



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

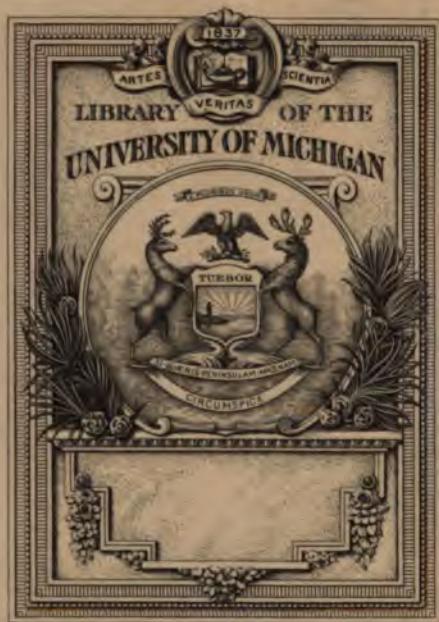
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





JOURNAL
DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. BARTHE, Garde-des-Sceaux, Président.

- | | | |
|--|---|---|
| ASSISTANTS. | { | M. SILVESTRE DE SACY, de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. |
| | | M. QUATREMÈRE DE QUINCY, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-arts, et membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. |
| | | M. GIRARD, de l'Académie des Sciences.
..... |
| AUTEURS. | { | M. DAUNOU, de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, et de l'Académie des sciences morales et politiques; éditeur du Journal et secrétaire du bureau. |
| | | M. TESSIER, de l'Académie des Sciences. |
| | | M. BIOT, de l'Académie des Sciences. |
| | | M. RAYNOUARD, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie française, et membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. |
| | | M. RAOUL-ROCHETTE, de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. |
| | | M. COUSIN, de l'Académie française, et de l'Académie des sciences morales et politiques. |
| | | M. LETRONNE, de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. |
| | | M. CHEVREUL, de l'Académie des Sciences. |
| | | M. FRÉDÉRIC CUVIER, de l'Académie des Sciences. |
| | | M. HASE, de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. |
| M. EUGÈNE BURNOUF, de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. | | |
| M. FLOURENS, de l'Académie des Sciences. | | |

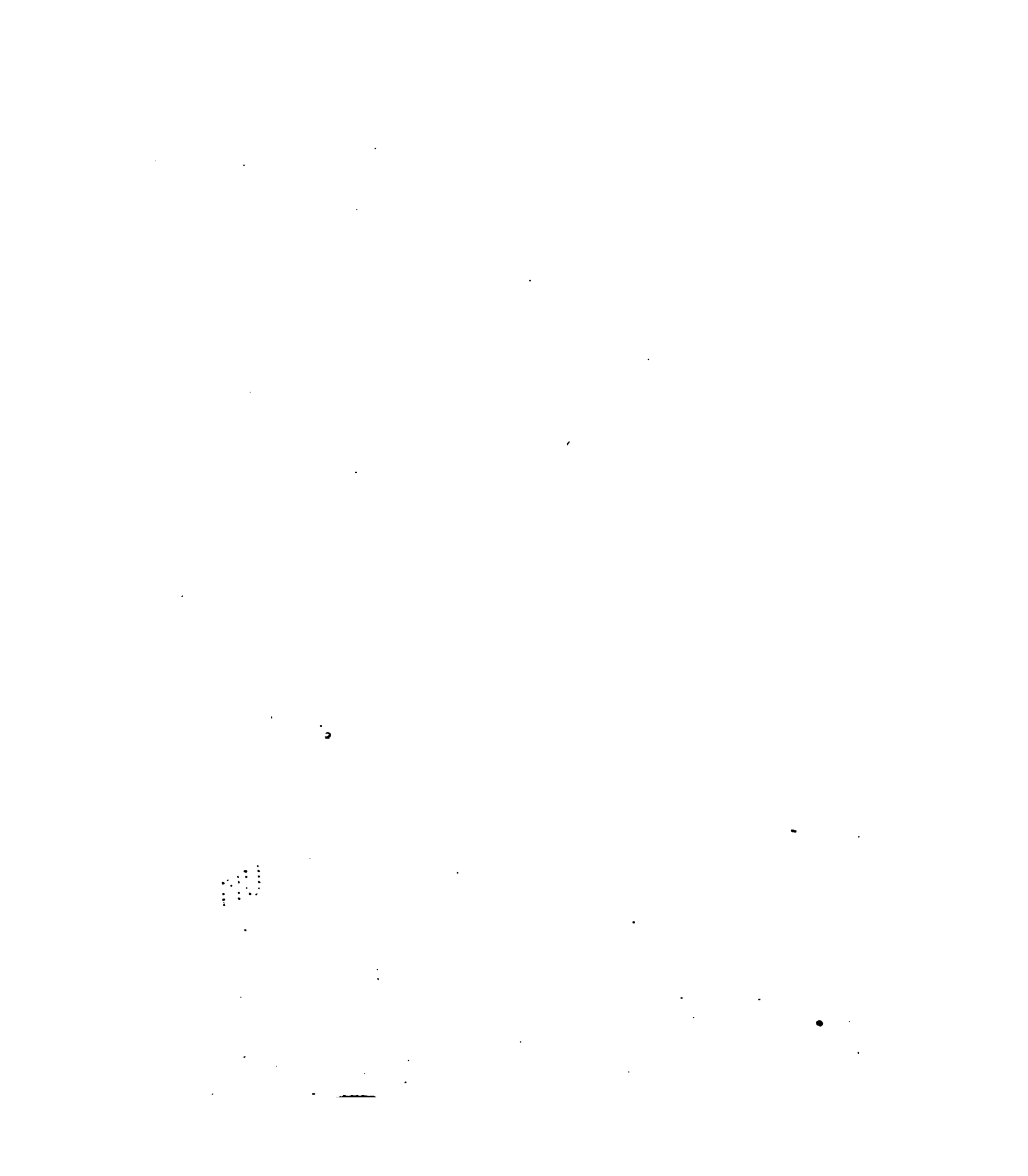
Le prix de l'abonnement au Journal des Savants est de 36 francs par an, et de 40 fr. par la poste, hors de Paris. On s'abonne à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81; et à Strasbourg, rue des Juifs, n° 33. Il faut affranchir les lettres et l'argent. — On peut déposer à la même librairie, à Paris, les livres nouveaux, les prospectus, les mémoires manuscrits, les lettres, avis et autres écrits adressés à l'éditeur du Journal des Savants.

JOURNAL
DES SAVANTS.

ANNÉE 1833.

PARIS.
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXXIII.



Comp. Setz
Hiersemann
10. 28. 20
13153

JOURNAL DES SAVANTS.

JANVIER 1833.

LAI D'IGNAURÈS, en vers du XII^e siècle, par Renaut; suivi des lais de Méliion et du Trot, en vers du XIII^e siècle; publiés pour la première fois, d'après deux manuscrits, par MM. L. J. N. Monmerqué, chevalier de la légion d'honneur, membre de la société des bibliophiles français, etc., et Francisque Michel. Paris, chez Silvestre, libraire, rue des Bons-Enfants, n^o 30, 1832, 1 vol. grand in-8^o.

Du Baro mors et vis; li Molnier de Nemox; li Neps del pastur, contes des XI^e et XII^e siècles; publiés par Ch. J. Richelet. Au Mans, impr. de Belon; se vendent à Paris chez Techener, libraire, demeurant place du Louvre, 1832, in-8^o.

LES publications des monuments de notre ancienne littérature se succèdent rapidement; une louable émulation anime toujours plus les amateurs de la poésie des trouvères, les gens de lettres qui en font l'objet de leurs études, et les libraires mêmes qui se chargent de les faire imprimer leurs frais, moins dans l'espoir d'un avantage pécuniaire que le débit pourrait offrir, que pour associer leurs noms à des entreprises plus honorables que lucratives. Un magistrat qui trouve dans son goût et dans son zèle pour les lettres un noble et agréable délassement de ses graves occupations, a associé ses soins à ceux d'un jeune littérateur pour donner dans ce recueil des lais d'Ignaurès, de Méliion et du Trot, trois anciennes pièces

qui font une suite heureuse aux lais de Marie de France, publiés par M. de Roquefort, et aux collections de feu M. Méon.

Les éditeurs regardent le lai d'Ignaurès comme une production du XII^e siècle : on y trouve le nom du trouvère Renaut, sur lequel on n'a pu se procurer encore aucun renseignement ; quant à l'époque de la composition, les derniers vers du lai disent :

C'est la matère de cel lai ;
 Ici le vous definirai (*) : (*) *terminerai.*
 Français, Poitevin et Breton
 L'apielent le *lay del prison* ;

et on a conclu de ce passage que la distinction des Poitevins et des Français permet de croire qu'au temps où le trouvère écrivait, le comte de Poitiers était encore un des grands vassaux de la couronne, puisque ce ne fut qu'en 1205 que Philippe-Auguste réunit définitivement le comté de Poitou à la couronne, en exécution de l'arrêt de la cour des pairs qui en avait prononcé la confiscation contre Jean-sans-Terre. Ce n'est là qu'une forte conjecture, que Legrand d'Aussi avait déjà fait valoir lorsqu'il donna en prose une analyse de ce lai, dans ses *fabliaux*, tom. III, page 365, sous le titre de *lai du prisonnier* ou *d'Ignaurès*.

Ignaurès était un chevalier breton, de grand mérite et de grande renommée ; au premier jour de mai, il se levait de bon matin, allait dans la forêt, avec cinq jongleurs et des instruments de musique, et apportait le mai ; il aimait beaucoup de dames qui l'appelaient le rossignol.

Il y avait au château de Wriol douze pairs :

Chevalier erent preu et sage,
 Riche erent de terre et de rente ;
 Chascuns ot femme biele et gente,
 De haut lignage, de grant gent ;
 A toutes XII s'acointa.

Il n'était pas riche, et cependant il faisait grande dépense :

Molt demainne cortoise vie,
 Et quant tornoi estoient pris,
 Il i aloit querre son pris
 A xx chevaliers u à trente,
 Et si n'avoit c'un poi de rente ;
 Toutes les gens s'esmerilloient,
 Mais les dames trop li donnoient.

Son bonheur se prolongea pendant une année, mais un jour de fête que

S'en alerent par aventure
 Les grans dames esbanoier (*) (*) *se divertir.*
 Toutes XII en 1 vregier,

imaginant un singulier genre d'amusement, elles convinrent qu'une d'elles, remplissant les fonctions de confesseur, entendrait les aveux des onze autres, et que chacune, à son tour, nommerait son amant. La première,

Affublée d'un mantiel gris,
 Au prestre vint, se fist 1 ris.
 Que querés vous, ce dist li maistres?
 —A confesse viens, sire prestres.
 —Séés vous donc, si me contés,
 Et gardez que ne me mentés,
 Comment a vos amis à nom.
 —C'est cil ki de plus haut renom
 Est chevaliers de cest empire;
 Vous savés bien que je voel dire,
 Le plus très-bien que vous sachiés,
 Ignaurès, li prus, l'ensaigniés,
 C'est cil à cui je suis donnée.
 Li prestre a la coulour muée,
 Quant ele ot que son dru noma.

Les dix autres dames arrivent successivement à confesse; toutes déclarent aimer le chevalier le plus digne, et ce chevalier, c'est toujours Ignaurès. Quand la confession franche et sincère de toutes ces onze dames est achevée, elles sont étrangement surprises et fortement courroucées d'avoir eu à faire la même confidence, en nommant chacune le même amant, et celle qui a reçu leurs aveux déclare à son tour qu'il est aussi le sien. Elles ne parlent plus d'amour, mais de vengeance. Une d'elles invite Ignaurès à se trouver le dimanche suivant dans le même jardin où s'étaient faites les confessions. Toutes y sont déjà venues,

Bien garnies de bons coutiaus
 K'eles orent sous les mantiaus.

Quand il y est arrivé, et que la porte a été fermée à clef, elles l'entourent, l'interpellent sur sa fourberie; il se défend en soutenant avec audace qu'il ressent pour chacune d'elles un vif et véritable amour.

Elles lui imposent la condition de se réduire à une.

Fai mon comant, ce dist li prestre,
 U tu morras jà, par ma teste:
 Prent laquele que veus de nous.
 Dame, dist-il, chou estes vous,
 De ma perte sui molt dolans,
 Qu'eles sont toutes molt vaillans,
 Mais li vostre amors m'atalente (*). (*) *platt.*

Les autres furent sans doute affligées, car on verra bientôt qu'elles l'aimaient encore véritablement, mais elles déclarèrent le tenir quitte. Cependant on remarqua bientôt son assiduité auprès de la dame son unique maîtresse. Le trouvère dit à cette occasion :

Soris qui n'a qu'un trau poi dure.

Il fut dénoncé par un malveillant,

El chastiel ot 1 losengier,
 Molt losengier et molt cruel;

qui, un jour que les douze pairs étaient réunis en un festin, leur fit confidence de leur mésaventure commune.

D'un seul homme estes tous huïhot.

Les infortunés furent assez curieux pour demander le nom de l'auteur de leur honte; le dénonciateur prononça celui d'Ignaurès. Alors les pairs jurèrent de se venger, et comme l'amant se rendait souvent chez la dame à laquelle il avait été réduit en renonçant aux onze rivales, le trouvère répète le proverbe :

La soris ki n'a c'un pertuis
 Est molt tost prise et enganée.

Il fut surpris en flagrant délit par le mari, et soudain jeté dans une prison.

La dame se hâta de faire connaître aux autres intéressées l'extrême péril d'Ignaurès. Elle disait par son message :

Ensi con joie en ot chascune,
 Si nous soit la dolors commune.
 Au message creantet ont
 K'eles jamais ne mangeront.

Dès ce qu'elles poront savoir
S'il est u mors u vis por voir.

Les maris s'assemblient et prennent l'atroce résolution d'immoler le coupable, et, pour punir les dames, de choisir une partie de son corps

Dont li delis lor soloit plaire,
Si en fache on t mengier faire;
Le cuer avoec nous meterons,
XII escuieles en ferons,
Por engien lor faisons mangier,
Car nous n'en poons mius venger.

Cet horrible projet fut exécuté; quand ces dames surent quel mets leur avait été présenté, de quel aliment elles s'étaient nourries, elles se promirent de ne plus manger, et toutes tinrent fidèlement leur serment et moururent:

Ensi con tesmoigne Renaus,
Mourut Ignaurès li bon vassaus,
Et celes qui lors drues furent
Pour l'amitié de lui moururent.

On voit que le lai d'Ignaurès présente le récit, si souvent reproduit par les troubadours ou les trouvères, et par les conteurs nationaux et étrangers, de la vengeance du mari jaloux faisant servir à sa femme l'horrible mets qui est formé du cœur de son amant.

Je renvoie à cet égard à ce que j'ai dit dans ce journal (juillet 1830) quand j'ai rendu compte de l'histoire du châtelain de Couci et de la dame du Fayel. Le lai d'Ignaurès sera une pièce nouvelle à classer dans les archives de la cruelle jalousie; il offre d'ailleurs la circonstance très-remarquable que douze dames moururent pour le chevalier, quand onze semblaient n'avoir plus pour lui cette passion exaltée qui rend un sexe faible assez courageux pour se dévouer à la mort. Si, comme les éditeurs l'ont avancé, ce lai appartient à la littérature du XII^e siècle, il ne serait pas impossible qu'il eût précédé les récits de la plupart des aventures semblables dont j'ai eu à parler dans l'article déjà cité. A la présomption déjà énoncée de l'ancienneté de cette composition, j'ajouterai celle qui me paraît résulter du style même, qui offre des caractères de l'idiome français primitif, tels que les *r* conservés à la fin des substantifs et des participes passés en *Et*¹, depuis *è*.

¹ Celui conseil CREANTEt ont
Que vous fachiés si grant PECHIEt;

Les deux autres lais, que les éditeurs disent être du XIII^e siècle et appartenir à la classe des lais bretons, tels que ceux de Marie de France, m'ont paru n'avoir ni le même intérêt de composition ni un style aussi soutenu dans les détails, quoiqu'il soit assez généralement bon. Voici le début du premier. Les vers en sont faciles.

Al tens que rois Artus regnoit,
 Cil que les terres conquëstoit
 Et qui dona les riches dons
 As chevaliers et as barons,
 Avoit od lui 1 bachelier;
 Melion l'ai oï nomer,
 Molt ert de grant chevalerie.

Dans une circonstance où, selon l'usage du temps, les chevaliers faisaient des vœux, Méliion exprima celui-ci :

Il dist ja n'amerait pucele,
 Que tant seroit gentil, ne bele,
 Que nul autre home eüst amé,
 Ne que de nul eüst parlé.

Ce vœu impertinent lui attira l'animadversion générale, surtout celle des femmes :

Dient jamais ne l'ameront,
 N'encontre lui ne parleront;
 Dame n'el voloit regarder
 Ne pucele à lui parler.

Il s'aperçut bientôt qu'il avait démérité auprès des belles de la cour; il en devint triste et chagrin. Le roi Artus, qui l'estimait, lui donna une terre et un château. Méliion s'y retira. Il y vivait tranquille et résigné, trouvant des amusements et des distractions dans la forêt qui dépendait de son fief; un jour qu'il était à la chasse,

Vit Méliions une pucele
 Venir sur un bel palefroi.

S'or avoit l'iaume LACIES p. 17.

Au message CREANTEL ont.

Ont CREANTEL à juner toutes. p. 25.

Il la salue, lui demande de quel pays elle arrive, et qui elle est. Elle répond :

Je sui assez de haut parage
Et née de gentil lignage,
D'Yrlande sui à vos venue;
Sachiés que je sui molt vo drue:
Onques home, fors vos, n'amai,
Ne jamais plus n'en amerai.

Mélion, charmé de la rencontre, conduit la belle dans son château, l'épouse, et en trois ans il en eut deux fils.

Un jour qu'il est avec sa femme dans la forêt, ils aperçoivent un cerf, et la dame déclare qu'elle ne mangera plus, jusqu'à ce qu'elle ait goûté de la chair de cet animal. Son désir est si vif qu'elle tombe pâmée de son palefroi. L'époux la relève et la rassure, en lui confiant qu'il possède un anneau où sont enchassées deux pierres, l'une blanche, l'autre vermeille, qui ont une singulière vertu. Touché de la blanche, il deviendra loup, et alors il pourra courir sur le cerf, le saisir, et apporter le mets qu'elle demande; mais il avoue qu'il ne reprendra sa première forme qu'autant qu'elle le touchera de la pierre vermeille. La première métamorphose s'opère lorsque la dame touche Mélion, qui, devenu loup, s'élançe après le cerf. Alors, et sans que le trouvère explique la cause d'une résolution aussi soudaine et aussi injuste,

La dame dist à l'escuier :
Or le laissons assez chacier.

Elle emmène l'écuyer avec elle; ils s'embarquent et se retirent en Irlande. Le loup, ayant atteint et pris le cerf, l'avait dépécé et il en apportait un lardé à la dame, qu'il ne trouva plus. Comme Mélion, malgré sa métamorphose, avait conservé son intelligence d'homme, il jugea que la dame avait passé en Irlande; il s'embarqua aussi, arriva en Irlande, et d'abord, associé avec dix autres loups, véritables loups, il commit de grands dégâts; on courut de toutes parts sur cette bande redoutable, et Mélion seul échappa à la mort. Dans ces entrefaites, Artus vint en Irlande avec ses chevaliers. Mélion, voyant leurs écus suspendus au dehors du vaisseau, reconnaît aisément quels chevaliers accompagnent le roi. Quand celui-ci est entré dans le palais qui lui est destiné, le loup se présente et se laisse tomber à ses pieds, sans vouloir se relever. Artus pense que c'est un loup apprivoisé, et défend de lui faire aucun mal. Le loup suit toujours le

prince, qui se plaît à lui donner à manger. On apporte du vin, le loup en boit avec avidité et beaucoup; enfin il reste auprès d'Artus comme un animal domestique et familier. Le roi d'Irlande fait une visite à Artus. Le loup est placé au pied du trône; parmi les gens de la suite du roi d'Irlande, il aperçoit et reconnaît l'écuyer qui avait emmené ou accompagné sa femme :

En mi la sale ravisa
Celui ki sa feme enmena.

Il s'élançe sur lui, l'attaque, le renverse; on a grande peine à sauver le malheureux : le roi, soupçonnant quelque mystère dans cet événement,

Al vallet dist: Tu gehiras (*) (*) *confesseras.*
Por coi t'a pris, ou ja morras.

Ce *vallet* ou écuyer raconte comment Méliion avait été métamorphosé. Artus réclame l'anneau merveilleux; on le lui apporte, et il rend à Méliion sa première forme.

L'anel li a sor le chief mis,
D'ome li reparut le vis;
Tote sa figure mua;
Lors devint home, et si parla.

Il s'attacha au roi Artus et le suivit.

Sa femme en Yrlande laissa;
A déables l'a commandée,
Jamais n'ert jor de li amée.

Les détails poétiques de ce lai offrent souvent un style agréable; mais, en admettant l'in vraisemblance de la métamorphose, on remarquera avec peine que nul motif n'excuse le mauvais tour que la fille du roi d'Irlande joue à son mari. Passe encore si le trouvère avait supposé qu'elle était chargée de venger son sexe outragé par le vœu de Méliion : le personnage de la dame aurait paru moins odieux; mais la conduite non motivée de cette femme n'est qu'une méchanceté gratuite; l'écuyer lui obéit, la suit en abandonnant son maître, sans qu'aucune cause prépare à cette défection, sans qu'aucun antécédent l'excuse. Je crois avoir eu raison de dire que ce lai de MÉLIION est mal composé.

Dans le lai du TROT, un chevalier de la table ronde, nommé *Lorois*, s'équipe, et se rend à une forêt pour entendre le rossignol; il jure qu'il ira toujours en avant jusqu'à ce qu'il jouisse du chant gracieux de cet

oiseau, n'ayant pas eu ce plaisir depuis plus d'un an. Il rencontre d'abord quatre-vingts demoiselles belles et bien parées sur des palefrois blancs. Chacune avait auprès d'elle son ami, qui l'accompagnait sur un destrier. Lorois voit ensuite sortir de la forêt quatre-vingts dames avec leurs amis, et plus tard environ cent pucelles chevauchant sur de méchants roussins maigres et fatigués; elles étaient dans un équipage mesquin, sans souliers ni chausses, et trottaient d'un trot si dur qu'il leur était insupportable; leurs lamentations étaient vaines: elles avaient mérité leur triste sort. Après leur troupe venaient environ cent hommes aussi mal acoutrés, et subissant la même peine.

Une dame parut enfin fermant cette marche.

Quant une dame venir voit
 Qui sor 1 sor ronci séoit
 Et trotoit issi durement
 Que sachiez de fi que si dent
 Ensamble si s'entre hurtoient
 Que por 1 poi ne s'esmioient.

Lorois est curieux et empressé d'interroger cette dame sur cette cavalcade singulière; elle répond que

Celes qui la devant s'en vont,
 Entr'eles si grant joie font,
 Car cascune selonc lui a
 L'omme el monde que plus ama;
 Si le puet tot à son plaisir
 Baisier, acoler et sentir.
 Ce sont celes ki en lor vie
 Ont amor loialment servie.
 Or lor en rent le guerredon
 Amors, k'il n'ont se joie non.

Les autres, qui trottent si durement et gémissent sans avoir aucune compagnie d'hommes, ce sont celles

C'ainc por amor ne fisent rien
 Ne ainc ne daignierent amer;
 Or lor fait molt chier comperer
 Lor grant orgoil et lor posnée.
 Lasse! jo l'ai molt comperée.
 Ce poise moi que n'ai aimé.

Elle conclut, et sans doute la moralité du lai est aussi, que les femmes doivent se garder de se refuser à l'amour, parce qu'elles subissent une punition de leur indifférence quand il n'est plus temps de s'amender.

Ce lai offre des détails gracieux et poétiques, mais le cadre n'en est pas heureux; on ne remarque aucun art dans la composition. Lorois monte à cheval et se propose d'aller toujours en avant dans la forêt jusqu'à ce qu'il ait entendu le rossignol; le trouvère ne nous apprend point si le chevalier a eu ce plaisir; il s'en retourne après l'explication que la dame lui a donnée:

Al Castel de Lorois retourne,
S'a l'aventure racontée
Que la dame ot remembrée
De harnas, et mande as puceles
Qu'elles se gardent del troter,
Car il fait molt meillor ambler.

Le trouvère termine son récit par ces vers:

Un lay en firent li Breton;
Le lay del Trot l'apele l'on.

Ces trois lais méritent d'être rangés parmi les bons ouvrages de l'ancienne littérature française, surtout sous le rapport du style et de la langue. Les éditeurs ont consciencieusement fourni tous les renseignements qu'ils ont pu se procurer relativement aux manuscrits qui contiennent ces ouvrages¹. Le lai d'Ignaurès et celui de Mélion sont accompagnés du *fac-simile* d'une colonne des manuscrits d'où ils ont été tirés, ce qui permet de juger de l'âge de leur transcription. On doit encore savoir gré aux éditeurs de ce que, à la description du manuscrit où se trouvent les lais de Mélion et du Trot, ils ont ajouté l'indication des autres pièces qu'il contient en très-grand nombre. Cette manière de faire connaître nos anciennes richesses littéraires devient un véritable service rendu à la science. Je sais que les éditeurs préparent d'autres publications, et je me fais un devoir d'applaudir à leur zèle et de les désigner à l'estime et à la reconnaissance des littérateurs.

J'ai à remplir une tâche moins agréable en jugeant les trois contes successivement publiés par M. Ch. J. Richelet. Ils sont intitulés :

¹ Le lai d'Ignaurès se trouve dans le manuscrit de la bibliothèque royale 7595, ancien fonds, au fol. 486. Les lais de Mélion et du Trot sont tirés d'un beau manuscrit du XIII^e siècle, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal.

du *Baro mors et vis*, conte du XII^e siècle; li *Molnier de Remox*, conte de la fin du XI^e siècle; li *Neps del pastur*, conte du XI^e siècle. Ces trois opuscules, imprimés au Mans, ont été tirés seulement à vingt-neuf exemplaires, s'il faut en croire l'avis qu'on lit au revers du titre. La préface placée avant le premier conte est intitulée: UN MOT. « Ce conte, dit » l'éditeur, doit offrir quelque intérêt aux amateurs de la *délicieuse litté-* » rature du moyen âge; il est extrait d'un manuscrit appartenant à M. le » comte de . . . Le même recueil en contient plusieurs autres que nous » pourrons publier par la suite. Pour le nom de l'auteur du *Baro mors et vis*, renfermé dans l'anagramme des trois derniers vers: JERS HOSPESECH » TARLILECH, nous nous sommes efforcé de le deviner, mais en vain. » Je dois faire connaître les trois vers qui contiennent la prétendue anagramme:

Enterein en cestui jers

Ajustant cet altre hospesech,

Poi li tiers altre tarlilech.

Observons d'abord que ces trois mots insignifiants ne peuvent être donnés pour une anagramme; le mérite de ce genre de composition consiste à rassembler dans des mots appartenant à une langue connue, et formant un sens quelquefois spirituel, les lettres qui primitivement ont composé le nom qu'on déguise en les déplaçant, circonstance qui ne se trouve pas dans ces trois mots. J'avoue pourtant qu'il est possible que ces trois mots *jers*, *hospesech*, *tarlilech* aient eu une signification très-claire et très-spirituelle dans l'ancien idiome du pays du Mans, où l'éditeur prétend que le manuscrit a été trouvé; mais puisqu'il avoue ne pouvoir expliquer l'énigme, je me fais un plaisir de venir à son secours, et de lui apprendre que les vingt-une lettres qu'on y trouve, ayant été déplacées et scrupuleusement examinées, ont produit *Charles Joseph Richelet*, de sorte que cette anagramme nous révèle que M. Richelet est à la fois le trouvère des XI^e et XII^e siècles et l'éditeur des contes publiés au XIX^e.

En commençant la lecture du premier de ces opuscules, je fus un instant déconcerté. Je craignis que la découverte de pareilles pièces ne m'obligeât à retracter presque tout ce que j'ai écrit sur l'ancienne langue française et à faire amende honorable de mon érudition passée; mais je ne tardai pas à me convaincre que l'éditeur avait tendu un piège à l'avidité des amateurs de la *délicieuse* littérature du moyen âge, et que toutes ces compositions étaient également apocryphes. Je me bornerai à indiquer le sujet du moins licencieux de ces trois contes. Dans le *Baro mors et vis*, un chevalier demande et obtient l'hospitalité dans un château où

la dame pleurait la mort de son époux, dont le corps était conservé auprès d'elle. Pendant la nuit le chevalier parvient jusqu'au lit de la veuve, se donne pour l'époux ressuscité, et quand la galante supercherie est découverte, la dame consolée lui pardonne de bonne grâce. Quant au style du trouvère moderne, il se compose souvent de vers pillés çà et là dans les ouvrages de ses prédécesseurs¹. Et soit en arrangeant des centons, soit en écrivant d'après lui-même, M. Richelet semble avoir affecté le soin d'être systématiquement barbare. Je crois qu'il n'ignore ni la littérature ni les formes grammaticales de l'époque où il entend se placer, mais il met sa science et son art à dédaigner et à transgresser les règles aujourd'hui reconnues²; en général il affecte un style baroque, et s'il a visé à n'être pas

¹ Quelques exemples suffiront sans doute; je les prendrai seulement dans le *Baro mors et vis*; on y trouve, page 6 :

Lors chevauchoit grant aléure.
Li graas tros, non pas l'ambléure.

Dans le fabliau de la *Bourse pleine de sens*, Roquefort, glossaire, &c., on lit :

Las chevaucha grand aléure
Les grans tros, non pas l'embléure.

M. Richelet dit, page 13 :

M'amour fu so caricative
Com ert ma peine amerative.

Jean de Meug avoit dit dans son *Trésor*, v. 421 et 422 :

Samour fu si caritative
Et sa mort si amerative.

Deux jolis vers qui se distinguent dans la composition de M. Richelet sont ceux-ci, que je pourrais lui appliquer à lui-même :

Une folie est tost emprise
Mais d'en issir est la maistrise.

Dans l'édition du *Roman de la Rose* par M. Méon, on trouve cette idée rendue, v. 3073, 3074, en ces termes :

La folie fu tost emprise;
Mes à l'issir a grand maistrise.

² Ainsi, au lieu de la préposition *de*, il se sert de *di*, que les trouvères n'employèrent jamais :

Ke len sofroit di jor di huit.

facilement intelligible, on peut dire qu'il y a réussi trop souvent ¹. Une pareille plaisanterie, hasardée une seule fois, si elle eût été faite avec esprit et décence, eût été facilement excusée : on a souvent pardonné à des auteurs d'avoir trompé un moment, parce qu'en trompant ils avaient amusé. Mais puisque M. Richelet, après son premier ouvrage, n'a pas craint de faire deux nouvelles publications, puisqu'il menace de faire imprimer le reste du manuscrit qui n'existe pas, il n'est plus permis de garder le silence sur cette mystification, qui deviendrait d'un plus mauvais goût à mesure qu'elle se prolongerait davantage. Je crois donc convenable de signaler cette sorte de pseudonymie et de marquer d'une réprobation anticipée les productions du faux trouvère, de manière qu'on sache ce qu'elles sont ; je tiens surtout à désabuser les étrangers qui aiment ou qui étudient notre ancienne littérature, afin qu'ils n'aient pas à la juger sur de telles pièces. Je dis donc de l'auteur :

Fœnum habet in cornu, longè fuge.

(HORAT, I, SERM. IV, 34.)

Je crois que M. Richelet est encore jeune ; il me paraît avoir assez d'esprit et d'instruction pour sentir l'inconvenance du genre auquel il

Il se sert de *li* au lieu de *LA*, article féminin au régime :

Ploroit *li* mors di son espeux.

En place de *SA*, *MA*, adjectifs possessifs féminins au singulier, il dit *ses*, *mes* :

En cest est *mes* vis u *mes* mort,
Mais de por dieu et *ses* justice.

Il va jusqu'à employer *so* pour *SA* :

De *so* grant belté acesméc.

Je crois qu'il suffira de ces exemples tirés du premier conte.

Entrementiers cuivers hinha
Meire hinhan mon pulsé a
Oïoit cestui per li deduit
Fère hinhan al caléit;
Ne saiche por voir li rezon
Del hinhan en cest achoison
Auta poi plénir ke hinha
Mult feist hinhan e poi hinha.

(*Li Molnier de Nemox*, p. 12.)

s'est livré un moment; j'ose me flatter qu'il aspirera désormais à une autre célébrité; il n'a sans doute pas réfléchi qu'un jour, quand il publiera des ouvrages dignes d'un vrai littérateur, il aura à faire oublier le tort de ses espiègleries littéraires, qui pourraient trouver des censeurs, sinon sévères, du moins peu indulgents. Qu'il permette que je lui rappelle la maxime morale contenue dans ces deux jolis vers du roman de la Rose, qu'il a copiés et arrangés dans son premier conte :

Une folie ert tost emprise,
Mais d'en issir ert la maistrise.

RAYNOUARD.

JOURNAL of an embassy from the Governor general of India to the court of Ava in the year 1827, by John Craufurd, Esq. F. R. S. F. L. S. F. G. S. etc., with an appendix containing a description of fossil remains by professor Buckland and M. Clift. London, 1829, in-4°. C'est-à-dire, Journal d'une ambassade envoyée par le Gouverneur général de l'Inde à la cour d'Ava, en 1827, par M. John Craufurd, avec un appendice contenant la description des débris fossiles [recueillis dans le royaume d'Ava] par le professeur Buckland et M. Clift. Londres, 1829, in-4°, pp. xj et 516, avec appendice de 89 pag., une carte de l'empire barman, onze planches et six vignettes.

DEPUIS le commencement de ce siècle, époque à laquelle la domination de la Compagnie des Indes était déjà assez solidement établie pour n'avoir plus à craindre de rivale, les résistances qui à diverses reprises se sont élevées contre son autorité, loin de lui porter atteinte, n'ont au contraire servi qu'à l'étendre et à l'affermir. Les efforts des Mahrattes, des Radjpoutes, des Népalais, pour secouer le joug, ont été autant d'occasions de victoires et d'acquisitions nouvelles pour la Compagnie, et les différends survenus il y a peu d'années entre le gouvernement de Calcutta et l'empire barman ont ouvert au premier la presqu'île au delà du Gange, et lui ont assuré dans

ce pays la possession de provinces étendues et fertiles. C'est sans doute un spectacle du plus haut intérêt pour l'historien et l'économiste que celui des accroissements successifs de cette puissance déjà gigantesque ; et, à la voir marcher de proche en proche vers l'Asie orientale, on se demande si elle n'arrivera pas avant la fin de notre siècle à réunir sous sa main presque toute cette partie du monde, et à soumettre près du tiers de l'Asie à un conseil de vingt-quatre directeurs qui siègent à Londres. Mais peut-être sommes-nous trop près des faits pour en bien comprendre la portée ; il est au moins certain qu'avant de conjecturer l'avenir de la puissance britannique en Orient, il faut attendre que le peuple anglais ait décidé s'il veut abandonner ou conserver le système, si habilement conçu, sur lequel elle repose, et, dans le cas où ce système serait condamné, il faut encore donner à celui qui le remplacera le temps de s'établir et de porter ses fruits. Quant à nous, la spécialité de nos études nous impose dans cette grave question une réserve plus grande qu'à tout autre, et nous ne pouvons guère envisager la puissance des Anglais dans l'Inde que comme un moyen donné à l'Europe de connaître les contrées, intéressantes à tant d'égards, qu'ils réunissent sous leurs lois. On nous pardonnera donc d'applaudir à des conquêtes dont nous n'avons à juger ici ni le caractère moral, ni l'influence politique, et dont le résultat est toujours d'ouvrir un vaste champ à la curiosité du philosophe, de l'historien, de l'antiquaire et du philologue.

La relation de l'ambassade envoyée par le gouverneur général de l'Inde à la cour d'Ava, sous la conduite de M. Craufurd, est un des plus beaux ouvrages auxquels aient donné naissance les événements politiques, dont la Compagnie des Indes sait toujours tirer des avantages plus ou moins considérables. C'est un livre plein de renseignements neufs et curieux, propres à intéresser le savant et l'antiquaire, et rédigé avec un soin et une conscience auxquels les autres productions de M. Craufurd ont du reste accoutumé le lecteur. Forcé de faire un choix entre tant et de si précieux matériaux, je tâcherai de me borner à ceux qui me paraîtront d'un intérêt général ; du moins, parmi les faits nombreux qui remplissent cette relation, il en est qui ont certainement plus d'importance aux yeux de l'économiste et du négociant anglais qu'à ceux d'un lecteur français ou allemand.

Le *Journal* de M. Craufurd, dédié par son auteur à George IV, n'a pas de préface, et à vrai dire la relation exacte d'une ambassade dans un pays peu connu se passe aisément d'une addition de ce genre ; le plan et les détails d'un tel livre ne sont pas plus l'un que l'autre du choix de l'auteur. J'ajouterai que la position du narrateur a donné à son récit une couleur presque officielle, et qu'il est très-sobre de ces détails où un auteur de profession aime à se montrer. M. Craufurd parle quelquefois dans ce livre en

diplomate, chargé de traiter des questions qui intéressent exclusivement la Compagnie; or c'est un mérite auquel on sera moins généralement sensible sur le continent qu'en Angleterre. Mais il est aussi observateur, et sous ce rapport il est assuré d'exciter la curiosité et de mériter les suffrages de tous ceux qui liront son livre.

Cet ouvrage se compose de dix-huit longs chapitres, suivis d'un appendice contenant des mélanges et des pièces officielles d'une grande importance pour la Compagnie des Indes dans ses rapports avec l'empire barman. On y peut établir une division qui servira à jeter quelque clarté dans cette analyse: les chapitres 1 à XIII inclusivement contiennent la relation du voyage de l'auteur depuis son départ de Rangoun, le 1^{er} septembre 1826, jusqu'à son retour à Calcutta, en février 1827; les cinq derniers chapitres se composent de détails sur la géographie et l'histoire, sur la religion, les mœurs et le langage des Barmans. C'est sur cette partie de l'ouvrage que nous croyons convenable de nous arrêter davantage; nous ne parlerons de la relation qu'autant qu'elle signale des faits qui intéressent les connaissances historiques.

L'aspect que présente le pays parcouru par M. Craufurd, qui remontait l'Irawadi depuis Rangoun à son embouchure jusqu'à Prome, est celui d'une contrée fertile, et sur la surface de laquelle une végétation vigoureuse efface en quelques mois l'empreinte des travaux de l'homme; mais les villages sont en général petits et peu nombreux, et la culture, combattue par la fécondité déréglée du sol, y est encore peu avancée. M. Craufurd, comparant avec ses observations les renseignements recueillis par Symes et le docteur Buchanan-Hamilton, constate que l'état du sol n'a pas changé depuis trente ans. Ces pays ont dû être sans doute mieux cultivés il y a quelques siècles; mais la civilisation n'a jamais pu y être uniformément répartie, à cause des révolutions qui ont déplacé à plusieurs reprises le centre de la puissance souveraine. La prospérité des villes barmanes est d'ailleurs éphémère; les causes les moins importantes suffisent pour les ruiner ou les rétablir en peu de mois. Ainsi il n'est pas rare de voir un bourg considérable, brûlé complètement, se relever presque aussitôt: c'est que les huttes dont les villages se composent sont faites de paille et de feuilles de bambou; l'emploi des planches dans les constructions passe pour un objet de luxe qui n'est permis qu'à la richesse; et la brique, qui est d'un plus fréquent usage que la pierre, est réservée à peu près exclusivement pour les édifices religieux.

Arrivé à Prome après seize jours de voyage, M. Craufurd s'arrête pour décrire cette ville autrefois célèbre. Le temple ou, comme on persiste à tort à nommer ces édifices, la pagode de Prome est richement ornée; elle

parut au voyageur exactement de la même forme que la grande pagode de Rangoun, mais plus petite. Cette forme est à peu de chose près celle d'une cloche, surmontée d'une flèche qui est terminée par une espèce de parasol. On la nomme *San Dan* ou le temple de la chevelure royale, parce qu'elle passe pour contenir, comme la pagode de Rangoun, quelques cheveux de Bouddha. Au moment où M. Craufurd la visita, les habitants s'y rendaient en habits de fête pour présenter à Gotama des offrandes de fleurs et de fruits. L'auteur, qui avait assisté à plusieurs cérémonies de ce genre à Rangoun, fut frappé de l'air de décence et de dignité des habitants. Il ne se mêlait à leur culte rien de bizarre ni de puéril, et il ne trouva dans ce genre à reprendre que les statues grotesques qui représentent des portiers ou esclaves, et qui sont placées auprès du temple pour recevoir les offrandes dans un plat qui est posé sur leur tête; ces statues sont faites d'une pierre rouge qui abonde aux environs de Prome.

Prome est le nom qu'une colonie de mahométans, établis dans cette partie de l'empire barman, a donné à cette ancienne capitale. Son véritable nom est *Pri*, que l'on prononce toujours *Pyi*, parce qu'à peu d'exceptions près les Barmans changent le *r* consonne en *y*. A six milles environ à l'est de la ville actuelle, on place le premier et le plus ancien siège de la monarchie barmane. Cette ville passe pour avoir été fondée par le roi *Twat-ta-paung*, un des descendants de Gotama, dans la centunième année de l'ère sacrée, la deux cent quarante-neuvième de la grande époque, c'est-à-dire 443 ans avant Jésus-Christ. Pendant soixante ans, les descendants de ce prince résidèrent tantôt à Prome, tantôt à *Madjima*, que les Barmans disent être une partie de l'Inde, probablement le Magadha ou le Bihar. Nous remarquerons en passant que *Madjima*, dans les livres bouddhiques, désigne en effet une partie de l'Inde, celle que les brahmanes appellent *Madhyama-desha*, le pays du milieu ou l'Hindoustan central; mais c'est un nom de pays et non celui d'une ville, et si la tradition barmane est exacte, elle prouve seulement que la ville de Prome fut fondée par une colonie venue de ce pays, et qu'elle resta quelque temps sous la dépendance de l'Inde centrale. Au bout de soixante ans, le siège de l'empire fut établi d'une manière permanente à Prome, jusqu'en l'année 107 avant notre ère. La ville se nommait anciennement *Sa-re-k'het-ta-ra*, mot qui paraît à M. Craufurd sanscrit ou pâli, et que les Barmans traduisent par *peau de buffle*; ce nom, dit l'auteur, fait allusion à une légende semblable à celle que l'on raconte de la fondation de Carthage. Nous trouvons bien en effet en barman le mot *saré* signifiant *peau*, mais nous ne pouvons le ramener à aucun mot sanscrit (à moins que ce ne soit une altération très-forte de *tcharma*); la fin du nom, *khettara*,

est le sanscrit *kchetra*, plaine; de sorte qu'en prenant *saré* pour un mot barman, on traduirait l'ancien nom de Prome par la *plaine de la peau*. Les ruines peu considérables qui en subsistent encore sont connues sous le nom de *Ra-sé* (Richi), l'ermite.

Après avoir quitté Prome et passé Melloun (que l'on écrit en barman *Melvan*), M. Craufurd remarqua une petite pagode qui ne se distinguait ni par sa beauté ni par sa grandeur des autres constructions de ce genre, mais à laquelle se rattache un fait historique qui lui donne quelque importance. Elle fut, suivant la tradition, bâtie en un lieu où un roi barman de Pugan, nommé *Chau-lu* ou *Sau-lu*, avait été assassiné par un de ses généraux. En consultant une liste chronologique des rois barmans dont nous parlerons plus tard, M. Craufurd reconnut que ce prince était monté sur le trône en 1030 de notre ère et son successeur en 1056; cette dernière année est vraisemblablement la date de sa mort. Ce qui rend cette pagode intéressante, c'est que les Barmans en consacrent rarement de pareilles à la mémoire des morts, et plus rarement encore à la commémoration des événements remarquables. Le 24 septembre M. Craufurd atteignit Pugan, que les Barmans nomment *Pagham mew*. Les ruines de cette ville, qui fut pendant douze siècles le siège du gouvernement, passent pour les plus curieuses et les plus remarquables que l'on trouve dans tout l'empire; elles s'étendent jusqu'à huit milles anglais au moins le long de la rivière, et leur profondeur est souvent de trois ou quatre milles. Le nombre des temples qui remplissent ce vaste espace est immense; il est même passé en proverbe, et les Barmans disent, dans le langage familier, « nombreux comme les temples de Pugan. » La ville, dont les ruines semblent attester des époques successives de dépérissement, fut fondée, suivant la tradition, par un roi nommé *Sa-mu-da-radj*, l'an 799 de la grande ère, de Gotama 651, et l'an 29 de Shalivâhana, nommé par les Barmans *Su-mundri*, c'est-à-dire en 107 de Jésus-Christ. M. Craufurd fait justement remarquer que le nom du roi de Pugan est une corruption palie du sanscrit *Samoudra Râdja*; mais il se trompe en traduisant ce titre par *le roi rouge*, mot qui semble indiquer, dit-il, une origine étrangère. Les mots *Samoudra Râdja* signifient *roi de l'Océan*; ce qui, de même que l'étymologie de M. Craufurd, indiquerait un roi étranger: or, nous savons par d'autres monuments que les Singhalais eurent avec les Barmans d'anciennes et fréquentes communications. Pugan fut détruite en 1356 de notre ère; mais il paraît qu'elle avait cessé d'être le siège du gouvernement trente-quatre ans avant cette époque. Durant cet intervalle de douze cent cinquante années, elle fut la résidence de cinquante-sept rois, ce qui donne pour chaque règne un peu plus de vingt-et-un ans. M. Craufurd fait remarquer

que la durée de ces règnes, qui serait considérable pour un peuple encore barbare, indique un état de paix profonde pendant cette longue période; conjecture qui est encore confirmée par cette circonstance qu'on voit dans la liste des rois de Pagan des fils, des petits-fils et des frères, succéder régulièrement à leurs auteurs, sans que les dynasties soient interrompues, si ce n'est dans un petit nombre de cas. Le plus ancien des temples que visita M. Craufurd est rapporté au règne de *Pyan-byâ*, de 846 à 864 de notre ère. La tradition attribue à ce prince la fondation de neuf temples; mais ils sont tous petits, presque complètement ruinés, et ce qui en reste présente assez peu d'intérêt. M. Craufurd donne une description détaillée d'un de ces édifices, laquelle s'applique à peu près exactement à tous ceux que l'on rencontre dans le Pégu, l'Ava et à Siam. L'espace nous manque pour le suivre dans cette description. Nous ferons seulement une remarque sur le nom que ce temple porte chez les Barmans; M. Craufurd l'écrit *Thapin-nyu*, et le traduit par *the omniscient*, une des épithètes de Gotama. Ce mot est, selon toute apparence, le pâli *Sabbāñnou* (omniscius), que nous savons avec certitude être un des noms de Bouddha: les indianistes en retrouveront facilement la forme primitive en sanscrit.

C'est au milieu des ruines de Pagan, décrites par M. Craufurd, à ce qu'il semble, avec beaucoup de soin, qu'il découvrit les premières inscriptions qu'il ait trouvées dans son voyage. Les détails dans lesquels il entre à ce sujet sont trop intéressants pour tous les amis de l'histoire orientale pour que nous n'en rapportions pas les traits principaux. Ces inscriptions se trouvent sur deux colonnes carrées, élevées d'environ sept pieds au-dessus du sol; les quatre faces des piliers sont complètement couvertes de caractères qui parurent à M. Craufurd aussi distincts que parfaitement tracés. Ce caractère n'est plus lisible de nos jours; du moins il n'existait à Pagan personne qui pût le déchiffrer. On informa M. Craufurd qu'un homme qui était parvenu à en découvrir la clef, venait de mourir récemment, mais qu'il avait laissé son secret à son fils, qui résidait alors à Ava. Nous avons droit de regretter que M. Craufurd n'ait pas cru devoir donner un *fac-simile*, si court qu'il fût, de ce caractère, et bien des lecteurs penseront que cette pièce eût figuré dignement à côté de la belle planche qui représente un des temples de Pagan. L'auteur en prend seulement occasion pour rappeler les diverses espèces d'écritures dont se servent les Barmans. « Les ouvrages pâlis sont, dit-il, transcrits avec le caractère ordinaire usité « pour la langue barmane, et les prêtres d'Ava diffèrent en ce point « de ceux de Siam, de Camboge, et, je pense, de Ceylan, qui se servent « pour leurs livres sacrés de l'ancien caractère pâli, ou, comme on l'appelle

« ordinairement, *Mâgadha*. La seule exception, chez les Barmans, est
 « un court ouvrage de quelques feuilles, qui porte le titre de *Kamawa*.
 « Dans ce cas, les caractères, quoique les mêmes au fond que les lettres
 « pâlies des Siamois, s'en éloignent cependant beaucoup quant à la
 « forme. » Nous croyons pouvoir relever dans ce passage quelques inexac-
 titudes légères. En premier lieu, nous pensons que les Singhalais se
 servent, comme les habitants d'Ava, presque exclusivement de leur caractè-
 re vulgaire pour la transcription des livres pâlis. Nous ne nous rappelons
 pas que les voyageurs mentionnent un autre caractère que le singhalais,
 qui soit de nos jours en usage à Ceylan. Dans la riche collection de ma-
 nuscripts singhalais que feu M. Abel-Rémusat acquit, sur notre rapport,
 pour la Bibliothèque du Roi, on trouve seulement quelques feuilles écrites
 avec un caractère qui est identique à celui que les auteurs de l'*Essai sur
 le pâli* ont cru pouvoir appeler le pâli siamois; mais, si les Singhalais font
 usage de caractère, ce ne doit être, selon toute apparence, que dans des
 cas très-rars. En second lieu, il est bien vrai que l'écriture mâgadha, que
 les auteurs de l'ouvrage précité ont appelée *pâli carré*, est d'un usage fort
 rare chez les Barmans; mais il n'est pas tout à fait exact de dire qu'elle ne
 serve qu'à un seul ouvrage; car nous possédons, dans notre collection par-
 ticulière, le commencement du *Pâtimokkha*¹ dans ce caractère même.
 Le *Pâtimokkha* est, comme le *Kamawa*, un livre exclusivement relatif
 aux pratiques et aux devoirs des prêtres, et il y a tout lieu de croire que
 c'est à des ouvrages de ce genre qu'est spécialement restreint l'emploi du
 caractère auquel M. Craufurd a fait allusion.

La suite de la description des ruines de Pugan, intéressante à tous
 égards, est faite pour augmenter encore davantage les regrets des anti-
 quaires et des philologues. Le voyageur vit en un endroit jusqu'à cin-
 quante-deux inscriptions à la fois; elles lui parurent dans un état parfait
 de conservation, et il lui sembla qu'elles ne différaient que très-légère-
 ment de celles que nous avons indiquées tout à l'heure. Les formes des
 lettres ont une grande analogie avec celles des anciennes inscriptions que
 l'on trouve à Java; elles sont même assez semblables au javanais moderne
 pour que l'auteur ait pu en reconnaître facilement plusieurs. Les excel-
 lentes remarques de M. Craufurd sur l'importance des monuments de ce
 genre pour l'histoire de l'Inde au delà du Gange nous rendent, nous
 l'avouerons, à peu près inexplicable l'espèce d'indifférence avec laquelle
 l'auteur a passé outre sans prendre un calque d'une de celles, au moins,
 dont il lisait quelques lettres. Cette indifférence est d'autant plus surpre-

¹ Voyez, sur cet ouvrage, l'*Essai sur le pâli*, Appendice.

nante qu'il a eu l'attention de mentionner toutes les inscriptions en barman qu'il a rencontrées dans le cours de son voyage, et de donner la traduction du plus grand nombre de ces monuments, d'après l'interprétation de M. Judson, celui de tous les Européens établis dans le pays d'Ava qui possède le mieux la langue barmane. M. Craufurd aurait peut-être cru manquer aux lois sévères qu'il s'était imposées, s'il avait communiqué à ses lecteurs des faits et des renseignements dont il n'aurait pas eu lui-même l'intelligence pleine et entière. C'est sans doute dans un ouvrage de ce genre un rare mérite que cette réserve scrupuleuse; mais notre opinion est que le principe de morale littéraire qui défend à un auteur de parler de ce qu'il ignore, n'est en aucune façon obligatoire pour un voyageur, et qu'il lui est très-permis, pour ne pas dire recommandé, de parler de beaucoup de choses que souvent il connaît peu.

Depuis Pagan jusqu'à la capitale, M. Craufurd eut à traverser un pays bien supérieur, sous le rapport de la culture, à celui qu'il avait visité précédemment. On y rencontre fréquemment des bois de tamarins, de palmiers, que l'on cultive pour le sucre qu'on en extrait, et de riches jardins de plantes potagères de toute espèce. Les plaines sont couvertes de troupeaux de vaches qui ont une plus belle apparence que celles du Bengale, circonstance que M. Craufurd attribue à ce que les Barmans, qui ne se servent pas de leur lait, n'ont pas la coutume de les traire.

Aussitôt que l'ambassade fut arrivée dans la ville d'Ava, M. Craufurd entama les négociations qui faisaient l'objet de son voyage et qui devaient amener la conclusion d'un traité de commerce entre la Compagnie des Indes et l'empire barman. Le récit des obstacles que lui suscitèrent les ministres de la cour d'Ava est un des plus curieux de cet ouvrage qui contient tant de faits intéressants, et il fait merveilleusement connaître le tour d'esprit des Barmans et les ressorts de leur politique. M. Craufurd s'abstient d'ordinaire de porter un jugement lui-même, il se contente du rôle de narrateur, et donne, par exemple, jour par jour et sous la forme de dialogue le résumé des entretiens qu'il avait avec les ministres barmans. Dans ces conférences, où l'avantage reste toujours à l'envoyé anglais, dont les paroles étaient appuyées par le souvenir d'une victoire récente, on remarque de la part des ministres barmans le désir de se dissimuler leur défaite, et de traiter avec leurs vainqueurs sur le pied d'une complète égalité. Ils s'y montrent faciles sur l'emploi des moyens, et assez peu sensibles à l'honneur de respecter la foi jurée. L'envoyé anglais fut plus d'une fois obligé de leur rappeler quels étaient à cet égard les principes suivis par les puissances européennes. Mais, ou ils manifestaient une surprise naïve, ou ils essayaient de se servir de ces principes mêmes contre M. Craufurd, pour changer en

promesses précises et obligatoires des paroles indifférentes qui lui étaient échappées dans la conversation. Les ministres barmans parurent en plus d'une occasion pénétrés d'un sentiment d'orgueil national, que l'envoyé de la Compagnie des Indes avait sans doute le droit de trouver déplacé, mais qui certainement fait quelque honneur à leur caractère. C'est ainsi qu'ils marquèrent pendant long-temps la plus grande répugnance à traiter directement avec la Compagnie, et qu'ils ne voulaient même dans le principe accueillir l'ambassadeur que dans la supposition qu'il était envoyé par le roi d'Angleterre. Pendant les discussions qui avaient eu lieu en 1826 à Yandabo, sous le canon des Anglais, les commissaires de la cour d'Ava, feignant d'oublier qu'ils avaient à faire à la Compagnie, objectèrent, contre l'article qui autorisait les deux puissances à recevoir dans leur capitale les agents politiques l'une de l'autre, que l'Angleterre était bien éloignée du pays des Barmans. M. Craufurd, qui se présentait postérieurement à l'adoption d'un traité qui constatait la victoire de la Compagnie, ne trouva pas que les Barmans eussent pour cela changé de langage. La première question que lui adressaient les ministres était toujours celle-ci: Comment se porte sa majesté le roi d'Angleterre? Car c'est une marque de politesse chez les Barmans que de s'informer de la santé des personnages les plus augustes. Jamais on ne lui parlait du gouverneur général de l'Inde, au nom duquel venait l'ambassade: M. Craufurd en fit l'objet d'une réclamation; et, pour concilier les scrupules de leur vanité avec les prétentions de l'ambassadeur, les princes et les ministres adoptèrent dans leurs rapports officiels une expression vague et ambiguë qui pouvait, selon le besoin, désigner le gouverneur de l'Inde ou le roi d'Angleterre. L'envoyé de la Compagnie s'aperçut bien de cette ruse et passa outre. Quelque jaloux qu'il fût de soutenir la dignité du gouvernement qu'il représentait, il lui fallut dans diverses circonstances faire quelques concessions aux préjugés et aux prétentions des ministres barmans. Par exemple, il refusa formellement de se prosterner en présence du roi, mais il crut devoir consentir à quitter sa chaussure chaque fois qu'il fut introduit auprès de sa majesté barmane. Nous ne saurions dire jusqu'à quel point ces petites discussions ont influé sur l'opinion qu'il s'est faite de la cour d'Ava. Quand cette opinion échappe à l'auteur, elle est fort sévère; il reproche à ce gouvernement, outre un despotisme intolérable, une vanité et une insolence excessives. M. Craufurd cite plusieurs faits à l'appui de ce jugement; nous nous contenterons de rapporter la manière dont l'historiographe de l'empire a raconté l'invasion anglaise dans les provinces barmanes et les résultats qu'elle a produits. Voici ce récit: « Dans les années 1186 et 1187, les « *Kula-pyu* ou étrangers blancs de l'ouest cherchèrent querelle au seigneur

« du palais d'or. Ils abordèrent à Rangoun, prirent cette place ainsi que
 « Prome, et on leur permit d'avancer jusqu'à Yandabo, car le roi, par un
 « motif de piété, et par respect pour la vie [des hommes], ne fit aucun
 « effort pour s'opposer à leur marche. Les étrangers avaient dépensé de
 « grandes sommes pour leur entreprise, et au moment où ils atteignirent
 « Yandabo, leurs ressources étant épuisées, ils étaient dans une grande
 « détresse. Ils adressèrent une pétition au roi, qui, dans sa clémence et sa
 « générosité, leur envoya de grandes sommes d'argent pour les rembourser
 « de leurs dépenses, et ordonna qu'ils sortissent du pays. » C'est ainsi que
 les Barmans racontent une guerre où ils ont été battus presque à chaque
 rencontre, et qui leur a coûté la perte de cinq provinces, sans compter un
 fort tribut en argent.

La forme que l'auteur a donnée à son *journal*, et qui consiste à rapporter les événements jour par jour, a l'avantage de présenter les faits dans leur succession naturelle, et, outre qu'elle répand une grande variété dans l'ouvrage, elle introduit le lecteur dans la connaissance de ce peuple curieux, par degrés et à mesure que le narrateur y pénètre lui-même. Nous voudrions pouvoir citer un plus grand nombre de traits de cette narration attachante. Nous signalerons seulement la réception de l'ambassade anglaise par le roi et la reine des Barmans, assis sur leur trône. La description qu'en a faite M. Craufurd peut passer pour un modèle en ce genre. Le récit est d'une clarté et d'une simplicité qui n'excluent pas la grandeur; et quand on l'a lu, on comprend que, frappé d'un spectacle qu'il fut tenté de prendre pour une brillante illusion, l'auteur ait ajouté: « Je puis dire en toute
 « assurance qu'aucune représentation théâtrale n'eût pu égaler la splen-
 « deur et la pompe de la réalité. » La position de l'auteur, comme chef d'une mission qui venait au nom d'une puissance aussi redoutée des Barmans que la Compagnie des Indes, lui donnait le droit d'être présenté de même aux princes de la famille royale. Il raconte ces diverses réceptions, mais avec une mesure et un tact qui prouvent que, s'il a tout observé, il a su aussi n'admettre dans sa relation que les circonstances véritablement instructives. Les portraits qu'il trace des divers personnages avec lesquels sa position le mit en rapport sont d'ordinaire pleins d'intérêt; et, pour n'en citer qu'un exemple, nous extrairons de celui du roi actuel quelques particularités qui font voir avec quel soin M. Craufurd a choisi les traits de ses tableaux. Sa majesté barmane avait, en 1826, environ quarante-trois ans; sa taille est petite, mais son air annonce une grande activité. Ses manières sont gaies et affables; toutefois cette affabilité est souvent d'un genre bizarre. Ainsi le roi se plaît à pincer les oreilles de ses favoris et à leur frapper sur la joue. Il a plus de goût pour les exercices violents que n'en

montrent d'ordinaire les princes asiatiques. Parmi les amusements auxquels il se livre avec passion, il en est un d'une nature puérile et presque barbare, auquel on croirait à peine, si la réalité n'en était constatée de la manière la plus positive : c'est l'habitude qu'il a de se faire porter sur les épaules d'un homme. Le cavalier royal ne fait pas usage de selle, il se sert seulement, en guise de bride, d'une pièce de mousseline passée dans la bouche du bipède qu'il honore de ses bonnes grâces. Avant la guerre, sa monture favorite était un homme de Sarwa, d'une force et d'une grosseur remarquables, dont les épaules larges et charnues offraient à sa majesté un siège aussi sûr que commode. A l'époque où M. Craufurd était à Ava, le roi venait de disgracier sa monture. On assura à l'auteur que cet amusement ridicule n'était pas de l'invention du roi actuel, mais qu'il avait été souvent recherché par d'autres personnes du sang royal. Ne serait-ce pas un emprunt fait à la mythologie indienne, où Vichnou est porté sur les épaules de Garouda, ou d'un homme à tête d'oiseau ?

L'ambassadeur anglais avait atteint son but, les articles du traité étaient adoptés, et il ne lui restait plus pour pouvoir quitter la capitale que d'obtenir du roi son audience de congé. Il profita du délai nécessaire aux préparatifs de son départ pour visiter la ville d'Amarapoura, située à six milles au-dessus d'Ava, sur les bords de l'Irawadi. Parmi les monuments qui excitèrent le plus sa curiosité, l'auteur signale spécialement le temple renfermant la célèbre statue en bronze de Bouddha, qui passe pour avoir été fondue du vivant de ce sage, et qui fut transportée d'Aracan en 1784. Elle a environ douze pieds anglais de hauteur, et elle est dorée sur toute sa surface. M. Craufurd n'a pas trouvé qu'elle différât beaucoup des autres statues de marbre ou de bois qui représentent Gotama assis dans une posture méditative. Le temple où elle a été déposée est un riche édifice qui étincelle de ciselures en bois doré; on n'y compte pas moins de deux cent cinquante-deux piliers de bois, massifs, élevés et soigneusement recouverts de dorure. Une belle table de marbre donne la date et les principales circonstances de la fondation de ce grand édifice, ouvrage du dernier roi, qui l'appela *Mahâ-myat-muni*, du nom de la statue de *Mahâmuni*, ou le grand solitaire, dont nous venons de parler. Dans une longue galerie attenante au temple, le feu roi avait rassemblé un nombre considérable d'inscriptions sur pierre, recueillies à Sagaing, à Pagan, à Sanka, villes situées à environ trois journées de marche au delà d'Ava, et à *Ang-le-ywa*, dans le pays des Shans. Ces inscriptions sont au nombre de deux cent soixante; quelques-unes sont sur des tables de marbre, le plus grand nombre sur une pierre solide. Le caractère en est quelquefois l'ancien pâli, mais plus fréquemment le barman vulgaire. M. Craufurd, pour satisfaire la curiosité

de ses lecteurs, a bien voulu joindre à son appendice la traduction de deux de ces inscriptions, qu'il dut aux soins de M. Judson. « Elles sont, » dit-il, comme c'est l'usage, mystiques et puériles. Le seul mérite qui « distingue les monuments de ce genre, qu'on trouve en si grand nombre » dans le royaume d'Ava, c'est qu'ils contiennent tous des dates, avec « quelques allusions à des événements historiques, et qu'ils peuvent jeter » quelques lumières sur les usages et les opinions religieuses du peuple. » Ou nous nous trompons, ou nous ne savons pas qu'on ait jamais demandé à des inscriptions autre chose que des dates, des allusions à l'histoire, et des éclaircissements sur les lois et les coutumes du pays. Ces objets valent bien la peine qu'on les cherche dans des monuments qui sont peut-être les seuls où l'on en puisse prendre connaissance. La première inscription est relative à la fondation d'un temple élevé en l'honneur d'un saint qui vint de Ceylan, portant avec lui quelques reliques de Gotama. La date de cet événement, placé en 794 de l'ère commune des Barmans, répond à l'année 1432 de notre ère. Le fondateur du temple était un roi d'Ava dont le règne commença en 788, ou de notre ère 1426. Cette circonstance est indiquée dans l'inscription, et elle s'accorde parfaitement avec la chronologie manuscrite dont M. Craufurd a déjà parlé. La seconde inscription a bien moins d'importance; c'est une donation de terre en faveur de quelques temples, datée de 1454 de notre ère.

Quelque temps avant son départ, la députation fut invitée à assister plusieurs jours de suite à des divertissements dont le roi lui-même était spectateur. C'étaient des combats d'éléphants et de lutteurs, qui parurent à M. Craufurd assez peu amusants. Cette circonstance lui procura toutefois l'avantage de voir le roi de plus près; et, quoique les détails qu'il donne sur sa personne ajoutent peu de chose à ceux que nous avons fait connaître plus haut, on s'aperçoit que l'auteur fut agréablement surpris de l'affabilité du monarque barman, et qu'en général cette seconde visite lui laissa une impression plus favorable que la première. Le roi montait un éléphant, qu'il dirigeait lui-même avec une grande dextérité. M. Craufurd, qui fait de cet animal une description intéressante, en prend occasion pour donner sur les éléphants des détails qui sont pour la plupart aussi neufs qu'instructifs. Tous les éléphants du royaume, privés ou sauvages, sont la propriété du monarque. C'est pour le roi un objet de monopole; il en permet cependant quelquefois l'usage (et c'est alors une preuve signalée de sa faveur) à ses femmes, à ses concubines, à ses frères, à ses enfants, et même, quoique plus rarement, à de grands dignitaires de l'état. Quiconque prend un de ces animaux doit le livrer au roi. Le meurtre d'un éléphant, même sauvage, est puni d'une forte amende. La crainte du châtement n'empêche

cependant pas qu'il ne s'en tue un grand nombre; les contrevenants en recherchent l'ivoire, et en vendent la chair, que l'on mange après qu'elle a été séchée au soleil : on la fait passer sous le nom de viande de buffle. Le roi possède en tout environ mille éléphants divisés en deux classes : ceux qui sont entièrement domptés (ce sont en général les mâles), et ceux qui sont encore à demi sauvages, et qui servent à prendre les éléphants des forêts; ce sont pour la plupart des femelles. On les entretient d'ordinaire dans le voisinage des forêts, où elles attirent les mâles sauvages. Quand un de ces derniers est venu se joindre aux femelles, on fait rentrer le troupeau dans la ville, et le mâle se trouve attiré dans une enceinte où il est enchaîné après une lutte plus ou moins longue. M. Craufurd s'attache à réfuter certaines opinions assez généralement admises sur la réserve des éléphants à l'égard des femelles, et il pense que la sagacité et le courage de cet animal ont été aussi exagérés que le sentiment de pudeur qu'on lui attribue. Il faudrait être naturaliste pour apprécier convenablement la valeur des renseignements rassemblés par M. Craufurd à ce sujet. Nous nous bornerons à remarquer que les plus beaux éléphants viennent, suivant lui, de *Sandapuri*, dans le pays de Laos : l'auteur ne doute pas que *Sandapuri* ne soit le *Chantanaburi* ou *Lanchan* des Siamois. Ce rapprochement est tout à fait fondé, et on peut ajouter que *Chantanaburi* est l'altération du nom sanscrit de la capitale du Laos, lequel signifie *la ville du santal*, et que *Lanchan* en est le nom national, qui doit signifier, je pense, dans les dialectes thays ou siamois, *grand éléphant*.

Au moment de son départ, M. Craufurd reçut de la part du roi les présents destinés au gouverneur général; ces présents consistaient en pierres précieuses, en riches étoffes d'un prix plus ou moins élevé; en deux boîtes contenant une riche collection de livres barmans. Elle était accompagnée d'une courte liste que M. Craufurd a insérée dans son ouvrage, et que nous reproduisons ici, parce que la littérature barmane est encore trop peu connue pour qu'on doive négliger les moindres indications:

- | | |
|--|----------|
| <i>Ra-ta-na-ga-ra Wuttu.</i> | } 9 vol. |
| <i>Ma-ni-kong-ta-la Wuttu.</i> | |
| <i>Ma-la-ler-ka-ra Wuttu</i> , vie de Gotama. | |
| <i>Na-ga-thing-ma-ling</i> , demandes et réponses, ouvrage métaphysique. | |
| Petits ouvrages et mélanges poétiques, 6 vol. | |
| Dictionnaire pâli. | |
| Grammaire pâlie; le texte original. | |
| <i>Pin-nya-ka-ta-ra Wuttu.</i> | |

Grammaire pâlie, le texte accompagné d'une traduction barmanie.

Thu-ka-wa-ha Wuttu.

Les 550 Zat Wuttu, ou aventures de Gotama dans des existences antérieures.

Dam-ma-pa-ta Wuttu.

On doit regretter que M. Craufurd n'ait pu obtenir de traductions de ces titres. C'eût été une indication précieuse pour les personnes auxquelles leur position pourra donner plus tard les moyens de se procurer des livres barmans. Le seul renseignement que nous fournisse l'auteur, c'est que le mot *wuttu* signifie un récit ou une légende religieuse; *wuttu* est, selon toute apparence, une mauvaise orthographe du pâli *vattou* (sanskrit *vastou*), histoire. Le premier des titres de la liste de M. Craufurd est facilement reconnaissable; c'est le pâli *Ratanākāra*, « la mine de diamants, » pour le sanscrit *Ratnākāra*. Dans le second titre, on retrouve *mani*, joyau; mais le reste du mot m'est inconnu. Le dernier ouvrage de la liste est la collection célèbre des *Djātaka* ou histoire des 550 naissances de Gotama Bouddha : on possède ce volumineux ouvrage à Londres et à Copenhague; la Bibliothèque du Roi n'en a qu'un court fragment sous le titre de *Nemi*. On remarquera que cette liste ne comprend aucun ouvrage vraiment historique. M. Craufurd, à son arrivée dans la capitale, témoigna, ainsi que M. Judson, le désir de se procurer des livres barmans. La cour eut connaissance de son dessein; on engagea l'envoyé anglais à ne pas s'occuper de recherches de ce genre, en lui promettant que le roi lui fournirait les livres dont il aurait besoin, pourvu qu'il en fût dressé une liste. M. Craufurd en présenta une qui renfermait quelques livres historiques et des traités de législation, outre plusieurs ouvrages grammaticaux et religieux. On lui donna ceux de ces derniers qu'il avait demandés; mais l'histoire et la législation n'en faisaient pas partie, parce que, sans doute, ces ouvrages eussent pu jeter sur la politique et le gouvernement d'Ava des lumières que la cour avait intérêt à ne pas répandre.

Le 12 décembre 1826, la mission s'embarqua sur l'Irawadi pour quitter la capitale. Avant de reprendre son récit, M. Craufurd donne une description d'Ava, et des détails sur la population de cette ville, sur celle de Sagaing et d'Amarapoura, qui eussent été peut-être mieux placés dans le chapitre que l'auteur a consacré à la géographie du royaume d'Ava. Nous croyons devoir en ajourner l'examen pour le reporter à la partie de cette analyse où nous extrairons ce que l'auteur nous apprend de la statistique de ce pays. La relation du voyage en retour est aussi riche en faits et en

observations que la première. On y trouve des descriptions de temples anciens, des détails sur la culture, sur l'industrie des Barmans, et notamment sur le procédé usité pour vernir les meubles et les ustensiles de ménage. La botanique et la géologie ont surtout attiré l'attention de M. Craufurd; ces deux parties étaient confiées au savant et respectable D^r Nathaniel Wallich, de Calcutta, qui n'a laissé échapper aucune occasion de faire des excursions dans le pays, et qui, durant le premier voyage, avait fait d'amples récoltes dans les montagnes à l'est d'Ava. Il ne nous appartient pas d'insister davantage sur cette partie du voyage de M. Craufurd; il nous suffira de dire qu'il y a, selon toute apparence, beaucoup à apprendre d'un observateur aussi attentif, et que les juges de ces matières liront avec fruit le récit de sa visite aux lacs d'où l'on extrait le sel commun, à la manufacture où se confectionnent les statues en marbre de Gotama, aux carrières des montagnes de Sagaing près d'Ava, aux puits de pétrole, matière qui est employée pour l'éclairage dans tout l'empire. On remarquera aussi la description d'un homme dont le corps est complètement couvert d'un poil long de quatre à cinq pouces, et celle de nombreux ossements fossiles que M. Craufurd découvrit en plusieurs endroits sur les bords de l'Irawadi. Ces débris de mastodontes, de rhinocéros, de tapirs, de bœufs et d'autres ruminants, ont été figurés dans cinq planches qui accompagnent le volume, et ils ont fourni au révérend W. Buckland la matière d'un mémoire inséré dans les Transactions de la société géologique, et que M. Craufurd a reproduit à la fin de son appendice.

La partie de l'ouvrage de M. Craufurd qui contient, à proprement parler, le journal de la mission, est terminée par le récit de plusieurs excursions faites par l'auteur, à diverses reprises, dans la province de Martaban, une de celles que les Anglais ont récemment acquises. C'est un pays riche et pittoresque, traversé par des rivières profondes, qui ouvrent au commerce intérieur des communications faciles; mais, en 1826, il était presque inhabité. M. Craufurd revient plus bas, dans le chapitre consacré à la description géographique de l'empire barman, sur cette province et sur celles qui furent cédées à la Compagnie par le traité de Yandabo en 1826. Nous croyons pouvoir sans inconvénient intervertir l'ordre suivi par l'auteur, et extraire ce qui est relatif à ces provinces avant de passer à celles qui sont restées sous la domination barmane. La description des pays dont la victoire vient d'assurer à la Compagnie la possession définitive nous paraît convenablement placée à la suite de la relation d'une ambassade dont le but était de garantir à ces provinces et aux autres établissements anglais les avantages d'un traité de commerce négocié sous l'influence des derniers événements. La totalité du territoire cédé par les Barmans aux Anglais

embrasse le royaume d'Aracan, divisé en quatre provinces, une partie du pays de Martaban, et les districts de Ré ou Yé, Tavoy et Mergui. L'Aracan est séparé des royaumes d'Ava et de Pegou par une chaîne de montagnes qui court du nord au sud et se termine à la pointe Négrais. C'est un pays couvert de montagnes entrecoupées de marais; circonstance qui, jointe à la durée et à l'abondance des pluies qui tombent depuis avril jusqu'en novembre, rend le climat extrêmement humide. Les habitants appartiennent à la même race que les Barmans; ils parlent la même langue; la religion, les mœurs et les institutions sont les mêmes chez les deux peuples. Les Barmans eux-mêmes rapportent l'origine de leur langage à l'Aracan, et il n'est pas rare de les entendre appeler cette province l'ancien pays. Toutefois les Aracanis sont aujourd'hui moins civilisés, et ils montrent moins d'intelligence et d'énergie que les Barmans. Le rapport de la population à l'étendue du territoire donne sept habitants par mille carré. Les acquisitions de la Compagnie à l'est et au sud du Pegou ne sont pas seulement plus étendues, elles ont encore une valeur plus considérable que la province d'Aracan. Leur limite septentrionale se trouve entre le 19° et le 20° degré de latitude, au point où se termine la grande chaîne de montagnes qui sépare ces provinces du royaume de Siam. Au midi, les conquêtes anglaises descendent jusqu'au 11° degré de latitude nord, embrassant ainsi une étendue de cinq cents milles géographiques du nord au sud; leur largeur moyenne est d'environ cinquante milles. Ces provinces sont traversées par des rivières navigables à une assez grande hauteur; celle de Martaban présente l'aspect d'un pays de plaines; les districts de Yé, Tavoy et Mergui sont au contraire plus montagneux. La production la plus précieuse du sol est le bois de teak. On ne rencontre cet arbre que dans le Martaban; mais les forêts où il croît sont nombreuses et très-étendues: on comprend sans peine l'importance de cette province pour les constructions navales de la Compagnie. Un relevé approximatif de la population, fait immédiatement après la conquête, donna pour résultat un habitant et demi par mille carré. On attribue cette absence de population aux incursions des Siamois dans les districts de Tavoy et de Mergui, et aux deux grandes émigrations des Talains de Martaban, qui abandonnèrent le pays pour se retirer dans le royaume de Siam, peu de temps avant l'arrivée des Anglais. M. Craufurd conclut de cette description, dont nous n'avons dû reproduire que les principaux traits, que l'état actuel de ces provinces ressemble plutôt à celui des solitudes de l'Amérique qu'à celui des anciennes conquêtes de la Compagnie dans l'Hindoustan. C'est un pays à coloniser complètement; mais l'auteur pense que, si une administration libérale et économique y favorise l'établissement des Eu-

ropéens et des émigrants chinois, l'agriculture et le commerce y devront prendre en peu d'années des développements dont aucune autre portion des possessions anglaises dans l'Inde ne pourrait offrir l'exemple.

Dans un second article, nous examinerons la partie de cet ouvrage qui est spécialement consacrée à la géographie, à l'histoire et aux usages des Barmans.

EUGÈNE BURNOUF.

کتاب شاهنامه تصنیف ابو القاسم طوسی مختلص بفردوسی

THE SHAH NAMEH, an heroic Poem, containing the History of Persia from Kioomurs to Yesdejird; that is, from the earliest times to the Conquest of that Empire by the Arabs; by Aboul Kasim Firdousee : carefully collated with a Number of the oldest and best Manuscripts; and illustrated by a copious Glossary of obsolete Words and obscure Idioms; with an Introduction and Life of the Author, in English and Persian, and an Appendix containing the interpolated Episodes, etc., found in different Manuscripts. By Turner Macan, persian Interpreter to the Commander in chief, and Member of the Asiatic Society of Calcutta. Calcutta, 1829.—Le SCHAH-NAMÈH, poëme héroïque, contenant l'histoire de Perse depuis Cayoumarth jusqu'à Yezdédjerd, c'est-à-dire, depuis les temps les plus éloignés jusqu'à la conquête de cet empire par les Arabes; par Aboul-kasim Firdousi; soigneusement collationné avec plusieurs des plus anciens et des meilleurs manuscrits, et éclairci par un glossaire où sont expliqués un grand nombre de mots tombés en désuétude et d'expressions obscures; enrichi en outre d'une introduction et de la vie de l'auteur, en anglais et en persan, et d'un appendix renfermant les épisodes introduits par interpolation dans ce poëme et trouvés dans divers manuscrits; par M. Turner Macan, interprète pour la langue persane du Commandant en chef, et membre de la Société asiatique de Calcutta. Calcutta, 1829, 4 vol. in-8°, contenant au total 2,340 pages de texte persan, et lvj pages d'introduction, en anglais.

QUELQUE étendue que, dans un journal exclusivement consacré à la

littérature de l'Orient, on donnât à l'examen critique d'une édition du *Schah-namèh*, on parviendrait difficilement à satisfaire complètement la curiosité des lecteurs qui désireraient connaître à fond la nature de ce poëme, son objet, l'histoire de sa composition, son style, son mérite poétique, la vie de son auteur, les altérations que l'original a subies pendant le cours de plus de huit siècles, les travaux dont il a été l'objet dans l'Europe savante, les fragments qui en ont été imprimés, le mérite de tout ce qui a été écrit et publié sur ce sujet avant l'édition complète de M. Turner Macan, celui de cette édition elle-même, enfin les améliorations qu'elle laisse à désirer et les règles de critique que devrait s'imposer un nouvel éditeur. Combien donc ne devons-nous pas rester au-dessous de ces conditions, obligés que nous sommes, en écrivant dans un journal qui embrasse le cercle entier des sciences et de l'érudition, de renfermer ce que nous avons à dire dans un petit nombre de pages ! Par bonheur, ce n'est pas la première fois que nous communiquons au public savant quelques détails historiques et critiques sur ce poëme célèbre, et nous pourrions, en renvoyant à ce que nous en avons dit, il y a déjà bien des années, dans le *Magasin encyclopédique*¹, abréger un peu la tâche qui nous est imposée aujourd'hui. Toutefois, nous devons reconnaître tout d'abord que nous l'eussions jugée au-dessus de nos forces, et que nous ne l'eussions jamais acceptée, si, pour nous en acquitter consciencieusement, il eût fallu lire la plume à la main et soumettre à un examen critique quatre volumes de texte, qui comprennent près de 2,400 pages, et plus de 54,000 distiques. Mais si, d'un côté, cet aveu, qui était pour nous un devoir, avertit le lecteur de la réserve que nous sommes obligés de mettre dans nos observations et de celle qu'il doit apporter lui-même dans la confiance qu'il peut accorder à notre jugement, nous croyons, de l'autre, ne pas être trop téméraire en entrant dans l'examen critique d'un ouvrage dont quelques portions (particulièrement le long épisode de *Sohrab*) ont été à plus d'une reprise l'objet de nos cours et la matière de notre enseignement.

Nous commencerons par une courte indication des travaux relatifs au *Schah-namèh*, postérieurs à l'année 1813, et par conséquent à l'article inséré dans le *Magasin encyclopédique*, et que nous avons déjà indiqué. Nous plaçons en première ligne le premier volume, le seul qui ait paru, d'une édition complète du *Schah-namèh*, entreprise à Calcutta sous la direction du savant M. Lumsden, et pour laquelle on n'a pas collationné, en tout ou en partie, moins de 27 manuscrits. Ce volume porte la date de 1811, mais il n'en était encore passé aucun exemplaire en Europe,

¹ Année 1813, tome IV.

du moins à notre connaissance, lorsque notre article parut dans le *Magasin encyclopédique*. Cette édition fut interrompue, puis abandonnée, le gouvernement de l'Inde britannique ayant refusé la continuation du secours qui était nécessaire pour sa continuation : elle était estimée devoir se composer de huit volumes *in-fol.*

En 1814, M. James Atkinson, membre de la Société asiatique de Calcutta, publia un long fragment du *Schah-namèh*, avec une traduction libre, ou plutôt une imitation en vers anglais, sous le titre suivant : *SOHRAB, a Poem: freely translated from the Original persian of Firdousee*. Cet épisode, qui se compose d'environ 1,600 distiques, est regardé comme l'un des morceaux les plus remarquables du *Schah-namèh*. M. Atkinson en a publié le texte d'après celui qui avait été préparé pour l'édition de M. Lumsden, et que ce savant eut la complaisance de lui communiquer. La traduction en vers de M. Atkinson ne peut être, comme on le pense bien, que d'un très-faible secours pour faciliter l'intelligence du texte ; les notes dont ce savant l'a enrichie ont rarement un but philologique.

On pourrait tirer plus de secours d'un extrait beaucoup plus étendu du poème héroïque de Ferdousi, extrait qui a paru en allemand à Berlin en 1820, en deux vol. in-8°, et dont on est redevable à M. J. Goerres. Il a pour titre : *Das Heldenbuch von Iran, aus dem Schah-nameh des Firdussi*. L'auteur a fait son travail d'après un manuscrit de la bibliothèque de Gottingue. En retranchant tout ce qui pouvait être supprimé sans rompre l'enchaînement des divers récits que Ferdousi a réunis en un seul poème, il a extrait de ce poème 37 morceaux qu'on pourrait regarder comme autant de petits poèmes distincts, et qui présentent la suite de l'histoire héroïque de la Perse, depuis Cayoumarth jusqu'à la mort de Roustam. Malgré les retranchements que M. Goerres s'est permis et qui entraient dans le plan de son travail, et malgré la marche libre et indépendante de sa traduction, on peut très-souvent, son livre à la main, suivre le texte original, non-seulement dans son ensemble, mais même dans tous ses détails.

Le recueil intitulé *les Mines de l'Orient*, dont le second volume m'avait fourni l'occasion de parler du *Schah-namèh* dans le *Magasin encyclopédique*, a encore offert, dans les tomes III et V qui ont paru, le premier en 1813 et le second en 1814, des fragments du poème de Ferdousi. C'est à M. de Hammer qu'est dû le morceau inséré dans le tome III ; M. Sam. Günther Wahl, éditeur et traducteur du long fragment, composé de près de 300 distiques, qui se trouve dans le tome V, l'avait présenté aux savants comme un *specimen* d'une traduction allemande complète du *Schah-namèh*, accompagnée d'un commentaire et de plusieurs planches, et devant

former au total quatre forts vol. in-8°. Il est bien à regretter que ce travail, auquel il avait consacré plusieurs années, soit demeuré inédit.

M. de Hammer, qui, dans son grand ouvrage sur la littérature persane (*Geschichte der schönen Redekünste Persiens*), publié à Vienne en 1818, ne pouvait manquer d'accorder un des premiers rangs à Ferdousi, a joint à la vie du poète un fragment de l'épisode de Sohrab, et un autre morceau beaucoup plus considérable, savoir le récit de l'expédition d'Isfendiar, fils de Gushtasp, contre Ardjasp, monarque du Touran, qui avait juré la ruine de la religion de Zerdouscht ou Zoroastre. Ce fragment ne contient pas moins de 800 à 900 distiques.

Dans mes recherches sur l'origine et l'histoire du *livre de Calila et Dimna*, plus connu sous le nom de *Fables de Bidpai* ou *Pilpai*, recherches publiées dans les tomes IX et X des *Notices et Extraits des manuscrits*, j'ai inséré (tome X, part. I^e, p. 140 et suiv.) le récit de ce qui se passa relativement à la découverte de ce livre sous le règne de Nouschiréwan, ainsi qu'il se lit dans le *Schah-namèh*, où il occupe 130 distiques.

Enfin, divers morceaux du même poème ont été publiés à Paris, en 1829, par MM. Mohl et Olshausen, dans un petit recueil intitulé: *Fragments relatifs à la religion de Zoroastre, extraits des manuscrits persans de la bibliothèque du Roi*, et les textes contenus dans ce volume ont été traduits en allemand par M. Vullers, et imprimés avec un commentaire à Bonn, en 1831, sous le titre de *Fragmente über die Religion des Zoroaster*⁷. Ces extraits contiennent 437 distiques.

Après tant de publications, dont quelques-unes sont, comme on vient de le voir, d'une grande étendue, on peut dire que l'ensemble du poème de Ferdousi était assez bien connu, et qu'on pouvait sans trop de témérité porter un jugement sur le style de l'auteur et sur son mérite comme poète. Toutefois il était à désirer qu'on réalisât enfin le projet d'en donner une édition complète, en y employant tous les moyens de critique propres à assurer la pureté et l'authenticité du texte original. C'est ce qu'a entrepris M. Turner Macan. Tous les hommes capables d'avoir un avis là-dessus sont convenus depuis longtemps de l'extrême difficulté d'une pareille entreprise. Nous allons voir ce que l'éditeur a fait pour vaincre cette difficulté, et les moyens qu'il a eus à sa disposition pour ramener autant que possible le texte du *Schah-namèh* à sa pureté primitive. C'est lui-même qui en rend compte dans la préface qu'il a mise, tant en persan qu'en anglais, à la tête de son édition, et dont nous allons donner un extrait.

⁷ Voyez le compte rendu de ces deux volumes dans le *Journal des Savants*, année 1832, cahiers de janvier et février.

Quelle que soit l'estime, ou pour mieux dire la haute admiration dont a toujours joui et dont jouit encore, dans l'Orient, le poëme de Ferdousi, il paraît qu'on n'a jamais donné aucun soin à le conserver tel qu'il est sorti de la plume de son auteur, et à le garantir de toute altération. Il semble au contraire qu'on se soit plu à l'abandonner au caprice et à l'insouciance des copistes ignorants ou téméraires, en sorte qu'il n'y a peut-être aucun ouvrage qui ait été aussi altéré et défiguré que le *Schah-namèh*, par des omissions, des interpolations et des fautes de tout genre. Ces altérations sont si nombreuses et si graves, que M. Turner Macan n'hésite point à dire que, si l'auteur était rendu à la vie, il reconnaîtrait à peine son ouvrage dans le *Schah-namèh* tel que nous l'avons aujourd'hui, et où l'on trouverait difficilement vingt vers de suite sur lesquels deux manuscrits fussent parfaitement d'accord.

Une des causes principales auxquelles on doit, ce semble, attribuer la licence extrême qu'ont prise, à l'égard de ce livre plus que de tout autre, les copistes, c'est que, parmi les personnes mêmes qui se font un honneur de posséder un exemplaire du *Schah-namèh*, il s'en trouve bien peu qui le lisent en entier. « Quoique, dit M. Turner Macan, j'aie connu « (dans l'Inde) plus de cent personnes qui possédaient des exemplaires « du *Schah-namèh*, je n'ai jamais ni vu ni connu par ouï-dire quelqu'un « qui eût lu la dixième partie de ce poëme, et je n'ai rencontré que bien « peu de personnes qui en eussent lu mille distiques. On loue beau- « coup cet ouvrage, mais on y jette rarement les yeux. Tous ceux qui « ont quelque prétention au titre d'homme de goût et d'amateur des « lettres, se contentent d'en retenir par cœur quelques centaines de vers « et de les citer à l'occasion; et quant à l'ensemble des faits historiques, « on l'étudie dans un extrait écrit en prose et assez imparfait, composé « en 1652, sous le règne de Schah-djihan, par ordre de Schemschir- « khan, gouverneur de Gazna.

« En achetant un manuscrit, dit encore l'éditeur, on fait bien plus « attention à la beauté de l'écriture et des peintures qu'au nombre des vers « ou à la correction du texte. Ce que l'acheteur néglige, le copiste le né- « glige aussi. Des épisodes tout entiers sont laissés de côté; dans chaque « page, des vers sont omis; et il n'est par rare de rencontrer des exem- « plaires qui ne contiennent que 40,000 distiques, tandis que, dans « l'origine, le poëme en avait, dit-on, 60,000. »

Pour mettre un frein à la licence des copistes, faire disparaître les altérations introduites par leur ignorance ou leur témérité présomptueuse, ramener le texte à sa pureté primitive, par la collation des meilleurs et des plus anciens manuscrits, et prévenir pour la suite toute nouvelle

corruption en multipliant les copies d'un seul exemplaire ainsi corrigé, il eût fallu, dans des temps ou dans des contrées qui ne jouissaient point des ressources qu'offre pour une pareille entreprise l'imprimerie, tous les trésors et toute l'autorité de quelqu'un des plus puissants monarques de l'Asie; il eût fallu, plus que cela, cet esprit de critique qui est presque sans exemple en Orient.

Si le *Schah-namèh* eût eu des commentateurs, leur travail aurait pu contribuer à la conservation de l'intégrité du texte; mais la longueur du poème, et son objet tout à fait étranger aux sciences abstraites, aux doctrines religieuses de l'islamisme, et à la jurisprudence, le mettent hors de la catégorie des ouvrages sur lesquels a dû s'exercer le talent et la laborieuse sagacité des commentateurs.

Il ne faudrait pas conclure de ce que nous venons de dire, que personne avant M. Turner Macan n'avait tenté de rétablir le texte du *Schah-namèh*, et de le purger des altérations fortuites ou volontaires qu'il avait éprouvées de la part des copistes. Si nous en croyons M. Turner et plusieurs savants qui ont écrit sur ce sujet avant lui, on apprend d'une préface qui se lit à la tête de beaucoup de manuscrits de ce poème, qu'en l'année 829 de l'ère musulmane, un petit-fils de Timour, Baïankor-mirza, qui prenait un grand plaisir à la lecture du *Schah-namèh*, et qui était frappé du désordre et des fautes qu'y avaient introduits les copistes, ordonna de ramener le texte à sa pureté par la collation des divers manuscrits que possédait sa bibliothèque. Mais quel était l'âge de ces manuscrits, à quels signes reconnut-on leur mérite respectif, d'après quelles règles de critique procéda-t-on à la restauration du texte? c'est ce qu'on a négligé de nous apprendre. Nous n'avons pas même de signe certain pour reconnaître les manuscrits qui peuvent remonter à cette édition corrigée par l'ordre de Baïankor; car il paraît que la préface dont il s'agit, et qui contient un récit, suivant toute apparence, romanesque, sur l'origine des traditions historiques renfermées dans le *Schah-namèh*, a été ajoutée après coup à des manuscrits plus anciens. Cette recension, en supposant qu'elle ait véritablement eu lieu, est donc pour nous comme si elle n'eût jamais existé.

Mais qu'il me soit permis d'expliquer franchement ma pensée. Il me semble qu'on a fait dire à l'auteur de cette préface beaucoup plus que ne signifient les expressions dont il s'est servi, et qu'on a transporté et appliqué les idées et les procédés d'une critique européenne à une simple révision d'un genre fort différent. Voici la traduction littérale de ce passage, tel qu'il se lit dans un beau manuscrit de la bibliothèque du Roi, qui a appartenu à la bibliothèque des rois de Perse, de la dynastie des Seféwis (ou Sofis), et qui a été apporté par Otter.

« En l'année 829 de l'hégire le sultan , fils et petit-fils de sultan ,
 « le khakan , fils et petit-fils de khakan , le mirza Baïankor Behadur-
 « khan s'occupait de temps à autre de la lecture du *Schah-namèh* ,
 « que Ferdousi a composé et écrit en vers qui sont comme des perles bril-
 « lantes percées (pour en faire un collier). Quoiqu'il y eût dans la bibliothèque
 « royale plusieurs exemplaires du *Schah-namèh* , il n'y en avait cependant
 « aucun qui satisfît le naturel délicat et le goût fin de ce roi , fils de roi .
 « Comme , à l'époque de cet auguste monarque (dont puisse le règne être
 « aussi long que l'éternité !) , les talents , qui précédemment étaient réduits
 « à l'inaction , ont repris le dessus , et que la bonne monnaie de l'éloquence
 « recouvre au plus haut degré son cours légal , le faible rejeton du mérite
 « et de la science , né durant les années de la sécheresse , reverdit chaque
 « jour de plus en plus , grâce aux pluies de la faveur de ce prince , et le
 « parterre des espérances et des souhaits reçoit à chaque instant de nou-
 « veaux arrosements , du bassin de sa générosité et de sa libéralité . Avant
 « lui , les hommes de talent se plaignaient de l'injustice de la fortune ;
 « mais , grâce à Dieu , sous ce règne digne d'une éternelle durée , chacun
 « obtient des faveurs proportionnées à son mérite .

« (Vers.) Le mérite des hommes de talent se manifeste quand le ma-
 « niement des affaires tombe entre les mains d'un homme capable de les
 « diriger .

« Un ordre est émané de la volonté royale pour que , de plusieurs
 « exemplaires en ayant corrigé un , on le décorât :

« (Vers.) D'une écriture semblable à une chaîne formée d'anpeaux de
 « couleur de musc , enlacés ensemble , et qui cependant coulât avec aisance
 « comme un ruisseau d'eau courante .

« Le même ordre commandait que , dans la préface , on racontât de
 « quelle manière a été composé le *Basitan-namèh* , qui est la source du
 « *Schah-namèh* , etc. »

Je donne en note le texte de ce passage ¹ .

¹ درین ایام که تاریخ هجری بهشتصد و بیست و نه رسیده است
 السلطان ابن السلطان ابن السلطان و الخاقان ابن الخاقان ابن امیرزاده
 بایسنغر بهادرخان کاهکاهی بمطالعه شاهنامه که فردوسی گفته و در
 نظم آن در درّی سفته است اشتغال می نمود هر چند شاهنامههای متعدّد
 در کتب خانه همایون معدّ بود اما چنانکه مزاج نازک و طبع لطیف

S'agit-il donc ici d'une collation de manuscrits et d'une recension critique? je ne le pense pas. Tout ce que j'y vois, c'est que Baïankor ordonne qu'on prenne un des exemplaires du *Schah-namèh* que contient sa bibliothèque; qu'on en corrige les fautes, puis qu'on en fasse une nouvelle copie; remarquable par la beauté de l'écriture, copie dans la préface de laquelle on exposera l'histoire du *Schah-namèh* et les aventures de Ferdousi.

Voilà, ce me semble, tout ce dont il s'agit, et rien de plus; et voilà pourquoi il n'est question ni du nombre, ni de l'âge, ni de la description des manuscrits qu'on suppose avoir été collationnés pour parvenir à restituer le texte primitif de Ferdousi.

Il n'en est pas de même de l'édition critique entreprise en 1808, sous la direction de M. Lumsden, pour laquelle 27 manuscrits ont été collationnés par des indigènes soldés à cet effet par le gouvernement de l'Inde britannique. Un seul volume, comme je l'ai déjà dit, des huit dont devait se composer cette édition, a été donné au public; de plus, le texte

شاه و شاهزاده آنرا پسندیدیدى نبود و چون در روزگار دولت همایون که بانقضای ابد توامان باد کار فرو بستهء هنر بالا گرفته است و نقد موزون سخن رواجی هرچه تمامتر یافته نهال خشک سال فضل و دانش بامداد رشحات باران پرستش یوماً فیوماً تازه ترست و کلزار آمال و امانی از منهل جود و سخاوتش لحظه فلحظه سیراب تر اکر پیش ازین اهل استعداد از زمانه متشکّی بودند بحمد الله که درین دولت ابد پیوند هر یک بموجب استحقاق خود متعظّی میکردند بیت قدر اهل هنر پدید آید کارها چون بکاردان افتند اشارت همایون نافذ گشت که از چند کتب یکی تعحیح ساخته مکلّ کرداند
بخطّی چو زنجیر مشکین سلاسل ولیکن روان همچو آب روانی
و در دیباجه حکایت جمع آوردن باستان نامه که اصل شاهنامه
است..... کتابت کنند

Je lis dans ce passage بتریتس au lieu de پرستش, et مسلسل, comme porte un autre manuscrit, au lieu de سلاسل. Peut-être faut-il aussi lire کرداند au lieu de کرداند, comme on lit plus bas کنند.

de l'épisode de Sohrab, publié par M. Atkinson, appartient à cette recension. S'il m'est permis de juger par ce fragment de tout le travail critique fait pour l'édition complète projetée par M. Lumsden, je n'hésite point à dire que l'éditeur me paraît bien loin d'avoir atteint son but, c'est-à-dire d'avoir purgé le texte original de toutes les interpolations des copistes, et rétabli l'ordre des vers partout où il en était besoin. Je suis loin de vouloir diminuer la reconnaissance due à M. Lumsden : mon observation prouve seulement l'extrême difficulté d'une semblable entreprise; et peut-être me sera-t-il permis d'ajouter, quoique cela puisse sembler paradoxal, qu'un savant élevé à l'école des critiques d'Europe est plus propre à un travail de ce genre que les *mounschis* les plus habiles de l'Inde, que je ne voudrais mettre en œuvre que comme des instruments passifs.

Le premier soin du nouvel éditeur a dû être et a été en effet de réunir le plus grand nombre de manuscrits qu'il lui a été possible et de les collationner. Il est parvenu à se procurer dix-sept exemplaires du *Schah-namèh*, et en outre quelques exemplaires incomplets. Il a consacré plusieurs pages de sa préface à faire connaître la patrie, l'âge et le mérite de la plupart de ces divers manuscrits. Pour les frais de leur collation, il a été aidé par le gouvernement; mais l'espérance qu'il avait conçue d'en obtenir un secours pour l'impression ne s'est point réalisée. Il attribue la détermination peu généreuse du gouvernement à l'opposition constante d'un sieur Harrington qui était alors un des membres du conseil suprême. Par suite de ce désappointement, le manuscrit, préparé à grands frais, n'aurait pas vu le jour, si le rajah d'Oude n'eût eu la générosité de se charger de toute la dépense. Ce prince doit donc partager avec M. Turner Macan la reconnaissance des amateurs éclairés de la littérature persane.

Des manuscrits dont a fait usage l'éditeur, les uns ont été écrits en Perse, les autres dans l'Inde; parmi ceux dont la date est indiquée, le plus ancien est de l'an 821 de l'hégire. M. Turner Macan fait connaître le nombre de distiques dont le poème entier se compose dans dix de ces manuscrits. Voici le tableau comparatif qui résulte de ces indications :

Date des manuscrits.	Nombre des distiques.
821.....	56,588.
882.....	50,500.
899.....	52,135.
949.....	50,310.
1008.....	47,520.
1002.....	46,982.
1020.....	51,243.

Date des manuscrits.	Nombre des distiques.
Sans date.....	56,685.
<i>Id.</i>	55,192.
<i>Id.</i>	51,130.

Il paraîtrait assez plausible de supposer que plus un manuscrit contient de distiques, plus il offre d'interpolations, et par conséquent de donner la préférence à ceux qui en renferment un moins grand nombre; mais la valeur de cette conjecture est, il faut l'avouer, extrêmement affaiblie par la tradition unanimement adoptée, que le *Schah-namèh*, en sortant des mains de Ferdousi, renfermait 60,000 distiques, nombre qu'on n'a encore trouvé, je crois, dans aucun manuscrit. D'ailleurs, avant d'établir aucune appréciation critique sur le nombre plus ou moins grand de distiques qu'offre un manuscrit, il faudrait s'assurer si, dans ceux où le nombre total est beaucoup moindre, la différence se trouve répartie à peu près également sur toutes les parties du poème, ou si elle ne tient pas à l'absence ou à l'omission de quelques récits ou épisodes tout entiers. M. Turner Macan nous laisse tout à fait ignorer s'il a fait cette observation et s'il y a attaché l'importance qu'elle nous semble mériter.

Nous devons maintenant indiquer d'après l'éditeur lui-même les règles qu'il a suivies pour constituer le texte de son édition.

En premier lieu, il nous avertit que, depuis le commencement du poème jusqu'à la fin de l'épisode de Sohrab, il a généralement suivi la recension du texte adoptée pour l'édition de M. Lumsden, « quoique, dit-il, il y a ait bien des passages que j'aurais omis si je m'en étais tenu à l'autorité des meilleurs manuscrits. Toutefois, ajoute-t-il, les éditeurs de cette portion du *Schah-namèh* avaient quelques manuscrits qui n'ont point été à ma disposition, et il est juste d'en conclure qu'ils y ont trouvé ces passages. Il me paraît pourtant qu'ils ont suivi principalement un exemplaire qui est aujourd'hui dans la bibliothèque du collège de Fort-William, qui appartenait auparavant à sir H. Darrell, et que je ne considère pas comme étant d'une grande autorité; du moins puis-je assurer que les passages auxquels s'applique ma précédente observation se lisent dans ce manuscrit, et ne se rencontrent dans aucun autre des exemplaires que j'ai consultés. Je ne me suis néanmoins fait aucun scrupule de rejeter quelques distiques que je regarde comme des interpolations, de changer l'ordre des vers dans les passages qui me semblaient obscurs, et où une autre disposition était autorisée par les meilleurs manuscrits; enfin d'ajouter quelques distiques empruntés à des copies inconnues aux premiers éditeurs; et si j'ai conservé des

« passages que je ne crois pas authentiques, je les ai indiqués par des
 « astérisques, afin que le lecteur puisse en porter lui-même un jugement.
 « Le plus long de ces passages se rencontre dans l'épisode de Sohrab; il ne
 « faut qu'avoir acquis une légère habitude du style de Ferdousi, pour
 « reconnaître que ces vers ne viennent point de sa plume; et d'ailleurs,
 « excepté le manuscrit de sir H. Darrell dont j'ai parlé, aucun autre,
 « parmi tous ceux qui me sont tombés sous les yeux, ne me les a offerts. »
 Nous ne pouvons dissimuler que M. Turner Macan nous paraît avoir
 fait ici tout le contraire de ce qu'on devait espérer d'une édition critique
 pour laquelle il avait réuni tant de moyens.

En second lieu, nous sommes instruits par l'éditeur que, depuis
 l'épisode de Sohrab jusqu'à la fin du poëme, il s'est attaché presque
 invariablement à l'autorité *des plus anciens et des meilleurs manuscrits*
copiés en Perse, et, ajoute-t-il, « quoique, par rapport à certains dis-
 « tiques, il y ait presque autant de leçons diverses que d'exemplaires, à
 « peine y a-t-il dans cette édition un seul passage de quelque étendue, sur
 « lequel plusieurs *des meilleurs manuscrits* ne soient d'accord entre
 « eux. » M. Turner ajoute encore qu'il s'est tellement imposé la règle de
 s'en tenir à l'autorité des exemplaires anciens écrits dans la Perse, que,
 quand il les a trouvés d'accord sur un vers, il a adopté leur leçon, quoique
 obscure, de préférence à une autre leçon, plus facile à entendre, que lui
 offrait un manuscrit moderne. Cette règle de critique nous paraît très-
 judicieuse; mais, du reste, tout est vague dans l'exposé des procédés
 adoptés par M. Turner; il ne fournit au lecteur aucun moyen d'apprécier
 la justesse des choix qu'il a faits, et notre confiance ne peut être que
 tout à fait implicite. Il eût été, ce nous semble, plus conforme aux règles
 de la critique de prendre pour base de l'édition un des plus anciens
 manuscrits, de ne s'en écarter jamais sans en instruire le lecteur, et
 d'ajouter, quand la chose aurait paru de quelque importance, les leçons
 fournies par d'autres copies dont on aurait d'abord indiqué autant que
 possible le mérite respectif. Cette manière de procéder aurait, il est vrai,
 augmenté le volume et les frais de l'édition; mais elle eût été plus satis-
 faisante pour les lecteurs qui aiment à exercer leur jugement, et pour
 l'éditeur lui-même.

Enfin M. Turner Macan rend compte des raisons qui l'ont déterminé à
 rejeter dans un *appendix* trois épisodes qui lui ont paru des interpola-
 tions. La chose lui semble certaine relativement au premier de ces épi-
 sodes, qui se trouve dans l'histoire du règne de Djemschid et contient
 ses aventures après sa fuite devant Zohak, et son mariage avec la fille du
 roi du Zaboulestan; extrêmement vraisemblable par rapport au second,

qui a pour objet la victoire et le triomphe de Roustam sur un brigand fameux nommé *Kouk*. Le troisième épisode, où sont réunies une multitude d'aventures extraordinaires, et dont le héros principal est un paladin nommé *Barzou*, qui employé d'abord par Afrasiab, roi du Touran, contre les armées de l'Iran, finit par combattre, dans l'intérêt de Caï-Khosrou et de l'Iran, contre Afrasiab, et par le défaire, paraît à l'éditeur écrit dans un style qui approche de très-près de celui de Ferdousi. Toutefois il le regarde aussi comme une interpolation.

Les motifs du jugement que l'éditeur porte de ces épisodes nous ont paru en général d'un grand poids; on sent toutefois que de pareilles discussions spéciales nous mèneraient trop loin. Nous dirons seulement que plus on rejette du texte de Ferdousi de longs récits, comme manquant d'un caractère authentique, plus on s'éloigne du nombre de 60,000 distiques qu'a dû contenir primitivement le *Schah-nâmèh*. A cet égard, au surplus, le lecteur peut juger par lui-même l'opinion de M. Turner Macan et les motifs sur lesquels il la fonde.

Pour compléter ce que j'ai à dire des préfaces que M. Turner Macan a mises à la tête de son édition, il me reste à rendre compte de ce qu'il a emprunté à l'introduction historique rédigée par ordre de Baïbankor-Mirza, et qui, du manuscrit qu'il avait fait écrire avec un soin particulier pour sa propre bibliothèque, a passé dans un grand nombre d'exemplaires.

Suivant cette introduction, les rois de Perse, surtout ceux de la dynastie des Samanides, avaient apporté beaucoup de soins à recueillir les histoires et les aventures des anciens monarques. Aucun prince ne s'était livré à cette recherche avec plus d'ardeur que Nouchiréwan le juste. Celui-ci avait envoyé dans les diverses parties du monde des hommes chargés de recueillir dans chaque pays tout ce qui concernait l'histoire des souverains qui y avaient régné, et il leur avait enjoint de déposer dans sa bibliothèque un exemplaire de chacun de ces travaux historiques. Plus tard Yezdédjerd, fils de Schehriar, à qui tous ces documents historiques avaient passé avec la couronne, chargea un savant nommé *Dihkan*, homme distingué également par sa bravoure et par son instruction, et l'un des principaux personnages de Médain, de dresser une table, c'est-à-dire, apparemment, un extrait rangé par ordre chronologique, de toutes ces histoires particulières. Celui-ci s'acquitta de ce travail, et composa ainsi une histoire suivie, à partir de Cayoumarth jusqu'à la fin du règne de Khosrou-Parviz. Partout où il trouva quelque lacune, il la remplit en consultant les *mobeds* et les hommes de lettres.

Lors de la conquête de la Perse par les musulmans, sous le khalifat d'Omar, ce corps d'histoire s'étant trouvé parmi le butin, on le présenta

au khalife, et Omar s'en étant fait expliquer quelques passages, approuva les uns, mais désapprouva les autres comme contenant de fausses doctrines ou des fables absurdes, et conclut du mélange de bien et de mal que renfermait ce livre, que la lecture en était plus dangereuse qu'utile. Lors du partage du butin entre les vainqueurs, ce livre fut donné à quelques Abyssins, qui l'offrirent, ainsi que d'autres objets précieux provenant du trésor de Yezdédjerd, au roi d'Abyssinie. Ce roi le fit traduire; il prit beaucoup de plaisir à sa lecture, et des copies s'en répandirent dans la plus grande partie des provinces de l'Abyssinie et de l'Inde. A l'époque où Yakoub, fils de Leïth, régnait dans le Khorasan, ce prince ayant eu connaissance de ce livre, s'en fit apporter de l'Hindoustan un exemplaire, et ordonna à son premier ministre, Abou-Mansour Abd-alrezzak, fils d'Abd-allah Farrokh, de traduire en persi ce que le savant Dihkan avait écrit en pehléwi, et d'y ajouter les événements postérieurs au règne de Khosrou-Parwiz, jusqu'à la fin du règne de Yezdédjerd, fils de Schehriar. Abd-alrezzak fit faire ce travail par une réunion de cinq personnes. Il fut achevé en l'an 163 de l'hégire, et des copies s'en répandirent dans l'Irak et dans le Khorasan. Plus tard, un prince de la dynastie des Samanides ordonna au poète Dékiki de le mettre en vers; il n'en avait encore composé que 2,000 distiques, quand il fut assassiné. Ce travail resta interrompu jusqu'à l'époque où, la dynastie des Gaznévides ayant succédé à celle des Samanides, le trône fut occupé par Mahmoud, fils de Sébectékin. Mahmoud voulant illustrer son règne par une entreprise glorieuse, donna l'ordre de mettre cette histoire en vers. L'auteur de cette introduction rapporte encore deux versions différentes de celle-ci, relativement à la manière dont l'ancien livre qui contenait l'histoire héroïque de la Perse, le *Basitan-namèh*, parvint à la connaissance de Mahmoud.

Le nouvel éditeur, après avoir copié ces recits, s'attache à montrer qu'ils n'ont aucun caractère de vérité, ni même de vraisemblance, et il prouve par des vers de Ferdousi lui-même, tirés d'un poème de sa composition intitulé *Yousouf et Zouleïkha*, que ce poète n'a regardé que comme des fables les aventures merveilleuses qu'il a racontées et embellies de tous les charmes de l'imagination et de la poésie dans le *Schah-namèh*. Quoique nous partagions tout à fait l'opinion de M. Turner Macan sur le récit que nous avons rapporté en l'abrégant, nous sommes convaincu toutefois que les faits et les aventures romanesques racontés dans le *Schah-namèh* ne sont pas de l'invention de Ferdousi, qu'ils avaient cours parmi les Persans avant l'islamisme, et que, suivant toute apparence, ils avaient été mis par écrit, d'abord en pehléwi, puis en persi, et qu'ils formaient comme un cycle de romans héroïques que notre poète a

réunis en un seul corps. Qu'il existât avant lui un semblable recueil en prose, que ce recueil portât le nom de *Basitan-namèh*, c'est-à-dire le *livre ancien* ou le *livre des anciens gestes*, qu'il fût l'ouvrage d'un écrivain que Ferdousi désigne sous le nom de *Dihkan* (mot qui peut être aussi bien un nom appellatif, revenant à l'arabe *الراوى*, qu'un nom propre), c'est, à ce qu'il nous semble, ce qu'on ne peut ni nier ni affirmer.

Après avoir raconté comment les anciennes traditions historiques de la Perse se sont transmises jusqu'au temps de Ferdousi, l'auteur de l'introduction composée par l'ordre de Baïankor-Mirza trace assez au long, dans une prose mêlée de vers, l'histoire de Ferdousi et ses aventures. Ce récit contient bien des circonstances romanesques, et nous sommes disposé à partager les doutes de M. Turner Macan sur son authenticité. Nous sommes bien aise toutefois que l'éditeur l'ait inséré dans sa préface, mais nous regrettons qu'il y ait été défiguré par un trop grand nombre de fautes d'impression, capables assez souvent d'arrêter le lecteur.

Dans un autre article, nous essayerons d'apprécier le texte du *Schah-namèh*, tel que nous l'offre cette édition.

SILVESTRE DE SACY.

EXPÉRIENCES HYDRAULIQUES sur les lois de l'écoulement de l'eau à travers des orifices rectangulaires verticaux à grandes dimensions, entreprises à Metz, par MM. Poncelet et Lesbros, capitaines du génie, d'après les ordres du ministre de la guerre, sur la proposition de M. le général Sabatier, commandant de l'école d'application de l'artillerie et du génie. Paris, de l'Imprimerie royale, 1831.

La découverte des lois fondamentales de l'équilibre des fluides et des corps solides qui flottent à leur surface est, comme on sait, due à Archimède. Depuis cette découverte, l'hydrostatique est restée stationnaire jusqu'à la fin du XVI^e siècle, époque à laquelle les géomètres modernes ont commencé à étendre les limites de cette science, en s'occupant de questions différentes de celles dont Archimède avait donné la solution. Stevin, Galilée, Descartes, Pascal, Huyghens, Newton, Clairaut, Maclaurin,

Euler et Lagrange ont déduit les lois de l'équilibre des fluides de principes différents, mais dont l'application a toujours confirmé les premiers théorèmes qui avaient été découverts.

La pesanteur terrestre étant la seule force accélératrice qui se manifeste dans l'état d'équilibre de tous les corps, et le mode d'action de cette force étant parfaitement connu, on conçoit comment ce mode d'action a pu servir de base certaine à une théorie des lois de l'équilibre, et comment les résultats de calculs établis sur cette théorie se sont trouvés d'accord avec ceux de l'expérience.

Malheureusement il n'en est pas ainsi des lois de l'hydrodynamique, c'est-à-dire, de celles auxquelles les fluides en mouvement sont assujettis. Alors, indépendamment de la gravité en vertu de laquelle se modifient les pressions que les molécules fluides contiguës exercent les unes sur les autres, ces molécules sont encore soumises à l'action d'autres forces dont quelques-unes, s'exerçant, non pas sur les masses, mais sur les surfaces des molécules, changent de valeur suivant les vitesses différentes dont celles-ci sont animées. La nature et la manière d'agir de ces forces essentiellement retardatrices n'étant point encore rigoureusement déterminées, elles n'ont pu jusqu'à présent être introduites dans les formules de l'hydrodynamique, de sorte que les résultats des applications qu'on fait de ces formules diffèrent toujours plus ou moins de ceux des observations dont le mouvement des fluides peut être l'objet. De là la nécessité de recourir à l'expérience, afin de reconnaître au moins par approximation quelles corrections les règles théoriques doivent subir, suivant les circonstances, pour être appliquées utilement aux besoins de la pratique.

L'emploi de l'eau, comme force motrice, et l'usage de la dériver d'un réservoir supérieur pour les besoins et l'embellissement des villes, remontent à une haute antiquité. L'observation des cours d'eau qui sillonnent librement la surface de la terre a suffi pour donner naissance à l'art du fontainier, et ceux qui l'exerçaient ont dû être souvent frappés des phénomènes que cet écoulement leur présentait dans une multitude de cas. Sext. Jul. Frontinus, conservateur des eaux publiques de Rome sous l'empereur Trajan, est le seul auteur qui nous ait transmis quelques notions sur l'hydraulique des anciens. Son commentaire *De aquæductibus urbis Romæ* doit être considéré comme une sorte de mémorial, dans lequel il a rassemblé tous les renseignements relatifs aux fonctions dont il était chargé. Cet ouvrage ne contient pas seulement la description des aqueducs confiés à sa surveillance, les dates de leur construction et l'évaluation plus ou moins imparfaite du volume d'eau qu'ils fournissaient; mais parce qu'il entrait dans les fonctions administratives de Jul. Frontin de réprimer les

usurpations des particuliers qui détournaient de l'eau à leur profit, et les fraudes des ouvriers qui posaient les tuyaux employés à la distribuer, cet auteur a encore consigné dans son commentaire certaines prescriptions dont il n'était pas permis à ces derniers de s'écarter. L'expérience seule avait pu faire reconnaître la nécessité de ces prescriptions; elles indiquent par conséquent jusqu'où les observations avaient été poussées, ou, ce qui est la même chose, à quoi se réduisaient les connaissances acquises à cette époque sur la matière dont il s'agit.

La plus importante des règles prescrites par le conservateur des eaux publiques de Rome consiste dans l'obligation de placer les *calices* ou *souches* des tuyaux de conduite, qui étaient implantés sur la paroi verticale d'un réservoir commun, à la même profondeur au-dessous de la surface de l'eau qu'il contenait; car, dit cet auteur, *les tuyaux inférieurs entraînent plus d'eau que ceux qui sont placés au-dessus*¹. On savait donc que la dépense par des orifices de même diamètre était d'autant plus grande que la charge d'eau au-dessus de ces orifices était plus considérable: proposition qui contient implicitement les théorèmes fondamentaux de l'hydraulique.

Mais quelle était la profondeur à laquelle les *calices* des tuyaux de conduite devaient être placés au-dessous du niveau de l'eau dans le réservoir? C'est ce que Jul. Frontin n'indique pas, et sur quoi ses divers commentateurs n'ont donné aucun éclaircissement. Ainsi, malgré les détails plus ou moins curieux que contient son ouvrage, il nous laisse encore aujourd'hui dans l'impossibilité absolue d'évaluer avec quelque précision la quantité d'eau qui était distribuée dans l'ancienne Rome.

On sait seulement que cette quantité d'eau était exprimée en *quinaires*, et que l'on désignait par *quinnaire* le volume d'eau que fournissait un tuyau cylindrique dont le diamètre était de $\frac{3}{4}$ de doigt du pied romain, ou de 23 millimètres environ.

On admettait d'ailleurs que les tuyaux de conduite fournissaient des quantités d'eau proportionnelles à la superficie de leur section transversale, et l'on n'avait aucun égard dans l'évaluation de ces quantités à la vitesse d'écoulement, ce qui était une source continuelle d'erreurs et de mécomptes des plus graves.

Cependant on continua d'évaluer ainsi la dépense des aqueducs, des

¹ « Circa collocandos quoque calices observari oportet, ut ad lineam ordinantur; nec alterius inferior calix, alterius superior ponatur. Inferior plus trahit; superior, quia cursus aquæ ab inferiore rapitur, minus ducit » (*De aqueductibus urbis Romæ commentarius, antiquæ fidei restitutus atque explicatus operâ et studio Joannis Poleni*, pag. 199).

tuyaux de conduite, et même des simples orifices pratiqués dans les parois d'un réservoir, jusqu'à ce que la découverte des lois de la chute accélérée des graves, donnant naissance à une science nouvelle, fit rentrer le mouvement des fluides dans le domaine de la géométrie et de la saine physique.

Toricelli, disciple de Galilée, posa en 1643 comme principe d'expérience, que l'eau qui s'écoule d'un vase par un orifice très-petit est animée à la sortie de ce vase de la même vitesse qu'elle aurait acquise en tombant d'une hauteur égale à celle de la surface de l'eau au-dessus du plan de cet orifice.

Newton répéta l'expérience de Toricelli, et en donnant à l'orifice par lequel l'écoulement avait lieu des dimensions finies, commensurables avec celles du vase, il remarqua que la veine fluide se rétrécissait jusqu'à une certaine distance au-dessous du plan de cet orifice; que, dans ce cas, le principe de Toricelli ne se trouvait vérifié qu'autant que l'on substituait à l'orifice pratiqué au fond du réservoir un orifice fictif d'une superficie équivalente à la section transversale de la veine fluide là où elle éprouvait sa plus grande contraction, ou, ce qui revient au même, qu'autant qu'on multipliait la surface du véritable orifice par une certaine fraction. Ce multiplicateur fractionnaire, qui varie suivant les circonstances, a été dans ces derniers temps désigné sous le nom de *coefficient de la contraction*. Les expériences hydrauliques qui font l'objet de cet article ont été entreprises par MM. Poncelet et Lesbros à dessein de déterminer la valeur numérique de ce coefficient lorsqu'on fait varier les dimensions des orifices et les charges d'eau au-dessus, en supposant ces orifices rectangulaires et pratiqués dans la paroi verticale d'un réservoir.

Le besoin de connaître avec exactitude le volume d'eau qui s'écoule par une ouverture donnée se fait si fréquemment sentir dans les diverses applications de l'hydraulique aux besoins de la vie sociale, qu'on ne doit point s'étonner que depuis Newton cette recherche ait fixé l'attention d'un grand nombre d'observateurs. Bossut, Dubuat, Borda, de Prony, Hachette, d'Aubuisson et plusieurs ingénieurs de différents corps s'en sont occupés en France; Smeaton et Brindley en Angleterre; Brunings en Hollande; Funk, Langdorf et Eytelwein en Allemagne; Poleni, Micheliotti, Venturi, Brunnacci, Bidone, et plusieurs autres habiles hydrauliciens d'Italie ont recueilli sur cette matière une multitude de faits. Cependant le peu d'accord que l'on remarque entre les résultats auxquels ils sont parvenus, soit parce qu'ils n'ont point eu suffisamment égard aux diverses causes qui devaient influencer sur ces résultats, soit parce qu'ils n'ont pas toujours opéré avec le degré de précision nécessaire, a fait penser aux auteurs des expériences de Metz que la matière n'était point épuisée.

On conçoit qu'on parviendra d'autant plus sûrement à l'éclaircir par de nouvelles expériences, qu'on les fera plus en grand et dans des circonstances plus approchantes de celles où les besoins de la pratique peuvent en réclamer le secours; mais pour que cette condition soit remplie, il faut avoir à sa disposition un grand volume d'eau, un emplacement commode, et un nombre suffisant d'ouvriers et d'aides sur l'intelligence desquels il soit permis de compter.

Les premières observations qui aient offert la réunion de tous ces avantages furent entreprises, près de Turin, sous les auspices du roi de Sardaigne Charles-Emmanuel, par François-Dominique Michelotti, pendant les années qui s'écoulèrent depuis 1764 jusqu'en 1770. Le gouvernement piémontais fit les frais de l'établissement du grand appareil que l'on construisit à cet effet, et tous les autres qu'occasionnèrent ces expériences. Michelotti ne fut chargé que du soin de les diriger et d'en mettre les résultats en ordre.

MM. Poncelet et Lesbros n'ont pas été moins favorisés par le gouvernement français, et l'on peut dire que rien ne leur a manqué sous le rapport des facilités qui leur ont été données. Les fonds nécessaires à l'établissement de leurs divers appareils ont été accordés par le ministre de la guerre sur la demande que lui en a faite en 1827 M. le général Sabatier, commandant en chef de l'école d'artillerie et du génie. Tous les instruments de précision dont on a eu besoin ont été fabriqués dans les ateliers de cette école. Enfin M. le directeur des fortifications de la place a concouru au succès de l'entreprise par les moyens qu'il a fournis d'opérer dans le fossé d'une partie de son enceinte les manœuvres d'eau que les observateurs ont jugé à propos de faire exécuter.

Au moyen d'un barrage qui divise la Moselle en haute et en basse dans l'intérieur de la ville, on peut disposer d'une chute d'eau de 4 mètres; les eaux de cette rivière, prises en amont de ce barrage, remplissent les fossés du front Saint-Vincent, d'où elles peuvent être introduites dans un réservoir de 1,500 mètres superficiels, lequel, pendant la durée des expériences, doit être entretenu constamment rempli d'eau à une hauteur déterminée. On a ménagé, dans l'épaisseur du batardeau qui forme le côté extérieur de ce réservoir parallèle au front Saint-Vincent, un renfoncement rectangulaire que MM. Poncelet et Lesbros désignent sous le nom de bassin de retenue. Sa profondeur est d'environ 3 mètres; son fond et ses parois sont revêtus de madriers de bois de chêne.

L'orifice par lequel l'écoulement de l'eau s'opère est pratiqué dans la paroi verticale extérieure du bassin de retenue. C'est un carré de 20 centimètres de côté; sa base horizontale ne varie pas, mais on fait varier sa

hauteur à volonté en tenant plus ou moins élevée une petite vanne au moyen de laquelle on peut le fermer tout à fait. L'eau, en s'échappant de cet orifice, est reçue dans un réservoir de jauge rectangulaire, de 6 mètres de long sur 4 de large, où l'eau peut être soutenue à 1 mètre de hauteur; il contient alors un volume d'eau de 24 mètres cubes. Le fond de ce réservoir de jauge et ses quatre côtés verticaux sont aussi revêtus de madriers; mais quelques soins qu'on ait apportés à l'exécution de ces revêtements, on n'a pu cependant prévenir toutes les fuites d'eau par l'effet desquelles l'exactitude rigoureuse des observations s'est quelquefois trouvée altérée. On s'est assuré au surplus que, dans les cas les plus défavorables, cette altération ne diminuait le volume d'eau mesurée que d'environ un 450^e.

On peut, au moyen d'une vanne établie sur la paroi du bassin de jauge opposée à la cloison qui le sépare de la retenue, jeter les eaux dont le volume a été mesuré dans un fossé de fuite qui les conduit à la Moselle inférieure.

Il importait, avant de procéder aux expériences, d'assigner le plus rigoureusement possible la capacité du bassin de jauge; on y parvint en versant à diverses reprises dans ce bassin un volume constant de 8,110 litres d'eau qui y formait des prismes superposés dont on observait successivement les hauteurs respectives. Or, la plus grande différence des hauteurs ainsi observées n'a pas été au-dessus d'un millimètre; d'où il suit qu'on a dû considérer le réservoir de jauge comme un prisme régulier. Les opérations préliminaires qui en ont donné la certitude n'en ont pas moins absorbé beaucoup de temps.

Afin de ne recevoir l'eau dans ce bassin de jauge qu'au moment où son écoulement est devenu stable, on fait à volonté passer cette eau, par dessus le bassin, dans un canal formé de madriers, et dont le fond est percé d'un orifice carré que l'on tient fermé par une trappe. Dans cet état de l'appareil, l'eau s'écoule immédiatement dans le fossé de décharge. Quand on veut la recevoir dans le bassin de jauge, il suffit d'ouvrir le fond du canal qui passe au-dessus, en faisant glisser la trappe comme un tiroir horizontal, au moyen de cordelles attachées à ses deux bouts, et que manœuvrent deux ouvriers. Le mode d'introduction de l'eau dans la jauge donne un produit d'écoulement plus grand qu'il n'est en effet; mais cet excès est peu sensible et ne s'élève guère à plus d'un 200^e.

L'orifice d'écoulement avait d'abord été pratiqué dans une paroi de madriers de 5 centimètres d'épaisseur, et l'on avait taillé en biseau les bords de cet orifice; mais on s'aperçut, pendant les expériences de 1827, que le tranchant de ces biseaux avait été altéré et comme dentelé par l'action de l'eau; ainsi la mesure de la superficie de l'orifice était devenue

incertaine. On prit alors le parti de le pratiquer dans une plaque de cuivre de 3 millimètres d'épaisseur. Une vanne du même métal, que l'on pouvait élever ou abaisser au moyen d'une tige verticale de fer, s'appliquait exactement sur ses bords, à quelque hauteur qu'on la fixât.

La base inférieure de l'orifice d'écoulement était placée à 54 centimètres au-dessus du plafond du bassin de retenue, et son axe vertical était éloigné de 1 mètre 64 des parois latérales de ce bassin.

Il ne s'agissait plus que de mesurer, pour chaque série d'observations, la hauteur de l'orifice d'écoulement, c'est-à-dire l'élévation de la vanne au-dessus de la base inférieure de cet orifice. On se servit pour cela d'un double-décimètre fixé sur le bordage supérieur de la paroi du bassin de retenue; mais cette paroi étant formée de bordages horizontaux qui étaient submergés du côté de ce bassin, on s'aperçut que, par l'effet du renflement dû à leur propriété hygrométrique, le double-décimètre s'était élevé pendant les expériences de 1827 au-dessus de la position qu'il occupait primitivement; ce qui avait occasionné sur la hauteur de l'orifice une erreur de près de 2 millimètres. Pour s'en mettre à l'abri dans les expériences de 1828, le double-décimètre fut placé sur une barre de fer que l'on eut soin de tenir isolée des bordages. D'un autre côté, la tige qui servait à la manœuvre de la vanne s'allongeant par l'élévation de la température, il en serait résulté, dans la mesure de l'orifice d'écoulement, une autre erreur qui aurait été d'autant plus sensible que l'ouverture de cet orifice eût été moindre: on fit en conséquence subir une correction à la hauteur observée sur le double-décimètre, en prenant pour la température de cette tige, qui avait 2 mètres 16 de longueur, la température moyenne entre celles de l'air et de l'eau, et en admettant, d'après les expériences de Smeaton et de Lavoisier, que la dilatation du fer était de 0,00122, depuis la température de la glace fondante jusqu'à celle de l'eau en ébullition.

Il était indispensable de mentionner ici ces différentes corrections, afin de montrer qu'aucune des précautions qui pouvaient contribuer à rendre les observations plus exactes n'a été négligée.

Tous les physiciens qui se sont occupés de cette branche de l'hydraulique ont reconnu que la surface de l'eau qui s'écoulait d'un réservoir par un pertuis vertical éprouvait une dépression plus ou moins apparente aux abords de ce pertuis, tandis qu'elle restait sensiblement horizontale à quelque distance de la paroi à travers laquelle il était ouvert.

On a relevé les hauteurs de ce plan de niveau et de la dépression qui a eu lieu dans celui de l'orifice, au moyen de pointes de fer verticales que l'on mettait en contact avec la surface de l'eau en les faisant monter ou descendre le long d'une règle horizontale fixe: cependant, quelque attention

qu'on apporte dans l'emploi de ce moyen, la mesure de la charge d'eau contre la vanne de l'orifice laisse toujours quelque incertitude sur la véritable expression de cette charge. MM. Poncelet et Lesbros pensent au surplus que l'on doit prendre pour charge au-dessus de l'orifice la hauteur d'eau mesurée à une distance de cet orifice telle que la surface du fluide y soit sensiblement stagnante.

Ce que nous venons de dire est l'analyse très-succincte des deux premiers chapitres de l'ouvrage dont nous rendons compte; ils ne sont, comme on voit, destinés qu'à décrire les appareils qui ont servi aux expériences, et les précautions qu'on a prises pour en obtenir les résultats les plus rigoureux.

Le chapitre suivant en contient l'exposé, qui se divise naturellement en deux séries: la première, des résultats obtenus lorsque le périmètre de l'orifice était entièrement fermé; la seconde, de ceux obtenus lorsque le périmètre était ouvert par en haut, et que sa base inférieure formait l'arête horizontale d'un déversoir, par-dessus laquelle l'eau s'écoulait librement.

Dans le premier de ces deux cas, on a fait varier la hauteur de l'orifice de 5 à 28 centimètres; dans le second, on a fait varier de 2 à 22 centimètres la hauteur de la nappe d'eau qui passait au-dessus de l'arête horizontale du déversoir. La charge était mesurée à 3 mètres 60 cent. en amont du plan de l'orifice. Le rapport du produit de l'écoulement de l'eau, mesuré dans le réservoir de jauge, au produit de cet écoulement calculé d'après les formules ordinaires de l'hydrodynamique, est ce qu'on appelle le *coefficient de contraction*, qu'il s'agissait de déterminer.

Les premières expériences ont été faites dans les mois de novembre et de décembre 1827, par un orifice carré de 20 centimètres de côté, et en faisant varier les charges d'eau depuis 12 jusqu'à 174 centimètres. Ces observations, au nombre de cinquante et une, sont rapportées dans un premier tableau.

Un deuxième tableau en contient vingt-trois qui ont été faites sous une charge moyenne d'environ 174 centimètres, par des orifices de même base, mais dont les hauteurs ont varié entre 5 et 150 millimètres.

L'orifice étant amené à l'état de déversoir par la suppression de son bord supérieur, on fit varier de 29 à 220 millimètres l'épaisseur de la nappe d'eau, et l'on obtint par dix-huit observations les résultats que présente le troisième tableau.

Les expériences consignées dans les trois premiers tableaux ayant paru à MM. Poncelet et Lesbros susceptibles de plus d'exactitude, ils entreprirent de les répéter au mois d'août 1828. On y procéda dans le même ordre qu'on avait déjà suivi; ainsi un quatrième tableau présente vingt-

quatre observations faites par un orifice de 20 centimètres de côté, sous des charges qui ont varié de 12 à 147 centimètres.

Un cinquième tableau en contient onze qui furent faites par un orifice de 20 centimètres de hauteur, sous des charges variables comprises entre 63 et 1,555 millimètres.

L'orifice d'écoulement ayant été réduit à 5 centimètres de hauteur, on a fait varier la charge d'eau de 36 à 1,690 millimètres, et l'on a formé un sixième tableau des vingt-six observations qui ont été recueillies sur la dépense de cet orifice.

On trouve dans trois autres tableaux les observations faites sur l'écoulement de l'eau par des orifices de 3, 2, et 1 centimètres de hauteur. Le nombre des observations qui y sont comprises est de quarante-six, dans le cours desquelles les charges ont varié entre 17 et 1,400 millimètres.

La surface de l'eau se déprimant au-dessus d'un orifice quelconque ouvert dans la paroi verticale d'un réservoir, il était évident que la valeur du *coefficient de contraction* devait être différente, suivant qu'on mesurait la charge d'eau dans le plan de l'orifice, ou à une distance de ce plan assez grande pour que la surface du fluide y fût sensiblement horizontale. Il était donc utile de rechercher les différentes valeurs de ce coefficient, suivant que l'on adoptait l'un ou l'autre mode de mesurer la charge d'eau. Lors des expériences de 1827, elle n'avait été mesurée qu'à 3 mètres 50 du plan de l'orifice; on ne s'en tint pas là lors des expériences de 1828; on la mesura aussi dans ce plan. On reconnut alors, ce qu'il était d'ailleurs aisé de prévoir, que les valeurs du *coefficient de contraction*, dans l'une et l'autre hypothèse, approchaient d'autant plus de l'identité que les charges étaient plus fortes; ce n'est en effet que pendant l'écoulement qui s'opère sous de faibles charges que la dépression de la surface de l'eau au-dessus de l'orifice se manifeste d'une manière bien sensible.

Les six derniers tableaux relatifs aux expériences de 1828 qui viennent d'être rapportées n'offrent que des résultats d'écoulement obtenus par des orifices dont le périmètre était fermé. Il restait à rechercher, au moyen de nouvelles observations, le *coefficient de contraction* lorsque les orifices ont la forme de déversoirs: on y est parvenu au moyen de dix-huit expériences durant lesquelles on a fait varier de 23 à 207 millimètres la charge d'eau sur l'arête de ces déversoirs. Les résultats de ces observations sont indiqués dans le dixième tableau de la série. Enfin, l'onzième et dernier n'est, en quelque sorte, qu'un supplément du sixième: les expériences qu'il contient n'ont en effet été entreprises que pour la vérification de celles qu'on avait faites précédemment sur des orifices de 5 centi-

mètres de hauteur, et dont MM. Poncelet et Lesbros n'avaient point été complètement satisfaits.

Dans l'impossibilité de mettre sous les yeux de nos lecteurs la série de tous ces tableaux, il était indispensable du moins d'en indiquer séparément le contenu, afin de rendre plus faciles à saisir les conséquences que les observateurs ont déduites du travail auquel ils se sont livrés. Voici les principales :

Lorsqu'on fait varier la hauteur des orifices, toutes choses restant d'ailleurs égales, on remarque, en jetant les yeux sur les tableaux des expériences de Metz :

- 1° Que les *coefficients de contraction* varient d'autant moins entre eux, pour des orifices différents, que les charges d'eau sont plus fortes ;
- 2° Que ce *coefficient de contraction* augmente toujours à mesure que la charge devient moindre ;
- 3° Qu'il a la plus grande valeur pour des orifices de surface égale, lorsque ces orifices sont ouverts par en haut et forment déversoir.

MM. Poncelet et Lesbros ont tenu compte, dans quelques-unes de leurs expériences, de la température de l'air et de l'eau au moment où elles étaient faites ; mais ils n'ont remarqué aucune influence de cette température sur les résultats auxquels ils sont parvenus.

Dominique Michelotti, auquel sont dues, comme nous l'avons dit au commencement de cet extrait, les expériences faites à Turin vers l'année 1765, a représenté, sur la planche 4^e du premier volume de son ouvrage, la figure de la veine fluide contractée, lorsque l'écoulement a lieu par un orifice carré de 3 pouces ou 81 millimètres de côté ; mais cette figure, dessinée à vue, ne donne qu'une idée imparfaite de la forme affectée par la veine fluide et de la courbure des lignes suivant lesquelles se coupent les surfaces qui lui servent d'enveloppe. MM. Poncelet et Lesbros ont relevé par des procédés géométriques ces surfaces et leurs intersections, pour un orifice de 20 centimètres de côté, le plus grand de ceux qu'ils aient employés. Les divers points des nappes fluides dont la veine est enveloppée ont été rapportés à trois plans fixes perpendiculaires entre eux.

L'un de ces plans des coordonnées était le plan même de l'orifice. On a de plus supposé la veine fluide divisée par des sections verticales prises à 5 centimètres les unes des autres en avant de ce plan. Un châssis, formé de quatre règles inflexibles, assemblées entre elles à angles droits, a été fixé successivement dans les plans de ces sections ; une petite tige de fer terminée en pointe, et tournant dans un écrou que l'on faisait glisser le long

de ces règles prises pour axes des abscisses, était mise en contact avec la surface de la veine de centimètre en centimètre. Il est évident que la longueur de cette petite tige de fer, comprise entre cette surface et la règle fixe sur laquelle elle glissait, en donnait l'ordonnée correspondante.

A l'aide de ce procédé, il a été facile d'obtenir les projections horizontales et verticales des sections de la veine fluide par des plans verticaux et horizontaux distants d'un centimètre les uns des autres à partir de l'axe de cette veine.

On n'a pu étendre le relevé de ces sections au-delà de 50 centimètres de distance du plan de l'orifice, parce que l'appareil formé du châssis dont on se servait pour cette opération ne conservait plus la fixité nécessaire au-delà de cette distance où les gerbes saillantes de la veine deviennent trop minces pour résister à l'agitation de l'air qui tend à les déformer. Ce n'est, en un mot, que dans cet intervalle que l'écoulement semble conserver sa stabilité à l'air libre.

La plus grande contraction de la veine s'est trouvée à 30 centimètres de distance horizontale du plan de l'orifice. De plus, la surface de cet orifice étant de 400 centimètres carrés, celle de la section de la veine à son *maximum* de contraction était réduite à 225 centimètres.

Les observateurs ont ensuite relevé la forme et les dimensions de la veine fluide sortant d'orifices en déversoir, et ils ont remarqué : 1° que la surface de l'eau se déprimait en arrivant à cet orifice; 2° que, par l'effet de son adhérence aux parois verticales, cette surface s'exhaussait sensiblement contre ces parois. Les observations ont été faites sous des charges d'eau qui ont varié de 22 à 180 millimètres.

MM. Poncelet et Lesbros terminent cette partie de leur ouvrage par deux tables, l'une des dépressions de la surface du fluide dans le plan de l'orifice, lorsque son périmètre est fermé; l'autre des dépressions de cette surface lorsque son périmètre est ouvert par en haut. Ils ont tracé d'après ces deux tables les courbes qui, pour ces deux cas, expriment graphiquement les lois qui lient entre elles les charges totales du fluide et les dépressions qu'éprouve sa surface.

En rapprochant les observations de MM. Poncelet et Lesbros, et les conséquences qu'ils en ont tirées, on peut les résumer ainsi qu'il suit :

1° Ils ont d'abord reconnu la nécessité de faire varier plus qu'ils ne l'ont fait les circonstances de l'écoulement; mais la longueur et la difficulté des opérations auxquelles ils avaient à se livrer les ont forcés de s'en tenir quant à présent à des orifices carrés de 20 centimètres de côté.

2° Ils ont remarqué que le phénomène du renversement des nappes devient moins sensible à mesure que la charge d'eau diminue.

3° Ils annoncent qu'il leur a été impossible d'apercevoir la formation des nœuds et des ventres, ou des contractions et des dilatations de la veine fluide, dont parle M. Bidone dans l'un de ses mémoires, et que MM. Savart et Hachette avaient aperçues; ils présumant d'ailleurs que la longueur de la veine fluide qu'ils ont pu observer n'était point assez grande pour leur permettre de reconnaître les nœuds et les ventres dont il s'agit.

4° L'identité du phénomène de la contraction et du renversement des nappes est subordonnée au rapport entre la hauteur de la charge et les dimensions de l'orifice.

5° Ils ont remarqué que tous les filets fluides qui rasant les côtés du périmètre de l'orifice convergent dès l'intérieur de la veine, tandis que tous les filets fluides qui correspondent aux angles rentrants de ce périmètre tendent à s'éloigner de l'axe d'écoulement.

6° Lorsque la largeur des orifices surpasse leur hauteur, le phénomène de l'inversion est moins prononcé; ainsi, quand l'orifice n'avait qu'un centimètre de haut sur 20 de large, la veine présentait l'apparence d'une lame très-mince qui allait toujours en se rétrécissant.

7° Dans l'écoulement par des orifices carrés de 20 centimètres de côté, les lignes d'intersection des nappes sont décrites par les mêmes molécules fluides.

8° En comparant les expressions du *coefficient de contraction*, déterminées par leurs propres expériences, aux expressions de ce même *coefficient* trouvées par les observateurs qui les ont précédés, MM. Poncelet et Lesbros ont remarqué entre elles des différences notables; ainsi, en représentant par le nombre 1000 le produit théorique de l'écoulement à travers un orifice donné, Michelotti a trouvé que le *coefficient de contraction* devait être représenté par le nombre 649; Venturi, par le nombre 640; Bossut, par 660 et 667; Eytelwein par 640, et Borda, par 646.

Les auteurs de l'ouvrage dont nous rendons compte, comparant ensuite l'expression de la force vive déduite de la vitesse moyenne de la veine fluide, à l'expression de cette force obtenue par l'intégration de la somme des forces vives de chacune des tranches horizontales de cette veine dans le plan de l'orifice, ont trouvé: 1° que cette dernière expression est toujours plus grande que la première; 2° que le rapport de celle-ci à celle-là est le plus grand possible et égal à l'unité, lorsque la hauteur de la charge d'eau est infinie; 3° enfin qu'il est le moindre possible lorsque la charge sur le sommet de l'orifice est nulle, c'est-à-dire dans l'écoulement par déversoir.

Dans le cas particulier où la charge est de 1 mètre 58 sur le sommet

de l'orifice, et de 1 mètre 78 sur sa base, le rapport dont il s'agit est de 0,999, de sorte que la force vive totale des tranches, déduite de l'intégration, ne surpasse que de $\frac{1}{1000}$ celle qui répond à la vitesse moyenne telle qu'on la calcule ordinairement.

La grande quantité de contraction qu'indiquent les expériences de Metz diffère peu de celle trouvée par Brunacci, sur des orifices verticaux de même dimension à peu près, au moyen d'expériences dont il est rendu compte dans le tome I^{er} du Journal de physique de Brugnatelli.

MM. Poncelet et Lesbros regardent au surplus comme non admissibles, soit l'hypothèse du parallélisme des tranches, généralement admise par les géomètres, soit l'hypothèse de l'indépendance mutuelle des filets fluides, telle qu'elle a été adoptée par Borda dans son mémoire de 1776.

Les expériences de Metz diffèrent de celles de MM. Bidone et Eytelwein en ce que, dans les premières, l'écoulement a eu lieu par des orifices pratiqués verticalement en minces parois, tandis que, dans les autres, l'écoulement s'opérait par des orifices pratiqués à travers des parois qui n'avaient pas moins de 0^m,03 d'épaisseur.

Une remarque assez singulière, mais qui n'est sans doute applicable qu'aux cas particuliers qui ont été examinés, consiste en ce que le *coefficient de contraction* présente un *maximum* lorsque la hauteur de la charge est égale à quatre ou cinq fois la hauteur de l'orifice, tandis qu'il diminue en deçà et au delà de cette limite.

Nous avons déjà dit qu'en général le *coefficient de contraction* augmentait à mesure que la charge devenait moindre, et cela soit que les orifices aient leur périmètre entièrement fermé, soit qu'on ait supprimé la base supérieure de ce périmètre. Si, toutes choses égales d'ailleurs, ces coefficients sont plus grands dans cette dernière hypothèse que dans la première, cela tient évidemment à ce que, lors de l'écoulement par déversoirs, le bord supérieur de l'orifice ne peut occasionner de contraction, puisque ce bord est supprimé.

Les auteurs ont présenté dans un tableau comparatif les diverses expériences qui ont été faites par Dubuat, Brindley, Smeaton, Eytelwein et Christian sur les écoulements par déversoirs. Définitivement, ils proposent de fixer à $\frac{7}{10}$ le *coefficient de contraction* applicable à ce mode d'écoulement, que les besoins de la pratique obligent le plus souvent d'employer.

Le quatrième et dernier chapitre de l'ouvrage de MM. Poncelet et Lesbros contient des recherches curieuses sur la marche des molécules d'eau qui forment les nappes dont la veine fluide est recouverte, et une discussion approfondie des opinions qui ont été émises à ce

sujet par d'autres observateurs, notamment par MM. Bidone et Hachette. Ce chapitre est suivi d'une note supplémentaire dans laquelle M. Lesbros propose l'emploi d'une formule déduite de l'expérience seule pour calculer directement les dépenses effectives des orifices fermés à leur partie supérieure. Malheureusement cette formule n'est qu'empirique et ne peut, comme l'auteur l'a reconnu lui-même, convenir qu'aux cas particuliers d'écoulement qui ont été examinés.

MM. Poncelet et Lesbros ont enrichi leur ouvrage de plusieurs planches qui sont gravées avec un soin remarquable. Les trois premières font connaître les dispositions générales de leur grand appareil, et les détails particuliers des instruments dont ils ont fait usage. Les trois suivantes représentent, tant pour les orifices à périmètre fermé que pour les simples déversoirs, les projections horizontales et verticales des surfaces entre lesquelles le solide que forme la veine fluide est renfermé.

En parlant ici de la surface extérieure de cette veine, il est juste de rappeler que, dès l'année 1815, M. Hachette, membre de l'Institut, l'avait relevée par la même méthode de projections, sur 1^m,70 de longueur, à partir du plan de l'orifice, tandis que les observateurs de Metz n'ont fait ce relevé que sur 50 centimètres seulement. Mais il faut ajouter que le plus grand des orifices dont M. Hachette se soit servi n'avait que 13 centimètres et demi de superficie, tandis que ceux de M. Poncelet étaient de 400 centimètres, c'est-à-dire, d'une surface trente fois plus grande.

Si nous sommes parvenu à donner une juste idée du travail auquel MM. Poncelet et Lesbros se sont livrés, on pourra juger de son importance, et elle justifiera l'étendue de cet article. Ces habiles expérimentateurs nous paraissent avoir profité avec un grand succès des circonstances favorables dans lesquelles ils se sont trouvés placés; car il faut convenir que des observations entreprises sur une aussi grande échelle exigeaient d'autres moyens que ceux dont peuvent ordinairement disposer de simples particuliers. Les autorités militaires sous les auspices desquelles on les a commencées et poursuivies ont donc véritablement concouru aux progrès de l'hydraulique et bien mérité de la science.

Quel que soit cependant le degré d'exactitude qui caractérise les recherches dont nous venons de rendre compte, on ne peut encore en tirer que des conséquences trop restreintes pour les faire servir à une théorie générale. C'est en effet une vérité d'expérience, que l'inclinaison des parois d'un réservoir sur le plan de l'orifice par lequel l'eau s'écoule exerce une certaine influence sur la valeur du *coefficient de contraction*. Or, dans les expériences de Metz, l'écoulement a constamment eu lieu par

un orifice ouvert dans le plan même de l'une des parois de réservoir, les deux autres parois restant parallèles à la direction de l'écoulement : les conclusions qu'on tire de ces expériences ne peuvent donc s'appliquer qu'à ce cas très-limité, et il reste à MM. Poncelet et Lesbros à recueillir de nouvelles observations qui conduisent à une détermination plus générale du coefficient de contraction, à l'aide de laquelle on puisse désormais procéder dans la pratique de l'hydrodynamique avec la certitude désirable et les meilleures chances de succès.

P. S. GIRARD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE royale des sciences a perdu l'un de ses plus anciens membres, M. Legendre, aux funérailles duquel M. Poisson a prononcé le discours suivant : « Messieurs, lorsque nous perdons un de nos confrères les plus avancés en âge, nos regrets sont adoucis par la pensée qu'il a moins souffert à ses derniers moments, et qu'affaibli par les années il s'est éteint sans douleur. Cette consolation nous manque aujourd'hui : la maladie qui a terminé les jours de M. Legendre dans sa 81^e année a été longue et douloureuse ; mais il en a supporté les souffrances avec courage et sans se faire illusion sur leur fatale issue, avec une résignation que devaient lui rendre bien difficile le bonheur qu'il trouvait dans son intérieur, les soins et les vœux dont il était entouré. Notre confrère a souvent exprimé le désir qu'en parlant de lui, il ne fût question que de ses travaux, qui sont, en effet, toute sa vie. Je me conformerai religieusement à sa volonté, dans cet hommage que je viens rendre, au nom de l'Académie des sciences et du bureau des longitudes, au géomètre illustre, au doyen de la science, dont le monde savant va pleurer la perte. Habitué à l'étude de ses ouvrages, la tâche qui m'est imposée me sera facile à remplir ; en parlant devant vous, Messieurs, je ne craindrai pas d'entrer dans des détails où vous ne trouverez pour éloges que des citations. M. Legendre débuta dans la carrière des sciences par un de ses plus beaux mémoires. Depuis peu de temps, Lagrange avait soumis au calcul la question importante de l'attraction aux sphéroïdes, déjà traitée synthétiquement par Newton et Maclaurin. Sans craindre que ce grand analyste eût épuisé la matière, M. Legendre choisit cette même question pour le sujet de ses premières recherches : elles furent heureuses, et la réduction en séries, dont il fit usage, donna naissance à des théorèmes qu'on a étendus ensuite, mais qui sont encore à présent la base de la théorie générale à laquelle on s'est élevé. Le travail du nouveau géomètre fut apprécié alors comme il devait l'être : dans l'année 1783, où les sciences

perdirent Euler et Dalember, il ouvrit à M. Legendre les portes de cette Académie des sciences de Paris, si fameuse en Europe, et dont il comptait encore parmi nous quatre de ses anciens confrères ¹. Le second mémoire de M. Legendre eut pour objet une question non moins importante et qui était liée à celle dont il s'était d'abord occupé: il y donna la première et la seule solution directe, connue jusqu'à présent, du problème de la figure d'une planète homogène et supposée fluide; et bientôt après il étendit ses recherches au cas général d'une planète composée de couches hétérogènes. A la même époque, il lut à l'Académie un mémoire sur le calcul aux différences partielles, dans lequel il expose plusieurs moyens d'intégration, qu'il applique à différents exemples. Ayant pris part à une opération astronomique qui avait pour objet de lier le méridien de Paris à celui de Greenwich, il fut conduit à s'occuper de questions de trigonométrie; et la science y gagna un théorème d'une grande utilité, sur la mesure des triangles très-peu sphériques, tels que ceux qui sont tracés à la surface de la terre. . . . L'Académie des sciences de Berlin proposa pour sujet de prix la question du mouvement d'un projectile dans l'air; M. Legendre concourut, et le prix lui fut décerné. Si j'ajoute encore que notre confrère est auteur d'une méthode pour le calcul des orbites des comètes; que c'est à lui que les sciences d'observation sont redevables d'une règle de calcul qu'il a nommée *Méthodes des moindres carrés des erreurs*, et dont Laplace a montré tout l'avantage probable sous le rapport de la précision des résultats; si je rappelle les nombreuses recherches qu'il a faites, à différentes époques, sur deux sortes d'intégrales définies, nommées par lui *intégrales eulériennes*; si je dis en outre qu'il a coopéré au calcul des grandes tables de logarithmes construites sous la direction de M. Prony, il y a près de quarante ans, et toujours restées inédites; et si je nomme enfin ses *Eléments de Géométrie*, où l'auteur a remarqué le premier un genre d'égalité dont la considération, négligée jusque là, était nécessaire pour rendre complètes les démonstrations qu'on suivait depuis Euclide: vous trouverez sans doute, Messieurs, que tous ces titres justifient pleinement le rang élevé que M. Legendre occupait dans les sciences. Cependant, je n'aurai pas encore parlé des deux genres de recherches qui ont été pour lui un objet de prédilection, sur lesquelles il est tant de fois revenu pendant sa longue carrière, et qu'il a terminées par deux grands ouvrages, où sont réunis en corps de doctrine tout ce qu'il a fait et tout ce que nous savons sur la théorie des nombres et sur la théorie des *fonctions elliptiques*. Les questions relatives aux propriétés des nombres, isolées de toute application, n'ont qu'un seul attrait, à la vérité bien puissant sur les mathématiciens: l'extrême difficulté qu'elles présentent, et que notre confrère a souvent vaincues, en prenant pour modèles dans cette partie les deux grands géomètres qui lui inspiraient le plus d'admiration, Euler et Lagrange. Le *Traité des fonctions elliptiques* renferme des tables numériques de ces quantités, calculées par l'auteur, et qui seraient à elles seules un travail immense. Depuis longtemps, il n'y avait que lui qui s'occupât de cette théorie, lorsque M. Abel et M. Jacobi montrèrent à leur début qu'on pouvait encore après Euler et après M. Legendre faire des découvertes capitales dans sa science chérie. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, quel bonheur il en éprouva, avec quel abandon, avec quelle effusion il l'exprimait; cette science

¹ MM. de Cassini, de Jussieu, Desfontaines et Tessier.

où ces deux jeunes émules l'ont suivi, il en parlait comme d'une création qui lui apparaissait toute nouvelle. . . . M. Legendre a eu cela de commun avec la plupart des géomètres qui l'ont précédé, que ses travaux n'ont fini qu'avec sa vie. Le dernier volume de nos mémoires renferme encore un mémoire de lui, sur une question difficile de la théorie des nombres; et peu de temps avant la maladie qui l'a conduit au tombeau, il se procura les observations les plus récentes des comètes à courtes périodes, dont il allait se servir pour appliquer et perfectionner ses méthodes. C'est une chose bien digne de remarque, et aussi bien consolante, de voir que, quand les forces physiques nous abandonnent, les forces intellectuelles conservent encore toute la vigueur nécessaire pour s'occuper de spéculations difficiles. L'histoire des sciences en offrait déjà plusieurs exemples : dans un âge presque égal à celui que M. Legendre a atteint, Lagrange est mort en publiant une seconde édition de la *Mécanique analytique*, double de la première; Laplace, en achevant le cinquième volume de la *Mécanique céleste*; et Euler, à la fin d'un calcul sur la force ascensionnelle des ballons, qui occupaient alors le public et les savants. »

L'une des dix places d'académiciens libres est devenue vacante dans l'Académie des Inscriptions et belles-lettres par le décès de M. Cousinéry, aux funérailles duquel M. Naudet, président de cette Académie, a prononcé, le 15 janvier, un discours dont nous extrairons quelques détails biographiques.

« M. Cousinéry, né en 1747, à Marseille, d'une famille considérée, se consacra de bonne heure aux fonctions consulaires. Successivement vice-consul à Smyrne, consul à Salonique, avec le titre de consul général, il dut à ses services un avancement honorable, et se montra plus occupé d'être utile aux autres qu'à lui-même, et d'augmenter son savoir que sa fortune. C'était le temps où l'illustre Eckhel, après Vaillant et Pellerin, répandait une lumière et une gloire toutes nouvelles sur la numismatique. Cette impulsion d'un génie supérieur, et l'influence des pays où la destinée avait placé M. Cousinéry, pays tout pleins des souvenirs et des monuments de l'antiquité, décidèrent de sa vocation. Il vivait dans des contrées où l'on ne pouvait remuer la terre sans découvrir quelques vestiges d'histoire gravés sur la pierre, empreints sur les métaux, et où les habitants s'empressaient d'offrir aux étrangers les trésors de ce genre qu'ils avaient amassés, en y mêlant trop souvent, par une cupidité coupable, des imitations mensongères, difficiles à signaler pour l'amateur plus curieux qu'éclairé. Mais il n'était pas aisé de tromper M. Cousinéry : il avait le goût et non la manie des médailles. . . . Si les longues études sont indispensables pour faire les vrais savants, il y a aussi dans toutes les sciences, particulièrement dans la numismatique, un certain tact, une finesse de criterium, une sagacité, qui tiennent plus du sentiment que de la doctrine. C'était le don par lequel se distinguait M. Cousinéry; et cette habileté naturelle se perfectionna singulièrement par l'usage et la pratique, surtout par des observations bien faites sur les lieux mêmes, pendant ses courses fréquentes dans la Grèce et dans l'Asie-Mineure. Aussi montrait-il une promptitude et une sûreté de jugement étonnantes, à reconnaître à la première inspection les âges, les patries, tous les caractères des monnaies antiques. Il n'y en avait pas de si adroitement falsifiées ou de si frustes, de si inconnues, de si dépourvues des signes ordinaires, qui pussent faire hésiter longtemps sa pénétrante divination. Et par quel autre moyen aurait-il pu trouver le temps de composer ces immenses collections, non moins recommandables par l'ordre que par le nombre? Le cabinet qu'un simple particulier avait formé avec

ses seules ressources personnelles, et malgré des traverses de fortune se renouvelant à plusieurs reprises, enrichit des établissements royaux à Munich, à Vienne, à Paris. Plus de 25,000 médailles furent par lui assemblées, vérifiées, classées, et décrites dans des catalogues systématiques. Il a reçu le prix de ses travaux; Eckhel le cite plus d'une fois avec honneur dans son immortel ouvrage, et déclare qu'il se range sur plusieurs points à l'avis du savant français. Mais M. Cousinéry prouva par d'estimables productions qu'il ne se bornait pas à rechercher et à préparer des matériaux pour les doctes écrivains. Ses Lettres sur l'inscription de Rosette, précieuses pour la chronologie des Lagides; son Essai sur les monnaies d'argent de la ligue achéenne, qui fut couronné par l'Académie et qui contribua beaucoup à lui en ouvrir l'entrée; son Voyage en Macédoine, si important pour l'histoire de ce pays et pour celle des contrées voisines, ont acquis à M. Cousinéry une belle réputation de critique et d'érudit, en montrant qu'il savait éclairer l'histoire par la numismatique et la numismatique par l'histoire.... »

L'Académie des Inscriptions et belles-lettres a élu M. Guérard à l'une des places vacantes d'académiciens ordinaires. Elle a nommé correspondants, M. Jouannet à Bordeaux, M. de Caumont à Caen, MM. Labus et Quaranta en Italie; M. Millingen en Angleterre, M. Hermann en Allemagne.

— L'Académie du Gard propose la question suivante : « Indiquer un système d'amélioration du sort des ouvriers; en discuter les avantages et les inconvénients, et préparer un mode d'exécution facile, en un mot créer une théorie et en régler la pratique. » Le prix, consistant en une médaille d'or de 300 francs, sera décerné en août 1834. Les ouvrages seront adressés francs de port, avant le 1^{er} juillet, à M. Nicot, secrétaire perpétuel de l'Académie, à Nîmes.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n^o 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Lai d'Ignaurès, en vers du XII ^e siècle, par Renaut; suivi des lais de Méliion et du Trot. (Article de M. Raynouard.).....	Pag. 5.
Journal d'une ambassade envoyée par le gouverneur général de l'Inde à la cour d'Ava, en 1827, par M. John Craufurd. (Article de M. Eug. Burnouf.)..	18.
Le Schah-naméh, poème héroïque, par Abou'lkasim Firdousi, publié par M. Turner Macan. (Article de M. Silvestre de Sacy.).....	34.
Expériences hydrauliques sur les lois de l'écoulement de l'eau à travers des orifices rectangulaires verticaux, par MM. Poncelet et Lesbros. (Article de M. Girard.).....	47.
Nouvelles littéraires.....	61.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

FÉVRIER 1833.

HISTOIRE littéraire de la France, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et continué par des membres de l'Institut (Académie royale des inscriptions et belles-lettres); tome XVII, suite du XIII^e siècle, jusqu'à l'an 1226. Paris, chez Firmin Didot frères, libraires, rue Jacob, n^o 24; Treuttel et Würtz, libraires, rue de Lille, n^o 17, 1832; in-4^o.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

TROUVÈRES.

NE soyons pas surpris si les rédacteurs de l'Histoire littéraire de la France fournissent quelquefois des suppléments, soit pour insérer dans leur ouvrage des articles entiers qui auraient pu être placés sous une date antérieure, soit pour fournir des additions à des articles déjà imprimés, et pour lesquels de nouvelles recherches ou des publications récentes ont acquis d'utiles renseignements, qu'il ne convenait pas de négliger. Ces sortes de corrections sont indispensables dans de grands et longs ouvrages, surtout quand les volumes sont imprimés un à un, et souvent à des distances assez considérables. Les volumes précédents de l'Histoire littéraire offrent de pareilles améliorations; mais il y a plus, et on ne peut en disconvenir : un classement exact, une indication complète des ouvrages,

n'étaient guère possibles pour la partie qui concerne les trouvères, et il faut à cet égard accorder beaucoup plus de latitude que pour la partie qui concerne les troubadours.

En effet les poètes méridionaux vivaient habituellement auprès de divers princes et de plusieurs grands seigneurs, qu'ils ont nommés ou désignés parfois dans leurs ouvrages; ils ont célébré des dames dont les titres ont paré leurs compositions littéraires, et rapporté souvent, soit dans les nombreuses tensons, pièces à deux, trois et même quatre interlocuteurs, soit dans leurs chansons et sirventes, les noms des autres troubadours; enfin ils ont été assez heureux pour avoir des biographes presque contemporains, de sorte que nous possédons beaucoup de moyens de vérifier et de reconnaître les époques de leurs vies et les dates de leurs ouvrages, en établissant des synchronismes; ce genre de travail a été fait avec succès dans ce volume de l'Histoire littéraire. Il ne se présentait pas de pareils avantages pour les trouvères; ces poètes n'étaient pas admis dans les cours du nord aussi noblement et aussi intimement que les troubadours l'étaient dans celles du midi; ils n'obtenaient pas comme ceux-ci des terres, des seigneuries, des châteaux; rarement les ouvrages des trouvères portent leurs noms; plus rarement encore ils se mettent en scène, ainsi que les troubadours le faisaient, et ils ont manqué d'historiens contemporains qui aient fait connaître leurs ouvrages et leurs personnes.

J'ai cru convenable d'expliquer pourquoi les auteurs de l'Histoire littéraire ont jugé à propos de fournir, sur quelques trouvères déjà jugés dans les précédents volumes, des renseignements ou des compléments que de nouvelles découvertes ou d'heureuses circonstances rendaient, sinon indispensables, du moins intéressants. C'est presque seulement à cet objet qu'a été consacrée en ce volume la place accordée dans les volumes précédents à l'examen des monuments de l'ancienne littérature française et aux notices sur leurs auteurs.

On revient sur l'article de Robert Wace et sur celui de Benoît de Sainte-Maure. Le roman de Brut paraît être le premier que Wace ait publié: « Ce n'est, dit le rédacteur de ce supplément, qu'une traduction « ou plutôt qu'une imitation d'un ouvrage qu'on ne possède plus, et c'est « une vraie perte, car il était écrit en CELTIQUE ou *bas-breton*. » En l'état des discussions littéraires relatives aux sources des romans du cycle d'Artur, il me semble qu'on peut élever des doutes sur cette assertion, qu'on voudrait vainement justifier par les récits de Geoffroi de Montmouth, et à laquelle le respect pour l'opinion de M. de la Rue a entraîné le rédacteur ¹.

¹ Rapport général sur les travaux de l'Académie des sciences et arts et belles-lettres de la ville de Caen (1811), pag. 194: « Cet ouvrage avait été

Geoffroi de Monmouth déclare qu'il traduisit en latin un manuscrit que lui procura Walter, archidiacre d'Oxford, et il désigne ce manuscrit par ces mots : « *Quemdam BRITANNICI sermonis librum vetustissimum, qui à Bruto primo rege, etc.* » Ce *BRITANNICUS sermo* doit-il s'entendre d'un livre écrit en celtique ou bas-breton, c'est-à-dire en langage de la basse Bretagne? D'après les textes de Geoffroi de Montmouth, on ne peut guère admettre cette opinion. Il s'agit de l'archidiacre d'Oxford, et d'un manuscrit qui était en Angleterre, et conséquemment hors de la petite Bretagne; d'ailleurs les mots *britannicus, Britannia*, dans cet écrivain, s'appliquent généralement à l'Angleterre plutôt qu'à l'Armorique. Ainsi son ouvrage commence : « *BRITANNIA, insularum optima,* » « *præter meridianæ plagæ fretum quo ad Gallias navigatur. . . . quinque* » « *inhabitarum populis : Romanis videlicet atque Britannis, Saxonibus,* » « *Pictis et Scotis, etc.* »

Quand il parle de la petite Bretagne et de ses habitants, il dit *Britannia minor, armorici Britones*, etc. etc. Si je combats cette opinion, ce n'est pas que je ne croie à la possibilité, même à la vraisemblance de l'existence de tel et tel ouvrage en langage celtique ou bas-breton, dont la découverte me serait très-agréable; mais je pense que dans l'état de la critique littéraire, qui exige des preuves positives, ces preuves n'existent pas, et que le *BRITANNICUS sermo* ne peut et ne doit pas être traduit par celtique ou bas-breton².

Une autre assertion qu'il m'est encore plus facile de réfuter, c'est celle par laquelle le rédacteur prétend, d'après l'opinion attribuée à M. de la Rue³, que c'est du roman de Brut, de cette fabuleuse source, que sont sorties « d'autres compositions poétiques en nombre incalculable;

² « composé en basse Bretagne dans les premières années du XII^e siècle. Robert de Caen, baron de Creully, le fit traduire du bas-breton en latin par Geoffroi de Monmouth, vers l'an 1130. »

³ Voici quelques textes de Geoffroi de Monmouth qui me paraissent ne laisser aucun doute à cet égard : « *UTHERPENDRAGON, quod BRITANNICÂ linguâ caput draconis appellamus, lib. VI. — Inquietabant Conanum ARMORICOSQUE BRITONES Galli atque Aquitani, lib. II. — In BRITANNIAM MINOREM tamen veniens, lib. II. — Disfugerunt cum eis in MINOREM BRITANNIAM, etc. etc.* »

³ L'analyse du mémoire de M. de la Rue, dans le rapport déjà cité, porte : « C'est de ce roman, embelli par son traducteur (Geoffroi de Monmouth), que sont sortis ceux du roi Artur et de son prophète Merlin, de Lancelot du Lac, de Tristan de Léonois, de Perceval le Gallois, etc. C'est le premier livre qui contienne l'origine de la table ronde, de ses tournois, de ses chevaliers. » J'ai lieu de croire que le mémoire original et inédit de M. de la Rue n'offre pas une assertion aussi explicite que les expressions qui se trouvent dans cette analyse imprimée.

« par exemple les romans du roi Artur, de l'enchanteur Merlin, de « Saint-Graal, de Lancelot du Lac, de Tristan de Léonnois, de Perceval « le Gallois, etc. etc. Ici il s'agit d'un fait. En relisant l'ouvrage de Geoffroi de Monmouth, on peut facilement se convaincre de tout ce qu'il y a d'exagéré dans cet exposé. Sans doute il y est question d'Artur et des prophéties de Merlin, mais on n'y trouve pas même les noms de Saint-Graal, de Lancelot du Lac, de Tristan de Léonnois, ni de Perceval le Gallois, etc.

Au sujet du roman de Brut, l'Histoire littéraire reproduit des vers de cet ouvrage, précédemment cités par la Ravallière, ensuite imprimés au tome XV^e, mais dont on n'avait pas déduit les conséquences convenables. Il s'agit des douze pairs de France. Wace raconte que, Brut, à la tête de ses Troyens, combattant contre les Poitevins, Gofier leur roi demande secours à la France :

Li rois ot dol et pesance;
 Pour querre aïe alla en France
 As *douse* PAIRS qui là estoient,
 Qui la terre en *douse* partoient;
 Chacun des *douse* un fief tenoit,
 Et roi appeler se faisoit.
 Cil *douse* ont à Gofar promis
 A vengier de ses anemis.

Wace ayant composé son roman de Brut en 1155, il faudrait rapporter à une époque antérieure l'institution des douze pairs. Circonstance remarquable : le trouvère non-seulement n'indique pas que ces douze pairs obéissent à un roi, mais encore il annonce expressément que chacun d'eux se fait appeler roi ; ce sont ces douze pairs qui traitent avec Gofier, et lui promettent assistance sans intervention d'aucun chef supérieur. Je dois même ajouter que les expressions de Geoffroi de Monmouth ont pu être traduites par Wace sans qu'il y attachât le sens précis de l'existence des douze pairs romanesques de Charlemagne, et moins encore celle des douze pairs historiques : « Il y avait alors, dit Geoffroi de Monmouth, « dans la Gaule, douze rois par lesquels tout le pays était gouverné en « égale puissance et dignité : » *Tunc erant duodecim reges in Galliâ quorum regimine tota regio PARI DIGNITATE regebatur.*

Mais il existe dans le roman de Brut un texte précis sur les pairs de France, v. 10,302, cité dans la dissertation de *Roberti Wacii carmine*, etc., dont j'ai rendu compte au Journal de septembre 1830 :

Chil amena par grant nobloy
Li *dose PERS* de France o soy.

Ce passage ne laisse donc aucun doute sur le fait de la connaissance des pairs de Charlemagne avant 1155.

Dans le numéro de ce Journal de juillet dernier, j'ai presque pris l'engagement de fournir des éclaircissements sur ces pairs de Charlemagne, que je nomme pairs romanesques, pour les distinguer des pairs historiques; je poursuis à cet égard des recherches dont je pourrai peut-être annoncer bientôt les résultats; en attendant, je signalerai ici un monument de notre ancienne littérature, très-vraisemblablement antérieur au roman de Wace, et duquel je parlerai en détail pour aider à remplir la lacune qui existe à cet égard dans l'Histoire littéraire.

Notre honorable confrère, M. de la Rue, avait indiqué depuis plusieurs années l'existence d'un roman qu'il a cru antérieur au XII^e siècle. Voici ce qu'on lit dans le rapport sur les travaux de l'Académie de Caen, an 1811, p. 201, au sujet d'un mémoire où M. de la Rue parle de la chanson de Roland : « Sans affirmer qu'il a été plus heureux que les écrivains qui en ont fait l'objet de leurs recherches, il regarde néanmoins comme très-probable que ce monument n'est autre que le *Voyage de Charlemagne à Constantinople*, en vers français non rimés, qu'il a découvert parmi les manuscrits du roi d'Angleterre. Pour établir son opinion, il avance que ce roman est du XI^e siècle, et le plus ancien poème français qui soit parvenu jusqu'à nous. »

Le rapport fait à l'Académie de Caen ne contient que quatre vers de ce roman; heureusement l'errata de l'ouvrage de M. de Roquefort : *État de la poésie française*, etc., en a fait connaître treize autres; et ensuite il en a été publié par D. Andrés Bello¹, deux fragments très-courts, dans l'un desquels on lit :

Carles vint de Muster quand la messe fut dite;
Il et li DUTZE PAIRS, etc.

De sorte que si, comme je le pense, en modifiant l'opinion de M. de la Rue, laquelle il consent lui-même à modifier, ce roman est du commencement du XI^e siècle, il en résulterait qu'avant la composition du roman de Brut, l'existence des douze pairs romanesques de Charlemagne était généralement reconnue.

Maintenant, pour offrir une idée de ce précieux monument littéraire,

¹ Dans le second cahier du *Repertorio armoricano*, 1827, pag. 29 et 30.

je rapprocherai les diverses données qui peuvent permettre d'apprécier un ancien ouvrage dont le titre peut-être n'a pas été indiqué exactement, et dont il n'a été encore fourni que quatre fragments très-courts, détachés, sans suite et indépendants les uns des autres, à la faveur desquels j'espère pourtant déterminer quel en est le sujet, la marche, le dénouement, en indiquant les principaux personnages. Il y a apparence que le manuscrit anglais ne donne pas de titre à ce roman, et que c'est M. de la Rue qui l'a qualifié : Roman du *Voyage de Charlemagne à Constantinople*. Voici les expressions contenues dans l'analyse du mémoire de M. de la Rue : « Roman de Charlemagne, contenant le voyage de ce prince à Constantinople, et composé en vers français sans rimes par un trouvère normand du XI^e siècle. » En lisant cette désignation, je me demandai ce que c'étaient que des vers français sans rimes; j'aurais pu croire qu'il s'agissait de vers métriques, mais je fus bientôt désabusé en lisant les quatre vers rapportés dans cette analyse :

Venus sunt a Paris, a la citet,
Et vunt à Saint-Denis, al mustier sunt entrez;
Karleun se culget a oraisuns le ber,
Quand il a Deu priet, si s'en est releuet.

Ces vers peuvent-ils être appelés sans rimes? Je pense qu'il est plus exact de dire qu'au lieu d'être en rimes, ils sont en assonances, et il faut convenir que cette manière de terminer les vers annonce l'ancienneté du roman : c'est la forme qu'on a dû employer dans l'enfance de l'art. Ce n'est pas que cette seule circonstance me paraisse suffisante pour constater l'ancienneté de l'ouvrage, car le perfectionnement de la versification des trouvères a été sans doute plus lent, plus tardif en certains pays; mais cet emploi des assonances est un indice qu'on ne doit pas rejeter sans mûr examen. Plus tard, chez les premiers trouvères, les vers furent divisés en rimes assonantes et en rimes consonantes; postérieurement, les assonances devinrent plus riches que celles qui, primitivement, ne consistaient qu'à faire rimer la dernière voyelle dominante dans le mot final des vers, suivie d'une ou plusieurs consonnes, avec la même voyelle qui se trouvait de même la dernière dans le mot qui terminait l'autre vers.

Aux quatre vers déjà rapportés, CITEt, ENTReZ, BeR, RELEVet, formaient les quatre assonances. Voici cinq vers tirés du fragment publié par M. de Roquefort :

Dame, véistes unkes hume nul de desuz ceLL,
Tant ben séist espée ne la corune el cheF?

Uncore cunquerrei; jo citez od mun **ESPEEZ**;
 Ele ne fud pas sage, folement **RESPONDEIT** :
 Emperere, dit-ele, trop vus poez **PRISER**, etc.

Les assonances de ces cinq vers sont *eil, ef, eez, eit, er*.

Enfin, dans les deux fragments publiés par D. Andrés Bello, l'un de onze vers et l'autre de douze, je choisis quelques vers pour démontrer plus évidemment encore le système des assonances en multipliant les exemples :

Saillent li escuier, curent de tute **PART**,
 Ils (*sic*) vunt as ostels comréer lur **CHEVEUS**;
 Le reis Hugon li fort Carlemain **APELAT**.

Dans les vers féminins, l'E muet de la rime ne comptant pas, c'était la voyelle antérieure qui établissait l'assonance :

Herberjai les her sair en mes cambres **PERRINES**,
 Si ne sunt aampli li gab si cum il les **DISTRENT**,
 Trancherai leur les testes od m'espée **FURBIE**.

Cette rime, en simple et grossière assonance, se trouve dans plusieurs de nos anciens romans français, surtout dans ceux qui sont en tirades monorimes¹. Il est à remarquer que notre littérature en fournit de nombreux exemples très-antérieurement à une époque où il paraît que les Espagnols commencèrent à en faire usage; leur poésie en a conservé l'emploi. J'ajou-

¹ Je me bornerai à deux passages tirés du roman de *Garin le Loherain*, qui est sous presse, et dont nous devons la publication au zèle éclairé de M. Paulin Paris. Assonances en *i*. Premier passage :

Grans fu la noise et fier fu li **HUTINS**;
 Devant en va li Loherens **GENTIS**;
 Au dos le suient cil qui sunt si **AMI**...
 Si que le peu en regardoit le **FIL**;
 Chascuns entent à son cor **GARANTIR**.
 La véissiez de lances **CROSSEIS**;
 Desconfit fussent paien et **SARRASIN**.

Second :

Il passa outre à Saint-Omer en **VINT** :
 Hucc trova le Flamant **BAUDUIN**,
 Messe ot oïe, del mostier s'en **ISSI**,
 Atant es-vos Droon qui **DESCENDIT**;
 Encontre va li Flamans **BAUDUINS**,
 Les bras au col par grant amour i **MIST**,
 Et le salue com ja porés oïr.

terai que l'habitude de la simple assonance n'excluait pas la rime consonante, parce qu'on a le moins lorsqu'on a le plus; ainsi, dans l'un des fragments dont l'assonance est en A, se trouvent de véritables rimes :

Duzce lits i a bons de cuivre et de METAL,
Oreillers de velus et lincons de CENDAL.

Après ces deux vers en véritable rime, on lit celui-ci en rime assonante :

Le trezimes en mi et taillez a CUMPAS.

Maintenant que j'ai déterminé la nature et les formes de ces vers français non rimés, il me reste à appliquer mes investigations au sujet même de ce roman. Voici les données fournies par les quarante-deux vers des quatre fragments déjà cités : 1° Charlemagne à Constantinople; 2° observations que la reine fait sur sa jactance; 3° douze pairs; 4° douze lits dans une salle, un treizième au milieu; 5° gabs; 6° un roi Hugues; 7° chanson de Roland.

En cherchant dans les nombreux romans français appartenant au cycle de Charlemagne les diverses conditions du problème littéraire que je voulais résoudre, j'ai reconnu qu'elles ne se trouvent que dans le roman en prose de *Galien rethoré*, qui est vraisemblablement une traduction ou imitation de l'ancien roman dont parle M. de la Rue. Voici en quelques mots le sujet, l'action et le dénouement de Galien rethoré. Charlemagne a formé le projet de visiter les saints lieux avec les douze pairs. Il se croit le prince le plus puissant, le plus magnifique; la reine lui dit qu'Hugues, roi de Constantinople, l'est encore davantage. Charlemagne déclare qu'en retournant de Jérusalem il fera visite à ce prince. En effet, il revient par Constantinople; il est reçu par le roi Hugues, et quand il faut reposer pendant la nuit, on le place, ainsi que ses douze compagnons, dans une salle où il y a douze lits et un treizième au milieu : avant de s'endormir ils s'amuse à faire des gabs.

Le roman de Galien rethoré définit ainsi les gabs : « Adonc le roy « Charlemaigne dist qu'il commenceroit le premier à gabber, c'est-à-dire railler ou compter aucune chose pour rire et passer le temps, ou « à qui mentiroit le mieux. » Le roi Hugues, instruit et offensé de ces gabs, exige que ces preux les exécutent sous peine de perdre la vie. Heureusement le ciel protège ces nobles fanfarons, et ils font toutes les prouesses qu'ils s'étaient imprudemment vantés d'exécuter. Mais comment ce roman contient-il la chanson de Roland? Pour répondre à cette question, j'ajouterai que, par suite de son gab, Olivier, l'un des pairs, épouse la fille du roi

Hugues; de ce mariage naît Galien; parvenu en âge de courir le monde, le jeune preux vient dans l'occident chercher son père, qu'il trouve combattant à côté de Roland à la bataille de Roncevaux; voilà, à ce que je présume, comment les détails sur Roland et Roncevaux se trouvent dans l'ancien roman en vers dont le roman en prose me paraît, comme je l'ai dit, n'être que la traduction ou l'imitation ¹.

De l'excursion philologique que j'ai faite, je tirerai la conséquence qu'une notice sur le roman dont il s'agit, quel que soit d'ailleurs son titre ou son contenu, mérite d'être placée en tête du travail relatif aux anciens trouvères, que les rédacteurs de l'Histoire littéraire annoncent avoir réservé pour le prochain volume. Je leur ferai volontiers hommage de mes recherches et même de détails que je ne puis insérer ici.

Il y a aussi dans ce volume de l'Histoire littéraire un supplément à la notice précédemment publiée sur Benoît de Sainte-Maure; on cite son poème de l'*Histoire des ducs de Normandie*, mais seulement le fragment publié par M. Depping à la suite de l'*Histoire des expéditions maritimes des Normands*; je crois qu'il suffit de renvoyer à ce dernier ouvrage.

Puisqu'on a accordé un supplément aux deux trouvères anglo-normands Wace et Benoît de Sainte-Maure, j'en réclame un en faveur d'un autre Anglo-Normand, Geoffroi Gaimard. Dans le cahier d'avril 1831, j'ai analysé son poème d'*Haveloc*; on pourra aussi parler d'un autre poème sur ce même héros, dont l'auteur n'est pas connu, et dont j'ai rendu compte dans le même article.

Je ne m'arrêterai pas sur la notice concernant les chansons du châtelain de Coucy, connues depuis plusieurs années, ni sur le roman intitulé: *Histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel*; j'en ai publié un extrait dans les cahiers d'août 1829 et de juillet 1830.

En terminant, je crois qu'il est d'une justice indispensable de dire encore que, l'Histoire littéraire ne s'imprimant que lentement, il n'est pas surprenant que, dans l'intervalle de la composition des articles à leur publication, il paraisse des ouvrages, des fragments, ou même des indications d'ouvrages dignes de servir de matériaux ou de documents pour des articles qui ne peuvent plus entrer que dans le volume suivant; de sorte

¹ Je ne laisserai pas ignorer que l'auteur qui a mis en prose l'ancien roman n'avoue pas que son original soit un ouvrage en vers français; il dit au contraire: « Traicteray d'aucunes histoires miraculeuses, lesquelles, par l'aide de « Dieu, ai diligemment translätées de LATIN en françois à la louenge, proesse « et vaillantise du preux Galien rethoré. » (*Galien rethoré*, nouvellement imprimé à Paris, in-4°, 1500; *prologue*.)

qu'en signalant ces sortes de lacunes on ne fait que donner un avertissement utile dont le zèle des rédacteurs ne manque pas de tirer parti : c'est une sorte d'hommage qu'on leur rend en s'associant ainsi aux soins qu'ils prennent d'améliorer sans cesse ce grand ouvrage.

RAYNOUARD.

VOYAGE de la corvette l'Astrolabe, exécuté par ordre du Roi pendant les années 1826, 1827, 1828 et 1829, sous le commandement de M. J. Dumont d'Urville, capitaine de vaisseau, publié par ordre de Sa Majesté. Paris, J. Tastu, éditeur-imprimeur¹.

DEUXIÈME ARTICLE.

DANS notre premier article, après avoir fait connaître l'objet de ce voyage et tracé la route que M. d'Urville a suivie depuis son départ jusqu'à son retour, nous nous sommes arrêtés avec lui à la Nouvelle-Galles du Sud, pour en observer les singuliers habitants et rechercher dans leurs usages et dans leurs mœurs ce qui caractérise l'espèce humaine au premier degré du développement de son intelligence. Dans ce second article, nous accompagnerons M. d'Urville dans son exploration d'une partie des côtes de la Nouvelle-Zélande, en nous attachant plus particulièrement aux observations qui ont eu pour objet les races d'hommes que lui et les naturalistes qui l'accompagnaient ont eu occasion d'observer.

L'histoire de cette exploration est contenue dans les II^e et III^e T. de ce Voyage, les derniers qui aient paru jusqu'à ce jour. L'un contient, dans sa première partie, l'histoire de la navigation de l'*Astrolabe* pour relever les côtes de la Nouvelle-Zélande, et dans la seconde, un essai historique sur ces îles et leurs habitants. Le troisième volume est entièrement com-

¹ M. Roret publie une édition de ce voyage qui n'en contient que la partie historique, et qui ne diffère de l'édition de M. Tastu, à l'égard du format, qu'en ce qu'au lieu d'être un in-8^o sur très-grand papier, elle est in-8^o sur papier ordinaire. Cette édition de M. Roret sera composée de cinq volumes et d'un atlas in-folio contenant vingt planches ou cartes.

posé des extraits d'ouvrages ou de rapports sur lesquels repose l'essai historique dont il vient d'être question.

Du port Jackson, M. d'Urville se dirigea sur la Nouvelle-Zélande, qui, comme on le sait, est formée principalement de deux grandes îles, l'une méridionale, *Tavai-pounamou*, et l'autre septentrionale, *Ika-na-mawi*. Il atteignit la première de ces îles vers le milieu de sa côte occidentale, suivit cette côte jusqu'au cap Farewell, et après avoir exploré la baie Tasman, découvrit, entre cette baie et celle de l'Amirauté, une communication étroite qu'il ne parvint à franchir qu'au milieu des plus grands périls. Cet étroit passage, dangereux par ses récifs et ses courants, reçut le nom de *Passe des Français*, et l'île qui en fait la limite au nord, celui d'*Île d'Urville*.

C'est dans la baie Tasman et dans l'anse qui a pris le nom de l'*Astrolabe*, que l'expédition eut ses premiers rapports avec les Nouveaux-Zélandais. Plusieurs hommes, appartenant à une belle race qui se caractérise par son teint semblable à celui d'un Sicilien ou d'un Espagnol, et par ses cheveux longs et lisses, s'approchèrent de la corvette et, après quelque hésitation, se hasardèrent à y monter; ils paraissaient n'avoir jamais vu d'Européens, et s'ils avaient entendu parler des armes à feu, ils n'avaient du moins aucune idée de l'usage du fer, et préféraient les dernières futilités aux instruments qui auraient pu leur être le plus utiles. Les chefs avaient la figure ornée d'un riche tatouage, et ils paraissaient être servis par des hommes qu'ils avaient peut-être réduits en esclavage. La conduite sage et modérée de l'équipage rendit ces insulaires doux et confiants; les naturalistes, en s'avancant dans les terres, n'eurent jamais à se plaindre d'aucune violence, d'aucun trait de mauvaise foi; et s'ils purent se convaincre que, dans la plupart des cas, la vertu des femmes n'était ni un devoir bien impérieux pour elles, ni un motif d'estime pour les hommes, dans d'autres, rares à la vérité, ils reconnurent que l'intérêt, ni même l'autorité paternelle, n'étaient pas toujours pour les jeunes Zélandaises un motif suffisant de séduction ou d'obéissance.

Au moyen du dictionnaire que les missionnaires anglais établis dans la baie des Îles ont composé, M. d'Urville parvint à se faire entendre de ces naturels et à les entendre eux-mêmes, ce qui le convainquit que plusieurs des peuplades de Tavai-pounamou avaient la même origine que celles d'Ika-na-mawi. En pénétrant dans la baie Inutile, à l'extrémité de l'île Ika-na-mawi, l'*Astrolabe* fut abordée par des naturels. Deux rangaritas ou chefs, de la même race que ceux de la baie Tasman, et dont l'un était *tapou-tapou*, c'est-à-dire doublement sacré, demandèrent à accompagner M. d'Urville. On leur fit connaître qu'il deviendrait impossible de

les ramener chez eux; cependant ils insistèrent, quoiqu'ils abandonnassent leurs femmes et leurs enfants; mais au bout de peu de jours, soit par l'effet du mal de mer, soit par toute autre cause, ils perdirent leur bonne humeur; une profonde tristesse s'empara d'eux; des plaintes, des larmes, de la colère même, exprimèrent leurs regrets; bientôt cependant ils se calmèrent, et on fut obligé d'employer la persuasion pour les déterminer à descendre à terre, quand l'*Astrolabe* relâcha dans la baie *Houa-houa*. Pendant tout le temps que dura leur douleur, ces sauvages ne parurent soulagés que par l'espérance qu'ils eurent un jour de se venger des naturels d'Okoura, leurs ennemis, qui cherchaient à s'approcher de l'*Astrolabe*, et dont ils demandaient la mort, se proposant en outre de s'en régaler dans un bon repas.

En quittant la baie Inutile et en doublant le cap *Kawa-kawa*, M. d'Urville se dirigea au nord, sans s'éloigner de la côte orientale de l'île d'Ika-nawwi, et vint relâcher dans la baie Houa-houa. Jusque-là les naturels qui s'étaient présentés aux observations de l'*Astrolabe* avaient eu peu d'occasions de faire connaître leur caractère; aucune cause, aucun incident n'étaient survenus pour mettre en jeu leurs passions; des grains de verre, un miroir, quelques morceaux de toile avaient suffi pour les satisfaire, et ils avaient répondu par les meilleurs sentiments à la bonne conduite de l'équipage; c'est que probablement ils n'avaient point encore eu de fréquentation avec les Européens; ils ignoraient tous les secours qu'ils pouvaient tirer de nos instruments, tous les avantages que leur donneraient nos armes sur leurs ennemis.

Il n'en fut déjà plus de même pour les insulaires de la baie de Houa-houa; car, quoique leurs rapports avec les Européens n'eussent point encore été fréquents, ils avaient déjà su en apprécier les avantages. La corvette ne fut pas plus tôt en vue que les naturels se hâtèrent de mettre en mer leurs pirogues et de voler au-devant d'elle à force de rames; ils appartenaient à la race qui seule jusque-là s'était fait connaître, et apportaient tout ce qu'ils avaient cru propre à satisfaire les besoins de l'équipage, et principalement des vivres frais de toute espèce: les échanges commencèrent aussitôt; mais s'ils se firent pour l'*Astrolabe* avec de grands avantages, ce n'étaient plus seulement des verroteries ou des mouchoirs qu'elle avait à donner, c'étaient déjà des haches, grandes et petites, des couteaux, des hameçons, de la poudre; en un mot, ces moyens et ces instruments divers, inventés pour accroître nos forces, et auxquels les naturels de la baie de Tasman ne mettaient encore aucun prix. Les objets de pur ornement n'étaient guère recherchés que par les femmes. Ces besoins nouveaux, devenus importants pour les insulaires de cette partie de la Nouvelle-Zélande,

ont été l'occasion de plusieurs scènes très-propres à faire connaître quelques traits de leur singulier caractère moral. D'abord, plus de retenue, plus de répugnance de la part des femmes, dès que les hommes les livraient à elles-mêmes; mais ces femmes n'étaient jamais que des jeunes filles ou des esclaves, et non pas des femmes mariées; ensuite une jalousie réciproque des chefs portée au plus haut degré, et une dissimulation qu'on ne croirait pas compatible avec des passions aussi violentes que le sont généralement celles des peuples sauvages.

Lorsque les premières pirogues eurent atteint l'*Astrolabe*, M. d'Urville fut obligé de s'opposer à l'envahissement de sa corvette par ses nouveaux hôtes, et pour cet effet il n'accorda qu'aux chefs, aux rangaritas, la permission d'y monter: bientôt se montrèrent d'autres pirogues; mais elles ne furent pas plus tôt aperçues que ceux des premières demandèrent à M. d'Urville de faire tirer sur les nouveaux arrivants, non-seulement pour les empêcher d'aborder, mais pour en faire périr les chefs. Il était naturel de penser qu'une haine profonde divisait ces sauvages, et qu'un désir effréné de vengeance portait les uns à solliciter la mort des autres. Quel ne fut donc pas l'étonnement de M. d'Urville, lorsqu'il vit ces hommes, qui un moment auparavant se montraient si passionnés, aborder avec des visages riants et tous les signes extérieurs de la bienveillance la plus affectueuse ceux dont ils venaient de demander la perte: c'est qu'ils n'avaient été mus que par la jalousie, par la crainte que d'autres qu'eux ne profitassent de la présence des Européens.

Cette facile cruauté et cette basse dissimulation s'associent cependant, chez ces insulaires, avec une dignité extérieure, une apparence d'élévation, une exigence d'égards qui, chez les peuples civilisés, annonceraient au moins quelques nobles sentiments, mais qui ne paraissent être, pour les chefs de ces peuples grossiers, que des habitudes de domination, que des effets de la soumission de ceux à qui ils commandent. On n'a pas une démarche plus délibérée, plus altière, un regard plus assuré, une attitude plus fière, plus de confiance en soi-même, que ces chefs de Nouveaux-Zélandais, à cheveux lisses et à teint clair; et ce qui ajoutait encore à ces apparences extérieures, ce sont leurs traits réguliers, leur longue chevelure noire, relevée en touffe au sommet de la tête; leur taille élevée, leurs formes athlétiques, et ce tatouage qui donne une expression si remarquable à leur physionomie. Cependant tous les Nouveaux-Zélandais de cette race ne possèdent pas ces qualités au même degré: on observe chez eux comme chez nous une grande variété de traits; et le bas peuple, ainsi que les femmes, se fait remarquer par une taille plus petite et une physionomie peu agréable. Mais la situation élevée de ces chefs ne paraît

avoir en effet développé en eux que le sentiment de leur supériorité, que leur orgueil. Nous venons de voir jusqu'où ils portent la dissimulation; ils portent aussi loin la cupidité, et s'ils ne vendent que rarement leurs épouses, ils les vendent cependant. Celle d'un chef nommé Tawiti fut tapou, c'est-à-dire sacrée, tant qu'on n'offrit à celui-ci que de la poudre ou des armes simples; mais elle cessa de l'être pour un fusil à deux coups: et l'on dit cependant que l'adultère est par eux puni de mort.

La paix et la bonne foi régèrent généralement dans le commerce que firent les naturels avec les gens de l'équipage, malgré la turbulence et la mobilité caractéristiques des premiers; on n'eut à se plaindre d'aucune supercherie, d'aucun vol, de la part des hommes qui avaient des denrées ou des produits de toute autre nature à échanger; les femmes seules firent exception, et elles choisirent, pour commettre leurs larcins, les moments où ceux qui en étaient victimes se trouvaient le moins disposés à les soupçonner et à les surveiller. Il serait cependant imprudent de s'exposer à la merci de ces insulaires avec des objets propres à exciter leur convoitise; c'est ce dont fut bien convaincu M. Dudemaine, enseigne de vaisseau. Un jour qu'il se trouvait en canot près de la côte, dans la baie Houa-houa, malgré la bonne intelligence qui avait toujours régné entre les naturels et les matelots, il eut à craindre un moment d'être obligé d'employer la force pour se défendre des exigences des naturels qui l'environnaient, et qui, encouragés par leur grand nombre, s'irritaient de ses refus, plus qu'ils ne se disposaient à s'y conformer.

Après une relâche de peu de durée à la baie d'Houa-houa, M. d'Urville continua à relever la côte d'Ika-na-mawi. Nous ne le suivrons pas dans toutes les circonstances de ce voyage si utile et si périlleux. Des coups de vent, des tempêtes, des écueils retardèrent sa marche, mais ne l'empêchèrent pas de remplir sa tâche, et de tracer aux navigateurs qui le suivront des routes que personne n'avait parcourues avant lui. C'est surtout la baie Shouraki qui devint le champ de ses plus heureuses explorations. Il s'éleva d'abord jusqu'à la baie Wangari, où il rencontra l'avant-garde d'une expédition des naturels de la baie des Iles contre ceux de la baie de Shouraki; car, malgré la facilité avec laquelle ces insulaires pourvoient à tous leurs besoins, malgré la douceur de leur vie sur une terre qui produit d'elle-même les plantes nourricières et celles qui servent à la fabrication des vêtements, ces peuplades se font perpétuellement une guerre d'extermination: vaincre son ennemi et le dévorer s'il périt, ou être dévoré par lui s'il reste vainqueur et vous tue; trainer en esclavage ceux qui ne succombent pas, tels sont les sentiments dominants chez ces sauvages; sentiments de vengeance et de gloire qui exaltent leur cou-

rage et leur donnent pour la mort un profond mépris. Nos armes à feu, dont les peuplades du nord connaissent la valeur et dont ils savent faire usage, sont en grande partie cause de leur hostilité cruelle contre les peuplades du midi. L'effet immédiat de ces armes a donc été aussi d'augmenter chez ces insulaires l'empire de la force matérielle. Puissent-elles bientôt, chez eux comme chez nous, donner à la force morale l'autorité qui, partout, a été pour l'espèce humaine la première condition de son perfectionnement!

De la baie Wangari, M. d'Urville descendit dans celle de Shouraki, où il découvrit, entre la côte orientale et des îles, un passage sûr, auquel il donna le nom de *Canal de l'Astrolabe*, et il constata de plus que, vis-à-vis de ce canal, la côte orientale d'Ika-na-mawi n'était séparée de la côte opposée que par un isthme de quelques milles de largeur seulement. Du fond de la baie Shouraki, l'*Astrolabe* remontant au nord, en suivant la côte occidentale de cette baie, rencontra, au-dessus du cap Wangari, la flotte dont l'avant-garde était entrée en communication avec elle quelques jours auparavant, et en continuant sa route pour s'élever jusqu'à l'extrémité septentrionale de la Nouvelle-Zélande, c'est-à-dire jusqu'au cap Otou, elle fut abordée par des pirogues parties des environs de ce cap, et montées par une race d'hommes très-différente de la race qu'elle avait rencontrée jusqu'alors. Ces Nouveaux-Zélandais septentrionaux n'avaient rien de beau ni de noble dans les traits; leurs yeux étaient petits et leurs cheveux crépus; ils étaient trapus et de petite taille; leur teint ne différait pas de celui des mulâtres, et leur malpropreté annonçait des mœurs fort différentes de celles des autres naturels de ces îles.

Ce ne fut qu'après s'être élevé jusqu'au cap Nord ou Otou, que M. d'Urville se rendit à la grande baie des Iles, en revenant sur ses pas. C'est cette baie que fréquentent habituellement les Européens, et principalement les baleiniers et les pêcheurs de phoques; aussi l'arrivée d'un de nos bâtiments n'est plus pour les naturels un objet de curiosité; ils savent ce qu'ils peuvent obtenir de nous et à quelles conditions; ils ne s'empressent donc plus de provoquer des échanges qu'ils ont appris par leur propre expérience être aussi nécessaires à nos équipages qu'à eux-mêmes. Cette fréquentation habituelle a peu tourné à l'avantage des insulaires: leurs mœurs guerrières, leur férocité, leur haine sanguinaire pour toutes les peuplades rivales de la leur, ou contre lesquelles ils ont des vengeances à exercer, ne se sont point adoucies; s'ils semblent avoir honte de leur goût pour la chair humaine, s'ils se cachent pour s'en repaître, ce goût ne s'est cependant point affaibli; et la facilité avec laquelle ils livrent les femmes s'est accrue dans la proportion des besoins qu'ils se sont faits de plusieurs des produits de notre industrie. Cependant ils ont apporté des perfectionne-

ments à leurs usages : plusieurs de leurs maisons ont aujourd'hui des cheminées; leurs cultures sont étendues, et ils nourrissent des animaux domestiques, surtout nos poules et nos cochons.

Quelques-unes de leurs craintes superstitieuses se sont affaiblies; leurs ATOUAS, les puissances cachées auxquelles tous les Nouveaux-Zélandais se croient soumis, ont perdu de leur autorité, et ce qui était tapou, ce qui avait été consacré à l'un de ces atouas, n'est plus absolument inviolable; mais ils ont conservé beaucoup de confiance dans des espèces de prophètes ou de devins auxquels ils donnent le nom de *tohungas*, titre que s'attribuaient plusieurs chefs guerriers rencontrés par l'*Astrolabe*.

C'est aux Européens, et même à Marion qu'ils massacrèrent, que les Nouveaux-Zélandais doivent de cultiver les pommes de terre, les choux, les navets et plusieurs autres de nos légumes qu'ils font entrer aujourd'hui dans leur nourriture avec la patate douce, la racine de fougère, à peu près les seuls végétaux nourriciers que produisent naturellement leurs îles. Ces végétaux divers, qui font leur principale nourriture, sont d'un si grand prix pour eux, qu'ils mettent leurs champs sous la protection de leur atoua, et regardent comme une profanation de s'y introduire tant qu'ils sont en culture. Chaque fois que, dans leurs excursions, M. d'Urville ou les naturalistes rencontraient un champ tapou, ils étaient obligés de s'en détourner et de prendre un autre chemin, quelque contraire qu'il fût au but vers lequel ils tendaient; c'est même à cause de la crainte de voir ravager leurs champs par les animaux domestiques que, dans quelques cantons, ils se sont jusqu'à présent refusés à en admettre.

Les villages sont situés dans les vallons, à la portée des cultures; mais chaque peuplade a de plus son village fortifié, bâti dans un lieu de difficile accès, et environné de fossés et de palissades, où elle se retire lorsque la présence de l'ennemi est à craindre. Dans ces forts ou *pâ*, se trouvent de vastes constructions destinées à rassembler des vivres, des armes, en un mot, tout ce qui est nécessaire pour soutenir un siège avec vigueur et persévérance. M. d'Urville visita, dans la baie des Iles, un de ces pâs, qui était en ruine, et où, quatre années auparavant, il avait été reçu avec honneur par le rangarita qui en avait le commandement.

On sait qu'en 1814 des missionnaires anglais ont commencé à s'établir dans la baie des Iles, soutenus par l'espérance d'en civiliser les peuplades et de les convertir au christianisme. Pour former leur établissement, ils ont acheté des chefs les terres sur lesquelles ils ont fait construire leurs habitations; un contrat a été écrit en conséquence, et le sceau du chef zélandais a été la copie d'un dessin qu'il s'est en même temps fait tatouer sur la figure. Jusqu'à présent, ces missionnaires n'ont exercé que peu d'in-

fluence heureuse sur les mœurs de ces insulaires; il paraîtrait même qu'ils ne sont regardés par les chefs du territoire qu'ils habitent que comme leurs premiers sujets, et ils ont été longtemps au moment de désespérer de leur entreprise. Cependant quelques circonstances favorables semblent leur promettre plus de succès dans l'avenir. Ces missionnaires accueillirent avec empressement M. d'Urville, et lui donnèrent de nombreux renseignements sur les mœurs des peuples au milieu desquels ils vivent.

Le moment vint enfin où M. d'Urville dut quitter la Nouvelle-Zélande pour continuer sa navigation; mais, pendant le séjour de l'*Astrolabe* à la baie des Iles, des rapports intimes s'étaient établis entre les naturels et l'équipage; des affections même s'étaient formées, et les femmes qui avaient été reçues sur le bâtiment ne le quittèrent pas sans verser beaucoup de larmes et sans faire naître d'assez vifs regrets. M. d'Urville, dans une autre occasion, avait déjà pu remarquer à quel degré de force les affections de ces peuples peuvent être portées: un chef guerrier, au seul nom de son père dont il n'était séparé que momentanément, ne put retenir ses pleurs qu'il laissa couler en abondance.

Dans l'exploration dont nous venons de rendre compte, et dont le récit est contenu dans la première partie du second volume de son voyage, l'*Astrolabe* avait parcouru plus de 200 lieues de côtes, et avait ajouté de nombreuses et importantes notions à celles que l'on possédait déjà sur la Nouvelle-Zélande; car depuis Tasman, qui découvrit ces îles en 1642, jusqu'à M. d'Urville, de nombreux voyageurs s'y étaient rendus, en avaient étudié la géographie, s'étaient mis en relation plus ou moins intime avec les habitants, et avaient rendu publiques leurs observations. Ce n'était donc qu'en réunissant avec méthode ces observations variées et souvent contradictoires, qu'on pouvait faire connaître avec quelque vérité la nature de ces contrées éloignées, peindre les races d'hommes qui les habitent, et retracer les mœurs singulières de ces races, non moins remarquables par leur intelligence que par leur barbarie. Ce travail, M. d'Urville l'a entrepris, et l'on en trouve le résultat dans la seconde partie du volume dont la première vient d'être analysée; c'est donc cette seconde partie qui doit actuellement nous occuper.

Faire connaître un peuple dont on n'a point étudié la langue, et avec lequel on ne s'est pas, pour ainsi dire, identifié par une longue cohabitation, est une tâche très-difficile; rien alors ne nous garantit contre l'influence de nos idées ou de nos habitudes; on traduit par de vagues équivalents les termes généraux ou abstraits de la langue nouvelle, et l'on juge, avec ses sentiments ou ses préjugés, des actions qui résultent de sentiments

ou de préjugés tout à fait différents. C'est cependant la situation où se trouvaient plus ou moins tous ceux qui ont visité la Nouvelle-Zélande, et qui nous ont fait part de leurs observations sur les mœurs de ses habitants. Aussi entendons-nous qu'à l'exception des faits matériels, ou des rapports simples et par cela même évidents, l'histoire des naturels de ces îles de l'Océan austral doit être considérée comme plus ou moins conjecturale.

Les relations des Européens avec ces naturels n'ont jamais eu pour objet que des échanges de haches, de couteaux, de grossières étoffes, de mauvais fusils, etc., contre les denrées fournies par le pays, et dont les équipages pouvaient avoir besoin. Or, ce n'est pas par de telles relations qu'on apprécie l'état social d'un peuple et qu'on détermine ses lois, qu'on pénètre jusqu'aux sentiments et aux croyances qui le dominent, qu'on reconnaît ses usages, ses habitudes; qu'on se fait une idée de sa morale, en un mot qu'on le connaît.

Malgré ces difficultés, nous devons exposer sur ces différents points les résultats auxquels M. d'Urville a été conduit par ses propres observations et par celles des voyageurs qui ont séjourné à la Nouvelle-Zélande; car, ces dernières, il les a toutes recueillies et consultées, comme le prouve le troisième volume de son Voyage, où ces observations se trouvent rassemblées sous le titre de pièces justificatives.

La Nouvelle-Zélande, située entre le 46° et le 34° degré de latitude méridionale, jouit d'une température moyenne très-favorable à la culture de toutes les productions d'Europe. Sa végétation, sur plusieurs points, ressemble à celle des tropiques par son abondance et sa vigueur; son climat est sain; de nombreuses rivières l'arrosent, et d'excellents ports se rencontrent sur ses côtes. Elle est peuplée par deux races d'hommes très-différentes, dont l'une l'emporte de beaucoup en nombre comme en force sur l'autre, et c'est la plus puissante qui constitue, à proprement parler, la population de cette contrée: aussi c'est elle qui a donné lieu aux principales observations des voyageurs; c'est d'elle seule par conséquent que M. d'Urville entend parler sous le nom d'habitants de la Nouvelle-Zélande dans son Essai historique sur ces îles.

Cette race dominante se fait remarquer, comme nous l'avons dit, par la taille élevée des hommes, leurs belles proportions, la beauté de leurs traits et la vigueur de leurs membres; leur teint, comme celui de toute leur race, ressemble à celui des Siciliens ou des Arabes; ils ont les cheveux longs et noirs, les yeux bien ouverts, le nez aquilin, mais un peu élargi à sa partie inférieure, et la bouche moyenne, ornée des plus belles dents; leurs traits rappellent ceux que nous reconnaissons à la race juive, mais avec cette expression de fierté et de hauteur que peut donner à des sau-

vages le sentiment de la force et de l'indépendance. Ces qualités appartiennent toutefois plus particulièrement aux chefs, aux familles qui se sont attribué le commandement et qui ont su le maintenir. Les hommes du commun, tout en conservant les caractères de leur race, ont une taille moindre et de moins beaux traits; mais ces différences ne surpassent pas celles que nous observons parmi les individus de nos races européennes. Toutes les femmes participent à cette espèce de dégénération du peuple, et l'on croit en trouver la cause dans la vie pénible à laquelle elles sont généralement assujetties, comme on attribue les qualités distinctives des chefs à la mâle et libre éducation qu'ils reçoivent.

Le langage propre à cette race est à la fois doux et énergique; les mots ont rarement plus de deux syllabes; presque tous se terminent par une voyelle, et en les analysant toutes nos voyelles s'y reconnaissent; mais on n'y retrouve que sept ou huit de nos consonnes: *d, k, m, n, p, r, t*, et le double *w* des Anglais.

Cette langue, très-bornée dans le nombre des mots, n'a point de déclinaisons, ou plutôt les cas s'expriment par des particules placées avant les substantifs; et c'est la particule *nga* qui désigne le pluriel; il n'y a point de genres, et c'est aussi par des particules que les comparatifs se distinguent. Les pronoms sont fort compliqués, et le pronom personnel admet deux pluriels, suivant qu'il s'agit des personnes dont on parle ou de celles à qui l'on parle.

Le verbe est invariable; il ne prend point la forme passive; les temps ne sont exprimés que par des particules placées avant ou après la racine constante, et c'est au moyen de pronoms que les personnes sont indiquées.

Les adverbess et les prépositions répondent à peu près aux nôtres; mais les conjonctions sont en fort petit nombre. Du reste, les formes de ce langage ont encore une grande simplicité; les phrases y sont presque toujours simplement énonciatives. Cette langue n'a point d'écriture.

La numération est décimale, et ces peuples comptent jusqu'à mille; mais nous n'avons aucune idée de la manière dont ils divisent le temps.

Ce qui, avec le langage, pénètre le plus profondément dans la nature d'un peuple, ce sont ses croyances religieuses: celles des Nouveaux-Zélandais paraissent exercer sur eux une grande influence; tout annonce qu'il est fort dangereux de les blesser, et qu'on ne doit guère attribuer à d'autres causes les cruautés dont les Européens ont quelquefois été victimes chez ces insulaires. Ils croient à plusieurs causes toutes-puissantes, à plusieurs dieux ou *atouas*, dont les uns président au bien, les autres au mal. Ils paraissent en outre reconnaître entre ces atouas une certaine hiérarchie et des fonctions

diverses, partageant entre eux les différentes créations et les phénomènes principaux de la nature, les chargeant même de la garde de certains lieux et leur attribuant la plupart des actions des hommes. Des fables d'un sens peut-être allégorique, mais grossières, composent l'histoire de ces atouas. Les uns comme les autres ne seraient cependant point pour ces sauvages des êtres purement matériels; c'est du moins ce qu'on est porté à conclure de ce qu'ils n'adorent ces dieux sous aucune image, quoiqu'ils semblent leur adresser des prières. Quant à l'idée qu'ils se font de la nature substantielle de ces êtres surnaturels, c'est ce qu'on ignore complètement : on n'a point encore pu pénétrer aussi avant dans le sens de leurs idées métaphysiques.

Quelque superstition les attache sans doute aux figures grossières qu'on trouve sculptées sur leurs cabanes ou leurs tombeaux, et à celles que plusieurs d'entre eux portent à leur cou; mais on n'a jamais vu qu'elles aient été l'objet d'aucun culte.

Ils croient qu'à la mort quelque chose, doué d'une existence propre, se sépare du corps en conservant toutes les facultés qui se manifestaient pendant la vie, à l'exception des facultés organiques. Ces êtres d'une nature particulière prennent quelquefois rang parmi les atouas, surtout lorsqu'ils proviennent de chefs qui ont exercé une grande puissance, et dans tous les cas, les parents des morts conservent une profonde vénération pour ces espèces d'ombres qu'ils croient survivre à la dissolution du corps.

Des prêtres nommés *arikis* ou *tohungas* servent d'intermédiaires entre les Nouveaux-Zélandais et leurs atouas; ce sont des sortes de devins que l'on consulte sur l'avenir, qui conjurent les orages, apaisent les vents et guérissent les maladies. Quoique exposés, dans l'exercice de leurs fonctions, à commettre de nombreuses erreurs; quoique ayant souvent occasion de reconnaître la fausseté de leur science, ces espèces de prophètes ne sont cependant pas sans bonne foi, car on assure qu'ils portent l'exaltation pour les procédés de leur art jusqu'à croire qu'ils entrent véritablement en communication avec leur divinité. Ces prêtres enseignent leur science à leurs enfants, qui deviennent ainsi leurs successeurs.

Les idées de bien et de mal sont nécessairement très-bornées chez un peuple qui ne met rien au-dessus de la force physique et du courage qui l'accompagne, et qui n'a de mépris que pour le faible succombant sous les coups de son adversaire. Aussi ne paraissent-ils pas croire à des peines et des récompenses dans une autre vie; seulement, les *waidouas* ou les ombres qui quittent les corps se divisent, en arrivant au cap Reinga, en deux parts, l'une plus subtile qui serait emportée par un atoua vers le ciel; l'autre plus grossière, plus impure, qui serait précipitée dans le *po-noui*.

ou région des ténèbres. Ces waidouas ayant le pouvoir de revenir sur la terre, et même de reprendre un corps, inspirent quelquefois à ces insulaires une grande terreur et une certaine crainte respectueuse pour les tombeaux.

Quoique passionnés pour les combats et même avides de sang, quoique colères et implacables dans leurs vengeances, les Nouveaux-Zélandais des classes élevées ne sont point privés de certaines qualités morales qu'en effet ces défauts n'excluent pas. Ceux qui ont vécu le plus longtemps au milieu d'eux s'accordent à dire qu'ils sont sensibles, sincères, probes, hospitaliers, fidèles et dévoués à leurs amis, tendres et affectueux pour leurs parents, et que, dans plusieurs cas, on les a vus donner des preuves remarquables de générosité. Au reste, ce qui surtout caractérise ces peuples, c'est l'extrême mobilité de leurs sentiments : un rien apaise leur fureur, comme le plus léger motif peut la faire naître; ils ne sont persévérants que dans leur vengeance.

La nature les a doués d'une intelligence remarquable : jusqu'à présent, ceux qui ont voulu se faire charpentiers, forgerons, même armuriers, y ont, dit-on, réussi; et si les expériences avaient été assez nombreuses, on pourrait conclure, des assertions des missionnaires, que les dispositions des enfants de ces insulaires pour apprendre à lire sont tout à fait égales à celles des jeunes Européens; mais la pétulance et l'inattention naturelles à ces enfants permettent, sur ce point, d'élever de justes doutes.

La vie des Nouveaux-Zélandais ne se passe point dans l'intérieur de leurs habitations, où ils ne sont rappelés que par le besoin du repos ou d'un abri contre le mauvais temps; voilà sans doute pourquoi leurs cases ne sont que des constructions légères : souvent elles ne consistent qu'en de simples auvents plus ou moins fermés; d'autres fois elles sont construites avec des claies verticales qui en font l'enceinte, et qui sont recouvertes de paillassons en dehors et en dedans; sur ces claies en sont posées d'autres qui forment le toit. Ces cases, généralement rectangulaires, ont sept ou huit pieds de long, sur cinq ou six de large et quatre ou cinq de hauteur, de sorte qu'un homme ne peut s'y tenir debout. Dans un des pignons se trouvent une petite porte et une petite fenêtre, au-devant desquelles le toit se prolonge de manière à former une sorte de péristyle, et c'est là qu'ont lieu les travaux sédentaires. Les cases des principaux chefs sont ordinairement plus vastes, plus élevées que celles du peuple, et souvent elles se font remarquer par les sculptures dont elles sont ornées. Une petite place environnée de pierres est le lieu du foyer; la fumée n'a d'autre issue que la porte ou la fenêtre. Une autre place garnie de feuilles sèches sert de lit : quelques instruments grossiers, quelques corbeilles et quelques

coffres pour renfermer les provisions ou les ustensiles légers, constituent le principal mobilier de ces habitations.

Les familles riches réunissent quelquefois plusieurs de ces cases dans une même enceinte formée de palissades très-élevées du côté des vents dominants, et garnies de paillassons comme les cases elles-mêmes.

Leurs plus grands bâtiments consistent dans les magasins publics de leurs *pâs* ou forteresses : ces bâtiments ont de vingt-cinq à trente pieds de longueur, sur douze à quinze de largeur, avec une élévation proportionnée, et c'est à la construction de ces bâtiments qu'ils mettent le plus de soin, c'est pour eux qu'ils réservent leurs plus riches sculptures.

Toutefois, c'est dans la construction de leurs pirogues que les Nouveaux-Zélandais ont été conduits à donner à leur industrie le plus grand développement. Sans elles en effet point de guerre lointaine, et la guerre est l'objet de leur passion dominante. Ces pirogues ont jusqu'à quatre-vingts pieds de longueur, sur cinq à six de largeur et quatre de profondeur; elles peuvent alors contenir de 80 à 100 guerriers : des ornements, quelquefois très-complicés, se voient à l'avant et à l'arrière, et fréquemment sur les plats-bords. Le fond des pirogues, sans exception, se compose d'un tronc d'arbre creusé, et ses bords sont formés de planches adroitement cousues ensemble; le tout est calfeutré, enduit de résine, et peint de manière à préserver l'intérieur de la plus légère infiltration; des bancs sont disposés pour les rameurs; une pierre fort pesante fait l'office d'ancre, et une natte triangulaire sert de voile et aide à l'action des rames.

Les armes de ces insulaires consistent en lances, casse-têtes et haches d'armes; ils ne connaissent ni l'arc, ni même la fronde, quoiqu'ils se servent d'une corde pour imprimer une plus forte impulsion à leurs lances les plus légères.

C'est de la construction des cases, de celle des pirogues, et de la fabrication des armes, que s'occupent à peu près exclusivement les guerriers. Tous les autres genres d'industrie sont réservés pour les femmes, le bas peuple ou les esclaves.

La racine d'une espèce de fougère est la nourriture commune de ces peuples; mais ils cultivent la patate, la pomme de terre; ils se servent d'une sorte de bêche ou de pieu pour labourer la terre; leurs champs sont fort bien tenus, quelquefois environnés de palissades, ou préservés de tous dégâts par la consécration qu'ils en font en quelque sorte à leur atoua. Le temps des récoltes est un temps de fêtes et de réjouissances; mais la crainte de voir les champs pillés par les ennemis restreint la culture, et fait rechercher dans la mer ou les rivières les ressources qu'on n'ose pas demander à la terre.

La pêche se fait au moyen d'hameçons fabriqués avec des os ou des coquilles, ou à l'aide de filets de différentes formes, parmi lesquels il s'en trouve dont les mailles sont semblables à celles des nôtres : ces filets ont jusqu'à 400 brasses de longueur, sur 15 ou 20 pieds de largeur. Le poisson pour la conservation est desséché à l'air, mais avec très-peu de soins : l'odeur putride de ces animaux ne paraît point répugner au goût des Nouveaux-Zélandais.

Les étoffes les plus belles sont faites avec les fibres du *phormium tenax*, battues et peignées avec beaucoup de soin ; elles se fabriquent au moyen d'un petit métier d'une construction fort simple, et qui ne sert qu'à tendre la chaîne dans toute sa longueur, sans qu'aucun mécanisme donne le moyen d'en croiser les fils pour passer ensuite entre eux ceux de la trame ; leur tissu est varié, et elles sont souvent ornées de bordures diversément dessinées et peintes. Il est pour les usages communs des étoffes grossières, fabriquées avec d'autres plantes, mais par les mêmes procédés que les étoffes les plus fines.

Ces peuples ont des instruments de musique à vent et à cordes, au son desquels ils exécutent leurs différentes danses ; mais leur musique est aussi plaintive et discordante que leurs danses sont bruyantes et lascives.

Les vêtements, pour les deux sexes, consistent en général dans deux morceaux d'étoffe : l'un enveloppe les reins et descend jusqu'à mi-jambe, l'autre se jette comme un manteau sur les épaules.

Les heures des repas ne sont point réglées par des habitudes fixément établies, chaque individu mange quand il en sent le besoin ; toutefois on a remarqué que ces insulaires font généralement deux repas, un le matin et un le soir, lesquels se composent ordinairement de racines cuites ou de poissons grillés. L'eau est leur boisson habituelle. Nos liqueurs fermentées leur inspirent une grande répugnance, mais ils boivent avec plaisir le thé, le café et le chocolat. C'est pour les grandes fêtes qu'ils réservent la chair humaine, et ils s'en procurent alors en sacrifiant quelques-uns de leurs prisonniers esclaves.

Ces différentes industries, ces divers usages que l'on pourrait en quelque sorte considérer comme ayant plus particulièrement pour objet de satisfaire des besoins individuels, annoncent un développement intellectuel déjà bien supérieur à celui que nous avons reconnu chez les habitants de la Nouvelle-Hollande.

Les usages qui se rapportent à la famille sont une nouvelle preuve du perfectionnement moral des Nouveaux-Zélandais comparés à leurs voisins de la Nouvelle-Galles du Sud.

La naissance des enfants n'est plus un événement sans importance ou

un accident, et le mariage est loin de consister dans le rapt et la violence.

Quelques jours avant leurs couches, les femmes sont reléguées dans une habitation particulière, et consacrées à leur atoua. Dès que le nouveau-né a vu le jour, il reçoit une sorte de baptême, qui cependant n'a rien de religieux; et c'est dans cette cérémonie, faite entre elles par les femmes, qu'on lui impose un nom. Les soins de la mère pour ses enfants sont pleins de tendresse et de sollicitude: toutefois ces enfants jouissent de la plus grande indépendance, et se livrent à leurs jeux en toute liberté; bientôt ils cherchent d'eux-mêmes à imiter les travaux qui par la suite deviendront une des obligations de leur sexe. C'est ainsi que se développent sans contrainte leur force, leur adresse et leur intelligence.

A vingt ans les Nouveaux-Zélandais sont des hommes faits; ils manient le casse-tête, la hache d'armes, et lancent la flèche avec une vigueur et une dextérité qu'ils ne dépasseront plus. Les conseils auxquels ils ont assisté, les conversations qu'ils ont entendues les ont familiarisés avec les passions et les préjugés de leurs proches, et avec le nombre d'idées assez restreint qui fait la richesse intellectuelle de leur peuplade.

C'est à cet âge qu'ils se marient: la femme qu'ils épousent, ils ne l'obtiennent que du gré de ses parents et du sien même; ils la choisissent ordinairement dans une famille égale à la leur, et donnent des présents en échange. Ce sont là toutes les cérémonies qui accompagnent cette union. La polygamie est habituelle, les sœurs peuvent avoir le même époux; mais la femme qui a été épousée la première occupe le premier rang, et ce sont ses enfants surtout qui succèdent aux honneurs de leur père. On n'a point observé que la pluralité des femmes devînt une cause de discorde dans les familles.

Le tatouage est un des événements les plus importants de la vie de ces insulaires; ces dessins gravés profondément sur la figure sont en quelque sorte des titres de noblesse. Les hommes d'une naissance distinguée et les guerriers sont seuls appelés à subir cette honorable et douloureuse opération, mais seulement après leurs premiers combats; et ces dessins, qui se distinguent quelquefois suivant les familles, comme les armoiries chez nous, se multiplient et se compliquent dans la proportion des exploits. Le tatouage est aussi un ornement honorable pour les femmes: il annonce le rang qu'elles occupent; mais il ne se pratique chez elles que sur les lèvres et les épaules; et chaque fois qu'on vient d'être soumis à cette opération, on est pendant quelques jours déclaré tapou ou sacré.

La mort est, de tous les événements qui chez ces sauvages intéressent les familles, celui auquel semblent se rattacher le plus d'idées religieuses. D'abord

une maladie ne devient incurable que quand un atoua dévore intérieurement le malade, qui dès cet instant est séquestré d'avec tout le reste de la population et devient tapou. Après sa mort, il est conservé pendant trois jours, durant lesquels son ombre ou sa waidoua voltige autour de lui; c'est pour cette ombre que des aliments sont placés auprès du mort, et au bout de trois jours elle part pour le cap Reinga, où, comme nous l'avons dit, ses dernières destinées s'accomplissent. En même temps le corps est placé dans un lieu sacré, en plein air ou dans la terre, jusqu'à ce que ses chairs soient consumées. Ce moment arrivé, les os sont religieusement recueillis et placés dans le tombeau des familles, c'est-à-dire dans des grottes naturelles consacrées à cet usage, où l'on ne peut pénétrer sans profanation. Les corps des esclaves sont abandonnés ou jetés à la mer. Mais si c'est un chef célèbre et puissant qui a succombé, ce ne sont plus seulement des aliments qu'on présente à sa waidoua; on sacrifie à ses restes plusieurs des malheureux qu'il a réduits en esclavage, afin que leurs waidouas puissent accompagner la sienne et le servir dans le monde nouveau qu'elles vont toutes habiter.

L'état social qui s'est joint à ces mœurs, et qui en résulte sans doute en grande partie, pourrait être considéré comme formé de trois castes, sans compter les esclaves : celle des rangaritas ou des chefs, presque tous guerriers, mais subordonnés jusqu'à un certain point les uns aux autres; celle des tohungas ou prêtres, et celle du peuple. Celui-ci se compose des familles qui ne sont point parvenues à s'élever par le courage et le savoir de leurs chefs jusqu'aux castes supérieures, ou qui, par des malheurs, sont redescendues de ces castes jusqu'à la dernière; mais quoiqu'il y ait une sorte de dérogation pour les premières castes à s'allier à celles qui tiennent le dernier rang, les individus qui appartiennent à celles-ci peuvent s'élever par leur courage, et devenir rangaritas eux-mêmes, ou tohungas, s'ils parviennent à se faire initier aux secrets des interprètes des atouas.

Ces réunions forment de petites peuplades, de petites tribus qui s'associent les unes aux autres pour accroître leurs forces et combattre avec plus d'avantage les associations qui se sont déclarées leurs ennemies; mais, excepté le cas de guerre, ces peuplades restent tout à fait indépendantes les unes des autres, et l'autorité des rangaritas sur la classe inférieure est elle-même fort bornée.

Il paraît que le droit de propriété territoriale existe chez eux; mais tout semble annoncer que ce droit ne s'étend pas au-delà de la possession, et qu'il cesse dès que le terrain est abandonné.

Ces peuples, comme tous ceux qui ne sont encore que dans l'enfance de la civilisation, n'ont d'autres lois que leurs usages. Parmi ces usages, il

en est un qui repose sur la crainte qu'ont les Nouveaux-Zélandais de leurs atouas, et qui doit exercer sur leur état social une influence dont il serait curieux de rechercher et d'apprécier les effets: c'est la faculté dont paraît jouir tout homme libre de consacrer à un atoua, de rendre tapou tout ce qui est en sa possession, sa case, ses champs, sa pirogue, etc. Dès ce moment, ce serait une profanation mortelle que de toucher à ces objets. Mais cet état n'est pas nécessairement absolu et applicable à tout le monde; il peut n'avoir de rapport qu'à de certaines personnes seulement. Dans cette circonstance, il doit être tout à fait à l'avantage des faibles; mais les chefs usent de cette faculté pour le maintien de leur autorité et dans les cas d'intérêts généraux de leur tribu; car en prononçant le tapou sur ceux à qui ils commandent, ou sur les objets que ceux-ci possèdent, ils placent les uns et les autres dans leur entière dépendance. Il ne paraît cependant pas que ces chefs soient libres de porter au-delà de certaines bornes l'exercice d'une telle puissance. Au reste c'est un point encore très-obscur des usages de ces insulaires, qu'il serait important d'éclaircir par de nouvelles observations.

Comme nous l'avons dit au commencement de cet article, le troisième tome de l'ouvrage qui nous occupe se compose entièrement du texte des voyages d'après lesquels M. d'Urville a composé son histoire des Nouveaux-Zélandais, et ce texte, il l'a traduit en français lorsqu'il était écrit dans les ouvrages originaux en langue étrangère. On y trouve, dans un ordre chronologique, tout ce qui a été publié sur ces peuples par les voyageurs, depuis Tasman jusqu'à M. d'Urville; mais celui-ci a pu ajouter à son histoire, outre ses propres observations, les renseignements qui lui ont été donnés de vive voix par plusieurs des missionnaires qui se sont attachés à la conversion de ces insulaires. Ce troisième volume est une mine féconde mise à la portée de tous ceux qui se plairont à étudier les mœurs d'un des peuples sauvages dont les progrès dans la civilisation semblent le moins en rapport avec l'étendue de son intelligence, et qui par là offre aux moralistes un des problèmes les plus curieux dont ils puissent être tentés de rechercher la solution.

Je bornerai à l'exposé que je viens de présenter l'extrait par lequel je devais faire connaître les deuxième et troisième volumes du Voyage de l'*Astrolabe*: s'il ne donne point de cette partie du Voyage une idée aussi étendue que le demanderait l'importance des matières qui y sont traitées; si j'ai dû ne point insister sur ce qui se rapporte à la géographie, omettre même tout ce qui concerne l'hydrographie, et passer sous silence des événements instructifs, si, en présentant un tableau des mœurs des naturels de la Nouvelle-Zélande, but principal que je m'étais proposé, j'ai dû

négliger des faits d'un ordre secondaire, mais susceptibles de plus d'intérêt peut-être que les faits généraux auxquels j'ai dû m'attacher, je pense cependant que, relativement à l'histoire naturelle de l'espèce humaine, je n'ai laissé ignorer ni le mérite des observations de M. d'Urville, ni l'utilité de son Essai sur la Nouvelle-Zélande et des pièces justificatives qui l'accompagnent.

Jusqu'à présent toutes les tentatives qu'on a faites pour écrire cette histoire ont été plus ou moins infructueuses : c'est qu'on cherchait à élever un édifice sans en avoir auparavant bien établi les fondements. Il était possible de se contenter des modifications organiques pour distinguer spécifiquement les uns des autres des animaux qui, par l'effet même de leur instinct, se repoussent, bien loin de se rechercher et de s'unir. Ces modifications ont encore suffi pour distinguer des races d'animaux qui, par leur situation réciproque, rendaient leur mélange impossible; mais les caractères organiques sont tout à fait insuffisants pour séparer l'une de l'autre, soit les espèces, soit les races entre lesquelles se partage l'espèce humaine. Les influences nombreuses et puissantes auxquelles les hommes s'exposent en transportant leurs habitations sur tous les points de la terre, ont exercé sur leurs organes une action telle, qu'on trouve souvent entre les individus d'une même nation des différences organiques plus grandes que celles qui, sous ce rapport, semblent faire la distinction des peuples les plus étrangers l'un à l'autre; et ce ne sont pas seulement les nations exposées à se mélanger qui nous présentent ce phénomène, il nous est offert même par les peuples les plus sauvages, par ceux dont l'esprit guerrier semble repousser ces unions étrangères avec autant de force que le font les animaux le plus exclusivement livrés à leur instinct, comme nous l'ont montré les Nouveaux-Zélandais. Ainsi, non-seulement les modifications organiques naturelles sont héréditaires, mais de plus tous les peuples sont à peu près exposés également à les subir en même nombre et dans la même mesure; il est donc impossible de les faire servir exclusivement de base à une classification méthodique de notre espèce; car s'il en est de dominantes, rien ne prouve que cette circonstance, à une ou deux exceptions près, ne tienne pas, comme toutes les autres, à une cause purement fortuite, mais dont l'action ait été plus ou moins prolongée. Depuis longtemps cette vérité a été reconnue, et on a cherché à suppléer à l'insuffisance des caractères physiques en établissant la filiation des peuples par les langues, par les croyances, par l'histoire; notions importantes, et qui sont très-propres sans doute à donner aux premières un degré de certitude qu'elles ne tirent pas d'elles-mêmes. Mais je n'ai pas besoin de faire remarquer combien ces notions, prises des rapports du langage

et des religions, entraînent de doutes avec elles, et tout ce qu'il faut en général d'arbitraire pour écarter un coin du voile qui enveloppe le berceau des peuples. On ne doit donc pas craindre de multiplier les sources où peut se puiser la connaissance de l'espèce humaine; et cette étude morale est assurément une des plus riches qui nous soient offertes, non-seulement par l'abondance et l'importance des faits, mais aussi par leur nouveauté; car quoique plusieurs de ces faits soient entrés dans les considérations de quelques naturalistes éclairés, ils sont trop insuffisants et trop superficiels pour que les conséquences qui en ont été déduites aient acquis le caractère d'une démonstration.

De nouvelles observations, entreprises avec plus de méthode qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent, et dans la vue d'en faire ressortir les caractères intellectuels et moraux des peuples, sont donc sollicitées par la science et lui deviennent indispensables; car sans elles il lui serait impossible de compléter les notions dont elle a besoin pour commencer cette histoire naturelle de notre espèce, si souvent entreprise et si peu avancée.

Le travail de M. d'Urville sur les habitants de la Nouvelle-Zélande nous paraît devoir occuper une place honorable dans les éléments de cette histoire, et nous faisons des vœux pour qu'il trouve des imitateurs.

FRÉDÉRIC CUVIER.

THE TEZKEREH AL VAKIAT, or private Memoirs of the Moghul Emperor Humayun, written in the persian Language by Jouher, a confidential Domestic of his Majesty; translated by Major Charles Stewart, of the honourable East India Compagny's Service, M. A. R. S. etc. etc. London, 1832. — Le TEZKERET ALWAKIAT, ou Mémoires privés de l'empereur mongol Houmayoun, écrits en persan par Djauher, l'un des serviteurs confidentiels de sa majesté; traduits par le major Charles Stewart, attaché au service de l'honorable Compagnie des Indes orientales, membre de la Société royale asiatique, etc. etc. Londres, 1832, viij et 127 pages in-4°.

Le major Charles Stewart, à qui nous devons cette traduction des Mémoires du grand-mogol Houmayoun, fils de Baber et père d'Acber, est

le même qui a publié précédemment en anglais une portion des Mémoires de Timour, dont il a été rendu compte dans ce Journal. Dans ce premier travail, M. Stewart avait pris une très-grande liberté et retranché assez arbitrairement tout ce qui lui paraissait devoir présenter peu d'intérêt au lecteur, et peut-être beaucoup de personnes auront-elles regretté, comme nous, ces retranchements dans un livre qui, si, comme nous le pensons, il n'est pas l'ouvrage de Timour lui-même, a du moins été écrit par son ordre, sous ses yeux, et dans son esprit. Les Mémoires de Houmayoun, quoique d'ailleurs importants pour l'histoire des grands-mogols descendus de Timour, sont cependant d'un intérêt fort secondaire auprès de ceux de son illustre aïeul. Houmayoun est moins remarquable par de grandes actions que par treize années d'une vie vagabonde et d'une existence précaire, pendant lesquelles il fut continuellement le jouet du sort. Si, après tant d'épreuves dans le cours desquelles il ne désespéra jamais d'un plus heureux avenir, la fortune sembla un instant avoir réalisé ses espérances, elle ne fit, pour ainsi dire, que lui montrer un bonheur auquel un accident inopiné vint mettre fin pour toujours, avant qu'il en eût goûté toute la douceur. En rendant compte du premier volume de l'Histoire des Afghans, nous avons indiqué les événements les plus importants qui se passèrent dans l'empire fondé par Baber, pendant que Houmayoun errait dans les contrées situées au nord et à l'occident de l'Inde, et que le trône auquel son fils Acher devait donner tant d'éclat était occupé par l'Afghan Schir-schah et par son fils et son petit-fils.

Les Mémoires de Houmayoun, composés originairement en persan, sont, comme nous l'apprenons du traducteur, écrits dans un style extrêmement simple, relevé seulement quelquefois par des citations de l'alcoran ou par des vers que l'auteur a insérés dans sa narration, suivant l'usage des écrivains orientaux. Le traducteur anglais a supprimé tout cela; il a aussi retranché des récits étrangers à l'objet principal de l'ouvrage, mais il s'est fait un devoir d'avertir le lecteur de tous ces retranchements. Il est vraisemblable qu'ils ne doivent pas inspirer beaucoup de regrets.

L'auteur de ces Mémoires nous instruit lui-même, dans une courte préface, qu'ayant été constamment attaché depuis sa jeunesse au service et à la personne de Houmayoun, et ne l'ayant jamais quitté, il a voulu mettre par écrit les événements qui se sont passés sous ses yeux, et auxquels il a pris part, quoique la faiblesse de ses talents ne lui ait permis de les retracer que dans un style simple et très-inférieur à la dignité du sujet. Il a commencé cet ouvrage en l'an de l'hégire 995, et par conséquent sous le règne d'Acher, et 32 années après la mort de Houmayoun. « Mon intention, dit-il, n'est nullement de raconter tous les événements qui ont

« eu lieu pendant le dernier règne ; je me bornerai aux faits dans les-
 « quels S. M. elle-même a été l'un des acteurs. En conséquence, je com-
 « mencerai mon récit à l'avènement de Houmayoun au trône, et je le
 « terminerai à peu près à l'époque de son retour de Perse et de la res-
 « tauracion de son autorité souveraine. Je ferai connaître avec quel courage
 « et quelle persévérance le feu empereur soutint tant d'infortunes et de
 « dures épreuves, et je dirai comment, grâce à ces qualités et à la faveur du
 « Dieu tout-puissant, il reconquit ses états. Je me flatte que ce livre trans-
 « mettra à la postérité le nom de son auteur, et informera les siècles à venir
 « de ces événements extraordinaires. »

Les premières années du règne de Houmayoun, monté sur le trône en 937 de l'hégire, furent marquées par plusieurs entreprises heureuses, dont les principales furent la conquête du royaume de Gudjérat ou Guzarat, et la soumission du Bengale. Mais dès l'année 944, commença à se rendre puissant, dans les provinces de Béhar et de Bengale, l'Afghan *Schir-khan*, qui, favorisé par la fortune, et employant tantôt la force des armes, tantôt la ruse et la mauvaise foi, parvint à se rendre maître de l'empire de l'Hindoustan, et réduisit le descendant de Timour, le fils de Baber, à abandonner toutes les conquêtes de son père et à chercher un asile dans une terre étrangère. Au moment où les affaires de Houmayoun semblaient laisser peu d'espoir d'un avenir plus heureux, quelques personnes lui conseillaient de se défaire du prince Kamran, son frère, qui avait des intelligences secrètes avec Schir-khan : Houmayoun rejeta avec indignation un tel conseil. Il en fut mal récompensé par Kamran, dont toute la vie ne fut plus, depuis cette époque, qu'une suite non interrompue de révoltes et de réconciliations ; qui essaya plus d'une fois d'attenter à la liberté et à la vie de son frère, et trouva cependant toujours en lui une disposition sincère à lui pardonner le passé. A la fin cependant, Kamran étant tombé au pouvoir de Houmayoun, ce prince lui fit crever les yeux pour le mettre hors d'état de renouveler ses intrigues. Quelque odieux que soit un châtiment si cruel, toutefois si l'on considère le caractère remuant et perfide de Kamran, et la conduite de la plupart des souverains asiatiques, on doit reconnaître que Kamran ne dut la vie qu'aux dispositions humaines de Houmayoun, et que le malheureux prince ne put imputer qu'à lui-même une vengeance qu'il avait tant de fois provoquée. La conduite odieuse de Kamran trouve un contraste remarquable dans celle de Hindal, autre frère de Houmayoun. Hindal, en protégeant des rebelles à l'époque des premiers désastres de l'empereur, avait attiré sur lui sa colère. Houmayoun lui ayant pardonné sa faute au premier signe de repentir, et, ce qui est digne de remarque, à la prière de Kamran, et lui ayant rendu ses bonnes

grâces, Hindal depuis ce moment lui demeura constamment fidèle, partagea tous ses revers et toutes ses fatigues, exposa souvent sa vie pour lui, et mourut en combattant contre ses ennemis. Une telle fidélité et un semblable attachement entre des princes fils d'un même père, est un exemple bien rare dans l'histoire de l'Asie, et particulièrement dans celle de l'Hindoustan, tandis que la rivalité des frères, poussée aux derniers excès, est une chose commune qui se représente presque à chaque règne.

Conformément au plan que l'auteur s'est tracé, on ne doit point chercher dans ces Mémoires l'histoire de l'empire des grands-mogols pendant tout le temps qui s'écoula entre la fuite de Houmayoun et son retour dans ses états, c'est-à-dire depuis 947 jusqu'à 963 de l'hégire; mais ce qui occupe la plus grande partie de cet ouvrage, c'est le récit de tout ce qui arriva au prince fugitif pendant ces seize années, le détail des marches et des contre-marches par lesquelles il échappa à la poursuite de ses ennemis, et des dangers qu'il courut dans les lieux où il espérait trouver du secours ou du moins l'hospitalité et la commisération dues à ses malheurs; enfin celui des circonstances favorables qui de temps à autre venaient soutenir son courage et relever ses espérances. La narration de Djauher ne manque point d'intérêt, quoiqu'il y mêle quelquefois des anecdotes qui ne pouvaient avoir d'importance qu'à ses yeux, mais elle est peu susceptible d'analyse. Houmayoun y paraît un prince faible, n'ayant de courage et de résolution que pour se résigner à son sort, peu capable de prendre un parti par lui-même, facile à tromper, naturellement porté à l'indulgence et à la bonté, et plus propre à inspirer l'attachement que le respect et la soumission. Son séjour en Perse est la partie la plus intéressante de ces Mémoires.

Houmayoun, fuyant de province en province, après avoir traversé celle de Candahar était entré dans le Sistan, et se trouvait ainsi sur les terres de Perse. La Perse était alors gouvernée par Schah-Tahmasp, fils de Schah-Ismaël, et le second monarque de la dynastie des Séféwis. Houmayoun fut reçu avec toute sorte d'égards par le gouverneur du Sistan, et s'empressa d'écrire à Schah-Tahmasp, pour lui donner avis de son entrée dans ses états. Le roi de Perse envoya aussitôt des ordres dans toutes les provinces pour que l'empereur y fût reçu avec les honneurs convenables, et il lui écrivit à lui-même pour l'inviter à se rendre à sa cour. Une seconde lettre que Houmayoun reçut à Hérat, l'une des principales villes du Khorasan, le pressait de se rendre à Meschhed, qui a succédé à l'ancienne ville de Tous, et qui n'est qu'à peu de distance des ruines de celle-ci; c'est un lieu tenu en grande vénération par les schiites ou partisans d'Ali, à cause

qu'il renferme le tombeau de l'imam Ali-Riza. Houmayoun, quoique sunnite, visita avec grande dévotion, pendant son séjour à Meschhed, la tombe de cet imam, et tint à grand honneur de moucher la mèche des lampes qui brûlaient dans ce saint lieu. Schah-Tahmasp ne se trouva point au rendez-vous, et il y avait quarante jours que Houmayoun l'y attendait, quand lui parvint l'invitation de se rendre à Kazwin. Dès ce moment la conduite de Schah-Tahmasp à l'égard du monarque fugitif sembla devenir équivoque. Dans la première entrevue des deux princes, le roi de Perse embrassa Houmayoun, et le fit asseoir à sa droite sur le même coussin, mais il exigea qu'il se coiffât du bonnet rouge persan, qui est considéré comme un signe d'attachement aux douze imams et à la secte des schiites. Houmayoun avait refusé précédemment de se couvrir la tête de ce bonnet, et un pareil refus avait été fait par l'ambassadeur que le monarque indien avait envoyé à Schah-Tahmasp. Houmayoun n'osa pas se refuser en ce moment au désir du roi, et affecta de donner un autre sens à cette pratique et de considérer ce bonnet comme l'emblème de la grandeur. Il est évident que le roi de Perse regardait Houmayoun comme un hérétique qu'il voulait forcer à embrasser, au moins à l'extérieur, la doctrine des schiites, et que Houmayoun se faisait scrupule d'une condescendance à laquelle le forçait sa situation précaire. Plus tard, le roi s'expliqua d'une manière moins équivoque, et en envoyant à Houmayoun le bois nécessaire pour le service de sa maison, il lui fit déclarer que son intention était de faire de ce bois un bûcher où il le ferait brûler lui et tous ses gens, s'ils n'embrassaient les dogmes des schiites. La suite du récit de l'auteur des Mémoires ne permet point de douter, quoiqu'il évite de le dire expressément, que Houmayoun finit, malgré ses scrupules, par souscrire une profession de foi qui satisfit le roi de Perse.

Les mauvaises dispositions de Schah-Tahmasp à l'égard de Houmayoun avaient encore d'autres causes que l'auteur des Mémoires fait connaître, et parmi lesquelles il en est une qui mérite d'être remarquée.

« Aussitôt après, dit Djauher, que Houmayoun eut défait Béhader-
 « schah, roi de Guzarate, et fut de retour dans sa capitale, la ville d'Agra,
 « il s'amusa un jour au jeu des *flèches divinatoires*. Il prit douze flèches
 « de première classe sur lesquels il écrivit son propre nom, et douze flèches
 « de seconde classe sur lesquelles il écrivit celui de Schah-Tahmasp. Cette
 « anecdote était, je ne sais comment, venue à la connaissance du roi de
 « Perse. Un jour donc que les deux monarques étaient assis ensemble,
 « Schah-Tahmasp dit à Houmayoun : Dites-moi, je vous prie, pourquoi,
 « dans une telle occasion, vous avez choisi pour moi des flèches de seconde
 « classe? Le monarque indien lui répondit avec franchise : Le fait est que

« je considérais l'étendue respective de nos états, et comme, à cette époque, « la Perse était au plus égale à la moitié de l'empire de l'Hindoustan, je vous « regardais comme inférieur à moi. Tahmasp reprit alors avec un ton brutal et grossier : C'était une conséquence de votre folle vanité, que vous « fussiez incapable de gouverner des états si étendus; aussi en avez-vous « été chassé par des paysans, en laissant captifs votre femme et votre famille. Nous sommes tous, répartit Houmayoun, soumis aux ordres du « destin, et nous devons nous résigner de bonne grâce aux décrets du Tout-« Puissant. »

Le traducteur observe que les flèches divinatoires sont un moyen de prédire l'avenir, dont l'usage est très-ordinaire parmi les Arabes et les autres nations musulmanes. Je regrette qu'il n'ait pas donné quelques détails sur la manière de procéder à ce genre de divination.

Si l'auteur des Mémoires a été bien informé, le roi de Perse poussa la mauvaise volonté contre Houmayoun jusqu'à former le projet d'attenter à sa vie, et il n'en fut détourné que par les remontrances et les larmes de sa propre sœur. Depuis ce moment il témoigna plus d'intérêt au monarque indien, lui promit douze mille hommes pour l'aider à reconquérir ses états, et le congédia honorablement; mais au milieu même de ces actes de générosité, on remarque diverses circonstances qui laissent entrevoir que, dans la conduite de Schah-Tahmasp, il y avait plus de politique que de bienveillance.

Lorsque les deux rois se firent les derniers adieux, Schah-Tahmasp donna à Houmayoun deux pommes et un couteau, ce que l'auteur rapporte sans expliquer le sens de cet emblème. Je suppose que Houmayoun devait couper ces pommes ou du moins l'une d'elles en deux parties, en manger une moitié et offrir l'autre à Schah-Tahmasp, et que c'était une sorte de tessère d'alliance et un emblème d'hospitalité: car je vois que, lorsque le prince Behram-Mirza, frère de Schah-Tahmasp, chargé de reconduire Houmayoun à son camp, prit définitivement congé de lui, le prince mongol coupa une pomme en deux, en présenta une moitié à Behram, et mangea lui-même l'autre moitié.

On sait que c'est un usage général dans l'Orient de régler toutes les démarches importantes par l'avis des astrologues, et de consulter le sort en diverses manières dans toute sorte de circonstances. Pour beaucoup de princes ou d'hommes élevés en dignité, supérieurs aux préjugés vulgaires, de semblables pratiques ne sont peut-être, du moins est-il permis de le penser, qu'une sorte d'étiquette ou de condescendance pour l'opinion commune. Houmayoun, à ce qu'il paraît, partageait à cet égard toute la faiblesse d'esprit de la classe la moins éclairée et la plus crédule, comme

on peut en juger par divers traits de sa vie, et notamment par le suivant, qui eut lieu à une époque où la fortune commençait à se montrer favorable aux efforts qu'il faisait pour reconquérir ses états.

« Houmayoun avait habituellement un coq dans son office, pour « éveiller ses gens de bon matin : c'était un superbe oiseau blanc, auquel « l'empereur avait coutume de présenter de sa propre main des grains de « raisin. Un jour que Houmayoun se trouvait dans l'office, il se dit à lui-même : Si la fortune est dans l'intention de m'être favorable, ce coq « montera sur mon épaule, et témoignera le plaisir qu'il en éprouvera. A « l'instant le coq vola sur l'épaule du prince, et se mit à chanter. L'empereur en fut si ravi, qu'il prit l'oiseau dans ses mains, et lui mit au « cou un anneau d'argent. »

Le caractère naturellement doux et faible de Houmayoun semblait inviter tous ceux qui dépendaient de lui ou qu'il avait comblés de bienfaits à manquer à l'obéissance et au respect, et à provoquer sa colère, qu'il n'était pas difficile d'apaiser. Parmi ceux qui s'exposèrent ainsi à un juste châtiement, fut Hadji Mohammed, son frère de lait, à qui, lors de son retour dans ses états, Houmayoun avait confié le gouvernement de Gazna, et auquel il avait accordé l'honneur des timbales et autres insignes des plus hautes dignités. Ayant de l'humeur contre son bienfaiteur, Hadji Mohammed demeura insensible à toutes les avances que fit Houmayoun pour opérer une réconciliation, et il poussa l'insolence jusqu'à briser et mettre en pièces les timbales, les étendards et les autres signes du haut rang auquel il avait été élevé. Houmayoun ainsi poussé à bout fit arrêter Hadji Mohammed et son frère Schah Mohammed, qui avait partagé sa rébellion, et leur dit avec douceur : « Faites l'état de toutes les actions qui vous donnent des droits « à ma reconnaissance, moi je ferai l'état de tous vos démerites, et « nous verrons de quel côté penchera la balance. Si vos droits à ma « bonté l'emportent sur les sujets de plainte que vous m'avez donnés, je « vous pardonnerai ; mais si c'est le contraire, non-seulement je vous « congédierai tout à fait de mon service, mais je vous punirai de mort. « Les deux prisonniers dressèrent donc l'état des obligations que leur avait « Houmayoun, qui de son côté fit l'état de leurs fautes, et comme les « fautes l'emportaient sur les mérites, il ordonna qu'on les retint prisonniers, et il finit par les faire mourir. » Il ne faut pas oublier que l'auteur de ces mémoires était un serviteur de Houmayoun, très-attaché à sa personne ; mais il convient aussi de se rappeler qu'il n'a écrit que plus de trente ans après la mort de son maître, et qu'il ne déguise point les faiblesses et les fautes du prince qu'il avait servi pendant un grand nombre d'années, et dont il avait toujours suivi la fortune.

Je pourrais extraire de ces mémoires un plus grand nombre de traits de la vie de Houmayoun, mais ils ne seraient que confirmer, je pense, le portrait que j'ai fait de ce prince, et ils apprendraient peu de chose sur l'histoire politique de l'Hindoustan sous son règne. Je me bornerai donc à ce que j'en ai mis sous les yeux des lecteurs, et qui est suffisant pour donner une juste idée du genre d'instruction qu'on peut puiser dans cet ouvrage.

Je ne saurais porter aucun jugement sur le mérite de la traduction, puisque le texte original m'est inconnu. J'ai remarqué un passage où je conjecture qu'il y a une légère méprise. On lit (p. 76) que « Houmayoun arriva au fort de *Kah* ou *Gah*, lieu où a disparu l'un des douze saints imams. On prétend, ajoute l'auteur, qu'encore aujourd'hui on entend sortir de cette tombe le son des tambours et des trompettes; et que toute personne qui a formé quelque souhait qui n'a pas été accompli n'a qu'à se rendre en ce lieu et y présenter sa demande avec piété et humilité, et que Dieu lui accordera l'objet de ses désirs. » Il serait assurément bien surprenant que l'auteur de ces mémoires eût dit *l'un des douze imams*, et non pas le *douzième imam*; car il est indubitable, ce me semble, qu'il s'agit ici du douzième imam, Mohammed surnommé *Mehdi*, et qu'on appelle aussi *l'imam attendu*, parce qu'il doit sortir de sa retraite et reparaitre à la fin des siècles, pour convertir tous les peuples à l'islamisme. Il ne serait pas moins étonnant qu'il eût parlé de la tombe de cet imam, qui doit non pas être mort, mais s'être soustrait à la vue des hommes.

Une autre faute bien grossière, mais qui ne peut être imputée qu'à l'auteur original, c'est qu'il identifie *Bost*, ville du Sistan, avec la célèbre ville de *Médain*, qui était la résidence de Nouschiréwan. Il est singulier que le major Stewart n'ait pas relevé une erreur aussi palpable.

Je me borne à ces observations, et je termine ici cette notice en faisant remarquer que c'est encore à la Société asiatique de Londres, et à son comité de traductions orientales, que nous sommes redevables de la publication de ces mémoires.

SILVESTRE DE SACY.

HISTOIRE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE DE LA FRANCE, avec une exposition des canaux à entreprendre pour en compléter le système; précédée de considérations générales sur la position géographique de ce royaume, sur la direction de ses fleuves et rivières, et sur son commerce extérieur et intérieur; suivie d'un essai sur les causes qui ont retardé jusqu'à ce jour l'établissement des canaux dans ce pays, sur les moyens qui peuvent en favoriser l'exécution, ainsi que sur les principes de législation et d'administration auxquels ils doivent être soumis; et accompagnée d'une carte des canaux exécutés et de ceux à entreprendre, par M. Joseph Dutens, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, membre de plusieurs sociétés savantes, etc. Paris, 1829, 2 vol. in-4°, chez Sautélet et Alexandre Monnier, libraires, place de la Bourse.

CET ouvrage roule sur une matière qui devient chaque jour plus importante, et qui fixe de plus en plus l'attention publique. Il est précédé d'une introduction dans laquelle l'auteur traite successivement de la position géographique de la France, et de ses divisions par bassins; de son commerce en général, et des principes d'économie publique qui sont particulièrement applicables à la navigation intérieure de ce royaume.

La nature l'a divisé en cinq bassins du premier ordre, au fond de chacun desquels coule un grand fleuve qui reçoit le tribut d'une multitude de rivières, dont les unes sont navigables par elles-mêmes, et dont les autres, pour la plupart, le sont devenues ou sont susceptibles de le devenir, par l'emploi de moyens divers que l'art de l'ingénieur met en pratique.

Ces bassins primordiaux sont, comme on sait, celui du Rhône et celui du Rhin; ceux de la Meuse, de la Seine, de la Loire et de la Garonne. A ces bassins du premier ordre viennent s'ajouter les bassins secondaires de quinze autres fleuves qui versent dans la mer du Nord, dans la Manche, dans l'Océan et la Méditerranée le reste des eaux intérieures de la France.

L'auteur, après avoir décrit tous ces cours d'eau naturels, considérés comme autant de voies de communication, passe à la description des canaux navigables qui ont été exécutés pour en réunir les bassins entre eux, et opérer ainsi, suivant différentes directions, la jonction des diverses mers dont nos côtes sont baignées.

La plus ancienne de ces jonctions de deux mers est celle de la Manche à l'Océan par le canal de Briare, qui réunit le bassin de la Seine à celui de la Loire. C'est par la description de ce canal que M. Dutens entre en matière. Il devait en être ainsi, non-seulement parce que ce canal est le plus ancien de tous ceux qui ont été ouverts en France, mais encore parce qu'il est le premier type de tous les canaux à point de partage qui aient été entrepris en Europe. Ce grand et beau travail suffirait pour immortaliser le règne de Henri IV et le ministère de Sully. Le règne de Louis XIV et le ministère de Colbert se recommanderont également à la reconnaissance de la postérité par l'exécution du canal de Languedoc, qui joint la Méditerranée à l'Océan. Ces deux canaux sont décrits à la suite l'un de l'autre dans l'ouvrage de M. Dutens.

Viennent ensuite les canaux secondaires que l'administration de l'ancienne province de Languedoc a fait exécuter postérieurement à travers le littoral de la Méditerranée compris entre l'étang de Thau et l'embouchure du Rhône.

Parmi ces canaux on distingue celui de Beaucaire, au moyen duquel s'opère aujourd'hui la jonction de ce fleuve avec l'ancien canal des Étangs. Il est l'objet d'une description particulière.

La troisième ligne de jonction de deux mers s'étend du midi à l'ouest par le centre de la France. Elle aurait lieu par le canal de Gisors, qui, étant prolongé au-delà de Rive-de-Gier, remonterait jusqu'à Saint-Étienne, d'où l'on descendrait ensuite dans la Loire par un autre canal.

Cette communication par eau, désignée autrefois sous le nom de canal du Forez, est quant à présent remplacée par deux chemins de fer.

M. Dutens a pensé que, par leur destination, ces deux chemins rentreraient dans son sujet, et que leur description devait naturellement remplacer celle des canaux navigables auxquels ils ont été substitués.

Le canal du Centre ou du Charolais, entrepris et terminé à la fin du siècle dernier, forme en réunissant la Saône à la Loire, entre Châlons et Digoin, une quatrième ligne de jonction de deux mers, du midi à l'ouest du royaume.

Les difficultés que la navigation éprouve sur la Loire avaient depuis longtemps inspiré l'idée d'ouvrir un canal navigable sur l'une de ses rives; ce canal latéral est maintenant en exécution. M. Dutens en fait connaître le projet. Il indique les difficultés qu'il présente et les discussions auxquelles il a donné lieu. Il passe ensuite à la description du canal de Berry, dont il s'est particulièrement occupé, et dont il a pendant plusieurs années dirigé les travaux.

Les canaux de Bretagne qui traversent cette ancienne province de

l'est à l'ouest, depuis Nantes jusqu'à Brest, et du nord au sud entre la première de ces villes et Saint-Malo, complètent cette ligne de navigation.

La cinquième ligne de jonction de deux mers, par le midi et l'est du royaume, s'étend de la Saône au Rhin. C'est le canal de Châlons à Strasbourg qui vient d'être achevé.

Enfin, la sixième ligne de navigation se dirige entre le midi et le nord de la France par le canal de Bourgogne, dont l'achèvement date aussi de 1832.

Ce canal, en se prolongeant par l'Yonne et la Seine, communique avec l'Oise à Conflans-Sainte-Honorine; il remonte cette dernière rivière jusqu'au canal Crozat, avec lequel il se confond jusqu'à son entrée dans l'ancien canal de Picardie.

La jonction de celui-ci avec la Manche s'opère du sud-est au nord-ouest par le canal de la Somme, qui a son embouchure à Saint-Valery; elle s'opère avec la mer du Nord du côté opposé par le canal de Saint-Quentin et l'Escaut.

Les navigations artificielles de la Scarpe, de la Deule, de la Lys, et autres rivières, ainsi que les canaux de la Sensée, de Roubaix, de la Bassée, de Béthune, de Calais et de Saint-Omer, établissent depuis longtemps les communications des départements du Nord et du Pas-de-Calais avec la Belgique.

Plus à l'est, la jonction du canal de Saint-Quentin à la Sambre en établit une nouvelle entre les deux royaumes.

La description de ces différentes voies navigables a conduit M. Dutens à parler de leurs prolongements à travers un territoire qui n'appartient plus à la France. Les principales de ces communications extérieures sont: les canaux de l'Escaut au Rhin, de la Meuse à l'Escaut, et du Rhin à la Meuse.

C'est en canalisant la rivière d'Oise que le canal de Bourgogne peut se prolonger dans le département du Nord; mais cette canalisation de l'Oise ne peut diminuer la longueur du trajet que feraient les marchandises en suivant cette voie; or, le développement de ce trajet est considérable. On parviendrait à l'éviter en remontant à partir de Paris le canal de l'Ourcq, que l'on prolongerait jusqu'à la rivière d'Aisne à Soissons, et de-là jusqu'à Manicamp où débouche, sur la rivière d'Oise, l'ancien canal de Picardie.

Ainsi le canal de l'Ourcq offrirait une communication beaucoup plus courte que toute autre entre Paris et l'Escaut, de même qu'il en offrirait une autre aussi directe que possible entre Paris et la Meuse, en remon-

tant par l'Aisne de Soissons jusqu'au canal des Ardennes, qui est achevé depuis plusieurs années.

C'est par la description de ce dernier canal que M. Dutens termine l'indication des diverses branches de la sixième ligne de jonction de deux mers.

Il consacre les dernières pages du premier volume de son ouvrage à décrire plusieurs autres voies navigables, qui ont spécialement pour objet de faciliter l'approvisionnement de la capitale. Les canaux de l'Ourcq, de Saint-Denis et de Saint-Martin, maintenant terminés et en pleine activité, sont les premiers dont il s'occupe.

L'amélioration de la navigation de la Seine, au-dessus et au-dessous de Paris, exige une multitude d'ouvrages qu'il indique, et parmi lesquels on n'a exécuté jusqu'à présent que le canal de Troyes; l'écluse du pont de l'Arche, et beaucoup plus anciennement le canal de Harfleur, qui débouche dans un des bassins du port du Havre.

Du côté du sud, est le canal de Nivernais, qui joint la Loire à la rivière d'Yonne, et qui est particulièrement destiné aux transports de l'approvisionnement de Paris en bois de charpente et de chauffage.

L'auteur passe enfin à la description de quelques autres canaux d'une moindre importance, les uns ouverts, dans l'intérêt de l'agriculture, à travers nos provinces de l'ouest; les autres destinés, dans nos provinces de l'est, au service de quelques grandes exploitations industrielles.

Ce que nous avons dit jusqu'ici se rapporte à des communications navigables dont nous jouissons déjà, ou dont les travaux sont en pleine activité.

Il restait à parler des communications qui sont encore en projet, et qui ont été l'objet d'études plus ou moins approfondies; elles forment la matière du second volume de l'ouvrage de M. Dutens: il y suit le même ordre qu'il a suivi dans le premier, et les projets qu'il y décrit se rattachent à chacune des grandes lignes de jonction de deux mers, qui traversent notre territoire.

Ainsi, il met au premier rang des ouvrages à entreprendre pour perfectionner la première ligne de jonction de deux mers du midi au nord-ouest, par le centre du royaume, le canal latéral au Rhône, dont M. Cavenne, habile ingénieur des ponts et chaussées, s'est occupé dans ces derniers temps.

Le prolongement du canal latéral à la Loire, depuis Digoin jusqu'à Roanne, et le canal latéral à l'Allier, sont la matière de projets dont il fait l'exposé; il en indique ensuite plusieurs autres que l'on a présentés à différentes époques pour améliorer la navigation de la Seine inférieure:

il distingue parmi ceux-ci les canaux projetés à partir de l'embouchure de ce fleuve jusqu'au port de Rouen, l'un en suivant sa rive droite, et l'autre en suivant sa rive gauche. Il rappelle, comme un appendice de cet article de son ouvrage, le journal de la navigation qui fut faite au mois d'août 1796, par le lougre *le Saumon*, qui remonta la Seine depuis le Havre jusqu'à Paris, sous la direction de MM. Sganzin et Forfait. Ils ont rendu compte de cette navigation dans le premier volume des Mémoires de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut.

Passant ensuite de la première à la seconde ligne de jonction de deux mers, par le midi et le sud-ouest de la France, M. Dutens rappelle que l'idée de prolonger le canal de Languedoc, à partir de Toulouse, vers l'Océan, a été depuis longtemps la matière d'études suivies, et dont les résultats ont donné lieu à beaucoup des controverses dans le pays; soit qu'on se porte directement de Toulouse à Moissac, soit qu'avant d'arriver dans cette dernière ville par un embranchement sur Montauban, on se détourne pour descendre le Tarn jusqu'à son embouchure dans la Garonne, et celle-ci jusqu'à Bordeaux.

Le canal des petites Landes, qui réunirait la Garonne à l'Adour en passant par Mont-de-Marsan, a été aussi projeté depuis longtemps. Notre auteur s'arrête à décrire cet ancien projet qui vient d'être présenté de nouveau. Il passe ensuite à la description d'un canal royal des Pyrénées, lequel, à partir de Toulouse, se dirigerait parallèlement à la Garonne jusqu'à Saint-Gaudens, franchirait ensuite la chaîne des Pyrénées, et se réunirait à l'Adour près de Tartas. Ce projet, qui à la vérité exigerait une dépense considérable, compléterait les améliorations de la seconde ligne de jonction de deux mers.

La troisième de ces lignes, qui va du midi à l'ouest, n'exige point d'autres perfectionnements que ceux qui sont maintenant en exécution, et dont nous avons parlé plus haut.

Il n'en est pas ainsi de la quatrième, qui s'étend du midi à l'ouest en passant par le centre de la France. On a eu l'idée d'ouvrir deux canaux latéraux à la Loire, l'un de Briare à Orléans, l'autre d'Orléans à Nantes; on a pensé aussi à joindre le canal d'Orléans à la rivière du Loir.

Les principaux projets dont on s'est occupé pour améliorer la cinquième ligne de jonction de deux mers, par le midi et l'est du royaume, sont: le canal de Toul à Gray, destiné à réunir le Rhône au Rhin par la Saône et la Moselle; et le canal de Suisse qui opérerait la même réunion par les lacs de Genève, de Neuchâtel et de Bienne.

Quant à la sixième ligne de jonction de deux mers par le nord et le

midi, on a conçu, à dessein de la perfectionner, le projet de deux canaux, l'un de la Sambre à l'Oise, et l'autre de la Sambre à l'Escaut.

Aux grandes communications que nous venons d'indiquer, M. Dutens en ajoute une septième, en quelque sorte subsidiaire, qui se composerait du canal de l'Oise à Paris, de celui qu'on a jusqu'à présent désigné sous le nom de canal de Poitou, parce qu'il traversait cette ancienne province, de celui d'Angoulême à Libourne, de ceux de Limoges, de Cussac à Bordeaux; enfin de celui des grandes Landes, entre la Garonne et l'Adour, depuis Bordeaux jusqu'à Dax.

Divers autres projets de canaux ont été proposés en dehors de ces grandes lignes, dans le but de faciliter l'approvisionnement de la capitale. M. Dutens offre à ses lecteurs des détails fort étendus sur chacun d'eux dans un article spécial de son ouvrage.

Ces projets sont : 1° celui du canal de Soissons, qui joindrait le canal de l'Ourcq aux canaux de Saint-Quentin et des Ardennes; 2° celui du canal d'Essonne, qui réunirait la Seine à la Loire par une autre voie que celles qui existent aujourd'hui; 3° celui du canal de Paris au Rhin, qui prenant son origine dans la Marne à Vitry, passerait du bassin de cette rivière dans le bassin de la Meuse, puis dans ceux de la Moselle et de la Meurthe, d'où il viendrait se réunir au Rhin en suivant la vallée de la Sarre.

Un quatrième canal, destiné également à l'approvisionnement de Paris, est celui dont on a souvent parlé sous le nom de canal de Dieppe. Il remonterait de ce port jusqu'à la rivière d'Oise, et se rendrait de cette rivière à Saint-Denis en suivant une direction qui a été, il y a peu d'années, le sujet d'une nouvelle étude.

Mais de tous les projets de canaux annoncés comme devant servir à l'approvisionnement de la capitale, celui dont on a fait le plus de bruit dans ces derniers temps, est incontestablement celui du canal maritime par lequel des bâtimens de mer de trois ou quatre cents tonneaux pourraient se rendre du Havre à Paris. Plusieurs ingénieurs se sont occupés contradictoirement de ce projet, dont la dépense, telle qu'ils l'ont calculée, ne s'élèverait pas à moins de deux cents millions, et cela pour obtenir de prétendus avantages dont les espérances ne peuvent être justifiées ni par l'état actuel du commerce, ni par les accroissemens qu'il recevrait, à quelque degré de prospérité qu'on le suppose parvenu. M. Dutens s'est abstenu de prononcer sur les questions que ce projet gigantesque a soulevées, il s'est borné à rendre compte des travaux respectifs des ingénieurs qui ont été appelés à étudier ce projet, et il en donne une juste idée à ses lecteurs.

Il traite ensuite du chemin de fer par lequel M. Navier, membre de l'Académie royale des sciences, a proposé de remplacer ce canal. Il compare entre elles ces deux espèces de voies de communication, et l'une et l'autre avec une troisième voie navigable, qui serait appropriée à des bateaux d'un moindre tonnage que celui des bâtiments de mer; soit d'ailleurs qu'on ouvre un canal latéral à la Seine, soit qu'on en améliore la navigation dans son propre lit.

La discussion des avantages et des inconvénients de ces diverses communications *artificielles* entre Paris et la mer, a conduit notre auteur à examiner, sans toutefois en donner une solution complète, la question importante de l'établissement d'un entrepôt à Paris.

L'exposé rapide que nous venons de faire des matières contenues dans l'ouvrage dont nous rendons compte suffit pour bien faire comprendre le degré d'intérêt que sa lecture peut offrir. Depuis la publication du bel ouvrage sur les canaux navigables, que l'on doit aux recherches de M. de Lalande, membre de l'Académie des sciences, la matière n'avait pas été traitée avec autant d'étendue qu'elle l'a été par M. Dutens. Aussi nous paraît-il que le travail de celui-ci est un complément nécessaire du travail de celui-là. M. de Lalande avait recueilli, avec des soins dignes des plus grands éloges, les matériaux qui lui ont servi à composer son traité; et sous ce rapport il méritera toujours la reconnaissance du public et des hommes de l'art, sous les yeux desquels il a mis une multitude de documents instructifs disséminés dans un grand nombre de pièces imprimées ou manuscrites dont, jusqu'alors, la même personne n'avait pu disposer. Mais M. Dutens aura toujours sur M. de Lalande l'avantage d'être plus familier avec l'art des constructions hydrauliques, et l'avantage non moins précieux d'avoir pu se tenir exactement au courant de tous les grands travaux qui ont été exécutés ou projetés à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci.

On conçoit qu'en se considérant comme simple historien de ces travaux ou de ces projets, notre auteur a dû se borner à en discuter le mérite d'après les mémoires de leurs partisans et de leurs adversaires. C'est au public éclairé, à l'usage duquel M. Dutens a consacré son ouvrage, qu'il appartient de prononcer un jugement définitif dans les débats qui se sont fréquemment élevés entre eux.

Ce n'était pas cependant au simple rôle d'historien que M. Dutens devait se borner. On le distingue depuis longtemps parmi les ingénieurs qui se sont livrés avec le plus de succès aux études qui se rattachent à l'économie publique. Les communications navigables en forment, comme on sait, une des branches les plus importantes; leur utilité, manifestée par

L'extension du commerce intérieur, par les progrès de l'industrie et par l'amélioration du sol, ne peut être mise en question. Aussi ne s'agit-il presque jamais que de savoir si tel projet remplira mieux que tel autre les conditions qui doivent le faire adopter de préférence. Une connaissance parfaite des besoins et des ressources du pays peut seule indiquer le meilleur parti à prendre : voilà pourquoi il est indispensable de s'éclairer par des enquêtes préalables ; mais pour les rendre fructueuses, il ne faut pas s'en tenir exclusivement aux renseignements fournis par les agents de l'administration publique ou par des personnes intéressées, soit à provoquer, soit à faire repousser l'exécution de ces communications. Quand on en est venu comme nous au point de reconnaître la nécessité d'appeler des associations particulières à l'exécution de ces grandes entreprises d'utilité générale, il faut que des enquêtes consciencieuses donnent les moyens d'apprécier le degré de cette utilité : le temps ne fait rien à ces sortes d'affaires, et il vaut mieux ajourner d'une ou de plusieurs années la détermination qu'on doit prendre définitivement, que de s'exposer à compromettre l'avenir en ouvrant par des approbations prématurées une voie dangereuse à l'écoulement de capitaux dont l'emploi improductif étoufferait peut-être à jamais l'esprit d'association qu'il est si important de naturaliser parmi nous. Les enquêtes parlementaires, qui en pareil cas sont en usage chez nos voisins, présentent un exemple que nous ne pouvons trop nous empresser de suivre.

M. Dutens, qui connaît parfaitement l'Angleterre, et qui a pu s'assurer pendant le séjour qu'il y a fait de la sagesse des mesures préliminaires qu'on est dans l'habitude d'y prendre quand il s'agit d'y autoriser par une loi l'ouverture d'un nouveau canal, ne pouvait se dispenser d'indiquer ces mesures et de mettre sous les yeux de ses lecteurs quelque exemple de leur application. Il a terminé le second volume de son ouvrage par la traduction littérale d'un bill du parlement d'Angleterre qui est relatif à l'ouverture et à la concession du canal d'Oxford.

Une autre question que l'on trouve traitée fort au long et avec beaucoup de soin dans l'ouvrage de M. Dutens, est celle de la grande et de la petite navigation. Une première solution nous en était déjà fournie par l'exemple de l'Angleterre ; notre auteur est parvenu à résoudre la même question par des raisonnements sans réplique et des calculs rigoureux. Il fait voir que, si l'on continuait en France à n'ouvrir de communications par eau que pour y faire circuler des bateaux de mêmes dimensions que ceux qui naviguent sur nos fleuves et nos grandes rivières, il faudrait renoncer à l'exécution de la plupart des canaux qu'il a décrits et perdre ainsi l'espérance de vivifier une grande étendue de notre territoire. On doit lui

savoir gré d'être revenu à plusieurs reprises sur la nécessité de restreindre les dimensions des voies navigables, sous peine d'être bientôt forcés de renoncer à en ouvrir aucune.

La question de la durée des concessions n'a pas été traitée par M. Dutens avec moins de développements. Nous en dirons autant de celle qui est relative à l'établissement des péages sur les canaux et les rivières. Sa solution n'est pas sans difficultés, car il s'agit, suivant les temps et les lieux, de renfermer les droits de navigation dans des limites telles que le prix du transport par eau soit toujours inférieur à celui du transport par terre. Nous comprendrons enfin au nombre des questions qui ont été approfondies par notre auteur celle de la surveillance que le gouvernement doit exercer sur les canaux concédés à des compagnies particulières pendant et après leur exécution.

Le simple énoncé de toutes ces questions suffit pour en faire sentir la haute importance. M. Dutens les a discutées avec beaucoup de clarté, et presque toujours résolues de la manière la plus satisfaisante. Nous ne craignons point d'affirmer, en terminant cet article, que son ouvrage procurera une instruction solide, non-seulement aux hommes du métier, mais encore à cette partie du public que les études sérieuses n'effraient pas, et qui se plaît à méditer sur les moyens les plus efficaces d'accroître la richesse nationale et les prospérités du pays.

P. S. GIRARD.

NOTICES et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et autres bibliothèques, publiés par l'Institut royal de France, faisant suite aux Notices et extraits lus au comité établi dans l'Académie des Inscriptions et belles-lettres; tome XII. Paris, Imprimerie royale, 1832, in-4°, viij, 664 et 111 pages.

LA première des notices comprises dans ce volume a pour objet une correspondance des Samaritains de Naplouse, en 1808 et pendant les années suivantes, et pour préliminaire un exposé de leur doctrine et de leur

état actuel. M. Silvestre de Sacy a publié sur ce sujet, en 1812, un mémoire ¹ qu'il reproduit ici, et sans lequel en effet on ne connaîtrait pas les motifs des questions adressées depuis 1808 aux Samaritains de Naplouse. Longtemps avant cette époque, leurs ancêtres avaient commencé de correspondre avec quelques savants européens, particulièrement avec Joseph Scaliger, Robert Huntington, Thomas Marshall et Job Ludolf. Ils avaient écrit aussi aux frères ou co-religionnaires qu'ils croyaient avoir dans la Grande-Bretagne; et plusieurs de ces épîtres, insérées ou traduites en divers recueils, donnaient au moins une idée de l'état de cette secte à la fin du XVI^e siècle et dans le cours du XVII^e. Feu M. Grégoire demanda des renseignements plus précis concernant le nombre actuel des Samaritains, les lieux qu'ils habitent, leurs habitudes, leurs mœurs, leurs croyances, leurs synagogues, leurs livres, leurs relations avec les juifs karaïtes s'ils en avaient en effet quelques-unes, et leurs sacrifices d'animaux sur le mont Garizim s'ils en offraient encore.

En publiant en 1812 les principaux résultats des réponses faites à ces questions, M. Silvestre de Sacy annonçait qu'il se proposait d'imprimer en entier cette correspondance avec une traduction et des notes: c'est l'engagement qu'il vient de remplir dans le T. XII des *Notices des manuscrits*. Il y met au jour 1^o un Mémoire de M. P. Alph. Guys, vice-consul de France à Tripoli en Syrie; 2^o une Lettre et un Mémoire de M. Pellavoine, vice-consul à Saint-Jean-d'Acre; 3^o des Lettres et un Mémoire de M. Corancez, consul général à Alep; sous les n^{os} IV, V, VI, le texte arabe, les variantes et la traduction d'une Lettre du prêtre des Samaritains, Salameh Cahen, et de ses Réponses à 30 questions qui lui avaient été adressées; sous les n^{os} VII et VIII, le texte français et la version arabe d'une Lettre de M. Grégoire au prêtre Salameh, et du Mémoire que M. de Sacy y avait joint, et qui contenait 36 questions; sous les n^{os} IX, X, XI, XII, les textes samaritain et arabe et la traduction des Réponses de Salameh; sous les n^{os} XIII, XIV, XV, XVI, le texte arabe d'une Lettre écrite en 1820 par Salameh à M. de Sacy; le texte samaritain d'une Lettre des Samaritains de Naplouse à leurs frères d'Europe, et les traductions de ces deux pièces. Le n^o XVII comprend le texte samaritain et la version d'une Lettre adressée, en 1672, par les Samaritains de Naplouse à leurs frères d'Angleterre; le n^o XVIII, une autre Lettre des mêmes Samaritains à leurs frères, en samaritain et en français; le n^o XIX une Réponse en hébreu, envoyée par Marshall aux Samaritains de Naplouse, et la version française;

¹ Paris, Firmin Didot, 1812, 71 pages in-8°.

les n^{os} XX et XXI, le texte arabe et la traduction de deux Lettres des mêmes Samaritains, l'une à Huntington, l'autre à leurs frères, en 1675; le n^o XXII, un fragment d'une semblable Épître en samaritain et en français; le n^o XXIII, le texte arabe et la version d'une Lettre écrite, en 1688, par les mêmes Samaritains à leurs frères d'Angleterre; le n^o XXIV et dernier, le texte samaritain et la version d'une Lettre adressée par les Samaritains de Naplouse à leurs frères de Paris, et envoyée par duplicata en 1826.

L'un des premiers résultats de ces divers documents est que les Samaritains persévèrent à se considérer comme les gardiens des lois de Moïse, et que c'est le sens qu'ils attachent au nom qu'ils portent שומרם, Soumerim ou Schomerim. On serait plus disposé à croire qu'ils tiennent leur nom de leur ville de Samarie שמרון, Simeroun ou Schomeron; mais, indépendamment des remarques philologiques qu'on peut opposer à cette opinion, il paraît que les pères de l'église ont préféré celle que soutiennent les Samaritains eux-mêmes : saint Épiphane interprète leur nom par le mot grec φύλακες; et saint Jérôme dit : *Samaritæ nuncupati sunt quod latinâ linguâ exprimitur CUSTODES*. Cependant les mots *Samaritæ*, *Samaritani*, Σαμαρειται, sont si voisins de *Samaria*, qu'on aura toujours peine à croire qu'ils n'en soient pas dérivés.

Quoique les Samaritains refusent de manger avec les juifs et de s'allier à eux par des mariages; quoiqu'ils ne suivent point leurs usages en ce qui concerne les phylactères, les franges d'habits, et d'autres détails; quoique, enfin, ils prétendent avoir des préceptes opposés aux leurs, ils ont au fond la même foi, et la même loi composée de 113 prescriptions. Mais ils ont une écriture et une prononciation différentes; ils n'admettent aucun changement au caractère dans lequel la loi est écrite, et, selon toute apparence, ils regardent les points-voyelles comme une addition faite à son texte. Ils adorent un seul Dieu, ont horreur de tout autre culte, et repoussent l'imputation qu'on leur a faite d'en rendre un à l'image d'une colombe ou de tout autre animal. Ils reconnaissent l'existence des anges; mais de savoir s'ils n'appliquent pas ce nom à des vertus éternelles, à des attributs incréés de la Divinité, c'est un point que n'éclaircissent pas complètement les réponses de Salameh. On en pourrait dire autant de leurs croyances relatives à la résurrection des morts; cependant on a lieu de penser qu'ils ont quelque idée d'une vie future, bien que ce dogme ne soit point énoncé textuellement dans les livres de Moïse, les seuls qu'ils révèrent. Comme les juifs ils attendent le Messie, et ils espèrent qu'il rétablira leur culte sur le mont Garizim. Leur souverain pontife n'est plus à leurs yeux qu'un simple descendant de Lévi; ils avouent que la race

d'Aaron est éteinte chez eux depuis 150 ans. Salameh, qui exerçait ce pontificat en 1808 et 1820, écrit qu'on use de violence pour empêcher les Samaritains de monter sur le Garizim; mais que du moins ils se tournent vers ce mont en offrant l'agneau pascal, seul sacrifice qu'ils aient conservé avec tous ses rites: ils ont remplacé les autres par des récitation de prières; et il n'est pas vrai qu'à la fête de pâques ils aillent sacrifier sur le mont Ébal, auprès du sépulcre d'un saint, un agneau différent du pascal. A l'égard du mariage, de la polygamie, du divorce, du lévirat, les réponses de Salameh ne sont pas très-précises, excepté pourtant lorsqu'interprétant la loi qui ordonne d'épouser la veuve de son frère mort sans enfants, il applique expressément ce mot de *frère* à tout homme professant la même religion.

Les Samaritains ont leurs sépultures particulières; ils lavent eux-mêmes les cadavres de leurs morts; et par conséquent on a eu tort de supposer que, pour ne pas se souiller par cet attouchement, ils faisaient ensevelir leurs frères par des Turcs ou des chrétiens. Aux questions qui concernaient le calendrier, Salameh répond que les néoméniés et toutes les fêtes sont réglées suivant un calcul fait par Phinées pour la latitude du mont Garizim; que tous les six mois on a recours à ce livre manuscrit pour distribuer les néoméniés et les fêtes dans Israël. « Nous savons aussi, ajoute-t-il, le moment où le dragon vient attaquer les deux astres (éclipses de soleil et de lune), avec les heures, les minutes et les années, d'une manière exacte. Vous demandez si nous avons des tables astronomiques: nous n'en avons point d'autres que celles dont nous venons de parler. » Salameh a joint à sa lettre (n° XIII) l'indication de 26 conjonctions ou nouvelles lunes, pour les années de l'hégire qui correspondent à 1819, 1820 et 1821 de notre ère.

Il y avait, au moyen âge, des Samaritains à Damas, à Ascalon, à Césarée; il en existait encore en Égypte au commencement du dernier siècle: mais on n'en rencontre plus aujourd'hui qu'à Jafa, et à Naplouse où ils habitent la rue Verte, et sont réduits à une trentaine de familles, composées en tout d'environ deux cents individus, hommes, femmes et enfants. Ils paraissent tombés dans une indigence extrême, car ils demandent des secours à tous leurs correspondants; mais ils croient avoir en Europe 127,960 frères, soit à Dgénaous ou Dgénouis (sans doute Gènes), soit dans la ville ou le pays de Schenkenaz en Aschkenaz, c'est-à-dire en Allemagne; soit aussi en France, en Angleterre et même en Russie. Ils ont été induits et entretenus dans cette erreur par les artifices de quelques Européens qui, pour obtenir d'eux des renseignements plus sincères ou des exemplaires de leur loi, les mettaient en correspondance avec de prétendues colonies samaritaines. Ce

préjugé s'est tellement enraciné dans leurs esprits que M. de Sacy n'ose espérer qu'on réussisse à les en guérir.

Une seconde notice, rédigée par le même académicien, concerne un manuscrit qu'il possède, et qui contient une portion de la version syriaque de l'Ancien-Testament, plusieurs cantiques et diverses prières. Sur le dernier feuillet se lisent deux notes signées en 1727, l'une du P. de Mailla, l'autre du P. Gaubil, et dans lesquelles on apprend que ce livre est une copie d'un manuscrit apporté en Chine vers l'an 1220. L'envoi de cette copie avait été annoncé dès 1717, par une lettre du P. Hervieu au P. Souciet, dont l'original est joint au manuscrit. Il manque plusieurs feuillets (ou doubles-feuillets) au commencement du volume, et au moins un à la fin. On remarque en quelques autres des lacunes, des interversions et des fautes. Dans son état actuel, le volume commence par le 25^e chapitre d'Isaïe. Ce grand prophète est suivi des douze petits, puis de Jérémie, d'Ézéchiël, et de Daniel dans le livre duquel l'histoire de Suzanne est omise. On trouve ensuite le livre des Psaumes, et, dans les treize derniers feuillets, les deux cantiques de Moïse, celui des trois jeunes gens dans la fournaise, et, d'une autre écriture, des hymnes de Barsumas, de S. Éphrem, de Jacques de Nisibe, etc. Le manuscrit ancien d'après lequel on a fait cette copie ou ce *fac-simile*, est en caractère estranghelô : quand les voyelles y sont indiquées, c'est seulement par des points. Le copiste, qui ne connaissait ni la langue syriaque, ni la valeur des caractères qu'il imitait, a commis beaucoup d'erreurs. Du reste, la version syriaque des Prophètes et des Psaumes est chez lui la même que dans la Polyglotte de Londres, et dans l'édition donnée par M. Samuel Lee en 1823. M. de Sacy n'y aperçoit qu'un fort petit nombre de variantes, dont deux seulement ont quelque importance; et il en conclut que ce manuscrit serait de peu d'utilité à de nouveaux éditeurs de la version syriaque de l'Ancien-Testament. Aussi n'a-t-il donné que peu d'étendue à cette notice, qui se lit néanmoins avec intérêt, quoiqu'elle ne puisse offrir autant de détails instructifs et d'observations savantes que celles du même auteur sur la correspondance des Samaritains de Naplouse, et sur un ouvrage persan qui va être indiqué.

Les manuscrits persans n^o 83 et 112 de la bibliothèque du Roi contiennent le livre d'Abd-AIraman-Djami, intitulé *Kitabou nafahati'lounsi, min hadharati'lkoudsi*, c'est-à-dire, les Haleines de la familiarité, provenant des personnages éminents en sainteté. C'est un recueil des vies de plusieurs sofis, ou des paroles notables qui leur sont attribuées. Mais un exposé général de leurs croyances et de leurs habitudes mystiques précède les articles particuliers relatifs à chacun d'eux; et cette première

partie de l'ouvrage est la plus digne d'attention. M. de Sacy la traduit en français, et la publie en persan presque tout entière; il n'en écarte que les derniers articles, qui sont, dit-il, peu de chose et n'offrent aucun intérêt. Avant de mettre ces prolégomènes sous les yeux de ses lecteurs, il décrit les deux manuscrits qui lui en fournissent le texte. Le n° 112 est un petit in-fol. de 217 feuillets, écrit du vivant de Djami, l'an 883 de l'hégire, 1478 de notre ère. Le n° 83 est du même format, daté de l'an 1000 de l'hégire (1592), et composé de 102 feuillets. Le texte des prolégomènes y est exact et préférable au texte du n° 112; mais celui-ci est plus complet à l'égard du corps de l'ouvrage, dont un quart manque dans le n° 83. On voit par ces détails qu'il a été indispensable de faire usage de l'un et de l'autre.

Après les avoir ainsi fait connaître, l'auteur de la notice donne un premier aperçu historique du mysticisme musulman. C'est un sujet qu'il avait déjà traité tant dans son édition du *Pend-namèh* ou *Livre des conseils*, qu'en rendant compte dans ce Journal¹ du *Ssufismus*, publié à Berlin par M. Tholuck. Voici en quels termes il en parle ici: « Quoique les mystiques musulmans se piquent de faire remonter l'origine de leur doctrine et de leur secte jusqu'aux premiers temps de l'islamisme, et qu'ils s'autorisent même de certaines paroles de Mahomet, ils ont trouvé parmi les musulmans un grand nombre d'adversaires qui les regardent comme des impies et des apostats; et il faut avouer que beaucoup de leurs expressions, prises à la lettre, et surtout l'indifférence dont leurs plus célèbres écrivains font profession pour toutes les religions positives, semblent justifier l'horreur qu'ils inspirent aux fidèles disciples de l'islamisme. Le pouvoir surnaturel qu'ils s'attribuent ne paraît à ceux-ci qu'une misérable jonglerie, ou les effets d'un art diabolique; leur quietisme et leur panthéisme, un voile dont ils cherchent à couvrir la corruption de leurs mœurs. Leur intime ressemblance avec les djoguis de l'Inde peut faire soupçonner que leur doctrine existait dans la Perse orientale antérieurement à Mahomet, et que c'est là qu'elle s'est d'abord mêlée à l'islamisme. »

Le premier musulman qui ait pris le nom de Sofi est, selon les historiens, Abou-Haschem, mort l'an 150 (767); et l'opinion la plus probable sur l'origine de ce nom est qu'il vient des habits de *laine*, *SOUF*, que portaient ces mystiques. Ils se donnaient pour des hommes qui tendaient à l'union la plus parfaite avec Dieu, à l'absorption de leur individualité dans la divinité. On devait parvenir graduellement à cette perfection par le re-

¹ *Journal des Savants*, décembre 1821, p. 717-734; janvier 1822, p. 3-19.

noncement à soi-même, par l'indifférence à toutes les choses extérieures, par l'abnégation de toute affection et de toute volonté propre. Cette sorte de quiétude disposait à recevoir des lumières surnaturelles et à contempler l'Être suprême, qui, pour un moment, se laissait apercevoir, mais comme un éclair auquel l'obscurité succède. Ces états passagers du mystique sont des commencements d'habitudes, et impriment à l'âme des modifications que des actes réitérés doivent rendre plus constantes. Cette situation est une première station de laquelle, en passant par des états d'un ordre supérieur, on s'élève à une seconde, puis à de plus éminentes, jusqu'à ce que l'identification avec Dieu soit parfaite, que tout vestige de dualité disparaisse, et qu'il ne reste plus que l'unité absolue.

On sait que les sofis ont pris l'habitude de peindre leurs extases, les ravissements de leur amour divin sous les figures les plus voluptueuses et même les plus obscènes; et il est permis de croire que cette licence d'expressions, ces peintures des plaisirs sensuels ont contribué à familiariser les Orientaux avec les doctrines mystiques. Quoi qu'il en soit, pour compléter ces notions préliminaires de la doctrine des sofis, M. de Sacy transcrit et traduit ce qu'en ont dit Ebn-Khaldoun dans un chapitre de ses *prologomènes historiques*, et Ferid-Eddin-Attar dans le poème intitulé *Colloque des oiseaux*.

Ebn-Khaldoun expose comment les traditions et les pratiques de ces sectaires sont devenues une science méthodique, une théorie du combat spirituel, qui a pu être rédigée par écrit. Il nous apprend de plus que les mystiques, dans le cours de leurs progrès, acquièrent la perception de la véritable nature des êtres, la connaissance des événements futurs, la faculté d'influer, par leurs désirs et par les forces de leur âme, sur les êtres inférieurs. Mais les plus parfaits d'entre les sofis dédaignent ces avantages de leur condition, s'abstiennent d'en user, et ne tendent qu'à l'identification complète avec l'Être suprême. Dans le poème allégorique d'Attar, les oiseaux se réunissent, sous la conduite de la huppe, pour aller se présenter devant le simorg, oiseau mystérieux dont le nom signifie trente oiseaux, et qui habite le mont Caf; ils rencontrent en chemin tant d'obstacles qu'ils périssent tous excepté trente (et non trois, comme le suppose M. de Hammer); ces trente, interrogés par l'huissier ou tschousch sur la cause qui les amène de si loin, répondent qu'ils sont venus afin d'obtenir d'avoir pour roi le simorg. En vain l'on repousse leurs hommages; telle est leur persévérance, qu'à la fin on leur ouvre une porte et on leur présente un livre: c'est le registre des fautes qu'ils ont commises contre le simorg. La confusion qu'ils en éprouvent achève de les anéantir; mais cette mort est pour eux le commencement d'une vie nouvelle qui correspond à

l'absorption totale des mystiques dans la lumière ou l'essence divine.

Ces divers documents préparent à lire avec fruit comme avec intérêt l'ouvrage appelé *Haleines de la familiarité*, c'est-à-dire exhalaisons par lesquelles se manifeste l'union intime et familière des saints personnages avec la divinité. Djami explique les mots *wilayet* et *weli* ; il distingue deux espèces de wilayet ou de disposition mystique, l'une universelle, commune à tous les vrais croyants ; l'autre spéciale, propre à ceux des disciples de la vie spirituelle qui sont parvenus au rang d'adeptes. Le weli est celui qui, anéanti dans son état personnel, ne subsiste que dans la contemplation de Dieu ; il ne peut plus rien dire de son existence individuelle, il ne réside et ne repose qu'au sein de la divine essence. La connaissance de Dieu a plusieurs degrés : le premier est de savoir que tout effet vient de l'agent universel et absolu ; le second, de savoir avec certitude auquel des attributs de cet agent chaque effet doit être rapporté ; le troisième, de comprendre quelle est la volonté de Dieu dans la manifestation de chaque attribut ; le quatrième, de reconnaître la science de Dieu sous la figure de la connaissance qu'on semble posséder de soi-même, de s'exclure ainsi du cercle de la science et de l'existence même. Djami s'arrête longtemps à déterminer la connaissance propre au *sofi*, au *moutésawwif*, au *mélameti*, au *fakir*, et les différences qui existent entre ces quatre ordres de mystiques. Les *fakirs*, qui recherchent le paradis, qui ne se sanctifient que pour en être un jour récompensés, sont inférieurs aux *mélameti* et aux *moutésawwif*, qui désirent Dieu et n'ont pour but que de s'approcher de lui ; à plus forte raison aux *sofis*, que l'attraction de la faveur divine a totalement dépouillés de leur être individuel et concentrés dans l'être unique. Ce sont là quatre classes principales ; mais l'auteur en nomme un bien plus grand nombre, en assignant à chacune d'elles les états et les stations convenables. Ils nous apprend que la confession de l'unité a plusieurs degrés, dont le premier appartient à la foi, le deuxième à la science, le troisième à l'extase, et le quatrième à Dieu. Le produit du troisième degré est la lumière de l'intuition, lumière devant laquelle la plupart des formes de l'humanité disparaissent ; le quatrième ou le plus élevé n'est pas celui qui est le plus clairement défini. « L'intuition parfaite, dit l'auteur, « l'intuition propre à cet état-là, dont la jouissance est remise à demain, est « cachée en Dieu ; sinon elle serait, pour les hommes qui ont la vue éclairée et qui jouissent en certains instants de l'intuition parfaite, gens qui « ont échappé aux défilés étroits du lieu et du temps ; elle serait, dis-je, « pour ces hommes-là une promesse réalisée au comptant. C'est là la confession divine de l'unité, confession à laquelle il ne manque rien, tandis « que la confession de l'unité, telle qu'elle provient des créatures, est dé-

« fectueuse, parce que l'existence (des créatures) y attache une imperfection. »

Djami n'oublie pas de parler des miracles et des faveurs surnaturelles que les weli obtiennent : il en cite beaucoup d'exemples, et interrompt ainsi par des récits l'exposé des doctrines mystiques. Il s'indigne de la témérité qui nie ces prodiges; et les prenant pour des faits avérés, il les divise en plusieurs espèces : produire ce qui n'existe point, anéantir ce qui existe; faire paraître ce qui est caché, voiler ce qui est visible; parcourir en peu d'instant d'immenses espaces; voir et décrire des choses inaccessibles aux sens; être présent en divers lieux à la fois; rendre la vie aux morts; comprendre le langage des bêtes et des plantes; d'un coup de pied déraciner un arbre; d'un coup de main fendre une muraille; d'un signe du doigt faire tomber un homme ou faire sauter une tête en l'air. Mais la plus excellente des faveurs célestes est de trouver de la délectation aux œuvres de piété, de vivre en la présence de Dieu, d'aller au-devant de ses communications, et de s'identifier enfin avec lui.

Le tableau général des opinions ou traditions mystiques sur lequel nous venons de jeter les yeux, n'est que la préface du livre intitulé : *Haleines de la familiarité*, livre où sont rassemblées les vies d'un grand nombre de sofis, avec les dates de leur naissance et de leur mort, le récit de leurs actions, la description de leurs extases, la citation de leurs dits mémorables, l'indication des faveurs surnaturelles dont ils ont joui, et du degré de perfection où ils sont parvenus. De toutes ces vies, M. de Sacy n'en publie et n'en traduit qu'une, celle de Djonéid, et donne seulement la liste des autres.

Djonéid, qui mourut vers l'an 910 de l'ère vulgaire, avait ouvert des conférences publiques par ordre du prophète Mahomet, qui lui apparaissait en songe. Les maximes de Djonéid qui nous semblent les plus remarquables sont les suivantes : L'absorption du transport amoureux dans la science est préférable à l'absorption de la science dans le transport amoureux. — La situation la plus relevée est d'être assis, avec la réflexion, dans l'hippodrome de la confession de l'unité. — L'accomplissement des devoirs vaut mieux que l'observation des égards respectueux. — Avoir en vue la récompense des bonnes œuvres, c'est mettre en oubli la bonté et la grâce de Dieu. — On demandait à Djonéid s'il y a des dons (de Dieu) sans œuvres (qui les aient mérités) : Toute œuvre, répondit-il, est un don de *lui* (de Dieu). C'est par cette sentence que Djami termine l'article de Djonéid.

La publication de cet article et surtout des prolégomènes qui le précèdent, peut contribuer à jeter du jour sur l'histoire des doctrines mystiques, et particulièrement à prouver que celles des musulmans remontaient à des

époques fort antérieures à l'islamisme. En effet, sauf les différences d'expressions et de formules, ce mysticisme des sofis n'était guère que celui qui, bien avant 622, avait pénétré de l'Asie dans la Grèce et dans l'école d'Alexandrie. Ammonius-Saccas, Plotin, Porphyre, Proclus, avaient parlé d'unité absolue, d'identification avec l'intelligence unique et suprême; ils prétendaient aussi s'élever de degré en degré à la science parfaite; il avaient des extases et des intuitions immédiates de la vérité; ils obtenaient des faveurs surnaturelles, et faisaient au besoin des miracles pour accréditer leur métaphysique. On pourrait mettre des extraits de Plotin, de Proclus, d'Olympiodore, en regard de plusieurs articles des *Haleines de la familiarité*, et, sous des formes diverses, on retrouverait de part et d'autre le fond d'un même enseignement, les mêmes visions ou le même charlatanisme. On reconnaît parfaitement dans l'exposé de Djami les doctrines fantastiques qui, chez presque tous les peuples, ont contribué plus qu'aucune autre cause à égarer la philosophie et à altérer la pureté des dogmes religieux.

La partie orientale du volume qui nous occupe renferme deux autres notices, l'une sur les constellations d'Aboul Hossain abderrahman es-soufi er-razi, par M. Caussin; l'autre, rédigée par M. Étienne Quatremère, et ayant pour objet une description manuscrite de l'Afrique. Nous en rendrons compte dans l'un de nos prochains cahiers, ainsi que de la seconde partie du volume, laquelle contient la notice d'un manuscrit grec¹, par M. Boissonade, et celle d'un manuscrit latin², par M. Guérard.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Le mardi 5 février 1833, aux funérailles de M. Dacier, doyen et secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, M. Naudet, président

¹ Poème moral de Georges Lapithès.

² Adamnani libri 3 de locis sanctis. — Falconiæ Probae centones. — Fortunati carmina. — Cassiodorus de Dialecticâ. — S. Augustini nonnulla.

de cette compagnie, a prononcé le discours suivant: « Messieurs, la mort, qui déjà depuis plusieurs années avait étendu sa main sur M. Dacier, vient d'achever son déplorable ouvrage; il a succombé: mais cette lutte même si longue et si douloureuse a montré combien chez lui l'existence matérielle était dominée par la puissance de l'âme. Le sens et le mouvement s'étaient retirés de ce corps à moitié détruit, que l'intelligence survivait encore, et le ranimait par intervalle. Ce reste d'un flambeau consumé jetait souvent, à travers ses lueurs mourantes, de soudaines et vives clartés, et, par un mystère inexplicable comme la pensée, semblait, quoique n'ayant plus d'aliments, ne pouvoir pas s'éteindre. Il s'est éteint cependant: il n'y a point de résistance éternelle à la loi fatale; il s'est éteint cet illustre, ce vénérable patriarche des sérieuses et antiques études; et trois académies¹ se ressentent à la fois de sa perte, et tout ce qui cultive ou honore les lettres et la science en est ému de tristesse et de regret. Ce n'est point ici un deuil ordinaire; le titre même dont nous saluons, au dernier adieu, les savants et les écrivains que nous laissons dans ces froides demeures, ce titre de confraternité académique m'est interdit par le respect, et cette douleur n'admet point d'autres termes que ceux d'un amour filial. Ce cercueil est celui du doyen de l'Institut tout entier. L'Académie des Inscriptions et belles-lettres a dans ce jour la triste préséance des devoirs funèbres. Nous étions, après ses enfants et ses proches, sa seconde famille, sa famille d'adoption, de qui il avait reçu ses premiers honneurs, à laquelle il s'était attaché par soixante ans d'utiles et glorieux services, si étroitement, si intimement, qu'il semblait n'exister que par elle et pour elle. Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, un récit exact et suivi de ce qu'il fut et de ce qu'il a fait. Je ne dois, je ne puis qu'exprimer sans art et sans apprêt les sentiments de l'Académie et les miens: hommages de haute estime et d'amitié véritable, au nom de ceux qui ont été ses contemporains et qui nous restent pour exemples et pour modèles; hommages de reconnaissance et d'affection pieuse, au nom de ceux qui trouvèrent en lui un guide, un protecteur, un père..... »

L'Académie des sciences a perdu M. Latreille, dont les funérailles ont eu lieu le 8 février. Le discours suivant y a été prononcé par M. Geoffroy Saint-Hilaire, président de cette académie. « Messieurs, De l'ami, de l'émule, de l'illustre collègue des Lacépède, des Lamarck, des Cuvier, il ne nous reste plus que cette cendre placée déjà dans ces tombes où sont venues aboutir tant de grandeurs intellectuelles. M. Latreille, enlevé aux sciences zoologiques qu'il éclaira pendant tant d'années des lumières d'un esprit vraiment supérieur, laisse parmi nous un vide immense, irréparable; car la prééminence du rang n'est pas une faveur que la fortune accorde deux fois au même pays dans le même siècle. Ce premier rang parmi les entomologistes de notre âge, Fabricius, comme un autre Élie, en avait de son vivant investi l'héritier de son talent; j'ai entendu de la bouche même du professeur de Kiel cette solennelle désignation; et cette proclamation de la supériorité de mon vénérable ami, M. Latreille, accueillie par l'assentiment universel de l'Europe savante, a fait le charme de la seconde moitié de cette vie si pleine et si utilement laborieuse.... Parvenu à la fin de ses études littéraires, M. Latreille fut destiné à l'état ecclésiastique: on espérait lui procurer les avan-

¹ M. Dacier était membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques. Il était aussi, depuis 1816, membre du bureau du Journal des Savants.

tages d'une profession calme et paisible : on ne fit que le livrer aux persécutions de la terreur. Arrêté à Brives, M. Latreille fut dirigé sur les prisons de Bordeaux, et là, condamné, lui soixante-troisième, à la déportation. Accablé sous le poids des mêmes infortunes que l'illustre Haüy, avec lequel il s'était rencontré à Paris et lié d'amitié, la science et ses consolations devinrent pareillement ses voies de salut. Le médecin des prisons de Bordeaux s'étonne un jour de voir un prisonnier absorbé dans la contemplation d'un insecte, quand sa tête est menacée. *C'est un insecte très-rare*, répond M. Latreille aux questions qu'il lui adresse; l'insecte est demandé et obtenu par un naturaliste de Bordeaux, alors jeune homme d'une très-grande espérance, aujourd'hui notre confrère, M. Bory de Saint-Vincent. Celui-ci, flatté de tenir ce don d'un entomologiste dont le nom était déjà connu par d'honorables travaux, s'impose le devoir de soustraire M. Latreille au danger qui le menace, et bientôt il a le bonheur de voir ses démarches et celles de leur ami commun, Dargélas, couronnées du plus heureux succès : Latreille est rendu à la liberté et à la science ! On frémit, en pensant qu'un mois plus tard il pouvait périr avec ses compagnons d'infortune, enseveli dans les flots de la Gironde. Miraculeuse délivrance, si on la rapporte à sa cause, la rencontre fortuite d'un insecte ! (*le Nécriobie à collier rouge*) Une vie si longtemps agitée trouva enfin à se fixer paisible et heureuse dans les travaux littéraires. Je me garderai bien de dire ici quelles en furent l'étendue et la haute importance : que pourrais-je apprendre à ceux qui m'écoutent, sur ces écrits devenus classiques pour l'étude de la science dont M. Latreille a si longtemps tenu le sceptre ? Leur nombre en 1822 surpassait déjà quatre-vingts, et depuis cette époque combien d'autres travaux, toujours dignes du nom de leur auteur, sont venus s'ajouter à ces titres ; parmi lesquels je citerai seulement sa coopération au *Règne animal*, deux volumes dont M. Cuvier avait su enrichir sa monumentale conception ! Cependant ce n'était point encore assez de tous ces travaux entomologiques pour occuper l'infatigable activité de M. Latreille : ses Recherches sur le premier âge du monde et l'accord des théogonies phénicienne et égyptienne avec la Génèse, sa Dissertation sur l'expédition du consul Suetone Paulin en Afrique, ses Considérations sur l'Atlantide de Platon, enfin ses Vues sur l'origine du système métrique dans l'antiquité et sur quelques points de géographie ancienne, donneraient à M. Latreille des droits au titre de l'un de nos savants les plus distingués. La société sut honorer des services aussi éminents. Notre collègue arriva à tous les emplois élevés de la spécialité où il s'est illustré : membre depuis 1810 de l'Académie des sciences, professeur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle, presque toutes les Académies de l'Europe s'empressèrent aussi de s'associer le naturaliste éminent, consulté et vénéré par les zoologistes de tous les pays comme le législateur suprême de l'entomologie. Ses manières simples et toujours bienveillantes lui gagnaient les cœurs de tous ceux qui l'approchaient, et c'était sa plus douce jouissance que de recevoir des témoignages vrais d'affection, et de pouvoir lui-même donner cours aux émotions vives et tendres de son âme ; la violence des dernières douleurs ne faisait elle-même qu'exalter en lui son ardeur d'amitié et ses sentiments de père de famille pour ses enfants adoptifs, dont les soins touchants et le tendre dévouement ont su adoucir ses dernières heures. . . . »

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Conseils pour former une bibliothèque, ou Catalogue raisonné de tous les bons ouvrages qui peuvent entrer dans une bibliothèque chrétienne, par M. J. F. Rolland. Lyon, imprimerie de Charrin, librairie de Rolland, 1833, 172 pag., 3427 articles. Formey a publié à Berlin, en 1746, sous ce même titre de *Conseils pour former une bibliothèque*, un volume, petit in-8°, de xxiv et 384 pages, y compris une Introduction générale des sciences et des belles-lettres. Ce volume n'est pas aujourd'hui d'un très-grand usage; mais il ne serait point remplacé par celui qui vient d'être publié à Lyon.

De la Langue et de la Littérature sanscrites, discours d'ouverture du cours de M. Eug. Burnouf au collège de France. Paris, imprimerie de Paul Renouard, 15 pages in-8°.

Thse Hioung Hioung ti, c'est-à-dire *les deux Frères de sexe différent*, nouvelle, traduite du chinois par M. Stanislas Julien, professeur de langue et de littérature chinoises au collège de France, 60 pages in-8°.

Œuvres complètes de Virgile, en latin et en français, traduction nouvelle, par MM. Villenave et Charpentier. Tome I^{er}, contenant les Bucoliques et les Géorgiques, traduites par M. Charpentier. Paris, Panckoucke, 1833, in-8°, 364 pages; prix, 7 fr. Ce volume est la 90^e livraison de la Bibliothèque latine-française de M. Panckoucke.

Lai d'Havelok le Danois, XIII^e siècle.

Thys is on of brytaine layes
That was used by olde dayes (ÉMARE).

Paris, imprimerie et fonderie de Pinard, librairie de Silvestre, 1833, in-8° max., xlviii et 33 pages. Cette publication est due à M. Francisque Michel, qui la dédie à M. de la Rue, membre de l'Institut. Le texte français de ce lai a été imprimé en 1828 à Londres, avec une ancienne version anglaise: « The ancient english romance of Havelok the Dane, accompanied by the french text, with an introduction, notes and a glossary, by Fred. Madden, » volume in-4°, dont il a été rendu compte dans ce journal, avril 1831, pag. 206-214. L'introduction de M. Madden était divisée en trois chapitres: I. Documents historiques et traditionnels sur lesquels l'histoire d'Havelok est fondée; II. Remarques sur l'originalité et le style du poème anglais, comparé au texte français, et sur l'époque de sa composition; III. Description des manuscrits d'après lesquels les deux textes anglais et français sont publiés. Le premier chapitre est traduit en entier dans la préface de M. Francisque Michel, qui a joint quelques notes à cette introduction ainsi qu'au poème. Le lai d'Havelok, composé de 1105 vers, est ici imprimé avec un grand soin: M. Raynouard a revu les épreuves.

Œuvres de Voltaire, avec préface, avertissements, notes, etc., par M. Beuchot. Tome XI, contenant la Pucelle. Paris, Firmin Didot, in-8°. L'histoire des copies manuscrites et des éditions de ce poème est tracée avec la plus impartiale exac-

titude dans la préface de M. Beuchot. C'est un morceau de bibliographie et d'histoire littéraire qui a exigé de longues recherches, des vérifications difficiles. Entrepris en 1725, le poëme avait 9 chants au milieu de 1735; le 15^e était commencé en 1753. De nombreuses copies circulaient en 1755, et l'auteur, quoiqu'il s'en plaignît, les multipliait lui-même. Tous ces manuscrits différaient les uns des autres, tous étaient plus ou moins chargés de vers détestables que Voltaire y faisait insérer à dessein, pour se ménager le moyen de désavouer l'ouvrage. La 1^{re} édition est de 1755, et contient 15 livres en 161 pages in-12. Quoiqu'elle s'annonce comme faite à Louvain, elle serait plutôt de Francfort; dans tous les cas, c'est à Maubert qu'il y a lieu de l'attribuer. Il y a 24 chants dans celle de Genève, 1757, 2 vol. petit in-8°; 20 seulement dans celle de 1762, in-8°, la première que l'auteur ait avouée. M. Beuchot en indique plusieurs autres, en faisant remarquer les modifications ou altérations que subissait le poëme. M. Beuchot transcrit le jugement sévère que Laharpe a porté sur cette production; et dans la multitude des écrits qui la concernent, il distingue celui que M. Eus. Salverte a inséré dans les *Veillées des Muses*.

Lucrèce Borgia, drame, par M. Victor Hugo; 2^e édition. Paris, imprimerie d'Everat, librairie de Renduel, 1833, in-8°, 204 pages; prix, 6 fr. M. Beuchot (Bibliographie de la France, n° 1128) dit que la première édition lui est inconnue.

De la Littérature romantique, lettre à M. Victor Hugo, par M. Alexandre Duval, de l'Académie française. Paris, imprimerie de le Normant, librairie de Dufey et Vezard, 1833, 47 pages in-8°. M. Alexandre Duval accuse M. Victor Hugo d'avoir, par des doctrines perverses et par des moyens dignes d'elles, perdu l'art dramatique et ruiné le Théâtre-Français. Le ton quelquefois véhément de cette lettre pourrait trouver une excuse dans les épithètes injurieuses et même grossières que les nouveaux auteurs dramatiques appliquent à tous ceux qui les ont précédés, morts ou vivants. Mais on doit peut-être plus d'indulgence à une littérature si novice encore, qui n'obtient, par beaucoup de mouvements et de manœuvres, que des succès éphémères, qui n'a d'éclat que celui qu'elle s'attribue, de triomphes que ceux qu'elle chante. La modération, la modestie, la décence sont des habitudes classiques; le romantisme ou romanticisme doit bien se garder de ces routines; c'est par des inconvenances de toute espèce qu'il est appelé à prospérer. Quoi qu'il en soit, la lettre de M. Alexandre Duval retrace avec franchise les doctrines littéraires des deux derniers siècles; et s'il est vrai que le Théâtre-Français soit menacé de retomber dans l'enfance ou la barbarie du moyen âge, c'est aux hommes qui l'ont enrichi et honoré qu'il appartient de le préserver d'une si rapide et si honteuse décadence.

Voyage autour du monde de la corvette la Favorite, exécuté pendant les années 1830, 1831, 1832, sous le commandement de M. Laplace, capitaine de frégate, publié par ordre de M. le ministre de la marine, 2 vol. grand in-8°, ornés de vignettes, avec un atlas de 12 cartes et plans publiés par le dépôt de la marine, et accompagnés d'un album historique de 72 planches, gravé et publié par les soins et sous la direction de M. de Sainson. *Prospectus* (4 pag. in-8°, de l'impr. de A. Barbier): « Depuis 1814, plusieurs grandes expéditions maritimes.... ont agrandi le domaine de la science. Les voyages autour du monde de l'*Uranie* et de la *Coquille*, la belle campagne de découvertes de l'*Astrolabe* honorent notre marine.... Le voyage de la *Favorite*.... complétera la série de ces beaux ouvrages.... Il suffira d'indiquer sommairement l'itinéraire de la *Favorite* pour

« faire connaître à quelles sources variées M. le commandant Laplace a puisé
 « l'intérêt qui s'attache à sa relation. *La Favorite* appareille de Toulon le 30 mars
 « 1829; elle touche à Gorée, et arrive en avril à Bourbon et à Maurice; de là, se
 « dirigeant vers les Seychelles, elle séjourne à Mahé, visite ensuite Pondichéry
 « et Madras. Elle se dirigeait vers Coringui, lorsqu'un fatal échouage l'arrête pen-
 « dant dix jours. Echappé à cet imminent danger, M. Laplace explore Mazuli-
 « patnam, Coringui, Malacca, et fait voile vers Manille, où l'équipage goûte un
 « repos bien acheté par ses longues fatigues. En quittant Manille, le capitaine
 « Laplace aborde heureusement à Macao, et fait à Canton une excursion qui lui
 « procure les plus intéressantes observations; de là, il poursuit sa route jusqu'à
 « Touranne, en explorant les côtes de Cochinchine. C'est alors que commence
 « pour *la Favorite* une belle et utile exploration, celle des archipels des Anam-
 « bas et des Natunas, parages jusqu'à présent inconnus. M. Laplace laisse à ses
 « découvertes le nom de son navire, puis il pénètre dans la mer de la Sonde par
 « le détroit peu fréquenté de Carimata, et mouille à Sourabaya. C'est dans ce
 « port que *la Favorite* arbore le drapeau tricolore; c'est avec ces nobles couleurs
 « qu'elle visite successivement Van-Diemen et Port-Jackson, où la plus hono-
 « rable réception lui était réservée. Elle s'arrête ensuite à la Nouvelle-Zélande;
 « puis, à travers l'Océan pacifique, atteint Valparaiso, double le cap Horn le
 « 5 janvier 1832, et, après une courte relâche à Rio-Janeiro, mouille à Toulon
 « le 28 avril, ayant accompli en vingt-huit mois le tour entier du globe et par-
 « couru 20,400 lieues.... L'histoire des mœurs, du gouvernement, du commerce
 « de tous les pays visités par la corvette, prendra une telle place dans l'ouvrage,
 « que M. Laplace a dû souvent sacrifier les détails nautiques. Les gens du monde
 « regretteront peu sans doute une pareille suppression: la science retrouvera ses
 « droits dans une partie spéciale du second volume, où seront consignées les ob-
 « servations astronomiques, météorologiques et autres, recueillies pendant le
 « voyage. » Conditions de la souscription: Histoire du voyage, 2 vol. in-8° de 5 à
 600 pages, 14 fr. — Atlas hydrographique, 12 cartes et plans levés par M. Paris,
 36 fr. — Album historique, 72 planches, exécutées par M. Himely, d'après les
 dessins de MM. Paris et Lauvergne, 168 fr.; tirées à la seppia, 192 fr.; entièrement
 coloriées, 300 fr. — L'ouvrage entier 186 fr.; avec l'album à la seppia 208 fr.;
 retouché à l'aquarelle, 300 fr. — On souscrit chez M. de Sainson, rue Jacob, n° 14,
 et à la librairie de M. Arthus Bertrand

Matériaux pour l'Histoire du Christianisme en Égypte, en Arabie et en Abyssinie, contenus dans trois mémoires académiques sur des inscriptions grecques des v^e et vi^e siècles, par M. Letronne. Paris, imprimerie royale, 1822, in-4°, 148 pages et une planche. Des trois mémoires qui composent cet ouvrage, deux ont été insérés au tome IX du Recueil de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres; et nous en avons rendu compte dans notre cahier de juin 1832, pages 368, 369, 370; le troisième mémoire, qui doit entrer dans le tome X de la même collection, est consacré à l'examen de cette question: « L'arien Théophile, dit l'Indien, a-t-il été réellement envoyé dans l'Inde par l'empereur Constance dans l'intérêt de sa secte? » La dissertation de M. Letronne tend à prouver: 1° que la patrie de Théophile n'a pu être dans l'Inde; 2° qu'il était né dans une île de la mer Rouge; 3° que cette île doit avoir été celle de Dahlak, dans le golfe d'Adulis. On sait que le mot *Inde* a été fort souvent appliqué à l'Arabie et à l'Éthiopie, que par conséquent il ne désigne pas toujours l'Inde en deçà du Gange. Il s'agit

de savoir quel sens il a dans un passage de Philostorge cité par Photius, où il est dit que, parmi les députés envoyés par Constance auprès des Homérites de l'Arabie heureuse pour tâcher d'introduire chez eux l'arianisme, se trouvait un Théophile, surnommé *l'Indien*, parce que, né dans *l'Inde*, il avait été livré comme ôtage par ses compatriotes les Dibenî, ou Diabeni, habitants de l'île Dibus ou Diabus. Cette qualité d'ôtage, qui serait inexplicable s'il s'agissait d'un Indien proprement dit, n'offre plus de difficulté lorsqu'il n'est question que d'un homme né sur un point des côtes de la mer Rouge, sur la côte d'Éthiopie, vers Adulis et Axum. Dans cette dernière hypothèse, le récit de Philostorge devient parfaitement vraisemblable. En effet on a tout lieu de croire que l'ambassade envoyée par Constance avait le double but d'amener les évêques d'Abyssinie à embrasser l'arianisme, et d'introduire le christianisme chez les peuples du golfe Arabique qui étaient demeurés idolâtres. M. Letronne ajoute que le nom des Dibus ou Diabus a une physionomie arabe, que sa racine est le mot qui signifie *or* et qui se retrouve dans plusieurs ethniques; que, chez Strabon, Artémidore parle des Dèbes, peuple d'Arabie, dont le territoire était arrosé par une rivière roulant des paillettes d'or; que cette dénomination conviendrait à Dahlak, puisque, selon Cosmas, le roi d'Axum faisait avec l'intérieur du pays un grand commerce en or, dont les débouchés naturels devaient être les comptoirs du lac d'Adulis. « Encore à présent Souaken exporte l'or sous la forme d'anneaux; et il est à remarquer que la montagne à l'est de Souaken porte le nom de Dyab, qui rappelle celui des Dibenî ou Diabeni, lesquels pouvaient habiter non-seulement l'île, mais encore la côte depuis Masuah jusqu'à Souaken. »

Essai sur l'histoire des Arabes et des Mores d'Espagne; par M. L. Viardot. Paris, librairie de Paulin, 1832, 2 vol. in-8°.

Histoire lithographiée du Palais-Royal, publiée par M. Vatout, premier bibliothécaire du Roi. *Prospectus*. « Fondé par le cardinal Richelieu, célébré par « Corneille, habité par Louis XIV sous la régence d'Anne d'Autriche, théâtre « des intrigues et des folies de la Fronde, asile de la veuve de Charles I^{er}, sé- « jour de cette aimable Henriette d'Angleterre, dont la mort remplit Saint- « Cloud d'épouvante; confident du pouvoir et des plaisirs du régent, érigé plus « tard en temple du commerce et de l'industrie, témoin des premiers élans de la « liberté et du dernier soupir du tribunat, enfin consacré par la révolution de « juillet, et redevenu après deux siècles la résidence de nos rois : *Tels sont les « titres historiques du Palais-Royal.* » L'ouvrage qu'on annonce sera publié en 12 livraisons; chaque livraison contiendra deux tableaux et un beau portrait authentique et inédit de l'un des principaux personnages figurant dans l'histoire du Palais-Royal. Le texte, rédigé par M. Vatout, retracera les événements et comprendra des notices biographiques. Il paraîtra une livraison par mois, du même format que la *Galérie d'Orléans* déjà publiée. Prix de la livraison sur papier de Chine, format demi-jésus, 15 fr.; sur demi-colombier, 25 fr. On souscrit à Paris chez M. Motte, imprimeur-éditeur-lithographe, rue Saint-Honoré, n° 290, et chez MM. Firmin Didot.

Essai historique, archéologique et statistique sur l'arrondissement de Pont-Audemer (Eure), par M. A. Canel, avocat. Tome I^{er}, 1^{re} partie. Rouen, imprimerie de Périaux. Paris, chez Vimont, passage Véro-Dodat; 1833, in-8° de 272 pages, avec un atlas contenant 7 planches; il y aura un second volume. Prix de l'ouvrage entier, 20 fr., et pour les souscripteurs 16 fr.

Notice sur J. B. Carpentier, historiographe du Cambrésis, suivie d'une lettre inédite de cet écrivain et de l'examen critique de l'un des diplômes qu'il a publiés, par M. A. Le Glay. Valenciennes, imprimerie de Prignet, 1833, 16 pages in-8°. — J. B. Carpentier (et non Le Carpentier ni Le Charpentier), naquit vers l'an 1606 à Abscond, dans l'Ostrevant, diocèse d'Arras. Son oncle le fit recevoir à Saint-Aubert, abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. On lui attribue la description du Cambrésis insérée dans le grand Atlas de Blaeu (Voyez Biblioth. hist. de la Fr., tome III, n° 39,035). En 1649, ses confrères le chargèrent de la défense de leurs intérêts dans un procès qu'ils avaient à soutenir devant le conseil supérieur de Malines contre le chapitre métropolitain de Cambrai. De Malines, il alla visiter Anvers, puis Amsterdam; et lorsqu'il voulut d'Amsterdam regagner Anvers, il s'embarqua par erreur sur un bâtiment qui faisait voile pour la Norvège, où il fut pris et traité comme esclave. Un marchand suédois paya sa rançon et l'emmena à Stockholm. De retour à Cambrai en 1652, il eut à essuyer les reproches de sa communauté, et rentra néanmoins en grâce. Trois ans après, il quitta furtivement son monastère, se refugia en Hollande, obtint des États-Généraux le titre d'historiographe avec une modique pension, et mena une vie aventureuse jusqu'en 1670, époque de sa mort. (Voy. Foppens, Bibl. Belg., 11, 606, 607.) Les ouvrages de Carpentier sont : 1° La véritable origine de la très-illustre maison de Sohier, Leyde, Hacke, 1661, in-fol. avec planches; 2° la Généalogie des Leplat; 3° l'Histoire généalogique des Pays-Bas, ou Histoire de Cambrai et du Cambrésis, Leyde (Elzevir), 1663, 2 vol. in-4°; 4° Ambassade de la compagnie orientale des Provinces-Unies vers l'empereur de la Chine, etc., Leyde, 1665 (et non 1655), in-fol. avec fig. On peut reprocher à J. B. Carpentier ses déclamations, ses digressions, son penchant à recueillir des traditions fabuleuses. Il a été accusé d'avoir fabriqué des généalogies et produit de faux titres; mais plusieurs des chartes qu'il a citées ont été retrouvées dans les archives de Cambrai par M. Le Glay, qui s'est ainsi convaincu qu'on l'avait trop sévèrement jugé, et qui ajoute : « Carpentier a le premier, après Balderic, débrouillé « le chaos de nos confuses annales. » La lettre inédite qui suit cette notice est celle que Carpentier écrivit en 1652 aux chanoines de Saint-Aubert, pour se justifier de sa longue absence. Le diplôme que M. Le Glay examine est celui où Pepin-le-Vieux donne, en 991, à l'église de Saint-Pierre de Cambrai une terre entre Élimont et Saulchy, en Artois. — J. B. Carpentier n'a point d'article dans la Biographie universelle : il en a deux, l'un et l'autre incomplets et inexactes, le premier sous son vrai nom, l'autre sous celui de Charpentier, dans la nouvelle édition du Dictionn. histor. de Feller.

M. Azais a publié le programme suivant : *École de la vérité, cours d'explication universelle.* « La vérité, c'est la nature et le système qui la conduit. M. Azais « exposera ce système dans un cours de dix ou douze conférences.... Il remettra « à chaque auditeur un cahier de 40 à 50 pages (in-8°), contenant le texte déve- « loppé des sujets qu'il aura traités en chaque séance.... » On peut souscrire pour cet ouvrage chez Levrault, ou rue de l'École-de-Médecine, n° 11. Prix de chaque cahier, 1 fr. 25 c. Le discours d'ouverture est en vente. Paris, imprimerie de Tilliard, librairie de Levrault, 1833, 40 pages in-8°.

Lettres philosophiques adressées à un Berlinois, par M. Lermnier, professeur au collège de France. Paris, Paulin, 1832, in-8°. Plusieurs de ces lettres ont été insérées dans la Revue des deux mondes.

Études physiologiques et pathologiques sur les organes de la voix humaine, ouvrage auquel l'Académie royale des sciences a décerné un des prix de médecine fondés par M. de Montyon, par M. Bennati. Paris, imprimerie de Dupuy, librairie de Baillièrre, 1833, in-8°, 360 pages.

Le Dessin d'après nature, même sans maître, par M^{me} A. Jarry de Mancy, née Adèle le Breton, peintre et professeur, membre de l'Athénée des arts, auteur de la Perspective simplifiée. Le *Prospectus* annonce que l'ouvrage formera un volume grand in-fol., où le texte sera accompagné de planches. Prix, 40 fr. « Le véritable dessin, c'est-à-dire le dessin d'après nature, devient une seconde écriture dont le besoin se fait sentir dans une foule d'occasions, une sorte de complément du langage pour beaucoup de choses que les paroles ne représentent jamais qu'imparfaitement. C'est ce que comprennent fort bien les sourds-muets que le professeur le Breton (père de M^{me} Jarry de Mancy) a pour élèves. Le caractère essentiel de cette méthode est d'être générale et de s'appliquer à toutes sortes d'objets, parce qu'elle est vraie et naturelle. Les élèves ainsi formés n'ont pas, à proprement parler, de genre, parce qu'ils sont préparés à tout dessiner; ils dessineront d'après nature, en perspective, un monument, un grand vase, une parure comme une pièce de mécanique, un costume comme une fleur... » Le *Traité de perspective simplifiée*, par M^{me} de Mancy, a été annoncé dans notre cahier de juillet 1829, p. 445.

Cours de dessin industriel, à l'usage des écoles élémentaires et des ouvriers, par MM. Normand fils, éditeur de l'Arc-de-triomphe des Tuileries et des Monuments funéraires...; Douliot, professeur de mathématiques, d'architecture et de construction...; Krafft, auteur et dessinateur de différents traités de charpente et de construction. Ouvrage composé de 34 planches in-fol. et d'un volume in-8° de texte; prix, 18 fr. A Paris, chez M. Normand fils, rue des Noyers, n° 36; chez M. Pillet aîné, imprimeur-libraire, rue des Grands-Augustins, n° 7.

Dictionnaire historique d'architecture, comprenant dans son plan les notions historiques, descriptives, archéologiques, biographiques, théoriques, didactiques et pratiques de cet art, par M. Quatremère de Quincy, de l'Institut royal de France, membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, et secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-arts. Paris, imprimerie d'Adrien Leclère, librairies de Treuttel et Würtz, Debure frères, Rey et Gravier, 1833, 2 vol. gr. in-4°, sur papier fin satiné, cartonnés à la Bradel; prix, 50 fr. Il doit être rendu compte de cet ouvrage dans l'un de nos prochains cahiers.

Code pénal PROGRESSIF. Commentaire sur la loi modificative du code pénal, par M. A. Chauveau, avocat à la cour de cassation. Paris, 1832, in-8°, xviii et 504 p.; prix, 8 fr., chez l'éditeur, rue Coquillière, n° 27. L'auteur a fait entrer dans ce volume, 1° l'examen des discussions législatives qui tendaient à modifier le code pénal, et de la théorie qui a présidé à la rédaction de la loi nouvelle; 2° le texte des motifs et des discussions, placé sous chaque article; 3° le nouveau code d'instruction criminelle et le nouveau code pénal avec l'ancien texte en regard; 4° une table analytique des matières.

La Bible, traduction nouvelle, avec l'hébreu en regard, accompagné des points-voyelles et des accents toniques, avec des notes philologiques, géographiques et littéraires, et les principales variantes de la version des septante et du texte samaritain, par M. S. Cahen. Tome III, le Lévitique. Paris, librairie de Treuttel et Würtz, et chez l'auteur, rue des Singes, au Marais, n° 5. Nous avons annoncé

les deux premiers volumes, la Genèse et l'Exode; le 4^e (les Nombres) est sous presse. Prix de chaque volume 6 fr., et en papier vélin 9 fr.

Méditations religieuses, en forme de discours, pour toutes les époques, circonstances et situations de la vie domestique et civile, traduites par MM. Monnard et Gence, d'après l'ouvrage allemand intitulé : *Stunden der Andacht*. Tome IV, deuxième partie. Paris, imprimerie de Marchand-Dubreuil, librairie de Treuttel et Würtz, 1833, in-8°, pages 336-664; discours xxvi^e-L^e. Prix, 5 fr. Voyez, sur la première partie de ce tome, notre cahier de novembre dernier, p. 704, et sur les tomes précédents, janvier 1830, avril et septembre 1831. On distingue entre les 25 discours dont la traduction vient d'être publiée, ceux qui concernent la charité, la tolérance, le luxe, les aveugles et les sourds-muets, le suicide, les devoirs envers les morts... L'ouvrage continue d'obtenir et de mériter un honorable succès. M. Gence, l'un des traducteurs, vient de publier un *Précis historique de la vie de Jésus-Christ*, avec un préambule, des notes et les citations des principales autorités. Paris, imprimerie de Migneret, librairie de Treuttel et Würtz, 1833, 44 pages in-8°.

BELGIQUE. *Sur la possibilité de mesurer l'influence des causes qui modifient les éléments sociaux*, lettre à M. Villermé, de l'Institut de France, par M. A. Quételet, directeur de l'observatoire de Bruxelles, etc. Bruxelles, Hayez, 1832, 28 pages in-8°. « J'ai été conduit, dit M. Quételet, par les recherches nombreuses que j'ai faites sur le développement des qualités physiques et morales de l'homme et par l'étude attentive des résultats qu'elles m'ont fournis, à reconnaître, dans l'homme considéré soit comme individu, soit comme membre du corps social, des lois qui ne me semblent pas sans importance. » L'auteur a remarqué surtout la régularité avec laquelle se reproduisent périodiquement les faits sociaux d'une même nature, de manière, ajoute-t-il, qu'on est obligé non-seulement d'admettre, comme dans les faits physiques qui sont entièrement en dehors de l'homme, une dépendance intime entre les effets et les causes, mais encore de reconnaître que l'action des causes est à peu près invariable d'une année à l'autre. « Plus le nombre des individus que l'on observe est grand, plus la volonté individuelle s'efface et laisse prédominer la série des faits généraux qui dépendent des causes en vertu desquelles la société existe et se conserve. » M. Quételet est tellement persuadé de la possibilité de soumettre au calcul les valeurs probables qui figureront dans les prochains comptes de l'administration de la justice en France, qu'il était tenté d'esquisser d'avance le compte de 1833, en calculant toutes les chances des écarts que pourront présenter les nombres présumés. Mais l'abus qu'on a fait depuis quelque temps des résultats statistiques, les prévisions prématurées qu'on en a déduites, lui ont fait, dit-il, sentir le besoin de se renfermer dans le rôle de simple observateur, et de s'imposer une juste réserve sur ce qui concerne l'avenir.

GENÈVE. *Exposition élémentaire des principes qui servent de base à la théorie de la chaleur rayonnante*, faisant suite à l'ouvrage intitulé : *Du Calorique rayonnant*, par M. Pierre Prevost, professeur-émérite de physique et de philosophie à l'académie de Genève. Genève, imprimerie de Gruaz; Genève et Paris, librairie de Cherbuliez, 1832, 150 pages in-8° et une planche. *Section I.* Du rayonnement par des surfaces sans épaisseur; constitution de ces surfaces, rapports établis entre elles et le calorique, rayonnement réciproque, preuves de cette réciprocité, différences que présentent les surfaces, transmission du calorique à travers l'eau et d'autres substances, obliquité des rayons. *Section II.* Du

rayonnement par des surfaces de quelque petite épaisseur. 1. Notions préliminaires... mouvement du calorique dans l'intérieur d'un même corps. 2. Précis des démonstrations principales de Fourier, relatives à la loi mathématique du rayonnement de la chaleur. *Section III.* Remarques additionnelles... extinction des filets du calorique par une certaine longueur de route. *Section IV.* Questions relatives à la force répulsive des surfaces... à la loi des obliquités. *Section V.* Exposé historique des progrès de la théorie de la chaleur rayonnante. Ces cinq sections sont suivies de six notes, dont l'une contient une lettre de M. Prevost à Fourier et la réponse. M. Prevost a réimprimé à la fin de ce volume son mémoire sur l'équilibre du feu, publié en 1791; son mémoire sur la transmission du calorique, publié en 1811, et il y a joint une observation nouvelle sur le magnétisme du globe terrestre.

ITALIE.

Dizionario turco, arabo e persiano. Dictionnaire turc, arabe et persan, suivi d'un vocabulaire italien-turc, par Ant. Cladyrgy. Milan, Nervetti, 1832, in-8°, 1^{re} livraison (A-CHYZ). Pr. 5 lire.

Saggio intorno a' sinonimi della lingua italiana, di C. Grassi, undecima edizione, coll'aggiunta di nuovi articoli. Synonymes de la langue italienne, onzième édition, contenant de nouveaux articles, 276 pages in-12.

Collectio latinorum scriptorum cum notis. Augustæ Taurinorum, Jos. Pomba, 1832, in-8°. Cette collection a déjà 96 volumes. Les deux derniers qu'on a publiés sont, l'un le tome VII de l'Histoire naturelle de Pline, d'après l'édition de Hardouin, et avec diverses notes; l'autre le tome IV des œuvres de Virgile, revues et commentées par Heyne, Wunderlich et Ruhkoph.

De viris illustribus urbis Romæ. Cesenæ, ex officinâ Bisatianâ, 1830, in-12. Volgarizzamento delle vite degli illustri Romani. Cesena, Bisazia, 1830, in-12. Texte latin et version italienne (par M. G. J. Montanari) du livre *De viris illustribus*.

Fortunatus sículus. L'Aventurier sicilien, roman historique, écrit, dit-on, en 1311; publié pour la première fois par M. P. Nott, membre de la société des antiquaires de Londres. Florence, 1832, in-8°. Pr. 6 lire.

Rivista delle varie lezioni della Divina Comedia, col catalogo delle più importanti edizioni, per cura d'Angelo Sigga. Padova, tipogr. della Minerva, 1832, in-8°, pag. 64. Revue des leçons diverses de l'ouvrage du Dante, avec un catalogue des principales éditions. On croit que certains manuscrits pourraient offrir des variantes qui n'ont point encore été assez soigneusement recueillies ou examinées.

Notizie storiche dei Saraceni siciliani, ridotte in quattro libri da Carmelo Marterana. Palermo, Pedone, 1832, in-12°, tomo primo. Cette histoire des Sarrasins en Sicile est divisée en 4 livres, et l'auteur annonce qu'il se propose d'exposer dans le premier l'état général des Musulmans lorsqu'ils entreprirent la conquête de la Sicile, leur établissement dans cette île, comment ils s'y maintinrent, comment ils en furent expulsés. Il traitera dans le deuxième livre, du régime politique et religieux et des lois civiles de la Sicile pendant la domination des Sarrasins; dans le troisième, de la population, de l'agriculture, des manufactures et du commerce, sous leur empire; dans le quatrième, des lettres et des beaux-arts, de la discipline militaire et des mœurs publiques en ce même temps.

Della vita di Giovanni Damasceno Bragaldi, commentario latino ed italiano. Forli, Casati, 1832, in-8°. Jean Damascène Bragaldi, mort le 17 février 1829, avait rempli des fonctions législatives et administratives dans la république Cisalpine. Il aimait passionnément la littérature latine, *perdutissimo amatore delle lettere latine*. Sa vie est écrite en latin par M. G. J. Montanari, et traduite en italien par M. G. F. Rambelli. Voici ce qu'on lit dans la première de ces langues sur un des faits de la vie de Bragaldi; il était du nombre des Cisalpins convoqués à Lyon pour accepter un souverain étranger. « Per hæc tempora conve-
« niebant Lugduni italicæ virtutis viri ut auribus acciperent servitutis sententiam.
« Nam prosperis rebus tumens animo belliger ille Galliæ imperator, orbis impe-
« rium avidâ mente exagitabat, quodque durissimum fuit, Italos convocabat ut
« sibi jus dominandi, quod negare armato nequibant, libentes darent. Commoti
« valde indignatique animi patriam . . . in servitutum compulsam vix sine la-
« crymis remeare potuerunt; inter quos Bragaldius. . . diem illum imprecatus,
« vimque inhonestam, fallaciam et libidinem præpotentis viri execrabatur. »

I monumenti dell' Egitto e della Nubia, disegnati dalla spedizione scientifico-letteraria toscana in Egitto, distribuiti in ordine di materie, interpretati ed illustrati dal dottor Ippolito Rosellini, direttore della spedizione, professore di lettere, storia e antichità orientali nell' I. e R. università di Pisa, membro ordinario nell' Istituto d'Archeologia. Parte prima, Monumenti storici. Pisa, Capurro e comp. 1832, in-8° con tavole. — Dispensa seconda, composta di 18 tavole in-f° atl°.

Sulla teoria delle gravitazioni universali. — Pensieri sulla elettricità. — Théorie des gravitations universelles. — Pensées sur l'électricité. Deux vol. in-8° imprimés à Catane et composés l'un et l'autre par M. Agatino Longo.

Atti della reale Accademia Lucchese di scienze, lettere ed arti. Tom. IV, V, VI e VII. Lucca, dalla ducale tipografia di Francesco Bertini; 1828, 29, 30 e 31, 4 vol. in-8°. — L'Académie de Lucques a publié de plus en 1832 un in-4° contenant des opuscules en vers et en prose, composés à l'occasion de la mort du marquis César Lucchesini.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Histoire littéraire de la France, tome XVII. (Troisième article de M. Raynouard.)	Pag. 65.
Voyage de la corvette l'Astrolabe, exécuté par ordre du Roi, par M. J. Dumont d'Urville. (Second article de M. Frédéric Cuvier.)	74.
Le Tezkeret alwakiat, ou Mémoires privés de l'empereur mongol Houmayoun, par le major Charles Stewart. (Article de M. Silvestre de Sacy.)	92.
Histoire de la navigation intérieure de la France, par M. Joseph Dutens. (Article de M. Girard.)	100.
Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, tome II. (Article de M. Daunou.)	108.
Nouvelles littéraires	117.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

MARS 1833.

*JOURNAL of an embassy from the Governor general of India to
the court of Ava in the year 1827, by John Craufurd, etc.
Journal d'une ambassade envoyée par le Gouverneur général
de l'Inde à la cour d'Ava en 1827, par M. J. Craufurd, etc.
Londres, 1829, in-4°.*

SECOND ARTICLE.

LES cinq derniers chapitres de la relation de M. Craufurd, qui forment en quelque sorte la seconde partie de cet ouvrage, donnent lieu à une observation que nous avons déjà faite précédemment : c'est que les matières n'y sont peut-être pas rangées dans l'ordre le plus convenable. Nous nous permettrons d'intervertir la disposition de l'original, et nous commencerons par la géographie et l'histoire des Barmans, dont l'exposé termine l'ouvrage dans le plan de l'auteur. Le chapitre consacré à la géographie renferme, comme les autres, une masse de renseignements neufs et précieux, mais c'est un de ceux qui se refusent le plus à l'analyse : il reste même encore beaucoup d'obscurité et d'incertitude sur les principaux points examinés par M. Craufurd. L'étendue et les limites de l'empire barman ne sont pas connues exactement; la population ne l'est pas da-

vantage, et il faudrait un long séjour et des courses répétées dans l'intérieur du pays pour obtenir un résultat précis sur ces deux points. M. Craufurd se livre à des discussions très-intéressantes pour arriver à une évaluation approximative de la population ; il se sert des documents barmans, comparés avec les inductions que l'on peut tirer de la consommation du pétrole, de la superficie des terres cultivées, de l'état si peu avancé de la civilisation, et il croit pouvoir conjecturer que la population de l'empire ne doit pas dépasser quatre millions d'habitants, ou vingt-deux individus par mille carré. Quelques peines que se soit données M. Craufurd pour assurer à ce résultat toute la vraisemblance désirable, nous ne devons pas oublier qu'il est presque entièrement conjectural, parce que les bases sur lesquelles il repose ne sont guère que des hypothèses. Les autres objets de ce chapitre mériteraient également l'attention du lecteur, et nous devons regretter que les bornes de cette analyse nous empêchent de les indiquer en détail. Nous avons hâte de passer à la partie de la relation consacrée à l'histoire ancienne et moderne des Barmans ; les faits qui y sont exposés étaient jusqu'ici à peu près tous complètement inconnus.

L'essai d'histoire barmane donné par M. Craufurd a été rédigé principalement d'après des documents originaux, ou des renseignements recueillis par l'auteur, de la bouche des Barmans eux-mêmes, pendant son voyage et son séjour dans la capitale. Les Barmans possèdent des ouvrages historiques, et c'est de traductions partielles de quelques traités de ce genre que se compose l'essai de l'auteur. Le plus important et le plus complet de ces documents, celui sur lequel repose tout son travail, est une table chronologique dont on trouve la traduction dans l'appendice ; l'original est écrit d'une main moderne sur une longue feuille de papier pliée en zig-zag, selon la méthode la plus ordinairement suivie par les Barmans lorsqu'ils ne se servent pas de feuilles de palmier. Il fut trouvé, pendant la dernière guerre, dans une des redoutes prises par les Anglais, et traduit littéralement par M. Judson, à qui est due la partie de cet ouvrage qui intéresse la philologie.

Comme celle de tous les peuples orientaux, l'histoire des Barmans commence avec la création du monde, et leurs traditions s'ouvrent toutes par une cosmogonie. La cosmogonie barmane n'est pas seulement, comme l'avance M. Craufurd, empruntée en partie à celle des Hindous : c'est un système entièrement indien, qui repose sur les croyances mythologiques de la religion de Gotama Bouddha. La théorie des créations et des destructions successives du monde en forme la base ; seulement cette théorie est peut-être plus extravagante que celle du système brahmanique, dont les proportions sont certainement gigantesques, mais non aussi exagérées. Nous ne nous

arrêterons pas à extraire la courte analyse qu'en donne M. Craufurd; ce sujet a déjà été amplement traité, d'après le P. Sangermano, dans un mémoire de M. Buchanan, inséré au tome sixième des *Recherches asiatiques de Calcutta*.

La première dynastie dont l'histoire barmane fasse mention se compose de vingt-huit rois, qui régnaient dans les contrées (il faudrait peut-être plutôt dire les villes) suivantes : *Kok-tha-wadi*, *Yaza-gaya*, *Mitela*; ce sont les noms sanscrits d'anciennes capitales célèbres, *Koushavati*, *Râdjagrîha* et *Mithilâ*. Cette dynastie fut suivie de cent rois, dont Koushavati fut la résidence; puis de vingt-deux autres dynasties, qui régnèrent dans le pays où Gotama vint au monde. Le nombre des rois compris entre l'époque la plus ancienne et celle de Gotama s'élève à 334,569, chiffre qui suffit pour nous avertir que nous ne sommes pas encore sortis des temps mythologiques. La plus ancienne date probable de l'histoire barmane, ou plutôt de celle que les Barmans mêlent à la leur, est le commencement de la grande époque établie par *Andjana*, grand-père de Gotama, et qui répond à l'an 691 avant Jésus-Christ. C'est dans la soixante-huitième année de cette ère que Gotama naquit à *Kapilawot*, nom que M. Craufurd corrige en *Kapila-varta*, mais qu'il faut lire *Kapilavastou*. La dynastie dont était issu Gotama s'éteignit avec son abdication; elle fut remplacée par une suite de six rois qui tuèrent chacun leur père pour monter sur le trône. Soixante-deux ans après la mort de Gotama, cette famille parricide fut renversée par *Sousounâga*, le ministre du dernier roi. Sousounâga était originaire de Vethâli, ou, suivant M. Craufurd, du petit domaine de Djaintya, sur les confins du Bengale et du Sylhet; c'est dans cette ville qu'il établit le siège du gouvernement. Son fils *Kala-sau-ka* (que nous savons devoir se lire *Kâllâshoka*) rassembla, la dixième année de son règne et cent ans après la mort de Gotama, tout ce qu'il y avait d'hommes instruits dans le pays, et leur fit répéter ce qu'ils savaient de la doctrine de Gotama Bouddha, car il n'y avait pas encore d'écritures. Cette assemblée est connue des Barmans sous le nom de *second concile*; le premier avait eu lieu trois mois après la mort de Gotama. De cette époque jusqu'à l'année 289 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire pendant une période de quatre-vingt-trois ans, l'histoire compte douze princes qui régnerent à Vethâli (*Vaishâli*). Le dernier de ces princes, nommé *Sri-dhama-sauka* (*Shrîdharmâshoka*), est le plus célèbre de tous: c'était un monarque puissant, plein de piété, qui bâtit quatre-vingt-quatre mille temples, quatre-vingt-quatre mille monastères, et entretenait soixante mille prêtres. C'est le fils de ce prince qui fixa d'une manière permanente le siège de l'empire barman à Prome. M. Craufurd pense avec beaucoup de vraisemblance que c'est de cette époque que date

le commencement de l'histoire positive des Barmans et l'introduction du culte de Gotama Bouddha parmi eux. Il est vrai que la tradition fait mention de Prome dans des temps antérieurs; nous avons déjà vu qu'elle s'appelait *Sare-khet-ta-ra*, et qu'elle passait pour avoir été fondée 443 ans avant notre ère. Pendant une période de 142 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 301 avant Jésus-Christ, le siège du gouvernement paraît placé tantôt à Prome, tantôt à Vaishâli, que l'on nomme aussi *Madjdjima*. A partir de 301 avant notre ère, sous *Rahanma*, fils de *Dharmâshoka*, il n'est plus fait mention de Vaishâli : la race royale se fixe définitivement à Prome.

Ici, qu'on nous permette de nous arrêter un instant : le temps n'est sans doute pas encore venu où tous ces faits pourront être convenablement discutés; mais une seule observation peut déjà en faire apprécier la valeur. Les événements dont nous avons abrégé le récit d'après M. Craufurd se divisent en deux séries, dont la première, remontant aux époques les plus anciennes, est selon toute apparence entièrement fabuleuse; et dont la seconde, commençant à 691 et se terminant à 301 avant notre ère, peut être appelée véritablement historique. Que des fables se mêlent encore aux faits rapportés dans cette période, c'est ce que nous ne prétendons pas nier; nous voulons dire seulement que la critique peut accepter, sauf à les discuter quand elle en aura les moyens, l'ensemble des renseignements dont la tradition barmane a conservé le souvenir. Or, les événements qui se sont passés depuis 691 jusqu'à 301 avant notre ère, n'ont qu'un rapport religieux avec l'histoire particulière des Barmans : ils forment, à proprement parler, une portion de l'histoire de l'Inde septentrionale, et ce fait paraît dans tout son jour lorsqu'on jette les yeux sur la table chronologique que M. Craufurd a placée dans son appendice. Cette table renferme des noms de rois, comme *Nan-da* et *Chan-ta-kut-ta*, dans lesquels il est facile de reconnaître le Nanda et le Tchandragoupta de l'histoire de l'Inde.

Si les Barmans nous représentent quelques-uns de ces rois comme fixés tantôt dans la partie septentrionale de l'Hindoustan, et tantôt à Prome, c'est-à-dire dans une ville barmane relativement méridionale, c'est qu'ils ont voulu par ce moyen rattacher leur histoire à celle de l'Inde, et rendre insensible la transition entre les dynasties royales desquelles est issu leur dieu Gotama, et la dynastie nationale barmane, qui a commencé à régner au IV^e siècle avant notre ère. Ce désir dut être d'autant plus naturel que cette portion de l'histoire de l'Inde est intimement liée à celle du bouddhisme, et qu'elle se trouve ainsi recommandée au respect des peuples qui ont adopté cette religion. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner jusqu'à quel

point cette alliance du bouddhisme avec l'histoire du Magadha et de la partie N. E. de l'Hindoustan est fondée en fait. Que ce pays ait été, depuis le IV^e siècle avant notre ère jusqu'au VII^e ou VIII^e après Jésus-Christ, le centre du culte de Gotama, ou que les bouddhistes, quand ils ont écrit l'histoire de leur religion, aient à tort exagéré l'étendue de son empire, et aient à dessein confondu l'histoire de l'Inde septentrionale avec la leur, c'est là une question assez difficile à résoudre. Mais il importe peu en ce moment de rechercher si la tradition est plus ou moins conforme à la vérité; les événements qu'elle rapporte n'en sont pas moins reconnus par les Barmans comme leurs antiquités religieuses et nationales, et placés par eux en tête de leur histoire: et il en résulte déjà que ce peuple semble avoir reçu au IV^e siècle avant notre ère, avec la religion de Gotama, une histoire toute faite, et une civilisation qui a, ou créé dans le Pégou et l'Ava un empire qui n'y existait pas encore, ou effacé complètement le souvenir de ce qui l'avait précédée.

Or, la même chose s'est passée à Ceylan, et l'histoire ancienne de cette île n'est autre que celle du bouddhisme et de l'Inde septentrionale. Dans un article que nous avons consacré récemment aux poésies singhalaises de M. Callaway, on a pu voir que leurs traditions ne remontaient pas beaucoup au-delà de l'époque où le bouddhisme fut introduit à Ceylan. Tout ce qui précède le VII^e siècle avant notre ère appartient exclusivement au bouddhisme et à l'Hindoustan; et, ce qui est remarquable, ce sont exactement les mêmes dynasties et les mêmes noms de rois dont M. Craufurd a résumé l'histoire: nous fondons ce rapprochement, qui n'est pas sans intérêt, sur un document d'une grande valeur dont nous avons déjà fait quelquefois usage, le Mahāvansa en pâli. Dans la copie, malheureusement incomplète, que nous en possédons, nous trouvons la mention des mêmes princes et des mêmes capitales, dont les noms sont sanscrits. Ce sont d'abord les vingt-huit rois, sur lesquels le Mahāvansa, au commencement du chapitre II, s'exprime ainsi: « Ces vingt-huit maîtres de la terre, qui vécurent un nombre incommensurable d'années, habitèrent à *Koushavati, Râdjagriha et Mithilâ.* » Les détails donnés par M. Craufurd sur la naissance, l'abdication, la mort, ou, comme disent les bouddhistes, l'annihilation de Gotama, détails que, pour être courts, nous n'avons pas reproduits dans notre analyse, s'accordent parfaitement, ainsi qu'on doit s'y attendre, avec ceux que nous donne le Mahāvansa. La dynastie qui succède à celle dans laquelle il naquit est encore la même; on retrouve les six rois parricides, dont le Mahāvansa, au chap. IV, indique la succession de la manière suivante. « *Oudâyibhadra*, fils d'*Adjâtashatrou*, ayant tué son père, occupa le trône pendant seize ans; il fut remplacé par son fils *Anourouddha*, qui

« le mit à mort et qui fut lui-même assassiné par son fils *Mounda* : ces
 « méchants parricides régnèrent ensemble l'espace de huit ans. *Nāga-*
 « *dāsa*, fils de *Mounda*, assassina de même son père et régna pendant
 « vingt-quatre ans. C'est une famille de parricides, dirent entre eux les
 « habitants, et, s'étant réunis, ils chassèrent le roi *Nāgadāsa*. Dans le
 « désir de faire le bien de tous, ils sacrèrent roi *Sousounāga*, connu
 « entre les ministres pour sa probité : *Sousounāga* fut roi pendant dix-
 « huit années; son fils *Kāllāshoka* lui succéda et en régna vingt-huit. La
 « dixième année de *Kāllāshoka*, cent ans après que le parfait Bouddha fut
 « passé dans le Nirvāna, il rassembla tous les *Bhikchou* (mendiants bouddhistes)
 « qui étaient à Vaishāli, etc. » Nous avons cru devoir traduire ce passage du Mahāvansa, pour montrer combien la tradition barmane s'accorde exactement avec celle des Singhalais : la ressemblance est telle qu'elle fait naître la conviction que c'est le même recueil de traditions qui sert de prolégomènes à l'histoire de ces deux peuples, qui sans doute l'ont reçu comme l'héritage commun de toutes les nations converties au bouddhisme. Le Mahāvansa attribue la même célébrité au roi *Dharmāshoka* que la tradition barmane : « il nourrissait continuellement dans son palais soixante mille prêtres », dit la chronique singhalaise. Le sacre de ce roi, l'histoire de son fils *Mahinda* (*Mahendra*), qui devient prêtre; celle de sa sœur *San-gha-mit-ta* (*Sanghamitrā*), qui se fit pénitente; la mission religieuse de *Mahinda* dans l'île de Ceylan; l'histoire du troisième concile dans lequel furent réunis et lus les écrits attribués à Bouddha; en un mot tous les faits mentionnés dans la liste chronologique barmane, se retrouvent avec de longs et de curieux détails dans le Mahāvansa; mais la différence commence immédiatement après ces événements. La chronique singhalaise ne parle pas du roi *Rahanma*, que les Barmans disent fils de *Dharmāshoka*; tout de même que les Barmans se taisent sur le roi de Banga, dont la fille donna le jour au prince qui colonisa Ceylan. C'est une nouvelle preuve que l'histoire propre des Barmans commence, comme le pense M. Craufurd, à ce prince *Rahanma*, qui établit à Prome le siège de l'empire.

« Nous avons cru utile d'entrer dans ces détails sur l'identité des traditions anciennes chez les Barmans et les Singhalais; ces traditions, qui tiennent à l'histoire du bouddhisme, se retrouvent, au moins dans leurs traits principaux, chez les autres nations de l'Asie qui se sont soumises à cette religion : il est naturel d'en conclure ou que ces nations étaient fort peu avancées quand elles la reçurent, ou que les croyances qui faisaient le fonds de leur civilisation furent trop faibles pour résister à l'introduction d'un

culte qui, bien que beaucoup plus prosaïque que le brahmanisme, porte encore en plusieurs points la trace brillante de son origine indienne.

La ville de Prome fut, comme on l'a dit, la capitale de l'empire pendant trois cent quatre-vingt-quinze ans. Pughan devint, après la ville de Prome, la résidence des rois pendant douze siècles. En l'an 386 de notre ère, un prêtre barman nommé *Buddha Gautha* (lis. *Bouddhagocha*, voix de Bouddha) se rendit à Ceylan et en rapporta un exemplaire des écritures bouddhiques. Cette circonstance paraît à l'auteur l'indice d'un changement important dans la religion de Bouddha, quoiqu'il se garde bien d'en conclure que la première introduction du bouddhisme ne date que de cette époque: il pense à cet égard que le bouddhisme descendit d'abord du Bengale dans l'Ava, et que ce n'est que plus tard, quand ce culte cessa d'être dominant dans le N. de l'Inde, que des innovations et des réformes vinrent du S. de la péninsule et de l'île de Ceylan. En 1300, le siège du gouvernement fut établi à Panya, sous trois princes qui régnèrent pendant cinquante-six ans. Une inscription de la cinquième année du premier de ces princes donne la preuve qu'il repoussa une invasion chinoise: c'est une des tentatives souvent répétées que fit la Chine pour soumettre les Barmans, tentatives auxquelles ceux-ci échappèrent, moins par leur courage et leurs propres ressources, que par les difficultés insurmontables des pays sauvages qui séparent la Chine de l'Ava. Nous omettons à dessein l'abrégé que présente l'auteur de l'histoire moderne des Barmans; il n'est guère plus détaillé que la liste chronologique qui accompagne son voyage. Ce qu'il importe de remarquer, c'est le caractère des compositions historiques des Barmans, compositions que M. Craufurd a, parmi les voyageurs qui ont visité ce pays, le mérite d'avoir le premier fait connaître. A son arrivée dans la capitale, il fut surpris d'apprendre que les Barmans possédaient des ouvrages historiques dans lesquels des points de chronologie étaient soigneusement examinés, et dont la rédaction attestait un esprit de critique rare dans cette partie de l'Asie. C'est sans contredit un fait très-remarquable qu'un peuple en général aussi peu avancé éprouve le besoin de consigner et de discuter les faits de son histoire; mais nous doutons que l'auteur en rende raison d'une manière très-satisfaisante lorsqu'il l'attribue aux nombreuses inscriptions dont le pays est couvert. La présence des inscriptions a certainement dû éveiller et alimenter les discussions de la critique; mais à quoi attribuer le soin avec lequel les Barmans se sont attachés à mentionner dans des inscriptions exactement datées tous les faits, même les moins importants? Quand on pense au petit nombre de monuments de ce genre que l'on a jusqu'ici trouvés dans l'Inde cis-gangétique, et surtout au vague

de leur rédaction, on est presque surpris qu'une nation qui a aussi complètement adopté des idées et une religion d'origine indienne, s'éloigne en ce point important des habitudes du peuple dont elle a reçu les leçons : il y a là quelque chose qui tient au tour d'esprit de la nation ; et il semble que les Barmans, dont la langue présente avec celle de la Chine tant d'analogies sous le rapport de la lexicologie et de la grammaire, aient, malgré leur éducation indienne, conservé quelque chose de la minutieuse exactitude des Chinois.

Le chapitre que M. Craufurd a consacré à l'histoire barmane est terminé par l'examen rapide des relations qui avaient précédé la sienne. Ce morceau est un des plus curieux de l'ouvrage. Il est écrit avec une extrême bonne foi, et l'auteur y manifeste un constant désir de rendre justice entière à ses devanciers. Ces premières relations ont été rédigées par des hommes d'un grand bon sens, notamment celles de Fitch et Backer. Mais nous devons nous interdire de les faire connaître d'une manière plus détaillée : celle de M. Craufurd lui-même nous présente encore un trop grand nombre de sujets tous également dignes d'attention. Nous voulons parler de la partie de l'ouvrage relative aux races qui habitent le pays des Barmans, à leur état social et à leur commerce. Quoique les ouvrages de Symes et de Coxe, ainsi qu'un mémoire de Buchanan-Hamilton déjà cité, contiennent sur ce sujet des détails variés et précis, la relation de M. Craufurd est incomparablement plus riche, et on ne possède rien sur le pays d'Ava qui égale en mérite les 61 pages in-4° que M. Craufurd a consacrées au tableau de la civilisation barmane. La vaste étendue de cet empire est habitée par des races qui diffèrent plus ou moins les unes des autres par le langage, les mœurs et la religion. Mais elles présentent à l'observateur étranger le même type physique : c'est celui de toutes les tribus qui habitent entre l'Hindoustan et la Chine. Il est aussi peu semblable au type chinois qu'au type indien, et la race avec laquelle on lui trouve le plus de rapports est celle des Malays, dont les Barmans diffèrent cependant assez pour qu'un étranger les reconnaisse au premier coup d'œil. Les Barmans sont bien moins avancés en civilisation que les Hindous et surtout que les Chinois. C'est avec les Javanais qu'ils paraissent en ce point avoir le plus de ressemblance. Ils ont, malgré l'adoption des idées bouddhiques venues de l'Inde, conservé quelques usages de la vie barbare, par exemple celui de se tatouer. Il est assez remarquable que ce genre d'ornement soit interdit aux femmes ; c'est, dans les idées des Barmans, une marque de virilité ; et M. Craufurd rapporte dans un autre endroit de sa relation que le célèbre Alompra, qui à la fin du dernier siècle conquit le Pegou et rendit aux Barmans la supériorité qu'ils avaient précé-

demment perdue, s'entretenant un jour avec un envoyé de la Compagnie des Indes, lui dit, en lui touchant la main, que les hommes blancs ressemblaient à des femmes parce qu'ils n'étaient pas tatoués. Cette coutume paraît avoir existé de tout temps chez les Barmans; on ne la retrouve pas chez les autres races qui habitent le territoire de l'empire, telles que les Shans, les Kyen et les Aracanaïs. Si l'on rencontre chez ces nations des exemples de tatouage, c'est seulement depuis qu'elles sont soumises aux Barmans. Un autre usage commun à toutes ces tribus, c'est celui de se percer le lobe de l'oreille d'un trou capable de recevoir un objet d'un certain volume; il n'est pas rare de voir les hommes et les femmes y placer, après avoir fumé, le reste de leur cigarette. Dans les arts et les procédés de l'industrie, les Barmans sont de beaucoup inférieurs aux Hindous; ils reçoivent presque tout de leurs voisins de l'Inde, du Laos et de la Chine. Ce qu'ils savent d'astronomie, ou plutôt d'astrologie, leur vient des Hindous; la cour a même entretenu de temps immémorial une colonie de Brahmanes astronomes, dont les connaissances, qui paraissent assez bornées, suffisent aux besoins ordinaires du comput. Les Barmans sont d'une ignorance profonde en géographie, et ni la grande étendue de leurs côtes, ni la possession de plusieurs bons ports ne les ont rendus marins.

Malgré le peu de progrès qu'ont faits jusqu'ici les Barmans dans les arts utiles et dans les sciences, la masse du peuple y possède une instruction plus grande que celle qu'on trouve chez aucune autre nation de cette partie de l'Asie. Cette circonstance est due à l'institution des monastères et à la religion bouddhique, qui impose aux prêtres le devoir d'instruire la jeunesse. Les enfants vont à l'école, ou plutôt au monastère, de 8 à 10 ans; l'éducation y est complètement gratuite, et même les enfants sont entretenus dans le *kyaoung* (couvent) aux frais de la communauté. En revanche, ils servent leurs maîtres en qualité de domestiques, devoir qui n'entraîne aucune idée de déshonneur. Les leçons occupent six heures par jour; on leur apprend la lecture, l'écriture et les quatre premières règles de l'arithmétique. Il résulte de là qu'il n'y a pas, dans l'empire barman, un homme sur dix qui ne sache lire. C'est sans doute un fait très-remarquable, et qui semble peu en harmonie avec l'état général de la civilisation; mais il faut dire aussi que le peuple s'arrête à ces notions élémentaires, et que d'ailleurs il trouverait dans la littérature barmane peu de moyens d'instruction et de perfectionnement. Quand un enfant sait répéter et copier le *Then-pong-Kyi* ou syllabaire, le *Men-ga-la-thok* ou leçons morales¹, son éducation est achevée. Ceux qui aspirent au titre de

¹ Du sanscrit, *mangala* qui en pâli a souvent la signification de *morale*.

savant étudient les éléments de l'astrologie, et les principes du pâli ou de la langue sacrée, laquelle est enseignée dans une grammaire en huit chapitres, nommée par M. Craufurd *Thaidda-kyau*; titre dans lequel nous reconnaissons le *sadda* pâli ou le sanscrit *shabda* (mot). Le *nec plus ultra* de la science, c'est la lecture du *Thengyô* ou traité de métaphysique.

Nous regrettons avec M. Craufurd que le temps ne lui ait pas permis de rassembler plus de renseignements sur la langue et la littérature barmanes. Ce qu'il dit de l'écriture et des caractères est déjà connu d'ailleurs. Les autres détails qu'il a pu se procurer sur ce sujet lui viennent d'une source excellente, de M. Judson, auteur du seul dictionnaire barman que nous possédions jusqu'ici. C'est un ouvrage très-important, et qui seul suffit déjà pour donner une idée fort nette du caractère monosyllabique et primitif du dialecte d'Ava. Nous nous dispensons d'entrer en ce moment dans de plus grands détails à ce sujet, parce que nous espérons faire connaître plus tard, et dans une autre occasion, quelques particularités de cet idiome curieux.

La description que donne M. Craufurd de l'organisation du gouvernement et de la société est beaucoup plus développée et plus satisfaisante. On compte dans l'état sept classes, qui se distinguent par leurs privilèges et leurs emplois; ces classes sont : la famille royale, les officiers publics, les prêtres, les marchands, les cultivateurs et les laboureurs, les esclaves, et les individus rejetés de la société. Les fonctions des officiers publics sont temporaires, et l'homme le plus pauvre, pourvu qu'il ne soit pas esclave, peut aspirer aux premières dignités de l'état. Les prêtres forment une classe importante et nombreuse; ils sont astreints à un célibat rigoureux et exclus de tous les emplois politiques et civils. Ils ne sont soutenus que par les contributions volontaires des autres membres de la société. Les marchands qui parviennent à amasser une grande fortune reçoivent du prince le titre de *thuthé*, titre qui les place sous la protection spéciale de la cour, c'est-à-dire qui les soumet à des extorsions régulières et périodiques. La masse du peuple se compose des agriculteurs, dont un petit nombre seulement sont propriétaires. A vrai dire, chaque Barman est considéré comme l'esclave et la propriété du roi, et les services qu'il peut rendre comme soldat, artisan ou laboureur, doivent être toujours à la disposition du gouvernement. Un Barman ne peut quitter le pays que sur une permission spéciale, et pour un temps limité; les femmes ne peuvent jamais jouir de ce privilège. Cette disposition singulière, qui atteste l'étendue du despotisme barman, a son origine, selon M. Craufurd, dans la rareté de la population, et dans le haut prix des salaires qui en est la suite. On doit dire, d'un autre côté, que la condition des laboureurs est

moins misérable que celle de l'agriculteur indien ; cette classe est, chez les Barmans, mieux vêtue et mieux logée que dans les provinces si peuplées de l'Hindoustan. On distingue deux sortes d'esclaves : les esclaves héréditaires, et les débiteurs réduits en servitude ; l'esclavage de ces derniers cesse avec le paiement de leur dette. Les autres esclaves sont les prisonniers faits à la guerre ; ils sont moins nombreux que les précédents. Enfin, sous le nom de *outcast*, ou individus rejetés de la société, M. Craufurd comprend des catégories très-diverses, comme les esclaves des temples, les bourreaux et géôliers, ceux qui brûlent les morts, les prostituées, les lépreux, les individus mutilés. Les Barmans ont une horreur particulière pour ces deux dernières classes de personnes ; et dans un autre passage de sa relation, M. Craufurd en donne une preuve curieuse : suivant lui, un soldat qui a perdu un membre au service de l'état ne peut entrer dans le palais du prince. Chez cette nation, un préjugé ridicule considère comme un signe de réprobation un malheur qui, chez les peuples libres, est un titre au respect ou à la pitié.

On voit que la société repose sur un autre principe chez les Barmans que chez les Hindous. Les premiers n'ont rien de pareil à la division par castes. Les diverses classes du peuple, depuis les plus élevées jusqu'aux plus basses, sont également esclaves du monarque, et le gouvernement est despotique dans le sens le plus étendu de ce mot. Pouvoir exécutif et judiciaire, militaire et civil, tout y est réuni dans la même main. L'administration de la justice y est arbitraire et vexatoire. M. Craufurd va jusqu'à dire qu'on ne consulte pas même les lois écrites, dont les Barmans possèdent divers recueils. L'auteur cite plusieurs de ces codes, le *Shwemen* ou le prince d'or, le *Manou*, le *Wandana*, le *Damawilatha* (lisez *Dharmawilâsa*). Le nom de *Manou*, donné à un des livres, rappelle le titre du premier code brahmanique. Mais M. Craufurd, qui en a parcouru des fragments, ne pense pas que ce soit le même ouvrage ; ou, si le fond en est originairement hindou, ce recueil a été tellement modifié, pour qu'il pût s'appliquer à une société tout à fait différente de la société brahmanique, qu'il n'a presque rien conservé de l'original. Au moment où l'auteur quittait l'Inde, on traduisait en anglais un des meilleurs codes barmans ; M. Craufurd pense que ce travail aurait pu être publié si le gouvernement de Calcutta eût secondé l'entreprise.

Nous terminerons ici cette analyse, qu'il n'a pas dépendu de nous de rendre plus courte ; nous avons même omis un grand nombre de points sur lesquels M. Craufurd entre dans des détails aussi précis que curieux, entre autres le système militaire des Barmans, les divers impôts, le commerce intérieur, l'intérêt de l'argent, les produits de l'agriculture, etc.

Ces diverses matières, qu'il est si difficile de connaître quand il s'agit d'un peuple que les voyageurs européens n'ont eu que de rares occasions d'observer, sont traitées par l'auteur avec un soin qui prouve son exactitude et la vaste étendue de ses connaissances. Son ouvrage est, en résumé, celui d'un observateur consciencieux et impartial. M. Craufurd ne parle que de ce qu'il a vu, et il en parle toujours avec bon sens et mesure. Il n'est certainement pas favorable au gouvernement de la cour d'Ava, dont sa relation fait ressortir les abus et la faiblesse; mais on ne remarque pas que ses jugements soient dictés par ce mépris de bon ton avec lequel plus d'un voyageur croit devoir s'exprimer sur les peuples moins civilisés que les nations européennes. C'est enfin un livre très-clairement écrit, et dont on doit d'autant plus franchement louer la rédaction, que l'auteur a eu l'attention judicieuse de le consacrer exclusivement à la description des faits qu'il a su si bien observer.

EUGÈNE BURNOUF.

LUCRÈCE, de la Nature des choses, poème, traduit en prose par M. de Pongerville, suivi d'un exposé du système physique d'Épicure, par M. Ajasson de Grandsagne; Paris, chez C. L. F. Panckoucke, éditeur, rue des Poitevins, n° 14, 1829-1832, 2 vol. in-8°, formant les 22^e et 24^e livraisons de la Bibliothèque latine-française publiée par M. C. L. F. Panckoucke.

PARMI les littérateurs qui, avec des connaissances et des dispositions égales, seraient appelés à traduire en prose l'ouvrage d'un grand poète de l'antiquité, il me semble qu'on pourrait espérer un travail plus achevé, une exécution plus heureuse, une fidélité plus exacte de la part de celui des concurrents qui déjà se serait exercé à reproduire ce même poème en vers; Delille eût sans doute mieux que tout autre réussi à nous donner en prose française les Géorgiques qu'il avait fait passer si habilement dans notre langue poétique. En effet, l'homme de lettres qui traduit en vers un poète classique se trouve dans la nécessité de lutter constamment et longuement contre son original; il s'efforce sans cesse d'importer

dans sa propre langue les beautés dont il a le sentiment profond, de l'enrichir d'expressions dont il admire toute l'énergie, mais que la gêne de la mesure et de la rime ne lui permet guère d'introduire dans ses vers. Il est parfois réduit à recourir à des équivalents, même à des tournures très-différentes, pour exprimer des pensées, des images, des figures dont notre goût national ou les conventions de notre idiome n'admettraient pas une traduction littérale; et s'il a, en certaines circonstances, la satisfaction de vaincre la difficulté, il a le plus souvent le regret de ne l'avoir surmontée qu'à demi, ou même d'avoir été contraint d'abandonner une lutte trop inégale. Aussi oserai-je dire que le traducteur en vers peut réussir quelquefois à faire mieux que son original, mais qu'il ne lui est pas aussi facile de faire précisément aussi bien. Un auteur qui a passé par ces sortes d'épreuves littéraires est sans contredit plus capable de rendre en prose les beautés et l'énergie de l'original, sur lesquelles il a été forcé d'arrêter longtemps son attention. Il a eu l'occasion de réfléchir aux divers moyens de le représenter avec une sévère exactitude et avec l'élégance convenable; les méditations que son travail a exigées, les nombreux essais qu'a fallu tenter, lui ont révélé souvent l'expression, la figure, l'image qui aurait suffi à la prose, et qu'il lui a été impossible d'encadrer dans ses vers. Si ces réflexions paraissent justes, on conviendra que peu de littérateurs français étaient préparés autant que M. de Pongerville à traduire en prose le poème de Lucrèce. Dix années entières que M. de Pongerville a consacrées à le mettre en vers français, le succès éclatant et prolongé qu'il a mérité et obtenu, le dévouement avec lequel il a corrigé encore cette traduction, dont deux autres éditions ont paru successivement avec des améliorations remarquables, lui avaient sans doute acquis les moyens de nous donner le même ouvrage en prose, et il ne pouvait guère refuser sa coopération à l'estimable entreprise que M. Panckoucke a faite, dans l'intérêt des lettres, de publier la collection intitulée : *Bibliothèque latine-française*, dont le Lucrèce forme les 22^e et 24^e livraisons.

Quatre traductions en prose avaient précédé celle de M. de Pongerville. L'infatigable abbé de Marolles avait le premier traduit *Lucrèce* en prose et en vers; sa traduction en prose eut deux éditions. En profitant du travail de son prédécesseur, le baron des Coutures n'eut pas beaucoup à faire pour le surpasser; son ouvrage obtint trois éditions. Une traduction anonyme, attribuée à C. Jos. Panckoucke, eût été plus digne d'estime, si de nombreux passages de l'original n'avaient été ou omis ou altérés. La réputation de la traduction de Lagrange, publiée en 1768¹, se

¹ Et non en 1788, comme le dit la notice sur Lucrèce qui est placée en

maintient encore; elle a été réimprimée en 1822 et en 1823, à l'occasion même de l'annonce et du succès de la traduction en vers de M. de Pongerville.

A ces indications, que fournit la notice placée en tête de la nouvelle traduction, j'ajouterai que dans l'un des cahiers de *l'Année littéraire de 1755*, et treize ans avant que Lagrange publiât son travail, Fréron annonçait s'être exercé sur Lucrèce. Voici les expressions de ce journaliste, qui alors n'avait à surpasser que l'abbé de Marolles et le baron des Coutures: « Indigné de voir Lucrèce si maussadement travesti, j'en fis, il y a huit à neuf ans, une nouvelle traduction en prose; je ne la mets pas encore au jour, parce qu'il s'en faut bien que j'en sois satisfait; je l'ai confiée à un homme d'esprit et de goût, également versé dans la langue des Romains et dans la nôtre, en état par conséquent de me donner des conseils, dont je suis bien résolu de profiter. Je fus tenté aussi de traduire en vers; mais après quelques essais que je jugeai malheureux, je me retournai du côté de la prose; je n'en accuse au reste que mon peu de talent, et non l'impossibilité de rendre Lucrèce en vers. »

Sans revenir sur la question, si souvent agitée, s'il faut traduire les poètes en vers ou en prose, je dirai qu'il est utile qu'on les traduise des deux manières: une version en prose a surtout l'avantage spécial de faciliter l'intelligence du texte, d'en signaler plus particulièrement les beautés, et si elle n'offre pas l'agréable coloris d'un tableau, elle a du moins l'austère fidélité d'une gravure. Mais cette fidélité, à laquelle il faut joindre l'élégance, ne consiste pas seulement à choisir les mots qui reproduisent avec le plus de justesse et d'exactitude la pensée ou l'image de l'original; on doit surtout en saisir et conserver la tournure et le mouvement. Pour y réussir, qu'on se garde de déplacer les objets que le poète a groupés

tête du premier volume de la traduction en prose, par M. de Pongerville, p. cij, ce que je n'attribue qu'à une faute d'impression.

Dans cette notice, on a omis d'indiquer textuellement la traduction en vers par l'abbé de Marolles: *LES SIX LIVRES DE LUCRÈCE, de la Nature des choses, ouvrage difficile que l'auteur a essayé de représenter clairement et naïvement en vers, par celui qui fut imprimé en prose dès l'année 1649; troisième édition; Paris, Langlois fils, rue Saint-Jacques, 1677. Voyez ce que j'ai dit de cette édition (Journal des Savants, janvier 1824).*

Dans la notice qui précède la traduction de M. de Pongerville, cette traduction en vers n'est pas explicitement attribuée à l'abbé de Marolles. Mais on ne peut douter qu'elle ne soit de lui. L'exemplaire que j'en possède contient son portrait, et, de la même impression, diverses autres traductions en vers, *L'ACHILEYDE DE STACE, poème délicieux*, etc. etc., avec les initiales Michel De Marolles, Abbé De Villeloin.

dans son tableau; qu'on évite de présenter sur le premier plan les détails qu'il a rejetés sur le second ou le troisième; le déplacement que se permet un traducteur défigure parfois l'image ou la pensée, en ôtant aux objets la vivacité et la gradation qui les animent et les caractérisent dans l'original. On me permettra d'expliquer cette théorie, qui n'est pas nouvelle, en la rendant plus sensible par le choix de deux passages d'Horace et de Térence.

Dans l'ode d'Horace, liv. II, ode 16 : *OTIUM divos rogat*, si le traducteur rejete le mot *repos* à la fin de la phrase qui indique la circonstance où se trouve celui qui le demande aux dieux, l'effet de l'original est entièrement perdu; on doit donc dire : **LE REPOS, c'est ce que demande aux dieux, &c.**

Térence fournira, dans un sens contraire, l'exemple où il est convenable de conserver à la fin de la phrase française le mot qui termine la phrase latine :

Ego postquam te emi à parvulo, ut semper tibi

Apud me justa et clemens fuerit servitus,

SCIS..... (ANDRIA, actus 1, scena 1.)

Au lieu de commencer, comme M^{me} Dacier et l'abbé Lemonnier, par *Tu sais que*, un traducteur qui veut conserver le mouvement de l'original préférera : « Depuis que je t'ai acheté, encore enfant, je t'ai constamment « traité avec justice, avec bonté pendant ton esclavage, **TU LE SAIS.** »

Je suis loin d'énoncer ce principe comme absolu; c'est au goût du traducteur de reconnaître les circonstances où, en s'y conformant, il rendra mieux son original. Maintenant j'espère être plus facilement compris quand j'appliquerai cette règle de critique à la traduction de M. de Pongerville, en la comparant à celles des traducteurs qui l'ont précédé.

Dans l'invocation à Vénus, liv. I, v. 31 et 32, Lucrèce dit :

Effice ut interea fera moenera militiar

Per maria ac terras omnes *sospita QUIESCANT.*

Lagrange traduit : « Cependant assoupis et *suspend* sur la terre et « l'onde les fureurs de la guerre. » Ce *suspendre sur* n'est ni exact ni élégant. Le baron des Coutures : « Délivrez, puissante déesse, la terre et « la mer des fureurs de la guerre; vous seule pouvez donner la paix au « monde. » M. de Pongerville : « Cependant impose le repos à la guerre, « dont la fureur homicide ensanglante la terre et l'océan. » Sans doute cette traduction est plus littérale et plus poétique que les autres, mais je re-

grette que M. de Pongerville n'ait pas rejeté à la fin de la phrase *impose le repos*, qui rend si heureusement *effice....* SOSPITA QUIESCANT.

Si j'avais à montrer comment le traducteur en prose qui sent son original et sait manier sa langue peut arriver à une fidélité élégante qui reproduit les beautés du texte, je choisirais le passage suivant dans M. de Pongerville :

Principio, tonitru quatuentur cœrula cœli
 Propterea quia concurrunt sublime volantes
 Ætheriæ nubes contra pignantibu' ventis :
 Nec fit enim sonitus cœli de parte serenâ,
 Verum ubicumque magis denso sunt agmine nubes,
 Tam magis hinc magno fremitus fit MURMURE sæpè.

« Le tonnerre ébranle les voûtes azurées du ciel lorsque les nuages impétueux, poussés par des vents rivaux, s'entre-choquent dans les régions éthérées : où le ciel est serein le bruit ne se fait point entendre, mais dans l'espace aérien où d'épais nuages s'amassent, se condensent, là un bruit terrible éclate, là roule un long murmure. » Ce *long murmure*, fidèlement rejeté à la fin de la période, est d'un effet très-poétique.

Je choisis le début du quatrième chant pour établir un autre point de comparaison entre les trois traducteurs.

Avia Pieridum peragro loca, nullius ante
 Trita solo; juvat integros accedere fontes
 Atque haurire; juvatque novos decerpere flores,
 Insignemque meo capiti petere inde coronam
 Undè priùs nulli velârint tempora Musæ.

Traduction du baron des Coutures. « J'entre dans des lieux qui, pour être consacrés aux muses, ont été toujours inaccessibles, et que personne n'a su pénétrer jusqu'à présent; c'est là qu'étant proche de ces fontaines que la suite des temps a conservé (*sic*) dans sa pureté, il me sera permis de m'énivrer de leurs eaux divines, et d'y cueillir des fleurs pour m'en faire une couronne illustre, et telle que jamais les muses n'en ont orné la tête d'aucun des mortels. »

Traduction de Lagrange. « Ce sont les lieux les moins fréquentés du Pinde que je me plais à parcourir : je n'y rencontre aucun vestige qui guide mes pas; j'aime à puiser dans des sources inconnues : j'aime à cueillir des fleurs nouvelles, et à ceindre ma tête d'une couronne brillante, dont les muses n'ont encore paré le front d'aucun poète. »

Avant de rapporter la version de M. de Pongerville, j'examinerai les deux précédentes. Celle du baron des Coutures est traînante et peu exacte : les huit premiers mots latins sont rendus par vingt-deux mots français, ce qui est beaucoup trop, même en déduisant les articles; *POUR être consacrés aux muses*, n'est pas dans l'original et forme un sens obscur; on ne sait si ce *pour* signifie *afin* ou *quoique*; *haurire* est très-mal traduit par *s'énivrer*; *integros* est rendu bien longuement par les mots : *que la suite des temps a conservé dans sa pureté*. La traduction de Lagrange est sans doute plus exacte et plus élégante, mais on peut y trouver des taches. *Ce sont les lieux*, etc. *que*; cette tournure n'est pas dans l'original; *je n'y rencontre aucun vestige* me paraît offrir deux fautes : 1° Le poète dit qu'il n'y a pas de trace, mais il n'en cherche pas, et alors le mot *rencontrer* dit trop; 2° le mot *vestige* n'est pas heureux dans notre langue pour *trace des pas*. Le latin ne parle ni de trace ni de vestige; il dit seulement que personne n'y a passé.

Traduction de M. de Pongerville. « Je parcours sur le Pinde des lieux « déserts, où nul n'a laissé l'empreinte de ses pas; j'aime à puiser aux « sources vierges encore; j'aime à cueillir des fleurs nouvelles; j'aspire à « ceindre une couronne dont les muses n'aient jamais orné le front des « poètes. »

Vierges pour *integros* est sans doute une hardiesse, mais elle exprime poétiquement l'idée du poète latin; fleurs *nouvelles*, traduction littérale de *novos flores*, ne rend pas le sens de Lucrèce : un amateur cueille au printemps des fleurs *nouvelles*; mais ici le poète a appliqué le mot *novos* à des fleurs *inconnues*. Il me semble que ce mot aurait pu être préféré par l'auteur de la nouvelle traduction. Je crois inutile d'entrer dans aucun raisonnement pour prouver la supériorité de M. de Pongerville, qui a réuni l'élégance à la précision.

Je terminerai ces citations par la comparaison de quelques vers du poète latin sur l'origine des sociétés, liv. v, avec les traductions en prose de Lagrange et de M. de Pongerville, et avec la traduction en vers de ce dernier.

Ergo, regibus occisis, subversa jacebat
 Pristina majestas soliorum et sceptrum superba;
 Et capitis summi præclarum insigne, cruentum
 Sub pedibus volgi, magnum lugebat honorem,
 Nam cupidè conculcatur nimis antè metutum.

Lagrange avait dit : « Mais après le meurtre des rois, les débris des

« trônes et des sceptres demeuraient confondus dans la poussière, sans respect pour leur ancienne majesté, et ces ornements superbes de la tête des princes, foulés aux pieds des peuples et souillés de sang; paraissent regretter leur ancienne place, car on écrase avec joie ce qu'on a adoré avec crainte. »

Traduction de M. de Pongerville. « Las de l'obéissance, quand le peuple eut massacré les rois, les sceptres superbes et les majestueux débris des trônes gissaient dans la poussière, les brillants bandeaux de la tête des princes, ensanglantés et foulés aux pieds du vulgaire, gémissaient sur leurs honneurs détruits, car il est doux d'écraser ce qu'on a le plus redouté. »

La traduction de Lagrange, *après le meurtre*, me semble préciser une époque trop immédiate, et je préfère *quand le peuple*, etc., comme a traduit M. de Pongerville. Je regrette que ni l'un ni l'autre traducteur n'ait conservé littéralement le mot MAJESTAS, personnifié dans l'original, et qui s'allie si bien avec le JACEBAT. Au surplus, M. de Pongerville est à la fois plus poétique et plus fidèle, quand il dit *gissaient dans la poussière*, que son prédécesseur, qui a mal rendu cette grande image par *demeuraient confondus dans la poussière*. La version de Lagrange, *sans respect pour leur ancienne majesté*, est presque ridicule: il s'agit bien de respect pour les ornements des rois quand on les a massacrés eux-mêmes. Lagrange a cru convenable d'adoucir le *magnum LUGEBAT honorem*, qu'il a rendu par *PARAISSAIENT regretter*: M. de Pongerville a osé traduire, et avec raison, *gémissaient*. En pareil cas, j'aime qu'on conserve la hardiesse de l'original, puisqu'il s'agit de le faire connaître. Enfin *nimis antè metutum est* exprimé nettement par M. de Pongerville: il y a une sorte de contre-sens dans Lagrange quand il dit: *ce qu'on a ADORÉ avec crainte*.

Voici la traduction en vers de M. de Pongerville:

Le peuple enfin, lassé de son obéissance,
Aux faibles mains des rois arrache la puissance,
A ses pieds triomphants il foule avec mépris
Du trône ensanglanté les superbes débris.
Dans la fange abattu, le sacré diadème
Invoque vainement la majesté suprême;
Il est doux d'écraser ce qu'on a redouté.

Je ne crains pas de donner ces vers comme exemple de la manière dont on peut allier la fidélité qu'on doit à l'original avec les formes et le génie

de la langue et de la littérature modernes dans lesquelles on fait passer l'ouvrage d'un ancien poète. Une traduction de Lucrèce, à la fois exacte et élégante, n'est pas seulement utile aux amis des lettres; elle l'est encore à ceux de la science qui veulent connaître les opinions du poète philosophe et de son siècle touchant la morale, la physique, etc., et, sous ce rapport, les notes qui accompagnent le travail de M. de Pongerville lui donnent un nouveau prix.

La traduction de Lucrèce est suivie d'un exposé du système physique d'Épicure par M. Ajasson de Grand-Sagne. « A des notes isolées, dit celui-ci, sur les passages scientifiques de Lucrèce, nous avons pensé qu'il serait avantageux de substituer un exposé rapide de la doctrine d'Épicure; de cette manière les diverses parties de la philosophie se prêtent, par leur disposition même, une lumière mutuelle, et nous évitons un nombre infini de répétitions, qui seraient indispensables si nous n'eussions eu recours à cette méthode. » Il déclare que ce résumé est l'extrait d'un grand travail; aux documents fournis par Gassendi a été ajouté le résultat des découvertes faites à Herculanium, des réflexions des Tiedemann, des Tennemann, des Buhle sur la philosophie des anciens, et du mémoire de M. Rochoux sur l'épicurisme et ses principales applications. M. Ajasson de Grand-Sagne a divisé cet exposé en plusieurs paragraphes; il aurait peut-être été utile que des indications jointes aux diverses notes que M. de Pongerville a insérées à la fin de chaque chant eussent renvoyé à ce travail pour les objets importants, et que de même l'exposé du système d'Épicure par M. Ajasson de Grand-Sagne eût, par quelque signe au bas des pages, désigné les vers du poète et les notes du traducteur qui correspondent à ces explications, et montré l'usage qu'il en avait fait lui-même.

Je dois, en terminant cet article, annoncer que le texte latin est placé en regard de la traduction de M. de Pongerville; les divers moyens qui en assurent le succès me paraissent heureusement combinés; et Lucrèce manquant dans la grande collection des auteurs latins à la publication de laquelle présidait feu M. Lemaire¹, cette traduction, accompagnée du texte latin, de notes diverses et du résumé du système d'Épicure, pourra être admise comme supplément dans cette grande collection.

RAYNOUARD.

¹ Qu'il me soit permis d'exprimer ici le regret de ce que la collection des poètes latins publiée par feu M. Lemaire manquera d'un Lucrèce et des fragments des anciens poètes, tels qu'Ennius, etc. Il serait à désirer que les continuateurs de M. Lemaire pussent remplir cette lacune.

DISSERTAZIONE esegetica intorno all' origine ed al sistema della sacra Architettura presso i Greci. Napoli, 1831, 1 vol. in-folio, avec ix planches.

LE volume dont nous allons rendre compte est le fruit des longues et laborieuses méditations d'un savant qui n'a survécu que de bien peu de mois à la publication de ce travail important (feu M. Carelli, secrétaire perpétuel de l'académie d'Herculanum). Destiné à servir d'introduction à l'explication détaillée des nombreux monuments d'architecture qui sont déjà sortis des ruines de Pompéi et d'Herculanum, ou qui doivent en sortir encore, ce volume comprend une discussion approfondie des questions les plus graves qui concernent l'architecture antique et un examen critique des principales notions qui s'y rapportent. On voit donc à combien de titres l'ouvrage de M. Carelli se recommande à l'intérêt du monde savant; et il doit nous être permis d'ajouter qu'en nous chargeant de le faire connaître à nos lecteurs, c'était pour nous-mêmes un devoir de rendre ce faible hommage à la mémoire d'un savant dont nous avons pu apprécier personnellement les rares et vastes connaissances en antiquité, et qui nous avait donné plus d'un témoignage de sa bienveillance et de son estime.

Les monuments de l'architecture des Grecs sont aujourd'hui si bien connus, grâce à tant de recherches, de voyages, de travaux de toute espèce dont ils ont été l'objet, qu'à aucune époque sans doute on n'eût pu se permettre de concevoir et entreprendre de rédiger une théorie de cet art, conforme au génie de l'antiquité elle-même, avec plus de moyens et de chances de succès que dans le siècle où nous vivons. Mais c'est surtout à l'Italie qu'il appartenait de tenter un pareil essai, couverte comme elle le fut jadis et comme elle l'est encore, de tant de monuments de tout âge et de tout ordre, produits sous l'influence plus ou moins directe de la civilisation des Grecs, riche de tant de traditions d'art et de goût qui servent à expliquer, à suppléer, à rétablir, du moins par la pensée, ce que la barbarie a mutilé et ce que le temps a détruit. Plus que l'Italie entière, le royaume actuel des Deux-Siciles, avec tant de magnifiques restes de l'architecture sacrée des Grecs qu'il possède dans quelques-unes de ses cités antiques, avec tant d'autres débris de leur architecture civile qui s'exhument journellement du sol de deux de ces villes, encore aux trois quarts ensevelies, fournissait au zèle et à la sagacité de ses antiquaires de nombreux et d'authentiques éléments de cette grande question. C'était donc pour les académiciens d'Herculanum

une obligation plus impérieuse, et en même temps une tâche plus facile, de chercher à résoudre le problème de l'architecture grecque, je veux dire d'expliquer, par tous les moyens que la fortune et la science ont mis à leur disposition, l'origine, le développement et le système entier de cette architecture, l'une des plus admirables créations de l'esprit humain, celle qui, résumant de la manière la plus sensible et la plus imposante le génie de la civilisation grecque, règne et domine encore sans partage sur le théâtre de la civilisation moderne. Telle était en effet l'entreprise qu'avait conçue M. Carelli, à l'exécution de laquelle il employa beaucoup d'années et de travaux, et dont le volume que nous annonçons n'est pas un des moindres résultats, bien qu'il n'en fût encore que le préliminaire. Un autre ouvrage, dont le temple d'Isis, de Pompéi, avait fourni le sujet, devait offrir la même question traitée sous un autre point de vue, dans ses rapports avec des influences de temps et de lieux, tels qu'ils résultent de l'observation des monuments grecs de Pompéi de la période romaine; et ce second ouvrage, dont j'ai vu il y a quelques années entre les mains de l'auteur les planches terminées et le texte en partie imprimé, ne sera sans doute pas perdu pour la science; mais peut-être aussi la lenteur avec laquelle M. Carelli procédait dans tous ses travaux, et dont il n'est permis de faire un reproche à sa mémoire qu'en l'étendant à son pays, aura-t-elle nui à l'entier achèvement de cet ouvrage; et peut-être serons-nous réduits à ne connaître l'ensemble des vues de ce savant antiquaire au sujet de l'architecture grecque, que d'après le seul écrit qu'il aura eu à peine le temps de publier, à la fin d'une longue et honorable carrière.

Cette lenteur, généralement si fâcheuse, de la part des savants napolitains, et dont il est bien juste de se plaindre quand on considère combien de faits neufs et importants pour la science elle lui fait perdre, en ajournant indéfiniment la publication de tant de monuments inédits, a eu pour le travail de M. Carelli un autre inconvénient qu'il ne m'est pas permis de dissimuler. Commencé à une époque où l'on ne possédait pas encore sur les monuments de la Grèce et de la Sicile quelques-unes des notions les plus précises et les plus capitales que nous ont procurées des découvertes récentes; continué, toujours sous l'empire des mêmes idées, dans un si long intervalle de temps, où plusieurs des vues systématiques de l'auteur avaient dû se modifier d'après des monuments mieux observés et mieux décrits, l'ouvrage de M. Carelli aura, dans sa nouveauté, le défaut d'être arriéré de plusieurs années, et le tort de paraître à quelques égards suranné, au moment même de son apparition; et c'est un inconvénient tout à fait étranger au mérite de l'auteur, qui eût pu l'éviter s'il eût écrit plus tard et publié plus vite.

Le livre de M. Carelli étant rédigé dans la forme d'un discours continu, sans divisions d'aucune espèce, il serait difficile d'en faire l'analyse autrement qu'en suivant l'ordre des principales idées de l'auteur, développées à travers beaucoup d'observations de détail qui ne sauraient toutes trouver place dans cette analyse sans lui donner une étendue démesurée. Ces idées principales peuvent se réduire aux propositions suivantes : I. L'invention des ordres grecs, exclusivement propre à la Grèce; ce qui constitue la différence essentielle et radicale de cette architecture d'avec l'architecture égyptienne. II. Le type primitif des ordres grecs emprunté des constructions sépulcrales; ce qui résulte à la fois de l'exposition détaillée des éléments qui entrent dans la composition de ces ordres, et de l'interprétation critique des passages obscurs et controversés de Vitruve qui s'y rapportent. III. La manière de rendre compte de la construction de la volute ionique, d'après la doctrine de Vitruve, question la plus épineuse peut-être de toutes celles qui concernent l'architecture grecque. IV. La théorie du temple hypæthre, avec l'exposition de ses variétés principales. V. La véritable origine des triglyphes et des métopes de la frise dorique; d'où résulte la preuve de l'origine funéraire assignée aussi à cet ordre dans le système de notre auteur. Tels sont les points principaux que M. Carelli s'est proposé de discuter, et qu'il traite successivement, sans s'astreindre dans la discussion à un ordre trop rigoureux, et, comme je l'ai déjà dit, sans se borner aux seules notions qui s'y rapportent directement. J'imiterai son exemple en analysant son ouvrage, et je m'attacherai surtout à faire connaître les résultats de son travail, sans prétendre y rétablir la suite et la méthode qu'il n'a pas voulu lui-même y mettre.

I. En recherchant, d'après les témoignages historiques, quelle put être l'origine et la forme des premiers monuments de l'architecture sacrée des Grecs, M. Carelli croit avoir découvert que les édifices consacrés au culte des dieux furent primitivement des tombeaux érigés en l'honneur de personnages qui avaient bien mérité de leurs semblables. Il cite en effet un assez grand nombre de monuments grecs de tout âge, nommés proprement *Ἡρώα*, qui paraissent avoir eu ce double caractère, et dont le temple de Thésée (il eût pu ajouter l'Érechthéon de l'Acropole) peut être regardé comme un modèle de l'ordre le plus élevé et du mérite le plus accompli. Toutefois il s'en faut beaucoup que ces citations, que notre auteur eût pu multiplier encore, établissent d'une manière aussi péremptoire qu'il l'imagine le fait que les temples des dieux de la Grèce aient été dans le principe les tombeaux d'hommes célèbres ou de héros; ce qui tendrait à ramener le système entier de la religion hellénique à la vaine théorie d'Évhémère, et ce qui donnerait à l'architecture grecque une base à la fois

trop étroite et trop hypothétique. Il en est de même des motifs à l'appui de cette supposition que M. Carelli trouve dans la signification des mots grecs *τέμνος*, *βαμὸς*, *τύμβος*, *τάφος*, employés à diverses époques pour signifier des édifices ou des parties d'édifice voués au culte des morts aussi bien qu'à celui des dieux. De pareils arguments, en admettant même qu'ils eussent toute la valeur grammaticale qu'on leur attribue, seraient réellement trop insuffisants pour trancher une question aussi grave, aussi compliquée que celle de l'origine commune des temples et des tombeaux. Les considérations purement historiques et les preuves uniquement grammaticales ne sauraient donc être ici que d'une faible importance; et c'est en effet par des raisons d'un autre ordre que M. Carelli a cherché à établir plus solidement son opinion.

Un coup d'œil jeté sur les constructions des anciens peuples, à commencer par les Égyptiens, qui se placent effectivement en tête de toute recherche archéologique, suffit à notre auteur pour montrer que l'architecture égyptienne a dû dériver d'excavations souterraines, dont les monuments existent encore sur tout le sol de l'Égypte, dont la nécessité, résultant de la nature même de ce sol, était rendue plus impérieuse encore par le défaut de bois propre aux constructions, et dont enfin le principe se retrouve dans chacun des éléments constitutifs de cette architecture, dans le plan des édifices, dans la forme des pylones, dans la projection des plates-bandes pour toute couverture, dans le galbe même des colonnes, qui ne représentent jamais que des piliers sculptés dans une proportion plus ou moins massive, et décorés avec plus ou moins de richesse. Ce sont là des faits qui résultent invinciblement de l'observation des monuments de l'Égypte, et qui, réduits en théorie dans l'excellent traité de M. Quatremère de Quincy¹, même avant que ces monuments eussent été complètement révélés à l'Europe savante, reçoivent de l'assentiment de M. Carelli un nouveau degré d'autorité². J'ajouterai pour ma part que quelques faits isolés qui ont pu être observés plus récemment, et qui contrediraient cette doctrine, tels que des colonnes dans le galbe desquelles on croirait trouver, avec plus ou moins de fondement, quelque ressemblance avec des colonnes doriques ou même ioniques, ne constitueraient à mes yeux que des exceptions tout à fait accidentelles au système général de l'architecture égyptienne, que des analogies purement apparentes. La place qu'occupe la colonne dans l'invention des ordres grecs, la fonction qu'elle remplit dans leur ordonnance, tiennent à tout un système si bien

¹ *De l'Architecture égyptienne, considérée dans son origine, ses principes et son goût*; Paris, 1803, in-4°. — ² Voy. p. 21-24; 148-152.

Le livre de M. Carelli étant rédigé dans la forme d'un discours continu, sans divisions d'aucune espèce, il serait difficile d'en faire l'analyse autrement qu'en suivant l'ordre des principales idées de l'auteur, développées à travers beaucoup d'observations de détail qui ne sauraient toutes trouver place dans cette analyse sans lui donner une étendue démesurée. Ces idées principales peuvent se réduire aux propositions suivantes : I. L'invention des ordres grecs, exclusivement propre à la Grèce; ce qui constitue la différence essentielle et radicale de cette architecture d'avec l'architecture égyptienne. II. Le type primitif des ordres grecs emprunté des constructions sépulcrales; ce qui résulte à la fois de l'exposition détaillée des éléments qui entrent dans la composition de ces ordres, et de l'interprétation critique des passages obscurs et controversés de Vitruve qui s'y rapportent. III. La manière de rendre compte de la construction de la volute ionique, d'après la doctrine de Vitruve, question la plus épineuse peut-être de toutes celles qui concernent l'architecture grecque. IV. La théorie du temple hypæthre, avec l'exposition de ses variétés principales. V. La véritable origine des triglyphes et des métopes de la frise dorique; d'où résulte la preuve de l'origine funéraire assignée aussi à cet ordre dans le système de notre auteur. Tels sont les points principaux que M. Carelli s'est proposé de discuter, et qu'il traite successivement, sans s'astreindre dans la discussion à un ordre trop rigoureux, et, comme je l'ai déjà dit, sans se borner aux seules notions qui s'y rapportent directement. J'imiterai son exemple en analysant son ouvrage, et je m'attacherai surtout à faire connaître les résultats de son travail, sans prétendre y rétablir la suite et la méthode qu'il n'a pas voulu lui-même y mettre.

I. En recherchant, d'après les témoignages historiques, quelle put être l'origine et la forme des premiers monuments de l'architecture sacrée des Grecs, M. Carelli croit avoir découvert que les édifices consacrés au culte des dieux furent primitivement des tombeaux érigés en l'honneur de personnages qui avaient bien mérité de leurs semblables. Il cite en effet un assez grand nombre de monuments grecs de tout âge, nommés proprement *Ἡρώα*, qui paraissent avoir eu ce double caractère, et dont le temple de Thésée (il eût pu ajouter l'Érechthéon de l'Acropole) peut être regardé comme un modèle de l'ordre le plus élevé et du mérite le plus accompli. Toutefois il s'en faut beaucoup que ces citations, que notre auteur eût pu multiplier encore, établissent d'une manière aussi péremptoire qu'il l'imagine le fait que les temples des dieux de la Grèce aient été dans le principe les tombeaux d'hommes célèbres ou de héros; ce qui tendrait à ramener le système entier de la religion hellénique à la vaine théorie d'Évhémère, et ce qui donnerait à l'architecture grecque une base à la fois

trop étroite et trop hypothétique. Il en est de même des motifs à l'appui de cette supposition que M. Carelli trouve dans la signification des mots grecs *τέμενος*, *βωμὸς*, *πυλῶς*, *τάφος*, employés à diverses époques pour signifier des édifices ou des parties d'édifice voués au culte des morts aussi bien qu'à celui des dieux. De pareils arguments, en admettant même qu'ils eussent toute la valeur grammaticale qu'on leur attribue, seraient réellement trop insuffisants pour trancher une question aussi grave, aussi compliquée que celle de l'origine commune des temples et des tombeaux. Les considérations purement historiques et les preuves uniquement grammaticales ne sauraient donc être ici que d'une faible importance; et c'est en effet par des raisons d'un autre ordre que M. Carelli a cherché à établir plus solidement son opinion.

Un coup d'œil jeté sur les constructions des anciens peuples, à commencer par les Égyptiens, qui se placent effectivement en tête de toute recherche archéologique, suffit à notre auteur pour montrer que l'architecture égyptienne a dû dériver d'excavations souterraines; dont les monuments existent encore sur tout le sol de l'Égypte, dont la nécessité, résultant de la nature même de ce sol, était rendue plus impérieuse encore par le défaut de bois propre aux constructions, et dont enfin le principe se retrouve dans chacun des éléments constitutifs de cette architecture, dans le plan des édifices, dans la forme des pylones, dans la projection des plates-bandes pour toute couverture, dans le galbe même des colonnes, qui ne représentent jamais que des piliers sculptés dans une proportion plus ou moins massive, et décorés avec plus ou moins de richesse. Ce sont là des faits qui résultent invinciblement de l'observation des monuments de l'Égypte, et qui, réduits en théorie dans l'excellent traité de M. Quatremère de Quincy¹, même avant que ces monuments eussent été complètement révélés à l'Europe savante, reçoivent de l'assentiment de M. Carelli un nouveau degré d'autorité². J'ajouterai pour ma part que quelques faits isolés qui ont pu être observés plus récemment, et qui contrediraient cette doctrine, tels que des colonnes dans le galbe desquelles on croirait trouver, avec plus ou moins de fondement, quelque ressemblance avec des colonnes doriques ou même ioniques, ne constitueraient à mes yeux que des exceptions tout à fait accidentelles au système général de l'architecture égyptienne, que des analogies purement apparentes. La place qu'occupe la colonne dans l'invention des ordres grecs, la fonction qu'elle remplit dans leur ordonnance, tiennent à tout un système si bien

¹ *De l'Architecture égyptienne, considérée dans son origine, ses principes et son goût*; Paris, 1803, in-4°. — ² Voy. p. 21-24; 148-152.

Le livre de M. Carelli étant rédigé dans la forme d'un discours continu, sans divisions d'aucune espèce, il serait difficile d'en faire l'analyse autrement qu'en suivant l'ordre des principales idées de l'auteur, développées à travers beaucoup d'observations de détail qui ne sauraient toutes trouver place dans cette analyse sans lui donner une étendue démesurée. Ces idées principales peuvent se réduire aux propositions suivantes : I. L'invention des ordres grecs, exclusivement propre à la Grèce; ce qui constitue la différence essentielle et radicale de cette architecture d'avec l'architecture égyptienne. II. Le type primitif des ordres grecs emprunté des constructions sépulcrales; ce qui résulte à la fois de l'exposition détaillée des éléments qui entrent dans la composition de ces ordres, et de l'interprétation critique des passages obscurs et controversés de Vitruve qui s'y rapportent. III. La manière de rendre compte de la construction de la volute ionique, d'après la doctrine de Vitruve, question la plus épineuse peut-être de toutes celles qui concernent l'architecture grecque. IV. La théorie du temple hypæthre, avec l'exposition de ses variétés principales. V. La véritable origine des triglyphes et des métopes de la frise dorique; d'où résulte la preuve de l'origine funéraire assignée aussi à cet ordre dans le système de notre auteur. Tels sont les points principaux que M. Carelli s'est proposé de discuter, et qu'il traite successivement, sans s'astreindre dans la discussion à un ordre trop rigoureux, et, comme je l'ai déjà dit, sans se borner aux seules notions qui s'y rapportent directement. J'imiterai son exemple en analysant son ouvrage, et je m'attacherai surtout à faire connaître les résultats de son travail, sans prétendre y rétablir la suite et la méthode qu'il n'a pas voulu lui-même y mettre.

I. En recherchant, d'après les témoignages historiques, quelle put être l'origine et la forme des premiers monuments de l'architecture sacrée des Grecs, M. Carelli croit avoir découvert que les édifices consacrés au culte des dieux furent primitivement des tombeaux érigés en l'honneur de personnages qui avaient bien mérité de leurs semblables. Il cite en effet un assez grand nombre de monuments grecs de tout âge, nommés proprement *Ἡρώα*, qui paraissent avoir eu ce double caractère, et dont le temple de Thésée (il eût pu ajouter l'Érechthéon de l'Acropole) peut être regardé comme un modèle de l'ordre le plus élevé et du mérite le plus accompli. Toutefois il s'en faut beaucoup que ces citations, que notre auteur eût pu multiplier encore, établissent d'une manière aussi péremptoire qu'il l'imagine le fait que les temples des dieux de la Grèce aient été dans le principe les tombeaux d'hommes célèbres ou de héros; ce qui tendrait à ramener le système entier de la religion hellénique à la vaine théorie d'Évhémère, et ce qui donnerait à l'architecture grecque une base à la fois

trop étroite et trop hypothétique. Il en est de même des motifs à l'appui de cette supposition que M. Carelli trouve dans la signification des mots grecs τέμενος, βωμὸς, πυλῶς, τῆφος, employés à diverses époques pour signifier des édifices ou des parties d'édifice voués au culte des morts aussi bien qu'à celui des dieux. De pareils arguments, en admettant même qu'ils eussent toute la valeur grammaticale qu'on leur attribue, seraient réellement trop insuffisants pour trancher une question aussi grave, aussi compliquée que celle de l'origine commune des temples et des tombeaux. Les considérations purement historiques et les preuves uniquement grammaticales ne sauraient donc être ici que d'une faible importance; et c'est en effet par des raisons d'un autre ordre que M. Carelli a cherché à établir plus solidement son opinion.

Un coup d'œil jeté sur les constructions des anciens peuples, à commencer par les Égyptiens, qui se placent effectivement en tête de toute recherche archéologique, suffit à notre auteur pour montrer que l'architecture égyptienne a dû dériver d'excavations souterraines, dont les monuments existent encore sur tout le sol de l'Égypte, dont la nécessité, résultant de la nature même de ce sol, était rendue plus impérieuse encore par le défaut de bois propre aux constructions, et dont enfin le principe se retrouve dans chacun des éléments constitutifs de cette architecture, dans le plan des édifices, dans la forme des pylones, dans la projection des plates-bandes pour toute couverture, dans le galbe même des colonnes, qui ne représentent jamais que des piliers sculptés dans une proportion plus ou moins massive, et décorés avec plus ou moins de richesse. Ce sont là des faits qui résultent invinciblement de l'observation des monuments de l'Égypte, et qui, réduits en théorie dans l'excellent traité de M. Quatremère de Quincy¹, même avant que ces monuments eussent été complètement révélés à l'Europe savante, reçoivent de l'assentiment de M. Carelli un nouveau degré d'autorité². J'ajouterai pour ma part que quelques faits isolés qui ont pu être observés plus récemment, et qui contrediraient cette doctrine, tels que des colonnes dans le galbe desquelles on croirait trouver, avec plus ou moins de fondement, quelque ressemblance avec des colonnes doriques ou même ioniques, ne constitueraient à mes yeux que des exceptions tout à fait accidentelles au système général de l'architecture égyptienne, que des analogies purement apparentes. La place qu'occupe la colonne dans l'invention des ordres grecs, la fonction qu'elle remplit dans leur ordonnance, tiennent à tout un système si bien

¹ *De l'Architecture égyptienne, considérée dans son origine, ses principes et son goût*; Paris, 1803, in-4°. — ² Voy. p. 21-24; 148-152.

Le livre de M. Carelli étant rédigé dans la forme d'un discours continu, sans divisions d'aucune espèce, il serait difficile d'en faire l'analyse autrement qu'en suivant l'ordre des principales idées de l'auteur, développées à travers beaucoup d'observations de détail qui ne sauraient toutes trouver place dans cette analyse sans lui donner une étendue démesurée. Ces idées principales peuvent se réduire aux propositions suivantes : I. L'invention des ordres grecs, exclusivement propre à la Grèce; ce qui constitue la différence essentielle et radicale de cette architecture d'avec l'architecture égyptienne. II. Le type primitif des ordres grecs emprunté des constructions sépulcrales; ce qui résulte à la fois de l'exposition détaillée des éléments qui entrent dans la composition de ces ordres, et de l'interprétation critique des passages obscurs et controversés de Vitruve qui s'y rapportent. III. La manière de rendre compte de la construction de la volute ionique, d'après la doctrine de Vitruve, question la plus épineuse peut-être de toutes celles qui concernent l'architecture grecque. IV. La théorie du temple hypæthre, avec l'exposition de ses variétés principales. V. La véritable origine des triglyphes et des métopes de la frise dorique; d'où résulte la preuve de l'origine funéraire assignée aussi à cet ordre dans le système de notre auteur. Tels sont les points principaux que M. Carelli s'est proposé de discuter, et qu'il traite successivement, sans s'astreindre dans la discussion à un ordre trop rigoureux, et, comme je l'ai déjà dit, sans se borner aux seules notions qui s'y rapportent directement. J'imiterai son exemple en analysant son ouvrage, et je m'attacherai surtout à faire connaître les résultats de son travail, sans prétendre y rétablir la suite et la méthode qu'il n'a pas voulu lui-même y mettre.

I. En recherchant, d'après les témoignages historiques, quelle put être l'origine et la forme des premiers monuments de l'architecture sacrée des Grecs, M. Carelli croit avoir découvert que les édifices consacrés au culte des dieux furent primitivement des tombeaux érigés en l'honneur de personnages qui avaient bien mérité de leurs semblables. Il cite en effet un assez grand nombre de monuments grecs de tout âge, nommés proprement *Ἡρώα*, qui paraissent avoir eu ce double caractère, et dont le temple de Thésée (il eût pu ajouter l'Érechthéon de l'Acropole) peut être regardé comme un modèle de l'ordre le plus élevé et du mérite le plus accompli. Toutefois il s'en faut beaucoup que ces citations, que notre auteur eût pu multiplier encore, établissent d'une manière aussi péremptoire qu'il l'imagine le fait que les temples des dieux de la Grèce aient été dans le principe les tombeaux d'hommes célèbres ou de héros; ce qui tendrait à ramener le système entier de la religion hellénique à la vaine théorie d'Év hémère, et ce qui donnerait à l'architecture grecque une base à la fois

trop étroite et trop hypothétique. Il en est de même des motifs à l'appui de cette supposition que M. Carelli trouve dans la signification des mots grecs *τίμνος*, *βωμὸς*, *πέλας*, *πέρας*, employés à diverses époques pour signifier des édifices ou des parties d'édifice voués au culte des morts aussi bien qu'à celui des dieux. De pareils arguments, en admettant même qu'ils eussent toute la valeur grammaticale qu'on leur attribue, seraient réellement trop insuffisants pour trancher une question aussi grave, aussi compliquée que celle de l'origine commune des temples et des tombeaux. Les considérations purement historiques et les preuves uniquement grammaticales ne sauraient donc être ici que d'une faible importance; et c'est en effet par des raisons d'un autre ordre que M. Carelli a cherché à établir plus solidement son opinion.

Un coup d'œil jeté sur les constructions des anciens peuples, à commencer par les Égyptiens, qui se placent effectivement en tête de toute recherche archéologique, suffit à notre auteur pour montrer que l'architecture égyptienne a dû dériver d'excavations souterraines; dont les monuments existent encore sur tout le sol de l'Égypte, dont la nécessité, résultant de la nature même de ce sol, était rendue plus impérieuse encore par le défaut de bois propre aux constructions, et dont enfin le principe se retrouve dans chacun des éléments constitutifs de cette architecture, dans le plan des édifices, dans la forme des pylones, dans la projection des plates-bandes pour toute couverture, dans le galbe même des colonnes, qui ne représentent jamais que des piliers sculptés dans une proportion plus ou moins massive, et décorés avec plus ou moins de richesse. Ce sont là des faits qui résultent invinciblement de l'observation des monuments de l'Égypte, et qui, réduits en théorie dans l'excellent traité de M. Quatremère de Quincy¹, même avant que ces monuments eussent été complètement révélés à l'Europe savante, reçoivent de l'assentiment de M. Carelli un nouveau degré d'autorité². J'ajouterai pour ma part que quelques faits isolés qui ont pu être observés plus récemment, et qui contrediraient cette doctrine, tels que des colonnes dans le galbe desquelles on croirait trouver, avec plus ou moins de fondement, quelque ressemblance avec des colonnes doriques ou même ioniques, ne constitueraient à mes yeux que des exceptions tout à fait accidentelles au système général de l'architecture égyptienne, que des analogies purement apparentes. La place qu'occupe la colonne dans l'invention de ces peuples, la fonction qu'elle remplit dans leur ordonnance, ~~ne sont pas des faits qui~~

¹ *De l'Architecture égyptienne, ses principes et son goût*; Paris, 1803, in-8.

lié dans toutes ses parties, si bien d'accord dans tous ses éléments, et si essentiellement distinct du principe égyptien, qu'on ne peut rien inférer de faits isolés tels que ceux-là, ni contre l'existence de ce principe, ni contre l'originalité du système grec; et sur ce point, qui n'a pas reçu à beaucoup près dans le livre de M. Carelli tous les développements qu'il comportait, sans doute parce que l'auteur croyait la question suffisamment éclaircie, ou même tout à fait résolue, j'avoue que je suis complètement de son avis.

II. Arrivant par cette voie à l'examen des édifices sacrés des Grecs, notre auteur commence par établir que la grande variété qu'on y observe, soit dans le plan, soit dans les éléments de l'architecture, se réduit dans le fait à trois formes principales correspondant aux trois modes divers d'après lesquels est nécessairement produite toute œuvre de l'imitation. Ce sont ces trois formes principales qu'on a désignées sous le nom d'*ordres*, en les appelant *dorique*, *ionique* et *corinthien*, et qui représentent en effet les trois degrés de force, d'éloquence et de richesse, au-delà comme en deçà desquels il semble, jusqu'à présent, qu'il n'ait été donné à l'esprit humain de rien produire qui soit complètement et vraiment beau. On sait que c'est principalement dans le galbe de la *colonne* et dans la forme du *chapiteau* que réside la différence essentielle et le caractère distinctif de chaque ordre; et il est certain que, sans se prescrire à cet égard des règles étroites et absolues, comme l'ont fait les modernes, ou même en se livrant dans l'emploi des trois ordres à toute la liberté de leur génie, ainsi que cela résulte de l'observation des monuments grecs, dans le nombre desquels il ne s'est pas encore rencontré deux édifices du même ordre qui offrissent des proportions exactement pareilles; il est, dis-je, certain que les Grecs ne modifièrent jamais les conditions propres à chaque ordre, qu'ils n'en altèrent jamais le caractère, qu'en un mot ils n'en changèrent jamais le type. De ce fait capital, que M. Carelli oppose au caprice et à l'arbitraire qui règnent dans la configuration et dans l'emploi des chapiteaux égyptiens, et dont il tire avec raison une preuve nouvelle de la différence des deux systèmes d'architecture, il reste encore à donner une explication qui comprenne toutes les données de la question et qui satisfasse à toutes les conditions de la science. C'est là le problème que M. Carelli s'est proposé de résoudre; et cette solution, il a cru la trouver dans sa première hypothèse, c'est à savoir, que les *premiers temples* ne furent en réalité que des *tombeaux*.

Pour établir cette opinion, notre auteur passe en revue quelques-uns des monuments funéraires dont l'époque, appartenant à l'âge héroïque de la Grèce, peut servir de base certaine à une détermination chronologique, en

même temps qu'ils offrent le modèle primitif de cette sorte de monuments, sous sa forme la plus simple, et avec ses modifications successives. A la vérité, l'on ne peut plus aujourd'hui se former une idée de ces monuments de la première époque de l'art que d'après les images qui s'en sont conservées sur les vases peints, telles, par exemple, que celles des tombeaux d'*Œdipe*, de *Troïlus*, d'*Agamemnon*, représentés sur des vases du musée de Naples, qui étaient déjà connus par la publication des recueils de M. Millingen, et que M. Carelli a reproduits; et la forme de ces tombeaux, telle qu'elle se trouve exprimée sur les vases peints dont il s'agit, est bien en effet celle d'une *stèle* érigée sur une base carrée, laquelle *stèle* fut plus tard façonnée en *colonne*, avec un *vase* placé au sommet, puis enfin avec un *chapiteau* substitué au *vase*. Mais de pareilles peintures, produites à une époque comparativement si récente, et sous l'influence d'une civilisation si différente, ne sauraient véritablement être regardées comme des éléments positifs d'un système d'architecture, même en accordant, ce que je serais très-disposé à admettre, qu'elles représentent jusqu'à un certain point la tradition de l'âge héroïque; qu'elles sont une réminiscence plus ou moins fidèle des monuments héroïques. Pour déduire d'un fait unique, de la forme primitive des tombeaux, l'origine et la constitution des trois ordres grecs, il faudrait réellement des preuves bien autrement positives que celles qui résultent de peintures de vases, même en y ajoutant l'anecdote si connue, racontée par Vitruve, relativement à l'invention du chapiteau corinthien, laquelle n'a guère d'autorité que pour l'usage, si bien attesté d'ailleurs, de placer des vases sur les stèles funèbres. L'erreur de M. Carelli consiste, suivant nous, en ce qu'il a beaucoup trop généralisé une observation qui n'est appuyée, et encore assez faiblement, que sur une seule classe de monuments, d'un ordre purement graphique, tels que les vases peints; et en ce qu'il a voulu déduire d'un principe unique la formation de trois ordres divers, de trois systèmes distincts d'architecture. La manière dont il expose, suivant le récit de Vitruve, l'origine du chapiteau corinthien; celle qu'il assigne lui-même au chapiteau dorique, en s'efforçant de donner aux mots grecs et latins qui désignent les divers membres de ce chapiteau une signification d'accord avec l'intention funéraire qu'il leur attribue¹, ne sont que des suppositions, ingénieuses si l'on veut, mais dépourvues de toute solidité, et dont le principal défaut n'est pas, s'il nous est permis de le dire, dans une fausse application des monuments, dans une interprétation abusive des textes, mais dans le système même qui est résulté de ces suppositions, et qui tendrait

¹ Voy. p. 33-37.

à établir, sur la nature et sur l'emploi divers des ordres grecs, des idées qui nous semblent entièrement contraires à la vérité.

Si M. Carelli se fût borné à appliquer à l'*ordre ionique* les faits nombreux que présente l'observation des vases peints, et les témoignages écrits qui les appuient, l'idée qu'il s'est formée de l'origine et du caractère essentiellement funéraires de l'ordre en question, cette idée, dégagée de toute connexité, de toute relation nécessaire avec celle des deux autres ordres, aurait pu se produire avec bien plus d'avantage. Il est certain, en effet, pour quiconque a pu observer avec attention la classe maintenant si nombreuse des vases peints, que le *tombeau*, ou l'*édicule funèbre*, Ἡρῶν, qui forme le sujet de tant de représentations de ces vases, s'y montre constamment avec les principaux éléments de l'ordre ionique. M. Carelli en a cité quelques exemples parmi ceux que lui offrait en foule le musée de Naples; et il serait facile d'ajouter à ces citations, à l'aide des monuments nouveaux qui se découvrent de jour en jour; mais ce serait un soin inutile, du moment que le fait n'est sujet à aucune incertitude et qu'il ne comporte presque aucune exception. Je puis affirmer, d'après ma propre expérience, que la *colonne ionique* représentée sur les vases peints, soit qu'elle y figure isolément, soit qu'elle s'y trouve employée dans la composition d'un *édicule*, s'y rapporte toujours à une intention funéraire. Dans le premier cas, c'est la *stèle funèbre* sous sa forme la plus simple et la plus habituelle; et quelquefois aussi, c'est le *cippe* servant à indiquer la célébration des *jeux funèbres*. Dans le second cas, c'est l'*édicule funèbre*, ou l'image abrégée du tombeau; et le petit nombre de représentations que l'on pourrait citer d'une *colonne ionique* employée de l'une ou de l'autre manière sans qu'il y ait effectivement, ou du moins sans qu'on y découvre évidemment un caractère funèbre, ne sauraient infirmer la conséquence qu'on est en droit de tirer d'une masse de faits contraires. J'ajouterai que, sur des monuments d'un autre ordre, tels que les monnaies grecques, dont M. Carelli n'a pas cru devoir alléguer le témoignage à l'appui de ses idées, la colonne ionique, qui s'y produit assez souvent, se rapporte toujours aussi à une intention funéraire; et je puis citer pour exemples les monnaies de Catane, d'Agrigente, et surtout de Tarente, où le *chapiteau ionique* gravé dans le champ de la médaille, au-dessous du *cavalier vainqueur à la course*, est un symbole de la célébration des jeux funèbres. Il serait facile de montrer d'une manière plus décisive encore, par le fait même de tombeaux grecs de tout ordre et de tout âge, tels que ceux de *Telmissus*, que l'ordre ionique eut effectivement, dans l'antiquité grecque, une signification proprement funéraire; d'où résulta l'emploi qui se fit à peu près exclusivement de cet ordre, soit pour la

construction, soit pour la représentation des tombeaux; et d'où il suit aussi que les principaux éléments qui le constituent durent être puisés dans l'imitation de rites et d'objets funèbres.

C'est en effet d'après cette idée, qui me paraît juste et vraie en général, que M. Carelli a cherché à rendre compte de l'origine et de la formation des divers membres du chapiteau ionique¹; et bien qu'on puisse trouver dans les détails de cette explication quelques conjectures plus ingénieuses que solides, et quelques interprétations hasardées, l'opinion qui fait dériver d'un système de motifs funéraires le type primitif et la composition de l'ordre ionique, n'en restera pas moins une notion fondamentale acquise à la science. Du reste, je dois faire observer qu'avant la publication de l'ouvrage de M. Carelli, plus d'un antiquaire, frappé du caractère funèbre que présente l'ordre ionique sur tant de monuments où il figure, et particulièrement sur les vases peints, avait exprimé la même idée avec plus ou moins de développements. Un de ces antiquaires, M. de Stackelberg, qui s'est rendu si recommandable par l'étude approfondie des monuments de la Grèce, faite sur les lieux, en présence des originaux, a le premier signalé ce fait capital à l'attention des amis de l'art². Après cette déclaration, il doit m'être permis de dire que j'avais fait de mon côté, à la même époque, la même observation, en l'appuyant sur des considérations qui m'étaient propres³; depuis, j'ai eu plus d'une occasion d'ajouter de nouvelles preuves⁴ à l'appui d'une idée qui semble obtenir de jour en jour l'assentiment des hommes éclairés⁵; et j'ai vu avec une satisfaction dont je ne puis m'empêcher de consigner ici l'aveu, qu'un savant du premier ordre, M. Creuzer, en adoptant tout récemment cette opinion comme une heureuse idée due à M. de Stackelberg, et en en faisant l'application sur un vase peint qu'il publiait, n'avait pas dédaigné de citer les preuves que j'en avais fournies moi-même⁶. Mais c'est surtout à M. Carelli qu'appartient le mérite d'avoir établi l'origine et le caractère funèbres de l'ordre ionique par une suite de raisonnements, de faits et de déductions archéologiques qui donnent à cette opinion le plus haut degré de probabilité, en même temps que, par son exposition du meilleur des procédés à suivre pour rendre compte de la construction de la volute ionique⁷, il me semble avoir contribué plus que personne à résoudre un des plus difficiles pro-

¹ Pag. 39-47. — ² Voyez son bel ouvrage intitulé: *Das Apollotempel zu Bassæ*, S. 40, ff. — ³ Dans mon recueil de *Monuments inédits*, Oresteïde, p. 141, not. 2; et 151, not. 1. — ⁴ Même ouvrage, Odysséïde, p. 304, not. 3. — ⁵ Tels que M. Hirt, dans les *Annali dell' Instit. archeol.*, tom. II, p. 96-100. — ⁶ Voy. son opuscule intitulé: *Ein alt-Athenisches Gefässe*, p. 66, not. 40. — ⁷ P. 46-55.

blèmes de l'architecture antique; et c'est un double mérite dont il est juste de faire honneur à sa mémoire.

Nous voudrions pouvoir trouver les mêmes sujets d'éloges et les mêmes motifs d'assentiment dans les autres opinions de notre auteur qui se rattachent au même système d'idées, à l'origine sépulcrale des deux autres ordres grecs, et qui concernent particulièrement, comme nous l'avons dit plus haut, la théorie du temple hypæthre, et l'origine des triglyphes et des métopes de la frise dorique. Mais c'est ici surtout qu'apparaît, avec toutes ses conséquences, le vice d'une opinion systématique, qui ne tient compte que des faits et des témoignages qui la favorisent, et méconnaît ou néglige tout le reste. Sans entrer dans une discussion dont le cours nous mènerait beaucoup trop loin, il est évident que le plan des temples amphiprostyles et périptères ne saurait avoir été emprunté de celui des tombeaux, comme le croit M. Carelli¹; et les exemples tirés du temple de Thésée, à Athènes, et du petit temple de Pæstum², supposé que ce dernier édifice soit le monument dédié à Dracon, dont a parlé Strabon³, n'ont effectivement aucune valeur dans la question, telle qu'elle est posée par notre auteur; car ce sont là de véritables temples d'ordre dorique, avec toutes les conditions propres à ce genre d'édifices sacrés, et non pas des tombeaux; et l'idée seule d'une pareille assimilation répugne à toutes les notions archéologiques admises jusqu'à présent.

La confusion que la doctrine de notre auteur tendrait à établir, du moins quant à leur constitution primitive et à leur origine, entre deux ordres d'édifices si distincts l'un de l'autre, ne saurait être rendue plus manifeste que dans son exposition du temple hypæthre, dont il s'est conservé jusqu'à nos jours deux modèles accomplis chacun dans leur genre, le Parthénon d'Athènes, et le grand temple de Pæstum. Je ne suivrai pas M. Carelli dans la description qu'il fait du premier de ces grands monuments, dont il croit que la *cella tout entière* était découverte⁴; ce qui l'oblige à placer la statue colossale de Minerve à la hauteur du mur de l'opisthodomé⁵, à l'endroit même où dut exister une porte de communication de la *cella* à l'opisthodomé, et le met dans la nécessité d'introduire, soit dans le plan de l'édifice, soit dans le texte de Vitruve, des changements réellement inadmissibles. Je me contenterai de faire observer qu'en prenant, comme il le déclare lui-même, pour base de cette restauration hypothétique les observations de M. Gell⁶, il

¹ Pag. 66, 67. — ² Pag. 69, 70. — ³ Strabon. *Geograph.* vi, 253.

⁴ Pag. 88, 89. — ⁵ Pag. 91, 92 et 95. — ⁶ Page 74, not. 129, et p. 76, not. 132.

n'a pas fait usage des documents les plus sûrs et les plus authentiques acquis de nos jours à la science par la publication du travail de M. Cocke-
rell¹, qui se trouve sur ce point d'accord avec le résultat des recherches de
M. de Bröndsted². Il en est de même de plusieurs autres idées de notre
auteur, qui reposent sur une interprétation arbitraire des textes, ou sur
des observations inexactes, et qu'il serait inutile, dans l'état actuel de
nos connaissances, de réfuter en détail. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un
exemple, qu'en expliquant le passage de Vitruve³ qui a rapport à la
construction et à la décoration des portes du temple périptère, M. Carelli
suppose que l'espace entre l'extrémité supérieure de la corniche, *corona
summa*, et la *soffite* ou plafond, c'est-à-dire l'espace correspondant à
toute la hauteur de l'architrave et de la frise, restait vide pour rece-
voir soit des inscriptions, soit tout autre ornement⁴; et il interprète d'a-
près cette supposition le témoignage de Pausanias relatif aux sculptures
placées *au-dessus des portes du Naos et de l'Opisthodomé*, dans le
grand temple d'Olympie, en soutenant que, par ces expressions si claires
et si positives, *ὑπὲρ μὲν τοῦ ναοῦ τῶν θυρῶν, ὑπὲρ δὲ τοῦ ὀπισθοδόμου τῶν
θυρῶν*⁵, Pausanias a voulu désigner les sculptures placées *au-dessus
des entre-colonnements*, conséquemment dans la frise extérieure; ce
qui répondrait à l'emplacement ordinaire des métopes, et en alléguant
à l'appui de cette interprétation l'exemple du temple de Thésée, où
de pareilles sculptures règnent effectivement au-dessus des entre-colon-
nements. Il est pourtant certain qu'en s'attachant au sens rigoureux
des paroles de Pausanias, qui a vu en place les sculptures dont il
s'agit, et qui les a vues *au-dessus des portes*, et non ailleurs, on ne
peut admettre l'explication donnée par M. Carelli; et quant à l'exemple
tiré des sculptures de la frise extérieure du temple de Thésée, notre auteur
ne s'est pas souvenu que le même édifice offre précisément, dans la frise
qui décore la partie supérieure du mur extérieur du pronaos et de l'opis-
thodomé, un emploi de sculptures absolument analogue à celui du temple
d'Olympie. Du reste, la découverte faite tout récemment d'une partie de ces
sculptures du temple d'Olympie qui ont donné lieu à cette controverse,
a déjà justifié sur tous les points le témoignage de Pausanias, sauf celui
qui fait l'objet de la difficulté actuelle. Nous avons nous-même, dans notre
notice sur les sculptures d'Olympie⁶, indiqué la manière qui nous sem-
blait la plus propre à rendre compte de l'emploi de ces sculptures con-

¹ *Ancient marbles in the British Museum*, pl. xxiii, p. 27-32.

² *Recherches et voyages dans la Grèce*, 2^e partie, pl. xxxviii, p. 289-291.

³ Lib. iv, c. 6. — ⁴ Pag. 78, 79. — ⁵ Pausan. v, 10, 2. — ⁶ *Journal des Savants*, février 1831, p. 97, 98.

formément au texte précis de Pausanias; et quoique notre opinion, d'accord avec celle qu'avait exprimée M. Quatremère de Quincy, dans sa restauration du temple de Jupiter Olympien¹, ait essuyé quelques contradictions de la part de M. Blouet, qui s'occupe actuellement d'un travail complet et spécial sur ce monument, retrouvé en grande partie par ses soins², nous croyons pouvoir persister encore dans cette opinion, en nous réservant de nous expliquer sur ce point avec plus de détails quand nous aurons à rendre compte de l'ouvrage de M. Blouet³.

Entre toutes les questions qu'a soulevées la notion du temple hypæthre, trop imparfaitement exposée par Vitruve, et que n'a pu résoudre encore la science moderne, avec le trop petit nombre de monuments, tous privés de leur partie essentielle, la toiture, qu'elle avait à sa disposition, il n'en est pas de plus compliquées que celles qui concernent le grand temple de Jupiter Olympien, à Agrigente. C'est aussi l'un des problèmes architectoniques sur lesquels s'est exercé notre auteur, mais malheureusement encore, sans qu'il ait pu profiter des travaux d'habiles architectes de nos jours, tels que M. Cockerell, M. Klenze, et en dernier lieu M. Hittorff. Réduit pour toute ressource au résultat des premières fouilles entreprises au commencement de ce siècle par les soins du vénérable marquis Haus⁴, qui mirent à découvert le plan entier du temple, mais en laissant encore à retrouver bien des éléments nécessaires à sa restauration complète, M. Carrelli n'a pu proposer que des conjectures qui se trouvent aujourd'hui contraires à tous les faits établis, parce qu'elles ne reposaient pas sur une base solide. C'est ainsi qu'il avait cru pouvoir distribuer, sur les quatre côtés d'une frise qui aurait régné à l'intérieur de la cella, les sculptures représentant la *Prise de Troie*, et la *Gigantomachie*⁵, qui devaient occuper l'espace des deux frontons, d'après le témoignage de Diodore de Sicile; et en cela il avait déjà commis une erreur grave, résultant de la fausse interprétation du texte de l'écrivain ancien; mais une méprise plus fâcheuse encore, et qui tient surtout à l'imperfection des connaissances acquises sur le monument en question, c'est la manière dont notre auteur plaçait les at-

¹ *Jupiter Olympien*, p. 261, pl. XII, fig. 3. — ² Voyez sa notice sur les sculptures d'Olympie, dans les *Annal. de l'Institut. archéol.*, tom. IV, p. 212-217. — ³ Par la même raison, je renvoie à un autre moment l'examen de l'opinion énoncée en dernier lieu, sur ce point important d'archéologie, par feu M. Völkel, dans la nouvelle édition de son mémoire *über den Tempel und die Statue des Jupiter zu Olympia*, et par l'éditeur de ce travail posthume, M. K. Ott. Müller; voy. Völkel's *Archäologischer Nachlass*, I^{er} Heft, S. 27, 74. — ⁴ Voy. le *Saggio sul tempio di Giove Olimpico recentemente dissotterrato in Agrigento*, p. 56, 57, Palermo, 1814. — ⁵ Pag. 104, 105.

lantes, en les adossant contre les pilastres isolés qui supportaient, dans son système, la frise de la cella¹, au lieu d'employer ces figures de géants à former, *au-dessus de ces pilastres*, un second ordre dans l'intérieur du temple, ainsi que cela résulte positivement des découvertes de M. Hittorff, et qu'on a déjà pu s'en convaincre dans le projet de restauration publié par M. Cockerell²: d'où il suit que le travail de M. Carelli sur ce sujet reste en arrière de toutes les notions que nous possédons aujourd'hui.

L'espace me manque pour rendre compte de la dernière partie des recherches de notre auteur concernant l'origine des triglyphes et des métopes de la frise dorique, qu'il rapporte, comme il l'a fait pour les chapiteaux des deux autres ordres, à l'imitation de motifs et de rites funèbres³. Pour établir cette opinion, M. Carelli s'est vu obligé de réfuter sur tous les points la doctrine de Vitruve, aujourd'hui si généralement admise; et l'on sent que, si nous avons nous-même à le suivre dans tous les détails de cette longue controverse, ce serait presque un livre qu'il faudrait faire à l'occasion du sien. Mais je dois dire que la science n'aurait presque rien à gagner à une discussion de ce genre; et peut-être que l'intérêt même de la mémoire de M. Carelli me commanderait d'y renoncer. Le système de Vitruve concernant la formation de l'ordre dorique repose sur un ensemble de faits que la connaissance des monuments de l'antiquité tend de jour en jour à confirmer, à mesure qu'elle est plus étendue et plus approfondie. D'ingénieuses hypothèses, telles que celles de M. Carelli, ne sauraient prévaloir contre une pareille doctrine; et l'on devrait regretter que tant d'esprit et de savoir ait été employé à soutenir un paradoxe, s'il ne résultait de l'inutilité même de ce travail un nouveau motif de confiance pour la théorie de Vitruve, et si le livre de M. Carelli, tout défectueux qu'il est en ce point, ne se recommandait d'ailleurs par une foule d'observations de détail pleines de justesse et de sagacité.

RAOUL-ROCHETTE.

¹ Pag. 107 et 173. — ² *The Temple of Jupiter Olympius at Agrigentum*, dans le *Suppl. to the Antiquit. of Athens*, pl. iv et vi. — ³ Pag. 179-207.

تاریخ احوال بتذکرهٔ حال مولانای شیخ محمد حزین
که خود نوشته است

THE Life of Sheikh Mohammed Ali Hazin, written by himself; edited from two Persian Manuscripts, and noted with their various Readings, by F. C. Belfour, M. A. Oxon. F. R. A. S. LL. D. London. — La Vie de Scheïkh Mohammed Ali Hazin, écrite par lui-même; publiée d'après deux manuscrits persans, avec indication de leurs diverses leçons, par F. C. Belfour, de l'université d'Oxford, membre de la société royale asiatique, docteur ès-langues. Londres, 1831, 289 pages in-8°.

The Life of Sheikh Mohammed Ali Hazin, written by himself, and translated from two Persian Manuscripts, and illustrated with notes explanatory of the History, Poety, Geography, etc., which therein occur, by F. C. Belfour, etc. London. — La Vie de Scheïkh Mohammed Ali Hazin, écrite par lui-même, et traduite d'après deux manuscrits persans, avec des notes explicatives concernant l'histoire, la poésie, la géographie, etc., par F. C. Belfour, etc. Londres, 1830, xl et 316 pages in-8°.

PAR les titres mêmes que nous venons de mettre sous les yeux des lecteurs, on voit que la traduction de la Vie de Mohammed Ali Hazin a été publiée un an avant l'original persan de cette même vie. Il est même très-vraisemblable que M. Belfour, quand il publia sa traduction, ne se proposait point de faire imprimer le texte original. Autrement, il se serait sans doute abstenu de donner, sous forme de notes, au bas des pages de la traduction, le texte des vers qui se trouvent en très-grand nombre dans cet ouvrage. Au surplus, nous avons dû comprendre dans un seul article ce que nous avons à dire de ces deux publications, dues l'une et l'autre au Comité de traductions orientales de la Société royale asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Il y a déjà longtemps que M. W. Ouseley et un autre orientaliste anglais attaché au service de la Compagnie des Indes, avaient annoncé l'intention de donner la traduction de la vie de Mohammed Ali Hazin; mais ce projet était resté sans exécution. M. Belfour, à qui nous devons et la tra-

duction et l'édition du texte, a eu à sa disposition deux manuscrits de l'original, et il nous paraît s'être acquitté en général d'une manière très-satisfaisante de la double fonction de traducteur et d'éditeur.

Mohammed Ali Hazin, si nous en croyons la préface qu'il a mise à la tête de ses mémoires, a entrepris de mettre par écrit les événements de sa vie, à cause de l'utilité que les hommes peuvent retirer de la lecture de l'histoire, et parce que d'ailleurs aucune histoire n'est plus exempte d'erreurs que des mémoires, dans lesquels un homme raconte ou les événements de sa propre vie ou ceux dont il a été témoin oculaire et auxquels il a pris lui-même quelque part. Nous ne pensons pas qu'il y ait beaucoup d'instruction à tirer de la lecture de la vie de Hazin. Les événements politiques qu'il raconte et qui sont relatifs à la dernière époque de la dynastie des Séféwis ou Sofis, aux désastres causés par l'invasion et la domination des Afghans, à l'usurpation et à la tyrannie de Tahmas Couli-khan ou Nadir-schah, sont bien connus d'ailleurs. La vie de Hazin lui-même n'est qu'une suite de voyages, dus plutôt au hasard, aux caprices et à l'inconstance de ce personnage, qu'à des circonstances graves ou à un plan arrêté d'avance et dans un but déterminé. Ce qu'on y apprend le plus souvent, ce sont les noms d'un grand nombre de savants, de jurisconsultes et d'hommes de lettres, sous lesquels Hazin a étudié, ou avec qui il a formé des liaisons dans les lieux où il a fait sa résidence. Mais la plupart de ces hommes, qui jouissaient alors de quelque réputation, nous sont parfaitement inconnus, et peut-être sont tout à fait ignorés aujourd'hui en Perse et dans les lieux mêmes où ils ont fait briller leurs talents. Il y a un peu plus d'importance à connaître d'abord la marche qu'a suivie l'auteur de ces mémoires pour acquérir à peu près toutes les sciences et tous les genres de talents qui florissaient en Perse de son temps, puis la nomenclature de tous les ouvrages de sciences ou de littérature dans lesquels il a puisé son instruction ou choisi ses modèles; mais tout cela encore n'est que d'un faible intérêt, et ce qui fait, à notre avis, le mérite de ce livre, ce sont les fragments nombreux de poésie persane qu'il contient, fragments qui, pour la plupart, sont l'ouvrage de Hazin lui-même. Nous allons d'abord faire connaître celui qui est en même temps l'auteur et l'objet de ces mémoires.

Mohammed Ali, surnommé *Hazin*, descendait d'une famille originaire d'Asta¹, ou plutôt d'Astara, et qui avait produit beaucoup d'hommes

¹ Asta, suivant le *ferhenghi Burhani kati*, est une ville de la contrée nommée *Roustendar*, qui fait partie du Mazendéran. Mais je soupçonne que l'auteur parle ici d'*Astara*, bourg du Ghilan, peu éloigné de Lahidjan, et dont

célèbres par leur science ou leur piété. Il trace sa généalogie par 16 degrés, jusqu'à un personnage connu sous le nom de *Zahid aldjilani* زاهد الجيلاني, c'est-à-dire l'homme détaché du monde, natif du Ghilan, dont le nom était *Ibrahim* et le titre honorifique *Tadj-eddin*. Notre auteur l'appelle le *Scheïkh illustre, le modèle des hommes spirituels* الشيخ الاجل قدوة العارفين; mais il n'indique point l'époque à laquelle vivait ce saint personnage. Le huitième aïeul de Hazin, Schéhab-eddin Ali, quitta la ville d'Astara, l'ancienne résidence de ses pères, et vint se fixer à Lahidjan, ville considérable de la province de Ghilan. Depuis lui Lahidjan fut constamment la résidence de cette famille, jusqu'au père de Hazin, Abou-Taleb, qui quitta Lahidjan, s'établit à Ispahan et s'y maria. Ce fut là que naquit, en l'an 1103 de l'hégire (1692 de J. C.), l'auteur de ces mémoires. Le cours de ses études commença dès qu'il fut âgé de quatre ans. Après la lecture et l'écriture, elles eurent pour objet les diverses parties de la grammaire arabe et la logique. Mais en même temps, d'abord à l'insu de son maître et de son père, ensuite malgré leurs défenses, il s'exerçait souvent à la poésie. De 8 à 10 ans il fut occupé à apprendre une science qui nous paraîtrait assez futile, mais qui a beaucoup d'importance aux yeux des musulmans; je veux dire la manière de lire ou de déclamer l'Alcoran, science dans laquelle il réussit au plus haut degré. En même temps il lisait et étudiait, sous la direction de son père, des traités de grammaire, de logique, de philosophie et de jurisprudence, et il s'exerçait à traiter des questions de tout genre que lui proposait un docteur célèbre, Scheïkh Khalil-Allah de Talékan. Ce docteur s'occupait pendant trois ans de son instruction et en même temps du soin de former son cœur. Loin de le détourner de sa passion pour la poésie, il l'exhorta à cultiver cet art, et ce fut lui qui lui donna le surnom poétique de *Hazin*, c'est-à-dire, le *Mélancolique*, sous lequel il se désigne lui-même dans toutes ses compositions.

Mohammed Ali, qui ne perd pas une seule occasion de se donner à lui-même des éloges qui semblent peu mesurés, remarque que, malgré son assiduité à l'étude, à laquelle il consacrait souvent une partie des nuits, il s'acquittait avec une scrupuleuse exactitude de tous les devoirs de la religion, de ceux même qui ne sont pas d'une rigoureuse obligation, et qu'il avait toujours l'esprit libre et l'âme parfaitement tranquille. Comparant cette heureuse situation avec celle où il se trouvait à l'instant où, après avoir éprouvé toutes les vicissitudes de la fortune, et s'être réfugié dans une

il est encore fait mention au 29^e chapitre. M. Belfour a cru que dans بلده استارا le nom de la ville était استا Asta; et que لَ était la particule qui indique les cas obliques. Je pense au contraire qu'il s'agit du bonrg nommé Astara.

terre étrangère, il retraçait l'histoire des premières années de sa vie, il s'écrie : « Je ne saurais décrire aujourd'hui le bonheur dont je jouissais
 « alors, et ce que j'en ai dit justifie ce proverbe : *Le souvenir des plaisirs passés, c'est le seul fonds qui reste aux malheureux.* Hélas ! hélas !
 « devais-je m'imaginer qu'un jour je me trouverais réduit à cet état d'abattement, à cette mort du cœur, à ce froid glacial sous le poids duquel je
 « gémissais aujourd'hui ! Pouvais-je penser que ce palais qui savourait avec
 « délices tout ce qui était capable de le satisfaire, devrait se résigner à
 « goûter tant d'amertumes, et ces poisons mortels des disgrâces et des plus
 « dures contrariétés !

« *Vers.* A l'heure consacrée au repos de la nuit, un flot de poison sorti
 « des dents d'un reptile venimeux s'est épanché sur moi et m'a couvert de
 « toute part. »

Notre auteur nous apprend que, vers l'époque dont il s'agit, une discussion ayant eu lieu entre lui et quelques compagnons de ses études, sur le mérite d'un certain poète, son père, qui était présent, fit plusieurs observations critiques sur les vers qu'on avait cités, puis lui proposa de mettre la même pensée en vers ; « car, ajouta-t-il, je n'ignore point que tu n'as pas renoncé
 « à ton goût pour la poésie. » Mohammed Ali improvisa alors quelques distiques qui furent reçus avec les plus vifs applaudissements par toute la compagnie ; ils lui valurent aussi l'approbation de son père, qui lui permit de cultiver dorénavant l'art pour lequel il avait une inclination si décidée. Le traducteur dit *de cultiver les muses*, expression peu convenable dans la traduction d'un écrivain de l'orient. L'original porte : *الحال نورا اجازت شعر : كلفتني دادم*, je te permets à présent de composer des vers.

Mohammed Ali poursuivait encore le cours de ses études, lorsque son père, désirant visiter ses parents qu'il n'avait point vus depuis qu'il s'était fixé à Ispahan, quitta momentanément cette capitale, et se rendit, accompagné de son fils, à Lahidjan. Notre auteur fait un tableau très-avantageux de la province du Ghilan sous beaucoup de rapports différents ; toutefois il convient que la peste fait souvent de grands ravages parmi les habitants des villes, ce qu'il attribue au voisinage de la mer Caspienne *بحر خزر*, et il déclare avoir reconnu que l'humidité qui règne dans cette contrée, et qui ne permet pas qu'on y dorme au grand air, est d'ordinaire préjudiciable à la santé des étrangers. Son séjour à Lahidjan se prolongea à peu près une année entière.

De retour à Ispahan, Mohammed Ali conçut le désir de s'instruire à fond de la doctrine des diverses sectes religieuses entre lesquelles se partageaient les habitants de cette grande ville. « En conséquence de ce désir,
 « dit-il, je fis connaissance avec quelques savants d'entre les chrétiens et

« avec leurs *padri*, qui étaient en grand nombre à Ispahan, et je mis à l'é-
 « preuve la science de chacun d'eux. Il y en avait un très-distingué parmi
 « eux qu'on nommait le Vicaire *Awanous* (suivant un autre manuscrit
 « *Adenous*): il savait bien l'arabe et le persan, et était très-instruit en lo-
 « gique, en cosmographie et en géométrie. Il avait lu quelques livres des
 « musulmans, et il désirait approfondir certaines questions; mais il n'avait
 « pu satisfaire son désir par la crainte de se compromettre, et à cause du peu
 « de considération dont ces gens-là jouissent auprès des savants musulmans.
 « Il s'estima très-heureux de faire connaissance avec moi, et au bout de
 « quelque temps, quand il fut assuré de mon caractère et de mon impar-
 « tialité, il me témoigna de l'amitié et un sincère attachement. J'appris
 « de lui l'Évangile, j'en étudiai les commentaires; je connus à fond et les
 « croyances et la doctrine de cette religion, telles qu'elles sont en effet, et je
 « lus un grand nombre de leurs livres. Lui aussi, de son côté, me demandait
 « de temps à autre des informations exactes; je lui démontrai à plusieurs
 « reprises, par différents arguments, la vérité de l'islamisme, à tel point
 « qu'il ne pouvait plus répondre et se trouvait réduit au silence. Mais il ne
 « parut point que la grâce divine le conduisit vers la vraie direction, et il
 « mourut en cet état. »

Mohammed Ali parle avec moins d'égards des juifs d'Ispahan. Il s'adressa à l'un d'entre eux qui se nommait *Bar-Schaïb* (ou, comme on le lit dans un autre manuscrit, *Schoaïb*), et qui passait pour le plus savant parmi eux. Notre auteur dit que ces juifs sont établis à Ispahan dès le temps de Moïse, ce qui fait peu d'honneur à ses connaissances historiques. Après avoir apaisé les craintes de ce docteur, et être allé plusieurs fois le trouver chez lui, il le détermina à venir loger dans sa propre maison, et se fit enseigner par lui *la Tora*, c'est-à-dire, la loi mosaïque, lui en fit mettre par écrit la traduction, et s'instruisit exactement de tout ce qui est entre les mains des juifs. « Mais je reconnus, dit-il, que cette classe d'hommes est
 « ignorante, et dépourvue de jugement et de discernement; leur stulti-
 « cité et leur obstination dans l'erreur n'ont point de bornes. »

Mohammed Ali ne mit pas moins d'empressement et d'impartialité à étudier les dogmes des diverses sectes musulmanes. Il lut leurs livres, et toutes les fois qu'il trouvait un homme de l'une de ces sectes, il se liait avec lui, et se faisait expliquer par lui la doctrine dont il faisait profession. « Dieu sait, dit-il, combien de conférences et de discussions j'ai eues, dans
 « ce genre de recherches, avec des hommes de diverses opinions. »

Pendant qu'il se livrait à ces investigations, il enseignait et expliquait publiquement différents livres, et il composait des gloses et des scolies marginales, et de petits traités sur diverses questions. Les savants auxquels

il soumettait ses travaux l'encourageaient par leur approbation. « Grâce à l'assistance divine, ajoute-t-il, depuis ce temps-là jusqu'à ce jour, il n'est jamais arrivé qu'on ait découvert dans mes écrits aucune erreur ni aucune faute. » En général, ce n'est pas une affectation de modestie qu'on peut reprocher à notre auteur.

Jusqu'ici j'ai suivi, en l'abrégeant beaucoup, le récit de Mohammed Ali, que j'ai conduit à peu près, je pense, jusqu'à l'époque où il avait atteint l'âge de vingt ans, parce que ce récit offre un tableau de l'éducation que recevait alors en Perse un jeune homme destiné à la carrière de la littérature et de l'enseignement. Si je voulais continuer à parcourir ainsi toutes les circonstances de la vie de cet écrivain jusqu'à sa retraite dans l'Inde, je serais beaucoup trop long. La vie de Mohammed fut agitée à plusieurs reprises par les révolutions dont la Perse fut le théâtre pendant la première moitié du dix-septième siècle, et il fut souvent obligé de changer de résidence. Il paraît aussi qu'il y avait beaucoup d'inconstance dans son caractère, et qu'il ne se plaisait pas longtemps dans le même endroit. Il était, ce me semble, naturellement porté à la mélancolie, et c'est sans doute pour cela que le scheikh Khalil-allah Talékani avait choisi pour lui le *تخلص* ou surnom poétique de *Hazin*. Je vais maintenant me borner à extraire certaines particularités du reste de cette biographie, et je citerai ensuite un petit nombre de vers de notre poète, pour donner une idée de son talent. Quelques observations critiques sur la traduction de M. Belfour termineront cette notice.

Mohammed Ali avait un goût si décidé pour la poésie, qu'on peut dire qu'elle fut la principale occupation de sa vie, quoiqu'il ait aussi composé sur diverses sciences un assez grand nombre d'écrits, dont il fait mention et dont il donne les titres. A trois époques différentes il réunit dans un *diwan* les petites poésies fugitives qu'il avait composées. Ce qu'on appelle *diwan*, c'est un recueil d'odes, d'élégies et autres compositions d'un petit nombre de vers, qu'on range par ordre alphabétique, d'après la lettre qui forme la rime. Ainsi l'on place d'abord toutes les pièces dont la rime se termine par la lettre A, puis celles qui finissent par la lettre B, et ainsi de suite. Notre poète a publié quatre recueils de ce genre. Le premier de ces recueils contenait des poésies des diverses sortes qu'on nomme *kasida*, *methnéwi*, *gazel* et *roubaï*, et comprenait de sept à huit mille distiques; son second diwan n'en renfermait pas moins de dix mille; le troisième, composé de trois à quatre mille distiques, se fit peu entendre; quant au quatrième, *Hazin* ne nous apprend pas de combien de distiques il était formé. Il composa en outre des poèmes de longue haleine, tels qu'un roman historique, en vers de l'espèce nommée *methnéwi*: ce

roman), intitulé *تذكرة العاشقين* *Mémorial des amants*, et dont il cite les premiers vers, avait environ quatre mille distiques; il faut y joindre un autre poëme du même genre, intitulé *خرابات*, ce qui veut dire *les tavernes* où l'on boit du vin. Dans ce dernier poëme il s'était proposé pour modèle le poëme moral du célèbre Saadi, intitulé *Boustan* ou *le Jardin*. Lorsqu'il écrivit l'histoire de sa vie, ce poëme n'était pas achevé, et ne comprenait encore que douze cents distiques. Il en cite plusieurs fragments.

Après avoir raconté la prise de Hamadan par l'armée turque que commandait Ahmed-pacha, et le massacre des habitants de cette ville qui s'étaient défendus avec un courage extraordinaire jusqu'à la dernière extrémité, Mohammed Ali nous apprend qu'il se rendit au camp des Turcs, où il avait des amis puissants; mais bientôt, ennuyé de son séjour parmi les ennemis de sa nation, il quitta leur camp, et après avoir plusieurs fois changé de résidence, il passa dans le Khouzistan, où il eut occasion de connaître la secte des Sabéens, ou, comme on les appelle communément en Europe, *chrétiens de saint Jean*. Voici les détails dans lesquels il entre à ce sujet.

Les villes de *Howeiza* *حوية* *Schouster* *شوستر* et *Dezfoul* *دزفول* sont les seules où il existe des hommes de cette religion. Mohammed Ali, malgré toutes ses recherches, n'a eu connaissance d'aucun homme instruit parmi eux. « La religion sabéenne, dit-il, est celle de Sab, fils d'Edris. Sab, suivant les uns, fut un prophète; suivant les autres, ce fut un philosophe. Les sabéens disent que le premier des prophètes a été Adam, et le dernier Sab. Ils ont un livre, contenant cent vingt chapitres, qu'ils appellent *le premier zébour* ou *livre*. Leur croyance est que le créateur du monde a fait les astres (vraisemblablement *les planètes*) et les sphères célestes, et leur a abandonné le gouvernement du monde. C'est aux astres qu'ils adressent leurs prières. Ils ont pour chacun des astres une figure déterminée sous laquelle ils le représentent, et ils disent de ces figures qu'elles sont l'image de tel ou tel astre. Ils ont aussi des rites et des formules particulières pour le culte et l'invocation de chacun d'eux. Les plus instruits d'entre les sabéens disent: Nous n'adorons point les astres ni *les simulacres* *هياكل* et nous ne leur rendons point de culte; ils ne sont que notre *kibla*, (c'est-à-dire, le lieu vers lequel nous nous tournons pour prier). Tous ceux de cette religion admettent les influences des corps célestes et des *temples* *هياكل* inférieurs, c'est-à-dire, *des simulacres et des idoles* *واصنام* *يعنى تماثيل*. Il y a eu autrefois dans cette secte des philosophes et des savants illustres, instruits dans les sciences occultes. »

Il me paraît certain que Mohammed Ali n'a pas bien connu la doctrine

des mandaites ou chrétiens de saint Jean, et qu'il les a, sous divers points de vue, confondus avec les sabéens dont il est souvent parlé dans l'Alcoran, qui adoraient les corps célestes, et parmi lesquels il y a eu, même depuis l'islamisme, des savants célèbres, tels, par exemple, que Thabit, fils de Korra.

Dans un voyage que Mohammed Ali fit de Schiraz à Ispahan, il passa par la ville de Yezd, qu'il appelle دار العبادة *le séjour de la dévotion*. Il y fit connaissance avec un parse ou guèbre nommé *Roustam Madjousi* رستم مجوسی : c'était un *astronome* ou *astrologue* منجم célèbre, qui possédait beaucoup de livres de sa religion, d'ouvrages de philosophie et de livres écrits par des musulmans. Il était profondément versé dans la cosmologie, l'astronomie, la géomancie, l'arithmétique, et les principes des observations célestes. « Je liai connaissance avec lui, dit notre auteur, et « je vis entre ses mains une observation faite par Ischmarat le mage, il y « a 34,000 ans. Par un simple coup d'œil que j'y donnai, elle me parut « très-incomplète et fautive. Il y avait pris pour point de départ des mou- « vements des corps célestes, l'époque de la création de Cayoumarath : « c'est le nom qu'ils donnent au père du genre humain ou Adam. Depuis « cette époque jusqu'à nous, il s'est écoulé, suivant lui, 40,000 et quel- « ques années. » Le texte porte چهار هزار 4,000 ; mais je tiens pour certain que c'est une faute, et qu'il faut lire چهل هزار 40,000 : M. Belfour a traduit, *thirty four thousand* (34,000) : aurait-il lu سی و چهار هزار ? L'auteur ajoute, ce qui toutefois ne se lit que dans l'un des deux manuscrits : « Ceci « a quelque chose de surprenant ; car les mages (ou guèbres) modernes « ne portent pas la création de l'homme à une époque si reculée. »

A la faveur des troubles qui agitaient les provinces de la Perse que se disputaient les derniers rejetons de la race des Séféwis, les Turcs, les Afghans et une multitude de seigneurs qui s'étaient rendus indépendants, chacun dans son gouvernement, les Russes s'étaient emparés du Ghilan et avaient élevé un fort dans la ville d'Astara. Cette ville avait pour gouverneur Yahya-khan, de la tribu de Talisch, qui est encore puissante aujourd'hui dans ces régions. Mohammed Ali, qui dans ces temps de guerre intérieure et étrangère changeait sans cesse de résidence, passa par ces contrées en revenant de Bagdad, et se rendant dans le Khorasan, à travers le Curdistan et les provinces d'Aderbeïdjan, de Ghilan, et de Mazendéran ; de Mazendéran il vint à Astéradabad, et de là à la ville sainte de Meschhed.

Après une multitude innombrable de vicissitudes, de voyages, et de dangers de toute sorte, à l'époque où le féroce Nadir-shah commençait à

jouir sans rival du fruit de ses victoires et de ses crimes, Mohammed Ali résolut de quitter l'empire de Perse et de se retirer dans l'Inde.

Ce fut au mois de ramazan 1146 que Mohammed Ali s'embarqua à Bender Abbasi, sur un vaisseau de la compagnie des Indes d'Angleterre, et dans le mois suivant il aborda à Tatta. Le reste de son ouvrage contient le récit de ce qui lui arriva et des événements politiques qui se passèrent, tant dans la Perse que dans l'Hindoustan, depuis son débarquement à Tatta, jusqu'à la fin de l'an 1154 de l'hégire, époque de la composition de ce livre. Le caractère inconstant de l'auteur se reconnaît dans cette partie de sa vie comme dans la précédente. On le voit, regrettant d'avoir quitté sa patrie, las du séjour de Tatta, transporter son domicile à Khoda-abad, puis à Bhacor, sur le bord de l'Indus ou Sind, passer de là dans le Moultan, y former le dessein de retourner en Perse, dessein qu'il ne mit point à exécution, se transporter à Lahore, ensuite à Dehli, puis retourner à Lahore, dans l'intention de se rendre par le Caboul à Candahar. Les conquêtes de Nadir-schah, sa marche au sud-est de la Perse, et le siège de Candahar, mirent un obstacle insurmontable aux projets de Mohammed Ali, qui se vit contraint de prolonger son séjour à Lahore. Ici l'auteur trace l'histoire abrégée des relations politiques qui, à différentes époques, avaient eu lieu entre les rois de Perse de la famille des Séféwis et les grands-mogols descendants de Timour, après quoi il raconte avec quelque détail tout ce qui se passa entre le grand-mogol Mohammed-schah et l'usurpateur du trône de Perse, Tahmas Couli-khan ou Nadir-schah, et qui ayant attiré les armes de ce conquérant féroce dans l'Hindoustan, se termina par la prise de Dehli et le massacre des habitants de cette capitale. Pendant les dernières scènes de ce terrible drame, Mohammed Ali avait quitté Lahore, et s'était retiré à Serhind, d'où il s'était rendu ensuite à Dehli. Il s'y trouvait lors de l'entrée de Nadir-schah et de l'affreuse catastrophe qui coûta la vie à une multitude innombrable d'hommes et réduisit en ruines une grande partie de cette capitale. Au second mois de l'année 1152 (1739), Nadir-schah, rappelé en Perse par d'autres intérêts, rétablit Mohammed-schah sur le trône de l'Hindoustan, se réservant cependant les provinces de Sind et de Caboul avec quelques places du Pendjab, Mohammed Ali jette encore un dernier coup d'œil sur la Perse, et rapporte la fin tragique des derniers rejetons de la famille des Séféwis. Il remarque que la durée de cette puissante dynastie, depuis que Schah Ismaël avait pris possession du trône à Tébriz, jusqu'à l'usurpation de Nadir-schah, fut de 242 ans, nombre égal à celui que donnent les lettres du mot *séféwis* صفویون.

Notre auteur termine ainsi son ouvrage : « Depuis l'époque de mon arrivée à Schahdjihan-abad, jusqu'au mo-

« ment où j'écris ceci, c'est-à-dire, jusqu'aux derniers jours de l'an 1154,
 « voilà trois ans et un peu plus que je demeure dans cette ville, et que
 « j'ai toujours été occupé du projet de quitter cette contrée où je suis
 « complètement étranger, projet qu'une foule d'obstacles insurmontables
 « ne m'ont pas permis d'exécuter. J'ai parcouru, avec le pied de la patience
 « et de la résignation, cinquante-trois stations de l'inégal sentier de la vie.
 « Des infirmités et des maladies ont ruiné mon tempérament, et les facul-
 « tés de mon âme, glacées, flétries et épuisées, ont enfoncé la tête dans le
 « sein d'une obscure inaction. Maintenant, réduit à la faiblesse et à l'im-
 « puissance, je reste immobile en attendant que le son de la voix qui pro-
 « clame le départ vienne frapper mon oreille. . . . Ma nature et mon
 « essence primitive n'avaient aucune sympathie ni aucun principe de
 « société et d'union avec cette région étrangère, où alternent la naissance
 « et la destruction. Comme ce n'est pas par mon choix que j'y suis entré et
 « que je ne suis pas le maître d'en sortir, je me suis résigné à y faire quelque
 « séjour avec un cœur sanglant.

« (Vers.) *Lève-toi, Hazin, laisse là l'amour du monde présent! O*
 « *Messie, lève-toi de dessus ce vieux tas de fumier! Tu es seul étranger*
 « *au milieu de cette foule; lève-toi, lève-toi seul, et sors du milieu d'eux!* »

Le traducteur, M. Belfour, a cru que par cette région étrangère où
se succèdent la naissance et la destruction کشور سکانه کون و فساد
 Mohammed Ali entendait l'Hindoustan, et il a expliqué tout ce qui suit dans
 le même sens; mais en traduisant ainsi: *a strange country of men familiar*
with corruption and depravity, il a évidemment fait violence au texte.
 Mohammed Ali parle ici de son âme, et, en termes qui conviennent à un
 sofî, il dit que par sa nature elle n'avait rien de commun avec ce monde ma-
 tériel où tout naît et meurt, et qu'elle ne pouvait pas se familiariser avec des
 êtres grossiers, tels que les corps sujets à la destruction. Soumise aux ordres
 du destin pour son entrée dans cet ordre de choses passagères, et pour
 la délivrance de sa prison, elle a dû supporter cet état de captivité pen-
 dant quelque temps, mais non sans que son cœur en fût déchiré. Tel est,
 je pense, le sens de ce passage.

J'aurais assurément bien peu d'observations de ce genre à faire sur la
 traduction de M. Belfour, qui a, dans ce travail, fait preuve de beaucoup
 d'habileté.

Je vais maintenant citer un petit nombre de vers de Mohammed Ali,
 pour donner une idée de son talent poétique.

Une contestation s'était élevée entre des hommes de lettres d'Ispahan,
 au sujet du talent respectif de deux poètes dont l'un avait pour nom *Abd*

alrazzak et pour titre honorifique *Djémal-eddin* (la beauté de la religion), et l'autre, fils du précédent, se nommait *Ismaël*, et était connu sous le titre de *Kémal-eddin* (la perfection de la religion). Comme dans l'usage ordinaire on abrège ces sortes des noms composés, on appelait le premier *Djémal* (la beauté), et le second *Kémal* (la perfection). Les deux partis convinrent de s'en rapporter au jugement de Mohammed Ali Hazin. Sa réponse à la lettre qu'on lui écrivit à ce sujet commence ainsi :

« L'autre nuit je reçus une lettre d'un ami pour lequel mon cœur est
 « épris d'amour, et dont l'esprit est doué d'une telle perfection qu'il réduit
 « ma langue au silence. Un messenger fortuné, de nature angélique, s'est
 « rendu près de moi, et m'a remis une lettre si douce qu'on l'eût prise
 « pour une eau fraîche et limpide. On ne saurait appeler cela de la prose :
 « c'était un collier de perles ; ou plutôt chaque ligne, à mes yeux, était un
 « nœud de rubis. Je l'ouvris, je la lus, j'en pesai les paroles, et je vis que
 « c'était une demande adressée à cet humble serviteur. Aujourd'hui, me
 « disait-on, il y a chez nous une grande dispute parmi les amateurs de l'art de
 « la parole, au sujet des poésies de *Beauté* et de *Perfection*. Nos amis sont
 « à cet égard divisés en deux partis, ils ne peuvent s'accorder pour déci-
 « der auquel des deux poètes doit être accordée la prééminence. Ceux-ci la
 « donnent aux poésies du père, ceux-là préfèrent celles du fils : on n'a
 « point encore pu se concilier sur cette affaire, qui date déjà de deux années.
 « Tous les amis que cette question partage sont convenus que le jugement
 « qui émanera de ta plume sera pour eux comme un oracle divin. Le
 « Simorg de mon esprit, qui s'élevait au-dessus de la sphère céleste, dé-
 « ploya ses ailes et prit son vol pour courir après une réponse satis-
 « faisante. » Le *Simourg* est un oiseau fabuleux.

Notre poète donne de grands éloges aux compositions des deux rivux, puis il rend ainsi son jugement :

« Quoique dans les poésies de *Beauté* (*Djémal*) il y ait une *beauté* qui
 « va jusqu'à la *perfection*, cependant elles n'atteignent pas aux charmes des
 « pucelles (c'est-à-dire, des pensées et des expressions élégantes et neuves)
 « de *Perfection* (*Kémal*). Les paroles de *Perfection*, par leur pureté, sont
 « le miroir où se peignent les traits du charmant minois de la pensée ; et ses
 « pensées, par leur grandeur, sont comme l'empreinte du sceau (à la let-
 « tre, le *togra*, c'est-à-dire le seing manuel de la majesté (divine). Cha-
 « cune de ses sentences fines et énigmatiques est une vessie de musc ;
 « chacun des points qui coulent de sa plume a un charme plus puissant
 « que l'œil de la gazelle. . . . Quoique *Beauté* soit maître dans l'art du
 « langage, le dernier degré de perfection, dans ce genre d'ouvrages élé-
 « gant, appartient à *Perfection*. Voilà, en toute vérité, le jugement que

« porte Hazin des œuvres de ces deux maîtres, et tout autre jugement n'est
 « que de vaines disputes. Tel a été aussi l'avis de tout le monde : ne voyez-
 « vous pas que les hommes qui possèdent *la perfection* du talent lui ont
 « donné le nom de *créateur des pensées* ?¹ Je suis la pierre de touche de
 « *la perfection* (Kémal), et si d'autres veulent mettre en concurrence
 « avec moi leur propre jugement dans le bassin de la balance, c'est une
 « grossière méprise. J'ai écrit cette lettre la nuit du 7 de schawal, dans le
 « cours de l'année 1132. »

Ce petit poème, fort gracieux dans l'original, est rempli de jeux de mots et d'allusions, qui sont perdus dans une traduction. Il n'est pas sans difficultés, ce qu'on peut dire en général des poésies persanes modernes citées dans la vie de Mohammed Ali, où il règne dans les pensées et les expressions une sorte de vague qui ne se trouve point dans les compositions poétiques de Ferdousi, de Hafiz, de Saadi, de Djami, &c.

Voici encore un court fragment du poème que Hazin entreprit de composer à l'imitation du *Boustan* de Saadi, et dont j'ai déjà parlé :

« Jésus, on le raconte ainsi, avait un âne paresseux et dont les pieds
 « étaient faibles : à peine en un jour pouvait-il parcourir deux parasanges.
 « Peut-on s'attendre qu'un âne s'anime au point de presser et de hâter sa
 « marche ? Une nuit, par hasard, il ne voulut pas boire. Le cœur de Jésus
 « en fut contristé. Malgré qu'il eût consacré beaucoup de temps à ses pieux
 « exercices, à ses prières, à ses longues méditations, à ses entretiens se-
 « crets avec Dieu, il ne put cette nuit-là reposer un seul instant. Il pré-
 « senta deux cents fois de l'eau à la pauvre bête. Un des apôtres, surpris de
 « cette conduite, eut la témérité de faire une question à Jésus, qui lui ré-
 « pondit : Si l'âne privé de la parole éprouve la soif, que fera-t-il ? qui
 « prendra-t-il pour truchement ? Si le feu de la brutalité s'allume, mon
 « honneur en sera flétri. Il n'est pas juste que tout le long du jour il
 « porte des fardeaux, et que la nuit il souffre la soif. Je ne dois point
 « fermer les yeux sur ses intérêts, puisqu'il a été confié à mes soins. Hazin,
 « apprends à exercer la générosité, en contemplant les exemples des hommes
 « nés avec un heureux naturel, et appliques-y ton cœur. Pourquoi tourner
 « la tête çà et là ? Vois le chemin qu'ont suivi les hommes de bien : dans ce
 « sentier, fixe tes regards sur les traces de ceux qui l'ont parcouru avant toi.
 « Avale une coupe du breuvage de l'humanité ; reveille ton cœur endormi,
 « et que ta main le ranime en l'aspergeant d'une eau (fraîche). »

Ce petit apologue est tout à fait dans le genre du *Boustan* de Saadi.

¹ Peut-être de la *rhétorique* ; car le mot معاني qui répond à peu près à cette partie de la rhétorique que nous nommons *l'invention*, est pris souvent, dans un sens plus large, pour la *rhétorique* elle-même.

Je passe maintenant à quelques observations critiques qui seront entres-petit nombre.

Je dois d'abord faire observer que l'édition de l'original n'est pas toujours d'accord avec la traduction, ni même avec les portions du texte rapportées en note dans cette traduction. Ceci tient sans doute à ce que, l'original n'ayant été publié qu'après coup, M. Belfour, en préparant le texte pour l'impression, a reconnu et rectifié quelques fautes qui lui avaient échappé lors de la publication de la traduction. Par exemple, parlant d'un savant de la ville de Howeiza, nommé *Scheïkh-Yakoub*, il avait fait dire à Mohammed Ali (p. 156 de la traduction) que ce scheïkh était très-savant *in the humanities, and tradition, law and significations, and in general history and biography*. L'original porte در فنون ادبیه و حدیث و فقه و معاری و سیر و انساب *c'est-à-dire, dans les diverses branches des belles-lettres, les traditions, la jurisprudence, l'histoire des expéditions et des conquêtes, et les généalogies*. Il est évident que M. Belfour n'a employé ce mot vague *significations*, que parce qu'il avait lu معانی au lieu de معاری. Je dois ajouter que ce qu'on entend par سیر و معاری c'est l'histoire des expéditions et des conquêtes faites par les Arabes dans les premiers temps de l'islamisme. Quant à انساب que le traducteur a rendu par *biography*, il ne peut signifier autre chose que les *généalogies*.

Au surplus, en général, lorsqu'il y a quelque différence entre l'édition de l'original et les fragments du texte publiés dans le volume de la traduction, c'est à l'édition de l'original qu'on doit donner la préférence.

M. Belfour dit dans une note (p. 3 de la traduction) que le *Canoun* ou Traité de médecine d'Avicenne, n'est que la partie médicale de son grand ouvrage intitulé *Schéfa*, et qu'il appelle une *Encyclopédie des sciences*. Je crois que c'est une erreur, et que le *Schéfa* d'Avicenne, traité de logique, n'a rien de commun avec le *Canoun*.

La même faute d'orthographe que j'ai fait remarquer, il y a peu, dans les *Fragments relatifs à la religion de Zoroastre*², se retrouve encore ici. On a écrit آماجگاه, پادشاه, ره, au lieu qu'il fallait écrire آماجگاه, پادشاه, ره. Je me borne à en faire l'observation.

Une faute plus grave était d'avoir écrit (p. 132 de la traduction) خواست deux fois, au lieu de جاست mais elle a disparu dans l'édition de l'original (p. 121).

J'observe dans un vers qui se trouve p. 46 de la traduction et p. 42 du

¹ Voyez Casiri, *Bibl. Ar. hisp. Escur.*, tom. I, p. 270 et suiv.

² *Journal des Savants*, année 1832, p. 88.

texte, une faute de prosodie, qu'il est facile de corriger. Il ne s'agit que de substituer **بُود** à **باشد** dans ce vers :

بر درکه این جهانِ حکمت . یونان باشد کدایِ فطرت

Dans un autre vers, qui se lit p. 65 de la traduction et qui est ainsi conçu :

بمُودِیِ نشانی ز جمالِ دوست لیک —————
 دو جهان بهم برآید سر شور و شر ندارم

M. Belfour suppose que la particule **می** est jointe à la fin du verbe **مُود**, au lieu de **مرا mihi**; c'est une supposition toute gratuite; le copiste aura apparemment écrit **می** pour **مرا** mais la mesure du vers prouve qu'il faut lire en effet **بمُود مرا**.

C'est à tort que, dans un distique arabe qui se trouve p. 48 de la traduction, M. Belfour a pris le mot **بنوا** qu'il fallait prononcer **بَنُوا** et non **بُنُوا**, pour un impératif. Ce mot signifie *ils ont bâti* et non pas *bâtissez*. L'impératif serait **ابنوا**. La note du traducteur sur ce distique est donc sans objet.

Je ne ferai plus qu'une seule observation, qui portera sur ce distique persan (p. 180 de la traduction) :

چو دعوی کرانرا شماری تهی کند از تو داننده بهلو تهی

M. Belfour l'a rendu ainsi : *When you reckon an empty pretension as one full of merit, the truly learned man will withdraw from your side*; mais il observe lui-même dans une note que cette traduction est sujette à quelques difficultés. Il a pris **کران** pour l'adjectif qui signifie *pesant*, ou, comme il dit, *full of weight*, tandis qu'il fallait joindre les deux mots **دعوی کرانرا** en un seul : c'est le pluriel de **دعویکار** ou **دعویکر** qui est l'équivalent de **مدعی** *un homme à prétentions, un homme qui se fait valoir sans en avoir le droit*. Au surplus, il serait impossible de donner un sens raisonnable à ce distique si on laissait subsister **تهی** dans les deux hémistiches, et d'ailleurs il n'y aurait pas réellement de rime, puisqu'un

mot ne peut pas rimer avec lui-même. Il est évident que le texte a besoin de correction. Je lis donc, en supprimant un seul point :

جو دعوی کرانرا شماری نهی کند از تو داننده بهلو نهی

Cela signifie : *Si tu accordes quelque estime (mot à mot, si tu tiens un compte quelconque) à des hommes à prétentions, le vrai savant s'éloignera de toi.*

J'aurais pu augmenter un peu le nombre de ces observations, mais en me bornant aux précédentes je me fais un devoir de reconnaître que M. Belfour a montré, dans un travail qui offrait beaucoup de difficultés, une grande connaissance de la langue persane et de la littérature orientale.

SILVESTRE DE SACY.

EURIPIDE a-t-il fait une tragédie intitulée les Phrygiens?

CETTE question semblerait devoir être affirmativement résolue d'après le passage suivant de Diogène de Laërte :

Ἐδόκει δὲ (Σωκράτης) συμποιεῖν Εὐριπίδῃ ὄθεν Μνησίλοχος οὕτω φησὶ
 Φρύγας ἐστὶ κείνῳ δράμα τοῦτ' Εὐριπίδου,
 ἧ καὶ τὰ Φρύγαν ὑποτίθει Σωκράτης¹.

(Diog. Laërt. II, 18).

Cependant Valckenaer n'a pas jugé comme suffisamment garantie par cette citation l'existence d'une tragédie dont il ne nous reste aucun fragment, et il a par conséquent rayé les *Phrygiens* du catalogue des pièces qu'il attribue à Euripide.

¹ Ce vers, tel que le donnent tous les manuscrits de Diogène, est ainsi :

ἧ καὶ Σωκράτης τὰ Φρύγαν ὑποτίθει.

J'ai adopté la correction proposée par Pierson d'autant plus volontiers, qu'elle ne change que la place des mots. « Hoc semel observandum, nihil tam frequenter in libris cadere quàm verborum immutationem... Tutissima proinde corrigendi ratio est vocularum, si opus est, transpositio (Pierson, *præf. ad Hecub.*, p. xij).

« *Phrygum* nomine scripsisse fabulam Euripidem mihi non liquet ex « frigido Mnesilochi joco apud Diogenem . . . » (Valck., *Diatr. in rel. Eur.*, p. 14.)

L'illustre savant avait sans doute d'autres motifs pour exclure cette tragédie; car si, en matière de goût, on peut sans se compromettre avoir un autre avis que celui de Valckenaer, j'oserai dire que le jeu de mots me paraît spirituel, et qu'on ne serait pas embarrassé pour en trouver chez Aristophane qui valent infiniment moins que celui-là.

Quoi qu'il en soit, il n'a pas autrement motivé cette exclusion; et tel est le crédit imposant de son nom, qu'on n'a pas même, dans des éditions critiques d'Euripide, daigné rappeler les vers de Mnétiloque. C'est peut-être jurer un peu trop *in verba magistri*; car la fidélité reconnue de Diogène à rapporter les noms de ceux dont il cite les paroles, et son immense érudition permettent difficilement de soupçonner une fraude ou une erreur. N'oublions pas d'ailleurs que le sujet des *Phrygiens* devait doublement plaire à Euripide, d'abord, comme ayant été traité par Eschyle, dont il a remis sur la scène plusieurs pièces dans une intention de maligne rivalité, si l'on en croit certaines allusions¹; en second lieu, comme se rattachant à l'événement poétique de la guerre de Troie, qu'il a exploité dans la plupart de ses drames.

Je ne serais cependant pas revenu sur une décision qui semble avoir acquis force de loi, si je n'avais trouvé, dans la vie d'Euripide publiée pour la première fois par M. Elmsley, un passage qui prouve évidemment que les deux vers de Mnétiloque ont été attribués à ce poète par d'autres manuscrits que ceux qu'a suivis Diogène. Le voici: Δοκίῃ δὲ αὐτῷ καὶ Σωκράτης ὁ φιλόσοφος καὶ Μνησίλοχος συμπροικνεῖται πινά, ὡς φησὶ Τηλεκλείδης· Μνησίλοχος δὲ ἐκαῖνος φρυγικὸν π δράμα καὶνὸν Εὐριπίδῃ καὶ Σωκράτης ὑποτίθειν (*ad calc. Bacch.*, p. 174).

J'espère en effet démontrer que ce passage, si étrangement altéré, n'offre réellement que les deux vers de Mnétiloque, tels que les a cités Diogène, mutilés il est vrai, défigurés, mais conservant néanmoins assez de leur physionomie pour se faire aisément reconnaître.

Φρυγικὸν est contraire à l'usage pour désigner un drame intitulé Φρύγες. Dirait-on bien, par exemple, Βακχικὸν δράμα pour Βάκχαι? Ensuite que fait là ce π ajouté sans nécessité? Il y avait sans nul doute dans le manuscrit qui a servi de modèle φρύγες ἐστὶ dont le copiste n'aura lu que φρυγ et π, soit que les deux syllabes du milieu ες ες fussent remplacées par des abréviations qu'il n'aura pas su déchiffrer, ou qu'il aura con-

¹ Cf. Eur. *Electr.*, v. 281 et 509-543. *Æsch. Choeph.*, 162-205.

fondues¹, soit qu'elles fussent devenues illisibles par quelque accident. Voyant ensuite *δράμα*, il aura fait un adjectif de *φρύγες* pour le mettre en rapport avec ce dernier. Les autres mots sont les mêmes dans Diogène et dans le manuscrit jusqu'à *πῦρο*, qui a été omis dans celui-ci. Viennent *Εὐριπίδου* et *ῶ* dont le copiste n'a fait qu'un seul mot *Εὐριπίδου*; mais comme il mettait, à ce qu'il paraît, ce substantif en relation avec *ὑπόθησιν*, *Εὐριπίδου* aura été changé en *Εὐριπίδη*. Ce qui suit est encore conforme dans Diogène et dans le manuscrit jusqu'à *φρύγανα*, omis dans cette copie; mais *ὑπόθησιν*, qui a été conservé, réclame si impérieusement le mot qui le précédait, que privé de *φρύγανα* il fait contre-sens dans la phrase, ou devient inintelligible.

Ainsi sans forcer aucune explication, nous avons trouvé les deux vers de Diogène dans la prose du manuscrit. Achéons de démontrer qu'il existe entre eux une exacte conformité, en faisant voir que *Μνησίλοχος* *ἐκείνος* n'appartiennent point aux vers; nous n'avons pour cela qu'à changer *ἐκείνος* en *ἐκείως*². Nous obtenons en effet, à l'aide de ce léger changement, que Téléclide et Mnésiloque avaient adressé tous les deux le même reproche satyrique à Euripide, l'un dans des vers qui ne sont point cités, et l'autre dans ceux que Diogène rapporte. Effaçant donc le premier *Μνησίλοχος*, qui n'a évidemment été répété là que par suite de l'erreur qui l'a fait prendre plus bas pour collaborateur d'Euripide³, nous lisons ainsi la phrase entière rétablie : *Δοκεῖ δὲ αὐτῶ καὶ Σωκράτης ὁ φιλόσοφος συμπεποιηκέναι πινά ὡς φησι Τηλεκλείδης· Μνησίλοχος δὲ ἐκείως.*

Φρύγες ἐστὶ κ. τ. λ.

Quoique je sois convaincu que Diogène de Laërte n'était ni un excellent critique, ni un homme de beaucoup d'esprit, j'avais cependant à cœur de le justifier des reproches qu'un savant philologue allemand lui adresse au sujet de ces deux vers. M. Dindorf trouve en effet que Diogène a fait preuve en cette circonstance d'une légèreté et d'une impéritie qu'on peut à peine se figurer. . . . « Qui, allatis tanquam Mnesilochi comici
 « inauditū versibus, negligentia et imperitia documentum edidit vix cre-

¹ *ε* se représente dans les manuscrits souvent par une apostrophe surmontée de deux points; mais quelquefois ce signe est aussi un *sigma* retourné, comme notre point d'interrogation (*Vid. Interpr. Greg. Cor.*, p. 763 et 764). Or le signe abrégatif de *ικος* et de *ικον* était presque semblable; car ce n'était qu'un *sigma* couché (*Vid. ibid.*, p. 722, 778, 841). On voit dès lors combien il était aisé de faire *Φρυγικόν π* de *Φρύγες ἐστὶ*.

² Téléclide de cette manière-ci, et Mnésiloque de cette manière-là, *ἐκείως*.

³ M. Elmsley avait déjà senti la nécessité de cette suppression : *Mnesilochi nomen à sequentibus irrepsisse videtur* (ad calc. Bacch., p. 174, not. e).

« dibile. . . » Et l'autorité sur laquelle il se fonde, c'est le passage déjà cité du manuscrit de Milan, qu'il corrige toutefois de la manière suivante :
 « Emendanda autem sunt ita ut et Phryges amoveantur, meritò jam ab
 « Valckenario in dubitationem vocati, neque in φρυγάνοις, quæ Socrates
 « supponere dicitur, quidquam invenientes præsidii, et de fabulâ agi
 « appareat non jam confectâ, sed quæ nunc ipsum fortassè in ædibus
 « Euripidis in scenâ conspectis præparetur. Id enim propter præsentis
 « usum temporis ὑπόθεσιν necessarium est; aliter vix satis aptum futurum.
 « Ea verò omnia lenissimâ correctione consequi videmur hâc :

Μνησίλοχος ἔστ' ἐκεῖνος, ὃς φρύγει τὸ δράμα καινὸν
 Εὐριπίδῃ, καὶ Σωκράτῃ τὰ φρύγαν' ὑπόθεσιν.

(Fragm. Arist. p. 22.)

Nous avons déjà fait voir que le crédit seul du nom de Valckenaer avait pu faire admettre l'exclusion qu'il a prononcée contre les *Phrygiens*. Quant à l'objection tirée de Mnésiloque, nous répondrons que ce poète n'est pas si inconnu qu'il n'ait été mentionné par un scoliaste de quelque autorité, je veux dire celui d'Aristophane¹, qui en cite même une pièce intitulée *Φαρμακοπόλις*, et nous nous permettrons de demander à notre tour quelques renseignements sur ce Mnésiloque associé d'Euripide. Il est assez étrange en effet que les biographes et les poètes comiques nous aient nommé si souvent Socrate et Céphisophon comme prenant part aux travaux d'Euripide, et qu'aucun d'eux n'ait parlé de Mnésiloque, auprès duquel pourtant Socrate ne serait qu'un faiseur subalterne, d'après les vers de M. Dindorf: je dis les vers de M. Dindorf; car je me trompe fort, ou peu de personnes² seront tentées de réclamer la propriété de ce pitoyable jeu de mots pour Téléclide.

Puis donc que l'existence de la tragédie des *Phrygiens* est constatée par ce double témoignage, nous croyons pouvoir la ranger parmi celles qu'on doit attribuer à Euripide, sans trop nous embarrasser si cette addition dérange le total arrêté sur le nombre des pièces de ce poète, assurés que nous sommes qu'il n'y a et ne peut y avoir rien de certain à cet égard. Mais Euripide a-t-il terminé cette tragédie, ne l'a-t-il que commencée? M. Dindorf pense que le présent ὑπόθεσιν indique qu'Euripide y travaillait encore. Pour moi je suis d'avis de voir là, comme en mille autres

¹ Aristoph. Av. p. 563. Cf. Menag. Observ. in Diog. Laërt. lib. 11, segm. 18.

² Cependant M. Pflugk, dans sa nouvelle édition d'Euripide (*Eur. vit.*, p. lxx, not. c), approuve la restitution de M. Dindorf.

endroits, un présent pour un passé; car je ne sache pas qu'il ait jamais été d'usage en Grèce d'annoncer à l'avance les ouvrages que l'on composait.

J. P. ROSSIGNOL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE française a élu M. Tissot à la place vacante par le décès de M. Dacier.

M. Silvestre de Sacy a été nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. La même compagnie, pour remplir une des places vacantes dans son sein, a élu M. Stanislas Julien; elle avait aussi à nommer un académicien libre: M. de Monmerqué a obtenu la majorité des suffrages.

Une des places vacantes dans l'Académie des sciences a été remplie par l'élection de M. Libri. Feu M. Scarpa, associé étranger, a été remplacé par M. R. Brown. Cette académie a pris et publié une délibération relative à l'impression de ses Mémoires: le premier article porte qu'il en sera publié tous les ans un volume de 600 pages au moins, composé « des notices historiques et des mémoires lus ou présentés par les membres dans les séances ordinaires et publiques; enfin des rapports dont on aura voté l'impression. » L'Académie des sciences a joint à la liste de ses correspondants les noms de MM. Walz, à Nîmes, et Struve, à Dorpat.

Dans l'Académie des beaux-arts, MM. Alvarès et Longhi, associés étrangers, ont été remplacés par MM. Rauch, à Berlin, et Toschi, à Parme; et M. Meynier, académicien titulaire, par M. Paul de la Roche.

Une ordonnance royale a sanctionné le règlement de l'Académie des sciences morales et politiques.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Essai historique sur la liberté d'écrire chez les anciens et au moyen âge, sur la liberté de la presse depuis le xv^e siècle, et sur les moyens de répression dont ces libertés ont été l'objet dans tous les temps, avec beaucoup d'anecdotes et de

notes; suivi d'un tableau synoptique de l'état de l'imprimerie en France en 1704, 1739, 1810, 1830, et une chronologie des lois sur la presse, de 1789 à 1831, par M. Gabriel Peignot. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Crapelet, et rue de Vaugirard, n° 9; 1833, 250 pages in-8°. Prix, 4 fr. 50 c.

Notice des livres grecs, latins, français et autres, composant la bibliothèque de feu M. Dulaure, ancien député à la Convention nationale, &c. Paris, imp. de M^{me} Huzard, librairie de Truchy, 1833, 32 pages in-8°, 362 articles. Petite collection remarquable non par la rareté, mais par le bon choix des articles qui la composent. — *Vente de livres rares et de manuscrits précieux, cités dans l'histoire des Français des divers états*, par M. Monteil. Paris, impr. de Duvergier, librairie de Silvestre, 1833, iv et 50 pages in-8°, 300 articles imprimés et 173 manuscrits. — *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. Hély-d'Oissel*. Paris, impr. de Guiraudet, librairie de Galliot, 1833, 188 pag. in-8°. — *Catalogue des curiosités remarquables* provenant en partie du cabinet de feu M. Abel-Rémusat: mosaïque, tableaux, bronzes, laques, etc. Paris, imp. de Selligie, 1833, 32 pages in-8°.

De l'éducation publique, considérée dans ses rapports avec le développement des facultés, la marche progressive de la civilisation et les besoins actuels de la France, par M. F. Ch. L. Naville, de Genève; 2^e édition, considérablement augmentée. Paris, impr. de Lachevardière, librairie de Durfort, 1833, in-8°, 438 pages et 10 tableaux. Prix, 7 fr.

Le MORETUM, poème de Virgile, traduit en vers français, suivi de notes, par M. F. P. de Saint-Ferréol. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Delaunay, 1833, 72 pages in-18. Le texte est en regard. Nous reviendrons sur cet article.

Contes arabes de Cheykh él-Mohdy, par M. J. J. Marcel; *Prospectus* imprimé chez Henri Dupuy, 16 pages in-8°. Ces contes seront publiés en quinze livraisons, formant 3 vol. in-8°, chacun de 512 pages. L'ouvrage est divisé en deux parties. La première comprend les contes de *l'Endormeur, ou les Aventures d'Abderraman él-Iskanderany*: elle avait été publiée en 1828, sous le titre des *Dix Soirées malheureuses* (Voyez notre cahier de mars 1830, page 192); elle va reparaître, soigneusement revue, avec des additions et des notes. La seconde partie, entièrement inédite, a été intitulée par l'auteur arabe: *Séances du Moristan, ou Révélations à l'hôpital des fous du Caire*. Les deux parties feront suite aux dernières éditions des *Mille et une Nuits* et des *Mille et un Jours*: on emploiera le même caractère et le même format. Les premières livraisons des nouveaux contes arabes ont paru en 1832. Le prix de chaque livraison est de 2 fr. pour les souscripteurs. On souscrit, sans rien payer d'avance, rue de Mesnilmontant, n° 55, et chez les libraires Dondey-Dupré, de Bure, Treuttel et Würtz.

Li Romans de Garin le Loherain, publié pour la première fois, et précédé de l'examen du système de M. Fauriel sur les romans carlovingiens; par M. Paulin Paris. Paris, impr. de Firmin Didot, librairie de Técheiner, 1833. Tome I^{er}, 336 pages in-8°, avec un *fac simile* et une vignette. Nous nous proposons de rendre compte de cet ouvrage.

Les Truands et Enguerrand de Marigny, histoire du règne de Philippe-le-Bel, par M. V. Lottin de Laval; seconde édition. Paris, impr. de Demonville, librairie de Souverain, 1833, 3 vol. in-12. Prix, 9 fr.

L'Hacendilla, contes psychologiques, par M. Hippolyte Dalicarc. Paris, imp. de la veuve Poussin, librairie de Dumont, au Palais-Royal; 1833, in-8°, 376 pages.

Ce volume contient quatre contes : *La Femme à sept maris* (sous le règne d'Édouard I^{er}, à Londres), *le Manteau rouge*, *la Fatalité*, *les Quatre fugitifs*.

La Fiancée royale, histoire franco-gauloise, par M. de Marlès. Paris, Dumont, 1833, 5 vol. in-12.

Tableau de mœurs au X^e siècle, ou la Cour et les lois de Howel-le-Bon, roi d'Aberfraw, de 907 à 948; suivi de cinq pièces de la langue française aux XI^e et XIII^e siècles, telle qu'elle se parlait en Angleterre après la conquête de Guillaume de Normandie; et terminé par une notice historique sur la langue anglaise, depuis son origine jusqu'au XVIII^e siècle. Paris, Crapelet, 1833; grand in-8^o, x et 104 pages. Prix, 12 fr. C'est le tome X de la collection des anciens monuments de l'histoire de la langue française, collection qui doit se composer de 14 volumes.

Histoire des Français, par M. J. C. L. Simonde de Sismondi, correspondant de l'Institut de France, &c., tome V^e (règne de François I^{er}, années 1515-1538). Paris, impr. de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, 1833, in-8^o, 590 pages. Prix, 8 fr. Nous nous proposons de rendre compte de ce volume.

Samarobriva, ou Saint-Quentin. Notes critiques et géographiques sur la Samarobriva de M. de C., par M. Ch. Quentin. Saint-Quentin, Cotinwest, 1833, in-8^o, 92 pages. Voyez, sur la Samarobriva de M. de C., notre cahier de février 1832, page 123.

Recherches sur l'histoire et sur l'ancienne constitution de la monarchie de Savoie; ouvrage composé sur des documents pour la plupart inédits, traduit de l'italien de M. L. Cibrario, par M. A. Boullée. Lyon, impr. de Rossary; Paris, librairie de Moutardier, 1833, in-8^o, 316 pages.

Les demandes faites par le roi Charles VI touchant son état et le gouvernement de sa personne, avec les réponses de Pierre Salmon, son secrétaire familier, publiées avec des notes historiques, d'après les manuscrits de la bibliothèque du Roi, par M. G. A. Crapelet, imprimeur, chevalier de la légion d'honneur, membre de la société royale des antiquaires de France. Paris, imprimerie de M. Crapelet, 1833, in-8^o max., 22 et 176 pages, avec dix planches et un *fac simile*. Prix, 30 fr. Les lettres de Salmon étaient connues par une notice des deux manuscrits qui les contiennent (tome V des Extraits des manuscrits), et par des morceaux imprimés, comme suppléments de Froissart, à la fin du tome XV de la collection des chroniques nationales de M. Buchon. M. Crapelet, qui publie pour la première fois le recueil des demandes et des réponses de Salmon, décrit les deux manuscrits, en reproduisant, sauf quelques modifications, la notice qui vient d'être indiquée, et dont P. Ch. Lévesque est le rédacteur. Les deux premières parties du livre de Salmon consistent en dialogues entre lui et Charles VI : le roi questionne, et Salmon, qui répond, se qualifie le *disciple*. Les dialogues ont d'abord pour objets les devoirs des princes et de leurs conseillers ou serviteurs; puis des doctrines religieuses : Dieu, les anges, la création de l'homme, . . . le jugement dernier; mais M. Crapelet *n'a pu*, dit-il, *se résoudre à imprimer* cette seconde partie : il la fait connaître par quelques extraits. « Le roy demande : Adam ne vit-il pas Dieu proprement en paradis terrestre? Salmon respont : Oyl, comme fist Abraham et les autres prophètes. . . Le roy demande : Combien de temps fu Adam en paradis terrestre? Salmon respont : Par sept heures tant seulement; car incontinent que la femme fu faicte, tantost fu deceue, et à la sixième heure menga de la pomme qu'elle présenta tantost à son mary, qui pour l'amour

« d'elle en menga, et à l'heure de nonne furent tous deux ensamble mis hors « de paradis par le chérubin, &c. . . »

La troisième et la quatrième partie se composent des lamentations et des épîtres de Salmon. Le livre fut présenté en 1409 à Charles VI, auprès duquel l'auteur avait été aposté par le duc de Bourgogne Jean-sans-Peur : la mission de Salmon était d'abuser, au profit du duc, de la crédulité du monarque. En parlant de la déloyauté de Salmon, Lévesque a commis une méprise que M. Crapelet relève : il a pris pour un port de mer le nom propre *Ostende* d'un des secrétaires du duc de Bourgogne. On ne connaît d'ailleurs de la personne de Salmon que ce surnom même, syncopé de *Salomon* ; son vrai nom était *le Fruictier* : c'est ainsi qu'il est appelé dans le sauf-conduit qu'il obtint en 1408 pour aller en Italie. Il vivait en 1411, et l'on ne sait pas en quelle année il mourut. Pour donner une idée du langage et du style de cet écrivain, nous transcrivons un article de la première partie de son œuvre : « Très-excellent prince, il m'est « advis, selon le dit d'aucuns prophètes et philozophes anciens, qui le roi, qui « par la grace de Dieu est élevé en dignité royal; doit bien congnoistre et hon- « nourer l'estat d'icelle dignité, en l'onneur et révérence de Dieu, comme cellui « qui est l'exemple et le gouverneur du pueple sur lequel il est nommé roy, « non pas roy pour s'en glorifier, ne croire que ce nom et cette dignité lui soient « donnés pour le bien de sa singulière personne, mais est nommé roy pour « arrêter et bien gouverner le pueple sur lequel il a puissance et seignourie par « la vertu d'icellui nom et tiltre, et par l'estat de la dignité en quoy il est élevé, « puet-il congnoistre la vérité estre telle. Premièrement, quand le roy est assis « en siège royal, il doit estre vestus et ornez de vestemens royaux de couleur de « pourpre ou d'autre couleur royale, et doit avoir la couronne en son chief et « tenir en sa main destre le sceptre royal, et en la senestre une pomme ou sam- « blance ronde. . . . Et par la pomme ou samblance ronde qu'il tient en sa main « senestre, nous est monstre qu'il doit entendre et considérer qu'il a l'administra- « tion de tout son royaume, et le doit gouverner deument et faire droiture : « c'est assavoir, refraindre les mauvais et soutenir les bons en leur droit; et en « sa main destre tient le sceptre royal, qui signifie rigueur et droiture : et en ce « faisant, le roy doit estre plein de miséricorde et de sagesse, et doit bien prendre « garde aux auctorités que dist le saige en son livre d'Ecclesiastes : Premièrement, « que la gloire de ce monde est moult petite et vaine, et la puissance freisle et « déchiet moult tost. Et à ce propos, Ysidore demanda à un sien disciple : Où « sont les roys, où sont les princes? où sont les saiges de ce monde? Tu puez « respondre : Ils sont trespasés comme un songe. »

On voit par ces exemples qu'il n'y a rien de très-neuf dans la doctrine de Salmon; mais ses épîtres, ses récits, ses *lamentations*, peuvent jeter quelque lumière sur certains détails de l'histoire de Charles VI depuis 1394 jusqu'en 1411. Le mariage de la princesse Isabelle, fille de Charles VI, avec Richard II, roi d'Angleterre, est raconté en ces termes :

« En l'an de grâce Notre Seigneur ccc mil quatre-vins et xiiii fu traictié le « mariage de madame Isabel, fille du roy de France, et de Richart de Bor- « deaux, lors roy d'Angleterre; lequel mariage fu accordé et depuis faict à « grant solempnité et en grant magnificence par l'assemblée qui lors se fist entre « Ardre et Kalays, du roy de France et du roy d'Angleterre, accompagniez « des princes et favoris et des nobles de leurs royaumes, et en icelle asssemblée

« furent certaines alliances faictes et jurées entre les deux roys, et fu lors madame
 « Isabel, fille du roy de France, qui là estoit, présentée au roy d'Angleterre,
 « et par les princesses, seigneurs et dames du royaume d'Angleterre, qui là
 « estoient, fu la dame receue moult honourablement, et après menée en la ville
 « de Kalays, accompagniée de messieurs les ducs de Berry, de Bourgogne et
 « de Bretagne et de plusieurs contes et barons, chevaliers, dames et damoiselles
 « du royaume de France; et en icelle ville de Kalayz, où estoit cette noble, com-
 « paignée de princes et de princesses, de seigneurs et de dames des royaumes
 « de France et d'Angleterre, espousa le roy d'Angleterre, en l'église Saint-
 « Nycholas, madame Isabel de France, qui lors fu royne d'Angleterre, dont
 « grant joye et grant feste fu faicte par certains jours en icelle ville de Kalays;
 « aprez lesquels jours et festes, les princes et les seigneurs et dames du royaume
 « de France prindrent congé du roy d'Angleterre et de la royne, et s'en re-
 « tournèrent en France. Quant la royne apperceut que les seigneurs et dames
 « se départoient et que tous ses gens la laissoient, elle requist au roy, son
 « seigneur, que des gens que le roy son père lui avoit bailliez pour la servir,
 « aucuns demourassent en sa compaignée, laquelle chose le roy lui octroya. Et du
 « nombre de ceux qui demourèrent, moy Salmon, qui parle, fu l'un qui par l'ordon-
 « nance du roy d'Angleterre, passay la mer en la compaignée de la royne. Apres
 « toutes ces choses ainsy faictes comme dit est, le roy et la royne, acompai-
 « gniez des princes et des princesses, dames et damoiselles du royaume d'An-
 « gleterre, entrèrent au navire du roy, qui tout ordonné estoit; et ainsi s'en
 « retourna le roy et emmena la royne à grant joye en Angleterre. »

Dans ce récit et dans tous les suivants, Salmon dit peu de choses en beau-
 coup de paroles. Cependant cette publication sera sans doute considérée comme
 un nouveau service rendu par M. Crapelet à ceux qui étudient les annales et la
 littérature du moyen âge. Il serait superflu de louer l'exécution typographique de
 ce volume : elle est digne des presses et de l'habileté de l'éditeur.

Histoire des comtes de Poitou, devenus bientôt ducs d'Aquitaine, depuis
 leur création par Karle-le-Grand, en 778, jusqu'en 1152, par M. A. D. de la
 Fontanelle de Vaudouré, conservateur des monuments historiques en Poitou,
 et M. J. M. Dufour, de la société des antiquaires de France. Cet ouvrage, qui
 doit paraître dans le cours de l'année 1833, est annoncé comme le fruit de beau-
 coup d'investigations et de voyages. Il doit être accompagné d'une carte du Poitou
 sous ses comtes, d'une carte de l'Aquitaine, de plusieurs lithographies. Le
 prix de souscription est de 10 fr., chez MM. Treuttel et Würtz.

*Précis historique et anecdotes diverses sur la ville et l'ancienne abbaye de
 Vezelay*, et sur ses alentours, au département de l'Yonne, par feu Nic. Martin,
 ancien curé de Vezelay, publiés par sa nièce. Auxerre, Gallot Fournier, 1833,
 368 pages in-8°.

Essai sur la vie de Jean Gerson, chancelier de l'église et de l'université de
 Paris, sur sa doctrine, ses écrits et les événements de son temps auxquels il a
 pris part; précédé d'une introduction où sont exposées les causes qui ont préparé
 et produit le grand schisme d'Occident, par M. Lécuy. Saint-Germain-en-Laye,
 impr. de Goujon; Paris, librairie de Chaudé, 1832, 2 volumes in-8°, ensemble
 de 800 pages.

Histoire de Charles Edouard, dernier prince de la maison de Stuart, précédée
 de la rivalité de l'Angleterre et de l'Écosse, par M. Amédée Pichot. Paris, impr.
 d'Éverat, librairie de Gosselin, 1833, 2 vol. in-8°, 15 fr.

Histoire de l'ordre des Assassins, par M. J. de Hammer, ouvrage traduit de l'allemand, et augmenté de pièces justificatives, par MM. J. J. Hellert et P. A. de la Nourais. Paris, impr. d'Auffray, librairie de Paulin, 1833, 372 pages in-8°. Prix, 7 fr.

Précis historique de la destruction des Janissaires par le sultan Mahmoud, en 1826; traduit du turc, par M. A. P. Caussin de Perceval (fils), professeur d'arabe vulgaire à l'école des langues orientales vivantes, près la bibliothèque royale. Paris, impr. et librairie de MM. Firmin Didot, 1833, vii et 365 pages. « La destruction du corps puissant et séditieux des Janissaires, » dit le traducteur, « est une époque mémorable de l'histoire ottomane. Ce grand événement, dont tous les détails sont imparfaitement connus en France, est diversement apprécié parmi nous : l'ouvrage dont j'offre aujourd'hui la traduction au public peut jeter un nouveau jour sur la question d'opportunité de la grande réforme entreprise par le sultan Mahmoud. L'auteur, Assad-Efendi, historiographe de l'empire et rédacteur de la partie turque du *Moniteur ottoman*, a essayé de montrer par des faits que les Janissaires n'étaient plus une force militaire, et que la nation ne voyait en eux que des oppresseurs, le gouvernement qu'un obstacle à toute amélioration. J'ai adopté pour ma traduction le même système que j'avais déjà suivi en traduisant l'histoire de la guerre des Turcs contre les Russes, pendant les années 1769 - 1774, par Vassif-Efendi; j'ai abrégé quelques longueurs, interverti plusieurs fois l'ordre des matières pour mettre une liaison plus marquée entre les faits, retranché des commentaires sur divers passages du Coran, et quelques vers ampoulés à la louange du sultan; mais je n'ai rien omis de ce qui était propre à faire connaître les mœurs et les idées religieuses de la nation musulmane : je me suis efforcé surtout de conserver son style, sa couleur et son cachet oriental. Ordinairement emphatique, il descend quelquefois, mais rarement, jusqu'à la trivialité : je me suis proposé le double but de reproduire le tableau d'un grand drame d'un intérêt tout récent, et de donner un échantillon de la littérature ottomane, que les orientalistes français ont négligée jusqu'ici, et dont l'existence est presque entièrement ignorée. Les Turcs ont cependant des historiens qui sont loin d'être sans mérite, et un nombre considérable de poètes, dans les compositions desquels on trouve beaucoup d'imagination et d'esprit. Malheureusement le goût des Orientaux en général et des Turcs en particulier, est si différent du nôtre, qu'un traducteur de poésies turques pourrait difficilement se flatter d'obtenir quelque succès : c'est déjà mettre les lecteurs à une assez forte épreuve que de leur présenter la traduction d'un historien ottoman. »

Description de la province chinoise de Sse-Tchouen, traduite et résumée du Tay-Tsing Y-tong-tchy, ou géographie officielle de la dynastie impériale actuellement régnante, par Louis Lamiot, missionnaire lazariste (mort à Marseille en 1831). Paris, impr. de P. Renouard, 1833, in-8°. — *Esquisse de Sy Yu*, ou des pays à l'ouest de la Chine, traduite ou résumée du chinois, par le même missionnaire; *ibid.* in-8°.

Mœurs domestiques des Américains, par Mistress Trollope; ouvrage traduit de l'anglais sur la quatrième édition. Paris, impr. d'Éverat, librairie de Ch. Goselin, 1832, 2 vol. in-8°. Prix, 15 fr.

Des principales expressions qui servent à la notation des dates sur les monuments de l'ancienne Égypte, d'après l'inscription de Rosette : lettres à

DES SAVANTS.

de l'Académie des sciences à Turin, par
Dupré. 1832. in-4°. Seconde lettre.

archeologica. Les annales de l'Institut
à Paris sous la direction de M. Pa-
Maze. in-8°. avec des planches de mo-
courante. 48 fr. ; pour chaque année

M. Azais. 2^e, 3^e, 4^e et 5^e séances, p. 42-
Levrault (Voyez notre cahier de février,
le discours d'ouverture est intitulée :
universel, des conditions de l'exis-
de l'univers, de la pesanteur et de
considère et détermine les divers
état solide, état liquide, état de vapeur,
générale de l'élasticité. Les princi-
4^e séance, où il s'agit de l'atmo-
le baromètre, des marées. Ce discours
sur le mouvement, la pesanteur et la
ensemble des êtres et de leurs rapports :
succèdent et se renouvellent sans cesse ;
action qui est présente à tous les temps,
cause constante et universelle. Quelle est la
cause première, c'est Dieu. Comment
mouvement, . . . cause seconde univer-
universel du mouvement ; c'est-à-dire
existe, est constamment en expansion,
à dilater, à s'étendre, à se dissoudre...
quelconque et occupant dans l'espace
êtres matériels, semblables ou diffé-
qui d'une force d'expansion continue,
résolution en luttant contre elle ; . . . en
acte de répression, de modération, de
expansion universelle. » — Il s'agit du
qui se termine par ces deux résultats :
les corps, bien loin de s'attirer
sont, au contraire, livrés sans déränge-
naturelle, universelle, qui les met en ré-
proque se change en gravitation appa-
nature ou d'action intime soit troublée :
à l'état magnétique, que la puissance
uniformité de l'action intime ; en sorte que
qui n'a point lieu dans l'état naturel,
répulsion plus forte que la répulsion na-
gravitation. » — Telles sont les idées fon-
ces détails de la philosophie de M. Azais-
sur le cours entier de ces doctrines.
méthode et d'intérêt.

Nouveaux principes de philosophie naturelle, déduits d'observations et d'expériences très-faciles à renouveler, et appliqués à la physiologie universelle, au magnétisme et à l'électricité, à la théorie de la lumière et des couleurs, ainsi qu'à la théorie de l'audition, et servant à démontrer qu'il ne peut point y avoir de mouvement spontané dans la nature; par M. J. N. Déal. Paris, Bachelier, 1832, in-8°, 544 pages et 2 planches.

Conjectures philosophiques, religieuses et politiques, par M. Albert-François de Lasalle, citoyen de Metz. Metz, imprimerie de S. Lamort, librairie de M^{me} Thiel; Paris, librairie de Treuttel et Würtz, 1833, in-8°, viij et 238 pag. Prix, 5 fr. Cet ouvrage, dédié au roi des Français, est destiné à montrer que les malheurs du genre humain ont pour cause la violation des lois divines, dont la création est si éminemment empreinte et dont elle nous a transmis la sublime expression. L'auteur est persuadé que, pour reconnaître le véritable but de l'ordre social et les perfectionnements dont il est susceptible, on a besoin de remonter à la création. Selon lui, les faits primitifs sont, que l'homme a été «destiné à la domination de tous les êtres vivants; que le principe féminin répand, par son influence active sur l'association humaine, tous les éléments de moralité et d'affection nécessaires au bien-être de la vie et à l'harmonie sociale; que tous les êtres végétaux ou vivants, et spécialement l'espèce humaine, ont reçu un droit commun à cette terre qui leur est donnée, afin qu'avec son secours ils puissent les uns et les autres se conserver et se multiplier.» La distinction du principe masculin et du principe féminin est l'une des idées fondamentales du système philosophique et politique exposé en ce volume: M. de Lasalle recherche dans l'histoire et dans l'état actuel de la société quels sont les effets soit de la puissance légitime, soit des empiétements de l'un et de l'autre principe. A ses yeux, la philosophie est une justice active, éclairée, laborieuse, qui, en signalant les désordres, en dénonçant les abus et les violences, tend à combiner et à modifier les deux principes de telle sorte qu'ils procurent à l'humanité entière la plus grande somme possible de bien-être et de sécurité. Il attribue au principe masculin la civilisation scientifique, au principe féminin la civilisation morale et le développement des sentiments religieux. En proclamant l'origine divine et la nécessité de ces sentiments, l'auteur s'exprime, sur quelques-unes des traditions qui s'y rattachent, avec une liberté qu'on pourra, comme il le prévoit lui-même, trouver excessive. Ses opinions sur les propriétés particulières provoqueront aussi la critique, malgré le soin qu'il prend de ménager et de rassurer les intérêts qu'elles sembleraient menacer. Ce livre est du nombre de ceux qui tiennent à l'idée d'une ère nouvelle, amenée par le mouvement ascendant des esprits: nous doutons fort qu'il puisse contribuer au véritable progrès de la science politique; mais il est conçu de bonne foi, dicté par une philanthropie sincère, écrit avec bienveillance, sans passion, sans intérêt personnel, et même sans prétentions. «J'ai exposé, dit M. Lasalle, mes diverses conjectures sans méthode et sans ordre; on pourra les trouver entachées d'obscurité et de fâcheuses répétitions: les idées, les citations se heurtent, l'enchaînement se laisse désirer; il y a des lacunes, des fautes graves. Tout cela est vrai, je le confesse; mais je ne suis point un écrivain, je procède sans art. . . . Cet œuvre appelle la critique. . . . Je m'y attends et je supporterai sans murmurer le fardeau de ces inévitables rigueurs.» Cette première critique de l'ouvrage par l'auteur lui-même est, à notre avis, beaucoup trop sévère; il s'en faut que l'art d'exprimer et d'enchaîner

ses idées lui soit aussi étranger qu'il le suppose, et ses modestes *conjectures* nous paraissent dignes de l'attention, quelquefois même de l'estime des hommes éclairés qui ne les pourront adopter.

Lettres sur les révolutions du globe, par M. Alexandre Bertrand, quatrième édition. Paris, impr. de Lachevardière, librairie de Ch. Gosselin, 1832, in-18, 480 pages. Prix, 4 fr.

Recherches sur la population du globe terrestre, par M. S. B. Eyriès. Paris, Pihan de Laforest, 1833, 63 pages in-8°.—En Europe, sur 492,000 lieues carrées, on compte 225,000,000 habitants : en Asie, 2,108,000 lieues carr., 390,000,000 hab.; en Afrique, 1,496,000 lieues carr., 70,000,000 hab.; en Amérique, 2,197,000 lieues carr., 40,500,000 hab.; en Océanie, 532,000 lieues carr., 20,300,000 hab. Total de la population du globe, 745,800,000 habitants. On voit que l'Asie est la partie du monde la plus peuplée; mais comparativement à sa surface, elle l'est bien moins que l'Europe, où la population est de 458 habitants par lieue carrée. « On peut être surpris, dit M. Eyriès, de ce que plus d'un tiers de la surface du globe soit destiné à être faiblement peuplé, et même dans quelques parties complètement inhabité par l'homme; mais il lui reste encore assez d'espace pour s'étendre; et si des pays sont surchargés d'habitants, d'autres attendent une population plus considérable. »

Mémoire sur la question suivante de droit public, mise au concours (par la Société des sciences et belles-lettres de Mâcon): *Quelle est l'influence des capitales sur l'état moral, administratif et financier des provinces; et jusqu'à quel point le législateur doit-il restreindre ou favoriser cette influence?* Par M. B. J. Legat. Paris, Migneret, 1832, 24 pages in-8°.

Rapport sur le bouillon de la compagnie hollandaise, fait à l'Académie des Sciences, par M. Chevreul, au nom de la commission de la Gélatine, composée de MM. Magendie, Serres, Dupuytren, Chevreul, Flourens et Sérullas; 1832, imprimé par ordre de l'académie. Paris, Firmin Didot, 1833, 42 pages, y compris six notes.

Les conclusions sont, « 1° Que l'appareil monté par M. Ph. Grouvelle pour préparer du bouillon en grand parait parfaitement remplir son objet; 2° que les soins apportés à la confection du bouillon, soit pour le choix de la viande, soit pour la conduite des opérations nécessaires à la cuisson, soit enfin pour le distribuer aux consommateurs, doivent en recommander l'usage auprès des hospices et des personnes qui ne sont pas en position de faire chez elles cette préparation; 3° qu'il est à désirer que non-seulement l'usage de ce bouillon se propage, mais encore celui de la viande qui a servi à le préparer; car cette viande cuite, considérée en elle-même et relativement au prix auquel la vend la compagnie hollandaise, est un bon aliment. »

Chemin de fer de Paris à Roanne, formant le complément de la ligne de Paris à Lyon : considérations à l'appui du projet, présentées par MM. Mellet et Henry, au nom de la compagnie soumissionnaire. Paris, impr. de Guiraudet, 1833, 23 pages in-8°, avec une carte.

Fortifications de Paris : Du système à suivre pour mettre cette capitale en état de défense, par le général Valazé. Paris, Paul Renouard, 27 pages in-8°, avec une planche lithographiée.

Connaissance des temps, ou des mouvements célestes, à l'usage des astronomes et des navigateurs, pour l'an 1835; publié par le bureau des longitudes,

Paris, Bachelier, 1833, in-8°. Avec les additions, 508 pages, prix, 7 fr.; sans les additions, 372 pages, prix, 5 fr.

Essai sur les vivisections, par M. Hippolyte Combes, docteur-médecin, avec cette épigraphe: « Regarder notre organisation comme un et multiple, actif et passif à la fois; tel est le principe à la vérification duquel doivent tendre tous les efforts. » Paris, 1832, in-8°.

Mélanges de médecine, ou choix d'observations recueillies à l'hôpital de Montluel (Ain), pendant les années 1830 et 1831, par M. J. A. C. Olivier. Lyon, Perrin, 1833, in-8°, 96 pages.

Recherches pathologiques et pratiques sur les maladies de l'encéphale et de la moelle épinière, par Jean Abercrombie; traduites de l'anglais et augmentées de notes très-nombreuses, par M. N. Gendrin. Paris, impr. de Crapelet, librairie de Baillièrre, 1833, in-8°, 656 pages. Prix, 8 fr.

M. Eugène Burnouf vient de mettre au jour l'*Avant-propos* de son *Commentaire sur le Yaçna*, l'un des livres liturgiques des Perses; ouvrage contenant le texte Zend, expliqué pour la première fois, les variantes des quatre manuscrits de la bibliothèque royale, et la version sanscrite inédite de Nériosengh. Paris, impr. royale, 1833, in-4°. L'*Avant-propos* a xxxvi pages.

« Lorsque ce commentaire sera achevé, dit M. Eug. Burnouf, mon intention est de le faire suivre du texte du Yaçna, tel que la discussion des variantes m'aura permis de le fixer. J'y joindrai la traduction française avec les corrections que j'aurai pu faire à celle d'Anquetil; je passerai alors au Vispered (second ouvrage compris dans le *Vendidad-Sadé*), dont la traduction est déjà très-avancée. Quant au Vendidad (*proprement dit*), comme M. Olshausen a donné une édition très-soignée des quatre premiers chapitres de cet ouvrage, et qu'il m'a promis sur cette partie des livres zends un travail d'explication analogue à celui que j'ai fait pour le Yaçna, je ne publierai pas de commentaire sur un livre qui est en de si savantes mains. Cette détermination ne pourrait changer que si d'autres travaux empêchaient M. Olshausen de continuer sa publication. »

Le siècle, Revue critique de la littérature, des sciences et des arts, nouveau journal littéraire qui paraît tous les samedis, par cahier de deux feuilles in-8°. Le 9^e a été publié le 23 mars. On s'abonne au bureau de ce journal, rue du Battoir-Saint-André, n° 1, et chez Roret, libraire, rue Hautefeuille, n° 20 bis. Prix de la souscription: pour un an, 40 fr.; pour 6 mois, 21 fr., à Paris; 46 fr. pour l'année et 24 pour le semestre dans les départements; à l'étranger, 52 fr., ou 27.

BELGIQUE. *Essais philosophiques*, suivis de la métaphysique de Descartes, rassemblée et mise en ordre, par M. L. A. Gruyer. Bruxelles, chez Hayez, imprimeur de l'académie royale, et chez Louis Hauman, rue Neuve; 1832, 4 vol. grand in-8°; xxxix, 426, 460, viij, 424 et 408 pages.

M. Gruyer avait publié en 1823 un *Essai de philosophie physique*, 260 pages in-8°, et un volume intitulé: *Système des facultés de l'ame*, extrait du cours de philosophie de M. Laromiguière, avec des notes critiques, 182 pages in-18; en 1824, un mémoire sur l'espace et le temps, 92 pages in-8°; en 1825, une dissertation sur le mouvement, 60 pages in-8°; en 1827, un résumé des opinions des philosophes anciens et modernes, sur les causes premières, les propriétés générales des corps et l'éther universel, 2 vol. in-32, ensemble de 620 pages; en

1829, un résumé de la métaphysique de Descartes, 116 pag. in-8°. Tous ces écrits sont reproduits sous quelques autres formes dans les quatre volumes que nous annonçons, et y forment, avec de nouveaux articles, un même corps d'ouvrage, dont voici la distribution :

TOME I^{er}. De l'inertie de la matière, et du mouvement, de l'espace et du temps, de l'attraction, de la nature et des propriétés générales des corps; résumé de quelques hypothèses physiques. — TOME II. Des fluides impondérables (le calorique, la lumière, l'électricité, le magnétisme); explication de la réfraction et de la réflexion de la lumière; électro-magnétisme; doctrines de Cabanis et de M. Broussais sur l'origine de la sensibilité et de l'intelligence; opinions des philosophes sur les causes premières, sur l'éther universel. — TOME III. Principes de métaphysique: système des facultés de l'âme; abrégé de la métaphysique de Descartes, sa Méthode, ses Méditations. — TOME IV. Métaphysique de Descartes, extraite des onze volumes de ses Œuvres, rassemblée et mise en ordre.

Pour donner une idée du système philosophique de M. Gruyer, nous emprunterons ses propres paroles (tome III, page 259): « Les idées sensibles ont leur origine dans le sentiment-sensation, et leur cause dans l'attention. Les idées des facultés de l'âme ont leur origine dans le sentiment de l'action de ces facultés, et leur cause aussi dans l'attention. Les idées de rapports ont leur origine dans le sentiment de rapport, et leur cause dans l'attention et la comparaison. Les idées morales ont leur origine dans le sentiment-moral, et leur cause ou dans l'attention ou dans la comparaison, ou dans le raisonnement, ou dans l'action réunie de ces facultés. Il faut donc se rendre à cette conclusion, qu'il existe quatre origines et trois causes de nos idées, que toutes les idées ont leur origine dans le sentiment, et leur cause dans l'action des facultés de l'entendement. »

ANGLETERRE.

Poems, etc. Poésies d'Alfred Tennyson. Londres, Moxon, 1832, in-12.

Un auteur qui n'est connu que sous le nom du forgeron de Sheffield a publié plusieurs poèmes dans le cours des dernières années: celui qui est intitulé: *Corn Law Rhymes*, Vers sur la loi des céréales, a eu au moins trois éditions: la troisième est de 1831, Londres, in-8°. On a du même auteur un poème sur l'Amour: *Love, a poem*; Londres, 1831, in-8°, 3^e édition. — Et *The Village-Patriarch*, le Patriarche de village. Londres, 1831, in-12.

The Golden Calf; le Veau d'or, comédie en trois actes, par M. Douglas Errold. Londres, Richardson, 1832, in-8°.

The American Stage, Le théâtre américain, avec des anecdotes sur les auteurs anglais des États-Unis depuis 1752 jusqu'à présent, par M. W. Dunlap. Londres, Bentley, 1832, 2 vol. in-8°.

Zohrab the hostage. Zohrab l'otage, par l'auteur de Haji Baba (M. Morrier). Londres, Bentley, 1832, 3 vol. in-12.

A new topographical Dictionary. Nouveau dictionnaire topographique de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, par M. J. Gorton. Londres, Chapman, 1832, 3 vol. in-8°, avec un atlas in-4° contenant 54 cartes, gravées par Sid-

ney Hall. Prix de l'exemplaire relié, 3 l. 12 sh. ; et avec les cartes enluminées, etc. , 4 l. 11 sh. Ce dictionnaire comprend la description de toutes les villes, villages, hameaux des îles britanniques, avec les nouveaux recensements de population, des tableaux et tables statistiques. On assure que les détails ont été vérifiés sur les lieux et d'après des renseignements authentiques.

The Landscape Album. Album pittoresque, recueil de 60 vues de la Grande-Bretagne, dessinées par M. Westall, avec explications et descriptions par M. Th. Moule. Londres, Tilt, 1833, in-12. Prix de l'exemplaire relié, 15 sh.

Landscape Illustrations, etc. Collection de paysages à joindre aux œuvres en prose de Walter Scott, avec des portraits de femmes célèbres, et un texte descriptif. Londres, Chapman, 1833, in-8°. Chaque livraison contient quatre paysages et un portrait : les sept premières ont paru. Prix de la livraison, 2 sh. 6 d., et sur papier de Chine in-4°, 7 sh. — Le recueil de portraits des personnages célèbres de l'Angleterre, intitulé *National Gallery*, se publie à Londres, chez Fisher, in-4°. La 42^e livraison a paru en 1832. Les portraits sont accompagnés de notices biographiques par M. W. Jerdan.

The monumental Effigies of Great Britain. Portraits d'hommes célèbres de la Grande-Bretagne, sculptés sur les tombeaux, ou en d'autres monuments; ouvrage de feu Alfred Stothard. Londres, Arch, 1832, in-8°.

Lives of distinguished Scotchmen. Vies d'Écossais célèbres depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours; par M. Robert Chambers. Glasgow, Blaskie, 1832, in-8°, avec les portraits. Tome I^{er}.

Stories of the Irish Peasantry. Traits et histoires des paysans irlandais. Dublin, 1832, seconde série, 3 vol. in-12.

Views of the Rhine. Vues du Rhin, avec un texte descriptif en anglais, en allemand et en français, par M. Tombleson. Londres, 1832, 2 livraisons.

Life of sir David Baird. Vie de sir David Baird, comprenant sa correspondance. Londres, Bentley, 1832, 2 vol. in-8°, avec le portrait de David Baird, gravé par Finden.

Records of my life. Souvenirs de ma vie, par feu John Taylor. Londres, Bull, 1832, 2 vol. in-8°. Recueil d'anecdotes domestiques, de bons mots, de lettres, etc.

MM. Treuttel et Würtz publient à Londres une revue trimestrielle de la littérature étrangère (non anglaise). *The foreign Quarterly Review*, in-8°. Prix du trimestre, 6 sh.

The asiatic Journal. Journal asiatique qui se publie à Londres chez Parbury, in-8°. Prix du cahier, 3 sh. 6 d. Le cahier de décembre contient des notices sur les travaux de MM. Chézy et Champollion le jeune.

ITALIE.

Vocabolario reggiano, Vocabulaire du dialecte de Reggio. Reggio, Torriani, 1832, in-8° : les deux premiers cahiers (A-CAN).

Serie degli scritti impressi in dialetto veneziano. Écrits publiés en dialecte vénitien; par M. Bart. Gamba. Venise, Alvisopoli, 1832, in-16.

Il libro d'Isaia, versione poetica fatta sull' original testo ebraico; di Isaaco Reggio, già professore d'umanità nell' I. et R. ginnasio di Gorizia. Udine,

fratelli Mattiuzzi, 1831, in-12, 209 pages. Traduction poétique d'Isare.

Pietro of Russia, poema di Angelo Conti, con annotazioni dell'autore. Torino, tip. reale, 1832, in-8°, 360 pages. Pierre de Russie (ou Pierre le Grand), poème.

Stato degli studj geografici e delle scoperte fatte nell' ultima decade; discorso di Pietro G. Ulloa, pronunziato a 5 dicembre 1831. Napoli, stamp. del Genio, 1831, in-8°, 172 pages. Discours sur les études géographiques et sur les découvertes faites depuis dix ans.

Storia degli antichi popoli italiani, di Giuseppe Micali, dell' Accademia della Crusca. Firenze, Molini, 1833, 3 vol. gr. in-8°, et un atlas in-folio contenant la carte de l'Italie antique de d'Anville et 120 planches. Prix, 150 fr. Ce grand ouvrage, annoncé d'avance dans nos cahiers de janvier 1832, p. 63, et février, p. 125, vient de paraître. Nous nous proposons d'en entretenir plus particulièrement nos lecteurs. Ils sont avertis déjà que cette histoire des anciens peuples italiens est un ouvrage nouveau, et non une réimpression de celui qui est depuis longtemps connu sous le titre d'*Italia avanti il dominio de' Romani*, et dont nous avons rendu compte dans notre cahier de décembre 1724, pag. 738-749.

La Via Appia, dal sepolcro de' Scipioni al Mausoleo di Metella, carme del caval. G. E. Visconti. Si aggiunge un' appendice di scelte antiche iscrizioni. Roma, Bourzales, 1830, in-8°, di pag. 60.

Storia dei principi di Savoia. Histoire des princes de Savoie de la branche d'Acaja, seigneurs du Piémont depuis 1294 jusqu'en 1418, par M. L. Datta. Turin, 1832, 2 vol. in-8°, Pr. 10 l.

Illustrazione d'una serie di monete. Éclaircissements sur une suite de monnaies des évêques de Trieste, par M. O. Fontana, possesseur de cette collection. Trieste, Weis, 1832, in-4°, avec planches.

Collezione di Mobigliei, etc. Collection de meubles, vases sacrés, ustensiles, tapisseries, gravures, etc., publiée par M. A. Gomez. Venise, Gomez, 1832, in-fol. Il y aura 20 livraisons.

Opuscol. di chirurgia di Ant. Scarpa. Opuscules de chirurgie d'Ant. Scarpa. Pavie, Bissoni, 1832, 3 vol. in-4°, avec planches. Prix, 24 lire.

Manuale d'Igiene pubblica. Manuel d'hygiène publique; observations sur le plus sage emploi du temps, sur les moyens de prolonger la vie, etc., par M. B. Sembenin. Venise, 1832, in-8°.

Giurisprudenza medica, etc. Jurisprudence médicale sur la viabilité des enfants nés avant le septième mois et sur leurs droits civils, par M. Dominique Meli; seconde édition. Ravenne, 1832, in-12, xij et 247 pages.

ALLEMAGNE.

Handbuch der classischen Bibliographie. Manuel de bibliographie classique, par M. Schweiger; tome II. Auteurs latins, par ordre alphabétique: première partie A-L. Leipsic, F. Fleischer, 1832, in-8°. Prix, 2 rxd. 12 gr. Le volume précédent concerne les auteurs grecs. On a publié à diverses époques des catalogues du même genre; les derniers ont l'avantage d'indiquer les éditions les

plus récentes, qui devraient toujours être et qui sont en effet quelquefois les meilleures.

Handbuch der Geschichte der italienischen Literatur. Manuel de l'histoire de la littérature italienne, par M. Genthe. Magdebourg, Rubach, 1832; tome I^{er}, qui traite des ouvrages en prose. On se propose de publier de semblables manuels d'histoire littéraire pour l'Espagne, la France, et les autres contrées européennes et orientales.

Grammatik der mongolischen Sprache. Grammaire de la langue mongole, par M. J. Schmidt. Saint-Petersbourg et Leipzig, chez Cnobloch, 1831, in-4^o, avec des planches lithographiées. Prix, 2 rxd. 6 gr.

Oratorum romanorum fragmenta. . . . Fragments de 125 orateurs romains, depuis Appius l'aveugle, jusqu'à Q. Aur. Symmaque; recueillis par M. H. Meyer. Zurich, Orell, Füssli et comp. 1832 (Cicéron n'est pas compris dans ce recueil).

Il a paru en 1832, à Stuttgart et à Tubinge, chez Cotta, une édition du Roman du Renard, donnée par M. Fr. Jos. Mone, d'après trois manuscrits, viij et 336 pages in-8^o. Ce poëme est annoncé par M. Mone, comme ayant été composé en partie au ix^e siècle, et en partie au xiv^e. Nous le croirions plutôt du XIII^e: voyez, sur l'édition qu'en a publiée M. Méon en 1826, un article de M. Raynouard dans notre cahier de juin 1826, pag. 334-345.

Schriften von P. Belani. Brunswick, Meyer, 1832, 18 vol. in-8^o, dont les trois derniers contiennent les nouvelles intitulées *le Calabrois*, *le Maraudeur*, *Laure*.

M. Joseph Jeremias a mis au jour en 1832, à Weimar, chez Graebner, deux volumes in-8^o en langue allemande, dont l'un contient le roman intitulé: *Aventures singulières du chanteur Joseph Gradweg*; l'autre *Hugues Raynald*, ou le bonheur tardif, conte historique et romantique, qui se rapporte aux guerres de Lombardie de 1162 à 1176. Prix de chaque volume, 20 gr.

Haririus latinus, sive . . . Haririi narrationes consensuum nomine celebratæ, omnes et integræ, ex Arabum sermone in latinum translata, illustratæ et editæ, studio Samuelis Peiperi. Cervimontii, Krahn, 1832, in-4^o.

Manethonis Apotelesmaticorum libri sex, græcè. Recognoverunt, commentationem de Manethone brevesque annotationes criticas adjecerunt Mauritius Axtius et Ant. Rigler. Coloniae, Bachem, 1832, in-8^o. Ce poëme grec sur les influences des astres est connu par l'édition qu'en a donnée Jacq. Gronovius: *Apotelesmatica*, sive de viribus et effectis astrorum, libri vi. Lugduni Bavorum, 1698, in-4^o. Mais il est fort douteux que Manéthon en soit l'auteur. Au jugement de Luc Holstenius, et de Thomas Tyrwith (Préf. de l'édit. d'Orphée), c'est une production du moyen âge.

Kritische Geschichte, etc. Histoire critique du christianisme primitif, ou Philon et la théosophie alexandrine, par M. Gfrörer. Stuttgart, Schweizerbart, 1832, 2 vol. in-8^o. Prix, 4 rxd. 12 gr. L'auteur paraît avoir particulièrement recherché quelle a été l'influence de l'école juive égyptienne sur le christianisme.

Helperici, sive, ut alii arbitrantur, *Angilberti, Karolus magnus et Leo papa*: à cod. turic. sec. IX; emendavit C. Orellius Turici, Orell et Füssli, 1832, in-8^o; Prix, 48 kr.

Wie verloren die Juden, etc. Comment les Juifs ont-ils perdu le droit de

bourgeoisie en Orient et en Occident? Par M. L. Schrage. Berlin, Froelich in-8°. Prix, 18 gr.

M. Wilken a publié en 1832 à Leipsic, chez Vogel, le septième et dernier tome de son histoire des croisades (en allemand), volume in-8°, divisé en deux parties qui contiennent près de mille pages, avec des tables et des plans géographiques. Ce grand ouvrage, qui probablement ne tardera point à être traduit en français, a occupé M. Wilken durant plus de trente années.

Die Canarischen Inseln, etc. Description très-détaillée de l'état actuel des îles Canaries; leur topographie, leur statistique, leur commerce, etc.; par M. Coleman Mac-Gregor. Hanovre, Hahn, 1832, in-8°, avec cartes et figures représentant les costumes, etc. Prix, 2 rxd. 16 gr.

Handbuch der Mechanik. Manuel de mécanique, par M. Gerstner. Prague, Spurny, 1831, in-4°, avec 40 planches. Pr. 30 rxd.

Recueil de planches de pétrifications remarquables, par M. Léopold de Buch. Berlin, impr. de l'Académie des sciences, 1831, 1^{re} livraison, composée de 20 pages de texte et de 8 planches.

Abhandlungen, etc. Mémoires d'histoire et de littérature de la Société royale allemande de Königsberg, publiés par M. W. Schubert. Königsberg, Bern-träger, 1832, 2 vol. in-8°. Pr. 3 rxd. 2 gr.

Basilicorum libri novem. Post Annibalis Fabroti curas, ope codicum manuscriptorum à G. Heimbachio aliisque collatorum, integriores cum scholiis edidit, editos denuò recensuit, deperditos restituit, translationem latinam et adnotationem criticam adjecit G. Heimbach. Lipsiæ, Barth, 1832, in-4° maj. Pr. 1 rxd. 8 gr.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Journal d'une ambassade envoyée par le gouverneur général de l'Inde à la cour d'Avra, en 1827, par M. John Craufurd. (Article de M. Eug. Burnouf.)..	Pag. 129.
Lucrece, de la nature des choses, poëme, traduit en prose par M. de Pongerville. (Article de M. Raynouard.).....	140.
Dissertazione esegetica intorno all' origine ed al sistema della sacra architettura presso i Greci. (Article de M. Raoul-Rochette.).....	148.
La vie de Scheikh Mohammed Ali Hazin, publiée et traduite par M. F. C. Bel-four. (Article de M. Silvestre de Sacy.).....	160.
Euripide a-t-il fait une tragédie intitulée les Phrygiens? (Article de M. Rossignol.).....	174.
Nouvelles littéraires.....	178.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

AVRIL 1833.

MANUEL de la métallurgie du fer, par M. C. J. B. Karsten.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

DANS les deux articles précédents ¹, nous avons examiné les trois premières sections de l'ouvrage de M. Karsten : nous avons donné une attention toute particulière à l'exposé qu'il a fait des propriétés du fer considéré à l'état de métal ductile ou de fer proprement dit, à l'état de fonte ou de fer cru, enfin à celui d'acier. Nous avons cherché à fixer avec précision les diverses manières dont on a envisagé successivement la nature chimique du fer dans ces trois états où l'homme l'a appliqué à tant d'usages variés avec de si grands avantages. Nous sommes entré dans moins de détails en rendant compte de la partie de l'ouvrage qui est consacrée aux minerais et aux combustibles employés à les traiter ; enfin nous nous sommes borné à indiquer les différents rapports sous lesquels l'auteur a parlé des machines soufflantes propres à développer dans les fourneaux la haute température qui est indispensable aux travaux sidérurgiques.

Dans ce troisième article, nous allons successivement passer en revue les trois dernières sections du Manuel de M. Karsten, qui ont pour objet la fonte, le fer ductile et l'acier.

¹ Cahiers de janvier et de mai 1832, pag. 15-28, 257-263.

IV^e SECTION. — *Du fer cru ou de la fonte.*

La fonte, provenant de la réduction des minerais de fer, se présente à l'étude du métallurgiste sous trois points de vue : ou elle n'est qu'un produit transitoire entre le minerai d'où elle provient, et le fer ductile dans lequel on veut la changer ; ou elle n'est encore qu'un produit transitoire entre ce même minerai et l'acier dans lequel on va la convertir ; ou, enfin, elle est un produit stable auquel on donnera au moyen du moulage une forme qu'elle conservera invariablement avec sa nature de fonte. Dans cette section, l'auteur traite d'abord de la réduction des minerais de fer pour en obtenir de la fonte ; et ensuite de la fonte qui est spécialement destinée aux objets coulés. Les procédés suivis pour convertir la fonte en fer ductile et en acier sont renvoyés à la V^e et à la VI^e section.

1^{re} Division. — *Réduction des minerais de fer pour en obtenir de la fonte.*

La comparaison du bas prix du fer avec la grande quantité de chaleur qu'il a fallu développer pour extraire ce métal de son minerai et lui donner la forme dans laquelle le commerce le livre à l'état brut aux arts qui l'emploient comme matière première, prouve bien que le point essentiel en sidérurgie est de produire cette chaleur le plus économiquement possible, ou, ce qui revient au même, que ce point consiste essentiellement à se procurer le *maximum* de feu en brûlant le *minimum* de combustible, toutes choses étant égales d'ailleurs. Dès lors est démontrée la nécessité de bâtir des fourneaux d'après les meilleurs plans, et de ne faire entrer dans leur construction que des matériaux choisis avec un soin scrupuleux pour résister à la vive chaleur qu'ils doivent concentrer sur les minerais de fer. On sent donc combien il est important de trouver dans un ouvrage consacré à la sidérurgie tous les détails propres à faire atteindre ce but. Sans doute, le Manuel de M. Karsten en renferme un grand nombre qui intéressent beaucoup les maîtres de forges, mais ces détails sont-ils disposés dans un ordre tel, que le lecteur puisse sans peine en saisir l'ensemble, les approfondir dans leur dépendance mutuelle ? Sont-ils si bien classés que l'on puisse trouver facilement un renseignement dont on aura besoin et qui se rattacherà à l'un d'eux ? C'est ce que nous ne pensons point : ici, comme ailleurs, il y a défaut de méthode dans la classification des choses, défaut d'analyse dans les faits complexes, et cependant le sujet exigeait d'autant plus une distribution méthodique de faits bien analysés, que l'on n'est pas encore parvenu à réduire à des règles précises la construc-

tion des fourneaux et l'art d'en diriger le feu, afin d'obtenir constamment les meilleurs produits possible.

Il nous suffira d'exposer rapidement l'objet principal de cette division de l'ouvrage pour convaincre nos lecteurs de la nécessité où était M. Karsten de la traiter clairement en ne procédant que d'après les règles de la méthode la plus sévère. Ainsi que nous l'avons dit déjà (*Journal des Savants*, mai 1832, p. 257 et 258), la réduction du minerai dans les hauts fourneaux consiste essentiellement à ramener son oxyde de fer à l'état de métal au moyen du charbon, et à réduire en silicates fusibles ses matières terreuses, et celles qu'on y a ajoutées comme fondants. Mais jamais une opération de fonte n'est aussi simple que cela; car le fer réduit se combine toujours à du carbone et presque toujours à plusieurs autres corps, tels que du phosphore, du soufre, du silicium, du chrome, du titane, du manganèse, de l'aluminium: les résultats d'une opération de ce genre sont soumis à l'influence non-seulement de la composition du minerai, du fondant et du combustible; mais encore de plusieurs autres causes, telles que: 1° l'intensité de la chaleur développée; 2° la manière dont cette chaleur est distribuée dans le fourneau; 3° le temps pendant lequel les matières demeurent d'abord dans cette région du fourneau où il n'y a pas d'oxygène gazeux, ensuite dans la région du foyer où l'air des machines soufflantes, affluant sans cesse, forme une atmosphère très-comburante; 4° la proportion respective de l'oxyde de fer aux parties terreuses, tant à celles du minerai qu'à celles du fondant; 5° la proportion respective du combustible au meilleur mélange de minerai et de fondant. De là on peut conclure déjà qu'il y aura un grand nombre de causes diverses qui agiront dans la réduction du minerai de fer en fonte; ainsi dans le même fourneau, la rapidité du courant d'air variant, la marche de l'opération ou *l'allure* du fourneau changera; dans des fourneaux à *étalages*, c'est-à-dire, ayant au-dessous du ventre ou au-dessus du foyer des parois inclinées jusqu'à un certain point, lesquelles retardent l'arrivée des matières vis-à-vis de la tuyère, les résultats varieront avec le degré d'inclinaison de ces étalages. Toutes choses égales d'ailleurs, plus la température sera élevée au-dessus de celle qui est nécessaire pour opérer la désoxygénation de l'oxyde de fer et sa réduction en fonte très-fusible, plus le métal sera exposé à absorber des corps nuisibles à sa douceur, à sa malléabilité, par la raison que les composés oxygenés qui accompagnent l'oxyde de fer dans son minerai et dans le fondant qu'on peut mêler à ce dernier, exigent pour être réduits une température plus élevée que celle qui est nécessaire à la réduction de l'oxyde de fer. Plus la fonte sera de temps en contact avec le laitier, plus elle sera exposée à passer à l'état de fonte grise si elle n'y est déjà. Le

même résultat pourra être produit dans le cas où la fonte resterait exposée au foyer pendant un certain temps. Et comme il n'est point indifférent d'obtenir telle ou telle fonte, soit qu'on la destine à l'affinage, soit qu'on la destine à être moulée, on voit clairement que le but d'un traité de sidérurgie ne sera atteint qu'autant que l'auteur aura examiné chacune des causes qui peuvent agir dans le traitement des minerais de fer et qu'il en aura apprécié l'influence respective dans des circonstances déterminées.

Examinons maintenant comment M. Karsten a envisagé ce sujet.

Il décrit trois genres de fourneaux employés à réduire les minerais de fer : les STUCKOFEN (*fourneaux à masse*), les FLUSSOFEN (*fourneaux de fusion*) et les HAUTS FOURNEAUX. Ces descriptions sont précédées de généralités. Cet ordre une fois adopté, il nous semble que les généralités auraient dû ne renfermer que ce qui est commun aux divers genres de fourneaux, tandis que la différence particulière à chaque genre aurait été exposée à part. Il nous semble que chaque genre aurait dû être décrit d'après un même ordre de faits, afin que le lecteur pût sans peine comparer les divers fourneaux les uns avec les autres. Par exemple, après avoir énuméré les parties essentielles des fourneaux d'un même genre, on aurait envisagé ces fourneaux sous le rapport de leur forme intérieure, de leur grandeur absolue, de la grandeur relative de leurs parties, des matériaux de construction et du meilleur mode d'employer ces matériaux. On aurait passé ensuite aux rapports de ces fourneaux avec tel minerai, tel fondant et tel combustible qu'on y traite. On aurait envisagé l'opération de la fonte d'un mélange ainsi déterminé dans un tel fourneau, relativement au meilleur mode à suivre pour la diriger. On aurait apprécié en un mot, autant que le permet l'état actuel de nos connaissances, toutes les influences capables d'agir sur la nature du produit. Enfin, après l'exposé des faits ainsi classés, on aurait tiré des conséquences générales, faciles à saisir parce qu'elles auraient été suffisamment préparées par les prémisses. Le lecteur aurait vu tout ce qu'il y a de complexe dans l'art de réduire le minerai de fer : en comparant la métallurgie de ce métal avec celles de l'or et de l'argent, il aurait apprécié le motif qui a fait dire que, *si l'homme a trouvé l'argent et l'or, il a créé le fer*. Enfin une comparaison des divers procédés pour réduire le fer, envisagés sous le rapport de leurs dépenses respectives et sous celui de la qualité de leurs produits, aurait mis le lecteur à portée d'apprécier *la difficulté qu'il y a de perfectionner des choses qui ont avec d'autres de nombreuses corrélations, lorsqu'on part de quelques faits absolus*. Et parce que cette proposition est, suivant nous, susceptible de fréquentes applications, soit qu'il s'agisse d'industrie en gé-

néral et par conséquent d'économie publique, soit qu'il s'agisse de raisonnements purement scientifiques, nous citerons à l'appui de notre manière de penser, et pour la développer, un cas que nous trouvons dans l'ouvrage même de M. Karsten.

Les stuckofen (fourneaux à masse), qui ont précédé dans beaucoup d'endroits les flussofen et même les hauts fourneaux, ont été abandonnés parce qu'ils exigent une grande quantité de combustible pour donner une grosse masse, appelée *stuck*, qui, quoique plus voisine de l'état de métal ductile que ne l'est la fonte, exige pourtant plus de charbon qu'elle pour s'affiner. L'économie du combustible explique donc l'abandon des stuckofen dans beaucoup de lieux. Mais si ces fourneaux ont ce désavantage, relativement aux flussofen et aux hauts fourneaux, on est obligé de reconnaître que le fer qu'ils donnent est très-souvent d'une qualité supérieure à celle du fer préparé dans des fourneaux qui consomment moins de combustible : ce fait s'explique d'abord par ce que nous avons dit plus haut de l'influence d'une haute température pour réduire les matières terreuses qui accompagnent le fer en corps et qui ont la propriété de donner de l'aigreur à ce métal en s'y alliant; et en second lieu, parce que la température des stuckofen est inférieure à celle des autres fourneaux. Si donc il s'agissait de substituer à un *stuckofen* en activité un autre fourneau, il faudrait, avant d'exécuter le changement, comparer l'avantage qu'on obtiendrait sous le rapport de l'économie du combustible avec le désavantage de la diminution de qualité du produit actuel, relativement au produit futur. Dans tous les pays où l'on a opéré le changement dont nous parlons, on l'a jugé avantageux en définitive. Mais n'y aurait-il pas tel flussofen, tel haut fourneau, qui, quoique consommant plus de combustible que tel autre fourneau du même genre, pourrait être conservé parce que l'avantage d'un meilleur produit ferait plus que compenser la dépense de l'excès du combustible? Ce que nous venons de dire est un exemple de la manière de procéder qui nous paraît devoir être suivie toutes les fois qu'il s'agit d'innover dans un art avec l'intention de le perfectionner.

Après avoir décrit les stuckofen, les flussofen et les hauts fourneaux; après avoir parlé de la mise en feu de ces derniers, de leur travail, de leur allure, des signes auxquels on reconnaît si cette allure est bonne, M. Karsten termine la première division de la IV^e section par des considérations particulières sur le traitement des minerais de fer dans les hauts fourneaux. Nous croyons devoir exposer le mode que l'auteur prescrit pour faire les essais propres à diriger l'allure d'un haut fourneau.

Pour essayer un minerai nouveau, il faut chercher, par des essais en petit dans des creusets, la nature du fondant et le dosage de ce fondant le plus convenable pour obtenir la fonte la plus compacte et le laitier le mieux vitrifié.

C'est d'après le résultat de ces essais qu'on dirige ensuite la fonte dans un haut fourneau. On commence par n'y mettre que des quantités de minerai et de fondant inférieures à celles qu'il peut recevoir; on augmente ensuite la dose du minerai et celle du fondant, jusqu'à ce qu'on arrive au maximum de charge, de manière à obtenir une *fonte mêlée*, sans que l'allure du fourneau soit dérangée et sans que le laitier devienne pesant. Si on voulait obtenir de la *fonte grise pour la forge*, on diminuerait un peu la charge du minerai relativement au charbon. Cette fonte grise est produite par le mélange le plus fusible de minerai et de fondant; elle contient moins de silicium que toute autre fonte que le minerai employé est susceptible de donner. Si au contraire on voulait obtenir de la *fonte grise pour le moulage*, il faudrait diminuer un peu la dose du fondant qui est nécessaire pour donner au minerai le maximum de fusibilité.

M. Karsten pense que les laitiers les plus fusibles ne sont pas en général ceux qui paraissent assujettis dans leur composition à des proportions définies; car, suivant lui, ils n'ont pas la même tendance à cristalliser par le refroidissement que les laitiers moins fusibles. Il considère les bisilicates comme plus fusibles que les silicates et les trisilicates; il admet que les silicates de chaux sont plus fusibles que les silicates de magnésie, et que ceux-ci paraissent l'être plus que ceux d'alumine. Les silicates de protoxyde de manganèse sont généralement très-fusibles: d'après ce fait il explique pourquoi les hauts fourneaux où l'on traite des minerais manganésifères peuvent être maintenus longtemps à la température la plus basse à laquelle il est possible d'obtenir un laitier pur ou exempt de fer. Il nous semble que M. Karsten va trop loin lorsqu'il parle du peu de lumière que la théorie des proportions définies, appliquée aux laitiers, a répandu sur le traitement des minerais de fer.

2^e Division. — De la fonte destinée pour la fabrication des objets coulés.

Il paraît, comme nous l'avons dit, que les anciens n'ont point connu la fonte; elle n'est devenue véritablement usuelle que depuis l'époque où l'on a construit des hauts-fourneaux. Jusque-là on ne l'obtenait que dans des flussofen, ou dans des stuckofen élevés; car elle ne pouvait être qu'un produit accidentel des forges à la catalane et des stuckofen proprement dits.

Si la fonte est moins fusible que le bronze, si elle attaque les moules dans lesquels on la coule plus que ne le fait cet alliage, elle a l'avantage d'être moins chère et plus dure, d'avoir plus de liquidité quand elle est fondue, de prendre moins de retrait lorsqu'elle se fige, enfin d'être plus réfractaire. Au reste, tout le monde aujourd'hui est d'accord sur l'excellence de ce produit pour une foule d'usages.

Ce qui la rend utile dans un si grand nombre de cas différents, c'est précisément cette différence de propriétés qu'elle affecte, suivant qu'elle a telle composition ou telle autre, suivant que ses particules sont soumises à tel arrangement ou à tel autre. Cette diversité de composition et de propriétés explique pourquoi toute fonte n'est pas également propre à être moulée; pourquoi toute fonte propre à l'être ne convient pas également à tous les objets que l'on peut confectionner avec elle. Par exemple, la fonte de fer tendre, facile à liquéfier, est préférable à toute autre pour recevoir les impressions les plus fines; mais sa fragilité empêche qu'on ne l'emploie à fabriquer des objets qui doivent résister au choc jusqu'à un certain point. La fonte des minerais phosphoreux, bonne pour la poterie, les poêles, les ornements, est exclue de la fabrication des machinés.

La fonte destinée à être moulée est en général liquéfiée de nouveau dans des fourneaux distincts de ceux où elle a été obtenue. Nous disons en général, parce que les objets d'une faible valeur sont moulés avec la fonte qui sort immédiatement des fourneaux où le minerai a été réduit.

M. Karsten traite de la liquéfaction de la fonte dans des creusets couverts et placés sur la grille d'un fourneau à vent, puis de cette liquéfaction opérée dans de petits fourneaux appelés *fourneaux à manche*, *cubilots*, et enfin dans des *fours à réverbère*. Le moulage de la fonte en *sable maigre*, en *sable gras* ou *argileux*, et en *argile*, le *moulage des statues* et les procédés suivis pour achever les objets coulés, terminent la quatrième section de l'ouvrage.

Plusieurs parties de la dernière division de cette section manquent de développements, notamment la fabrication des projectiles. L'importance de ce sujet pour les maîtres de forges a déterminé M. Kulmann à décrire dans un appendice cette fabrication, afin de suppléer à l'insuffisance du texte. Cette description, ainsi que la brièveté des notes que le même savant a jointes à quelques articles de sa traduction, font regretter que ces notes ne soient pas et plus longues et plus nombreuses.

V^e SECTION. — *Du fer ductile.*

Nous avons vu que, dans la réduction du minerai de fer en fonte, le fer cède au carbone l'oxygène auquel il est uni, et qu'il se combine non-seule-

ment avec une portion de ce dernier, mais presque toujours encore avec d'autres corps. Si l'on veut changer la fonte en fer ductile, il faut la soumettre à l'affinage, opération qui a pour objet d'en séparer, au moyen de l'oxygène, les matières étrangères à la nature du fer : le fer ainsi préparé provient donc de deux opérations distinctes : par l'une, son minerai a été amené à l'état de fonte; par la seconde, la fonte a été changée en métal ductile. Mais il ne faut pas croire que les deux opérations se fassent toujours nécessairement l'une après l'autre dans des fourneaux différents, ainsi que cela a lieu lorsque la fonte provient d'un minerai passé au haut fourneau; car il existe des procédés au moyen desquels le fer ductile sort du fourneau même où l'on a jeté le minerai pour le désoxygéner; tels sont les procédés par lesquels on travaille dans des stuckofen, dans des feux ou foyers dits à *la catalane*.

On voit donc que l'affinage du fer doit être envisagé sous deux aspects généraux, suivant

1° Qu'il est opéré sur de la fonte obtenue d'une opération antérieure;

2° Qu'il est opéré dans le fourneau même où le minerai de fer a été désoxygéner par le charbon : il est donc alors *immédiat* relativement au minerai.

La description des procédés d'affinage forme la première division de la v^e section de l'ouvrage; la deuxième division comprend la description de différents procédés mécaniques qui ont pour objet le *dégrossissement du fer*.

1^{re} Division.—*De la préparation du fer ductile.*

A. *Affinage de la fonte obtenue d'une opération antérieure.*

L'affinage d'une fonte obtenue d'une opération antérieure se distingue en affinage opéré dans des *feux de forge*, et en affinage opéré dans des *fours à réverbère*. Ces deux modes de purifier le fer pris à l'état de fonte sont extrêmement différents, et voici pourquoi : dans le premier, la fonte est chauffée au milieu du charbon brûlant sous le vent d'une machine soufflante, tandis que dans le second elle est placée sur la sole d'un fourneau de réverbère, où elle n'est chauffée que par la flamme qui s'échappe du foyer et par la chaleur rayonnante réfléchie par la voûte du four; l'air s'introduit dans ce fourneau par le simple tirage de la cheminée; en outre le charbon de bois est pour ainsi dire exclusivement employé dans le premier mode, comme la houille crue l'est dans le second. Ce dernier mode, dont l'invention ne remonte pas plus haut que 1787, et qui a fait une

véritable révolution dans le travail du fer ductile, fut la double conséquence de la mauvaise qualité du fer affiné à la forge avec du coke, et du haut prix du charbon de bois en Angleterre, relativement à celui de la houille.

1. *Affinage de la fonte dans des feux de forge.*

Occupons-nous d'abord de l'affinage de la fonte dans des *feux de forge*; ce mode comprend un nombre considérable de procédés particuliers, que M. Karsten range en deux classes ou plutôt en deux genres, lesquels se sous-divisent en espèces et en variétés. Voici sa classification :

1^{re} Classe.—*Affinage à une seule fusion.*

1. Affinage à une seule fusion et à soulèvement de la masse fondue.

C'est la méthode allemande, ou le procédé de la Franche-Comté, avec toutes ses variétés.

a. Affinage où la masse forme toujours un seul gâteau.

b. Affinage où la masse fondue se sépare en petits fragments qu'il faut réunir ensuite.

c. Affinage successif ou par lopins.

d. Méthode demi-wallone.

e. Affinage par attachement.

2. Affinage à une seule fusion sans aucune préparation du fer cru et sans soulèvement de la masse.

a. Méthode wallone.

b. Affinage exécuté dans des creusets de brasque.

c. Affinage styrien à une seule fusion.

d. ——— de Siegen.

e. Méthode d'Osemund.

3. Affinage à une seule fusion avec une préparation de fer cru.

a. Affinage de la fonte grillée.

2^e Classe.—*Affinage à deux fusions.*

1. Affinage à deux fusions opérées dans le même feu.

a. Affinage dit *bergamasque*, pratiqué en Carinthie.

b. Affinage de Bohême et de Carinthie.

2. Affinage à deux fusions opérées dans deux feux séparés.

a. Mazéage de Styrie.

b. Mazéage de Souabe.

La plupart de ces procédés ne diffèrent que très-peu les uns des autres. M. Karsten, considérant avec raison l'affinage à l'allemande comme le prototype de tous les autres, la décrit avec de grands détails, en l'envisageant relativement, 1° à la fonte; 2° au charbon; 3° au feu de forge; 4° à la conduite du vent de la machine soufflante; 5° aux outils; 6° aux matières produites pendant l'opération; 7° à la théorie; 8° à la pratique. . . . En définitive, dans tous ces procédés une portion du carbone de la fonte est brûlée directement par le vent du soufflet, et une autre l'est par l'oxygène de l'oxyde de fer, soit que celui-ci ait été ajouté à la fonte, soit qu'il ait été produit directement par l'oxygène atmosphérique et le fer de la couche extérieure de la fonte; mais pour que ce dernier effet ait lieu, il faut que la couche extérieure soit, par le *brassage*, mise en contact avec les couches intérieures. Si on se rappelle maintenant que la décarburation de la fonte s'opère sous le vent d'un soufflet, au milieu du charbon, il devient évident que les ouvriers qui affinent par ce mode doivent être extrêmement exercés pour ne pas brûler trop de fer lorsqu'ils exposent la fonte au vent du soufflet, pour bien mêler toutes les parties de la fonte, afin que la décarburation des couches intérieures ait lieu par l'oxyde de fer des couches superficielles; et enfin pour éviter que le fer décarburé absorbe de nouveau carbone au combustible qui se trouve alentour.

Mais on n'apprécierait pas complètement l'effet du courant d'air auquel la fonte est exposée dans ces feux de forge, si on n'approfondissait pas davantage les diverses périodes de cet affinage.

Il se produit d'abord, en outre de l'acide carbonique, une scorie riche en silice, en acide phosphorique, en protoxyde de manganèse, et pauvre en oxyde de fer.

A mesure que l'opération avance, la proportion de l'oxyde de fer augmente relativement à la silice, à l'acide phosphorique, au protoxyde de manganèse.

Conséquemment, au commencement de l'opération, le fer étant moins disposé à se brûler que les corps étrangers qui y sont alliés et qui en diminuent les bonnes qualités, la fonte éprouve une véritable purification.

Conséquemment encore, les premières scories, abondantes en silice et pauvres en oxyde de fer, ne sont point convenables comme les dernières pour être brassées avec la fonte afin de la décarburer: et en effet la prédominance de la silice s'oppose à ce que le protoxyde de fer qu'elle sursature cède son oxygène au carbone de la fonte; il faut, pour produire cette décarburation, un oxyde de fer libre, ou à l'état de sous-silicate avec le plus grand excès de base possible: la décarburation de la fonte opérée par

ce moyen a l'avantage de donner lieu à une réduction d'oxyde de fer en métal qui s'ajoute à celui de la fonte.

Le fer qui sort d'un feu de forge est en une masse qu'on appelle *loupe*, et qu'on étire par des procédés mécaniques. Si la loupe est grosse comme celle que donne l'affinage à l'allemande, elle est toujours battue sur une enclume avec un énorme marteau, lors même qu'on se servirait de cylindres pour donner au fer les dernières dimensions qu'il doit avoir : dans ce dernier cas, la loupe battue serait divisée en *lopins*.

2. *Affinage de la fonte dans des fourneaux à réverbère.*

L'affinage de la fonte dans des fourneaux à réverbère, qui a exercé une si grande influence sur la rapidité de la préparation du fer, et sur l'économie de cette préparation, lorsqu'elle est opérée dans une contrée où la houille est à bon marché, fut découvert par Cortel-Parnell, en 1787.

Mais pour que cet affinage soit avantageux, la fonte doit jouir de certaines propriétés : il faut qu'elle devienne pâteuse à un degré de chaleur où elle peut perdre par l'action de l'air la plus grande quantité de son carbone sans que le fer soit disposé à brûler; or cette condition n'est remplie qu'autant que la fonte ne contient qu'un minimum de carbone tel qu'elle soit fusible à une température insuffisante pour faire brûler le fer avec activité. *La fonte grise des minerais peu fusibles* ne convient pas pour cet affinage; *la fonte grise des minerais fusibles, la fonte blanche lamelleuse, la fonte blanche obtenue par le refroidissement subit* d'une fonte qui est toujours riche en carbone (car si elle ne l'était pas, le refroidissement ne l'aurait point blanchie), quoique moins impropres que la précédente, ne sont pas avantageuses à traiter, par la raison que la première, c'est-à-dire la fonte grise des minerais fusibles, n'est pas encore assez liquéfiable et que les autres contiennent trop de carbone; cependant, en les mêlant à des scories riches en oxyde de fer, on peut, à la rigueur, les affiner au four à réverbère; mais la fonte vraiment propre à cet affinage est celle qu'on connaît en Angleterre sous les dénominations de *fine metall*, de *fine iron*, et qui est préparée dans des espèces de feux de forge nommés *finery*, ou *refining furnaces*, qui sont alimentés avec le coke. Non-seulement la fonte soumise au finery perd du carbone, mais elle se dépouille en même temps, par l'action du courant d'air auquel elle est exposée, du silicium, du phosphore, du manganèse, etc; et sous ce rapport, elle éprouve une purification semblable à celle de la fonte soumise à l'affinage à l'allemande dans la première

période de l'opération. Enfin la fonte ainsi traitée est coulée dans un moule de fonte, qui est incessamment rafraîchi par un courant d'eau froide qui le touche au fond extérieurement. Le fine metall ainsi préparé est affiné ensuite dans un four à réverbère, connu en Angleterre sous le nom de *pudling furnaces* (*four pudling*), dénomination tirée de l'espèce de manipulation à laquelle le fine metall est soumis dans le fourneau dont nous parlons; cette manipulation consiste essentiellement à brasser continuellement le fine metall, ou, si l'on a employé un mélange de scories douces et de fonte, la matière de ce mélange, qui a été d'abord suffisamment chauffé pour se convertir en une sorte de fine metall. Le fine metall étant donc réduit à l'état pâteux et remué continuellement, s'affine au moyen d'une petite quantité d'air qui est entraînée avec la flamme de la houille dans l'intérieur du fourneau: peu à peu la matière perd son état pâteux; elle devient sèche et pulvérulente quand elle a perdu la plus grande partie de son carbone, et qu'on a eu soin, par une agitation continue, de maintenir la division résultant de la liquidité première. C'est alors qu'on augmente la température du four pour souder les parties de nature ferrugineuse, et qu'au lieu de chercher à ne former qu'une seule masse ou loupe, ainsi qu'on le pratique dans l'affinage à l'allemande, on en fait cinq, six et même quelquefois huit. Ces loupes sont portées sous le *marteau frontal*, où elles sont comprimées, ou, comme on dit, *cinglées*: beaucoup de scories s'en écoulent. Il est des usines où le *cinglage* s'effectue entre des cylindres.

Les loupes cinglées peuvent être travaillées de diverses manières:

1. Elles sont chauffées dans le four pudling et réduites, sous le marteau frontal, en parallépipèdes réguliers.

Ces parallépipèdes sont chauffés dans des fours de *chaufferie*, pour être ensuite étirés entre des cylindres.

2. Dès que les loupes sont cinglées, on les étire entre des cylindres; on les réduit en barres plates, que l'on coupe à froid au moyen de la cisaille, qu'on remet en trousses, qu'on porte au four de chaufferie, et qu'on transforme ensuite en barres.

3. Avant que la loupe soit entièrement cinglée, on la porte dans un four de chaufferie placé près du marteau; elle y reste deux minutes, reçoit quelques coups du marteau frontal, passe entre des cylindres qui la réduisent en barres plates, lesquelles sont ensuite coupées, réunies en trousses, chauffées de nouveau pour être enfin étirées.

Ce dernier traitement est recommandé par M. Kulmann comme excellent pour *épurer* le fer qui n'a pas été suffisamment épuré par l'affinage. Il en attribue le bon effet, 1° à l'ébranlement que les particules éprouvent

par l'action du marteau, et par suite duquel le carbone de l'intérieur se porte à la surface, où il se brûle; 2° à la compression qui rapproche les particules du fer épuré et en forme un tout compacte; 3° enfin à la chaleur dont le fer est pénétré, qui favorise et le mouvement et le rapprochement des parties.

Il ne sera point inutile d'examiner maintenant les avantages respectifs des deux modes généraux d'affiner la fonte, c'est-à-dire l'affinage du charbon de bois dans les feux de forge, et l'affinage à la houille crue dans le four à réverbère.

Dans les feux de forge, il y a sans doute un inconvénient dans le voisinage du charbon, à l'époque où l'on veut décarburer le fer : mais d'un autre côté, la purification de la fonte par le vent du soufflet, qui est généralement plus grande que celle qu'éprouve la fonte travaillée au coke dans le four de finery, puis la possibilité d'améliorer beaucoup de fers rouverins et de fers cassant à froid, en les exposant alternativement au vent du soufflet pour brûler les corps étrangers qui les attirent, et au charbon pour réduire l'oxyde de fer, enfin la possibilité d'obtenir avec de bonnes fontes des fers de la première qualité, sont les avantages de ce procédé d'affinage.

Dans les fours à réverbère, on n'a pu jusqu'ici obtenir, lors même qu'on a opéré avec le fine metall, du fer de première qualité, et l'on pense généralement qu'il ne serait pas avantageux de soumettre à cet affinage les fontes qui donnent par le précédent un produit de première qualité. D'un autre côté, la possibilité d'améliorer au four à réverbère des fontes qui donnent des *fers tendres*, la facilité de travailler à la houille crue des quantités considérables de fonte; enfin certains usages qui réclament des propriétés que des fers impurs possèdent à un plus haut degré que des fers de première qualité, expliquent ce que l'affinage au fourneau de réverbère a d'avantageux, et comment il s'est répandu hors du pays qui l'a vu naître.

B. Affinage des minerais de fer.

M. Karsten décrit rapidement l'affinage immédiat des minerais de fer dans les *stuckofen*, dans les *bas-fourneaux suédois*, dans des feux à l'allemande; il s'occupe ensuite de l'affinage immédiat d'après les méthodes suivies en France, et la méthode catalane-italienne.

Enfin cette division est terminée par l'affinage de la ferraille, la réduction des scories et l'art de corriger les fers vicieux.

2^e Division.—*Du dégrossissement du fer.*

L'auteur comprend sous ce titre les procédés au moyen desquels on réduit le fer en fer carré, en fer plat, en fer rond, en fer demi-rond, en fer à huit pans, en fer platiné et fendu, en fil d'archal et en tôle. Après avoir parlé de la fabrication de cette dernière, il traite de celle du fer-blanc : cette division ne comprend aucune observation qui ne soit connue.

VI^e SECTION.—*De l'acier.*

M. Karsten distingue d'abord, avec tous les auteurs de sidérurgie, 1^o l'acier provenant immédiatement de la fonte, et qui est connu sous la dénomination d'*acier naturel*, d'*acier de fusion* ou de *forge* ;

2^o L'*acier de cémentation*, qu'on obtient en chauffant au milieu d'un *cément* essentiellement formé de poudre de charbon, des barreaux de fer ;

3^o L'*acier raffiné*, qu'on obtient en étirant les deux sortes d'acier précédentes en barres minces, que l'on chauffe et que l'on forge ensuite de manière à les souder ensemble et à avoir un tout plus homogène, plus tenace que ne l'étaient les barres qu'on a soudées ;

4^o L'*acier fondu*, le plus homogène de tous.

Après avoir exposé les signes auxquels on peut reconnaître l'acier en général, et le meilleur en particulier, il passe aux moyens de préparer ces quatre sortes d'acier ; il parle de la *trempe* et enfin de l'*acier damassé*, c'est-à-dire de l'acier qui est doué de la propriété de présenter des dessins à sa surface par le contact d'acides convenablement étendus, ou de dissolutions salines plus ou moins corrosives ; propriétés résultant de ce que toutes les particules qui forment la couche superficielle de l'acier qui se damasse, ne sont point également disposées à être dissoutes par les acides ; celles qui le sont le plus laissent des sillons au moyen desquels les autres apparaissent en dessins saillants à la surface du métal.

Avant d'avoir lu cette section, nous pensions y trouver plus de détails importants et surtout plus de faits nouveaux ; il nous semblait qu'un homme qui s'est autant occupé de la métallurgie du fer que l'a fait M. Karsten, et qui a réuni dans son Manuel beaucoup de matériaux importants pour l'histoire de ce métal, devait avoir eu l'occasion de publier pour la première fois des faits qui concernent soit la fabrication de l'acier, soit quelques points de l'art de le travailler, faits connus dans quelques usines ou de quelques artistes.

Après avoir examiné successivement les six sections qui composent le Manuel de la métallurgie du fer, nous ne reviendrons pas sur le défaut de méthode que nous avons cru devoir y relever; mais nous émettrons quelques réflexions relatives à l'esprit qui nous paraît le plus propre à diriger les auteurs de traités d'industries particulières; réflexions qui ne nous sont pas suggérées seulement par le livre de M. Karsten, mais encore par des écrits récents sur des arts qui ont des rapports plus ou moins immédiats avec les sciences chimiques.

Après une description claire et précise des procédés de l'art dont on parle, après avoir fixé l'attention sur ce qu'ils présentent d'essentiel, de fondamental, nous voudrions que l'auteur d'un pareil ouvrage déduisît de ces procédés mêmes des généralités qui pourraient être, premièrement de nouveaux principes, ou des faits dépendant de causes encore indéterminées pour les savants; secondement, de simples conséquences de lois de la nature déjà déterminées: par-là seraient signalés des faits qui ne sont point encore enchaînés à des principes scientifiques connus; par-là des liaisons plus intimes seraient établies entre l'art décrit et la science d'où il découle; et de cette intimité résulterait nécessairement plus de lumière pour diriger les opérations du premier.

Lorsqu'on envisage les arts chimiques sous le point de vue des progrès qu'ils doivent exclusivement à la science d'où ils tirent le caractère qui les distingue des autres arts, on est conduit à les grouper en trois catégories:

La première renferme des arts qui n'ont point été, pour ainsi dire, éclairés dans l'ensemble de leurs procédés par les principes de la science: telle est la teinture, qui se compose plutôt de recettes que d'une suite de procédés raisonnés.

La seconde renferme des arts qui réclament la lumière de la science, plutôt pour éclairer quelques points particuliers de certains procédés, que l'ensemble de l'art lui-même: telle est la sidérurgie.

La troisième comprend des arts qui sont à peu près arrivés à la perfection: telles sont la fabrication des acides sulfurique, hydrochlorique, tartrique; la fabrication des sulfates de fer, de cuivre, d'alumine et de potasse; la fabrication du sous-carbonate de soude, etc. etc.

Si maintenant on considère successivement les arts de chaque catégorie dans leurs rapports avec les connaissances chimiques auxquelles ils appartiennent, en ayant égard au degré de certitude de ces connaissances, on s'expliquera cet état de choses, en même temps qu'on appréciera à leur juste valeur les progrès réels que l'industrie doit à la chimie.

A. Les arts de la troisième catégorie, dont les procédés sont en quelque

sorte, par leur précision, des opérations de laboratoire, n'ont été amenés à ce degré de perfection que parce que la science a parfaitement déterminé, 1° les diverses espèces de corps qui sont les matières premières de ces arts; 2° toutes les combinaisons qu'elles sont susceptibles de former dans les circonstances où l'industrie les place; 3° les modifications que ces espèces et leurs combinaisons mutuelles peuvent éprouver en raison des proportions respectives suivant lesquelles on les fait réagir, de la température à laquelle on les expose, du dissolvant qui sert à les traiter, etc. etc. etc.

B. Les arts de la deuxième catégorie présentent quelques procédés qui sont encore loin d'être arrivés au degré de perfection de ceux qui appartiennent aux arts de la troisième, et cela par les raisons suivantes :

1° Si toutes les espèces de corps qui sont mises en présence par ces procédés sont connues, toutes les modifications qu'elles peuvent éprouver alors ne le sont pas; et dans ces modifications nous comprenons celles qui résultent de combinaisons et celles qui ne dépendent que de simples arrangements de particules;

2° Nous n'avons que fort peu de connaissances positives sur ce qui se passe dans plusieurs cas; par exemple, lorsqu'un corps solide, comme un sulfure, un oxyde, est décomposé par un corps également solide, qui ne touche le premier que par sa surface; ou bien encore lorsqu'un corps solide se combine, sans perdre sa forme ni la cohésion de ses parties, avec un autre solide qui pénètre le premier jusqu'au centre, ainsi que cela a lieu dans le procédé au moyen duquel on acièrè le fer par cémentation.

C. Le défaut de précision des arts de la première catégorie vient non-seulement de ce que la science n'a pas éclairé des points analogues à ceux dont nous venons de parler en considérant les arts de la deuxième catégorie, mais encore de ce qu'elle n'a pas déterminé, 1° les espèces des composés ternaires et quaternaires dits *organiques*, sur lesquels ces arts travaillent; 2° toutes les modifications que ces espèces sont susceptibles d'éprouver dans les circonstances où elles sont placées; modifications qui peuvent porter sur la proportion des éléments, sur l'arrangement des atomes et des particules, enfin sur les combinaisons que ces espèces sont susceptibles de contracter les unes avec les autres, ou avec des acides, des bases, des sels, en présence desquels elles se trouvent.

Il est évident maintenant que l'on peut apprécier avec justesse jusqu'où s'étend aujourd'hui l'influence que la chimie a eue sur les arts qui découlent de cette science; il est évident que les auteurs qui ont parlé avec le plus d'enthousiasme des progrès que la chimie a fait faire à l'in-

industrie n'ont point exagéré s'ils n'ont voulu désigner que les arts compris dans la troisième catégorie, mais qu'il en est autrement s'ils ont parlé de tous les arts chimiques indistinctement; car ceux de la deuxième et de la troisième catégories ne pourront passer dans la troisième qu'à l'époque où la science aura fait disparaître les lacunes que nous avons signalées et les difficultés qui naissent du défaut de connaissances précises qui doivent servir de guide au praticien éclairé.

Des descriptions d'arts chimiques, faites dans l'esprit que nous croyons le plus favorable à leur perfectionnement, auraient à leur tour une influence incontestable sur la science, et de cette influence même résulterait certainement une réaction favorable aux progrès de ces mêmes arts.

En effet, ces descriptions mettraient sous les yeux des savants des cas nombreux de phénomènes très-remarquables fort connus des praticiens, et qui le sont peu ou pas du tout des premiers. Il y a, par exemple, sur la limite commune à la physique et à la chimie, de nombreux phénomènes moléculaires qui ne sont point encore liés entre eux d'une manière scientifique, parce que différant jusqu'à un certain point de ceux qui ont été étudiés jusqu'ici d'une manière approfondie, il faut vraiment une circonstance accidentelle pour qu'ils arrivent à la connaissance du savant qui ne s'occupe pas immédiatement d'applications; mais ces phénomènes, une fois décrits avec exactitude et présentés avec la méthode que nous recommandons, conduiraient à entreprendre des expériences propres à accroître le domaine de la science; et il pourrait y avoir tel d'entre eux, connu dans les ateliers, qui se présenterait aux méditations d'un savant comme un trait de lumière pour expliquer des faits de la science qui n'ont point encore été expliqués. Enfin, lors même que des phénomènes d'arts décrits avec la précision qui nous semble si désirable ne conduiraient pas immédiatement à ce résultat, il y aurait encore de l'avantage à les classer dans un traité scientifique comme des faits d'applications qui appellent l'attention des savants.

Il y a une dernière considération que les auteurs qui se livrent à l'étude de plusieurs arts chimiques sous le point de vue philosophique, ne doivent pas négliger: c'est de rechercher les analogies qui peuvent exister entre certaines opérations qui, tant qu'on les envisage exclusivement par rapport au but d'utilité spécial à chacun des arts auxquels elles appartiennent, semblent être étrangères les unes aux autres, mais qui ont la plus grande intimité lorsqu'on les envisage d'une manière scientifique, par rapport aux forces naturelles qui produisent les modifications qu'on veut imprimer à des matières analogues, mais non identiques, qui sont soumises à ces opé-

rations par des industries différentes. Quelques exemples rendront cette considération plus frappante.

1^{er} Exemple. On unit la laine, la soie et même le coton à l'alun et à d'autres sels, non pour les conserver, mais pour les rendre aptes à se combiner avec des principes colorants, qui sans l'intermède de ces sels, se seraient fixés aux étoffes, mais ne leur auraient donné que des couleurs aisément destructibles sous l'influence de la lumière et des agents atmosphériques. Eh bien, cet alun, auquel on associe le sel marin, puis le suif, est uni aux peaux de bœufs, etc., non plus dans la vue de les rendre propres à fixer des principes colorants, mais pour les conserver et leur donner les qualités qu'on recherche dans le *cuir hongroyé*.

2^e Exemple. En faisant agir sur des étoffes des matières astringentes, telles que la noix de galle, le sumac, le bablah, etc. etc., vous allez donner aux premières des couleurs plus ou moins prononcées, par suite de leur union avec des matières astringentes qui sont toutes plus ou moins colorées. En associant à ces matières différents sels, vous allez développer des couleurs plus ou moins foncées : si vous vous servez, par exemple, de l'une d'elles et d'un sel de fer, vous aurez la base de la teinture en noir. Dans ces opérations, la matière astringente est surtout employée pour former avec l'étoffe et un oxyde métallique une combinaison colorée. Eh bien, les peaux de bœufs, de chevaux, etc. etc., gonflées convenablement et mises dans des fosses avec de l'eau et une matière astringente, telle que l'écorce de chêne, se combinent peu à peu avec la matière astringente que l'écorce a cédée d'abord à l'eau, et il en résulte du cuir tanné; dans ce cas, la matière astringente n'est point destinée à colorer le cuir, mais seulement à le conserver; car ce n'est qu'accidentellement à l'art du tanneur qu'une peau tannée au moyen d'une matière astringente contenant de l'acide gallique est susceptible de se colorer en noir par le contact d'un sel de fer.

Ces exemples démontrent combien il est intéressant de considérer des opérations appartenant à des arts différents, sous le rapport des analogies scientifiques qu'elles peuvent avoir ensemble; car si l'on se refusait à admettre qu'il résulte de cette comparaison des connaissances propres à faire faire des progrès à l'industrie, on ne peut, suivant nous, ne pas reconnaître que ces rapprochements sont très-favorables à l'enseignement, et qu'ils peuvent ajouter à l'intérêt des traités généraux, où l'on évite de parler des arts, à cause des détails dans lesquels on serait obligé d'entrer.

E. CHEVREUL.

STORIA d'Italia, continuata da quella del Guicciardini, sino al 1789, di Carlo Botta. Parigi, presso Baudry, librajo per le lingue straniere, rue du Coq-Saint-Honoré, 1832, in-8°, 10 vol.

DEUXIÈME ARTICLE.

J'AI annoncé que, dans une préface placée en tête de la réimpression de l'histoire de Guichardin, M. Botta avait émis son opinion sur le mérite des historiens d'Italie les plus accrédités; les jugements qu'il porte sur Giannone, Machiavel, Fra-Paolo, Paruta, Galluzzi, Denina, sont de sa part une profession de foi littéraire et morale; en prononçant sur les qualités de ses prédécesseurs, il prenait en quelque sorte l'engagement de faire ses efforts pour imiter ce qu'il louait en eux et pour éviter ce qu'il trouvait repréhensible.

Guichardin, ainsi que je l'ai déjà dit, a exposé au commencement de son ouvrage quel était l'état de l'Italie avant l'arrivée de Charles VIII, et quels intérêts divers occupaient les princes, les gouvernements, et leur politique.

M. Botta, reprenant l'histoire d'Italie à l'élection de Paul III, devait expliquer aux lecteurs la situation des affaires publiques, les caractères et les prétentions des princes et des chefs des gouvernements, et il l'a fait avec un succès qui, dès les premières pages, annonce le digne continuateur de Guichardin. Il commence par des réflexions très-judicieuses sur l'effet que produisit dans les guerres d'Italie l'emploi de l'artillerie, lorsque les Français y arrivèrent; il montre ensuite comment le commerce était entièrement concentré dans les mains des citoyens des républiques, qui savaient allier à l'exercice de leurs droits et aux soins du gouvernement leurs grandes spéculations financières et commerciales, et s'acquérir même de la considération par de riches profits: ainsi, tandis que les princes et les grands des royaumes, à Rome, dans le Piémont, à Milan, à Naples, en Sicile, songeaient avant tout à créer des soldats, ou à se procurer des auxiliaires, le commerce, honoré à Venise, à Florence, à Gènes, etc., devenait également utile aux gouvernements et aux citoyens.

Trois grandes puissances devaient influer sur le sort de l'Italie: Charles-Quint, qui tenait tant de pays sous sa domination, mais qui à cause de leur séparation ne pouvait en tirer tous les avantages qu'il semblait s'en

promettre ; François I^{er}, roi de France, fort de l'unité territoriale des pays sur lesquels il régnait, de l'alliance des Suisses et de la renommée de sa bravoure personnelle ; l'empereur des Turcs, Soliman, maître de la Transylvanie, insultant l'Allemagne et menaçant Vienne même.

Ensuite, M. Botta expose l'état politique et les intérêts des principaux pays de l'Italie. Alexandre de Médicis, bâtard d'un pape, dominait tyranniquement à Florence. Il épousa la bâtarde d'un empereur, laquelle devenue veuve, se remaria avec un autre bâtard, petit-fils de Paul III. L'empereur ayant protégé l'élévation d'Alexandre de Médicis, le gouvernement de Florence était devenu en quelque sorte impérial. La république de Venise était dans une position heureuse ; le commerce, l'agriculture, les lettres, y florissaient également. « Les peuples, dit M. Botta, « n'étaient point accablés sous un joug de servitude, et quelques formes « cruelles et arbitraires du gouvernement, en contenant ceux qui avaient « besoin d'être réprimés, ne nuisaient pas à l'universalité des citoyens. Ceux « qui gouvernaient étaient esclaves, ceux qui obéissaient étaient libres ¹. »

Gênes était alors gouvernée populairement par André Doria, qui, l'ayant arrachée à la domination de la France, avait obtenu le titre de censeur perpétuel. Doria, poursuit l'auteur, est d'autant plus digne d'éloges qu'après avoir procuré la liberté à sa patrie, il la lui conserva, quand il avait assez de pouvoir pour la lui ravir impunément ². En parlant de Gênes, l'auteur donne sur la banque de cette ville des détails très-circonsciés.

Après cette introduction, M. Botta reprend le cours des événements historiques. Il expose rapidement les causes de la dissidence religieuse de Luther et de ses adhérents, les instances d'Adrien VI auprès de la diète de Nuremberg, qui, loin de céder à l'invitation de sévir contre les novateurs, se plaignit hautement de la cour de Rome elle-même, osant lui reprocher le prix qu'elle mettait aux dispenses et aux absolutions, la vente des indulgences, la contrainte qui forçait les plaideurs de se faire juger à Rome, la réserve des bénéfices, les abus des commendes et des annates, l'exemption accordée aux ecclésiastiques en matière de délits, les excommunications et interdicts injustes, l'empiétement des juridictions ecclésiastiques pour connaître sous divers prétextes des causes laïques, les frais considérables pour la consécration des églises et des cimetières, les pénitences imposées en argent, le prix mis aux sacrements et à la sépulture.

¹ Servo era chi governava, libero chi obbediva, tome I, page 27.

² Che dopo d'aver dato la libertà alla patria, gliela conservò, potendo distruggerla, tome I, p. 28.

La diète soutenait que ces injustices et vexations réduisaient les peuples en servitude, les dépouillaient de leur argent et les enlevaient à la juridiction de leurs magistrats. Adrien VI paraissait disposé à faire quelque arrangement avec les puissances séculières, à corriger quelques abus, et à réduire l'examen des plaintes des dissidents aux questions de dogme et de doctrine; mais la mort de ce pape interrompit ses généreux projets. Clément VII, son successeur, résistait à la demande de la convocation d'un concile général, pour lequel Luther et ses adhérents demandaient des sauf-conduits, afin d'y exposer et défendre leurs opinions, et exigeaient surtout qu'il fût convoqué en Allemagne, désirant le soustraire à la trop grande influence du pape. La querelle d'Henri VIII avec la cour de Rome porta un nouveau coup à l'autorité du Vatican; les troubles de l'Allemagne ajoutèrent à la difficulté des circonstances pour Clément VII. Ce pontife mourut et laissa à son successeur Paul III de grands embarras, le schisme de l'Angleterre, l'hérésie de l'Allemagne, le souvenir et les désastres du sac de Rome, le trésor pontifical épuisé, et le malheur de la tyrannie établie sur Florence.

Le concile demandé par les Luthériens effaroucha moins Paul III; il voulut pourtant en choisir seul le lieu, qu'il fixa d'abord à Mantoue et ensuite à Vicence. Le roi d'Angleterre, persistant dans sa rupture avec la cour de Rome, fit déterrer le corps de l'archevêque Thomas de Cantorbéry, canonisé par Alexandre III, comme ayant péri victime de son dévouement à la puissance ecclésiastique; ce corps fut brûlé de la main du bourreau et les cendres jetées au vent. De telles fureurs favorisaient la cause du saint-siège, en montrant de quoi étaient capables ceux qui prétendaient s'affranchir de son autorité; mais, de son côté, ce pontife ne gardait pas plus de mesure; il lança toutes les foudres du Vatican, excommunia Henri VIII, défendit à ses sujets de lui obéir, et aux étrangers d'entretenir des relations avec lui; il enjoignit même de s'armer contre lui et contre ceux qui lui resteraient fidèles. Enfin en 1542 parut la bulle de convocation du concile de Trente. Cependant François I^{er}, toujours irrité de l'occupation de Milan par Charles-Quint depuis la mort du dernier Sforce, se préparait à la guerre, et lui suscitait, dans Soliman, un ennemi redoutable; bientôt le roi de France attaque le Piémont et la Savoie, s'empare de Turin; l'empereur se plaint au consistoire, fait une invasion en Provence, et ces deux terribles adversaires concluent enfin une trêve de dix ans.

Dans le premier livre de l'histoire de M. Botta, on peut citer comme particulièrement remarquables les récits du séjour de Charles-Quint à Rome, et de ce consistoire où il exposa ses griefs contre le roi de France;

le discours de l'empereur, qui, debout, tenant en main son bonnet et un papier chargé de notes, péroré en langue espagnole devant le pape assis, tandis que les ambassadeurs français et les cardinaux l'entourent debout en demi-cercle. M. Botta donne la réponse de l'ambassadeur français; elle a été omise dans l'histoire de François I^{er} par Gaillard. Je présume que le nouvel historien l'a tirée des commentaires de Montluc, où elle se trouve.

L'histoire de M. Botta est divisée en cinquante livres; je me suis arrêté sur le premier afin de donner une idée de sa manière d'envisager les faits historiques et de les exposer; mais on jugera qu'il ne m'est pas possible de faire connaître de la sorte, soit par des analyses, soit par des traductions, les quarante-neuf livres suivants, et d'indiquer l'enchaînement des événements passés durant les vingt-huit pontificats qui se sont succédé pendant l'époque traitée par l'historien, surtout si l'on considère que la plupart des états d'Italie offrent, quoique dans une moindre proportion, de nombreuses mutations de chefs de gouvernement. La simple analyse des principaux faits historiques se réduirait nécessairement à l'abrégé des cinquante sommaires placés en tête de chacun des cinquante livres, ce qui ne donnerait qu'une idée bien imparfaite du travail de M. Botta.

Je crois donc devoir ici désigner seulement les morceaux d'histoire ou de politique qui m'ont paru dignes d'un éloge spécial, soit par leur nouveauté, soit par leur rédaction, et qui prouvent plus particulièrement le mérite de l'ouvrage en faisant reconnaître le talent et la manière de l'auteur. Je citerai, entre autres articles, l'établissement des jésuites et leur histoire en Italie jusqu'à l'abolition de l'ordre; deux conjurations contre Gènes, celle de Fiesque, et celle de Vachero; la conjuration des Espagnols contre Venise; la guerre de Candie; la guerre de la succession au trône d'Espagne; l'entreprise, dirai-je la conjuration d'Albéroni contre la république de Saint-Marin; les guerres de la Corse; le soulèvement de Gènes et l'expulsion des Autrichiens de cette ville en 1746; le siège et la bataille de Turin; les batailles de Guastalla et de Cassano, entre Vendôme et le prince Eugène; la description du tremblement de terre de la Calabre; et enfin le tableau de la littérature italienne. Obligé de choisir¹, je m'arrêterai en ce moment à la conjuration de Vachero.

Conjuration de Vachero contre Gènes. En 1628, la république de Gènes courut le risque d'une entreprise hardie dont le succès eût renversé

¹ Dans un numéro de ce journal, novembre 1832, se trouve une indication assez détaillée du contenu des cinquante livres de l'ouvrage, et je me borne à y renvoyer.

son gouvernement et peut-être détruit sa liberté. Des historiens¹ ont peint la conjuration de Vachero sous des couleurs favorables ; ils ont supposé qu'il était entraîné par un noble sentiment d'indépendance, mêlé au désir de venger des affronts personnels ; selon eux, Vachero voulait délivrer Gènes de la tyrannie aristocratique, que les anciens et les nouveaux nobles faisaient peser sur la patrie ; et on pouvait accorder à la victime qui succomba dans ce projet la pitié, les regrets que méritent toujours ceux qui sont excités et même égarés par de nobles et pures intentions. Mais M. Botta donne sur Vachero, sur son caractère et sur sa vie privée, des détails et des éclaircissements qui détruisent tout l'intérêt que d'autres écrivains avaient inspiré en faveur de cet homme qui, chargé de crimes, ayant besoin du bouleversement de son pays, surpassa tous ses torts précédents en traitant avec une puissance étrangère ; n'était-ce pas préparer le malheur de sa patrie² et l'anéantissement de la liberté ? Le père de Vachero était né à Sospello, dans le comté de Nice ; il alla chercher fortune à Gènes, y servit comme domestique, et bientôt, parvenant à faire quelque commerce, acquit plus que de l'aisance, ce qui lui permit de procurer une suffisante éducation à son fils Jules César. Ce fils était vicieux, féroce ; son orgueil, son ambition ne redoutaient rien. Il ne respectait personne : il exaltait Catilina comme son héros. La figure de Vachero annonçait l'atrocité de son caractère, son regard épouvantait, chacun le fuyait ou l'évitait, hors ceux dont l'âme sympathisait avec la sienne. Livré à tous les vices, capable de tous les crimes, audacieux dans le péril, résolu dans l'exécution, il semblait créé pour bouleverser la société ; banni de sa patrie comme assassin, condamné dans Florence à la prison perpétuelle pour crime de meurtre, il devint un sujet de scandale dans le lieu même où il subissait la peine de ses crimes précédents ; rendu à la liberté par la protection d'Antonio del Nero, réclamé alors par Gènes, et relégué en Corse, il retourna enfin dans sa patrie, chargé de nouveaux crimes. Tel était l'homme qui forma le projet de renverser le gouvernement et les institutions de Gènes, et qui crut y être autorisé, pour se venger de quelques humiliations qu'il avait reçues de la part des nobles. Bientôt se forma une conjuration composée de jeunes gens, et d'hommes dont la mauvaise

¹ Voyez le récit de cette conjuration dans l'Histoire universelle, traduite de l'anglais, in-8°, tome XCVI de l'histoire moderne, pag. 300-318.

² Je sais que M. Botta, qui est essentiellement de bonne foi, a écrit d'après des mémoires et des documents existant dans les bibliothèques de Gènes ; mais pourquoi n'a-t-il pas indiqué à ses lecteurs les sources où il les avait puisés ? Il me permettra d'appliquer, surtout à cette partie de son histoire, les principes que j'ai établis dans mon précédent article.

fortune et les mauvaises mœurs, plutôt que les opinions, armaient l'audace et les bras contre la république ¹.

Le duc de Savoie Charles-Emmanuel I^{er} ne dédaigna pas de tremper dans cette conjuration, et de donner de sa propre bouche, en jurant sur le crucifix, les assurances de la favoriser, surtout de protéger les conjurés, quel que fût l'événement. Vachero avait fait un voyage à Turin et avait été admis devant le prince, qui, tenant prisonniers quatre nobles génois, l'assura expressément qu'ils serviraient d'otages, pour subir toutes les représailles des mauvais traitements qu'on oserait exercer contre le chef et les agents de l'entreprise. Vachero, revenu à Gênes, accrut facilement le nombre de ses partisans; il donnait de l'argent aux uns, il prodiguait des promesses et des espérances aux autres. Une réunion eut lieu, et, circonstance bien remarquable! on y lut les passages de Machiavel où ce grand politique traite des conjurations; peu s'en fallut que, découragés par les difficultés qu'il présente à vaincre pour arriver au succès, ils n'abandonnassent leur projet; ils furent rassurés par les exhortations d'un envoyé du duc de Savoie, et mirent en usage les moyens mêmes indiqués par l'auteur du *Prince* afin de faire réussir les conjurations. Toutes les mesures convenables furent arrêtées; on convint du jour et de l'heure de l'exécution; il s'agissait de renverser le gouvernement, de tuer les nobles, de piller les maisons riches, d'ouvrir les prisons, etc. Il ne paraît pas qu'on eût formé aucun plan d'organisation d'un nouveau gouvernement; il s'agissait seulement de profiter de la protection du duc de Savoie, qui, comme l'observe l'auteur, n'eût manqué ni de volonté ni de moyens pour garder et asservir Gênes. Malheureusement pour les conjurés, Vachero avait cru nécessaire de mettre dans les intérêts du parti Francesco Rodino, capitaine dans les gardes allemands. Cet homme avait été jadis condamné au bannissement pour crime d'homicide. D'abord il s'engagea dans la

¹ Audace, altero, animoso, fiero, di nessuno e di niuna cosa temeva; uomo tanto profligato che Catilina non era più e forse non era tanto. . . Catilina predicava il più grande degli uomini. La faccia terribile, simile alla bestialità dell'animo: l'avea pallida, esangue, trista, selvaggia; avea mostacci rabbuffati in arco, mostaccioni folti, grossi, neri, che con la folta, grossa e nera barba si congiungevano: guardava torvo; il capello portava tirato in sin sulle ciglia; al vederlo sentivano gli uomini no so che sgomento. Temevano della vita, dell'appicco del male temevano; . . . come cosa funesta era da ognuno, se non da suoi simili, fuggito, . . . capace d'ogni piu brutta sceleratezza; audace ne' pericoli, risoluto nelle esecuzioni; . . . sprezzatore d'ogni legge e d'ogni costume. La natura l'ebbe fatto per sconvolgere gli stati, e s'imbatté in uno stato mezzo sconvolto. (Tome IV, p. 348-349.)

conjuraton, mais bientôt il la dénonça. Aussitôt le doge assembla le sénat; c'était pendant la nuit; le sort de Gènes faillit être compromis par la faiblesse de la résolution qu'on prit d'attendre le jour pour arrêter les conjurés; ils furent avertis de la trahison; l'épouvante remplaça l'audace. La plupart eurent le temps de se réfugier auprès du duc de Savoie, et, quand ils n'eurent plus à craindre les poursuites, ils publièrent des pamphlets en faveur de la faction populaire contre le gouvernement génois. Quelques-uns avaient été saisis; Vachero, dont l'arrestation avait été mise à prix, fut trahi par le père d'un conjuré, qui sauva par ce moyen la vie de son fils et d'un ami: ne voulant pas profiter de la somme promise, il la distribua aux sbires qui traînèrent Vachero en prison.

On pense bien que le procès contre les conjurés fut fait sans retard. Vachero, conservant ses manières féroces, effrayait encore, de ses regards et de ses discours, les juges qui l'interrogeaient, et on eut lieu de se convaincre de ce qui serait arrivé si le succès eût répondu à son audace.

Parmi les Génois, les nobles se croyaient sauvés avec la république; les gens aisés ne blâmaient pas l'entreprise contre le gouvernement, et toutefois ne pouvaient approuver les intentions de ceux qui l'avaient formée; les gens du peuple maudissaient la noblesse et plaignaient le défenseur de la liberté. Le duc de Savoie, fidèle à sa parole, avoua qu'il avait autorisé la conjuration, et, pour sauver la vie des accusés, déclara qu'il ferait subir aux nobles génois ses prisonniers le même traitement que Vachero et ses compagnons éprouveraient de la part du sénat. Il fit même intervenir à ce sujet la cour d'Espagne, pour qui la république montrait beaucoup d'égards; le gouverneur de Milan joignit, au nom du roi d'Espagne, ses instances à celles de Charles-Emmanuel. C'était au petit conseil seul qu'en pareille circonstance appartenait le droit de faire grâce. La question y fut portée et débattue. Plusieurs des opinants, soit par la crainte du duc de Savoie et par considération pour le roi d'Espagne, soit par indulgence pour les accusés, proposaient de ne pas aigrir les nombreux ennemis de la république, et craignaient que des rigueurs ne les multipliasent encore. L'avis qui prévalut fut celui de Gian Stefano Doria. Ce sénateur était âgé; il n'avait plus d'enfants; toutes ses affections, toutes ses espérances reposaient sur un neveu, Carlo Salvago, qui était l'un des quatre prisonniers du duc de Savoie: le vieillard parla avec véhémence contre les propositions et les menaces du duc; son opinion, héroïquement patriotique, fut de laisser un libre cours à la justice, en ne tenant aucun compte de la colère du duc de Savoie, ni de l'intervention du roi d'Espagne. Il y avait cent un votants, le décret fut unanime.

Vachero et ses complices furent condamnés à mort; on leur trancha la tête dans la prison. Vachero, durant l'épreuve des tortures et en présence de la mort, conserva son caractère d'intrépidité féroce. On assure que sa femme, menacée de la torture, exhortée par son propre père, lequel, pour se disculper lui-même, parlait contre les conjurés, ne laissa échapper aucune parole qui pût incriminer son mari. Le duc de Savoie, humilié et irrité de la sévérité du gouvernement génois, surtout de la mort de Vachero qu'il avait voulu sauver, fit annoncer à ses prisonniers qu'ils seraient mis à mort par représailles; ils eurent à subir, pendant plusieurs jours, d'instant en instant, la crainte d'être immolés au ressentiment du duc; mais celui-ci sentant enfin la honte et la barbarie de cet arrêt, dicté par la colère plus que par la cruauté, le révoqua, et prodigua aux exilés, surtout aux enfants de Vachero les témoignages de l'intérêt qu'il prenait à leur sort. Telle fut l'issue de cette conjuration contre Gènes. Ainsi qu'il arrive souvent après le mauvais succès des entreprises politiques, le gouvernement se prévalut des dangers dont il avait été menacé, pour prendre diverses mesures de répression: on établit un tribunal d'inquisiteurs d'état, qui eurent le droit de prononcer la peine de mort, tribunal qui a existé jusqu'à la fin de la république.

Je quitte à regret l'histoire de la république de Gènes: si les bornes de mon travail me l'avaient permis, j'aurais tâché de reproduire la manière précise et animée dont M. Botta a peint le soulèvement de 1746, quand le peuple génois, poussé à bout par les Autrichiens, maîtres de la ville et de toutes les forces de la république, eut la généreuse audace de se dévouer aux plus grands périls pour s'affranchir de la domination étrangère et y parvint si heureusement; j'ai dit le peuple génois, parce que la partie des habitants qu'on désigne familièrement par le mot peuple, en parlant d'une grande ville, fit seule cette révolution hardie et presque inconcevable, la fit sans l'appui du gouvernement ni des nobles, peut-être malgré leur timide résignation au joug de l'ennemi, et les força ensuite d'adopter une victoire dont ils devaient recueillir presque exclusivement les avantages¹. J'indique cette partie de l'ouvrage de M. Botta comme une de celles où l'on peut reconnaître le mieux et son talent et les nobles sentiments qui l'ont sans cesse dirigé.

Puisque, dans ses formes rapides, il ne s'arrête jamais pour indiquer ni discuter les autorités des écrivains qui l'ont précédé, je ne puis m'expliquer pourquoi il a omis ou rejeté le fait suivant, qui méritait sans

¹ J'eusse aimé à parler des secours accordés par la France, et des honneurs rendus par Gènes au maréchal de Boufflers, dont la statue existe encore.

doute d'être cité parmi les traits de dévouement qui honorèrent cette grande époque de l'histoire de Gènes. La révolution se soutenait depuis cinq mois, mais l'argent manquait, et afin de s'en procurer le petit conseil¹ était réduit à établir de nouveaux impôts. Le jour qu'il devait s'assembler à cet effet, un citoyen, aussi distingué par sa naissance que par sa fortune, M. Grillo, employa une sorte d'apologue en action dans le dessein de prouver au conseil le péril d'une augmentation d'impôts qui mettrait le peuple au désespoir. *Mais il faut de l'argent*, lui répondit-on, *et où le chercher?* — *Où il est*, répliqua-t-il; et sortant du palais, il revient bientôt, suivi de crocheteurs, qui, chargés d'une somme de cinq cent mille livres, la versent au milieu de la salle. *Que chacun de vous s'impose une pareille contribution*, ajouta M. Grillo en se retirant, *et l'argent que vous cherchez sera trouvé*. L'exemple fut suivi, la noblesse contribua volontairement à proportion de ses facultés, et la délivrance de Gènes fut assurée.

Mais j'abandonne Gènes pour une autre république, celle de Saint-Marin. Dans un dernier article, je présenterai les détails curieux et intéressants de la résistance de cette république à l'entreprise qu'Albéroni, après avoir troublé l'Europe entière, forma, au nom de la cour de Rome, pour envahir le petit territoire de Saint-Marin. J'examinerai ensuite la partie littéraire de l'histoire de M. Bottà.

RAYNOUARD.

DU Système pénitentiaire aux États-Unis, et de son application en France; suivi d'un appendice sur les colonies pénales, et de notes statistiques, par MM. G. de Beaumont et A. de Tocqueville, avocats à la cour royale de Paris, membres de la société historique de Pensylvanie. Paris, H. Fournier jeune, libraire, rue de Seine, n° 29, 1833, vol. in-8° de 440 pages.

« LA société, disent les auteurs de l'ouvrage dont nous allons rendre
« compte, éprouve de notre temps un malaise qui paraît provenir de
« deux causes.

¹ Grosley, *Observ. sur l'Italie*, tom. IV, p. 36, édit. de 1774.

« La première, toute morale, tient à la richesse intellectuelle d'une partie de la population, qui ne sait où dépenser cette richesse.

« La seconde, toute matérielle, tient à la misère des classes pauvres, qui manquent de travail et de pain, et dont la corruption, commencée dans la détresse, va s'achever dans la prison.»

On ne s'est occupé jusqu'à présent que de guérir cette dernière plaie; mais telle est l'insuffisance des institutions humaines, qu'on voit sortir de funestes conséquences des établissements dont la théorie ne promettait que d'heureux effets.

« En Angleterre, on a cru tarir la source du crime et de la misère en donnant à tous les malheureux du travail ou de l'argent, et l'on voit s'accroître tous les jours dans ce pays le nombre des pauvres et celui des criminels.»

On compte en France deux millions de pauvres et quarante mille condamnés libérés sortis des bagnes ou des autres prisons. Quand on voit un si grand nombre d'individus que leur dénûment ou leur dépravation peut entraîner d'un instant à l'autre à troubler le repos public, n'est-il pas permis d'en être effrayé et de réclamer contre un mal aussi menaçant quelque remède efficace?

Diverses voix se sont élevées à ce sujet : « Les uns, s'appuyant sur l'exemple de la Hollande et de la Belgique, demandent l'établissement de colonies agricoles dans les parties encore incultes du sol français, sur lesquelles on utiliserait les bras des condamnés et des pauvres... Il en est d'autres qui, frappés surtout du danger que présentent pour la société les condamnés libérés, dont la corruption s'est accrue dans la prison, pensent qu'on remédierait à une grande partie du mal si, pendant la détention des criminels, on les soumettait à un régime pénitentiaire qui pût les rendre meilleurs, au lieu de les dépraver davantage. Enfin, persuadés que la réforme morale du criminel est impossible, et que sa présence dans la société est un danger toujours imminent, quelques écrivains voudraient que tous les malfaiteurs fussent déportés hors de France.»

Au milieu de ce choc d'opinions, dont quelques-unes ne seraient peut-être pas inconciliables entre elles, MM. de Beaumont et de Tocqueville ont pensé qu'il serait utile d'établir sur des faits incontestés la discussion de l'un des points importants qui sont en litige.

Ils ont entrepris en conséquence, sous les auspices du gouvernement français, un voyage aux États-Unis d'Amérique, pour y faire une enquête sur les principes théoriques et pratiques du système pénitentiaire : ils ont accompli cette mission, et ils se sont proposé d'en faire connaître les résultats par la publication de leur ouvrage.

L'adoption du système pénitentiaire aux États-Unis d'Amérique remonte déjà à 1786. La secte religieuse des quakers, dont les principes repoussent, comme on sait, toute effusion de sang, parvint à obtenir de la législation de Pensylvanie l'abolition de la peine de mort, encourue jusque-là par ceux qui s'étaient rendus coupables de certains crimes. Les tribunaux, autorisés à substituer à cette peine l'emprisonnement solitaire pendant le jour et la nuit, le furent également à remplacer par un emprisonnement moins rigoureux les châtimens corporels infligés pour de simples délits; ce fut dans cette vue que l'on établit à Philadelphie la prison spéciale de *Walnut-street*, où les condamnés furent classés en catégories. Ceux d'entre eux, qui devaient subir un isolement absolu devaient être aussi privés de tout travail; les autres au contraire étaient assujettis à exécuter certains travaux en commun.

La faculté accordée à toutes les cours de justice de la Pensylvanie d'envoyer leurs condamnés dans la prison de *Walnut-street* rendit bientôt insuffisant le nombre des cellules, qu'on y avait pratiquées; cependant l'expérience ne tarda pas à apprendre que cet établissement ne répondait pas complètement à sa destination; car les individus plongés dans un isolement complet se corrompaient dans l'oisiveté, tandis que ceux qui travaillaient ensemble se corrompaient par leurs communications mutuelles. On n'en continua pas moins de vanter le pénitencier de *Walnut-street*, et quelques autres états de l'Union s'empressèrent d'en adopter le principe.

L'état de New-York, ayant opéré en 1797 la réforme de ses lois pénales, crut devoir admettre, comme celui de Pensylvanie, l'emprisonnement solitaire sans travail pour les grands criminels que les anciennes lois auraient punis de mort; quant aux coupables d'un ordre inférieur, ils étaient entassés pêle-mêle dans les nouvelles prisons, et l'emprisonnement solitaire n'était pour eux qu'une punition passagère, infligée pour infraction aux réglemens.

Les états de Maryland, de Massachusetts, du Maine, du Nouveau-Jersey et de Virginie, adoptèrent successivement le mode pénitentiaire de *Walnut-street*; mais il n'obtint nulle part le succès qu'on en avait espéré. Le retour perpétuel des mêmes individus dans ces nouvelles maisons de détention fournissait une preuve irrécusable de l'inefficacité des mesures prises pour les réformer: on crut que, pour atteindre sûrement le but que l'on avait manqué, il suffirait de remédier à l'insuffisance du nombre des cellules, et à l'encombrement des détenus, en donnant aux pénitenciers de plus grandes dimensions: en conséquence on s'en tint à ce principe unique d'amélioration lorsqu'en 1816 on construisit le pénitencier d'*Auburn*,

dans l'état de New-York, et lorsque furent établis, en 1817 et 1821, ceux de *Pittsburg* et de *Cherry-Hill*, en Pensylvanie.

On y renonça aux classifications des criminels : chacun d'eux fut enfermé dans une cellule solitaire, où tout travail lui était interdit.

Mais cet essai fut fatal à ceux qui le subirent; on ne tarda pas à reconnaître que cette solitude absolue est au-dessus des forces de l'homme. « Elle consume le criminel sans relâche et sans pitié; elle ne réforme pas; » disent nos auteurs, elle tue. » En effet, sur 80 condamnés mis à cette épreuve, cinq périrent dans l'année; et sur 26 autres, qui reçurent leur grâce du gouverneur de l'état de New-York, 14 revinrent peu de temps après dans la prison, par suite de nouvelles condamnations : ainsi le système d'isolement complet sans travail se trouva jugé définitivement, tant sous le rapport physique que sous le rapport moral.

Une aussi fâcheuse expérience démontrait la nécessité de modifier le système pénitentiaire tel qu'on l'avait d'abord mis en pratique : on pensa donc que l'on pourrait éviter les inconvénients de l'isolement sans rien perdre de ses avantages, si l'on se bornait à tenir les condamnés renfermés dans leur cellule pendant la nuit, en les obligeant pendant le jour à travailler dans des ateliers communs, où ils seraient forcés de garder un silence absolu.

Quoique l'adoption de ce nouveau mode soit d'une date récente et qu'elle ait eu d'heureux résultats, MM. de Beaumont et de Tocqueville regrettent de n'avoir pas pu en découvrir le véritable auteur; ils reconnaissent cependant que l'opinion générale aux États-Unis fait honneur de son invention à M. Elam Lynds, ancien capitaine de l'armée, qui, appelé à la direction de l'établissement d'Auburn, a confirmé par l'expérience la supériorité de ce système sur tous ceux que l'on avait suivis jusqu'alors.

Le succès du pénitencier d'Auburn était à peine assuré, qu'il arriva, au sujet de cette prison, ce qui était arrivé quelques années auparavant à Philadelphie au sujet de la prison de Walnut-street : les 150 cellules que l'on comptait à Auburn ne suffisaient plus pour renfermer tous les condamnés de l'état de New-York qu'on y envoyait : il fallut songer à former un nouvel établissement sur quelque autre point de cet état. Le plan en fut arrêté par la législature en 1825; les procédés employés pour le mettre à exécution méritent d'être rapportés; nous laissons ici parler les auteurs :

« M. Elam Lynds prit dans la prison d'Auburn, qu'il dirigeait, 100 « détenus accoutumés à lui obéir; il les conduisit sur le lieu où la nouvelle prison devait être bâtie, et là, campé sur les bords de l'Hudson,

« sans asile pour le recevoir, sans murailles pour enfermer ses dangereux
« compagnons, il les mit à l'œuvre, faisant de chacun d'eux un maçon
« ou un charpentier, et n'ayant pour les maintenir dans l'obéissance
« d'autre force que la fermeté de son caractère et l'énergie de sa vo-
« lonté!

« Pendant plusieurs années les condamnés, dont le nombre fut succes-
« sivement augmenté, travaillèrent ainsi à préparer leur propre prison;
« et aujourd'hui le pénitencier de *Singsing* contient mille cellules cons-
« truites par les criminels qui y ont été renfermés. »

Le succès des deux grands pénitenciers de l'état de New-York, par l'emploi d'une discipline fondée sur l'isolement pendant la nuit, et sur le travail fait en commun pendant le jour, détermina en 1827 l'état de Pensylvanie à faire examiner par des commissaires s'il n'y avait pas lieu de réformer la discipline de Pittsburg, qui, jusqu'à cette époque, avait été fondée sur l'isolement sans travail. La supériorité du nouveau système d'Auburn fut proclamée par les conclusions de cette enquête, dont l'autorité fut telle qu'elle souleva les questions les plus graves entre les hommes d'état les plus éminents du pays. On était d'accord sur les avantages de la discipline d'Auburn, mais quelques personnes, et notamment M. Livingston, de la Nouvelle-Orléans, s'élevaient contre les châtimens corporels à l'aide desquels on la maintenait.

La Pensylvanie, adoptant un système qui convenait tout à la fois à l'austérité de ses mœurs et à ses susceptibilités philanthropiques, repoussa l'isolement sans travail, et conserva la séparation absolue des prisonniers; double principe auquel le nouveau pénitencier de Cherry-Hill fut soumis.

Les autres états de l'Union américaine ne restèrent point indifférens aux exemples que ceux de New-York et de Pensylvanie leur donnaient de deux modes pénitentiaires différens. Celui d'Auburn, dont une plus longue expérience justifiait la réputation, leur parut cependant mériter la préférence, et on le vit successivement adopté par les législatures du Connecticut, de Massachusetts, du Maryland, du Tennessee, du Kentucky, du Maine et de Vermont.

La constitution des États-Unis d'Amérique, qui n'admet de centralité que pour le maintien des intérêts généraux, explique comment des améliorations de tout genre ne peuvent s'y opérer que successivement : ainsi, tandis que neuf états de la confédération ont adopté le système pénitentiaire, les inconvénients de l'ancien mode de détention se font sentir, avec leurs circonstances les plus fâcheuses, dans les quinze autres états. Le Nouveau-Jersey, entre autres, en a conservé tous les vices, quoiqu'il ne soit séparé

que par un fleuve de l'état de New-York, qui est le plus avancé dans la voie de la réforme; et l'état de l'Ohio, qui possède un code pénal remarquable par la douceur et l'humanité de ses dispositions, a, comme la Louisiane, des prisons barbares.

D'un autre côté, si, à New-York, à Philadelphie et à Boston, de nouvelles prisons se sont élevées dans la vue d'améliorer le sort physique et d'opérer la réforme morale des condamnés dont la peine excède une ou deux années de détention, aucun établissement du même genre n'y existe encore pour recevoir des individus dont la peine est d'une moindre durée, ou qui ont été arrêtés seulement comme prévenus: le désordre, la confusion, le mélange des âges et des moralités, en un mot tous les vices de l'ancien régime, se retrouvent pour eux dans les maisons d'arrêt. « Évidemment, disent nos auteurs, un système de prisons qui présente de semblables anomalies ne peut être regardé comme complet. »

Mais si l'on considère que les prisons centrales d'un état quelconque de l'Union américaine appartiennent à cet état, et que lui-même les dirige; que chaque comté a la gestion de sa prison particulière; enfin que les prisons de la cité sont régies exclusivement par l'administration municipale, on concevra sans peine que le temps seul peut amener à l'uniformité les divers modes de détention adoptés par ces autorités diverses.

Nous avons donné quelque étendue à l'analyse du premier chapitre de l'ouvrage dont nous rendons compte, parce qu'il était indispensable avant tout de présenter à nos lecteurs une histoire succincte du système pénitentiaire et de ses variations, dans le pays où la première application en a été faite.

Le deuxième chapitre est consacré à la discussion de la matière: en entrant dans cette discussion, les auteurs remarquent que, malgré la différence essentielle qui existe entre le pénitencier d'Auburn et celui de Philadelphie, ces deux établissements sont régis sous l'influence du même principe: celui de la séparation des condamnés. En effet, si dans le premier ils sont forcés de travailler en commun pendant le jour, le silence absolu auquel ils sont assujettis sans relâche les isole les uns des autres tout aussi complètement que si, comme dans le second, ils étaient obligés de travailler enfermés solitairement dans leurs cellules.

L'isolement est donc la véritable peine infligée aux condamnés, et le travail, loin d'en être une aggravation, est au contraire pour eux un véritable bienfait. Les auteurs observent encore avec raison que, dans le cas même où le travail ne fournirait pas au criminel un allègement à ses souffrances, il ne doit pas moins être forcé de s'y livrer: c'est l'oisiveté qui

Il conduit au crime, il faut qu'il apprenne en travaillant comment il pourra vivre honnêtement quand la liberté lui sera rendue.

On a objecté contre le pénitencier d'Auburn l'impossibilité de maintenir un silence absolu dans un atelier où un grand nombre de malfaiteurs travaillent en commun; MM. de Beaumont et de Tocqueville ont fréquemment visité cette prison, seuls et sans être attendus, et ils assurent que jamais ils n'ont pu surprendre un détenu proférant une seule parole. Ce système aurait donc sur celui de Philadelphie, où le condamné, jeté dans sa cellule après son jugement, y reste confiné et livré au travail jusqu'à l'expiration de sa peine, l'avantage de plier le criminel à l'obéissance, ce qui est un commencement d'habitudes sociables.

Ils citent à cette occasion le pénitencier de Sing Sing, où 900 condamnés travaillent en pleine campagne, sous la surveillance de 30 gardiens seulement. La force matérielle ne leur manquerait pas sans doute pour se rendre maîtres de la vie de ceux-ci; mais le silence qui les isole les uns des autres les prive de toute force morale, tandis que leurs gardiens, pouvant se concerter sur les mesures qu'ils ont à prendre, jouissent de toute la puissance de l'association.

Après avoir comparé les différents modes pénitentiaires, nos auteurs entrent dans les détails de leur administration. Partout elle est confiée à un surintendant dont l'autorité est plus ou moins étendue. Il l'exerce sous l'inspection de personnages notables qui, dans quelques-uns des états de l'Union, sont désignés par les gouverneurs, et dans quelques autres par la législature ou par la cour suprême de justice.

Le surintendant, qui est toujours un homme distingué par ses connaissances et sa probité, choisit les gardiens et autres agents subalternes placés sous ses ordres; ces derniers, chargés de la surveillance des travaux, doivent avoir une connaissance spéciale et technique des professions exercées par les détenus.

Les pénitenciers des États-Unis, considérés comme des propriétés publiques, sont ouverts à qui veut y entrer pour les visiter; et chaque année les inspecteurs rendent compte à la législature, par des rapports imprimés, de leur état moral et de leur situation financière: cette publicité, en éclairant le pays, provoque sa surveillance, et devient pour les agents responsables employés dans l'établissement le stimulant de leur zèle et la source d'une circonspection salutaire.

Nous ne suivons point nos auteurs dans la description qu'ils donnent de la manière de vivre des condamnés depuis leur entrée dans la prison jusqu'à ce qu'ils en sortent. Nous avons déjà dit qu'à Philadelphie ils passent dans la cellule qui leur est destinée tout le temps de leur captivité;

à Auburn et dans les établissements fondés sur les mêmes principes, les condamnés sont conduits dès la pointe du jour dans les ateliers, où ils travaillent jusqu'au coucher du soleil; ils font leurs deux repas, soit dans un réfectoire commun, soit dans leurs cellules, où ils sont momentanément ramenés à heures fixes; leur nourriture est grossière, mais saine et abondante. L'usage de toute boisson fermentée leur est interdit. Le condamné qui posséderait des trésors n'en vivrait pas moins comme le plus pauvre de tous; enfin l'assiduité au travail et la bonne conduite ne font obtenir aux détenus aucun adoucissement de peine; on a cru n'avoir besoin d'aucune influence morale, attendu que la discipline des prisons en Amérique n'est appuyée que sur la terreur du châtement. Il est d'ailleurs généralement admis que le condamné doit son travail à la société pendant sa détention, et qu'il en est suffisamment indemnisé à l'expiration de sa peine, puisqu'on lui aura fait apprendre un métier dont l'exercice pourra toujours lui procurer des moyens d'existence.

Quoique le travail des détenus soit presque toujours adjugé, comme en France, à un entrepreneur, moyennant un certain prix attribué à la journée de l'ouvrier, il y a cependant cette différence que l'adjudicataire n'a aucune influence directe ou indirecte sur la discipline de la maison; il ne communique même que très-rarement avec les condamnés, et seulement quand il s'agit de les perfectionner dans la pratique de leur profession. Malgré ces restrictions, quelques personnes, et notamment M. Elam Lynds, directeur d'Auburn, craignent encore que la présence tolérée de l'entrepreneur dans la prison ne finisse par ruiner entièrement la discipline. Il serait superflu d'énumérer en détail en quoi cette discipline consiste; nous dirons seulement qu'elle est plus ou moins sévère dans les différents pénitenciers; celui de Philadelphie se distingue entre tous par l'exclusion des châtements corporels; le règlement ne permet d'infliger d'autre punition que l'emprisonnement dans une cellule privée de lumière, avec réduction de nourriture. Partout ailleurs, à Auburn, à Singing, à Boston, à Wethersfield et à Baltimore, les infractions à la discipline sont punies de la peine du fouet, pour l'application de laquelle le surintendant de chacun de ces établissements est revêtu d'un pouvoir discrétionnaire, qu'il a même la faculté de déléguer aux divers agents qui lui sont subordonnés.

Sans s'arrêter à approfondir la question de savoir jusqu'à quel point la société a le droit de punir de châtements corporels le condamné qui ne se soumet ni à l'obligation du travail, ni aux autres exigences de la discipline pénitentiaire, MM. de Beaumont et de Tocqueville se bornent à remarquer que la peine du fouet est usitée dans la marine américaine, qui n'y at-

tache aucune idée d'infamie; d'où ils concluent qu'elle ne peut avoir rien d'ignominieux pour un malfaiteur, séquestré temporairement de la société; ils ajoutent que, si quelques oppositions se manifestèrent quand on introduisit cette peine dans les pénitenciers d'Amérique, ce fut plutôt une dispute de philosophie qu'une répugnance de mœurs. Les quakers seuls ont continué de protester contre l'usage des châtimens corporels, et leur application dans la prison d'Auburn paraît être le principal motif qui ait déterminé M. Livingston à se déclarer l'adversaire de cet établissement.

Restait à savoir si la santé des détenus était altérée par la sévérité des réglemens disciplinares auxquels ils sont assujettis; nos auteurs ont répondu à cette question en citant des faits de notoriété publique: ils rapportent que dans les anciennes prisons de Philadelphie et de New-York, où les condamnés n'étaient ni tenus dans la solitude, ni obligés au silence, ni soumis aux châtimens corporels, la mortalité était, année moyenne, d'un sur 16, et d'un sur 19.

Or, la mortalité est beaucoup moindre dans les nouveaux pénitenciers: ainsi, à Singing, il meurt annuellement 01 détenu sur 37; à Wethersfield, 1 sur 44; à Baltimpre, 1 sur 49; à Auburn, 1 sur 56; enfin à Boston, 1 sur 58.

On sait d'ailleurs que dans tout l'état de Pensylvanie il meurt chaque année 1 individu sur 39, et dans le Maryland, 1 sur 47; d'où l'on voit que la mortalité dans les prisons pénitentiaires est moindre non-seulement que dans les anciennes prisons, mais encore que parmi les individus qui jouissent de leur liberté.

Une question non moins grave s'est agitée en Amérique et s'agitiera probablement encore longtemps parmi nous: c'est la question de la réforme des criminels et de la possibilité de leur retour à la vertu. Le système pénitentiaire dont l'isolement forme la base présente du moins cet avantage que les condamnés ne deviennent pas dans leur prison pires qu'ils étaient en y entrant. C'est déjà un grand pas de fait; mais après les avoir préservés de la corruption, n'est-il pas naturel de chercher à les rendre meilleurs? MM. de Beaumont et de Tocqueville exposent dans le troisième chapitre de leur ouvrage les divers moyens qui ont été employés pour atteindre ce but.

L'instruction morale et religieuse est le premier de tous; afin de la mettre à portée du plus grand nombre, on apprend à lire aux détenus qui ne le savent pas; il se tient à cet effet une école tous les dimanches; personne n'est forcé de s'y rendre; c'est même une espèce de faveur d'y être reçu. Il faut ajouter que chaque cellule est fournie d'une bible que

le gouvernement donne au condamné, et dans laquelle il peut lire quand il ne travaille pas.

Le pénitencier de Singing paraît être celui où l'on attache le moins d'importance à l'instruction religieuse. Dans ceux de Philadelphie, elle paraît être au contraire l'objet de beaucoup de soins, dont, suivant nos auteurs, on a déjà recueilli quelques fruits. Ils regardent l'isolement où l'on y tient les condamnés comme très-propre à amener leur régénération morale; ils avouent d'ailleurs que, si l'isolement dispose les criminels au repentir, l'instituteur et le chapelain, qui ne peuvent les instruire ou les exhorter que tour à tour, sont nécessairement exposés à perdre beaucoup de temps; tandis qu'à Auburn et dans les autres établissements où la réunion des condamnés a lieu pendant le jour, les sermons du chapelain s'adressent à tous les prisonniers à la fois, ce qui permet de les renouveler plus souvent; cet ecclésiastique, dont les discours ne roulent jamais que sur des points de morale admis par toutes les sectes chrétiennes, n'intervient en rien dans la discipline de la prison: son influence se réduit à exposer aux administrateurs les réclamations des détenus.

Nous ne devons point omettre ici que les instituteurs sont quelquefois secondés dans leur ministère par des personnes étrangères à la prison et demeurant dans le voisinage. A Auburn, ce sont les élèves d'un séminaire presbytérien qui font l'école du dimanche. En regardant comme possible la réforme des criminels, c'est par de tels moyens et avec de tels hommes, disent MM. de Beaumont et de Tocqueville, qu'on peut espérer de l'obtenir.

Mais est-il permis de se livrer à cette espérance? Les uns, s'appuyant sur un petit nombre de faits, la regardent comme fondée; d'autres déclarent qu'il faut y renoncer, convaincus qu'ils sont de la persistance des criminels dans la perversité. D'un autre côté, comment répondre de la sincérité de leur réforme, si, comme on en a des exemples, la simple apparence du repentir a suffi pour leur faire obtenir leur grâce? Enfin comment reconnaître d'une manière certaine combien, parmi les détenus d'une prison, on en peut compter sur lesquels l'instruction et les exhortations aient véritablement produit quelques bons effets? La régénération morale d'un seul individu est d'un grand prix pour un homme religieux; un homme politique en tient peu de compte: à ses yeux, une institution quelconque n'est utile qu'autant qu'elle exerce son influence dans l'intérêt des masses: elle perd ce caractère quand elle ne profite qu'à un petit nombre.

Heureusement ces incertitudes sur la réalité de la réforme consciencieuse des condamnés ne s'étendent point à la réforme de leurs mœurs. Par l'isolement dans lequel on les tient, par le silence absolu qu'on leur fait garder,

ils échappent à la contagion du mauvais exemple et des mauvais conseils; le travail auquel on les assujettit les force de contracter l'habitude d'employer utilement leur temps, et leur prépare un meilleur avenir.

En comparant le nombre des crimes qui étaient commis chaque année aux États-Unis avant l'établissement du système pénitentiaire, au nombre des crimes qui s'y commettent aujourd'hui, il serait sans doute possible d'apprécier rigoureusement ce système; mais comme il n'existe dans le pays aucune autorité centrale qui ait recueilli d'avance les renseignements statistiques nécessaires pour établir cette comparaison, nos auteurs n'ont pu s'éclairer qu'imparfaitement sur ce point important de leurs recherches.

Les documents que l'on a commencé à rassembler à ce sujet depuis quelque temps leur ont appris cependant qu'en Pensylvanie le nombre annuel des crimes et délits semble devenu stationnaire, et qu'en 1830, sur une population de 1,347,672 individus, 2,084 ont été condamnés à l'emprisonnement, c'est-à-dire qu'il y a eu un condamné sur 653 habitants.

Dans les états de New-York, du Massachusetts et du Maryland, le nombre des criminels, comparé à la population, va chaque année en décroissant; il s'accroît au contraire dans le petit état du Connecticut.

Au surplus, ces différences ne doivent pas être attribuées seulement aux modifications du système pénitentiaire dans ces différents états, elles tiennent encore, et pour beaucoup, aux éléments dont la population se compose: ainsi, partout où l'esclavage et l'affranchissement existent, le nombre des crimes est à proportion beaucoup plus grand qu'ailleurs. On a remarqué, par exemple, que, dans les états où la population noire est le trentième de la population blanche, on compte dans les prisons un nègre sur quatre blancs.

Les étrangers qui arrivent d'Europe aux États-Unis d'Amérique dénués de toutes ressources, augmentent encore le nombre des délinquants, proportionnellement à la population indigène des lieux où ils s'établissent.

Les effets produits par l'arrivée des étrangers qui viennent chercher fortune en Amérique se manifestent encore quand une circonstance imprévue oblige tout à coup un grand nombre d'individus de renoncer à une profession qui les faisait vivre: voilà pourquoi en 1816, la paix ayant été conclue entre l'Angleterre et les États-Unis, on vit, après le licenciement de l'armée américaine, le nombre des condamnés s'accroître momentanément de beaucoup dans les différentes contrées de l'Union.

La comparaison des crimes en récidive qui ramenaient les coupables

dans les anciennes prisons, aux récidives qui les ramènent aujourd'hui dans les nouveaux pénitenciers, est le moyen le plus certain de connaître au vrai les avantages ou les inconvénients de ces maisons de détention.

Il résulte des renseignements que MM. de Beaumont et de Tocqueville ont publiés, que, dans l'ancienne prison de New-York, le nombre des condamnés en récidive était au nombre total des détenus comme 1 est à 9; dans celle du Maryland, comme 1 à 7; dans celle de Walnut-street, à Philadelphie; et dans celle de Boston, comme 1 à 6; enfin dans l'ancienne prison du Connecticut, comme 1 à 4.

Or, le rapport du nombre des récidives au nombre total des condamnés n'est aujourd'hui que de 1 sur 19 dans le pénitencier d'Auburn, et que de 1 sur 20 à Wethersfield. On a même constaté que sur 160 détenus sortis de ces établissements, après y avoir subi leur peine, 112 ont tenu une bonne conduite; les 48 autres sont revenus à des habitudes équivoques, qui cependant n'ont point provoqué contre eux de nouvelles condamnations.

Quoique ces observations n'aient eu lieu jusqu'à présent que pendant un petit nombre d'années, elles n'en attestent pas moins le succès des pénitenciers d'Auburn et de Wethersfield; et elles autorisent suffisamment à croire que l'on obtiendrait d'établissements fondés sur les mêmes principes des résultats qui ne seraient pas moins satisfaisants. Il faut convenir cependant que cette opinion n'est rigoureusement applicable qu'aux états de l'Union américaine, dont les législations, différentes pour chacun d'eux, présentent cependant plus ou moins d'analogie entre elles.

Nos auteurs sont d'avis que l'expérience faite en Amérique du système pénitentiaire ne suffit pas pour garantir le succès de son adoption parmi nous; les mêmes actes ne portent pas toujours le même caractère de culpabilité dans les deux pays; leurs institutions morales et politiques, qui y rendent certains délits plus ou moins fréquents, y aggravent ou y atténuent la sévérité des peines qu'on leur inflige. En apprenant, par exemple, qu'aux États-Unis on compte ordinairement 10 faussaires sur 100 condamnés, lorsqu'en France on n'en compte que 2 sur 100; en apprenant encore que chez les Anglo-Américains on ne voit pas un seul banqueroutier en prison, quoiqu'il n'y ait pas de pays au monde où les banqueroutes soient plus fréquentes, on sent combien on doit apporter de réserve à appliquer les mêmes principes à la punition des criminels dans deux pays de mœurs et de législations différentes.

Parvenus à ce point de leurs recherches, MM. de Beaumont et de Tocqueville envisagent le système pénitentiaire sous le rapport des frais qu'il

occasionne, soit pour la construction des prisons et leur entretien matériel, soit pour la nourriture, l'habillement et la surveillance des détenus.

Quant aux dépenses de construction et de premier établissement, elles dépendent de la nature même des pénitenciers. Là où le condamné est, comme à Philadelphie, enfermé dans une cellule particulière, il est indispensable d'ajouter à cette cellule une petite cour où le prisonnier puisse à heure fixe respirer l'air extérieur. Là au contraire où les condamnés travaillent ensemble pendant le jour, comme à Auburn, il faut établir de grands ateliers, des réfectoires communs, et ménager dans l'enceinte de la maison des préaux plus ou moins spacieux, entourés de hautes murailles; ce qui, suivant les localités, peut entraîner des dépenses considérables. Les variations qu'elles éprouvent s'expliquent encore quelquefois par des raisons de convenance réelles ou apparentes : ainsi à Washington, où le siège du gouvernement est établi, et où cette circonstance justifie peut-être quelque somptuosité dans les édifices publics, le nouveau pénitencier maintenant en construction coûtera au moins 6,000 fr. par cellule, tandis qu'à Wethersfield chaque cellule du pénitencier actuel n'est revenue qu'à 800 francs. M. Welles, l'un des inspecteurs de ce dernier établissement, a même dit à nos auteurs qu'en apportant à la construction de ces édifices toute l'économie dont elle est susceptible, on pourrait réduire à 424 fr. le prix de chaque cellule.

Restent les dépenses relatives à l'entretien personnel et à la surveillance des détenus : or, d'après le témoignage de nos auteurs, on y pourvoit dans la plupart des pénitenciers en y affectant le produit du travail exécuté par les détenus; il est même constant que ce produit s'est accru dans quelques endroits à tel point qu'en 1831, à Wethersfield, il a surpassé de 41,000 francs les dépenses du matériel et du personnel de cet établissement.

On appréciera l'importance des améliorations dues à l'adoption du mode pénitentiaire, et l'on sera frappé de la rapidité avec laquelle elles se sont opérées, quand on saura qu'en 1826 les dépenses que l'état de Connecticut fut obligé de faire pour l'entretien du matériel et du personnel de son ancienne prison s'élevèrent au-dessus d'un million de francs.

Le terme moyen de la dépense journalière d'un détenu pour sa nourriture, son entretien, son mobilier et la surveillance dont il est l'objet dans les nouvelles prisons, s'élève à 80 centimes, et cette dépense ne subit que peu de variations; il en est tout autrement des produits du travail exécuté par les prisonniers, ils varient suivant que les objets manufacturés sont plus ou moins demandés. L'entrepreneur auquel l'administration les livre

lui paye pour la journée de travail du détenu la moitié du prix de la journée d'un ouvrier libre qui exerce le même métier.

Nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'analyse de la première partie de l'ouvrage de MM. de Beaumont et de Tocqueville; c'est un recueil de faits notoires et de documents officiels sur une des matières les plus graves et les plus dignes de fixer l'attention. La question de savoir si l'on peut introduire en France le système pénitentiaire avec l'espérance d'en recueillir les mêmes avantages qu'on en a retirés aux États-Unis d'Amérique, est aujourd'hui pour nous d'un intérêt vif et pressant: nos auteurs ont consacré à l'examiner sous ses diverses faces la seconde partie de leur ouvrage. Nous en rendrons compte dans un second article.

P. S. GIRARD.

MISCELLANEOUS translations from oriental languages, vol. I.
London, 1831, printed for the oriental translation fund;
c'est-à-dire: *Mélanges traduits de diverses langues de l'Orient*,
et publiés par le comité des traductions orientales de la société
royale asiatique de Londres. Vol. I, in-8°, p. 387.

Ce volume de mélanges, publié par les soins du comité des traductions orientales de la Société asiatique de Londres, forme le tome premier d'une collection conçue dans une vue d'utilité à laquelle nous devons d'autant plus franchement rendre justice que l'exécution est loin d'en être irréprochable. C'est sans contredit une idée heureuse que celle de réunir en un corps d'ouvrage, pour les livrer au public, des traductions de courts traités ou de fragments orientaux que leur peu d'étendue aurait vraisemblablement condamnés à ne jamais voir le jour. Ces traductions, dues le plus souvent à des voyageurs que les intérêts du commerce ou de la politique ont conduits en Orient, sont ou les premiers essais d'hommes appelés à rendre un jour à la science des services plus importants, ou les productions de personnes instruites qui, sans faire de la culture des lettres leur occupation exclusive, se sentent attirées vers elles par un goût honorable. Sans doute ce sont rarement des travaux véritablement scientifiques, et le plus grand nombre des traductions auxquelles ces louables dispositions

donnent naissance, soutiendraient peut-être difficilement le contrôle du texte original; mais ce n'est pas uniquement sous ce rapport qu'il faut les juger: il nous semble qu'elles possèdent, pour les érudits qui n'ont pu visiter l'Orient, un mérite de circonstance qui durera jusqu'à l'époque où les mœurs, les usages, les lois et les religions de l'Asie nous seront mieux connus. Elles augmentent la somme des notions générales qu'il est nécessaire de rassembler pour faire des progrès plus rapides dans l'intelligence des textes; et, s'il est vrai qu'elles ne dispensent jamais de recourir aux originaux dont elles peuvent être l'image plus ou moins imparfaite, il est également juste de reconnaître qu'elles hâtent jusqu'à un certain point le moment où ces textes eux-mêmes seront plus rapidement compris.

Nous ne prétendons pas que ces observations soient complètement applicables aux traductions qui composent ce volume; nous ne possédons ni la connaissance de tous les idiomes, ni les ouvrages eux-mêmes sur lesquels elles ont été faites; ce que nous voulons dire, c'est que le désir de répandre des notions nouvelles peut servir d'excuse au comité des traductions orientales pour avoir donné place dans ce volume à des morceaux d'un médiocre intérêt. Il faut, par exemple, être bien intimement convaincu de l'ignorance de l'Europe en fait d'usages indiens, pour regarder comme une publication utile celle des principes de l'art culinaire exposés dans le traité qui termine ce volume, sous le titre de *Indian Cookery as practised and described by the natives of the East, translated by Sandfort Arnot.*

Il est vraiment à regretter que le comité ait cru devoir admettre ce fragment vide d'intérêt et de faits. Nous en dirions presque autant du *Sakaa Thevan Saasteram*, ou le Livre des sorts, traduit du tamoul par le révérend John Roberts, si l'étude des croyances et des pratiques superstitieuses de l'Asie n'occupait pas une place aussi importante dans l'histoire morale et philosophique de cette partie de l'ancien monde. Certainement ce traité de divination, qui contient, sous cent sept questions aussi peu intéressantes que celle-ci: « Est-il bon d'habiter dans cette contrée? » l'énumération des chances favorables et défavorables qui doivent suivre l'adoption de tel ou tel parti, n'est le plus souvent qu'une collection de sentences et de décisions puériles; mais, outre que c'est déjà un résultat historique que d'avoir constaté que la population tamoule du sud de l'Inde et celle de Ceylan ne commencent pas l'action la plus indifférente sans avoir consulté le destin, l'indication même des circonstances dans lesquelles on a coutume de conjecturer les chances de l'avenir nous apprend plusieurs particularités de la vie privée des Hindous, qui valent la peine d'être connues. N'est-il pas intéressant d'ailleurs de comparer ces procédés

de divination avec ceux que l'on sait avoir été en usage chez d'anciens peuples; de constater jusqu'à quel point ces idées superstitieuses sont naturelles à l'esprit humain, dont la faiblesse a besoin d'espérer que l'avenir ne lui sera pas toujours inconnu; ou, dans la supposition qu'on en pourrait reconnaître les principaux traits chez d'autres nations, de vérifier si ces ressemblances sont le résultat de communications dont le souvenir est à jamais effacé?

Quoi qu'il en soit, le procédé même suivi dans l'emploi de cette série de demandes et de réponses mérite d'être exposé. En premier lieu, les questions sont au nombre de cent sept, et chacune d'elles est accompagnée de huit réponses dont une seulement se rapporte à la demande. Celui qui adresse au devin une des cent sept questions, doit en même temps lui donner trois nombres dont la somme ne peut pas dépasser cent huit. Supposons, par exemple, qu'il fasse cette demande: « Est-il bon de faire sortir et de promener la statue de *Pillaiyâr* (*Ganeça*)? » et qu'il donne les trois nombres 15, 35, 47, dont la somme égale 97; le devin, divisant cette somme par 8, qui est le nombre des réponses faites à chaque question, obtient le chiffre $12 \frac{1}{8}$, résultat qui lui apprend qu'il doit laisser de côté, 1° les huit lignes qui composent le paragraphe consacré à la demande; 2° une ligne du second paragraphe, et qu'après cette ligne il trouvera la réponse qu'il cherche. En effet, la seconde ligne du second paragraphe donne l'axiome: « Il est bon de faire sortir et de promener la statue de *Pillaiyâr*. »

De la comparaison des exemples cités par le traducteur, on peut déduire la règle suivante, qui fait clairement comprendre le jeu de ces combinaisons: la somme des trois nombres proposés, somme qui, comme on l'a vu, ne doit pas dépasser 108, peut être ou n'être pas un multiple de 8, nombre des lignes de chaque paragraphe. Si le nombre 8 la divise sans reste, la réponse sera trouvée à la première des huit lignes qui suivent immédiatement la question; si au contraire le nombre 8 ne divise pas exactement la somme, et qu'il y ait un reste, c'est ce reste qui indique dans quel paragraphe il faut chercher la réponse. Ainsi, soit le nombre 7, le chiffre le plus élevé qui puisse rester après qu'on a divisé par 8 un des nombres depuis 9 jusqu'à 108, ce sera dans le septième paragraphe, sans compter celui de la demande, qu'on trouvera la réponse; elle sera à la ligne qui reste après qu'on a enlevé le nombre de lignes de ce paragraphe indiqué par le même chiffre 7. Ces combinaisons reposent sur ce principe que la réponse favorable ou défavorable à une question a été placée à la première ligne qui suit immédiatement la demande, à la seconde ligne du premier paragraphe à partir de la des

mande, à la troisième du second, et ainsi de suite. Les chances favorables ont été en général préparées dans la proportion de quatre à un; et, quand il s'agit d'une action pieuse, comme celle que nous avons citée en commençant, la réponse annonce toujours un résultat heureux.

Le fragment qui suit le Livre des sorts a pour titre : « Les derniers jours de *Krichna* et des enfants de *Pândou*, extrait du *Mahâbhârata*, « traduit par le major Price, d'après la version persane composée du temps de l'empereur Akbar, par *Nekkeib Khan*. » C'est un abrégé succinct et assez pâle des trois dernières sections du *Mahâbhârata*; les noms indiens y sont malheureusement défigurés par la prononciation persane, jusqu'à devenir souvent méconnaissables : *Duryodhana* est changé en *Djerdjudéhn*; *Djanam édjaya*, en *Djemendjah*; les *richis* ou sages sont appelés *rehkkisers*, à peu près comme dans les transcriptions bizarres de l'*Oupnekhat*, d'Anquetil-Duperron. Le nom du prince *Ugrasena* a été divisé par le traducteur en deux mots, *Oukra Sing*, de façon que le mot *sena* (armée) a été confondu avec celui de *simha* (lion); enfin, pour terminer cette énumération, qui serait trop fastidieuse si nous voulions la rendre complète, nous ne citerons plus que le titre du XVII^e livre du *Mahâbhârata*, qui, par l'erreur du traducteur persan ou de l'interprète anglais, est devenu *Mahâpursan*, au lieu de *Mahâprasthâna* (le grand départ). Il est à regretter que l'on n'ait pas apporté quelque attention à la transcription exacte des noms propres indiens. Ce morceau n'eût certainement été jamais qu'une analyse trop courte de trois sections considérables du *Mahâbhârata*; mais il eût déjà suffi pour donner aux personnes qui ne sont pas familiarisées avec la langue sanscrite, une idée de la fin de ce grand poëme, dont nous avons l'espoir de posséder bientôt le premier volume, imprimé par les soins du comité d'instruction publique de Calcutta. Tel qu'il est, ce fragment, plus lisible encore que l'analyse qui se trouve dans la *Mythologie des Hindous*, extraite des manuscrits du colonel Polier, nous paraît digne de l'attention des littérateurs qui se livrent à l'étude comparée des monuments épiques des anciens peuples. Nous pouvons avancer, sans crainte d'être accusés d'une partialité, bien naturelle d'ailleurs pour l'objet habituel de nos recherches, que le génie d'aucune nation n'a peut-être jamais conçu un cadre poétique plus vaste et à la fois plus simple que la majestueuse conclusion du *Mahâbhârata*. Cette race belliqueuse des *Yadous* qui, après avoir fondé une ville florissante, s'éteint dans une lutte intestine; *Krichna*, son chef divin, assistant au massacre des siens, et mourant de la main obscure d'un chasseur; la mer venant engloutir la ville de *Dvârakâ*, pour détruire ce que la guerre civile avait épargné; puis, à *Delhi*, le profond découragement des cinq frères de la famille de *Pan-*

dou, lorsqu'ils apprennent ce désastre; leur résolution de quitter l'empire et de se retirer dans la solitude; leur marche vers l'Himâlaya avec leur commune épouse *Draupadi*; la mort de cette femme et celle des quatre plus jeunes frères, qui tombent accablés de fatigue et de froid; le roi *Youdhichithira*, l'aîné des Pandous, resté seul avec un chien qui l'a suivi; enfin le dieu du ciel descendant pour le recevoir dans le séjour des bienheureux, et *Youdhichithira* refusant d'y monter sans le chien, son compagnon fidèle, jusqu'à ce qu'enfin une divinité, cachée sous la forme de cet animal impur, se révèle à lui, et déclare le roi digne d'habiter avec les dieux: ce sont là quelques-uns des traits de cette épopée originale, dont un récit attachant et naturel anime et soutient la marche. Si l'on pense que des scènes aussi pathétiques se passent au milieu des montagnes de l'Himâlaya, dans la solitude profonde de leurs neiges éternelles, on concevra tout ce qu'il peut y avoir d'intérêt et de grandeur dans ce récit; et il faudra reconnaître que le poète qui eut l'idée de rassembler sous une forme épique les traditions anciennes de l'Inde devait avoir une imagination bien puissante et un sentiment bien vif des beautés de la nature, pour réaliser des conceptions où brillent souvent à la fois les mérites divers d'un Homère et d'un Dante.

Le traité qui suit le fragment du Mahâbhârat dont nous venons de parler a pour titre: « *Vedâla Cadai*, ou Version tamoule d'une collection d'anciens contes, connus dans l'Inde sous le titre de *Vetâla pantchavimçati* (en sanscrit), traduite du tamoul, par M. Babington. » Ce petit ouvrage est le plus intéressant de toute la collection, et il vaut à lui seul le volume entier. Il se recommande, il est vrai, moins par le mérite du fonds que parce qu'il jette quelque jour sur une question d'histoire littéraire, et que ces questions sont, dans l'état de nos connaissances sur l'Inde, aussi peu faciles à poser qu'à résoudre. Les détails que M. Babington a donnés sur cet ouvrage mettront le lecteur à même d'apprécier définitivement la valeur d'un livre dans lequel on avait l'espoir de découvrir des faits historiques relatifs au roi *Vikramâditya*.

Le *Vetâla-pantchavimçati*, ou la collection des vingt-cinq histoires de *Vetâla* (espèce de démon); est, suivant M. Wilford¹, un des recueils dans lesquels doivent se trouver l'histoire de *Vikramâditya* et celle de *Çâlivâhana*. C'est, comme le *Simhâsana-Dvâtrimçati*, ou la réunion des histoires racontées par les trente-deux statues du trône de *Vikramâditya*, une partie d'une collection très-célèbre d'anciens contes, connue sous le nom de *Vrihâtkathâ* (la grande collection d'histoires). On

¹ *Asiat. res.*, tome IX, p. 117.

ignore la date de la rédaction de ce livre, et c'est uniquement par une conjecture qui n'a peut-être pas beaucoup de valeur, qu'on la rapporte au règne de *Vikramāditya*. Un ouvrage destiné à célébrer le courage et la sagesse de *Vikramāditya* ne peut, dit-on, avoir été composé que dans le dessein de le flatter, et de son vivant même. C'est encore par hypothèse, qu'entre les rois du nom de *Vikramāditya* qui ont régné dans l'Inde à diverses époques, Wilford se décide pour *Vikramārka*, successeur immédiat de *Bhartrihari*, frère cadet et successeur du *Vikramārka* duquel date l'ère de *Samvat*, qui commence 56 ans avant Jésus-Christ. Les raisons alléguées par Wilford sont loin de décider la question; et, sans parler de l'obscurité qui reste encore sur la date positive du plus célèbre des *Vikramāditya*, on peut dire maintenant qu'il n'y a dans l'édition tamoule de ces contes aucun fait qui se rapporte exclusivement au roi d'Avanti, c'est-à-dire au prince qui laissa son nom à l'ère communément en usage dans le nord de l'Inde.

Mais jusqu'à quel point cette édition est-elle le *Vetāla-pantchavimçati* dont la rédaction première est écrite en sanscrit? Nous regrettons avec M. Babington qu'il n'ait pu voir l'original de cet ouvrage et le comparer à la version tamoule. Autant qu'on en peut juger d'après les passages du *Vrihathathā* cités par Wilford, il est permis de douter de la parfaite exactitude de la version qui a cours dans le sud de l'Inde, et que le traducteur anglais nous a fait connaître. Ce qui paraît démontré, c'est que l'ouvrage tamoul est, du moins en substance, le recueil de contes vulgairement connus sous le titre de *Vetāla-pantchavimçati*. M. Babington donne une grande vraisemblance à cette assertion en rapprochant les notices de trois exemplaires de ce même recueil, l'un en sanscrit, les deux autres en tamoul et en telougou, notices rédigées par M. Wilson, dans le catalogue de la collection Makensie. Il y a cependant cette différence que l'exemplaire tamoul ne renferme, d'après la notice même de M. Wilson, que vingt-quatre fables, tandis que les ouvrages sanscrit et telougou en contiennent vingt-cinq, ce qui est d'accord avec le titre même du recueil. M. Babington suppose que la différence peut venir de ce que l'éditeur tamoul aura réuni en un seul récit deux contes séparés dans l'original; la sixième histoire, par exemple, contient en réalité deux parties distinctes. Au reste, on peut déjà apprécier jusqu'à quel point la version tamoule doit différer de l'original sanscrit, en comparant un fragment de la dixième section du *Vrihathathā*, traduit par Wilford, avec l'introduction des contes tamouls. Il y a sans contredit d'assez grandes différences entre ces deux rédactions; mais le fonds est toujours le même, et l'exposition est de part et d'autre

également embarrassée et obscure. Nous ne citerons rien de ce fragment qui sert d'introduction aux contes. Le nom seul de *Vikramāditya* y est mentionné; du reste, on ne trouve sur ce prince aucun détail; l'introduction, comme la suite des contes, n'apprend absolument rien sur son histoire, et elle ne peut, au moins tant qu'on ne connaîtra pas la date du recueil, servir en aucune manière à la solution des questions difficiles qui s'y rattachent: c'est un résultat négatif, mais les résultats de ce genre ont aussi leur utilité. On sait maintenant que ce n'est pas dans les contes du *Veṭāla-pantchavimṣati* qu'on devra chercher des matériaux pour l'histoire de *Vikramāditya*, à moins que l'original sanscrit ne contienne sur ce prince des détails que la version tamoule aurait fait disparaître.

Quant à la traduction elle-même, M. Babington nous donne l'assurance qu'elle est exacte, et c'est un fait que nous admettrons sur sa parole; les travaux et les publications relatifs à la langue tamoule qu'on lui doit déjà démontrent suffisamment combien cet idiome intéressant lui est familier. Il est cependant fâcheux que M. Babington ait cru devoir sacrifier un conte tout entier et une partie notable d'une autre histoire à des scrupules de délicatesse, qui font sans doute honneur à ses sentiments comme homme du monde, mais qui ne prouvent pas qu'il soit assez convaincu de tout le respect qu'un traducteur doit au texte qu'il veut faire connaître au public. On pourrait à ce sujet faire bien des remarques qui paraîtraient à plus d'un lecteur un lieu commun rebattu; l'inexactitude systématique des traductions a rendu presque trivial tout ce qu'on peut dire sur la nécessité d'une fidélité scrupuleuse, fidélité qu'on a d'autant plus le droit d'exiger, que les traducteurs se dispensent plus aisément de donner le texte original. Nous aimons mieux terminer cet article par l'exposition succincte du récit qui sert de cadre à ces contes, et par la traduction abrégée de celui qui nous a paru le plus intéressant.

Une courte introduction, qui s'ouvre par un dialogue entre *Indra* et *Nārada*, nous apprend qu'*Ishvara* maudit un jour un brahmane qui avait eu l'indiscrétion d'écouter et de redire à sa femme une collection de belles histoires, que le dieu lui-même avait contées à la déesse *Ishvari*. Effrayé de cette malédiction, le brahmane supplia le dieu de lui faire connaître quand et comment il pouvait espérer d'en voir cesser l'effet: le dieu lui répondit qu'il serait délivré par celui qui parviendrait à répondre aux questions contenues dans ces contes. Le brahmane fut immédiatement changé en *veṭāla*, espèce de démon que M. Babington compare aux vampires; et, transporté au milieu d'une forêt solitaire, il y demeura suspendu; la tête en bas, aux branches d'un *muruka*. C'était

Le roi *Vikramāditya*, celui qui mourut du temps de *Cālivāhana*, dont la sagacité devait expliquer les énigmes de ces contes : voici les circonstances qui lui en fournirent l'occasion.

Un solitaire, nommé *Sāndasilen*, avait l'habitude de venir chaque jour offrir au roi une grenade, après quoi il se retirait aussitôt; le hasard fit découvrir qu'une de ces grenades était remplie de pierres précieuses : on rechercha toutes celles que le brahmane avait précédemment offertes, et on les trouva également pleines de diamants. *Vikramāditya*, pour récompenser le solitaire, lui permit de demander ce qu'il désirait, et celui-ci exigea du roi qu'il se trouvât à l'heure de minuit, la veille de la pleine lune, au lieu où l'on brûlait les morts. Le jour marqué étant venu, et le roi s'étant trouvé au rendez-vous, le solitaire lui apprit qu'il avait besoin de posséder un *vetāla* qui était suspendu à la plus haute branche d'un *muruka* de la forêt; que personne jusqu'alors n'était parvenu à s'en emparer, et qu'un guerrier aussi brave que lui pouvait seul y réussir. Le roi se mit à la recherche de l'arbre, saisit le *vetāla*, le chargea sur ses épaules, et se disposait à le porter au brahmane, quand le mauvais génie, prenant la parole, lui dit : « Écoute, o roi ! je vais te conter une histoire pour passer le temps, mais à la condition que, si tu ne résous pas l'énigme qu'elle contient, ta tête se fendra en deux. » Le roi accepta le défi, et le *vetāla* se mit à conter une histoire à la suite de laquelle il proposa au roi une question embarrassante. Le roi en sortit à son honneur ; mais ce qu'il y a de singulier et ce que nous ne pouvons comprendre, c'est que le *vetāla*, au lieu de se soumettre à sa captivité, s'échappe et remonte sur son arbre, où *Vikramāditya* va de nouveau le saisir pour entendre un autre conte et voir le démon, à chacune de ses réponses, s'enfuir de la même manière. Cependant, à la vingt-quatrième histoire, le mauvais génie parvient à embarrasser le roi, et, au lieu d'accomplir la malédiction qu'il a en commençant prononcée contre lui, il lui annonce que *Sāndasilen* a le dessein d'attenter à ses jours, et lui enseigne les moyens de prévenir le méchant brahmane. Pour abrégér la fin de ce récit, *Vikramāditya* exécute les instructions du *vetāla*, coupe la tête à *Sāndasilen*, et le démon retourne à sa forme première, celle d'un brahmane dévoué à *Shiva*.

Il faut convenir que cette intrigue est obscure et peu intéressante; on ne comprend pas les motifs qui déterminent les personnages, et entre autres le *vetāla*, à agir comme ils font. Ce cadre est-il exactement le même que celui de l'original sanscrit? C'est ce que nous ne sommes pas à portée de décider. S'il a perdu en passant par les mains du traducteur ta-

moul, on peut croire que les contes qui en forment le fonds ont éprouvé le même sort: il en est toutefois plusieurs qui ont conservé quelque chose de l'esprit qui doit se trouver dans l'original; mais, à la juger dans son ensemble, cette collection n'en est pas moins de beaucoup inférieure à celle de l'*Hitopadeça*, dont elle paraît avoir emprunté quelques traits. Le défaut capital qu'on y remarque, c'est la monotonie dans la narration et le manque de variété dans les moyens. Nous n'en citerons qu'une histoire pour faire juger des qualités et des mérites de ce recueil: nous devons avertir que les bornes de cet article nous ont forcé de l'abrégé, ce qui enlève au récit une partie de son mérite.

Le roi de *Devapuram* et son premier ministre avaient chacun un fils, et ces deux jeunes gens, qui avaient été élevés ensemble, allaient une fois par mois chasser dans la forêt. Un jour le prince surprit une jeune fille qui se baignait dans un étang, et en devint sur l'heure éperdument amoureux; la jeune fille, de son côté, n'eut pas plus tôt aperçu le prince, qu'elle se sentit pour lui la passion la plus vive. Après avoir tenu quelques instants ses regards fixés sur le jeune homme, elle cueillit une fleur de lotus qui flottait à la surface de l'eau, l'appliqua sur ses deux yeux, puis la mordit, et enfin la posa sur sa jambe; elle cueillit ensuite un second lotus, le pressa sur son sein, et le plaça sur sa tête: après avoir, par ces signes muets, exprimé au prince ses sentiments, elle s'éloigna. Le jeune homme, qui n'entendait rien à ce langage, en demanda l'explication à son ami, le fils du ministre, qui lui répondit: « La jeune fille « a porté le lotus à ses yeux, pour dire qu'elle est de *Kannâpuram* (la « ville des yeux); elle l'a mordu, pour signifier qu'elle se nomme *Padmâ-* « *badi*¹ (celle qui est belle comme un lotus); elle l'a placé sur sa jambe, « pour exprimer que son père se nomme *Kalingarâyen*; elle l'a pressé « sur son cœur, pour vous annoncer l'accueil qu'elle vous prépare; enfin « elle l'a posé sur sa tête, pour vous prier de venir la voir secrètement. » Le prince se mit aussitôt en recherche du lieu où habitait la jeune fille,

¹ Cette interprétation repose sur des jeux de mots et des rébus qui n'ont pas une grande valeur étymologique. Le traducteur les explique ainsi dans une note: *kan* en tamoul signifie œil; mais pourquoi *kannâ*? *Padmâbadi* est l'altération du sanscrit *padmâvati*, nom d'un fréquent usage pour désigner une belle femme; le traducteur nous apprend qu'en mettant le lotus entre ses dents, elle prononce en quelque sorte son nom. Il fait de plus remarquer que *kâl* en tamoul signifie jambe, mais que, pour indiquer le nom de son père, la princesse n'en exprime que la première syllabe. *Kalinga* est une dénomination géographique bien connue, dans laquelle on ne peut voir le tamoul *kâl*.

et la première maison où il s'arrêta fut celle d'une vieille femme qui faisait des bouquets pour les princesses. Il parvint à la gagner et obtint qu'elle intéressât en sa faveur Padmâbadi. La vieille n'eut pas plus tôt rempli sa commission que, pour toute réponse, la princesse plongea ses deux mains dans une pâte de sandal, et, frappant la vieille femme sur le cou, la chassa de sa présence : la messagère, tout en larmes, alla rendre compte au prince du peu de succès de sa visite, et le jeune homme en augurait déjà que la demoiselle était peu favorable à sa demande, lorsque le fils du ministre, remarquant sur le dos de la vieille l'empreinte des dix doigts, affirma que c'était pour le prince un ordre de revenir au bout de dix jours. Le onzième jour la vieille fut envoyée de nouveau ; mais la princesse ne la reçut pas mieux que la première fois, et, plongeant trois doigts dans un mélange de *cungumam* (safran), elle frappa la messagère à la poitrine, et la fit sortir par une issue secrète différente de la porte par laquelle elle était entrée. La vieille conta au jeune homme sa nouvelle mésaventure, et le fils du ministre en conclut encore que la princesse le recevrait dans trois jours, mais qu'il devait éviter de venir par l'entrée ordinaire. Les choses se passèrent comme le fils du ministre les avait prédites, et le prince fut reçu par la jeune fille avec les témoignages de l'amour le plus ardent. Pendant dix jours, il ne songea qu'à elle, et oublia complètement son ami ; mais le souvenir de ce compagnon fidèle lui revint enfin à l'esprit, et il éprouva un vif regret d'avoir si longtemps négligé celui que jusqu'alors il n'avait pas quitté un seul instant. La jeune fille, qui s'était aperçue de sa tristesse, en sut bientôt la cause, et elle conçut un dépit profond de ce que le souvenir du fils du ministre avait pu distraire le prince de son amour. Résolue de se débarrasser de ce rival, elle fit venir du poison, et en méla dans des gâteaux, qu'elle présenta au prince en le priant de les offrir de sa part à son ami. Le jeune homme la quitta en toute hâte pour aller voir son compagnon et lui donner les gâteaux ; mais à peine le fils du ministre les a-t-il regardés, qu'il s'écrie : « Est-ce donc pour m'empoisonner que vous m'offrez ces gâteaux?... » et il les jette à un chien, qui les dévore et meurt au bout de quelques instants. Le prince étonné protesta qu'il était innocent du crime ; et le fils du ministre, pour se venger de la princesse, conseilla à son ami de l'enlever. « Retournez auprès d'elle, lui dit-il, et, pendant qu'elle dormira, dérobez-lui son collier, laissez sur sa poitrine l'empreinte de trois ongles, et quittez-la aussitôt. » Le jeune homme exécuta ponctuellement les instructions de son ami ; et, quand ils furent en possession du collier, le fils du ministre et le prince se déguisèrent en pénitents et se rendirent au lieu où l'on brûlait les morts, comme pour y accomplir des œuvres de piété. Là ils convinrent

que le prince irait crier par la ville qu'il avait un beau collier à vendre, et que, s'il arrivait que le roi *Kalingarâyen* désirât l'acheter, le jeune homme aurait soin de renvoyer l'acheteur au fils du ministre, qui se réservait d'en dire le prix. Le prince se rendit immédiatement à la porte du palais, et le roi *Kalingarâyen* ne l'eut pas plus tôt entendu, qu'il éprouva le désir de posséder le collier: le jeune homme fit à sa proposition la réponse dont il était convenu avec son compagnon, et le roi courut en toute hâte au cimetière, où il trouva le faux Yogui occupé à se mortifier. « Tu as
« là un beau collier, lui dit-il; comment donc en es-tu devenu proprié-
« taire? ». . . « Prince, répond le Yogui, j'étais ici livré à une rude pénitence, quand une nuit je vis venir une jeune fille qui, enlevant du
« bûcher un cadavre à moitié consumé, le mit en pièces et s'en reput
« avidement. Elle revint ainsi plusieurs fois de suite, lorsqu'enfin, curieux
« de connaître sa condition, je saisis mon trident et l'en touchai à la
« poitrine en lui demandant qui elle était: effrayée, elle détacha son
« collier, m'en fit présent et me conjura de ne pas divulguer ce que
« j'avais vu. J'appris ainsi qu'elle se nommait *Padmâbadi*, et qu'elle ne
« pouvait se rassasier qu'en dévorant la chair des cadavres. » Le roi, saisi
d'horreur, reconnut aussitôt et le nom de sa fille et son collier; il trouva sur son sein la marque que le pénitent prétendait y avoir laissée, et, sur l'avis de son premier ministre, il chassa la jeune fille couverte de honte. Le prince et le fils du ministre, quittant alors leur déguisement, la rencontrèrent dans la forêt et l'emmenèrent dans leur pays; mais le roi *Kalingarâyen* en mourut de douleur, et la reine, privée de son époux et de sa fille, ne tarda pas à les suivre. « Maintenant, s'écrie le démon
« conteur, sur qui doit retomber la faute de leur mort?... » « Sur le ministre
« du roi *Kalingarâyen*, répond *Vikramâditya*, car c'est lui qui, sans
« examen, a conseillé le bannissement de la princesse. » Cette réponse satisfait le démon, qui, comme nous l'avons indiqué, échappe aux mains du roi, et recommence, lorsqu'il est saisi de nouveau, à conter une nouvelle histoire.

EUGÈNE BURNOUF.

COURS de botanique, par Aug. Pyr. Decandolle, associé étranger de l'Académie des sciences de l'Institut de France, etc. etc.

1^{re} partie. *Organographie végétale, ou Description raisonnée des organes des plantes*, 2 vol. in-8° avec 60 planches en taille-douce. Paris, 1827.

2^e partie. *Physiologie végétale, ou Exposition des forces et des fonctions vitales des végétaux*; 3 vol. in-8°. Paris, 1832.

PREMIER EXTRAIT.

NOUS réunissons à dessein ces deux ouvrages, quoique leur auteur les ait séparés : il les a séparés dans la publication, parce que les idées qu'ils embrassent sont logiquement successives : nous les réunissons au contraire pour éclairer l'exposition de ces idées par l'indication de leurs rapports. Le premier de ces deux ouvrages, l'Organographie, est destiné à décrire la construction générale des végétaux, en tant que vivants et organisés. Le second, la Physiologie, expose ce que nous savons des actes que leurs organes exercent pour entretenir l'existence temporaire des individus par la nutrition, et pour continuer par la génération la vie immortelle de l'espèce. Or, déjà cette seule indication du but des deux ouvrages doit faire concevoir la différente nature de difficultés que leur composition présentera : car, dans le premier, il faudra simplement décrire l'arrangement matériel réalisé par la nature dans la construction organique des végétaux, qui est, jusqu'à un certain point, une œuvre visible ; dans le second au contraire, il faut découvrir et expliquer les actes de vie que ces organes accomplissent, ce qui est le plus secret mystère auquel la science puisse aspirer à pénétrer.

M. Decandolle est à la fois un esprit trop philosophique, et un savant trop réellement épris de la science, pour dissimuler l'extrême disproportion de ces deux sujets d'étude, non moins que pour cacher les vides nombreux de nos connaissances de fait dans l'un, et les continuelles incertitudes de nos interprétations dans l'autre. Il manifeste en vingt endroits son mépris pour cette manière si commune, et qui donne tant d'avantage aux yeux du vulgaire, de se montrer froidement dogmatique dans les cas les plus douteux. Nous le louerons d'avoir eu toujours le courage contraire ; car c'est par l'indication même des doutes que l'on éclaire la science et que l'on prépare ses progrès. Si l'on paraît faible aux esprits

médiocres qui vous attribuent les imperfections que vous dévoilez, on est au contraire riche et fécond pour ceux qui savent vous lire, et auxquels vous découvrez ainsi les sujets de travail vers lesquels il est le plus utile que leurs efforts soient dirigés.

M. Decandolle était mieux en position que personne pour établir ce compte de doutes et de certitudes, de vérités et d'erreurs. Voué depuis ses plus jeunes années, et par passion, à l'étude des végétaux, il l'a embrassée dans la généralité la plus entière; et il n'est aucune des branches dont elle se compose que ses travaux n'aient agrandie ou perfectionnée. En même temps qu'il consacrait de grands ouvrages aux méthodes de classification qui embrassent l'universalité des végétaux par les rapports naturels de leurs organes, il se montrait, dans ses expériences sur les propriétés vitales et médicales des plantes, physicien habile et ingénieux; de sorte que les découvertes faites depuis peu d'années dans l'anatomie des végétaux, à l'aide des perfectionnements apportés au microscope, ont dû trouver en lui un appréciateur aussi éclairé que juste. Il a dirigé successivement deux grands établissements publics de botanique, il se trouve encore aujourd'hui à la tête de l'un d'eux : cette position, développée par une correspondance vaste et active, a mis et met encore tous les jours à son service toutes les richesses de la végétation et les nouveautés qui se découvrent chaque jour dans les diverses parties du monde. Enfin, que l'on conçoive tous ces moyens d'étude et de comparaison mis en œuvre par une intelligence étendue, enrichie d'une immense lecture : telle est la réunion de circonstances qui rendait M. Decandolle plus apte que tout autre à faire, si l'on peut ainsi dire, ce compte de la science, à montrer ses richesses et ses besoins : c'est ce qu'il a exécuté dans les deux ouvrages que nous analysons. Il l'a fait avec une rare conscience, et en même temps avec le désir plus rare encore de rendre une entière justice à tous ceux qui ont avancé la science qu'il chérit. Souvent une simple observation de détail, une note courte et ignorée est retirée par lui de l'oubli et mise en œuvre avec le nom de son auteur, qui, occupé d'un tout autre objet, n'en soupçonnait pas l'utilité. C'est là sans doute un des caractères les plus marqués d'un ouvrage travaillé consciencieusement.

Mais il ne dissimule pas, il n'était pas obligé de dissimuler, les incertitudes qui s'offrent à chaque pas dans l'état actuel de la science, ni l'imperfection d'une multitude de données qu'il serait indispensable de mieux connaître, ni le vide absolu qui reste à remplir à l'égard de beaucoup d'autres. Ces difficultés se font sentir dès l'entrée de l'ouvrage. Ainsi, dans l'assemblage matériel qui compose généralement les végétaux, quelles sont les parties essentiellement organisées qui exécutent le travail

vital, qui leur donnent la faculté d'absorber certaines classes de matières organiques ou inorganiques, de s'en nourrir, c'est-à-dire d'en garder des portions déterminées dans leur tissu pour les assimiler à leur propre substance, d'en rejeter d'autres, et, pour ce double effet, de les modifier et décomposer au besoin par une chimie animée dont les opérations dépassent de bien loin toute notre science? Quoique les résultats analogues qui ont lieu dans la classe des animaux ne soient pas moins incompréhensibles quant aux procédés qui les amènent, cependant comme la plupart de ces êtres sont généralement constitués relativement à certains centres d'action, où s'accomplissent des fonctions distinctes, essentielles à la vie de tout l'individu, on y trouve nécessairement des appareils spéciaux, propres à concentrer les éléments de ces opérations, et à en distribuer les résultats dans tout l'ensemble. Tels sont les appareils de la respiration, de la digestion, de la circulation, les nerfs, les veines, les artères et tous les ordres de vaisseaux. Dans le végétal rien de pareil. On y reconnaît bien en certaines parties de la surface extérieure des appareils généraux d'absorption et d'excrétion ou d'évaporation; puis, à certaines époques, on y voit se développer d'autres appareils spécialement destinés pour la fécondation et la reproduction; mais du reste tout le corps du végétal n'offre qu'un assemblage de cellules à parois minces, extensibles, élastiques, hygroscopiques, lesquelles paraissent tout simplement accolées et agglomérées les unes contre les autres, à peu près comme des alvéoles d'abeilles, ou comme les bulles mousseuses d'un liquide en fermentation. Lorsqu'on étudie ce tissu au microscope, car c'est ainsi seulement que sa construction est apercevable: on y reconnaît des cellules de différentes formes, on en distingue d'arrondies, d'allongées, de tubulées même, de manière qu'on doute si leur simple allongement ne forme pas parfois de véritables canaux à air ou à liquides, ou bien si de tels canaux, lorsqu'ils existent, résultent de leur seul groupement et du déchirement des cellules intermédiaires. L'intérieur de ces cellules n'est pas vide, ni inerte. Il est rempli soit d'air atmosphérique, soit des sucs qui nourrissent le végétal, soit de ceux qu'il secrète dans un état spécial, par exemple de résine ou d'huile essentielle; c'est là que l'on trouve les globules de fécule et qu'on les y voit dans une même cellule avec différentes grosseurs et probablement différents âges, attachés aux parois internes par une sorte de cordon ombilical comme le fœtus des animaux enveloppé dans l'utérus l'est au placenta. Enfin on y découvre aussi des sels solides secrétés en cristaux diaphanes, dont la nature se décèle par leurs formes propres et définies. On peut donc présumer que c'est dans les cellules, et peut-être aussi entre elles, dans les vides qui les séparent, que les substances alimentaires introduites par

des organes spéciaux que l'on voit à l'extrémité des racines, sont transportées, absorbées, décomposées, puis enfin assimilées au végétal, et transformées dans les produits divers qu'il peut fournir. Or, quoique cette diversité de produits varie à l'infini dans la multitude des végétaux, cependant la forme apparente de leur tissu, celle de leurs cellules, et leur mode d'agglomération ne présentent presque aucune différence; les seules variations qu'on y découvre étant relatives à leur situation dans l'intérieur du végétal et près de la surface, où existent les ouvertures expiratoires, mais offrant sous ce rapport des modifications analogues dans tous les végétaux qui vivent dans un même milieu, soit l'air ou les eaux. De sorte que l'on serait porté ainsi à considérer chaque cellule comme séparément organisée, vivant d'une vie propre, susceptible de s'étendre, de se dédoubler, de se multiplier en des cellules semblables comme le polype; et même, lorsque les aliments qui leur arrivent ou le milieu qui les environne sont modifiés, de se développer ainsi régulièrement en un autre individu végétal complet, semblable au tronc primitif dont il dérive. Alors toutes les différences propres des végétaux entre eux résulteraient des seules propriétés particulières dont leurs cellules seraient individuellement douées, et en cela consisterait le mystère de leur vie spéciale. On conçoit tout ce qu'un pareil système d'organisation, à la fois si fécond et si simple, si varié dans ses produits, si semblable dans ses formes apparentes, doit offrir de difficultés à être interprété, surtout lorsqu'il ne doit l'être que sur le témoignage des yeux armés du microscope, puisque ses détails, par leur excessive petitesse, ne peuvent être ni touchés, ni sondés, ni même étudiés simultanément par leurs côtés divers, livrant ainsi l'esprit à toutes les illusions de l'instrument. Voilà ce que M. Decandolle fait ressortir avec une parfaite raison et une admirable réserve dans le premier livre de l'Organographie, où il expose les recherches qu'on a faites sur la construction élémentaire des végétaux; et les mêmes qualités se font remarquer dans le premier livre de la Physiologie, où il rapporte concurremment ce que l'on sait, ce que l'on conjecture, sur les propriétés générales de ce tissu élémentaire. Les opinions émises sur cet objet abstrait par les observateurs les plus habiles sont rapportées avec fidélité, et discutées comparativement avec une sage critique qui, séparant le vrai du faux, le certain du douteux, montre nettement au lecteur l'indigence de la science comme sa richesse, et ouvre ainsi la seule route possible de son perfectionnement ultérieur.

Les éléments constitutifs des végétaux en général, ou, comme les appelle M. Decandolle, leurs organes élémentaires, étant ainsi décrits, et classés d'après les différences plus ou moins apparentes qu'on y peut découvrir,

il en résulte la grande division, quoique peut-être artificielle plutôt que naturelle, de ces êtres en deux classes, les végétaux cellulaires et les vasculaires; les premiers, uniquement formés de cellules fermées, plus ou moins ovoïdes, d'apparence presque complètement similaire; les autres composés aussi de cellules analogues, mais traversés par de véritables vaisseaux ou tubes creux et continus: ceux-ci plus composés, à organes plus distincts, et, selon notre manière d'envisager les œuvres de la nature, plus complets, ont généralement des racines, une tige et des feuilles, trois parties bien distinctes ou au moins bien susceptibles d'être distinguées dans leur organisation et leurs fonctions vitales; ceux-là au contraire, de construction sinon plus simple, du moins plus uniforme, offrent à peine quelque spécialité de configuration obscure dans les organes de la nutrition et de la reproduction. Tels sont les mousses, les lichens, les champignons, les algues, tous êtres mystérieux dont les extrêmes touchent au passage de la végétation à l'animalité.

Les végétaux vasculaires ayant des parties distinctes, doués de fonctions spéciales, se prêtent mieux à l'étude que les autres, et l'auteur s'en occupe d'abord. Commençant, comme il est naturel, par les opérations qui font subsister l'individu à l'état de vie, il décrit successivement les racines, armées de suçoirs appelés *spongioles*, qui pompent du sol les liquides alimentaires et les introduisent par pulsion dans la tige; puis celle-ci, qui transmet les liquides comme un filtre dont toutefois les interstices ne sont point inertes; enfin les feuilles, organes à la fois absorbants et exhalants, par lesquels, sous l'influence de la lumière solaire, le gaz acide carbonique contenu dans l'eau qui imbibé la plante, ou dans l'atmosphère qui l'environne, est décomposé, le carbone fixé, et l'oxygène exhalé au dehors, peut-être avec d'autres sécrétions gazeuses encore peu connues.

Il y a dans ce cercle de fonctions vitales plusieurs actes dont le mode d'accomplissement est bien connu, et d'autres où il ne l'est qu'imparfaitement. Ainsi la force de pulsion des *spongioles* radicales, cette force capable d'élever, de pousser les liquides jusqu'au sommet des plus grands arbres, résulte d'une propriété générale des membranes organiques que M. Dutrochet a établie sur des expériences incontestables, et qu'il a nommée *Endosmose*. L'action exhalante des feuilles a été prouvée par les expériences de Hales, de Guettard; leur faculté de décomposer l'acide carbonique et d'exhaler l'oxygène l'a été par celles de Priestley, Senebier, Théodore de Saussure, pour ne rappeler que les plus fondamentales; mais le mode intermédiaire de mouvement du liquide nourricier appelé *la sève*, quoique non moins certain, n'est pas aussi bien connu. On n'a pas encore déterminé par des recherches exactes pourquoi la sève

monte au printemps dans certains arbres, et redescend à d'autres époques; ni pourquoi elle tend alors à s'écouler par les blessures faites à leur tige ou à leurs branches, tandis que les individus d'autres espèces ne laissent pas ainsi échapper, quoiqu'ils en soient tous imbibés dans leur tissu, et qu'ils consentent à la donner dans certaines circonstances particulières où les premiers la refusent. On ne sait pas comment la radiation de la lumière solaire influe sur ce phénomène, quoiqu'elle y ait une action évidente par les faits. On ignore la cause qui détermine ce mouvement intérieur à des époques diverses pour les espèces différentes, et on n'a pas examiné si, comme cela est vraisemblable, ces époques dépendent au moins en partie de la température moyenne où les spongioles vivent dans l'intérieur de la terre, c'est-à-dire de la profondeur à laquelle les racines de chaque espèce tendent à pénétrer. Y a-t-il réellement, vers la fin de l'été, une sève descendante qui reviendrait des feuilles vers les racines, en suivant la surface intérieure de l'écorce, et y déposant sur sa route ce suc ou ce tissu appelé *cambium*, élément de la nouvelle couche de bois qui se forme chaque année autour de l'ancienne tige? Et ce suc n'est-il pas accompagné d'un dépôt alimentaire destiné à la végétation de l'année suivante, lorsque la sève, remontant de nouveau vers la tige, l'aura dissous et ramené, au printemps, dans les jeunes bourgeons? Ces questions et beaucoup d'autres analogues sont évidemment nécessaires à résoudre pour assigner avec certitude le mode réel de transport des liquides séveux, et pour distinguer dans leurs mouvements les effets organiques des effets physiques, susceptibles d'être produits et imités mécaniquement. J'ai entrepris sur ce sujet une série de recherches expérimentales pour lesquelles je me suis aidé des moyens nouveaux que la polarisation circulaire fournit pour l'étude des produits organiques. Sans entrer dans le détail de ces expériences, j'en extrairai deux résultats qui se lient à ceux que nous venons de rapporter.

On a supposé jusqu'ici généralement que les végétaux s'alimentent surtout par la décomposition de l'acide carbonique contenu dans la sève, que leurs racines pompent et font monter dans leur tissu. Le fait de cette absorption et de cette décomposition est indubitable, mais la force décomposante ne s'exerce-t-elle pas aussi, au moins à certaines époques, sur les matières carbonées solubles que la sève envoyée par les racines peut contenir? A présent, par exemple, la sève du bouleau, du noyer, du sycamore, essayée au moment même où elle sort de l'arbre, sans avoir eu le temps de fermenter sous l'influence de l'air extérieur, ne contient pas une quantité d'acide carbonique libre qui soit perceptible aux réactifs les plus délicats; cependant les jeunes bourgeons qui la reçoivent s'en

nourrissent et se gonflent avant que leur alimentation puisse être opérée par leurs organes extérieurs qui ne sont pas encore épanouis; mais aussi cette sève contient du sucre, du sucre fermentescible qui, pour le noyer et le sycomore, est analogue au sucre de canne; pour le bouleau, au sucre de raisin n'ayant pas subi la solidification. Cet élément carbonisé, d'une décomposition si facile, n'est-il pas, sinon le seul, du moins un des aliments dont les jeunes bourgeons vivent? semblables en cela, comme par leur organisation, aux jeunes plumules des graines germées, qui pourraient aussi vivre, dans les premiers moments, aux dépens du sucre formé avec la fécule contenue dans les cotylédones ou le périsperme des graines fécondées. On concevrait ainsi bien mieux l'abondante consommation de carbone qu'exige le développement des feuilles et des jeunes pousses lorsqu'il s'opère au printemps avec une si prodigieuse rapidité. Ce point est un de ceux qu'il sera facile d'éclaircir par l'analyse de ces produits, à mesure que nous les verrons paraître; mais déjà je me suis assuré que les jeunes bourgeons gonflés du lilas, par exemple, contiennent du sucre fermentescible, semblable au sucre de raisin non solidifié: il sera extrêmement curieux d'examiner si la sève de cet arbuste renferme la même espèce de sucre, ou si la végétation du bourgeon modifie celui qu'elle contient: rien ne sera plus facile, en recherchant ce sucre de la sève dans le suc qui, en ce moment, imbibe le tissu ligneux; car en opérant ainsi sur le bois du noyer, du bouleau et du sycomore, j'y ai trouvé la même espèce de sucre que dans leur sève, savoir: du sucre analogue à celui de la canne dans le noyer et le sycomore, et du sucre de raisin non solidifié, dans le bouleau.

L'autre objet sur lequel j'ajouterai encore quelques détails, c'est la belle observation faite par M. Knight sur l'accroissement de densité de la sève du bouleau et du sycomore, à mesure qu'on la recueille à de plus grandes hauteurs. Cela a lieu en effet ainsi en général, mais non pas sans des restrictions constantes, dépendant du mode d'organisation intérieure et de ses rapports avec l'évaporation par les surfaces: on en a conclu généralement que la sève ascendante envoyée par les racines trouve à dissoudre sur sa route des matières solubles, principalement du sucre, que la sève de l'année précédente aurait déposé dans l'aubier à la fin de l'été. Toutefois, en rapportant cette observation remarquable, M. Knight déclare avec sa fidélité habituelle qu'il n'a jamais pu trouver de matière saccharine dans le bois de sycomore pendant l'hiver. En effet, le résultat qu'il a découvert est susceptible d'une autre solution, qui serait que la sève du printemps devient plus riche en sucre à mesure qu'elle monte, non parce qu'elle se charge de sucre, mais parce qu'elle se décharge d'eau, soit que celle-ci reste à l'intérieur du tissu ligneux, ou s'exhale plus abondamment

par le haut des tiges que par leur base. Or, que cette seconde solution soit la véritable, c'est ce que j'ai constaté en déterminant comparativement les quantités d'eau hygrométrique et de matière sucrée contenue dans le bas de la tige d'un sycamore et à sept mètres de hauteur. La dessiccation m'a fait connaître l'eau bien plus abondante à la base, et la polarisation circulaire m'a indiqué une proportion de sucre exactement égale, à poids égal du bois desséché, dans les deux sections.

Ayant décrit les vaisseaux et les mouvements de transport qui s'y opèrent, M. Decandolle décrit la nature chimique des matières liquides ou solides, solubles ou insolubles, qui y sont poussées, déposées ou formées, dans les diverses parties du végétal et à diverses époques de son existence. Cette exposition, en tant qu'elle dépend de la chimie organique, si difficile et encore si peu avancée, malgré tant de travaux remarquables, laisse nécessairement beaucoup d'incertitudes et de vides. Peut-être les caractères moléculaires qui se déduisent de la polarisation circulaire, paraîtront-ils à l'auteur devoir modifier essentiellement plusieurs vues qu'il exprime sur la nature plus ou moins générale des sucres alimentaires, et sur l'ordre successif de formation des produits que leur décomposition peut donner; mais quoique dans cette partie l'auteur ne fasse que suivre les recherches chimiques sans y rien ajouter, et même en éloignant la prétention de le faire, cependant les rapprochements botaniques dont il les accompagne, et que lui fournit abondamment la généralité de ses connaissances sur la diversité des espèces végétales, contribuent beaucoup à les éclairer et à rendre cette partie de son ouvrage spécialement instructive. Elle est terminée par un résumé général des opérations de la nutrition dans les végétaux vasculaires pour tout le cercle de l'année. Dans ce tableau l'auteur spécifie avec soin les actions simultanées ou successives que leurs organes exercent progressivement. De là il passe aux phénomènes de la nutrition dans les végétaux cellulaires, et malgré les lumières que l'étude des précédents peut fournir par les analogies qu'elle présente, celle-ci reste encore beaucoup plus obscure. L'examen des phénomènes propres à cette classe, dont les cellules semblent douées, au moins pour quelques espèces, de mouvements vitaux, conduit M. Decandolle à soupçonner que la vie et l'individualité pourraient bien y être propres à chaque cellule, de sorte que le végétal entier résulterait simplement de leur agglomération, sans dépendance nécessaire, comme cela paraît être à un certain point dans les polypes et les madrépores du règne animal. Après les phénomènes de la nutrition, qui maintiennent l'individu, il faut examiner ceux de la reproduction, qui maintiennent l'espèce : cet ordre logique est celui que M. Decandolle a adopté, et nous consacrerons un autre article à le suivre dans cette série plus merveilleuse encore, s'il est possible, de fonctions et de phénomènes. BIOT.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ACADEMIES.

FEU M. Dacier a pour successeurs M. Tissot à l'Académie française; M. Guizot à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres; M. Jouffroy à l'Académie des sciences morales et politiques¹. Cette dernière compagnie a élu deux académiciens libres, M. Feuillet (bibliothécaire de l'Institut), et M. le duc de Broglie; et deux associés étrangers, M. Brougham à Londres, et M. Ancillon à Berlin.

M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire fils remplace feu M. Latreille dans la section de zoologie de l'Académie des Sciences.

La Société asiatique a tenu le 29 avril sa onzième séance générale annuelle, sous la présidence de M. Silvestre de Sacy. Le public y a entendu un mémoire de M. Klapproth sur la religion des Tao-szu; un fragment du poëme hindoustani intitulé les *Aventures de Camroup*, traduit par M. Garcin de Tassy; des notices sur les derniers rois de la Géorgie, par M. Brosset; sur le royaume de Kosambi, voisin du Khotan, par M. Jacquet.

La Société d'émulation de Cambrai décernera, dans sa séance publique du 16 août 1833, quatre médailles d'or (de deux cents francs chacune), 1^o à un Manuel élémentaire d'agriculture approprié à l'économie rurale du nord de la France; 2^o à un Mémoire sur la géologie de l'arrondissement de Cambrai; 3^o à un Mémoire sur un point quelconque de l'histoire ou des antiquités du département du Nord²; 4^o à un discours en prose dont le sujet est laissé au choix des concurrents; toutefois la Société désire que leurs ouvrages offrent un intérêt spécial pour le Cambrésis. Elle s'abstient aussi, selon son usage, d'indiquer le sujet du prix ordinaire de poésie.

L'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg a publié, dans sa séance du 29 décembre 1832 (10 janvier 1833), le programme suivant du prix proposé par la classe des sciences politiques, historiques et philosophiques: «La domination de l'empire Mongol, connu chez nous sous le nom de *Horde d'or*, chez les mahométans sous celui d'*Oulous de Djoutchy* ou de *Khánat des Djingizides du Dachte-Qiptchdq*, et chez les Mongols mêmes sous la dénomination de *Togmak*, qui fut jadis, pendant à peu près deux siècles et demi, l'effroi et le fleau de la Russie...; cette domination, disons-nous, a influé d'une manière plus ou moins sensible sur les destinées, l'organisation, les

¹ Le décès de M. Dacier laissait aussi une place vacante dans le Bureau du Journal des Savants: elle est remplie par M. Lebrun, membre de l'Institut, Académie française, Directeur de l'Imprimerie royale.

² M. Le Glay a publié, par ordre de la Société, le programme des principales recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du département du Nord; Cambrai, Huez, 1831, 69 pages in-8^o; réimprimé dans les Archives du nord de la France et du midi de la Belgique, tome II, p. 9-46. Voyez Journal des Savants, février 1831, pag. 124, 125.

institutions, la culture, les mœurs et la langue de ce pays. Les annales de cet empire forment donc une partie intégrante de l'histoire russe; et il est clair qu'une connaissance plus précise des premières sert non-seulement à nous donner des notions plus exactes de la dernière à cette fatale et mémorable époque, mais qu'elle est encore susceptible de contribuer d'une manière essentielle à éclaircir nos idées sur l'influence que le gouvernement des Mongols a exercée sur la constitution et sur le peuple russes. Cependant il nous manque encore une histoire spéciale vraiment authentique de cet empire, où tous les matériaux historiques de diverse nature qui existent à ce sujet soient recueillis avec un zèle infatigable et une connaissance profonde des langues dans lesquelles ils sont écrits. . . Car toute personne tant soit peu versée dans cette matière ne pourra disconvenir que les différents essais entrepris jusqu'ici ont été très-peu satisfaisants et qu'ils ne remplissent aucune des conditions que l'on est en droit d'exiger d'un pareil travail. Dans ce qui a été fait, par exemple, pour l'histoire de cette dynastie par Deguignes (*Histoire générale des Huns*, volume III, chap. XVIII), par Rytschkof (Опытъ Казанской Истории, chap. III), par Langlès, dans sa *Notice chronologique des Khâns de Crimée*, insérée à la fin du tome III de sa traduction française du *Voyage de Forster du Bengale en Angleterre*, et par Boutkof, dans le *Сѣверный Архивъ* de 1824, nos 12 et 13, malgré tout le mérite qu'on ne saurait d'ailleurs, sous bien des rapports, refuser à la plupart de ces travaux, le sujet a été cependant trop peu approfondi, ou considéré sous un seul point de vue, c'est-à-dire en se bornant la plupart du temps à une partie seulement des sources disponibles; . . . et, si l'on en excepte Deguignes et Langlès, élaboré par des écrivains qui n'étaient pas versés dans les langues orientales, dont la connaissance en pareil cas est absolument nécessaire; tandis que, d'un autre côté, ces deux savants ne possédaient pas celle de la langue russe, tout aussi indispensable pour un semblable travail. Or, l'ignorance de l'une ou de l'autre de ces deux littératures a dû nécessairement entraver d'une manière essentielle la marche des écrivains qui se sont lancés dans le champ des recherches historiques de ce genre, puisque les principales sources de cette dynastie mongole proviennent précisément de la Russie et de l'Asie, et que les unes comme les autres ne sont accessibles que partiellement aux personnes qui ne peuvent consulter les textes originaux, et qui, par conséquent, sont obligées de se fier à des traductions dont l'usage offre parfois quelque danger. Combien sont insuffisants, par exemple, les matériaux russes qu'a eus à sa disposition l'illustre Deguignes dans les extraits de la *Стѣпенная Книга*, traduit en français par Delisle, qu'il regardait comme une excellente chronique russe! et combien est apocryphe la traduction française de seconde main d'Aboulghâzy, la seule dont lui et tant d'autres aient pu faire usage, de même qu'ils paraissent n'avoir consulté que la version française très-infidèle qu'a faite Petis de la Croix du Zêfer-nâmè de Chêref-ed-din! C'est également faute de devanciers qui aient traité l'histoire des Mongols du Dechte-Qiptchâq avec critique et dans son ensemble, que les auteurs modernes de l'histoire de Russie se sont vus hors d'état de faire de grandes corrections à cette partie de leur travail et de lui donner plus d'extension.

« Il est temps enfin que l'on tente sérieusement de remédier au besoin fréquemment senti d'une monographie de ce Khânat, puisée aux sources orientales et européennes, que l'on comble par-là une lacune qui a si longtemps subsisté dans l'histoire, et que l'on contribue en même temps à expliquer diffé-

rentes expressions qui nous embarrassent dans nos anciennes chroniques et chansons populaires. Il est heureux que, dans l'état où se trouvent aujourd'hui les sciences en Russie, on puisse enfin y entreprendre une tentative de ce genre. Depuis trois lustres les muses de l'Orient y sont aussi dignement appréciées que partout ailleurs : les bibliothèques de Saint-Petersbourg, comme celles de Paris et de Londres, sont déjà riches en collections précieuses de manuscrits orientaux de toute espèce, et le nombre des connaisseurs et des amateurs de littérature orientale s'y accroît de jour en jour, de même qu'en France et en Angleterre. On peut donc aujourd'hui considérer comme praticable ce qui ne l'était pas il y a quinze ans et encore bien moins à l'époque où Schlozer émit le vœu de voir traiter un sujet aussi intéressant. L'Académie peut par conséquent proposer aujourd'hui une question dont la solution exige aussi bien une connaissance approfondie de la langue et de l'histoire russes que de celles de l'Orient. L'objet de cette question consiste en *une histoire critique de l'Oulous de Djoutchy ou de la Horde d'or, traitée non-seulement d'après les historiens orientaux, surtout mahométans, et d'après les monuments numismatiques de cette dynastie même, mais encore d'après les chroniques russes, polonaises, hongroises, etc., et les autres documents qui se trouvent épars dans les écrits des auteurs européens qui vivaient à cette époque.*

« Il serait à désirer que cette histoire offrît d'abord un tableau juste et succinct de l'origine et du début des Mongols, puisé aux sources originales, qui ne sont devenues accessibles que dans les temps modernes; principalement, qu'elle contînt une description claire et précise de l'individualité de cette nation jadis si remarquable, du caractère distinctif de ses institutions et de son genre de vie, de ses premières idées religieuses, et de l'influence qu'exercèrent sur sa culture les doctrines qu'elle embrassa plus tard, telles que l'islamisme et le bouddhisme. Elle devrait faire connaître en abrégé les destinées primitives et les conquêtes de ce peuple sous Tchinguï-Khân; . . . exposer enfin d'une manière suivie et circonstanciée, autant du moins que le permettent les matériaux existants, les marches dévastatrices de cette nation; . . . l'asservissement de la Russie, la fondation de l'Oulous de Djoutchy; . . . son étendue géographique, ses relations avec le Grand-Khânat, ses rapports avec la Russie, les vicissitudes auxquelles il fut sujet par le laps des temps, son affaiblissement par suite de ses discordes et de ses factions intestines, enfin sa dissolution définitive en plusieurs petits Khânats (dont l'histoire spéciale est réservée à un travail ultérieur). Il est fâcheux que nous ayons été dans le cas d'ajouter ce qui vient d'être dit au sujet des matériaux de l'histoire de la domination mongole en Russie, et que nous ne soyons pas à cet égard dans la même position où se trouve, par exemple, l'historien qui traite de la domination des Maures en Espagne. Tandis que celui-ci peut consulter pour son travail, non-seulement les anciennes chroniques espagnoles, mais encore une multitude d'ouvrages estimables où l'histoire des divers états maures de l'Espagne a été décrite d'une manière circonstanciée par des Arabes mêmes du pays; nous sommes encore aujourd'hui embarrassés de trouver un auteur arabe, persan, turc, mongol ou chinois, qui ait consacré ses veilles à une histoire spéciale des Tchinguïzides du Qiptchâq, susceptible d'être considérée comme une source pure, complète et à laquelle on puisse recourir avec sûreté. Tant qu'on n'aura pas découvert une monographie de ce genre, rédigée par un auteur oriental, nous nous verrons restreints, pour la composition d'une histoire de ce Khânat, aux seuls matériaux qui se trouvent épars dans d'autres ouvrages historiques. . . . Comme les sources auxquelles il

faudra remonter pour le travail en question sont de diverse nature; que plusieurs d'entre elles sont cachées, et qu'en général on ne rencontre nulle part une notice sur la littérature de cette dynastie, il ne sera pas inutile d'indiquer les ouvrages les plus marquans à consulter sur cette matière; et nous les rangerons ici, pour être plus concis, en trois classes principales.

«I. SOURCES ORIENTALES. A. *Ouvrages imprimés et manuscrits.* Les uns sont arabes, syriaques, persans, turcs; les autres mongols; d'autres chinois, et d'autres arméniens et géorgiens. Nous avons déjà fait observer qu'il n'existe dans aucune langue de l'Orient une histoire spéciale de cette dynastie; du moins il ne s'en trouve à aucune des bibliothèques de l'Europe; et Hadjy Khalfa, qui peut à juste titre être considéré comme le *Meusel* des Turcs, n'a fait mention d'aucune production de ce genre. Cependant les différentes histoires universelles, surtout celles des mahométans, aussi bien que leurs histoires spéciales, comme celle du Khânat de la Crimée, des Khâns-Hou-lagouïdes, de Timour et des Timourides, etc., offrent des matériaux qui ne sont nullement à dédaigner pour la solution de notre question. Nous allons indiquer ici, en peu de mots, les principaux ouvrages de ce genre. Ce sont nommément: 1^o en fait d'*imprimés*, *Abou'l-faradjé* (c'est-à-dire ses deux ouvrages historiques en arabe et en syriaque), *Abou'l-féda* (dans ses *Annales* et ses *Tables géographiques*), *Ibn-Batouta* (traduction anglaise), *les Mémoires de Timour*, *Ibn-Arabchâh*, *Меморія о Казанскомъ Царствѣ*, par un Tatar converti au christianisme, *Abou'l-ghdzi*, *Жизнь Джингизъ-Хана и Аксакъ-Тимура*, *Stephanos Orpelian*, *Haiton*, *Ssanang Ssetsen*, *Yung-see*, par *Soung-lian*, etc.; et pour celui qui ne pourra consulter les annales chinoises en original, *Gaubil* et *Mailla*; en fait de *manuscrits* mahométans, le *Djâmi-ut-téwârikh* par *Rechid-ud-din*, en persan (dont la première partie du moins se trouve ici au Musée asiatique de l'Académie et à la bibliothèque impériale publique); la *Continuation* de cet ouvrage important, par un anonyme, pers. (1^{re} partie, à la bibliothèque impériale publ.); l'histoire des Mongols, par *Wasszdf*, pers. (Acad. et Bibl. imp. publ.); le *Zê fer-nâmé*, et la *Mouqaddémé* (ou discours préliminaire) de *Cheref-ud-din Aly Yézdy*, pers. (ibid.); le *Mathla'ussandain* de *Abd-ur-rozzâg Samargandy*, pers. (ibid.); le *Raouzèt-usz-szâfa* de *Mirkhond*, V^o et VI^o parties, pers. (ibid.); le *Habib-us-sièr* et la *Khouldssèt-ul akbâr* de *Khondémir*, pers. (ibid.); le *Bâ-ber-nâmé* en turc (à la bibl. de la Section d'enseignement du ministère des affaires étrangères de cette ville); le *Nigaristân* de *Ghaffâry-Qazwiny*, pers. (Acad. et Bibl. imp. publ.); le *Târikh* de *Djennéby*, arab. (Acad. et Sect. d'ens.); les *Sê-âs-sejgâr* du *Seïd Mo'hammed Rîza*, en turc (Sect. d'ens. Université de Casan). Outre ces auteurs, il existe encore une foule d'autres historiens arabes, persans et turcs, qui nous promettent également une moisson plus ou moins abondante pour l'objet en question; mais il ne s'en trouve malheureusement aucun manuscrit dans les diverses bibliothèques de cet empire; et il y en a même deux qui pourraient fort bien être les plus importants pour nous, et que ne possèdent même pas celles des autres états européens. Il ne sera pas hors de propos d'en indiquer aussi quelques-uns, tels que le *Kâmil-ut-târikh* d'*Ibn-ul-Ecir*, en arabe, et nommément la dernière partie de ce grand ouvrage, c'est-à-dire la 12^e ou la 13^e (qui se trouve à la bibliothèque de l'université d'Upsal et à celle du roi à Paris); la *Sîrèt-us-Sultân Djélat-ed-dîn Mingberny* par *Nicawy*, arabe (biblioth. du Roi à Paris); le *Tarikhî Djéhânkuchaty*, pers. (ibid.); *Minhâdj-Seradj-Djor-âby* dans ses *Thabékqâti Nassîry*, en persan (bibl. de l'East-India House et de

sir W. Ouseley à Londres ; le *Nizâm-ut-têvdrikk* de *Beizawy*, en persan (bibl. du Roi à Paris, Bodleyenne à Oxford, celle de l'E.-Ind. House et de sir W. Ouseley à Londres) ; *Bêndkity*, dans sa *Raouzèt-ouly-l-elbab*, pers. (bibl. de l'université de Leyde, et ci-devant collection Rich.) ; le *Târikk-ul-islâm* de *Zchêby*, en arabe, 11^e et 12^e parties (bibl. Bodl.) ; *Ibn-Fazl-ullah*, dans ses *Mêdlik-ul-abzâr*, arabe, 1^{re} partie (ibid. et bibl. du Roi à Paris) ; le *Tarikhi guzîdê* de *Hamd-ullah Qazwiny*, pers. (bibl. du comte Suchtelen à Stockolm, de sir W. Ouseley à Londres, et de l'université d'Oxford) ; le *Târikk d'Ibn-Khaldoun*, arabe, 5^e partie (bibl. Bodl., et celle d'Ibrahim-Pacha à Constantinople) ; le *Târikk de Hâfia-Abrou*, pers. (bibl. de sir W. Ouseley) ; *l'histoire des quatre Oulous*, par *Ouloug-beg*, et celle des *Khâns Ouzbegs*, par *Mohammed Tâchekendy* (qui ne sont pas encore parvenues en Europe) ; le *Loubb-ut-têvdrikk*, par *Ya' hia Qazwiny*, pers. (bibl. de Vienne, de Paris, du Vatican, de Bodley, etc.) ; *l'histoire des Khâns de Crimée*, par *'Abd-ullah bèn Rizwân-Pacha*, dont il se trouve un extrait à la bibliothèque du roi à Paris) ; et celle de *'Abd-ul-ghaffâr bèn Hacan*, dont il n'existe, à ce qu'il paraît, qu'une traduction française à la même bibliothèque.

B. *Monnoies et actes publics.* Ce qu'il y a de consolant pour nous, c'est qu'à défaut d'annales particulières de cette dynastie, il se soit conservé une telle masse de monuments numismatiques de ces princes, qu'il n'y a presque point d'autre dynastie mahométane dont les monnaies soient parvenues jusqu'à nous en si grande quantité. Ces monuments sont d'une grande valeur, tant sous le point de vue historique, géologique et chronologique, que pour déterminer les noms propres, qui souvent sont très-défigurés. L'historiographe de la Horde d'or doit par conséquent prendre en considération ces témoins contemporains, et consulter le petit nombre d'*Yarliqs* de ces khâns qui se sont conservés jusqu'ici, et dont il est à regretter qu'il n'existe presque exclusivement que des traductions russes.

« II. SOURCES RUSSES. Il n'y a point de doute que les anciennes chroniques russes ne soient une des mines les plus riches pour l'histoire de ce Khânat. Les notices qui concernent la grande Horde et que nous rencontrons dans nos chroniques, n'y sont consignées qu'accidentellement et par conséquent par fragments ; elles y sont en outre insérées d'une manière aussi defectueuse qu'incomplète : les noms des Khâns, des généraux mongols, etc., y sont très-défigurés, dès lors confondus en partie ; les époques où ont régné les premiers ne sont pas toujours exactes, et il n'est ordinairement fait aucune mention des événements de leur règne lorsqu'ils ne se rattachent pas à l'histoire de Russie. Un grand nombre de ces princes n'ayant eu aucune relation avec celle-ci, ne figurent pas même nominativement dans nos chroniques. Celui-là serait donc complètement dans l'erreur, qui se figurerait que l'on peut à l'aide des chroniques russes seulement former une série complète des Khâns, ou même écrire leur histoire. Tout cela n'empêche pas cependant d'avouer que ces sources sont de la plus haute importance et du plus grand prix pour celui qui consacrerait ses veilles à l'histoire de cet Oulous. Il faudrait par conséquent, pour la période dont il est ici question, parcourir avec la plus grande attention les diverses éditions de ces chroniques, conjointement avec les nombreux extraits de celles qui, encore inédites, ont été citées par *Chitcherbatof* et *Karamzine*, et consulter les *Родословніа книги*, la *Древняя Россійская Вивлпоовка* de *Nowikof*, la *Continuation* (ou *продолженіе*) de cet ouvrage, et la recueuil du feu comte *Roumiantzof*, intitulé *Собраніе Госуда ретвенныхъ гра-*

момъ, ainsi que d'autres ouvrages semblables, même les productions poétiques de l'ancienne littérature russe.

III. HISTORIENS ÉTRANGERS, etc. — Les sources de la troisième classe se composent, 1° des historiens étrangers (autres que les orientaux), savoir : les *Byzantins* (v. Stritter, *Tatarica*), les *anciennes chroniques polonaises, bohèmes, hongroises, silésiennes* et autres; 2° des *Relations de voyages* et *Journaux d'ambassade* rédigés par des Européens dans le XIII^e, le XIV^e et le XV^e siècle, tels que ceux de *Plano Carpini, Ascelin Ruysbroek, Marco Polo, Pegoletti, Jo. de Marignola, Schiltberger, Ruy Gonzalez de Clavigo* et *Josaphat Barbaro*. On suppose qu'indépendamment de ces sources, on consultera également tout ce qui se rattache d'une manière quelconque à notre sujet, et qui nous a été fourni par un grand nombre de savants européens, tant indigènes qu'étrangers, *Tatichef, Rystchkof, Chtcherbatof, Karamzine, Yazykof, Boutkof, Naoumof, Hyacinthe, Naruszewicz, Czatzki, Mosheim, Müller, Pallas, Hüllmann, Schmidt, Herbelot*, les deux *Petis de la Croix, Deguignes, Langlès, Silvestre de Sacy, Rémusat, Saint-Martin, Klaproth, d'Ohsson*... Enfin le vœu de l'Académie est que les concurrents indiquent partout où il sera nécessaire, de la manière la plus précise, les sources et les autres écrits où ils auront puisé; et que, s'il s'agit d'ouvrages inédits, les textes originaux soient joints à leur travail. — Les écrits admis au concours pourront être rédigés en langue russe, allemande, française ou latine; ils seront munis d'une devise et accompagnés d'un billet cacheté portant en dehors la même devise, et en dedans l'indication du nom et du domicile de l'auteur. Le terme de rigueur pour leur admission est fixé au 1^{er} août 1835, et le prix assigné pour une solution complète de la question sera de 200 ducats. Dans le cas où aucun de ces écrits ne remplirait toutes les conditions prescrites, celui qui ne satisferait qu'en général au vœu de l'Académie obtiendrait un *accessit* de 100 ducats. Mais si la meilleure des compositions envoyées au concours n'était pas jugée digne de cet *accessit*, et qu'elle répondit cependant en partie au but proposé, elle pourrait encore prétendre à un troisième prix qui consistera dans la médaille en or, de la valeur de 50 ducats, qui a été frappée à l'occasion de la fête séculaire de l'Académie. — Le prix sera adjugé à la séance publique du 29 décembre 1835. (V. S.)

TABLE.

Manuel de la métallurgie du fer, par M. C. J. B. Karsten. (Troisième article de M. Chevreul).....	Pag. 193.
Storia d'Italia, continuata da quella del Guicciardini, di Carlo Botta. (Second article de M. Raynouard).....	211.
Du système pénitentiaire aux États-Unis, et de son application en France, par MM. G. de Beaumont et A. de Tocqueville. (Article de M. Girard).....	219.
Mélanges traduits de diverses langues de l'Orient. (Article de M. Eugène Burnouf).....	232.
Cours de botanique, par Aug. Pyr. Decandolle. (Article de M. Biot).....	243.
Nouvelles littéraires.....	251.

FIN DE LA TABLE.

ERRATUM. Cahier de mars, pag. 179, l. 6, Dulaure, lisez Duport.

JOURNAL DES SAVANTS.

MAI 1833.

*EXPOSITION du système naturel des nerfs du corps humain, suivie des mémoires sur le même sujet lus devant la Société royale de Londres, par M. Ch. Bell, professeur d'anatomie et de chirurgie au collège royal de chirurgie, professeur d'anatomie à l'école de Great-Windmill-street, et chirurgien de l'hôpital de Middlesex; traduite de l'anglais par J. Genest, avec des observations inédites et un nouveau mémoire envoyés par l'auteur, 1 vol. in-8°. Paris, 1825, J. S. Merlin, libraire, quai des Augustins, n° 7. Et *The Nervous System of the human body, embracing the papers delivered to the royal society on the subject of the nerves, by Charles Bell, F. R. S., 1 vol. in-4°. London, 1830, published by Longman, Rees, Orme, Brown, and Green, paternoster-row, and J. Taylor, upper Gower-street.**

LA *physiologie* est la science des phénomènes de la vie.

Le premier point est donc de rechercher quels sont ces phénomènes, pris en eux-mêmes; et le second, quels sont les ressorts ou organes qui les produisent.

Or, pour peu que l'on étudie et ces phénomènes et ces organes, on voit bientôt que les uns et les autres sont également complexes. D'une

part, chaque phénomène se compose de phénomènes plus simples qui sont ce qu'on appelle les *propriétés*, les *facultés*, les *forces de la vie*; d'autre part, chaque organe se compose de parties distinctes qui sont ce qu'on nomme les *éléments organiques*. Il faut donc décomposer chaque phénomène, ou le ramener à ses *propriétés simples*; il faut décomposer chaque organe, ou le ramener à ses *éléments distincts*; et, une fois parvenus jusqu'à chaque *propriété simple*, jusqu'à chaque *élément distinct*, il faut rapporter chaque *propriété* à son *élément*.

D'une part donc, décomposer chaque phénomène en ses *propriétés*; d'autre part, décomposer chaque organe en ses *éléments*; et, cette double analyse opérée, rapporter chaque phénomène à son organe, chaque *propriété* à son *élément*; tel est le but définitif vers lequel tend sans cesse la *physiologie*, et tel est le grand problème qui la comprend tout entière.

Considérée en elle-même, la *physiologie* n'est donc, au fond, que la distinction ou détermination des *propriétés*, ou facultés propres, des divers *éléments organiques*.

Mais ce n'est pas, à beaucoup près, ainsi qu'on l'a toujours vue. Les anciens, qui expliquaient tout par leurs *forces occultes*, c'est-à-dire par des *mots* qu'ils prenaient pour des *forces*, ne cherchèrent jamais ni à décomposer un phénomène, ni à décomposer un organe, ni à démêler, parmi tant d'organes et de phénomènes, les vrais rapports qui lient les uns aux autres : c'est que les anciens connurent à peine l'art des expériences; c'est que, dans cet art, ils ne virent point que la première règle consiste à démêler, à isoler, à distinguer les *faits simples*; c'est qu'ils ne comprirent pas enfin que, dans cette analyse même des *faits simples*, résident tout à la fois et le but final de cet art, et tout le secret de sa force.

Au reste, les modernes eux-mêmes ne sont arrivés que fort tard, surtout en *physiologie*, à cette *analyse expérimentale* qui décompose chaque phénomène dans ses circonstances les plus simples, et qui détermine le ressort propre de chacune de ces circonstances.

Longtemps la *physiologie* n'a été, comme chacun sait, qu'une vaine combinaison d'hypothèses tour à tour empruntées à une chimie, à une mécanique, à une psychologie imparfaites; et ce n'est guère que des travaux de Haller, précédés, à la vérité, par quelques tentatives heureuses de Glisson et de Frédéric Hofman, que date la forme nouvelle de la *physiologie*; forme positive, forme expérimentale, et qui consiste, comme je viens de le dire, dans l'analyse des forces propres à chaque élément organique.

L'irritabilité, découverte par Glisson, est sans doute un grand fait; car elle est le premier exemple d'une pareille *force propre* de l'organisme; car elle a été la base de toute la *physiologie* du XVIII^e siècle; car c'est à elle que commence l'analyse des forces propres à chaque élément; analyse qui remonte ainsi jusqu'à Glisson même, qui a été continuée par Frédéric Hofman, et que Haller a portée si loin.

Mais ni Glisson, qui découvrit *l'irritabilité*, ni Frédéric Hofman, ni Gorter, qui l'étudièrent après lui, n'en déterminèrent les véritables organes. Les anciens n'avaient su voir *l'irritabilité* nulle part; Glisson, Frédéric Hofman, Gorter, la virent au contraire partout; et Haller est le premier qui en ait réduit le siège à la seule *fibre musculaire*: détermination aussi importante qu'inattendue, et le premier anneau de cette chaîne de *localisations* et de *déterminations précises* auxquelles la physiologie doit tous ses progrès.

Ayant montré que *l'irritabilité* n'appartient qu'aux muscles, Haller montra que la *sensibilité* n'appartient qu'aux *nerfs*; il sépara ainsi *l'irritabilité* de la *sensibilité*, les *parties irritables* des *parties sensibles*, le *mouvement du sentiment*, le *système musculaire* du *système nerveux*, c'est-à-dire les deux *propriétés principales* et les deux *systèmes fondamentaux* de l'économie.

Mais, trop préoccupé de l'idée de séparer *l'irritabilité* de la *sensibilité*, ou le *système musculaire* du *système nerveux*, Haller ne vit point que *l'action du nerf* est partout plus ou moins nécessaire à *l'action du muscle*, et que, dans le *système nerveux* lui-même, système si vaste et si compliqué, la *sensibilité* proprement dite ne forme pas le seul attribut distinct.

Haller, comme tous les physiologistes qui l'avaient précédé, ne vit dans le *système nerveux* qu'une seule *propriété*, partout répandue, partout la même; il ne soupçonna point qu'il pût y avoir autant de *propriétés distinctes* qu'il y a de *parties propres*; et ce n'est que de nos jours que cette nouvelle analyse, plus particulière et plus intime, du *système nerveux*, a pris son véritable essor.

Le système nerveux se compose de deux parties principales, savoir: les *centres nerveux* et les *nerfs* proprement dits. Or, ce qu'il y a de remarquable, c'est que c'est à peu près dans le même temps que l'on a essayé de porter l'analyse expérimentale dans l'étude de ces deux parties.

En effet, tandis qu'en France on cherchait à *localiser* les *fonctions propres* des divers points des *centres nerveux*¹, M. Bell, en Angleterre,

¹ Voyez mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux, dans les animaux vertébrés*. Paris, 1824.

cherchait à localiser et à distinguer les *fonctions propres* des différents ordres de *nerfs*.

On voit quelle a été la marche de la science : Glisson découvre l'*irritabilité*, c'est-à-dire le premier exemple d'une force réellement *propre* de nos organes ; Haller localise l'*irritabilité* dans les muscles ; il localise la *sensibilité* dans les nerfs, et par là il sépare l'action des nerfs de l'action des muscles ; enfin il reste à démêler les diverses fonctions du système nerveux lui-même, et c'est là ce qui vient d'être entrepris en France pour la *partie centrale*, et en Angleterre pour la *partie périphérique* de ce système.

Bien que les nerfs soient, sans aucune comparaison, beaucoup plus séparés, beaucoup plus distincts entre eux que ne le sont les centres nerveux, dont les divers points ne forment qu'un tout continu ; cependant la complication qui règne dans les nerfs eux-mêmes est encore telle, que nul physiologiste avant M. Bell n'avait réussi à la débrouiller.

On connaît ce vaste réseau de nerfs qui pénètre et anime tous nos organes ; l'erreur commune a été jusqu'ici de supposer à tous ces nerfs une seule et même propriété : M. Bell montre au contraire que chaque nerf a sa *fonction propre* ; que chaque filet nerveux a sa *propriété distincte* ; et qu'ainsi, lorsque deux ou plusieurs nerfs, deux ou plusieurs filets nerveux se rendent à un organe, ce n'est pas pour y *répéter* ou pour y accroître la même fonction, mais pour douer l'organe d'autant de fonctions ou de propriétés nouvelles.

Le résultat général des recherches de M. Bell est qu'indépendamment des nerfs de l'*odorat*, de l'*ouïe*, de la *vision*, nerfs tout particuliers et que leurs fonctions spéciales ont toujours fait regarder comme des nerfs distincts, il y a quatre ordres principaux, ou, pour me servir de son expression, quatre *systèmes* de nerfs, qui diffèrent essentiellement entre eux par leurs propriétés et par leurs fonctions.

Ces nerfs sont ceux de la *sensation*, ceux du *mouvement volontaire*, ceux du *mouvement respiratoire*, et ceux dits du *grand sympathique*.

Ces divers ordres de nerfs se montrent tantôt séparés, tantôt réunis ; dans aucun cas ils ne participent aux fonctions les uns des autres ; et, quand plusieurs d'entre eux se rendent à un même organe, c'est toujours pour le douer, comme je viens de le dire, d'autant de fonctions ou propriétés distinctes qu'il s'y rend de nerfs d'ordres différents.

Mais, pour bien concevoir tout ce démêlement des fonctions propres des différents nerfs, il faut remarquer d'abord que ce qu'on appelle com-

munément un *nerf* est loin d'être un *organe simple*; chaque nerf se compose de *filets particuliers*, et ce sont précisément ces *filets particuliers* qui ont chacun une *action propre*: l'un pour la *sensation*, l'autre pour le *mouvement volontaire*, l'autre pour le *mouvement respiratoire*; d'où il suit que, dans le nerf, ce qui constitue l'être *distinct*, ce n'est pas le nerf pris en totalité, mais chaque filet nerveux pris en lui-même.

Or, si l'on examine un pareil *filet nerveux*, lequel est proprement le *nerf primitif*, lequel est le *nerf distinct*, comme je viens de le dire, on voit qu'il présente une continuité parfaite de matière pulpeuse depuis l'extrémité par laquelle il se détache des centres nerveux jusqu'à l'extrémité par laquelle il se termine dans les parties; et, dans tout ce trajet, on voit que, quoique combiné ou associé à d'autres, il n'en constitue pas moins toujours un *organe particulier*, et n'en conserve pas moins partout une *fonction propre*. Ce qu'on appelle communément un *nerf*, c'est-à-dire le *faisceau* qui résulte de la réunion d'un certain nombre de *filets nerveux*, a au contraire autant de fonctions diverses qu'il a de ces filets nerveux d'ordres différents.

Ce que nous appelons un *nerf* est donc un organe très-composé; l'organe simple est le *filet nerveux*: il ne suffit donc pas de soumettre le *nerf total* à l'expérience; c'est chacun des *filets nerveux* dont le nerf total se compose qu'il faut que l'expérience atteigne; car c'est dans ces *filets nerveux* seuls que les *propriétés* se montrent distinctes et isolées.

C'est là qu'est proprement la grande vue qui domine tout l'ouvrage de M. Bell; c'est dans cette analyse expérimentale qui ne se borne plus au *nerf total*, mais qui atteint successivement chacun des *éléments primitifs* du nerf, qu'est la source de tous ces résultats, pour la plupart si neufs et si remarquables, dont il a enrichi la physiologie.

En effet, son attention étant une fois portée sur les filets nerveux *primitifs* ou *constitutifs*, il a bientôt senti l'importance d'étudier surtout les *racines* des nerfs, c'est-à-dire le point même où tous ces *filets* se montrent complètement distincts et isolés.

Il a donc soumis séparément chacune de ces *racines* à l'expérience, et chacune d'elles lui a donné un résultat distinct. Quand on coupe un *nerf total*, un nerf de la moelle épinière, par exemple, on abolit à la fois le *sentiment* et le *mouvement* dans les parties auxquelles ce nerf se rend, parce que ce nerf se compose tout à la fois et de *filets nerveux* pour le *sentiment*, et de *filets nerveux* pour le *mouvement*. Mais quand on coupe séparément l'une ou l'autre des *racines* de ce nerf, on abolit séparément ou le *sentiment* ou le *mouvement*, parce que chacune de ces

racines ne se compose que de *filets* exclusivement propres ou au *sentiment* ou au *mouvement*.

Pour isoler le *sentiment* du *mouvement*, ce n'était donc pas sur le *nerf total* qu'il fallait agir, car le *nerf total* est un organe composé, et réunit par conséquent des *propriétés diverses*; mais sur chaque *racine* en particulier, car cette *racine* seule est l'organe simple, c'est-à-dire l'organe affecté à une *propriété unique*.

Or, ces *racines* ne sont pas les mêmes pour tous les nerfs; il y a des nerfs qui en ont *deux*; il y en a qui n'en ont *qu'une*; et, soit qu'il y en ait *deux*, soit qu'il n'y en ait *qu'une*, ce n'est pas toujours des mêmes *régions* ou *colonnes* des centres nerveux qu'elles se détachent.

Ainsi, tous les nerfs de la moelle épinière ont *deux racines*; et, de ces *deux racines*, l'une se détache de la *face postérieure*, et l'autre de la *face antérieure* de cet organe. Parmi les nerfs de l'encéphale, un seul, celui de la cinquième paire, a une pareille *double racine*, *antérieure* et *postérieure*; tous les autres n'en ont *qu'une*, ou *antérieure*, comme les nerfs de la douzième, de la sixième et de la troisième paires¹; ou *latérale*, comme les nerfs des onzième, dixième, neuvième, septième et quatrième paires².

On peut donc, d'après ces modes si divers de leur origine, distinguer les nerfs en trois ordres: ou à *double racine*, *antérieure* et *postérieure*; ou à *une seule racine antérieure*; ou à *une seule racine latérale*; et l'expérience montre en effet que chacun de ces trois ordres de nerfs a une fonction distincte.

Tous les nerfs à *double racine*, *antérieure* et *postérieure*, servent à la fois au *sentiment* et au *mouvement volontaire*; tous ceux à *une seule racine antérieure* ne servent qu'au *mouvement volontaire*; et tous

¹ J'ai déjà dit qu'il n'est point question, dans l'ouvrage de M. Bell, des nerfs de la *vision*, de l'*ouïe* et de l'*odorat*.

² Pour éviter toute confusion, je désignerai toujours les nerfs d'après l'ordre de numération établi par Sæmmering, qui compte, comme chacun sait, douze *paires encéphaliques*, savoir: la 1^{re} ou *olfactive*, la 2^e ou *optique*, la 3^e ou *nerf moteur commun des yeux*, la 4^e ou *pathétique*, la 5^e ou *nerf trijumeau*, la 6^e ou *nerf moteur externe des yeux*, la 7^e ou *portion dure*, la 8^e ou *acoustique*, la 9^e ou *nerf glosso-pharyngien*, la 10^e ou *vague*, la 11^e ou *accessoire*, la 12^e ou *nerf grand hypoglosse*.

Tous les autres nerfs, au nombre de trente paires, forment les nerfs de la moelle épinière, y compris le *nerf sous-occipital*, qui est la première de ces paires. Reste le *grand sympathique*; mais il n'en est pas essentiellement question dans l'ouvrage de M. Bell.

ceux à une seule racine latérale ne servent qu'au mouvement respiratoire.

Et ce n'est pas tout, car les régions ou colonnes de la moelle épinière et de la moelle allongée, d'où se détachent les divers ordres de nerfs, participent aux propriétés mêmes des nerfs, ou plutôt des racines de nerfs qui s'en détachent : ainsi, la face postérieure des moelles épinière et allongée ne sert qu'au sentiment ; leur face antérieure ne sert qu'au mouvement volontaire ; et leur face latérale ne sert qu'au mouvement respiratoire.

Il y a donc trois faces, trois faisceaux, trois colonnes, dans les centres nerveux ; et selon que les racines des nerfs se détachent de l'une ou l'autre de ces colonnes, et selon que les nerfs se composent de l'une ou l'autre de ces racines, on voit naître trois fonctions ou propriétés distinctes : celle du sentiment, celle du mouvement volontaire, et celle du mouvement respiratoire.

C'est là ce que montrent les expériences de M. Bell. Si, sur un animal vivant, on touche la face postérieure de la moelle épinière, l'animal témoigne de la douleur ; si l'on touche la face antérieure, l'animal ne paraît point souffrir ; si l'on coupe la racine postérieure de l'un des nerfs qui partent de cette moelle, l'animal perd aussitôt le sentiment dans toutes les parties auxquelles ce nerf se rend, mais le mouvement s'y conserve encore ; si l'on coupe la racine antérieure, c'est au contraire le mouvement qui se perd, et le sentiment qui subsiste ; enfin si, dans un muscle qui reçoit à la fois des nerfs du mouvement volontaire et des nerfs du mouvement respiratoire, on coupe les nerfs de ce dernier mouvement, ce muscle continue à être mù ou susceptible d'être mù par la volonté, mais il ne concourt plus à l'acte respiratoire ; et l'inverse a lieu si ce sont les nerfs du mouvement volontaire que l'on coupe.

A considérer donc et les colonnes des centres nerveux d'où les nerfs se détachent, et les racines par lesquelles ils s'en détachent, et les fonctions qui leur sont propres, les nerfs se divisent en trois grands ordres.

Le premier ordre comprend tous les nerfs de la moelle épinière, plus la cinquième paire de l'encéphale ; tous ces nerfs ont une double racine, antérieure et postérieure ; et ce qui est à remarquer, c'est que dans tous la racine postérieure seule est marquée par un ganglion. Tous servent également au sentiment par leur racine postérieure, au mouvement par leur racine antérieure ; et, en coupant séparément l'une ou l'autre de ces racines, on abolit séparément le sentiment ou le mouvement dans les parties auxquelles ces nerfs se rendent.

Le second ordre comprend la douzième, la sixième et la troisième

paires de l'encéphale. Tous ces nerfs n'ont *qu'une racine*, et cette *racine* est *antérieure* : aussi tous ces nerfs sont-ils exclusivement affectés au *mouvement volontaire* ; et, quand on les coupe, les parties auxquelles ils se rendent ne perdent-elles que ce genre de *mouvement*.

Le troisième ordre comprend les onzième, dixième, neuvième, septième et quatrième paires de l'encéphale. Tous ces nerfs se détachent de la *colonne latérale* des centres nerveux ; ils sont tous affectés au seul *mouvement respiratoire* ; et, quand on les coupe, c'est aussi le seul *mouvement respiratoire* qui se perd dans les parties auxquelles ils se rendent.

Quelques exemples particuliers mettront dans tout leur jour ces résultats curieux des recherches de M. Bell.

Deux nerfs principaux se rendent à la face : l'un est le nerf de la cinquième, et l'autre le nerf de la septième paire de l'encéphale ; or, si, sur un animal vivant, on coupe le nerf de la cinquième paire, toute *sensibilité*, tout *mouvement volontaire* de la face sont aussitôt perdus, et cependant les mouvements de la face qui répondent aux *mouvements respiratoires*, comme le mouvement des narines, par exemple, subsistent encore ; si l'on coupe, au contraire, le nerf de la septième paire, la *sensibilité*, le *mouvement volontaire* de la face subsistent, et ce sont les *mouvements respiratoires* qui cessent.

Il y a deux muscles qui, dans les efforts violents de respiration, concourent à élever, et, par suite, à agrandir la poitrine : ces muscles sont le *sterno-cleido-mastoïdien* et le *trapèze*. Or, indépendamment des nerfs de l'épine dont ces muscles reçoivent des branches, comme tous les autres muscles du tronc, il y a un nerf particulier ; le nerf *spinal* ou *accessoire*, qui se distribue exclusivement à ces muscles.

Tout le monde connaît la marche singulière de ce nerf, qui, né de la région cervicale de la moelle de l'épine, et toujours sur la *ligne latérale*, comme tous les nerfs que M. Bell appelle *respiratoires*, remonte dans le crâne par le trou occipital, et ressort ensuite du crâne par le même trou que la paire vague. Eh bien, si, sur un animal vivant, on coupe ce nerf, les deux muscles¹ auxquels il se rend conservent encore leur *mouvement volontaire*, puisqu'ils reçoivent des nerfs qui viennent des *paires spinules*, mais ils ne concourent plus au *mouvement respiratoire*, ils perdent la faculté de se *combiner entre eux* pour élever la poitrine.

La langue reçoit jusqu'à trois paires de nerfs distincts : une branche de la cinquième, la neuvième ou nerf *glosso-pharyngien*, et la douzième

¹ Ou du moins les muscles qui, dans l'animal, sur lequel on expérimente, répondent à ces deux-là.

ou nerf *grand hypoglosse*; et de chacune de ces paires de nerfs, elle reçoit une *faculté propre*: la *sensibilité*, de la cinquième; le *mouvement volontaire*, de la douzième; et le *mouvement de déglutition*, mouvement qui se rattache aux *mouvements respiratoires*, de la neuvième.

Enfin, il y a un mouvement de rotation du globe de l'œil, mouvement par lequel ce globe s'élève et se porte sous la paupière supérieure; or, ce mouvement est tout à fait distinct des mouvements volontaires de l'œil, et, de plus, il se lie aux *mouvements respiratoires*, car c'est surtout pendant les efforts violents, pendant les efforts pénibles de la respiration qu'il s'opère. Eh bien, pour ce mouvement distinct des *mouvements volontaires*, pour ce mouvement qui se lie aux *mouvements respiratoires*, il y a encore un nerf particulier, un nerf tout à fait distinct des autres nerfs déjà si nombreux de l'orbite, un nerf qui prend son origine sur la même ligne que tous les nerfs *respiratoires*; et ce nerf est celui de la quatrième paire de l'encéphale.

Je pourrais multiplier ces faits de détail; mais c'est surtout aux grands faits dont M. Bell a enrichi la science que j'ai dû m'attacher ici; tels sont: le fait remarquable des fonctions distinctes des deux nerfs de la face; le fait plus remarquable encore que tous les *mouvements respiratoires* dépendent d'un ordre de nerfs différents des nerfs ordinaires; le fait que tous ces nerfs du *mouvement respiratoire* tirent leur origine de la *colonne latérale* des centres nerveux, tandis que tous les autres nerfs, à *sensibilité* ou à *mouvement volontaire*, tirent cette origine des colonnes *postérieure* ou *antérieure*; et par-dessus tous les autres faits, le fait, si neuf et si important, qui place les *propriétés distinctes* des nerfs, non plus dans le *nerf total*, mais dans chacun des *filets*, dans chacune des *racines*, dans chacun des *éléments primitifs* du nerf.

A la vérité, la plupart des circonstances anatomiques sur lesquelles s'appuie M. Bell étaient connues depuis longtemps: on savait depuis A. Monro que les *ganglions* des nerfs de l'épine n'appartiennent qu'à la *racine postérieure*; depuis Santorini et Wrisberg, que la cinquième paire de l'encéphale possède *deux racines*, comme les nerfs de l'épine; Prochaska et Scemmering avaient indiqué la grande analogie qui rapproché le premier de ces nerfs des autres; on avait remarqué que certains nerfs de l'encéphale naissent par une *racine antérieure*; que d'autres naissent par une *racine latérale*, etc.; mais de toutes ces circonstances, ou l'on n'avait rien déduit, ou l'on n'avait déduit que des conjectures vagues et même erronées, comme celle-ci, par exemple, qui attribuait aux *ganglions* la faculté de soustraire les nerfs qui en sont pourvus à l'exercice de la *sensibilité*, tandis que, d'après les expériences de M. Bell, les

racines à ganglions sont précisément au contraire les seules qui servent au *sentiment*.

A la vérité encore, les expériences de M. Bell ne répandent pas une égale lumière sur les fonctions propres de tous les nerfs. M. Bell n'ajoute rien à ce que l'on savait touchant la première paire ou *olfactive*; la seconde, ou *optique*; la troisième et la sixième, ou *nerfs moteurs des yeux*; la huitième, ou *acoustique*; la dixième, ou *vague*, etc. Il laisse le *grand sympathique* dans une obscurité complète; et pour les autres nerfs mêmes, ses expériences ne sont pas toujours, je devrais peut-être dire qu'elles sont rarement assez nettes et décisives.

Ainsi, pour la septième paire, il est loin d'avoir nettement distingué le rôle *volontaire* qu'il lui attribue dans certains mouvements, du rôle *involontaire* qu'il lui attribue dans certains autres; ainsi, pour la quatrième paire, il est bien plus loin encore d'avoir montré que c'est par le *relâchement* du muscle auquel il se rend que ce nerf agit; il est loin d'avoir suffisamment éclairci tout ce qui tient à la *non-sensibilité relative* des nerfs à *racine latérale*; il convient lui-même que tout ce qu'il dit touchant les *filets nerveux* que le *nerf diaphragmatique*, le *nerf respiratoire externe*, et les autres *nerfs de l'épine* devraient, conformément à sa théorie, tirer de la *colonne latérale* de la moelle épinière, n'est qu'une hypothèse, et cependant une hypothèse ne saurait masquer la contradiction formelle qu'il y a entre une théorie qui veut que tous les nerfs des *mouvements respiratoires* tirent leur origine de la *colonne latérale* de la moelle épinière, et le fait que tous les nerfs que je viens de nommer tirent au contraire de leur *colonnes antérieure et postérieure* de cette moelle.

D'un côté, M. Bell accorde beaucoup trop aux conjectures et aux déductions tirées de la seule anatomie; et pourtant personne ne sait mieux que lui quelle est la confusion dans laquelle les anatomistes avaient jusqu'ici laissé les caractères propres des différents nerfs. D'un autre côté, il accorde trop peu à l'expérience; et aussi est-ce faute de s'être assez empressé d'avoir recours à l'expérience qu'il a laissé un physiologiste français, M. Magendie, partager avec lui la gloire de l'une de ses plus belles découvertes: celle de la fonction distincte des *racines antérieures et postérieures*.

Pour M. Bell, la manière la plus constante de procéder est de combiner les faits connus, et de chercher dans cette combinaison, toujours plus ou moins mêlée de conjectures, des raisons qui lui paraissent assez décisives pour se passer de l'expérience. Une marche beaucoup plus sûre serait de s'en tenir aux faits, de bannir toute conjecture, ou de ne s'en

servir du moins que pour aller plus rapidement à de nouveaux faits, et de ne compter pour faits que ce qui est démontré par l'expérience. Quelque mérite qu'il puisse y avoir à imaginer une conjecture, même la plus heureuse, c'est-à-dire celle qui vient à être confirmée par l'expérience, il y a plus de mérite encore à imaginer une expérience qui permette de se passer de la conjecture.

Mais quelles que soient ces imperfections de détail ou de méthode, que j'indique ici, l'ensemble des recherches de M. Bell n'en est pas moins le plus grand pas qui ait été fait encore touchant l'analyse des fonctions propres des différents nerfs, et son ouvrage n'en restera pas moins comme l'un de ces ouvrages si rares qui marquent une époque dans la science.

FLOURENS.

RECUEIL des historiens des Gaules et de la France, tome XIX, contenant la troisième et dernière livraison des monuments des règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, depuis l'an 1180 jusqu'en 1226, par Michel-Jean-Joseph Brial, etc., achevé et publié par MM. Jos. Naudet et P. Cl. Fr. Daunou. Paris, de l'Imprimerie royale, 1833, 1 vol.

LE nouveau volume de cette grande et importante collection historique, la plus ample, la plus utile de toutes celles qui ont été entreprises dans aucun temps et dans aucun pays, termine une des sections que les rédacteurs ont successivement marquées pour renfermer dans un espace circonscrit l'ensemble et la réunion des documents relatifs à une série de règnes ou à un cours d'années formant une époque complète. Ce volume contient la fin de celle qui avait été consacrée aux documents et ouvrages historiques concernant les règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, son fils, c'est-à-dire depuis 1180 jusqu'en 1226. Les pièces les plus importantes sont relatives à la malheureuse guerre qui, pendant une partie du règne du père et pendant tout le règne du fils, désola impitoyablement une grande étendue du midi de la France et opprima si cruellement le comte de Toulouse, Raimond VI, sous le prétexte de rechercher, de punir et d'extirper l'hérésie des Albigeois. Cet

épisode, si tristement remarquable dans l'histoire générale de la France, avait été laissé à part dans la production des documents du règne de Philippe-Auguste, et comme il se prolongea sous le règne de Louis VIII, et même au-delà, le rédacteur avait renvoyé à ce volume le rapprochement des principaux écrits destinés à faire connaître cette partie de notre histoire.

Je crois devoir renvoyer de même à la fin de mon travail l'examen de cette portion remarquable du XIX^e volume, et je m'occuperai d'abord des faits particuliers qui complètent les notions déjà insérées dans les volumes précédents sur les règnes de Philippe-Auguste et de son fils.

Ce XIX^e volume est la dernière production de dom Brial, mort avant qu'il eût été publié. L'éloge de ce savant, déjà placé en tête du XVII^e volume de l'Histoire littéraire de la France, est justement reproduit sous une forme différente dans la préface de ce XIX^e volume, confiée aux soins de deux nouveaux rédacteurs dont le talent et le zèle promettent qu'ils seront les dignes continuateurs de ce grand et docte ouvrage, auquel dom Brial a eu la gloire d'attacher son nom. Le recueil des historiens de France est destiné à faire passer jusqu'à la postérité la plus reculée et à répandre dans tous les pays les noms des habiles et laborieux coopérateurs qui se sont dévoués et qui se dévoueront encore à des recherches et à des travaux dont les succès ont plus d'utilité que d'éclat, mais n'en sont pas moins dignes et peut-être n'en sont que plus dignes de la reconnaissance publique.

On trouve dans ce volume plusieurs extraits soit des écrivains étrangers, soit des chroniques de la France; ils y ont été placés la plupart comme faisant suite à ce qui avait été rapporté précédemment relativement à l'histoire de Philippe-Auguste. Les divers accidents relatifs à la captivité du roi Richard touchent de si près à l'histoire de Philippe-Auguste, qu'on doit savoir gré à dom Brial de ce qu'après avoir rapporté, dans les tomes XVII et XVIII, plusieurs passages d'auteurs de divers pays, il a inséré dans le tome XIX, comme par supplément, le récit fait par Gewold dans la chronique du monastère de Dicherspergen, en Bavière. Ce chroniqueur raconte qu'au retour de la Palestine, Richard, jeté par la tempête sur les côtes, fut dépouillé, perdit une partie de sa suite, et qu'étant entré, sans savoir précisément où il allait, dans les états du duc d'Autriche, il y fut arrêté. Ce récit, qui n'offre pas de circonstances qui ne fussent déjà connues, a du moins l'avantage de fournir de la part d'un auteur allemand la confirmation de ce qu'avaient avancé les historiens anglais et français; mais dom Brial aurait pu admettre dans ce supplément deux auteurs qui, à cause de leur patrie et de leur anti-

quité, me paraissent des témoins d'un assez grand poids pour n'être pas négligés.

L'auteur de *la Philippide* avait donné à entendre que Richard fut arrêté déguisé en templier :

Imperiale solum cultu templarius intrat
Privato, ut tectus habitu securior iret.

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, tome I^{er}, ont répété que Richard fut surpris voyageant sous l'habit de templier; d'autres ont avancé qu'il fut saisi pendant qu'il dormait. Voici les deux autres écrivains dont M. Brial aurait pu recueillir les récits et qui s'accordent à offrir une autre version : l'un est Othon de Saint-Blaise, qui s'explique en ces termes : « Sous l'habit d'un simple particulier, voulant traverser rapidement et in-
« connu les états du duc Léopold, il s'arrêta dans une auberge, fort près
« de Vienne, pressé du besoin de manger; et là, pour n'être point
« soupçonné, s'occupant du soin servile de faire cuire les aliments, il
« tournait la broche de ses propres mains; mais il avait oublié de cacher
« l'anneau qui brillait à l'un de ses doigts : quelqu'un de la maison du duc
« étant survenu par hasard, reconnaissant le prince cuisinier, donna avis
« de cette découverte : on accourut, Richard fut arrêté, tenant dans ses
« mains la pièce rôtie¹. »

L'autre auteur est Pierre de Ebulo, contemporain de Richard. Dans un ouvrage intitulé *de Motibus siculis*, écrit en vers latins, il a parlé de la captivité de Richard, et faisant allusion à son emploi de marmiton, il a dit : « Il était honteux ministre d'un honteux emploi : que lui sert de
« s'occuper de mets, de servir à la cuisine? Ce roi, caché sous un habit
« vulgaire, comme un hôte mal vêtu, est saisi et trainé aux pieds de Tem-

¹ Dimisso regali obsequio, privato habitu furtim celeriterque transire cupiens, in quoddam diversorium apud Viennam civitatem, necessitate prandii, divertit, sociis præter paucos à se dimissis : itaque servili opere, ne agnosceretur, in coctione pulmentorum per se dans operam, alibile ligno affixum propriâ manu vertens assabat, anulum egregium digito oblitus. Quidam igitur de familiâ ducis, qui cum duce apud Accaronitas visum regem notum habebat, de civitate fortuito egressus, tabernam regali coquo insignem, intravit, et ex consideratione annuli ipsum respiciens et recognoscens, agnitum dissimulavit; concitoque cursu in civitatem reversus, ducem qui tum fortè aderat, de præsentia regis certificans, admodum exhilaravit. Igitur sine morâ, accersitis equis, cum frequentia militum dux accurrens, regem frixam carnem manu tenentem captivavit. (Cap. XLIII.)

pereur¹. » N'est-ce pas une circonstance bien remarquable que le vers de Pierre de Ebulo

Quid prodest versare dapes? servire culinæ?

se trouve répété mot à mot par Guillaume le Breton? Je ne dois pas taire que ce vers dans le poëme de *la Philippide* et l'idée à laquelle il se rapporte ne s'accordent guère avec ce qu'il a dit précédemment, que Richard s'était déguisé sous un habit de templier. Il me paraît difficile d'expliquer cette incohérence, à moins d'admettre qu'il y a eu quelque interpolation ou quelque suppression dans le texte de *la Philippide*²; deux circonstances qu'on ne peut pas admettre sans preuves.

Les auteurs que nous désignons par le nom d'*épistolaires* fournissent ordinairement de nombreux matériaux au recueil des historiens de France. Les lettres des particuliers, des princes et surtout des papes, occupent dans ce XIX^e volume une place distinguée : j'en indiquerai quelques-unes qui peuvent offrir des détails curieux ou donner lieu à des observations utiles. Pierre de Blois, archidiacre de Bath, prêta sa plume à l'archevêque de Rouen, à l'archevêque de Cantorbéri, pour écrire à Henri III, surnommé dans l'histoire le *roi jeune*, dans le dessein de le détourner de s'armer contre Henri II, son père : voilà sans doute un honorable emploi du talent de cet écrivain. Les deux lettres sont adressées : *Henrico III^o, Dei gratiâ, regi Angliæ, et domini regis filio*. Cette désignation se trouve-t-elle dans les manuscrits originaux? A-t-elle été insérée par les personnes qui ont rassemblé les lettres de Pierre de Blois? C'est ce que je n'ai pas cherché à vérifier; mais je trouve extraordinaire que la désignation de Henri III ait été donnée à un prince auquel l'histoire d'Angleterre ne l'accorde pas. Henri, le roi jeune, mourut avant son père; et cet Henri que l'histoire nomme *III^o*, et qui porta réellement le titre de Henri III, fut, non pas fils de Henri II, mais fils de Jean et d'Isa-

¹ Cæsaribus ut fugeret leges, tuus, Anglia, princeps
Turpis, ad obsequium turpe, minister erat.
Quid prodest versare dapes? servire culinæ?...
Rex sub veste latens, malè nam vestitus ut hospes,
Captus defertur Cæsaribus ante pedes.

² Pierre de Ebulo a écrit son poëme *de Motibus siculis* avant que Philippe le Breton s'occupât du sien. A la fin de l'ouvrage du premier on trouve la date de la fin du XII^e siècle; le manuscrit qu'on croit autographe appartient à la bibliothèque de Berne; il a été imprimé à Bâle, 1746 in-4^o. Guillaume le Breton n'a achevé son poëme que vers 1220. Voyez l'Histoire littéraire de la France, tome XVII, p. 339.

belle d'Angoulême; il naquit en 1207, monta sur le trône et fut couronné en 1216. Puisque le volume qui a reproduit ces lettres de Pierre de Blois ne donne à cet égard aucun éclaircissement, j'ai cru convenable de prémunir les lecteurs contre toute méprise.

L'archidiacre de Bath nous permet de juger quel esprit animait généralement le clergé, lorsqu'il recommande dans ses lettres de ne pas payer les subsides que Philippe-Auguste, afin d'être en état de faire la croisade, ou sous le prétexte d'en faire une, demandait soit au clergé de l'évêque de Chartres, soit à l'évêque d'Orléans, soit au doyen de Rouen. « J'ai appris, » dit-il, que le roi Philippe demande à l'Église de nouvelles décimes; « si cet abus passe en coutume, il deviendra pour l'Église une injurieuse « servitude : que l'évêque ne craigne pas de mériter par sa courageuse résis- « tance une couronne qui ne se flétrira jamais; qu'il brave l'indignation « du roi; il ne lui est pas inférieur en dignité; le prophète n'a-t-il pas dit « au ministre de Dieu : *Les rois seront les nourriciers, et tu seras allaité « de la mamelle des reines* ¹? Si le roi veut fournir aux dépenses d'outre- « mer, que ce ne soit point avec les dépouilles de l'Église, avec les sueurs « des pauvres, mais avec ses propres revenus et avec le butin fait sur l'en- « nemi. . . Est-il raisonnable que ceux qui combattent pour l'Église dé- « pouillent les temples? Jamais la dépouille des églises et des pauvres n'a « contribué à un heureux succès. Lorsque Pharaon exigea le cinquième des « revenus, les prêtres furent exempts; et dans l'ancienne loi, la liberté « éternelle de l'Église ne fut-elle pas consacrée quand le Seigneur exempta « la tribu de Levi de toute charge publique? Que peut exiger de plus « le prince du pontife et de son clergé que de prier pour lui? Je n'ignore « pas que, si votre roi veut accabler l'Église de tributs, il trouvera beau- « coup d'évêques complaisants; mais toi, ose résister; apprends au roi « qu'il a reçu de l'Église la puissance du glaive pour la protéger, et non « pour opprimer les pauvres. . . Que celui qui est fils de l'Église choisisse « plutôt la mort que la servitude. »

Un autre épistolaire, Étienne, évêque de Tournai, félicite l'évêque de Poitiers de ce qu'il n'a pas été appelé à l'évêché de Narbonne, auquel il avait été destiné; et à ce sujet il peint sous les couleurs les plus noires les peuples et les pays du midi de la France. « Je vous estime heureux, » dit-il, de n'être pas exposé à la barbarie des Goths, à la déloyauté des « Gascons, aux mœurs cruelles et féroces de la Septimanie. » C'est ainsi

¹ Isaïe, ch. 49, v. 23. L'archidiacre de Bath n'osa peut-être pas citer la fin du verset, qui dit : *Vultu in terram demisso adorabunt te, et pulverem pedum tuorum lingent.*

qu'Étienne avait jugé les personnes et les choses, quand le roi l'avait envoyé à Toulouse en 1181, c'est-à-dire près de trente ans avant que la croisade fût solennellement prêchée contre les Albigeois. « Partout, ajoute-t-il, l'image terrible de la mort, les murs des églises à demi renversés, les saints édifices incendiés, et les lieux où résidaient les habitants devenus les repaires incultes des bêtes féroces. » Dans une lettre au prieur de Sainte-Geneviève, il revient sur les mêmes détails et il parle des périls qu'on rencontrait de la part des Cotereaux, des Basques, des Aragonnais, etc.

S'élevant à son tour contre les impôts qu'on demandait au clergé, il écrivait au pape en 1188 : « Les fils de Levi sont soumis à la dîme ; Aaron paye des impôts injustes ; Melchisédech n'est plus exempt de tribut : sans doute on pourrait se résigner à cette calamité générale si, en dépouillant les Hébreux, elle causait l'oppression des Égyptiens. » Ailleurs il demande qu'à cause de leur pauvreté, les chanoines de Saint-Wast ne soient pas soumis à payer la dime saladine.

Dans une lettre adressée au pape, l'évêque de Tournai se plaint de la dégénération des études, et il demande que le saint-père remédie à la révolution littéraire que des novateurs ont opérée : « Les imberbes, dit-il, sont assis dans la chaire des vieillards ; ceux qui n'ont pas encore appris à être disciples ont la prétention de passer pour maîtres : dédaignant toutes les règles de l'art, rejetant les traditions des maîtres de la science, ils s'applaudissent de leurs sophismes. »

Ce qui doit distinguer l'évêque de Tournai aux yeux de la postérité, c'est la générosité courageuse avec laquelle il s'interposa en faveur de la reine Isemburge, épouse répudiée de Philippe-Auguste. Les vertus et les malheurs de cette princesse, qui supporta avec tant de constance, de résignation et de dignité, les outrages faits à sa personne et à son rang, mériteraient de trouver un historien spécial qui, par le simple et touchant récit des faits, entreprit de venger cette auguste victime. Le président Bouhier, de l'Académie française, avait composé une *Histoire du divorce du roi Philippe-Auguste et de la reine Isemburge de Danemark, avec un recueil de pièces* ; il est permis de croire que le manuscrit de cet ouvrage n'est pas perdu ; mais on trouverait dans ce XIX^e volume du recueil des historiens de France divers documents que le président Bouhier n'avait peut-être pas connus, parce que, lorsqu'il écrivait, la collection des *Scriptores rerum danicarum* et plusieurs des lettres d'Innocent III n'étaient pas encore imprimées.

C'est à cette reine infortunée que Guillaume, abbé du Paraclet, en Danemarck, consacra son zèle et son talent. Ses lettres sont publiées dans

ce volume. Né en France, il avait passé en Danemarck. Parmi les lettres des papes Clément III et Innocent III contenues dans ce volume, plusieurs concernent l'affaire d'Isemburge. Quelques lettres paraissent avoir été écrites par la reine elle-même; mais ordinairement celles qu'elle adresse aux papes, aux évêques, sont l'ouvrage de Guillaume du Paraclet, mis ensuite au rang des saints par Honorius III, vers 1224. Isemburge eut la consolation d'applaudir à la canonisation de son défenseur dévoué.

Les faits généraux, les longs débats concernant le divorce du roi avec son épouse, l'excommunication qui en fut la suite, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de parler des nombreux documents que ce XIX^e volume renferme; mais peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt d'en extraire quelques passages relatifs à des détails qu'on ne trouve pas dans nos historiens. Quand Isemburge, refusant de se soumettre à la sentence qui prononça le divorce sous le faux prétexte de la parenté des époux, fut, par l'ordre du roi, enfermée dans l'abbaye de Cisoin, diocèse de Tournai, Étienne, évêque de cette ville, écrivait en ces termes à Guillaume, archevêque de Reims : « Il est auprès de nous un diamant précieux, foulé par
« les hommes, honoré par les anges; . . . je parle de la reine enfermée à
« Cisoin, comme dans une prison d'esclave : la faim la presse, l'exil la consume; quel cœur serait assez dur pour être insensible à l'infortune de la
« fille des rois, que recommandent la grâce de ses manières, la pudeur
« de son langage, la pureté de sa conduite? . . . Belle par sa figure, comme
« la vierge ambrosienne, plus belle par sa piété, jeune d'années, mais
« vieille par son esprit, je dirai presque, plus expérimentée que Sara, plus
« sage que Rebecca, plus gracieuse que Rachel, plus pieuse qu'Anne, plus
« chaste que Suzanne. . . . Les occupations de sa journée sont de prier,
« de lire ou de travailler de ses mains. . . Dans ses prières, qu'elle pro-
« longe, elle répand son cœur avec gémissements et larmes, bien moins
« pour elle que pour le roi son seigneur. Ah! j'ose le croire, si notre
« Assuérus connaissait quelle est son Esther, il la chérirait, et étendrait
« vers elle le sceptre de sa bienfaisance, de son affection, de sa puissance; il
« la rappellerait à ses premiers embrassements; il changerait le divorce en
« mariage, la rigueur en douceur, l'aversion en amour. . . . Il lui dirait
« de bouche et de cœur ces paroles amoureuses de Salomon : Retourne,
« retourne, afin que je te contemple; retourne à cause de ta noblesse,
« à cause de ta beauté, à cause de ta pudeur, à cause de la grâce de tes
« manières. — Une telle princesse, de la race des rois et des martyrs, est
« réduite à se défaire de ses petits meubles, de ses habits, quelque mo-
« destes qu'ils soient; de ses ustensiles, peu nombreux : le besoin de pour-
« voir à sa nourriture la force de les exposer en vente, à l'encan public.

« Elle quête des aliments, elle demande l'aumône, elle tend la main; ses
 « prières implorent la pitié. J'ai vu souvent cette princesse pleurer, et j'ai
 « mêlé mes larmes aux siennes. . . A chaque exhortation, elle me répon-
 « dait : « Mes amis et mes proches se sont éloignés de moi, comme s'ils
 « m'étaient étrangers. »

Bien que la sentence qui prononçait le divorce entre Philippe et Isemburge eût été cassée par Honorius III, et qu'une bulle expresse de ce pape eût défendu au roi de contracter un autre mariage, ce prince avait épousé Agnès, fille du duc de Méranie, dont il eut deux enfants, justement regardés comme adultérins par la cour de Rome et par la France entière. Ce mépris des lois religieuses et civiles, ce nouveau mariage fait non-seulement quand le premier n'était pas dissous, mais encore quand il avait été expressément maintenu, allumèrent les foudres de Rome. Le pape aurait pu châtier le roi; il punit la France entière, comme si le peuple français avait été complice de la conduite de son prince : un interdit général fut lancé contre le royaume, et toute la nation fut privée des secours spirituels et des bienfaits de la religion; le père des fidèles étendait aux droits spirituels la maxime : *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.*

Cependant le prince eut l'adresse ou le courage d'é luder l'interdit lors du mariage de son fils aîné avec Blanche de Castille; les cérémonies religieuses furent célébrées dans un petit pays de la Normandie, où la cour de France put échapper à l'interdit, circonscrit dans le territoire du royaume.

Agnès de Méranie mourut en 1201, laissant deux enfants incontestablement adultérins; mais Philippe trouva dans le terrible Innocent III assez de condescendance pour accorder à ces enfants un titre de légitimation.

Je suis étonné que les écrivains qui dans ces derniers temps ont travaillé à des histoires de France aient passé légèrement sur un fait aussi remarquable dans les rapports qui pouvaient exister entre les deux puissances. N'auraient-ils pas dû faire sentir combien Philippe, égaré par ses passions, ou par le sentiment d'amour paternel, abaissait la majesté du trône, en se soumettant ainsi à l'Église de Rome, et comment le pape, peu fidèle aux principes déjà consacrés dans cette affaire, faisait des rétractions qui pouvaient permettre de douter de la justice et de l'infailibilité des décisions émanées de la cour pontificale? Ce qu'il n'est pas moins important de révéler à la postérité, c'est le zèle que les évêques de France mirent à faire respecter la légitimation de ces enfants adultérins. Une circulaire de l'évêque de Paris porte : « Le pape a accordé aux enfants du roi
 « et d'Agnès de Méranie un titre de légitimation, afin qu'il n'existe en eux

« aucun vice de naissance. Quant à nous, tenant ces enfants pour légitimes, nous excommunions, anathématisons et exilons des portes de la sainte mère Église, tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, oseraient contrevenir ou déroger en rien à cette sanction apostolique. »

Je dois ajouter que cette légitimation n'était pas bornée par le pape aux effets spirituels, mais qu'il déclare expressément qu'en légitimant les enfants adultérins quant au spirituel, il s'ensuit que, le spirituel étant au-dessus du temporel, ils sont légitimés quant au temporel¹. Ce n'est pas ici le lieu de discuter les motifs secrets qui portèrent Innocent III à profiter des circonstances pour proclamer ainsi, en faveur de Philippe-Auguste, un acte de condescendance qui devenait un titre d'autorité pour l'Église romaine; tout ce que je puis dire, c'est qu'Innocent III n'était pas très-rassuré sur la légalité canonique de cet acte de sa puissance : aussi insista-t-il sur les moyens de faire prononcer légalement le divorce entre Philippe et Isemburge; mais cette princesse se respecta toujours et ne consentit jamais à aucun arrangement.

La légitimation prononcée par le pape en faveur des enfants adultérins de Philippe avait excité les désirs et l'ambition de Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, qui se trouvait dans un cas semblable à celui de Philippe-Auguste; mais Guillaume n'était pas roi de France; il ne pouvait pas être d'une grande utilité à la politique de la cour de Rome : sa demande fut rejetée.

J'indiquerai encore deux faits consignés dans ce recueil au sujet de l'affaire d'Isemburge : l'un, c'est que Philippe-Auguste ne permettait pas que la reine fût nommée dans les prières publiques; l'autre, que Canut, frère de cette infortunée princesse, réclamant pour elle la justice du pontife romain, termine une de ses lettres par ces mots² : « Nous avons toujours aimé à nous courber sous le joug de l'obéissance envers l'Église romaine, et à moins que l'Église romaine ne soit la première à nous manquer, nous

¹ La légitimation quant au spirituel avait l'effet de rendre les légitimés aptes aux fonctions ecclésiastiques, à l'épiscopat, etc., et c'est de cette aptitude que le pape concluait qu'ils devenaient aptes à la royauté : « Videretur si quidem monstruosum ut qui legitimus ad spirituales fieret actiones, circa seculares actus illegitimus remaneret; undè cum quo in spiritualibus dispensatur, consequenter intelligitur in temporalibus dispensatum. . . . Cum ergò videatur ex his legitimandi autoritas non tantùm in spiritualibus, sed in temporalibus etiam, penès romanam curiam residere » (p. 418).

² Semper enim romanæ ecclesiæ obedientiæ jugo placuit nobis colla submittere, et nisi primò nobis ecclesia romana defuerit, non erit ab eâ nobis discedendi voluntas.

JOURNAL DES SAVANTS.

« jamais la volonté de nous séparer d'elle. » Dans quelque sens que soient prises ces paroles, elles prouvent qu'un prince du nord de l'Europe ne regardait pas devant l'autorité papale comme ceux du midi.

En ce qui concerne les manières de faire connaître l'utilité et le mérite de l'ouvrage des historiens de France et du nouveau volume, c'était de choisir quelques exemples des utiles renseignements qu'on y trouve soit pour l'histoire, soit pour composer l'histoire des temps auxquels ils se rapportent.

RAYNOUARD.

Statistique pénitentiaire aux États-Unis, et de son application en France; suivi d'un appendice sur les colonies pénales, et de quelques statistiques, par MM. G. de Beaumont et A. de Tocqueville, avocats à la cour royale de Paris. (Volume in-8° de 442 pages. Paris, chez Fournier jeune, 1833.)

SECOND ARTICLE.

Vous dit dans notre premier article¹ sur l'ouvrage de MM. de Beaumont et de Tocqueville, que le nombre des récidives diminuait de beaucoup aux États-Unis depuis qu'on y a adopté le système pénitentiaire, et que le produit du travail des détenus y suffisait à l'entretien des prisons. Il n'en est pas de même en France : le nombre des détenus augmente, et depuis 1827 jusqu'en 1830 inclusivement, on a dépensé plus de 3 millions 300,000 francs pour entretenir 18,000 détenus dans ses maisons centrales.

Ces faits aussi frappantes s'expliquent naturellement, suivant nos auteurs, par la facilité que nous laissons aux prisonniers de communiquer avec eux, et par le mauvais usage qu'ils font de leur pécule : ils s'occupent en débauches de toute espèce dès qu'ils sont rendus à la liberté, et la nécessité de recourir au vol les ramène devant la loi.

C'est précisément parce que les détenus dans les prisons françaises ont un point de pécule, et que le produit de leur travail appartient à ces établissements, qu'on peut l'employer à les entretenir, et qu'ils ne coûtent rien à l'État.

Journal des Savants, avril 1833, p. 219.

Ce parallèle entre le système pénitentiaire des États-Unis et celui de nos maisons de détention n'est certainement pas à l'avantage de ces dernières; et cependant la mortalité des prisonniers s'élève dans celles-ci à la proportion d'un sur quatorze, lorsque dans les pénitenciers d'Amérique elle est seulement d'un sur quarante-neuf. Si maintenant on considère que dans nos prisons, où la mort fait tant de ravages, il n'est infligé aux détenus aucun châtement rigoureux, et qu'ils peuvent adoucir par le travail les peines de l'emprisonnement, tandis que dans les pénitenciers des États-Unis, où la mort est si rare, la loi d'un silence absolu est imposée à tous les condamnés sans distinction, qu'ils n'ont rien à prétendre sur le produit de leurs travaux, enfin que les plus durs châtements frappent sans pitié ceux qui contreviennent à l'ordre, ne sera-t-on pas conduit à conclure avec MM. de Beaumont et de Tocqueville que les intérêts de l'humanité même semblent mieux garantis par la sévérité de ce mode de détention que par l'indulgence du nôtre? Mais, il faut l'avouer, cette conclusion ne résout point encore la question de savoir si le système pénitentiaire serait admissible chez nous avec les mêmes avantages.

La plupart de ceux qui l'ont étudié l'envisagent sous l'influence d'opinions bien divergentes. Les uns n'y voient qu'une amélioration du système matériel des prisons, dont les criminels ne sont pas dignes. D'autres pensent que le sort des détenus ne doit jamais être aggravé, et qu'on n'a pas le droit de les soumettre à des rigueurs fondées sur le silence et l'isolement. D'autres enfin regardent le système pénitentiaire comme une utopie sortie du cerveau des philanthropes, et destinée à grossir le nombre des aberrations humaines.

Sans embrasser aucune de ces opinions exagérées, nos auteurs se prononcent cependant pour l'adoption du système dont il s'agit. Ils conviennent au surplus qu'un des premiers obstacles qui s'opposeraient aujourd'hui à son introduction en France proviendrait de l'obligation d'y construire de nouvelles prisons en remplacement de celles qui existent: car, disent-ils, s'il est vrai que dans la capitale une prison modèle destinée à renfermer 400 condamnés a coûté 4 millions de francs, c'est-à-dire 10,000 francs par cellule de détenu, n'est-il pas permis d'être effrayé d'une dépense de 320 millions qu'exigerait, en la calculant sur le même pied, la construction d'un nombre de pénitenciers suffisant pour y loger 32,000 condamnés? A la vérité l'on pourrait adopter exclusivement le système d'Auburn, beaucoup moins dispendieux que celui de Philadelphie; mais quand on n'aurait point à craindre le défaut de ressources pécuniaires, des difficultés non moins graves s'élèveraient d'un autre côté.

Nos lecteurs n'ont pas sans doute oublié que les châtements corporels

sont l'appui principal de la discipline américaine. Or, en admettant que nous attachions à cette espèce de punition une idée d'infamie, conviendrait-il de l'infliger à des hommes dont on veut relever la moralité? La loi de silence absolu à laquelle le caractère grave et taciturne de l'Américain lui permet de se résigner, ne serait-elle pas trop pénible à supporter pour des Français, qui, naturellement plus bruyants et plus légers, se distinguent presque toujours par une tendance fâcheuse à violer la règle à laquelle ils sont assujettis?

Enfin les croyances religieuses, qui ont si efficacement soutenu le zèle et la persévérance des partisans du système pénitentiaire aux États-Unis, et qui souvent ont rendu les criminels eux-mêmes plus accessibles aux moyens employés pour opérer leur réforme, ne sont-elles pas un auxiliaire puissant qui nous manque aujourd'hui?

Nos auteurs, après avoir discuté ces questions, trouvent encore dans notre législation d'autres obstacles à l'établissement du système pénitentiaire. Comment en effet, quand la peine n'est pas perpétuelle, réveiller des sentiments d'honneur chez des hommes que la loi elle-même a pris soin de dégrader et d'avilir par les châtimens qu'elle inflige? Or le système pénitentiaire tend précisément vers un but opposé : celui de réformer les criminels de telle sorte qu'en rentrant dans la société, à l'expiration de leur peine, ils n'y soient l'objet d'aucune distinction humiliante.

La centralisation, qui forme la base de notre société politique actuelle, ne serait pas d'ailleurs propre à favoriser l'introduction du mode pénitentiaire en France, si, comme l'annoncent MM. de Beaumont et de Tocqueville, le succès qu'on en a obtenu aux États-Unis doit être attribué en grande partie à l'influence qu'y exercent les administrations locales.

Le premier résultat de cette influence se manifeste dans l'économie qu'on obtient sur les frais de construction des nouvelles prisons. Comme ces frais doivent être supportés par l'administration qui a conçu les plans, et qui surveille l'exécution des ouvrages, il est tout simple qu'elle repousse toute dépense dont la nécessité ne lui paraît pas évidente. Il est tout simple aussi que ceux qui sont à la tête de cette administration prennent un intérêt plus ou moins vif à la prospérité d'établissements dont ils se regardent comme les fondateurs.

Après les dépenses de première construction, viennent celles de l'entretien matériel et moral des pénitenciers; or il est certain que pour subvenir à ces dernières nous n'avons pas les mêmes ressources que l'on a aux États-Unis. En effet, les objets manufacturés y trouvent plus de débouchés qu'ils n'en trouvent généralement en France, et le prix de la main-d'œuvre y étant aussi plus élevé, il s'ensuit que le travail qui chez nous pourrait

être exécuté par les détenus au profit de la prison serait moins productif que celui qu'on exécute dans les pénitenciers d'Amérique. Quoique cette comparaison diminue les chances du succès qu'on pourrait se promettre de la substitution du mode pénitentiaire au système actuel de nos prisons, les auteurs n'en sont pas moins d'avis qu'on pourrait dès à présent apporter à celui-ci des améliorations propres à le faire participer aux principaux avantages dont les prisons d'Amérique jouissent déjà; ces améliorations se réduiraient, selon eux, à établir dans nos prisons et nos maisons centrales de détention, au moyen de cellules solitaires, la séparation nocturne des condamnés, et à leur imposer pendant le jour dans des ateliers communs la loi d'un silence absolu. L'exemple de ce qui se passe à Wethersfield, dans l'état de Connecticut, prouve qu'il n'est pas nécessaire de recourir aux châtimens corporels pour faire observer cette loi, quelque rigoureuse qu'elle paraisse.

La troisième partie de l'ouvrage de MM. de Beaumont et de Tocqueville a pour objet de faire connaître les maisons de refuge qui existent dans quelques-uns des principaux états de l'Amérique du Nord. La première a été fondée à New-York en 1825. Dès l'année suivante, il en fut établie une seconde à Boston, et en 1828 on en vit une troisième s'élever à Philadelphie. Toutes les trois doivent leur origine à la bienfaisance de simples particuliers, qui, dans l'intention de soustraire de jeunes délinquans aux dangers dont ils étaient menacés en restant confondus dans les prisons ordinaires avec des criminels d'un âge plus avancé, se sont imposés des sacrifices d'argent qu'on a vu bientôt s'accroître d'une multitude de souscriptions individuelles. Ainsi les maisons de refuge sont autant d'institutions privées; cependant elles ont reçu la sanction de l'autorité publique, car tous les individus qu'elles renferment y sont envoyés et retenus légalement. L'État fournit même chaque année un fonds de secours pour aider à leur entretien, tout en renonçant à prendre part à leur administration. Elle est en effet exclusivement réservée au corps entier des souscripteurs: ils désignent parmi eux à la majorité des suffrages un comité permanent, qui, chargé de l'exécution de leurs délibérations, est à cet effet investi du droit de nommer tous les employés de la maison, et notamment le surintendant, dont le choix exige de leur part la plus grande attention, à raison de l'étendue du pouvoir qu'il est appelé à exercer.

La population de ces maisons de refuge se compose de deux éléments distincts. On y reçoit les jeunes gens des deux sexes âgés de moins de vingt ans qui ont été frappés d'une condamnation, et ceux qui n'en ayant encouru aucune y sont envoyés par une simple mesure de précaution. Les premiers échappent par là aux rigueurs du châtiment et aux dangers de l'impunité. Les autres, que la misère a conduits au vagabondage et à la

mendicité, ou qui par leur faute, ou celle de leurs parents, ou même de la fortune seule, sont réduits à un état d'abjection voisin du crime, échappent au péril d'y tomber en perdant la liberté de le commettre. Ce qui caractérise essentiellement ces maisons de refuge, c'est que la décision en vertu de laquelle les enfants y sont envoyés n'est prise ni sous les formes, ni avec la solennité d'un jugement. Les magistrats ne déterminent jamais la durée de la détention que ces enfants doivent y subir, ils se bornent à les placer dans la maison, qui dès ce moment acquiert sur eux la plénitude des droits d'un tuteur. Ce droit de tutelle expire lorsque le détenu a atteint sa vingtième année : mais quand son intérêt l'exige, les directeurs de l'établissement peuvent l'en faire sortir avant qu'il soit parvenu à cet âge. Si dans ce cas il trompe les espérances que sa bonne conduite avait fait naître pendant un temps, les directeurs, sous le patronage desquels il continue de rester jusqu'à sa majorité, ont la faculté de le faire rentrer au refuge et même d'employer les moyens les plus rigoureux pour le contraindre à y revenir.

On conçoit toutefois combien l'exercice d'une aussi grande autorité exige de circonspection ; aussi la loi y a-t-elle pourvu. Elle laisse à l'enfant qui a été envoyé au refuge la faculté de réclamer devant le juge ordinaire contre la décision qui l'y a fait entrer : ses parents ont le même droit, et il n'est pas sans exemple qu'il ait été exercé.

Quant au régime intérieur des maisons de refuge, il varie suivant les localités. A New-York et à Philadelphie les enfants sont reclus pendant la nuit dans des cellules solitaires ; ils peuvent communiquer entre eux pendant le jour. A Boston ils ne sont séparés les uns des autres ni le jour ni la nuit, mais les auteurs remarquent que les dangers de cette communication continuelle ne peuvent être évités que par un redoublement de surveillance qu'on ne peut pas toujours attendre des hommes les plus dévoués à leurs fonctions.

Le temps des enfants est partagé entre l'instruction qu'on leur donne et les travaux manuels auxquels ils sont forcés de se livrer. On ne se borne pas d'ailleurs à exercer l'adresse de leurs mains, et à développer leur intelligence, on s'efforce surtout de leur inculquer les principes d'une saine morale. Au moment même où ils entrent au refuge on leur donne pour règle de conduite deux conseils faciles à retenir et remarquables par leur simplicité : « Ne mentez jamais. — Faites le mieux que vous pourrez. » On les distingue dans l'établissement par le plus ou moins d'exactitude qu'ils apportent à se conformer à ces conseils. Le surintendant en tient registre et place les enfants dans de bonnes ou de mauvaises classes, qui jouissent de certains privilèges ou subissent certaines privations.

A New-York et à Philadelphie, on consacre huit heures chaque jour au travail dans les ateliers, et quatre heures à l'instruction dans l'école. A Boston, où l'on s'attache davantage à la partie morale de l'instruction, on ne donne qu'environ six heures aux travaux de l'atelier.

On apprend aux enfants à lire, à écrire et à compter, et outre l'instruction religieuse on leur donne quelques notions d'histoire et de géographie. La méthode d'enseignement mutuel de Lancastre est adoptée dans les maisons de refuge. Une classe d'enfants plus intelligents que les autres s'y fait généralement remarquer : ce sont ceux qui, ayant été abandonnés de leurs parents, ou s'étant échappés de la maison paternelle, ont été de bonne heure obligés de trouver dans leur intelligence et leurs moyens naturels des ressources pour exister. Les dispositions de leur esprit inquiet et aventureux deviennent pour eux dans l'école une cause puissante de succès. On ne leur refuse d'ailleurs aucun bon livre qui soit à leur portée, et à l'aide duquel ils puissent s'instruire. Il existe dans la maison de refuge de Philadelphie plus de quinze cents volumes à l'usage des enfants.

La nourriture, le vêtement et le coucher des jeunes détenus sont fournis par l'administration; leurs travaux seuls sont mis à l'entreprise. Mais, comme dans les pénitenciers, l'entrepreneur n'exerce aucune influence sur le régime disciplinaire des ateliers.

Quoique les enfants des deux sexes vivent sous le même toit dans les maisons de refuge, ils y sont néanmoins parfaitement séparés les uns des autres. Les jeunes filles lavent le linge, et confectionnent la plupart des vêtements qui sont portés par les garçons et par elles-mêmes; elles font aussi la cuisine de toute la maison. Peut-être serait-il difficile de tirer un meilleur parti de leur travail, tant pour leur propre intérêt que pour celui de l'établissement.

La discipline des maisons de refuge de New-York, de Philadelphie et de Boston, présente d'assez notables différences. Les châtimens corporels sont autorisés dans la première, on s'est contenté de ne pas les défendre dans la seconde, ils sont formellement exclus de la troisième. Dans toutes les trois on accorde également à titre de récompense certaines distinctions aux enfants qui se conduisent le mieux; c'est toujours d'après les décisions du surintendant que les récompenses se distribuent ou que les punitions s'infligent.

Les nombreux détails donnés par MM. de Beaumont et de Tocqueville sur l'administration intérieure des maisons de refuge qu'ils ont visitées ne peuvent, quelque intéressants qu'ils soient, être rappelés dans cet article. En résumé, tout en reconnaissant que l'établissement de Boston est fondé

sur des principes de morale plus élevés, ils conviennent que des hommes supérieurs sont seuls capables de les mettre en pratique, tandis que la simplicité des principes qui régissent les établissements de New-York et de Philadelphie en rend l'application facile, et la met à portée des intelligences ordinaires.

L'institution des refuges aux États-Unis est d'une date encore trop récente pour qu'il soit permis d'apprécier par des chiffres jusqu'à quel point cette institution est propre à opérer la réforme des jeunes délinquants; l'expérience d'un petit nombre d'années a cependant appris qu'il est des habitudes à peu près incorrigibles; telles sont, par exemple, celle du vol pour les garçons, et celle du libertinage pour les jeunes filles: voilà pourquoi on évite autant que possible de recevoir au refuge des garçons âgés de plus de seize ans, et des filles qui en aient plus de quatorze.

Conformément à la marche qu'ils ont suivie dans la deuxième partie de leur ouvrage, les auteurs terminent la troisième par la recherche des divers moyens qu'on pourrait employer pour introduire en France le système des maisons de refuge adopté aux États-Unis. Ils rappellent d'abord que, d'après nos lois, l'enfant au-dessous de seize ans qui a été acquitté doit être remis à ses parents, ou conduit dans une maison de correction pour y être *élevé et détenu* pendant un certain nombre d'années.

Malheureusement nos maisons de correction n'ont été souvent que des écoles de crime; de sorte que les magistrats aiment mieux quelquefois absoudre un jeune délinquant que de l'envoyer dans une de ces maisons, où il serait exposé à se corrompre davantage.

La nécessité d'en améliorer le régime est reconnue depuis longtemps; mais avant de prétendre à les assimiler aux refuges des États-Unis, il faudrait commencer par modifier quelques dispositions de notre législation; ce qui du reste, suivant nos auteurs, ne présenterait pas de grandes difficultés.

Ils font remarquer en effet que, toutes les fois qu'un individu âgé de moins de seize ans est traduit devant les tribunaux, la première question dont les juges s'occupent est de savoir si l'acte dont il est prévenu et sur lequel ils ont à prononcer, a été commis avec ou sans discernement. Dans le premier cas, le délinquant est véritablement coupable, et il appartient aux tribunaux de fixer d'après la loi la durée de la peine qu'il a encourue; dans le second, on ne voit pas sur quels motifs ils s'appuieraient pour fixer la durée de sa détention: il conviendrait donc alors de confier à quelque autorité spéciale, constamment en rapport avec les détenus et chargée de les surveiller sans cesse, le pouvoir discrétionnaire, sinon de prolonger la durée de leur emprisonnement au delà de leur

vingtième année, du moins de la rendre plus courte quand leur conduite ne laisserait plus de doute sur leur réforme morale : ainsi cette autorité intermédiaire serait investie des mêmes droits que les directeurs des maisons de refuge exercent en Amérique. Les administrations de bienfaisance, et notamment celles des hospices de la plupart de nos grandes villes, fournissent la preuve que nous ne manquons pas d'hommes généreux, capables de comprendre toute l'importance de la tâche qui leur serait imposée, et dont le dévouement assurerait l'heureuse issue d'une aussi honorable mission.

MM. de Beaumont et de Tocqueville ont cru devoir ajouter aux documents qu'ils ont publiés sur les établissements pénitentiaires et les maisons de refuge des États-Unis, un appendice sur les colonies pénales.

La déportation des criminels est sans doute un moyen certain de mettre un état à l'abri des dangers auxquels l'expose l'activité malfaisante d'un grand nombre de condamnés, quand la liberté leur est rendue : c'est par conséquent à cette classe de coupables que la peine de la déportation pourrait être utilement appliquée; mais s'ils conservent l'espérance de revoir un jour leur pays natal, ils tenteront tous les moyens de la réaliser, et souvent ils y réussissent : ainsi le but sera manqué.

De là provient une première difficulté : celle de trouver à une grande distance de la métropole un lieu qui soit en même temps propre à l'établissement d'une colonie pénale. La possession de l'Australie a permis à l'Angleterre de satisfaire à ces deux conditions, et cependant quels obstacles n'a-t-elle pas eus à vaincre pour ne remplir qu'imparfaitement l'intention toute philanthropique de ramener les déportés à une meilleure vie, et d'en former le noyau d'une colonie libre!

Les auteurs rappellent à cette occasion que des déportés qui désespéraient de revenir en Angleterre se sont enfuis dans les bois, où leur alliance avec les indigènes a produit une race de métis plus barbare que les Européens, plus civilisée que les sauvages, et dont l'hostilité a toujours inquiété la colonie. Ajoutons que les déportés qui ont continué d'y résider ont souvent ourdi des complots qui n'ont pu être déjoués que par la sagesse et la fermeté des gouverneurs, qualités individuelles que le gouvernement anglais lui-même, auquel l'Europe ne conteste pas le mérite de bien choisir ses agents, n'est cependant pas toujours sûr de rencontrer.

On n'a pu encore déterminer avec exactitude ce qu'il en a coûté à ce gouvernement pour fonder ses colonies pénales de l'Australie; on sait seulement que pendant une période de trente-deux ans, c'est-à-dire depuis 1786 jusqu'en 1819, les dépenses de fondation et d'entretien de ces établissements se sont élevées à plus de 132 millions de francs.

Au reste, en ne mettant ici qu'en seconde ligne la question de l'économie, nos auteurs observent que, si la déportation fait disparaître les grands criminels, elle augmente sensiblement le nombre des coupables; c'est une peine qui n'intimide personne, et qui enhardit dans la voie du crime ceux que leurs penchants y entraînent.

Ainsi le nombre des condamnés à la déportation, qui ne fut que de 662 en 1812, était déjà de 3,130 en 1819, et il s'est élevé à 4,500 en 1828.

A ces objections contre la déportation, ses partisans répondent qu'elle a du moins l'avantage de concourir à fonder rapidement une colonie lointaine, au delà des mers. Envisagée sous ce point de vue, ce ne serait donc plus un système pénal, mais une méthode de colonisation. Reste à savoir si cette méthode peut amener les bons résultats qu'on en attend. Les auteurs ne le pensent pas; ils sont d'avis que plus la population de la colonie s'accroîtra, moins elle sera disposée à servir de réceptacle aux vices de la mère patrie. On se souvient de l'indignation qu'excita dans l'Amérique du nord, à la fin du siècle dernier, la présence des criminels qu'on y déportait de la métropole. Ils vont plus loin, et ajoutent que l'origine même des colonies pénales de l'Australie doit naturellement en porter les habitants à s'affranchir de l'Angleterre, où ils ont été condamnés, qui a été témoin de leur déshonneur, et avec laquelle ils n'ont pu entretenir aucune correspondance fondée sur des liens de famille ou de patrie.

MM. de Beaumont et de Tocqueville ont puisé dans l'histoire de l'Amérique du nord et dans celle de Saint-Domingue, une preuve irrécusable de l'influence qu'exerce sur la destinée des colonies lointaines la moralité de leurs premiers habitants.

« Une poignée de sectaires, disent-ils, aborde, vers le commencement
« du XVII^e siècle, sur les côtes de l'Amérique septentrionale; là ils fondent
« presque en secret une société à laquelle ils donnent pour base la liberté
« et la religion; cette bande de pieux aventuriers est devenue depuis un
« grand peuple, et la nation créée par elle est restée la plus libre et la
« plus croyante qui soit au monde.

« Dans une île dépendante du même continent, et presque à la même
« époque, un ramas de pirates, écume de l'Europe, venait chercher un
« asile; ces hommes dépravés, mais intelligents, y établirent aussi une
« société, qui ne tarda pas à s'éloigner des mœurs déprédatrices de ses fon-
« dateurs: elle devint riche et éclairée, mais elle resta la plus corrompue
« du globe, et ses vices ont préparé la sanglante catastrophe qui a terminé
« son existence. »

Si les Anglais, qui possèdent un immense territoire dans les deux

Indes et dans l'Australie, et qui, au moyen des nombreuses stations maritimes dont ils disposent, peuvent plus facilement qu'aucune autre nation européenne entretenir une correspondance active avec des colonies éloignées de leur métropole, sont cependant menacés de les perdre, on concevra sans peine que la France, dénuée des mêmes ressources, doit être encore bien moins fondée que l'Angleterre à espérer quelque succès durable de colonies pénales qui seraient situées à quelques milliers de lieues du centre de sa puissance. Et d'ailleurs, quand nous serions, à grands frais, parvenus à les établir, une guerre maritime ne suffirait-elle pas pour rendre précaire le sort de ces colonies? Car, bien qu'elles ne présentassent aucun appât qui invitât un ennemi à s'en emparer, il serait possible que cet ennemi nous empêchât de correspondre avec elles et de les entretenir: dès lors il deviendrait impossible d'y transporter les condamnés; on serait forcé de rouvrir les maisons centrales de détention et les anciens bagnes, qu'on aurait supprimés: autant aurait valu les laisser subsister, ou plutôt les établir sur de meilleurs principes.

C'est par ces conclusions que se termine l'ouvrage dont nous venons de rendre compte. Les auteurs ont mis à l'appui des faits qu'ils y rapportent une collection de pièces justificatives qui ne sont point susceptibles d'analyse; ces pièces détachées ont pour objet d'éclaircir quelques points de l'histoire des pénitenciers et des maisons de refuge aux États-Unis; elles traitent des colonies agricoles, de l'instruction publique, du paupérisme et des divers moyens auxquels on a eu recours pour en arrêter les progrès; elles font connaître les lois relatives à l'emprisonnement pour dettes et à celui auquel on condamne les témoins qui sont hors d'état de fournir un cautionnement; on y trouve des détails pleins d'intérêt sur les sociétés de tempérance qui se sont formées depuis quelques années dans les différents états de l'Union, où l'on en compte déjà plus de 2,200. Dans la même collection, on trouve aussi les règlements de la prison du Connecticut et de la maison de refuge de Boston, les enquêtes officielles auxquelles les pénitenciers de Philadelphie ont donné lieu, enfin des documents statistiques, appuyés de tableaux, sur l'état sanitaire, moral et financier des pénitenciers d'Auburn, de Wethersfield, de Baltimore et de Singing.

On voit que nos auteurs n'ont rien négligé pour donner une connaissance approfondie de la matière qu'ils avaient entrepris de traiter. Si l'on considère, d'un autre côté, qu'ils n'ont pu remplir cette tâche qu'en se résignant aux fatigues d'un long voyage, et en se livrant sur une terre étrangère à des recherches difficiles et fastidieuses, on ne leur contestera

pas les droits qu'ils nous paraissent avoir acquis à la reconnaissance de leurs compatriotes.

MM. de Beaumont et de Tocqueville ont su rendre la lecture de leur ouvrage aussi attachante qu'instructive par la régularité du cadre dans lequel ils ont circonscrit leur matière, et la méthode avec laquelle ils l'ont développée. Nous ne craignons pas de prédire un succès durable à leur utile travail, et nous pensons que, toujours excellent à consulter, il est destiné à occuper une place distinguée dans la bibliothèque du moraliste et de l'homme d'état.

P. S. GIRARD.

1. *QUADRO in mosaico scoperto in Pompei, etc., descritto dal cav. Ant. Niccolini, direttore del R. Instit. delle belle arti. Napoli, 1832, in-4°, dalla Stamperia reale, con X tavole in rame.*
2. *Gran mosaico di Pompei, descritto da C. Bonucci, architetto dei reali scavi di Pompei, etc. Napoli, 1832, in-fol., con figura litografica colorita.*

LA grande mosaïque trouvée, il y a un peu plus d'un an, dans une maison de Pompei, a excité dans toute l'Europe savante un si vif intérêt, que nous avons cru remplir un devoir envers nos lecteurs en mettant tout l'empressement possible à leur faire connaître ce précieux monument, d'après deux publications récentes, les seules qui aient encore paru à Naples, et qui aient commencé à se répandre au-delà des Alpes. Le premier de ces deux mémoires, celui du ch. Niccolini, renferme, outre une description détaillée de la mosaïque, envisagée principalement sous les rapports de la composition et du mérite pittoresque, un article de M. Avellino, inséré d'abord dans un journal napolitain, et une notice un peu plus étendue de M. Quaranta, publiée aussi séparément, et reproduite avec quelques additions. A ce mémoire de M. Niccolini, ainsi accru du travail de deux savants antiquaires napolitains, sont jointes dix planches gravées au burin, représentant la mosaïque entière,

d'après un dessin nécessairement très-réduit et exécuté au trait; quelques-unes des principales figures ou têtes, d'après des dessins d'une proportion plus grande et d'une exécution plus avancée, avec des détails de costume pouvant servir à déterminer le sujet de la composition; et enfin une tête calquée sur l'original et soigneusement coloriée, de manière à indiquer la proportion exacte des figures du monument, le style de l'ouvrage et le travail même de la mosaïque. Le second mémoire, de M. C. Bonucci, se recommande par quelques aperçus nouveaux, et il est accompagné d'une grande planche lithographiée en couleur, sur l'exactitude de laquelle on a quelques droits de compter, d'après tous les moyens qu'avait à sa disposition l'auteur, architecte des fouilles de Pompei et d'Herculanum, pour rendre avec tout le soin, avec toute la fidélité possible un monument à la découverte duquel il eut part, et dont la publication devait lui inspirer tant d'intérêt. Nous croyons donc être suffisamment pourvus de tous les éléments de critique nécessaires pour apprécier la nature et le mérite de ce monument, et nous pouvons surtout, à défaut de la vue de l'original, sans laquelle il est impossible de porter un jugement certain sur les questions d'art et de goût qui s'y rattachent, nous flatter de reconnaître et de déterminer le véritable sujet de la composition : c'est principalement sur ce point que devra se fixer notre examen.

Avant de rendre compte de cette composition et de la mosaïque même qui la présente, il ne sera pas inutile de dire quelques mots de la maison antique au sein de laquelle ce monument fut découvert, et dont il formait le principal ornement. C'est dans la grande rue dite de *Mercur*, qui s'étend presque en ligne directe du temple de la Fortune et de l'arc de triomphe de Tibère à la porte dite d'Isis, et qui traversait l'antique Pompei à peu près dans toute sa largeur, qu'était située l'habitation dont il s'agit. Les personnes qui sont tant soit peu familiarisés avec les localités actuelles de Pompei, savent que cette rue devait être une des plus belles de la cité antique, puisqu'elle conduisait directement au Forum; et c'est là en effet qu'ont été découvertes, dans ces dernières années, plusieurs des habitations les plus considérables, décorées avec le plus de goût et de richesse, telles que celles du *Questeur*, de *Méléagre*¹ et des *Dioscures*. On connaît aussi la lenteur ordinaire avec laquelle procèdent les fouilles

¹ Voyez la description détaillée de cette habitation, la plus riche et l'une des plus vastes qui aient encore été trouvées à Pompei, dans le *R. Mus. Borbon.*, tome VII, T. A. B, avec l'explication de M. G. Bechi, et des observations de M. Avellino, p. 1-30.

de Pompei, et qui ne permet guère de découvrir plus d'une maison par an, encore quand les maisons sont petites ou médiocrement ornées; mais quelque idée que l'on ait du système suivi dans la conduite de ce travail, et quelle que soit aussi l'opinion que l'on se forme des motifs qui y président et des soins qu'on y apporte, peut-être aura-t-on peine à croire que, parvenu en 1829 au seuil d'une maison qui s'annonçait dès l'entrée comme une des plus amples et des plus belles de la cité antique, on ne fit cependant qu'à la fin du mois d'octobre 1831 la découverte d'un superbe pavé de mosaïque qui décorait une des salles de cette maison. La surprise ne diminuera pas si j'ajoute que, même après cette découverte, qui obtint aussitôt tant d'éclat à Naples et tant de retentissement en Europe, il put se passer encore un an avant que le déblaiement entier de la maison eût été terminé; en sorte que cette opération, appliquée à une seule maison de Pompei, aura coûté au moins trois années; et l'on peut d'après ce seul exemple calculer ce qu'il faut encore d'années, de ces années qui nous paraissent des siècles, pour lever entièrement le voile, si faible pourtant et si facile à écarter, qui cache à nos regards toute une ville antique conservée dans son tombeau¹.

Dans l'état où se présente actuellement cette maison, on y pénètre par un vestibule orné de deux charmants édicules simulés, par lequel on arrive à un grand *atrium* découvert, pavé en mosaïque formée de petits cubes des marbres les plus précieux, des matières orientales les plus brillantes, tels que jaspes sanguins, albâtres fleuris, cristaux blancs ou colorés, unis dans un ciment d'une dureté indestructible et d'un poli admirable, dont l'effet devait être magique et pourrait le redevenir encore. Cet *atrium* est flanqué de petits appartements, destinés à recevoir les hôtes ou les amis de la maison, et l'on y voit au centre, à la place qu'occupe ordinairement l'*impluvium*, une vasque de marbre, ou *labrum*, dans laquelle fut trouvée la statue en bronze d'un dieu Pan, d'où cette maison a reçu le nom de *maison de Pan*, qu'on lui donne dans la nomenclature actuelle des habitations de Pompei. A l'*atrium* succède un espace carré qui était planté d'arbres, ce que l'on appelait *viridarium*, et dans le milieu duquel s'élevait une fontaine, dont il ne subsiste plus que la vasque de marbre qui recevait les eaux jaillissantes. Vingt-quatre colonnes ioniques formaient autour de ce jardin des portiques également pavés en mosaïque, et

¹ On peut se faire une idée de la manière dont procèdent en général les fouilles de Pompei d'après le journal de celle qui nous occupe, pour toute l'année 1831, journal rédigé par l'architecte C. Bonucci, et publié dans le *Bulletin de l'Institut de corresp. archéol.*; janvier 1832, p. 7-12.

décorés dans les entre-colonnements de statues dont on n'a retrouvé que quelques fragments. Au-delà de ce jardin, ainsi enfermé entre des portiques, se découvre un autre espace carré, plus considérable encore, qui devait être pareillement planté d'arbres, et qui était de même entouré de portiques soutenus de quarante-deux colonnes d'ordre dorique. On reconnaît à cette disposition, qui ne s'était encore rencontrée d'une manière aussi heureuse, ni aussi frappante, dans aucune autre maison de Pompei, ce goût des anciens pour la campagne, qui leur faisait chercher dans leurs habitations privées une image réduite de la vie agricole, qui leur rendait si douces et si nécessaires ces espèces de forêts domestiques, ces bosquets de platanes, de lauriers et de myrtes, où ils venaient se délasser, sous des ombrages toujours verts, des travaux du Forum, et retremper au sein de la nature leurs organes fatigués des émotions de la vie publique. On comprend, à l'aspect de cette habitation de Pompei, mieux que par tous les commentaires de la science, le précepte de Vitruve, qui prescrit de planter des forêts entre deux portiques, et d'y ménager entre les arbres des allées servant à la promenade¹. On s'explique aussi de cette manière l'intérêt que prenait Cicéron aux embellissements qu'il dirigeait dans la maison de son frère Quintus, à Arpinum, et le charme qu'il trouvait à cette promenade entre des colonnes, à cette forêt verdoyante peuplée d'oiseaux, à ces portiques pavés en mosaïque et revêtus de myrte et de lierre, à tout ce luxe des arts, prodigué pour servir de cadre aux beautés de la nature, qui rendait aux yeux d'un homme tel que Cicéron, la maison de son frère ainsi disposée, un véritable lieu de délices², et qui se retrouve dans notre maison de Pompei, de son Pompeianum, qui était, dans le nombre des quatorze villa³ du grand orateur romain, l'une de celles qu'il chérissait le plus, et où il invitait de préférence son ami Atticus⁴.

¹ Vitruv. v, II : «Sint inter duas porticus sylvæ, et in his perficiantur inter arbores deambulationes.» — ² Cicéron. *Epistol. ad Quint.* III, 1 : «Intercolunna deambulationis... sylvæ viridicata, ... Aviarium... Pavimentata porticus, ... ita omnia convestit hedera... mirificâ suavitate te villam habiturum...» — ³ Voyez sur le nombre et la situation des villa de Cicéron, et sur l'état actuel des ruines qu'on en retrouve, l'intéressant article consacré à ce sujet dans l'*Almanach aus Rom*, von F. Sickler und C. Reinhart, 1810, S. 34-51. — ⁴ Cicér. *ad Attic.* II, 3 : «Tusculanum et Pompeianum valdè me delectant. *Ad eumd.* II, 4 : Nos circiter Kal. aut in Formiano erimus, aut in Pompeiano. Tu, si in Formiano non erimus, si nos amas, in Pompeianum venito; id et nobis erit per jucundum, et tibi non sanè devium.»

Je devrais demander grâce à nos lecteurs pour des détails qui pourraient sembler étrangers au principal objet de notre examen, s'il n'y avait dans ces détails mêmes quelque instruction à recueillir, par la comparaison de localités et de textes antiques, qui s'éclaircissent les uns les autres. C'est en effet ce double intérêt qui se rencontre à chaque pas dans les ruines de Pompei, et qui ajoute tant d'attrait aux connaissances toujours nouvelles qu'on en retire. A l'ombre des portiques qui subsistent encore en partie dans notre *maison de Pan*, et des bosquets qu'il est facile d'y rétablir par la pensée, se découvrent deux petits temples domestiques ou laraires, au-devant desquels étaient placés deux trépieds, du travail le plus élégant, où brûlaient habituellement des parfums en l'honneur des dieux; et l'on recueillit tout auprès, mais malheureusement en morceaux, les statues d'*Apollon*, de la *Concorde*, de l'*Espérance* et des *Grâces*, qui recevaient sans doute ici, de l'ancien propriétaire de cette maison, un culte particulier, et qui semblaient à leur tour, après tant de siècles, rendre hommage à sa mémoire en honorant son caractère. On retrouva de même à sa place antique tout le mobilier de la maison, et jusqu'aux objets les plus délicats et les plus précieux. On recueillit en divers endroits, sur d'élégantes tables de marbre où ils étaient encore placés et disposés dans le meilleur ordre, une foule d'ustensiles d'un goût exquis, de candélabres, de statuettes de bronze, toute une vaisselle, composée de vases de bronze et de verre, de coupes, de patères et de plats d'argent, où le prix du travail surpassait celui de la matière, où l'antiquaire, tout accoutumé qu'il peut être à de pareilles révélations, s'étonne lui-même de reconnaître à un si haut degré le mérite de l'art dans de simples ustensiles de ménage. Mais d'ailleurs on n'est pas surpris que cette maison se soit retrouvée avec tout son ameublement et toute sa richesse antiques, quand on sait que les hôtes eux-mêmes, surpris par l'effroyable catastrophe, restèrent ensevelis sous les ruines de leur habitation. Plusieurs squelettes, retirés du milieu des décombres, ne prouvaient que trop combien avait été rapide et imprévue la mort qui atteignit ces infortunés au sein de cette charmante demeure. La famille entière fut sans doute frappée en même temps et presque sur tous les points à la fois; et dans le nombre de ces tristes restes, on a reconnu ceux d'une jeune fille qui avait voulu fuir, emportant avec elle ses bijoux les plus précieux; mais elle ne put franchir le seuil d'une des salles de l'appartement des femmes ou du gynécée, qui, séparé du reste de l'habitation, s'étendait le long de l'atrium et du jardin; et à quelques pas de là, dans une chambre voisine, on recueillit son petit trésor, consistant en deux bracelets du poids d'une livre chacun; deux pendants d'oreilles, un collier et sept anneaux montés avec de belles pierres gra-

vées; le tout en or, avec un amas de monnaies d'or, d'argent et de bronze.

Indépendamment de tant d'objets rares et curieux qu'a procurés à la science la maison qui nous occupe; cette maison, considérée dans son ensemble, dans le système général de sa décoration, a offert une particularité nouvelle : c'est qu'il ne s'y trouve point de peintures à figures, comme on en voit de toutes les espèces dans presque toutes les maisons de Pompei; mais en retour de cette décoration, vulgaire à Pompei, le goût et le luxe du propriétaire s'étaient signalés par les pavés en mosaïque, qui sont d'un style et d'une exécution supérieurs à tout ce qu'on a découvert jusqu'ici à Pompei, ou même ailleurs. J'ai déjà cité la mosaïque de la cour, dont la composition semble avoir dû être réellement d'un effet magique; et il paraît que tout le pavé du reste de l'habitation répond à celui-là. Ce sont partout des guirlandes de *fruits* et de *fleurs*, et de *masques scéniques*, qui entourent tantôt un *rivage*, orné de *poissons* et de *coquillages*, tantôt un essaim d'*oiseaux* et de *volatiles domestiques*; plus loin, un *lion*, de grandeur naturelle, se précipitant sur sa proie, vu de face et d'une exécution admirable; ailleurs, un *Génie de Bacchus*, monté sur une *panthère*, le front couronné de *lierre*, tenant d'une main une *coupe de verre remplie de vin*¹, et de l'autre une guirlande de pampre et de fleurs, passée autour du cou de l'animal bachique; tableau d'une invention charmante et d'un travail exquis².

Mais c'est surtout la grande mosaïque dont il me reste à parler qui fixe au plus haut degré l'intérêt des amis de l'antiquité, par la grande page qu'elle ajoute à l'histoire de l'art antique. Entre la cour et le jardin, au centre de l'habitation, et dans une situation délicieuse, s'ouvrait une vaste salle, ou *triclinium*, destinée sans doute aux banquets joyeux, aux conversations, animées par le chant et la danse, qui formaient le principal amusement, je dirai presque la grande occupation des voluptueux habitants de la Campanie. Cette salle, de forme quadrangulaire, n'avait de murs que sur les deux petits côtés; ouverte sur les deux grands, elle était décorée, à l'entrée donnant sur la cour, de deux colonnes corinthiennes peintes en cinabre; et dans la partie qui regardait le jardin, elle n'en était séparée que par un mur à hauteur d'appui, suffisant pour em-

¹ Le motif de cette figure était peut-être imité du célèbre tableau de Pausias, représentant l'*Ivresse* personnifiée, Μέθη, ἐξ ὑαλίνης φιάλης πίυσα, Pausan. II, 27, 3; avec cette particularité si curieuse pour l'histoire de l'art, et soigneusement relevée par l'écrivain : Ἰδούς δὲ καὶ ἐν τῇ γραφῇ φιάλην πὺ υἰάλου καὶ δὲ αὐτῆς γυναικὸς πρόσωπον. — ² Cette belle mosaïque a été publiée dans le *R. Mus. Borbon.*, tome VII, tav. LXII, avec une explication de M. Quaranta, p. 1-11.

pêcher la communication, sans ôter la vue des arbres et des fleurs. Il serait difficile de donner par la parole une idée de l'agrément infini de cette disposition, entre ces deux grands carrés décorés de portiques; l'un, de *vingt-quatre colonnes ioniques*, l'autre, de *quarante-deux colonnes doriques*, avec cette double perspective d'un jardin de chaque côté, puis de la cour, de l'atrium et de leurs dépendances, se prolongeant jusqu'au vestibule, embellie par la vue de deux limpides fontaines, variée par tous les accidents de lumière qui devaient se produire au-dessus de ces portiques peints, à travers ces festons d'*antéfixes*, peints aussi, qui ornaient tous les toits, et couronnés de loin par la cime du Vésuve, alors encore couverte d'une végétation riche et brillante.

La plus grande partie de ces ornements, déjà fort endommagés par le tremblement de terre qui précéda de quelques années l'éruption du Vésuve, disparut, il est vrai, par l'effet de la terrible catastrophe qui acheva d'abîmer Pompeï. Il n'en reste plus aujourd'hui que la disposition générale avec la plupart des éléments architectoniques, qui permettent d'apprécier par la comparaison et de rétablir par la pensée ce que le volcan a dévoré et ce que le temps a détruit. Mais ce qui subsiste surtout de cette décoration si cruellement dévastée, et ce qui pouvait le mieux nous consoler de sa perte, c'est le superbe tableau en mosaïque qui se déploie, comme un vaste et brillant tapis, sur le sol de la salle en question, et qui en recouvre tout le pavé. Le seuil même de cette salle est orné sur toute sa longueur d'une autre mosaïque représentant les diverses productions du sol de l'Égypte, ses animaux sacrés, ses plantes symboliques, le serpent *Agathodæmon*, le *crocodile*, l'*hippopotame*, l'*ibis*, des tiges de *lotos* et de *palmier*, avec les plantes et les poissons du Nil; c'est, en un mot, le Nil qui coule pour ainsi dire tout entier sur le seuil de cette salle, dans les entre-colonnements qui en décorent l'entrée, et qui transporte ainsi l'imagination dans ces régions lointaines et mystérieuses de l'Orient, théâtre de l'action représentée dans la grande mosaïque.

Cette action est un combat entre deux peuples, qui se reconnaissent du premier coup d'œil, à la différence de leurs physionomies, de leurs armures et de leurs costumes, pour les *Grecs* et les *Perses*. A ce seul aspect aussi, et avant même d'avoir embrassé l'ensemble de cette vaste composition, s'accomplit une de ces révélations inattendues qui sortent de loin en loin du sein de l'antiquité. Une scène de bataille, conçue comme celle-ci, avec tout l'acharnement de deux partis contraires, une véritable mêlée de deux armées ennemies qui se choquent, avec leurs chefs en présence l'un de l'autre, avec leurs héros qui triomphent et leurs blessés qui succombent, est une de ces compositions qui manquaient encore à nos connaissances de

l'art antique. Nous savions bien, par les témoignages de l'histoire, qu'il exista dans la Grèce un assez grand nombre de ces tableaux de bataille, ouvrages des plus illustres maîtres; tels, par exemple, que ceux des batailles de Marathon et de Mantinée, dus au pinceau de Micon et d'Euphranor, qui ornaient à Athènes deux des principaux portiques, le *Pœcile* et le *Céramique*¹. Les guerres des rois de Macédoine et de Pergame contre les Gaulois avaient fourni aussi le sujet de beaucoup de bas-reliefs, par l'exécution desquels s'étaient signalés plusieurs artistes célèbres, et dont j'ai cru reconnaître une réminiscence sur un superbe sarcophage récemment découvert dans un des tombeaux de Rome². Les victoires d'Alexandre n'avaient sans doute pas exercé moins heureusement les talents des statuaires et des peintres de cet âge, si fécond encore en héros et si abondant en grands artistes; et Pline, qui cite un tableau de Philoxène, d'Érétrie, représentant *une des batailles d'Alexandre contre Darius*, comme *un des plus beaux tableaux de l'antiquité*³, nous autorise à croire que cet artiste trouva beaucoup d'imitateurs en célébrant les victoires d'un guerrier qui n'eut point de rival. Mais tous ces grands monuments de l'art des Grecs sont perdus, irrévocablement perdus pour nous; et c'est ce qui donne tant de prix à notre mosaïque de Pompei, qui nous représente sans doute une de ces belles pages de la peinture grecque consumées par le temps.

On doit présumer en effet que ce tableau en mosaïque d'une composition si remarquable, d'un artifice si soigné, et d'une dimension si considérable, dérivait de quelque peinture célèbre, et qu'il avait été exécuté à une époque de l'art où la décadence n'avait pas fait encore les progrès qui se remarquent dans la dernière période des monuments de Pompei. C'est d'ailleurs ce qui résulte de l'observation même de cette mosaïque. Le tableau qu'elle représente se déploie sur une longueur d'un peu plus de *dix-neuf palmes*, près de *cinq mètres*, sur une hauteur moindre de moitié; on y compte *vingt-six figures d'hommes* et *quinze chevaux*, en tout ou en partie, sans parler d'un *char* et d'une multitude d'objets accessoires, *boucliers, casques, javelots, armes* de toute espèce, qui couvrent le sol. Les figures y sont presque aux trois quarts de nature; en sorte qu'on peut assurer, sans crainte d'être taxé d'erreur ou d'exagération, qu'il n'est aucune composition connue jusqu'ici qui soit comparable à celle-là sous tous les

¹ Pausanias, 1, 15, 4, et 1, 3, 3. — ² Le beau sarcophage de la vigne Amendola, publié dans les *Annal. de l'Institut. archéolog.*, pl. xxx, tom. III, p. 287 et suiv.; voy. au sujet de ce monument mes *Nouvelles Observations sur la statue du Gladiateur mourant du Capitole*, p. 6-9. — ³ Pline, xxxv, 10, 36; voy. Sillig, *Catalog. vet. Artific. v. Philoxenus*.

rapports de l'étendue du cadre, de l'importance et de la nouveauté du sujet, de la grandeur des personnages et de l'heureuse distribution de tous les objets. Il faut joindre à tous ces mérites celui de l'exécution. Rien de plus précieux que le choix des matériaux, ni de plus parfait que le mécanisme de l'ouvrage. La mosaïque est formée non de pâtes de verre, mais de marbres rares, taillés en petits cubes d'une extrême exigüité, et assemblés avec un art infini; et l'on jugera jusqu'à quel point ce double mérite a pu être porté dans notre mosaïque, en considérant que la célèbre mosaïque des *Colombes* du Capitole, qui est la plus fine que l'on connaisse encore, renferme *cent soixante morceaux* de marbre dans chaque once de palme romain, et que la mosaïque de Pompei, d'une si grande étendue en comparaison de celle-là, en renferme *cent vingt-cinq* dans le même espace; et cependant il manque encore environ un quart de notre mosaïque, qui ne nous apparaît qu'avec un vide considérable dans une partie importante de la composition, et avec des restaurations maladroites dans quelques autres. Le tremblement de terre qui préluda à la destruction de Pompei avait gravement endommagé ce beau monument, surtout dans le groupe qui devait accompagner le héros grec; toute cette partie a presque entièrement disparu; et dans les temps qui suivirent ce premier désastre, on n'avait pu, faute de ressources ou de talents, remplir cette déplorable lacune qu'au moyen d'un simple fond de stuc. Les restaurations partielles qui s'observent en d'autres endroits, où les dégâts avaient été moins graves, furent exécutées en une mosaïque plus grossière, telle que la comportait la décadence de l'art ou la médiocrité de fortune du propriétaire. Il est donc manifeste que, dans son premier état et dans sa forme primitive, ce vaste tableau de mosaïque, produit en des temps plus heureux et par la main d'artistes plus habiles, devait représenter quelque grande et belle page de la peinture grecque, dont elle nous a conservé un dernier et précieux reflet.

Ce ne peut être ici le lieu de s'étendre sur les détails de cette composition, qui peuvent donner matière à tant d'observations. Le moment choisi par l'artiste est celui où les deux chefs des armées ennemies, parvenus en présence l'un de l'autre, vont livrer à un dernier effort la décision de cette grande querelle. Le héros grec, monté sur un coursier ardent, renversant tout devant lui, vient de percer de part en part de son énorme lance, la *sarisse* macédonienne, un guerrier barbare, dont le cheval, blessé lui-même au flanc, s'est abattu sous lui. Près de là, on reconnaît à sa haute stature, au char superbe traîné par quatre chevaux fougueux, du haut duquel il domine tout le champ de bataille, le monarque étranger, attéré du coup qui le frappe dans un de ses plus vaillants défenseurs, le visage tourné, avec

l'expression de la douleur et de l'effroi, vers cette scène de carnage, tendant la main droite, par un mouvement irréfléchi, à ce guerrier fidèle qui succombe, et tenant encore de l'autre main son arc, plutôt comme un symbole de son pouvoir royal que comme un instrument d'une vengeance désormais impuissante. Déjà en effet le prudent cocher, qui se tient aux côtés de son maître, jugeant sa cause désespérée et la bataille presque perdue, a imprimé aux chevaux un mouvement en sens contraire, pour dérober au danger qui le menace le monarque, entraîné comme malgré lui; et le char est déjà emporté dans cette direction nouvelle, que va suivre le reste de l'armée barbare. Rien de mieux conçu, de plus admirable de pensée et d'exécution, que ce groupe, qui résume pour ainsi dire dans ces trois personnages tout l'intérêt du sujet et l'image entière du combat; et dans les intervalles de ce groupe, deux guerriers renversés sur le sol, et un troisième, debout en avant du char et s'efforçant de se rendre maître de son cheval effrayé, sont encore autant d'épisodes qui ajoutent à l'intérêt et à la vérité de la représentation, en même temps que par des détails neufs, par des raccourcis savants, ils nous donnent une haute idée du mérite de la composition primitive et du talent de l'artiste.

J'excéderaï trop les bornes où je dois me renfermer, si je me livrais à l'examen des autres figures et à toutes les autres considérations qu'elles suggèrent; mais il est une question plus importante que toutes les questions de détail, et dont la solution est restée encore indécise entre plusieurs opinions contradictoires: c'est de savoir quel est le sujet même de la composition, quels en sont les principaux personnages. Il n'a pu rester douteux, au premier coup d'œil jeté sur cette composition, que la bataille se livrait entre les Grecs et les Perses; des détails de costume d'une grande précision et d'une richesse extrême, indiquaient ici la présence des uns et des autres, à des signes trop frappants, trop conformes à tous les témoignages de l'histoire¹, pour qu'il fût possible de les méconnaître. Mais ce pre-

¹ Dès une assez haute antiquité, les Grecs s'étaient exercés à représenter sur leurs monuments de tout genre, et jusque sur les étoffes brodées, dont ils faisaient un si grand usage, tous les détails de costume propres aux divers peuples asiatiques. On en a, pour les sujets des temps mythologiques qui ont rapport aux guerres des Grecs contre les *Phrygiens* et contre les *Amazones*, tant de témoignages, dans la seule classe des vases peints, qu'il serait inutile d'en citer d'autres; et pour les temps historiques, il suffira de rapporter le trait si curieux du sybarite Alcisthènes, qui exposa dans la Panégyris de Junon Lacinienne, à Crotoné, un vaste manteau de pourpre, brodé avec des figures, ζῶντας ἐνφασμένοις, parmi lesquelles se distinguaient, d'une part, des habitants de *Suses*, de l'autre, des *Perses*, ἀνωθεν μὲν Σουσίους, κάτωθεν δὲ Πέρσας, Aristot. de *Mirabil.* c. xcix, p. 201, ed. Beckman.

mier point admis, il restait encore un vaste champ ouvert aux conjectures dans cette longue et terrible lutte, par laquelle se signala sur tant de champs de bataille divers la haine nationale des deux peuples; et c'est aussi dans cette carrière que s'est exercée, presque avec la même vivacité, l'imagination des artistes et celle des antiquaires. Les auteurs des quatre seuls écrits qui aient encore été publiés sur notre mosaïque, y ont vu chacun un sujet différent: l'un la *bataille de Platées*, et conséquemment, *Pausanias*, commandant de l'armée grecque, d'une part; et de l'autre, *Mardonius* et *Artabaze*¹; un second, le combat livré au *passage du Granique* entre *Alexandre* et *Mithridate*, gendre de Darius²; le troisième, la *bataille d'Issus*, où Darius lui-même se trouve en présence du héros macédonien³; et le dernier, un épisode de la *bataille d'Arbelles*⁴. Entre des explications si diverses, il y aurait lieu de s'étonner de l'insuffisance et de la vanité de la science, qui nous laisserait, en présence d'un si rare monument, livrés à une pareille incertitude; toutefois, le sentiment com-

¹ Cette opinion est celle qui a été exposée en dernier lieu par M. C. Bonucci; mais je dois dire qu'elle ne se fonde réellement sur aucune donnée tant soit peu certaine. Le signe auquel cet antiquaire reconnaît Aristide dans le guerrier placé derrière Pausanias, c'est à savoir, le *casque couronné de laurier*, est une particularité qui ne peut caractériser, ni dans cette circonstance ni dans aucune autre, un héros grec quel qu'il soit; c'est un trait de costume qui s'applique à tout. Il y a du reste, dans le mémoire de M. C. Bonucci, une erreur assez grave qu'il importe de relever ici; c'est l'idée que, parmi les peintures qui ornaient le temple de Minerve bâti en mémoire de la victoire de Platées, figurait un tableau de cette bataille même, dont notre mosaïque serait une copie. Or, M. C. Bonucci n'a pas fait attention, ou ne s'est pas souvenu, que ces peintures, vues encore par Plutarque, in *Aristid.*, § xx, tome II, p. 527, ed. Reiske, et décrites par Pausanias, ix, 4, 1, représentaient, l'une la *victoire d'Ulysse sur les prétendants*, l'autre la *première guerre de Thèbes*; conséquemment deux traits de l'histoire héroïque; et c'est une notion depuis longtemps admise dans l'histoire de l'art des anciens; voy. Winckelmann's *Werke*, I, 507; H. Meyer, *Geschichte der Bild. Künste*, II, 147-148. — ² Opinion de M. Avellino, p. 51-54, laquelle se fonde presque uniquement sur la circonstance du *casque* d'Alexandre tombé à terre, et sur l'action du héros grec traversant de sa longue sarisse la poitrine d'un guerrier barbare. Mais ce dernier trait ne saurait s'appliquer exclusivement au combat du Granique; et le premier ne saurait suffire pour déterminer le sujet d'une composition. — ³ Opinion de M. Quarta, que ce savant a su du moins appuyer sur une discussion habile, au point de la rendre très-plausible, p. 55-68. La manière dont il explique le groupe du guerrier persan, retenant son cheval pour en faire un moyen de salut au monarque vaincu, est une idée aussi juste qu'ingénieuse, qui se fonde sur le récit même de Quinte-Curce, III, 11, 11; et la plupart des circonstances de ce récit se retrouvent en effet dans notre mosaïque. — ⁴ Opinion de M. Niccolini, que je n'admettrais qu'avec beaucoup de restrictions.

mun et cette sorte d'instinct, qui vaut souvent mieux que la critique, et qui souvent y supplée, nous portent à rejeter la première de ces explications, qui ne se fonde sur aucun argument solide. La bataille de *Platées* ainsi exclue du domaine de la discussion, il ne reste plus à choisir qu'entre les trois batailles d'Alexandre; et c'est déjà un motif de confiance et de satisfaction que d'avoir reconnu, en toute hypothèse, le grand conquérant macédonien pour le héros de notre peinture. Ce ne saurait être ici ni le lieu ni le moment de discuter les divers motifs, tirés de l'histoire ou du monument, qui ont pu être produits à l'appui des trois opinions différentes; et je ne sais jusqu'à quel point il serait prudent, à qui n'a point vu de ses yeux le monument original, de se mêler dans cette querelle, et de s'engager entre les trois champions en faveur de l'un ou de l'autre. Il y aurait cependant à faire valoir pour la bataille d'Arbelles un témoignage qui n'a été allégué par aucun des quatre adversaires; indépendamment de l'importance de cette victoire, qui mit fin à cette lutte de deux siècles entre les deux peuples, qui marque le dénouement de ce grand drame, et qui dut conséquemment, plus qu'aucun autre fait d'armes, frapper l'imagination des Grecs et exercer les talents de leurs artistes. Ce témoignage est celui d'un bas-relief votif, sculpté sur un marbre jaune antique, et représentant dans une suite de figures groupées ou isolées et disposées sur le plan circulaire d'un bouclier, la *bataille d'Arbelles*, et au centre de ce bouclier, Alexandre à cheval, comme il l'est sur notre mosaïque et dans la petite statue équestre de bronze trouvée à Herculanium¹. Le bas-relief que je viens de citer se voit à Rome, dans la collection du prince Chigi, et il a été publié par Visconti²; il n'a donc manqué à ce monument aucun des moyens d'être connu des antiquaires de l'Italie; et l'on doit s'étonner qu'il n'ait été cité par aucun d'eux dans une controverse où cette représentation de la *bataille d'Arbelles*, conçue à la vérité dans un système tout différent, à raison de la nature même de l'ouvrage, pouvait offrir un argument de quelque valeur, en montrant que c'était, dans la dernière période de l'art antique, à cette *dernière victoire d'Alexandre*³ que l'imitation s'attachait de préférence.

Mais en attendant que les antiquaires se soient mis d'accord sur le sujet qui les divise, il est un point qui ne saurait donner lieu à aucun dissenti-

¹ *Bronzi d'Ercolano*, tome II, p. 51-52. — ² A la suite de l'*Examen critique des historiens d'Alexandre*, par Sainte-Croix, p. 777-788. Cet opuscule de Visconti vient d'être reproduit, d'après un exemplaire portant des corrections marginales de la main de l'auteur, dans l'édition des *Oper. var. di Visconti*, tome III, p. 63-83, Milano, 1830. — ³ Expressions du marbre même cité dans la note précédente, *ἡ ἐπιπλοῦς μάχη*.

ment : c'est l'extrême importance et le haut mérite de notre mosaïque, envisagée sous le rapport de l'art. La plupart des monuments antiques que nous découvrons de jour en jour ne nous rendent qu'une seule production de l'art, ne nous révèlent qu'un seul trait de l'histoire, ou de la mythologie, ou de la religion des anciens ; ici nous recouvrons dans un monument presque toute une branche de l'art antique, irréparablement détruite. A la vérité, ce n'en est encore qu'une image imparfaite, qu'une réminiscence affaiblie. Une mosaïque, avec quelque soin qu'elle ait pu être exécutée, dans des temps ou dans des lieux plus voisins encore de ceux où l'art grec florissait dans toute sa force que ne pouvait l'être Pompei touchant à sa dernière heure ; une mosaïque telle que la nôtre, ne reproduisait nécessairement les chefs-d'œuvre de la peinture grecque que sous des traits affaiblis, avec des couleurs insuffisantes ; la science et la pureté du dessin, la finesse et la profondeur de l'expression, la magie du coloris, les effets de la perspective, devaient perdre beaucoup à être traduits en marbre, même par des mains exercées ; et si nous pouvions croire que notre mosaïque de Pompei fût une copie du célèbre tableau de Philoxène, c'est à peine si nous oserions nous flatter de posséder une ombre de ce tableau ; et pourtant cette ombre même acquiert à nos yeux un prix inestimable, quand nous songeons à ce grand naufrage de l'antiquité où a péri la peinture grecque tout entière ; et nous nous prosternons devant cet unique et précieux débris de l'art antique, comme pourraient le faire un jour nos neveux, s'il ne restait des grands chefs-d'œuvre de la peinture moderne que les mosaïques du Vatican.

RAOUL-ROCHETTE.

RECHERCHES sur les véritables noms des vases grecs et sur leurs différents usages, d'après les auteurs et les monuments anciens, par M. Théodore Panofka, secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique, etc. ; 1 vol. in-fol. de 64 pages, avec 8 planches.

PREMIER ARTICLE.

DEPUIS que des fouilles multipliées ont tiré du sein de la terre une multitude de vases de formes si variées, on a senti le besoin de chercher, parmi les noms qu'Athénée et les anciens grammairiens ont conservés, ceux qui

ont pu désigner ces différentes formes; mais les archéologues, dès qu'ils se sont mis à l'œuvre pour établir cette comparaison, en ont vu l'énorme difficulté, laquelle provient de plusieurs causes, et, en premier lieu, du vague et de l'insuffisance des indications données par les anciens relativement à la forme des vases.

M. Th. Panofka, l'un des archéologues qui ont le plus et le mieux étudié les vases grecs, a cru pouvoir franchir cette difficulté: il ne s'est pas contenté de quelques observations sur un petit nombre de noms de vases; il en a examiné plus d'une centaine, a rassemblé les textes anciens qu'il a pu trouver sur chacun d'eux, et les a rapportés à des formes que les monuments nous offrent. De là est résultée une nomenclature étendue, tirée des anciens eux-mêmes, qu'il substitue à la nomenclature vague et bornée, usitée à Naples et en d'autres lieux de l'Italie.

Pour qu'elle soit adoptée définitivement par les archéologues qui attachent du prix aux notions exactes, cette nomenclature doit être, sinon complètement certaine, du moins suffisamment probable; autrement elle ne serait qu'une terminologie de convention qu'on pourrait adopter comme moyen de s'entendre, mais qui aurait pourtant l'inconvénient d'attribuer à beaucoup de mots grecs un sens différent de celui que leur donnaient les Grecs eux-mêmes. Dans ce cas, il serait peut-être préférable d'employer une nomenclature factice dans laquelle entreraient toutes les dénominations génériques grecques dont le sens n'aurait rien de douteux, et ensuite des termes forgés d'après un système quelconque de classification.

Il importe donc de savoir jusqu'à quel point celle qu'on propose ici se fonde sur une juste appréciation des dénominations anciennes; et c'est ce qu'on ne peut connaître que par l'examen des preuves philologiques qui l'appuient. Dans cette question, c'est la philologie qui doit dominer, parce qu'il s'agit avant tout de bien comprendre les textes où ces diverses dénominations ont été citées et quelquefois expliquées. Au reste, le savant et ingénieux auteur de ce travail l'a senti; car ce n'est pas pour faire un vain étalage de science qu'il a cité textuellement, et répété toutes les fois qu'il en avait besoin, les passages des anciens auteurs, et qu'il a rassemblé à la fin ces longues et nombreuses citations qui, à elles seules, font plus d'un tiers de l'ouvrage: c'est pour qu'on puisse s'assurer qu'il les a bien comprises, et que les conséquences qu'il en tire sont légitimes. Aussi a-t-il soumis principalement son travail au jugement des philologues; il le recommande à leur attention sévère, et les invite à l'examiner *rigoureusement*. A cet appel, où se montre un désir sincère de connaître la vérité, je ne sache pas qu'aucun philologue ait répondu d'une manière sérieuse et approfondie. Il y a lieu de le regretter. Entre les sujets relatifs à l'antiquité qui restent encore

obscurs, il en est peu qui soient aussi curieux, qui touchent à tant de points intéressants pour la philologie et l'archéologie grecques, et sur lesquels il importe le plus de réunir les lumières que peuvent fournir la critique des textes combinée avec les nouvelles découvertes. La nomenclature proposée par M. Panofka commence à se répandre par suite de l'adoption qui en est faite assez généralement par les rédacteurs du recueil intitulé *Annales de l'institut de correspondance archéologique*. Les noms de *lepasté*, de *kélébé*, de *dépas*, de *cantharos*, de *cylis*, de *phiale*, de *cados*, d'*hydrie*, de *calpis*, de *stamnos*, et tant d'autres, hérissent les dissertations archéologiques. Rechercher ce qu'il y a de vrai dans l'application de ces mots techniques, et sur quel fondement on les attribue à tel vase plutôt qu'à tel autre; voilà ce qu'il est fort à regretter que n'aient pas encore fait ceux de nos archéologues qui joignent à la connaissance des monuments la science philologique.

Je n'ai pas la prétention de suppléer entièrement à leur silence; mais, chargé de rendre compte de cet ouvrage, j'ai dû l'examiner avec attention. Le résultat de cet examen, je l'avouerai, lui a été beaucoup moins favorable que je ne l'avais espéré d'après l'opinion que l'auteur a donnée déjà de son savoir et de sa capacité, et d'après les éloges qu'en faisaient plusieurs archéologues. Malgré la disposition où j'étais d'adopter ses vues, je me suis trouvé le plus souvent dans l'impossibilité de les admettre, parce que l'interprétation qu'il a donnée des passages anciens sur lesquels il s'appuie m'a paru le plus souvent hasardée ou fautive. Des doutes se sont élevés dans mon esprit sur une foule de détails, et il m'a semblé qu'en définitive, sauf quelques points bien établis, la question est restée à peu près au point où elle était auparavant. Ce jugement paraîtra sans doute sévère à ceux qui n'ont pas pris la peine d'examiner le travail et de vérifier tous les textes. Je ne puis donc me dispenser d'en exposer les preuves, et d'engager les philologues à examiner à leur tour si elles sont fondées; car c'est la vérité que je cherche, et non le vain plaisir de la contradiction. Je m'estimerais d'autant plus heureux d'avoir provoqué une discussion qui conduirait plus tard à une solution meilleure, qu'après y avoir regardé de bien près je désespère qu'on puisse jamais y parvenir.

Je commence par reconnaître que, s'il devient possible de l'obtenir, nul n'aura plus contribué à en préparer les moyens que l'auteur de l'ouvrage dont je rends compte. Les matériaux nombreux qu'il a rassemblés, les efforts de sagacité qu'il a faits, et jusqu'aux erreurs dans lesquelles il a pu tomber, ne pourront qu'être extrêmement utiles pour des recherches ultérieures. Mais je crois que cette utilité aurait été bien plus grande s'il avait adopté une disposition commode qui permit d'étudier plus facilement

son ouvrage; et s'il avait suivi une marche plus analytique, qui l'aurait sans doute préservé de beaucoup de fautes de détail; car il lui était difficile de s'en apercevoir au milieu de la profusion des textes qu'il a cités, et dont une bonne partie est inutile. Je regrette aussi qu'avec l'intention de les examiner scrupuleusement, il les ait traités trop souvent d'une manière peu conforme aux règles de la critique; que, dans beaucoup de cas, il les ait pris à contre-sens, les ait corrigés à tort, ou pliés trop complaisamment à l'idée qu'il était entraîné à y attacher, par le désir de trouver un nom à telle forme de vase qu'il avait sous les yeux. Ces inconvénients que je signale, je les attribue non pas au défaut de connaissances, mais à ce que, par suite de la direction spéciale de ses études, l'auteur a presque toujours subordonné l'interprétation philologique des passages au sentiment archéologique. C'était l'inverse qu'il fallait faire.

Il me semble être résulté un autre inconvénient de ces fausses interprétations, et en même temps de l'absence de méthode dans la disposition des faits; c'est que l'auteur ne s'est pas rendu compte de toutes les difficultés du sujet. En prenant un à un les noms de vases qui se trouvent dans les auteurs, en y rattachant différents passages auxquels il a donné un sens que le plus souvent ils n'ont pas, il n'a trouvé nul embarras à choisir parmi les vases maintenant connus ceux qu'il devait rapporter à chacun de ces noms; les vases n'ont pas plus manqué aux noms que les noms aux vases. Mais un examen plus attentif détruit une partie de ces attributions, et montre que nous n'avons bien souvent nul moyen de connaître l'opinion que s'en faisaient les anciens. Je pense donc qu'en beaucoup de cas sa conviction aurait été fort ébranlée si, avant de procéder ainsi par individus, il s'était livré à quelques recherches préliminaires, pour tâcher de resserrer les limites du certain et de l'incertain.

Par exemple, n'eût-il pas été bon de rechercher d'abord si chacun des noms qu'on a tirés des textes représente bien réellement une forme de vase déterminée et constante, qui n'a point changé avec le temps et le pays, et si beaucoup de ces noms n'étaient pas des équivalents et des synonymes? Je crois que M. Panofka n'aurait pas tardé à se convaincre, comme le lecteur s'en convaincra bientôt, qu'il en était ainsi pour un grand nombre de ceux auxquels il a attribué une signification précise.

Cela fait, n'aurait-il pas été à propos d'examiner si toutes les formes de vases que les monuments nous offrent ont été réellement représentées par les noms particuliers qu'on trouve dans les auteurs; et si tous ces noms doivent nécessairement se rapporter aux formes que nous avons sous les yeux? Je pense encore qu'une discussion approfondie sur ces deux points aurait conduit l'auteur à la négative. Les vases antiques de métal sont

extrêmement rares; la plupart des vases que le temps a respectés sont de terre: ils ont été fabriqués principalement à une époque où ils étaient à la fois objets d'usage ou de luxe, et employés aux cérémonies religieuses ou funèbres. Plus tard, cette branche de fabrication s'affaiblit, surtout depuis les conquêtes d'Alexandre, qui firent refluer dans l'Occident les métaux précieux. L'or et l'argent, le bronze, soit doré ou argenté, soit allié d'autres métaux, remplacèrent, pour les ouvrages de luxe, la matière céramique. Aussi les vases de terre fabriqués après l'époque alexandrine sont-ils d'un travail médiocre, comparé à celui des anciens; les ressources de l'art se portèrent exclusivement sur les χρυσώματα et les ἀργυρώματα. Une partie des vases dont parlent les anciens grammairiens et Athénée ont dû être en métal et travaillés avec art. Or, dans cette fabrication nouvelle, demeurera-t-on fidèle aux anciens types et aux anciennes dénominations? n'inventa-t-on pas de nouveaux mots et de nouvelles formes¹? et, dans ce cas, l'application que nous ferions maintenant des noms anciens, presque exclusivement aux vases de terre cuite, ne doit-elle pas être bien souvent arbitraire? Voilà encore une recherche de quelque importance, qui devait précéder la discussion détaillée.

Ce n'est pas tout: avant d'aborder directement la discussion des textes, n'était-il pas nécessaire de se pénétrer de la nature des sources où nous puisons maintenant les dénominations des vases? Ne fallait-il pas distinguer avec soin les passages des anciens poètes, qui n'ont eu que bien rarement égard à la signification réelle des dénominations, ou les ont remplacées par des équivalents poétiques, ou bien ont employé sans distinction les termes usités dans différents dialectes pour exprimer les mêmes vases; ne fallait-il pas, dis-je, distinguer ces passages de ceux dont les auteurs ont eu l'intention de donner aux mots leur sens usuel et technique? Cette distinction était indispensable à faire: j'avoue qu'elle est fort difficile; peut-être même est-elle, en certains cas, impossible maintenant, puisque les anciens eux-mêmes en étaient embarrassés; au point que plusieurs, comme Simaristos et Hipponax, composèrent des livres sur la synonymie des noms dont les poètes s'étaient servis pour désigner les vases, et qu'ils ne s'accordaient point entre eux: par exemple, Adée faisait un même vase de la *cylix théricléenne* et du *carchésion*, et Callixène en faisait deux vases différents². Athénée va jusqu'à reprocher au poète Callimaque de s'être trompé dans l'emploi d'une de ces dénominations³. On conviendra que rien n'est plus

¹ Le changement seul de la matière exigeait que certaines formes fussent ou changées ou modifiées. — ² Athen. xi, 472. A. — ³ Id. xi, 477. C. Voy. plus bas, p. 304.

propre à nous mettre en garde contre l'assurance avec laquelle on prononce maintenant sur des points que les anciens auteurs eux-mêmes regardaient comme douteux, ou même qu'ils ignoraient tout à fait.

L'interprétation des textes des grammairiens présente un autre genre d'incertitude, comme on le verra bientôt. Je crois donc ne pas me tromper beaucoup quand j'avance que, si M. Panofka avait d'abord soumis la question à un examen général et analytique, il y aurait aperçu des difficultés auxquelles il paraît être resté fort peu sensible : je pense qu'il aurait alors vu lui-même les inconvénients de sa terminologie, au point d'en abandonner une partie considérable. Les détails dans lesquels je vais entrer maintenant laisseront, je pense, peu de doutes à cet égard.

Indépendamment des anciens poètes, qui ne peuvent être consultés sur ce point qu'avec beaucoup de défiance, les sources principales auxquelles on peut puiser des renseignements sur les noms des vases grecs, sont les lexicographes, tels que Pollux, Suidas, Héychius, le grand Étymologiste, etc., les scoliastes des anciens poètes, et principalement Athénée, dans son livre XI^e. Leurs *gloses* consistent très-souvent dans l'explication d'un nom de vase par deux ou plusieurs autres qu'ils mettent à la suite, comme de véritables *synonymes*. M. Panofka prend ordinairement ces *synonymes* pour des termes de *comparaison* que les lexicographes emploient relativement à la forme des vases. Je crois qu'il se trompe; et cette erreur principale l'a entraîné dans beaucoup d'autres de détail. Il n'a pas fait attention que les anciens grammairiens, en rédigeant leurs gloses explicatives, avaient presque toujours pour objet d'éclaircir une *expression* de quelque poète; Athénée lui-même, dans sa longue dissertation sur les vases, ne cite-t-il pas presque exclusivement des vers d'Homère ou des autres poètes, surtout des comiques? L'usage constant des lexicographes est d'expliquer un nom par plusieurs termes analogues ou synonymes : pour chacun de leurs articles, ils ont en vue un passage difficile auquel il était destiné à servir de commentaire. La *forme* quelconque du vase leur est d'autant plus indifférente que la plupart d'entre eux, qui sont d'une époque récente, connaissaient très-peu la forme des vases antiques. Ils font de la *grammaire*, et nullement de l'*archéologie*.

Or, si l'on veut bien comprendre dans quel sens ils ont dû rédiger ces articles relatifs aux noms des vases, il faut se souvenir d'un fait que M. Panofka semble avoir trop souvent perdu de vue, ou dont il paraît n'avoir pas senti toute l'importance pour l'interprétation des textes des grammairiens dans la question qui l'occupait; c'est que les anciens auteurs n'ont pas toujours attribué aux noms de plusieurs vases une signification précise : ces noms ont été souvent employés par eux indifféremment les uns pour les

autres. C'est ainsi qu'Homère appelle *μισύειον*¹, le même vase qu'il nomme, quelques vers après *σύφος*², remarque qui n'a point échappé à Eustathe : *μισύειον δὲ καὶ νῦν... ὃ μετ' ὀλίγα σύφος*. Ailleurs il parle d'un *δέπας*³, vase qu'il désigne après sous le nom de *κύπελλον*⁴; et dans l'Odyssée, le *χρύσειον δέπας*⁵ devient, quelques vers après, un *χρύσειον ἄλεισον*⁶ : ce dernier nom est pris par Callimaque pour un synonyme de *μισύειον*⁷, ce qu'Athénée lui reproche comme une impropriété de terme. Patrocle demande qu'on mette ses ossements dans la même urne qui devra renfermer ceux d'Achille; il veut que ce soit dans le *χρύσειος ἀμφιφορεύς*, présent de Thétis⁸; et, cent soixante vers après, Achille, répondant à son vœu, fait mettre les ossements de son ami dans une *χρυσῆν φιάλην*⁹, où les siens seront aussi renfermés un jour¹⁰. Il est évident qu'aux yeux du poète, la *φιάλη* n'est qu'un équivalent de *ἀμφιφορεύς*, et qu'ainsi ce n'était pas pour lui un vase de la forme que M. Panofka attribue à la *phiale*, avec raison, d'après des passages d'auteurs plus récents. Au reste, Lycophron¹¹ ne tenait pas extrêmement à l'*amphore* et à la *phiale* classiques d'Homère; car il ne trouve nulle difficulté à mettre les ossements d'Achille dans un *cratère* destiné à recevoir du vin (*κρατῆρ Βάκχου*), qui ne peut être qu'une amphore. Théocrite, parlant plusieurs fois du même vase dans la première idylle, l'appelle successivement *μισύειον*, *δέπας*, et *σύφος*¹² : il n'y fait nulle différence. Remarquons de plus que son *μισύειον* a deux anses, *ἀμφῶεις*¹³, tandis que celui de Philémon n'en avait qu'une¹⁴. Ce dernier caractère, que M. Panofka attribue exclusivement au *μισύειον*, n'est donc pas constant. Au lieu de *μισύειον*, Euripide, dans le Cyclope, dit : *σύφος μισσῦ*¹⁵, et dans l'Andromède, *κίσσηνον σύφος*¹⁶, ce qui revient au même. Or, il faut observer que, selon M. Panofka, les formes de ces deux vases, le *μισύειον* et le *σύφος*, sont fort différentes l'une de l'autre.

On peut citer une foule d'exemples de ce genre; ceux-là suffisent pour montrer combien les poètes étaient éloignés de donner à tous ces noms une signification précise. Ils employaient indifféremment non-seulement les noms des vases de formes analogues, comme en convient M. Panofka, mais ceux des vases les plus différents, ainsi qu'on vient de le voir. Le grammairien Hipponax (probablement Alexandrin) citait comme synonymes, c'est-à-dire comme employés sans distinction les uns pour

¹ *Odys.* Ε. 78. — ² V. 112. — ³ *Il.* Ω. 285. — ⁴ V. 305. — ⁵ *Od.* Γ. 41. — ⁶ V. 50; cf. *Athen.* XI, 783, a. — ⁷ *Fragm. Bentl.* 109; cf. *Athen.* XI, 477 c. Je ne crois point Bentley fondé à dire qu'Athénée n'a pas entendu Callimaque. — ⁸ *Il.* Υ. 91, 92. — ⁹ *Il.* ib. 253. — ¹⁰ *Odys.* Ω. 74. — ¹¹ *Alex.* 273.

¹² *Idyll.* I. 28, 55, 143. — ¹³ Valcken. *Epist. ad Röver*, p. xxv. — ¹⁴ *Ap.* *Athen.* XI, p. 476, f. — ¹⁵ V. 389, ibique Höpfner. — ¹⁶ *Fragm.* 27.

les autres, les mots ἀλεισον, ποτήριον, κύπελλον, ἀμφωπες, σκύφος, κύλιξ, κάδων, κερχίσιον, φιάλη¹, auxquels on pourrait ajouter κισσύριον, δέπας et d'autres encore.

Cette confusion de termes cesse de surprendre quand on remarque que beaucoup de ces mots étaient de véritables *synonymes* usités dans divers dialectes. Les poètes, selon les besoins du mètre, employaient, d'après leur usage constant, le synonyme qui leur convenait le mieux, ou qui se présentait à leur mémoire. Ainsi, les Ioniens se servaient de *kados*, au lieu de *κεράμιον*²; chez les Éoliens, *kélébé* était un terme générique pour désigner les vases à boire³; les Thessaliens appelaient l'*hydria*, ou vase à l'eau, *kalpis*⁴; les Cyrénéens, *dinos*⁵, le vase à laver les pieds (τὸν ποδονιπήρα); les Cypriotes nommaient la *cotyle*, *cylis*⁶; les Corinthiens, les Byzantins et les Cypriotes employaient le mot *olpe* pour désigner le *lécythus*, tandis que les Thessaliens appelaient ce dernier vase *prochous*; pour les Béotiens, la *cylis* était une *pelichné*⁷; et tant d'autres exemples, entre lesquels je me borne à citer ce dernier, relatif au *χηλός*, dénomination⁸ homérique du *κισωτός*: « A la place « de ce mot, dit Eustathe⁹, les Laconiens disent *κισωτός*; les Butéades,

¹ Ap. Athen. xi, p. 496, c. — ² Clit. ap. Ath. xi, 473, b. — ³ Silen. et Clitarch. ap. Athen. xi, p. 473 : πύς Λιολεῖς φασὶν οὕτω καλεῖν τὸ ποτήριον. Ce qui ne peut pas signifier, comme le veut M. Panofka, que la *kélébé* était d'origine éolienne.

⁴ Anon. ap. Maïtt. de dial. p. 374. — ⁵ Ath. xi, 467, f. — ⁶ Glauc. ap. Ath. xi, 481 f. — ⁷ Clit. ap. Athen. xi, 495, c. — ⁸ Propre au dialecte de Clitor en Arcadie. (Anecd. Bekk. p. 1096.) — ⁹ Ad Il. Π. v. 221, 228-254. Au lieu du nom des *Butéades* (Βουτιάδα), M. Panofka propose Βοιωτοί, les *Béotiens*. La correction est malheureuse. Les *Butéades* ou *Butades* sont les habitants d'un dème de l'*Attique*, appartenant à la tribu *Œnéide*. La preuve qu'il ne faut rien changer, c'est que les scolies de Villosion, à la place de Βουτιάδα, donnent Ἀττικοί. M. Panofka cite ce passage à l'article du mot *ardanion*, réceptacle pour l'eau, qu'il identifie avec l'*antipex*, ἀντίπηξ. C'est de tout point une erreur. L'*antipex* (mot synonyme de λάραξ, κίστη, ou κισωτός) était un coffre de bois ou tissu d'osier, qui n'avait rien de commun avec un vase à l'eau. Les passages mêmes d'Euripide que M. Panofka a cités suffisaient pour l'en convaincre (κακίθησιν ὡς θανέμενοι κοίλης ἐν ἀντίπηγος εὐτρόχῳ κύκλῳ, Ion. v. 19; et v. 40, ἀναπτύξας κύπες ἐλικτὸν ἀντίπηγος), surtout s'il avait fait attention aux mots πλεκτὸν κύπες qui, au v. 37, désignent cet *antipex*. Son erreur provient, je pense, de ce qu'il a vu qu'Hésychius donne ὄστρακον comme un synonyme de ἀρδάνιον; et de ce qu'il résulte d'un passage d'Aristophane qu'on exposait les enfants dans un ὄστρακον (Βάτρ. 1221), il en aura conclu que l'*antipex*, où Créüse expose son fils, était aussi un ὄστρακον. La conclusion est fautive. Le mot ὄστρακον, employé par Aristophane, désigne d'une manière générique le vase de terre, le plus souvent la χύτρα ou mauvaise marmite dans laquelle les gens pauvres exposaient leurs enfants, d'où les mots χυτρίζειν, ἐγχυτρίζειν, χυτρισμός (Hesych. Suid. Mær. Att. Schol. Arist. ad h. l.); mais l'*antipex* de Créüse était

« λάραξ; les Mityléniens, ἀντίπηξ. » Tous ces synonymes passaient sans difficulté dans le langage poétique : les scolastes, les grammairiens, les lexicographes, en expliquant les noms de vases dont les poètes se servaient, ne font le plus souvent que mettre à côté les équivalents ou synonymes, c'est-à-dire les autres noms qui, chez le même peuple ou chez des peuples différents, étaient pris dans le même sens. M. Panofka regarde ces mots explicatifs comme indiquant une *comparaison* établie par les grammairiens entre la forme des vases que chacun d'eux désigne. Je crois au contraire que ces grammairiens pensent bien rarement à la *forme*; ils ne songent point à faire des comparaisons; ils donnent des *synonymes* et rien de plus. Je vais prendre plusieurs exemples pour éclaircir ma pensée.

A l'article ἀμφιφορεύς, Héychius, après ce mot, place les suivants, σπός· ὑδρία· κέραμος· μέτρον· ἐλαίου. Assurément, il ne veut pas dire que le σπός, ἡδρία, etc., *ressembaient* à l'amphore; il veut dire simplement que le mot ἀμφιφορεύς ou ἀμφορεύς se prenait dans ces diverses acceptions, ou que chacun des mots suivants était employé comme synonyme du premier. Dans cette limite, l'assertion du lexicographe devient incontestable; en effet : 1° on a vu qu'Homère a fait d'ἀμφιφορεύς un σπός, puisque les ossements de Patrocle devaient être mis dans un χρύστος ἀμφιφορεύς; 2° ὑδεία est un synonyme fréquent de ἀμφιφορεύς, même pris dans le sens de σπός, puisque le πύσμα χαλκόπλευρον de Sophocle¹, vase de bronze où l'on croyait qu'étaient placés les ossements d'Oreste, est expliqué par le scolaste : τὴν ὑδείαν, ἐν ἣ τὰ δοκούντα εἶναι ὅστ' ἐὰν τοῦ Ὀρέστου ἀπέκειτο; 3° le mot κέσμος, signifiant l'argile, et par extension le vase d'argile, est encore perpétuellement pris pour un synonyme d'ἀμφιφορεύς, de πίθος, de κέδος, etc. Un exemple² : κέσμον γὰρ ἐλαίου ἐλάμβανον οἱ νικῶντες, (c'est-à-dire, τὰ παναθήναια). L'expression de Pindare, γαῖα καυθεῖσα πυρί³, terre brûlée, pour désigner une corbeille ronde, tissée en osier (πλεκτὴν), qui n'avait rien de commun avec une marmite.

J'avertirai le lecteur de ne pas se donner la peine de chercher la citation que M. Panofka dit avoir tirée d'Eustathe: ad *Od.* B. p. 100, ἀντίπηξ, χειλός, κέραμος, κέσμος, λάραξ, σπός. Elle est inexacte : je doute fort qu'aucun grammairien ait jamais donné χειλός (*sic*) et κέραμος pour synonymes de ἀντίπηξ. Dans Pollux (I, 185) le changement de χλωτήρ en χειλοτήρ que propose M. Panofka, d'après Jungermann, qu'il n'a pas cité, est mauvais. La vraie leçon est celle d'Hemsterhuis, χλωτήρ, la mangeoire du cheval, de χλός. Je regrette de rencontrer à chaque pas tant de fautes de détail.

¹ *Electr.* v. 54. — ² Schol. Aristoph. *Nub.* 1005. La correction κέραμον pour κέσμον, proposée par M. Brøndsted (*Trans. of the R. S. of liter.* II, p. 130), n'est peut-être pas nécessaire. — ³ x *Nem.* 64, ed. Böckh.

l'amphore, n'est qu'un équivalent poétique du mot *κέρσμος*; 4^o enfin, les mots *μέτρον ἐλαίου*, mesure d'huile, conviennent parfaitement à l'*amphore*, considérée comme *μετρητής*, ou renfermant une mesure déterminée d'huile, soit d'huile ordinaire pour le commerce, soit d'*huile sacrée* (*ἐκ τῶν μωρεῶν*), qu'on donnait aux vainqueurs dans les jeux panathénaïques¹.

Quand Hésychius dit : *κάλπη, ὕδρία, στάμνος*, ce sont encore là deux synonymes destinés à expliquer *κάλπη* ou *κάλπης*; et de même, dans l'article : *Στάμνος, ὕδρία, κάλπη, κλάδος*, ce sont autant de mots qui ont été employés comme synonymes pour désigner une *amphore*. On donnait quelquefois le nom de *κάλπη* ou *κάλπης* à l'*amphore ossuaire*, telle était la *κάλπη ἀργυρᾶ*, dans laquelle Annibal mit les restes de Marcellus²; c'était donc l'*ἀμφιφορεύς* et l'*ὕδρία*, que nous avons dit être consacrés à cet usage. Le mot *κάλπης* est poétiquement employé par Thallus³ et Méléagre⁴ en ce sens, et par Callimaque pour désigner l'*amphore panathénaïque*⁵, qui décorait les acrotères du Parthénon, selon l'explication à mon sens indubitable, que MM. Wilkins et Brøndsted ont donnée de deux vers de Callimaque⁶. Enfin le mot *κλάδος* désignait non-seulement une corbeille de forme évasée, analogue à celle du lis⁶ ou du chapiteau corinthien⁷, mais encore un vase à mettre du lait, du fromage ou du vin. Virgile et Martial le citent comme *vas vinarium*⁸; c'est par rapport à cet usage, et non pas à sa forme, qu'il a pu être pris pour synonyme de *στάμνος*, qui était surtout un *οἴνηρ ἐν ἀγγεῖον*, ainsi qu'on le verra tout à l'heure.

Hésychius dit encore : *κερσοῖ, ὕδρια, στάμνος, λήκυδοι*. Les trois derniers termes sont des *synonymes* du premier; celui-ci est une expression de quelque dialecte particulier, qui paraît avoir été principalement employée par des poètes. Étinne s'en est servie pour dire l'*hydrie* ou *amphore cinéraire* ou *ossuaire* (*πένθημι κερσοῖ*⁹); de même qu'Hégésippe (*ἔκετο πάτρην Ἄβδηρα, κερσοῦ χαλκῆν περισταλῆς*¹⁰); Moschus : *καὶ κεν ἕνα χρύσειον ἐς ὅστέα κερσοῦν ἀπάντων λέξαντες*¹¹. Selon Eustathe, c'était le nom d'un vase *ὕδρφορον*¹², employé comme synonyme d'*ὕδρία* ou *κερατῆρ ὕδατος*¹³; et par Sophocle, dans le sens de *κρατῆρ*¹⁴; selon le grand Éty-

¹ Voyez le mémoire très-concluant de M. Brøndsted à ce sujet, dans les *Trans. of the Royal Soc. of lit.* — ² Plut. in *Marcell.* § 30. — ³ *Epigr.* v. — ⁴ *Ep.* xvi.

⁵ *Fragm.* 122 : *Καὶ παρ' Ἀθηναίοις γὰρ ἐπὶ στέγος ἱερὸν ἦνται Κάλπιδες, οὐ κόσμον σύμβολοι, ἀλλὰ πάλης.* (Wilkins *Atheniensia*, p. 113; Brøndsted dans les *Trans. of the R. Soc. of liter.* tom. II, p. 118, n. 36); *ἱερὸν στέγος* est le Parthénon. — ⁶ Plin. xxi, 5. — ⁷ Vitruv. *Arch.* iv, 1, 9. Schneid. — ⁸ Virgil. *Eclog.* v, 71; cf. Voss *Erklär. a. a. O.* p. 268. — ⁹ II, 1. *Anthol. gr.* I, 50. Jacobs. — ¹⁰ vi, 8. *Anth. gr.* I, 188. — ¹¹ *Idyll.* iv, 34. — ¹² *Ad II. E.* p. 600-623. — ¹³ Eustath. *ad II. E.* p. 976, 28. — ¹⁴ *Id. ad II. E.* p. 603, 22. Cf. *Schol. Theocr.* ad XIII, 46.

mologiste, ce mot a été employé d'une manière générique pour *tout vase à verser de l'eau*¹. Euripide², Eschyle³, Lycophron⁴, Théocrite⁵, le prennent en effet pour *ὕδρια* et *στάμνος*. C'est probablement comme nom d'un *vase funéraire* que quelque poète à nous inconnu l'aura employé aussi, selon Hésychius, pour *λήκυθος* : en tout cela il n'y a évidemment que des *synonymes*. Que devient et sur quoi peut être fondée la *forme* bien précise (Pl. III, 57) que M. Panofka assigne au *κροσσός*, qui était tant de choses à la fois? Du passage d'Hésychius que je viens d'expliquer, il tire la preuve que « le *krossos* était semblable à l'*hydrie corinthienne*⁶, au *stamnos*, au *Iécythos*. » Mais on voit qu'il n'est point question ici de *ressemblance*. D'ailleurs un vase qui *ressemblerait* à tant de vases de formes si *différentes* ne ressemblerait à rien.

A l'égard du *στάμνος*, dont Hésychius a donné les synonymes, M. Panofka me paraît dans une erreur complète, qui provient de la même source, et qui l'a entraîné dans beaucoup d'erreurs de détail : il assigne une forme déterminée au *στάμνος* (Pl. III, 23). On va voir sur quel fondement.

Le mot *στάμνος* ou *σταμνίον* (car ces deux mots sont identiques quant au sens, malgré la forme diminutive du second) était encore un synonyme d'*amphore*, et désignait particulièrement celle où l'on mettait le vin : voilà pourquoi Bacchus, dans Aristophane, est appelé *υἱὸς σταμνίου*, le *fil du broc*⁷. C'est avec raison que le scholiaste dit : *σταμνία δὲ καὶ στάμνους τοὺς ἀμφορεῖς τοῦ οἴνου φασίν*; Phrynichus : *οἱ ἀρχαῖοι [τὸ σταμνίον] ἐπὶ τῶν οἴνεσιν ἀγγείων*⁸; Thomas Magister : *ἀμφορεὺς λέγε, μὴ στάμνος, μηδὲ μετριπῆς, εἰ καὶ πνεῖ*⁹; d'où nous voyons que plusieurs se servaient du mot *στάμνος* pour dire *ἀμφορεὺς*, ce que les puristes attiques blâmaient : aussi Meeris l'Atticiste dit-il : *ἀμφορέα, τὴν δίωτον στάμνον, ἀττικῶς στάμνον ἑλληνικῶς*; ce qui signifie que les Attiques disent *ἀμφορεὺς* pour désigner le *stamnos* à deux anses; mais les autres Grecs disent *στάμνος* [pour *ἀμφορεὺς*]; le grand Étymologiste : *ἀμφορεὺς τὸ ἐκατέροθεν δίωτον σταμνίον*. Cette dernière expression, le *stamnos* à deux anses, annonce qu'il y avait des *stamnos* avec une, ou même sans anses; si tous en eussent eu né-

¹ Κροσσός ὕδρια, ἢ πᾶσι ἀγγείοις τὸ ἐπιχεῖν ὕδαρ, p. 541, 30. Cela revient à ce que dit Pollux, qui met le mot *κροσσός* au nombre des vases avec lesquels on arrose ou l'on asperge.—² Ion, 1170; Cyclop. 89.—³ Fragm. 328.—⁴ Alex. 1365.—⁵ Idyll. XIII, 46.—⁶ L'épithète *corinthienne* n'est pas dans le texte. C'est une supposition de l'auteur pour trouver une forme analogue à celle de l'*hydrie corinthienne*, laquelle forme elle-même est arbitraire, comme on le verra dans le second article.—⁷ Aristoph. Βάτρ. 22.—⁸ Pag. 400, éd. Lobeck.

⁹ Pag. 15, 2 éd. Ritschel.

cessairement *deux*, l'épithète *δίωτον* serait tout à fait superflue ou vicieuse : cela explique cette glose d'Hésychius : *Βίκος· στάμνος ὠτα ἔχων*. « *bikos*, *stamnos* ayant des anses; » et la correction de M. Panofka, *ἄνω ὠτα ἔχων*, est inutile. Ce même *βίκος* avait aussi pour synonyme *πίθος*¹, et désignait un grand vase à vin², dont M. Panofka nous donne aussi la forme, quoique le seul passage relatif à la forme du *bikos* lui assigne celle de la *phiale*³, qui est si différente. Au reste, le *στάμνος* ou *σταμνίον* était encore bien autre chose⁴, car on le prenait pour synonyme de *ἀμῖς*, un vase de nuit.

Je ne puis apercevoir dans tous ces textes aucune indication de forme particulière. M. Panofka ne pense point ainsi : pour justifier celle qu'il attribue au *στάμνος* ou *σταμνίον*, et que je regarde comme arbitraire, il dit : « La comparaison qu'Hésychius en fait avec l'hydrie, la kalpis, le calathos, le crossos et le lécythos, suffit pour confirmer la dénomination appliquée à cette forme de vase. » Cela est au contraire fort loin de suffire; on a vu que cette comparaison n'est et ne peut être qu'une synonymie; comme rien n'est plus différent de forme, selon notre auteur lui-même, que le *stamnos*, la *kalpis*, le *calathos* et le *lécythos*, on ne conçoit pas qu'il ait cru pouvoir tirer une forme quelconque d'une comparaison pareille. « Nous ajouterons, dit-il, qu'Aristophane propose de remplacer un marche-pied par la tête d'un *stamnos* cassé; expression qui se rapporte à la partie supérieure d'un *stamnos*, voisine de l'embouchure. » Cette citation est inexacte dans les termes, et parfaitement in-

¹ *Βίκος πὺς πίθους*, Hésych. — ² Eustath. ad *Hom. Od.* B. 1445, 44, dit que l'amphore est plus petite que le pithos, mais que le *bikos* peut être aussi grand. Il ajoute : *τὸ γούν οἴνου φοινικίνου βίκος πῖς ὑπανεώγνυτο, οὐ πάνυ βραχὺ ἀγχιόν τὸν βίκον εἶναι δηλοῖ*; et c'est le mot *ὑπανεώγνυτο* qui montre cela, ce verbe indiquant un vase qu'on ouvre par en bas, au moyen d'une cannelure. M. Panofka, qui a cité ce passage, n'en a point tiré parti; il n'a pas non plus observé que les mots *φοινικίνου—ὑπανεώγνυτο*, qu'Eustathe intercale dans sa phrase sont un vers d'Éphippus, cité deux fois par Athénée (I, p. 29, d. xv, 642, e.), et qu'il faut absolument, pour le mètre, lire *φοινικικοῦ* avec Casaubon, ou *φοινικίου* avec Porson (*Advers.* p. 55). Dans un passage d'Hermippus (ap. Ath. I, 29, e.), où l'on trouve *στάμνων ὑπανοιζομένων*, le même verbe *ὑπανοίζω* ne signifie que lever légèrement le couvercle.

³ Poll. Par. ap. Ath. xi, 784, d. *Ἔστι δὲ φιαλῶδες ποτήριον*. — ⁴ Hésych. et Phrynich. *Eclog.* p. 400, ibique Lobeck. On donnait même le nom de *stamnos* à l'amphore contenant l'huile destinée aux Ephèbes, dans les gymnases. Hésych. *Σταμνοῦροι, οἱ τοῖς ἐφήβοις προσθήμενοι* (non *προσθη.*) *ἐλαίου στάμνοι* (lis. *στάμνους*), c'est-à-dire « gardiens des *stamnos*, ceux qui présentent les *stamnos* d'huile aux Ephèbes. » M. Panofka entend très-mal ce passage difficile; il lit *σταμνουλαῖοι* (de *στάμνος* et de *ἐλαίου*), mot barbare. Je regarde *σταμνοῦροι* (mot analogue à *κμπαῦρος, οἰκαῦρος*, etc.) comme le nom d'une espèce de serviteurs chargés de garder l'huile et de la distribuer aux athlètes dans les gymnases.

tife à l'objet. C'est Chrémyle qui dit à la Pauvreté¹ : « Que fais-tu ? Pour « habits, tu donnes des haillons; pour lit, une litière de joncs remplie de « punaises; . . . pour tapis, une natte pourrie; pour oreiller, une grosse « pierre; pour nourriture, au lieu de pain, des racines de mauve; . . . « pour siège², la tête d'un stamnos cassé; pour pétrin, le flanc d'une « pithacne³, cassé lui-même, etc. » Rien là ne se rapporte à la forme du stamnos. M. Panofka ajoute : « Le scoliaste cite une locution analogue, « le crédemnon du pithos, qui confirme notre opinion. » Cette prétendue locution analogue ne confirme absolument rien. Si l'auteur avait fait attention aux mots παρά τῷ Ποιητῇ qui accompagnent πίδου κρήδεμονοί, il aurait vu qu'ils ne peuvent être qu'une allusion à une expression homérique. En effet, ils se rapportent au passage de l'*Odyssée*⁴ où l'intendante ouvre le cratère d'excellent vin de onze ans, et ôte son couvercle (ὄϊξεν [κρατῆρα] ταμίην, καὶ ἀπὸ κρήδεμονοῦ ἔλυσε). Le scoliaste veut dire qu'Aristophane ayant employé les mots στάμνου κεφαλὴν métaphoriquement pour la partie supérieure (μεταφορικῶς τὸ ἄνω), près de l'embouchure (πρὸς τῷ στόματι), l'expression a un sens analogue au πίδου κρήδεμονοί d'Homère (εἴη ἂν τοῦτο σύμφωνον πίδου κρ. παρά τῷ Ποιητῇ); et dans sa prose, le mot πίδου est un synonyme de κρητήρ, employé par le poète. Que la remarque grammaticale du scoliaste soit juste ou non, peu importe ici; toujours sera-t-il certain qu'elle ne confirme ni n'infirme une opinion quelconque sur la figure du στάμνος, attendu qu'elle ne s'y rapporte pas plus que le passage d'Aristophane.

La dernière phrase de cet article repose, comme toutes les autres, sur une erreur d'interprétation. « Hésychius, dit-il, vante les stamnos de « Thasos, σταμνεῖον (ou plutôt σταμνίον) θάσιον. κεράμειον ἀγγεῖον. » Hésychius ne vante rien du tout : M. Panofka, qui ne pense jamais à la nature de ces gloses dont les auteurs avaient presque toujours devant les yeux une expression de poète à expliquer, n'a pas remarqué que celle-ci se rapporte aux vers d'Aristophane, Θεῖσαι μέλαιναν κύλικα μεγάλην ὑπῆσαν, Μηλοσφαγῶσαι ΘΑΣΙΟΝ οἴνου ΣΤΑΜΝΙΟΝ⁵, parodie plaisante du fameux serment des sept chefs dans Eschyle⁶; et par stamnion thasien de vin, le poète n'entend pas un vase de Thasos, comme le croit M. Panofka, mais un vase (n'importe la forme ou la fabrique) contenant de ce vin de Thasos dont Aristophane⁷ et les autres comiques⁸ parlent si souvent; c'est encore ainsi que Θάσι ἀμφορίδια, dans un autre endroit⁹, signifie les petites

¹ Πλούτ. 540, sq. — ² Le sens montre que θράνος signifie ici siège plutôt que marche-pied, ὑπόδιον, comme dit le scoliaste. — ³ Diminutif de πίθος.

⁴ Γ. 292. L'image répond au πῶμα διεκρανώσατι de Théocrite (VII, 154, ibiq. schol.) — ⁵ Λυσιστρ. 196 — ⁶ Ἑπτὰ Ἴ. Θ. 43. — ⁷ Πλούτ. 1023. — ⁸ Ap. Athen. I, 28 F, 29, α. — ⁹ Ε κκλ. 1160.

amphores de vin de Thasos; et non les *petites amphores de Thasos*; de même, dans un fragment du Cocalus : Θάσιου μέλανος μεστόν κερμειόν. Hésychius prend donc tout simplement la peine fort inutile d'apprendre à son lecteur que le mot *σταμνίον* est un *κεράμειον ἀγγεῖον*; comme Suidas, quand il dit : Θάσια ἀμφορίδια τὰ κέραμα (allusion au passage d'Aristophane, ce que n'a pas remarqué Kuster); et Photius : σταμνία, τὰ Θάσια κέραμα. Bien souvent les explications des lexicographes sont de cette force.

Du reste, dans cette dernière phrase de son article, notre auteur a évidemment pris *σταμνίον* pour synonyme de *στάμνος*, et il a eu parfaitement raison. Mais alors pourquoi a-t-il fait un article à part du mot *σταμνίον*? Selon lui, « Hésychius explique le *stamnion* en le considérant comme « un *kados*, un *choïdion* et un *lagynos*. » Rien de cela : dans plusieurs articles, ce lexicographe donne le mot *σταμνίον* pour synonyme de *κάδον*, *χαλκίον*¹, *βιώτπον* ou *βούτπες*, *βυπνή*, mot du dialecte tarentin, employé pour dire *λάγνος* ou *ἀμῖς* (*matula*). Quand notre auteur dit : « Aristophane nous apprend que, pendant le repas, on suspendait quelquefois le *stamnion* à un clou du lambris pour l'avoir près de soi en cas de besoin, » il ne comprend point le passage d'Aristophane qu'il cite. Bdélycléon² apporte à son père tout ce qui peut le dispenser de quitter l'audience, et lui permettre de juger sans désespérer. « Voici, dit-il, d'abord un *urinal*; dans le cas où tu aurais un *petit besoin* (*ἀμῖς μὲν*, « ἢν οὐρηπιάσης »), il sera suspendu près de toi à un clou (*αὐτῆι παρὰ σοὶ* « κρεμισετ' ἐγγύς ἐπὶ τοῦ παττάλου »). » Philocléon répond : « A merveille ! excellent préservatif pour un vieillard contre la strangurie. » Il n'est question là ni de *stamnion*, ni de *repas*, ni de *vase à mettre du vin*; tant s'en faut !

Les exemples que je viens de citer me semblent mettre hors de doute le véritable caractère des gloses des lexicographes, en ce qui concerne les noms des vases : c'est se tromper beaucoup que d'y chercher, sauf de rares exceptions, autre chose que des *synonymes*. Pour nous en tenir à ces exemples, il me semble clair que *ἀμφορεύς*, *ὑδρία*, *κάλπες*, *στάμνος*, *σταμνίον*, *κρωσσός* sont des mots que les anciens poètes ont employés les uns pour les autres, et que les passages des scoliastes ou des grammairiens qui s'y rapportent ne font autre chose que constater cet emploi. Quand M. Panofka prend ces noms comme désignant des *vases de forme particulière et distincte*, il fait une hypothèse très-souvent gratuite; mais lorsqu'il assigne précisément, parmi les formes qui lui sont connues, celle qui

¹ Au lieu de *χαλκίον*, M. Panofka lit *χοῖδρον*, correction inutile; tout au plus devrait-on lire *χαλκείον*. — ² Σφῆκ. 827.

convient à chacun d'eux, il fait une opération dont le résultat me semble presque toujours chimérique. Son erreur, si je ne me trompe pas moi-même, vient de ce qu'il s'est mépris sur le sens de la plupart des textes qu'il cite. Je ne puis relever toutes les erreurs de détail dans lesquelles il est tombé; je n'indique que celles qui se trouvent sur mon chemin et qui ont une importance archéologique. Par le grand nombre de celles que j'ai signalées dans quatre ou cinq articles seulement, et il y en a bien d'autres dont je n'ai pas parlé, on peut juger du nombre de celles qui existent dans les cent autres. Tout ce que je puis affirmer, c'est que la proportion est la même.

Dans un second article, j'achèverai de passer en revue la classe des vases *amphoriques*, ou dont les anciens ont employé le nom comme synonyme d'*amphore*. Ensuite je dirai quelques mots du reproche que notre auteur fait à Athénée de n'avoir pas compris les auteurs qu'il consultait : il est bien vrai qu'Athénée ne les entend pas toujours comme M. Panofka; il est encore vrai qu'il n'a pas les mêmes idées que lui sur la forme de certains vases, et même qu'il avoue ne pas savoir celle de quelques autres, sur laquelle l'archéologue moderne se prononce sans hésiter; mais je crois pouvoir montrer qu'en tout cela ce n'est pas Athénée qui se trompe.

LETRONNE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

LA séance publique des cinq Académies de l'Institut a eu lieu le 2 mai. Après le discours d'ouverture, prononcé par M. Naudet, président, M. Raoul-Rochette a lu un mémoire sur la grande mosaïque découverte dernièrement à Pompei; M. Daunou, des observations sur le rétablissement de l'Académie des sciences morales et politiques; M. Geoffroy-Saint-Hilaire, des considérations sur l'influence que les circonstances extérieures exercent sur les corps organisés; et M. Lebrun, des strophes faites à Olympie. M. Quatremère de Quincy devait lire des réflexions sur la marche différente de l'esprit humain dans les sciences naturelles et dans les beaux-arts.

M. Andrieux, secrétaire perpétuel de l'Académie française, est mort dans la nuit du 9 au 10 mai. Il était né à Strasbourg le 6 mai 1759. Après avoir achevé

à Paris, en 1776, le cours de ses études, il suivit les leçons de l'école de droit. Il était maître-clerc chez un procureur, lorsqu'il débuta dans la carrière des lettres par la comédie d'*Anaximandre*, représentée en 1782; il mit au théâtre les *Étourdis* à la fin de l'année 1787. Membre de l'Institut depuis 1795, M. Andrieux a rempli honorablement plusieurs fonctions publiques : celles de juge à la cour de cassation, de membre du conseil des cinq-cents et du tribunal. Le recueil de ses ouvrages dramatiques s'est continué par *Helvétius*, en 1802; *la Suite du Menteur*, en 1803; *la Soirée d'Auteuil* et *le Trésor*, en 1804; *le Vieux Fat*, en 1810, *la Comédienne*, en 1816; *le Manteau*, en 1822, etc. Parmi ses contes et pièces fugitives, on a surtout distingué *le Souper des six sages*, *le Procès du sénat de Capoue*, *le Meunier de Sans-soucy*, *Socrate et Glaucon*, *l'Alchimiste et ses enfants*, *la Promenade de Fénelon*, . . . *Saint Roch* et *Saint Thomas*, le discours en vers sur *la perfectibilité de l'homme*, etc. L'un des plus étendus et des plus remarquables de ses écrits en prose est la Notice sur la vie et les ouvrages de son ami Collin-d'Harleville. Après avoir professé pendant douze ans la grammaire et les belles-lettres à l'École polytechnique, M. Andrieux a occupé depuis 1814 jusqu'à sa mort la chaire de littérature française au Collège royal de France : c'est une fonction qu'il a remplie avec beaucoup de zèle, de talent et de succès. Mais partout la pureté de son goût et de son style, la délicatesse et la droiture de son esprit, l'amabilité de ses mœurs, la noblesse de son caractère ont obtenu de justes hommages. Plusieurs discours, dont nous donnerons des extraits dans notre prochain cahier, ont été prononcés le 12 mai à ses funérailles, par ses confrères MM. de Cessac, de Sacy, Droz, Tissot, et par quelques-uns de ses disciples.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Catalogue des livres imprimés et manuscrits composant la bibliothèque de feu M. J. P. Abel-Rémusat, dont la vente se fera le lundi 27 mai 1833 et jours suivants, maison Silvestre, rue des Bons-Enfants, n° 30. Paris, imprimerie de M^{me} Huzard, librairie de Merlin, in-8° de 204 pages. Prix, 2 francs.

M. Accii Plauti comœdiæ, cum selectis variorum notis et novis commentariis, curante Josepho Naudet. Volumen tertium (Pœnulus, Pseudolus, Rudens, Stichus, Trinumus, Truculentus, Fragmenta). Parisiis, typ. Firm. Didot, 1833, in-8°, 608 pages. Nous avons rendu compte du premier tome de cette excellente édition dans notre cahier de novembre 1830, pag. 678-688. Elle fait partie de la collection de feu M. Lemaire; rue des Quatre-Fils, n° 16.

Sensuit le mistere du très-glorieux martyr Monsieur saint Christophe, par personnages, nouvellement imprimé à Paris. Et est à xxxxiij personnages, dont les noms sensuivent ci-après. Paris, Firm. Didot, 1833; 48 pages in-8°, en caractères gothiques, comme l'édition originale publiée chez la veuve Trepperel. Les nouveaux éditeurs sont MM. H. de Châteaugiron et Artaud.

Les Vaux de Vire, ÉDITÉS et inédits, d'Olivier Basselin et de Jean Lehoux, poètes virois, avec un discours préliminaire, choix de notes et variantes des précédents éditeurs, notes nouvelles et glossaires; publiés par M. Julien Travers, membre de la Société des antiquaires de Normandie. Avranches, impr.

de Tostain; Paris, librairie de Lance, 1833. in-18, 252 pages. Prix, 3 fr. Les pièces inédites de J. Lehoux sont au nombre de quarante et une.

Nouveaux proverbes dramatiques, par M. Théodore Leclercq; tomes VII et VIII. Paris, H. Fournier, rue de Seine-Saint-Germain, n° 14. 1833, 2 vol., ensemble de 52 feuilles trois quarts. Prix, 15 francs.

Anecdota græca à codicibus regiis descripsit, annotatione illustravit J. F. Boissonade. Volumen quintum. Parisiis, typis regiis, 1833, in-8°, 519 pages. Ce savant recueil se trouve à la librairie Levrault, à Paris et à Strasbourg.

Notice d'une mappemonde et d'une cosmographie chinoise, par M. Klaproth. Paris, imprimerie royale, 1833; 39 pages in-8°, avec une carte. L'original de cette mappemonde se trouve dans un ouvrage en trois volumes, publié à Canton en 1820, sous le titre de *Houan-Thian-Thou-Choue*, explication du tableau de la sphère céleste, et rédigé par un Tao-szu, suivant les règles établies dans le *Thian-Wen-Lio*, ou abrégé de la sphère, du jésuite Emman. Diaz, dont le nom chinois est Yang-ma-no. Cette nouvelle publication de M. Klaproth doit contribuer à donner une idée de l'état des notions cosmographiques et géographiques chez les Chinois.

Voyages historiques et littéraires en Italie pendant les années 1826, 1827 et 1828, ou l'Indicateur italien; par M. Valery, bibliothécaire du Roi aux palais de Versailles et de Trianon. Paris, imp. de Crapelet, librairie de la veuve Normant, 1833. Tome IV, in-8° de 364 pages. Il y aura un cinquième et dernier tome. Le prix des quatre premiers est de 28 francs.

Indications biographiques, ou Notices sur les hommes célèbres nés dans le département du Haut-Rhin; par M. de Golbéry, correspondant de l'Institut. Colmar et Paris, librairie de Treuttel et Würtz, 1833, in-8°.

Tombeaux de la cathédrale de Rouen; par M. A. Deville. Rouen, imprim. de Périaux; Paris, librairie de Treuttel et Würtz; 1833, in-8° orné de 10 planches. Prix, 7 fr. 50 c. On retrouve encore dans cette église les tombeaux de Rollon, de Guillaume-Longue-Épée, de Georges d'Amboise, etc., et plusieurs restes d'épithames ou inscriptions relatives à des princes anglais. Le volume est terminé par une liste des principaux personnages inhumés dans la cathédrale de Rouen depuis l'an 232 jusqu'à nos jours. L'exactitude de ces notices est assez garantie par les ouvrages d'archéologie que M. Deville a publiés, et particulièrement par son Histoire du Château-Gaillard.

Essai sur la statistique de l'arrondissement du Mans, département de la Sarthe; par M. Thomas Cauvin. Au Mans, imprimerie et librairie de Monnoyer, 1833, in-12, 516 pages. Prix, 3 francs.

Du duché de Savoie, ou état de ce pays en 1833; accompagné de l'origine du peuple savoisien, de celle de ses souverains, et de l'histoire des états-généraux de Savoie; suivi de considérations sur la position militaire de ce duché, sur la nécessité de porter les frontières de la France au Mont-Cenis et au Petit-Saint-Bernard, les seules limites naturelles entre cette puissance et l'Italie; par M. F. C. N. d'Héran, d'après les documents statistiques fournis par M. P. P. Darbier. Paris, imprim. de David, librairies de Delaunay et de Cherbuliez, et chez Darbier, rue de l'Échiquier, n° 18; 1833, 392 pag. in-8°. Prix, 7 francs.

Essai de statistique raisonnée sur les colonies européennes des tropiques, et sur les questions coloniales, par M. de Montvéran, avec un appendix, des pièces justificatives, et dix tableaux ou états de population, de commerce, de

culture, de productions, de distribution et de rendements de travail, du mouvement des sucres en France, et des tarifs des droits qui frappent leur consommation dans l'étranger. Paris, imprim. de Gœtschy, librairie de Delaunay, 1833; in-8°, 212 pages et trois tableaux. Prix, 7 francs.

— *L. Annaei Senecæ pars tertia, sive opera tragica, quæ ad parisinos codices nondum collatos recensuit, novisque commentariis illustravit studiosa professorum societas in academiâ parisiensi. Volumen tertium, cum indice peculiari. Parisiis; typ. Firm. Didot, 1833; 608 pag. in-8°. Ce tome appartient à la collection des Classiques latins de M. Lemaire, composée en ce moment de 140 volumes, publiés en 71 livraisons.*

État de l'instruction primaire dans le royaume de Prusse à la fin de 1831, par M. Victor Cousin (supplément au rapport sur l'instruction publique en Prusse). Paris, imp. de Paul Renouard, librairie de Levrault, 1833; in-8°, 27 pag., dont les sept dernières contiennent six tableaux.

Cours d'explication universelle, par M. Azaïs. Nous avons annoncé les cinq premières leçons dans nos cahiers de février, page 124, et de mars, page 184. Les sept suivantes, qui ont paru depuis, continuent et complètent un volume in-8° de 524 pages, imprimé à Paris chez Tilliard, en vente à la librairie Levrault. M. Azaïs y traite de l'électricité, de la chimie générale, de la chimie atmosphérique, de l'acoustique, de l'optique, de l'unité et de l'équilibre. La conclusion établie dans le discours de clôture est que tous les faits dont l'univers se compose découlent du fait initial, du principe universel, c'est-à-dire de l'expansion. Sans entrer dans l'examen de cette théorie générale et des observations particulières qui tendent à la fonder, nous croyons qu'on doit des éloges au style des leçons où elle est exposée : il a partout le mouvement et souvent le charme que pouvaient lui donner une conviction profonde et un étroit enchaînement des idées.

Du pouvoir municipal et de la police intérieure des communes, par le président Henrion de Pansey. Troisième édition, augmentée d'un discours prononcé à la rentrée de la cour de cassation, par M. le premier président, de la loi sur l'organisation municipale, et d'une introduction par M. Parent-Réal, avocat à la cour royale de Paris. Paris, imp. de Jules Didot l'aîné, librairies de Théophile Barrois et de Benj. Duprat, 1833; in-8°, 412 pages. Prix, 6 fr. 50 c.

Cours éleclique d'économie politique, écrit en espagnol par D. Alvaro-Estrada, et traduit sur les manuscrits originaux de l'auteur par M. L. Galibert. Paris, imp. de Dupont, librairie de Treuttel et Würtz, et de Paulin, 1833; 3 vol. in-8°, ensemble de 82 feuilles trois quarts.

Exposé des principes élémentaires sur le meilleur système d'emprunts publics et sur le meilleur mode d'amortissement, précédé de notions générales et spéciales sur la dette publique, par M. S. B. Juvigny. Paris, imp. de Décourchant, librairies de Renard, de Firm. Didot, de Delaunay, 1833, in-8°. Prix, 8 fr., et par la poste, 9 fr. 50 c. L'ouvrage est divisé en trois parties : I. Introduction ou notions sur la dette publique, avec un exposé historique de tous les emprunts contractés depuis 1814 jusqu'au 8 août 1832, et un tableau comparatif de la dette nationale de la France et de celle de l'Angleterre; II. Du meilleur système d'emprunt; III. Du meilleur mode d'amortissement. M. Juvigny a publié l'Application de l'arithmétique au commerce et à la banque, volume

in-8° dont la troisième édition est de 1827; prix, 7 fr.; et plusieurs ouvrages d'économie publique.

Leçon sur l'amortissement, par M. P. Bravard-Veyrières, professeur de droit commercial à la Faculté de droit de Paris. Paris, impr. de H. Dupuy, 1833, 42 pages in-8°.

Nouveau système de chimie organique, fondé sur des méthodes nouvelles d'observation, par M. F. V. Raspail. Paris, impr. de Duverger, libr. de Baillièrè, 1833; in-8°, 672 pages, avec un grand tableau et douze planches, dont six sont coloriées. Prix, 10 francs.

Instruction sur l'essai des matières d'argent par la voie humide; par M. Gay-Lussac. Paris, Impr. royale, 1833, in-4° avec six planches.

Lettre de M. Chevreul à M. Ampère sur une classe particulière de mouvements musculaires. Paris, impr. de Paul Renouard, 1833, onze pages grand in-8°. — Le résultat des expériences faites par M. Chevreul est que la pensée peut communiquer aux muscles une disposition ou tendance insensible au mouvement. « Tels sont, dit M. Chevreul, les objets que vous avez considérés comme étant susceptibles d'intéresser les personnes qui pensent avec nous que la marche à suivre en psychologie est celle qu'ont tracée les hommes auxquels les sciences naturelles doivent leurs progrès, et qui partagent notre conviction qu'il n'y a pas de métaphysique possible pour qui ignore les grandes vérités des sciences physiques et mathématiques. L'étude des facultés de l'homme est liée invariablement non-seulement à la connaissance des moyens qu'il a mis en usage pour arriver à fonder chacune des branches spéciales de ces mêmes sciences, mais elle l'est encore à la connaissance des facultés des animaux. Avant de chercher à composer un système général de philosophie, il faut avoir rassemblé un nombre aussi grand que possible de groupes de faits analogues, et en outre il faut que les faits de chaque groupe aient été préalablement approfondis par des études particulières. »

Eléments de géologie, mis à la portée de tout le monde et offrant la concordance des faits historiques avec les faits géologiques, par M. A. Chaubard. A Paris, chez l'auteur, rue Neuve-de-Seine; 1833, in-8° avec deux planches.

Rapport fait à l'Académie des sciences par MM. Héricart de Thury et Brongniart sur un Mémoire relatif à la géologie des environs de Fréjus par M. Texier, architecte des travaux publics. Paris, impr. de Lachevardière, 15 pages in-8°. On doit à M. Texier la connaissance des carrières de granite et de porphyre jadis exploitées par les Romains dans les montagnes de Caus, de Callas et de Cannes; on lui doit la certitude que ces belles couches, regardées alors comme égyptiennes, appartiennent à notre territoire. L'Académie des sciences a invité M. le Ministre du commerce et des travaux publics à faire examiner par les ingénieurs du département du Var les moyens de remettre ces carrières en exploitation.

Nouveaux éléments de botanique et de physiologie végétale, par M. Achille Richard, professeur de botanique à la faculté de médecine de Paris. Cinquième édition, revue, corrigée et augmentée des caractères des familles naturelles du règne végétal. Paris, impr. de Locquin, librairie de Béchét jeune, 1833, in-8°, 738 pages, avec 166 planches intercalées dans le texte et gravées sur bois par Andrew Best et Le Loir. Prix, 9 francs.

Manuel d'optique, ou Traité complet et simplifié de cette science, par M. Brewster, traduit par M. P. Vergnaud. Troyes, impr. de Cardon; Paris, librairie de

Roret, 1833; 2 vol. in-18, ensemble de 16 feuilles, et cinq planches. Prix, 6 fr.

Erreur des astronomes et des géomètres, d'avoir admis l'accélération séculaire de la lune, en prenant pour des observations réelles et légitimes les récits d'éclipses de l'Almageste, tandis qu'ils ne sont que des calculs faits par Ptolémée avec ses tables; et d'avoir en outre prétendu établir cette accélération par les éclipses des Arabes et des Européens, lesquelles cependant la repoussent absolument: conséquences contre les théories astronomiques et les tables lunaires des modernes; par M. J. B. P. Marcoz. Paris, impr. de Crapelet, librairie de MM. Debure frères, 1833; in-8°, xvj et 242 pages.

Découverte du calendrier perpétuel du style grégorien, consistant en un cycle solaire de 400 ans, composé de 20,871 semaines, commençant avec l'année 1583 par samedi, recommençant par le même jour en 1983, en 2,383, etc.; construit sur ce principe vulgaire que le jour de l'an est avancé d'une place dans la semaine après une année commune, et par conséquent de deux places après une bissextile; découverte qui convainc d'erreur tout ce qui a été dit sur nos années depuis 1582 et rend inutiles toutes les méthodes et toutes les tables données pour trouver l'ordre des lettres dominicales, etc.; par M. l'abbé Lachèvre, aumônier à l'hôpital Saint-Louis, bachelier es-sciences; tableau in-plano, qui se vend cartonné 1 fr. 75 c., chez Adrien Leclère. — La base mathématique de ce cycle solaire de 400 ans est l'année tropique estimée à 365 jours $\frac{9}{100}$.

Album de l'ORNEMANISTE. Recueil de dessins d'ornements et de fragments de tout genre, gravés à l'eau forte d'après les croquis de M. Aimé Chenavard. Cet ouvrage, tiré sur beau papier vélin, paraît par livraisons de six feuilles; les quatre premières sont en vente chez l'éditeur, M. E. Leconte, rue Sainte-Anne, n° 30. Prix de la livraison, 5 fr. — *Ornemaniste* est un mot très-mal formé, très-barbare, qui paraît néanmoins s'être introduit dans la langue des artistes.

Cours ou éléments de médecine théorique et pratique, précédé d'un abrégé de l'histoire de la médecine depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. Alexis Bompard. A Paris, chez Humbert, 1833, in-8°. Première livraison. Prix, 3 fr.

Observations sur le guide diplomatique de M. le baron Ch. de Martens, par le commandeur Pinheyro-Ferreira. Paris, impr. de Casimir, librairie de Rey et Gravier, et de J. P. Aillaud, 1833; ix et 190 pages in-8°. Lorsque M. Ch. Martens publia son *Manuel diplomatique* (annoncé dans notre cahier de février 1822, pag. 124), M. Pinheyro-Ferreira mit au jour des observations sur cet ouvrage élémentaire: il les reproduit presque toutes aujourd'hui avec un peu plus de développement, à l'occasion de la nouvelle publication du livre de M. de Martens, sous le titre de *Guide diplomatique*. « Parmi les modifications que M. de Martens a cru devoir faire à son ouvrage, dit M. P. F., nous en avons remarqué un certain nombre où il a daigné accueillir nos observations. « Nous ne manquerons pas de signaler ces passages, pour en témoigner à l'auteur notre sincère reconnaissance; nous ne pouvons qu'être sensibles à la manière délicate dont, sans nous citer, il a bien voulu faire une mention honorable de nos faibles services. » Ces observations critiques sont en général bien sévères; mais la plupart pourront sembler fort justes. Ce qui résulte malheureusement de ces discussions, c'est que la science des agents diplomatiques est encore, après beaucoup de traités, fort imparfaite; que la nomenclature en

demeure vague ou confuse; que les maximes générales ne sont pas très-bien établies; que les faits mêmes auraient besoin d'être éclaircis avec plus d'exactitude. MM. de Martens et de Pinheyro-Ferreira traitent, 1° du ministère et du ministre des affaires étrangères; 2° des missions diplomatiques; 3° de la classification des agents; 4° de leur expédition et de leur caractère public; 5° des droits et des prérogatives dont ils jouissent (inviolabilité, *exterritorialité*, indépendance, immunités, franchises, droit d'asile, etc.); 6° du cérémonial; 7° de la suite du ministre public; 8° de ses devoirs et de ses fonctions; 9° des manières dont finissent les missions; 10° des consuls; . . . enfin des compositions diplomatiques (manifestes, actes de garantie, traités, procès-verbaux et protocoles).

Chrestomathie, ou choix de textes pour un cours élémentaire du droit privé des Romains, précédé d'une Introduction à l'étude du droit; par M. Blondeau, doyen de la faculté de droit de Paris. Paris, impr. et fonderie de Rignoux, librairie de Videcoq; 484 pages in-8°, outre les cxvi pages de l'Introduction.

Éléments de droit politique, par M. L. A. Macarel, conseiller d'état, professeur adjoint à la chaire de droit administratif de Paris. Saint-Germain-en-Laye, impr. de Goujon; Paris, librairie de Nève, 1833, in-12, xxiv et 516 pages. Prix, 4 fr. — M. Macarel a publié en 1818 des éléments de jurisprudence administrative, 2 vol. in-8°; en 1821, les premiers tomes d'un recueil des arrêts du conseil d'état, in-8°; en 1827, un vol. in-18 intitulé: *Législation et jurisprudence des ateliers dangereux, insalubres et incommodes*; en 1828, un vol. in-8° ayant pour titre: *Des Tribunaux administratifs*. — Chargé d'instruire de jeunes Égyptiens destinés à des fonctions publiques, il a composé les éléments de droit politique qu'il vient de mettre au jour. Il indique les auteurs auxquels il a emprunté les notions qui lui ont paru les plus utiles; mais ces notions sont méthodiquement enchaînées et complétées dans son livre. Elles sont distribuées sous trois titres: *Sociétés civiles, Souveraineté, Gouvernement*. Le I^{er} titre embrasse l'origine, le but, les effets des sociétés civiles, leur constitution politique, physique et morale, la distinction des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le titre II a peu d'étendue: il y est question de la source, de l'inaliénabilité et de la divisibilité de la souveraineté. Le titre III occupe plus des neuf dixièmes du volume: l'auteur y traite des divers genres de gouvernements; des garanties sociales, privées et publiques; de la distribution et de l'équilibre des pouvoirs; des administrations locales et spéciales; de la corruption et de la dissolution des gouvernements, des révolutions et des réactions. Ce livre contient un fort grand nombre de notions saines, exposées avec toute la précision que permet l'état actuel de la science sociale ou des controverses politiques. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, qu'un traité élémentaire sur ces matières, quelles que soient les lumières et la sagesse de l'auteur, ne présente pas quelques opinions plus ou moins contestables.

Manava-dharma-sastra. Lois de Manou, comprenant les institutions religieuses et civiles des Indiens, traduites du sanscrit et accompagnées de notes explicatives, par M. A. Loiseau-Deslongchamps. Paris, Crapelet, 1833, in-8°, 500 p. Une version anglaise de *Institutes of Manou* ou *Menu*, avec une préface de W. Jones, et accompagnée du texte sanscrit, a été imprimée à Londres en 1825, 2 vol. in-4°. Il avait paru une édition de ce texte et de la traduction de W. Jones, à Calcutta, en 1794, gr. in-4°. Voyez *Journal des Savants*, octobre 1826, pag. 586.-596.

Essais sur la philosophie des Hindous, par M. H. T. Colebrooke, esq.,

directeur de la Société asiatique de Londres, traduits de l'anglais et augmentés de textes sanscrits et de notes nombreuses, par M. G. Pauthier, de l'Académie de Besançon. 1^{re} partie, comprenant l'exposition des deux systèmes *sankhias*, athée et théiste, et celle des systèmes *nyāya* et *vaiśeṣika*, c'est-à-dire dialectique et corpusculaire; avec cette épigraphe : *La création de l'univers est la manifestation de Brahma* (Koullouka, Manou). Paris, impr. et librairie de Firmin Didot, librairie de Hachette, etc., 1833, VIII et 115 pages, suivies d'un *specimen* d'une édition et d'une traduction critiques du Tao-ke-king, de Lao-Tseu, 20 pages. — Ces mémoires de M. Colebrooke ont paru dans les *Transactions* de la Société asiatique de Londres; et feu M. A. Rémusat en a donné, dans nos cahiers d'avril et novembre 1825, pag. 451-461, 682-694; d'avril 1826, pag. 227-238; de mars, juillet et novembre 1828, pag. 160-169, 388-400, 689-697; mai 1831, pag. 257-269, des extraits qui sont reproduits à la fin de ses *Nouveaux mélanges asiatiques*, pag. 348-424. M. Pauthier, en publiant une traduction de ces mêmes essais, y joint des notes où les doctrines des Hindous sont rapprochées de celles des philosophes grecs, des scolastiques du moyen âge, et surtout de quelques philosophes modernes. Nous lisons dans une de ces notes, pag. 110 : « Voilà clairement et nettement exprimé le fameux principe de toutes les écoles réalistes ou expérimentales, nommées avec équivoque *sensualistes*, depuis Aristote jusqu'à Condillac et Cabanis : *nihil est in intellectu quod non jam fuerit in sensu.* » On n'a pas une connaissance très-précise de la doctrine des réalistes; mais nous croyons que ce n'était point du tout celle qui se fonde sur ce principe.

ALLEMAGNE.

On a publié à Mayence, en 1832, un écrit intitulé *Appel au monde civilisé pour célébrer dignement (en 1836) la fête séculaire de l'art de l'imprimerie par l'érection d'un monument en l'honneur de son inventeur Jean Gensfleisch de Guttemberg*; 7 pages in-4^o, imprimées chez F. Kapfenberg. On souscrit à Mayence chez M. le bourgmestre; à Paris, chez MM. Treuttel et Vürtz.

Grammatica critica linguæ sanscritæ, auctore Fr. Bopp; altera editio emendata. Berolini, Dümmler, 1832, in-4^o.

Corpus grammaticorum latinorum veterum, collegit Fr. Lindemann. Lipsiæ, Teubner, 1832, in-4^o maj. 3 vol.

Thesaurus eroticus linguæ latinæ, sive legum et morum nuptialium apud Romanos explanatio nova; studio Caroli Rumbach. Lipsiæ, 1832, in-8^o. Sens propre, sens impropre et acceptions diverses d'environ 2000 expressions. Pr. 2 rxd.

Rhetores græci. Ex cœdicibus florentinis, mediolanensibus, monacensibus, parisiensibus, neapolitanis, romanis, venetis, taurinensibus et vindobonensibus, emendatiores et auctiores edidit, suis aliorumque annotationibus instruxit, indices locupletissimos adjecit Chr. Walz. Stuttgardiæ, Cotta, 1832, in-8^o; tomus primus. Pr. 5 rxd. 8 gr. Alde a publié en 1502 et 1509 un recueil des rhéteurs grecs, 2 vol. gr. in-fol. On a de plus, en grec et en latin, les *Rhetores selecti* de Th. Gale, Oxford, 1676, p. in-8^o, et de Fréd. Fischer, Leipsic, 1773, in-8^o.

Isocratis Areopagiticus. Recensuit, et priorum editorum annotationibus suas adjecit E. Benseler. Lipsiæ, Kollmann, 1832, in-8^o. Pr. 12 gr.

Apparatus criticus et exegeticus in Æschyli tragædias. Halæ Saxonum, Gebauer, 1832, 2 vol in-8°. Pr. 2 gr.

Virgilius Maro, varietate lectionis et perpetuâ adnotatione illustratus à Gottl. Heyne; editio quarta, curâ E. Wagneri. Lipsiæ, Hahn, 1832, 4 vol. in-8°.

Die Verslehre der Islaender. La prosodie des Islandais, ouvrage traduit du danois par M. Fr. Mohnike. Berlin, Reimer, 1831, in-8°. Pr. 10 gr.

Geschichte der deutschen poesie, etc. Histoire de la poésie allemande au moyen âge, par M. C. Rosenkranz. Halle, 1831, in-8°. Pr. 2 rxd. 12 gr.

Gedichte, etc. Poésies du baron de Zedlitz. Stuttgart, Cotta, 1832, in-8°. — Poésies de Nicolas Lenuel, 1832, in-8°, *ibid.*

Gustav Adolf der grosse, etc. Gustave-Adolphe le Grand, roi de Suède, poème héroïque en quatre chants, par M. Ch. Spahn. Leipsic, Zirges, 1832, in-8°. Pr. 12 gr.

Fakihet-olkholafa oua Mofakehet-oldhorafa. Les fruits des khalifes, etc., en arabe, par Ahmed-Ibn-Arabschah; ouvrage publié pour la première fois avec une traduction latine et des notes, par M. Freytag, professeur de langues orientales à l'université de Bonn; tome I^{er}, contenant la préface, le texte et les notes. Bonn, 1832, in-4°.

Herodoti musæ. Textum ad Gaisfordi editionem recognovit, perpetuâ tum Fr. Creuzeri, tum suâ annotatione instruxit; commentationem de vitâ et scriptis Herodoti, tabulas geographicas indicesque adjecit F. Baehr. Lipsiæ, Hahn, 1822, 3 vol. in-8°.

Samnitica, (de Samnitum origine, moribus, bellis), dissertatio historico-critica, auctore G. Zinkeisen. Lipsiæ, Barth, 1832, in-8°.

Ueber Wallenstein's private leben. Leçons de M. Max. Schottky au musée de Munich, sur la vie privée de Wallenstein. Munich, Franz, 1832, in-8°. Pr. 1 rxd. 8 gr.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Exposition du système naturel des nerfs du corps humain, par M. Ch. Bell. (Article de M. Flourens).....	Pag. 257.
Recueil des historiens des Gaules et de la France, tome XIX, disposé par feu M. Brial, achevé par MM. Naudet et Daunou. (Article de M. Ray- nouard).....	267.
Du système pénitentiaire aux États-Unis, et de son application en France, par MM. G. de Beaumont et A. de Tocqueville. (Second article de M. Girard)..	276.
Quadro in mosaico scoperto in Pompei, etc. (Article de M. Raoul-Rochette)..	286.
Recherches sur les véritables noms des vases grecs, par M. Théodore Panofka. (Article de M. Letronne.).....	298.
Nouvelles littéraires.....	312.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

JUIN 1833.

STORIA d'Italia, continuata da quella del Guicciardini, sino al 1789, di Carlo Botta. Parigi, presso Baudry, 1832, in-8°, 10 vol.¹

JE terminerai l'examen de cet ouvrage par les détails relatifs à l'entreprise du cardinal Alberoni contre Saint-Marin, et par l'indication des principaux jugemens littéraires que M. Botta a eu occasion d'énoncer. La république de Saint-Marin existe depuis plus de douze siècles; son nom est rarement mêlé aux histoires des pays qui l'entourent. Un homme pieux qui cherchait la retraite, ayant choisi le mont Titan pour y bâtir sa modeste cabane, fut bientôt suivi d'autres solitaires; cette réunion commença une république dont les membres ne songèrent qu'à vivre en paix entre eux et avec leurs voisins. Le mont Titan, où furent établies successivement les habitations qui formèrent la ville de Saint-Marin, est fort élevé. La neige en couvre souvent les hauteurs, tandis qu'on éprouve une grande chaleur aux environs. Il fut concédé en propriété aux citoyens par une princesse à qui la renommée de leur piété avait inspiré de l'intérêt;

¹ J'ai annoncé précédemment l'honorable souscription qui a encouragé la composition et la publication de cet ouvrage. Cent souscripteurs avaient fourni soixante mille francs. Le montant de la vente de la première édition et la valeur d'un exemplaire en papier vélin distribué à chacun d'eux ont déjà couvert la plus grande partie de leurs généreuses avances. J'aime à consigner ici le succès de cette entreprise littéraire, qui a été dirigée avec autant de zèle que de désintéressement.

quelques acquisitions amiables et des donations généreuses de Pie II assurèrent enfin une étendue convenable au territoire de la république, dont le circuit, en ovale irrégulier, fut d'environ trente milles d'Italie. On a remarqué que le territoire de quelques républiques célèbres de la Grèce n'était pas aussi considérable.

Quoique, par leurs institutions et par leurs habitudes, les citoyens de Saint-Marin ne soient pas destinés aux combats, ils sont toujours en mesure de faire la guerre défensive. Dès leur jeunesse ils s'exercent aux fatigues et aux opérations militaires, de sorte qu'au premier signal ils seraient prêts à prendre les armes. Le conseil général, appelé *aringo*, est dépositaire de la puissance suprême; il se compose d'un représentant de chaque maison: si quelqu'un, sans excuse légitime, manque de se rendre à une convocation, il est soumis à une amende; mais l'assemblée n'a lieu que dans des cas extraordinaires. Les affaires d'administration sont confiées à un conseil nommé des *soixante*, qui a conservé ce titre quoique le nombre en ait varié. Les membres en ont été choisis moitié dans les familles nobles, et moitié dans les familles plébéiennes. Ses décisions n'ont force de loi qu'autant qu'elles ont été prises à la majorité des deux tiers des voix. Il faut être âgé de vingt-cinq ans pour y être admis; deux membres de la même famille ne peuvent siéger en même temps. Tous les six mois, le conseil nomme deux magistrats qui, sous le titre de *capitanei*, sont pour Saint-Marin à peu près ce que les consuls étaient pour Rome. Cette république, dans ses relations avec celle de Venise, mettait dans ses lettres l'inscription: *Alla nostra carissima sorella la serenissima republica di Venezia.*

Après ces préliminaires que j'ai cru convenable d'exposer, j'en viens au récit de M. Botta.

Dans l'événement que nous avons à raconter, dit-il, on verra un homme fameux, sinon par la prudence, du moins par la hardiesse de ses projets, qui, après avoir tenté de bouleverser l'Europe, s'abaisse au point de s'irriter de la situation paisiblement heureuse d'un petit peuple vivant sur un rocher, auquel personne ne portait envie, et qui ne portait envie à personne. Le cardinal Jules Alberoni, légat de Ravenne pour le pape Clément XII, en 1739, oubliant le Jules Alberoni, ministre d'Espagne, ou plutôt toujours fidèle à son caractère, entreprit de détruire la république de Saint-Marin: n'ayant pu réunir la Sicile à l'Espagne, il ambitionna de réunir Saint-Marin à Rome: Alberoni, ne pouvant supporter la tranquillité, ne la pardonnait pas aux autres. La république, libre et indépendante, était toutefois sous la protection des ducs d'Urbin, ses voisins. A la mort de François-Marie II, la famille de la Rovère, qui possédait le duché,

étant éteinte, le droit de cette protection, stipulé librement entre la république et les ducs, avait passé au Saint-Siège sous le pontificat de Clément VIII. Cependant cette longue sécurité dont jouissait Saint-Marin, cette possession tranquille de la liberté avait attiédi le zèle des citoyens pour la chose publique. Chacun croyait que les affaires marcheraient d'elles-mêmes; les magistrats étaient négligents; les citoyens avaient beaucoup d'indifférence, et le relâchement devint tel, que le conseil souvent ne pouvait délibérer sur les intérêts communs, faute du nombre d'assistants exigé par la loi.

Au XVI^e siècle, on avait été forcé de proposer que le nombre des conseillers fût réduit de soixante à quarante-cinq; on se borna à prononcer des peines pécuniaires contre les défailants. Ce remède n'eut pas l'efficacité qu'on en attendait: d'ailleurs l'extinction des familles, ou leur établissement en pays étranger, rendit encore plus difficile la tenue des conseils. On délibéra enfin d'abaisser à quarante-cinq le nombre des conseillers; il ne manqua que deux suffrages à l'unanimité de la décision; mais elle devint une cause ou un prétexte de troubles de la part de ceux qui, exclus des affaires, avaient l'ambition de s'en mêler; et, comme l'a judicieusement observé M. Botta, on n'estimait pas le droit de siéger dans le conseil, et on s'indignait d'en être exclu. La république fut bientôt divisée en gouvernants et en exclus. Ceux-ci consentaient à voir la patrie soumise au joug étranger, pourvu qu'ils pussent exercer l'autorité et se mêler du gouvernement.

Alberoni, instruit de ces dissensions, espéra en profiter; il encourageait les mécontents: un incident lui fournit une occasion favorable. On avait conservé en Italie l'usage de la recommandation ou protection des hommes puissants auprès des juges qui devaient prononcer dans les causes civiles ou criminelles. La république avait décidé de ne plus maintenir ces sortes de brevets d'impunité. Il se trouvait dans ses prisons des accusés qui étaient porteurs de patentes de la maison de Notre-Dame de Lorette: à la faveur de ce titre, ils prétendirent être exempts de la juridiction ordinaire, et réclamèrent auprès d'Alberoni le droit de l'immunité ecclésiastique. En sa qualité de légat, il prit fait et cause pour les accusés: le gouvernement refusa de les céder. Alors Alberoni fit arrêter par représailles quatre gentilshommes de Saint-Marin, qui voyageaient pour leurs affaires dans la légation de la Romagne, et il plaça des troupes aux confins du territoire de la république, pour intercepter l'arrivée des vivres. Ses dépêches à la cour de Rome portaient que la république de Saint-Marin était une seconde Genève au milieu de l'Italie, et en face de la chaire pontificale; qu'elle offrait un repaire aux ennemis de Dieu et de la religion; que la discorde et l'oligarchie affligeaient ce malheureux pays: le saint-père devait donc

l'arracher à l'irreligion et à la tyrannie; il fallait l'incorporer aux états de l'Église. Tel était, disait-il, le vœu de la plus saine partie des citoyens, qui désiraient, espéraient et demandaient cette réunion. La cour de Rome autorisa le projet d'Alberoni, en y mettant toutefois des modifications qu'elle recommandait à sa modération et à sa prudence; mais ce n'étaient point les qualités de cet homme, qui croyait que les entreprises audacieuses sont justifiées par le succès. Bientôt, à la tête de quelques troupes, il s'avance vers le territoire de Saint-Marin, le franchit, parvient dans la ville, et, accompagné de quelques habitants traîtres ou ambitieux, il espère imposer la loi au reste des citoyens. Les uns avaient pris la fuite, les autres attendaient effrayés. La seigneurie vint lui demander ce qu'il prétendait; il répondit qu'on le saurait bientôt. Le 25 octobre 1739, il prit possession de la cité et de ses dépendances au nom du pape, et dans l'église même dédiée au patron de la république, après la célébration de la messe il requit le serment de fidélité au souverain pontife. Quelques-uns, intimidés ou séduits, le prêtèrent; mais quand on appela le capitaine Giangi, il s'exprima en ces termes: « Le premier jour d'octobre je jurai fidélité à mon légitime prince, la république de Saint-Marin, je confirme et je répète ce serment. » On passa à Joseph Onofri; il répondit: « Je suis citoyen de Saint-Marin, et ne veux pas être Romain; voilà mon serment. » Jérôme Gozzi, déclara qu'il avait toujours crié: *Vive Saint-Marin! vive la liberté!* Le diacre assistant répéta ces paroles, qui circulèrent aussitôt dans toute l'assemblée.

Alberoni, naturellement très-violent, s'emporta au point que, sans égard pour le lieu saint, ni pour la dignité du saint-siège, ni pour lui-même, il se permit des expressions qui n'auraient jamais dû échapper de la bouche d'un légat du pape. Loin de reculer devant les obstacles, il nomma un gouverneur pour régir Saint-Marin comme état dépendant du saint-siège; il organisa un conseil municipal qu'il eut soin de composer en majorité de partisans de Rome, fit incarcérer quelques citoyens, et détruire les maisons de cinq opposants. Les citoyens de Saint-Marin recoururent directement au pontife romain, exposèrent que la réunion prononcée n'était pas l'effet d'un libre consentement, mais celui de la violence et de l'oppression exercée par le cardinal. Le pape envoya sur les lieux Enriquez, gouverneur de Maurato; et, d'après des informations prises avec loyauté, il fut reconnu qu'Alberoni n'avait été ni fidèle dans ses rapports, ni juste dans sa conduite. Le pape, très-âgé, vécut encore assez pour réparer le tort fait en son nom. Le 5 février 1740, la république fut rétablie selon ses anciennes institutions, et les citoyens fondèrent une fête anniversaire pour célébrer ce bienfait d'âge en âge.

Afin de compléter le récit de M. Botta, je rappellerai ici ce qu'il a dit de la république de Saint-Marin dans son Histoire d'Italie de 1789 à 1814. En 1797, Bonaparte, vainqueur en Italie, imposant de dures conditions à diverses puissances, députa le citoyen Monge auprès de la république, qui était restée étrangère aux grandes querelles de ses voisins. Monge, au nom du généralissime, offrit l'assurance de l'amitié de la France, et, au nom de la république, une augmentation de territoire, des canons et des vivres. Le conseil répondit à l'envoyé qu'il accepterait les armes et les vivres, à condition d'en payer le prix, mais que, satisfait du territoire qu'il possédait, il n'ambitionnait pas de l'agrandir; il sollicita quelques facilités pour le commerce, et il adressa à ce sujet ses propositions au héros. Il ne fut plus question de la république de Saint-Marin, mais elle conserva et elle conserve encore ses antiques institutions et sa précieuse liberté.

Avant de parler des jugemens littéraires que contient l'ouvrage de M. Botta, je dois avertir qu'une opinion domine dans les motifs de ces jugemens; c'est celle de l'altération de la langue italienne par l'imitation des langues et des littératures étrangères, qui ont nui à la vérité, à l'énergie des pensées et des sentimens, et introduit une littérature et un style d'emprunt. C'est dans la préface de la réimpression de Guichardin que M. Botta a parlé des historiens, parmi lesquels il a établi trois divisions, selon qu'ils ont été animés par l'amour du pays, comme Tite-Live; qu'ils ont jugé la moralité des actions, comme Tacite; ou qu'ils se sont bornés au récit des faits. Ces divisions sont peut-être trop tranchées, parce qu'il est évident que, tout historien participant plus ou moins de ces qualités, il peut devenir parfois très-difficile d'assigner la classe à laquelle il doit appartenir.

Bembo, historien de Venise, est animé du désir d'exalter ou de justifier ses concitoyens. Il cherche plus à inspirer le sentiment de la gloire nationale qu'à juger la moralité des actions, lorsqu'une sage appréciation du juste et de l'injuste pourrait nuire à la haute opinion qu'il veut inspirer de son pays. Paruta, Vénitien, écrivit une histoire de la république, qui le place parmi les historiens distingués de tout âge et de tout pays. Habile appréciateur des actions humaines, il donne d'excellents préceptes pour le gouvernement des états et des peuples, et juge la moralité des faits; cependant cet ouvrage ne brille pas assez de ce zèle pour la liberté, de cette indignation contre le crime, dont Tite-Live et Tacite donnent l'exemple. Fra-Paolo fut à la fois un Machiavel et un Guichardin; les conseils qu'il donne au gouvernement de Venise pour assurer sa puissance sont véritablement effrayants; et son histoire du concile de Trente est un des ouvrages les plus mâles, les plus vigoureux qui soient sortis de l'esprit humain. L'aus-

térité du sujet a exclu les ornements; mais, quoiqu'il traite des matières souvent arides, on éprouve à le lire un entraînement qui ne permet pas d'en interrompre la lecture. C'est, dit M. Botta, l'effet du talent admirable que possédait l'auteur de bien arrêter sa pensée, de la revêtir de l'expression la plus correcte, la plus claire et la plus appropriée au sujet. On doit louer l'historien de sa grande et courageuse sincérité; mais la haine qu'il portait à la cour de Rome l'égara parfois jusqu'à la médisance et au mensonge.

Pierre Giannone, traitant des relations des deux puissances, et déterminant les limites de leurs droits respectifs, a composé un ouvrage d'une immense érudition, d'une doctrine profonde, d'une grande hauteur de jugement. Il a résolu presque tous les doutes sur une matière aussi scabreuse, aussi difficile. S'il avait mis plus d'ordre dans son histoire, si son style était plus pur et plus élégant, dit M. Botta, je dirais que Giannone, égal aux plus grands historiens, n'est inférieur à aucun. Il était animé de l'amour de sa patrie, et il la servit généreusement en l'affranchissant du joug qui pesait sur elle. Galluzzi, auteur de l'histoire du grand-duché de Toscane, a pareillement défendu avec succès les droits de la puissance temporelle contre les usurpations de l'Église; il n'a eu ni l'acrimonie de Fra-Paolo, ni l'abondance de Giannone, ni la profondeur de l'un et de l'autre; il a trop mêlé à sa narration les petites affaires de cour. Cette histoire de Toscane n'est pas écrite, dit M. Botta, en toscan assez pur; mais c'est peut-être moins la faute de l'historien que celle du siècle. Denina, auteur des Révolutions d'Italie, mérite les plus grands éloges; belle exposition des faits, et quelquefois de faits peu connus et qui méritaient de l'être; style convenable au sujet; noble manière de sentir et de juger.

M. Botta n'accorde pas la même estime à l'histoire de l'Italie occidentale du même auteur. Ses fréquentes relations avec les grands, un penchant à l'adulation, qui en fut l'effet, la dégénération du style qui se ressentit des dispositions de l'auteur, permirent de douter, quoique sans raison, que l'ouvrage fût vraiment de Denina. Écoutons M. Botta, que je tâcherai de traduire littéralement. « L'amour de la vérité me force à dire, et ce n'est pas sans affliction, ce que je pense de *l'Italie occidentale* de Denina, « bien que je chérisse la mémoire de cet écrivain, qui avait coutume de m'appeler son petit-fils en histoire, parce qu'il avait été le maître de Tenivelli, et Tenivelli le mien. » Ces expressions montrent la sincérité et la candeur du continuateur de Guichardin.

Je regrette que M. Botta n'ait pas eu à juger Machiavel, qui avait écrit avant l'époque où commence la continuation de Guichardin. Sans prétendre juger moi-même ce grand historien, j'aime à dire de lui, qu'en lisant

la belle introduction placée à la tête de son Histoire de Florence, en contemplant le tableau animé qu'il présente des événements qu'il croyait utile de faire connaître avant d'entrer dans son sujet, j'ai cru qu'il n'était pas impossible que cette magnifique ébauche d'une histoire générale eût fourni à Bossuet l'idée de la forme précise, vive, rapide et saillante qui caractérise son Histoire universelle.

Laissant de côté ce que dit M. Botta des sciences et des arts, et la nomenclature des principaux savants dont les noms décorent sa continuation de Guichardin, je me borne à faire connaître ses jugemens sur quatre auteurs dont les principes et le style relevèrent, dit-il, en Italie le langage dégénéré, ramenèrent le bon goût, et purgèrent la littérature italienne des vices qui l'avaient infectée dans le cours du XVIII^e siècle; on fut redevable de ce succès à Parini, à Métastase, à Goldoni et à Alfieri. Tout en reconnaissant le mérite de Cesarotti, qu'il qualifie *il famoso poeta padovano*, M. Botta l'accuse d'avoir entièrement corrompu la poésie italienne. Toute parole, toute phrase française, dit-il, étaient bonnes pour lui, pourvu qu'il y appliquât des désinences italiennes. Les succès de Cesarotti et les efforts de ses imitateurs menaçaient la langue italienne d'être entièrement travestie; Parini essaya de lui rendre la grâce de Pétrarque et la force de Dante; il réussit à offrir, dans ses satires et dans ses poésies lyriques, de nouveaux modèles du vrai langage, du vrai style italien, en réunissant la pureté à l'élégance.

Au milieu de la corruption littéraire qui faisait déjà des progrès, aucun auteur n'avait conservé un goût plus parfait, plus exempt des vices de l'imitation étrangère, que Métastase. Il sut joindre la grâce grecque, la majesté latine à l'élégance italienne. La clarté, le charme, l'harmonie de ses vers, le naturel de ses sentimens et de ses pensées, le contraste attachant de passions élevées, nobles et généreuses, distinguèrent ses compositions dramatiques. Elles devinrent une digue puissante contre l'invasion du mauvais goût, et offrirent un exemple d'autant plus salutaire que l'agrément de son style les faisait admettre et circuler dans toutes les classes de la société. Ce poète prouva que la simplicité et la clarté peuvent s'allier à la sublimité des pensées et des images.

M. Botta cite aussi Goldoni comme un écrivain qui contribua au rétablissement du bon goût. Son style est simple, mais clair: quoiqu'il n'ait pas l'élégance toscane, il n'est aucunement infecté d'expressions étrangères; Goldoni ne manquait pas d'énergie et il possédait l'art de mettre en scène et de développer les passions, de serrer et de délier le nœud de ses pièces. Malheureusement, contraint par les circonstances à produire beaucoup et rapidement, il composa trop d'ouvrages. On peut pourtant assurer, selon

M. Botta, que, parmi ses comédies, il s'en trouve dix au moins qui touchent à la perfection, et qui soutiendraient la comparaison avec les meilleures dont les autres théâtres s'enorgueillissent. Goldoni fut un auteur populaire, si jamais il en exista; et ses succès empêchèrent la corruption de style qui infectait les notabilités d'Italie, de descendre jusqu'au peuple. Goldoni, sous ce rapport, rendit un service plus important qu'on ne pense.

Mais l'auteur auquel M. Botta accorde la plus grande influence littéraire et morale sur l'Italie, c'est Alfieri. Ce que les autres conseillaient par leurs leçons ou leurs exemples, Alfieri l'a commandé par l'autorité de son talent. Il ne s'accommoda ni de la mollesse ni de l'enflure du style qui ne pouvait atteindre au véritable sublime. Maître de sa pensée, il l'était de ses expressions; toutefois, ayant longtemps étudié la littérature française, s'il sut garantir ses vers de l'influence étrangère, il ne fut ni aussi sage, ni aussi heureux dans sa prose, où l'on rencontre des gallicismes désordonnés mêlés à l'élégance florentine. Alfieri a été utile à sa patrie en trois manières. Il a, comme Parini, attaqué le style faible et efféminé qui avait altéré la littérature italienne; il a créé le style tragique italien, qui n'existait pas avant lui; et surtout il a inspiré à la nation, rouillée par une longue paix, des sentiments nobles et élevés. Il a dit: « Italiens, contemplez ce que vous fûtes, « voyez ce que vous êtes, jugez ce que vous pouvez être encore. Éveillez-
« vous à la voix de votre Dante, qui vous invite à une mâle vertu, à la
« voix de Pétrarque, qui vous a inspiré le sentiment de la grandeur ita-
« lienne; l'un et l'autre vous commandent de songer à la patrie. » Telle fut la sorte de sacerdoce dont Alfieri s'imposa et remplit les devoirs. Ses tragédies brillent de la beauté grecque et de la beauté romaine; il n'y a de moderne que le langage. Le mérite du style d'Alfieri, dit M. Botta, consiste dans une concision qui semble agrandir la pensée. Quant aux passions, elles n'appartiennent ni à un siècle ni à un autre, mais à tous les temps: elles ne changent pas; dans Alfieri elles sont représentées de manière que leur expression est en harmonie avec les sentiments des spectateurs. Si pendant la seconde moitié du dernier siècle, l'Italie a pu se glorifier de compter des esprits plus élevés que dans la moitié précédente, c'est surtout à Alfieri qu'elle est redevable de cet avantage. Les grands poètes tragiques des autres nations ne réussirent point comme le poète italien à éveiller et féconder l'amour de la patrie.

J'ai rapporté sans discussion ces opinions de M. Botta; elles sont développées dans son histoire, et elles me paraissent dignes de l'examen des littérateurs de tous les pays.

Le mérite littéraire de l'ouvrage de M. Botta consiste principalement à présenter avec ensemble et avec d'heureuses transitions l'histoire générale

de l'Italie. Cet art se remarque dans Guichardin, et on le retrouve dans son continuateur. Les récits de M. Botta sont rapides et animés; les discours de ses personnages ont l'éloquence des sujets qu'ils traitent. Quant au style, on se souvient sans doute des disputes littéraires qu'excita en plusieurs villes d'Italie celui de son Histoire de la guerre d'Amérique. La polémique qui se prolongea prouve un genre de mérite dans l'auteur. Quant à ce dernier ouvrage, M. Botta, modifiant l'austérité de ses expressions, assouplissant davantage ses formes, a conservé la précision sévère de l'antique italien, et quelquefois les inversions qui, habilement employées, donnent au style une agréable variété. Il excelle surtout dans les portraits des personnages; il sait les peindre et les faire agir: on a pu juger de sa manière par le portrait de Vachero. Je souscris donc avec une entière conviction au jugement qu'a porté de l'ouvrage un de mes confrères quand il a dit dans ce journal (novembre 1832, p. 702): « Cet ouvrage paraît destiné à prendre et à conserver une place éminente parmi les grandes compositions historiques publiées depuis 1800. Guichardin ne pouvait être plus dignement continué. »

RAYNOUARD.

PAPYRUS grec¹ du règne d'Évergète II, contenant l'annonce d'une récompense promise à qui ramènera deux esclaves échappés.

PRESQUE tous les papyrus grecs trouvés en Égypte, qui ont été publiés jusqu'ici, se rapportent à des contrats de vente ou à des contestations judiciaires. On n'en connaît qu'un très-petit nombre qui nous fassent pénétrer dans la vie privée des Grecs établis en Égypte, ou des Égyptiens sous la domination grecque. Celui dont je vais donner la traduction et l'explication mérite à cet égard une attention particulière. Il nous donne une connaissance exacte de plusieurs usages curieux, et, par un seul mot qui heureusement s'y rencontre, il jette un jour inattendu sur un point jusqu'ici très-obscur et de la plus grande importance pour l'histoire de l'économie publique de l'Égypte; je veux parler du système monétaire qui était usité en ce pays, et de la valeur du numéraire de cuivre qui joue un rôle presque exclusif dans les transactions dont les papyrus nous ont conservé le détail.

¹ Appartenant au Musée égyptien du Louvre.

Ce papyrus est assez nettement écrit, et complet dans son ensemble (voir le *fac-simile* au cahier suivant); les très-courtes lacunes qui s'y trouvent peuvent être remplies avec toute certitude, et l'on ne doit conserver de doute sur la leçon d'aucun mot. Je voudrais qu'il en fût de même pour toutes les particularités qu'il renferme, et dont quelques-unes présentent des difficultés réelles que je ferai tous mes efforts pour résoudre. Je donne d'abord ce texte et une traduction littérale.

TEXTE.

- Τοῦ ΚΕ ἐπιφ Ις, Ἀριστογένου τοῦ Χρυσίππου,
 Ἀλαβανδέως, φρεσβευτοῦ, παῖς ἀνακεχώ-
 ρηκεν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ᾧ ὄνομα Ἑρμων, ὃς καὶ Νεῖλος
 καλεῖται, τὸ γένος Σύρος ἀπὸ Βαμέκης,
 5 ὡς ἐτῶν ΙΗ, μεγάλαι μίσος, ἀγένειος,
 εὐκνημος, κοιλολόγιος, φάκος παρὰ ῥίνα
 ἐξ ἀριστερῶν, οὐλὴ ὑπὲρ χαλινὸν ἐξ ἀριστερῶν,
 ἐσπημένος τὸν δεξιὸν καρπὸν γράμμασι
 βαρβαρικοῖς, δέσπῃ ἔχων χρυσοῦ ἐπισήμου
 10 μναιεῖα Γ, πίνας Ι, κρίκον σιδηρῶν
 ἐν ᾧ λήκυθος καὶ ξύστρα, καὶ περὶ τὸ σῶμα
 χλαμύδα καὶ περὶ ζώμα· τοῦτον ὃς ἂν ἀνα-
 γάγῃ λήφεται χαλκοῦ ΤΑΒΓ, ἐφ' ἑαυτῷ δείξας ΤΑΑΒ,
 παρ' ἀνδρὶ ἀξιοχρέω καὶ δωσδίκω ΤΑΓΕ.
 15 Μηνύειν δὲ τὸν βουλόμενον τοῖς παρὰ τοῦ
 στρατηγῶ.
 Ἔσπῃ δὲ καὶ ὁ συναποδρακῶς αὐτῶ
 Βίων, δοῦλος Καλλικράτου τῶν περὶ αὐλὴν
 ἀρχυπρετῶν, μεγάλαι βραχίς, πλατὺς
 20 ἀπὸ τῶν ὤμων, κατάνημος, χασπὸς,
 ὃς καὶ ἔχων ἀνακεχώρηκεν ἱμάτιον καὶ
 ἱματίδιον παιδαρίου καὶ στέβιον γυναι-
 κείον ἀξίον ΤΑΣ καὶ χαλκοῦ Ε·
 τοῦτον ὃς ἂν ἀνάγῃ λήφεται ὅσα καὶ ὑπὲρ τοῦ
 25 προσχεραμμίνου, Μηνύειν δὲ καὶ ὑπὲρ
 τούτου τοῖς παρὰ τοῦ στρατηγῶ.

TRADUCTION.

L'an xxv, le xvj d'épiphi,
 Un esclave d'Aristogène, fils de Chryssippe,
 d'Alabanda, député, s'est échappé à Alexandrie.
 Il se nomme Hermon, aussi appelé *Nilos*;
 Syrien de naissance, de la ville de Bambyce;
 environ 18 ans.

Grandeur moyenne; sans barbe; jambes bien faites; creux au menton; signe près de la narine gauche; cicatrice au-dessus du coin gauche de la bouche; le poignet droit marqué de lettres barbares ponctuées.

Il avait [quand il s'est enfui] une ceinture qui contenait en or monnayé trois pièces de la valeur d'une mine, et dix . . . , un anneau de fer sur lequel sont un lécythus et des strigiles; son corps était couvert d'une chlamyde et d'un périzôme.

Celui qui le ramènera recevra 2 talents et 3,000 drachmes; mais indiquant (seulement) le lieu de sa retraite, il recevra, si c'est dans un lieu sacré, 1 talent et 2,000 drachmes; si c'est chez un homme solvable et qui aura subi la peine, 3 talents et 5,000 drachmes.

Faire la déclaration, si l'on veut, auprès des employés du stratège.

S'est encore échappé avec lui Bion, esclave de Callicrate, un des archypéretes de la cour. Taille petite; épaules larges; jambes fortes; yeux pers.

Il avait, lorsqu'il s'est enfui, une tunique, un petit manteau d'esclave, et un coffret de femme du prix de 6 talents et 5,000 drachmes.

Celui qui le ramènera recevra autant que pour le premier.

Faire de même sa déclaration, pour celui-ci, aux employés du stratège.

Nous avons là, comme on voit, un exemplaire d'une de ces annonces (*libelli, γεγραμμένα*) dans lesquelles on promettait récompense honnête à qui ramènerait un esclave échappé, ou rapporterait un objet perdu. Ces annonces, sous le nom de *proclamatio*¹, étaient criées par le héraut public², à son de trompe³, ou bien affichées sur une colonne destinée à cet usage⁴, dans un lieu fréquenté, tel que l'Agora⁵. Elles contenaient le nom de l'esclave, sa patrie, son signalement, quelquefois son emploi particulier, puis la somme promise. C'est là ce que Lucien fait dire à Mercure, auquel il donne le rôle de crieur public⁶ : « Si quelqu'un trouve un esclave⁷ paphlagonien, d'entre les barbares de Sinope, portant un nom tiré de possessions⁸; un peu pâle, cheveux très-courts, barbe épaisse; une besace suspendue à l'épaule; enveloppé du tribonium; colère, ignorant, à voix dure, insolent : qu'il le dénonce⁹ pour un prix qu'il fixera lui-même. »

On remarque ici les mêmes indications que dans notre papyrus; on les trouve encore dans Pétrone, qui raconte comment un crieur public, à la recherche d'un esclave échappé, parvient à le découvrir¹⁰.

Ces deux exemples sont d'une époque plus récente que celle de notre papyrus; ils appartiennent aux temps de l'empire; mais on ne peut douter que cette espèce de protocole ne fût la même à une époque plus ancienne. On en juge par l'ingénieuse parodie que Moschus, environ un siècle avant la date du papyrus, a faite d'une de ces annonces judiciaires, dans son *Amour fugitif*, où Vénus, remplissant les fonctions de héraut (*μάκρον ἐξώστρεϊ*), dit : « Si quelqu'un aperçoit par les carrefours l'Amour errant, c'est mon esclave fugitif : le dénonciateur recevra une récompense. Le prix sera le baiser de Cypris; mais si tu le ramènes, ô étranger! tu n'auras pas seulement le baiser, tu auras quelque chose en sus. L'enfant est en

¹ Apul. *Metam.* vi, p. 394, 395, Oud. — ² Curius Fortun. *Art. Rhet. schol.* I, p. 49. — ³ Artemid. *Onirocr.*, I, 56 in. — ⁴ Propert. III, 23. — ⁵ Γραμματέιον ἐν ἀγορᾷ προσηγείαι, Lucian. *Dæmon.* § 17, tome II, p. 382. — ⁶ *In Fugit.* § 27; tom. III, p. 379, 380. — ⁷ Εἰ τις ἀνδράποδον, κ. τ. λ. Il manque au sens ἀν εὐρήσῃ.

⁸ ὄνομα πλούτων, οἶον ἀπὸ κτημάτων. Cette expression obscure se rapporte aux noms Κτήσανες, Κτήσιπποι, Εὐκλήμονες, Πολύκτητοι, cités plus haut par Lucien, tous tirés du verbe κτᾶσθαι, posséder. — ⁹ Μηνύειν ἐπὶ ῥητῆ [μισθῶ] αὐτονόμῳ. Je crois que l'addition de μισθῶ répond, en attendant mieux, à une partie des difficultés qu'on a trouvées dans ce passage. — ¹⁰ Intrat stabulum præco cum servo publico, aliâque sanè modicâ frequentiâ, facemque fumosam magis quàm lucidam quassans, hæc proclamavit : « Puer in balneo paullo ante aberravit, annorum circa sedecim, crispus, mollis, formosus, nomine Giton; si quis eum reddere aut commonstrare voluerit, accipiet nummos mille. » (Petron. *Satyr.* § 97, p. 598, Burm.)

« tout point remarquable : tu le distinguerais entre vingt autres : sa peau n'est pas blanche : elle ressemble au feu ; ses yeux sont terribles et étincelants¹, etc. » (Suit le reste du signalement que tout le monde connaît). L'auteur de cet ingénieux badinage a évidemment parodié l'annonce du crieur public : on en reconnaît les traits principaux et caractéristiques, mais embellis de tous les charmes d'une poésie enchanteresse. Il existe encore un exemple du même genre dans Apulée, et cet auteur l'aura tiré de quelque source ancienne. Après la fuite de Psyché, Vénus fait jouer à Mercure le rôle de crieur public, et l'emploie à retrouver la belle fugitive².

Tous ces exemples ne fournissent que des annonces fictives et incomplètes ; mais notre papyrus nous en conserve une complète et réelle.

Nous avons certainement là une copie fidèle d'un des exemplaires qui furent envoyés d'Alexandrie dans les villes d'Égypte où l'on pensait que les deux esclaves s'étaient réfugiés. Il serait curieux de savoir dans quelle ville le papyrus a été trouvé ; mais je l'ignore absolument ; je ne sais pas davantage les circonstances de sa découverte. Cette feuille légère n'a pu se conserver, comme les autres papyrus, que dans un tombeau ; mais par quel motif une pareille pièce a-t-elle été déposée là ? Peut-être comme papier de famille, ainsi que la *lettre de recommandation*, toute cachetée, qui a été trouvée dans une caisse de momie par M. Passalacqua³. Le tombeau était probablement celui de la personne qui avait découvert et livré l'un des deux esclaves, ou tous les deux, et touché la somme fixée. Cette somme étant assez considérable, l'ampliation de l'affiche, donnée par l'autorité, aura pu figurer parmi les papiers de succession qu'on déposait dans les tombeaux.

Quoi qu'il en soit des causes qui ont conservé jusqu'à nos jours ce curieux papyrus, nous l'avons, c'est l'important ; le sujet en est déterminé avec précision : tâchons maintenant d'en bien comprendre les détails.

Et d'abord, ce qu'il faut connaître c'est la date : la chose ne paraît pas facile ; car si l'année est indiquée, le nom du souverain manque. Ce qu'il y a de certain, non-seulement par l'absence de tout nom romain,

¹ Mosch. *Idyll.* 1, *init.* — ² Et simul dicens, libellum ei porrigit, ubi Psyche nomen continebatur, et cetera (*le reste du signalement*) ; nec Mercurius omisit obsequium. Nam per omnium ora populorum passim discurrens, sic mandatæ prædicationis munus exsequebatur : « Si quis à fugâ retrahere vel occultam demonstrare poterit fugitivam, regis filiam, Veneris ancillam, nomine Psychen, conveniat retrò metas Murtias Mercurium prædicatorem, accepturus indicinæ nomine ab ipsâ Venere septem savia suavia, etc. » — ³ Voyez mon explication dans le *Catalogue de Passalacqua*, p. 273.

mais par des caractères qui ne peuvent tromper un œil habitué à comparer ce genre de monuments entre eux, c'est que le papyrus est du temps des Lagides. Je remarque en passant que cette manière de dater, τῷ κϵ, le vingt-cinquième, sous-entendu ἔτους, est tout à fait insolite; dans les papyrus, comme dans les inscriptions, tant de l'Égypte que de la Cyrénaïque, il arrive souvent que le nom du roi a été omis; mais en ce cas l'année est marquée par les lettres numériques précédées soit du Λ (sigle de ἔτος et initiale de Λυκάσαντος), soit du mot ἔτους ou ἔτι; jamais (du moins je ne m'en rappelle pas d'exemple) comme elle l'est ici, c'est une singularité. Ce qui n'en est pas une, c'est la forme Ἀριστογένου, et plus bas, Καλλικράτου, pour Ἀριστογένους, Καλλικράτους. Il n'y a rien de plus commun.

Malgré l'incertitude qui résulte de l'absence du nom du Ptolémée, je trouve dans les trois premières lignes des indices qui me mettent en état de dire non-seulement l'année, mais le jour de la fuite des deux esclaves.

L. 2.—Entre la ligne 2^e et la ligne 3^e sont quelques lettres peu distinctes, qui ne peuvent être que ἐν Ἀλεξάνδρεια; ce qui se lie avec le verbe ἀνακεχώρηκεν. Ainsi le maître d'Hermon était à Alexandrie; c'est de là que ce jeune esclave s'est échappé.

Cette circonstance n'est pas indifférente pour la détermination de la date. Notre fugitif appartenait à un député d'Alabanda (ville de Carie) : je ne doute point qu'il ne s'agisse là de quelque envoyé des villes cariennes pour traiter à la cour d'Égypte des intérêts de la Lycie et de la Carie; ce qui nous porte aux règnes d'Épiphanes, de Philométor et d'Évergète, sous lesquels ces intérêts furent débattus.

Polybe nous apprend que la Lycie, après la défaite d'Antiochus-le-Grand, en l'année 189 avant J. C., fut donnée aux Rhodiens. Les Lyciens se refusèrent à reconnaître leur domination : il s'ensuivit une guerre dans laquelle Ptolémée Épiphane donna des secours aux peuples du continent, et Eumène aux Rhodiens¹; la guerre finit en 177. Après plusieurs vicissitudes, un décret des Romains, probablement concerté avec le roi d'Égypte, ordonna en 146 que les Lyciens et les Cariens seraient affranchis du joug des Rhodiens. On voit par le récit de Polybe que Mylasa et Alabanda jouèrent un rôle principal en ces circonstances : d'après cet état de choses, il devient plus que probable que le séjour d'un député d'Alabanda à Alexandrie se liait à ces négociations; et ce qui donne à ce fait une presque certitude, c'est que l'année 146, où elles furent terminées par l'affranchissement des villes cariennes, tombe justement à

¹ Rech. pour servir à l'hist. de l'Égypte, etc., p. 56. — ² Polyb., xxx, 5, § 19. — ³ Idem., § 15.

la vingt-cinquième du règne d'un roi d'Égypte, savoir d'Évergète II : et c'est là précisément celle qui est marquée dans le papyrus : telle est donc l'année de la fuite des deux esclaves. Or, comme en l'année 146 le 1^{er} thoth vague tombait le 29 septembre, il s'ensuit que le 16 épiphi, jour de leur fuite, tombe au 10 juin du calendrier julien proléptique.

L. 2-4. — Je pense qu'ici *παῖς*, par opposition avec *δούλος*, qui désigne l'autre fugitif, dénote un jeune esclave : en effet il n'avait que 18 ans. De même dans Pétrone : *Puer . . . in balneo . . . annorum circa sedecim.*

Ce jeune esclave était de Bambyce, ville de Syrie, près de l'Euphrate, à laquelle les Grecs donnaient le nom d'Hierapolis, et l'on sait que la Syrie était l'un des pays qui fournissaient le plus d'esclaves. Cicéron : *Syri venales*¹ : de là, *syrus* et *syra* dans les comiques. Ces esclaves furent surtout recherchés à l'époque où le luxe des Romains en exigea un plus grand nombre. On voit par Strabon² que ce fut principalement à partir de la tyrannie de Diodote que le commerce d'esclaves de Syrie prit une grande extension, par suite du développement de la piraterie dans les ports de la Cilicie : d'après cet auteur, ces pirates enlevaient sur les côtes syriennes tant les esclaves que les personnes libres, qu'ils réduisaient en esclavage. Mais ce genre de piraterie sur les côtes syriennes est sans doute antérieur à Tryphon, surnommé *Diodote*, qui mourut 138 ans avant J. C.

L. 2. — Dans les papyrus grecs, au lieu de *ὡς ἐπὶ*, on trouve le plus souvent *ὡς L*, ce qui revient au même ; comme en latin *anniōrum circiter*, ou *ferè*.

L. 5-9. — Les détails de ce signalement n'offrent point de difficulté ; tous les mots en sont connus, excepté *κοιλόγενεος*, qui manque aux lexiques. Il est analogue à *κοιλοκόραφος*, *κοιλόστρυμος*, et me paraît signifier *qui a un creux, une fossette au menton*.

Les lettres barbares (*γράμματα βαρβαρικά*) dont le poignet d'Hermon était stigmatisé étaient sans doute des caractères syriaques usités à Bambyce, patrie d'Hermon ; car l'expression *βαρβαρικά* jointe à *γράμματα* ne permet pas de douter qu'il ne s'agisse de caractères, de lettres, et non pas en général de figures. Ces lettres se trouvaient-elles autour du poignet du jeune esclave syrien, par suite de l'usage que Lucien nous représente comme général parmi les Syriens³, de porter des stigmates au poignet ou autour

¹ Orat. II, 66. — ² Strab. XIV, 669. Trad. franç. p. 368. — ³ Στίζονται δὲ πάντες, εἰ μὲν ἐς καρπούς, οἱ δὲ ἐς ἀρχέλας καὶ ἀπὸ τοῦδε ἅπαντες Ἀσσύριοι στίγμα-
σπαρέουσι. (De Syrid ded, §. 59, tome III, p. 489.)

du cou? Cela est vraisemblable. Il se pourrait aussi que des lettres eussent été marquées sur le poignet d'Hermon après une première fuite en Syrie. C'était, comme on sait, l'usage de marquer les esclaves fugitifs¹, lorsqu'ils étaient repris, ou de leur mettre un collier avec une inscription; à la vérité, c'était au front (*inscriptio frontis*) ou entre les sourcils² que ces caractères étaient soit imprimés au moyen d'un fer rouge (*inustione*), soit ponctués avec un stylet; de là γράφειν σήματα³. Mais ne se pourrait-il pas aussi qu'en raison de la jeunesse d'Hermon, son premier maître eût voulu adoucir la peine, et se contenter de le marquer au poignet, en caractères du pays, afin que les gens de la campagne pussent le reconnaître pour esclave, s'il venait à s'enfuir de nouveau⁴?

Après le signalement, on lit l'énumération des objets dont l'esclave se trouvait nanti lorsqu'il prit la fuite, et des parties de vêtements qu'il avait sur le corps. C'est la même chose dans la proclamation de Mercure⁵. Ici se rencontrent les détails les plus intéressants et les passages les plus difficiles à expliquer.

L. 9. — Le premier objet était une δέσις (δέσιν ἔχων, κ. τ. λ.); car, malgré l'altération du papyrus en cet endroit, je ne pense pas que la leçon soit douteuse. Le sens de ce mot, qui signifie *ligature*, ce qui *se lie, s'attache*, me paraît ici déterminé par son complément χρυσοῦ ἐπισίμου: ce sera ou bien une *bourse*, une de celles qui se nouaient à la partie supérieure et qu'on appelait σύσπαστα⁶, en les comparant aux vases à ventre rond et à col étroit, comme l'*ampulla* des Romains; ou bien plutôt ce sera une de ces *ceintures*, disposées pour y mettre de l'argent, selon l'usage des anciens⁷, qui se conserve encore dans la Grèce et dans le Levant.

Le δέσις χρυσοῦ serait analogue au ζώνη χρυσοῦ d'Élien⁸. Il suffira de rappeler l'expression de S. Matthieu, μὴ κτήσασθε χρυσὸν μηδὲ ἀργυρὸν εἰς τὰς ζώνας⁹; celle de Plutarque: χρυσῶς τετρακοσίους ὑπέζωσμένος¹⁰, et le mot

¹ Δεῖ γὰρ τὴν δραπετὴν τὰ σήματα, οὕτω τὴν μοιχαλίδα δέκνουσι τὰ ἀνδρίσματα. Clem. Alex. *Paedag.* iii, 10, p. 94, Sylb. — p. 258, init. Potter. Dans Aristophane, δραπετὴς ἐσσηγμένος (*Op.* 759); dans Lucien (*Timon*, p. 128, 7; *Hermot.* p. 645, 16) σσηματίας δραπετὴς. — ² Lucian. *Hermot.* p. 613, 87. — ³ Voy. annot. *Petron.* c. 103, p. 623, et Pignor. *de Servis*, p. 29. — ⁴ On les marquait aussi dans des endroits du corps cachés par les vêtements, comme le prouve un passage de Lucien (*Hermot.* p. 645, 15). — ⁵ Plus haut, p. 332. — ⁶ Athen. *epit. libr.* xi, p. 783, f. — ⁷ D'où l'expression *Zonam perdidit*. Cf. Unger. *Analect.* p. 210. — ⁸ *Hist. var. frag.* p. 1027, Gronov. — ⁹ X, 9; cf. S. Marc, vi, 8. — ¹⁰ In *Demetrio*, § 49, tom. V, p. 94; Reisk, c'est-à-dire, ζώνη χρυσοῦς περ. ἔχουσαν ὑπέζωσμένους; comme ailleurs, ζώνη δὲ χαλκοῦς ἔχουσαν ὑπέζωσμένους, κ. τ. λ. *Symp.* iv, 2, t. VIII, p. 641.

spirituel de Gracchus, dans Aulu-Gelle : *Zonas quas plenas argenti extuli, eas ex proninciâ inanes retuli*¹. Si cette explication est vraie, comme je le pense, nous avons là, pour la première fois, le nom de cette espèce de ceinture à mettre de l'argent, qui devait probablement son nom de *δέσς*, *ligatura*, à la manière dont étaient attachées les diverses parties qui la composaient.

Quant à la construction *δέσσαν ἔχων . . . μνασίᾳ*, je crois que *μνασίᾳ* est régime de *ἔχουσαν* sous-entendu; à moins qu'on n'y voie une apposition de *δέσς*. La locution *χρυσίου ἐπισήμου μνασία Γ*, est précisément la même chose que *ἀργυρίου ἐπισήμου δτ* (i. e. *δραχμᾶς τριακοσίας*), qu'on trouve dans un papyrus de Turin², et ailleurs. Je ne puis voir dans ces *μνασία* que l'adjectif dérivé de *μνᾶ*, *mine*; la forme usitée est *μνασίᾳ* comme celle de tous les adjectifs de ce genre, *πυλωναίου*, *δραχμαίου* etc.³; la forme *μνασίᾳ* en diffère très-peu; le substantif sous-entendu est *νόμισμα*; et par *μνασίᾳ* ou *μνασίᾳ νόμισμα χρυσίου ἐπισήμου*, je ne puis entendre que le *statère d'or*, dont la valeur était égale à une mine (*d'argent*), *μνᾶν ἠδύνατο ὁ χρυσοῦς στατήρ*, dit Pollux⁴, et c'est en ce sens que le même Pollux a pu dire que la *mine* était à la fois un *poids* et une *monnaie*⁵. Un des papyrus de Leyde fait mention de ce statère d'or; et la valeur qu'il représentait était considérable, puisqu'il portait intérêt de soixante drachmes de cuivre par mois, ou sept cent vingt par an. J'y reviendrai tout à l'heure.

Au reste, ces divers passages de Pollux ont offert de grandes difficultés, et l'on a voulu corriger diversement son texte⁶. En effet, ils sont inexplicables si on les entend du numéraire attique, puisqu'un *statère d'or*, pour équivaloir à une mine d'argent, devait peser comme huit drachmes, dans la proportion douzième; ou comme dix, dans la proportion dixième; or, de pareils statères d'or n'ont jamais existé à Athènes: les auteurs n'en parlent pas, et il ne s'en est pas conservé un seul; mais ces passages s'expliquent facilement, rapportés au numéraire alexandrin, au moins tel que nous le font connaître les monnaies des Lagides qui nous restent. La pesée des principales de ces monnaies m'a donné, pour les pièces d'or, les poids suivants:

Les plus grandes, de 520 à 524 gr.

Les moyennes, 260* à 264.

Les petites, 64 à 66.

¹ xv, 12. — ² viii, l. 37, ed. Peyron. — ³ Lobeck ad Phrynich. p. 541 sq.

⁴ ix, 57. — ⁵ Σταθμοῦ καὶ νομίσματος ὄνομα, xi, 56. — ⁶ Cf. Böckh, *Staats-haushalt.* I, 27.

Ces poids sont exactement dans les rapports 8, 4 et 1. La dernière est évidemment l'unité; d'où l'on voit que les premières sont des *octodrachmes*, les deuxièmes des *tétradrachmes*, et les troisièmes des *drachmes* simples ou l'unité monétaire.

Le grand médaillon d'argent d'Arsinoé pèse 648 gr.; ce qui est dix fois l'unité: c'est donc un *décadrachme*; les autres monnaies d'argent donnent aussi 260 à 265 grains: ce sont des *tétradrachmes*; toujours dans le même numéraire².

Il s'ensuit que la *drachme* alexandrine était presque égale en poids au denier romain de 96 à la livre ($\frac{0.160}{0} = 64,16$), et que la mine (de 100 drachmes) s'éloignait peu du poids de la livre romaine.

D'après ces observations, le *μνασιαῖον* ou *μνασιῖον νόμισμα χρυσοῦ* est le *χρυσῶς στατήρ* dont il est question dans un papyrus du Musée de Leyde¹. Ce statère d'or ne peut avoir été qu'une monnaie égale en poids au grand médaillon des Lagides: d'où résulte la preuve que ce médaillon d'or a été une *monnaie* réelle, et non une pièce de présent ou de prix.

Son poids, de 520 à 524 grains, nous montre que c'était un *octodrachme d'or*; et puisqu'il valait une *mine d'argent* ou 100 drachmes, on a pour la proportion monétaire des deux métaux: ($\frac{100}{8}$) = 12 1/2 à 1; rapport très-vraisemblable, puisque leur proportion flottait alors entre 10 et 12.

Sur ces bases, le *στατήρ χρυσοῦς*, ou *μνασιαῖον νόμισμα*, valait nominalemeut 100 drachmes d'argent, ou 70 francs; sa valeur intrinsèque, d'après la proportion 15 1/2, serait à présent d'environ 87 francs.

Je ne suis pas encore en état de dire avec toute confiance quelle est la valeur du *talent de cuivre* et des *drachmes de cuivre* dont il est question un peu plus bas, comme dans un grand nombre de papyrus. L'emploi de ce numéraire, depuis qu'on en a eu connaissance par la publication du papyrus dit de *Ptolémaïs*, par M. Böckh, a singulièrement tourmenté les interprètes des papyrus grecs; d'autant plus qu'ils sentaient combien il importait d'en savoir la valeur pour se faire une idée juste de plusieurs points relatifs à l'économie publique de l'Égypte. Voici pourtant quelques observations dont le résultat ne doit pas s'éloigner de la vérité, et un *Tableau* du système monétaire des Lagides: je désire que les archéologues donnent quelque attention à ce premier essai, et l'éprouvent en y appliquant les moyens de vérification qui viendront en leur pouvoir.

La *monnaie de cuivre* était la *monnaie de compte* en Égypte. Que le

¹ Reuvsens, *Lettres sur des papyrus grecs*, III, p. 22. — ² Quelques monnaies des Lagides appartiennent au numéraire attique; elles forment une série à part et peu nombreuse.

talent et la *drachme de cuivre* fussent de même poids que les talents et les drachmes dans les deux autres métaux, c'est ce qu'on ne sait pas précisément, mais ce qui est infiniment probable, d'après l'usage des anciens. En admettant cette première donnée, il reste à savoir le rapport du cuivre à l'argent, et cette donnée nous manque.

Le rapport de 1 à 30, admis hypothétiquement par M. Peyron¹, est beaucoup trop fort. On doit croire qu'en Égypte, comme partout, le rapport de l'argent avec le cuivre monnayé était plus élevé qu'avec le cuivre métal. Il est même très-probable que ce rapport dut se rapprocher beaucoup de celui qui existait à Rome à la même époque, peu de temps après la quatrième réduction de l'as par la loi Papiria²; car cette réduction graduelle de la monnaie de cuivre, quand le *denarius* restait au même poids et à la même valeur, devait venir de ce que le rapport du cuivre à l'argent se mettait en équilibre avec celui qui existait chez les peuples liés aux Romains par des relations commerciales, et l'Égypte était alors de ce nombre. Ce rapport, par la loi Papiria, devint de 1 à 56, ou en nombre rond, de 1 à 60.

S'il était le même à Alexandrie, il s'ensuivrait que la drachme de cuivre, χαλκοῦ δραχμῆ ou χαλκοῦς, devait valoir soixante fois moins que la drachme d'argent; le talent de cuivre suivait la même proportion. Or, ceci est quelque chose de plus qu'une conjecture probable: le χαλκοῦς à Athènes était la huitième partie de l'obole, qui elle-même était la sixième de la drachme d'argent; celle-ci valait donc 48 chalques ou drachmes de cuivre; mais Pline nous a conservé un autre rapport: c'est celui du χαλκοῦς à la dixième partie de l'obole³: ce qui donne précisément le rapport 1 à 60 entre les deux unités monétaires. Sans doute Pline ne dit pas que ce fût à Alexandrie que ce rapport existât; mais comme ce n'était pas dans le système attique, il devient bien probable que c'était dans celui qui dominait avec celui-là pour le commerce de la Méditerranée, je veux dire dans le système alexandrin.

Sur ce pied, le talent de cuivre valait $\frac{4 \times 2 \times 0 \times 0}{60} \text{ t} = 70$ francs, c'est-à-dire tout juste autant que la mine d'argent et que le statère d'or; ce qui établit une simplicité vraiment remarquable dans les rapports des trois numéraires; puisque la même valeur est représentée par trois expressions différentes, prises dans chacun d'eux: *talent de cuivre*, *mine d'argent*, *statère d'or*.

J'ai fait l'essai de ce système sur les diverses sommes énoncées dans les papyrus, et cette application m'a toujours donné des résultats con-

¹ *Ad Pap. Taur.* II, p. 21. — ² Voyez mes *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies*, p. 18. — ³ Plin. XXI, 34.

formes à la nature des choses. Je n'en citerai que deux exemples :

1° Dans un papyrus de Leyde, il est dit que l'intérêt d'un statère d'or sera de 60 drachmes de cuivre par mois, et conséquemment de sept cent vingt par an; en réduisant ces sept cent vingt drachmes de cuivre en argent, d'après la proportion soixantième, nous avons une drachme par mois, 12 par an; et comme le statère d'or valait 100 drachmes ou une mine d'argent, nous avons l'intérêt de 12 p. 0/0 par an, qui était généralement l'intérêt commercial dans l'antiquité : c'est justement l'intérêt ἐν δραχμῆν des Grecs, *usura centesima* des Romains, et le taux actuel de l'intérêt dans le Levant¹. Voilà une présomption très-forte en faveur de la justesse de ce système. On avait conclu de ce même passage un intérêt de 120 p. 0/0 par an² : ce qui n'est guère possible.

2° Dans un papyrus de Musée égyptien de Paris, je trouve qu'un bœuf est estimé trois talents et demi de cuivre : ce qui fait, à mon compte, 245 francs. Ce résultat ne peut être très-loin de la vérité, si nous admettons qu'il s'agit d'un bœuf de grande taille, et bien engraisé.

3° L'usage du talent de cuivre chez les Égyptiens est indiqué deux fois dans Polybe³.

Peut-être réduira-t-on par ce moyen dans des limites raisonnables la somme fabuleuse de 700,000 talents égyptiens, que contenait, selon Appien⁴, le trésor des Lagides. Estimée en talents de cuivre, elle vaut 11,666 talents d'argent, et 49,000,000 francs de notre monnaie : ce qui n'a plus rien d'extraordinaire, eu égard aux ressources du pays et à ses revenus. Les Lagides en tiraient 6,000 talents par an⁵. La somme égalait deux fois le revenu annuel : ce n'est pas trop, mais c'est assez.

Ce résultat, fondé sur les médailles mêmes des Ptolémées, établit entre les deux talents attique et alexandrin le rapport 5 à 4, fort différent de celui que donnent les auteurs, qui, à la vérité, sont tous en contradiction les uns avec les autres. Varron disait que le talent égyptien ou alexandrin valait quatre-vingts livres : « *Talentum autem ægyptium pondo LXXX patere* ». Ce qui est précisément le talent attique, égal à quatre-vingts livres romaines, selon Polybe⁷ et Tite-Live⁸; mais il est très-possible qu'il y ait ici quelque équivoque.

Appien fait le talent euboïque de 7,000 drachmes alexandrines⁹; et

¹ M. Am. Jaubert m'apprend que l'intérêt légal des sommes prêtées aux églises grecques et arméniennes est encore aujourd'hui de 12 0/0. — ² Reuvs, *Lettres sur les papyrus du Musée de Leyde*, p. 22. — ³ v, 9, 1; xxii, 9, 3. — ⁴ Præf. § x. — ⁵ Diod. Sic. xvii, 52. — ⁶ Ap. Plin. xxxiii, 3, § 15; p. 674, 4. — ⁷ xxii, 26, 19. — ⁸ xxxviii, 38. Voyez mes *Consid. sur l'éval. des monnaies*, p. 78, 79. — ⁹ v, 2.

comme ce talent contenait 10,000 drachmes attiques, il s'ensuit que le talent attique était plus faible que l'alexandrin, dans le rapport de 7 à 10. Au contraire, selon Pollux¹, le talent égyptien n'était que de 1,500 drachmes attiques; ce qui revient au dire de Didyme ou Héron d'Alexandrie², que le talent attique était quadruple de l'alexandrin.

Je ne vois nul moyen, quant à présent, de concilier des contradictions si fortes : je m'en tiens provisoirement au résultat positif tiré des médailles ptolémaïques, lesquelles établissent que le talent alexandrin était les quatre cinquièmes de l'attique : il valait donc environ 4,200 fr., et la drachme environ 70 centimes.

Au reste, la simplicité du système monétaire établi sur ces rapports ressortira du tableau ci-joint, qui donne la comparaison des monnaies dans les trois métaux, et leur valeur, tant relative qu'absolue.

TABLEAU du système monétaire de l'Égypte sous les Lagides.

MONNAIES							SOMMES		
DE CUIVRE.	D'ARGENT.			D'OR.			MINE	TALENT	
drachme	drachme.	tétra-drachme.	déca-drachme.	drachme	tétra-drachme.	octodrach. ou statère.	d'argent	de cuivre.	d'argent.
* 60	1								
240	* 4	1							
600	10	2 1/2	1						
750	12 1/2	3 1/8	1 1/4	1					
3,000	50	12 1/2	5	* 4	1				
6,000	* 100	25	10	* 8	2	1			
6000	* 100	25	10	8	2	1	1		
*6,000	100	25	10	8	2	1	1	1	
360,000	* 6,000	1,500	600	480	120	60	60	60	1
1 ^c 16	70 ^c	2 ^f 80 ^c	7 ^f	8 ^f 75 ^c	35 ^f	70 ^f	70 ^f	70 ^f	4,200 ^f

N. B. Les nombres marqués d'un * sont les rapports donnés par les textes anciens et dont les autres sont déduits.

¹ ix, 86. — ² Ap. Ang. Mai. *ad calc. Iliad. fr.* p. 156.

D'après ce tableau, les trois statères d'or (= 3 mines d'argent, = 3 talents de cuivre) contenus dans la ceinture d'Hermon représentaient 210 francs de notre monnaie.

Viennent ensuite les mots *πίνας δέχα*; ce mot *πίνας* m'est inconnu, et nulle analogie ne me met sur la voie pour en découvrir le sens¹. J'ignore de même si ce mot indique une sorte de monnaie, fraction du statère; ce qui est probable, puisque les mots *χρυσίου ἐπισήμου* semblent dominer à la fois *μνασίου* et *πίνας*; ou bien s'il désigne une espèce particulière d'objets, au nombre de dix; *πίνας δέχα* étant considéré comme un second régime de ἔχων. Cette dernière supposition ne me paraît pas la meilleure.

(*La suite au prochain cahier.*)

LETRONNE.

CODEX apocryphus Novi Testamenti. E libris editis et manuscriptis, maximè gallicanis, germanicis et italicis, collectus, recensitus, notisque et prolegomenis illustratus operâ et studio Joannis Caroli Thilo, phil. et theol. doctoris, hujusque in Academiâ Fridericiâ Halensi professoris. Tomus primus. Lipsiæ, 1832, 3 vol. in-8°.

LA publication que nous annonçons aujourd'hui, plus complète que toutes celles du même genre qui ont paru jusqu'à présent, était promise et attendue depuis longtemps. Renfermant une suite d'ouvrages que la fraude des imposteurs ou la pieuse curiosité des fidèles avait singulièrement multipliés dans les premiers siècles de notre ère, elle nous paraît mériter une analyse détaillée. Nous ferons même précéder ce que nous en devons dire de quelques observations générales sur l'origine, le contenu et l'importance des pièces qui composent ce recueil, et qui, loin d'intéresser exclusivement les théologiens, doivent presque au même degré fixer l'attention de l'historien et du philosophe.

Ainsi que nous venons de le faire entendre, les livres que les Pères de l'Église désignent par le nom d'*apocryphes*, ne furent pas tous écrits

¹ Il m'est venu plusieurs idées à ce sujet; mais comme aucune ne me satisfait, j'en fais grâce à mes lecteurs.

par des imposteurs. Il paraît que déjà, vers la fin du premier siècle et au commencement du second, des personnes qui croyaient servir le nouveau culte, ayant plus de piété que de critique, recueillaient de bonne foi, mais avec une crédulité quelquefois aveugle, les traditions qui se rattachaient à l'origine du christianisme, et que, plus spécialement, elles cherchaient à conserver les paroles, les sentences attribuées à son fondateur. S. Paul ne put connaître que par une tradition orale ce mot du Sauveur : « Il est plus heureux de donner que de recevoir¹. » D'autres sentences du même genre se trouvaient, dit-on, dans le recueil intitulé : *les Traditions*, ou *la Doctrine des Apôtres*, *Διδαχαι τῶν Ἀποστόλων*. Toutefois, ces écrits furent exclus de la liste des livres canoniques, moins peut-être parce qu'on les regardait comme dangereux ou contraires aux idées reçues dans l'église primitive, que par la raison que leur authenticité n'était pas bien constatée, et que leurs auteurs étaient inconnus, ou du moins n'étaient ni disciples autorisés par les Apôtres, ni Apôtres eux-mêmes.

D'autres livres *apocryphes* appartiennent à une époque plus récente; ceux-ci portent presque tous des marques évidentes de fausseté. Depuis le règne paisible d'Adrien et des Antonins, les bizarreries de la magie commencèrent à se mêler aux plus grandes vérités philosophiques et religieuses; les discussions, les schismes offrirent un aliment nouveau à ce perpétuel besoin d'émotions qui domine les hommes; et l'imposture enfanta une quantité de faux écrits, les uns sous le nom des Apôtres, les autres sous celui de leurs premiers successeurs. Ces historiens pseudonymes racontaient, chacun à sa manière, les voyages, les aventures, les prédications de leurs prétendus maîtres; ils y mêlèrent des épisodes et des incidents merveilleux. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la plupart de ces productions, nées dans l'obscurité, n'avaient cours que parmi quelques sectaires. En effet, si celles qui remontent à une époque plus ancienne offrent quelquefois des traits d'une simplicité touchante, on trouve souvent dans les autres des fictions qui semblent être des rêves enfantés par le délire de l'imagination ou l'appauvrissement de l'esprit, et l'on conçoit

¹ *Act. Apost.* xx, 35 : Δεῖ ἀνπλαμάνεσθαι τῶν ἀσθενούντων, μνημονεύειν τε τῶν λόγων τοῦ κυρίου Ἰησοῦ, ὅτι αὐτὸς εἶπε· Μακάριον ἔστι μᾶλλον δίδοναι, ἢ λαμβάνειν. S. Clément, *Constit. apost.* iv, 3, rapporte la même phrase en termes un peu différents : Ἐπεὶ καὶ ὁ Κύριος Μακάριον εἶπεν εἶναι τὸν δίδοντα ἢ περὶ τὸν λαμβάνοντα. On lit immédiatement après une sentence également attribuée à J. C. par S. Clément, et qui ne se trouve pas non plus textuellement dans les Évangiles : Καὶ γὰρ εἶρηται πάλιν ὑπὸ αὐτοῦ· Οὐαὶ τοῖς ἔχουσι καὶ ἐν ὑποκρίσει λαμβάνουσιν, ἢ δυναμένοις βοηθεῖν ἑαυτοῖς, καὶ λαμβάνειν παρ' ἐτέρων βουλομένοις.

l'indignation mêlée de mépris qu'elles inspirent aux Pères de l'Église.

Néanmoins on aurait tort de croire que ces écrits, quelle que soit l'époque de leur rédaction, soient d'un intérêt tout à fait nul pour l'histoire. S'ils ne disent point les faits, du moins ils reflètent la couleur du temps où ils ont été conçus, par une suite d'événements de la vie privée, par des descriptions, des peintures de mœurs et de coutumes. Les historiens, occupés exclusivement de grands intérêts, ont été souvent obligés de négliger les détails accessoires que l'on rencontre ici en grand nombre, formant à la fois un tableau frappant et varié des vertus, des vices, des idées dominantes, des superstitions de l'Orient romain pendant les premiers siècles de notre ère; et ceux qui savent qu'on ne peut analyser la pensée sans analyser en même temps les signes qui la représentent; ceux qui étudient le génie des langues, l'histoire de leurs variations et de leur décadence, trouveront dans ces récits, composés dans le style populaire de différentes époques, un vaste sujet d'étude et d'observations.

Au surplus, il s'en faut que ces anciens monuments nous soient tous parvenus. Il y en a dont les titres seuls existent; et, éloignés comme nous le sommes par tant de siècles, nous nous trouvons aujourd'hui hors d'état de deviner par qui, comment, et dans quelle intention chacun de ces écrits fut composé. On ne connaît de beaucoup d'autres que des fragments épars dans les écrivains ecclésiastiques¹: de ce nombre sont *l'Évangile de S. Pierre*, une *Apocalypse* attribuée au même Apôtre; *l'Évangile* selon les Égyptiens, et celui des Hébreux, que saint Jérôme traduisit en latin, que les Nazaréens croyaient être l'original de saint Matthieu, et que, selon Eusèbe², quelques-uns regardaient comme canonique.

D'autres enfin de ces écrits apocryphes ont été conservés en entier. Nous avons encore *l'Histoire de Joseph le charpentier*, les deux *Évangiles de l'enfance*, ceux de Thomas, de Nicodème, de la *Nativité de Marie*; enfin le *Protévangile* de saint Jacques, sans compter différentes *Épîtres*, des *Apocalypses* et d'autres pièces d'une moindre importance.

Il y a aujourd'hui plus d'un siècle qu'un savant célèbre, Jean-Albert Fabricius, donna une édition de ces différents écrits³. Avant lui, de semblables recueils avaient été publiés par Néander et Glaser; après lui, Jé-

¹ Voyez *Fabric. Bibl. gr.* vol. IV, p. 824, éd. Harles. — ² Euseb. *Hist. eccles.* III, 25: Ἦδη δ' ἐν τούτοις [parmi des Écritures véritables] πνεῖς καὶ πὸ καθ' Ἑβραίουσιν εὐαγγέλιον κατέλεξαν, ὧ μάλιστα Ἑβραίων οἱ πὸν Χριστὸν παραδέξαμενοι χαίρουσιν. — ³ Sous le titre: *Codex apocryphus Novi Testamenti; collectus, castigatus, testimoniisque, censuris et animadversionibus illustratus, studio et labore Joh. Alberti Fabricii*; Hamburgi 1703, in-8°. Deux parties; la troisième parut plus tard en 1719, également à Hambourg.

remie Jones, Birch et Schmid avaient ou réimprimé son édition, ou cherché à la compléter. Toutefois ces différentes collections laissaient beaucoup à désirer. Aucune n'était complète; dans plusieurs d'entre elles le texte avait besoin d'une révision sévère, et nous ne pouvons que nous féliciter que M. Thilo, professeur à l'université de Halle, se soit chargé du grand travail de réunir pour la première fois dans un même corps d'ouvrage tous les livres *apocryphes* qui nous restent. Encore plus distingué par la solidité de son jugement que par son érudition, examinant ces écrits selon les règles de la critique la plus rigoureuse, s'entourant des secours que pouvaient lui fournir une multitude de manuscrits collationnés par lui pendant son séjour en France et en Angleterre, M. Thilo n'a rien négligé pour rendre ce recueil plus complet et plus correct qu'il ne l'était dans toutes les éditions qui ont paru jusqu'ici; il a su éclaircir par la sagacité de l'interprétation les obscurités d'un texte souvent vague et altéré. Mais, au lieu de faire l'éloge du nouvel éditeur, nous allons rendre compte du plan général comme de l'exécution de son travail, et nous obtiendrons le même résultat.

L'ouvrage de M. Thilo formera en tout trois volumes. Le premier, que nous annonçons aujourd'hui, contient onze compositions apocryphes, dont deux existent encore en arabe, six en grec, trois en latin. Le second volume, qui paraîtra l'année prochaine, renfermera les actes des Apôtres, les Épîtres et les Apocalypses qui ne font point partie du Nouveau Testament; on trouvera dans le troisième des commentaires historiques et critiques, et un mémoire où M. Thilo consignera ses recherches et ses vues sur l'origine de ces différents ouvrages, sur le but que leurs auteurs paraissent s'être proposé, et sur les croyances qui prédominent dans chaque écrit. Des tables fort détaillées, complément nécessaire d'un recueil aussi varié, seront jointes au second et au troisième volumes.

Nous avons extrait ces indications de la préface et des *prolégomènes*, placés à la tête du tome premier. Dans la préface (p. v-xiv) M. Thilo expose les motifs du retard qu'a éprouvé la publication de son ouvrage; dans les *prolégomènes* (p. j-clx) il rend compte des secours littéraires dont il a fait usage, et, embrassant tout son sujet, il le traite avec méthode et d'une manière complète, surtout dans ce qui a rapport à la bibliographie. On trouve ensuite (p. 1-61) l'*Histoire de Joseph le charpentier*, en arabe, publiée déjà à Leipzig en 1722, d'après un manuscrit de la bibliothèque du Roi, par Georges Wallin, qui y ajouta des notes et une version latine. Celle-ci et une partie des notes sont reproduites aujourd'hui. Quant au texte arabe, il a été revu par un des collègues de l'éditeur, M. Rödiger; toutefois ce texte, dans lequel on remarque beaucoup

de locutions appartenant à l'idiome vulgaire, paraît lui-même n'être qu'une traduction faite, vers le douzième siècle de notre ère, sur une relation originale en langue copte, restée inédite, mais qui existe encore dans quelques bibliothèques de l'Italie.

L'*Évangile de l'enfance* (p. 63-158), probablement composé d'abord en syriaque, n'est également conservé qu'en arabe. Il fut imprimé pour la première fois à Utrecht, en 1697, avec la version latine et les notes d'Henri Sikes, d'après un manuscrit qui avait appartenu au célèbre Golius. Divisé aujourd'hui en cinquante-cinq chapitres, cet Évangile comprend l'histoire du Christ depuis sa naissance jusqu'à l'âge de douze ans, où il fut trouvé au temple, assis au milieu des docteurs; on y lit aussi une relation fort détaillée de la fuite en Égypte, et le récit des miracles par lesquels J.-C., encore enfant, avait déjà manifesté sa divinité. L'église latine a généralement rejeté ces faits merveilleux; mais ils ont été accueillis par les chrétiens de l'Égypte, et surtout par les nestoriens de la Syrie, de la Perse et de l'Inde; il paraît même certain que Mahomet eut connaissance des traditions rapportées dans cet Évangile, et que les commentateurs du Coran y font quelquefois allusion.

C'est au moins jusqu'au second siècle que doit remonter la rédaction du *Protévangile* attribué, pendant le moyen âge, à saint Jacques-le-Mineur, mais composé probablement par un de ces gnostiques qui condamnaient le mariage, et qui soutenaient que le corps du Christ n'avait été qu'un *fantôme*, une apparence formée d'une substance éthérée et céleste. Connu déjà d'Origène, de saint Épiphane, de saint Grégoire de Nysse, le Protévangile est ainsi appelé parce qu'il rend compte des événements qui précédèrent immédiatement la prédication de la religion nouvelle. M. Thilo en donne le texte grec (p. 159-273), corrigé dans un grand nombre d'endroits d'après le manuscrit n° 1454 de la bibliothèque du Roi, collationné avec cinq autres de la même bibliothèque et avec deux du Vatican; il y a joint la version latine de Guillaume Postel, qui, envoyé en Orient par François I^{er}, en rapporta une copie du Protévangile. On y raconte que les parents de Marie consacrèrent à Dieu leur fille dès sa naissance, et la firent élever dans le temple dès l'âge de trois ans. Les détails qui suivent se rapportent à son mariage avec Joseph, à la naissance du Christ, à l'arrivée des rois mages, à la mort violente de Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, et à d'autres événements de la même époque. Comme une partie du Protévangile avait été adoptée par l'église grecque et lue publiquement certains jours de l'année, il n'est pas étonnant que cet ouvrage ait été traduit en plusieurs langues de l'Orient; M. Thilo prouve même (p. xc v) que quelques traditions qu'il renferme ont été reproduites de-

puis le VIII^e siècle par la poésie naissante des nations de l'Europe.

La quatrième des pièces contenues dans le volume que nous annonçons est ce qu'on appelle ordinairement l'*Évangile de saint Thomas*, ou bien l'*Évangile grec de l'enfance* (p. 275-315); il y est question des prodiges opérés par J.-C. dans les premières années de sa vie. Les manuscrits donnent à cet ouvrage le titre : *Θωμα, Ἰσραηλῆτιου φιλοσόφου, Ἐρητὰ εἰς τὰ παιδικὰ τοῦ Κυρίου*. Toutefois son auteur est entièrement inconnu, et, à en juger par le style, il ne peut avoir vécu avant le cinquième siècle de notre ère.

On supposait l'*Évangile de la nativité de Marie* (p. 317-336) écrit d'abord en hébreu par saint Matthieu, et traduit ensuite en latin par saint Jérôme, à la prière de deux de ses amis, Chromatius et Héliodore. Cette version seule s'est conservée. Elle offre quelques détails curieux, s'ils étaient authentiques, sur la famille de la sainte Vierge, sur sa naissance, son éducation dans le temple et son mariage avec Joseph. Mais il paraît démontré aujourd'hui que cette relation, réimprimée dans toutes les éditions des œuvres de saint Jérôme, loin d'être traduite par lui de l'hébreu, a été écrite en latin longtemps après la mort de ce père; et, selon M. Thilo, le but principal de l'auteur semble avoir été de combattre certains points de la doctrine des manichéens.

Après une autre pièce, qui n'existe également qu'en latin, sous le titre: *Historia de Joachim et Annâ, et de nativitate Mariæ, et de infantia Salvatoris* (p. 337-400)¹, on trouve l'*Évangile de Marcion* (p. 401-486). Chef d'une secte devenue fort nombreuse, ayant connu des vieillards qui avaient reçu leur instruction des disciples immédiats des Apôtres², Marcion fondait une partie de sa doctrine sur l'Évangile de S. Luc; mais le texte dont il se servait avait été altéré par lui, ou du moins il différait en bien des endroits de celui que reconnaissait l'Église. Un grand nombre de ces différences ayant été relevées par Tertullien et par saint Épiphane, il a été possible de reconstruire en quelque sorte le texte dont Marcion faisait usage. C'est un des savants amis de l'éditeur, M. Auguste Hahn, professeur à l'université de Leipzig, qui, chargé de ce travail, s'en est acquitté d'une manière digne d'éloges.

L'*Évangile de Nicodème* (p. 487-802) se divise en deux parties. La première, jusqu'au chapitre XVII, contient le récit de la passion et de la résurrection de J.-C.; dans le reste du livre, deux fils du grand-prêtre Siméon, Charinus et Leucius, rappelés à la vie, racontent en détail la

¹ Elle est aussi appelée quelquefois l'*Évangile latin de l'enfance*. — ² Epiph. Panar. Hæres. XLII, tom. I, p. 302, D: *Τοῖς ἐπὶ πρεσβύταις περιούσις ἔξ ἀπὸ τῶν μαθητῶν τῶν Ἀποστόλων ἠρμωμένοις: συμκαλίω.*

descente du Sauveur aux enfers et la délivrance des justes. Dans cette partie de l'ouvrage, l'auteur, probablement Juif d'origine, guidé par une imagination ardente, a imité les couleurs sombres de l'Apocalypse. Se conformant, à ce qu'il paraît, à quelque tradition orientale ou gnostique, il distingue le mauvais principe personnifié (τὸν Σατᾶν, τὸν κληρονόμον τοῦ σκότους) du prince des enfers, Ἄιδης, lequel, occupant un rang inférieur, tenait renfermés dans ses vastes cavernes les patriarches, les prophètes, et en général tous ceux qui étaient morts avant l'avènement du Christ. En lisant le récit de leur délivrance, de leur entrée dans une vie nouvelle, on ne peut manquer de reconnaître une énergie d'expression et une vigueur de pensée peu communes. Aujourd'hui les esprits positifs qui n'admettent que les vérités mathématiquement prouvées, regarderont sans doute l'écrit dont nous parlons comme un tissu de phrases pompeuses, de rêveries mystiques; mais on comprend qu'à une autre époque, les âmes croyantes, susceptibles d'enthousiasme, ces âmes qui s'échauffaient sur la contemplation d'un avenir sans bornes, y aient trouvé un aliment à leurs besoins. Voyant d'une part le tableau animé de la félicité des élus, de l'autre celui de l'éternité des peines, des prédicateurs ont pu penser qu'une grande et profonde leçon jaillirait de ces contrastes; aussi M. Thilo prouve-t-il par de nombreuses citations que, l'Évangile de Nicodème étant répandu et lu dans tout l'Orient, ces derniers chapitres ont fourni à un grand nombre d'auteurs grecs le sujet de leurs compositions, ou bien des images hardies, des allusions et jusqu'à des phrases entières que l'on retrouve textuellement dans leurs écrits.

Nous ne dirons que peu de mots des trois pièces qui suivent, et qui terminent le volume. La première, souvent imprimée, est la *Relation de Pilate, envoyée à Rome et adressée à Tibère* (Ἀναφορά Ποντίου Πιλάτου, ἡγεμόνος τῆς Ἰουδαίας, πρὸς τὸν Καίσαρα εἰς Ῥώμην, p. 803-813), avec le récit de sa mort (Παράδοσις Πιλάτου, p. 813-816). La troisième (p. 884-896) est un Évangile latin que les Albigeois attribuaient à saint Jean; elle est précédée d'un mémoire (p. 817-860) où l'on trouve des détails curieux sur un manuscrit grec en parchemin dont les caractères sont tracés en or, et qui est déposé aux archives des chevaliers du Temple à Paris. Ce manuscrit contient l'Évangile de saint Jean, avec des interpolations nombreuses. Comme on le disait fort ancien, du XIII^e siècle selon les uns, du XI^e selon d'autres, il a été l'objet de longues discussions¹, jusqu'à ce qu'un professeur fort distingué de l'université de Copenhague, M. Hohlenberg, ayant eu l'occasion de l'examiner pendant son séjour à Paris, fit le relevé exact de

¹ Voyez l'ouvrage de M. Münter : *Notitia codicis graeci Evangelium Joannis variatum continentis*, Havniæ 1828.

toutes les variantes que l'on y remarque. M. Hohlenberg les communiqua à M. Thilo, et celui-ci les reproduit aujourd'hui en entier (p. 861-883). L'éditeur pense que le manuscrit dont il s'agit peut dater du commencement du XVIII^e siècle (p. 855) et qu'il a été réellement écrit par un Grec, soit en France, soit dans l'Orient. Malheureusement ce calligraphe, peu versé dans la langue des Hellènes, laisse beaucoup à désirer dans les interpolations qu'il était chargé de faire; il emploie sans cesse des constructions et des termes qui, étrangers au grec ancien, n'appartiennent qu'à l'idiome moderne tel qu'on le parle aujourd'hui.

Chacune des onze pièces dont nous venons de donner une courte analyse est accompagnée de notes philologiques contenant les variantes d'un grand nombre de manuscrits, et remplie d'observations sur le mérite de ces différentes leçons, sur le véritable sens de celles que le nouvel éditeur a adoptées, et sur les faits dont il est question dans le texte. C'est à la fois le commentaire d'un savant bibliographe, d'un helléniste exercé, nous pourrions presque dire d'un historien doué de cette critique judicieuse et pénétrante qui fait discerner promptement, soit l'impossibilité d'un fait, soit l'altération qu'il a subie, et qui sait démêler avec sagacité, déduire avec précision les causes de l'une et de l'autre. Ajoutons que, dans les nombreux passages où l'auteur des notes a été obligé de rectifier les erreurs de ceux qui avant lui avaient travaillé sur les mêmes textes, il s'énonce toujours avec équité et avec réserve; il croit et il doute avec une égale circonspection. Il y a peut-être aussi, dans un travail de cette étendue, quelques assertions à l'égard desquelles on serait tenté d'être d'une opinion différente de celle du savant éditeur. Ainsi, pour commencer par une observation purement topographique, l'île Barbe, près de Lyon, n'est point située au confluent de la Saône et du Rhône, *ad confluentem Araris et Rhodani* (p. 586), mais dans la première de ces deux rivières, à une distance assez grande de leur point de jonction. Au chapitre XVIII du Protévangile, dans la leçon altérée d'un manuscrit de Paris, ἀλλὰ πάντα ὑποθέξιν τῷ δρόμῳ αὐτῶν ἀπιδεύετο, l'éditeur a vu, avec sa sagacité ordinaire, que le sens de la phrase devait être: « Toutes choses en ce moment (à l'instant?) étaient détournées de leur cours; » mais nous ne savons s'il faut lire avec lui ὑπὸ θέξει (p. 244). Dans cette locution, employée par les écrivains ecclésiastiques, la préposition gouverne ordinairement l'accusatif¹.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps à des critiques aussi minu-

¹ Epiphan. Panar. Hæres. XXIII, tom. I, p. 62, D, ed. Petav. διὰ τὸ ὑπὸ θέξιν ἀναπῆται τὸ αὐτοῦ (f. αὐτὸ) φῶς. Hæres. XLI, p. 301, D : ὑπὸ μίαν θέξιν ἐκπῆται δέντων. Aneorat. xcvi, tom. II, p. 99, B : ὑπὸ θέξιν γὰρ τὸ ἔργον [*Momento quippe res tota peragitur*]; et ib. C : ὑπὸ θέξιν μίας ὥρας.

ieuses, et nous préférerions suivre M. Thilo dans les développements intéressants pour l'histoire ou pour la philologie que nous offre son commentaire. Mais il serait impossible d'extraire ici tous les passages où l'auteur jette un nouveau jour sur les usages des Juifs de la Palestine, où il explique ou compare les traditions chrétiennes des premiers siècles, où il rappelle certains faits contenus dans les livres apocryphes, et qui, regardés comme authentiques pendant le moyen âge, consacrés ensuite par le pinceau riche et hardi des grandes écoles italiennes, ont donné lieu à des attributs, à des types reproduits encore aujourd'hui par les arts du dessin¹. Ainsi l'usage de représenter saint Joseph comme accablé de vieillesse n'a probablement d'autre autorité qu'un passage de son histoire conservée en arabe, où il est dit que son mariage n'eut lieu qu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans (p. 26). Peu de personnes savent pourquoi on voit dans nos tableaux le même Saint tenant un rameau verdoyant : l'explication de cet attribut se trouve dans l'histoire latine *De Joachim et Annâ*, où on lit, au chapitre VIII, que le grand pontife, incertain sur le choix de la personne à qui il fallait confier la Vierge, réunit au temple tous les descendants de la maison de David portant des branches desséchées; que celle que tenait Joseph devint tout à coup verte et touffue lorsqu'il approcha de l'autel, et qu'on le désigna alors pour être l'époux de Marie, parce qu'on se rappelait le verset d'Isaïe : « Il sortira une branche de la racine de Jessé, et de cette racine il s'élèvera une fleur. » C'est d'après un passage de cette même relation (p. 384) que l'on représente les animaux qui se trouvaient dans l'étable adorant le Christ²; enfin l'usage des peintres de donner des habits sacerdotaux à Siméon³ dans les tableaux de la présentation au temple, semble principalement fondé sur une assertion du Protévangile (pag. 270).

Toutefois, si l'on trouve dans le commentaire de M. Thilo des renseignements pour l'explication des monuments de l'art pendant le moyen âge et à l'époque de la renaissance, les observations qui portent sur le choix et l'emploi des mots, ou qui éclaircissent des points obscurs de l'histoire ou de la géographie, y sont encore plus nombreuses. A l'égard de ces notes,

¹ M. Thilo cite à cette occasion les dissertations ou les ouvrages suivants, qui ne seraient pas consultés sans fruit par les artistes de nos jours : Ayala, *Pictor christianus eruditus*, Matriti 1703; Phil. Rohr, *Dissert. de pictore errante in historia sacrâ*, Lipsiæ 1679; Paul-Chrétien Hilscher, *Disputatio de erroribus pictorum circa nativitatem Christi*; et Molanus, *Historia SS. imaginum*, Lovanii 1574, in-8°. — ² Voyez l'ouvrage de M. Münter : *Die Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen*. — ³ L'église grecque n'a point adopté la tradition d'après laquelle Siméon était prêtre. Elle est formellement contredite par Photius, *Amphiloch.* cap. CLVI : Οὐκ ἦν ἱερεὺς ὁ Συμεὼν, τῶν δὲ ἱερέων ταῖς ἀρεταῖς πολλὰ προείχεν.

dont quelques-unes sont de véritables dissertations, nous nous contenterons de signaler aux savants et surtout aux hellénistes les observations sur la signification propre des mots *διαπλανάω* (p. 193), *δωδεκακάδον* (p. 204), sur le nom de *Γαλιλαία* donné au sommet septentrional de la montagne des Oliviers (p. 620); sur les listes généalogiques des Juifs (p. 167), et sur l'usage d'étendre un rideau, *παραπέτασμα*, *ἔθλον*, autour du tribunal au moment où les juges allaient délibérer sur une accusation capitale (page 576).

Un mérite encore que cette nouvelle édition du *Codex apocryphus* joint à tous les autres, c'est celui d'une correction parfaite des textes grecs, des versions latines placées en regard, et des notes¹. Aussi, le grand et beau travail de M. Thilo; nous ne craignons pas de le dire, sera mis au nombre des productions philologiques les plus importantes qui aient paru depuis le commencement de ce siècle. Tout lecteur impartial rendra justice aux connaissances variées de l'éditeur, à l'étendue de ses recherches, à la sagacité qu'il porte dans ses discussions; et nous faisons des vœux sincères pour qu'il puisse bientôt, par la publication du second et du troisième volume de son recueil, terminer sa savante, utile et laborieuse entreprise.

HASE.

HISTOIRE des Français, par M. J. C. L. Sismondi de Sismondi, correspondant de l'Institut; tome XVI. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, in-8° de 590 pag. Prix 8 francs².

CE volume n'embrasse que les vingt-quatre premières années du règne de François I^{er}. L'avènement de ce prince a été souvent considéré comme le passage du moyen âge aux temps modernes; et M. de Sismondi, loin

¹ Sans doute, dans un volume de plus de mille pages, quelques fautes typographiques ont dû échapper à l'œil le plus exercé; encore n'avons-nous guère trouvé que *silicis* au lieu de *salicis*, p. 283, l. 5; *dupplex*, p. 626; *eis*, p. 614; *ισπον*, p. 576.

² Voyez sur les quinze premiers volumes nos cahiers d'août et sept. 1821, pag. 486-494, 552-562; juillet 1823, p. 409-416; février 1824, p. 77-84; déc. 1825, p. 707-717; déc. 1829, p. 755-71; nov. 1831, p. 679-685.

d'écarter cette idée, l'exprime au contraire et la développe en ces termes :
 « Ainsi commencèrent simultanément avec le règne du jeune monarque,
 « et un goût vif pour les lettres et les arts, qui se signala par de glorieux
 « monuments; et un attrait nouveau pour les plaisirs de la société, pour
 « l'esprit, pour la galanterie, qui corrompit les mœurs en donnant peut-être
 « plus d'élégance aux manières; et une estime pour le savoir, un zèle
 « pour l'étude, qui honorèrent surtout la magistrature française, en qui
 « la dignité de caractère se joignit bientôt à la science; et enfin une indé-
 « pendance d'opinions qui, admettant les hommes à juger ce qu'ils avaient
 « adoré, conduisit les uns à de nouveaux systèmes de philosophie, les
 « autres à la réforme de la religion. La France, jusqu'alors pauvre en écri-
 « vains, commença à se regarder, à s'étudier elle-même; ses folies et ses
 « vices, comme ses vertus et son savoir, laissèrent des traces; et l'on vit
 « se former la double série des écrivains courtisans et des philosophes,
 « des amis du désordre et de ceux de la sagesse, série qui ne fut plus in-
 « terrompue jusqu'à la chute du trône de Louis XVI. »

Nous remarquerons d'abord que l'auteur n'applique cet aperçu général qu'à la France; il sait bien que le moyen âge avait pris fin en Italie bien avant 1515. Mais en France même, est-ce bien à ce terme qu'il convient de fixer *le passage de l'antique barbarie à la civilisation*? La galanterie, s'il fallait en tenir compte, n'aurait-elle pas une origine beaucoup plus ancienne? et pour ne parler que des progrès réels, n'avaient-ils pas recommencé dès le milieu du règne de Charles VII? ne deviennent-ils pas de plus en plus sensibles sous ses trois premiers successeurs? Au fond, tel est, par la nature même des choses, le développement successif des idées et des habitudes humaines, qu'il n'est presque jamais possible de séparer par des limites précises les divers états de la société. Il n'appartient guère qu'à de très-grands et très-vastes événements d'ouvrir des ères nouvelles: hors de ces données positives, la division des âges n'est le plus souvent qu'une hypothèse, variable au gré des traditions ou des doctrines. En usant sur de telles questions de la liberté d'opinion qu'elles doivent admettre, on pourrait dater l'âge moderne des Français, de la pragmatique aussi bien au moins que du concordat; mais il vaut encore mieux vérifier et raconter les faits, n'en tirer que des conséquences immédiates, et se défier des résultats trop généraux. M. de Sismondi avoue que « les transformations des grandes masses
 « d'hommes, au milieu desquelles on voit germer de nouvelles idées et
 « de nouvelles passions, ne sont jamais soudaines; que les siècles les ont
 « préparées en silence, et qu'un œil attentif a pu discerner dans l'âge pré-
 « cédent les auteurs de l'âge qui va éclore. »

Cependant François I^{er} est compté au nombre des grands rois; il a été proclamé le père des lettres, le restaurateur de l'instruction; et c'est à son nom qu'on a coutume d'attacher le souvenir de la renaissance des arts au sein de la nation française. Mais il s'en faut que M. de Sismondi partage ces opinions vulgaires; le volume qu'il vient de publier est en grande partie employé à les combattre: il y use pleinement du droit incontestable de juger un monarque mort depuis près de trois siècles. Il est vrai que, Mézériai ayant parlé de Louis XI avec la même liberté, Mazarin déclara qu'il n'était pas permis de *maltraiter ainsi un roi de France*. Mais Montaigne avait réclamé d'avance contre cette prohibition: « Nous devons, disait-il, la subjection... à tous roys... Donnons à l'ordre politique de les souffrir patiemment indignes; de céler leurs vices... pendant que leur auctorité a besoin de notre appuy: mais notre commerce fini, ce n'est pas raison de refuser à la justice et à notre liberté l'expression de nos vrais ressentiments¹. » Bossuet a depuis professé la même doctrine: « C'est dans l'histoire, a-t-il dit, que les plus grands rois n'ont plus de rang que par leurs vertus, et que, dégradés à jamais par la main de la mort, ils viennent subir, sans cour et sans suite, le jugement de tous les peuples et de tous les siècles. C'est là qu'on découvre que le lustre qui vient de la flatterie est superficiel, et que les fausses couleurs, quelque industrieusement qu'on les applique, ne tiennent pas². »

M. de Sismondi n'est pas le premier écrivain qui ait jugé très-sévèrement François I^{er}. Fénelon a composé un dialogue entre ce prince et Louis XII, où le père du peuple résume en ces termes le règne du père des lettres: « Si bien donc que le peuple est ruiné, la guerre encore allumée, la justice vénale, la cour livrée à toutes les folies des femmes galantes, tout l'état en souffrance. » Il existe beaucoup d'autres censures, plus ou moins amères, de ce fameux règne. La plus rigoureuse, à notre connaissance, est celle qui remplit un des deux volumes que M. Rœderer a mis au jour en 1825, sous le titre de *Louis XII et François I^{er}*³, ouvrage fort souvent cité par M. de Sismondi. Aux yeux de ces deux auteurs, comme à ceux de M. Dulaure⁴, les règnes de François I^{er} et des quatre autres Valois ses successeurs forment entre les

¹ *Essais*, liv. I, chap. III. — ² Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans. — ³ Ou Mémoires pour servir à une nouvelle histoire de leur règne, suivis d'appendices, etc. Paris, impr. de Lachevardière, librairie de Bossange, 1825, 3 vol. in-8°. — ⁴ *Histoire de Paris*, II, 304, 501, 512, 594; III, 141-162, 461, IV, 10, 101-106, 126-141, 192-204, 282, 472-505, 524, 573-577; VII, 34, 35; 106-114; VIII, 406; édit. de 1826, in-12.

deux meilleurs rois qui aient gouverné la France, Louis XII et Henri IV, une ère distincte dans nos annales, mais une ère de dissolution, d'oppression, de guerre intestine, sous des rois frivoles et sanguinaires. Toutefois nous devons dire que depuis le XVI^e siècle jusqu'à Gaillard et Garnier, au XVIII^e, et M. Charles de Lacretelle, au XIX^e¹, les panégyristes de François I^{er} ont été beaucoup plus nombreux que ses censeurs. Il subsiste donc sur son compte deux opinions diamétralement opposées, entre lesquelles on ne doit prononcer qu'en conséquence d'un examen sérieux de tous les faits dont se compose cette partie de notre histoire; et le volume que nous annonçons est un de ceux qui méritent de servir à cette étude. La plupart des faits accomplis depuis 1515 jusqu'en 1538 y sont exposés d'après les actes et les documents les plus authentiques. Les récits du nouvel historien se fondent partout sur ces témoignages, et ne consistent quelquefois, un peu trop souvent peut-être, qu'en de simples transcriptions d'anciens textes.

Un des premiers actes de François et de son chancelier Duprat, que Beaucaire qualifie le plus méchant des bipèdes, *bipedum omnium nequissimus*², est une ordonnance sur la chasse et les forêts, contre « ceux qui, « n'ayant privilège de chasser, prennent des lièvres, des faisans, des perdrix et autre gibier, nous frustrant ainsi, dit le roi, du déduit et passe-temps que prenons à la chasse. » Les peines à prononcer contre eux sont, selon la gravité des cas, l'amende, la fustigation, le bannissement, la confiscation, les galères, la mort. De semblables peines sont appliquées à ceux qui, en des habitations voisines d'une forêt, oseront conserver des armes ou des instruments de chasse. Le parlement remontra que c'était pousser au désespoir de fidèles sujets qui payaient la taille et portaient tout le fardeau de l'État. « Obéissez, dit le chancelier, ou le roi ne verra « en vous que des rebelles, qu'il châtiara comme les derniers de ses sujets. » Après un an de résistance, l'ordonnance fut enregistrée, le 11 février 1517, sur des lettres de jussion. Le concordat essuya une opposition plus vive encore et plus opiniâtre; mais M. de Sismondi, soit que ce sujet lui ait paru depuis longtemps épuisé dans un grand nombre d'ouvrages, soit qu'il se propose d'y revenir dans le tome suivant, n'en donne en celui-ci qu'un rapide aperçu. Le concordat n'en était pas moins une innovation grave dans la législation du royaume, et l'on a droit de le signaler comme l'une des principales causes de la propagation du luthéranisme en France, après 1516.

¹ *Biographie universelle*, xv, 465-479. — ² *Rer. gallic. commentaria ab anno 1461 ad 1580. Lugduni 1625, in-fol., lib. xv, p. 435.*

Cependant François I^{er} est compté au nombre des grands rois; il a été proclamé le père des lettres, le restaurateur de l'instruction; et c'est à son nom qu'on a coutume d'attacher le souvenir de la renaissance des arts au sein de la nation française. Mais il s'en faut que M. de Sismondi partage ces opinions vulgaires; le volume qu'il vient de publier est en grande partie employé à les combattre: il y use pleinement du droit incontestable de juger un monarque mort depuis près de trois siècles. Il est vrai que, Mézerai ayant parlé de Louis XI avec la même liberté, Mazarin déclara qu'il n'était pas permis de *maltraiter ainsi un roi de France*. Mais Montaigne avait réclamé d'avance contre cette prohibition: « Nous devons, disait-il, la subjection... à tous roys... Donnons à l'ordre politique de les souffrir patiemment indignes; de céler leurs vices... pendant que leur auctorité a besoin de notre appuy: mais notre commerce fini, ce n'est pas raison de refuser à la justice et à notre liberté l'expression de nos vrais ressentiments¹. » Bossuet a depuis professé la même doctrine: « C'est dans l'histoire, a-t-il dit, que les plus grands rois n'ont plus de rang que par leurs vertus, et que, dégradés à jamais par la main de la mort, ils viennent subir, sans cour et sans suite, le jugement de tous les peuples et de tous les siècles. C'est là qu'on découvre que le lustre qui vient de la flatterie est superficiel, et que les fausses couleurs, quelque industrieusement qu'on les applique, ne tiennent pas². »

M. de Sismondi n'est pas le premier écrivain qui ait jugé très-sévèrement François I^{er}. Fénelon a composé un dialogue entre ce prince et Louis XII, où le père du peuple résume en ces termes le règne du père des lettres: « Si bien donc que le peuple est ruiné, la guerre encore allumée, la justice vénale, la cour livrée à toutes les folies des femmes galantes, tout l'état en souffrance. » Il existe beaucoup d'autres censures, plus ou moins amères, de ce fameux règne. La plus rigoureuse, à notre connaissance, est celle qui remplit un des deux volumes que M. Rœderer a mis au jour en 1825, sous le titre de *Louis XII et François I^{er}*³, ouvrage fort souvent cité par M. de Sismondi. Aux yeux de ces deux auteurs, comme à ceux de M. Dulaure⁴, les règnes de François I^{er} et des quatre autres Valois ses successeurs forment entre les

¹ *Essais*, liv. I, chap. III. — ² Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans.

— ³ Ou Mémoires pour servir à une nouvelle histoire de leur règne, suivis d'appendices, etc. Paris, impr. de Lachevardière, librairie de Bossange, 1825, 3 vol. in-8°. — ⁴ *Histoire de Paris*, II, 304, 501, 512, 594; III, 141-162, 461, IT, 10, 103-106, 126-141, 192-204, 282, 472-505, 524, 573-577; VII, 34, 35; 106-114; VIII, 406, édit. de 1826, in-12.

deux meilleurs rois qui aient gouverné la France, Louis XII et Henri IV, une ère distincte dans nos annales, mais une ère de dissolution, d'oppression, de guerre intestine, sous des rois frivoles et sanguinaires. Toutefois nous devons dire que depuis le XVI^e siècle jusqu'à Gaillard et Garnier, au XVIII^e, et M. Charles de Lacretelle, au XIX^e¹, les panégyristes de François I^{er} ont été beaucoup plus nombreux que ses censeurs. Il subsiste donc sur son compte deux opinions diamétralement opposées, entre lesquelles on ne doit prononcer qu'en conséquence d'un examen sérieux de tous les faits dont se compose cette partie de notre histoire; et le volume que nous annonçons est un de ceux qui méritent de servir à cette étude. La plupart des faits accomplis depuis 1515 jusqu'en 1538 y sont exposés d'après les actes et les documents les plus authentiques. Les récits du nouvel historien se fondent partout sur ces témoignages, et ne consistent quelquefois, un peu trop souvent peut-être, qu'en de simples transcriptions d'anciens textes.

Un des premiers actes de François et de son chancelier Duprat, que Beaucaire qualifie le plus méchant des bipèdes, *bipedum omnium nequissimus*², est une ordonnance sur la chasse et les forêts, contre « ceux qui, « n'ayant privilège de chasser, prennent des lièvres, des faisans, des perdrix et autre gibier, nous frustrant ainsi, dit le roi, du déduit et passe-temps que prenons à la chasse. » Les peines à prononcer contre eux sont, selon la gravité des cas, l'amende, la fustigation, le bannissement, la confiscation, les galères, la mort. De semblables peines sont appliquées à ceux qui, en des habitations voisines d'une forêt, oseront conserver des armes ou des instruments de chasse. Le parlement remontra que c'était pousser au désespoir de fidèles sujets qui payaient la taille et portaient tout le fardeau de l'État. « Obéissez, dit le chancelier, ou le roi ne verra « en vous que des rebelles, qu'il châtiara comme les derniers de ses sujets. » Après un an de résistance, l'ordonnance fut enregistrée, le 11 février 1517, sur des lettres de jussion. Le concordat essuya une opposition plus vive encore et plus opiniâtre; mais M. de Sismondi, soit que ce sujet lui ait paru depuis longtemps épuisé dans un grand nombre d'ouvrages, soit qu'il se propose d'y revenir dans le tome suivant, n'en donne en celui-ci qu'un rapide aperçu. Le concordat n'en était pas moins une innovation grave dans la législation du royaume, et l'on a droit de le signaler comme l'une des principales causes de la propagation du luthéranisme en France, après 1516.

¹ *Biographie universelle*, xv, 465-479. — ² *Rer. gallic. commentaria ab anno 1461 ad 1580*. Lugduni 1625, in-fol., lib. xv, p. 435.

« professeurs et des étudiants. » Il est vrai enfin que, des vingt-trois chaires que comprend aujourd'hui le collège de France, plus de seize n'ont été instituées que par les successeurs de François I^{er}, depuis Henri II jusqu'au roi Louis-Philippe inclusivement : toujours est-ce un bien honorable titre à la reconnaissance des amis des lettres que la première fondation d'une grande et célèbre école qui, depuis trois siècles, n'a jamais cessé d'imprimer aux plus hautes études une sage et libérale direction¹.

François I^{er}, dans sa jeunesse, avait eu pour gouverneur Arthur Gouffier, sire de Boisy, qui s'était efforcé de lui inspirer l'amour des arts et de la littérature. On serait tenté de croire que l'élève avait fort profité de ces leçons, si l'on pouvait regarder comme authentiques les poésies attribuées à ce prince, et surtout le quatrain sur Agnès Sorel. Mais Voltaire² prétend que des vers si bien écrits pour le temps ne sauraient être du prince illettré qui a tracé de sa main les lignes informes que voici : « Tout a stheure ynsi « que je me vouloys mettre au lit, est aryvé Laval, lequel m'a apporté la « sertenneté du levement den siège, etc. » M. de Sismondi suppose donc que le jeune François n'avait réellement pris goût qu'aux romans de chevalerie, et qu'il s'était formé à l'art de la guerre sur les héros de la table ronde et du palais de Charlemagne, plutôt que sur ceux de l'histoire. Sa bravoure chevaleresque n'est point contestée, et l'on ne peut lui refuser une part de la gloire militaire acquise par les Français à la journée de Marignan ; mais, autant qu'il nous est permis d'en juger, il n'y a pas lieu de concevoir une haute idée de son habileté dans l'art des combats. En 1533, sa vanité puérile fit échouer en Picardie deux entreprises dont le succès était assuré s'il n'en avait retardé l'exécution afin de s'en réserver l'honneur ; en 1525, il perdit par des fautes du même genre la bataille de Pavie, où il fut fait prisonnier. On a coutume de citer, comme une compensation de cette impéritie déplorable et de cet affreux désastre, quelques paroles réellement dignes d'éloges, écrites, dit-on, par lui à sa mère : *Madame, tout est perdu fors l'honneur*. Malheureusement, MM. Delort³ et Dulaure⁴ ont publié sa véritable lettre, qui n'est pas, à beaucoup près, si héroïquement laconique. MM. Ræderer et de Sismondi l'ont reproduite ; elle est conçue en ces termes : « Pour vous advertir

¹ Voyez le mémoire histor. et littéraire de Goujet sur le Collège royal. Paris, 1758, in-4° ou 3 vol. in-12 ; et ce qu'en ont dit Gaillard dans son Histoire de François I^{er}, l. VIII, ch. 11 ; Garnier dans l'Histoire de France, tom. XXV (in-12), p. 538-563, etc. — ² *Essai sur les mœurs des nations*, ch. CXXVI. — ³ *Mes Voyages aux environs de Paris* (en prose et en vers), avec des fac-simile, etc. Paris, 1821, 2 vol. in-8°. Tome II, p. 178, 179. — ⁴ *Histoire de Paris*, 3^e édit. in-12 ; tom. IV, p. 106 et 107 ; d'après les registres du parlement et la chronique manuscrite de Nicaise Ladam.

« comment se porte le ressort de mon infortune, de toutes choses ne
 « m'est demouré que l'honneur et la vie, qui est sauve; et pour ce que,
 « en nostre adversité, cette nouvelle vous fera quelque peu de rescon-
 « fort, j'ay prié qu'on me laisse vous escrire ces lettres, ce qu'on m'a
 « agréablement accordé; vous suppliant ne vouloir prendre l'extrémité
 « de vous-mesmes, en usant de votre accoustumée prudence; car j'ay
 « espoir en la fin que Dieu ne m'abandonnera point; vous recommandant
 « vos petits enfans et les miens; vous suppliant faire donner leur
 « passage et le retour pour aller et le retour en Espagne à ce porteur,
 « qui va vers l'empereur pour savoir comment il faudra que je sois traité.
 « Et sur ce, très-humblement me recommande à vostre bonne grace.
 « Vostre humble et obéissant fils, François ». » *Et la vie qui est sauve!*
 reprend M. Rœderer : « La vie de plus dans la phrase, combien il y a
 « d'honneur de moins! » Il paraît que c'est le père Daniel qui, en citant
 Antonio de Vera, a le premier réduit cette missive à la ligne devenue
 si justement célèbre : si Daniel est l'auteur de cette ligne, c'est assurément
 la plus belle qu'il ait écrite. Mézériai n'avait fait aucune mention
 d'une lettre à la reine mère. On voit, par celle que nous venons de
 transcrire, que le roi s'occupait surtout du traitement qu'il allait subir.
 Après une année de détention, il obtint son élargissement, en livrant ses
 deux fils en otages; il avait pris, par le traité de Madrid, d'autres enga-
 gements qu'il n'a pas si fidèlement remplis.

Le 9 août 1527 on pendit au gibet de Montfaucon le trésorier gé-
 néral Poncher, et Semblançay, ancien surintendant, et l'on confisqua leurs
 biens. François sacrifiait le premier aux ressentiments de Duprat; le
 second à ceux de Louise de Savoie, dont Semblançay s'était attiré l'ini-
 mitié en révélant comment elle avait, par une soustraction de deniers,
 causé la ruine de l'armée d'Italie. Il y a pourtant sur ce dernier point

¹ M. Delort a donné, dans l'ouvrage ci-dessus indiqué, non un *fac-simile* de
 cette lettre, quoiqu'on l'ait ainsi annoncé, mais une copie qui diffère, comme
 on va le voir, de celle que MM. Dulaure, Rœderer et de Sismondi ont succes-
 sivement produite. « Pour vous faire asscavoir madame come se porte la reste (*sic*)
 « de mon infortune, de toutes choses non mest demuré que l'honn (*sic*) et la vie
 « qui est sayné; et pour ce que an vostre adversité cette nouvelle vous sera quelqs
 « peu de reconfort, ay prie que lon me leissast vous escrire ceste lettre ce que
 « lon ma aisement accorde, vous supliant ne vouloir prandre lestremite de vous
 « mesme, en usant de vostre acostumee prudance. Car je ay esperance que a la
 « fin dieu no me abadonera point, vous recomandant vos tres petits enfans et les
 « miens. An vous supliant feres doner leur (*seur*) passage pour aller et revenir en
 « Espayne au presant porteur, car il va devers lanpereur pour scavoir comad
 « il voudra que je sois traité. Et sur ce me voys récomder humblement a vostre
 « bone grace. Vostre tres humble et tres obeisant fylz. Francoys. »

« professeurs et des étudiants. » Il est vrai enfin que, des vingt-trois chaires que comprend aujourd'hui le collège de France, plus de seize n'ont été instituées que par les successeurs de François I^{er}, depuis Henri II jusqu'au roi Louis-Philippe inclusivement : toujours est-ce un bien honorable titre à la reconnaissance des amis des lettres que la première fondation d'une grande et célèbre école qui, depuis trois siècles, n'a jamais cessé d'imprimer aux plus hautes études une sage et libérale direction¹.

François I^{er}, dans sa jeunesse, avait eu pour gouverneur Arthur Gouffier, sire de Boisy, qui s'était efforcé de lui inspirer l'amour des arts et de la littérature. On serait tenté de croire que l'élève avait fort profité de ces leçons, si l'on pouvait regarder comme authentiques les poésies attribuées à ce prince, et surtout le quatrain sur Agnès Sorel. Mais Voltaire² prétend que des vers si bien écrits pour le temps ne sauraient être du prince illettré qui a tracé de sa main les lignes informes que voici : « Tout a stheure ynsi
« que je me vouloys mettre au lit, est aryvé Laval, lequel m'a apporté la
« sertenneté du levement den siège, etc. » M. de Sismondi suppose donc que le jeune François n'avait réellement pris goût qu'aux romans de chevalerie, et qu'il s'était formé à l'art de la guerre sur les héros de la table ronde et du palais de Charlemagne, plutôt que sur ceux de l'histoire. Sa bravoure chevaleresque n'est point contestée, et l'on ne peut lui refuser une part de la gloire militaire acquise par les Français à la journée de Marignan ; mais, autant qu'il nous est permis d'en juger, il n'y a pas lieu de concevoir une haute idée de son habileté dans l'art des combats. En 1533, sa vanité puérile fit échouer en Picardie deux entreprises dont le succès était assuré s'il n'en avait retardé l'exécution afin de s'en réserver l'honneur ; en 1525, il perdit par des fautes du même genre la bataille de Pavie, où il fut fait prisonnier. On a coutume de citer, comme une compensation de cette impéritie déplorable et de cet affreux désastre, quelques paroles réellement dignes d'éloges, écrites, dit-on, par lui à sa mère : *Madame, tout est perdu fors l'honneur*. Malheureusement, MM. Delort³ et Dulaure⁴ ont publié sa véritable lettre, qui n'est pas, à beaucoup près, si héroïquement laconique. MM. Rœderer et de Sismondi l'ont reproduite ; elle est conçue en ces termes : « Pour vous advertir

¹ Voyez le mémoire histor. et littéraire de Goujet sur le Collège royal. Paris, 1758, in-4° ou 3 vol. in-12 ; et ce qu'en ont dit Gaillard dans son Histoire de François I^{er}, I. VIII, ch. 11 ; Garnier dans l'Histoire de France, tom. XXV (in-12), p. 538-563, etc. — ² *Essai sur les mœurs des nations*, ch. cxxvi. — ³ *Mes Voyages aux environs de Paris* (en prose et en vers), avec des fac-simile, etc. Paris, 1821, 2 vol. in-8°. Tome II, p. 178, 179. — ⁴ *Histoire de Paris*, 3^e édit. in-12 ; tom. IV, p. 106 et 107 ; d'après les registres du parlement et la chronique manuscrite de Nicaise Ladam.

« comment se porte le ressort de mon infortune, de toutes choses ne
 « m'est demouré que l'honneur et la vie, qui est saue; et pour ce que,
 « en nostre adversité, cette nouvelle vous fera quelque peu de rescon-
 « fort, j'ay prié qu'on me lascia vous escrire ces lettres, ce qu'on m'a
 « agréablement accordé; vous suppliant ne volloir prendre l'extrémité
 « de vous-mesmes, en usant de votre accoustumée prudence, car j'ay
 « espoir en la fin que Dieu ne m'abandonnera point; vous recommandant
 « vos petits enfans et les miens; vous suppliant faire donner leur
 « passage et le retour pour aller et le retour en Espagne à ce porteur,
 « qui va vers l'empereur pour savoir comment il faudra que je sois traicté.
 « Et sur ce, très-humblement me recommande à vostre bonne grace.
 « Vostre humble et obéissant fils, François ». » *Et la vie qui est saue!*
 reprend M. Rœderer: « La vie de plus dans la phrase, combien il y a
 « d'honneur de moins! » Il paraît que c'est le père Daniel qui, en citant
 Antonio de Vera, a le premier réduit cette missive à la ligne devenue
 si justement célèbre: si Daniel est l'auteur de cette ligne, c'est assurément
 la plus belle qu'il ait écrite. Mézériai n'avait fait aucune mention
 d'une lettre à la reine mère. On voit, par celle que nous venons de
 transcrire, que le roi s'occupait surtout du traitement qu'il allait subir.
 Après une année de détention, il obtint son élargissement, en livrant ses
 deux fils en otages; il avait pris, par le traité de Madrid, d'autres enga-
 gements qu'il n'a pas si fidèlement remplis.

Le 9 août 1527 on pendit au gibet de Montfaucon le trésorier gé-
 néral Poncher, et Semblançay, ancien surintendant, et l'on confisqua leurs
 biens. François sacrifiait le premier aux ressentiments de Duprat; le
 second à ceux de Louise de Savoie, dont Semblançay s'était attiré l'ini-
 mitié en révélant comment elle avait, par une soustraction de deniers,
 causé la ruine de l'armée d'Italie. Il y a pourtant sur ce dernier point

¹ M. Delort a donné, dans l'ouvrage ci-dessus indiqué, non un *fac-simile* de
 cette lettre, quoiqu'on l'ait ainsi annoncé, mais une copie qui diffère, comme
 on va le voir, de celle que MM. Dulaure, Rœderer et de Sismondi ont succes-
 sivement produite. « Pour vous faire asscavoir madame comé se porte la reste (*sic*)
 « de mon infortune, de toutes choses non m'est demuré que l'honra (*sic*) et la vie
 « qui est sayné; et pour ce que an vostre adversité cette nouvelle vous sera quelqs
 « peu de reconfort, ay prie que lon me leissast vous escrire ceste lettre ce que
 « lon ma aisement accorde, vous supliant ne vouloir prandre lestremite de vous
 « mesme, en usant de vostre acostumee prudance. Car je ay esperance que a la
 « fin dieu no me abadonera point, vous recomandant vos très petits enfans et les
 « miens. An vous supliant feres doner leur (*seur*) passage pour aller et revenir en
 « Espayne au presant porteur, car il va devers lanpereur pour scavoir comad
 « il voudra que je sois traitté. Et sur ce me voys recomder humblement a vostre
 « bone grace. Vostre tres humble et tres obeissant fylz. Francoys. »

des relations et des opinions diverses, que Gaillard a discutées¹ : M. de Sismondi se contente d'embrasser la plus probable. Duprat demandait une troisième victime, l'évêque Poncher, qui lui avait disputé une abbaye, et qui était fils du trésorier ; les délais qu'exigea le procès de ce prélat le retinrent longtemps dans la prison de Vincennes, où il mourut en 1532. Louise de Savoie était morte l'année précédente, laissant dans ses coffres quinze cent mille écus d'or qui, en 1525, auraient suffi à la rançon de son fils, en 1526 à celle de ses petits-fils ; mais la princesse s'était bien gardée d'en faire un tel usage. Le roi, qui hérita de ce trésor, ne s'était jamais vu si riche. Sa mère avait toujours eu sur lui un invincible ascendant ; il tenait d'elle plusieurs de ses habitudes déréglées, et trop souvent, dans l'exercice du pouvoir, il avait écouté ses conseils. Devenue pieuse durant les dernières années de sa vie, elle expiait, à l'exemple de Duprat, les scandales de sa vie passée par les rigueurs qu'elle faisait subir aux luthériens. Duprat ne mourut qu'en 1535² : quatre cent mille écus amassés par lui pour acheter la tiare, furent, avant qu'il expirât, saisis par ordre et au profit du monarque.

La santé du dauphin François s'affaiblissait sensiblement depuis sa liaison avec la demoiselle de l'Estrange, cousine-germaine de Brantôme. Ce jeune prince, en descendant le Rhône au mois d'août 1536, s'engagea près de Tournon dans une partie de paume, et après s'être excessivement échauffé, voulut boire de l'eau glacée : une fluxion de poitrine l'emporta dès le quatrième jour. Il convint à François I^{er} qu'une mort si facile à expliquer par des causes naturelles passât pour un crime de Charles-Quint : on arrêta, comme agent de l'empereur et comme empoisonneur, un Ferrarois nommé Montécuculli³, qui, en qualité d'échanson du dauphin, lui avait présenté le verre d'eau froide. Ce malheureux, vaincu par d'horribles tortures, finit par proférer les aveux qu'on lui dictait : il répondit qu'il avait été gagné par Antoine de Leva, par Ferdinand de Gonzague, par les suggestions indirectes de l'empereur, pour empoisonner le roi de France et ses trois fils. Un arrêt rendu à Lyon le 7 octobre, par le grand conseil, condamna Montécuculli à être écartelé ; et le roi, puisqu'il faut le dire, voulut être spectateur de ce supplice, avec les princes, les prélats et les seigneurs qui se trouvaient alors dans cette ville. Depuis, il fit supprimer de cette procédure ce qui concernait les lieutenants impériaux ; et

¹ *Histoire de François I^{er}*, édit. de 1819, in-8°; tom. II, p. 439-460.

² Le chancelier Duprat était archevêque de Sens, abbé de Saint-Benoit-sur-Loire, cardinal depuis 1527, légat depuis 1530. Il avait aspiré à la tiare en 1533, après la mort de Clément VII. — ³ Les Italiens écrivent Montecuccoli ou Montecuccolo.

dans le procès qu'il ordonna d'instruire contre Charles-Quint, il ne laissa faire aucune mention du prétendu empoisonnement du dauphin : c'était avouer, sans la réparer, l'atroce iniquité consommée, selon *son bon plaisir*¹, contre l'échanson².

Nous aurions à recueillir bien d'autres censures des actions et des mœurs de François I^{er}, s'il nous était possible de parcourir avec M. de Sismondi les détails de sa vie privée, de son gouvernement intérieur, de ses expéditions guerrières, de ses négociations politiques : il doit nous suffire d'avoir indiqué le caractère, et sinon la tendance, du moins les résultats des récits et des observations dont ce volume est composé. On en pourrait trouver un résumé, consigné d'avance dans une lettre que Voltaire écrivait en 1769 à Gaillard, qui venait de lui envoyer un exemplaire de son histoire de ce roi : « Je n'aime guère François I^{er}, mais j'aime fort votre style, vos recherches et surtout votre esprit de tolérance. Vous avez beau dire et beau faire : Charles-Quint n'a jamais brûlé de luthériens à petit feu ; on ne les a pas guindés au haut d'une perche en sa présence, pour les descendre

¹ François I^{er} passe pour l'auteur de la formule, *Car tel est notre bon plaisir*.

² Montecuculli a été longtemps déclaré coupable par les historiens français. Mzerai dit qu'il était *duement convaincu*. Gaillard s'efforce de le trouver coupable. Garnier, en 1778, affirmait encore la réalité du crime et n'élevait de doute que sur la complicité de Guillaume d'Inteville. Il racontait (*Hist. de France*, tome XXV, in-12, p. 129, 130), « qu'en visitant les effets de Montecucullo, on avait trouvé un traité de l'usage des poisons, écrit de sa main, de la poudre d'arsenic sublimé, et le vase de terre rouge dans lequel il avait présenté au dauphin le breuvage qui lui avait donné la mort. » Ces indices et les aveux arrachés à l'accusé par les tortures sont aux yeux de Garnier des preuves qui justifient pleinement la sentence prononcée à Lyon. Cependant cet historien et ceux qui adoptent la même opinion s'appliquent à disculper Antoine de Lève, Ferdinand de Gonzague, Charles-Quint, et même Guillaume d'Inteville, tous nommément dénoncés par Montecucullo subissant le supplice de la question. Il s'ensuivrait que ce Ferrarois n'avait point de complices ; et il resterait à expliquer comment il commettait seul et de son propre mouvement un crime dont il ne pouvait espérer aucun profit. S'il était vrai que le dauphin eût été empoisonné, la conjecture la plus vraisemblable, selon Robertson (*Hist. de Charles-Quint*, liv. VI, ann. 1536), et selon quelques autres écrivains, serait celle que hasardait l'empereur, en déclarant que ce poison avait été préparé par les ordres de Catherine de Médicis, dans la vue d'assurer la couronne à son mari, le duc d'Orléans, depuis Henri II. Il est évident, poursuit l'auteur anglais, que Catherine devait retirer les plus grands avantages de la mort du dauphin, et l'on sait que cette princesse, dont l'ambition ne connaissait ni frein ni mesure, n'eut jamais aucun scrupule sur les moyens qui pouvaient la conduire à son but. Mais cette hypothèse même est inadmissible ; et il ne reste là d'autres coupables que François I^{er} et les juges complices de son iniquité.

« à plusieurs reprises dans le bûcher, et pour leur faire savourer pendant
 « cinq ou six heures les délices du martyre. Charles-Quint n'a jamais dit
 « que, si son fils ne croyait pas la transubstantiation, il ne manquerait pas de
 « le faire brûler pour l'édification de son peuple. Je ne vois guère dans
 « François I^{er} que des actions ou injustes, ou honteuses, ou folles. Rien
 « n'est plus injuste que le procès intenté au connétable¹, qui s'en vengea
 « si bien, et que le supplice de Semblançay, qui ne fut vengé par per-
 « sonne. L'atrocité et la bêtise d'accuser un pauvre chimiste italien d'avoir
 « empoisonné le dauphin, à l'instigation de Charles-Quint, doit couvrir
 « François I^{er} d'une honte éternelle. Il ne sera jamais honorable d'avoir
 « envoyé ses deux enfants en Espagne pour avoir le loisir de violer sa
 « parole en France : quelques pensions données et mal payées à des pé-
 « dants ne compensent point tant d'actions odieuses. Toutes ses guerres
 « en Italie sont conduites avec démente : point d'argent, point de plan
 « de campagne; son royaume est toujours exposé à la destruction; et pour
 « comble de honte, il se croit obligé de s'allier avec les Turcs, dans le
 « temps que Charles-Quint délivre dix-huit mille captifs chrétiens des mains
 « de ces mêmes Turcs. En un mot, vous me paraissez un meilleur histo-
 « rien que l'amant de la Pisseleu² ne me paraît un grand roi. »

Les jugements de M. de Sismondi ne sont pas aussi rigoureux ni sur-
 tout exprimés avec autant d'amertume; ils ne s'appliquent d'ailleurs,
 comme nous l'avons dit, qu'à une partie, toutefois considérable, du règne
 de François I^{er}. Les neuf dernières années (1539 - 1547) fourniront la
 matière du tome XVII. L'auteur y racontera les disgrâces du connétable
 de Montmorency, de l'amiral de Brion, du chancelier Poyet, les nouvelles
 guerres avec Charles-Quint, avec le roi d'Angleterre, Henri VIII, la ba-
 taille de Cérisoles et la conquête du Montferrat, l'extermination des hugue-
 nots de Chabrières et de Mérindol. Des ordonnances mémorables, et sur-
 tout celle de Villers-Cotterets, trouveront sans doute place au milieu de
 ces récits, qui se termineront peut-être par des considérations générales
 sur tout le règne. L'extrême intérêt du volume qui vient de nous occuper
 est un sûr gage de l'accueil honorable que méritera le suivant.

DAUNOU.

¹ Charles de Bourbon, en 1523, pour le dépouiller de tous ses biens au profit
 de la reine-mère dont il avait dédaigné les faveurs. — ² L'une des maîtresses de
 François I^{er}, qui la fit duchesse d'Étampes.

DE la peinture sur mur chez les anciens.

IL a été récemment constaté, sur quelques-uns des plus beaux monuments de l'architecture grecque, que l'usage de *peindre les édifices*, c'est-à-dire de rehausser par l'application de *teintes colorées* la saillie et l'effet de certains détails architectoniques, et d'ajouter ainsi, par une combinaison harmonieuse des ressources de tous les arts, à la richesse et à l'éclat des monuments; que cet usage, dis-je, avait été généralement répandu dans la Grèce aux plus beaux temps de l'art, comme il l'avait été en Égypte dès les plus anciennes époques. Cette pratique se liait avec celle de colorier les œuvres de la sculpture employées dans la décoration des édifices, dont les preuves, fournies par les monuments mêmes, ont été pareillement acquises à la science, dans le cours des dernières années, de manière à ne plus laisser de prise au moindre scepticisme. Déjà l'on avait pu reconnaître, sur les fragments de la frise du *Parthénon*, apportés en France par M. le comte de Choiseul-Gouffier, les traces encore sensibles des couleurs dont ce grand bas-relief avait dû être revêtu¹. Plus tard, la même observation avait été faite sur les lieux par deux voyageurs attentifs et éclairés, feu M. Dodwell² et Akerblad³, relativement aux bas-reliefs du *temple de Thésée*, et au plafond des *Propylées* d'Athènes. Mais la découverte, opérée dans les premières années de ce siècle, de la frise du *temple de Phigalie*, laquelle avait été *entièrement coloriée*, au témoignage de M. de Stackelberg⁴; celle des statues des deux frontons du grand *temple d'Égine*, qui contenaient des traces tout aussi visibles de cette application de couleurs⁵, exécutée dans le même système; enfin, celle des métopes d'un *temple de Sélinonte*, qui offraient la même particularité⁶, bien que ces sculptures, appartenant à une autre école de l'art antique, eussent été exécutées en Sicile, sur un autre point du domaine de la civilisation hellénique: tous ces faits, et quelques autres qu'il serait maintenant aisé d'y ajouter, ne permettraient plus de douter que l'usage de peindre la sculpture, usage obscurément indiqué dans quelques textes anciens, mais méconnu et repoussé par des préjugés modernes, n'ait effectivement régné dans l'antiquité grecque,

¹ Millin, *Monum. inéd.* tom. II, p. 48. — ² *Alcuni Bassirilievi della Grecia*, p. vj, Rom. 1812. — ³ *Dissertaz. sopra due laminette di bronzo*, dans les *Att. dell'Academ. rom. d'Archeol.*, tom. I, p. 47-48, Rom. 1821, in-4°. — ⁴ Voy. son bel ouvrage intitulé : *Apollotempel zu Bassæ*, p. 79. — ⁵ Voy. *Wagners' Bericht*, etc., p. 219. — ⁶ *Sculptured Metopes discovered amongst the Ruins of the temples of Selinus*, by W. Harris and S. Angell, London, 1826, fol. Voy. Boettiger's *Amalthea*, B. III, S. 307-317.

aux plus belles époques de l'art. Et en effet, du moment que cette notion se trouvait ainsi établie par des témoignages irrécusables, on s'est mis à rechercher sur les nombreux monuments de l'art qui nous restent les traces qui pouvaient y subsister encore, et dont l'attention s'était détournée jusqu'alors, de teintes locales appliquées aux statues, et de détails de costume coloriés, afin de se faire une idée juste du système qui avait pu être suivi à cet égard, et de réduire à ses véritables termes une question d'art et de goût antique, qui semblait répugner à nos habitudes actuelles.

Le nombre de ces statues, où le temps et la main des hommes n'ont pas effacé totalement l'espèce d'ornement dont il s'agit, et que je serais tenté d'appeler le cachet de l'antiquité, est encore assez considérable pour que nous puissions aujourd'hui même nous convaincre par nos propres yeux de quelle manière les anciens procédaient dans cette délicate opération. La célèbre *Amazone* du Vatican, où cette particularité avait excité l'attention de Visconti¹, à une époque où l'on était encore généralement si éloigné de soupçonner ces traditions du goût antique; la *Vestale* de Versailles, où plus anciennement encore M. de Caylus lui-même avait reconnu avec étonnement des restes de couleur², de même qu'il en existait sur la *Diane* de Versailles et sur la *Vénus* d'Arles; la *Pallas* de Velétré, l'un des groupes de Monte-Cavallo, le groupe d'*Oreste et Électre*, de la Villa Ludovisi, sont des monuments grecs du premier ordre, pour ne point parler de quelques beaux ouvrages romains, tels que la *Domitia* du Vatican³, la *Livie* et le *Drusus jeune*, du musée de Naples⁴, qui attestent à quel point cette pratique fut répandue dans toute l'antiquité grecque et romaine, en même temps qu'ils nous font connaître dans quelles limites précises elle s'exerçait. Nous possédons dans notre cabinet des antiques un de ces monuments encore inédit, que je me propose depuis longtemps de publier, et qui offre un double élément de cette particularité du goût antique, d'accord avec celui de la *sculpture polychrome*. C'est une figure de *Pan capripède*, de haut-relief, de marbre et de travail grecs, et d'ancien style, dont la *nébride*, la *double corne* sur le front et les *jambes de bouc*, avaient été rapportées en bronze, probablement doré, en même temps que les gencives et l'intérieur de la bouche avaient été colorés en rouge, avec du *minium*; ce qui sans doute avait aussi eu lieu pour d'autres parties de la figure ou même du corps, bien qu'il n'en subsiste plus de traces sur le marbre. Mais, en fait de statues colorées,

¹ *Mus. P. Clem.* tom. II, tav. xxxviii, p. 72 — ² *Mém. de l'Académ.*, tom. XXIX, p. 168. — ³ *Mus. P. Clem.* Tom. III, tav. v, p. 6. — ⁴ *Mus. R Borbon.*, tom. III, tav. xxxvii et xxxviii.

le témoignage le plus frappant qu'on puisse produire encore aujourd'hui, est sans doute celui de la *Diane* d'Herculanum, d'ancien style grec, que Winckelmann croyait étrusque¹, méprise générale à cette époque, qui empêcha cet illustre antiquaire de tirer de ce monument précieux, pour la connaissance de l'art grec, toutes les conséquences qu'on était en droit d'en tirer. On sait que cette statue a les *cheveux dorés*, avec le bord de la draperie peint en *jaune*, et des ornements *blancs* sur un *fond rose*, sans compter d'autres détails de costume pareillement coloriés²; et il en résulte, pour la peinture des statues, une notion tout à fait équivalente à celle que nous avons déjà acquise, en fait de bas-reliefs coloriés, par la découverte des métopes de Sélinonte et de quelques autres productions archaïques de l'art des Grecs. Dès ce moment, il a dû être complètement avéré que les expressions par lesquelles Platon désigne les *peintres de statues* : οἱ τοὺς ἀνδριάντας γράφοντες³, et qui avaient si fort embarrassé les critiques, devaient s'entendre dans l'acception rigoureuse du mot, c'est à savoir, d'artistes chargés d'appliquer sur les statues des teintes locales et des détails coloriés, propres à faire ressortir, dans les parties nues, la grâce et la beauté des formes, à relever l'éclat et la richesse du costume, en rappelant l'ancien usage des vêtements d'étoffes réelles pour les simulacres de bois, ξύλινα, et à reproduire ainsi doublement, sinon l'illusion grossière de la réalité, du moins le charme d'une imitation embellie. C'est aussi de cette manière que s'est trouvée expliquée pour les plus habiles antiquaires⁴ l'intervention du célèbre peintre Nicias dans les travaux de Praxitèle; cette opération de la *circumlitio*, indiquée par Plin⁵, au moyen de laquelle les statues les plus achevées du sculpteur recevaient de la main du peintre des teintes colorées, qui rehaussaient encore, aux yeux de Praxitèle lui-même, le mérite de ses ouvrages; et pour voir jusqu'à quel point cette pratique, établie par l'exemple de deux des plus grands artistes qu'ait eus la Grèce, était entrée dans les habitudes générales de l'antiquité, notamment à Athènes, principal théâtre de l'art antique, il suffit de rappeler le témoignage de Plutarque sur cette population d'artistes, qu'il qualifie : ἀγαλμάτων ἐγκρισταὶ καὶ

¹ Winckelmann's *Werke*, III, 33, 191-192. — ² J'en ai fait exécuter sous mes yeux, à Naples, un dessin colorié avec le plus grand soin, où les teintes primitives, telles qu'elles se retrouvent encore sur le monument original, sont fidèlement reproduites. — ³ Platon, *de Republ.* IV, p. 420, C. — ⁴ M. Quatrième de Quincy, *Jupiter Olympien*, p. 45-51, a donné le premier sur ce sujet les explications les plus satisfaisantes. C'est au même résultat que s'est trouvé conduit feu M. Völkel, à la suite d'un examen approfondi des témoignages et des monuments antiques qui ont rapport à ce fait curieux; voy. dans son *archäolog. Nachlass*, p. 79-90, le mémoire intitulé : *über die Farbung (circumlitio) und den Wachsfirniss (καῖσις) der alten Statuen.* — ⁵ Plin. *H. N.* XXXV, II, 40.

χρυσωτά) καὶ βαφεῖς¹; c'est-à-dire, *peintres, doreurs et teinturiers de statues*, en joignant à ce témoignage curieux la notion que nous fournit une inscription grecque, du temps de l'empire, relativement à un certain *Aphrodisios*, affranchi, statuaire, et de plus exerçant à Rome l'art de *peindre les statues à l'enceustique*, ἀγαλματοποιὸς ἐγκαυστής².

Des témoignages si nombreux, si positifs, appartenant à presque toutes les époques de l'art antique, et confirmés par l'observation des monuments mêmes retrouvés sur presque tous les points de son ancien domaine, ne laissent aucun lieu de douter que cet usage de colorier les statues et les autres œuvres de la sculpture employées à la décoration des temples, n'ait été généralement établi chez les Grecs, soit comme une tradition d'un goût primitivement dérivé de l'Égypte, soit comme un effet des mêmes causes naturelles qui avaient produit cette direction de l'art égyptien, et qui purent déterminer aussi chez les anciens Grecs un pareil emploi de l'art de peindre. C'est à l'aide de cette notion, désormais acquise à la science, que doivent s'interpréter des passages d'auteurs grecs dont le sens est encore controversé entre les critiques, et dont le témoignage n'a pu être définitivement admis par les historiens de l'art. Tel est entre autres le fragment de l'*Hypsipyle* d'Euripide, rétabli de cette manière par Valckenaer³:

ἴδου, πρὸς αἰθέρ' ἐξαμλλώντου κόραι
γραπτῶς [ἐν αἰετ]οῖσι προσδέπειν τύπους.

Il semble en effet que dans ces mots : *γραπτῶς ἐν αἰετοῖσι τύπους*, il ne puisse être question que de *bas-reliefs peints dans des frontons*. Cependant Valckenaer lui-même hésitait entre *pictas* et *sculptas* (imagine), pour traduire

¹ Plutarch. *de Glor. Athen.* § vi, III, 93, ed. Hutten. En admettant la traduction latine *statuarum incrustatores*, pour rendre ἀγαλμάτων ἐγκαυσταί, Reiske témoignait combien la notion de *peindre les statues*, si clairement indiquée par ces expressions, était étrangère au siècle où il écrivait. Les autres mots dont se sert Plutarque pour désigner les opérations diverses auxquelles étaient soumises les statues, celles de les *dorer* et de les *teindre*, ἀγαλμάτων χρυσωτά καὶ βαφεῖς, servent à compléter cette notion, en même temps qu'elles expliquent le mot βαφεῖς (λίθων), employé par le même auteur, à la suite de λιθουργί, dans un passage célèbre, *in Pericl.* § 19, dont l'interprétation a beaucoup exercé la sagacité des critiques et celle des antiquaires; voy. à ce sujet Facius, *Excerpt.* à Plutarch. p. 5-11, à l'attention duquel a pourtant échappé ce texte curieux de Plutarque. — ² Reines. *Class.* IX, n. LI, I, 569-570. Le nom de cet artiste grec, de l'époque impériale, omis par M. Sillig, dans son *Catalogue des anciens artistes*, y a été rétabli par M. Weleker, *Kunstblatt*, 1827, n. 83, et *Sylloge inscript.* p. 163. — ³ *Diatrib.* p. 214-215. Cette ingénieuse correction est admise par tous les critiques; voy. Jacobs, *Anth. Pal.* VIII, 301, sauf l'interprétation du mot κόραι, que Matthiae, Euripid. *Fragment.* IX, 194, traduit avec raison par *oculi*, au lieu de *puelle*, comme l'entendait Valckenaer.

γεγραμμένος; et de nos jours encore, des antiquaires, tels que feu Völkel, et son savant éditeur, M. K. Ott. Müller, l'un et l'autre profondément versés dans l'intelligence de la langue grecque, ont élevé des doutes sur l'interprétation de *bas-reliefs peints*, γεγραμμένους τύπους, donnée à ce passage¹, interprétation soutenue en dernier par un habile philologue, M. Welcker². Il est trop certain que l'emploi du mot γεγραμμένος, dans ce passage et dans une foule d'autres, peut donner lieu à de fâcheuses équivoques, si l'on s'en tient au sens primitif du mot γράφειν³, qui fut employé d'abord pour signifier l'opération commune à l'écriture et au dessin, celle qui consiste à tracer des traits, à produire une délimitation quelconque, soit de figures, soit de caractères; et il est constant que le double sens d'écrire, et de dessiner ou de peindre, est resté attaché au mot γράφειν et à la plupart de ses dérivés, γραφή, γραμμή, γράμματα, etc., dans toute la durée de la littérature grecque. Mais il ne paraît pas moins avéré, par l'usage général de la langue, que toutes les fois qu'il s'agit d'objets et de productions de l'art, tels que statues, bas-reliefs, portraits, images ou figures de toute espèce, suivis du mot γεγραμμένος, ce mot doit s'entendre exclusivement de peinture, ou de dessin. Certainement, les γεγραμμένα ζῶα, dont il est parlé dans un vers d'Empédocle⁴, sont bien des figures peintes, aussi bien que les ζῶα γραφῆ μίμνημένα, indiqués par Pausanias⁵. Il en est de même de la formule, si souvent reproduite sur des marbres antiques : εἰκὼν γεγραπτή ἐν ὄπλῳ⁶, laquelle exprime un portrait peint sur bouclier, ce que les Latins appelaient *imago clypeata*, et non pas, comme l'a prétendu récemment M. Osann⁷, un portrait de bas-relief en bouclier, ni, comme voudrait le persuader à son tour M. Welcker, un portrait sculpté et peint sur bouclier⁸; car le mot εἰκὼν, signifiant simplement un portrait, soit sculpté, soit peint, il est évident qu'avec l'épithète γεγραπτή, qui exprime cette dernière condition, l'idée de portrait peint se trouve complètement et positivement rendue, tandis que celle d'un portrait à la fois sculpté

¹ Völkel's *archäol. Nachlass*, S. 95; K. Ott. Müller's *Nachträge*, S. 101. — ² *Sylloge inscript.*, p. 159-160. — ³ Voy. à ce sujet, Wolf. *Prolegomen. ad Homer.*, p. xlv. — ⁴ V. 209. L'expression ordinaire est ζῶδια, Pausan. v, 17, 2; voy. un exemple de ζῶδια ἐνφασμένα, figures brodées, dans un passage d'Aristote, où il est question d'un manteau teint en pourpre et orné de broderies; *De Mirabil. c.* cxix, p. 202, ed. Beckmann. — ⁵ Pausan. v, II, 2. — ⁶ Sur un marbre de notre cabinet des antiques, Caylus, *Recueil II*, pl. LVII; voy. aussi Boeckh, *Corp. inscr. gr.* n. 124, 125. Les mots εἰκὼν γραπτή, sur le décret de Délos, Spon, *Miscell.* x, 344, indiquent tout simplement un portrait peint, et non une statue coloriée, comme le suppose M. Welcker; de même que, dans Strabon, xiv, 959, ἡ γραπτή εἰκὼν ἢ ἐν ἀγορᾷ est un portrait peint placé dans l'Agora; voy. Völkel, *archäol. Nachlass*, etc. p. 93. — ⁷ *Syllog. Inscript.* p. 244, sq. — ⁸ *Syllog. Inscript.*, p. 161-162.

et peint exigerait une combinaison de mots différente, d'accord avec la double opération de l'art que cette image comporte. La règle de critique qui me paraît la plus sûre à suivre en pareil cas, c'est de s'attacher au sens positif du mot auquel est jointe l'épithète en question *γραπτός*; et quand ce mot a une signification précise et déterminée, comme les mots *ξῶα*, figures, *εἰκόνες*, portraits, *πίνακες*, tableaux, etc., il me paraît hors de doute que, dans le plus grand nombre de cas, l'idée accessoire qui s'y trouve ajoutée au moyen de l'épithète *γραπτός*, est celle de figures peintes, de portraits peints, de tableaux peints. Appliquant cette manière de voir au passage de l'*Hypsipyle* d'Euripide, où se trouvent les mots : *γραπτοὺς ἐν αἰετοῖσι τύπους*, je crois pouvoir avec toute certitude interpréter ces mots par des bas-reliefs peints, ou coloriés, dans les frontons, d'après le sens positif du mot *τύπος*, bas-relief, établi par une multitude de témoignages¹. J'entendrais de la même manière les expressions *κατ' εὐόριστον γραπτὸν τέρας*, d'une épigramme d'Antipater², où il est

¹ Une partie de ces témoignages ont été recueillis par Facius, dans ses *Excerpt.* à Plutarch. p. 225, où le sens du mot *τύπος*, et des locutions telles que celles-ci : *ἐν τύπῳ*, *ἐπὶ τύπῳ*, *ἐπὶ τύπων*, est justifié par quelques exemples d'Athénée, de Pausanias et de Pline, auxquels il serait facile d'en ajouter beaucoup d'autres plus décisifs encore. Certainement, les *τύποι λίθου λευκοῦ*, encastrés dans le mur d'un portique, Pausan. VIII, 37, 1, sont bien des bas-reliefs de marbre blanc, tels que ceux que voulait se procurer Cicéron, pour en faire le même usage, *Epist. ad Att.* 1, 10 : *typos quos tectorio includam*. Dans cet autre passage de Pausanias, VI, 14, 4 : *ἀνὴρ ἐκτύπωμένος ἐπὶ στήλης*, est une figure d'homme sculptée de bas-relief sur un cippe, aussi bien que dans celui-ci, VIII, 48, 3, *ἀρέως ἀγάλμα ἐκτύπεται ἐπὶ στήλῃ*; la même notion s'applique à une figure de Mars. Ces exemples, et d'autres semblables fournis par le même auteur, s'accordent parfaitement avec ce passage curieux de Platon, *Sympos.* c. XVI, 33, ed. Wolf : *ὡς περ οἱ ἐν ταῖς στήλαις κατὰ γραφὴν* (ou *καταγραφὴν*, qui est la leçon des manuscrits) *ἐκτυπωμένοι, διαπερισμένοι κατὰ τὰς ρίνας*, où il s'agit, suivant moi, de figures exécutées de bas-relief, *ἐκτυπωμένοι*, d'après un trait, un dessin, *κατὰ γραφὴν*, et de profil, de manière à ce qu'elles paraissent fendues par le nez, *διαπερισμένοι κατὰ τὰς ρίνας*. C'est dans le même sens que s'expliquent les mots *ἀποτυπῶσθαι*, *ἐναποτυπῶνται*, employés par Platon, *Theætet.* p. 135, B, et par Plutarque, *De Liber. educ.* 3, E, par allusion à des empreintes en cire, qui sont aussi des bas-reliefs; et un témoignage plus décisif encore est celui d'un marbre bilingue de Palerme, où se trouve cette indication curieuse : *ΣΤΗΛΑΙ ΕΝΘΑΔΕ ΤΥΠΟΥΝΤΑΙ ΚΑΙ ΧΑΡΑΞΣΟΝΤΑΙ*, qui exprime le double travail de sculpture et d'inscription, pratiqué sur les stèles; voy. Ignarra, *de Pal. neap.*, p. 51-51; cf. Orell. *Inscr. lat. select.* n. 4222, t. II, p. 256.

² Antipat. *Carm.* XIX, in *Anthol. Pal.* II, 100, Jacobs; cf. *ibid.* VIII, 300. On a vu dans ce passage des sculptures de bas-relief, ou même en acrotères, sur un fronton; d'autres, des bas-reliefs peints; quand il s'agissait tout simplement de peintures de plafond. Du reste, ce témoignage, qui se rapporte au temps de Caligula, est de nulle valeur dans la question actuelle.

question d'un *plafond peint*, et non d'autre chose, et celles-ci, d'une autre épigramme de l'Anthologie¹, ἐπ' ἡείω ... γραπτός πίπας, expressions qui ont été interprétées si diversement par des philologues du premier ordre, lesquels y ont vu une *représentation sculptée*², d'autres un *tableau peint*³, d'autres enfin un *bas-relief peint*⁴; c'est cette dernière interprétation qui me paraît répondre le plus exactement au sens précis et positif des deux mots grecs, en ce qu'elle offre une notion tout à fait conforme à l'usage de *bas-reliefs coloriés*, employés dans la décoration des temples et des autres édifices sacrés.

Le fait si positivement établi de temples avec des détails architectoniques *rehaussés en couleur*, et avec des sculptures, soit de bas-relief, soit de ronde-bosse, pareillement *coloriées*; fait qui résulte indubitablement de l'observation des monuments et de l'intelligence des auteurs, semble avoir eu pour conséquence nécessaire et pour effet immédiat une part plus ou moins considérable donnée à la *peinture* elle-même dans la décoration de temples et d'édifices ainsi coloriés. Telle est en effet l'opinion qui tend à s'accréditer de nos jours, particulièrement chez les artistes, à la faveur de ces découvertes récentes qui nous ont fait envisager l'architecture des Grecs sous un aspect tout nouveau. A l'appui de cette opinion, assez spécieuse et très-séduisante au premier coup-d'œil, on cite quelques faits tirés de l'histoire de l'art antique, et l'on s'autorise surtout de la pratique de l'art moderne, qui a déployé toute sa puissance, toute sa magie, sur les voûtes des temples, sur les murailles des palais, sur les portiques des cloîtres de l'Italie, et qui semble n'avoir été en cela qu'une tradition de l'antiquité. L'exemple de ces petites villes antiques, telles que Stabia, Herculaneum et Pompéi, qu'on sait avoir été entièrement peintes, au-dehors comme au-dedans des édifices, pour ne point parler de Rome elle-même, qui a offert le même phénomène dans tous les édifices privés et publics qu'on en a retrouvés sur le sol antique, depuis les appartements du Palatin et les thermes de Titus, habitations des maîtres du monde, jusqu'aux petites maisons bourgeoises, telles que celle qui fut déterrée dans les jardins de la Villa Negroni, et jusqu'aux humbles boutiques récemment découvertes aux environs du temple de la Paix; cet exemple, dis-je, fournit d'ailleurs une analogie si frappante et une présomption si grave, qu'il semble qu'on ne puisse se refuser à admettre, pour des temps plus anciens,

¹ Brunck, *Analect.* II, 4, iv; cf. Jacobs; *Anth. Pal.* VIII, 13. — ² C'était l'opinion de Reiske, à laquelle est revenu en dernier lieu M. K. Ott. Müller, *Nachträge*, p. 101: *eine Darstellung in Relief*. — ³ C'est l'avis de M. Jacobs, et c'était aussi celui de feu M. Völkcl, p. 95: *eine gemahlte Figur*. — ⁴ Welcker, *Syllog. inscript.* p. 162.

L'usage de la *peinture sur mur* appliquée, chez les Grecs, à la décoration des édifices. C'est donc ici l'une des questions les plus curieuses à examiner, puisqu'elle touche aux principes mêmes de l'art, dans une de ses plus importantes applications, à la fois, chez les anciens et chez les modernes; et la manière dont cette question a été tranchée par un habile architecte, M. Hittorff, dans un travail d'ailleurs fort intéressant, et dans un recueil archéologique très-estimé¹, n'a rendu que plus nécessaire une discussion impartiale et approfondie des textes et des monuments qui y ont rapport.

Nous n'avons, à ma connaissance, aucune preuve positive de l'existence de *peintures historiques exécutées sur mur* et appartenant à la haute antiquité grecque. Mais à défaut de témoignages directs pour la Grèce même, il nous reste ailleurs des présomptions de quelque valeur. Ainsi, les plus anciennes peintures qui existassent dans le Latium, celles d'Ardée et de Lanuvium², citées par Pline, et qui avaient été bien certainement exécutées d'après les traditions de l'art grec, puisqu'elles étaient l'ouvrage d'un artiste grec, et que les sujets en étaient puisés dans la mythologie grecque; ces peintures, dis-je, étaient *exécutées sur mur*: c'est ce qui résulte indubitablement du témoignage clair et précis de Pline³. A l'appui de ce fait, on a récemment acquis, par la découverte de tombeaux étrusques, à Chiusi, à Corneto, et en divers lieux de la campagne de Rome, la preuve que de véritables peintures sur mur, exécutées par des artistes étrusques, ou par des Grecs établis en Étrurie, à une haute époque de la civilisation étrusque, servaient à la décoration intérieure des tombeaux; et à cette occasion, il doit m'être permis de rappeler que j'ai été l'un des premiers à signaler, dans ce journal même⁴, ces peintures de tombeaux étrusques, notamment celles de Corneto, conçues dans le style grec des vases peints, et avec des sujets purement grecs⁵, comme étant une émanation directe de l'art des Grecs, d'une époque probablement postérieure de peu d'années à celle de la colonie corinthienne de Démarate, à Tar-

¹ *Restitution complète du Temple d'Empédocle, dans l'Acropolis de Sélinonte*, dans les *Annal. de l'Institut. archéol.*, tom. II, p. 263-284. — ² Et non *Lavinium*, comme dit M. Hittorff. — ³ Plin. *H. N.* xxxv, 6, 3: *Pontius legatus Caii principis eas (picturas) tollere conatus est, libidine accensus, si TECTORII natura permisisset.* Voy. au sujet de l'auteur de ces peintures, réputé un Grec d'Italie, Κλαίμας, au lieu de M. Ludius Helotas, l'intéressant article consacré à cet artiste par M. Sillig, dans son *Catalog. vet. Artif.* p. 246-49. — ⁴ Voy. *Journal des Savants*, janvier 1828, p. 5-7. — ⁵ Ces peintures, restées inédites durant plus de cinq années, grâce à un privilège absurde, et malgré l'engagement qu'avaient pris de les publier MM. Kestner et Stackelberg, viennent d'être sauvées de la destruction qui les menace, par M. Micali, qui les a publiées dans son nouveau recueil, tav. LXVII-LXXI, d'après les dessins d'un habile architecte français, M. Labrouste.

quini. On a pu faire la même observation sur des tombeaux grecs de la Campanie, qui se sont trouvés pareillement ornés à l'intérieur de *peintures sur mur*, ou de *stucs colorés*¹; mais ces tombeaux étaient d'une époque bien moins ancienne, et conséquemment d'une moindre importance dans la question qui nous occupe. Il n'en est pas de même de quelques autres tombeaux qu'on sait avoir existé dans la Grèce même, et qui étaient intérieurement ornés de peintures, que je serais assez disposé à croire exécutées sur mur; bien que cela ne résulte pas positivement des expressions dont se sert pour les désigner l'auteur ancien à qui nous en devons la connaissance. L'un de ces tombeaux, qui se trouvait en Achaïe, sur la route de Bura à Ægire, est décrit en ces termes par Pausanias²: « Vous « trouverez sur la droite de la route un tombeau, et dans ce tombeau un « homme debout près d'un cheval: ancienne peinture, fort endommagée « par le temps. » A la rigueur, on peut croire, mais sans que cela soit expressément établi par le texte, que cette *peinture si dégradée* existait sur le mur intérieur du monument. Le même voyageur cite un autre tombeau, qui se voyait aussi en Achaïe, près de la ville de Tritæa, et dont les peintures étaient l'ouvrage de Nicias³. Rien n'indique encore dans

¹ Notamment à *Cumes* et à *Pouzzoles*; voy. à ce sujet, Jorio, *Sepolcri antichi*, p. 38; Steinbüchel, *Sappho und Alkaios, ein altgriechisches Vasengemälde*, p. 17.

² Pausan. VII, 25, 7: Σῆμα τι ἐν δεξιᾷ τῆς ὁδοῦ, καὶ ἄΝΔΡΑ εὐρήσους ἐπὶ τῷ μνήματι ἵΠΠΩΙ ΠΑΡΕΣΤΩΤΑ, ἀμυδρὰν ΓΡΑΦΗΝ. Le traducteur latin, qui a rendu les mots ἄνδρα ἵππῳ παρεστώτα par *equestris viri pictura*, a autorisé M. Dodwell à y voir une *statue équestre, an equestrian figure*, *Travels*, II, 300; mais rien n'autorisait M. Siebelis à rendre cette méprise du voyageur anglais plus grave encore, en lui prêtant l'idée que cette *statue équestre* fût *enduite de couleurs, coloribus obductam*. Du reste, la composition décrite par Pausanias se retrouve sur un grand nombre de vases peints, d'usage funéraire, représentant un *Homme nu*, ou un *Guerrier debout près d'un cheval*, l'un et l'autre dans une *édicule funèbre*, Ἡρώον; et j'en citerai pour exemple le vase de Canosa publié par Millin, *Tombeaux de Canosa*, pl. VIII. — ³ Pausan. VII, 22, 4: μνήμα λευκοῦ λίθου βέας καὶ ἐς τὰ ἄλλα ἀξιοί, καὶ οὐκ ἦμισα ἐπὶ ταῖς γραφαῖς; αἱ εἰσὶν ἐπὶ τοῦ τάφου, πέγνη Νικίου. Je ne puis m'empêcher de relever la singulière méprise de M. Siebelis, qui, en cherchant à établir ici, entre les mots μνήμα et τάφος, que Pausanias a certainement employés comme synonymes, de même que dans le passage précédemment cité il s'était servi alternativement des mots σῆμα et μνήμα, une distinction qui n'entraîne pas dans la pensée de son auteur, s'est trouvé conduit à voir dans le τάφος le *sarcophage*, ou *urne*, probablement de terre cuite; d'où il suit que cette *peinture* de Nicias aurait été exécutée sur une *urne d'argile*; et conséquemment, que Nicias lui-même eût été l'un de ces *peintres de vases, κεραμογεγραφεὺς*, qui appartenient à la dernière classe des artistes grecs: *quæ igitur hic à Niciâ pieta erant, possit quis dicere fuisse ἐπὶ τοῦ τάφου, ergo in*

ce passage de Pausanias, ni dans la description détaillée qu'il nous donne de cette peinture de Nicias, qu'elle fût exécutée *sur le mur*. Une présomption contraire et très-forte résulterait des autres ouvrages connus du même peintre, lesquels étaient tous produits à l'*encaustique* et *sur bois*, de manière à avoir pu être *transportés* à Rome, où ils se voyaient du temps de Pline¹. On pourrait néanmoins induire des exemples analogues fournis par ces anciens tombeaux étrusques ou grecs, que cette peinture de Nicias était exécutée *sur le mur* du monument. Le talent particulier qui distingua cet artiste, celui de la *peinture encaustique*, dont les procédés divers s'appliquaient aux *murailles*, de même qu'aux *tables de bois*, justifierait cette induction; et l'intervention si connue de Nicias dans les travaux de Praxitèle, par le procédé de la *circumlitio*, établissant l'usage qu'avait Nicias de *peindre sur le marbre*, fournirait un nouveau motif de probabilité; toutefois, ce n'est encore là qu'une supposition, et même, à mon avis, qu'une supposition très-hazardée.

Il est encore question dans Pausanias d'un *tombeau orné de peintures*, qui se trouvait près de Sicyone; c'était le monument de Xénodice, construit, dit cet auteur, suivant un système tout différent de celui qui était généralement pratiqué dans le pays, *mais parfaitement en rapport avec la peinture dont il était décoré, peinture, ajoute-t-il, aussi digne d'éloges qu'il en fût nulle autre part*². Il est bien difficile, d'après ce peu d'ex-

arcâ mortui, forsan fictili; voilà sans contredit une des suppositions les moins heureuses où puisse conduire le désir d'établir des distinctions de mots et de choses, là où il n'existe en réalité que des synonymies ou des abus de langage.

¹ Plin. xxxv, 11, 40; à moins qu'on n'admette, avec M. Sillig, *Catalog. vet. Artif.*, p. 295-6, qu'il y eût deux artistes du même nom: moyen commode de trancher les difficultés que présente la chronologie des anciens artistes, mais qui ne laisse pas d'avoir de graves inconvénients. Du reste, l'expression *tabulas*, par laquelle Pline désigne les nombreux ouvrages de Nicias, qui se voyaient à Rome, où ils avaient été *apportés d'Asie, advecta ex Asia*, prouve qu'ils étaient *sur bois*. Pline emploie cependant un mot assez difficile à entendre, à l'égard de deux de ces tableaux, qu'Auguste, dit-il, *attacha au mur de sa curie: duas tabulas impressit parieti*; mais le mot *tabula*, et l'observation qu'un de ces tableaux était *peint à l'encaustique, Nicias scripsit se inussisse*, excluent encore l'idée que cette peinture fût exécutée sur un pan de muraille. L'inscription originale dut être: *Νικίας ἐνέκασι*; et je suppose qu'Auguste fit insérer dans le mur, *impressit parieti*, les deux tableaux dont il s'agit.

² Pausan. II, 7, 4: *Πεποίηται δὲ (τὸ μνημα) οὐ κατὰ τὸν ἐπιχώριον τρόπον, ἀλλ' ὡς εἰ τῆ γερῆ μάλιστα ἀμιβοί. La traduction latine vulgaire: In eo enim, in quo pingi posset, locus relictus est, ne rend certainement pas le texte grec. Celle que M. Siebelis propose d'y substituer, t. I, p. 181: « Ut tabula picta in eo collocanda locum haberet, » rentre dans cette interprétation, en admettant de plus qu'il s'agissait d'un *tableau sur bois, tabula, à placer sur la muraille, collocanda;**

pressions, d'imaginer de quelle nature étaient ces peintures si bien en rapport avec la construction même du tombeau; seulement pourrait-on présumer qu'il s'agit ici de peintures locales, de compositions exécutées sur la muraille, qui faisaient partie intégrante de la décoration du monument; mais ce n'est encore là qu'une conjecture. Nous ne sommes guère plus en mesure de décider si la peinture de tombeau dont il a déjà été question plus haut, d'après une épigramme de l'Anthologie¹, était effectivement une peinture sur mur, ou si c'était un bas-relief colorié, comme il y a plus lieu de le croire. Mais, dans une autre épigramme de l'Anthologie², c'est bien de peinture qu'il s'agit, seulement à la vérité de peinture purement décorative, puisqu'il n'y est question que de rames et de rostres peints sur le tombeau d'un naufragé. Tels sont, à ma connaissance, les seuls faits que nous fournissent l'histoire de l'art et les témoignages de la langue écrite, relativement à l'emploi de la peinture sur mur chez les Grecs; et l'on voit que, s'il existe d'assez graves présomptions en faveur de cet usage, pour une certaine classe de monuments, pour les Tombeaux, ces présomptions sont loin encore de constituer une preuve certaine, telle que nous aurions besoin de l'acquiescer, pour admettre en fait un pareil emploi de l'art de peindre, affecté à cette seule classe de monuments.

(La suite au numéro prochain.)

RAOUL-ROCHETTE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ACADÉMIES.

LES discours prononcés le 12 mai aux funérailles d'Andrieux par MM. de Cessac, de Sacy, Droz et Tissot, ont été imprimés chez MM. Firm. Didot, 16 pag.

Je doute que ce soit là l'idée de Pausanias. Feu M. Völkel, qui cite ce monument comme un exemple des tombeaux grecs ornés de peintures, *Nachlass*, p. 95, ne s'explique pas sur la nature de ces peintures; et c'est précisément là qu'est la question.

¹ Brunck, *Anal.* II, 4, iv; voy. plus haut, p. 367. — ² Brunck, *Analect.* III, 294. DELXX: Νῆος ἐρετμὰ καὶ ἐμζοὰ τῶδ' ἐπὶ πυλῶν... ζωγραφίῳ; cf. Jacobs, XII, 243.

in-4°. Nous regrettons de n'en pouvoir transcrire ici qu'un petit nombre de lignes. « C'est à ses anciens amis, a dit M. de Cessac, à nous qui avons vécu dans son « intimité et qui avons vieilli avec lui; c'est à nous de rendre hommage à ses vertus « privées, à l'aménité de son caractère, à l'élevation de ses sentiments, à la pureté « de ses principes, à sa philosophie pleine de tolérance, à son amour de l'humani- « tés et à sa cordiale affection pour ses collègues. Nous pouvons attester sans « craindre d'être démenti, qu'il ne fut jamais de meilleur époux ni de meilleur « père; que jamais personne ne porta plus loin ces vertus domestiques, gages « de l'union de la famille et du bonheur intérieur. »

M. de Sacy, au nom du collège de France, s'est exprimé en ces termes : « Sans « doute vous déplorez le vide que va laisser dans la carrière de la littérature . . . « l'homme chez qui se trouvaient unies à un haut degré la finesse des aperçus, la « pureté et l'élégance du langage, la justesse des pensées, la tournure piquante et « quelquefois épigrammatique de l'expression; l'homme qui fidèle aux principes « sous lesquels il combattit toujours, ne cherchait point dans de téméraires inno- « vations, dans de périlleuses hardiesses, des succès qu'il ne voulait devoir qu'à « des efforts moins aventureux et mille fois plus difficiles. . . . Mais ce que vous « regrettez surtout, si j'en juge par ce que j'éprouvé moi-même, . . . c'est cette « aménité de caractère que vous n'avez jamais vue s'altérer, cette bonté d'âme qui « faisait jouir ceux qui l'approchaient du calme dont il jouissait lui-même. »

En retraçant les succès d'Andrieux dans plus d'une carrière littéraire, M. Droz a rappelé aussi le souvenir des services qu'il a rendus dans l'exercice des fonctions publiques. « Il a siégé dans ce haut tribunal, régulateur de tous les autres « en France, et son savoir le fit remarquer dans cette réunion des plus savants « magistrats. C'est un discours qu'il prononça devant le corps législatif au nom « du tribunal, qui fit rejeter un premier code imparfait, et qui, en obligeant les « juristes à de nouvelles méditations, a fait produire ce Code civil, l'un des « plus beaux monuments dont puisse s'enorgueillir notre patrie. »

« Fidèle au culte des grands écrivains des xvi^e et xvii^e siècles, a dit M. Tissot, « en commerce continuel avec Montaigne et Charron, avec Racine et Boileau, « surtout avec La Fontaine et Molière, il admirait aussi leurs illustres successeurs; « mais Voltaire était son auteur de prédilection. . . . Il croyait à la nécessité « d'assaisonner la raison du sel de la plaisanterie. . . . Il attribuait les malheurs « du monde au fanatisme et à la tyrannie, ligüés ensemble pour opprimer les na- « tions; ainsi n'a-t-il pas cessé de se rallier à l'école de bon sens, de vérité, de « tolérance, fondée par le xviii^e siècle. »

Le successeur de M. Andrieux, à l'Académie française, est M. Thiers.

M. de Monmerqué a succédé comme académicien libre à feu M. Cuvier, dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — L'Académie des sciences a élu M. Libri en remplacement de M. Legendre dans la section de géométrie, et M. Robert Brown à la place d'associé étranger vacante par le décès de M. Scarpa. M. Vicat et sir Astley Cooper ont été nommés correspondants.

L'Académie de Turin, classe des sciences morales, historiques et philologiques, décernera en 1835 une médaille d'or de la valeur de 600 livres (lire) à l'auteur qui aura le mieux exposé l'histoire et les divers états de la propriété depuis la chute de l'empire romain jusqu'à l'époque de l'établissement des fiefs en Italie. Les mémoires, écrits en italien ou en français ou en latin, devront être adressés, francs de port, à l'Académie avant le 30 juin 1835. Le programme explique en

tes termes le sujet de ce concours. «Dopo aver accennato le condizioni della «proprietà e principalmente quelle dei coloni al cader dell' imperio, dovrà lo «scrittore determinare, per quanto gli sarà possibile, 1° le mutazioni succedute «per la distribuzione del terzo delle terre ai barbari raccogliatici di Odoacre, e «quindi ai Goti di Teodorico; 2° la probabile restaurazione degli antichi pos- «sessori romani nella proprietà, quando fu da' Greci restaurato l'imperio romano «in Italia, e la durata e le vicende di tali proprietà romane nelle province rimaste «poi romano-greche. 3° All'incontro dovrà determinare le nuove mutazioni sor- «venute nelle province del nuovo regno longobardo, la proprietà tolta o dimi- «nuita agli antichi possessori, la piena proprietà de' Longobardi, la parte regia, «e dei duchi, l'estenzione delle immunità ecclesiastiche, la dubbia esistenza de' «benefici in quel periodo, etc.; 4° le altre mutazioni recate dalla conquista e «dalla restaurazione dell' Imperio di Carlomagno nelle province longobarde e «romane, l'introduzione o lo sviluppo de' benefici e delle immunità ecclesiastiche «e secolari, etc.; 5° e finalmente a quel tempo si debba fissare l'epoca dello «stabilimento più universale de' feudi in Italia.»

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Sommaire d'un opuscule intitulé : Essai théorique et pratique sur la conservation des bibliothèques publiques; par M. F. M. Foisy. Paris, imprimerie de Lachevardière, 1833, grand in-8°, 36 pages.

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. A. M. H. Boulard, notaire honoraire, etc. Tome IV, comprenant un supplément aux trois premiers volumes, les ouvrages relatifs à la révolution française et les manuscrits; rédigé par L. F. A. Gaudefroy, libraire. Paris, imprimerie de Migneret, librairie de Gaudefroy, 1833, in-8°, 172 pages. Prix, 3 fr. 50 c.

Essai sur l'histoire littéraire du moyen âge, par M. J. P. Charpentier de Saint-Prest. Paris, imprimerie de Casimir, librairie de Maire-Nyon, 1833, 388 pages in-8°.

Appendice aux rudiments de la langue hindoustani, à l'usage des élèves de l'école royale et spéciale des langues orientales vivantes, contenant outre quelques additions à la grammaire, des lettres hindoustani originales, accompagnées d'une traduction et de fac simile; par M. Garcin de Tassy. Paris, imprimerie royale, 1833, in-4°, 64 pages et 7 planches.

Thesaurus græcæ linguæ ab Henrico Stephano constructus. Post editionem anglicam novis additamentis auctum, ordineque alphabetico digestum tertio ediderunt Carolus Benedictus Hase, P. R. Lud. de Sinner et Theobaldus Fix. Voluminis secundi fasciculus primus. Parisiis, Firm. Didot, 1833, in-folio, 166 p. Pr. 12 fr. — L'honorable entreprise de l'édition du Trésor de la langue grecque, de Henri Estienne, a été annoncée dans notre cahier de janvier 1830, p. 55, et la publication des premiers fascicules, en mars 1831, page 185; en novembre 1832, page 699. L'Académie des Inscriptions et belles-lettres, consultée par le gouvernement sur le mérite et l'utilité de l'édition, s'en est fait rendre compte par une commission composée de quatre de ses membres: MM. Boissonade, Letronne, Raoul-Rochette et Thurot. Ce dernier a lu, le 7 octobre 1831, un

rapport, que MM. Firmin Didot ont imprimé (six pages in-folio), et dont les conclusions, adoptées par l'Académie, sont conçues en ces termes : « L'édition anglaise du *Thesaurus linguæ græcæ*, qui renferme sans doute d'immenses et utiles additions, . . . laisse pourtant à désirer en beaucoup d'endroits plus de précision dans les citations des auteurs; elle reproduit un grand nombre de notes tirées des *Adversaria* d'hommes fort habiles, mais qui n'avaient pas eu besoin d'en indiquer le but et l'intention, en sorte que leur utilité devient ici presque nulle; cette édition enfin, malgré les justes et honorables éloges qu'elle a recus de toutes parts, est plutôt une vaste collection de matériaux nécessaires à la composition d'un lexique grec complet et en rapport avec l'état actuel de la science, qu'elle n'en est l'exécution satisfaisante. Dans l'édition française du même ouvrage, au contraire, ordre facile et naturel, d'où résulte une connaissance plus précise des mots et de leurs acceptions diverses; exactitude dans les citations, portée jusqu'au scrupule; prosodie de tous les mots, marquée avec autant de justesse que le permet l'état actuel de cette partie de la grammaire; augmentation considérable dans le nombre des mots et des acceptions, substituée à des dissertations oiseuses ou superflues; correction remarquable du texte, genre de mérite trop souvent négligé et toujours si désirable dans ces sortes d'ouvrages; élégance typographique, telle qu'on est accoutumé à la trouver dans les livres soignés par MM. Didot; et enfin, ce qui n'est pas une considération à dédaigner pour les livres d'une utilité si grande et si générale, diminution de plus des deux tiers dans le prix total de l'ouvrage : tels sont les motifs qui nous ont déterminés à proposer à l'Académie de recommander cette belle entreprise à l'intérêt de M. le Ministre, en lui faisant connaître quelles raisons d'utilité publique et d'honneur national peuvent le porter à lui accorder toute la faveur et tout l'encouragement nécessaires à son entier accomplissement. » — Nous transcrivons aussi ce que M. Thurot disait, dans le cours de ce rapport, des nouveaux éditeurs et imprimeurs de cet excellent dictionnaire : « Nous savons tous avec quelle ardeur infatigable, avec quelle constance et quel dévouement notre confrère M. Hase, qui a la principale surveillance de l'exécution de ce grand travail, y consacre tous ses moments; nous n'ignorons pas davantage quel fonds d'érudition aussi étendue que variée, quel jugement solide et mûri par la réflexion, quel goût de la saine littérature il était capable d'y porter. S'il est vrai que ce sera à jamais une chose glorieuse pour la France que la composition et la publication du *Thesaurus linguæ græcæ* par l'un de ses plus savants et plus habiles typographes, par cet Henri Estienne, qu'elle s'honore de compter parmi tant de noms illustres qui brillent dans ses fastes littéraires; si l'immense utilité de ce grand ouvrage a été reconnue et proclamée de siècle en siècle, depuis son apparition, par les érudits de toutes les nations, sera-t-il moins honorable pour notre pays d'y voir encore une fois une famille d'habiles typographes, recommandables par la plus grande habileté dans leur art, par les progrès qu'il doit à leurs talents et à la constance de leurs travaux, distingués aussi par leur instruction et leur mérite littéraire, reproduire ce chef-d'œuvre de H. Estienne, enrichi d'une foule de matériaux précieux, et porté enfin, pour la forme comme pour le fonds, au degré de perfection qu'exige l'état actuel de nos progrès dans ce genre de connaissances? »

Dialogues des morts de Lucien, texte grec, avec des sommaires et des notes en français, par M. V. H. Chappuyzi. Paris, imprimerie d'Eberhart, librairie de Maire-Nyon, 1833, 168 pages in-12. — *Vingt-trois Dialogues des morts de*

Lucien, traduction nouvelle par M. Chappuyzi; *ibid.* in-12, 48 pages. — M. Chappuyzi a traduit aussi le *Tableau de Cébès*; *ibid.* 48 pages in-12.

Lettres de Pline le jeune, traduction de L. de Sacy, revue par M. Jules Pierrot. Paris, Panckoucke, 1833, 2 volumes in-8° (faisant partie de la Bibliothèque latine-française).

Les Conteurs russes, ou Nouvelles, contes et traditions russes; par MM. Boulgarine, Karamsine, Nareini, Pogodine, Orlof, Pogorelsky, Panaief, Fedorof, Aladine, Pouchkine, Batiouchkof, Bestoujef, etc., etc.; trad. du russe en français par MM. Ferry de Pigny et J. Haquin; avec une préface et des notes, par M. E. M. Paris, imprimerie d'Everat, librairie de Ch. Gosselin, 1833, 2 volumes in-8°. Prix, 15 francs.

Poésies européennes, ou Imitations en vers d'Alfieri, de Bulgert, Robert Burns, Gay, Gonzaga, Karamsin, Kœrner, Jean Kollar, Lessing, G. Lewis, Michel-Ange, Thomas Moore, Pope, Shakspeare, Schiller, Walter-Scott, Voss, Yriarte, et des poètes grecs modernes; par M. Léon Halevy; 3^e édition. Paris, impr. de Pihan de Laforest, libr. de Johanneau, 1833, in-8°, 336 p. Pr. 6 fr.

Des XXIII Manières de Vilains (en prose et en vers, du XIII^e siècle). Paris, imprimerie de Firmin Didot, librairie de Silvestre, 1833, 15 pages in-8°. « Cette pièce, qui n'a jamais été imprimée, dit l'éditeur, M. Francisque Michel, se trouve dans le manuscrit de la bibliothèque royale, ancien fonds, n° 7595. « Nous la donnons textuellement, nous contentant d'éclaircir le texte par quelques notes et d'expliquer... les mots difficiles à entendre. » — On se propose de publier d'autres opuscules du moyen âge, relatifs aux Vilains; quelques-uns auront pour éditeur M. de Monmerqué... La pièce qui vient d'être mise au jour commence ainsi : « Chi ensaingne qantes manières i sont de vilains. Il a en « cest siècle xxij manières de vilains : archivilains, et mategris, et primatoires, etc... Chi ensaingne de coi il servent. Li archivilains anonche les fiestas « desous l'orme devant le moustier. Li mategris si est cius ki siet avoec les clers « el moustiers, et torne les fuelles dou livre et vient au prosne avant ke li prestres, etc. » L'opuscule finit par ces vers :

Je lor donne bénéichon
De Tervagant et de Mahom,
De Belzebus, de Lucifer,

Qui les puist mener en infer,
Auctoritate dōmini,
Se il ne viennent à merchi.

(*Chi define des Vilains.*)

Brest, poème en seize chants, par M. Honoré Dumont. Coutances, Tanqueray, 1833, 128 pages in-8°. Prix, 2 fr.

Voyage dans la régence d'Alger, ou description du pays occupé par l'armée française en Afrique, contenant des observations sur la géographie physique, la géologie, la météorologie, l'histoire naturelle, etc.; suivies de détails sur le commerce, l'agriculture, les sciences et les arts, les mœurs, les coutumes et les usages des habitants de la régence; de l'histoire de son gouvernement, de la description complète du territoire; d'un plan de colonisation, etc., par M. Rozet, capitaine d'état-major. Paris, imprimerie de madame Huzard, librairie d'Arthus Bertrand, 1833, 3 vol. in-8°, et un atlas in-4°, de 31 planches. Prix, 33 francs.

Voyage pittoresque en Bourgogne, ou description historique et vues des monuments antiques, modernes et du moyen âge, dessinés d'après nature et lithographiés. Première partie, département de la Côte-d'Or; 12 livraisons in-folio. La deuxième et la troisième parties correspondront aux départements de Saône-

et-Loire et de l'Yonne. L'ouvrage se publie à Dijon. Le prix de chaque livraison est de 3 fr. 50 c., et sur papier de Chine, de 4 fr. 50 c.

Histoire de la nation française, par M. Alphonse Rastout, professeur d'histoire. Avignon, 1830-1832, 2 vol. in-8°. L'auteur paraît s'être principalement proposé d'éclaircir les premiers temps de notre histoire. Son premier tome ne va que jusqu'à Charles-Martel.

Mémoires, fragments historiques et correspondance de Madame la duchesse d'Orléans, mère du régent, princesse palatine. Paris, chez Paulin, in-8°. L'éditeur, M. Busoni, a tiré ces fragments des éditions allemandes publiées à Brunswick en 1789; à Dantzic, en 1791; à Leipsic, en 1820. Mais dès 1788, on avait imprimé à Paris 2 vol. in-12 sous le titre de *Fragments des lettres originales de Madame*; et il en a été donné une autre édition en 1817, sous celui de *Mélanges historiques, anecdotiques et critiques*. Cette princesse (Charlotte-Élisabeth de Bavière, seconde femme de Philippe, frère de Louis XIV) a écrit un très-grand nombre de lettres durant son séjour en France, depuis 1771 jusqu'en 1722, époque de sa mort.

Mémoires de Tallemant des Réaux, relatifs à l'histoire de France, 6 vol. in-8°, dont le prospectus seul a paru chez Levasseur, 8 pages in-8°. Les éditeurs de ces Mémoires sont M. de Monmerqué, membre de l'Institut; M. de Châteaugiron, et M. Taschereau. La première livraison doit paraître en juillet, la deuxième en septembre, la troisième et dernière en novembre. Le prix de chaque livraison de 2 vol., est de 12 francs.

Examen d'un passage des Stromates de saint Clément d'Alexandrie, relatif aux écritures égyptiennes; par M. Édouard Dulaurier. Paris, impr. et librairie de H. Fournier, 1833, 48 pages in-8°. Ce passage des Stromates a acquis une très-grande importance par les explications savantes qu'en ont données MM. Champollion le jeune, Letronne, Klaproth, Goulianoïff et Weiske. M. Dulaurier, après avoir transcrit le texte grec et la version latine de Potter, rectifiée en quelques points, soumet ce passage célèbre à un double examen, archéologique et philologique, dont les résultats sont « qu'il y avait chez les Égyptiens quatre sortes de caractères, ayant chacune un mode d'expression particulier: « 1° les caractères figuratifs propres; 2° les caractères figuratifs mimétiques; « 3° les caractères tropiques; 4° les caractères énigmatiques; . . . que saint Clément n'a fait aucune mention des hiéroglyphes phonétiques, soit comme élément *accessoire*, soit comme élément *vital* du système hiéroglyphique, « bien qu'il soit certain que des caractères de son étaient admis quelquefois « dans l'écriture sacrée. » M. Dulaurier conclut seulement que l'on n'a encore ni bien expliqué ni bien connu l'origine du principe phonétique, et il espère qu'un Mémoire entrepris par lui sur l'origine et la formation du système hiéroglyphique pourra contribuer à jeter quelque jour sur trois questions qu'il pose en ces termes: « 1° A quelle cause est due l'intervention du principe phonétique dans les textes sacrés? 2° Comment ce principe s'y comporte-t-il? « 3° Quels sont les points de concordance ou de discordance qui existent entre « les trois sortes d'écritures, épistolographique, hiératique et hiéroglyphique? » Mais M. Dulaurier juge convenable de différer la publication de ce travail jusqu'après celle de la grammaire hiéroglyphique de feu M. Champollion le jeune. Nous croyons que l'écrit qu'il vient de mettre au jour donnera une idée avantageuse de ses recherches, et en fera désirer l'exposition complète.

Mithriaca, ou les Mithriaques, mémoire académique sur le culte solaire, par M. Jos. de Hammer, publié par M. Spenser Smith, sur le manuscrit original de l'auteur. Caen, impr. de Chalopin, librairie de Mancel; Rouen, chez Frère; Paris, chez Treuttel et Würtz, 1833, 204 pages et 24 planches. Prix, 15 fr. Ce mémoire, envoyé au concours ouvert en 1825 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et enregistré sous le n° 1, a obtenu une mention honorable. Voyez notre cahier de juillet 1825, pag. 440.

Dictionnaire de la mythologie des peuples du Nord, des Scandinaves, des Germains, des Prussiens, des Vendes, des Silésiens, des Bohêmes, des Moraviens, des Lithuaniens, des Polonais, des Russes, etc., d'après les meilleurs auteurs allemands et danois qui ont écrit sur cette matière; par M. Louis Noirrot. Dijon, Douiller, 1833, in-8°.

Historiographie de la Table, ou Abrégé historique, philosophique, anecdotique et littéraire, concernant les substances alimentaires et les objets qui leur sont relatifs;... chez tous les peuples anciens et modernes, par M. Verdot. Paris, imprimerie de David, librairie de Delaunay, 1833, in-18, 396 pages. Prix, 3 fr. 50 c.

— *Mélanges philosophiques*, par M. Théodore Jouffroy. Paris, imprimerie de Dezauche, librairie de Paulin; mai 1833, in-8°, iv et 491 pages. Prix, 8 fr. Ce volume comprend 18 articles, distribués sous quatre titres généraux. I. *Philosophie de l'histoire*: 1. Comment les dogmes finissent. 2. De la Sorbonne et des philosophes. 3. Réflexions sur la philosophie de l'histoire. 4. Bossuet, Vico, Herder. 5. Du rôle de la Grèce dans le développement de l'humanité. 6. De l'état actuel de l'humanité. — II. *Histoire de la philosophie*: 1. De la philosophie et du sens commun. 2. Du spiritualisme et du matérialisme. 3. Du scepticisme. 4. De l'histoire de la philosophie. — III. *Psychologie*: 1. De la science psychologique. 2. De l'amour de soi. 3. De l'amitié. 4. Du sommeil. 5. Des facultés de l'âme humaine. — IV. *Morale*: 1. De l'éclectisme en morale. 2. Du bien et du mal. 3. Du problème de la destinée humaine. — La plupart de ces morceaux avaient paru en divers recueils; l'auteur publie pour la première fois celui qui est intitulé *Philosophie de l'histoire*, la seconde partie du tableau de l'état actuel de l'humanité, et le problème de la destinée humaine. Ce dernier morceau est, à notre avis, supérieur à tous les autres, qui se lisent néanmoins avec un vif intérêt. M. Jouffroy s'était proposé de publier un second volume, dans lequel il devait rassembler des articles distribués sous les cinq titres de *Logique*, de *Religion naturelle*, de *Esthétique*, de *Critique littéraire*, de *Histoire proprement dite*. Il attend, dit-il, le jugement du public sur ses premiers essais, avant de mettre au jour les suivants: nous ne doutons point du succès des uns et des autres. Ce n'est pas que ses opinions philosophiques nous semblent à l'abri de toute contradiction, mais le talent avec lequel il les expose méritera les éloges de ceux qui ne sauraient les partager. Il fait d'ailleurs profession de la plus honorable tolérance, et il laisse pleinement à ses adversaires la liberté dont il a lui-même senti le besoin: son ouvrage, quoiqu'il n'offre point encore un système complet de philosophie générale, présente un grand nombre de vues profondes, et se recommande comme un des plus instructifs et des mieux écrits qu'on ait imprimés dans ces derniers temps sur de si hautes et si difficiles questions.

Esquisses de philosophie morale, par Dugald Stewart, traduites de l'anglais

par M. Théodore Jouffroy; 2^e édition. Paris, impr. de Carpentier-Méricourt, librairie de Johanneau, 1833, 400 pag. in-8°. Prix, 7 francs.

De l'influence de la philosophie du XVIII^e siècle sur la législation et la sociabilité du XIX^e; par M. E. Lerminier. Paris, impr. de Duverger, librairie de Didier, 1833, 520 pages in-8°. Prix, 8 francs.

Mélanges politiques et philosophiques, extraits des mémoires et de la correspondance de Thomas Jefferson; précédés d'un Essai sur les principes de l'école anglo-américaine, par l'éditeur, M. Conseil; et de la Constitution des États-Unis, rédigée en 1787. Paris, chez Paulin, 1833, 2 volumes in-8°. — Le texte anglais des mémoires et de la correspondance de Jefferson remplit 4 volumes.

Des biens communaux et de la police rurale et forestière, par le ~~prés.~~ Hen rion de Pensey; 3^e édition, corrigée et augmentée. Paris, impr. de Jules Didot, librairie de Théoph. Barrois, 1833, in-8°, 536 pages. Prix, 3 francs.

Nouvelle méthode d'aménagement et d'exploitation des forêts; suivie de la 3^e édition de la Nouvelle méthode de semis, de plantation, etc.; par M. E. Tournéy, ex-inspecteur particulier des travaux forestiers du parc de Boulogne. Paris, chez l'auteur, quai Saint-Paul, n° 22; 1832, 66 pages in-18. Prix, 2 francs.

Recueil de Mémoires sur l'administration des forêts, sur les arbres forestiers, et sur l'économie rurale; par M. Jaume Saint-Hilaire. Paris, Dondey-Dupré, 1832; 2^e édition, 86 pages in-8°.

Résumé des leçons données à l'École des ponts et chaussées sur l'application de la mécanique à l'établissement des constructions et des machines. Première partie, contenant les leçons sur la résistance des matériaux et sur l'établissement des constructions en terre, en maçonnerie et en charpente, par M. Navier; 2^e édition, corrigée et augmentée. Paris, impr. de Fain, librairie de Carillan-Gœury, 1833, 472 pages in-8° et 5 planches.

Mémoire explicatif des phénomènes de l'aiguille aimantée, pour faire suite à la question de longitude sur mer, soumise aux académies de l'Europe, et solution de la question de longitude sur mer, au moyen d'une sphère-pendule; par M. Demonville. Paris, impr. de Bacquenois; et chez l'auteur, rue de l'Éperon-Saint-André, n° 9; 1833, in-8°, avec 2 planches. Ce mémoire se rattache aux écrits que M. Demonville a publiés sur le système du monde, et dans lesquels il établit que la terre est immobile; que le soleil et la lune font chaque jour une révolution autour d'elle, etc. M. Matthieu a fait à ce sujet, le 27 mai dernier, le rapport suivant à l'Académie des sciences: « Dans le vrai système du monde, d'après M. Demonville, il n'y a que trois corps planétaires: la terre, la lune et le soleil; les autres planètes ne sont, suivant lui, que des illusions de catoptrique. La lune et le soleil se meuvent autour de la terre dans des orbites qui ont seulement 10,500 et 18,000 lieues de circonférence. Nous n'entrons dans aucun détail sur la composition de la sphère de M. Demonville; elle ne mérite nullement l'attention de l'Académie, puisqu'elle est destinée à expliquer un système qui ne peut supporter le plus léger examen. »

Parallèle de diverses méthodes du dessin de la perspective, d'après les auteurs anciens et modernes; par M. Charles Normand, architecte. Paris, impr. et librairie de Pillet aîné, et chez l'auteur, rue des Noyers, n° 33; in-4°, 120 p. et 80 planches. Prix, 25 francs.

Embryologie, ou Ovologie humaine, contenant l'histoire descriptive et iconographique de l'œuf humain; par M. Alp. A.-L.-M. Velpeau, chirurgien de l'hôpi-

tal de la Pitié. Paris, impr. de Tilliard, librairie de J.-B. Baillièrè, 1833, 408 p. in-8° et 15 planches. Prix, 25 francs.

Histoire philosophique de l'hypocondrie et de l'hystérie, par M. Fréd. Dubois; ouvrage couronné par la Société de médecine de Bordeaux. Paris, chez Deville-Cavellin, 1833, in-8°. Prix, 7 fr. 50 c.

Mémoire philosophique sur la rage, suivi de réflexions relatives aux préjugés du peuple vendéen sur la médecine; par M. F.-F. Saint-Georges-Ransol. Bourbon-Vendée, impr. d'Ivonnèt, 1833, 92 pages in-4°.

Recherches géologiques et philosophiques sur le refroidissement animal, improprement appelé le Choléra-morbus; sa cause essentielle, ses effets, son traitement; par M. F. Meray. Paris, chez Le Bègue, 1833, in-8°. Prix, 2 fr.

Tableau graphique, états, notice et observations concernant les ravages occasionnés par le Choléra-morbus dans le VIII^e arrondissement de Paris, pendant la durée de cette épidémie en 1832; par M. L. Ch. Prevost, ancien agent comptable de l'ambulance des cholériques du quartier de Popincourt. Paris, impr. de Dondey-Dupré, librairies de Delaunay et de Bechet, 1833, 8 p. in-4° et un très-grand tableau. Ce travail se recommande par la distribution méthodique, et, à ce qu'il semble, par l'exactitude des détails. Les victimes du Choléra ont été au nombre de 1,934 dans le VIII^e arrondissement de Paris (de 18,220 dans la ville entière).

Code des étrangers, ou Traité de la législation française concernant les étrangers; par M. B.-J. Legat, avocat, auteur de plusieurs ouvrages de législation et de jurisprudence. Paris, chez Bechet, libraire-éditeur, 1833, in-8°. Pr., 6 fr. 50 c., et par la poste, 8 francs.

ITALIE.

Origine della lingua italiana, etc. Origine de la langue italienne, par M. Manzoni Torelli. Bologne, 1832, in-8°.

Lettere di donne italiane, etc. Recueil des lettres des Italiennes célèbres du XVI^e siècle; publié par M. Bartolom. Gamba. Venise, Alvisopoli, 1832, in-8°.

La Gerusalemme liberata, etc. La Jérusalem délivrée, poème du Tasse, avec des variantes et les notes de Colombo, Gherardini et Cavedoni. Mantoue, Caramenti, 1832, 2 vol. in-12, avec figures.

Fasti della Grecia del sec. XIX. Fastes de la Grèce au XIX^e siècle, en vers lyriques, par M. A. Mezzanotte. Pise, Capurro, 1832, in-8°. Pr., 4 lire.

Annali del teatro di Reggio. Annales du théâtre de la ville de Reggio en 1832. Bologne, Nobili, in-8°.

Lezioni di declamazione, etc. Leçons de déclamation et d'art dramatique, par M. Ant. Morrochesi. Florence, 1832, in-8°, avec 40 planches lithographiées. Prix, 14 lire.

Le Vite degli uomini illustri di Plutarco. Les Vies des hommes célèbres, par Plutarque; traduction italienne de Girol. Pompéi, avec des notes de divers littérateurs. Florence, Passigli, 1832. Toutes ces vies ne formeront qu'un seul volume, qui se publiera en vingt livraisons. Le prix de chaque livraison est de 20 francs.

Vita di Giov. de Medicis. La Vie de Jean de Médicis, capitaine de la bande

noire, composée par Giov. Rosso di San Secondo, évêque de Pavie. Milan, Ferrario, 1832, in-8°.

Bilancia politica del globo. Balance politique du globe, par M. A. Balbi; avec des notes de M. Salvardi, etc. Venise, Alvisopoli, 1832, in-12.

Museo lapidario modenese, etc. Description du Musée d'antiquités de Modène; par M. C. Malmusi. Modène, 1782, in-4°.

Manuale della storia della filosofia. Manuel de l'histoire de la philosophie, traduit de l'allemand de Tennemann, par M. Fr. de Longhena; avec des notes et additions, par MM. Romagnosi et Poli. Milan, Fontana, 1832, in-12, tome I^{er}. Une autre traduction italienne du même ouvrage, faite par M. l'abbé Modena, a paru à Pavie, chez Bizzoni, en 1832, in-8°.

Elementi di filosofia. Eléments de philosophie, par M. P. Galluppi di Tropea; 3^e édition. Milan, Silvestri, 1832, 3 vol. in-8°.

Caratteri di Teofrasto, etc. Caractères de Théophraste, traduits en italien par M. D. Leondarakis, de Xante. Bologne, Nobili, 1832, in-8°.

Flora italica, sistens plantas in Italiâ et in insulis circumstantibus sponte nascentes; auctore Antonio Bertoloni. Bononiæ, 1832, in-8°. — Ejusdem auctoris, *Mantissa plantarum floræ Alpium.* . . . Bononiæ, Tiochi, 1832, in-4°.

Sylloge plantarum vasculiferarum Floræ neapolitanæ, hucusque detectarum, auctore Mich. Tenore. Neapoli, 1832, in-8°. — Le voyage de M. Tenore dans l'Abruzze, annoncé page 511 de notre cahier d'août 1832, contient des observations relatives à la botanique et à la géologie.

La Coltivazione del Gelso. Traité de la culture du mûrier, par M. A. Peroni. Brescia, Venturini, 1832, in-8°, avec trois planches. Prix, 3 lire.

L'Architettura antica descritta, etc. L'Architecture antique décrite et expliquée d'après les monuments, par M. L. Canina, architecte. Rome, 1832, in-fol. 4 livraisons.

Peintures de Polygnote à Delphes, dessinées et gravées d'après la description de Pausanias, par M. Riepenhausen. Rome, in-folio oblong, 38 planches.

Dipinti nuovamente scoperti. Peintures nouvellement découvertes à Mantoue (et attribuées à des élèves de Jules Romain). Mantoue 1832, in-4°, avec planches.

Pitture a fresco, etc. Peintures à fresque du Campo-Santo de Pise, dessinées par Gius. Rossi, et gravées par Lasinio fils. Florence, 1832, in-folio. Il y aura 44 planches, accompagnées d'un texte.

Le Vite dei pittori, etc. Les Vies des peintres, sculpteurs et architectes, par Vasari, avec des notes; en un seul volume in-8°, qui se publie à Florence chez Passigli.

Lezioni intorno alla marina. Leçons sur la théorie et l'histoire de la marine, par M. Gasp. Tonelli, professeur de constructions navales, etc. Venise, Merlo, 1832, 4 volumes in-8°.

Trattato delle epizootie, etc. Traité systématique des maladies des animaux domestiques mammifères; par M. Balt. Laurin. Pavie, Fusi, 1832; 2 volumes in-8°, avec des planches.

Notizia storica, etc. Notice historique des travaux de la classe des sciences physiques et mathématiques de Turin, aux années 1830 et 1831. Turin, imprimerie royale, 1832, in-4°.

Le journal littéraire qui se publiait depuis douze ans à Florence, sous le

titre d'*Antologia*, vient d'être supprimé. Nous n'avons aucune observation à faire sur les raisons politiques qui ont pu déterminer cette mesure sévère. Mais les articles de ce recueil qui ne concernaient que les sciences et les lettres faisaient connaître les travaux des écrivains italiens, et contribuaient même aux progrès de certains genres d'études, malgré l'influence moins heureuse que semblaient exercer quelquefois sur les rédacteurs les doctrines philosophiques et littéraires de ces derniers temps.

ANGLETERRE.

Catalogue systématique des principaux livres et ouvrages périodiques publiés en Angleterre, depuis avril 1831 jusqu'en avril 1833, et pour lesquels on peut s'adresser à la librairie de MM. Treuttel et Würtz à Londres, à Strasbourg et à Paris. Londres, de l'imprimerie de Howlett et Brimmer, in-8°, 60 pages. On y a joint plusieurs catalogues particuliers, entre lesquels on distingue celui des dernières publications faites par MM. Treuttel et Würtz et Richter, à Londres, 30 Soho-Square.

Annual Biography and Obituary for 1833. London, Longman, in-8°. Ce Nécrologe (XVII^e tome de la collection) contient des articles sur W. Scott, James Makinstosh, Adam Clarke, Jér. Bentham, J. Symes, J. Leslie, etc.

Researches into the nature and affinity of the principal languages of Asia and Europe, by lieutenant colonel Vans Kennedy. London, Longman, in-4°, with plates. — On a du même auteur des recherches sur la mythologie des Hindous et des anciens peuples, in-4°, aussi avec figures.

An historical Sketch of sanscrit literature, founded on the german of Adelung, with numerous additions and corrections. Oxford, Talboys, in-8°.

A Grammar of the Hebrew language, by Moses Stuart, fourth edition. Oxford, Talboys, in-8°. — *A Hebrew chrestomathy*, designed as an introduction to a course of hebrew study, by Moses Stuart. Oxford, Talboys and Browne, in-8°.

A View on the early Parisian Greek press, including the lives of the Stephani, Notices of other contemporary greek printers of Paris, and various particulars of the literary and ecclesiastical history of their times, by the rev. W. Parr Greswell, author of the *Memoirs on Politian* . . . and of *Annals of Parisian typography*. Oxford, Talboys, in-8°. Maittaire a publié à Londres, en 1709 et 1717, une histoire des Estienne et de quelques autres imprimeurs de Paris : *Historia Stephanorum* . . . in-8°, 2 tom. 1 vol. ; *Historia typographorum aliquot Parisiensium*, . . . in-8°. M. Greswell, en traitant le même sujet, y a joint des observations nouvelles; il prend la défense des Estienne contre Porson.

Scriptores Græci minores, quorum reliquias ex editionibus variis excerptis J. A. Giles. Oxonii, Talboys, 2 vol. in-8°. Restes d'environ 50 poètes grecs, Alcée, Agathon, Alcman, Archiloque, Archytas, Coluthus, Ibycus, Ion, Mimnerme, Phocylide d'Alexandrie, Phocylide de Milet, Pittacus, Pythagore, Rhianus, Simonide, Solon, Sophron, Stésichore, Tryphiodore, Tyrtee . . . Sappho, Mélissa, Myia, Theano, etc. etc. Ce recueil est annoncé comme imprimé avec un grand soin, et comme renfermant des pièces qui n'avaient pas encore été rassemblées.

The French librarian, or literary Guide, pointing out the best works of the

principal writers of France in every branch of literature, with personal anecdotes and biographical Notices; preceded by a Sketch of the progress of french literature; by L. T. Ventouillac, professor of the french language, etc., King's college. London, Treuttel et Würtz, in-8°. M. Ventouillac, auteur de ces Notices bibliographiques et littéraires, a publié aussi une collection de classiques français: *The French classics, with original notes and lives of the authors*. La première série, en 24 volumes in-18, se compose d'ouvrages de M^{me} Cottin, de Florian, de Buffon, Voltaire, Bernardin de Saint-Pierre, Marmontel, Racine, Fénelon, Pascal et Molière.

Petit tableau littéraire de la France, etc., par F. Morlet, professeur de langue française à l'Université de Londres. Londres, Wilson, 1833, in-8°.

A New Dictionary, italian-english-french; english-italian-french; french-italian-english, by S. E. Petronj and J. Davenport; third edition, corrected and improved. London, Treuttel et Würtz, 2 vol. in-8°.

Deux grammaires de la langue allemande, l'une par feu G. H. Noehden, l'autre par M. Adolphus Bernays, toutes deux in-12 et rédigées en anglais, ont paru à Londres chez MM. Treuttel et Würtz. Deux autres volumes in-12, de M. Bernays, sont intitulés: *German prose Anthology; German poetical Anthology, with notes, etc.* Le tableau historique de la poésie allemande se trouve chez les mêmes libraires: *Historic survey of german poetry, interspersed with various translations*, 3 vol. in-8°.

The History of the american Theatre, by Will. Dunlap. London, Bentley, 1833, 2 vol. in-8°. L'établissement des spectacles dans les États-Unis d'Amérique éprouva, au dernier siècle, des contradictions qui se renouvelèrent en 1811, à l'occasion de l'incendie d'un théâtre au milieu d'une représentation.

The miscellaneous Works in prose and verses of Joseph Addison, a new edition, with a literary Notice, etc. Oxford, Talboys, 4 vol. in-8°, upon a superfine paper, with plates of medals.

Life and pontificate of Gregory the Seventh. Vie et pontificat de Grégoire VII, par sir Roger Greisley. Londres, Longman, in-8°.

Life of Adam Clarke. Vie religieuse et littéraire d'Adam Clarke, par B. Clarke. Londres, Simpkin et Marshall, 1833, tome I^{er}, in-8°. Adam Clarke était considéré comme le chef des méthodistes.

Memoirs of doctor Burney. Mémoires du docteur Burney, recueillis sur ses manuscrits, sur les papiers de sa famille, et d'après les souvenirs personnels de sa fille. Londres, Moxon, 1832, 3 vol. in-8°. Le docteur Burney est mort à 89 ans. Sa fille, madame d'Arblay, qui publie ces Mémoires, est plus connue sous le nom de Miss Burney, auteur de *Camilla*, de *Cécilia* et d'*Evelina*.

Memoirs and Correspondence of the late sir James Edward Smith, president of the linnean Society, etc., edited by lady Smith. London, Longman, 2 vol. in-8°, with portrait and plates.

New system of Geology, in which the great revolutions of the earth are reconciled at once to modern science and to sacred History; by Andrew Ure, member of the geolog. and astron. Societies. London, Longman, in-8°, with plates.

Geological sketches, etc. Esquisses géologiques des environs de Hastings, par M. W. Fitton. Londres, Longman, 1833, in-12, avec des planches.

Schola Salernitana. A Poem on the preservation of health; written in rhyming latin verses, by Giovanni de Milano, in the name of the school of Salerno, and

addressed to Robert of Normandy, son of William-the-Conqueror, with an introduction and notes, by sir Alexander Croke, with an english translation. Oxford, Talboys, in-8°, with engravings, etc. *L'École de Salerne*, poëme en vers latins rimés, avec une version anglaise, une introduction et des notes.

The sources of health and disease in communities, or elementary views of hygiène, by Henry Belinaye. London, Treuttel and Würtz, in-12. *Hygiène élémentaire*.

Sous presse. *View and description of cyclopiian or pelasgie remains in Greece and Italy*, with constructions of a later period, from drawing by the late E. Dodwell, esq.; intended as a supplement to his classical and topographical tour in Greece, during the years 1801, 1805 and 1806; in one volume folio, with 131 lithographical plates. London, Treuttel and Würtz, and Richter. Its price will be liv. 6. 16 s. 6 d. — *Vues et descriptions des débris cyclopéens ou pélasgiques qui se trouvent en Italie et en Grèce, pour servir de supplément au Voyage d'Ed. Dodwell en Grèce.*

ALLEMAGNE.

Handbuch einer allgemeinen Geschichte der Poesie. Manuel d'histoire générale de la poésie, par M. Rosenkranz. Halle, Anton, 1832, in-8°. Le tome I^{er} contient l'histoire de la poésie chez les Orientaux et chez les anciens peuples. Nous avons annoncé dans notre cahier de mai, p. 320, un ouvrage du même auteur sur la poésie allemande du moyen âge.

Teatro espanol. Théâtre espagnol avant Lope de Vega. Hambourg, Perthez, 1832, in-8°. Prix, 2 rxd. 18 gr. Ce volume est publié par l'éditeur du *Floresto de Rimas antiguas castillanas*.

Oestreich etc. Tableau de l'état actuel de l'Autriche, par M. H. Normann. Meissen, Gedsche, 1833, 2 vol. in-8°. Prix, 2 rxd. 20 gr. T. I. Description des provinces autrichiennes. Tome II. Antiquités et curiosités de Vienne, littérature, etc.

Berlinisches historisches Handlexicon. Manuel lexique de l'histoire de Berlin, comprenant les faits mémorables, des notices sur les écrivains et sur les artistes. Berlin, Natorff, 1832. Tome I^{er}, A, B. Prix, 2 rxd. 8 gr. Il y aura six ou sept volumes.

Topographisches Lexicon von Baiern. Dictionnaire topographique et statistique de la Bavière, par MM. A. Eisenmann et Fr. Bohn. Erlange, Palm, 1832, in-8°, 2 vol. Prix, 9 rxd. 8 gr.

Ueber Münchens Kunstschætzte, etc. Description des objets qui se conservent à Munich, par M. Max. Schottky. Munich, Franz, 1833, in-8°; première partie. Tableaux.

Allgemeine Geschichte des israelitischen Volkes. Histoire générale du peuple israélite depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours, par M. J. Jost. Berlin, Ametang, 1832, 2 vol. in-8°. Prix, 4 rxd. 20 gr. — Un Juif anonyme a publié à Leipsic, chez Velbrecht, une défense du culte et du caractère des Israélites, 1832, volume in-12, écrit en langue allemande.

Philosophia cabbalistica et Pantheismus. Ex fontibus primariis adumbravit atque inter se comparavit M. Freystädt. Regiomonti, Bornträger, 1832, in-8°. L'auteur, jeune israélite, promet un ouvrage plus étendu sur les mêmes matières.

Die letzten Tage, etc. Les Derniers jours d'un naturaliste, ou Contemplation de sir Humphrey Davy; traduction allemande, faite sur la troisième édition anglaise, par M. Ph. de Martius. Nuremberg, 1833, in-8°. Prix, 2 fl. 24 kr.

M. Eichwald a publié en latin, à Leipsic, chez Voss, en 1832, 1° une Zoologie spéciale, ou Description des animaux vivants et fossiles qui se trouvent en Russie et particulièrement en Pologne, in-8°, avec onze planches lithogr. Prix, 7 rxd.; 2° une Description des plantes nouvelles ou peu connues, observées dans un voyage à la mer Caspienne et au Caucase. 1^{er} fascic. 20 pl. lith. Pr., 4 rxd.

Fauna Boica, oder Naturgeschichte, etc. Histoire naturelle des animaux de la Bavière, par MM. W. Hahn et de Reider. Nuremberg, Zeh. in-8°, avec des planches coloriées. Il en a paru 17 fascicules, comprenant les mammifères et les amphibies.

Probe fragment einer Physiologie, etc. Essai d'une physiologie de l'homme; histoire du développement du fœtus humain, par M. Aug. Ritgen. Cassel, Krieger, 1832, in-8°.

Stahlii Theoria medica vera, Physiologiam et Pathologiam tanquam doctrinæ medicæ partes contemplativas, à veris naturæ et artis fundamentis, intaminatâ ratione et inconcussâ experientiâ sistens. Editionem reliquis emendatiorem et auctoris vitâ auctam curavit Ludovicus Choulant. Norimbergæ. 1832, 2 volumes in-8°.

Macer Floridus de Viribus herbarum, unâ cum Walafriidi Strabonis, Othonis cremonensis et Joannis Foez carminibus similis argumenti; quæ secundum codices manuscriptos et veteres editiones recensuit, supplevit et adnotatione criticâ instruxit, Lud. Choulant. Accedit anonymi carmen græcum de herbis, quod è codice vindobonensi eruit, et cum Godofredi Hermanni suisque emendationibus edidit J. Sillig. Lipsiæ, Voss; 1832, in-8°, 1 rxd. 18 gr. — M. R. Dietz a publié chez le même libraire des livres de Galien, in-8°.

RUSSIE. *Recherches historiques sur l'origine des Sarmates, des Esclavons et des Slaves, et sur les époques de la conversion de ces peuples au christianisme, par M. Stanislas Bohusz.* Saint-Petersbourg, 1832, 4 vol. in-8°. Prix, 13 roubles.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Storia d'Italia, continuata da quella del Guicciardini, sino al 1789, di Carlo Botta. (Troisième article de M. Raynouard).....	Pag. 321.
Papyrus grec du règne d'Evergète II. (Article de M. Letronne.).....	329.
Codex apocryphus Novi Testamenti, édition de M. Jean-Charles Thilo. (Article de M. Hase.).....	341.
Histoire des Français, par M. J. C. L. Simonde de Sismondi; tome XVI. (Article de M. Daunou.).....	350.
De la peinture sur mur chez les anciens. (Mémoire de M. Raoul-Rochette).....	361.
Nouvelles littéraires.....	372.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

JUILLET 1833.

POÉSIES gothiques françaises. Paris, 1832, 1 vol. in-8°, de l'imprimerie de Crapelet, rue de Vaugirard, n° 9; chez Silvestre, libraire, rue des Bons-Enfants, n° 30.

Sous le titre de *Poésies gothiques françaises*, M. Silvestre, dont j'ai eu souvent occasion de louer le zèle pour la publication des ouvrages des trouvères, a réuni diverses pièces appartenant au XV^e siècle, les unes inédites, les autres déjà imprimées, mais extrêmement rares. Sans doute le titre aurait pu être mieux choisi, car le mot *gothique* ne peut guère s'appliquer qu'aux caractères avec lesquels la plupart de ces pièces ont jadis été imprimées, et bien que toutes nous soient données aujourd'hui en ces sortes de caractères, elles sont des poésies françaises et doivent être désignées sous ce nom.

J'aurai peu de chose à dire de ce recueil; il se compose de quinze opuscules qui, par leur rareté, la forme spéciale de l'impression, le petit nombre et la cherté relative de chaque exemplaire, recherchés par les bibliophiles, par les amateurs des curiosités littéraires, n'en seront pas moins nécessaires aux littérateurs qui s'occupent de l'histoire de notre langue et de notre poésie.

Parmi les pièces remarquables ¹ de ce recueil j'ai distingué la première,

¹ Les autres pièces réimprimées sont: *Le Casteau d'amours*, par P. Gringoire, — *Le Débat de l'hiver et de l'esté*, etc. etc. — *Le Débat du vieulx et du jeune*.

qui mérite l'attention des gens de lettres, c'est l'opuscule intitulé : *l'Art et science de rhétorique pour faire rigmes et ballades*, par Henri de Croy.

Dans son avertissement, M. Silvestre dit de cet ouvrage : « La première « pièce, publiée séparément, aurait aujourd'hui peu d'intérêt ; mais placée « à la tête des poésies contemporaines, nous pensons qu'elle acquerra beau- « coup de prix aux yeux des amateurs, qui auront dans le même volume « le précepte joint à l'exemple. » En effet cet ouvrage, et le traité composé antérieurement sur le même sujet par Eustache Deschamps sous le titre de *l'Art de dictier et de fère chansons, balades, virelais et rondeaulx*¹, sont des monuments précieux des règles de l'art poétique aux XIV^e et XV^e siècles. Mais ces deux essais d'art poétique ne parlent que des formes métriques et des procédés de la versification à une époque où, depuis plus de trois siècles, les trouvères faisaient des vers français ; et cependant il ne paraît pas qu'on se soit ni alors, ni depuis, rendu compte des formes primitives qu'avaient adoptées ces poètes nationaux quand naquirent la langue et la poésie romanes.

Je crois qu'en l'état des progrès que fait chaque jour l'étude de notre ancienne littérature, il n'est pas sans quelque intérêt de déterminer précisément ce point de départ. A l'occasion de la réimpression du Roman de la Rose, j'indiquai dans ce journal (octobre 1816) les principales formes grammaticales de la langue des trouvères, et à l'occasion de cette réimpression de *l'Art de faire rigmes et ballades*, j'essaierai de révéler les formes métriques de leurs premiers essais de versification, dont aucun historien de notre littérature n'a encore parlé ; je suis réduit à présenter ici le résultat de mes seules investigations.

Des formes primitives de la versification des trouvères dans leurs épopées romanesques.

La première circonstance qui frappe le lecteur dans les anciens romans des trouvères, c'est que plusieurs de ces ouvrages ne sont pas assujettis à la rime, mais seulement à l'assonance. J'appelle ASSONANCE, dans l'an-

— *Le Sermon nouveau et fort joyeux.* — *Le Caquet des bonnes chamberières.*
— *Le Sermon joyeux de M. Saint-Haren*, monologue etc. — *La Réformation des dames de Paris*, etc. — *La Déploration de Robin.* — *Le Songe doré de la pucelle.* — *La Complainte de la grosse cloche de Troyes en Champagne*, par Nicolas Mauroy. — *Les Souhais du monde.*

¹ Il se trouve imprimé dans l'édition d'Eustache Deschamps, publiée par M. Crapelet, grand in-8°, Paris, 1732.

JOURNAL DES SAVANTS.

JUILLET 1833.

POÉSIES gothiques françaises, Paris, 1832, 1 vol. in-8°, de l'imprimerie de Crapelet, rue de Vaugirard, n° 9; chez Silvestre, libraire, rue des Bons-Enfants, n° 30.

Sous le titre de *Poésies gothiques françaises*, M. Silvestre, dont j'ai eu souvent occasion de louer le zèle pour la publication des ouvrages des trouvères, a réuni diverses pièces appartenant au xv^e siècle, les unes inédites, les autres déjà imprimées, mais extrêmement rares. Sans doute le titre aurait pu être mieux choisi, car le mot *gothique* ne peut guère s'appliquer qu'aux caractères avec lesquels la plupart de ces pièces ont jadis été imprimées, et bien que toutes nous soient données aujourd'hui en ces sortes de caractères, elles sont des poésies françaises et doivent être désignées sous ce nom.

J'aurai peu de chose à dire de ce recueil; il se compose de quinze opuscules qui, par leur rareté, la forme spéciale de l'impression, le petit nombre et la cherté relative de chaque exemplaire, recherchés par les bibliophiles, par les amateurs des curiosités littéraires, n'en seront pas moins nécessaires aux littérateurs qui s'occupent de l'histoire de notre langue et de notre poésie.

Parmi les pièces remarquables ¹ de ce recueil j'ai distingué la première,

¹ Les autres pièces réimprimées sont: *Le Casteau d'amours*, par P. Gringoire, — *Le Débat de l'hiver et de l'esté*, etc. etc. — *Le Débat du vieulx et du jeune*.

Exemple d'assonances féminines en A.

Il fist escrire et ses briès et ses *charIES*,
 Si les envoie par trestotes ses *marCES*,
 N'i remaigne home qui puisse porter *armES*,
 Ne vieil ni jone, tant soit de grant *AGE*.

(*Roman d'Ogier le Danois*, par Raimbert de Paris.)

Bientôt le goût des trouvères pour l'harmonie poétique les porta à rechercher des désinences plus agréables, et, au lieu de la simple assonance, ils adoptèrent la consonnance pleine, c'est-à-dire la rime. Toutefois on rencontre encore, dans plusieurs épopées romanesques rimées, l'emploi de l'assonance; l'usage ancien se reproduisait par licence poétique, quoique l'ouvrage fût généralement écrit en rimes. En voici deux exemples, l'un en assonances masculines, et l'autre en assonances féminines, tirés de romans qui sont presque partout rimés exactement :

Païen s'escrient : « Ci avons maus amis. »
 Dist l'uns a l'autre : pesmes homes a ci
 « Ferez, païen, que il n'en aillent vif
 « Tant nos ont fait, ne doivent être prins.

(*Roman de Roncevaux*, Monin, p. 34 et 35.)

Ce fu en mai que la rose est florïe,
 L'orïous chante et li malois s'escrie,
 Florissent gaut et herbes reverdissent
 Chacune eve est en son chanel vertïe.

(*Roman de Gérard de Vienne*, Becker, p. xix.)

Mais soit que les trouvères employassent des assonances ou des rimes, la forme primitive de l'épopée romanesque fut de les placer indéfiniment à la suite les unes des autres, de manière que les tirades, tantôt très-longues, tantôt très-courtes, offraient une très-grande variété irrégulière. Je dois dire ici que le trouvère ne passait d'une assonance ou consonnance à une autre, qu'autant que le sens était complet dans la tirade précédente. Ces tirades en rimes ou assonances sont une forme très-ancienne, qu'on retrouve dans les poésies latines du moyen âge; les Arabes les ont employées, et presque toujours un poème entier n'offre qu'une seule rime; l'ancien poème, en langue des troubadours, sur Boèce, reconnu antérieur à l'an 1000, est en tirades monorimes; les romans provençaux de Gérard de Rossillon et de Fierabras sont écrits de même : Fauchet a ensuite appelé

vers omoioleutes cette manière de rimer. J'ai eu occasion de dire précédemment que cette suite de vers monorimes, ayant été employée pour les proses chantées dans les églises, avait fait donner le nom de prose aux vers omoioleutes des langues néolatines, et j'ai cru pouvoir expliquer le vers de Dante

Versi d'amore e *prose* di romanzi,

en appliquant l'expression *prose* à des romans composés en tirades monorimes¹.

Dans le roman de Berte, j'ai observé que l'habile trouvère, auteur de cette épopée chevaleresque, avait presque toujours fait suivre une tirade monorime masculine par une tirade monorime en semblable consonnance féminine. Ainsi la première tirade offre la rime en *i*; la seconde a sa rime en *ie*, la troisième en *ER*, la quatrième en *ERE*, etc. etc. Je n'ai trouvé encore cette forme employée que dans un autre roman.

Mais une forme bien autrement remarquable des épopées chevaleresques à tirades monorimes, soit que les vers fussent de dix ou de douze syllabes, c'est que plusieurs de ces épopées offrent constamment, à la fin des tirades, un vers de six syllabes en désinence féminine qui ne s'accorde point avec la rime de la tirade qu'il complète. En voici des exemples. D'un poème en vers de dix syllabes :

Karles les voit, n'i ot que courésier;

A voz escrie : «preneiz les, chevalier,

«Se il se muevent, s'éz aleiz detrançhier,

«Car trop m'ont fait grant honte.

(*Roman de Gérard de Vienne*, Becker, p. xxvj.)

D'un poème en vers de douze syllabes :

Car Ostrand d'un coutiel li va tel cop donner

C'a tiere l'abat mort sanz brair' et sans crier;

Puis dist à la roïne : «or me laissiès aler,

«Bien poons nostre afaire ensamble deviser;

«Pléust Dieu que tous ciaux qui no volent grever,

«Éussent tel salaire. »

(*Roman d'Amis et Amile*; ms. de la bibl. roy. sup.¹ fr. 632-15.)

Le poème de Jordain de Blaives, qui est presque généralement en assonances, emploie ce petit vers :

¹ *Journal des Savants*, mars 1831, p. 135-137

Il le transmirent Renier li fil Gontelme;
 Cil le leva des sains fons et de l'aigue;
 Jordains ot nom et tuit ainsiz l'apellent
 Pus crut l'infant teuls dolors et teuls gerre
 Plus de m home en perdirent les testes;
 Dont la chanson commence ¹.

Cette clôture des tirades monorimes par un petit vers de six syllabes existait dans la langue des troubadours; on la trouve dans le poème de Guillaume de Tudela sur la guerre des Albigeois, avec cette circonstance particulière qu'ordinairement ce petit vers, qui termine la tirade, est répété pour commencer la tirade suivante :

Pero silh de fora, sirvent e balestier,
 Recomensan la guerra e'l perilh e'l chaplier;
 En las tors sobre l'aiga se combato'l torrer
 Tota la noit e'l dia.
 Tota la noit e'l dia se combaton manes
 Li baron de la fora, lo coms et li frances ².

Ce poème de Guillaume de Tudela, qui porte sa date, n'a été composé que dans les premières années du XIII^e siècle, mais l'auteur déclare que son ouvrage est fait sur le modèle d'un autre plus ancien.

Senhors, esta canso es feita d'atal guia
 Com s'ela d'Antiocha et ayssi s' versifia ³.

Il est prouvé par là qu'il existait dans la langue des troubadours un poème d'Antioche, dont les formes métriques ont été imitées par Guil-

¹ Voici l'indication de diverses épopées romanesques dont les tirades sont terminées par ce petit vers de six syllabes en désinence féminine. *Vers de douze syllabes* : Garin de Monglave, Amis et Amiles, Buevon de Comarehis, le Siège de Barbaste. *Vers de dix syllabes* : Amiles et Amis, Aimeri de Narbonne, Girart de Vienne, Girar et Jordain de Blaves.

² Pourtant ceux de dehors, servants et arbaletiers
 Recommencent la guerre et le péril et le carnage;
 Dans les tours, sur l'eau, combattent les tourriers
 Toute la nuit et le jour,
 Toute la nuit et le jour combattent sans relache
 Les barons du dehors, le comte et les Français.

³ Seigneurs, cette chanson est faite de telle guise
 Comme celle d'Antioche et ainsi se versifie.

Jaume de Tudela ; ce qui autorise à reporter au XII^e siècle la composition du poëme dont les formes étaient reproduites par G. de Tudela. Le petit vers de six syllabes, placé à la fin de la tirade monorime des vers de dix ou de douze syllabes, était vraisemblablement destiné à aider le trouvère ou le jongleur, qui, par le chant uniforme de cette sorte de refrain, avertissait les auditeurs qu'il allait passer à une autre série de rimes. Je dis que le chant était uniforme, comme celui d'un refrain, et j'ai eu lieu de le penser par l'inspection du seul monument musical que nous puissions consulter à cet égard : c'est le refrain noté des chants qui sont dans le roman d'*Aucassin et Nicolette*. Le dernier vers de la tirade est toujours marqué des mêmes signes de musique¹. Il serait donc permis de conclure de la circonstance de cette apposition du petit vers de six syllabes à la fin des tirades omoioleutes, que les poëmes où il se trouve étaient particulièrement composés pour être chantés ; et en ajoutant que ce dernier vers était toujours en rime féminine chez les trouvères, je ferai observer que les musiciens demandent encore de nos jours que le dernier vers d'un couplet soit de préférence en rime féminine.

L'un des derniers poëmes, si ce n'est même le dernier, écrit en tirades monorimes, c'est celui du connétable de Guesclin, qui dans le roman est nommé *Bertrand de Gleaquin*. Ce poëme est en vers de douze syllabes. Ces tirades monorimes, ou, comme les appelle Fauchet, *d'une lisière*, avaient leur agrément particulier : la finale identique des vers formait, même par son uniformité, une sorte de mélodie ; la rime ne changeait que quand le sens était complet, et cette harmonie omoioleute facilitait surtout l'enjambement d'un vers sur l'autre, parce que la certitude du prompt retour de la rime ne permettait guère de s'apercevoir de l'enjambement, et donnait presque une sorte de grâce à la brisure du vers : cette uniformité des rimes s'accordait avec la variété que les trouvères mettaient parfois dans la coupe de leurs vers, et était loin de nuire à l'harmonie, surtout dans les vers de dix syllabes. D'autre part, il faut avouer que le besoin de finales omoioleutes entraînait le trouvère à

¹ Les vers du fabliau d'*Aucassin et Nicolette* sont de huit syllabes et aussi souvent en assonances qu'en rimes. Un vers de quatre syllabes en désinence féminine se trouve à la fin de chaque tirade omoioleute. En examinant la musique notée dans le seul manuscrit qui existe de ce fabliau, on reconnaît qu'à quelques légères et rares nuances près, le chant des vers de huit syllabes était continué sur l'air des deux premiers vers dans toute la tirade, et que le chant du petit vers de quatre syllabes, toujours identique, variait encore moins. Voyez le tome I^{er} des *Fabliaux et contes des poëtes français*, édition de Méon, pag. 380-418.

créer des désinences, en prêtant à des mots des terminaisons qu'ils n'avaient pas¹. Dante s'est souvent donné pareille licence.

Les vers rimant deux à deux, qu'on a appelés ensuite à *rimes plates*, ont été employés de bonne heure par les trouvères; mais ils n'ont eu d'abord que huit syllabes: on trouve un nombre si considérable d'exemples de cette forme dans les anciens trouvères, qu'il suffit de citer le titre de quelques ouvrages, tels que le roman de Rou, ceux de Brut, de Cligés, de Florimont, de la Charrette, de Partenopex de Blois, de Tristam, de Proteslaus, d'Atis et Porfilias, de Guillaume d'Angleterre, d'Érec et Ecnide, de Perceval le Gallois, du Chevalier-au Lion, etc. etc., dont les vers sont de huit syllabes, à rime plate, sans qu'on y rencontre jamais le mélange alternatif des distiques en masculines et féminines. L'emploi des rimes plates dans les poèmes en vers de douze pieds est rare chez les trouvères, et la plus ancienne épopée romanesque où je l'aie remarqué, est le roman français de Gérard de Roussillon, dont voici les premiers vers:

La chose qui plus fait toute gent resjoir
C'est des diz, et des fais des bons parler ouir;
Li bon bien les entendent, et meilleur en deviennent,
Li malvais en amendent, maint autre bien en viennent;
Pour ce furent croniques faites et establies
Pour savoir les merites et les faits et les vies
De touz les trespasés, dignes de grant memoire;
Leurs faits sont amassés et tuit mis en ystoire, etc. etc.

Une forme rare, mais qui existe pourtant chez les trouvères, c'est celle des quatrains omoioteleutes. L'ancienne poésie espagnole possède beaucoup d'ouvrages dont la rime est la même pendant quatre vers, et change au couplet suivant. Je puis citer entre autres le *Poema de*

¹ Dans le roman de Baudouin de Sebourg, dès le second vers l'auteur change la désinence du mot Bethléem :

Baron, or faites pais, par Dieu le tot poissant
Que Jhesu Crist de gloire, qui dedans Bethlean
Voit naitre de la Vierge, pour nous faire garant.

(Ms. de la Bibl. du Roi, suppl. fr. 205, in-4°)

L'auteur du roman de Renaud de Montauban, dans une longue tirade en *our*, a dit :

Et a chainte l'espée au puing sarresinour...
Puis print un fort espie au fer poitevinour.

Alexandro, qui contient deux mille cinq cent dix couplets, chacun de quatre vers, dont la rime change à chaque couplet. Jehan de Meung avait employé cette forme dans son testament; je ne l'ai encore trouvée dans aucune composition romanesque ancienne, sinon dans le roman de Placidus, ou Saint-Eustache¹.

Parmi les règles spéciales de la versification des trouvères il faut, après les assonances et les rimes, indiquer les césures obligées dans les vers de douze syllabes, après la sixième, c'est-à-dire à l'hémistiche; et dans les vers de dix syllabes, après la quatrième. Les plus anciennes compositions des trouvères constatent l'observation de cette règle.

Vers de douze syllabes.—Le roman de Renaud de Montauban débute ainsi :

Seignors, or faites pais, || que Diex vous soit amis . . .
Si vos dirai chanson || qui mout doit estre en pris,
Ainc n'oïstes meillor, || por voir le vous plevis.

Vers de dix syllabes.—Au commencement du poème de Garin le Lohérain on lit :

Vielle chanson || voire volés oïr . . .
Crestienté || ont malement bailli.
Les homes morts || et art tout le païs.

On trouve dans le poème sur Boèce, c'est-à-dire dans un ouvrage composé avant l'an 1,000, l'usage de cette césure :

Qui nos soste || tanquam per terra annam²
Et qui nos pais || que no murem de fam. (Vers 4 et 5.)

La remarque de ce caractère de la versification du poème sur Boèce avait déjà été faite dans l'Histoire littéraire de la France, tome XVII, page 614.

Quant aux autres règles de détail que j'ai remarquées dans la poésie des trouvères, et que j'aurai sans doute occasion d'indiquer ailleurs, je dois faire connaître dès à présent celle-ci : lorsque dans les vers de douze et de dix syllabes, l'hémistiche ou le repos offrait, à la sixième,

¹ Nos devons dire amen, ce m'est avis,
Et dex proier et tots les sens amis
Que il nos mete en icel paradis
Où icil sont et que il ont conquis.

² Qui nous soutient, || tant que sur terre allons,
Et qui nous pait, || que ne mourions de fam.

à la quatrième, un mot terminé en E muet, cet E muet ne comptait pas, et il en était de cette désinence de la césure comme de la désinence en E muet de la rime ou de l'assonance; il suffira d'en donner quelques exemples :

Vers de douze syllabes. — Dans le poème d'*Alexandre* (Histoire littéraire de la France, tome XV, page 164) :

La bataille est vaincue, cil ont tourné le dos,
Vers Césaire s'entornent les confenons destors.
Les griu les enchainent qui par tot ont le los,
Les eschines lor tranchent, la bouele et les os.

Vers de dix syllabes. — Le roi Adams, dans son roman des *Enfances d'Ogier-le-Danois*, dit de la sœur de ce héros chevaleresque :

A grant merveille fu de tous esgardée
La demoisele qui plus bele est que fée;
Plus estoit blanche que nule flors de préé
Et plus vermeille que n'est rose aroucée.

Il en était de même dans les poésies des troubadours. Il suffira de citer les vers suivants du poème sur Boèce :

De tota Roma l'emperi aig a mandar. (V. 84.)
Non ai que prenga ne no posg re donar. (V. 89.)

Je m'abstiens en ce moment de donner d'autres explications sur les formes de la poésie et de la versification des trouvères. J'aurais eu, entre autres détails, à parler de la prosodie de l'époque, et surtout à exposer quelques règles sur l'art de choisir les variantes que les divers manuscrits présentent.

J'en reviens au Recueil des poésies gothiques; il contient trois pièces inédites : 1° *La Farce du Meunier de qui le diable emporte l'âme en enfer*; 2° *La Moralité de l'Aveugle et du Boiteux*; 3° *La Farce de la Pippée*. Je ne parlerai que des deux premières.

Dans *la Farce du Meunier*, le dialogue est en vers de huit syllabes; elle fut jouée en 1496; le sujet en est pris dans un ancien fabliau; elle offre des situations grossièrement comiques, et on y trouve quelque entente des effets dramatiques. Le meunier gît malade en son lit; il est battu par sa femme, à qui le curé fait la cour; celui-ci arrive, et la femme le déguise et le présente au mari comme un parent : le malade lui témoigne

quelque inquiétude sur la vertu de sa femme, et ne cache pas ses soupçons contre le curé. Les diables sont sortis de l'enfer pour attraper des âmes; afin de les guetter avec succès, Bérith, l'un d'eux, demande à Lucifer

Par où l'ame faict ouverture,
Quant elle sort premierement.

Lucifer lui nomme la partie du corps par où elle s'échappe. Le malade, se trouvant plus mal, demande un prêtre : le curé, quittant son travestissement, s'approche aussitôt : le démon Bérith se cache sous le lit avec un sac. Le curé entend la confession du meunier, qui dit bonnement :

Je pris de soir et de matin
Toujours d'un sac doubles moustures.

Tout à coup certain besoin pressant survient : le malade est mis en position de le satisfaire; le diable Bérith, avec son sac, croit recueillir l'ame au passage, et emporte sa proie en enfer. Qu'on juge du désappointement des diables ! Il est décidé qu'aucun d'eux

Desormais l'ame ne procure
De munyer estre ici ravie,
Car ce n'est que bran et ordure.

Dans *la Moralité de l'Aveugle et du Boiteux*, ceux-ci ne pouvant aller sans conducteurs, conviennent que le premier portera le second, lequel dirigera la marche. Bientôt doit passer le corps d'un saint qui fait des miracles; ils craignent qu'une subite guérison ne les prive des aumônes que leur état leur procure : ils tâchent d'esquiver le miracle, mais en vain. Tout à coup l'aveugle voit et le boiteux marche : d'abord ils se plaignent et puis se félicitent; le boiteux s'arrangera

Par onguement et par herbaige
Combien que soye miste et gaillart,
Que huy on dira que ma jambe art
Du cruel mal de saint Anthoyne. . . .
Puis dirai que je viens de Romme,
Que j'ai tenu prison en Acre
Ou que d'icy m'en vois en somme
En voyage a saint Fiacre.

On trouve dans ce recueil plusieurs passages qui auraient pu être accompagnés de notes biographiques, philologiques ou littéraires; par

exemple, le traité de l'*Art et science de rhétorique* nommé divers auteurs contemporains de Henri de Croy, sur lesquels il eût été convenable de trouver de courts renseignements, et il n'y a guère de pièce qui n'eût fourni l'occasion de quelque commentaire instructif. Si M. Silvestre fait réimprimer en caractères français cette collection, afin que les amis de l'érudition puissent se la procurer sans un trop grand sacrifice pécuniaire, je l'invite à confier au jeune littérateur qui a inséré diverses notices dans le recueil publié le soin d'ajouter quelques éclaircissements qu'on peut regretter de n'y pas trouver, mais que l'emploi des caractères gothiques ne permettait guère d'introduire.

RAYNOUARD.

RECHERCHES sur les véritables noms des vases grecs et sur leurs différents usages, d'après les auteurs et les monuments anciens, par M. Théodore Panofka, secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique, etc. ; 1 vol. in-fol. de 64 pages, avec 8 planches.

SECOND ARTICLE.¹

J'AI dit dans le premier article que les gloses des grammairiens relatives aux noms des vases ne donnent le plus souvent que des *synonymes* et ne nous apprennent rien ou presque rien sur leur forme; en sorte que l'application que l'on prétend faire des noms contenus dans ces gloses pour donner des noms particuliers à la plupart des vases de nos cabinets est et doit être presque toujours arbitraire.

Prendre à part chaque article de l'ouvrage que j'examine, et prouver que l'auteur ne sait pas et ne peut pas savoir la forme qu'il se flatte de connaître, serait une opération beaucoup trop longue; je dois me contenter d'appliquer mon observation à une classe ou deux de vases pour faire voir combien est chimérique la prétention de connaître les noms de chacune des variétés qui se rattachent à une même forme générale.

Je continue ce que j'ai commencé à dire sur les diverses espèces

¹ Dans le premier article corrigez quelques fautes. Pag. 306, n. antep.: κεράμιον, lis. κέραμιον. — 307, l. 16: *on donnée*, lis. ont donnée. — Lig. 24: σπάμιος, lis. σπάμιος; not. 5, l. 3: ἦνται, lis. ἦνται. — 309, n. 2, l. 8: La leçon φοινικίνου des mss. peut très-bien subsister, comme l'a remarqué Schweighäuser. — Lig. antep. ἔλαιον, lis. ἔλαιον.

d'*amphores*. Il n'est aucune sorte de vase dont la forme générale soit aussi bien connue et aussi facile à déterminer. Mais les anciens les désignent sous des noms qui s'appliquent à des vases différents soit pour la forme, soit pour les usages : or, entre les nombreuses variétés qu'on trouve parmi les amphores connues, quelle est celle que désigne précisément tel ou tel de ces noms? c'est là ce qu'il est fort difficile de dire, même après les recherches de M. Panofka, qui, sur cette classe de vases comme sur d'autres, n'a pu se flatter d'être arrivé à un résultat positif que parce qu'il ne s'est pas fait une idée juste des passages qu'il a cités.

Entre les vases qui se rapportent à l'amphore, il en compte huit différents auxquels il assigne des formes particulières : 1° l'*amphore* proprement dite, ἀμφορεύς; 2° l'*amphore panathénaique*; 3° l'*amphoridion*; 4° l'*hydrie panathénaique*; 5° l'*hydrique panathénaique*; 6° l'*hydrique corinthiaque* ou la *kalpis*; 7° l'*hydrie corinthiaque*; 8° l'*isthmion* ou *isthmos*.

1° La dénomination générique d'*amphore* ne peut constituer une espèce spécialement caractérisée par la forme qu'on voit pl. 1, 5 (notre pl. 2). Personne ne saurait affirmer que, quand les anciens se sont servis du mot *amphore* sans complément, c'est-à-dire dans les dix-neuf vingtièmes des passages où ce mot se rencontre, ils ont voulu désigner cette forme plutôt que vingt autres. M. Panofka semble limiter l'emploi de ce mot *sans complément* « aux amphores vulgaires ensevelies dans les caves et dépourvues de base. » Je crois que les *amphores vulgaires* avaient bien d'autres usages, et probablement toutes les formes diverses qu'on donnait à l'amphore. Le bon sens dit que ce n'était pas telle ou telle forme qui distinguait l'*amphore vulgaire* de celle de prix; c'était une pâte plus grossière, une cuisson moins soignée, l'absence de peintures et d'ornements, ou bien des peintures et des ornements moins bien exécutés. Si les *amphores vulgaires*, c'est-à-dire *usuelles*, avaient toutes été sans base, on n'aurait su le plus souvent qu'en faire et où les mettre. Le mot ἀμφορεύς, quand il est seul, désigne certainement une *amphore quelconque*, sans aucun égard à la forme; les quatre passages cités par M. Panofka ne disent pas autre chose. Les deux premiers n'expliquent que l'origine du nom (ἀμφοτέρωθεν φερόμενοι); le troisième contient des synonymes (Suidas : ἀμφορείς κέραμοι, καὶ ἀμφορίδια τὰ κέραμα). Du quatrième, il tire la conséquence que les auteurs parlent d'*amphores de Corcyre*, ce qui ne nous apprend rien sur la forme des *amphores vulgaires*; il y avait quelque chose de plus à tirer de ce passage curieux qui est ainsi conçu : Κερυραῖοι¹

¹ Pour Κερυραῖοι

ἀμφορεῖς, τὰ ἀδριακὰ κεράμια (Hésych.); ce qui veut dire : « amphores de Corcyre; [ce sont] les vases de terre d'Adria. » Par ces vases, j'entends les amphores remplies de vin d'Italie, qui étaient exportées par Adria, et dont les Corcyréens, placés à l'entrée de l'Adriatique, faisaient principalement le commerce avec la Grèce. Selon l'usage, ces vases, qu'on exportait le plus souvent pleins de vin ou d'autres denrées, prenaient le nom du peuple qui les importait, soit en Grèce, soit sur la rive opposée de l'Adriatique; et par là s'explique un curieux passage de l'ouvrage aristotélique περὶ θαυμαστῶν ἀκουσμάτων¹, où il est dit que « les habitants des bords de l'Ister reçoivent, des marchands venus du Pont, des vases [de vin] de Lesbos, Chio, et Thasos; et des marchands de l'Adriatique, des amphores de Corcyre. » Ce sont probablement les amphores d'Adria qui changeaient de nom en passant par l'intermédiaire des Corcyréens. Elles étaient célèbres, moins encore par leur fabrique², que par les excellents vins italiques, le marsique, le cécube, le falerne, etc., qu'elles contenaient : car si Philippe de Thessalonique désigne une de ces amphores par les mots ἀδριακὸν κύτος³, Antiphile se sert de l'expression ἀμφορεῖα... τὸν ἀδριακοῦ νικταεὶς οἰνοδόκον⁴; de même, dans Horace *Sabina diota*⁵ et *Lastrygonia amphora*⁶ désignent des vases remplis de vin sabin et de Formies⁷. Il paraît donc que les vins d'Italie étaient principalement connus en Grèce sous le nom générique de *vins adriatiques* ou *adriatiques*.

A présent, si l'on me demande quelle forme particulière avait l'amphore de Corcyre, je répondrai que je n'en sais rien.

2° L'amphore panathénaïque est celle qu'on donnait remplie d'huile sacrée aux vainqueurs dans les panathénées; mais ce qui distinguait cette amphore, ce n'était pas toujours sa forme particulière (notre pl. n° 3); c'était surtout le sujet qu'on y avait représenté et l'inscription τῶν Ἀθηνῶν ἄθλον; ce qui le prouve, c'est que sur les tétradrachmes d'Athènes le *diota*, qui est l'amphore panathénaïque, affecte des formes très-diverses dont presque aucune n'est celle de l'amphore panathénaïque de nos cabinets. Les seize amphores panathénaïques d'argent qui faisaient partie de la pompe de Ptolémée Philadelphe devaient se distinguer des *hydries*, qu'on y portait également⁸,

¹ Περὶ θαυμαστῶν ἀκουσμάτων περὶ τῶν ἐκ τοῦ Πόντου... τὰ Λέσβια, ἢ Χία, ἢ Θάσια, παρὰ δὲ τῶν ἐκ τοῦ Ἀδρίου πρὸς Κερκυραϊκῶς ἀμφορεῖς, c. III, p. 225. Beckm.

² Plin. xxxv, 12, p. 712, 6. — ³ Ep. 53. Anthol. II, 228; — Anth. Pal. IX, 232. — ⁴ Ep. 7: Anthol. I I, 170. — Anthol. Pal. VI, 257. — ⁵ I Od. IX, 7.

⁶ III, Od. XVI, 33. — ⁷ Voy. plus haut, p. 310, ma remarque sur les amphores de Thasos. — Depuis que ceci est écrit, j'ai vu que M. Welcker a traité le passage d'Hésychius dans le *Rheinisches Museum*, 1 Jahrg., p. 340. Mon opinion diffère de la sienne en quelques points essentiels; mais je ne vois pas de raison pour la modifier. — ⁸ Callixen. ap. Athen. v, 199, e.

par les *sujets* qui y étaient représentés, sans doute à l'imitation des vraies amphores panathénaïques, qui étaient de terre (ci-dessus, p. 307¹).

3° *Amphoridion*. Ce mot désigne non pas une forme particulière d'amphore, mais simplement tout *vase* de forme amphorique, mais de dimension moindre. Ce n'est pas plus la fig. III, 7 (notre pl. n° 4), que celle de toute autre petite amphore. *Ἀμφορείδιον*, *ἄμφορείσκος*, sont des diminutifs synonymes qui n'emportent avec eux d'autre idée que celle de la forme générale de l'amphore. Il en est de même de presque tous les autres diminutifs, sur le sens desquels nous verrons plus bas que M. Panofka s'est quelquefois mépris.

4° *L'hydria panathénaïque*, dont l'auteur fait un vase à part (pl. I, 9; la nôtre, n° 5), n'a jamais été autre chose que l'amphore panathénaïque elle-même, comme le prouvent les deux passages du scoliaste de Pindare qu'il a cités. Il est évident que dans la scolie : *πίθονται γὰρ ἐν Ἀθήναις ἐν ἐπάθλου τάξει ὑδρίαὶ πλήρεις ἰλαίου*, le mot *ὑδρία* est précisément la même chose que *ἄμφορεύς παναθηναϊκός*. On a déjà vu que *ὑδρία* était un synonyme de *ἄμφορεύς*, p. 306). Je ne crois pas qu'il existe un seul passage où se trouve l'expression *ὑδρία παναθηναϊκή*; s'il en existait, elle serait synonyme de *ἄμφορεύς παναθηναϊκός*.

5° On ne trouve pas davantage un vase particulier appelé *hydriské panathénaïque*, et l'attribution de ce nom à la forme pl. I, 10, la nôtre n° 6, me semble entièrement arbitraire. Le mot *ὑδρίσκη* est simplement un diminutif de *ὑδρία*, comme *ἄμφορείσκος* ou *ἄμφορείδιον* de *ἄμφορεύς*; quant à l'adjectif *παναθηναϊκός*, il faudrait au moins prouver par un seul exemple qu'il a jamais servi d'épithète à *ὑδρίσκη*. L'article de M. Panofka sur ce vase est ainsi conçu : « *L'hydrisque panathénaïque* n'est qu'une petite hydrie dont on se servait dans les panathénées : l'inscription AΘE placée sur deux boucliers d'enfants vainqueurs à la course dans la fête des panathénées (vase de M. Durand) nous fait connaître le nom et l'usage de cette sorte de vase. » L'usage, cela se peut, quoiqu'on n'en soit pas sûr; mais pour le nom, rien ne nous en instruit; ce petit vase sera aussi bien un *amphoriscos*, un *amphoridion* qu'une *hydrisque*. « Hésychius, continue l'auteur, explique très-bien l'*hydrisque* par un vase en forme de cône. » Hésychius n'explique point cela; sa glose porte : *κωνίς ὑδρίσκη*; ce qui ne signifie pas, comme le croit notre auteur, l'*hydrisque* est un vase

¹ C'est également par les *sujets*, et non par la *forme*, que se reconnaissent les vases à boire appelés par Posidonius *παναθηναϊκά* (*ἐκπάματα* ou *ποτήρια*) *μέγιστα*, qui contenaient le quart de l'amphore (*δέξα*, plus de six litres) et davantage (ap. Athen. XI, 495, a).

en forme de cône; mais « *cónis, petite hydrie*; » c'est-à-dire qu'il y avait un petit pot à l'eau, qu'on appelait *cónis*; d'où l'on voit que, s'il y a ici un nom particulier de vase, c'est *κωνίς* et non pas *ὕδρισκε*, qui n'est qu'un mot explicatif. Une chose me surprend encore, c'est que M. Panofka, en tirant de ce passage la preuve que la prétendue *hydrisque panathénaïque* avait la forme d'un cône, lui attribue en même temps la figure marquée sur notre pl. n° 6, qui n'a rien de commun avec la forme conique. Il est évident que cette *cónis* devait ressembler au vase n° 7, récemment trouvé à Thapsus, et qui va être publié dans l'ouvrage de M. de Falbe sur Carthage.

6° Après cet article vient une *hydrisque corinthiaque* dont je n'aperçois non plus aucune trace dans l'antiquité. M. Panofka, de son autorité privée, l'identifie avec le *calpion*; et de ce *calpion* même il se fait une idée fautive. « Le *calpion*, dit-il, est une petite calpis, destinée à « conserver le fard; on en jetait dans le scaphion ce qui était nécessaire à la toilette du jour. » Le *calpion* était tout autre chose. Voici le texte: *Κάλπιον ποτηρίου πηγένος Ἐρυθραίου, ὡς φησι Πάμφιλος· οἶμαι δ' αὐτὸ οἶον ἴσθι τὸ σκάφιον*¹, ce qui veut dire: « *Calpion*, espèce de vase à boire d'Érythres, selon Pamphile; je pense qu'il est tel que le scaphium. » Si M. Panofka en fait un vase à mettre du fard, c'est qu'il prend *ἐρυθραίου* pour un adjectif formé du verbe *ἐρυθραίνω*²; ce qui ne saurait être. D'ailleurs le mot *πόσιον*, vase à boire, aurait dû l'avertir qu'il ne peut être question de fard ni de parfums. *Ἐρυθραῖος* n'est ici qu'un ethnique de la ville d'Érythres en Béotie. C'est un de ces adjectifs qui indiquent le lieu de la fabrique, comme *Ναυκραῖτις* ou *Χία κύλιξ*, *Κνίδια κέραμα*, *Μεγαρικὰ πιάκια*, etc. Plin³ parle de deux vases déposés à Érythres dans un temple et se distinguant par leur extrême ténuité, résultat d'une joute entre le maître et le disciple. Peut-être ce mérite de la ténuité était-il recherché des potiers de cette ville, et formait-il le caractère distinctif de sa fabrique. Quant à la circonstance qu'on tirait du *calpion* « ce qui était nécessaire à la toilette du jour, » il m'est impossible de comprendre comment l'auteur l'a vue dans le grec. Le fait est que le *calpion*, d'après la description même, devait être un vase à mettre de l'eau ou du vin, comme la *calpis* ou la *calpé* (ci-dessus, p. 307), mais plus petit, ainsi que l'annonce la désinence. Athénée le croit semblable au *scaphion* ou petite *scaphé*, vase qui a dû être rond et creux, comme le montrent et son nom (de *σκάπτω*) et la forme du *cadran solaire*, que les anciens

¹ Athen. xi, 475, c. — ² Il dit: *Legē ἐρυθραίου ab ἐρυθραίνω*. — ³ Plin. xxxv, 12, p. 712.

appelaient *scaphé*, hémisphère concave, au fond duquel s'élevait un gnomon¹. Cette forme était analogue à celle de nos scibles; ce qui s'accorde avec la description de la *lécanis*, dans Pollux?: « Vase creux et « rond, appelé aussi *chalcium* et *scaphé*, semblable au cadran solaire; » avec le nom de *scaphé* donné au berceau circulaire des enfants; et, quant au *scaphium*, avec le passage de Lycophron, qui emploie ce mot pour le vase de bain (ἐν τοῖς πυλῶσι, ὅθεν τοῖς σκαφίσις ἀρούσι²); enfin avec les textes qui font de *σκάφιον* et de *σκαφίς* un synonyme de *καδίσκος* et d'*ἀμύς* (*matula*³). Si les larges plateaux à bords plats, que portent trois personnages (présûmés des Météques *scaphéphores*) dans la frise du Parthénon, sont réellement des *scaphés*, on peut croire que le sculpteur, gêné par les conditions du bas-relief, ne nous a pas donné une idée juste de ces vases profonds.

7° Une espèce d'amphore à laquelle un passage semble donner un caractère distinctif est l'*hydrie corinthiaque*. Nous voyons que cette *hydrie* avait deux petites oreilles au milieu de la panse⁴ (δύο [ὄτια] κατὰ τὸ κύρωμα [τὸ] μέσον, ἐξ ἀμφοῖν πῶν μερῶν μικρά, παρόμοια ταῖς Κορινθιαῖς ὑδρίαις). Mais que conclure de ce vague indice? était-ce bien là le vase, ayant deux petites anses à la partie supérieure de la courbure, plus une troisième au col même, qui est figuré sur la pl. I, n. 11? M. Panofka cite deux vases de cette forme, sous l'un desquels on lit les lettres ΗΥΔΡΙ (ὑδρία), sous l'autre ΚΑΛ (prob. κάλπις ou κάλπι); ces deux inscriptions montrent seulement que ce vase était une *hydrie*, mot dont un synonyme, comme on l'a déjà vu, était κάλπις ou κάλπι (ci-dessus, p. 307). Mais pourquoi l'*hydrie corinthiaque*, dont le caractère était d'avoir deux petites oreilles au milieu de la panse (et non pas une troisième à la partie supérieure), serait-elle ce vase qui en a trois (n° 10), plutôt que d'autres qui ont trois anses également, plutôt que ceux (tels que le n° 1 de notre pl.) qui n'en ont que deux, placés à peu près comme le dit Athénée? Il est donc fort douteux que cet auteur ait eu en vue l'une plutôt que l'autre de ces formes. Ainsi rien de moins sûr que l'attribution faite par M. Panofka du nom de l'*hydrie corinthiaque*. Au reste, je dois faire observer que ce passage est le seul, dans toute l'antiquité, où il soit question d'une *hydrie corinthiaque*; et, en conséquence, que les douze autres passages que notre auteur cite à cette occasion n'y ont aucun rapport. J'en fais la remarque,

¹ Schaubach, *Gesch. der gr. Astronomie*, pl. III, fig. 2. — *Athen.* XI, p. 488, d. — ² VI, 19. — ³ *Ap.* *Athen.* XI, 501, e. Par là s'explique la glose d'Hésych. κατὰ γοτλον· ἐλαστιντικὸν σκάφιον. C'était le vase avec lequel on arrosait les baigneurs. Théophraste le nomme ἀλύπινα (*Charact. v*). — ⁴ *Anecd. Bekk.* pag. 301-30, etc. — Cf. Nake dans le *Rhein. Mus.* I Jahrg. S. 498-499. — ⁵ *Athen.* XI, 488, d.

parce que ces passages inutiles, qui d'ailleurs sont presque toujours pris à contre-sens, embrouillent étrangement chacun des articles. Le premier est la glose d'Hésychius, déjà citée, *κάλαμος, ὑδρία, στάμνος*; le second, le passage de Callimaque où l'amphore panathénaique est appelée *calpis*; le troisième, un mot insignifiant d'Antiphane sur la *calpis*. Les neuf autres ne se rapportent qu'aux *hydries* en général, et à leurs différents usages. Mais on n'y trouve pas un mot sur l'*hydrie corinthiaque*, ni sur la *calpis*. Je ne puis admettre soit l'interprétation que M. Panofka donne, soit l'usage qu'il fait de ces passages; mais les discuter tous m'entraînerait trop loin, je me contente de ces deux observations: 1° il a eu tort d'avancer que la *calpis* était le vase funéraire par excellence, puisque, dans tous les textes qu'il cite relativement aux vases funéraires, le nom de la *calpis* n'est prononcé qu'une fois, savoir dans un passage d'Eustathe. On a vu que les mots *ἀμφορεύς, ὑδρία, κρωσσός*, etc. désignaient tout aussi bien et plus souvent encore le vase funéraire; 2° il n'a pas eu moins tort de dire que dans la *calpis* on mettait les bijoux du mort, se fondant sur ce passage du scoliate d'Aristophane, où il n'est pas question de *calpis*: ἐν ὑδρίας γὰρ ἔκειντο οἱ θησαυροί: car ce passage se rapporte au vers 601 des Oiseaux¹, où ÈveIpide dit: « Je vends mon navire, j'achète une pioche, et je déterre les hydries (καὶ τὰς ὑδρίας ἀπορύττω). » On voit par ce qui précède² que cela se rapporte à l'usage si répandu chez les anciens de mettre l'argent dans des amphores et d'autres vases et de les enfouir en terre; aussi le scoliate dit-il: « car on mettait les trésors dans les hydries. »

8° L'*Isthmion* était, selon M. Panofka, une amphore athénienne, à laquelle il attribue la forme pl. 8 (la nôtre n° 12), parce que c'est celle d'un vase du musée Blacas, sous lequel il a vu les lettres ΙΣ, qu'il regarde comme les initiales du mot ΙΣΘΜΙΟΝ: et, sur son autorité, cette dénomination est admise comme celle d'une amphore et citée par des archéologues très-habiles, tels que M. Gerhard²; je crois utile de les avertir qu'elle n'a jamais existé. Ces lettres ΙΣ, en les supposant bien lues, seront tout ce qu'on voudra, excepté pourtant le mot ΙΣΘΜΙΟΝ, qui n'a jamais servi pour désigner une amphore chez les Athéniens. Les passages sur lesquels s'appuie M. Panofka pour trouver une amphore de ce nom ont un tout autre sens que celui qu'il leur donne. Je reproduirai son article avec les passages qui s'y rapportent:

« 1° Ce nom de vase désigne aussi la partie du corps qui sépare la tête de la poitrine. » Dans les passages des grammairiens sur les divers

¹ Τους θησαυρούς τ' αὐτῆς δέξουσι οὗς οἱ πρότεροι κἀπέθειτο, τῶν ἀργυρίων.

² Rapp. volgente in *Annali dell' Instit.*, etc., tom. III, p. 17; 123.

sens du mot ἴσθμιον, il n'y en a pas un seul où ce mot soit le nom d'un vase; c'est un adjectif pris substantivement (sous-entendu ἀγάλμα) signifiant *collier, ornement* qui entoure et serre le *col*, et le *col* d'un vase; en général, la partie étroite d'un objet (ἴσθμιον μέγες). Dans le passage de Suidas: ἴσθμια... ἴσθμιον ἀμφιφορῆ ὁ τράχηλος τοῦ κεράμου, διὰ τὸ στενὸς εἶναι, il faut se garder, comme l'a fait M. Panofka, de prendre ἀμφιφορῆ pour un synonyme de ἴσθμιον; ces deux mots appartiennent à un vers, et désignent *l'amphore au col étroit*, en prenant ἴσθμιον pour l'adjectif; cela répond à στενόστομον τὸ τιῦχος, circonlocution poétique dont Eschyle s'était servi dans un drame satyrique, pour exprimer *l'amphore*¹.

2° « Dans les Panathénées, on distribuait une amphore nommée ISTHMION aux vainqueurs, quel que fût leur âge, aux enfants comme aux hommes faits. » Cette prétendue distribution est fondée uniquement sur une phrase de Suidas (article Παναθηναῖα): Καὶ ἀγωνίζεται παῖς ἸΣΘΜΙΑ οὐ πρεσβύτερος καὶ ἀγένειος καὶ ἀνὴρ. Or, dans aucun cas, ἀγωνίζεται ἴσθμια ne peut signifier en grec que l'on distribue des isthmions. Cette locution n'est susceptible que d'un seul sens: *combattre aux jeux isthmiques*; et, comme on ne comprend pas ce que viendraient faire les *jeux isthmiques*, dans un article uniquement consacré aux Panathénées, Kuster regardait la phrase comme une glose de copiste qui aura passé dans le texte. Mais le détail qu'elle contient est trop caractéristique et porte trop bien le cachet de l'antiquité pour qu'on doive le retrancher; M. Panofka, en lisant μόνον après πρεσβύτερος, et en regardant καὶ ἀγένειος καὶ ἀνὴρ comme une glose, n'a pas fait preuve de critique. L'union connue² des mots παῖς, ἀγένειος (synon. de ἔφηβος en ce cas), et ἀνὴρ, pour indiquer les trois âges des combattants aux jeux, nous montre qu'il ne faut rien retrancher. Toute la difficulté gît dans le mot ἸΣΘΜΙΑ qui est absurde en cet endroit: les mots οὐ πρεσβύτερος annoncent que ce qui les sépare de παῖς, dont ils dépendent, exprimait une condition de l'âge au-delà duquel on n'était plus admis à combattre parmi les enfants, et où l'on était forcé de se mesurer avec les éphèbes. Dans ἸΣΘΜΙΑ, on trouve sans beaucoup de difficulté..... ἸΣΕΤΗΙΑ (εἰς ἔτη 14), leçon qui diffère très-peu de la leçon vulgaire. Ce passage si embarrassant devient alors parfaitement clair: Καὶ ἀγωνίζεται παῖς εἰς ἔτη 14³ (οὐ πρεσβύτερος), καὶ ἀγένειος, καὶ ἀνὴρ; c'est-à-dire: « [Dans les jeux panathénaïques] étaient admis à combattre l'enfant jusqu'à 14 ans (et pas plus âgé), l'éphèbe

¹ Æsch. in Κήρυξι ap. Poll. X, 19. — ² Cf. Böckh, Corp. inscr. n° 232.

³ Une autre correction, qui reviendrait au même, consisterait à prendre ἸΣ pour la finale répétée du mot précédent et à voir dans ΘΜ le mot ΕΤΩΝ; on lirait alors ἐτῶν 14 οὐ πρεσβύτερος.

« et l'homme fait. » Quoi qu'il en soit de cette correction d'un passage désespéré, toujours est-il certain que le mot ἴσθμια ne pourra jamais signifier des amphores nommées *isthmion*. La mention de l'amphore d'huile donnée aux vainqueurs est dans la phrase suivante : τῷ δὲ νικῶντι δίδωται ἄθλον ἔλαιον ἀμφιφορεῦσιν. Il n'existe pas un seul indice parmi les anciens lexicographes, d'un tel sens attribué au mot ἸΣΘΜΙΟΝ. Il n'a jamais existé à Athènes d'amphore de ce nom.

Notre auteur est tellement convaincu de l'existence de ce vase, qu'il veut absolument le trouver dans Aristophane et les comiques, sous une autre forme, celle d'*isthmos*; mais, comme il n'y en a pas un seul exemple, il se figure que ces poètes ont *transposé* ce mot sous la forme de μισθός. On ne peut rien voir de moins naturel. Il cite les vers : Ἡ τοὺς ΜΙΣΘΟΥΣ τῶν ποιητῶν, ῥήτωρ ὢν, εἴτ' ἀποτρέχει, Κωμωδῆθεις ἐν ταῖς πατρίοις τελευταῖς ταῖς τοῦ Διονύσου¹. On sait que les poètes comiques recevaient en prix et salaire (μισθόν) une amphore pleine de vin, dans les fêtes dionysiaques. De là cette glose d'Hésychius, qu'il faut ainsi ponctuer : Μισθόν· τὸ ἔπαθλον τῶν κωμικῶν, καὶ τὸν ἀμφορέα· ἔμμισθοι δὲ πέντε ἦσαν; c'est-à-dire « Μισθόν « le prix des comiques, et l'amphore; les [juges] ἔμμισθοι étaient au « nombre de cinq². »

Ce passage d'Aristophane contient une allusion à l'orateur Agyrrhius, qui, pour se venger de ce que quelque poète l'avait joué dans une de ses pièces données aux Dionysiaques, leur avait rogné leur salaire³. Supposez ἰσθμόν vase, à la place de μισθόν, quelle absurdité avec ἀποτρέχει! Le scolaste a exprimé la même chose en d'autres termes lorsque, parlant de cet orateur, il dit⁴ : καὶ τὸν μισθὸν τῶν ποιητῶν συνέτριψε : le verbe συνέτριψεν est l'équivalent du terme comique ἀποτρέχειν. La transposition d'ἰσθμόν en μισθόν dans un autre vers des *Guépes*⁵, est tout aussi forcée. Ne suffisait-il pas de savoir que les juges des poètes comiques s'appelaient ἔμμισθοι pour voir que le μισθός, dans Aristophane, était non pas un jeu du poète, mais un mot propre et consacré par l'usage? Faut-il donc lire aussi ἐνισθμοί? M. Panofka nous dit sans hésiter : μισθόν, apud comicos, pro ἰσθμόν et ἰσθμον. De quels comiques veut-il parler? Je l'ignore.

Il est évident qu'aucun vase athénien n'a porté le nom d'ἰσθμον, et que jamais aucun vase quelconque ne s'est appelé ἰσθμός. Le premier fait résulterait même de ce passage unique d'Athénée sur l'existence d'un vase appelé ἰσθμον : Πάμφιλος ἐν τοῖς περὶ ὀνομάτων Κυπρίου τὸ ποτήριον οὕτω καλεῖν : « Pamphile, dans ses livres sur les noms, dit que les Cypriotes ap-

ΣΙ¹ Βατρ. 362. — ² Ceci s'explique par l'autre glose : Πέντε κριταὶ ποσὺν τοῖς κωμικοῖς ἔκρινον... Ἀθήνησι. — ³ Cf. Brunck, *ad. h. l. in Βατρ.* — ⁴ *Schol. ad Έκκλ.* v. 102. — ⁵ V. 545 : Μηδέποτε πίσιμ' ἀκράτου μισθὸν Ἄγαθοῦ Δαίμονος.

« pellent ainsi *le vase à boire*. » Dans ce dialecte particulier, ce mot désignait sans doute une espèce de *vase à col étroit*, d'où son nom. Mais, indépendamment de ce que le prétendu *isthmion* de M. Panofka est une *amphore*, et non pas un *ποτήριον*, par cela seul que l'usage du mot est limité à un dialecte aussi peu répandu que celui de Cypre, on ne pouvait s'attendre à le trouver en usage à Athènes; et en effet personne n'en a jamais fait mention.

Je terminerai ce que j'avais à dire des vases dont les noms ont été donnés par les anciens comme des synonymes d'*amphore*, en parlant du *cados*, du *pithos* et de la *pithacné*. M. Panofka croit pouvoir attribuer à ces mots une signification déterminée; mais on va voir qu'ils ont été appliqués à des vases très-différents de forme et d'usage, et que ces attributions ne sont pas moins arbitraires que les autres :

Que *κάδος* ait été un synonyme de *ἀμφορεύς*, c'est ce qui résulte, 1° du passage classique où Philochorus dit que les anciens Attiques appelaient l'amphore *cados*, et la demi-amphore *demi-cados* (τὸ ἡμιαμφοῦριον, ἡμικάδιον¹); 2° du vers de Fannius ou de Priscien : *Attica præterea discenda est amphora nobis, Seu cadus*²; 3° de la glose *ἀμφορεύς, κάδος*³; 4° des passages où Suidas, commentant un auteur attique, montre que le vase appelé proprement *καδίσκος*, mais qu'Aristophane désigne aussi par le nom de *κάδος*⁴, était un *ἀμφορεύς*, qualifié par le scoliasite de *κάδος ἀμφορείκος*; mais *κάδος* désignait encore bien d'autres vases, et M. Panofka le reconnaît lui-même dans son article, dont chaque phrase donnerait matière à une observation critique; je me borne aux trois premières :

1° « Le *cados*, dit-il, servait à puiser de l'eau; on le retirait avec un « *strigile muni de crochets*. » C'était donc notre *seau*, c'est-à-dire un vase à peu près cylindrique muni d'une anse mobile; sur les navires, on l'employait comme *écoppe* pour rejeter l'eau⁵; et dans les jardins, comme *arrosoir*⁶, usages pour lesquels la forme (n° 13) aurait été des plus incommodes. Ses synonymes étaient *ἀντλία*, *ἀντλιον*, *ἀντλητήρ* et *ὑπάντλιον*⁷. Cette dernière synonymie se retrouve encore dans la glose *ὑπάντλειά, χαλκῆ ἀγγεία, κάδος*⁸; c'est d'après cette glose unique que M. Panofka a cru pouvoir faire de *ὑπάντλειον* un vase particulier auquel il assigne la forme pl. VII, 14 (notre pl. n° 12), attribution complètement arbitraire. Nous ne pouvons pas plus connaître la forme de l'*ὑπάντλειον* que celle de l'*ἀντλία* et des autres synonymes de *κάδος*.

¹ Ap. Poll. X, 71. — ² De ponder. et mens. v. 84. — ³ Ap. Bekker. Anecd. vol. I, p. 210, l. 2. — ⁴ Œp. 1033. — ⁵ Bachmann, Anecd. gr., tom. I, p. 105, 106. — ⁶ Menand. ap. Bekk. anecd. p. 411. — Cf. Meineke, Men. et Phil. reliq. p. 17. — ⁷ Ἀντλιον ὑπάντλιον, Bekker. Anecd. 411, 19. — ⁸ Hesych. h. v.

Quant à la circonstance qu'on tirait le *cados* du puits avec un *strigile* muni de crochets, M. Panofka est trop bon archéologue pour ne pas voir que le *strigile* n'a jamais pu servir à un tel usage; c'est qu'en effet, dans la glose du scoliaste d'Euripide, qu'il cite (*ἀρπάγη, ξυστήρ ἐστὶ τὸ σκαῦος ἔχον ὀγκίνους, ᾧ τοὺς κάδους ἀνασπῶσι, κ. τ. λ.*), le mot *ξυστήρ* est une faute: on doit lire *ἑξαυστήρ*, comme il y a dans Hésychius¹, synonyme du mot *κρεάγχεα* qui signifie le crochet pour suspendre la viande, et généralement tout *crochet*, notamment celui auquel on attachait le *cados* pour le descendre dans le puits. Aristophane l'emploie deux fois dans le premier sens², et une fois dans le second³. Le mot *ἑξαυστήρ* joint à *κρεάγχεα* se trouve dans une inscription attique, d'après une restitution très-probable de M. Böckh⁴;

2° « Hésychius veut que le *cados* soit un *lecythos* avec un *strigile*. » Cette interprétation sera réfutée dans notre deuxième article sur le papyrus grec.

3° « Hésychius veut encore que le *kados* soit une *chytre*, un *gaulos*, « un *stamnion*. » Ce n'est pas ce que veut Hésychius; cette phrase représente très-inexactement le sens des trois passages sur lesquels elle s'appuie. Ces textes d'Hésychius donnent encore des synonymes; les voici: 1° *ἄμβυκα· χύτραν, κάδον*⁵; les deux derniers mots expliquent le premier, *ἄμβυξ*. *Lambyx* ou *ambix* était une sorte de vase dont les anciens se servaient pour la distillation⁶: notre *alambic* en est formé avec l'article arabe. On employait aussi ce mot au lieu de *χύτρα marmite*, ou de *κάδος*; et c'est en effet en ce dernier sens que l'a pris Posidonius, dans un passage que cite Athénée⁷; 2° un vase analogue était le *gaulos*: *Γαυλός, κάδος ἐν ᾧ τὰ πλοῖα ἀντλείται*. Ce mot, qu'Homère applique à un vase de berger pour le lait⁸, était donc aussi un synonyme de *ἀντλία, ἀντλιον, ἀντλητήρ* et *κάδος*; mais il l'était aussi de *χύτρα*, du moins quelques auteurs l'ont employé en ce sens: *πνὲς δὲ καὶ τὰς χύτρας γαυλοῦς καλοῦσι*; 3° nous trouvons encore d'autres synonymes dans cette glose d'Hésychius: *ἵκανον, κάδον, σταμνίον, χαλκίον* et cette autre: *ἰκάνη, κάδος, ἀντλητήριον*. Les mots *ἵκανος*, ou *ἰκάνη*, sont au fond les mêmes que *ἴκη* (*ἴκην, σερὸν* Hésych.), ou *ἴκηνος* (*ἴκηνος, σερὸν, δηκῆ, ὀστράκινα, κιβωτοί* Hésych.), et ils désignaient dans quelque dialecte de la Grèce tout à la fois le *cados*, l'*amphore*, le *stamnion* ou

¹ Cf. Valcken. *ad Ammon*. I. 8, p. 35. — ² *Ἰππ.* 772. — *Σφ.* 1180. — ³ *Ἐκκλ.* 1142. — ⁴ *Corp. inscr.* n° 161, l. 4. — ⁵ La même glose dans l'*Etymol. magnē* p. 80, 19, sauf la forme *ἄμβικον* pour *ἄμβυκα*. De même, dans les *λέξ. ῥήτορ.* (*Anecd. Bekker*, 226, 16): *Ἰκάνη... οἱ δὲ ἄμβικον ἐν χύτρῳ*. — ⁶ *Cas. ad Athen.* 480, d. — ⁷ *IV*, 152, d. — Cf. *Bake, Posidon. reliq.* p. 136: *τὸ δὲ ποτόν οἱ διακωρὸν ἦν ἐν ἀγγαίῳ περιφέρουσι, εὐκόσι μὲν ἄμβικῶσι, κ. τ. λ.* — ⁸ *Odyss.* I. 223.

stamnion, et le vase à mettre des ossements (*σερός*) : ce dialecte doit être le crétois, s'il est vrai, comme le dit Hésychius, que les Crétois appelaient le vin *ἰζην* (*ἰζηνά· τὸν οἶνον· Κρήτες*).

Voilà, je crois, dans quel sens on peut dire que, selon Hésychius, le *cadōs* était un *gaulos*, une *chytre*, un *stamnion*. Cette analyse était nécessaire pour bien faire comprendre les passages qui s'y rapportent, et montrer l'inexactitude de l'énoncé fait par notre auteur : il n'y a pas un mot dans les anciens qui s'applique à la forme n° 13 plutôt qu'à toute autre. Que dirons-nous encore du *cadōs*, appelé aussi *cadiscos*, qui servait pour recevoir les suffrages ? Était-ce la même forme que celle du vase servant à tirer l'eau du puits ? En ce sens, n'est-il pas encore un synonyme de *κάλπις*, mot que Lucien¹ emploie pour désigner l'urne où l'on agitait les sorts ?

Nous n'en savons pas davantage sur le *pithos*, le plus grand des vases que les Grecs fabriquaient. Tout ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il y en avait de formes très-différentes, et que les très-grands vases, destinés à conserver du vin, de l'huile, de la saumure, des figues, etc., quelle que fût leur forme, s'appelaient ainsi. Qu'il eût la figure sphérique que lui suppose M. Panofka, cela est possible, quoique cela ne résulte pas du texte d'Eustathe qu'il a cité. Mais je ne sais où il a pris que le *pithos* n'avait jamais ni *anse* ni *base*. Il prétend aussi que des *cercles de bronze* en entouraient quelquefois le col et les bordures, se fondant sur ce texte d'Hésychius, où l'on ne peut voir rien de pareil : *χάλκιος κέραμος· εἰρκτή, πίθος*. Selon son usage, notre auteur n'a pas vu que ceci est l'explication d'une expression poétique : la glose se rapporte au vers de l'Iliade² qui a tant embarrassé les anciens grammairiens, où il est dit que les fils d'Aloée chargèrent Mars de chaînes, et l'enfermèrent dans un *χάλκιος κέραμος* (*χαλκίῳ δ' ἐν κέραμῳ δέδετο*) : les uns prirent ce *κ.* pour une *prison*, *εἰρκτή, δεσμωτήριον* ; les autres pour un *πίθος*³, comme le tonneau de Diogène. Pour moi, je pense que le rhapsode, auteur de ce vers⁴, a voulu désigner un de ces grands vases de bronze, tels que le *χαλκοῦς πίθος* dans lequel Eurysthée, disait-on, se cacha de frayeur lorsqu'il vit Hercule revenir portant sur son dos le sanglier d'Erymanthe⁵,

¹ *Hermotim* § 40, p. 782 ; § 57, p. 708, tom. I.—Gloss. Phil. *Urna*, *κληρωτὴς*, *κάλπις*, *ὕδρια*. — ² *Il. E.* 387. — ³ *Schol. Ven. ad h. l. ἀγγεῖον, πίθος, ἢ δεσμωτήριον*. — ⁴ Heyne, Payne Knight et M. Dugas-Montbel, par des raisons très-fortes tirées du fond des idées, ont déjà rejeté tout le passage comme une interpolation. J'ajoute que l'expression *χάλκιος κέραμος*, qui montre le mot *κέραμος* déjà détourné du sens propre, et signifiant un *vase* ou *réceptacle* en général, quelle que fût la matière, annoncerait seule une époque récente. — ⁵ *Diod. Sic.* iv, 12. La tradition suivie par Apollodore (*Il*, 5, 1, § 6) est différente.

sujet représenté sur un beau vase de Volci, maintenant à Londres; κέραμος, nom de matière, désigne le vase qui en est formé, soit *pithos*, soit *amphore* (ci-dessus, p. 306). Le passage d'Hésychius signifie donc tout simplement : χάλκιος κέραμος, *prison, tonneau*; et il ne peut y être question de *cercles de bronze qui entourent le col du pithos*. C'est encore la même allusion qu'il faut chercher dans cette autre glose d'Hésychius : Κέραμος· πίδος, καὶ πᾶν ὄστρακον, καὶ δεσμωτήριον. Par une interprétation non moins étrange que la précédente, M. Panofka en conclut que la terre grossière dont le pithos est composé l'avait fait surnommer *brique, κέραμος*. Il n'y a pas un mot de cela dans ce texte, qui doit paraître clair à présent. Quant à la forme (pl. 1, 2), je crois qu'elle a pu être celle de certains vases qu'on appelait *pithos*; mais ce n'est certainement pas celle du *tonneau de Diogène*, ni des autres *tonneaux* qui servaient d'habitation aux pauvres d'Athènes. Ils devaient ressembler à celui qu'on voit sur le bas-relief de la Villa Albani¹. En les mettant sur le côté, on pouvait s'y tenir assis, et l'on se couchait dans leur longueur. Au reste, que le nom de *pithos* s'appliquât à des vases de formes et de dimensions très-diverses, on n'en saurait douter d'après le chapitre des Géoponiques περὶ κατασκευῆς πίδων; on y lit : « Les *pithos* sont des vases propres à conserver « les denrées; les *petits* se font à la roue; les *grands* se façonnent à « même terre :... ceux de *forme oblongue* sont préférables à ceux dont « le *ventre est bombé*². » Comme les denrées se conservaient mieux dans de petits vases, Anatolius conseille de faire les *pithos* de petite dimension³; ce sont là des passages assez embarrassants pour qui cherche partout des formes arrêtées et constantes.

Un autre vase dont on ne peut dire non plus la forme, est la *pithacné* (πιθάκη ou φιδάκη, selon le dialecte laconien). Ce mot qui n'est qu'un diminutif de πίδος, comme πιδάριον, a lui-même pour diminutif πιθάκιον. Le sens propre est donc *petit pithos*, et par conséquent la forme de la pithacné doit être aussi incertaine que celle du pithos. Suidas lui donne pour synonyme κεδίσκος, diminutif de κέδος; ce qui n'est pas propre à fixer nos incertitudes; l'article de M. Panofka n'y servira pas davantage, puisque la forme qu'il assigne à l'une (III, 3) n'a nul rapport à celle qu'il donne à l'autre. Il avance que la *pithacné ressemble beaucoup à la cymbe*; et par là il détruit lui-même toute confiance dans son opinion sur la forme de ces vases. Le reste de l'article ne concerne point une forme quelconque; il ne se compose que de détails d'usage, fondés sur des

¹ Winckelm. *Monum. ined.* n° 174, etc. — ² *Geopon.* vi, 3, § 4. — ³ Καμίους δὲ οἱ πίδοι τῶν εἰς γαστέρα ἐξωγκωμένων οἱ μακρότεροι. § 7. — ⁴ *Ibid.* § 10 et 11.

textes non entendus. « Ce vase, nous dit-il, est un de ceux qui remontent à « la plus haute antiquité, et dont on ne conservait l'usage que par réminiscence de la vie primitive. » Ce n'est pas là le sens des passages de Polémon et d'Eratosthène qu'il cite ; Polémon parle en général des *vases de terre*, il dit que leur usage appartenait surtout à la manière de vivre des anciens¹ : c'est pour cela que, dans certaines fêtes, on continuait à se servir de ces vases de préférence à ceux de métal chez quelques peuples de la Grèce (ὁ καὶ νῦν δράται παρὰ ποι τῶν Ἑλλήνων) ; « Par exemple, à Argos, dans les repas « publics, à Sparte, dans les fêtes, et lors des réjouissances pour les « victoires ou le mariage des jeunes garçons et des vierges², on boit dans « des vases de terre ; mais aux autres festins, ainsi qu'aux phidities, dans « des *pithacnés*. » Ici la *pithacné* est prise pour un vase à boire, conséquemment de médiocre dimension, et de plus, très-probablement pour un vase en bois, d'après l'opposition avec κεράμια ποτήρια³. Dans le passage d'Eratosthène⁴ il est question aussi des phidities ; en voici la traduction exacte : « Les anciens consacraient aux dieux un cratère qui n'était ni d'or, ni « incrusté de pierres précieuses, mais simplement de terre Coliade. Chaque « fois qu'ils l'avaient rempli, après avoir fait la libation avec la *phiale*, ils « versaient le vin à la ronde, en puisant dans le cratère avec le *cymbion*, « comme nous faisons⁵ [ou comme vous faites] encore maintenant dans « les phidities ; mais lorsqu'ils voulaient boire davantage, ils y ajoutaient « encore les vases appelés *cotyles*, les plus beaux de tous les vases et « les plus commodes pour boire : mais ceux-là aussi étaient de la même « matière. »

Quoique la *pithacné* fût un petit *pithos*, ce diminutif a été pris quelquefois pour un *pithos* de la plus grande dimension, et par exemple,

¹ Ἀλλὰ μὴν ὅτι ἀρχαίων τὸ ποιῶσι τῆς ἀγωγῆς γένος. Polem. ap. Ath. xi, p. 483, c. M. Panofka veut lire διαγωγῆς fort inutilement, ἀγωγή étant souvent pris pour διαγωγή. — ² Ἐν τε τοῖς ἐπιμύοις καὶ τοῖς γάμοις τῶν παρθένων (je prends ici παρθένοι pour des jeunes gens des deux sexes), πίνουσιν ἐκ κεραμίων ποτηρίων. — ³ Schweigh. ad h. l., p. 185. — ⁴ Ap. Ath. xi, 482, b. — Valcken. Epist. ad Röver., p. xxxvj. — ⁵ Καθὰ καὶ νῦν παρ' ἡμῶν ποιῶσιν ἐν τοῖς φιδιτίοις. Après παρ' ἡμῶν, M. Panofka met en parenthèse sc. ἐν Λακεδαίμονι. C'est une inadyertance. Comme Eratosthène était Cyrénéen et non Lacédémonien, il faut nécessairement de deux choses l'une, ou lire παρ' ἡμῶν, c'est-à-dire ἐν Λακεδαίμονι, puisque ce morceau d'Eratosthène est une lettre au Lacédémonien Agétor ; ou bien, si l'on conserve la leçon, l'entendre de ἐν Κυρήνῃ, d'où il résulterait que l'usage des *phidities* s'était maintenu à Cyrène, colonie lacédémonienne (par Théra), ainsi que d'autres institutions de la métropole (cf. Thrige, Res Cyren., p. 120). Cependant il vaut peut-être mieux lire ἡμῶν avec Schweighaeuser et M. Bernhardt (Eratosthenica, p. 401).

dans le passage où Aristophane, faisant allusion à ce que, lors de la guerre du Péloponèse, les habitants de la campagne, réfugiés dans la ville, se logèrent où ils purent, met ces paroles dans la bouche du charcutier : « Et comment peux-tu dire que tu aimes le peuple, toi qui le vois depuis huit ans « loger dans de mauvais tonneaux, de misérables trous et de mauvaises tourelles sans en avoir pitié (ἐν πιδάκναις, ἐν γυπαρίοις ἐν πυργιδίοις)? » Il est clair que πιδάκναις ne peut désigner ici que de très-grands tonneaux; le diminutif a le sens de dépréciation.

M. Panofka avance que πιδάκνη signifie une caverne, d'après la scolie sur les vers d'Aristophane, que je viens de citer; mais il faudrait, je crois, se garder de mettre ce nouveau sens dans un lexique grec : le scoliate dit : ὅτι διὰ τὸν πόλεμον οἱ Ἀθηναῖοι ἐκ τῶν ἀγρῶν εἰσερχόμενοι, ἐν ταῖς πιδάκναις ἢ ἐν ταῖς σπηλαίοις ἤκουον τῇ σπάνει τῶν οἰκημάτων²; c'est-à-dire : « [Le poète s'exprime ainsi], parce que, à cause de la guerre³, les Athéniens arrivés des champs en ville furent réduits, par la rareté des habitations, à se loger dans des tonneaux ou dans des cavernes. » Il est clair que M. Panofka a entendu le passage comme si σπῆλαια était une apposition de πιδάκναις; mais il ne peut y avoir la moindre équivoque à cet égard : σπηλαίοις répond au γυπαρίοις d'Aristophane, qui s'entend proprement de trous dans les rochers, bons pour des vautours (γύπες).

Je termine en disant quelques mots du vase appelé *ardanion*, dont M. Panofka parle immédiatement après. Il nous dit : « Sa forme était prise du bas de la panse du *pithos* »; et d'après cela, il lui assigne la forme (pl. vii, 4), qui est celle d'un vase que tient une statue de femme, dont il nous donne un élégant dessin. Mais il a fait là une inadvertance qui me surprend de sa part; car, dans cette statue antique, le vase qu'il nous donne pour le modèle d'un *ardanion* est une restauration toute moderne, fondée sur l'hypothèse que la statue représente une Danaïde³. D'ailleurs, dans les textes cités, il n'est pas plus question du *pithos* que de tout autre vase. Nulle part il n'est dit que la forme de l'*ardanion* était prise du bas de la panse d'un autre vase. Mais les textes établissent que l'*ardanion* était la partie inférieure d'un vase, sans exprimer lequel. Hétychius dit : Ἀρδάλια, τὸς πυθμένους τῶν κεραμίδων. « Les *ardalia* [sont] le fond [la partie inférieure] des vases de terre. » Ce qui revient à l'explication d'Ælius Dionysius⁴ : ἀρδάνιον τὸ ἀπὸ τοῦ πυθμένος τοῦ κεραμείου ἕως τῆς

¹ Γππ. 789. — ² Le scoliate répète ici, en d'autres termes, ce que dit Thucydide (II, 17). — ³ Visconti, dans le *Mus. Pio Clem.*, tom. II, pl. II, p. 5.

⁴ Ap. Eustath. *ad. Il. O.*, p. 707, 35. — Cf. *Anecd. Bekk.* p. 441, 30.

⁵ La forme ἀρδάνια ne surprend pas plus que celle d'ἀρδάλια que donne Eustathe (l. I.); la correction Ἀρδάνια pour ἀρδάνια que propose M. Panofka me semble inutile.

γαστρές. Hétychius : ἀρδανία⁵ αἱ τῶν κεραμίων γαστραι; et Suidas : ἀρδάνιον, κεράμιον, γάστρα. C'était donc souvent un vase cassé, dont il ne restait que la panse, et dont on se servait pour plusieurs usages; on le nommait ἀρδάνιον, ἀρδανία ou ἀρδάλιον (de ἀρδω ou ἀρδεύω), ou πηγᾶϊον (de πηγῆ), parce qu'on le plaçait rempli d'eau devant les maisons, pour servir soit aux aspersions et ablutions quand on venait visiter un mort, soit à abreuver les bestiaux (ἐν αἷς τὰ βοσκήματα ἐπόπζον), soit à laver le fil avant de le tisser. Les autres noms étaient *gastra* et *gorgyra*. La forme dépendait non-seulement de la manière dont la partie supérieure du vase avait été cassée, et de ce qui en restait, mais encore de la forme du vase quand il était entier; car on faisait des *ardanion* ou des *gastra* avec tous les *ceramia* sans distinction qui, une fois privés de leur tête et de leurs anses, étaient mis hors de service, et qu'on cherchait à utiliser. Très-probablement leur usage était déterminé en conséquence; ainsi, l'on se servait de ces *gastra* comme de pots de fleurs; on y plantait du blé ou toute autre plante (comme le prouve un passage d'Hermias publié par Bast¹), principalement pour les fêtes d'Adonis, sous le nom de κῆποι Ἀδωνίδος². Ces κῆποι étaient placés, selon la fortune des dévots, dans des marmites ou tout autre vase de peu de valeur³, ou dans des vases d'argent⁴. Quelquefois ils servaient simplement à l'embellissement des habitations; du moins c'est ce qui semble résulter du passage de Suidas: Ἀδωνεῖοι⁵ κῆποι λέγονται οἱ μετέωροι κῆποι car ces jardins élevés me paraissent avoir dû prendre leur nom de ce que les pots de fleurs étaient placés sur les terrasses des maisons ou les appuis des fenêtres.

D'après ces observations sur les seuls vases *amphoriques*, ou se rapportant à la forme de l'amphore, ou dont les noms ont été employés comme

¹ Όταν ἐν γαστραις γῆν ἐμβάλλοντες φυτεύσωμεν ἢ σῖτον ἢ ἄλλο τι κηπιύσωμεν (Bast, *Lettre crit.* p. 156, 157). Hermias se sert un peu plus bas du mot γάστριον, comme synonyme. — ² Εἰώθασιν ἐν τοῖς Ἀδωνείοις πυροῦς ἢ κριθᾶς σπείρειν ἐν πσι ΠΡΟΑΣΤΕΙΟΙΣ (Schol. Theocr. ad *Idyll.* xv, 113). Ce dernier mot est corrompu, comme l'ont vu tous les critiques, excepté Bast qui conserve la leçon, à laquelle il donne un sens forcé. Mais quand on rapproche ce passage de tous ceux où il est question de ces jardins, on voit qu'après σπείρειν c'est un nom de vase qui doit se rencontrer, ἀγγεῖον, ὄστρακον ou tout autre, ce qu'avait très-bien remarqué Valckenaer, qui lisait ἐν πσιν ἀγγεῖοις (ad *Adoniaz.* p. 396 B.). Le passage d'Hermias conduit à la vraie leçon, qui est ἐν πσι ΠΡΟΓΑΣΤΡΙΟΙΣ. Ce mot est le γάστριον en composition avec πρό, comme dans d'autres noms de vases; ἀρον (Hétych.), πρόρον (Pamphil. ap. *Athen.* xi, 495, a), χοῦς, πρόχους, etc.

³ Κ. Α. φυτάρια παρὰ ἀναδάλλοντα ἔσω χύτρας ἢ ἀργύρου, ἢ ὁλας κοφίνου πνός. Eustath. ad *Od.* Δ, 459, 5. — ⁴ Theocrit. *Idyll.* xv, 113. — ⁵ Cette leçon montrée que, dans la scolie de Théocrite, il est inutile de changer κήπους Ἀδωνείους ou Ἀδωνίους en κ. Ἀδωνίδος, comme le proposait Valckenaer.

synonymes d'*ἀμφορεύς*; on voit qu'entre les dénominations que M. Panoška leur attribue,

1° Celles d'*amphore*, de *kalpis*, d'*hydrie*, de *stannos*, de *stannion*, de *kados*, d'*hypantlion*, sont des *synonymes* ou des mots que les auteurs ont employés les uns pour les autres, soit qu'ils eussent la même signification dans divers dialectes, soit que cette signification ait varié avec le temps, soit pour toute autre cause; d'où résulte l'impossibilité de savoir à quelle forme particulière de vase amphorique ils les ont appliquées;

2° Celle de *kalpion* est un petit vase à boire, comparé au *scaphion*, et non pas un vase à mettre du fard;

3° Celle d'*isthmion* n'a jamais désigné une amphore;

4° Celles d'*isthmos*, d'*hydrie panathénaique*, et d'*hydrique panathénaique*, n'existent pas dans les textes qui nous restent.

Dans un troisième article, je terminerai ce qui me reste à dire sur d'autres parties de cet ouvrage; et je montrerai combien est peu nombreuse la liste des noms qu'on peut appliquer maintenant avec un degré suffisant de probabilité aux formes de vases qui nous sont connues.

LETRONNE.

VERGLEICHENDE grammatik des Sanscrit, Zend, Griechischen, Lateinischen, Lithauischen, Gothischen, und Deutschen; von Franz Bopp, Berlin 1833; c'est-à-dire, Grammaire comparative des langues sanscrite, zende, grecque, latine, lithuanienne, gothique et allemande, par François Bopp; première partie, contenant la théorie des sons, la comparaison des radicaux et la formation des cas, 1 vol. in-4°, pp. xviii et 288.

PREMIER ARTICLE.

L'OUVRAGE auquel est consacré cet article est sans contredit le plus remarquable de ceux qu'a fait naître l'étude encore nouvelle, mais déjà si avancée, des rapports que présente le sanscrit avec les langues savantes de l'Europe. Depuis 1816, époque à laquelle M. Bopp, en publiant son système de la conjugaison sanscrite, grecque et latine, créa cette branche

féconde des recherches grammaticales, ce savant philologue n'a cessé de faire de l'analyse de ces langues l'objet de ses méditations. Les deux éditions de sa grammaire sanscrite, des traités et des articles approfondis sur les questions les plus importantes de la philologie comparative, et par-dessus tout ses mémoires, lus à l'Académie de Berlin, mémoires où une analyse hardie, éclairée par l'observation la plus attentive, pénètre souvent jusqu'aux limites qu'il n'est pas donné à la science du langage de franchir, tous ces travaux ont prouvé quelle puissance avait entre les mains de M. Bopp une méthode dont les premiers essais avaient déjà produit de si brillants résultats. On peut dès lors comprendre tout ce que la science a le droit d'espérer d'un ouvrage qui, avec des parties entièrement neuves et traitées d'une manière supérieure, présente le résumé de plus de seize années d'études, et l'application suivie d'une méthode éprouvée par l'examen d'un grand nombre de questions de détail. Aussi, nous osons le dire, la grammaire que vient de publier M. Bopp doit rester, sous la forme que lui a donnée son auteur, comme l'ouvrage qui renferme la solution la plus complète du problème que soulève l'étude comparée des nombreux idiomes appartenant à la famille indo-germanique. Sans doute quelques questions, encore obscures, pourront recevoir plus tard de nouveaux éclaircissements. L'auteur jugera peut-être nécessaire d'y donner une place plus importante à la langue persane et aux dialectes slaves. Certaines parties pourront, avec avantage, être resserrées. Des détails, qu'appelait la nouveauté du sujet, devront peut-être disparaître dans une seconde édition. Mais ce que l'on peut dès à présent regarder comme acquis à la science, c'est le cadre d'une grammaire comparée de presque tous les idiomes indo-germaniques, cadre que des recherches ingénieuses et des résultats en général inattaquables remplissent presque complètement. Et, si les idées que nous nous faisons en France de la manière de composer un livre peuvent dans quelques cas n'être pas entièrement satisfaites, il ne faut pas oublier que l'auteur est le premier qui ait embrassé dans son ensemble une matière aussi vaste et aussi compliquée.

Le mérite qui distingue cet ouvrage rendrait déjà difficile la tâche de la critique, quand bien même le sujet qui en fait le fonds ne serait pas de ceux qui se refusent presque complètement à l'analyse. Comment résumer des discussions qui ne portent que sur des désinences, considérées en elles-mêmes et abstraction faite, le plus souvent, des textes où elles jouent un rôle? Comment faire connaître cette analyse approfondie des formes grammaticales, qui se propose d'en constater l'identité dans un certain nombre de langues, et essaie même d'en deviner l'origine? Comment exposer avec précision les procédés si multiples, et quelquefois si déliés, de

cette méthode de décomposition, qui traite les exposants des rapports par lesquels les mots sont unis entre eux comme les parties d'un organisme vivant? On peut bien reconnaître ou contester l'exactitude des assertions; mais il n'est pas aisé d'intéresser les lecteurs, en France surtout, aux discussions qui peuvent seules conduire, sur chaque question donnée, à une conclusion vraiment scientifique. Enfin, forcée de choisir entre tant de résultats curieux, la critique peut craindre de paraître refuser à ceux qu'elle omet les éloges qu'elle voudrait accorder à tous.

Toutefois, il nous semble qu'une partie de notre tâche sera remplie, si nous essayons de faire connaître, au moins d'une manière générale, une portion bien déterminée de la grammaire de M. Bopp. Nous avons dû choisir celle qui nous était le moins étrangère, l'analyse des noms zends. L'étude spéciale que nous avons faite des monuments où M. Bopp a puisé la connaissance de cette matière, jusqu'à présent si peu cultivée, nous mettra au moins en état de rendre une justice plus entière à la sagacité dont l'auteur a fait preuve dans cette partie de son travail.

Avant d'examiner ce que peut gagner la connaissance de la langue zende à l'ouvrage de M. Bopp, nous devons déterminer d'une manière précise le but qu'il s'est proposé en publiant une grammaire comparée des idiomes indo-germaniques. L'auteur n'a pas voulu rechercher la raison, qui restera sans doute à jamais inconnue, du sens que les langues sanscrite, zende, grecque, latine, etc., attachent à tels ou tels sons isolés ou combinés entre eux. Il n'a pas voulu davantage composer sur un plan uniforme une grammaire pratique de chacune de ces langues, qui contint la réponse à toutes les difficultés dont on cherche la solution dans les ouvrages élémentaires. Il a désiré écrire une grammaire théorique, dans laquelle les traits qui constituent la ressemblance des idiomes de la famille indo-germanique fussent exposés méthodiquement, analysés d'une manière complète, et ramenés par l'observation à leurs éléments fondamentaux. On comprend dès lors que beaucoup de faits dont la connaissance est indispensable à celui qui veut étudier une langue pour en lire les monuments n'ont pu prendre place dans cet ouvrage. L'auteur a dû s'attacher à faire ressortir ce que ces langues ont de commun, et il a moins insisté sur certaines particularités qui font comme le caractère propre de chacune d'elles. Or, s'il est vrai que la connaissance théorique d'un idiome repose en grande partie sur l'étude des rapports qui l'unissent aux autres langues de la famille à laquelle il appartient, on ne peut nier que l'intelligence pratique de cet idiome consiste presque exclusivement dans la connaissance des traits individuels par lesquels il se distingue nettement des autres branches de la même souche.

Ces réflexions nous semblent devoir être prises en considération lorsqu'on se propose d'examiner la partie de l'ouvrage de M. Bopp qui est relative à la langue zende. Il ne faut pas perdre de vue que l'auteur a dû principalement y faire entrer les faits qui attestent la parenté du zend et du sanscrit. Il ne devait certainement pas omettre de remarquer la manière dont l'idiome sacré des Parses modifie les éléments qu'il possède en commun avec les autres langues de la même famille; mais il n'a pu descendre dans tous les détails dont un traité exclusivement pratique exigerait le développement. Son intention n'a pu être surtout de composer une grammaire complète et définitive de cette langue, d'après un seul manuscrit qui ne contient pas la totalité des textes zends que l'on conserve en Europe. Aussi, dans l'examen que nous ferons de quelques opinions de l'auteur, nous aurons soin de nous attacher à celles qui peuvent intéresser l'étude comparée des langues indo-germaniques. Rassembler en ce moment tout ce qui manque à ce travail pour en faire une grammaire zende qui représente l'état de la langue, telle que des monuments mutilés nous l'ont transmise, est une entreprise trop vaste pour qu'il soit même possible d'en tracer l'esquisse dans un extrait plus étendu encore que celui qu'il nous est permis de consacrer à la grammaire comparative de M. Bopp.

La première livraison de cet ouvrage se compose de trois sections. La première, de la p. 1^{re} à la p. 104, traite du système des sons et des caractères qui les représentent dans les langues que l'auteur a prises pour objet de ses comparaisons. La seconde, de la p. 105 à la p. 132, donne un résumé des caractères généraux des racines verbales dans ces divers idiomes. La troisième, de la p. 133 à 288, traite de la déclinaison d'une manière approfondie. La première section est un excellent morceau, dans lequel sont appréciés avec science et justesse les faits les plus importants du système des sons et articulations en sanscrit, en zend, en grec, en latin, en lithuanien, en gothique et en allemand. L'auteur ne s'y propose pas seulement de constater que ces langues ont un tel nombre de voyelles et de consonnes, et que l'une remplace tel son par tel autre son: il expose encore, avec de grands détails, la manière dont chacune de ces langues modifie les éléments vocaux qu'elle possède pour en former des mots inflexis. Il est donc, dès le principe, obligé de se livrer à des discussions qui intéressent quelquefois exclusivement la théorie des formes, et dont quelques-unes pourraient être mieux placées dans une autre partie de la grammaire. Il eût été aussi à désirer que l'auteur résumât en un tableau comparatif la totalité des sons et articulations que possèdent ces diverses langues. On eût pu saisir ainsi d'un coup d'œil les ressemblances et les différences qu'elles présentent en ce point intéressant. Sans doute

chacun est à même de faire ce travail en lisant les discussions de M. Bopp ; mais il y a des lecteurs qui peuvent ne pas y songer ; et c'eût été toujours un document précieux pour les philologues qui s'occupent de recherches sur les sons et les articulations dont les divers peuples font usage, qu'un tableau présentant l'ensemble des modifications que des peuples séparés les uns des autres par d'aussi vastes espaces ont dû faire subir au fonds commun de voyelles et de consonnes dont leurs langues se composent.

Après cette observation que nous avons cru pouvoir adresser à l'auteur, parce que nous sommes convaincus que le tableau que nous regrettons ferait ressortir encore davantage la perfection de son travail, nous devons examiner d'une manière plus approfondie quelques-unes des règles de M. Bopp relatives à la grammaire zende. L'une des plus importantes est celle qui traite (§ 28) de l'insertion d'un *a* bref devant quelques autres voyelles, particularité qui donne aux mots zends, lorsqu'on les rapproche des termes sanscrits correspondants, un aspect si étrange. M. Bopp résume ces faits de la manière suivante : Outre la modification dite *guna*, c'est-à-dire, outre le changement d'un *i* en *é* et d'un *u* en *o*, le zend insère encore la voyelle *a* devant les voyelles suivantes, lorsqu'elles sont médiales et non finales ; 1° *i*, *u*, *o* ; 2° *é*, *ó* (*guna*). La voyelle *é* aime surtout à être précédée d'un *a*, et elle prend cette voyelle chaque fois que l'occasion s'en présente ; ainsi un mot terminé par un *é* reçoit cet *a* lorsque l'addition de la conjonction *tcha* vient rendre l'*é* médial. On dit donc *âthré* (au feu) et *âthraétcha* (et au feu), etc.

Cette règle comprend des faits qu'il était, comme nous allons essayer de le montrer, nécessaire de distinguer nettement les uns des autres. L'auteur avance d'abord qu'outre les modifications des voyelles *i* et *u*, qui deviennent *é* et *ó* et que le zend possède en commun avec le sanscrit, la première de ces deux langues se sert encore de l'addition d'un *a*, tant devant les voyelles changées par la loi du *guna* que devant *i*, *u* et *ó*. L'étude attentive de ces faits ; et la comparaison de tous les manuscrits zends que possède la bibliothèque du Roi, m'ont conduit sur ce point à un résultat différent, qu'il serait trop long d'exposer ici, mais qui est appuyé de preuves suffisantes dans mon commentaire sur le Yaçna, dont la première partie est sur le point de paraître. Ce que je puis affirmer en ce moment, et ce que démontrera la collation des variantes qui se trouve dans le travail dont je viens de parler, c'est que la voyelle *a* ne s'ajoute jamais régulièrement devant *i* et *u*. C'est une assertion de l'exactitude de laquelle M. Bopp aura d'autant moins de peine à convenir, que lui-même a remarqué que l'addition de l'*a* devant ces voyelles était extrêmement rare. Nous dirons plus, elle n'existe pas régulièrement dans la langue ; et, si l'on

trouve une fois dans le Vendidad-sadé *maithra* pour *mithra*, c'est une faute du manuscrit, que l'accord des autres copies suffit pour faire apercevoir. Il existe cependant un mot qui rentre dans la théorie de l'auteur: c'est *paitâ* (père) au nominatif et *paitarem* (acc.), au commencement du XII^e *fargard* du Vendidad. Le rapprochement du zend *paitâ* et *paitarem* et du sanscrit *pitâ* et *pitaram* montre sans doute que, dans la forme qu'a prise ce mot en zend, l'*a* n'est pas radical. Mais je dois faire observer qu'au lieu de *paitâ*, deux manuscrits lisent *paiti*, qui veut dire *maître*, et qui peut bien avoir servi pour exprimer l'idée de *père*. Il reste, il est vrai, *paitarem*, que l'on ne peut en aucune manière rattacher au substantif *paiti* (maître), et qui n'est autre chose qu'une altération du sanscrit *pitaram*. Je remarquerai toutefois que ce mot se trouve dans un texte pour lequel nous sommes privés du secours des autres manuscrits, lesquels ne le reproduisent pas. Nous ne sommes donc pas certains d'avoir la lecture véritable; et, quand même elle serait parfaitement exacte, il ne me semble pas permis de fonder une règle sur un exemple que je crois à peu près unique.

Il est bien vrai que nous voyons en zend le retour fréquent des deux voyelles *a* et *i*, rapprochées l'une de l'autre. Mais je ne crois pas qu'on doive comprendre dans la règle de M. Bopp les cas nombreux de cette rencontre, dans les mots *paiti* (maître), *nâiri* (femme), *pairi* (autour), *aibi* (vers), *aiti* (sur). Dans ces exemples et dans beaucoup d'autres que les textes nous présentent en foule, ce n'est pas l'*a* qui est ajouté, mais l'*i* qui est attiré par l'action d'un *i* suivant. C'est, je crois, un point sur lequel il ne peut exister le moindre doute. J'en dirai autant de l'addition d'un *a* devant *u*, que M. Bopp suppose exister dans le zend *tauruna* comparé au sanscrit *taruna*. Comme dans les mots cités tout à l'heure, l'*a* est radical, et c'est au contraire la voyelle *u* qui est ajoutée en vertu de l'épenthèse qu'exige l'*u*, beaucoup plus rarement, il est vrai, que l'*i*. C'est de cette manière que j'explique le mot zend *aurvat* (cheval) que je ramène au sanscrit *arvan*. Si au contraire on adopte l'explication de M. Bopp, la critique n'a pas de principe d'après lequel il soit possible de rendre compte de cette accumulation de voyelles.

Reste l'addition de l'*a* devant *é*, *ô* et *o*. M. Bopp a très-bien vu que ces voyelles étant le résultat de la modification étymologique qui les dérive d'un *i* et d'un *u*, aimaient à être précédées d'un *a*. Mais nous croyons qu'il eût pu aller plus loin encore et dire qu'il n'y avait jamais changement de *i* en *é* ni de *u* en *o*, sans que ces dernières voyelles fussent précédées d'un *a*. C'est une des singularités du système des voyelles en zend, que nous croyons pouvoir poser comme une règle générale. Cela est si vrai que, quand *é* est dû à une autre cause que le *guna*, par exemple quand il est

produit par le changement inorganique d'un *a*, il n'y a pas lieu à l'addition de cette voyelle, ainsi que le fait remarquer l'auteur. M. Bopp a encore très-justement observé que quand *é*, final d'un mot, redevenait médial par l'addition d'un *tcha* par exemple, il prenait un *a*, qu'il n'avait pas lorsqu'il était final. On conçoit sans peine qu'un fait qui se répète à chaque ligne du *Vendidad* n'ait pas échappé à sa sagacité pénétrante. Mais il était bon de remarquer que, quand *é* est le résultat de la contraction de la syllabe sanscrite *ya*, il n'y a jamais lieu à l'insertion d'un *a*, lors même qu'il redevient médial par l'addition d'un *tcha*. C'est ainsi que les génitifs en *hé* s'écrivent *hêtcha* et non *haêtcha*. Nous aurions désiré que M. Bopp cherchât la raison de ces différences, que, pour notre part, nous trouvons en partie dans l'action de l'enditique *tcha*, qui fait reparaitre une ancienne voyelle dont le véritable caractère s'était oublié lorsqu'elle était finale, en partie dans une imitation irrégulière du phénomène du *guna*. Mais ici l'explication du fait est moins importante que l'observation qui en constate l'existence, et il faut reconnaître qu'il y a peu de chose à ajouter aux remarques que M. Bopp a faites sur la voyelle *é* précédée d'un *a* bref.

Je n'en dirai pas autant de celles qui portent sur les voyelles *o* et *ô*; et, quelque défiance que doive m'inspirer mon opinion quand je la vois contredite par un observateur aussi attentif, je crois cependant pouvoir la défendre en cette circonstance, parce qu'elle repose sur la comparaison de manuscrits que M. Bopp n'a pas eus à sa disposition. Il faut savoir qu'il y a dans l'alphabet zend deux signes pour la voyelle *o*, qu'avec M. Rask et M. Bopp nous distinguons par les dénominations d'*o*-bref et d'*ô* long. Mais nous avons fait voir autre part que ces dénominations de longue et de brève ne sont pas rigoureusement exactes pour cette voyelle, le son *o* étant toujours, dans les langues sanscritiques, un son composé et conséquemment long. Or voici comment les textes nous présentent ces deux voyelles, dans leurs combinaisons avec *a*. L'*o* bref est toujours précédé d'un *a*; si on le rencontre quelquefois seul, c'est une faute de copiste que rectifie la comparaison des autres manuscrits. Quant à l'*ô* long, ses positions sont beaucoup plus diverses, et il faut distinguer l'âge des manuscrits: 1° *ô* long final n'est jamais précédé d'un *a*; 2° médial, il l'est rarement dans les manuscrits anciens, et beaucoup plus fréquemment dans les manuscrits modernes, comme celui que j'ai fait lithographier. Voilà les faits; voici maintenant les règles de M. Bopp, et les résultats de ses comparaisons avec le sanscrit. L'*ô* long *guna* prend *a*, cependant l'addition de la voyelle brève est moins fréquente que devant *é*. L'*o* bref prend aussi l'*a* prothétique; mais, selon M. Bopp, l'*o* remplace d'ordinaire étymologiquement la voyelle sanscrite *u*, et l'auteur va jusqu'à affirmer que cette lettre ne répond

jamais à aucune autre voyelle sanscrite. Conséquemment il identifie le zend *raotch* au sanscrit *rutch* (lumière), le participe *çatchañtām* au sanscrit *çutchyatām* (lucentium), et *aokhta* (il dit) au sanscrit *ukta*, qu'il forme théoriquement et par suppression de l'augment de l'aoriste.

La comparaison des manuscrits ne paraît pas également favorable à toutes ces assertions. Dans les fragments anciens que possède la bibliothèque du Roi, l'*ô* long, précédé d'*a* bref, est si peu commun qu'on ne le compte guère qu'une fois sur dix. Dans ces manuscrits, *ô* est ou final, et alors il représente la syllabe sanscrite *as* comme en pâli et en prâcrit, ou médial, et alors il est la permutation inorganique d'un *a* sanscrit. On ne peut donc pas l'appeler un *ô guna*. Ce qui représente cette modification, c'est l'*o* qu'on nomme bref précédé de l'*a*. Cette voyelle, qui n'est jamais initiale ni finale (tandis que l'*ô* long qui n'est pas non plus initial, se trouve d'ordinaire à la fin d'un mot), remplace donc dans les bons manuscrits l'*ô guna* du sanscrit. Je sais bien qu'il en est autrement dans le manuscrit lithographié du Vendidad, le seul qu'ait pu consulter M. Bopp. Mais j'ai toujours pensé qu'il fallait éclairer ce manuscrit par une collation complète des autres textes que possède la bibliothèque du Roi¹. C'est

¹ Personne ne s'étonnera que j'insiste sur la nécessité de comparer soigneusement les manuscrits avant de commencer à présenter la grammaire de la langue qu'ils nous ont conservée, avant surtout d'essayer d'en donner une explication philosophique. On ne sera pas non plus surpris que j'établisse comme une condition indispensable de toute interprétation grammaticale l'intelligence, aussi entière qu'on la peut obtenir, du texte auquel on emprunte les faits de grammaire qu'on se propose d'analyser. Car, quelque sagacité et quelque sûreté de coup d'œil que l'on porte dans la détermination de la valeur des formes isolées, on ne peut jamais affirmer qu'on ne se trompe pas, tant qu'on n'est pas arrivé à une traduction complète du passage où on les trouve. En voici un exemple qui me paraît frappant. On sait que la syllabe pronominale *ta* s'adoucit en *da* dans quelques langues, en allemand par exemple (*der*); et on trouve en zend la confirmation de cette remarque dans le pronom *dēm* (lui). De plus, l'observation nous montre que les pronoms sont quelquefois formés de l'accumulation de lettres pronominales significatives chacune à part, comme le sanscrit *a-das*, et le latin *is-tud*. Il arrive qu'on trouve deux fois dans le Vendidad-sadé ددم *ādēm* (pag. 38 et 337), qui, à la première vue, paraît signifier *lui*.

On rencontre de même quatre fois ددم *ādām*, et aussitôt on est tenté de regarder cette forme comme le féminin de la précédente. En conséquence M. Bopp, dans deux passages de son ouvrage, p. 184 et 188, traduit ces deux mots par *lui* et *elle*, et les donne comme des pronoms à l'acc., sans toutefois en citer d'autres cas. Une fois ce point établi, l'auteur en fait la base d'une théorie d'après laquelle, pensant que l'*d*, signe de l'instrumental, dérive de la lettre pronominale *a* bref et est identique à la préposition *d* (ad), qui a la même origine,

une lacune que je me suis engagé à remplir dans mon commentaire du Yaçna. Si, comme j'ose l'espérer, les observations que m'ont fournies des collations nombreuses sont fondées, nous reconnaitrons que l'*o* long zend n'a primitivement rien à faire avec le phénomène du *guna*, que c'est *ao* qui exprime en zend ce phénomène, et que conséquemment *o* ne représente pas exclusivement l'*u* sanscrit¹.

il avance que l'*á* zend paraît encore plus avec sa nature pronominale dans le composé *ádem* (lui) et dans son féminin *ádám*. Mais, pour voir dans *ádem* et *ádám* des pronoms, il ne suffit pas de s'arrêter à l'apparence; il faut analyser complètement la phrase où ces mots se trouvent, et rechercher s'ils ne se prêteraient pas à une autre explication. Or c'est, je crois, ce qui a lieu, et *ádem* n'est que la réunion du préfixe *á* et du pronom *dem*, le préfixe *á* étant séparé de son verbe par une tmèse, particularité très-commune en zend. Sans doute si *ádem* se montrait à d'autres cas, on pourrait douter que notre analyse en rendit complètement compte. Mais, à l'exception de cette forme, il n'y en a aucun autre qui ait l'apparence d'un pronom. En effet *ádám*, qui se trouve quatre fois dans le Vendidad (p. 60, 387, 391, 549), signifie non pas *illam*, mais *creationem*, la création tant physique que morale, et dans ce dernier sens la loi d'Ormuzd. C'est là une assertion que je ne puis prouver en ce moment; mais je sollicite sur ce point l'examen le plus attentif, et je me persuade que, si au lieu de comparer un mot zend isolé à un mot d'une autre langue, on veut sérieusement analyser tous ceux qui l'entourent, les comparer dans leurs positions diverses, tâcher d'en déduire la signification, comme une sorte de moyenne, en un mot embrasser la difficulté tout entière et constater qu'on ne peut la résoudre si en effet on n'a pu y parvenir, je me persuade, dis-je, que l'exactitude de notre opinion restera démontrée. La partie de mon commentaire où se trouvent ces mots ne peut être longtemps à paraître, et je ne négligerai rien pour éclaircir complètement des faits qui ne m'ont pas un seul instant présenté la moindre obscurité, mais qu'il faut examiner de nouveau puisqu'ils ont pu suggérer à M. Bopp une opinion aussi éloignée de celle que me semblent autoriser les textes. Ajoutons que M. Bopp eût pu citer encore *ádd* (Vendidad-sadé, p. 389), et *áddo* (p. 306), que d'autres copies lisent mieux *ádd*; c'est le nominatif du mot dont nous venons de voir l'accusatif, et qui est formé de *á* (ad) et de *dd* (donner).

¹ Non-seulement la collation des manuscrits est, comme nous venons de le montrer dans la note précédente, un travail préliminaire dont on ne peut se dispenser, mais l'étude du Vendidad-sadé est déjà à elle seule de la plus grande importance. Par exemple M. Bopp avance que la désinence de l'instrumental est un *a* bref, et il pose ce fait sans distinguer les diverses déclinaisons. Mais il arrive que, sur soixante-quatorze fois que l'on rencontre l'instrumental du mot *manas* (intelligence), il est écrit *soixante-dix fois* avec un *á* long et *quatre fois* avec *a* bref; le mot *vatchanghd* (par la parole) est écrit six fois avec *á* long et trois fois avec *a* bref. De même *némanghd* (par l'adoration) est écrit sept fois avec un *á* long et deux fois avec un *a* bref. Il nous semble que poser comme un fait que le cas instrumental est, dans ces noms, terminé par un *a* bref, c'est

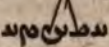
D'après ces principes, nous devons expliquer autrement que M. Bopp les trois exemples qu'il cite en faveur de son opinion; et en effet ces exemples ne font aucunement difficulté dans notre théorie. Le premier est

راوتچ *raotch* (lumière), qu'il compare au sanscrit *rutch*. C'est sans contredit l'appui le plus solide de l'hypothèse, *raotch* étant un substantif qui suit la déclinaison du *rutch* sanscrit, auquel il est si semblable. Mais pourquoi le zend n'aurait-il pas affecté le radical *rutch* d'une modification de la voyelle, analogue à celle que subissent en sanscrit le mot *vák*, de *vatch*, et tant d'autres? Je crois de plus avoir remarqué dans les formes de ce mot la confusion de deux substantifs, l'un terminé en *a* (*raotchā*), l'autre finissant par une consonne. La modification de la voyelle du radical, qui s'explique aisément par la présence du suffixe *a*, peut bien avoir été appliquée par extension à la déclinaison du mot terminé par une consonne. Enfin, si *ao* dans le substantif *raotch* (lumière) représente *u* sanscrit, comme le pense M. Bopp, il faudra qu'il en soit de même dans le verbe *raotchayēiti* à la forme causale. Or c'est ce qu'on ne peut avancer sans contredire la théorie de la conjugaison zende, qui exige une modification de la voyelle de la racine dans les verbes causatifs. Il suit de là que, si *ao* est bien un *guna* dans le verbe *raotchayēiti*, il doit également être dû au même phénomène dans le substantif *raotch*.

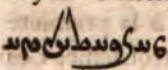
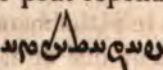
Le second exemple est چاوتچاڻتڻم *çaothçañtām* (lucentium), que M. Bopp compare au sanscrit *çutchyatām*. Sans nous occuper ici de la forme du génitif pluriel, qui ne peut faire aucune difficulté, nous dirons qu'il est tout aussi permis de considérer le zend *çaothçañtām* comme appartenant à la 1^{re} classe des verbes, laquelle modifie la voyelle initiale, que de le regarder, ainsi que le croit M. Bopp, comme faisant partie de la quatrième. Premièrement, rien n'est plus commun que de rencontrer, même dans le sanscrit classique, des verbes qui suivent à la fois le thème de plusieurs conjugaisons différentes. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, *bhrī* (porter) se trouve dans le Mahābhārat à la première classe, quoique les grammairiens ne le donnent que de la troisième. Ces passages d'une classe à l'autre sont encore plus fréquents dans le sanscrit antique des Védas. A plus forte raison sont-ils explicables lorsque l'on compare le zend au sanscrit; de sorte qu'on doit apporter quelque réserve à affirmer que tel verbe zend appartient à telle classe, par cela

faire d'une exception rare et d'une véritable faute de copiste une règle générale. Au reste, nous reviendrons plus tard sur ces faits, et nous apprécierons dans quelles circonstances l'*a* de l'instrumental doit être bref.

seul qu'il en est ainsi dans les monuments littéraires des Brahmanes. Secondement, nous savons d'une manière positive que les verbes de la quatrième classe ont pour caractéristique *y*, qui se joint immédiatement à la dernière lettre du radical, et ce fait n'a pas échappé à M. Bopp, qui en a cité un exemple dans son résumé sur les radicaux¹. Or le zend *çaothantâm* n'a pas cette lettre indispensable pour marquer la classe dans laquelle l'auteur le range; il n'en fait donc pas partie, et il doit au contraire se rapporter à la première, dont il porte selon nous le *guna*.

Reste le troisième exemple  *aokhta*, que M. Bopp regarde comme la 3^e personne de l'aoriste (1^{re} format.), et qu'il compare au sanscrit *ukta*, formé théoriquement et sans augment. Nous croyons qu'on peut expliquer ce mot zend sans recourir à un mot sanscrit composé d'après les lois de l'analogie sans doute, mais qui cependant n'existe pas dans les textes. Nous ferons d'abord observer que le zend *aokhta*, qui ne peut signifier autre chose que *il dit*, est un temps du moyen comme le pense M. Bopp. Nous remarquerons en effet à l'appui de cette opinion que nous n'avons jamais rencontré dans les textes le radical *vatch* à la voix active, si ce n'est à l'optatif *vaotchôit* (qu'il dise). Si nous retranchons la désinence *ta*, que M. Bopp regarde ici justement comme celle d'un aoriste, nous aurons *aokh*, dans lequel *ao* annonce la réunion en un *o* de la voyelle *a*, augment, et de l'*u* de *uk*, contraction de *vak*. Les voyelles *ao* doivent être la réunion d'un *a* et d'un *u* plutôt que le *guna* d'un *u*, parce que les verbes terminés par une consonne ne modifient pas leur voyelle au moyen. Si donc *ao* n'est pas un *guna*, il ne peut être que le résultat de la combinaison des voyelles *a* et *u*, combinaison qui est représentée en zend par *ao* comme le *guna* auquel elle est identique.

Cette explication de l'aoriste zend me paraît mise hors de doute par quelques exemples rares, mais très-caractéristiques, du *sandhi*, que je rencontre dans les textes, et qui nous montrent clairement à quelle voyelle sanscrite peut répondre l'*ao* zend. Je veux parler des mots comme

  *hadhaokhta*, *mazdaokhta*², qu'on lit dans de bons manuscrits anciens. Le premier de ces mots, évidemment formé de deux parties distinctes réunies en un seul tout, est resté dans la langue pour désigner la division de l'Avesta, connue des Parses sous le nom de *Hadokt*³. J'y vois le mot *hadha* (ici), et le participe *ukta* (dit, annoncé).

¹ Cet exemple est *ukhsyann* (ils croissaient), duquel il sera parlé plus tard.

² *Vendidad-sadé*, p. 85. — ³ Ce mot est assez souvent écrit *hadhaokhdha*; on trouvera un exemple de cette dernière orthographe dans un passage du

La réunion de ces deux mots forme un composé, signifiant « les discours prononcés en ce monde », titre qui désigne convenablement une partie des écritures sacrées que les Parses croient révélées par Ormuzd à Zoroastre. Or, dans ce mot, il y a bien fusion de l'*a* final de *hadha* et de l'*u* initial de *ukhta* en *o*, représenté en zend par *ao*. L'on ne peut pas prétendre que le mot dit soit *okhta* qui s'est joint à *hadha*, car on sait de la manière la plus positive que le participe parfait passif de *vatch* est en zend *𐬨𐬀𐬎𐬀* *ukhta* (et quelquefois même *úkhta*¹).

Nous en avons peut-être trop dit sur un sujet qui, pour être éclairci, exige qu'on descende jusqu'aux détails les plus minutieux de la grammaire, et cependant nous sommes loin d'avoir épuisé cette matière importante, en ce qu'elle pénètre très-avant dans la langue zende. Nous exprimons seulement le regret que M. Bopp, qui a si bien remarqué l'influence singulière de la semi-voyelle *y* sur l'*a* qui la suit, n'ait pas constaté celle de la lettre *v* sur cette même voyelle. Cette dernière particularité, que le manque d'espace ne nous permet pas de développer ici, jette un grand jour sur quelques mots zends, et peut-être même sur divers faits de la grammaire sanscrite, que je compte exposer ailleurs en détail². Il nous suffira de remarquer que, dans ce cas, un *a* n'est pas plus préposé à la voyelle *ó*, qu'il ne l'est devant *é*, résultat de la permutation anormale d'un *a* précédé de *y*.

J'omets à dessein ce que M. Bopp avance de la diphtongue *áo*, qu'il

Vispered que notre commentaire reproduit p. 58. L'adoucissement du *t* en *dh* et l'aspiration de cette dernière consonne ont leur analogue dans le mot *pukhdha* (cinquième) qui, comme *ukhdha*, part d'un radical en *tch* (*pantcha*). Nous reviendrons autre part sur ces changements de lettres. Voyez ce mot dans le *Vendidad-sadé*, p. 86, 418 et *pass.* —¹ Le n° 6 Supp. des manuscrits d'Anquetil, p. 94, confirme d'une manière remarquable cette explication. Il donne par exemple en un seul mot *achayozddta*, ce que les autres copies du Yaçna (chap. xxiii) lisent en deux mots *achaya uzddta*. Il est vraisemblable que, si nous possédions d'autres manuscrits, nous trouverions la leçon *achayaozddta*, comme *hadhaokhta*. Cette expression signifie « offert avec pureté. » *Úzddta*, formé de *us* et de *ddta*, s'écrit bien avec un *u*, lequel se fond en *o* avec l'*a* de *achaya*. Ce dernier mot est un instrumental employé adverbialement, du substantif *acha* (pureté). Il est formé à la manière de l'instrumental des Védas, *svapnayá* pour *svapnéna*. C'est une des formes de l'instrumental zend que M. Bopp n'a pas cru devoir comprendre dans la discussion qu'il a consacrée à ce cas. Nous nous livrerons dans un prochain cahier à un examen détaillé de cette partie de l'ouvrage, où l'on remarque, à côté des vues les plus ingénieuses, des omissions qu'il est difficile de s'expliquer. —² Nous voulons parler des formes *avótcham*, *vódhá* et *sóghá*, dont les deux premières peuvent s'expliquer par l'action du *v* qui attire une voyelle *u* auprès de l'*a* radical, et le change en *ó*.

regarde comme répondant à la diphthongue sanscrite *áu*. J'ai expliqué ce fait autre part d'une manière différente. La diphthongue zende *áo* est le représentant de la syllabe sanscrite *ás*, comme *ó* est celui de *as*: l'une n'est pas plus un *vriddhi* que l'autre n'est un *guná*; et, si ces noms peuvent être donnés à ces voyelles, ce doit être par extension, par analogie, mais non primitivement. Je remarque de même en passant, que M. Bopp s'est peut-être trop hâté d'affirmer que la désinence *ós* n'existait pas en zend (*im zend unerhört ist*); car il y a une terminaison de génitif en *aos*, au commencement du Yaçna¹, dans le génitif *darsidraos*, que je compare au grec *δουρασιος*, et je trouve dans un autre texte encore inédit le mot *bázaos* (du bras), pour le sanscrit *báhós*. Mais nous ne pouvons nous dispenser de mentionner l'omission relative à la manière dont le zend remplace la singulière voyelle sanscrite *rī*, qu'il ne possède pas. N'était-il pas convenable de remarquer que cette voyelle manque en zend, mais que la liquide *r* est, dans cette dernière langue, précédée et suivie d'un *ē* très-bref, que nous représentons avec M. Bopp par *ṛ*, et cela dans les circonstances mêmes où l'idiome savant des Brahmanes emploie le *rī*? Les exemples de ce rapprochement sont trop nombreux pour que nous nous y arrétions davantage. Ce n'est pas arbitrairement, selon nous, que l'on a fait choix de cette voyelle très-brève pour en envelopper en quelque sorte la liquide, et il en résulte une syllabe qui représente bien la valeur que les Anglais qui ont séjourné dans l'Inde assignent au *rī* sanscrit. Ajoutons que cette syllabe *ṛrē* subit, dans les flexions des radicaux, les mêmes modifications que la voyelle indienne, circonstance qui me paraît une confirmation de l'hypothèse qui rapproche ces deux faits l'un de l'autre.

Nous devons examiner maintenant les théories de l'auteur sur les consonnes. M. Bopp y suit, avec de très-légères modifications, le système de transcription de M. Rask, qui est certainement très-supérieur à celui d'Anquetil; mais il avance, relativement à la gutturale *kh*, une opinion qui me paraît susceptible de quelques objections. L'auteur croit que ce caractère n'est autre chose que le premier *k* de l'alphabet dévanâgari, et il lui refuse la valeur d'une aspirée. La raison principale sur laquelle il se fonde, c'est que ce *k* remplace le plus souvent la gutturale forte du sanscrit, notamment devant les consonnes. L'importance de cette observation et la force de la conclusion qui en résulte ne peuvent être contestées. Mais n'est-il pas singulier que toutes les consonnes sur lesquelles

¹ *Vendidad-sadé*, p. 3.

tombe ce kh aient, à l'exception de t et de d , une force d'aspiration qui remonte toujours sur la lettre qui les précède? M. Bopp me fait, à cette occasion, l'honneur de rappeler ce que j'ai dit à ce sujet, et il conjecture que c'est sur cet argument que repose mon système de transcription. J'avoue que la preuve me semble en effet de quelque poids, et qu'elle reçoit une force nouvelle de la circonstance que les mots zends qui ont cette lettre prennent, quant ils passent en persan, un kh aspiré, entre autres 𐬀𐬀𐬀𐬀𐬀 *taokhma* (germe), en persan *tokhm*, venant d'une racine peu usitée en sanscrit, qui a produit cependant *tōka*, et qui me paraît avoir subsisté dans le primitif grec $\tauέκω$, qui donne son aoriste à $\tauίκτω$ et qui forme le dérivé $\tauέκος$. Ce mot zend doit avoir eu primitivement une gutturale aspirée, car il n'en reste plus qu'un h dans l'arménien *tohm*. Il ne m'appartient certainement pas d'insister sur un argument emprunté à une langue dont je ne me suis jamais occupé. Cependant, joint à la considération que kh ne se trouve guère que dans des combinaisons de consonnes où les règles de l'euphonie zende appellent une aspirée, et qu'il répond dans quelques mots, dont M. Bopp a cité les deux plus communs, à un véritable kh devanâgari, notre argument donne un haut degré de vraisemblance à une opinion qui n'a contre elle qu'un seul fait, savoir le groupe *kht*. Ajoutons que l'existence de cette gutturale en zend achève de compléter un système d'aspirées propre à cette langue, et que j'ai présenté ailleurs, avec tous les développements qui peuvent appuyer la théorie que je ne fais que résumer en ce moment.

L'espace nous manque pour examiner ce que l'auteur dit des autres classes de consonnes, les palatales, les dentales et les labiales. Il y montre la même sagacité et le même bonheur dans les rapprochements. Nous oserons cependant dire qu'il n'y a guère dans cette partie de son travail que ce que la première vue des textes zends peut suggérer à un philologue qui a fait du sanscrit une étude aussi profonde que M. Bopp. Nous pourrions indiquer plusieurs points qui nous paraîtraient devoir entrer dans cette discussion, parce qu'ils éclaircissent quelques faits de la grammaire comparative. Nous citerons entre autres le changement d'un v sanscrit, seconde partie d'un groupe, en b zend, notamment dans 𐬀𐬀𐬀𐬀𐬀 *ibaëcha* (haine), pour *dvëcha*, et 𐬀𐬀𐬀𐬀𐬀 *zbayëmi* (j'invoque), pour *hvayâmi*. Ce changement de v en b , qui correspond à celui de v en p , après la sifflante palatale dans 𐬀𐬀𐬀 *cpâ* pour *cvâ* (chien), me paraît intéressant, en ce qu'il achève de démontrer un rapprochement déjà connu

des philologues, celui du sanscrit *dvis* et du latin *bis*, qui existe aussi en zend sous cette forme. On savait bien (et M. Bopp lui-même l'a dit, je crois, quelque part) que, pour arriver de *dvi* à *bi*, il fallait passer par *dbi*, syllabe qui se réduit bientôt à *bi*, les labiales et les dentales douces refusant d'ordinaire de se rencontrer dans un même groupe. Mais il n'est pas inutile pour la démonstration définitive du fait de trouver des mots qui gardent encore la dentale primitive, ou une lettre qui la remplace, et qui ont déjà le *b* résultant d'une augmentation du *v*. Or, ces mots ne peuvent se rencontrer que dans une langue qui, comme le zend, admet certaines combinaisons rudes de consonnes que repoussent d'autres idiomes, plus difficiles relativement à l'euphonie.

De ces observations, il résulte que le *v* sanscrit est transformé par l'euphonie zende, tantôt en *b*, tantôt en *p*. Or peut-on trouver la loi de ces transformations, de manière qu'on puisse déterminer dans quel cas un *v* deviendra *b*, dans quel autre il sera *p*? Je crois que cela n'est pas impossible, et la loi me semble ressortir du rapport que la lettre substituée présente avec celle qui précède le *v* dans le groupe. La consonne placée devant le *v* exerce donc une influence très-reconnaissable sur ce changement. Si c'est un *d* qui précède le *v*, la semi-voyelle deviendra *b*, parce que *d* est une douce et que, comme telle, elle ne peut se placer convenablement que devant une douce. Si au contraire c'est une sourde qui précède le *v*, cette dernière lettre deviendra *p*, comme dans le zend *açpa* (cheval) pour le sanscrit *açva*. Il y a dans ces permutations une régularité qui n'étonne pas, quand on pense que tous ces faits ont leur raison dernière dans la constitution de l'organe vocal. Mais ils me paraissent offrir sous le point de vue philologique un certain intérêt, et je m'en sers pour rendre compte de quelques mots dérivés du sanscrit que je n'ai vus expliqués nulle part. On me permettra d'en mentionner ici deux, parce qu'ils complètent une théorie de pure grammaire comparative que l'on regrette de voir omise par M. Bopp, qui a fait d'ailleurs entrer dans son ouvrage un certain nombre de faits de détail qui ne nous paraissent intéresser que les grammairistes particuliers.

Le premier de ces mots est la forme que le prâcrit donne quelquefois au pronom sanscrit de la seconde personne *tvam* (toi). On trouve entre autres cas le locatif पञ्चि *pāñi*, qui répond au sanscrit त्वयि *tvayi*. Rien au premier coup d'œil ne paraît aussi dissemblable que ces deux mots. Cependant si, après avoir ramené *ñi* à *yi*, en considération du changement facile de la semi-voyelle *y* en une palatale et surtout en la nazale des palatales, on retranche cette syllabe *ñi* comme n'appartenant pas à la racine du pronom, on obtiendra *pa*, qui vient de *tva* comme *bi* de *dvi*, c'est-à-dire

qui résulte du changement de la semi-voyelle *v* en la labiale dure *p*. C'est encore ainsi que le nom *âtman* (âme) est modifié par la plupart des dialectes de l'Inde septentrionale dérivés du sanscrit, qui en font un pronom relatif signifiant *soi-même*. On trouve, par exemple, en bengali *âpani*, et *âpanâ* dans les cas indirects, que je regarde comme l'altération du sanscrit *âtmani*. Il ne s'agit plus, il est vrai, dans ce mot de la permutation de *v* en *p*, mais d'un fait analogue ou du retour de la nazale labiale à la labiale elle-même, après le retranchement du *t*, de cette manière *ât-mani*, *ât-pani*, *â-pani*. Car, comme l'a bien fait remarquer M. Bopp autre part, dans un groupe de deux consonnes, c'est d'ordinaire la première qui disparaît, et la seconde qui subsiste. Dans le pâli au contraire, dialecte sur la formation duquel la loi de l'assimilation a exercé une si grande influence, la permutation de la nazale labiale de *âtman* a bien lieu, mais la consonne, quelle qu'elle soit, qui en résulte s'assimile au *t* qui la précède, et l'on dit *attanô* pour le sanscrit *âtmanô*.

Les observations que nous avons cru pouvoir adresser à la partie de la discussion de M. Bopp dont nous venons de parler ne s'appliquent en aucune façon aux savantes remarques dont les semi-voyelles *y*, *r*, *v*, ont été pour lui l'objet. Le sujet y est traité avec une grande science. Nous y voyons confirmées par les explications de M. Bopp un grand nombre de remarques auxquelles l'étude des mêmes monuments nous avait depuis longtemps conduit de notre côté. M. Bopp admet l'épenthèse de l'*i* attiré par la voyelle *i* et la semi-voyelle *y*. Il en indique très-clairement les conditions, mais il établit comme principale cause de la production de ce fait singulier la nature de la voyelle à la suite de laquelle il se manifeste. Il pose donc ainsi la règle : les voyelles après lesquelles se place l'*i* intercalé sont *a*, *â*, *u*, *û*, *é*, *ô*.

Nous remarquerons d'abord que M. Bopp omet deux voyelles *ë* et *o*, qui se rencontrent cependant devant un *i* épenthétique, notamment dans *hërëiti* pour *krëiti* (action) et *yaoiti* (réunion) de *yu* (joindre). Il suit de là qu'il n'y a plus que les voyelles *i*, *è* et *âo* qui ne précèdent jamais l'*i* épenthétique ; 1° *i*, parce qu'il y aurait fusion des deux *i* en un seul ; 2° *è*, peut-être parce que cette voyelle se trouve dans des circonstances trop rares pour qu'on puisse observer le fait, si ce n'est devant les désinences *bis* et *byô*, car elle ne doit pas plus repousser l'*i* épenthétique que l'*ë* bref qu'elle remplace si souvent ; 3° *âo*, parce que c'est la seule voyelle qui, dans mon opinion, ne supporte pas un *i* après elle. J'ajouterai que, pour compléter sa théorie, M. Bopp eût pu remarquer que l'épenthèse de l'*i* n'était pas obligée même après les voyelles qu'il a citées,

qu'ainsi elle a rarement lieu même après *a, á, u, ó*, devant les désinences du pluriel *bís* et *byó*, et du duel *bya*. Mais, je dois me hâter de le dire, ce n'est pas ainsi que me semble devoir être envisagé ce fait, et au lieu de le rattacher à la voyelle qui précède l'*i* intercalé, je crois qu'il est plus naturel de le rapporter à la consonne que vocalise l'*i* ou la semi-voyelle *y*, lesquelles sont en définitive la véritable cause de l'épenthèse. C'est de cette manière que j'expose cette particularité orthographique dans le travail auquel j'ai fait déjà allusion; on y trouvera les preuves qui appuient notre explication, ainsi que la solution des difficultés qui restent encore sur cette partie de l'euphonie zende. Je ne quitterai pas cette section du livre sans faire remarquer qu'on ne doit pas traduire, comme M. Bopp, *nairya* par *homme*, mais bien par *viril*. Ce mot est un adjectif dérivé de *nara*. De quelque manière que traduise Anquetil, je puis affirmer qu'il n'y a pas un seul exemple dans le Vendidad où il ait un autre sens que celui de *mâle* ou *viril*.

Dans le paragraphe suivant, M. Bopp réunit des faits très-divers, qui eussent peut-être gagné à être distingués. Il montre d'abord très-bien quelle influence la semi-voyelle *y* exerce sur l'*a* qui la suit immédiatement, comment l'*i* s'allonge devant *m*, comment les syllabes *aya* deviennent *é* dans *frádaéçaém* (j'ai indiqué), pour le sanscrit *prádéçayam*. Mais il attribue ce changement, qui se voit encore dans *vaém* (nous) pour *vayam*, et dans *aém* (lui) pour *ayam*, à ce que la semi-voyelle *y* disparaît après avoir changé par son influence assimilatrice l'*a* pénultième en *é*. Ce changement, selon nous, s'opère autrement, et l'explication que je crois pouvoir en proposer reçoit un grand jour de plusieurs faits que M. Bopp n'a pas cru devoir comprendre dans le cercle de ceux dont nous nous occupons actuellement, mais qui cependant doivent y trouver place. Les syllabes sanscrites *ayam* paraissent en zend sous une double forme, premièrement *aya* devient *aé*, ce que j'explique par le déplacement de l'*a* final, qui vient s'unir à l'*i* de *a-i-a* et forme *é*, parce que en sanscrit et en zend *ai* égale *é*, comme en français j'*aimai*. Secondement, *aya* devient *ái*, comme dans *gáim* (pas, enjambée), qui me paraît être l'accusatif d'un substantif, *gaya*, de *gé* (aller)¹. Ces deux règles me semblent démontrées par leur parallélisme avec les deux suivantes relatives aux syllabes sanscrites *avam*, règles qui manquent dans l'ouvrage que nous examinons. Les syllabes sanscrites *ava* deviennent en zend ou bien *ao*

¹ Je trouve cette racine, mais sous une forme vraisemblablement plus développée et moins primitive, dans le sanscrit *géy* (se mouvoir). Nous reviendrons plus tard sur ce radical, qui n'est, selon toute apparence, qu'une modification de *gá*.

comme dans *aom* (lui) pour *avam* (acc. du pronom *ava*), ou bien *âu* comme dans *nâuma* (neuvième) pour *navama*, *gâum* (terre) pour *gavam*, *achâum* (pur) pour *achavan* au vocatif, et quelques autres¹. Ces quatre règles, qui se correspondent si parfaitement, s'expliquent par le déplacement de l'*a* qui, repoussé en quelque sorte par la finale *m*, va se joindre soit à l'*u* et à l'*i*, (d'où viennent les voyelles *ô*, *ê*), soit à l'*a*, ce qui allonge l'*a* de *av* et de *ay*, et permet à la semi-voyelle de retourner à son élément voyelle. M. Bopp a cité, il est vrai, plus bas (§ 64) le dernier de nos exemples *achâum*, et se demandant pourquoi l'*u* n'est pas allongé devant *m*, il répond que *âu* zend équivaut à la diphtongue sanscrite औ *âu*, dont le second élément n'est susceptible d'aucune augmentation. Cela est vrai pour le sanscrit, mais nous ne voyons pas que l'observation s'applique nécessairement au zend, langue dans laquelle les deux éléments de la diphtongue sont séparés². Tout devient facile au contraire dans le système que nous exposons tout à l'heure, et *achâum* est à *achavam* (pour *achavan*) comme *nâuma* est à *navama*. De part et d'autre, il y a déplacement de l'*a* qui suit la semi-voyelle, et fusion de cet *a* avec celui qui la précède.

Dans un second article, nous terminerons ce que nous avons à dire de cette première partie de la grammaire de M. Bopp.

EUGÈNE BURNOUF.

De la peinture sur mur chez les anciens.

DEUXIÈME ARTICLE.

VOYONS maintenant si, à l'égard des temples et des autres édifices publics, il sera possible de découvrir, dans les usages ou dans les traditions de

¹ Le zend *gâum*, dans le sens de *terre*, se distingue de *gâm* dans le sens de *bœuf* et *vache*. On trouve le premier de ces deux mots au commencement du premier fargard du Vendidad: *gâum yim çughdhô çayanem*, «*terram in qua Sugdha jacet.*» (*Vendidad-sadé*, p. 117.) — ² M. Bopp pouvait cependant remarquer à l'appui de son opinion qu'il n'y a pas de diphtongue zende qui soit formée de deux voyelles longues, mais que, dans une diphtongue, il y a toujours une brève et une longue, et plus souvent une longue et une brève. Or l'*â* de *achâum* étant allongé, il n'y a plus lieu à écrire *â* long au lieu d'*u* bref. Le *m* remplace le *n* final, comme dans le pâli *gatchham* pour le sanscr. *gatchhan*.

l'antiquité, quelque trace de cette application de la peinture, à défaut de quelque monument qui en soit resté. Il n'existe, à ma connaissance, que deux textes de Pline qui puissent être interprétés de *peintures sur mur*, de *style historique*, et de la main d'artistes célèbres. L'un de ces passages a rapport à une *peinture sur enduit*, exécutée par Panæus, frère de Phidias, dans le temple de Minerve à Élis¹. A la vérité, Pline ne parle expressément que de l'*enduit* où Panæus avait fait entrer du *lait et du safran*²; mais il est manifeste que cet *enduit* n'avait été préparé que pour *peindre*, puisque Panæus était *peintre* de profession. Nous possédons d'ailleurs un autre témoignage du même genre, qui concerne le même artiste; c'est la notion que nous devons à Pausanias³, de la *barrière* qui entourait le trône de Jupiter Olympien, barrière consistant en un *mur* à hauteur d'appui, ἐρύματα τέρπον ποιχῶν πεποιημένα, et orné sur trois côtés de *peintures* de la main de Panæus; le *quatrième côté*, qui faisait *face aux portes de l'Opisthodomé*, ἀπαντρὸ τῶν θυρῶν⁴, ayant été simplement *colorié en bleu*, ἀλίλιπται κυανῷ μόνον. De ces deux faits, ainsi rapprochés l'un de l'autre, il semble résulter en effet la preuve positive qu'en certains cas les artistes grecs peignirent *sur des enduits frais*, *al fresco*; et cette notion se trouve d'ailleurs confirmée en général par ces

¹ Plin. xxxvi, 23, 55 : « In Elide ædes est Minervæ, in quâ frater Phidiæ Panæus tectorium induxit lacte et croco subactum, ut ferunt. » Voy. Hirt, *Baukunst nach den Grundsätzen der Alten*, S. 234; Böttiger, *Archäol der Malerei*, S. 244. — ² Il n'est pas inutile de remarquer que le *lait* est encore aujourd'hui l'un des ingrédients employés dans la composition des enduits; et que, dans les analyses de peintures antiques faites par M. le professeur Geiger, de Heidelberg, on a pu constater la présence d'une substance analogue au safran pour les propriétés organiques; voy. sa dissertation : *Chemische Untersuchung alt-Aegyptischer und alt-Römischer Farben*, etc. Karlsruhe, 1826, p. 52. D'après le résultat de ces expériences, les éléments de nature organique et animale dominant dans la composition de ces enduits, et ces éléments offrent, les uns les propriétés du *lait*, d'autres l'apparence d'*herbes marines*. J'ajoute relativement à l'emploi du *safran*, que Plutarque semble l'avoir eu en vue dans un de ses traités où, comparant les ingrédients dont se servent le *peintre* et le *pharmacien*, pour composer, l'un des *couleurs* qu'il qualifie *végétales*, ἀθηρὰ χρώματα, l'autre ses *drogues*, il cite nommément, quelques lignes plus bas, le *safran*, κρόκον, parmi ces ingrédients communs à l'un et à l'autre; de *Discern. Adul.* tom. VI, p. 200-201, Reisk.; passage curieux dont on n'a fait encore aucun usage dans l'histoire de l'art, et sur lequel Wyttenbach lui-même n'a fait aucune observation. C'est d'ailleurs un fait attesté par de nombreux témoignages de Pline, que cet usage d'ingrédients communs aux *peintres* et aux *pharmaciens* de l'antiquité, Plin. XIII, 11, xxviii, 17, et alib. — ³ Pausan. v, II, 2. — ⁴ J'admets à cet égard l'interprétation proposée par feu M. Völkel, *Nachlass*, etc., p. 51-52, la seule qui me paraisse en effet conforme au texte de Pausanias et à la nature des choses.

expressions de Plutarque ¹, ἐφ' ὑψηλῆς ζωγραφείῃς, qui répondent à celles-ci de Pline ², *udo illini*; mais sans qu'il résulte ni de cette notion même, ni des témoignages de Pline et de Plutarque, appartenant à une époque où l'usage de la peinture sur mur était devenu général dans l'empire romain, la moindre certitude que ce genre de peinture ait été pratiqué chez les Grecs, à la belle époque de l'art, et par des artistes du premier ordre. L'exemple de Panæus ne prouve en effet rien autre chose sinon que cet artiste, dans la part active qu'il avait prise aux travaux de son frère, en Élide comme à Athènes, n'avait pas dédaigné de mettre la main à des ouvrages qui pouvaient sembler au-dessous de la dignité de son art et de la portée de son talent; c'est ainsi qu'il peignit la *barrière du trône* de Jupiter Olympien, comme il avait peint l'*intérieur du bouclier* de la Minerve de Phidias, à Athènes; et ces sortes de travaux, d'un ordre subalterne, s'expliquent ici, de la part d'un artiste tel que Panæus, par les rapports mêmes de parenté et d'amitié qui l'unissaient à Phidias. Mais on aurait tort sans doute de conclure d'un fait isolé, tel que celui-là, que ce fût chez les Grecs un *usage général* de peindre les murailles des temples, et que ce fût aussi une *habitude commune* aux peintres du premier ordre.

L'autre passage de Pline, qui doit avoir rapport à un fait du même genre, serait beaucoup plus grave, s'il était permis de lui donner toute la valeur qu'il comporte. Il s'agit en effet de Polygnote, qui aurait *peint les murs d'un temple de Thespies: parietes Thespiis à Polygnoto picti* ³. La circonstance ajoutée par Pline, que cette peinture de Polygnote avait été exécutée *au pinceau, penicillo*, et qu'en la restaurant plus tard, Pausias, célèbre peintre *à l'encaustique*, s'était montré au-dessous de son prédécesseur et de lui-même, parce qu'il avait eu à s'exercer dans un genre de peinture qui ne lui était pas familier, cette circonstance, dis-je, semble ajouter encore plus de poids au témoignage de Pline, et je dois dire que c'est effectivement d'une *peinture sur mur* que ce passage a été généralement compris, même par M. Boettiger ⁴, qui s'est prononcé, du reste, avec tant de force et de raison contre l'opinion qui tend à faire des grands peintres de la Grèce des décorateurs de murailles. Mais peut-être s'est-on trop hâté d'accorder même cet unique exemple à une opinion contre laquelle s'élèvent les témoignages de l'antiquité tout entière. Du moins le nom de Polygnote semble-t-il s'être glissé par inadvertance dans ce passage de Pline, si l'on en juge d'après la nature connue des travaux de ce

¹ Plutarch, *Amator.* xli, 32, Hutten.; voy. Facius, *Excerpt.* p. 161. — ² Plin. xxxv, 7. Voy. à ce sujet les observations des Académiciens d'Herculanum, *Pittura*, tom. I, p. 274-5. — ³ Plin. xxxv, 11, 40. — ⁴ *Archäolog. der Malerei*, S. 368 : hier hatte also Polygnot auch eine Vorhalle gemalt.

grand peintre, dont toutes les compositions, exécutées sur des *tables de bois*, étaient des *tableaux* proprement dits, *tabulæ*, tels que celui qui se voyait à Rome, sous le portique de Pompée, du temps de Pline¹. C'est de la même manière que Pline dit de Polygnote, qu'il *peignit à Athènes le portique nommé Pœcile*, « hic et Athenis porticum, quæ Pœcile vocatur, gratuitò pinxit; » d'où l'on pourrait inférer, et que ce portique tout entier fut peint par Polygnote, ce qui serait positivement faux; et que ces peintures du Pœcile étaient *sur le mur* même, comme on l'a cru généralement. Mais c'est encore là une erreur qui se réfute par le témoignage formel d'un écrivain du dernier âge de l'antiquité, de l'évêque Synésius, qui raconte que les *tables de bois sur lesquelles se trouvaient les peintures de Polygnote au Pœcile d'Athènes en avaient été enlevées à une époque inconnue, par un proconsul romain*², par un de ces nombreux Verrès qui ne cessaient d'appauvrir la Grèce, sans enrichir toujours Rome; et il y a lieu d'être surpris qu'après un témoignage si clair, si précis, si positif, dont l'autorité n'a jamais été ni pu être contestée, depuis le temps de Casaubon, qui en fit usage³, jusqu'à nos jours, où M. Boettiger l'a si victorieusement employé⁴, l'opinion vulgaire qui fait de ces tableaux de Polygnote au Pœcile d'Athènes des *peintures sur mur*, cette opinion, abandonnée même de M. de Caylus⁵, trouve encore des échos dans un siècle tel que le nôtre. Mais à ce témoignage formel, on peut ajouter un fait qui n'est pas moins décisif, et qui laissera peu de ressources à une erreur si opiniâtre. On sait qu'un des édifices situés de chaque côté de l'entrée des Propylées d'Athènes, celui que Pausanias place à gauche⁶, renfermait beaucoup de peintures, οἰκῆμα ἔχον γαφῆς, parmi lesquelles il y avait *trois tableaux* de Polygnote. Cet édifice, converti sous la domination des Turcs en magasin à poudre, existe encore en partie⁷; et aucun des nombreux voyageurs qui y sont entrés et qui en ont parlé, depuis les temps de Spon⁸ et de Chandler⁹, jusqu'à nos jours, informés qu'ils étaient qu'on y voyait autrefois des peintures de Polygnote, n'y en a reconnu le moindre vestige; ce qui

¹ Plin. xxxv, 9, 35 : Hujus (Polygnoti) est tabula in Porticu Pompei, quæ ante curiam ejus fuerat. — ² Synes. *Epistol.* cxxxv, p. 272, B, ed. Petav. : Ποικίλην σπᾶν νῦν οὐκέτ' οὖσαν ποικίλην... ὁ ἀθύρματος πρὸς ΣΑΝΙΔΑΣ ἀφείλετο, αἷς ἐγκαθῆτο τὴν πέτρην ὅ ἐκ Θάσου Πολύγνωτος; voy. Cellier, *Hist. gén. des Ant. sacrés*, tom. X, p. 497. — ³ Casaubon, *ad Pers.* III, 53. — ⁴ *Archäol. der Malerei*, 281. — ⁵ *Hist. de l'Acad. des inscript.* tom. xxvii, p. 38.

⁶ Pausan. I, 22, 6; cf. Sillig. *Catal. vet. Artif.*, p. 377. — ⁷ Stuart, *Antiq. of Athens*, tom. II, c. v, pl. xli, xlii. — ⁸ *Voyage*, etc., tom. II, p. 137-141.

⁹ Chandler, *Travels*, etc., c. ix.

serait sans doute fort extraordinaire, si ces peintures avaient été exécutées sur la muraille même, puisque, dans ce cas, le mur avait dû recevoir un enduit, un apprêt quelconque, *κονίασιν*¹, *tectorium*; et qu'à défaut de peinture, des traces de cet enduit devraient se retrouver sur le mur, d'une construction si parfaite, que l'appareil en est resté presque intact. Je puis affirmer de plus, sur la foi de notre célèbre architecte, M. Huyot, que les parois intérieures de cet édifice sont restées *brutes*², conséquemment qu'elles n'avaient point été *revêtues de stuc*; d'où il résulte invinciblement que les peintures qui décoraient cet édifice n'étaient pas sur mur. Mais en voici une nouvelle et irrécusable preuve que nous fournit un autre monument du même ordre, et voisin de celui-là, sur cette même Acropole d'Athènes, sanctuaire de l'art et de la religion attiques.

Il existait dans l'*Érechtheion*, édifice conservé encore de nos jours, du moins en grande partie, des peintures qui avaient rapport à une famille sacerdotale illustre, celle des *Butades*, et Pausanias, en faisant mention de ces peintures³, se sert de mots qui pourraient faire croire qu'elles étaient sur mur. C'est effectivement de cette manière que tous les interprètes ont rendu ce passage; mais cela a été faute d'avoir connu ou rapproché de l'indication donnée trop succinctement par Pausanias, suivant son usage, un texte de Plutarque, qui renferme les détails les plus précis sur la nature, l'âge et l'auteur des peintures en question. Voici ce passage du biographe grec, qui mérite d'être rapporté ici en entier, à cause de son importance dans la question qui nous occupe⁴: « Cette longue suite de « prêtres de Neptune, tous de la même famille (c'est la généalogie des

¹ Feu M. Völkel a parfaitement montré que notre *stuc*, *stucco*, était l'espèce d'enduit que les Grecs nommaient *κονίασις*; c'est ce qui résulte de ce passage de Pausanias, x, 36, 41, où il est question d'un petit temple, *construit en matériaux de mauvaise qualité, λογάσιν ἀκοδομημένοι λίθοις*, mais *revêtu de stuc en dedans, κικονίαται δὲ τὰ ἐντὸς*; et ce que prouve aussi ce passage d'une inscription célèbre du musée de Vérone, souvent publiée, et regardée longtemps comme apocryphe: *τὴν κονίασιν τοῦ παστοφορίου*, Ventura, *Mus. lapidar. di Veron.* n. xxii, p. 82-87; voy. Völkel's *Nachlass*, p. 87. — ² C'est ce qui est désigné par le mot *ἀκατάξεστον*, *non politum*, dans la célèbre inscription attique concernant l'*Érechtheion*, où il est question de *portions de mur* et d'autres détails de l'édifice, trouvés dans cet état, *τῶ τοίχου τοῦ ἐκτὸς ἀκατάξεστα*; Boeckh, *Corp. inscr. gr.* n. 160, p. 279, et alib. — ³ Pausan. I, 26, 6: *Γραφαὶ δὲ ἐπὶ τῶν τοίχων τοῦ γένους εἰσὶ τῶ Βουταδῶν*. La traduction latine porte: *in parietibus pictæ sunt*; et celle de M. Clavier: *on y voit des peintures sur mur*; M. Siebelis ne fait aucune observation sur ce passage. — ⁴ Plutarque, *Vit. X Rhetor. in Lycurg.* in fin.: *Καὶ ἔστιν αὕτη ἡ καταγωγὴ τοῦ γένους τῶν ἱερασαμένων τῶ Ποσειδάωνος ἐν ΠΙΝΑΚΙ ΤΕΛΕΪΩ, ὃς ἀνάκειται ἐν ἘΡΕΧΘΕΪΩ, γειρασμένος ὑπὸ Γομφίου τῶ Χαλκιδέως... τὴν δὲ ΠΙΝΑΚΑ ἀνέθηκεν Ἄβρων ὁ παῖς αὐτοῦ (Λυκούργου), λατῶν ἐκ τοῦ γένους τῶν ἱερῶν τῆν, ἢ παρεχωρήσας τῶ ἀδελφῶ Λυκούργου ἢ διὰ τοῦτο πεποιητῶ Ἄβρων προσδι-*

« Butades, indiquée par Pausanias), est représentée sur un *tableau d'une seule planche de bois* ¹, lequel tableau, peint par Isménias de Chalcis, se voit dans l'Érechtheion. C'est Habron, fils de Lycurgue, qui avait lui-même exercé ce sacerdoce, héréditaire dans sa famille, avant de le transmettre à son frère Lycophon, qui a consacré ce tableau : aussi s'y est-il fait représenter dans l'attitude d'offrir à celui-ci *le trident*, attribut de sa dignité pontificale. » Il n'est plus possible de douter, d'après une assertion si positive et si détaillée, que cette peinture de la *généalogie des Butades*, dont Pausanias, dans son langage souvent obscur ou équivoque, par suite de l'extrême concision qu'il affecte, parle comme d'une *peinture sur mur*, *γραφαι ἐπὶ τῶν τοίχων*, ne fût effectivement un *tableau sur bois*, attaché à la muraille; et c'est évidemment dans le même sens, conforme à toutes les traditions de l'art antique, qu'il faut entendre les expressions pareilles ou équivalentes qui se reproduisent souvent chez cet écrivain, et que Plîne rendait à son tour par *ædes pictæ*, *parietes picti*, expressions alors intelligibles pour tout le monde, et qui ne pouvaient tromper personne, à une époque où la plupart des grands monuments de l'art antique existaient encore dans leur intégrité.

J'ai besoin d'insister sur les explications qui viennent d'être données, moins encore pour ajouter à la confiance qu'elles méritent, que pour détruire des erreurs plus ou moins accréditées, qui se fondent sur une fausse interprétation ou sur un examen superficiel des témoignages antiques. En voici un nouvel exemple : Pausanias dit qu'il y avait dans l'Altis, à Olympie, un portique nommé autrefois *Pœcile*, parce qu'il se trouvait anciennement des peintures sur le mur de ce portique, *περὶ τῆς Ποικίλης Στοᾶς καλουμένης, ὅτι ἦσαν ἐπὶ τῶν τοίχων γραφαὶ τὸ ἀρχαῖον* ². Si ces peintures, qui existaient autrefois sur le mur de ce portique, ne s'y trouvaient plus du temps de Pausanias, c'était, à n'en pas douter, parce qu'elles en avaient été enlevées, comme celles du Pœcile d'Athènes; d'où il suit encore que c'étaient, aussi bien que ces dernières, des *peintures sur bois*, attachées à la muraille. Pareille chose doit être entendue des peintures dont Polygnote avait décoré, de concert avec Onatas, les murs

δρὸς αὐτῷ τὴν τριάναν. D'autres peintres sont cités pour des travaux du même genre, *stemma*, entre autres, Cœnus, nommé par Plîne, xxxv, 11, 40. — ¹ C'est aussi de cette manière, la seule qui soit réellement admissible, que Facius a entendu les mots *πίνακι πλείω*, *in und integrè, non pluribus tabulis*; voy. ses *Excerpt.* p. 183. M. K. Ott. Müller n'a vu pareillement, dans ces prétendues peintures sur mur, que des *tabula parietibus affixæ*; voy. sa savante dissertation sur le temple de Minerve Poliade, où il a traité à fond, c. 11, p. 8-17, et dans le 1 *Epimetr.*, p. 43-45, tout ce qui concerne la généalogie et le sacerdoce des Butades. — ² Pausan. v, 21, 7.

du pronaos du temple de Minerve Aréa, à Platées ¹, et que Winckelmann prenait effectivement pour des peintures sur mur ²; mais cette erreur, excusable jusqu'à un certain point au temps où écrivait Winckelmann, a été corrigée par ses éditeurs ³. Les peintures du temple de Thésée ont été l'objet d'une pareille méprise, qu'il est plus étonnant encore de voir résister même de nos jours aux lumières de la critique. Ces peintures, ouvrage de Micon et de Polygnote, couvraient les trois parois intérieures de la cella, suivant le témoignage de Pausanias, qui en indique le sujet, et qui ne s'explique du reste, sur la manière même dont elles étaient exécutées, que dans son langage accoutumé ⁴, c'est-à-dire, avec beaucoup trop de concision. Mais ce défaut de détails ou de clarté ne donnait pas le droit de supposer, comme l'a fait le voyageur anglais, feu M. Dodwell, que, par ces peintures représentant la bataille des Athéniens contre les Amazones, et celle des Centaures et des Lapithes, Pausanias avait désigné les *bas-reliefs de la frise*, attendu que ces bas-reliefs ont été coloriés ⁵; et cette conjecture, qui tend à confondre toutes les notions acquises en fait d'histoire de l'art, et même d'intelligence de la langue, ne méritait certainement pas d'être accueillie par un critique tel que M. Welcker, qui paraît disposé à voir aussi des *bas-reliefs peints*, γγραμμένους πίπυς, ou γραπτά ἀνάγλυφα, dans ces peintures de Micon ⁶. Pour réduire cette supposition à sa juste valeur, il suffit d'observer que les peintures en question étaient dans l'intérieur du temple, ἐν τῷ ἱερῷ, qu'elles en décoraient les murailles, sur les trois côtés de la cella, tandis que les bas-reliefs ornent extérieurement la partie supérieure du mur du pronaos et du posticum entre les antes: or, il n'est pas possible de supposer que Pausanias ait confondu des choses aussi différentes.

M. K. Ott. Müller ne s'y est pas trompé; il a vu dans ce texte de Pausanias des peintures, et non des *bas-reliefs*; mais, sur l'observation des voyageurs modernes, et notamment de M. Leake, que les murs intérieurs du *Théseion* conservent encore le *stuc, tectorium*, dont ils avaient été revêtus, il présume que les peintures de Micon avaient été exécutées sur le mur même; ce qui tendrait à faire, à son avis, des peintres de l'ancienne école attique, autant de décorateurs de murailles. On a lieu d'être surpris qu'après s'être prononcé d'une manière si explicite au

¹ Pausan. IX, 4, 1. — ² Winckelmann's *Werke*, I, 420. — ³ Fernow, *Anmerk.* I, 2, 507. — ⁴ Pausan. I, 17, 2: Γραφαὶ δὲ εἰσ... γέγραπται δὲ ἐν τῷ τοῦ Θεσείως ἱερῷ... τοῦ δὲ τρίτου τῶν τεύχων ἢ γραφῆ, κ. τ. λ. — ⁵ Dodwell, *Alcuni Bassirilievi*, etc., p. v-vj, et *Travels in Greece*, I, 364. — ⁶ Welcker, *Sylloge*, p. 162. Feu M. Völkel s'est avec raison prononcé contre cette manière abusive d'interpréter le texte de Pausanias, *Nachlass*, p. 93; et M. Siebelis avait déjà rejeté une conjecture semblable avancée dans le *Kunstblatt*, 1817, n. 11.

sujet de la peinture sur bois, qu'il regarde comme la seule que l'antiquité grecque ait pratiquée dans les beaux temps de l'art, M. K. Ott. Müller ait pu tirer d'un fait unique tel que celui-là une conséquence qui détruisait une partie de sa doctrine, même en admettant que ce fait eût véritablement toute la valeur qu'il lui accordait. Mais s'il était vrai que les peintures de Micon eussent été exécutées sur l'enduit, dont les murs intérieurs du Théseion conservent encore des traces, comment la peinture elle-même eût-elle si complètement disparu, qu'il n'en restât pas le moindre vestige sur ce stuc, qui devait en être plus ou moins imprégné, plus ou moins pénétré? On sait, d'après le témoignage unanime des voyageurs, tels que Akerblad et Dodwell, que les bas-reliefs de la frise de ce même temple, lesquels avaient été coloriés, gardent encore l'empreinte plus ou moins vive de ces couleurs, bien qu'ils soient placés à l'extérieur; et les peintures sur enduit, de l'intérieur du temple, n'auraient laissé aucune espèce de trace, aucune apparence du moindre trait qui eût pu donner prise à l'observation de ces voyageurs, si attentifs à rechercher, si zélés à recueillir les plus faibles vestiges de cet emploi de couleurs! et cela quand on possède d'ailleurs tant de preuves de l'excellence des enduits antiques pour conserver la peinture qu'ils avaient reçue, et quand on a tant d'exemples de marbres simplement coloriés, qui ont gardé, soit les couleurs mêmes qui y avaient été appliquées, soit l'empreinte des ornements tracés en couleur, à l'aide de mordants très-actifs¹! Il n'est donc pas possible d'admettre que ces peintures de Micon, si complètement évanouies, aient été exécutées sur une muraille qui est encore intacte, avec l'enduit qui la recouvrait; et l'induction qu'on a cru pouvoir tirer d'un pareil fait s'évanouit elle-même avec cette base imaginaire.

Tel était sur ce point important d'archéologie l'état des connaissances acquises à la science, lorsque M. Hittorff a publié le résultat de ses *recherches sur l'architecture coloriée ou polychrome des Grecs*, en en faisant l'application à un monument qu'il avait découvert dans les ruines de l'Acropole de Sélinonte, monument qualifié par lui du nom de *Temple*, et dédié par lui aussi à la *divinité d'Empédocle*³. Bien que ce monument n'ait pas, à beaucoup près, l'importance que lui attribue M. Hittorff, puisque, d'après ses proportions mêmes, qui offrent à peine quinze pieds de large sur vingt-quatre de long; d'après son ordre d'architecture, qui est *ionique*, avec

¹ *Handbuch der Archäologie der Kunst*, § 209, 2, p. 208: *dass die Mahler der alt-Athenischen Schule auch auf die Wände mahlten*. — ² J'ai eu sous les yeux un antéfixe en marbre, provenant du temple d'Égine et rapporté par M. Brøndsted, sur la face lisse duquel avait été peinte une palmette, dont le dessin était encore visible, bien que la couleur en eût disparu. — ³ Ce mémoire de M. Hittorff est inséré par extrait dans les *Annal. de l'Institut. archéol.*, tom. II,

entablement orné de *triglyphes*, et d'après tout son système de décoration, ce doit être, non un temple proprement dit, mais un de ces *monuments funèbres*, nommés *Héroa*, Ἡρώα, un de ces *tombeaux* érigés à la mémoire des citoyens illustres, des chefs de colonies, des fondateurs de villes, qualifiés *Héros*, lesquels recevaient après leur mort les *honneurs héroïques*¹; la découverte d'un pareil édifice, toute réduite qu'elle était à un bien petit nombre d'éléments, a été un véritable service rendu à la science de l'antiquité, et sa restauration, une œuvre de sagacité, de goût et de savoir très-recommandable². L'emploi de stucs coloriés, dans la décoration de cet hérôon, était encore assez sensible dans tous les fragments que M. Hittorff en recueillit, pour qu'il ne pût y avoir lieu au moindre doute à cet égard; et ce fait se trouvant d'accord avec tant d'autres preuves du même usage, résultant de l'observation attentive des monuments de la Sicile, de la Grande-Grèce et de la Grèce même, je pense qu'on peut admettre avec toute confiance, dans son ensemble, la restauration proposée par notre architecte comme modèle d'édifice colorié, sauf les détails, qui, bien qu'empruntés de tous côtés aux meilleures sources, offrent cependant dans leur application à ce monument plus d'une donnée arbitraire ou hypothétique. Jusque-là tout, dans le travail de M. Hittorff, est parfaitement conforme aux notions que nous avaient procurées, dès le temps de Stuart et de feu M. Dufourny, mais surtout depuis le commencement de ce siècle, les observations de tous les voyageurs, artistes ou antiquaires, tels que les Akerblad, les Dodwell, les Stackelberg, les

p. 263-284; la restauration du temple d'Empédocle, accompagnée de tous les détails de cet édifice, fait partie de son ouvrage sur l'*Architecture antique de la Sicile*, pl. XVI, XVII et XVIII. A défaut d'inscription qui l'autorisât à désigner cet édifice sous le nom de temple, et dans le petit nombre d'éléments architectoniques dont il pouvait disposer pour sa restauration même, M. Hittorff a été réduit à inventer la statue d'Empédocle, avec sa base, et avec l'inscription qu'il y a gravée :

ΕΜΠΕΔΟΚΛΕΙ
ΘΕΟΙ
ΣΕΛΙΝΟΝΤΙΟΙ.

Je doute fort que cette qualification de *Dieu*, ΘΕΟΙ, donnée à Empédocle, satisfasse les personnes qui connaissent tant soit peu le génie de l'antiquité; mais ce n'est pas là la question.

¹ Tels que l'*Hérôon de Lépétymnus*, Ἡρώον Λεπέτυμνου, monument érigé, sur une hauteur de l'île de Lesbos, à la mémoire d'un Héros local, comme il en existait dans presque toutes les villes grecques; Antigon. Caryst. c. XVI, 27-8, ed. Beckmann.; cf. Perizon, *ad Ælian. Var. Hist.* v, 17; et sans doute aussi à Sélinonte. Ces sortes de monuments durent être innombrables dans l'antiquité grecque; et je dois me borner à ce seul exemple. — ² J'ai rendu pleine justice à ce travail de M. Hittorff, et de son habile collaborateur, M. Zanth, dans ce journal même, juillet 1829, p. 400-401.

Brøndsted, les Leake, les Cockereff, les Huyot, et qui se confirment et se multiplient de jour en jour, comme nous venons d'en obtenir tout récemment la preuve par la publication de l'intéressant ouvrage de M. le duc de Luynes, sur *Métaponte*. Mais lorsque, étendant à son prétendu temple d'*Empédocle* l'application de la *peinture historique*, M. Hittorff cherche à se persuader à lui-même, et affirme de manière à être cru de ses lecteurs, que *l'usage de cette peinture sur les murs des édifices publics était général dans la Grèce*¹, il énonce comme un fait positif une idée, non-seulement très-problématique, mais encore contraire à tous les témoignages de l'histoire, qu'il doit nous être permis de combattre, dans l'intérêt de la science, et sans autre considération que celle de la vérité.

Pour toute preuve d'une assertion si tranchante, si absolue, M. Hittorff cite ces portiques d'*Athènes*, d'*Olympie* et de *Delphes*, où *Polygnote*, *Euphranor* et *Mycon* (lisez *Micon*), en retraçant les exploits des héros, excitaient leurs concitoyens à l'imitation des vertus guerrières. Mais nous avons déjà vu, pour ce qui concerne les *pæciles d'Athènes* et d'*Olympie*, que les peintures en question n'étaient pas *sur mur*; et il en est de même de celles du *Lesché* de *Delphes*, qui étaient aussi de *Polygnote*. M. Hittorff, continuant sur le même ton sa brillante énumération, cite ensuite ces curies, dans lesquelles furent représentées par *Protogène* et *Olbiade* les images des législateurs; mais ces curies se réduisent à une seule, celle d'*Athènes*; puis, si jamais peintre grec peignit *sur bois*, ce fut certainement *Protogène*, autant qu'on en peut juger par toutes les circonstances connues de sa vie d'artiste², par le caractère même de son talent, enfin par la nature de ses tableaux, le plus célèbre desquels, son *Ialysus, sauvé du feu*, durant le siège de *Rhodes*, avait été transporté à *Rome*. Quant à *Olbiade*, que M. Hittorff associe dans ce travail à *Protogène*, sur la foi de la traduction de M. Clavier, il est bien plus probable que c'était un de ces législateurs athéniens, peints par *Protogène*; et en tout cas, son nom, absolument inconnu d'ailleurs dans l'histoire de l'art³, ne saurait y figurer, à aucun titre, comme celui d'un *peintre sur mur*. Je ne saurais suivre M. Hittorff dans le reste de sa description, qui comprend les *théâtres*, les *odéons*, les *propylées*, les *palais*, les *maisons*, les *tombeaux*, et à plus forte raison, les *temples*, c'est-à-dire, tous les édifices publics et privés, où tout nous fait voir, ce sont ses propres expressions, la

¹ Voyez le *Mémoire cité*, p. 278. — ² Entre autres, celle qui a rapport au célèbre défi de cet artiste avec *Apelle*, *Plin.* xxx, 10, 30; voy. sur ce défi les observations de M. Böttiger, *Archäol. der Maler.* p. 153-159. — ³ *Pausan.* 1, 3, 4. Le texte est évidemment altéré en cet endroit, sans que les variantes fournies par les manuscrits donnent le moyen de le rétablir. La traduction latine corrigée de cette manière par M. Siebelis, « *inter hos locum suum meruit Olbiades Callippi*

peinture d'histoire appliquée à la décoration des édifices, application locale et adhérente aux monuments mêmes dont elle faisait l'embellissement principal. Mais sur quelles preuves, d'après quels témoignages, à défaut des monuments eux-mêmes, puisqu'il est trop certain qu'il n'en reste plus aucun, notre architecte a-t-il pu voir tout cela dans la Grèce antique? Les seuls exemples qu'il cite, tirés de la seule ville d'Athènes, sont les temples d'Érechthée, de Thésée, des Dioscures, de Bacchus et d'Esculape. Or, pour ces trois derniers qui ont cessé d'exister, c'est de la part de M. Hittorff une pure hypothèse, à laquelle il est inutile de s'arrêter; et quant aux temples d'Érechthée et de Thésée, j'ai déjà montré la valeur de cette supposition. En second lieu, l'on s'autorise du silence de Pausanias et de celui de l'antiquité tout entière, sur l'emploi des couleurs appliquées à l'architecture, pour en inférer que l'usage de la *peinture sur mur* avait bien pu être général, sans que personne en ait fait la remarque; or, c'est là un argument négatif, si facile à retourner contre l'opinion qui s'en sert, que je m'abstiendrai de l'employer à la défense de la mienne. Reste une dernière notion, tirée d'un passage de Pausanias, où il est question de deux des tribunaux d'Athènes, nommés l'un, le *tribunal vert*, l'autre, le *tribunal rouge*, à cause de leurs couleurs, ἀπὸ χρομάτων¹. Il est assez difficile, d'après une énonciation aussi succincte, d'imaginer de quelle manière étaient distribuées ces couleurs sur les deux édifices dont il s'agit; de savoir si elles y étaient employées seules, ce qui paraîtrait résulter rigoureusement des dénominations mêmes de *tribunal vert* et de *tribunal rouge*, mais ce qui choquerait toutes les notions du goût antique; ou si elles étaient mélangées avec d'autres couleurs; mais alors dans quelle proportion, et jusqu'à quel degré: ce qui laisserait la question indécise et le problème insoluble. M. Hittorff tranche sans peine toutes ces questions; il trouve sans difficulté, dans cette seule indication, la preuve que les couleurs dominantes appliquées sur ces monuments étaient la rouge et la verte; puis, par une induction qui lui paraît certaine, il ajoute que le système de colorier l'architecture dans tout son ensemble s'étendait à d'autres édifices que les temples. On conviendra sans doute avec nous qu'il est impossible de tirer d'un plus petit fait une conséquence plus grave, ni de généraliser d'une manière plus étendue une notion plus restreinte, concernant une seule classe de monuments. Mais notre architecte ne s'est pas donné la peine d'apprendre que les dix tribunaux

illius filius», suppose qu'il lisait ainsi le texte grec: μετ' αὐτῆς Ὀλβιάδην Καλλιπποῦ, etc. En tout cas, M. Sillig a prudemment agi en n'admettant point, d'après un texte si défectueux, le nom de cet Olbiade dans son *Catalogue des anciens Artistes*; et aucun critique n'a proposé de l'y rétablir. — ¹ Pausan. 1, 28, 8.

d'Athènes, correspondant au nombre des *dix tribus* primitives, avaient chacun pour marque distinctive une des dix premières lettres de l'alphabet grec, depuis A jusqu'à K, ainsi qu'une couleur particulière; que cette lettre était tracée *en couleur rouge*, *πύρρον βάμμα*, sur un *pieu dressé à la porte du tribunal*, *ἐπὶ τῷ σφηκίσκῳ τῆς εἰσόδου*¹, lequel *pieu* était sans doute *peint* de la couleur particulière affectée à chaque tribunal; ce qu'on peut inférer de l'expression même des scholiastes, *περὶ θυρῶν*, appliquée à la *couleur* comme à la *lettre*, et de l'usage de donner aux juges de chacun des dix tribunaux un *bâton*, *βακτηρία*, *peint* de la *couleur* et *marqué* de la *lettre* distinctives du tribunal auquel il appartenait. Toutes ces notions, qui résultent principalement du témoignage des scholiastes d'Aristophane², ont été parfaitement éclaircies par Akerblad, qui malgré le penchant qu'il éprouvait lui-même pour les édifices coloriés, réduit pourtant à quelques ornements de la façade ou de la porte, tels que chambranles, ou corniches ou tout autre élément architectonique de cette espèce³, la notion de *tribunal vert* et de *tribunal rouge*, commune du reste aux autres tribunaux d'Athènes, et dont M. Hittorff voudrait faire une enluminure générale non-seulement de ces tribunaux, mais de tous les édifices privés et publics, ce qui ne mérite pas une réfutation sérieuse.

(*La fin au prochain cahier.*)

RAOUL-ROCHETTE.

¹ Ce sont les expressions d'un fragment d'Aristote, d'accord avec le témoignage du scholiaste d'Aristophane, *ad Plut.* v. 1165; cf. Vilhoison. *Anecd. græc.* tom. I, p. 114. Sur le sens du mot *σφηκίσκος*, on peut voir le même scholiaste, *ad.* v. 301, en y joignant les savantes explications données par M. Boeckh, *Corp. inscr. gr.* n. 160, lin. 81, p. 281. Cette idée d'un *pieu* dressé à la porte du tribunal, et peint de la couleur affectée à ce tribunal, est rejetée par Akerblad, malgré le témoignage positif d'Aristote; mais il ne donne qu'une raison futile d'une décision aussi arbitraire; et j'observe qu'un habile critique a entendu de cette manière, la seule qui soit réellement admissible, le passage de Pausanias; voy. Reines. *Observat. ad Suid.* p. 50. — ² Schol. *ad Aristophan.* *Plut.* v. 277; cf. *ibid.* v. 973, et 1168, ed. Dindorf. — ³ *Dissertaz. sopra alcune laminette di bronzo*, etc., dans les *Att. dell' Acad. rom. d'archeol.* tom. I, p. 46-49. Si l'on admettait cette interprétation, qui ne me paraît pas aussi bien fondée que celle qui s'appuie sur des témoignages classiques; on pourrait s'autoriser à la rigueur du passage de Cratinus cité plus haut, où il est question de *chambranles de portes* et de *vestibules coloriés*, Cratin. *apud Polluc.* vii, 122: *Παραστάδας καὶ Πρόθυρα βούλει ποικίλα*. Un exemple analogue serait fourni par l'inscription attique, relative au temple de Minerve Poliade, où il est question, lin. 91-92, de *pierres noires*, *λίθους μέλανας*, à placer sur la *traverse* de la porte; et j'observe à cette occasion que plusieurs des ornements de ce temple étaient produits, non par l'emploi des couleurs, mais par des *incrustations* de pierres différentes, jusque-là que le *coussin en entre-las*, qui règne au-dessus des volutes du chapiteau ionique de l'Érechtheion, était orné de *pâtes colorées*, dans le goût de la mosaïque. Je dois ce renseignement curieux à M. Guenepin; et j'en tire cette conséquence, que l'édifice ainsi décoré

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'Académie des beaux-arts a perdu M. de Labarre, architecte, décédé à Vitry-sur-Seine, le 20 mai dernier. Il était né le 17 août 1764, à Ourscamp, dans le département de l'Oise. Élève de Raymond, « il préluda par de brillants succès dans l'école à ceux qu'il devait obtenir plus tard dans la pratique de son art. En l'an v, il remporta l'un des grands prix de l'Académie; mais à cette époque, la pension de Rome n'étant pas rétablie, il ne put jouir de l'avantage d'aller puiser des inspirations sous le beau ciel de l'Italie, et de féconder son talent dans la patrie des arts: il le regretta toute sa vie. En l'an viii, le gouvernement, par une loi, avait fait appel aux architectes pour présenter le meilleur projet de monument et de distribution des terrains du Château-Trompette, à Bordeaux. Un jury spécial fut nommé pour ce mémorable concours. Vingt-neuf projets furent exposés. Labarre obtint le prix, et fut chargé de l'exécution; mais des circonstances difficiles ne permirent pas au gouvernement d'alors de donner suite à cette vaste entreprise. Une nouvelle occasion s'offrit bientôt à cet architecte de mettre son talent à l'épreuve, et il la saisit avec autant d'empressement que de succès. En 1804, la grande armée du camp de Saint-Omer ouvrit une souscription et un concours public, pour un monument historique à ériger à Boulogne-sur-Mer: Labarre concourut, remporta le prix, et l'exécution lui fut confiée. Ce monument, qui lui fait le plus grand honneur, est une colonne de 160 pieds de haut, construite en marbre de France. Ce n'est pas le seul embellissement que la ville de Boulogne doive à Labarre: il y éleva aussi en 1827 une salle de spectacle, dont les petites dimensions, nécessitées par les localités, présentaient à l'architecte des obstacles dont il a su triompher avec autant de goût que d'habileté. Enfin en 1813, le ministre de l'intérieur, après le décès de M. Brongniart, nomma M. Labarre, architecte du palais de la Bourse. Il consacra 14 années de sa vie à l'achèvement de ce bel édifice, l'un des ornements de la capitale. Il se distingua dans ce grand travail; et bien qu'il ne soit pas le premier créateur de la Bourse, cependant les améliorations qu'il apporta dans le plan et dans les diverses parties de ce monument peuvent le faire participer à la gloire de la création. Aussi, quand la Bourse fut terminée, au lieu de faire entrer, selon l'usage, cet édifice dans le fonds commun, jugea-t-on convenable de le laisser aux mains de M. Labarre, exception honorable et méritée, juste témoignage d'estime pour le zèle et le talent qu'avait montrés cet artiste dans la direction de ces importants travaux. Après leur achèvement, il reçut la décoration de la Légion d'honneur et fut nommé membre honoraire du conseil des bâtiments civils. En 1826, il avait reçu une récompense non moins flatteuse: il fut nommé membre de la section d'architecture de l'Institut, en

appartenait au système de l'architecture *polylithe*, plutôt que *polychrome*, systèmes nés, du reste, l'un de l'autre, et toujours liés plus ou moins intimement l'un avec l'autre.

« remplacement de M. Thibaut. Tant que sa santé le lui permit, il participa avec
 « la plus grande assiduité aux travaux de ses confrères, frappé bientôt de graves
 « infirmités, on le vit venir aux séances de l'Académie dans un état qui lui permet-
 « tait à peine de s'y traîner. Enfin une dernière attaque le força de se retirer à
 « Vitry. Là son affection pour ses confrères qui venaient quelquefois le visiter
 « dans sa retraite ne s'est pas démentie un seul instant. Dans l'état déplorable
 « où il se trouvait, il ne formait qu'un vœu, il n'exprima qu'une pensée: c'était
 « de venir encore une fois se réunir à ses confrères. Surpris par la mort le 20 mai
 « 1833, il n'a dû éprouver qu'un regret: c'était de ne pas voir l'un de nous lui
 « fermer les yeux, et apporter à son lit de douleur les consolations de l'amitié.
 « Labarre avait aussi été nommé membre du jury d'architecture près l'école
 « royale des beaux-arts, dès la formation de ce jury. » — Cet exposé est extrait
 d'un discours prononcé le 22 mai dernier par M. Lebas. Labarre a pour succes-
 seur à l'Institut M. Guenepin.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Tables de la Bibliographie de la France, ou du Journal général de la librairie; savoir: 1^o Table alphabétique des ouvrages, 2^o table alphabétique des auteurs; 3^o table systématique des ouvrages; 21^e année, 1832. Paris, imprimerie de Pillot aîné, 1833; 250 pages in-8°. Le nombre des articles imprimés en France, en 1832, et indiqués dans le Journal de la librairie, a été de 6,478; outre 867 articles de gravures et lithographies, 75 de cartes géographiques, et 750 de musique. Cette bibliographie et ses tables continuent d'être rédigées par M. Beuchot avec une exactitude qui ne laisse rien à désirer.

Catalogue des livres imprimés et manuscrits composant la bibliothèque de feu M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, etc. Paris, imprimerie de Moëssard, librairie de Leblanc, 1833; xx et 290 pages in-8°. Les xx pages préliminaires contiennent une notice sur la vie et les ouvrages de M. Dacier, qui était né à Valognes, le 1^{er} avril 1742, et membre de l'Académie depuis 1772. Il est mort le 4 février 1833. Le nombre des articles du catalogue de sa bibliothèque est de 2,326, dont 636 appartiennent à l'histoire du royaume, des provinces et des villes de France.

Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de feu M. Kieffer, ancien premier secrétaire-interprète du Roi pour les langues orientales, etc.; dont la vente commencera le lundi 21 octobre. Paris, imprimerie de Guiraudet, librairie de Sylvestre, 1833, 108 pages in-8°.

Nécrologe de 1832, ou Notices historiques sur les hommes les plus marquants, tant en France que dans l'étranger, morts pendant l'année 1832; par M. François Desrochers. Paris, chez l'auteur, place Royale, n^o 1, 1833, in-8°, prix, 4 francs. On distingue, entre les 317 articles qui composent ce volume, ceux qui concernent Barré, ancien directeur du Vaudeville; Alf. de Beauchamps, Jérémie Bentham, Champollion le jeune, Chaptal, Chauvelin, Chénard acteur, Colnet, Cuvier, Goëthe, le général Lamarque; Lemaire, professeur; Lethière, peintre; Marron, chef de l'église protestante; Martignac, ministre; l'abbé de Montesquiou; Portal, médecin; Abel Rémusat, Saint-Martin, Salfi, J.-B. Say, Scarpa, Thurot.

Analyse grammaticale de différents textes égyptiens, par M. Fr. Salvolini; 3 volumes in-4°, pour lesquels on souscrit à la librairie orientale de M. Dondey-

Dupré, à raison de 35 fr. par volume, (d'environ 200 pages avec des planches). M. Salvolini a déjà publié des lettres sur les principales expressions et dates du monument de Rosette, et sur les monuments de l'ancienne Egypte, in-8°.

Examen critique des principaux groupes hiéroglyphiques, par M. Thilozier. Paris, 1832, in-4°.

Histoire du prix fondé par le comte de Volney, pour la transcription universelle des langues en lettres européennes, régulièrement organisées, et pour l'étude philosophique des langues; contenant 1° l'examen critique des transcriptions de Volney, l'examen critique des divers problèmes mis au concours par la commission académique, chargée d'exécuter la fondation, depuis 1821 inclusivement, et l'examen critique des ouvrages auxquels la commission a jugé à propos d'adjuger le prix depuis 1822 jusqu'à 1831 inclusivement; 2° une protestation contre l'adjudication du prix en 1831, pour la transcription des langues de l'Indoustan, à M. Eug. Burnouf; . . . 3° les transcriptions couronnées, mises en rapport avec les transcriptions des plus célèbres orientalistes français et étrangers; 4° l'analyse et le plan de divers ouvrages entrepris par l'auteur de cette histoire: *Sinographie* ou transcription des caractères chinois au moyen des lettres européennes; *Eidoglossie*, système de langage universel, fondé sur la combinaison philosophique des images naturelles; *Système phonétique* des anciens Égyptiens, sous les Pharaons; *Origines de certains emblèmes* célèbres; *Phonorganotechnie* idiographique, ou système de transcription des sons de toutes les langues du monde en lettres européennes, de manière à les faire prononcer sans les avoir entendus; 4° une note relative à la découverte de l'identité de la langue sacrée et hiéroglyphique des anciens Égyptiens, avec l'idiome sacré des brahmes de l'Inde, connu sous le nom de sanscrit, et à un NOUVEAU SYSTÈME d'interprétation des hiéroglyphes qui donne l'intelligence complète des symboles, des scènes et des textes, l'origine des lettres de l'alphabet, des signes du zodiaque, et des noms des divinités égyptiennes, et par suite l'explication de toutes les fables orientales; dédiée à l'Europe savante, politique et commerçante, par M. de Brière, ancien membre de la société asiatique de Paris, concurrent au prix de Volney, en 1827, sous le n° 3 et en 1831, sous le n° 2. A Paris, imprimerie de Ducessois, librairie de Dondéy-Dupré, de Théoph. Barrois, de Treuttel et Wurtz, de Firm. Didot, de Debure, 1833, in-4°, viij et 140 pages, avec 4 planches lithographiées; prix 10 fr. — Ce titre, qui annonce toutes les parties de l'ouvrage, est accompagné de 3 épigraphes: (1) « Si je n'ai pas une couronne, C'est la fortune qui la donne, Il suffit de la mériter. » (2) Je suis forcé de dire et de prouver à la commission qu'elle n'a jamais compris la pensée de Volney, et qu'elle ne s'est jamais mise en devoir de la réaliser. » (3) J'ai donc tout lieu de croire que, jusqu'à ce jour, personne encore, soit parmi les anciens, soit parmi les modernes, n'a eu une juste idée de la langue et de l'écriture hiéroglyphiques. »

Syn-glosse européenne, ou Étude comparative des 15 principales langues de l'Europe, considérées dans leurs rapports entre elles et avec la langue sanscrite de l'Inde; par M. F.-G. Eichhoff; vol. in-8°, dont la publication prochaine est annoncée par un prospectus, imprimé chez M. Duverger, et distribué par MM. Treuttel et Wurtz.

Lexique grec-français, par M. de Mourcin, xix^e édition, augmentée. Paris, Delalain, 1833, in-8°. Prix, 7 francs 50 centimes.

Éléments de la grammaire turque; par M. Amédée Jaubert, membre de l'Institut; 2^e édition revue, corrigée et augmentée, qui doit paraître prochainement.

chez MM. Firmin Didot, en un vol. in-8°. La 1^{re} édition est de 1823, Imprimerie royale, in-4°. Voyez sur cette grammaire un article de feu M. Abel-Rémusat, pages 366-371 de notre cahier de juin 1823.

Nouvelle grammaire italienne, par le comte de Francolini. Vol. in-8°, imprimé à Besançon, et en vente à Paris, chez Baudry. Prix, 7 francs 40 centimes.

Odes d'Anacréon, traduites en vers par M. d'Attel de Lutange, de la société royale des antiquaires de France, avec le texte grec en regard; suivies de cinq traductions des mêmes odes, par divers auteurs, dans les langues latine, italienne, espagnole, anglaise, allemande, et de notes bibliographiques et critiques. A Paris, chez Bossange père, et chez Treuttel et Wurtz, 1833, gr. in-4°, papier vélin; orné d'un *fac simile*, lithographie du manuscrit du Vatican, et d'un portrait lithographié par M. Maurin; prix, 15 fr. L'ode *Ἡ γῆ μέλαινα πίνει* est traduite comme il suit par M. de Lutange:

La terre fertile boit l'onde;
Et l'arbre, la sève féconde;
Thétis boit les vapeurs de l'air,
Le blond Phébus, la vaste mer;
Et Phœbé, le flambeau du monde.
Mes amis, si tout boit ici,
Ah! laissez-moi donc boire aussi.

M. Accii Plauti Comœdiæ, cum selectis variorum notis et novis commentariis, curante Jos. Naudet, volumen tertium. Parisiis, Firmin Didot, 1833, in-8°, 648 pages, troisième et dernier volume de l'édition de Plaute, qui fait partie de la collection des Classiques latins, de feu M. Lemaire, rue des Quatre-Fils, n° 16. Voyez Journal des Savants, 1830, mars, page 190; novembre 678-688.

Œuvres complètes d'Horace en six langues: texte latin, d'après M. Achaintre, traduction française en prose, par M. Monfalcon; trad. en vers allemands, par Wieland; en vers anglais, par Francis; en vers italiens, par Gargallo; en vers espagnols, par Burgos; traductions et imitations en vers français, par MM. Ragon, Delort, Wailly, Danet, Léon Halevy, etc. Notes, préfaces, notices bibliographiques, par M. J. B. Monfalcon. Lyon, imprimerie de Perrin, librairie de Cormon, 1833, in-8°, 3^e livraison, 96 pages. Il y aura sept livraisons.

Les Enfants d'Edouard, tragédie en trois actes et en vers, par M. Casimir Delavigne, représentée pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 18 mai 1833; 3^e édition. Paris, imprimerie d'Éverat, librairie de Ladvocat, 192 pages in-8°.

Conversations de lord Byron avec la comtesse de Blessington, faisant suite à ses mémoires; traduites par M. Letellier. Paris, Fournier, 1833, in-8°, avec le portrait de lady Blessington, d'après sir Th. Lawrence. Prix, 7 fr. 50 centimes.

Bibliothèque universelle des voyages effectués par mer ou par terre dans les diverses parties du monde, depuis les premières découvertes jusqu'à nos jours; par M. Albert Montémont. Paris, imprimerie de Rignoux; librairie d'Arm. Aubrée, 1823. T. 1 — iv, in-8°. L'ouvrage aura 35 volumes.

Voyage de découvertes de la corvette l'Astrolabe, exécuté pendant les années 1826, 27, 28 et 29, sous le commandement de M. Jules Dumont d'Urville: Observations nautiques, météorologiques, hydrographiques et de physique. Paris, Firmin Didot, 1833, in-4°, 148 pages et 2 planches. Volume publié par le ministère de la marine.

Voyage au Canada, par Edward Allen Talbot, traduit de l'anglais par M. . . ., suivi d'un extrait du voyage de M. J. M. Duncan, en 1818 et 1819, traduit de

l'anglais, par M. Eryiès (Eyriès), orné de cartes, par M. Amb. Tardieu. Paris, impr. de Belin, librairie centrale, rue des Bons-Enfants, n° 23, 1833, 3 vol. in-8°.

Histoire de France, avec des documents inédits, par M. Delandine de Saint-Esprit. Tome I^{er}. Paris, imprimerie de Barbier, librairie de Roret, 1833, in-8°, 424 pages.

Conséquences du système de cour établi sous François I^{er}, contenant l'histoire politique des grands officiers de la maison et couronne de France, des dignités de cour, et du système nobiliaire, depuis François I^{er}, par M. P. L. Røederer. Paris, imprimerie de la Chevardière, librairie d'Hector Bossange, 1833, 340 pag. in-8°.

Notice historique sur l'état ancien et moderne du Calaisis, de l'Ardrésis, etc., par M. P. J. N. Collet. Calais, Leleux, 1833, in-8°, 352 pages.

Histoire de la ville d'Amiens, depuis les Gaulois jusqu'en 1830, par M. H. Dusevel. Amiens, imprimerie de Machart, 2 vol. in-8°, publiés en 8 livraisons; les 7 premières ont paru, avec des planches lithographiées. Prix de tout l'ouvrage, 12 francs.

Notes historiques sur Arpajon, petite ville du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil, recueillies par ordre de M. Trocmé, maire d'Arpajon, par Jean-Joseph Beaugrand, commissaire de police de ladite ville. Paris, imprimerie de Pihan de Laforest, 1833, 72 pages in-12.

Histoire pittoresque de la Normandie, par M. A. Labutte, librairie de Breauté. Première livraison in-8°, avec vues et costumes du pays. Prix, 2 fr. 50 c. Il y aura 16 livraisons, qui formeront 4 volumes.

Notices historiques, géographiques et agronomiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord, par M. Habasque. Saint-Brieuc, 1833. T. I^{er}, in-8°. Prix, 6 francs.

Recherches sur les antiquités dauphinoises, par M. J. J. A. Pilot. Grenoble, imprimerie et librairie de Baratier, 1833. Tome I^{er}, in-8°, 296 p. Pr. 4 fr. 50 c.

Histoire des duchés de Lorraine et de Bar, et des trois évêchés (Metz, Toul, Verdun). — [Départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges]; par M. Begin. Toul, imprimerie de Bastier. Nancy, librairie de Vidart et Jullien, 1833; tome I^{er}, in-8°, 404 pages.

Aperçu historique sur la dignité de maréchal de France, suivi d'un tableau chronologique des maréchaux, depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à nos jours, par le général Oudinot. Paris, imprimerie de Renouard, librairies d'Anceletin et de Levrault, 1833, 76 pages in-8°.

Statistique raisonnée de la France, par Lewis Goldsmith; traduite de l'anglais, par M. Eug. Henrion. Paris, imprimerie de Béthune, librairie de Lagny, 1833, 400 pages in-8°; prix, 7 francs.

Almanach royal et national pour l'an MDCCCXXXIII, présenté à S. M. et aux princes et princesses de la famille royale. Paris, A. Guyot, 1833, in-8°, 984 pages, Prix, 10 fr. Il n'a paru qu'en juillet.

La Grande Bretagne en 1833, par M. le baron d'Haussez, ancien ministre. Paris, imprimerie de Locquin, librairie d'Urbain Canel, 2 vol. in-8°, ensemble de 41 feuilles et demie, y compris l'opuscule intitulé *Philosophie de l'exil*, qui avait paru sans nom d'auteur; au mois d'avril dernier. Paris, imprimerie de Pinard, 84 pages in-12.

Histoire des révolutions de Madagascar, depuis 1642 jusqu'à nos jours, par M. Ackerman, chirurgien-major de la Marine. Paris, imprimerie de Smith, librairie de Gide, 1833, 300 pages in-8°. Prix, 4 francs.

Lettre à M. Hase sur une inscription latine du 11^e siècle, trouvée à Bourbonne-les-Bains le 6 janvier 1833, et sur l'histoire de cette ville, par M. Jules Berger de Xivrey. Paris, imprimerie de H. Fournier, librairie d'Aimé André, VIII et 264 pag. in-8°, avec six lithographies; prix, 6 francs. L'inscription, en lettres semblables à nos majuscules imprimées, se lit ainsi: DEO, APOL. | LINI, BORVONI. | ET, DAMONÆ | C. DAMINIUS. | FEROX. CIVIS. | LINGONUS. EX | VOTO. Deux inscriptions analogues existaient à Bourbon-Lancy, et une 3^e à Bourbonne-les-Bains; des copies plus ou moins fautive de cette dernière ont été publiées en divers livres, que M. Berger de Xivrey indique. Il rapproche ces trois monuments de celui qui n'a été découvert qu'au mois de janvier dernier, et qu'il traduit ainsi: « Caius Daminius Ferox, citoyen de Langres, au dieu Apollon Borvo et à Damona, pour l'accomplissement d'un vœu. » Cette traduction et celles des trois autres inscriptions sont précédées de recherches sur quelques points d'histoire, et spécialement sur les deux divinités, Apollon Borvo et Damona. Toutes ces observations de l'auteur se lisent avec beaucoup d'intérêt, ainsi que celles qui les suivent et qui concernent les débris du tombeau d'un acteur, un bouc en bronze, d'autres monuments, les premiers temps de la ville de Bourbonne, ses annales au moyen âge et depuis la fin du XV^e siècle. M. Berger de X. y a joint un tableau chronologique des seigneurs de Bourbonne, depuis la dame Willaume en 1205, jusqu'à la comtesse de Mesmes Devaux, en 1783; 8 pièces justificatives, une table des auteurs qu'il a cités, une table des matières, et l'autobiographie qu'il a, selon l'usage, présentée, en langue latine, à l'académie de Tubinge, pour y obtenir le grade de docteur. Les six planches lithographiées représentent les quatre inscriptions, deux monuments antiques, des sceaux et des armoiries des seigneurs de Bourbonne.

Médailles inédites ou nouvellement expliquées, publiées par M. Dumersan, du cabinet des médailles de la Bibliothèque royale. A Paris, chez l'auteur, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 12, 1833, in-8°, avec 9 planches gravées. Prix, 5 fr.

Rapport fait à la société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, par M. Vergnaud Romagnesi, sur une figurine trouvée à Tigy (département du Loiret). Paris, Roret, 1833, in-8°. M. Vergnaud Romagnesi est auteur d'une Histoire de la ville d'Orléans, dont la seconde édition, en 2 vol. in-8°, a paru à Orléans, chez Rouzeau Montaut.

Destination de l'homme, par Fichte, ouvrage traduit de l'allemand, par M. Barchou de Penhoen. Paris, Paulin, 1833, in-8°. Nous lisons dans une analyse de ce livre que « la subjectivité objective du moi, sorti des profondeurs de son essence indéterminée, se manifeste par son opposition et crée la conscience. »

Essai sur l'étude de l'homme, considéré sous le double point de vue de la vie animale et de la vie intellectuelle; par M. Ph. Dufour. Paris, imprimerie de Pihan Delaforest, librairie de Pesron, 1833, 2 vol. in-8°, 872 pages. Prix, 12 fr.

Machiavel, son génie et ses erreurs, par M. A. F. Artaud, ancien chargé d'affaires de France à Florence, à Vienne et à Rome, membre de l'Institut, etc. Paris, Firmin Didot, 1833, 2 vol. in-8°, VIII, XI, 455 et 540 pages, avec un portrait de Machiavel, et un fac simile de son écriture. Prix, 20 francs. Nous nous proposons de rendre compte de cet important ouvrage, qui contient, avec l'histoire de la vie de Machiavel, l'analyse et l'examen de tous ses écrits. Ce sujet avait été traité, mais avec moins d'étendue, par plusieurs écrivains, notamment par Ginguené, dans les 184 1^{res} pages du tome VIII de son Histoire littéraire d'Italie, et auparavant par J. Frid. Christ dans le volume intitulé: De Nicolao Machiavello libri tres, in quibus de vitâ et scriptis,

item de sectâ ejus viri, atque in universum de politicâ nostrorum, post instauratas litteras, temporum, ex instituto disseritur, historiæque civilis et rei litterariæ passim ratio habetur; partim jam primum editi, partim cusi auctores. Lipsiæ et Halæ, Kresbs, 1731, in-4°.

Tableau historique du progrès du droit public et du droit des gens, jusqu'au XIX^e siècle, par M. Isambert; Paris, Paulin, 1833, in-8°. Prix, 4 francs.

Cours éclectique d'économie politique, écrit en espagnol, par don Alvaro Florez-Estrada, et traduit sur les manuscrits originaux de l'auteur, par M. L. Galibert. A Paris, chez MM. Treuttel et Wurtz, 1833, 3 vol. in-8°. L'ouvrage est divisé en 4 parties : 1^o production de la richesse; 2^o distribution de la richesse; 3^o échanges des différents produits de l'industrie; 4^o consommations.

Traité des transactions, d'après les principes du Code civil, suivi de la discussion du projet de loi, de l'exposé des motifs et des principaux discours prononcés au corps législatif et au tribunal, par M. J. B. F. Marbeau, avocat; deuxième édition. Paris, Nève, 1832, 344 pages in-8°.

Appendices aux études sur le texte d'Isaïe, par M. J. B. M. N. . . . ancien élève du collège royal de France. Lyon, impr. de Perrin; Paris, librairie de Dondey-Dupré, 1833, trois vol. in-8°.

La Religion constatée universellement à l'aide des sciences et de l'érudition moderne, par M. . . de la Marne. Reims, impr. de Luton; Paris, librairie de Hivert, 1833, deux vol. in-8°, 456 et 460 pages. Prix des deux vol. in-8°, 8 fr. L'auteur s'est proposé de mettre les preuves de la religion au niveau de l'état actuel des connaissances humaines. Son traité est divisé en dix-sept chapitres; le troisième est intitulé : *Existence et nature de Dieu, des hommes et de la matière*; le quatrième : *Inexistence de toute espèce de morale naturelle*; le septième : *Ratification des enseignements de la religion par les sciences humaines; adhésion de la métaphysique, des mathématiques, etc.*; le onzième : *Prodiges du somnambulisme magnétique; surnaturalité de ces phénomènes, origine infernale de ces mêmes faits*; le douzième : *Prodiges du jansénisme convulsionnaire; leur surnaturalité et leur origine infernale*; le treizième : *Miracle de la croix aérienne de Migné, etc.*

BRUXELLES. — *Rapport sur les travaux de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, depuis le mois de juillet 1830, par M. A. Quetelet. Bruxelles, 1^{er} mai 1833, 12 pages in-4°.

Principes de logique, suivis de l'histoire et de la bibliographie de cette science, par le baron de Reiffenberg. Bruxelles, Hauman, 1833, in-8°. Le même auteur vient de publier des *Ruines et Souvenirs*. Bruxelles, Demat, in-8°; et des *Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour*. Bruxelles, Hayez, in-4°.

En annonçant, dans notre cahier de mars dernier, pages 187, 188, les *Essais philosophiques* de M. Gruyer, nous en avons extrait des lignes qui n'exprimaient pas les opinions personnelles de l'auteur : il nous a fait parvenir une réclamation dont nous nous empressons de transcrire ici les principaux résultats : « Si l'on « veut savoir quel est, selon moi, le véritable système ou l'enchaînement des phénomènes et des propriétés tant actives que passives de l'âme, le voici en peu de « mots : la pensée comprend ou tout au moins suppose l'activité et la mobilité de « la substance pensante, c'est-à-dire la volonté (qu'on se représente comme libre « ou se déterminant elle-même), et la sensibilité en général (dénomination sous « laquelle je comprends toutes les propriétés actives de l'âme); car penser, c'est « non-seulement être attentif, réfléchir, comparer, en un mot vouloir ou agir,

« c'est encore concevoir, imaginer, se ressouvenir, connaître, en un mot être
 « modifié, être mu par des causes extérieures ou intérieures, mais indépendantes
 « de la volonté. L'activité de l'âme comprend l'attentivité, la réflexibilité ou les
 « facultés d'être attentif, de réfléchir, comme aussi celles de comparer, de con-
 « templer, de méditer, et peut-être encore d'autres facultés, ou pour mieux dire
 « d'autres modifications de l'activité, ce qui n'importe guère. Ces facultés, exercées
 « sur les volitions, les actions de l'âme, sont l'attention simple, la réflexion...
 « Ces opérations ou actions volontaires n'ont point de cause efficiente, si, comme
 « on l'imagine, elles sont libres absolument parlant, ce ne sont point des
 « phénomènes proprement dits, ou ce sont des phénomènes sans cause (ce qui
 « n'est pas sans difficulté). Dans tous les cas, elles ne sont elles-mêmes causes effi-
 « cientes d'aucun autre phénomène psychologique; car elles ne produisent ni
 « les sensations, ni les sentiments, ni les idées. Quant à la mobilité de l'âme,
 « elle comprend la sensibilité physique, la sensibilité intellectuelle et la sensibilité
 « morale. La sensibilité physique, comme chacun sait, se sous-divise en plusieurs
 « sens... qu'il ne faut pas confondre avec les organes qui s'y rapportent; la
 « sensibilité intellectuelle, ou ce que Descartes appelle l'entendement, mot qu'il
 « prend avec raison dans le sens passif, comprend la conscience, la conception,
 « le jugement ou le sens du vrai, la mémoire, l'imagination, la raison ou la
 « propriété d'apercevoir ces rapports, qu'on nomme conséquences, et peut-être
 « encore d'autres propriétés ou capacités de la même espèce; enfin sous le nom
 « de sensibilité morale, faute d'expression plus convenable, et d'une significa-
 « tion plus étendue, nous rangeons le sens de l'harmonie, le sens du beau, le
 « sens du juste et de l'injuste, etc. Ces propriétés passives sont les conditions
 « nécessaires de l'existence, de la manifestation de tous les phénomènes de l'âme
 « proprement dite, que nous appelons sensations, idées et sentiments... Enfin
 « ces phénomènes intérieurs, joints à certains accidents physiques, sont eux-
 « mêmes les causes efficientes ou productives les uns des autres. Les objets exté-
 « rieurs et les rapports qu'ils ont entre eux, en agissant sur nous, produisent nos
 « premières idées; puis, ces idées acquises et les rapports qui existent entre elles
 « font naître à leur tour d'autres idées, celles-ci d'autres encore, et ainsi de
 « suite. » — Nous nous abstenons de toute observation sur ce système: nous n'exa-
 « minons pas s'il est préférable à celui que notre cahier de mars attribuait à
 M. Gruyer.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Poésies gothiques françaises. (Article de M. Raynouard.).....	Pag. 385.
Recherches sur les véritables noms des vases grecs, par M. Théodore Panofka. (Second article de M. Letronne.).....	396.
Grammaire comparative des langues sanscrite, etc., par M. Fr. Bopp. (Article de M. Eugène Burnouf.).....	412.
De la peinture sur mur chez les anciens. (Mémoire de M. Raoul-Rochette.)....	429.
Nouvelles littéraires.....	441.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

AOUT 1833.

QANOON-E-ISLAM, or the Customs of the Moosulmans of India; comprising a full and exact Account of their various Rites and Ceremonies, from the moment of Birth till the hour of Death; by Jaffar Shurreef (a native of the Deccan), composed under the direction of, and translated by G. A. Herklots, M. D. London, 1832. — Règles de l'islamisme, ou usages des musulmans de l'Inde, comprenant un récit exact et détaillé de leurs différents rites et cérémonies, depuis le moment de la naissance jusqu'à l'heure de la mort, par Jafar Scharif, natif du Décan, ouvrage composé sous la direction de G. A. Herklots, docteur en médecine, et traduit (de l'hindoustani) par le même. Londres, 1832, royal in-8°, xxviii, 436, cxviii pag.

L'OUVRAGE dont je vais rendre compte est très-certainement une des publications les plus importantes qui aient paru jusqu'ici sur la religion de Mahomet : les immenses matériaux qui y sont accumulés dans 592 pages grand in-8° auraient pu facilement remplir plusieurs volumes. On sent par conséquent qu'on ne saurait en donner une analyse satisfaisante que dans une série d'articles; mais comme j'ai dû me borner à un petit nombre de pages, je m'arrêterai de préférence à la partie qui me paraît la plus intéressante de l'ouvrage, je veux parler de celle qui a rapport à la religion musulmane dans l'Inde, sujet dont je me suis occupé moi-même dans un Mémoire spécial¹.

¹ *Mémoire sur des particularités de la religion musulmane dans l'Inde, d'après les ouvrages hindoustanis, in-8° de 114 pages.*

L'auteur de l'ouvrage dont il s'agit ici est Jafar-Scharif, surnommé *Lâla-Miân*, musulman sunnite, natif d'Ellore, dans l'ancien royaume de Golconde. Il nous apprend que des personnes instruites lui avaient souvent témoigné le regret qu'il n'existât pas un ouvrage complet sur l'islamisme, tel qu'il est pratiqué dans le Décan, et que le docteur Herkots finit par le déterminer à écrire lui-même un traité qui retraçât les devoirs des musulmans, depuis leur naissance jusqu'à leur mort, et les usages variés, tant religieux que civils, qu'ils suivent. Fidèle à ce plan qu'il a adopté, Jafar Scharif décrit dans son premier chapitre les rites et les cérémonies usités pendant la grossesse des femmes musulmanes, et dans le temps de leurs couches; il parle de ceux qui accompagnent la naissance d'un enfant, et incidemment des quatre classes ou races des musulmans de l'Inde: les *Saïd*, les *Scheïkh* ou *Maschaïkh*¹, les *Mogols* et les *Pathans* ou *Afgans*. Les *Saïd* sont ou *Haçani*, ou *Houçâni*, ou *Aliwi*, selon qu'ils descendent de Haçan, de Houçân, ou des autres enfants d'Ali. La femme d'un *Saïd* se nomme *Saïdâni*. Le nom de *Mirza* (fils d'un *Mir*, c'est-à-dire d'un *Saïd*) se donne au fils d'une *Saïdâni* et d'un *Mogol*. Les *Scheïkhs* se subdivisent en trois variétés: les *Corâschi*, ou ceux de la tribu de Mahomet; les *Siddiqui*, et les *Farouqui*, ou descendants d'Aboubekr, surnommé *Siddic*, ou le véridique, et d'Omar, surnommé *Farouc*, ou le discernateur. Il y a deux espèces de *Mogols*: les *Irâni*, ou Persans d'origine, qui sont schiïtes, et les *Tourâni*, ou Tartares, qui sont sunnites; enfin les *Pathans*, qui prétendent descendre du patriarche Jacob, se subdivisent en *Youçouf-Zaï*, descendants de Joseph, et *Lodi*, descendants de Loth. Il y en a aussi qui sont nommés *Dourrani*, à cause des perles (*dourr*) qu'ils portent aux oreilles, et *Gaïr-Mahdi* (non Mahdi), lesquels n'admettent pas la prétendue continuité d'existence du dernier imam, et son apparition à la fin des temps avec Jésus-Christ. On les désigne aussi sous le nom d'*Abdalli* et de *Dairé-Walé*. Outre ces quatre principales classes, il y en a une troisième nommée *nawa-âé-thé*, ou les nouveaux venus.

En parlant des races musulmanes de l'Inde, Jafar ne pouvait manquer de faire connaître les deux sectes qui divisent les musulmans de cette contrée, c'est-à-dire l'imamienne et la sunnite. L'auteur, qui appartient à la première, nomme toujours ses adversaires *schiah* (schiïtes), mot qui signifie *sectaires*; et il prétend qu'ils sont dans l'Inde moins nombreux que les

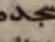
¹ Ce pluriel arabe est employé quelquefois pour le singulier. En hindoustani on considère comme singuliers plusieurs pluriels arabes irréguliers, tels que *nawâb* (nabab), pluriel de *naïb*; *oumâra* (omrà), pluriel d'*amîr*, etc.

sunnites; quoiqu'on puisse croire, avec Mad^e Haçan-Ali¹, qu'il y en a à peu près autant de l'une et de l'autre secte, ou même que les schiites sont en majorité². Jafar paraît du reste fort tolérant, comme le sont en général les musulmans de l'Inde, et il trouve très-ridicule l'exagération de quelques imamiens qui les porte à ne jamais prononcer le nombre 4 dans les calculs d'arithmétique; à ne pas se servir de lits à quatre pieds, nommés *tcharpai*, et à d'autres observations puérides de ce genre, par haine pour le nombre 4, qui est celui des quatre premiers khalifes que les sunnites reconnaissent comme légitimes. Il blâme aussi énergiquement ce que quelques imamiens se permettent à la fête de *Gadir*³. « Ils forment, dit-il, trois figures creuses, de pâte faite avec de la farine de froment, et ils les remplissent de miel; ensuite, après avoir chargé d'imprécations ces figures, qu'ils considèrent comme représentant Aboubekr, Omar et Osman, ils plongent un couteau dans chacune d'elles; puis ils sucent le miel qui en découle et mangent un morceau de la pâte, comme s'ils voulaient faire entendre qu'ils boivent le sang et mangent la chair de leurs ennemis. »

Dans les chapitres II à XII, Jafar et son traducteur, M. Herklots, décrivent au long les cérémonies nombreuses qui suivent la naissance d'un enfant, jusqu'au premier anniversaire de ce jour, nommé *sâl-guira* ou *baras-gânth*, c'est-à-dire le *nœud de l'année*, parce qu'on fait en ce jour un nœud à un cordon *ad hoc*, pour constater l'âge de chaque individu. Lorsque l'enfant a atteint sa quatrième année, on lui fait prononcer le *bism-illah* (au nom de Dieu), et de 7 à 14 ans, on le circoncit. Puis viennent, à l'époque de la puberté chez les deux sexes, de nouvelles cérémonies, que nos auteurs développent avec exactitude.

Dans les chapitres XII et XIII, il s'agit des principes fondamentaux de l'islamisme, qui sont exposés dans une foule d'ouvrages, mais qu'il était nécessaire d'insérer ici pour que ce traité fût complet. A propos du pèlerinage de Médine, l'auteur fait une observation qui fait ressortir la différence qui existe entre les musulmans de l'Inde, demi-idolâtres, et les vrais musulmans de l'Arabie et des autres contrées soumises au Coran. Les musulmans indiens rendent aux saints un culte presque identique avec celui de Dieu : de là vient que ceux qui vont visiter le tombeau du prophète ne manquent pas de se prosterner devant ces reliques vénérées. « Mais, dit l'auteur, les gardiens du tombeau les en empêchent, leur faisant obser-

¹ *Observations on the Musulmauns of India*, tom. I, p. 128. — ² *Asiatic journal*. N. S.; tom. VIII, p. 34 de *l'Asiatic Intelligence*. — ³ Voyez sur cette fête mon *Mémoire sur la religion musulmane dans l'Inde*, p. 76.

« ver que le *sijdah*  (*adoration en se prosternant*) est une marque de respect qui doit être réservée à Dieu seul, et qu'on se rend coupable en l'employant à l'égard d'une créature. » Jafar désapprouve tout à fait ces prosternations qu'on fait dans l'Inde, même devant les *tâbout* ou *tazia* (représentations des tombes de Houçaïn et de Haçan), et les bannières des processions.

Je ne parle pas du IV^e chapitre, exclusivement consacré aux cérémonies religieuses et civiles du mariage. On le lit avec intérêt, même après les descriptions de Mackenzie¹ et de Mad^e Haçan-Ali²; parce que les détails y sont extrêmement circonstanciés et précis, et que les mots hindoustanis dont la mention est utile y accompagnent les explications. Quoique la religion musulmane permette aux veuves de contracter une nouvelle union quatre mois et dix jours après la mort de leur premier mari, il est bien rare néanmoins dans l'Inde qu'elles se remarient : dans ceci comme dans bien d'autres choses, les préjugés des Hindous ont asservi les musulmans.

Le chapitre XV, composé de 81 pages, est consacré à la description de la fête de *Moharram*, destinée principalement, comme on sait, à célébrer la mémoire du martyr de Houçaïn. L'auteur, quoique sunnite, ne parle qu'avec horreur de l'impur (*palid*) Yézid, qui fit empoisonner Haçan et massacrer Houçaïn. Selon lui, ce ne fut pas l'épouse de Haçan qui donna du poison à son mari, mais une femme nommée *Joadâ*, subornée par Marwan, ministre de Yézid. Jafar trace au long l'histoire touchante de Mouslim et de ses deux fils, narration qui sert de prologue à celle de la fin malheureuse de Houçaïn et de ses 72 compagnons.

Il existe dans l'Inde un édifice spécial pour la célébration de la fête de *Moharram*. Cet édifice, nommé *Imam-bâra* (édifice de l'imam) dans le nord et l'est de l'Inde, est appelé dans le Décan *âchour-khâna* (maison des dix jours); *tazia-khâna* (maison de deuil), ou simplement *âstâna* (seuil). C'est là que sont disposés les *tâbout*³, ou figures des tombeaux de Houçaïn et de Haçan; les *schah-nachin*, sorte de petite chapelle por-

¹ *Transactions of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland*, tom. III, p. 170 et suiv. — ² *Observations on the Musulmauns of India*, tom. I, p. 350 et suivantes. — ³ J'ai vu l'an passé à Charonne, près Paris, deux de ces *tâbout* ou *tazia* qui avaient été fabriqués pour un riche musulman de Calcutta. Ils ressembloient beaucoup à celui dont M. Herklots a donné le dessin, planche I, fig. 1, si ce n'est qu'ils étaient faits avec plus de goût et plus ornés, et qu'un paon, la queue déployée, était au-dessus de la coupole. On ne saurait mieux les comparer qu'à une petite chapelle gothique, avec ses

tative dont on voit la figure dans l'ouvrage de M. Herklots¹, les *alam*, ou bannières qu'on porte aux processions de *Moharram*; des représentations du *Borâc*, animal au corps de cheval et à la tête de femme, avec des ailes et une queue de paon, et qui transporta Mahomet au ciel. Tous ces objets sont entourés de *tattî* ou de châssis, faits avec du mica, qui brillent et réfléchissent la lumière. Il y a aussi des figures de cire ou d'autres matières, tant d'hommes que d'animaux, de plantes et de fruits. Devant les *âchour-khâna*, on creuse chaque année un fossé circulaire nommé *allâwa* (ou mieux *alao*, الأو), c'est-à-dire *feu de joie*, parce qu'on y allume du feu chaque soir pendant tout le temps que dure la fête. Les gens du peuple, jeunes et vieux, s'amuse à courir et à jouer autour, en criant : « *Ia Ali* (ô Ali), *schâh Haçan* (roi Haçan), *schâh Houçaïn* (roi Houçaïn), etc. » Il y a en aussi qui traversent la flamme, d'autres qui sautent sur la braise et la jettent au loin. On creuse quelquefois un *alâwa* sans *âchour-khâna*, et pendant les dix nuits de *Moharram*, les femmes récitent devant le feu le *marsiya* (élégie en l'honneur de Houçaïn), en se frappant de temps en temps la poitrine. On se contente même de placer une lampe allumée sur un mortier de bois renversé, ou sur un vase de terre. Les premier, troisième et quatrième jours lunaires, on orne l'*âchour-khâna* de tapis, de transparents, de lampes, de lustres, de bougies, d'œufs d'autruche, de fleurs artificielles en papier, etc. On fixe en outre sur le sol, dans chacun de ces édifices, cinq ou six bannières nommées généralement *alam* ou *chaddâ*. Ces bannières ou drapeaux ont différentes formes qu'il serait trop long de décrire ici. Le pan d'étoffe qu'on attache à la pique est ordinairement triangulaire; il est rouge ou vert, selon qu'on veut représenter le drapeau de Houçaïn ou celui de Haçan. On y voit la figure ou du *zou 'lfiçar* (épée d'Ali), ou du *cadam-i raçoul* (pied de Mahomet). On place devant ces étendards des lampes, des *morchhal* (éventails), des *oud-soz* (cassolettes), etc. On brûle de l'encens devant ces *alam*, et il est bon de remarquer ici que l'encens est employé dans le culte des musulmans de l'Inde, tant pour Dieu que pour les saints, les images, les reliques, etc. Pendant le jour on

tourelles et ses ogives. Au dessus des ouvertures il y avait les inscriptions suivantes :

الصلاة والسلام على محمد مصطفى - وعلى مرتضى - وفاطمة البيت -
والامامين حسن وحسين - صلى الله عليهم وسلم

« Salut et paix à Mahomet Moustafa, à Ali l'élu, à la vierge Fatime, et aux deux imams Haçan et Houçaïn! que Dieu leur soit propice et leur accorde le salut! »

¹ Planche 1, figure 2.

lit le Coran dans ces *âchour-khâna*, et à la nuit, de jeunes garçons chantent le *marsiya*, entourés de fakirs et de nombreux assistants.

Dans l'après-midi du septième jour de la fête, on sort dans le Décan la bannière de *Cacim*, neveu et gendre de Houçaïn, bannière qui se distingue des autres par une petite ombrelle d'or ou d'argent qui orne son extrémité supérieure. Elle est portée par un homme à cheval ou à pied, accompagné d'une troupe de musiciens et de bayadères, qui chantent le *marsiya*, et se frappent la poitrine en criant : *Doulha, Doulha* (nouveau marié)! pour faire allusion au mariage de Cacim¹. Par honneur pour cet étendard, on agite un *morchhal* devant lui, et l'on brûle de l'encens tant que dure la procession. Lorsqu'on est de retour à l'*âchour-khâna*, on pose sur un banc l'étendard dont il s'agit; puis on offre un *fâtiha*², sur deux ou trois vases de *scharbat*, nommé *ran ki scharbat* (sorbet de la guerre), qu'on distribue ensuite aux assistants.

On promène aussi ce jour-là dans les rues une pique (*néza*), en haut de laquelle on enfonce un poncire; on y suspend le châle d'un turban, un arc et deux épées. Le citron représente la tête de Houçaïn, laquelle, par ordre d'Yézid, fut portée de ville en ville au bout d'une lance; cette procession est accompagnée de la même manière que la précédente. Au soir a lieu l'exhibition du *nal sahib*: c'est une représentation du fer du cheval de Houçaïn, en un métal quelconque, et plus ordinairement en bois, ou même en papier enduit de poudre de sandal: cette figure est plus grande, bien entendu, que les fers à cheval ordinaires. Celui qui porte le *nal sahib* court comme un furieux, renversant devant lui vieillards, femmes et enfants. Il veut imiter par là la marche rapide et légère du cheval de Houçaïn. Il est accompagné de jeunes gens qui tiennent en mains des *morchhal* (éventails), des *afitâb-guir* (parasols), ou simplement des épées et même des bâtons, et qui généralement ne prennent part à cette cérémonie que par suite d'un vœu de leur mère: en effet, une femme promet souvent que, si elle obtient du ciel un enfant, elle le fera courir à la suite du *nal sahib*, ce qu'elle ne manque pas d'accomplir. Chacun est libre de faire une procession: ainsi les bannières se rencontrent souvent dans les rues; et alors il est d'usage de les faire toucher ensemble, d'offrir un *fâtiha*, de brûler de l'encens et de passer outre. On promène aussi ce jour-là dans les rues la figure du *Borâc*, animal dont il a été déjà parlé. Elle est de bois, haute de deux ou trois pieds, peinte et ornée avec soin.

¹ Voyez mon article sur les *Observations on the musulmauns of India*, par M^{me} Haçan-Ali, dans le *Nouveau Journal asiatique*, tome IX, p. 542. — ² C'est-à-dire le premier chapitre du Coran, précédé d'une prière qui varie selon la circonstance. Voyez mon *Mémoire sur la religion musulmane dans l'Inde*, p. 25.

Le dixième jour on sort tous les drapeaux, excepté celui de Cacim. Des hommes portent des *tâbout* sur leurs épaules; ils sont entourés de fakirs de toute espèce et de gens munis de torches et de flambeaux. Le peuple fait cette procession le soir, et les gens distingués à minuit. Cette nuit les rues sont illuminées, et il y a çà et là des lanternes magiques et des ombres chinoises représentant des batailles, et qui attirent beaucoup de spectateurs. Toute la nuit, la ville entière est sur pied: le bruit et le tumulte ne cessent pas un seul instant. Au lieu de *tâbout* ou de *tazia*, il y a des musulmans qui emploient un *schâh naschin* (salle d'honneur), autrement dit *dâd mahâl* (palais de justice), monument analogue au premier, si ce n'est qu'il est fait en forme de palais, et qu'à chaque angle il y a une sorte de fanal, avec un transparent à figures d'animaux, qui tourne à peu près comme ces chapeaux de lampes qu'on voit à Paris dans quelques magasins¹.

Les fakirs jouent un grand rôle dans les processions de *Moharram*. La plupart s'y présentent déguisés d'une manière grotesque. Les *Jalâlia* surtout y sont en grand nombre: les uns portent d'énormes turbans de paille; ils ont à leur cou des chapelets dont les grains ne sont autre chose que des fruits de toute espèce; ils ont la moitié du visage teint en noir, et portent à la main une poupée de forme horrible. D'autres sont déguisés en *byâj khor* (usuriers), *mourda farosch* (fossoyeurs), *baccâl* (fruitiers), *scharrâbi* (ivrognes), *galiz schâh* (vidangeurs), etc. Il y en a qu'on nomme *majnoun* (fous): ils représentent Kaïs, l'amant de Laïli ou Laïla; ils ont la tête couverte d'un bonnet en pain de sucre, avec une longue queue de morceaux de papier qui traîne jusqu'à terre; quelquefois ils portent une lanterne sur la tête; ils vont dans les *âchour-khâna*, où ils dansent en tournant, à peu près comme font les maulawi à Constantinople. D'autres fakirs représentent Laïli: ils ont un chapeau de papier à trois cornes; leur vêtement est analogue au déguisement qui priva l'abbé Scarron de l'usage de ses membres: pour l'obtenir, ils se frottent le corps de la tête aux pieds avec de la colle et se roulent ensuite sur du coton. Il y en a qui sont déguisés en nègres ou en négresses; d'autres se font nommer *haji ahmac* et *haji be-oucouf* (les pèlerins fous et idiots): ils ont une perruque de chanvre, une barbe qui descend jusqu'au nombril et un monstrueux ventre postiche; ils font mille singeries pour exciter le rire des assistants. On en voit aussi déguisés en vieillards et en vieilles femmes; ces derniers se couvrent le visage d'un masque avec un grand *nath* ou anneau suspendu au nez. D'autres sont déguisés en médecins: ils se font précéder d'un cheval,

¹ On en trouve la figure dans l'ouvrage de M. Herklots, planche 1, fig. 2

chargé d'une grande quantité de petits sacs de simples. Il y en a qu'on nomme Mogols : ils ont un rosaire et un bâton à la main, et se donnent des sobriquets ridicules, tels que *gâjar-beg* (seigneur carotte), *schalgam-beg* (seigneur navet), *mirchi-beg* (seigneur poivre), etc. : ils conversent entre eux dans une sorte d'argot. D'autres, déguisés en nabab, sont montés à cheval et suivis de plusieurs domestiques. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que des fakirs musulmans se déguisent en joguis indiens : ils jouent comme ceux-ci de différents instruments de musique et chantent des hymnes adaptées à la circonstance. D'autres se déguisent en *Nânak panthî*, ou sectateurs de Nanak : ils portent une massue à chacune de leurs mains, et les frappent l'une contre l'autre. Il y a aussi de jeunes garçons d'une jolie physionomie, auxquels on met des vêtements de femmes; enfin certains fakirs se tiennent par terre dans les *âchour-khâna*, avec une épée ensanglantée à leur côté, cachant leur tête ou leur corps, et sont censés des corps sans têtes ou des têtes sans corps : ils veulent représenter par cette momerie les martyrs de Karbala. Il y a aussi des déguisements en animaux : en ours (*rîchh schâh*), en tigre (*bagh schâh*), en chameau (*ount schâh*). Cette dernière mascarade consiste en une figure de chameau qu'un homme met en mouvement, comme on le pratique sur nos théâtres. Jusqu'ici je n'ai fait mention que de déguisements risibles; mais ceux dont j'ai à parler maintenant me semblent passer les bornes de la plaisanterie. Il y a en effet des fakirs qu'on nomme *câzi laïn* (juges maudits), et *câzi bê-dîn* (juges impies), lesquels sont vêtus comme des juges musulmans et parodient les discours religieux d'une manière tout à fait scandaleuse, disant par exemple : *Celui qui prie, fait l'aumône, etc., sera ÉLEVÉ en enfer; celui qui commet l'adultère, fait l'usure et se laisse corrompre par des présents, sera PRÉCIPITÉ dans le ciel, etc.* D'autres parodient une procession : ils portent un brancard sur lequel ils mettent des ordures qu'ils couvrent de douze morceaux d'étoffes d'or ou d'argent; si quelque badaud désire voir ces prétendues reliques, ils retirent gravement les douze morceaux d'étoffe l'un après l'autre, et rient ensuite de son désappointement. Ils se nomment les *fakirs de St. Hounnour-Houçain*.

Il serait beaucoup trop long de rapporter toutes les folies qui signalent cette fête singulière : ce qui précède est plus que suffisant pour montrer qu'elle a dégénéré en une véritable mascarade, qui la fait ressembler au *holi* des Hindous.

Beaucoup de musulmans et même d'Hindous font vœu d'exécuter à l'époque de *Moharram* tel ou tel exercice, s'ils obtiennent du ciel la grâce qu'ils demandent. Le plus usité dans le Décan est de *sortir l'ancre*

(*langâr nikâlnâ*) ; or, cette ancre prétendue n'est autre chose qu'une chaîne de fer ou d'argent, entourée d'une guirlande de fleurs qu'on passe autour des reins et qui traîne par terre. D'autres font vœu de balayer avec leur chevelure les bords d'un *alâwa*, ou de *se baigner* la tête dans le feu de ces *alâwa* ; de ne rompre le jeûne à cette époque qu'avec une nourriture obtenue en mendiant, etc. D'autres enfin promettent de se rendre en se roulant à l'endroit où l'on va déposer les *tâbout*, au dixième jour, nommé *schahâdat ka roz* (le jour du martyr), ou du moins de faire de cette manière une partie du chemin. Pour porter bonheur à leurs enfants, quelques gens, en ce jour, leur mettent aux oreilles, sous un des *tâbout* qu'on porte en procession, des boucles d'or, et si c'est une fille, un anneau (*boulâc*) au nez. A la nuit du neuvième jour a lieu une grande procession nocturne (*mouharram ki schab gascht*) qu'on pourrait nommer générale : une foule immense d'Hindous et de musulmans accourent dans la ville, pour la voir passer, de dix milles à la ronde. Ce jour-là on offre d'abord au nom de Houcaïn un *fâtiha* sur du pilau, du *scharbat*, etc. ; puis on sort les bannières, les *tâbout*, les figures de *Bourâc*, etc. Des gens munis de flambeaux les accompagnent, ainsi que des thuriféraires et les singuliers fakirs dont il a été fait mention. La procession est précédée d'une troupe de musiciens et d'une bande de bayadères qui récitent le *marsiya*. Elle fait d'abord le tour des *alâwa* trois fois ; puis elle traverse les rues et les bazars, et vers l'aurore elle retourne à l'*âschour khâna*, d'où elle est sortie. Le dernier jour de la fête¹ on fait une procession pareille à celle de la veille, si ce n'est qu'elle a lieu de jour, de neuf heures du matin à trois heures après midi, et qu'ainsi on n'y porte ni torches ni flambeaux. C'est en ce jour qu'on transporte à la plaine de Karbala (*Karbala ka maidân*), c'est-à-dire simplement à une plaine située près de la mer, d'une rivière ou d'un étang ; c'est en ce jour, dis-je, qu'on transporte les *tâbout* et qu'on figure un enterrement. Pendant la route on jette des cauris sur les bannières ; les femmes et les enfants les ramassent avec empressement et les considèrent comme bénits. La plaine de Karbala offre le spectacle d'une foire véritable : on voit de tous côtés des jongleurs et des bateleurs ; il y a des échoppes où l'on vend des fruits, du bétel, etc., et des *abdâr-khâna*, sortes de cafés, où l'on trouve des rafraîchissements variés ; enfin des hommes chargés d'outres en cuir distribuent de l'eau à ceux qui en ont besoin. Lorsque la procession est arrivée à cette plaine,

¹ Je veux parler du 10^e jour ; car la fête n'est proprement que de dix jours, quoiqu'on en compte treize dans le Décan. Ces trois derniers jours sont consacrés à quelques cérémonies accessoires que décrit notre auteur.

on récite le *fātiha* de Houçain sur du pilau, du *scharbat*, des gâteaux et des sucreries, qu'on distribue en partie aux assistants; puis on retire de l'intérieur de la chässe les deux figures des tombeaux de Houçain et de Haçan, et on les plonge dans les flots. On se contente de *baigner* les *alam*, ayant soin d'en retirer ce qui pourrait être gâté par le contact de l'eau. Quelquefois, outre la chässe de Houçain, on porte une autre sorte de *tâbout* nommé *ran ka dola* (le palanquin de la bataille). Il est fait avec du bois de bambou, et recouvert d'une étoffe blanche; il est à soixante-douze compartiments, destinés à représenter les coffres dans lesquels on plaça les têtes des martyrs de Karbala.

Les chapitres XVI et XVII nous font connaître les fêtes de *safar* et de *rabi ul-awal*, second et troisième mois de l'année lunaire musulmane. La commémoration de la mort de Mahomet a lieu le 12 de *rabi ul-awal*; de là on le nomme *bârah wafât*, le 12 (de la) mort, et à ce propos je dois faire observer que je crois fautive l'explication que l'écrivain hindoustani Jawan donne de cette dénomination; explication que j'ai fait connaître dans mon Mémoire sur la religion musulmane dans l'Inde¹. Pendant les douze premiers jours du mois, on lit matin et soir le Coran, soit dans les mosquées, soit dans les maisons particulières, et on fait des distributions d'aumônes, après avoir récité le *fātiha* et brûlé de l'encens au nom du prophète. On récite aussi l'histoire de la mort de Mahomet (*wafât nâmah*), écrite en hindoustani; et il est utile d'observer ici qu'en général les cantiques, les sermons et même les prières surérogatoires se font dans l'Inde en hindoustani. Il n'y a guère que les prières d'obligation qui soient récitées en arabe, et quelques hymnes particulières, en persan.

Le onzième jour on se dirige processionnellement vers un *cadam-i raçoul*, c'est-à-dire une empreinte du pied du prophète. Les empreintes ainsi nommées se voient sur des pierres et ne sont pas très-rares dans l'Inde². On porte sur un brancard une ou plusieurs coupes pleines de poudre de sandal et du parfum nommé *argajâ*, et recouvertes d'un drap de fleurs (*phoul ka chaddar*); arrivé au *cadam-i raçoul*, on trempe le doigt dans la coupe de parfum, et l'on en applique un peu sur l'empreinte sacrée. Le douzième jour se nomme *ours*, عرس; c'est le nom qu'on donne aussi à la plupart des fêtes des saints musulmans de l'Inde. Ce mot est arabe et signifie *mariage*, aussi bien que son synonyme persan *schâdi*, شادی et son synonyme hindoustani *byâh*, بیاہ qu'on emploie dans le même sens. (La suite au prochain cahier.)

GARCIN DE TASSY.

¹ Page 45. — ² Voyez mon Mémoire sur les particularités de la religion musulmane dans l'Inde, pag. 14, 15.

ROMAN de Garin le Loherain, publié pour la première fois par M. P. Paris, 2 vol. in-12. Paris, Techener, libraire, place du Louvre, 1833.

M. P. Paris poursuit avec zèle et activité ses travaux relatifs à la publication des principales épopées chevaleresques des trouvères, surtout de celles qui appartiennent au cycle de Charlemagne et de sa famille; j'aime à applaudir à son dévouement, et je le remercie au nom des amis de notre ancienne poésie, qui lui sauront gré d'avoir mis successivement dans la circulation littéraire ces nombreux ouvrages qui offrent les récits de guerres, de combats, de faits aventureux, la peinture des mœurs nationales et les documents de notre vieux langage.

Avant de présenter l'analyse du roman de Garin le Loherain, je crois indispensable de caractériser la nature de la plupart des récits dont se composent les épopées chevaleresques des trouvères, et d'examiner qui sont les héros dont ils célèbrent les aventures. J'ai eu précédemment occasion de dire, sous un rapport particulier, que les poètes des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, ne se mettaient guère en peine d'accorder leurs récits avec les documents de l'histoire, et qu'ils créaient souvent les noms et les actions de leurs héros, ou même s'emparaient des noms de preux déjà connus, sans avoir égard ni à la chronologie pour les temps, ni aux narrations des annalistes pour les faits. Il ne faut pas croire pourtant que les trouvères aient imaginé ou créé ce genre de composition fabuleuse, ou du moins qu'eux seuls l'aient adopté.

Depuis longtemps des chroniqueurs et des poètes du moyen âge travaillaient, d'après leur imagination ou d'après les traditions populaires, sans trop s'inquiéter s'ils étaient démentis par l'histoire. On n'exigeait pas d'eux la preuve de leurs assertions fabuleuses; il suffisait à leurs succès d'avoir amusé la curiosité des auditeurs et des lecteurs, ou flatté la vanité des grands et des bourgeois.

Sans parler de ces chroniques qui ont débité et répété tant de mensonges sur l'origine des peuples d'une partie de l'Europe et de la plupart des villes un peu considérables, dès le X^e siècle nous trouverons un poème latin, conçu dans le genre des mêmes fictions chevaleresques qu'on revoit ensuite dans les compositions des troubadours et des trouvères. Ce poème est intitulé: *De prima expeditione Attilæ regis Hunorum in Gallias ac de rebus gestis Waltherii Aquitanorum principis*. Dans cet ouvrage, dont les vers latins sont assez remarquables pour l'époque, Walter, donné

en otage à la cour d'Attila, s'échappe emmenant avec lui sa maîtresse. L'auteur a su répandre un vif intérêt sur le sort de ces amants; il a peint avec quelque talent leurs sentiments et les périls auxquels ils sont exposés avant d'arriver en Aquitaine; cependant il est assez évident qu'il n'y a d'historique, dans cette épopée romanesque, que le nom d'Attila, dont le caractère est d'ailleurs assez conforme aux traits sous lesquels Priscus a représenté ce prince, à qui il a manqué peut-être d'avoir un historien qui nous l'eût fait connaître en général, comme Priscus l'a fait dans une circonstance particulière. J'indique de préférence cet ouvrage romanesque, parce qu'il me paraît avoir une date certaine. Le manuscrit de la bibliothèque du Roi, n° 8488 A, contient une dédicace qui n'a pas été imprimée par l'éditeur, et on y voit que l'auteur Gérald en fait hommage à Arcambald, qu'on croit être l'archevêque de Tours qui vivait dans les dernières années du x^e siècle. Dès 1746, ce manuscrit avait été indiqué, sous un autre numéro, par les auteurs de l'Histoire littéraire de la France, tome VI, page 438, et depuis Muratori avait cité l'ouvrage comme appartenant au x^e siècle, avant que Fred. Christop. Jonat. Fricher, en le publiant, l'eût déclaré *carmen epicum sæculi VI*. Une autre sorte de composition, à laquelle les auteurs du moyen âge ont eu recours, a été de choisir des aventures déjà connues et de les attribuer à des personnages fameux; ainsi un nom recommandable, emprunté par le romancier, a donné à ses récits plus de crédit et plus d'intérêt. On sait qu'un auteur allemand, ayant trouvé dans les contes dévots de Gautier de Coinsi le fabliau intitulé *de l'empereur de Rome, qui fu chacie de Rome pour son serorge*¹, s'empara du sujet, et quoique ni le nom de l'impératrice, ni celui de l'empereur son époux ne fussent rapportés dans le fabliau, il appliqua l'aventure à l'une des femmes de Charlemagne, et en fit une épopée chevaleresque sous le nom d'*Idelgarde et Charlemagne*. Il augmenta ainsi le nombre des aventures attribuées par les romanciers à ce héros et à sa famille². Mais sans recourir à d'autres exemples, ni remonter à des temps aussi éloignés, qui m'expliquera comment, de nos jours, une chanson populaire, consacrée à la mort du duc de Malborough, a propagé des récits évidemment contraires à toutes les notions historiques. Cette chanson suppose que ce fameux guerrier est mort à l'armée, qu'un page en arrive et annonce ce malheur à l'épouse du héros, qui, assise au haut d'une tour, attendait impatiemment de ses nouvelles. Qui ignore pourtant que le duc de Malborough est mort dans sa patrie, comblé d'honneurs, et au milieu de sa

¹ On trouve dans Vincent de Beauvais ce sujet traité avec beaucoup moins de détails que dans Gautier de Coinsi. — ² Voyez les *Deutsche sagen* des frères Grimm.

famille? Cette disposition à inventer des récits, à créer des personnages, pour capter la crédulité ou amuser la curiosité, avait séduit même les historiens et les chroniqueurs. Adoptant les traditions populaires qu'ils embellissaient à leur manière, ou s'abandonnant eux-mêmes à leur goût pour la fiction, ils donnaient aux peuples et aux villes des origines fabuleuses, des exploits et des institutions chimériques, et ce genre de talent romanesque obtenait un succès d'autant plus facile qu'il n'existait pas alors de critique historique. En parlant des chroniques du Hainaut, par Jacques de Guise, j'ai insisté¹ sur des détails nombreux et variés qu'elles présentent relativement aux anciennes institutions et aux premiers rois de ce pays; j'ai indiqué les auteurs, sans doute perdus aujourd'hui, dont Jacques de Guise avait recueilli les narrations évidemment romanesques, ouvrages que nous pourrions appeler les romans historiques du moyen âge.

Ces considérations me ramènent au roman de Garin le Lohérain, dont la composition offre un singulier contraste, qu'il convient de signaler. S'agit-il des personnages et de leurs actions? tout paraît également contourné; les noms connus de Charles-Martel et de Pepin, et un petit nombre d'autres, conservés par l'histoire, sont cités par le trouvère, mais les faits qui les concernent, leur manière d'agir, leurs caractères ne sont nullement historiques. Les noms, les aventures, les combats, les exploits des autres personnages, les mariages, les traités, les malheurs publics, les accidents particuliers, rien ne peut être justifié ou plutôt tout est contredit par les annales et les chroniques. Au contraire, s'agit-il des lieux et des pays? Le trouvère les indique assez exactement, soit quant aux noms, soit quant aux positions géographiques. En faisant la part de ce que l'imagination du trouvère a pu supposer dans l'exposition des événements, il est assez vraisemblable que, sous des noms empruntés, sous des récits travestis, il a fait parfois allusion à des circonstances connues, et j'aurai occasion de le faire remarquer dans l'analyse du roman. Il est écrit en tirades de vers omoiotéleutes et en assonances. Rarement des rimes exactes se rencontrent pendant deux, trois ou quatre vers. J'ai précédemment expliqué cette sorte de versification² de nos anciens poètes. Elle suppose l'ancienneté de la composition, pourtant elle ne suffit pas pour la prouver. L'auteur n'est pas nommé dans l'ouvrage, mais divers manuscrits indiquent Jehan de Flagy, sur lequel il n'a été jusqu'à présent recueilli aucun renseignement. Quant à l'époque où il a composé son épopée romanesque, on ne peut que la conjecturer d'après quelques détails du poème.

¹ *Journal des Savants*, juillet et octobre 1831. — ² *Ibid.*, juillet 1833.

Le trouvère annonce d'abord que sa chanson racontera l'invasion des Wandres ou Vandales qui désolèrent la France, et qu'il dira comment Charles-Martel s'arma contre eux. Il suppose à cet effet que Charles-Martel, dans une grande assemblée convoquée à Lyon, expose au pape les désordres et les malheurs du pays, l'état de pauvreté dans lequel se trouvent les chevaliers, qui n'ont pas de moyens suffisants pour s'armer contre les Wandres, et il demande que l'église accorde des secours.

Li apostoiles s'en est en piés levé,
Tendrement plore, s'a sa gent apelé,
« Seigneur Clergie quel conseil me donez ?
« Il est bien drois que du vostre i metez, etc. »
Li archevesques de Rhains s'en est levés :
« Sire apostoiles, qu'est-ce que dit avez ?
« Ne devriez, pour mil mars d'or, penser
« Qu'i méissions trois deniers monés ;
« Car a toujours serait acoustumés. »
Tuit se descordent, de conseil sont tourné.

Le Loherain Hervis, duc de Metz, et l'abbé de Clugni tentent, mais en vain, de vaincre l'opiniâtreté de l'archevêque.

Et l'apostoiles durement s'en marré,
Par mautalent à son clergie a dit :
« Par saint Sepulcre, il n'ira mie ainsi,
« Venez avant, Charles Martiaus, beaux fis ;
« Je vous octrois et le vair et le gris,
« L'or et l'argent dont li cler sont saisi,
« Les palefrois, les muls et les roncins,
« Si prenez tout, jel vous otroie et quit
« Dont vous puissiez les soudoiers tenir
« Qui vous deffendent, vous et vostre pais ;
« Et si vous prest les dimes, sire fils,
« Jusqu'à sept ans, fait-il, et un demi ;
« Quant vous aurez vaincu les Sarrasins,
« Rendez les dimes, ne les poyez tenir. »
Charles Martiaus li dit : « vostre mercis. »

Avec ce secours les chevaliers sont facilement en état de faire la guerre.

Ce refus des prélats et du clergé n'est nullement constaté par l'histoire

de Charles-Martel ; ce prince n'eut pas la condescendance de leur accorder le moyen de l'exprimer ; mais cette circonstance du roman me paraît faire une parfaite allusion à ce qui se passa sous le règne de Philippe-Auguste : on sait quelle opposition ce prince éprouva de la part du clergé , quand il voulut lever les subventions nécessaires pour le succès des guerres d'outre-mer ; j'ai rapporté dans un des précédents numéros de ce journal¹ quelques-unes des véhémentes déclamations que se permirent les défenseurs des immunités ecclésiastiques ; il me semble qu'on peut d'autant moins douter de l'intention du trouvère , qu'il s'est trahi lui-même en nommant les *Sarrasins*.

La guerre s'engage contre les Wandres avec des succès différents. Hervis se distingue contre eux , à Soissons ; ils ont tué l'archevêque de Reims. Charles-Martel, occupé à les poursuivre à Troyes, est blessé ; ramené à Paris, il y meurt.

Les princes mande li Loherens Hervis,

Coroner fait le damoiseil Pepin ;

De mainte gent i ot grant contredit.

Hervis se maria ; il fut père de Garin , nommé le Loherain , et de Begon. Les Hongres ravagent la Gaule , assiègent Metz ; Hervis implore le secours du jeune Pepin , mais Hardès de Bordeaux , méchant conseiller de ce prince, le dissuade de l'accorder , Hervis , piqué de ce refus , se place sous la suzeraineté d'Anseis , roi de Cologne , qui vient à son secours ; mais dans le combat Hervis ayant été tué , Anseis garde pour lui la ville de Metz. Les deux fils d'Hervis se retirent auprès de l'évêque de Châlons , leur oncle ; ils sont ensuite accueillis favorablement par Pepin.

La fu Garins chevalier adoubés.

Bientôt les deux frères , par les services qu'ils rendirent à Pepin , méritèrent qu'il les remit en possession de Metz. Tout à coup on apprend que quatre rois maures ravagent le midi de la France. Thiéri , roi de Maurienne , sollicite vainement la protection de Pepin , qui la refuse ; Garin et d'autres chevaliers s'en indignent :

Et secorons li riche roi Thiéri,

Jouvencel sommes , accroissons nostre pris ;

Se li rois faut , si mandons nos amis ,

Et querons los en un autre pais.

¹ *Journal des Savants* , mai 1833 , p. 271 et 272 , et le Recueil des historiens des Gaules , tom. XIX.

Pepin cède enfin au vœu des chevaliers, mais en marchant au secours de Thiéri, il tombe malade à Lyon; le perfide Hardrès propose de renvoyer l'armée; Garin apprend ce projet, accourt vers le roi, et demande que, si les vieux demeurent auprès du roi malade, il soit permis aux autres de s'avancer contre les Sarrasins.

Et dit li rois : « Or avez vos bien dit;
 « Je vous commant l'enseigne Saint-Denis,
 « Vous et Begon qui estes mes amis,
 « Et Fromondin, Guillaume de Montclin, &c. . . »

Voilà Garin investi de l'autorité militaire; il délivre Thiéri des attaques des Sarrasins, deux de leurs rois sont tués; cependant Thiéri lui-même, blessé mortellement, expire après avoir fiancé à Garin sa fille Blanche-fleur; elle lui transmettra son fief; mais il faut l'approbation du roi, qui est à Mont-Loon, Garin s'y rend et l'obtient.

C'est ici que commence la véritable action du roman de Garin le Lohérain. Fromont, fils d'Hardrès, prétend que le premier fief qui devait vaquer lui était promis, et qu'il a droit à celui de Maurienne. Il s'agit donc désormais de décider si Garin épousera la fille de Thiéri, et obtiendra le fief, malgré l'opposition du Bordelais Hardrès et de son fils Fromont; deux factions diviseront la cour et le royaume, les Bordelais et les Lohérains, c'est-à-dire, les partisans des hommes puissants du midi, et les partisans des hommes puissants du nord.

Des disputes, des querelles, des combats, sont le résultat de ces animosités; mais le roi s'est déclaré en faveur des Lohérains, et enfin, après des sièges, des batailles et des négociations, Fromont, dont le père a péri, se soumet au roi; on se rend à Paris, Blanche-fleur y arrive, et le roi annonce le mariage de cette belle et riche héritière avec Garin le Lohérain. Là finit le premier volume. On pourrait croire que l'action est terminée par le mariage annoncé de Garin et de Blanche-fleur, mais le poète a eu l'art de ne se servir de l'espérance qu'il a donnée, que pour préparer le nœud d'une action nouvelle, et former une péripétie qui permit de continuer le roman.

L'archevêque de Reims, craignant que, si les Lohérains possèdent le royaume de Maurienne, ils ne soient trop puissants et conséquemment dangereux, remontre à Pepin que l'intérêt public exige qu'il épouse lui-même Blanche-fleur. « Mais j'ai promis, dit le roi, violerai-je mon serment? — Non, répond l'archevêque, j'ai amené avec moi deux moines qui jureront que Garin et Blanche-fleur sont parents; dès-lors leur

« mariage serait un crime. » Pépin restait indécis, mais il voit Blanchefleur :

En uné cambre sor un lit sunt assis,
Il li regarde et la bouce et le vis;
Il n'est si gente en soissante païs,
Embrasés fu et de s'amour espris.

Les barons sont assemblés pour confirmer la paix :

Adonc parole l'arcevesque Henris :
« Vez-ci de mez li Loherans Garins
« Qui prent a feme la fille au roi Tierris ;
« Qui riens i scet, por Dieu, dise le ci. »

Soudain les deux moines jurent que le père de Garin était cousin germain du père de Blanchefleur ; l'union est donc illicite. Quelle fut la colère de Garin quand il apprit que le roi épouserait celle qui lui était promise à lui-même ! mais d'après le conseil de Begon, son frère, il eut l'art de se contenir. Cette circonstance de l'annulation des promesses de mariage entre Blanchefleur et Garin, par la preuve supposée de leur parenté, n'est-elle pas aussi une allusion à l'événement si célèbre du règne de Philippe-Auguste, qui voulut faire casser son mariage avec Isemburge sous le même prétexte, et qui trouva d'illustres témoins assez complaisants pour attester cette parenté, quoiqu'elle ne fût pas réelle ?

Le banquet royal des noces de Pepin devint l'occasion d'une nouvelle rupture entre les Bordelais et les Lohérains. Garin y remplissait l'office principal, la charge d'honneur :

Devant le roi esta en piés Garins,
De la grant coupe servi le roi Pepin ;
Grant ot le cors, moles et eschevis,
Bien le regarde la douce empereris.

Un partisan de Fromont s'indigne de ce que Garin tient la coupe, prétend que ce n'est pas son droit, et provoque Garin, qui le repousse et le frappe ; la rixe devient un combat général, et les partisans de Fromont, qui y perd son fils Jocelin, sont arrêtés et jetés en prison ; mais on persuade au roi que Garin avait de mauvaises intentions contre lui parce qu'il perdait Blanchefleur : alors le prince, se souvenant qu'il avait remarqué la mauvaise humeur de Garin et un air d'intelligence avec la reine, fait mettre les Lohérains aux fers. Ils offrent de se purger de l'accusation par le

combat, et Begon doit se mesurer avec Isorès. Il faut lire dans le roman même les préparatifs, les serments, les veilles, les oraisons, l'échange des otages et enfin le combat. Begon tue Isorès, lui arrache le cœur et le jetant au visage d'un ami du vaincu :

« Tenés, vassal, le cuer de vostre ami,
« Vos le povés et saller et rostir. »

Les Lohérains, la reine et le peuple se rendent à l'église de Saint-Magloire. Cependant Bernard de Raisil, otage fourni par le parti bordelais, s'échappe, gagne son château et se prépare de nouveau à la guerre; le roi courroucé contre lui l'assiège et veut détruire son château, mais les amis et partisans de Bernard l'engagent à se soumettre, et le roi rétracte sa menace, quand Begon, qui ne se croyait point lié par ce traité, ayant abattu les tours et le donjon de Raisil, Pepin ordonna que les Lohérains seraient tenus de les rebâtir. Bientôt Pepin interposa ses soins et son autorité pour faire épouser à Garin et à Begon les deux filles de Milon, comte de Blaives. Aelis épousa Garin, et Beatrix Begon.

Et li dux Miles les noirs dras a vestis,
Et a son regne et sa terre guerpis.

Les deux frères s'accordent sur le partage de l'héritage, et le trouvère ne finit son roman qu'après avoir annoncé la naissance d'un fils de Garin et de deux fils de Begon.

C'est là que se termine la publication du roman de Garin le Lohérain, mais il en existe une suite qui formerait un troisième volume et pourrait être intitulée *la Mort de Begon et de Garin*. J'ai élagué de cette analyse plusieurs détails intéressants, dont je n'aurais pu faire apprécier le mérite que par de longues citations, tels que l'épisode de la femme d'Odon, laquelle, tenant son fils en ses bras, se jette aux pieds de son mari pour l'engager à ne pas soutenir plus longtemps le siège de son château, et après lui avoir arraché son consentement, va implorer Begon et Auberi le Bourguignon qui l'assiègent, et en obtient merci pour son époux. Au milieu de l'âpreté de mœurs que ce roman présente, on aime à rencontrer des tableaux aussi touchants; on applaudit à l'obstination suppliante, à la tendre persévérance d'une telle médiatrice. J'aurais aussi rapporté volontiers l'épisode de ce partisan des Bordelais qui se déguise en pèlerin, se rend au camp des Lohérains pour s'assurer si Begon est mort d'une blessure qu'il a reçue, parvient jusqu'à la tente du malade, recueille d'abondantes aumônes et revient avec la nouvelle que bientôt Begon sera en état

de reparaitre dans le champ des combats. Ce qui peint d'un seul trait les mœurs de l'époque, c'est que ce prétendu pèlerin avait été envoyé par Isorès le Gris, qui regrettait vivement que Begon fût mort d'une autre main que de la sienne. Et, circonstance bien notable! dans la suite du poème, cet Isorès périt sous les coups de Begon, ainsi que je l'ai dit, dans le combat accordé pour justifier les Lohérains contre les inculpations des Bordelais. Mais il me semble qu'il y a beaucoup d'art à préparer la défaite d'Isorès par de tels antécédents.

En général plusieurs caractères sont fortement dessinés dans cette épopée romanesque. M. Paris convient que le titre de **GARIN LE LOHERAIN** ne semble pas assez précis; en effet, son frère Begon se montre plus souvent et plus heureusement que lui. Je n'insisterai pas sur l'importance et l'utilité de la nouvelle publication dont nous sommes redevables au zèle studieux et persévérant de M. Paris; il mérite qu'on encourage et qu'on seconde son entreprise honorablement désintéressée. Je rends volontiers justice aux soins qu'il prend de déterrer et de faire connaître nos anciennes épopées romanesques, à plusieurs de ses remarques et à diverses notes d'érudition et de philologie qui accompagnent les textes; mais ne dois-je pas désapprouver le ton vif qu'il a pris dans la préface pour énoncer des opinions purement littéraires? Je passe rapidement sur ce point, persuadé que M. Paris lui-même regrette aujourd'hui de s'être livré à cette agression contre un homme dont le caractère et le talent méritaient plus d'égards.

En attendant que je parle de cette préface et des hautes questions que M. Paris me semble avoir soulevées trop prématurément, je lui dirai qu'en reprochant à M. Fauriel une erreur qui n'existe pas, il est tombé lui-même dans une erreur véritable que j'excuse pourtant, et que je dois excuser parce que M. Paris a cru pouvoir préférer l'autorité de Fauchet à mon opinion et à celle de M. Fauriel. J'ai inséré dans le tome II du choix des *Poésies originales des troubadours*, un fragment en vers provençaux sur la vie de sainte Fides d'Agen; Fauchet, le publiant pour la première fois, avait dit: « J'estime que ce langage est en vieil espagnol, pour le « moins catalan. » Mais Fauchet se trompait: non-seulement les mots appartiennent à la langue provençale, mais encore les formes essentielles de la grammaire sont celles de la langue des troubadours; dans ce fragment, les sujets et les régimes sont désignés par la présence ou l'absence de l's final, forme qui ne se retrouve ni dans l'espagnol ni dans le catalan. Ce qui doit faire pardonner l'erreur de Fauchet et de M. Paris, c'est ce qu'on lit dans ces vers: *FO de RAZON espanesca*, et ils en ont induit qu'ils étaient espagnols. Mais ici *RAZO* se traduit par *sujet* et *FO* par *fut*; ce

qui signifie que le *sujet fut* primitivement traité en espagnol. Pour justifier cette acception du mot RAZO, il me suffira de rappeler que les sirventes de Bertrand de Born sont précédés de la RAZO en prose; cette RAZO explique le sujet de chaque sirvente, c'est-à-dire à quelle occasion, par quel motif il fut composé; mais il est juste en même temps de ne pas taire que Fauchet et M. Paris prétendent que le passage de la même chanson *qui ben la dis a lei francesca* s'applique à la rime omoiotéleute. Ils proposent une question littéraire qui mérite d'être mûrement examinée; c'est ce que je ferai dans l'article suivant. Me sera-t-il permis de saisir cette circonstance pour déclarer aux personnes qui appliquent leurs études à la langue et à la littérature des trouvères, que, si elles veulent en acquérir l'entière intelligence, il leur est utile et même indispensable de bien connaître la langue des troubadours?

RAYNOUARD.

NOTIZIE storiche intorno all' origine ed alla formazione del canale naviglio di Bologna, raccolte da G. B. Masetti, professore dell' università, e membro onorario della società agraria di Bologna, etc. Bologna, della tipografia Marsigli, 1828. — *Notices historiques sur l'origine et l'ouverture du canal navigable de Bologne, recueillies par Jean-Baptiste Masetti, etc.*, avec deux planches gravées.

Le canal de Bologne est un des plus anciens et des plus célèbres de l'Italie. Les eaux qu'il reçoit sont employées à l'exploitation d'un grand nombre d'usines, à l'entretien d'une voie navigable à travers la plaine du Bolognais, enfin à l'arrosage de quelques portions de cette plaine, et au dessèchement de plusieurs autres. Ainsi l'industrie manufacturière, le commerce et l'agriculture profitent en même temps des eaux de ce canal et des rigoles qui l'alimentent.

La ville de Bologne est située au pied du versant septentrional de l'Apennin. Le Reno, qui en descend et qui coule entre deux contre-forts de cette chaîne, passe à l'ouest; et très-près de cette ville, deux torrents, l'Avesa et la Savena, en sont encore beaucoup plus rapprochés.

Leandre Alberti, auteur d'une histoire d'Italie, publiée au commen-

cement du XVI^e siècle, assure qu'il n'existait point encore à la fin du XI^e de moulins à eau à Bologne ; deux autres historiens, Vizani et Ghirardicci, s'accordent avec lui en cela et fixent à l'année 1070 la construction des premiers moulins à blé, qui furent établis sur l'Avesa et la Savena, dont on avait fait passer les eaux dans l'intérieur de la ville. Cependant leur cours n'étant point continu, le service des moulins qu'elles étaient destinées à faire mouvoir restait incertain, inconvénient grave auquel il importait de remédier. On forma en conséquence le projet d'augmenter le volume d'eau de ces torrents au moyen d'une dérivation du Reno.

A cet effet le lit de cette rivière fut barré en 1191 par une digue ou chaussée transversale, dont on fixa l'emplacement à Casalecchio, à quatre milles de distance au sud de Bologne.

On ouvrit immédiatement au-dessus de ce barrage, sur la rive droite du Reno, une rigole de dérivation qui porta les eaux de cette rivière dans le canal des moulins de la ville. Dès lors on eut plus d'eau qu'il n'en fallait pour les maintenir constamment en activité.

M. Masetti pense qu'antérieurement à cette époque les fleuves et les torrents de la Lombardie, du Bolonais et de la Romagne formaient à travers le pays qu'ils parcouraient des canaux de navigation naturels. Mais leur lit s'étant exhaussé de plus en plus par les alluvions qu'ils chariaient, la navigation y devint impraticable et les habitants de Bologne perdirent les avantages qu'ils en retiraient. Afin de les en faire jouir de nouveau, leurs magistrats achetèrent en 1208, de quelques propriétaires de moulins, le volume surabondant des eaux qui leur appartenaient, pour les employer à l'entretien d'un canal navigable qu'on se proposait d'ouvrir. La ville s'étant en outre chargée d'entretenir et de perfectionner à ses frais le barrage de Casalecchio, on commença par l'exhausser de telle sorte, qu'on pût en toute saison disposer d'un volume d'eau suffisant aux différents usages qu'on voulait en faire. Cette première opération achevée, on conduisit la dérivation du Reno dans l'ancien lit de la Savena et dans les parties les plus basses de la plaine, le long desquelles la navigation avait eu lieu jusqu'alors. Soit que la pente de ce nouveau canal n'eût point été convenablement réglée, soit par quelque autre cause, il s'approfondit et s'élargit outre mesure sur quelques points de son développement. On fut obligé en 1286 de remédier à ces affouillements, et de restreindre sa largeur moyenne à soixante-quinze pieds de Bologne, équivalents à vingt-huit mètres environ. A ces accidents en succédèrent de nouveaux. Il rompit ses digues en 1301. Trois ans auparavant on avait été obligé de faire au barrage de Casalecchio une

réparation considérable. M. Massetti indique minutieusement les époques précises auxquelles d'autres réparations furent faites tant à ce barrage qu'au canal de navigation; il cite même les noms des magistrats qui y présidèrent. Mais ce sont des détails de localité auxquels des étrangers ne peuvent attacher qu'un faible intérêt.

Cependant tous ces travaux occasionnèrent des dépenses qui n'avaient point été prévues, et l'on fut obligé d'y pourvoir en établissant des droits de péage sur les denrées et les marchandises que l'on transportait par le canal.

Il faut compter comme une des plus considérables de ces dépenses celle d'une reconstruction complète du barrage de Casafecchio, qui fut commencée en 1324 et terminée l'année suivante.

Parmi les grandes découvertes qui rendent la fin du xv^e siècle si remarquable dans l'histoire de la civilisation européenne, on doit placer l'invention des écluses de navigation, auxquelles les Italiens donnèrent le nom de *sostegni* ou de *conche*, et que depuis nous avons désignées sous celui d'*écluses à sas*. Cette invention reçut en Lombardie, suivant l'opinion de notre auteur, la première application qui en avait été faite. Cela explique pourquoi le sénat de Bologne chargea en 1490 un ingénieur de Milan de perfectionner par l'emploi de ce moyen le canal de navigation qui traverse le Bolognais. Les premières écluses de ce canal et celles qui y furent établies en 1515 et en 1526 étaient des ouvrages de charpente. Le célèbre architecte Jacques-Barrozio de Vignole, chargé d'en établir d'autres en 1548 et 1549, conserva ce mode de construction. Ce n'est qu'en 1610 que l'on substitua aux écluses en bois des écluses en maçonnerie.

Ces perfectionnements successifs facilitèrent et étendirent le commerce qui se faisait par le canal de Bologne, et bientôt, pour satisfaire aux exigences de ce commerce, on fut obligé de construire des magasins publics dans l'intérieur de la ville.

Mais ces perfectionnements, quelque succès qu'ils obtinssent, ne purent prévenir tous les accidents auxquels le canal de Bologne se trouvait exposé: ainsi, en 1643, il fallut en quelques endroits revêtir ses bords de murs de maçonnerie; en rétrécissant son lit entre ces murs, on parvint à faire disparaître les attérissements qui l'obstruaient. Le courant rapide, qui s'y forma en préviat le retour, mais il s'en montra de nouveaux sur d'autres points. La rupture des digues du Reno produisit aussi des désastres inattendus. Il semblerait, d'après les insinuations de notre auteur, que plusieurs de ces accidents furent provoqués par la rivalité qui existait entre les deux villes de Bologne et de Ferrare.

Clément XI s'occupa d'améliorer cet état de choses, et Benoît XIV, qui

était originaire de Bologne, poursuivit les améliorations commencées; il fit creuser le grand *fossé Benedittino* qui lui doit son nom. Ce canal, destiné à recevoir les eaux du Reno à l'époque de ses crues, fut ouvert en 1745, sous la direction de Gabriel Manfredi et d'André Chiesa. On y pratiqua ensuite une prise d'eau à l'aide de laquelle on alimente la partie inférieure du canal de Bologne, jusqu'à son embouchure dans la branche du Pô appelée *Po di Primaro*.

Ces derniers travaux n'ont point été sans difficultés, mais on en a éprouvé de bien plus grandes à concilier les prétentions des habitants de Ferrare, de Bologne et de Ravenne, sur la préférence à donner aux projets qu'ils présentaient dans l'intérêt de leurs territoires respectifs. Voulant s'affranchir des embarras que ces prétentions faisaient naître, le pape Clément XIII crut devoir s'en rapporter aux décisions d'une commission qu'il forma d'ingénieurs étrangers au pays. Elle fut composée du père Antoine Lecchi, mathématicien de l'empereur d'Autriche dans le Milanais, de M. Thomas Temanza, architecte de la république de Venise, et de M. Jean Verace, architecte du grand-duc de Toscane. Tous les trois furent d'avis d'encaisser le Reno dans son lit, de creuser le fossé *Benedittino* et de construire des digues le long de *Po di Primaro*. Ces divers travaux, dont on confia l'exécution au père Lecchi, furent achevés en 1772.

Indépendamment de ces améliorations, M. Masetti pense qu'il conviendrait de donner à partir de Malalbergo une seconde direction à la partie inférieure du canal de Bologne, et de rétablir l'ancienne communication qui existait entre cette ville et celle de Ferrare, le Pô et la mer Adriatique. Il croit aussi que, dans le cas même où les intérêts de la dépense qu'il faudrait faire s'élèveraient beaucoup plus haut que l'augmentation de revenus qu'on en obtiendrait, on ne devrait pas être arrêté par cette considération, eu égard aux grands avantages que le commerce en retirerait.

Le barrage du Reno à Casalecchio date, comme nous l'avons dit, de la fin du XII^e siècle; cependant c'est encore un des plus grands ouvrages de ce genre qui aient été construits en Europe. Notre auteur en a donné une description spéciale, où les ingénieurs trouveront des détails techniques intéressants, et quelques formules numériques relatives à l'écoulement de l'eau par-dessus les déversoirs de superficie. Il nous suffira de dire ici que la hauteur du barrage de Casalecchio est de huit mètres au-dessus du fond du Reno et sa largeur totale de cent cinquante-six mètres.

Après avoir indiqué l'emploi des eaux dérivées de cette rivière pour l'établissement de moulins à blé dans les faubourgs et dans la ville de

Bologne, et pour l'entretien de la navigation à travers la plaine du Bolonais, notre auteur passe à l'indication des dérivations du second ordre faites sur le canal des moulins et le canal navigable, soit pour le service d'usines, soit pour arroser des terrains cultivés, ou dessécher des terrains incultes.

Les premières de ces dérivations servent principalement à faire mouvoir des roues hydrauliques, appliquées au dévidage et à l'organsinage¹ de la soie. Cette industrie particulière, qui a singulièrement contribué à enrichir la ville de Bologne, y fut introduite par un habitant de Lucques, vers l'année 1272. Le Porto-Navile, situé à l'origine du canal de navigation, reçoit les eaux de quarante-trois de ces dérivations; elles s'y jettent après avoir mis en mouvement plus de soixante moulins à soie.

La répartition de ces eaux entre les particuliers auxquels l'usage en a été concédé a éprouvé beaucoup de vicissitudes et soulevé une multitude de questions contentieuses, dont M. Masetti a cru devoir rappeler les plus importantes, à partir du XIII^e siècle jusqu'au moment où les légations ont de nouveau passé sous le gouvernement du pape.

Ces détails sont trop étrangers à l'objet de cet article pour nous arrêter plus longtemps; nous nous bornerons à exposer succinctement en quoi consistent les mesures qui ont été prises pour le maintien du bon ordre dans les dérivations dont il s'agit.

La première de toutes ces mesures consiste à apporter la plus grande économie dans l'aménagement des eaux qui proviennent du Reno; et comme leur valeur est variable suivant les saisons, il a fallu nécessairement faire varier aussi le volume des dérivations qu'elles alimentent, de manière à le répartir le plus équitablement possible entre ceux auxquels l'usage en est concédé.

Les eaux du Reno arrivent à Bologne, pendant une partie de l'année, en assez grande abondance pour entretenir en activité toutes les usines qui y sont établies en nombre à peu près égal sur chacune des deux rives du canal. En conséquence, ces deux files d'usines reçoivent constamment leurs eaux motrices, depuis le mois de novembre jusqu'au mois de juin inclusivement. A partir du mois de juillet jusqu'au mois d'octobre, le volume d'eau accordé à chaque dérivation peut être réduit rigoureusement à celui qui est nécessaire pour l'exploitation d'une seule file de moulins. Au surplus la répartition de ces eaux aux divers établissements se règle d'après le degré d'utilité qu'on attribue à chacun d'eux. Ainsi l'on commence par assurer le service des moulins à blé. Celui des moulins à soie vient en seconde ligne, viennent ensuite les papeteries, les soieries,

¹ L'organsin est la chaîne des étoffes de soie.

les moulins à foulon, etc. Puis enfin, quand après avoir satisfait à ces différents services il reste de l'eau disponible, on en autorise l'emploi pour l'arrosage de quelques jardins potagers.

Quant aux dérivations alimentées au dehors de la ville par le canal de navigation, elles ne servent pas seulement à l'entretien de quelques usines, elles sont plus particulièrement destinées à des irrigations dont l'agriculture de ce pays réclame fréquemment le secours.

Malheureusement le besoin d'arroser les terres s'y manifeste quelquefois d'une manière si pressante, et les dérivations à l'aide desquelles il est possible de le satisfaire sont tellement multipliées le long du canal de navigation, que, malgré la surveillance la plus sévère, on parvient souvent à tromper cette surveillance par des dérivations illicites. De là naissent une multitude de réclamations, des plaintes plus ou moins fondées et un désordre toujours croissant. Dès l'année 1702, sous le pontificat de Clément XI, le cardinal légat de Bologne crut devoir consulter le célèbre hydraulicien Dominique Guglielmini, sur les moyens de concilier le service de la navigation avec celui des irrigations auxquelles une partie des eaux du canal doit être employée. Mais les projets qu'il présenta contrariant apparemment un grand nombre de prétentions privées, ne furent pas mis à exécution. On n'en sera pas étonné si l'on considère que des arrosements abusifs profitent ordinairement à des particuliers, qui ne perdent jamais leurs intérêts de vue, tandis que les droits de péage établis sur un canal de navigation profitent seulement à l'administration publique, qui ne met pas toujours la même persévérance à soutenir l'intérêt commun.

A ces difficultés morales, qui s'opposaient à l'établissement d'une juste et utile répartition des eaux du canal, venaient s'ajouter les changements qu'éprouve le niveau de l'eau qu'il contient par une suite naturelle des dépôts de gravier, de sables et de terres qui exhausent le fond de son lit. Une observation recueillie en 1779 prouve en effet que cet exhaussement avait été de près d'un mètre pendant une période de trente ans.

La formation de semblables dépôts en différents endroits du canal aurait fini par y rendre la navigation impraticable, à moins d'en élever les bords proportionnellement à l'exhaussement du fond de son lit, ou d'en opérer le curage chaque année avec plus ou moins de dépenses.

Cependant n'était-il pas possible de rejeter hors du canal les sables ou autres matières d'atterrissement qu'il aurait reçues, en recourant à l'action de courants assez forts pour les entraîner, et qui d'ailleurs pourraient être établis à volonté à travers les digues du canal, au moyen de dérivations appropriées? On conçoit que, si l'on conduisait des eaux chargées de troubles dans les parties les plus basses du territoire adjacent, elles ne

pourraient manquer d'en exhausser le sol, en y déposant successivement les alluvions qu'elles auraient charriées. De sorte qu'après un certain laps de temps des marais improductifs se trouveraient naturellement transformés en terrains cultivables. Cette idée a été mise en exécution, et ce mode de dessécher par comblement, connu en Italie sur le nom de *colmates*, paraît avoir réussi complètement dans la partie inférieure de la plaine du Bolognais.

On doit à M. le chevalier Jean-Baptiste *Giusti*, inspecteur des travaux du Reno, plusieurs autres améliorations fondées sur le même principe; ce qui a fait obtenir des économies notables sur les frais d'entretien annuel du canal dont M. Masetti a publié l'histoire. Les notes détachées par lesquelles il la termine fournissent à l'appui des faits qu'il a cités des renseignements curieux, parmi lesquels le résultat des recherches auxquelles il s'est livré sur l'époque de l'invention des écluses propres à la navigation, nous paraît digne de fixer quelques instants l'attention.

Zendrini, mathématicien et ingénieur de la république de Venise, est le premier qui ait entrepris d'éclaircir cette question. Il prétendit avoir trouvé dans certains mémoires que deux frères, appelés Denis, et Pierre Dominique, de Viterbe, avaient construit, en 1481, l'écluse de Strà, à l'embouchure du canal de Padoue, dans la Brenta; d'où il conclut, sans en apporter d'autres preuves, qu'on est redevable à ces deux frères de la première application qu'on ait faite, *au moins dans les états vénitiens*, de la découverte dont il s'agit.

Le P. Frisi est allé plus loin: s'appuyant de l'opinion de Zendrini et lui donnant plus d'extension que Zendrini lui-même n'avait prétendu lui en donner, il avança que les deux frères Denis et Pierre Dominique de Viterbe étaient les inventeurs de cette espèce d'écluses que les Italiens désignent sous le nom de *sostegni* et de *conche*. Cette assertion du P. Frisi fut admise sans examen par la plupart des hydrauliciens qui ont écrit sur cette matière.

Cette opinion, pour ainsi dire unanime, a été adoptée par M. le professeur Orioli de Viterbe. Cependant, tout porté qu'il était à attribuer l'invention des écluses à ses deux compatriotes, il s'occupait de rechercher s'il ne serait pas possible de corroborer son avis par des renseignements plus positifs que ceux dont Zendrini s'était appuyé. Mais ses recherches ne lui ayant rien appris sinon que les deux frères de Viterbe étaient des hommes fort ingénieux, et fort habiles dans la construction des mécaniques, il restait toujours à savoir si antérieurement à l'exécution de l'écluse de Strà, c'est-à-dire avant l'année 1481, l'usage d'écluses semblables n'était pas déjà connu.

La question en était à ce point, lorsque M. Simon Stratico a publié dans le 2^e volume de l'Institut du royaume Lombard-Vénitien, pour les années 1814 et 1815, un Essai sur l'invention des écluses. On y trouve amplement commenté un passage du traité *de Re ædificatoriâ* (I. X, c. 12) de Léon Baptiste Alberti qui n'avait pas été remarqué jusqu'alors par les nombreux lecteurs de ce traité. Ce passage¹, dont notre auteur M. Masetti a enrichi une de ses notes, contient la description exacte d'une écluse à sas et de ses deux portes, ainsi que l'indication de la manœuvre nécessaire pour y faire passer un bateau, soit qu'il monte, soit qu'il descende; or on sait que Léon-Baptiste Alberti dédia son ouvrage au pape Nicolas V en 1452, d'où il suit évidemment qu'il y avait des écluses à sas établies à une époque antérieure de 29 ans à l'établissement de celle dont on attribue la construction aux deux mécaniciens de Viterbe. Si maintenant on fait attention qu'en décrivant cet ingénieux appareil l'architecte Alberti en parle comme d'une chose qui était déjà généralement connue, on sera conduit à conclure que l'invention en remonte au commencement du XV^e siècle, et même au XIV^e; le nom de son auteur étant d'ailleurs resté inconnu.

Ces divers documents me paraissent assurer à l'Italie l'honneur d'une invention qui a plus qu'aucune autre contribué aux progrès du commerce intérieur chez les nations modernes. Si les Hollandais revendiquent cet honneur, et prétendent que dès l'année 1220 on avait construit des écluses à sas à Amsterdam, il suffit, pour se convaincre du peu de fondement de leurs prétentions à cet égard, de jeter les yeux sur les figures qui sont jointes au traité *de la fortification par écluses*, que Simon Stevin, ingénieur du prince Maurice de Nassau, publia en 1608. On y voit que les écluses à doubles portes dont il donne la description ne peuvent servir qu'à remonter de la pleine mer dans les canaux qui y débouchent, et non pas

¹ « Claudetur aquæ defluvium cataractis, claudetur et valvis. In utrisque latera
« lapidea pilarum ope firmissima debentur. Cataractæ pondus tollemus sine homi-
« num periculo, adhibitis ad tractorium fusum rotis dentatis, quas veluti in
« horologio moveamus dentibus alterius fusi ad id opus ad motum adactis; sed
« omnium commodissima erit valva quæ medio sui habeat fusum statutum ad
« perpendiculum, vertibilem. Fuso appingetur valva quadrangula, ut pansa adsit,
« velut in onerariâ navi quadratum explicatur velum, quod hoc et hoc sui brachio
« possit ad proram puppimque circumagi. Sed valvæ istius brachia erunt non
« cœqualia, altero enim paulò erit retractior ad digitos usque ad tres; nam fiet
« tunc quidem ut uno à puero reseretur, et rursùm sponte claudatur, vincente
« ponderibus latere prolixiore. Duplices facito clausuras, secto duobus locis
« flumine, spatio intermedio quod navis longitudinem capiat, ut, si erit navis
« consensura, cùm eo applicuerit, inferior clausura occludatur, aperiatur supe-
« rior: sin autem erit descensura, contra claudatur superior, aperiatur inferior:
« navis eo pacto cum istâc parte fluenti evehetur fluvio secundo. »

à descendre de ceux-ci dans la mer après l'abaissement de son niveau lors du reflux. Ce qui établit une différence essentielle entre les écluses hollandaises et les *sostegni* ou *conques* italiennes, à l'aide desquelles on peut avec la même facilité faire monter ou descendre les bateaux qui les traversent.

Quant aux Français, quoiqu'ils aient fait les premiers l'application la plus utile de cette invention pour l'établissement des canaux à point de partage, ils sont tout à fait désintéressés dans ces prétentions nationales. Léonard de Vinci, qui avait exercé les fonctions d'ingénieur auprès de François Sforce, duc de Milan, et construit, vers l'année 1497, des écluses de navigation sur les canaux dérivés du Tessin et de l'Adda, ayant été amené en France par François I^{er}, y apporta la connaissance de cet appareil hydraulique, dont ce prince avait pu lui-même apprécier les avantages pendant son séjour en Italie. Ce fait généralement connu explique aujourd'hui pourquoi les plus anciennes ordonnances émanées de l'autorité royale dans le but d'améliorer la navigation de nos fleuves, datent du règne de François I^{er}.

Les diverses preuves que nous venons de rapporter de la priorité des Italiens dans les perfectionnements les plus importants de l'architecture hydraulique nous eussent-elles manqué, la supériorité qu'on leur a longtemps reconnue dans l'exercice de cet art suffirait pour suppléer à ces preuves. C'était en effet à des ingénieurs italiens qu'on avait recours quand il s'agissait de travaux de cette nature dont l'exécution pouvait présenter des difficultés extraordinaires. On sait, par exemple, que le pont Notre-Dame et le Petit-Pont furent construits en 1507 par le frère *Joconde*, dominicain de Vérone, que Louis XII fit venir exprès à Paris.

C'est à Galilée et à ses disciples que la science est redevable des premiers principes théoriques du mouvement des eaux. Les phénomènes de ce mouvement modifié par une multitude de causes dans le lit des fleuves et des rivières, n'ont pas cessé, depuis cette époque jusqu'à nos jours, d'être un objet d'expériences et d'observations pour les ingénieurs italiens. Ils ont publié seuls, sur cette branche de l'hydraulique, plus d'ouvrages qu'il n'en a été publié dans tous les autres pays pris ensemble. Celui de M. Masetti, qui fait l'objet de cet article, doit s'ajouter au recueil de ceux dont la lecture est profitable aux hommes du métier; enfin si l'on peut lui reprocher l'espèce de prolixité qui caractérise les écrits de la plupart des hydrauliciens ses compatriotes, il nous paraît certain du moins que ses recherches sur le canal de Bologne doivent former dans l'histoire de l'architecture hydraulique un de ses chapitres les plus intéressants et les plus instructifs.

P. S. GIRARD.

PAPYRUS grec, contenant l'annonce d'une récompense promise à qui ramènera deux esclaves échappés.

SECOND ARTICLE.

Ligne 9. Indépendamment de cette ceinture, Hermon avait, quand il s'est enfui, *κέικον σιδεροῦν ἐν ᾧ λήκυθος καὶ ξύστρα*. Cette circonstance est curieuse, mais n'est pas des plus claires.

La mention du *λήκυθος*, vase à mettre de l'huile ou des parfums, et des *ξύστρα*, *strigiles*, pour gratter la peau après le bain, annonce que l'esclave Hermon était attaché au service personnel de son maître, et portait les ustensiles nécessaires au bain. Il n'y a rien de plus fréquent que de voir accolés ensemble de cette manière les mots *λήκυθος* et *ξύστρα*, en latin *ampulla* et *strigilis*¹, comme ustensiles de toilette que portaient les esclaves accompagnant leur maître² aux bains publics³. Ces esclaves recevaient le nom particulier de *ληκυθοφόρος* ou *στλεγγιδλήκυθος*⁴; mais ce dernier mot était condamné des grammairiens, probablement parce qu'il exprimait la réunion des deux ustensiles plutôt que la personne qui les portait; ils auraient voulu sans doute *στλεγγιδλήκυθοφόρος* ou *ξύστραλήκυθοφόρος*; mais ce mot si long a dû être remplacé par *ληκυθοφόρος*⁵; peut-être trouvera-t-on un jour *στλεγγιδφόρος* ou *ξύστραφόρος*, dans le même sens.

Le sens naturel du mot *στλεγγιδλήκυθος* serait la réunion des deux ustensiles.

¹ Annot. Apul. ad Florid. II, p. 34, Oudend. — ² Lucian. Lexiph. § 2. — Pers. Sat. v, 126. — ³ Il était tellement reconnu que les gens aisés eussent un esclave portant le *lécythus*, que le mot *αὐπλήκυθος* (portant lui-même son *lécythus* ordinairement pendu à la ceinture (Suidas h. v.) était devenu synonyme de *pauvre diable* (Bekk. Anecd. p. 204, 465). De là l'expression proverbiale *ἐμαυτῷ βαλαρεύσω*, je me sers à moi-même de baigneur (Suid. v. ἐμ. βαλαρ.). De là encore ce que disaient les interprètes des songes : *Avez-vous rêvé lécythus ou strigile? c'est signe d'une femme sédentaire et fidèle ou d'un esclave attaché à votre personne* (*λήκυθος δὲ καὶ ξύστροφύλαξ*, la boîte ou l'étui aux strigiles), *ὅς μὲν γυναῖκα οἰκῶρον καὶ πιστὴν, ὅς δὲ οἰκέτην χροῖσιμον σημαίνουσιν.* (Artemid. Onirocr. I, 64). Voilà aussi pourquoi les mots *λήκυθος* et *ξύστρα*, *ampulla* et *strigilis*, étaient une sorte d'expression de la vie aisée (Cicer., de Fin. IV, 12). Dire de quelqu'un qu'il n'avait ni strigile ni lécythus, c'était dire qu'il était pauvre; tel est le sens du vers d'Aristophane *οὐδ' ἐστὶν αὐτῇ στλέγγις οὐδέ λήκυθος* (cf. Volckm. de Dætal. p. 80; Boisson. dans les Not. des Mss. X, 226). — ⁴ Pollux, III, 154. — ⁵ C'est sans doute pour cette raison qu'un esclave dont parle Lucien est nommé *ληκυθίων* (Fugitiv. § 32); car les esclaves prenaient quelquefois leurs noms des instruments ou ustensiles dont ils se servaient ou de la nature de leur emploi. Dans Plaute (Mostell. I, 3), une esclave s'appelle *Scaphion*; dans Ovide, une suivante de Diane a le nom de *Phiale* (Met. III, 172. — Cf. Böttiger, Sabina. I, Th. S. 22, 51).

siles de bain dans un anneau, comme on le voit figuré à la main d'un jeune nègre (παῖς αἰθίοψ), statue du musée Pie-Clementin¹. Ce jeune esclave tient de la main droite une éponge², de la gauche un anneau duquel pend un *lécythus* (ampulla) et une *xystra* (strigilis). C'était évidemment, comme notre Hermon, un esclave *lécythophore*, chargé du service du bain. Les deux ustensiles réunis dans l'anneau devaient être désignés par le nom composé *στλεγγιδόληκυθον* ou *ξυστρολήκυθον*, au neutre comme *διλήκυθον*; mot qui désigne la réunion des deux *lécythus*, l'un d'or, l'autre d'argent, attachés avec une courroie, contenant les parfums destinés aux convives dans les banquets somptueux³. Je trouve ce mot dans un passage altéré d'Hésychius : *Ξυστρολήκυθον, κάρη καὶ βίσσα ἐλαίου λουτρομά*⁴; la forme *κάρη* est connue comme un synonyme de *ὕδρια*⁵; d'une autre part, *βίσσα* ou *βήσσα*, chez les Alexandrins⁶, désignait une espèce de vase, comme son diminutif *βησίον*⁷; je lis donc tout simplement avec l'addition d'une seule lettre : *Ξυστρολήκυθον, κάρη καὶ βήσσα ἐλαίου λουτρομά*, c'est-à-dire, « Xystro-
« lécython, kardia et bessa d'huile; ustensiles de bain. » Le premier se composait de la strigile et du lécythus à parfums⁸, *λήκυθος μυρρηρά*⁹; les deux autres étaient le *kardia* ou petit seau, *σκαφίον κατάχυτρον*¹⁰, dont se servaient les baigneurs pour s'arroser le corps, faisant l'office de l'*arytaena*

¹ Tom. III, pl. xxxv; Visconti, p. 45, 46. — ² Cratinus (ap. Athen. vi, 268 a.) met ensemble l'*alabastron* et l'*éponge*. — ³ Athen. iv, 129, b. c. — ⁴ La correction de M. Panofka (*Diss. sur les noms des vases*, p. 45, n° XIII, n'est pas grecque; et son interprétation « Hésychius veut que le *kados* soit un *lécythus* avec une strigile » est impossible. C'est comme si l'on voulait qu'une cruche fût une carafe avec une brosse. — ⁵ Hésych. h. v. — ⁶ *Epit. Athen.* xi, p. 784 b. Eustath. *ad Odys.* A., p. 1405, Rom. — ⁷ Hésych. v. *βησίον*. On a essayé de dériver ce nom de *βήσσα* qui désignait des vallons creux (*Annot. Hésych. ad h. v.*); mais je ne vois pas pourquoi, dans ce cas, cette espèce de vase aurait été la seule à laquelle on aurait appliqué ce nom, puisqu'il n'était ni plus ni moins creux que les autres espèces de *lécythus*. Je crois que ce mot, usité par les Alexandrins, était comme *κισάριον*, d'origine égyptienne. *Besa* est le nom de la divinité qu'on adorait à Abydos (Jablonski, *Panth. Æg.* v, 7, 1. *Opusc.* 1, 61, 62), et l'ancien nom d'Antinoë (Champollion, *l'Égypte sous les Pharaons*, 1, 286); on le retrouve dans des noms propres tels que *βήσας* ou *βησᾶς* (*Hedyl. ap. Athen.* 497 d. — *Inscr. des tombeaux des rois*, n° 7, dans mon ouvrage sur la statue de Memnon, p. 247); *Bésarion* ou *Bessarion*, qui se rencontre aussi très-souvent, doit s'y rattacher. Les Coptes se servent encore d'un vase qu'ils appellent *Πέσσα* ou *Πέσσα* (Hemsterh. *ad Poll.* X, 68), mot qui n'est que *βήσα* avec l'article égyptien. J'en dirai autant de *βαυκαλῖς*, d'où dérive notre mot *Bocal* (Boissonad. *Anecd. gr.* v, 61), ou *Παυκαλῖς*, selon l'orthographe suivie dans un papyrus contenant un fragment de lexique inédit; sorte de vase également usité chez les Alexandrins (*Athen. Epit.* lib. xi, 784, b.). — ⁸ Aristoph. *Πλούτ.* 811. — ⁹ Aristoph. *ap. Poll.* x, 119, 120. — Cf. Volckm. *de Datal.*, p. 67. — ¹⁰ Ci-dessus, p. 401, n. 3, où on lira ix au lieu de v.

(ἀρύταινα) de Théophraste¹, et la *bissa* ou *bessa*, c'est-à-dire le flacon d'huile; tous *ustensiles* de bain, λουτρικὰ, sous-entendu σκίου, adjectif formé de λουτρὸν, et qui manque aux lexiques.

Ce *xystrolécythos*, ou la réunion des deux ustensiles attachés ensemble, mais non réunis par un anneau, se trouve sur des médailles et des peintures antiques où il n'avait pas été reconnu jusqu'ici. On les voit dans la main de héros ou de personnages jeunes, comme symbole, je pense, de l'éphébie ou des jeux du gymnase; par exemple, 1° sur des médailles de Tarente; car ce que l'on avait pris pour une plante bulbeuse est évidemment le *strigile* et le *lécythos*²; 2° dans la peinture d'un vase de Canosa³, où Millin a vu, au lieu du *lécythos*, un vase à l'eau lustrale⁴; 3° sur un autre vase également de Canosa, où deux éphèbes tiennent à la main ces deux ustensiles⁵; Millin trouve à ces vases la forme d'une *grenade*⁶; ce sont des *ampulla* ou *lécythos* striés (ράσδωτοι), dont l'un présente cela de remarquable qu'il a pour base trois boules, sorte d'ornement que les anciens ont appelé κάρυα et εάλανοι; c'est donc un λήκυθος καρυωτὴ ou θαλανωτὴ, expressions synonymes que j'expliquerai dans le dernier article sur les noms des vases grecs.

Il est à remarquer que, dans tous ces monuments, le *lécythos* a constamment la même forme; celle d'un vase très-bombé, presque sphérique, avec un col fort étroit. On comprend alors pourquoi les Latins ont toujours rendu *lécythos*, en ce cas, par le mot *ampulla*, dont la forme est déterminée par Apulée⁷ (*lenticulari formâ, tereti ambitu, pressulâ rotunditate*) qui nous le représente comme un petit vase à gros ventre, à col étroit, d'où il recevait le nom de *guttus*⁸, *gutturium*⁹, le liquide s'écoulant *guttatim* de son orifice. Cette forme du *lécythos* (*ampulla*) est précisément celle qui se montre sur tous les monuments où l'*ampulla* et la *strigilis* sont réunis. Sur une pierre gravée dans Caylus¹⁰, où se trouvent l'*ampulla* et la *strigilis*, on lit à côté du vase le mot ΠΡΟΧΟΟΣ (*πρόχους*), comme synonyme de λήκυθος et d'*ampulla*; la synonymie des mots *πρόχους* et λήκυθος existait surtout dans le dialecte des Thessaliens¹¹. M. Panofka attribue à ce *prochous* un tout autre nom, celui d'*arystichos*¹², indiquant un vase dont nous ignorons la forme quoi qu'il en dise (le texte sur lequel il

¹ Καὶ εάλανος ἀρύταιναν..... ἀπὸς ἀπὸν καταχέασθαι. Char. IX, ibiq. Casaub.

² Voyez-en la figure lettre C. L'observation appartient à M. Ch. Lenormant.

³ Pl. III. Voyez notre planche lettre D. — ⁴ Pag. 17. — ⁵ Pl. VII; v. notre pl. lettres E. F.. La même figure se voit sur une peinture de vase dans Hamilton (I, pl. 74), v. notre pl. lettre G. — ⁶ Pag. 38. — ⁷ Florid. II, p. 35, Oudend.

⁸ Juven. III Sat. v, 263. — ⁹ Cf. Fried. Creuzer, Ein alt-Athen. Gefäss. S. 27, — ¹⁰ Rec. d'antiq., tom. III, pl. xxxiv. Voy. notre pl. lettre B.

¹¹ Athen. XI, 495, c. — ¹² Diss. sur les vér. noms des vases, p. 36, pl. v, n° 98.

s'appuie n'ayant pas le sens qu'il lui donne), tandis qu'il réserve pour les vases de la forme d'*ampulla* le nom d'*aryballos*. Quant à l'attribution qu'il fait du mot *lagynos* à un vase circulaire et plat, elle repose sur un passage pris tout à fait à contre-sens. « Ératosthène, dit-il, compare le « *lagynos* au *pétase*, ce qui suffit pour justifier l'application que nous en faisons au vase n° 100. » Ératosthène n'a point songé à comparer le *lagynos* au *pétase*; il ne fait qu'une *remarque grammaticale* sur le *genre* des mots *πέτασος*, *στάμνος* et *λάγυρος*; il dit que plusieurs les mettaient au féminin: *Ἐρατοσθένης δὲ φησι, λέγεσθαι τὴν πέτασον, καὶ τὴν στάμνον [καὶ τὴν λάγυρον] ὑπὸ πινῶν* « Ératosthène prétend que quelques-uns disent *la* *pétase*, *la* « *stamnos*, et *la* *lagynos*.¹ » Si l'on prend la peine de relire le passage entier, on se convaincra que cet auteur n'a point songé à comparer un vase quelconque à un *petasus*. Le mot est féminin dans un vers d'Ephippus déjà cité, p. 309.

Maintenant le *κρίκος ἐν ᾧ λήκυθος καὶ ξύστρα* dont il s'agit ici, était-il ce *xystrolécython* que nous voyons à la main du jeune esclave du Musée Pie-Clementin? Je ne le pense pas, et voici pourquoi :

D'abord il serait étrange qu'on eût donné comme partie du signalement de l'esclave, comme moyen de reconnaissance, le *xystrolécython* qu'il aurait tenu à la main. Ne devait-on pas croire que la première chose que ferait le fugitif serait de jeter l'instrument de servitude qui pouvait à l'instant le faire reconnaître pour esclave échappé, et occasionner son arrestation? Il semble donc que le *κρίκος* dont il est question ici soit quelque signe permanent, par exemple un bracelet ou un collier en fer, sur lequel on avait représenté un *lécythus* avec un *strigile* de chaque côté, comme symbole de la fonction de l'esclave; un objet de cette espèce, on ne pouvait s'en défaire qu'avec la lime: il fallait s'en procurer une; et comment le tenter sans risquer de se compromettre? Indépendamment de cette raison très-forte, il y en a une autre qui ne l'est pas moins; c'est l'expression *ἐν ᾧ* qui ne peut guère s'entendre que d'objets représentés sur le *κρίκος*; on aurait dit *ἐξ ὧ* dans l'autre cas.

C'est à ce dernier sens que je crois devoir m'arrêter. Ce bracelet ou ce collier annonçait probablement qu'Hermon avait déjà fui. C'était l'usage à Rome de mettre aux esclaves que l'on reprenait un collier (*collare*)² avec une inscription indiquant que l'esclave avait fui, et qu'il fallait l'arrêter: *Tene me, quia fugi, et revoca me domino meo . . .* Cet usage n'a pu manquer d'exister aussi en Grèce. Je pense donc que le *κρίκος* d'Hermon était un anneau de cette sorte, placé autour de son cou ou de son bras, indiquant à la fois qu'il était un fugitif repris, et qu'il servait au bain,

¹ *Ap. Athen.* xi, 499, e. — ² Cf. Pignori, *de Servis*, p. 32, 33.

et dont on savait bien qu'il était toujours difficile de se débarrasser.

Des deux vêtements indiqués ici, le second, le *περιζώμα*, me paraît être ici proprement le vêtement *servile*, analogue au *præcinctorium*, au *subligaculum* des Romains. Le *περιζώμα* était une pièce rectangulaire de toile, faisant le tour de la ceinture jusqu'au milieu des cuisses, et qui forme encore à présent dans le Levant le principal vêtement du bas peuple, des ouvriers et des esclaves. Ce n'est ni une ceinture, ni un caleçon; j'ai conservé le mot grec ne trouvant pas d'expression pour le rendre. Je me figure qu'Hermon accompagnant son maître au bain, avait simplement le *περιζώμα*; et que la *chlamyde*, vêtement de l'homme libre, dont on parle ici, appartenait à son maître, qui la lui avait donnée en garde pour la reprendre en sortant. L'esclave l'aura emportée pour cacher sa condition servile, et il n'aura eu garde d'oublier la ceinture bien garnie que le maître avait déposée en entrant au bain.

Lign. 12, 13. Je viens à l'article le plus intéressant, à celui de la récompense promise. Le passage n'est pas sans difficulté; je crois toutefois en avoir saisi le vrai sens. Il y a ici trois sommes différentes, dont l'expression est composée de la sigle $\tau\lambda$ qui est celle du *talent*, des lettres B, A et T, qui indiquent le nombre de ces *talents* et enfin d'une plus petite lettre placée au-dessus; savoir: T au-dessus de B, B, de A, et E, de T. Quand on connaît l'usage suivi dans les papyrus grecs d'Égypte, d'exprimer les fractions du talent en drachmes, on ne peut douter que la première somme ne soit égale à 2 talents 3,000 drachmes (= 15,000); la seconde à 1 talent 2,000 drachmes (= 8,000); et la troisième, à 3 talents 5,000 drachmes (= 23,000 drachmes¹).

Il s'agit de savoir pourquoi ces trois sommes ont été énoncées.

Pour cela il faut penser que l'annonce proclamée par le crieur, ou affichée, pouvait avoir ces deux résultats différents :

1° Ou bien l'esclave serait *ramené* par celui qui l'avait trouvé ou chez qui il s'était caché; c'est ce qu'on appelait *retrahere*³ ou *referre*⁴, ou *perducere*⁵, en grec *ἀνάγειν*; c'était rendre l'esclave à son maître. 2° Ou bien on dénoncerait la retraite de l'esclave caché soit dans un asile sacré, soit chez des individus qui ne voulaient pas le rendre, parce qu'il valait mieux que la récompense promise. En pareil cas, celui qui en avait connaissance, et qui voulait gagner quelque argent, allait dénoncer l'esclave au magistrat; cela s'appelait *demonstrare* (*δεικνύειν*) ou *commonstrare*;

¹ C'est le seul exemple que je connaisse de cette manière de placer la fraction du talent. On le mettait ordinairement à côté, comme à la ligne 23. — ² Apul. *Met.* vi, 394. — ³ Petron. § 97, p. 598. — Propert. *Eleg.* iii, 23, 20. — ⁴ Cur. Fortunat. *Art. Rhet.* i, p. 65.

de là l'expression d'Apulée : *Si quis à fugá retrahere, vel occultam DEMONSTRARE pòterit fugitivam*; et celle-ci de Pétrone : *Si quis eum reddere, aut commonstrare voluerit*. La même opposition est dans Moschus : « Celui qui dira où il est (ὁ μανυτάς), aura un baiser pour « récompense; mais si tu le ramènes (ἦν δ' ἀγάγης νιν), tu auras quelque « chose de plus. »

Cela posé, le sens devient clair. « Celui qui le ramènera (τοῦτον ὅς ἀν ἀναγάγη), recevra un talent et 3,000 drachmes. Mais s'il indique « [seulement son refuge] dans un lieu sacré, [il aura] 1 talent 2,000 drachmes (ἐφ' ἑεσῦ δειξας ΤΛΘΑ). » Certains lieux sacrés jouissaient du droit d'asile pour les criminels et pour les esclaves échappés; tel était à Athènes le Théséum¹. Il en était de même en diverses parties de la Grèce². Nous voyons, par ce passage de notre papyrus, que ce droit d'asile existait aussi en Égypte.

Or, quand un esclave s'était réfugié dans un lieu sacré, on ne pouvait le prendre facilement; et si les prêtres trouvaient bon de le garder pour eux, on devait avoir beaucoup de peine à le ravoit; mais c'était beaucoup que de savoir qu'il était là, parce qu'en épiant le moment on pouvait espérer le saisir tôt ou tard, ou l'obtenir par négociations, et peut-être aussi moyennant finance. Celui qui révélait sa retraite méritait donc une récompense, mais plus faible que dans le premier cas; en effet, elle n'est ici que de 8,000 drachmes, ou de moitié moins que si on ramenait l'esclave.

Un troisième cas est celui-ci : « Si l'on indique sa retraite (non plus « dans un lieu sacré), mais chez un particulier, on recevra 3 talents et 2,000 « drachmes. » Cette somme est à elle seule égale aux deux autres. Au premier abord on ne voit pas pourquoi celui qui indique seulement le lieu de la retraite de l'esclave, recevra plus d'argent que celui qui remettra l'esclave lui-même aux mains de son maître. La raison pourtant me paraît évidente. Il était impossible que la loi n'eût pas attaché une peine à un délit très-facile à commettre, et attentatoire à la propriété; car, dans le système politique des anciens, l'esclave était une chose, une propriété aussi bien qu'un cheval ou un bœuf. Ce délit consistait à receler l'esclave fugitif et à le garder chez soi, moyennant promesse de bon traitement et d'affranchissement par la suite. Ce délit était, dans le fait, un vol que la loi ne pouvait manquer d'atteindre. *Is qui fugitivum celarit, fur est*, dit Ulpien³. En effet, celui qui trouvait un esclave fugitif devait l'amener, dans un intervalle de temps prescrit, devant les magistrats municipaux, ce qu'on appelait *in publicum deducere*; ou bien le livrer

¹ Plut. in *Thes.* 35.—*Schol. Arist. Γππ.* 1309.—Sam. Petit. *Leges Atticæ*, p. 81, Wessel.—² Cf. Wachsmuth, *Hellen. Alterth.* III, 188.—³ *Digest.* XI, t. IV, 1.

à son maître, *domino reddere* ou *tradere*¹. Quiconque n'en agissait pas ainsi était puni d'une amende, et sans doute soumis à des dommages et intérêts envers le propriétaire. Ces dispositions de la loi romaine sont trop inhérentes à la nature même du système de l'esclavage, pour qu'il n'y eût pas dans la législation grecque quelque chose d'analogue. Il en existe peut-être des traces, quoique je n'en aie pas trouvé. Mais n'en restât-il plus, il suffirait de ce passage de notre papyrus pour démontrer qu'il en était ainsi : c'est parce que celui qui recélait l'esclave était passible d'une amende, qu'on offrait davantage à quiconque révélerait la retraite du fugitif chez un particulier. Le magistrat mettait un grand intérêt à ce que de tels délits fussent dénoncés : on promettait donc en ce cas, au dénonciateur, 1 talent 1/3 outre les 2 talents 1/2 promis à celui qui livrerait l'esclave à son maître. Le surplus était sans doute compensé et au-delà par le montant de l'amende exigée et des dommages et intérêts imposés au délinquant en faveur du propriétaire de l'esclave.

Mais il y avait quelques précautions à prendre avant de payer les 3 talents et 5,000 drachmes. Il ne suffisait pas que le dénonciateur fit connaître que l'esclave était réfugié chez tel individu : le propriétaire n'eût pas été fort avancé si cet individu eût été trop pauvre pour solder tant l'amende que les dommages et intérêts; aussi a-t-on bien le soin de dire *πρὸ ἀνδρὶ ἀξιοχρήτῳ*, chez un homme solvable. Ce n'est pas tout : si cet homme, bien que fort solvable, n'est pas condamné, parce qu'il a trouvé moyen de se justifier, ou qu'il est assez puissant pour échapper à la loi, on ne doit plus compter sur l'amende, et dans ce cas le maître ne veut pas s'engager à payer le surplus; c'est pourquoi l'on ajoute : *καὶ δωσδίκῳ*, et ayant subi la peine voulue par la loi; car il me paraît que ce mot doit avoir le même sens que dans ce passage de Polybe : *συνεζούλευε . . . περὶ δὲ τῶν τεθνεώτων δωσδίκους παρέσχη τὸς ἡδικηκότας*², où *δωσδίκος* signifie *subissant la peine* du délit ou du crime que l'on a commis.

Il me semble ne rester maintenant aucun nuage sur ce passage important.

D'après l'évaluation qui a été proposée plus haut,

Les 2 talents 3,000 drachmes valent 175 fr.

Le talent 2,000 dr. 93

Les 3 talents et 5,000 dr. 268 fr.,

c'est-à-dire une somme égale aux deux premières. La première seule nous représente le prix que l'on mettait à ravoir l'esclave; les deux autres étaient modifiées en plus ou en moins par les circonstances de la découverte.

¹ Dig. l. l. — ² iv, 4, 4. — ³ Polyb. iv, 4.

Il existe deux textes qui nous font connaître le prix que l'on donnait à Rome au dénonciateur de l'esclave échappé : l'un est de Pétrone, l'autre de Fortunatianus¹. Ce prix est de 1,000 deniers, ou un peu plus de 600 fr. de notre monnaie : c'est $\frac{2}{3}$ en sus de la somme qui est ici fixée; mais personne ne s'étonnera qu'à Rome, sous les empereurs, les esclaves fussent évalués plus haut qu'en Égypte, et même qu'en Grèce. On sait qu'à Athènes² le prix moyen des esclaves ouvriers était de 250 drachmes (220 fr.) La récompense de 175 fr. pour celui qui ramènera l'esclave Hermon est donc réellement une récompense honnête.

Lig. 15. *μηνύειν δὲ τὸν δουλόμενον κ. τ. λ.* L'infinitif, selon l'usage dans ces sortes de formules, au lieu de l'impératif; de même Lucien³ : *μηνύειν ἐπὶ ῥητῷ αὐτονόμῳ*. Le verbe *μηνύειν* est ici le mot propre. C'est faire la déclaration ou la dénonciation; de là le dénonciateur est appelé *μανυτὰς* par Moschus, et la récompense, *μηνυτροῦ γέρας*, en latin, *indicium*⁴. La déclaration devait être faite, chez les Romains, soit au *præses* de la province, soit au proconsul, et à Rome, au *præfectus vigilum*⁵. C'était par les ordres de ces magistrats que le *fugitivarius* faisait la recherche (*conquisitio*) nécessaire pour tirer l'esclave du lieu où il était caché. En Égypte on s'adressait au stratège ou aux fonctionnaires sous ses ordres, *τοῖς παρὰ τοῦ στρατηγῶ*; mais il paraît que cette marche était facultative : s'adressait au stratège qui voulait, *τὸν δουλόμενον*.

L'expression *ὁ παρὰ πνοῦς* est fréquente dans les papyrus, et signifie le fonctionnaire dépendant d'un autre, l'employé, le commis d'un chef. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, *Χαιρήμων ὁ παρ' Ἡρακλείδου τοῦ τραπέζιτου*, veut dire « Chérémon, le commis d'Héraclide le trapézite⁶ » Quant au stratège, j'ai déjà prouvé que, sous la domination romaine, c'était le gouverneur civil et militaire du nome⁷; comme les Romains conservèrent en Égypte le système administratif qu'ils y trouvèrent établi, on doit croire qu'antérieurement les nomes étaient gouvernés aussi par des stratèges revêtus des mêmes fonctions. Ce passage montre qu'il en était ainsi, et que tous les détails de l'administration civile et judiciaire appartenaient à sa juridiction.

¹ Aux endroits déjà cités, p. 331. — ² Voy. mon *Mém. sur la pop. de l'Attique*, tom. VI, p. 292 des *Mém. de l'Acad.* — ³ Plus haut, p. 331.

⁴ *Apul. Met.* vi, p. 395, *ibiq.* annot. — ⁵ *Dig.* xi, tit. iv, de *fug. Leg.* i, § 8. — ⁶ Peyron, *ad Papyr. Taur.*, tom. I, p. 153; II, p. 33. — *Papiri di Zoide*, p. 21. — ⁷ *Recherches*, p. 272-273. Ce qui est confirmé par plusieurs inscriptions du colosse de Memnon; voy. à ce sujet mon ouvrage intitulé : *La Statue vocale de Memnon, considérée dans ses rapports avec l'Égypte et la Grèce*, etc., p. 136, 143. Paris, 1833.

Lig. 17. Le maître de l'esclave Bion, qui s'était enfui avec le premier, est *Callicrate* exerçant à la cour la fonction d'*archypérete*, mot dont la signification précise est inconnue. C'est un de ces augmentatifs qui paraissent avoir été communs à la cour des Ptolémées, pour exprimer les grandes fonctions ou charges qu'on y avait établies en l'organisant, comme Alexandre avait lui-même commencé d'organiser la sienne sur le modèle de celle des rois de Perse et des anciens Pharaons. Nous connaissons déjà des *ἀρχισωματοφύλακες*, des *ἀρχεδέατες*, des *ἀρχιδικασταί*, etc., dont le sens est déterminé suffisamment par celui des mots qui suivent *ἀρχι*. Mais ici l'incertitude du sens précis de *ὑπέρτης* empêche de se faire une idée nette de celui du composé *ἀρχυπέρτης*. Tout ce qu'il peut y avoir de certain, c'est que Callicrate avait la charge de surveiller les employés attachés au service du palais à Alexandrie (*ὑπέρται*). L'expression *οἱ περὶ αὐτὴν* désigne dans le style de la chancellerie alexandrine ceux qui exerçaient des charges à la cour¹.

Ligne 20. Le signalement de Bion est moins détaillé que celui d'Hermion. On n'a point mis l'âge, et le signalement n'a que quatre traits; le seul incertain est celui qu'on a exprimé par *κατάκνημος*, mot dont je ne connais pas d'autre exemple. *κατὰ* en composition avec un adjectif est augmentatif; ainsi, *κατάγλωττος*, bavard, *καταγύναιος* adonné aux femmes, *κατάμπλος*, abondant en vignes, *κατάδενδρος*, en arbres; et, dans le style ecclésiastique, *κατείδωλος*, rempli d'idoles, etc. Le sens de *aux jambes fortes*, que j'ai donné à *κατάκνημος*, est non-seulement conforme à l'analogie, mais encore en harmonie avec les autres traits. Bion était *petit et large des épaules*, c'est-à-dire *robuste et trapu*. Le mot *χαερός*, qui désigne proprement un homme à la figure ouverte et gaie, se prend le plus souvent comme une épithète d'*ὄφθαλμός*, tantôt synonyme de *γλαυκός*², tantôt avec un sens un peu distinct³: le mot doit, en ce cas, indiquer un bleu verdâtre⁴; *χαερός* me paraît signifier *ὄμμασι χαερούσις*.

Ligne 20. Le mot *σελίπον* se lit clairement. Celui qui vient après, *γυμνακίον*, quoique moins distinct, ne laisse pas de doute. J'ai traduit le premier par *coffret*, fondé sur la glose d'Hésychius: *σελίς* (f. *σελίς*): *πυξίς*: ce sera le même mot qu'Hésychius a reproduit sous une autre forme *σπυτίς*, *πυξίς*; le même encore qu'on trouve dans Hippocrate, sous la forme *σπυίς* (*σπυίδα· πυξίδα*⁵), laquelle paraît être un diminutif de *σπύη*⁶, *σπυς* ou *σίπυον*⁷. Quant à *σελίτιον*, on ne peut y voir qu'un diminutif de *σελίς*

¹ Peyron, *ad Pap. Taurin.* I, p. 75. — ² Theocr. xx, 35. — ³ Aristot. *Hist. anim.* I, 8, 4 Schn. — ⁴ Schneid, *Handwört.* II, 742. — ⁵ Galen. ap. Franz. *Gloss.* p. 560. — ⁶ Hemsterh. *ad Aristoph. Plut.* v. 807. — ⁷ Suid. v. *καδίκοκς*.

régulièrement formé, si l'on pense à la substitution continuelle du T au Δ dans les papyrus grecs d'Égypte, ce qui tient sans doute à la prononciation¹. Ainsi, *σείπιον* est identique avec *σεσίδιον*; et si Hétychius avait conservé ce mot, il nous aurait certainement donné cette glose : *Σεσίδιον πιξίδιον*. J'y vois un de ces *coffrets de femme* (un *narthecium*), d'or, d'argent ou d'ivoire, dans lequel on mettait des bijoux ou des pierreries; dans tous les cas, un objet précieux, puisqu'il valait 6 talents et 5,000 drachmes (41,000 dr.) ou 480 fr., c'est-à-dire trois fois plus que la somme promise à qui ramènerait l'esclave.

J'observe que, dans ce dernier passage, les 5,000 drachmes sont exprimées, comme à l'ordinaire, par un chiffre après celui qui indique le nombre de talents. Entre *χαλκοῦ* et ce chiffre, il y a une lacune où l'on voit les traces d'un caractère : c'était L ou †, sigle de la drachme; le crochet au-dessus de l'E indique le mille.

Ligne 24. La leçon *ὅς ἀν ἀνάγη* est claire, au lieu de *ὅς ἀν ἀναγάγη* qui est plus haut et qui vaut mieux; dans les deux cas, sans iota adscript.

Celui qui ramènera l'esclave Bion aura la même somme que pour le premier, sans doute aux mêmes conditions; cela n'est pas exprimé, probablement parce que cela s'entend de soi-même².

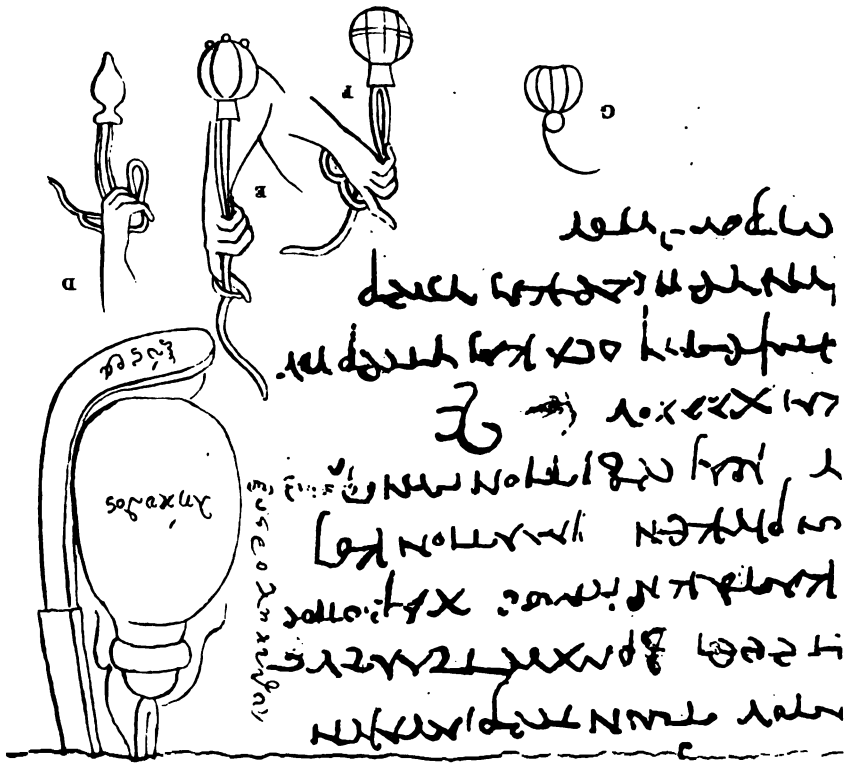
LETRONNE.

DE LA PEINTURE SUR MUR CHEZ LES ANCIENS.

TROISIÈME ARTICLE.

ON a vu qu'à l'exception de quelques notions relatives à l'*architecture coloriée*, fait depuis assez longtemps admis dans la science sans le secours de M. Hittorff, cet architecte n'a apporté aucun élément nouveau dans la question qui nous occupe; et qu'à l'égard de la *peinture historique*, appliquée à la décoration des édifices, il n'a fait que reproduire, à l'appui d'une opinion que sa généralité rend insoutenable, des allégations dénuées

¹ Voy. mes *Matériaux pour l'histoire du Christianisme*, p. 66. — ² Errata du premier article. Pag. 330, l. 18 : après *talents*, ajoutez de *cuivre*; de même qu'après *drachmes* de la l. 32, p. 33, l. 4; après *proclamatio* ajoutez ou *prædicationis*; l. 11 : *épaisse*, lis. *longue*. Lig. 23 : *μάκρον*, lis. *μακρόν*; not. l. 4, retranchez : il manque au sens *ἀν ἐρήσει*. Pag. 335, not. l. 2 : III, 10, lis. III, c. 2. § 10; l. 3 : *Hermot*, lis. *Catapl.*; l. 4 : *Hermot.*, lis. *Piscat.* Pag. 539, l. 20, 21, 22, lis. 740,000 12,333 51,800,000.





de fondement. Je ne m'arrêterai donc pas davantage à combattre une illusion qu'on devait croire pour jamais détruite, après le soin qu'avait pris un des premiers antiquaires de notre âge, M. Boettiger, de reléguer dans le pays des chimères ces temples, ces portiques, ces pœciles, ornés de peintures sur mur, que des historiens de l'architecture, tels que Hirt et Stieglitz, ou que des antiquaires du dernier siècle, tels que Winckelmann et d'Agincourt, sans parler des Académiciens d'Herculanum, qui comèrent et propagèrent la même méprise, avaient cru voir dans la Grèce antique, et qui auraient sans doute offert, à l'époque la plus brillante des merveilles que l'art y produisit, le plus étonnant de ses miracles. Mais, pour ne laisser désormais aucune ressource, aucun prétexte à une opinion qui se renouvelle sans cesse, toujours avec des arguments depuis longtemps produits, et depuis longtemps ruinés, il importe de rappeler un fait décisif, qui prouve de quelle nature étaient généralement les peintures employées à la décoration intérieure des temples et des autres édifices publics de la Grèce. Ce fait, je le trouve dans la célèbre galerie de Verrès, et je le rapporte dans les propres paroles de Cicéron¹ : « Pugna erat eque-
 « tris Agathoclis regis in TABVLIS picta præclarè; his autem TABVLIS inte-
 « riores templi PARIETES VESTIEBANTVR. . . . Omnes eas TABVLAS abs-
 « tulit; PARIETES, quorum ornatus tot sæcula manserat, NVDOS ac
 « deformatos reliquit. . . . Viginti et septem præterea TABVLAS pulcher-
 « rimè pictas² ex eâdem æde SVSTVLIT, in quibus erant imagines Siciliae
 « regum et tyrannorum, quæ non solum pictorum artificio delectabant,
 « sed etiam commemoratione hominum et cognitione formarum. » Ce pas-
 sage n'a pas besoin de commentaire. On y voit comment étaient placés dans
 l'intérieur des temples les *tableaux sur bois*, de manière à couvrir la
nudité des murailles; et l'on y apprend dans quel sens il faut entendre
 les expressions de Pausanias et de Pline, ἐπὶ τοίχων χεφαί, *parietes
 picti*, qui ont été la source de tant de méprises. Il faut donc s'en tenir à
 cette opinion de Pline, qu'aucun fait ne vient infirmer, et que tous les té-
 moignages tendent à justifier; c'est à savoir, que *la seule peinture qui pro-*

¹ Cicer. in Verr. IV, 55, 122; voy. Fraguier, *Galerie de Verrès*, dans les *Mém. de l'Acad.* t. VI, p. 574. — ² M. Boettiger rapproche de ce passage de Cicéron, celui-ci de Pline, xxxv, II, 50 : « Bellum Iliacum pluribus tabulis, quod est Romæ in Philippi Porticibus; » qui montre bien de quelle manière à Rome, comme dans la Grèce antique, étaient disposés ces tableaux formant galerie et servant d'ornement aux murailles. Sur une inscription de Rhégium, un particulier légua, entre autres objets précieux pour être employés à la décoration d'un temple d'Apollon, dix-huit tableaux peints sur bois, xviii tabulas pictas, Morisani, *Marmora Rhegina*, § VI, 266, sqq.; et ce trait suffit, entre beaucoup d'autres, pour nous apprendre quelle fut dans la Grèce antique la richesse de ce genre de décoration.

cura de la gloire, la peinture grecque par excellence, fut celle qui s'exécuta sur des tables de bois¹.

J'aurai achevé d'établir les notions qui concernent les divers emplois de la *peinture sur mur*, en déterminant, autant qu'il est possible de le faire, l'époque à laquelle on commença chez les Grecs à peindre les murailles pour un usage domestique, et en traçant la marche que suivit, dans cette voie nouvelle, un art jadis consacré à de si nobles emplois, et désormais livré aux caprices des décorateurs. Le trait célèbre d'Alcibiade, qui enferma chez lui le peintre Agatharchus pour l'obliger de peindre sa maison, et qui ne relâcha l'artiste indocile qu'après l'achèvement de ce travail², signale le premier pas qui nous soit connu dans cette carrière nouvelle de l'art. Agatharchus, qui s'était surtout distingué comme *peintre de décorations théâtrales*, σκηνόγραφος³, dans les dernières années d'Æschyle⁴, possédait un genre de talent conforme à l'espèce de travail que lui imposait Alcibiade; et tous les motifs de convenance s'accordent ici avec tous les témoignages de l'antiquité, pour nous faire admettre le trait en question dans toute son importance historique; quant à l'époque qu'il faut lui assigner, cette

¹ Plin. xxxv, 10, 40: Sed nulla gloria artificum est, nisi eorum qui TABULAS pinxere. Non enim PARIETES excolebant. — ² Plutarch. in Alcibiad. xvi; cf. Andocid. Orat., tom. IV, p. 119-120, ed. Reisk.; voy. sur ce trait célèbre les observations de Twining, notes to Aristotles, etc., p. 199, de Schneider, ad Vitruv. tom. III, p. 7, et de Sluyter, Lect. Andocid. c. xi, p. 219. L'opinion de Reiske, qui pensait qu'il ne s'agissait ici que de colorare et inalbare domum, ne saurait se soutenir; et celle de M. Böttiger, qui paraît disposé à y voir encore des peintures sur bois, parce qu'Agatharchus, en sa qualité de scénographe, peignait sur bois, ne me semble pas mieux fondée, Archäol. der Maler. p. 284. Feu M. Völkel était d'avis que cette opération de peindre la maison d'Alcibiade, τὴν οἰκίαν γράφειν, comportait véritablement l'idée d'une *peinture de décor*, analogue à la *scénographie*, sorte de peinture appliquée aux théâtres, qui dut principalement son développement à Sophocle, Aristot. Poët. iv, 16, σκηνογραφίαν Σοφοκλῆς (παρέσκευασέ), archäol. Nachlass, p. 103-106; et toute autre opinion me semble en effet inadmissible. — ³ Nous connaissons par une inscription latine un artiste romain de la même profession; c'était un affranchi de la maison Cornelia, nommé P. Cornelius P. L. Philomusus, qualifié Pictor Scanarius (sic), et de plus, entrepreneur de constructions, idem Redemptor. L'inscription est publiée dans le recueil de Gori, Antiq. Etrur. Inscr. tom. I, p. 390, n. 154; et l'artiste qui y est nommé appartient sans aucun doute aux temps de l'empire. Du reste, il n'en est fait mention, ni dans le catalogue de M. Sillig, ni dans aucun des modernes historiens de l'art; et ce nom d'artiste m'avait échappé à moi-même dans le supplément que j'ai publié pour le livre de M. Sillig. — ⁴ Au sujet des difficultés chronologiques que présentent les divers témoignages des auteurs anciens concernant cet artiste, voy. l'article qui lui est consacré dans le Völkel's archäol. Nachlass, p. 103-106, avec les additions de M. K. Ott. Müller, p. 149-151.

époque doit s'éloigner très-peu de la LXXXVIII^e olympiade, qui est celle de la jeunesse d'Alcibiade. Un pareil exemple, donné par un homme tel que celui-là, qui fut longtemps l'idole de la démocratie athénienne, avant de devenir sa victime, dut exercer beaucoup d'influence sur les habitudes générales d'une société, où le goût des arts et les ressources du luxe étaient déjà portés au plus haut degré. En effet, nous apprenons d'un passage de Xénophon, dont il n'a encore été fait, à notre connaissance, aucun usage dans l'histoire de l'art antique, que déjà du temps de cet homme illustre les maisons des riches citoyens étaient décorées de *peintures*¹, qu'il désigne de manière à nous y faire distinguer des *peintures à sujet*, *γραφία*, et des *peintures de décor*, *πικιλία*, dans le goût de ce que nous nommons *arabesques*. Cependant, ce progrès, ou, si l'on veut, cette aberration du goût, dans l'application de l'art de peindre à des usages domestiques, était resté, malgré l'exemple d'Alcibiade, et malgré l'influence que cet exemple avait exercée, contenu dans des bornes assez étroites, puisqu'un siècle encore après, *il n'existait point de peinture dans la maison d'Apelle lui-même*². C'est Pline qui nous l'apprend en termes positifs, et qui doit en être cru, quand son témoignage se trouve d'accord avec le génie de l'antiquité tout entière. Un peu plus tard cependant, nous découvrons dans cette carrière un second pas, dont nous devons à ce même Pline l'indication précise³. Cet auteur nous apprend que *Pausias*, célèbre peintre à l'encaustique, et disciple d'Apelle, fut le premier qui peignit des plafonds; et il ajoute qu'avant cet artiste personne encore ne s'était avisé de décorer de cette manière des appartements privés. Je ne vois pas ce qu'on pourrait opposer à un témoignage si formel, si positif; et j'ignore d'après quelles données M. K. Ott. Müller a pu trouver que l'usage de cette peinture fût antérieur à Pausias⁴. J'observe, du reste, que par ces plafonds peints, il ne faut pas entendre des ouvrages tels que ces immenses pages de peinture que l'art moderne a déployées sur les voûtes des palais Pamfili, Farnèse ou Barberini, et auxquelles des esprits, portés à tout exagérer dans les proportions et dans les

¹ Xenophon. *Memorabil.* III, 8, 9. C'est ainsi que j'entends ce passage avec Weiske, qui rapproche le mot *πικιλία*, ornements en arabesques, des *πικίλιατα*, dont il est question dans l'*Œconom.*, IX, 2; et je rappelle à l'appui de cette interprétation les *πρόθυρα πικίλια*, dont il est parlé dans le passage de Cratinus cité plus haut, et qui offrent la même idée de vestibules colorés, c'est-à-dire, peints avec des ornements tels que palmettes, rosaces, fleurons, etc. — ² Plin. XXXV, 10: Nulla in Apellis tectoriis pictura erat; nondum libebat PARIETES totos pingere. — ³ Plin. XXXV, II, 40; Idem (Pausias) et lacunaria PRIMVS pingere instituit; nec cameras ANTE EVM taliter adornare mos erat. — ⁴ *Handbuch*, etc., § 320, 4, 392: schon vor Pausias.

habitudes de l'art antique, pourraient être tentés de comparer les modestes travaux de Pausias. Les plafonds peints par ce maître consistaient sans doute en une surface plane, à compartiments encadrés et ornés de figures isolées, rappelant la composition et le goût des pavés en mosaïque, dont l'usage s'introduisait vers la même époque à la cour des rois de Pergame. C'est du moins ce qu'on peut inférer de quelques témoignages de grammairiens grecs, qui donnent les noms de *Κουράς* ou d'*Ἐγκουράδες* à ces peintures des plafonds¹, et qui offrent l'idée de *figures en médaillons*, accompagnées sans doute, dans le champ, de rinceaux de feuillages, de figures d'animaux, et autres motifs pareils, que l'aiguille industrielle des femmes grecques était exercée de toute antiquité à tracer sur les vêtements sacrés et sur les tapisseries des temples². Mais nous n'avons, du reste, aucun renseignement sur le genre de composition de ces peintures de plafonds, non plus que sur leur mode même d'exécution; et nous restons dans une ignorance aussi profonde relativement aux progrès de la peinture sur mur, jusqu'à l'époque romaine. C'est alors que nous la voyons envahir le domaine entier de l'architecture, d'une manière qui provoqua les plaintes amères de Vitruve³, témoin d'une révolution, qui ne s'arrêta, dans le cours de bien peu d'années, qu'à la ruine totale de l'art, puisque cette destruction de la peinture était déjà consommée du temps de Pétrone et de Plin⁴. En admettant que leurs plaintes à cet égard fussent un peu exagérées; en avouant que l'architecte d'Auguste et l'ami de Vespasien, d'accord en ce point, bien qu'écrivant à un siècle de distance, et avec des opinions si différentes l'un de l'autre, ont jugé peut-être avec trop de rigueur cet emploi familier de l'art de peindre, ces ingénieux caprices, ces charmants badinages d'un pinceau facile, que

¹ Hesych. v. *Κουράς* ἢ ἐν τοῖς ὀροφήμασι γεγραφή· ὀροφικός πίναξ; Idem, v. *Ἐγκουράδες* τὰ ἐν τῷ προτώπῳ σίγματα· καὶ οἱ ἐν ταῖς ὀροφαῖς γεγραφοὶ ΠΡΟΣΩΠΙΩΝ πίνακες· ἔστι γὰρ *Κουράς*, ἢ *κορυφή*, καὶ ὁ γεγραπὸς πίναξ· Ἐγκουράς δὲ ὁ γεγραμμένος [πίναξ]; voy. sur ces deux textes d'Hésychius, les savantes observations de Saumaise, *ad Vopisc. in Aurelian.* 46, tom. II, p. 548. Il y aurait plus d'une particularité curieuse à relever ici, sans compter cet usage de se stigmatiser le visage, qui paraît dérivé de l'Orient, Lucian. *de Ded Syr.* 59, IX, 131, Bipout. : σπίζονται δὲ πάντες, οἱ μὲν ἐς καρπύς, οἱ δὲ ἐς ἀχένας; mais je me contente d'observer que les peintures dont il est ici question semblent encore avoir été exécutées sur bois, d'après les mots ὀροφικός πίναξ, et γεγραπὸς πίναξ. Nous savons cependant, par l'inscription de Vérone, que la peinture de plafond s'exécutait aussi sur enduit, comme cela avait lieu pour les murs : τὴν κοίτην τοῦ παστοφορίου, καὶ τὴν ΓΡΑΦΗΝ τῶν π. τοίχων, καὶ τῆς ὈΡΟΦΗΣ; mais il est vrai que cette inscription appartient à l'époque romaine. — ² Voyez-en un bel exemple décrit par Euripide, *Ion.* 1141 sqq., ed. Matthiæ. — ³ Vitruv. *de Architect.* VII, 5.

⁴ Petron. *Sat.* c. 48; Plin. xxxv, 1, 2 73.; II,

nous offrent toutes les murailles de Stabia, d'Herculanum et de Pompeï, et auxquels nous sommes trop heureux que l'art se soit livré à son déclin, puisque nous leur devons les seuls monuments qui nous restent de cet art, les seuls que nous puissions espérer de recouvrer jamais; nous sommes pourtant forcés de reconnaître que ce même Vitruve, que ce même Pline avaient sous leurs yeux une foule d'objets de comparaison qui nous manquent, qui nous manqueront toujours, et qu'avec tous les moyens qu'ils possédaient de bien connaître la véritable peinture des Grecs, consistant tout entière en *tableaux sur bois*, et de comparer à ces tableaux, chefs-d'œuvre des plus grands maîtres, les *peintures sur mur* dont ils se plaignaient d'être accablés, ils pouvaient porter, sur la révolution de l'art qui nous occupe, un jugement raisonnable et éclairé. Dès-lors, on ne saurait nier que ce système même de peindre les murailles n'ait été borné, chez les Grecs de la belle époque de l'art, à un bien petit nombre d'applications, telles que certains détails d'architecture et de sculpture coloriés, ou du moins restreint à une certaine classe d'édifices, tels que les *tombeaux* et les *monuments funéraires*, et plus tard les *maisons particulières*; mais sans que la *peinture historique*, proprement dite, ait été jamais comprise dans ces sortes de travaux, qui constituaient la *scénographie*, ou la branche purement décorative de l'art de peindre; et c'est à cette conséquence que je me trouve inévitablement conduit par l'examen consciencieux et impartial de toutes les notions, de tous les témoignages archéologiques qui nous restent sur ce point important de l'histoire de l'art antique.

RAOUL-ROCHETTE.

VERGLEICHENDE Grammatik des sanscrit, zend, griechischen, etc. C'est-à-dire, *Grammaire comparative des langues sanscrite, zende, grecque, latine, lithuanienne, gothique et allemande*, par Fr. Bopp, 1^{re} partie, etc.

SECOND ARTICLE.

QUELQUE minutieux que soient les détails dans lesquels nous sommes obligé d'entrer, nous devons cependant et au travail de M. Bopp, et à la nécessité de déterminer avec précision quelques règles dans cette étude nouvelle, de poursuivre l'examen de la première partie de la grammaire

consacrée à l'analyse des lettres et à leurs combinaisons. La théorie de l'intercalation d'un *y* entre un radical et une désinence, théorie que M. Bopp avait déjà indiquée dans les savantes additions dont il a enrichi sa grammaire sanscrite, est reproduite dans l'ouvrage que nous examinons aujourd'hui, mais sans développements nouveaux¹. On pouvait cependant indiquer une des conséquences les plus importantes qui en résultent, c'est que la voyelle finale du radical reste entière devant la désinence. Ce n'est pas, selon nous, une circonstance tout à fait indifférente dans l'histoire des langues dites à flexion, que d'y constater un moment où la désinence exprimant un rapport s'attachait à la racine désignant l'idée principale, par des moyens en quelque sorte mécaniques, c'est-à-dire par des lettres de liaison. Dans l'état où l'histoire nous montre ces langues et parmi elles surtout le sanscrit, les exposants de rapports sont si intimement unis avec le radical, ils font tellement corps avec lui, que l'analyse la plus attentive peut seule les en détacher et retrouver sous la variété des flexions l'unité d'une racine qui ne change pas. Il résulte de là que le travail qui a porté ces langues au point de perfection où nous les voyons, échappe à peu près complètement à l'observateur; et de là vient aussi que des philologues ont pu les regarder comme le produit spontané d'intelligences auxquelles ils supposaient une puissance de conception dont l'homme ne fut doué qu'aux premiers âges du monde. Or, s'il arrive que dans une famille de langues, on rencontre un idiome où se montrent encore quelques traces des efforts que l'homme a dû faire pour résoudre le problème difficile de l'expression de l'idée au moyen du son articulé, un idiome où par exemple les désinences ne soient encore jointes que d'une manière imparfaite au radical qu'elles modifient, ces faits permettent, sinon de comprendre complètement, au moins d'entrevoir et de pressentir la marche qu'ont suivie les idiomes plus parfaits pour arriver à une expression aussi synthétique et en apparence aussi indécomposable de la pensée. Nous ne prétendons pas dire que le zend soit sur tous les points à l'égard du sanscrit dans le rapport que nous venons d'indiquer entre une langue qui se forme et un idiome qui a touché à la limite au-delà de laquelle il ne peut plus que s'altérer. Mais il est certain qu'on y remarque des vestiges d'un travail que, dans la langue sacrée des brahmanes, une culture plus longue, plus savante et un sentiment plus délicat de l'euphonie ont fait disparaître.

Cette observation sera justifiée ailleurs par des faits bien plus caractéristiques encore que celui qui nous a fourni l'occasion de l'exposer. Ce

¹ Ce fait répand un grand jour sur la déclinaison d'un dérivé de *mainyu*, que les orthographes diverses des manuscrits rendent difficile à expliquer.

que nous voulons dire ici, c'est qu'en insérant une voyelle de liaison entre le radical et la désinence, la langue zende introduit dans le mot une modification moins grande que celle que lui fait subir le sanscrit¹. L'euphonie qui appelle cette lettre intercalée a déjà sans doute sa part dans la disposition des éléments du mot; mais elle ne les altère en aucune façon, et l'intelligence y retrouve encore avec la plus grande facilité ce qu'elle cherche dans toute expression d'une pensée, l'idée principale et les idées accessoires plus ou moins nombreuses qui la modifient.

Dans le paragraphe suivant M. Bopp consigne des remarques judicieuses et savantes sur la liquide *r*, et sur la voyelle brève dont elle est le plus souvent accompagnée. Nous émettrons cependant un doute sur l'exactitude absolue de l'un des exemples cités par l'auteur. Il s'agit du nom de l'Athorné ou du prêtre dans la religion de Zoroastre, et les questions qui se rattachent à l'orthographe et par suite à l'étymologie de ce mot peuvent avoir quelque importance. Sans sortir en ce moment du cercle que s'est tracé l'auteur, nous ferons remarquer que ce titre, qui est écrit *âthrava* et *âthravanēm* comme le donne bien M. Bopp au nominatif et à l'accusatif, perd son *â* long dans les cas indirects et devient *athaurun-ō* (de l'Athorné). M. Bopp, sans doute pour régulariser la déclinaison de ce mot, change la lecture des manuscrits. Mais outre que cette lecture est uniforme, elle nous paraît jusqu'à un certain point justifiable en ce que la double orthographe de ce nom résulte d'une espèce de balancement qui s'établit entre le commencement et le milieu du mot, l'*a* s'allongeant quand la fin du radical se resserre, et s'abrègeant quand elle se développe (*âthrava* et *athaurun*). Nous ajouterons qu'il n'est pas indifférent d'écrire *athurun*, ou bien *athaurun*; la première de ces deux orthographes est fautive, et l'*u* de la seconde n'est pas le substitut de l'*a*, mais il est appelé par l'action qu'exerce l'*u* final. C'est une assertion que la comparaison des manuscrits démontre suffisamment. Cette observation s'applique de même aux exemples cités page 45; l'auteur n'y admet qu'avec quelques restrictions la loi de l'attraction exercée par *v* et par *u*. Nous nous croyons autorisés par l'examen des faits à regarder les lettres *v* et *u* comme douées de cette force d'attraction, et au lieu d'écrire *turuna* (jeune homme) pour le sanscrit *taruna*, nous lisons *tauruna*, et de la même manière les autres mots que l'auteur a cités. La voyelle *u* n'y est pas pour nous radicale, tandis qu'elle l'est dans des mots tels que *uru* (large) pour le sanscrit et le grec *uru* et *ῥύς*, et *urvara* (arbre), en latin *arbor*. Toute indécision à cet égard doit cesser,

¹ Comparez par exemple le zend *çtu-y-ê* avec le sanscrit *stuvê*, où la voyelle *u* du radical se développe en *uv*.

si l'on réfléchit que l'épenthèse de l'*u* n'a lieu que devant la liquide *r*.

La suite de la discussion relative aux semi-voyelles *v* et *w* est pleine de sagacité et de rapprochements féconds. M. Bopp y a deviné que le zend *aiwyó* répondait au sanscrit *adbhyah* (aux eaux). C'est une découverte qu'il était assez difficile de faire avec le seul secours de la traduction d'Anquetil, et sans celui de la version de Nériosengh, qui remplace toujours notre mot zend par le sanscrit *adbhyah*. M. Bopp l'appuie de nouveaux rapprochements, et entre autres de celui d'*ábërëta* (qui apporte l'eau), rapprochement que nous éprouvons d'autant plus de satisfaction à citer, qu'il achève de démontrer l'identité de *aiwyó* et *adbhyah*. Mais je crois pouvoir ne pas le suivre lorsqu'il pense que le mot zend *aova* est la même chose que le sanscrit *ubha* (latin *ambo*), « tous les deux ». L'auteur trouve ce mot dans un passage du XXI^e chapitre du Yaçna *aové yaçno amëché cpënté*, qu'il traduit par « ambos venerans Amschaspantos. » L'analyse complète de tout le chapitre m'engage à diviser autrement le texte et à lire en une phrase interrogative *tchim aoi yaçno*, « quem super adoratio, « à qui l'adoration? — réponse : aux saints immortels. » Le mot *aové* n'est écrit de cette manière qu'une seule fois dans tout le Vendidad-sadé. Les autres manuscrits le donnent dans ce passage même avec les orthographes diverses de *aoi*, *aovi*, *aóvi*. Je crois donc pouvoir le regarder comme identique à ce mot *aoi*, que j'ai expliqué autre part comme une préposition signifant *sur*, et que je trouve plus de quatre-vingt-dix fois dans le Vendidad-sadé¹.

Dans le paragraphe relatif à l'aspiration qui est écrite devant la liquide *r* en zend, M. Bopp avance que l'aspiration se prépose aussi quelquefois à la semi-voyelle *y*, et il cite en preuve le mot *thwahyá* qu'il identifie au sanscrit *twayá* (par toi). C'est là une assertion qui pour être admise aurait peut-être besoin d'être soutenue de preuves plus nombreuses. Le mot *thwahyá* existe, à notre connaissance, quatre fois dans le Vendidad-sadé. M. Bopp ne rapporte cependant aucun des passages où ce mot joue un rôle, de sorte que le lecteur manque des moyens de vérifier si l'on peut bien,

¹ Il résulte de là, si nous ne nous trompons pas, que la forme absolue (*aova*), admise par M. Bopp n'existe pas dans la langue. J'ai fait voir dans mes *Observations préliminaires* sur l'alphabet zend, p. XLIII, comment on peut rendre compte de cette préposition que j'ai proposé d'écrire *aoi*, en combinant entre elles les orthographes très-diverses des manuscrits. La seule particularité sur laquelle je sois encore en doute, c'est la présence ou l'absence du *u* médial *aovi* ou *aoi*. Les datifs *gaové* et *yaové* semblent appuyer la première lecture. Au reste, cette discussion sera reprise plus tard, et avec des développements plus étendus que ceux que j'ai pu donner dans la note à laquelle je fais allusion en ce moment.

absolument et dans tous les cas, le traduire de la manière proposée (*par toi*). Ce n'est certainement pas ici le lieu d'analyser ces passages en détail, mais il nous sera cependant permis d'indiquer la possibilité d'une autre explication. Je me crois en effet fondé à considérer *thwahyâ* comme un génitif d'une formation très-ancienne, qui est dans l'analogie des ablatifs et des locatifs *thwalmât* et *thwahmi*, et qui répondrait au sanscrit *tva-sya*, dans la supposition où ce pronom de la seconde personne suivrait le thème de celui de la troisième. Ce mot complète un ensemble de faits qui nous présentent le pronom *toi*, en zend, dans un parallélisme remarquable à l'égard du pronom de la troisième personne, et qui de plus portent le caractère d'une haute antiquité.

Ce n'est pas tout, cette désinence *hyâ* que les lois de l'euphonie nous permettent de ramener au *sya* sanscrit, se joint aux noms masculins dont le thème est en *a*, et elle est si fréquente dans le *Yaçna*, qu'on a lieu de s'étonner qu'elle n'ait pas pris place dans les paradigmes de M. Bopp, où la seule désinence indiquée pour le génitif masculin et neutre est *hé*. Les faits doivent, ce me semble, être rétablis de la manière suivante : la désinence sanscrite *sya* change régulièrement sa sifflante en *h*. Ce changement, que l'observation constate dans d'autres langues, doit être posé ici comme un principe général, et c'est à cela qu'est due la présence de l'aspiration devant la semi-voyelle *ya*. La syllabe finale de la désinence subit une double modification, ou bien elle se contracte en *é*, ou bien elle subsiste entière, mais son *a* s'allonge. Il suit de là que le même mot paraît sous deux formes dans les textes, formes dont l'une est, je l'avoue, beaucoup plus reconnaissable que l'autre, mais dont la plus difficile n'en a pas moins une existence réelle, et quelque valeur même pour l'histoire du développement de la langue zende. Elle est en effet plus ancienne, en ce qu'elle a conservé plus entiers les éléments de la désinence qui paraît avoir été dans le principe un ancien pronom ou seulement une partie d'un pronom. Mais ce qu'on peut dire pour l'explication de cette forme a bien moins d'importance que la détermination de sa valeur. Or, cette dernière est précisée non-seulement par le témoignage de la traduction de Nériosengh, mais par l'analyse des textes où l'on en remarque l'emploi. C'est un fait que les philologues peuvent vérifier en recourant aux passages que nous indiquons en note ; nous y renvoyons à des textes où se trouvent *ahyâ* répondant à *ahé* (de lui), *yéhyâ* à *yénghé* (du quel), *achahyâ* pour *achahé* (de la pureté) *ahurahyâ* pour *ahurahé* (d'Ormuzd), mots auxquels nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres qui sont également caractéristiques ¹.

¹ Les mots cités dans le texte se trouvent avec la valeur que je leur assigne

Il n'est pas inutile de remarquer que ces exemples se rencontrent surtout dans la seconde partie du Yaçna, dont la langue s'éloigne en quelques points de celle des vingt-sept premiers chapitres et de celle du Vendidad proprement dit. Ces variétés qui seront notées ailleurs, ne sont ni assez nombreuses ni assez tranchées pour qu'on puisse y reconnaître un dialecte différent de la langue des autres textes. Elles démontrent seulement, selon nous, que nous possédons dans le recueil appelé *Zend-Avesta*, des fragments d'époques diverses, fragments dont la philologie éclairée par une critique prudente peut jusqu'à un certain point déterminer l'âge relatif. Ce sujet intéressant demanderait des développements considérables. Nous nous contenterons de dire en ce moment et pour revenir au travail de M. Bopp, que la mention aussi exacte qu'on peut la donner, des formes de tous les âges, qui se rencontrent concurremment dans les textes, méritait de prendre place dans un ouvrage qui a pour but la comparaison du zend avec les autres idiomes de la même famille.

La discussion relative aux trois sifflantes *ç*, *ch* et *s* est aussi pleine et aussi approfondie que les précédentes. L'auteur y détermine avec une assez grande précision les cas du changement d'un *s* sanscrit en *h* zend, ainsi que plusieurs points de détail qui peuvent se présenter sans doute facilement quand on dirige exclusivement ses recherches sur les rapports du zend avec le sanscrit, mais qu'il y a certainement un grand mérite à formuler ainsi du premier coup et d'une manière aussi heureuse. Il y a cependant encore quelques faits sur lesquels je regrette de n'être pas entièrement convaincu par les assertions de M. Bopp. Je veux parler entre autres des mots *khchnaoma* et *hazanghra* : on verra plus tard quelles

aux pages suivantes du Vendidad-sadé; *ahyd*, qu'on lit plus de quarante-six fois dans le Vendidad, remplace le sanscrit *asya*, notamment pag. 218, 224, 225, 307, 357, 384, 385, 389, 474, et dans une prière qui revient très-fréquemment et à laquelle nous n'avons renvoyé qu'une fois. On lit *yéhyd* pour *yasya* p. 219, 388, etc.; *achahyd*, pag. 210, 218, 220, 354, 385, 388; *ahurahyd*, pag. 215, 307, etc.; *khsathrahyd*, p. 214. Je dois remarquer qu'il y a quelques passages où l'on est tenté de regarder *ahyd* comme un instrumental féminin ou même masculin formé de *a* lettre pronominale et de la syllabe *si* introduite entre cette lettre et la désinence dans le cours de la déclinaison des pronoms. Ce serait un ancien instrumental oublié en sanscrit, où la syllabe *si* (ou *smi* selon M. Bopp) n'est pas insérée à ce cas. Toutefois ces cas sont assez rares, et je persiste à croire que *hyd* est le plus souvent la désinence *sya* du génitif dans laquelle l'allongement de la finale *d* long a empêché la contraction de *ya* en *é*. Au reste tous ces faits seront exposés plus tard avec les détails nécessaires; je n'ai pu que les indiquer ici pour montrer qu'ils étaient assez importants pour prendre place dans une grammaire comparative de la langue zende et assez nombreux pour ne pas être négligés comme des cas d'exception.

raisons nous pouvons avoir de conserver la leçon des anciens manuscrits. On remarque aussi l'absence de quelques rapprochements qui achèveraient de compléter le système des sifflantes et même des articulations zendes et sanscrites. La permutation de la consonne *tchh* en *ç* ou en *ch* est entre autres un fait, qui non-seulement a l'avantage de ramener à leur forme sanscrite un grand nombre de mots zends très-défigurés en apparence, mais qui démontre encore par un nouvel exemple que les lettres dites palatales, *tch* et *dj*, sont des articulations doubles, dont certains idiomes font disparaître la dentale pour ne garder que la sifflante.

On pourrait encore noter dans le paragraphe consacré à la sifflante *z* l'omission du fait que cette lettre est avec *s* dans le même rapport que *ch* avec *j*. Cette particularité méritait d'être indiquée en ce qu'elle explique d'une manière complète la présence du *z* dans un très-grand nombre de mots, et qu'elle a son analogue dans la facilité avec laquelle un *d* et un *r* deviennent *s* en latin, comme l'a fait voir plus loin M. Bopp dans une discussion qui peut passer pour un chef-d'œuvre d'analyse et de logique. Il est vrai que l'auteur a remarqué avec juste raison qu'à la fin de plusieurs préfixes le *j* zend remplace un *s* sanscrit, placé dans les conditions où il doit devenir *ch*. Mais il n'a pas tiré de ce principe toutes les conséquences qu'il me paraît contenir, et nous verrons plus tard que c'est sans doute à cette omission qu'il faut attribuer la nécessité où s'est trouvé M. Bopp de créer théoriquement un cas d'un nom substantif, quand les textes lui offraient le véritable, déguisé il est vrai par l'influence de la loi euphonique dont nous parlons en ce moment.

L'auteur termine par l'analyse des nasales, dont il définit très-bien le caractère; il y fait sur l'emploi des deux nasales gutturales 𑂔 et 𑂕 une distinction qui n'est pas également juste pour tous les manuscrits¹, et il résume en une courte liste les éléments de l'alphabet zend. Ce tableau me donne toutefois l'occasion d'exprimer un regret, c'est que M. Bopp n'ait pas cité d'exemples d'une combinaison de la gutturale 𑂕 (pour nous *q*) avec la semi-voyelle *y*, combinaison qu'il a mentionnée, mais qu'il était peut-être convenable d'appuyer d'un exemple pour en faire bien comprendre le mécanisme. L'auteur est, sur d'autres points, entré dans des détails si satisfaisants, que l'indication d'un texte en cette

¹ Cette distinction est que 𑂔 s'emploie devant *h* précédé de *a* et *ab*, et 𑂕 devant *h* précédé de *i* et de *ê*. L'auteur aurait encore pu remarquer que le 𑂕 ne se détache jamais régulièrement de *h*, tandis que le 𑂔 en est presque toujours séparé par la voyelle *u*.

circonstance n'eût paru surperflue à aucun lecteur. Par exemple, on trouve dans le VII^e chapitre du Yaçna le mot *manaqyâ*, divisé en deux parties par le copiste du Vendidad-sadé¹, mais écrit dans d'autres manuscrits, comme nous le reproduisons. La phrase où je le remarque, et dont, pour être plus court, je ne donne pas le texte, signifie, je crois : « Fais-nous don toi-même de cela, et pour ce monde, et pour le monde de l'intelligence. » Le monde de l'intelligence, pour dire le ciel, est une expression qui me paraît être dans l'esprit des opinions de Zoroastre ; elle désigne le monde appelé dans d'autres passages *invisible*, et je la trouve dans *manaqyâ*, instrumental d'un adjectif *manaqi*, lequel serait en sanscrit *manasvin* avec un suffixe *vin*, qui n'a pas en zend de nasale finale et qui s'écrit *vi*. Mais il ne faudrait pas conclure de ce mot que le groupe *qy* représente dans tous les cas le sanscrit *svy* ; cette supposition laisserait inexplicables plusieurs mots zends, parmi lesquels il en est de fort importants. Comment, par exemple, rendre compte du verbe *nēmaqyâmahî*, et des mots *qyâo*, *qyât*, *qyâmâ* ? Il nous semble que, dans ces mots, le *q* zend représente un *s* dental devanâgari. Ainsi *nēmaqyâmahî*² est pour le verbe nominal sanscrit *namasyâmah*, et, dans les Védas, *namasyâmasi*. De même *qyâo*, *qyât*, *qyâmâ* sont des transformations des trois personnes du subjonctif *syâh*, *syât*, *syâma*, comme nous le démontrerons ailleurs. Enfin la désinence du génitif des noms en *a* est même quelquefois *qya*, de sorte qu'il faut ajouter une nouvelle terminaison de génitif aux deux que nous avons indiquées plus haut. En résumé le *s* devanâgari, que nous savons devenir *h* en zend, se change aussi, mais surtout devant *y*, en *q*, qui n'est qu'un renforcement de *h*.

Nous regrettons que le manque d'espace et le caractère de spécialité que nous avons dû donner à cette critique nous privent du plaisir de faire connaître la discussion savante que l'auteur consacre à l'alphabet des langues germaniques. M. Bopp qui, lorsqu'il s'agit d'autres idiomes, entre volontiers dans le domaine des grammaires particulières, reste ici plus fidèle au plan de son ouvrage : toute cette partie du livre est une véritable discussion de grammaire comparative. La langue zende y eût cependant pu fournir des rapprochements qui eussent éclairci ou développé certaines théories importantes. L'auteur traite, par exemple, avec de grands détails des consonnes fréquemment insérées entre les radicaux et certaines désinences, et entre autres de l'addition d'un *p* en latin entre *m* et *s* dans

¹ Voy *Vendidad-sadé*, lith. 36. — ² Voy. *Vendidad-sadé*, lith. p. 310, mss. Anq. n^o 2 F, p. 261. J'ai essayé de démontrer l'identité de la désinence zende *mahî* et du verbe auxiliaire sanscrit *smah* dans les notes et éclaircissements qui accompagnent la première livraison de mon commentaire sur le Yaçna.

sum-p-si de *sumo*, et d'un *f* gothique entre *m* et *t*, par exemple, dans *adanum-f-ts* (*Annehmung*). Il nous semble que c'est en vertu d'un principe analogue que la lettre *f* s'ajoute en zend devant *ch* et *s*, notamment dans le mot *varēschva*, qui se trouve sept fois au second *Fargard* du *Vendidad*, et que je traduis par *dans les provinces*. Ce mot, sur lequel il est évident qu'Anquetil s'est mépris quand il l'interprète par « *Le Ver* abondant en toutes choses, » est un locatif pluriel avec la désinence *chva*, développement de *chu*, qui se joint ici au thème *varē*, à l'aide d'un *f* intercalé. Le mot *varē* désigne les portions de la terre que Djemschid rendit habitables en y portant les germes des plantes et des animaux; et il vient, je crois, du radical sanscrit *vrī* qui, avec certains préfixes, prend, comme on sait, le sens d'*entourer*, *environner*. Le mot *varē* ne désigne pas en effet d'une manière absolue une province; c'est *danghu* qui remplit en zend ce rôle. *Varē* indique plus particulièrement une portion de terre entourée de limites : ce que nous paraît exprimer le radical sanscrit auquel nous le rattachons. Je trouve encore cette labiale *f* ajoutée devant un *s*, même au commencement d'un mot, dans *fstāna* (mamelle), qui répond au sanscrit *stana*, et où l'addition du *f* me paraît inorganique.

Relativement aux permutations des consonnes dans les idiomes germaniques, l'auteur fait voir que, devant un suffixe commençant par un *t*, la labiale *p* se change en *f*, comme dans *ga-skaf-tis* (création), de *skap*. Il était bon de remarquer qu'il en est de même, autant du moins que je puis en juger, dans le persan moderne, où *heft* remplace évidemment le zend *hapta*. Déjà même nous remarquons dans la langue du Zend Avesta des traces assez nombreuses de ce passage du *p* au *f* devant *t*, par exemple *hukēřftema*, que quelques manuscrits donnent pour *hukēřptema* (celui qui a le plus beau corps). Je suppose que c'est une variante qui vient des copistes persans; du moins je ne vois pas dans la langue de raison suffisante qui l'explique. Mais ce fait n'en présente pas moins une analogie complète avec ceux que M. Bopp a empruntés au gothique. Dans le même ordre de modifications, l'auteur a bien fait voir que, devant le suffixe *ta*, le zend *bandh* (lier) devenait *basta*, comme le persan *استند*. Cependant il ne s'est pas expliqué sur des combinaisons zendes, telles que *jda*, où l'on est tenté de voir au premier coup-d'œil une double modification de consonnes, 1° celle d'un *d* (ou *dh*) se changeant en sifflante devant le suffixe *ta*; 2° celle du *ta* devenant *da*, parce que la sifflante *j* est une douce. Dans cette hypothèse, le zend *khraojda* peut remplacer (moins le *guna*) le sanscrit *kruddha* (irrité), d'après un principe analogue à celui qui fait du latin *quatio* le supin *quassum*. Toutefois, sans supposer une modification aussi forte, on doit plutôt considérer *da* comme le radical *dā*

(donner) joint au mot *kraodh* et formant un mot composé, *iram dans*. Mais il faudra toujours admettre que le *d* du radical précédent, aspiré ou non, se change en une sifflante, qui à son tour devient *z* ou *j*, selon la voyelle qui la précède. Cette explication rend même plus aisément compte de mots tels que *pazda*, « qui donne ou frappe du pied »; de *pad* et de *da* (pour *dâ*). Dans les mots de cette espèce le radical ajouté *da* s'unit si intimement à celui qui le précède, qu'il fait corps avec lui, et qu'on oublie que, rigoureusement parlant, le nouveau radical qui résulte de cette combinaison est composé.

Nous nous permettrons encore d'ajouter aux preuves du changement d'une dentale en une sifflante devant un suffixe commençant par un *t*, un autre exemple, que nous citerons ici à cause de son importance grammaticale et mythologique à la fois. Nous voulons parler de *qâstra*, qui figure dans le nom propre de l'Ized du bien-être et des jouissances physiques. Je n'hésite pas à le dériver du sanscrit *svâd* « goûter, percevoir par le goût. » En joignant le suffixe *tra* à ce radical, dont la première syllabe est changée en *qâ*, comme cela se voit dans *qap* pour *svap* (dormir), et dont la finale devient *s*, on obtient *qâstra* « l'instrument pour goûter, ou le goût. » Nous pouvons ajouter que Nériosengh appuie cette interprétation, sans toutefois en exposer les éléments comme nous venons de le faire.

Nous ne ferons plus qu'une observation sur cette partie de la grammaire comparative, c'est qu'en remarquant le penchant de la langue grecque à juxtaposer deux aspirations comme $\chi\theta$ et $\phi\theta$, ce qui est tout à fait contraire aux lois de l'euphonie indienne, l'auteur eût pu constater en zend un phénomène semblable dans les groupes *khdh* et *ghdh*, par exemple. Cette accumulation de lettres aspirées prouve que le principe indien de la combinaison des consonnes est inconnu en zend. Ce principe consiste à ne jamais placer l'aspirée que la seconde dans un groupe, ce qui vient, selon toute apparence, de la manière particulière dont les Indiens ont envisagé toute consonne aspirée. Pour eux l'aspiration, loin de faire corps avec l'articulation, s'y juxtapose et s'en détache presque. L'articulation précède donc l'aspiration; d'où il résulte que, par analogie, quand deux consonnes, dont l'une est aspirée et dont l'autre ne l'est pas, viennent à se rencontrer, l'aspirée devra suivre l'autre. En zend au contraire, il semble que les consonnes aspirées soient formées d'après un autre système; nous croyons du moins qu'il y a dans cette langue une série de consonnes de cette espèce, qui n'ont avec les consonnes indiennes correspondantes qu'une ressemblance extérieure. Nous savons d'ailleurs que plusieurs lettres qui sont virtuellement douées d'une aspiration qui leur est inhérente, aiment à la reporter sur la consonne qui les précède, d'où il résulte nécessairement que la

première lettre d'un groupe peut être aspirée. C'est ainsi que le zend écrit *dughdhâ* (fille), pour le sanscrit *duhitâ*, où la rencontre des deux consonnes est évitée par l'intercalation de la voyelle *i*. Dans le grec *θυγάτηρ*, l'aspiration du radical *duh* remonte plus loin encore; elle franchit les limites du groupe et se reporte sur la consonne initiale du mot, en vertu d'une loi reconnue depuis longtemps par MM. Burnouf père et Buttman.

Le principe de l'aspiration de la première lettre d'un groupe zend doit, selon nous, être pris en considération; car on peut s'en servir pour analyser de la manière la plus complète des formes difficiles et auxquelles l'accumulation des consonnes donne un aspect bizarre. En voici un exemple qui nous fournira l'occasion de rectifier une des assertions de M. Bopp sur un fait très-important de la déclinaison. On sait que les sifflantes *s* et *ch* portent avec elle une aspiration qui remonte sur la consonne précédente, quand surtout c'est une gutturale, et qui la change en la consonne correspondante aspirée. On sait encore que la sifflante *s* est, en zend comme en sanscrit, le signe du nominatif, avec cette différence qu'en zend cette désinence s'ajoute à presque toutes les déclinaisons à peu près comme en latin, tandis qu'en sanscrit elle est exclue de la déclinaison des mots terminés par une consonne. Ainsi le radical *vatch* (parler), qui fait en sanscrit le substantif au nominatif *vâk* (parole), est en zend *vâkhs* comme en latin *vox* (pour *voc-s*), la caractéristique du nominatif persistant et aspirant la gutturale *k*. Il faut de plus remarquer que le groupe *khs* doit répondre au sanscrit *kch*; et si nous donnons ici la sifflante *s* au lieu de *ch*, c'est que cette dernière n'est jamais finale d'un mot, et qu'elle est toujours remplacée dans cette position par la première. Maintenant qu'arrivera-t-il si une désinence grammaticale, celle du datif *byô* par exemple, vient se joindre à ce mot *vâkhs* qui, devenant médial, s'écrira *vâkhch*? La lettre *b* étant, selon les dénominations indiennes, une sonnante, repousse la sourde *ch* et doit attirer une des sonnantes *z* ou *j*, car le système des sifflantes en zend est plus complet qu'en sanscrit, puisqu'aux deux lettres sourdes *s*, *ch* répondent les deux sonnantes *z* et *j*. Or, de ces deux lettres, celle qui équivaut à *ch* est *j*; ce sera donc cette dernière qui devra se préposer à *b*. Mais le *kh* aspiré de *vâkh-ch* (changé en *vâkh-j*) devra aussi céder à cette action qu'exercent les consonnes les unes sur les autres: comme *kh* est une sourde, il ne pourra persister devant une sonnante; il devra se changer en une lettre de cette dernière espèce, et conséquemment il deviendra *gh*. En résumé de *vâkhs*, plus la désinence *byô*, nous aurons *vâghjbyô*.

Le mot que je viens d'analyser n'est pas une forme composée *à priori* pour satisfaire à une théorie grammaticale, ou pour donner une application

générale et absolue à un principe que l'on a reconnu vrai dans quelques cas. Nous ne croyons pas qu'il soit permis, même d'après les meilleures raisons, de supposer l'existence de faits de ce genre pour les expliquer ensuite. La grammaire est une science d'observation comme une autre, et, dans les sciences d'observation, ce n'est qu'après avoir reconnu les faits qu'on peut essayer d'en rendre compte. M. Bopp a eu quelquefois à ce sujet une opinion différente; aussi verrons-nous que, ne trouvant pas dans le Vendidad-sadé la totalité des cas dont il avait besoin pour composer les tableaux de la déclinaison, il a créé à l'aide de l'analogie ceux qui lui manquaient. Soutenu comme il l'est par une science profonde, guidé par une sagacité merveilleuse, a-t-il toujours réussi? c'est ce que nous n'osons dire. Mais quand même une pareille entreprise serait jusqu'à un certain point couronnée de succès, nous ne craignons pas d'affirmer qu'elle n'est pas dans le droit du grammairien. C'est contre le principe que nous réclamons, car il nous semble faire sortir la science de la voie qui seule peut la conduire à des résultats positifs. Il ne faut pas perdre de vue l'état où se trouve cette étude. A peine deux ans sont écoulés depuis que la moitié des textes zends qui existent en France est publiée; l'autre moitié comprenant des morceaux d'un grand intérêt ne l'est pas encore. Dans cet état de choses, n'y a-t-il pas quelque danger à composer par la théorie les formes grammaticales qui manquent dans le Vendidad? Est-on bien sûr que ces formes ne se présenteront pas dans la partie inédite des textes; et peut-on affirmer que si elles s'y trouvent, elles répondront au type idéal qu'on aura inventé? Quant à nous, quoique moins avancés dans la lecture des Ieschts que dans l'explication des textes que nous essayons de commenter, nous pouvons déjà dire que les Ieschts sont un complément indispensable à l'étude du Vendidad-sadé, et qu'on y découvre quelquefois ce qui manque dans ce dernier ouvrage. Le Vendidad-sadé lui-même fournit aussi quelques-unes des formes que M. Bopp croit pouvoir composer théoriquement. Celle que nous venons d'analyser en est un exemple. L'auteur de la Grammaire comparative n'ayant pas remarqué l'existence de *vaghjbyó*¹, a placé dans son paradigme du datif pluriel le

¹ Le mot *vaghjbyó* se trouve trois fois dans le Vendidad-sadé, deux fois p. 69 et une fois p. 70. Il est diversement écrit, l'*e* eschewa s'intercalant soit entre *gh* et *j*, soit entre *j* et *b*, une fois même entre ces deux lettres à la fois, mais cette insertion est uniquement destinée à faciliter la prononciation du groupe *ghjb*; elle n'empêche en aucune manière l'action des lettres l'une sur l'autre. Cependant l'état de nos manuscrits ne nous permet pas d'affirmer que le groupe *ghjb* existe dans la langue, tandis que nous avons d'un côté *ghj* et de l'autre *jb*. Nous insisterons plus tard sur cette particularité si remarquable d'une désinence venant se joindre à un thème déjà modifié par la désinence du nominatif.

mot *vâtchèbyô*, mais sans avertir qu'il n'avait pas rencontré cette forme dans le texte, et qu'elle lui était suggérée par l'analogie de *vâkhs* avec un autre mot (*raotch.*) Il est vrai que les détails qu'il a donnés sur la formation de l'instrumental en *bîs* peuvent s'appliquer à la désinence *byô*; mais nous ne croyons pas que l'auteur fût dispensé pour cela d'avertir que *vâtchèbyô* était une composition théorique. Quand un lecteur rencontre dans le paradigme d'une grammaire un substantif infléchi d'une certaine façon, tout le porte à croire que cette inflexion existe dans la langue, et qu'elle est trouvée par l'observation et non par la théorie. Le danger est plus grand quand un fait de ce genre est avancé par un savant dont la parole fait autorité en Europe, plus grand encore si l'étude est nouvelle, peu accessible si les théories que l'on propose se présentent comme l'image fidèle des faits.

L'observation que nous avons faite tout à l'heure sur l'accumulation des aspirations dans un même groupe ne doit pas être tellement généralisée, qu'on en puisse conclure que les radicaux terminés par une consonne aspirée devront, dans leur rencontre avec une formative ou une désinence, garder dans tous les cas cette aspiration. Au contraire, devant le suffixe *ta* du participe, un radical terminé par une consonne de cette espèce change cette consonne en la non-aspirée correspondante. C'est ainsi que M. Bopp a, dans un autre passage, très-bien expliqué le mot *âgërëpta*, participe (de *gèurw*). C'était, ce semble, dans la partie de la grammaire à laquelle nous sommes parvenus que devait être consigné ce fait. On pouvait, en le comparant aux formations analogues du sanscrit, montrer comment le zend fait, dans la modification du radical, un pas de plus que l'idiome brahmanique, en ce qu'il efface complètement l'aspiration qui non-seulement abandonne la consonne radicale qu'elle affectait, mais qui ne se retrouve plus dans la consonne initiale de la racine. On pouvait par un exemple frappant faire saisir cette différence dans le mot *rapta* zend, et *rabdha* sanscrit. Ce participe vient du radical *rabh* (se réjouir), en zend *raf*. La racine sanscrite communique son aspiration au suffixe *ta*, qui se change en la douce aspirée dans *rab-dha*. En zend, au contraire, l'action des lettres les unes sur les autres remontant à peu près exclusivement de la dernière sur la première, le *t* du suffixe *ta*, qui est une sourde non aspirée, force l'aspirée *f* à retourner à son élément simple *p*, et de *raf* plus *ta*, on a *rapta*. Mais quoique nous puissions signaler encore plusieurs lacunes dans cette partie de la Grammaire comparative, nous devons terminer ici ces remarques pour passer à l'examen du chapitre relatif aux radicaux; ce sera la matière d'un autre article.

EUGÈNE BURNOUF.

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE royale des Inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 2 août, sous la présidence de M. Raoul-Rochette, en l'absence de M. Naudet. L'ordre des lectures était, 1° le Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert pour cette année; 2° l'Annonce des sujets de prix proposés au concours pour les années 1834 et 1835; 3° la Proclamation des noms des élèves de l'école des chartes qui ont obtenu, au concours de 1832, des brevets d'archivistes-paléographes; 4° le Rapport de M. de La Borde sur les mémoires dont les auteurs ont obtenu les médailles d'or accordées par M. le Ministre de l'instruction publique pour les travaux relatifs aux antiquités nationales; 5° la Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Champollion le jeune, par M. le baron SILVESTRE DE SACY, secrétaire perpétuel; 6° un Mémoire sur les derniers temps du paganisme dans l'empire romain, par M. ARTHUR BEUGNOT; 7° un Mémoire sur l'ancien cours de l'Oxus, par M. AMÉDÉE JAUBERT; 8° un Mémoire sur les finances de Rome sous la république et sous l'empire, par M. DUREAU DE LA MALLE.

L'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix qu'elle devait adjuger dans cette séance, d'*Examiner quel était en France, à l'avènement de Louis XI, l'état des institutions provinciales et communales et des corporations, et quelles modifications ces institutions ont éprouvées pendant le règne de ce prince.* L'Académie a reçu quatre mémoires, parmi lesquels aucun ne lui a paru digne du prix; elle a cru cependant devoir accorder une mention honorable *ex æquo* aux deux mémoires inscrits sous les nos 3 et 4, ayant pour épigraphes: le premier, *L'État c'est moi*; le deuxième, *Chancelier, vous avez refusé de sceller les lettres de mon maître-d'hôtel*, etc. L'Académie, en mettant de nouveau le même sujet au concours pour 1834, a jugé convenable de modifier ainsi la question: *Quel était l'état des institutions provinciales et communales et des corporations des pays de l'ancienne France à l'avènement de Louis XI? Quel était l'état des institutions du même ordre, dans les pays réunis à la France sous le règne de ce prince, à l'époque de cette réunion? Quelles modifications toutes ces diverses institutions ont-elles éprouvées pendant le règne du même prince?*

L'Académie avait proposé pour sujet d'un autre prix qu'elle devait également adjuger dans cette séance, de *Tracer l'histoire des différentes incursions faites par les Arabes d'Asie et d'Afrique, tant sur le continent de l'Italie que dans les îles qui en dépendent, et celle des établissements qu'ils y ont formés; et de rechercher quelle a été l'influence de ces événements sur l'état de ces contrées et de leurs habitants.* Deux mémoires ont été envoyés à ce concours; ni l'un ni l'autre de ces mémoires n'a paru à l'Académie devoir obtenir le prix. Elle a seu-

lement accordé une mention honorable à celui qui a été enregistré sous le n^o 1, et qui porte pour devise : *Quanta et qualia per impiam gentem patiamur Saracenorum, quid dicam...*, *cum omnia ligna sylvarum, si vertantur in linguas, enarrare non valeant?* L'Académie a cru devoir remettre la même question au concours pour l'année 1834.

L'Académie devait encore décerner dans cette séance un autre prix, dont le sujet était de *Rechercher les changements survenus, pendant le moyen âge, dans la géographie ancienne des régions qui composaient au X^e siècle la partie européenne de l'empire de Constantinople, dans le but d'en faire connaître, avec toute l'exactitude possible, les divisions civiles, militaires et ecclésiastiques, depuis l'avènement de Justinien jusqu'au temps de Constantin Porphyrogénète, sans négliger la géographie des états formés des débris de l'empire pendant ce laps de temps, et dont l'existence fut plus ou moins longue.* Aucun des mémoires envoyés n'ayant été jugé digne du prix, l'Académie remet le sujet au concours pour l'année 1834.

Un autre prix devait être décerné en 1833 sur la question suivante, qui avait été plusieurs fois remise au concours : *Quel fut l'état politique des cités grecques de l'Europe, des îles et de l'Asie-Mineure, depuis le commencement du deuxième siècle avant notre ère, jusqu'à l'établissement de Constantinople?* Un seul mémoire ayant été envoyé au concours et n'ayant pas été jugé digne du prix, l'Académie a retiré cette question.

L'Académie renouvelle l'annonce qu'elle fit l'année dernière, d'un prix qu'elle adjugera en 1834, et dont le sujet est de *Comparer la poésie des anciens Hébreux avec celle des Arabes, et de faire connaître en quoi elles se ressemblent ou elles diffèrent, soit par rapport aux figures du langage et aux moyens artificiels qu'elles emploient, soit par rapport aux divers genres de poèmes usités chez les deux nations.*

L'Académie propose pour le sujet d'un prix qu'elle adjugera dans la séance publique de 1835, de *Rechercher, au moyen des faits tirés de l'examen de l'architecture, des monuments sculptés ou peints, des inscriptions et des vases, particulièrement des vases noirs avec bas-reliefs, quels sont les éléments dont s'est formée la nation étrusque; ce qui est indigène dans l'art étrusque, et ce qu'il a pu emprunter à l'Égypte, à la Lydie et à la Grèce.*

L'Académie ayant retiré du concours la question relative aux cités grecques de l'Europe, des îles et de l'Asie-Mineure, y a substitué pour le sujet d'un autre prix qu'elle adjugera en 1835, la question suivante : *Rechercher quel fut, depuis le XI^e siècle avant notre ère, jusqu'à l'établissement de l'empire de Constantinople, l'état politique des cités grecques établies sur les bords du Pont-Euxin et de la Propontide.*

Pour chacun des sujets mis au concours pour 1834 et 1835, le prix sera une médaille d'or de 1,500 francs. Les ouvrages devront être écrits en français ou en latin, et ne seront reçus que jusqu'au 1^{er} avril de l'une et de l'autre année. Ils devront être adressés francs de port, au secrétariat de l'Académie, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise, qui sera répétée dans un billet cacheté joint au mémoire, et contenant le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés aux divers concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

PRIX DE NUMISMATIQUE. — Fcu M. ALLIER DE HAUTEROCHÉ a légué une rente de 400 francs sur l'État pour la fondation d'un prix annuel en faveur de celui qui, au jugement de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, aura publié dans le cours de l'année le meilleur ouvrage de *Numismatique*. L'acceptation de ce legs a été autorisée par une ordonnance royale de mars 1828. Il n'est parvenu à l'Académie cette année aucun ouvrage qui ait paru mériter le prix.

L'Académie annonce qu'elle décernera dans la séance publique du mois de juillet 1834 un prix de 600 francs à l'auteur du meilleur ouvrage de Numismatique qui aura été publié dans le cours de l'année 1833. Les ouvrages publiés par les membres de l'Académie sont seuls exclus de ce concours. Les auteurs des ouvrages qui seraient de nature à être admis à ce concours sont invités à les faire parvenir au secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} avril 1834. Ce terme est de rigueur.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE. — M. le Ministre secrétaire d'état de l'instruction publique s'étant fait rendre compte de l'état des travaux relatifs aux recherches sur les antiquités de la France, ordonnés par la circulaire du 8 avril 1819, a reconnu que ces travaux, par leur importance pour l'histoire nationale, méritaient d'obtenir de nouveaux encouragements. En conséquence, il a jugé à propos d'accorder trois médailles d'or, de 500 francs chacune, aux trois auteurs qui, au jugement de l'Académie, auraient envoyé les meilleurs mémoires sur les antiquités de la France. L'Académie a décerné ces trois médailles, 1^o à M. AL. LENOIR, architecte, auteur d'un mémoire relatif à l'ancien monument existant à Paris, et connu sous le nom de *Palais des Thermes*; 2^o à M. GUIBERT, auteur d'un ouvrage intitulé: *Description de la cathédrale d'Amiens*; 3^o à M. BERGER DE XIVREY, auteur de l'ouvrage intitulé: *Lettre à M. Hase, sur une inscription latine du deuxième siècle, trouvée à Bourbonne-les-Bains, et sur l'histoire de cette ville*. Elle a de plus accordé sept mentions honorables, 1^o à M. JOUANNET, pour son mémoire *sur les antiquités nouvellement découvertes à Nérac*; 2^o à M. MÈGE, auteur d'un mémoire *sur les antiquités récemment découvertes à Nérac, et sur quelques inscriptions trouvées près de la même ville et relatives au règne de Tétricus*; 3^o à M. Alexandre-Adolphe SCRIBE, auteur d'un mémoire *sur les antiquités de la ville d'Amiens*; 4^o à M. DE LA SAUSSAYE, conservateur de la bibliothèque de Blois, pour son travail *sur la ville de Blois et ses accroissements successifs jusqu'au x^e siècle*; 5^o à M. PILOT, pour son mémoire *sur les antiquités dauphinoises*; 6^o à M. CAUVIN, pour son travail *sur le département de la Sarthe*; 7^o à M. FRARY, pour son mémoire *sur les monuments du département de Vaucluse*.

PRIX D'ANTIQUITÉS. — M^{***}, correspondant de l'Académie, désirant contribuer d'une manière efficace aux progrès d'un genre d'érudition auquel il s'est voué avec autant de zèle que de succès, a déposé au secrétariat de l'Académie, d'après l'autorisation de M. le Ministre de l'instruction publique, une somme de 500 francs, pour être offerte à l'auteur du meilleur mémoire sur un point relatif aux antiquités nationales, et laissé au choix de l'Académie. En conséquence, l'Académie propose la question suivante au concours, pour ce prix qui sera adjugé en 1834: *Déterminer quels sont les principaux caractères de l'architecture des temps intermédiaires entre la chute de l'empire romain et le xiv^e siècle, c'est-à-dire de l'an 450 à l'an 1300, tels que les présentent des édifices de cette période, particulièrement en France et en Italie*. Le prix sera une médaille d'or

de la valeur de 500 francs. Les ouvrages envoyés au concours seront écrits en français ou en latin ; ils ne seront reçus que jusqu'au 1^{er} avril 1834.

Délivrance des brevets d'ARCHIVISTES-PALÉOGRAPHES aux élèves de l'école des Chartes.—En exécution de l'ordonnance royale du 11 novembre 1829, les élèves-pensionnaires du cours de diplomatique et de paléographie, qui avaient complété les deux années d'études à la fin de 1832, ont subi les examens prescrits, devant la commission composée, aux termes de la même ordonnance, de trois membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de trois conservateurs de la Bibliothèque du Roi, et du directeur des Archives du royaume. Cinq de ces élèves-pensionnaires ont été jugés dignes d'obtenir le brevet d'*archiviste-paléographe*, et de jouir des avantages attachés à ce titre, conformément à l'ordonnance susdatée. Les brevets leur ont été délivrés par M. le Ministre de l'Instruction publique, lequel, dans le but d'encourager de plus en plus l'étude des anciens monuments de notre histoire et de notre littérature, a décidé que les noms des élèves qui auront obtenu ces brevets seront proclamés dans la séance publique annuelle de l'Académie. En conséquence, l'Académie fait connaître publiquement aujourd'hui les noms des cinq élèves de l'école des Chartes qui ont obtenu le titre d'*archiviste-paléographe* en 1832. Ce sont MM. TEULET (Alexandre), SCHNEIDER (Léon), FOURCHEUX DE MONTROND (Maxime), DE CHELLES (Claude-Charles), LEROUX DE LINCY (Antoine-Jean-Victor).

Le 9 août, l'Académie française a tenu sa séance publique annuelle. On y a entendu, 1^o le discours de réception de M. Tissot ; 2^o la réponse de M. de Jouy ; directeur ; 3^o le rapport de M. Arnault, secrétaire perpétuel, sur le concours au prix d'éloquence, dont le sujet était : *Le courage civil* ; 4^o l'annonce des prix d'éloquence et des prix Montyon, qui doivent être décernés en 1834 ; 5^o le rapport du secrétaire perpétuel sur le concours au prix de poésie, dont le sujet était : *la Mort de Silvain Bailly, maire de Paris* ; 6^o la lecture de la pièce de vers qui a remporté ce prix, et dont l'auteur est M. Emile de Bonnechose ; 7^o la proclamation des prix et médailles pour un ouvrage utile aux mœurs ; 8^o le discours de M. le directeur sur les prix de vertu.

UN PRIX D'ÉLOQUENCE SERA DÉCERNÉ en 1834 à un discours d'une heure au plus de lecture, sur ce sujet : *Eloge historique de Jean-Baptiste-Antoine-Robert Auger de Montyon*. (Voyez *Journal des Savants*, août 1832, pag. 503, 504). Le prix est une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs.

« L'Académie rappelle ici qu'elle a remis au concours, pour l'année 1834, le prix d'éloquence qu'elle devait décerner cette année sur ce sujet : *Du courage civil ; de ses différents caractères, des services qu'il rend à la société, de ses droits à la reconnaissance publique*. (Voyez *Journal des Savants*, *ibid.*). Le prix est une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs. Les discours destinés à ces deux concours devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 15 mai 1834, terme de rigueur. Les manuscrits porteront chacun une épigraphe ou devise, qui sera répétée sur un billet cacheté joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur, qui ne devra pas se faire connaître, à peine d'être exclu du concours. »

I. PRIX DESTINÉS AUX ACTES DE VERTU. L'Académie française a décerné : 1^o un prix de 6,000 francs à Caroline BERTEAU, demeurant à Elbœuf, département de la Seine-inférieure ; 2^o un prix de 5,000 francs à Suzanne GERAL, femme GUIRAUD, demeurant à Florac, département de la Lozère ; 3^o une première médaille de 3,000 francs à François MORVILLEZ, demeurant à

Amiens; 4^o une seconde médaille de 1,500 francs à Clotilde VOCHÉLET, demeurant à Brionne, département de l'Eure; et sept médailles de 600 francs chacune, 1^o à Marie-Catherine BOURLAND, demeurant à Paris, rue des Vieilles-Tuileries, n^o 47; 2^o à Anne CHARRIN, demeurant à Villeneuve, canton de Saint-Triviez, arrondissement de Trévoux, département de l'Ain; 3^o à Lucie CAMONIN, demeurant à Nicey, arrondissement de Commercy, département de la Meuse; 4^o à Jeanne LAFOND, demeurant à Bordeaux; 5^o à Jean PICHON, demeurant au Gué-du-Loir, commune de Mazange, arrondissement de Vendôme, département de Loir-et-Cher; 6^o à Jeanne-Véronique VIEILLE, demeurant à Besançon; 7^o à Jacques RASSEGAIRE, demeurant à Arles, département des Bouches-du-Rhône.

II. PRIX DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES AUX MŒURS, 1833. L'Académie française a décerné: 1^o un prix de 6,000 francs à M^{me} NECKER DE SAUSURE, auteur d'un ouvrage intitulé: *l'Éducation progressive, ou Étude du cours de la vie*, 2 vol. in-8^o; 2^o un pareil prix de 6,000 francs à MM. G. de BEAUMONT et A. DE TOCQUEVILLE, auteurs d'un ouvrage intitulé: *Du Système pénitentiaire aux États-Unis et de son application en France*, 1 vol. in-8^o; 3^o une médaille de 2,500 francs à M. HUERNE DE POMMEUSE, auteur d'un ouvrage intitulé: *Des Colonies agricoles et de leurs avantages*, 1 vol. in-8^o; 4^o une médaille de 1,500 francs à M. Ferdinand DENIS, auteur d'un ouvrage intitulé: *Le Brahme voyageur, ou la Sagesse populaire de toutes les nations*, 1 petit vol. in-18, faisant partie de la *Bibliothèque populaire*.

III. PRIX MONTYON POUR L'ANNÉE 1834. Dans sa séance publique du 9 août 1834, l'Académie française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de feu M. de Montyon, et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans les deux années précédentes.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Le Bibliologue, journal d'histoire littéraire, de bibliographie générale, du commerce et des intérêts de la typographie, de la librairie en France, et des industries qui s'y rattachent, telles que fonderie, papeterie, gravure, etc., par M. L. Quérard. Il doit en paraître une demi-feuille in-8^o tous les cinq jours, à Paris, chez l'auteur, rue de Bussy, n^o 12. Prix pour l'année, 15 francs.

I Manoscritti italiani della regia pubblica biblioteca parigina. Catalogue et description des manuscrits italiens que la bibliothèque du Roi possède (au nombre d'environ 1040); par M. Marsandi, professeur émérite de l'université de Padoue. L'âge connu ou présumé du manuscrit, la matière (parchemin ou papier) sur laquelle il est exécuté, le nombre des feuilles, le format, le genre des caractères d'écriture; le sujet du livre, et, quand il s'agit d'un livre inédit, l'indication sommaire de ce qu'il contient; la transcription des textes qui offrent des leçons singulières ou d'autres particularités remarquables; la description des figures ou ornements qui s'y entremêlent; des observations littéraires, critiques, historiques, selon qu'il y a lieu, sur l'auteur, sur l'ouvrage, sur le travail du copiste: tels sont les détails dont se compose chaque article de cet instructif catalogue, rédigé en langue italienne. Il s'imprime à l'Imprimerie royale; il formera un vol.

in-4° de près de 800 pages, qui devra se joindre au recueil d'Extraits et Notices de manuscrits que publie l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et dont le tome XIII est actuellement sous presse.

Discours prononcé par M. le baron Silvestre de Sacy, à la séance générale de la Société asiatique, du 29 avril 1833. Paris, Imprimerie royale, 11 pages in-8°. « Des « textes originaux, dit M. de Sacy, arabes, persans, sanscrits et géorgiens, accom- « pagnés de traductions, exercent les presses de l'Imprimerie royale, soumise par « l'ordre du gouvernement à payer un tribut annuel à ces mêmes études que vous « encouragez par votre munificence. Des recherches sur le langage des antiques « écrits de Zoroastre obtiennent en même temps le don généreux d'une impression « gratuite. L'Académie des belles-lettres s'occupe activement de la publication, « depuis si long-temps ajournée, des historiens orientaux des croisades. La Société « asiatique de l'Angleterre et de l'Irlande, ou plutôt son comité des traductions « orientales, avec une générosité qui convient aux vrais amateurs des lettres, fait « participer nos savants aux nobles encouragements qu'il accorde à la littérature « asiatique; et c'est encore l'Imprimerie royale qui exécute, pour le compte de ce « comité, l'impression des divers ouvrages admis à jouir de ce bienfait. »

Notice historique sur M. Andrieux, par M. St. A. Berville (son gendre). Paris, imprimerie d'Éverat, 30 pages in-8°. Nous regrettons de ne pouvoir transcrire ici que les dernières lignes de cette excellente notice: « Rien n'égalait la « bonté de son cœur. Dans ses écrits, il railla souvent les vices, les travers, jamais « les personnes. En cinquante années, il n'est pas sorti de sa plume un trait dont « quelqu'un pût s'offenser: ce n'est pas là, ce me semble, un faible éloge pour un « homme à qui les moyens d'être caustique ne manquaient assurément pas. . . . Sa « conversation, pour peu qu'il s'animât, était charmante, pleine de grâces, de « saillies et d'aménité. Il est consolant de penser qu'en répandant le bonheur autour « de lui, il a été lui-même heureux, autant du moins qu'il est permis à l'homme de « l'être. Il eut des amis sincères, une famille qu'il aima et dont il fut aimé, d'hono- « rables succès et les témoignages d'une bonne conscience. Ses vœux étaient « modérés, ils furent satisfaits: il semble que lui-même ait voulu résumer sa vie « dans ces vers, qu'il a placés dans la bouche d'un de ses personnages. (Comédie « du *Trésor*, acte III, scène v.)

..... Ce que j'ai voulu faire,
Je l'ai fait; j'ai coulé des jours sereins et doux,
Au gré de mes désirs, en cultivant mes goûts.
Je me suis fait un nom qui n'est pas sans estime,
De trente ans de travaux salaire légitime.
Mes enfants, grâce au ciel, se sont tournés au bien.
C'est assez: j'ai mon lot; je ne demande rien;
Et le terme arrivé, sans regret, sans envie,
Ainsi que j'ai vécu, je quitterai la vie. »

Éloge historique d'Alexandre Volta, par M. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Paris, imprimerie de Firmin Didot, 48 pages in-4°. Né à Côme dans le Milanais, le 18 février 1745, Volta y mourut le 5 mars 1827. Après avoir tracé l'histoire de ses travaux et de ses découvertes, M. Arago parle en ces termes de ses facultés intellectuelles et de ses habitudes morales: « Intelligence « forte et rapide, idées grandes et justes, caractère affectueux et sincère, telles « étaient les qualités dominantes de l'illustre professeur. L'ambition, la soif de l'or, « l'esprit de rivalité ne dictèrent aucune de ses actions. Chez lui l'amour de l'étude

« (c'est l'unique passion qu'il ait éprouvée) resta pur de toute alliance mondaine. »

De l'Oustillement au villain (XIII siècle). Paris, imprimerie de Firmin Didot, librairie de Silvestre, 1833, in-8° (de 18 pages), tiré à 100 exemplaires, dont 10 sur papier de Hollande et 2 sur papier de couleur. Les 256 vers qui composent cette pièce sont précédés d'un avis de l'éditeur, M. Monmerqué, membre de l'Institut : « La pièce que nous publions est tirée du manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n° 7218, fol. 119, verso, col 2... Elle contient les noms de la plupart des objets nécessaires au villain ou villageois qui se mettait en ménage. Cette nomenclature n'est pas sans intérêt pour celui qui étudie les mœurs du vieux temps, et qui cherche à s'en instruire dans nos anciens rimeurs. On remarquera que les noms des objets de première nécessité n'ont éprouvé de changement que dans les villes; et que dans la plus grande partie de la France, les anciennes dénominations se sont conservées dans le langage du villageois. Nous avons donné l'interprétation d'un petit nombre de mots sur lesquels le Glossaire de M. de Roquefort est resté muet, et nous avons accueilli avec reconnaissance de curieuses notes que notre ami M. Francisque Michel a eu la complaisance de nous communiquer. »

Ettore Fieramosca, o la Disfida di Barletta, racconto di Massimo d'Azeglio. Parigi, Crapelet, Baudry, 1833, in-12, 408 pages. Prix, 4 francs 50 centimes. — *Hector Fieramosca*, ou le Défi de Barlette, roman historique, par M. d'Azeglio, traduit par MM. G..... et J..... Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Fournier jeune, 1833, 2 parties in-8°, 240 et 252 pages. Prix, 7 francs 50 cent. Ce roman se rattache à l'histoire de la conquête de Naples par Louis XII. On dit que la deuxième édition du texte a subi des retranchements, et que la traduction française a été faite sur la première.

Chroniques bretonnes, des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, par M. Ch. de Commequiers-Paris, imprimerie de David, librairie de Bousquet, 1833, in-8°, 304 pages. Prix, 7 francs 50 cent.

Mémoire sur les vases panathénaiques, adressé, en forme de lettre, à M. W. R. Hamilton, par M. le chevalier F. O. Bronstedt, et traduit de l'anglais par M. J. W. Burgon. Paris, Firmin Didot, 1833, 44 pages in-4° et six planches. Prix, 5 francs.

Portraits et histoire des hommes utiles, bienfaiteurs de l'humanité, hommes et femmes de tous les pays et de toutes les conditions, qui ont acquis des droits à la reconnaissance des hommes par des traits de dévouement, de charité, par des fondations philanthropiques, par des travaux, des tentatives, des perfectionnements, des découvertes, etc., avec un annuaire historique des hommes utiles. Ouvrage d'une société de gens de lettres et de dames, dite *société Montyon et Franklin*. Prix de l'abonnement annuel, 7 fr: pour 24 portraits gravés sur acier et accompagnés d'autant de notices historiques, chacune de 4 pages ou 8 colonnes grand in-8°. On s'abonne à Paris, chez M. le professeur le Breton, rue du Pot-de-Fer S^t-Sulpice, n° 20. Trois livraisons ont paru : elles contiennent les portraits de six personnages, Montyon et Franklin, Jenner et Olivier, l'abbé de l'Épée et James Watt, et les six notices correspondantes; la première, par M^{me} la comtesse de Bradi; la deuxième, par M. Ph-G. Clemson de Philadelphie; la troisième et la quatrième, par M. F.-S. Constancio, la quatrième anonyme, et la cinquième par M. Morel, professeur à l'institution royale des Sourds-et-Muets, à Paris.

Vie de Benvenuto Cellini, orfèvre et sculpteur florentin, écrite par lui-même, et traduite par D. D. Farjasse, avec des notes sur les contemporains, les faits

historiques et les ouvrages de cet artiste. Paris, imprimerie de Fain, librairie d'Audot fils, 1833, 2 vol. in-8°, avec un portrait. Prix, 15 francs.

Essai sur les salaires et les prix de consommation, de 1202 à 1830, par M. A. Duchatellier, du Finistère, avec cette épigraphe: « Ces messieurs là et cette effrénée quantité d'intendants, qui se sont fourrés avec eux, par compère et par commère, ont bien augmenté les grivelées, et mangé le cochon ensemble. » (Lettre de Henri IV à Sully.) Paris, librairie du commerce, rue Sainte-Anne, n° 71, 1833, 48 pages in-8°. Les recherches de l'auteur aboutissent à quatre résultats, qu'il exprime lui-même en ces termes: « 1° le prix de la marchandise en général s'est élevé, du XIII^e siècle jusqu'à nous, beaucoup plus rapidement que le prix du travail; 2° le prix des objets de première nécessité s'est relativement beaucoup plus élevé que le prix des objets de seconde nécessité ou d'un usage moins indispensable; 3° le pain surtout a subi une augmentation plus rapide que toute autre marchandise; 4° enfin le travail et le travailleur sont toujours en perte vis-à-vis des détenteurs de capitaux, qu'ils soient propriétaires, fabricants ou spéculateurs. »

Manuel du cadastre, ou Nouveau recueil méthodique, avec les annotations et développements nécessaires des lois, ordonnances, règlements, instructions, circulaires et décisions qui régissent cette matière; par M. A. Saurimont, Toulouse, Bénichet cadet, 1833, in-8°, 432 pages. Prix, 8 francs.

Tableau de la distribution méthodique des espèces minérales suivie dans le cours de minéralogie fait au Muséum d'histoire naturelle en 1833, par M. Alex. Brongniart, présentant leur nomenclature caractéristique. Paris, imprimerie de Renouard, librairie Roret, 1833, 42 pages in-8°.

Recherches sur les poissons fossiles, comprenant la description de 500 espèces qui n'existent plus pendant l'exposition des lois de la succession et du développement organique des poissons pendant toutes les métamorphoses du globe terrestre; une nouvelle classification de ces animaux, exprimant leurs rapports avec la série des formations; et des considérations géologiques générales tirées de l'étude de ces fossiles; par L. Agassiz; ouvrage pour lequel on souscrit à Paris chez MM. Treuttel et Wurtz, et à Neufchâtel, en Suisse, chez l'auteur. Il y aura 5 vol. in-4° de texte et 250 planches in-folio, sur papier fin. Une première livraison paraîtra le 1^{er} septembre prochain, et sera suivie de onze autres de 4 en 4 mois. Prix de chaque livraison, 24 francs; de l'ouvrage entier, 288 francs.

Dictionnaire de médecine, ou Répertoire général des sciences médicales, considérées sous les rapports théorique et pratique, par MM. Adelon, Béclard, Bérard, etc.; deuxième édition, entièrement refondue et considérablement augmentée. Paris, impr. de Rignoux, librairie de Béchet jeune, in-8°. Les quatre premiers tomes ont paru, et ne vont que jusqu'à la syllabe BAL; cependant on assure que le nombre des volumes n'excédera pas 25. Prix de chaque volume (environ 460 pages), 6 francs.

Rapport à l'Académie royale de médecine sur une pièce d'anatomie élastique du docteur Auzoux, précédé d'une notice sur ses travaux anatomiques. Paris, impr. de Setier, 1833, 24 p. in-8°. Le mot *élastique* vient du grec κλάω (je romps, je brise), et s'applique à des modèles d'anatomie qui peuvent se monter et se démonter. Ceux de M. Auzoux sont recommandés comme fort utiles à ce genre d'étude, dans les rapports dont ils ont été l'objet à l'Académie des sciences, à l'Académie de médecine, à la Société médicale d'émulation, etc.

Le vrai portrait du vénérable docteur Gerson, et manuscrit précieux qui s'y

rattache, avec l'indication d'un grand nombre d'autres manuscrits de l'imitation de J. C., sous son nom, par M. Gence. Paris, imprimerie de Marchand-Dubreuil, 1833 in-8°.

— *ADDITION au mémoire sur le papyrus grec.* Dans mon premier article (p. 341), en parlant du passage curieux et difficile *δέσιν ἔχων χρυσοῦ ἐπισημοῦ μνασία* Γ, *πίνας* I, j'ai avoué qu'aucune de mes conjectures sur le sens du mot *πίνας*, en cet endroit, ne m'avait satisfait; et j'ai laissé au lecteur la solution de cette difficulté, me contentant de remarquer que ce mot devait désigner soit une espèce de monnaie, soit des objets précieux, dérobés par l'esclave. Je crois être sûr maintenant que ces *πίνας* sont des perles. *Πίνα* ou *πίνα* désigne non-seulement le coquillage dit *pinne marine*, dont les anciens savaient, comme nous, tisser les filaments, mais de plus, la *coquille perlière*¹, comme l'ont montré depuis longtemps Saumaise² et Bochart³. Il paraît même que, dans le style commercial d'Alexandrie, les perles provenant des pêcheries du golfe Persique et du cap Comorin, étaient principalement appelées du nom abstrait *πὶ πινικόν*; c'est du moins le terme dont se servent et Ptolémée⁴ et l'auteur du périple de la mer Érythrée⁵. Tous deux expriment cette pêche par les mots *καλύμνησις τοῦ πινικῶ*. Dans la version grecque du livre d'Esther, la perle est appelée *πίνις λίθος*⁶ et dans la version des Proverbes⁷, les mots *πίνωσις χρυσοῦ* qui ont tant embarrassé les interprètes, semblent ne pouvoir signifier que cet ornement usité encore en Perse et en Arabie, et qui consiste dans un anneau d'or, où l'on a passé une perle. Or, de même que *ἔλεφας* signifiait à-la-fois l'éléphant et l'ivoire; *ῥινοκέρας*, le rhinocéros, et la corne de l'animal⁸; *χελώνη*, tortue et écaille; *πορφύρα* le *murex* et la *pourpre*, etc., ainsi *πίνα* ou *πίνα* désignait en même temps la nacre et la perle. Les dix perles avaient sans doute été mises bien soigneusement par l'esclave dans sa ceinture, en compagnie des trois statères, qui peut-être valaient beaucoup moins.

LETRONNE

TABLE.

Règles de l'islamisme, ou Mœurs des Musulmans de l'Inde, par M. Herklots. (Article de M. Garcin de Tassy).....	Pag. 449.
Roman de Garin le Lohérain, par M. P. Paris. (Article de M. Raynouard.)	459.
Notices historiques sur l'origine et l'ouverture du canal navigable de Bologne, par M. Jean-Baptiste Masetti. (Article de M. Girard.).....	468.
Papyrus grec du règne d'Évergète II. (Second article de M. Letronne.)....	477.
De la peinture sur mur chez les anciens. (3 ^e article de M. Raoul-Rochette.)	486.
Grammaire comparative des langues sanscrite, etc., par M. Fr. Bopp. (Second article de M. Eugène Burnouf.).....	491.
Nouvelles littéraires.....	504.

FIN DE LA TABLE.

¹ Isidor. Charac. ap. Athen., III, 93, e. f. — ² Exercit. Plin., p. 791. — ³ Hieros. II, 45, tom. I, p. 550. Rosenmüll. — ⁴ Geogr. VII, 1, p. 169. — ⁵ Pag. 162, 174, 175, 176, 177. Blanc. Il n'emploie qu'une seule fois le mot *μαργαρίτης* (p. 173),
⁶ 1, 6. — ⁷ XXV, 12. — ⁸ Favet. Peripl. mar. Erythr. p. 146, 152.

JOURNAL DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1833.

*ROMAN de Garin le Lohérain, publié pour la première fois par
M. P. Paris, 2 vol. in-12. Paris, Techener, libraire, place du
Louvre, 1833.*

SECOND ARTICLE.

LES divers monuments qui appartiennent aux langues et aux littératures des troubadours et des trouvères ne sont encore ni assez connus, ni assez expliqués, pour qu'il soit permis de porter un jugement formel et définitif sur la manière dont elles se sont pénétrées, et dont elles ont exercé les unes sur les autres une influence réciproque. Je rappellerai les expressions mêmes de M. Paris : « Dans toutes les questions qui reposent sur des ouvrages inédits, l'imagination a beau jeu, l'esprit systématique peut à son aise prendre carrière ; » mais, puisqu'il a commencé la guerre, j'userai du droit d'intervention, non pour m'arroger la qualité de juge, mais pour fournir impartialement des observations ou des documents qui pourront n'être pas inutiles aux habiles érudits appelés à prononcer sur ces discussions littéraires aussi utiles qu'intéressantes.

M. Paris fait à M. Fauriel deux reproches principaux : le premier d'avoir contesté que plusieurs des chansons de geste des trouvères soient antérieures au XII^e siècle ; le second d'avoir prétendu que plusieurs de ces chansons de geste sont des imitations d'épopées provençales. Pour nous convaincre qu'il a eu raison de lui adresser le premier reproche,

M. Paris aurait dû démontrer, ou par les ouvrages mêmes portant une date certaine, ou par le témoignage d'écrivains qui les auraient connus, et qui, soit explicitement, soit implicitement, auraient indiqué ou relaté cette date, que dans le XI^e siècle, et même antérieurement, ces compositions romanesques des trouvères et, comme les appelle M. Paris, ces chansons de geste avaient réellement existé; mais des probabilités, plus ou moins fondées, ne me semblent pas suffire pour faire admettre ce fait comme incontestable; il est juste pourtant de reconnaître que, dès le commencement et au milieu du XII^e siècle, les romans d'Haveloc, de Brut, de Rou, les chroniques de Gaimar, de Sainte-Maure, dont la date est assez constatée, font vivement regretter que l'on ne puisse assigner avec une pareille certitude à des épopées romanesques des trouvères une époque aussi ancienne et peut-être plus ancienne encore; en terminant cet article, je reviendrai sur ce point. Quant au reproche fait à M. Fauriel d'avoir prétendu que les chansons de geste sont des imitations d'épopées provençales, j'examinerai avec quelque développement les questions qui s'y rattachent, et j'indiquerai les documents dont l'existence me paraît de nature à influencer sur la détermination des juges impartiaux.

Il est incontestable qu'il existe de la langue des troubadours plusieurs monuments qui prouvent son existence à une époque très-ancienne, où aucun monument semblable n'indique l'existence de la langue des trouvères. (*Choix des poésies originales des troubadours*, t. II, pag. 2-12.)

Il n'est pas moins certain qu'on doit considérer la langue des trouvères comme s'étant détachée de la langue des troubadours, plutôt que comme formée principalement et directement par elle-même, ainsi que cette dernière, de la corruption de la langue latine. (*Observations sur le roman de Rou*, p. 1-74.)

Les personnes qui connaissent la langue des troubadours conviennent que, dès la fin du XI^e siècle, elle paraît fixée dans les ouvrages du comte de Poitiers, et qu'elle l'est d'une manière très-arrêtée dans les ouvrages des troubadours qui ont écrit pendant la première et la seconde moitié du XII^e siècle. Je fais ces remarques sans en tirer toutefois l'induction qu'il est très-vraisemblable qu'on a dû écrire, et surtout des ouvrages considérables, plutôt dans cette langue déjà formée, que dans celle qui, remaniant les formes de l'autre, n'avait pas encore tous ses éléments grammaticaux parfaitement fixes. Je laisse de côté ce qui est dit des chansons sur Roland et sur Guillaume-au-court-nez, puisqu'il ne nous en a été rien transmis, et qu'il est assez évident qu'elles n'étaient pas des chansons de geste ou épopées romanesques.

J'en viens aux faits constatés : le comte de Poitiers, partant pour la

première croisade, composa, dans les dernières années du XI^e siècle, une chanson qui nous est parvenue et qui a une date certaine : aucun monument poétique connu par une date aussi incontestable, ne nous a permis de juger de l'état de la langue des trouvères à la même époque.

Pour faciliter, soit dans son ensemble, soit dans ses détails, la discussion de ce point curieux et important de notre histoire littéraire, je crois devoir classer en divers paragraphes les faits et les documents que j'ai à indiquer : 1^o épopées romanesques des troubadours en général; 2^o épopées romanesques des troubadours appartenant au cycle de *Charlemagne*; 3^o épopées romanesques des troubadours appartenant au cycle de la *table ronde*; 4^o imitations que les trouvères ont faites de divers ouvrages des troubadours.

§ I^{er}. *Épopée des troubadours en général.* On lit dans la chronique du prieur de Vigeois : « Grégoire Bechada du château de Lastours¹, militaire de profession, homme d'un esprit très-habile, un peu lettré, composa, pour me servir de cette expression, en langue maternelle et en « rithme vulgaire, les gestes de ces combats (la croisade), afin que le « peuple en acquit une pleine connaissance : il en forma avec élégance un « immense volume, et pour que son travail fût à la fois vrai et agréable, « il y employa douze années, voulant qu'il ne fût pas déparé par l'expression vulgaire. En se dévouant à cette entreprise, il suivait l'ordre de « l'évêque Eustorge et l'avis de Gaubert Normand². »

Eustorge était évêque de Limoges en 1106. Il est donc bien constaté que, vers 1120, un immense volume contenant les gestes de la croisade, avait été composé en vers provençaux, à l'usage du peuple, et à une époque où nul monument, aussi historique que l'ouvrage du prieur de Vigeois, n'atteste l'existence d'aucune épopée des trouvères. Et croira-t-on que Bechada eût fait une innovation littéraire en composant son épopée? Non sans doute. Eût-il entrepris un si vaste ouvrage, s'il n'avait déjà existé une littérature romane et d'autres épopées ou pièces de vers considérables

¹ Le château de Lastours était aux confins des diocèses de Limoges et de Périgueux; il en reste des ruines. On peut croire que le troubadour Guillaume de Latour était né dans les environs de ce château.

² Gregorius, cognomento Bechada, de castro de Turribus, professione miles, subtilissimi ingenii vir, aliquantulum imbutus litteris, horum gesta præliorum *materna*, ut ita dixerim, lingua, rythmo *vulgari*, ut populus pleniter intelligeret, *ingens* volumen decenter composuit, et ut vera et faceta verba proferret, duodecim annorum spatio super hoc opus operam dedit, ne verò vilesceret propter verbum vulgare; non sine precepto episcopi Eustorgii et consilio Gauberti Normanni hoc opus aggressus est. (*Chron. Gaufridi prioris Vosiensis*, Labbe, tom. II, p. 296.)

qui avaient préparé le peuple, les hommes vulgaires, à l'intelligence de l'*Ingens volumen*? Le chroniqueur qui nous a transmis le souvenir de la composition de Bechada, n'en indique pas le titre; mais il déclare que le sujet était relatif aux guerres de la croisade. Un auteur provençal qui a écrit environ un siècle après nous fournit un renseignement que je ne dois pas négliger: Guillaume de Tudela, composant, au commencement du XIII^e siècle, son poème ou chronique en vers sur la guerre des Albigeois, nous dit:

« Seigneurs, cette chanson est faite de telle manière que celle d'Antioche, et se versifie de même: elle a pareille musique, si on sait la « dire. » Quoique je me défende de présenter de simples conjectures, je ne puis m'empêcher de faire ici une remarque: Ou cette chanson d'Antioche était le poème de Bechada, attendu que la prise d'Antioche fut un des grands événements de la première croisade; ou la littérature provençale possédait au XIII^e siècle une autre épopée romanesque, une autre chanson de geste que celle de Bechada; mais ce n'étaient pas les seules. Pons de Capdueil, qui périt vraisemblablement à la seconde croisade, vers 1191, était l'auteur d'une épopée romanesque souvent citée par les troubadours, et dont le héros, André de France, mourut par excès d'amour pour la reine. Pierre Rogiers, très-ancien troubadour, fait allusion à ce roman quand il dit: « Je ne crois pas qu'on puisse mourir d'amour, car je « ne meurs pas, et ma souffrance est si grande! aussi je ne crois pas qu'André de France en soit mort. » Et il y a si peu de doute que cet André ne fût le héros d'un roman provençal, que Gaucelm Faidit dit expressément: « Cet Andrieu qu'on célèbre en roman. » Selon Nostradamus le titre était: *Las amors enrabiadas d'Andrieu de Fransa*. Voilà la preuve d'une épopée chevaleresque par Pons de Capdueil, bien constatée; elle date du milieu du XII^e siècle.

Une autre épopée romanesque des troubadours, dont l'existence ne peut être contestée, c'est celle de Pierre de Provence et de la belle Maguelone. On sait que, composée dans le XII^e siècle par Bernard Treviès, chanoine de Maguelone, et retouchée postérieurement par Pétrarque, elle fut ensuite traduite en prose française. La traduction, imprimée en 1447, ne porte-t-elle pas expressément: « Ordonné en *cestui languaige*, mis en *cestui languaige*? » Bien que le traducteur ne déclare pas que l'original était écrit en provençal, peut-on en douter? Voilà donc encore une composition romanesque provençale du XII^e siècle, et pourtant il ne reste pas un seul passage de l'original. Rambaud de Vaqueiras, qui écrivait à la fin du XII^e siècle, fait allusion à un roman ou fabliau, alors connu, de Guy d'Exideuil, qui perdit le

sens¹ dans un verger. Et lorsque Pierre Vidal, dans sa pièce *Abril*, fait dire à un jongleur : « Je suis bien dressé à l'art de chanter; je sais « dire et conter des romans et beaucoup de nouvelles, »² » peut-on ne pas reconnaître que plusieurs épopées romanesques avaient été publiées avant cette époque? Eh bien, Pierre Vidal, mort avant la fin du XII^e siècle, écrivait au plus tard dans la seconde moitié, et ce qu'il raconte du jongleur ne lui paraît pas extraordinaire : tous les jongleurs alors savaient chanter, lire et conter des romans.

Si, après cela, il restait encore quelque doute sur l'existence de plusieurs épopées chevaleresques, dans la langue des troubadours, ne suffirait-il pas du passage qu'on lit dans le roman de *Jauffre* pour compléter la preuve de cette existence ?

Els joglars que sun el palais
Viulon descortz et suns e lais
Et dansas et CANSONS DE GESTA.

(*Roman de Jauffre*, fol. 98).

« Et les jongleurs qui sont au palais accompagnent de la viole descorts et chants « et lais et danses et *chansons de geste*. »

Peut-être ne dois-je pas taire que l'existence d'un roman ou fabliau très-ancien peut s'induire du passage de Rambaud d'Orange, qui, s'adressant à sa dame, lui dit : « Vous pouvez en faire à votre guise, comme fit dame « Aima de l'Espala, qui l'enferma là où il lui plut³. » Mort en 1173, ce troubadour écrivait vers le milieu du XII^e siècle, mais il faisait sans doute allusion à un ouvrage plus ancien. Enfin on lit dans la vie d'Arnaud de Marueil, mort à la fin du XII^e siècle :

Aquel Arnaut cantava be e legia be romans.

(Cet Arnaud chantait bien et lisait bien romans).

§ 2 *Epopées romanesques des troubadours appartenant au cycle*

¹ Mas per vos mi destuelh
Quo fetz Gui d'Esiduelh...
Don perdet el vergier
Lo sen.

(Rambaud de Vaqueiras : *ja no cuget*).

² Senher, ieu soy un homs acles
A joglaria de cantar
Et say romans dir et contar
Et novas motas, etc.

(Pierre Vidal, *Abril issic*. Ch. des Poésies originales, t. V, p. 343).

³ Dona, far ne podetz a vostra guisa quo fetz n'Ayma de l'Espatla que l'estuget lai on li platz. (*Choix des poésies originales des troubadours*, tom. II, p. 251.)

carlovingien.— La généalogie des comtes de Toulouse, écrite en langue du pays, et publiée par Catel, à la suite de son Histoire des comtes de Tolose, commence par ces mots :

L'an de nostre seinhor DCC et x Charles maynes, feita la conquesta de las Yspanias, venget metre lo cieti a Bayona, et aqui donet a Torsinus lo contat de Tholosa coma valen chivalier et aprobat en bonas vertutz, et a la conquesta de Bayona et Narbona et de Provensa, laqual conquesta, megansa lo adjutori de nostre seinhor, obtenget.

L'an de notre seigneur 710¹ Charlemagne, après avoir fait la conquête des Espagnes, vint mettre le siège devant Bayonne et là donna à Torsinus le comté de Toulouse, comme vaillant chevalier et éprouvé en bonnes vertus, à la conquête de Bayonne et de Narbonne et de Provence, laquelle conquête, moyennant l'aide de notre seigneur, il obtint.

Après cette exposition, on lit ce passage remarquable : « Cum plus amplamen es contengut en son libre de las CONQUESTAS :— Comme il est plus amplement contenu en son livre des *Conquêtes*. » N'est-il pas à présumer que ce livre existait en provençal sous les yeux de l'auteur qui composait la généalogie ? Il est permis de croire que cet ouvrage des *Conquêtes de Charlemagne* était une épopée romanesque, puisque l'auteur y avait fait usage du merveilleux. « Lorsque Torsinus, dit-il, créé comte par Charlemagne, alla combattre les Gentils (c'est-à-dire les Sarrasins), un ange, sous la figure humaine, lui apporta les armes de la croix, avec les douze pommes, comme il est plus amplement raconté dans SAS YSTORIAS. »

Parmi les romans appartenant au cycle carlovingien, celui de Gérard de Roussillon est incontestablement du XII^e siècle : c'est sans doute une des épopées provençales qui avaient anciennement occupé les troubadours. Il existe un Gérard de Roussillon en français ; ce n'est ici ni le lieu ni le temps de comparer ces deux ouvrages. Le roman français est très-postérieur au roman provençal, dont il a altéré les récits ; il en a même changé quelques personnages principaux. Le roman de Gérard de Roussillon en provençal est la seule des épopées romanesques provençales conservée de toutes celles qui ont été indiquées par les troubadours.

Pierre Cardinal parle de Charlemagne et de Girard, qui tuèrent beaucoup de guerriers ; et Giraud de Cabrière, dans ses instructions à un jongleur, lui dit : « Tu ne sais ce qui en est du duc Augier et de Gérard de Roussillon. » Il reste en France un seul manuscrit de ce grand ouvrage ; s'il avait péri comme tant d'autres compositions romanesques provençales, on dirait peut-être que les allusions de ces deux troubadours

¹ Il y a erreur évidente dans la date 710.

se rapportent à un roman composé par quelque trouvère. Rambaud de Vaqueiras, dans une chanson d'amour du XII^e siècle, s'écrie : « Je suis « trahi, comme le fut Ferragus quand il avoua à Roland son plus grand « défaut ; par où Roland le tua. » Aurait-il fait une pareille allusion dans un ouvrage destiné à des dames, si le combat de Roland et de Ferragus n'avait précédemment été célébré en langue du pays ? Ce qui le prouve, c'est que Guillaume de Tudela, au commencement du XIII^e siècle, fait allusion à un poème sur Charlemagne, composé dans le XII^e, lorsqu'il raconte que ce héros vainquit Aigolant et conquit Galiane, fille du roi Braimant¹.

Si M. Becker n'avait, en 1829, publié à Berlin le roman chevaleresque de *Fier-à-bras* en provençal, qui aurait pu avancer et prouver, comme on peut le faire à présent, que le roman français depuis longtemps connu sous ce titre n'était que la traduction pure et simple de l'épopée provençale ? J'ai eu plus d'une fois occasion de faire remarquer qu'il est très-vraisemblable que les mots provençaux MONSOY et PRECIOSA, employés par deux anciens auteurs allemands qui ont chanté les exploits de Charlemagne, permettaient de croire qu'ils avaient travaillé sur des textes provençaux, puisque, conservant ces expressions à diverses reprises, sans les traduire dans leur langue, ils auraient dit MONJOIE et PRECIOSE, s'ils avaient travaillé sur des textes français. Il est hors de doute que plusieurs romans provençaux sur Charlemagne et ses paladins ont été ou détruits ou égarés.

L'auteur de la *Vie de saint Honorat*, Raimond Feraud, nous apprend qu'il avait chanté la mort de Charlemagne, et dans la vie même de saint Honorat, il raconte sur ce prince des particularités qu'on ne trouve pas dans les auteurs français. « Aigolant, dit-il, vainquit le duc Pépin de Bavière et fit prisonnier son fils Charles et plusieurs de sa lignée, les tint « prisonniers pendant trois ans, et à chaque fête on montrait en parade « Charles enchaîné.

« Saint Jacques apparut à Honorat, et se plaignit de ce qu'il n'était pas « venu visiter son église de Compostelle : Honorat partit, arriva à Compostelle, fit son oraison, et le saint lui enjoignit de travailler à la délivrance de Charles : Honorat se rendit à Tolède.

¹ Cette allusion se trouve dans le récit d'une bataille, que le troubadour compare à celles de Charlemagne :

Ara auiaz batalhas mesclar de tal semblant
C'anc non auzitz tan fera des lo temps de Rotlant
Ni del temps Karlemaine que venquet Aigolant,
Que conquis Galiana la filha al rei Braimant, etc.

« Sibilie, fille d'Aigolant, était possédée du démon; Honorat réussit à la guérir, en l'aspergeant d'eau bénite : il demanda et obtint la liberté de Charles : le roi la lui accorda avec celle de douze compagnons. »

Voilà des épisodes qui appartiennent à l'histoire romanesque de Charlemagne, et que l'auteur provençal n'avait vraisemblablement pas empruntés aux trouvères.

Pulci, dans son *Morgante Maggiore*, n'atteste-t-il pas expressément et explicitement qu'Arnaud Daniel avait composé une épopée romanesque sur les exploits de Renaud? Peut-on désirer une déclaration plus précise que celle que présentent les vers où il dit : « Après celui-là vint le fameux Arnaud, qui écrivit avec beaucoup de soin et qui rechercha les exploits de Renaud, au sujet des grandes choses qu'il fit en Égypte¹. »

Je n'ai pas jugé à propos de placer ici aucun détail relatif au roman en prose de *Philomela*, quoiqu'il appartienne au cycle de Charlemagne; toutefois on peut croire qu'il répète d'anciennes traditions consacrées par les chants des troubadours, qui ont été intercalées dans la prétendue histoire de la fondation de Notre-Dame de la Grasse.

§ 3. *Épopées romanesques des troubadours appartenant au cycle de la table ronde.* — On n'a pas encore déterminé d'une manière précise l'époque où furent connues les traductions en prose française des romans de la *table ronde*; mais il est incontestable qu'avant la fin du XII^e siècle et dans le commencement de la seconde moitié, plusieurs troubadours ont fait diverses allusions aux épisodes qui se trouvent dans ces romans. Au sujet de celui du *Saint-Gréal* ou *Perceval*, Rambaud de Vaqueiras cite la joie qu'éprouva Perceval quand il enleva au chevalier vermeil ses armes précieuses, et Richard de Barbezieux parle de la stupeur qui avait saisi Perceval, quand, tout ébahi, il ne sut demander à quoi devait servir la lance et le graal. Alors que ces troubadours indiquaient ainsi ces circonstances du roman de Perceval, ils étaient assurés d'être compris des dames et des grands seigneurs devant qui leurs chansons étaient récitées; car il existait en provençal les romans de Triturel et de Perceval, romans consacrés à célébrer le saint Graal, qui furent traduits ou imités en allemand par Wolfram d'Eschenbach; ce traducteur déclare que Perceval était l'ouvrage d'un romancier provençal appelé *Kiot*. Quant au roman de *Tristan*, dès le milieu du XII^e siècle, Rambaud d'Orange en cite une circonstance spéciale, en disant : « J'aurai plus de valeur qu'un autre; si j'obtiens une che-

¹ Et investigo le opre di Rinaldo,
De le gran cose que fece in Egitto.

(*Morgante Maggiore*, cant. 27, st. 80.)

« mise qui n'aurait jamais été portée, telle qu'Iseult la donna à son amant, « présent auquel Tristram attacha le plus grand prix. »

Le minnefänger Godefroy de Strasbourg a composé en allemand un roman héroïque intitulé *Tristram*. C'est l'histoire du vaillant fils de Méliadus, tirée d'un ancien auteur provençal, Thomas de Britanie : aussi l'ouvrage du poète allemand diffère beaucoup du roman français¹.

Parmi les romans provençaux de la *table ronde*, on doit compter le roman de *Jaufre*, dont j'ai donné une courte analyse dans le tome deuxième du *Choix des poésies des troubadours*, et dont je me propose de publier ultérieurement des fragments considérables. Je dirai seulement ici que ce roman a été traduit ou imité en français dans une composition plus étendue, qui est intitulée : « Histoire de Giglan, fils de messire Gauvain, « qui fut roi de Galles, et de Geoffroi de Mayence, son compagnon, tous « deux chevaliers de la *table ronde*. » On lit dans le prologue que l'ouvrage a été traduit de l'espagnol.

Bertrand de Born, Rambaud de Vaqueiras, Aimeri de Pequilain et autres troubadours ont, avant la fin du XII^e siècle, parlé du chevalier de la *table ronde* Gauvain; Hugues Brunet cite un fait précis, relatif à une aventure de ce chevalier : « Il m'arrive ce qui arriva à Gauvain de la part « du beau malheureux étranger avec qui il fut d'accord qu'il ferait tout ce « qu'il voudrait, et elle ne dut faire ni dire rien qui lui dût plaire². » Pierre Vidal, dans la dernière moitié du XII^e siècle, citait les aventures de Gauvain, pour faire valoir ses propres prouesses : « J'ai, disait-il, des aventures semblables à celles de Gauvain, et beaucoup d'autres³. » Si ce roman n'avait été familièrement connu dans les provinces méridionales, le troubadour aurait-il cité aussi vaguement ces aventures ?

¹ Il a été publié par l'éditeur de la collection de Berlin, sur le manuscrit qui se trouve dans la bibliothèque de Florence. Voyez dans le Magasin encyclopédique, juin 1806, la notice sur les poètes alsaciens par M. Arnold de Strasbourg.

² Qu'aissi m pren cum pres Galvauh.

Del bel desastruc estrauh

A cui l'avenc far coven

Qu'elh fezes tot son talen,

Et ylh non dec far ni dir

Ren qu'ilh degues abelhir.

(Hug. Brunet, *anc enemix*).

³ Las aventuras de Galvanh

Ai eu, e mai d'autras assatz.

(Pierre Vidal, *neus ni glatz*).

Le Tasse n'atteste-t-il pas de la manière la plus formelle qu'Arnaud Daniel avait composé un roman de Lancelot, lorsque, dans son *Traité du poëme héroïque*, il donne à l'auteur d'Amadis la préférence sur les auteurs français, sans en exclure, dit-il, Arnaud Daniel qui chanta Lancelot¹?

§ 4. *Imitations que les trouvères ont faites de divers ouvrages des troubadours.* — Je pourrais ici me livrer à de longs et nombreux développements, et cependant je me réduirai à ce qui concerne le roman du Renard, les nouvelles ou fabliaux et les chansons d'amour.

Roman du Renard. — Il est difficile de ne pas admettre que les troubadours avaient traité ce sujet avant que le plus ancien des trouvères qui l'ont reproduit eût entrepris d'en amuser les cours du nord de la France. Lorsque, dans ce journal (juin 1826 et octobre 1827), j'ai rendu compte de la publication du roman du Renard et de la plupart de ses branches, faite par M. Méon, j'ai établi que ce fut seulement dans la première moitié du XIII^e siècle que Pierre de Saint-Cloud commença ce roman, successivement continué par divers auteurs; j'ai rapporté plusieurs passages des troubadours pour prouver, 1^o qu'antérieurement à Pierre de Saint-Cloud ils avaient fait des allusions à un roman du Renard; 2^o qu'ils avaient cité des détails qui ne se trouvent pas dans les manuscrits français. Le roi Richard, Pierre de Bussignac, morts avant le XIII^e siècle, parlent des tours et des astuces du renard. Un troubadour anonyme indique le travestissement d'Isengrin, qui, se couvrant d'une peau de mouton, entra dans un parc, trompa les chiens, mangea et enleva les moutons autant qu'il lui plut. Enfin on lit dans une des branches du roman du Renard:

Viez une nouvel' estoire
C'on doit bien avoir en memore;
Louc temps a esté adirée
Mais or l'a 1 maistre trouvée
Qui la translâtée en roumanz².

Nouvelles ou fabliaux. — Quoiqu'il reste très-peu de nouvelles ou fabliaux des troubadours, il n'est pas moins certain qu'ils en avaient beaucoup composé. Vincent Borghini, dans ses *Observations sur l'ouvrage italien Cento Nouvelle antiche*, avoue que « plusieurs de ces Nouvelles « viennent de Provence, comme on peut le juger, dit-il, par les faits, par « les mœurs et par les expressions, qui assez souvent décèlent la langue

¹ « Qualunque fosse colui che ci descrisse Amadigi amante d'Oriana, merita « maggior lode che alcuno degli scrittori francesi, e non traggo di questo « numero ARNALDO DANIELLO, il quale scrisse di LANCILLOTTO. — ² *Cat. de la Vallière*, tome II, belles-lettres, p. 189.

« provençale¹. » Quelques troubadours sont appelés *bons conteurs de nouvelles*²;

Chansons d'amour. — Les trouvères ont quelquefois imité et même traduit littéralement les chansons d'amour des troubadours; je parlerai seulement des traductions. Elles sont en si grand nombre que je suis réduit à donner la simple indication des manuscrits qui les ont conservées. Ce sont le manuscrit de la Bibliothèque du Roi 7222, où se trouve aussi une traduction de la complainte de Gaucelm Faydit sur la mort du roi Richard; cette pièce est mal à propos attribuée, dans ce manuscrit, à Bernard de Ventadour; 2° le manuscrit du fonds de Saint-Germain n° 1989. Les trouvères donnent non-seulement la traduction ou imitation des chansons de divers troubadours, mais encore les donnent avec leur ancienne musique. J'ai eu occasion de vérifier l'identité de l'air noté dans le manuscrit provençal et dans le manuscrit français³.

J'avais réservé pour la fin de cet article l'examen de l'observation que M. Paris a faite à l'occasion du vers de la chanson sur la vie de sainte Fides d'Agen :

Qui ben la DIS a LEI FRANCESCA.

Il a cru pouvoir en induire que ces expressions déclarent que la forme de cette chanson, dont chacun des deux couplets est en monorime, l'un de neuf et l'autre de onze vers, était empruntée de la forme omoioteleute des anciens trouvères. Sans croire nécessaire d'expliquer en détail mon opinion, je pense qu'il ne s'agit là que de la manière de chanter, et tout au plus du chant musical, mais qu'on ne peut en conclure que les troubadours aient emprunté aux trouvères cette manière de rimer.

Une question sur laquelle M. Paris me paraît avoir pleinement raison, c'est quand il soutient que les chansons de geste ou grandes épopées furent destinées à être chantées, et qu'elles l'étaient réellement dans les cours, non sans doute d'un bout à l'autre, en une seule séance, mais par fragments, selon les circonstances.

J'ai eu occasion de faire remarquer dans ce journal (mars 1831), que, dans le roman de *la Violette*, Gérard de Nevers, déguisé en jongleur,

¹ « Molte di queste novelle vengono di Provenza com si può far judizio e dalle fatti o costumi, e dalle parole indi tratte assai frequenti, essendo allora quella lingua provençale amata e pregiata come oggi sono la greca e la latina da noi. » (Bastero, *la Crusca provençale*). — ² Elias fonsalada. . . « no bons trobair mas bos novellaire (V. d' *Elias fonsalada*). — ³ Parmi les airs identiques j'ai remarqué notamment la chanson de Bernard de Ventadour, *la doussa votz*; et celle de Geoffroi Rudel, *lan quan li jorn*.

entre dans un château, et chante, en s'accompagnant de sa vielle, une tirade entière, monorime en ON, du roman de *Guillaume-au-court-nez*. Je n'insisterai pas sur cette discussion littéraire, que M. Paris a suffisamment éclaircie; mais, pour prouver que les jongleurs ne chantaient le plus souvent que des fragments, comme le faisaient jadis les rhapsodes, je rapporterai les vers suivants de Chrétien de Troyes, dans le prologue de son roman d'*Érec et Énide* :

D'Erec le fil Lac est li contes,
Que devant rois et devant comtes,
DÉPÉCIER et corrompre suelent.
Cil qui de conter vivre vuelent ¹.

Ce *dépécier* me semble prouver que les jongleurs ne chantaient ordinairement que des fragments.

Par les diverses indications que j'ai fournies pour déterminer l'époque et l'existence de plusieurs compositions des troubadours, j'ai voulu mettre les littérateurs français et étrangers en état de prononcer sur les questions élevées par M. Paris, et je déclare que je n'entends rien préjuger, me bornant aux simples fonctions de rapporteur. Je sens qu'une semblable investigation est préalablement nécessaire pour constater les dates anciennes de diverses compositions des trouvères.

J'invite M. Paris à me devancer dans un travail que je me propose de publier sur cette importante question littéraire; mais nous ne devons pas nous borner à de simples indications, à des conjectures plus ou moins plausibles: c'est par la date même des ouvrages, constatée d'après des historiens; c'est par les indications et allusions des autres trouvères, et en suivant la marche que j'ai prise en faisant les recherches sur les épopées romanesques des troubadours, que nous pourrions parvenir à des résultats certains.

Sans doute la prochaine publication de l'ouvrage de M. de la Rue ² fournira des matériaux précieux. Mon honorable et docte confrère avait lu à l'Académie de Rouen un Mémoire, dont l'analyse donnait à entendre que le roman intitulé *Voyage de Charlemagne à Constantinople* avait été composé dans le XI^e siècle; une explication que j'ai cru devoir lui demander sur ce point intéressant, et qu'il m'a donnée, m'a permis d'avancer que, dans sa propre opinion, cette chanson de geste n'appartient qu'au XII^e siècle.

¹ *Hist. littéraire de la France*, tom. XV, p. 198. — ² *Histoire des trouvères et des jongleurs normands dans les XI^e et XIII^e siècles*, 3 vol. in-8^o.

De même qu'il a été retrouvé un poëme provençal sur Boëce, composé avant l'an 1000, je ne serais pas surpris qu'on parvînt à découvrir une chanson de geste de quelque trouvère très-ancienne, et même d'une date aussi reculée : je le désire plus que je ne l'espère; mais enfin il faut tout premièrement connaître, dans leur entière abondance, les richesses de la littérature des trouvères, les classer, les confronter entre elles et avec le peu de documents historiques qui en fourniront le moyen, et ensuite il sera vraisemblablement possible d'avoir une opinion bien fondée sur l'époque des plus anciens. M. Paris, par sa position, par son zèle persévérant et par ses lumières, est essentiellement à portée de faire un travail aussi utile : j'ose l'y engager, et j'ai la confiance qu'il y réussira. Mais dans ces recherches, dans ces discussions, auxquelles de jeunes littérateurs sont pareillement appelés à se livrer avec nous tous, vétérans des études, n'oublions jamais, ni les uns ni les autres, qu'il s'agit de discuter et non de disputer. Voltaire a dit avec autant d'esprit que de raison :

De nos cailloux frottés il sort des étincelles.

Il faut donc frotter nos cailloux pour-en faire jaillir une lumière utile; mais gardons-nous bien de nous les jeter à la tête.

RAYNOUARD.

CONSTANTINOPLE et le Bosphore de Thrace pendant les années 1812, 1813 et 1814, et pendant l'année 1826, avec un atlas composé de six planches gravées et de quatre paysages lithographiés, par M. le comte Andréossy, lieutenant-général d'artillerie, ancien ambassadeur de France à Londres, à Vienne et à Constantinople, de l'Institut d'Égypte et de celui de France (Académies des sciences), membre de la chambre des députés, etc. etc. Paris, Théophile Barrois et Benj. Duprat, rue Hautefeuille, n° 28, J. S. Merlin, quai des Augustins, n° 7, près le pont Saint-Michel, 1828.

M. LE GÉNÉRAL ANDRÉOSSY, auteur de l'ouvrage dont nous nous proposons de rendre compte, exerça les fonctions d'ambassadeur de France à Constantinople depuis le mois de juillet 1812 jusqu'au mois de no-

vembre 1814. Accoutumé à porter un regard observateur sur tous les objets qui passaient sous ses yeux, et réunissant l'amour et l'habitude du travail à l'instruction indispensable dans le corps de l'artillerie où il servait, personne ne sut mieux que lui employer utilement ses loisirs; et l'on peut compter sur l'exactitude des renseignements qu'il a recueillis comme savant, comme militaire, ou comme diplomate.

Appelé en 1798 à faire partie de l'expédition française en Orient, il fut nommé membre de l'Institut du Caire au moment même de sa formation. Il communiqua à cette compagnie plusieurs mémoires importants qui ont été insérés depuis dans le grand ouvrage dont le gouvernement français a ordonné, poursuivi et achevé la publication. Le caractère et les talents du général Andréossi le rendaient capable de servir son pays dans des fonctions de plus d'un genre. Il exerça pendant quelques mois celles de gouverneur de l'une des provinces de l'Égypte; ainsi il était déjà familiarisé avec les mœurs orientales quand Napoléon le chargea de représenter la nation française auprès du gouvernement ottoman.

L'ouvrage intitulé *Constantinople et le Bosphore de Thrace* est divisé en trois livres. Le premier est consacré à la description de Constantinople considérée sous le rapport des institutions morales et politiques qui donnent à cette capitale un aspect particulier. L'auteur, après un récit succinct de la révolution qui a placé Mahmoud II sur le trône, fait connaître à ses lecteurs le sérail et ses dépendances; il énumère les principales charges de ce palais, les attributions spéciales de chacun des grands fonctionnaires qui en sont revêtus. Ces détails purement relatifs à l'intérieur du sérail sont suivis de notions plus étendues sur le système d'administration de l'empire turc.

Le pouvoir exécutif y est exclusivement délégué au grand visir, et il l'exerce assisté du divan, dont les membres, chargés des différents départements du ministère, se réunissent en conseil toutes les fois que les circonstances l'exigent.

À côté du pouvoir administratif réside le pouvoir judiciaire, qui est confié au corps des *oulema*, ayant à sa tête le *muphti*, chef de la loi musulmane.

Un troisième pouvoir plus redoutable que tous les autres, et dont l'influence s'était accrue de plus en plus à la faveur des dissensions intérieures du sérail, était celui des janissaires, milice turbulente et séditieuse que l'on a vue souvent réclamer la tête de ses chefs, des grands de l'empire et des sultans eux-mêmes.

Les premières charges de l'état sont à la nomination immédiate du grand-seigneur, qui chaque année confirme ou renouvelle dans leurs

fonctions tous ceux qui en étaient pourvus. Au surplus il convient de faire remarquer que le nombre de ces hauts fonctionnaires, depuis le grand visir jusqu'au chef des douanes de Constantinople, ne s'élève pas à plus de douze.

Notre auteur passant ensuite à la division politique de l'empire ottoman montre comment la faiblesse et l'incapacité de la plupart des prédécesseurs du souverain actuel, ainsi que les intrigues et la vénalité de leurs ministres, avaient facilité aux gouverneurs de plusieurs provinces les moyens de se rendre indépendants de l'autorité impériale. Il fait l'exposé rapide des mesures prises par le sultan Mahmoud pour ressaisir cette autorité. Mais ce prince ne pouvait être assuré du succès de ces mesures qu'autant qu'elles auraient été constamment secondées par l'assentiment des janissaires, ce qu'il n'était pas permis d'espérer. Il fallait donc préalablement à toute tentative abolir cette milice, c'est-à-dire s'exposer aux dangers d'une révolution au milieu desquels Mahmoud n'a pas craint de s'engager. Un chapitre entier de l'ouvrage du général Andréossy est consacré à faire connaître les principales circonstances et les premiers résultats de cette révolution.

Un autre chapitre, qui n'offre pas moins d'intérêt, contient le récit des progrès que la secte religieuse des *Wehabi* avait faits en Arabie à la fin du siècle dernier, et la relation des événements de la guerre que le pacha d'Égypte fut chargé par le grand-seigneur de poursuivre contre ces sectaires. L'auteur, qui se trouvait à Constantinople lorsque les clefs de la Mecque et de Médine y furent envoyées après la reprise de ces deux villes, rend compte des fêtes et des réjouissances qui eurent lieu à cette occasion.

Après quelques détails curieux sur les différents ordres de derviches qui sont établis à Constantinople, le général Andréossy s'est arrêté à décrire les principales mosquées de cette capitale, et notamment la plus célèbre de toutes, celle qui, avant Mahomet II, était l'ancienne église grecque de Sainte-Sophie. L'idée générale qu'il donne de ces édifices et de leurs dépendances est celle d'établissements essentiellement charitables et hospitaliers. Ainsi les vertus antiques des peuples de l'Orient se sont fidèlement conservées dans les mœurs et les usages religieux des habitants actuels de cette contrée.

L'auteur passe en revue dans un chapitre particulier les différentes espèces d'esclaves qui forment une partie de la population de l'empire ottoman. L'autorité que leurs maîtres exercent sur eux se relâche à mesure qu'ils passent par divers états qui les rapprochent graduellement de la liberté. En comparant l'esclavage chez les Romains à l'esclavage chez les Turcs, on est conduit à reconnaître que les conditions de celui-ci sont bien

plus conformes aux lois de l'humanité que les conditions de celui-là ; il en est de même de l'affranchissement. Tous les esclaves affranchis par les Turcs jouissent sans restriction des mêmes droits que les hommes libres, tandis qu'à Rome beaucoup d'affranchis étaient privés des droits civils.

Un des articles les plus intéressants de ce premier livre est celui qui traite de la police intérieure de Constantinople. Sa direction fait partie des attributions spéciales du grand visir ; un certain nombre d'agents supérieurs, placés sous ses ordres, lui rendent compte chaque jour de l'état de la capitale, et des bruits qui y circulent.

C'est particulièrement lors des incendies que la police de Constantinople exerce son action avec le plus d'énergie ; une des obligations du grand visir est de se porter en personne et sans délai sur le lieu où le feu s'est manifesté, afin de donner lui-même les ordres nécessaires pour en arrêter les progrès. Le grand-seigneur en est informé par des messagers qu'on lui expédie d'instant en instant ; l'usage exige qu'il se rende sur les lieux dès que l'incendie commence à prendre un caractère alarmant ; à son arrivée, tous les ordres émanent directement de lui, soit qu'ils aient pour objet l'extinction du feu, soit qu'il s'agisse de contenir et de réprimer les malfaiteurs, auxquels dans ces occasions le foyer de l'incendie sert toujours de point de rassemblement. Il n'est pas rare de voir des filous pris en flagrant délit jetés à l'instant même au milieu des flammes et y périr. On punirait du même genre de mort les pompiers qui seraient reconnus avoir mis, au lieu d'eau, de l'huile dans leurs pompes, et qui en augmentant par-là la violence du feu auraient accru le désordre, et favorisé l'audace des voleurs dans l'intention de partager ensuite avec eux le produit de leurs larcins.

Le grand-seigneur se retire quand on s'est rendu maître du feu. Il faut qu'il soit entièrement éteint avant que les ministres puissent se retirer à leur tour.

Presque toutes les maisons de Constantinople étant construites en bois, les incendies y sont tellement fréquents que, suivant une opinion devenue générale, cette ville est entièrement renouvelée en moins d'un siècle. Aux causes fortuites de ces accidents, il faut ajouter que les janissaires, lorsqu'ils fomentaient une sédition, essayaient toujours d'exciter le mécontentement des habitants de Constantinople en mettant le feu dans divers quartiers de cette capitale.

Quelques documents recueillis sur la peste qui la ravagea en 1812 terminent le premier livre de l'ouvrage dont nous rendons compte. Il en résulterait que 160 mille individus périrent victimes de ce fléau ; mais comme on ne tient aucun registre des décès, il est très-probable que ces

documents sont prodigieusement exagérés, comme la plupart de ceux u'on se borne à recueillir de la voix publique.

Nous citerons parmi les notes que notre auteur a annexées à ce premier livre, celle où il a présenté dans un ordre chronologique la série des cinquante-deux ambassadeurs, ministres, agents ou résidents français envoyés à Constantinople, depuis 1524, date de nos premières relations avec la Porte-ottomane, jusqu'à nos jours.

Nous citerons aussi comme une pièce historique importante la traduction du manifeste que le sultan actuel Mahmoud II fit proclamer lorsqu'il détruisit la milice des janissaires.

M. le général Andréossi s'est occupé spécialement, dans le second livre de son ouvrage, de la géographie physique du Bosphore de Thrace.

Il commence par exposer l'opinion des anciens sur la formation de ce détroit. On sait d'après les témoignages de Diodore de Sicile et de Strabon qu'ils attribuaient à la rupture d'un col qui joignait autrefois l'Europe à l'Asie mineure, l'irruption du Pont-Euxin dans la Propontide. Cette opinion, appuyée sur des traditions dont l'authenticité n'avait point été mise en doute, a été adoptée chez les modernes. Pierre Gilles, qui voyagea en Orient au commencement du XVI^e siècle, est le premier qui l'ait soutenue. Elle l'a été depuis par Tournefort et par le professeur Pallas.

Tournefort a expliqué la rupture dont il s'agit, par l'action lente et continue des eaux du Pont-Euxin, dont le volume s'accroissait sans cesse de celui des fleuves qu'il recevait; Pallas l'explique au contraire par l'action subite d'un volcan; conjecture que semblent justifier sans réplique les observations de M. Olivier, membre de l'Institut, et celles de M. le général Andréossi. Le premier reconnut en effet dans toute cette contrée des produits de feux souterrains, et le second en a rapporté des échantillons de substances volcaniques qu'il a lui-même recueillies sur les bords du Bosphore.

M. de Choiseul-Gouffier a été plus loin dans un mémoire publié en 1816, parmi ceux de l'Académie des inscriptions. Non-seulement il attribue la formation du Bosphore à l'éruption d'un volcan, mais il explique par cette catastrophe l'un des déluges de la Grèce, celui d'Ogygès ou celui de Deucalion, dont il fixe l'époque à l'année 1759 avant notre ère.

Quant à notre auteur, s'appuyant sur la configuration des deux rives du Bosphore, que l'on voit aujourd'hui sillonnées de vallées plus ou moins profondes, où semblent avoir toujours coulé les eaux qui y descendent des sommités environnantes, il est d'avis que l'emplacement actuel de ce détroit n'a pu s'abaisser par une cause subite et violente, telle qu'une éruption volcanique ou un tremblement de terre; car, dit-il, un affaissement

de cette nature aurait nécessairement laissé à un état abrupte les côtes dont il est bordé, tandis qu'elles sont plus ou moins inclinées depuis leurs crêtes jusqu'au littoral; à l'exception cependant d'un seul endroit entre l'ancien château des Génois sur la côte d'Asie, et Buïuk-Himan sur la côte d'Europe. M. le général Andréossi conclut de ce fait que les deux rives du Bosphore ont toujours existé telles qu'on les voit aujourd'hui. Cependant cette conclusion est évidemment hasardée. Serait-il nécessaire en effet que ce détroit eût été fermé dans toute sa longueur pour intercepter la communication du Pont-Euxin à la Propontide, quand un isthme qui aurait réuni les deux côtes opposées, quel que fût d'ailleurs son peu de largeur, eût suffi pour intercepter cette communication? Admettant l'existence d'un pareil isthme, on conçoit que sa destruction eût pu s'opérer, soit par l'action lente des eaux du Pont-Euxin qui l'aurait franchi en formant une cataracte, soit par l'action subite d'un volcan, sans que pour cela la configuration et les pentes naturelles des vallées qui seraient venues de part et d'autre de cet isthme se terminer au littoral du Bosphore eussent subi aucun changement. Ainsi le maintien de cette configuration et de cette pente telles qu'elles existent aujourd'hui ne prouve rien contre les deux opinions auxquelles notre auteur n'a pas cru devoir se ranger.

Après avoir expliqué conformément à son système la formation du port de Constantinople, il s'arrête à décrire quelques points importants de ses alentours. Deux petites rivières, appelées par les anciens le *Cydaris* et le *Barbyzès*, débouchent au fond de ce port, à 2,400 mètres environ au-dessous de leur confluent. La dénomination d'*eaux douces* leur est aujourd'hui spécialement affectée, par opposition aux eaux salées du Bosphore et de la Propontide, qui baignent le pourtour de la presqu'île sur laquelle la ville de Constantinople est assise. Les deux vallons où coulent les eaux douces sont un lieu très-fréquenté. Le grand-seigneur y vient ordinairement habiter une maison de plaisance pendant une partie du mois de mai. M. le général Andréossi passe de la description des eaux douces à l'indication des hauteurs barométriques de différentes sommités des côtes du Bosphore. Il résulte du tableau qu'il en a présenté, que les plus élevées sont celles qui terminent en Europe, près de Buïuk-Déré, un des rameaux du mont Hémus, et en Asie, près de Scutari, la chaîne de montagnes qui traverse l'ancienne Bithynie d'orient en occident. Il est digne de remarque que ces deux sommités ont la même hauteur de 242 mètres au-dessus du niveau de la mer, quoiqu'elles fassent partie de deux chaînes différentes. A ces indications, notre auteur a ajouté, d'après M. Cordier, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle, la nomenclature des différentes

espèces de minéraux que l'on trouve le long des deux côtes qui bordent le détroit de Constantinople.

Le mouvement naturel des eaux de ce détroit a donné matière à beaucoup de discussions depuis la publication de l'ouvrage que le comte Marsigli fit paraître à Rome en 1681¹. M. le général Andréossi ne pouvait négliger l'occasion de vérifier les observations qui y sont rapportées; il s'est assuré par lui-même que les eaux de la mer Noire s'écoulent constamment dans la mer de Marmara, et que le courant qui les y porte devient sensiblement plus fort à l'époque des crues du Danube, du Dniester et des autres fleuves auxquels la mer Noire sert de réceptacle commun.

Après avoir dit quelques mots de la montagne du Géant, située sur la côte d'Asie, et désignée par les anciens sous le nom de *dos d'Hercule*, l'auteur a consacré un chapitre entier à la description des îles Cyanées, écueil célèbre d'environ 500 mètres de pourtour, et de 20 mètres d'élévation. On le trouve à gauche en entrant dans la mer Noire, à peu de distance du cap Fanaraki. Il est entièrement composé de blocs volcaniques.

Le deuxième livre de l'ouvrage est terminé par une espèce de périple de la Propontide et du Bosphore de Thrace. C'est un recueil d'observations variées, faites par l'auteur dans l'une de ses dernières excursions.

Quoiqu'il soit peu disposé à accorder à l'action des feux souterrains autant d'influence qu'on leur en attribue sur les révolutions physiques du globe, cependant l'aspect de cette contrée de l'Orient qu'il a visitée l'a souvent ramené à parler des volcans éteints dont elle présente les vestiges. La première des notes qu'il a annexées à son deuxième livre est une relation publiée par un témoin oculaire des phénomènes qui accompagnèrent en 1707 l'apparition d'une île nouvelle dans la baie de Santorin². Presque oubliée depuis cette époque, on la lira aujourd'hui avec d'autant plus d'intérêt, que ces phénomènes se rapprochent davantage de ceux qui ont accompagné il y a moins de trois ans l'apparition de la nouvelle île *Julia*, que l'Académie des sciences a chargé M. Constant Prévost d'aller reconnaître, entre l'Afrique et la côte méridionale de la Sicile.

M. le général Andréossi s'est proposé, dans le troisième et dernier livre de son ouvrage, de faire connaître le système général de la distribution des eaux qui ont été amenées à Constantinople pour les besoins de ses habitants. En se livrant à cet examen, il a été conduit à penser que les procédés de cette distribution ont été conservés jusqu'à ce jour par une tradition non interrompue, depuis les premiers temps de l'empire d'Orient.

¹ *Osservazioni intorno al Bosforo Tracio*, etc. — ² *Relation authentique de M. Galenda di Gasparo*.

Les eaux dont il s'agit proviennent de plusieurs vallées qui, descendant des sommités de la Thrace, ont leur embouchure dans le détroit de Constantinople ou dans la mer de Marmara. Ces vallées sont barrées par des chaussées transversales; elles forment ainsi de grands réservoirs, d'où les eaux sont dérivées par des aqueducs de maçonnerie, ou des tuyaux de plomb auxquels on a eu soin de donner les directions propres à leur assurer la pente nécessaire. L'exécution de ces aqueducs, dans des plaines ou sur des plateaux, ne présente point de difficultés, mais quand ils doivent traverser une vallée, on est obligé de les soutenir à une hauteur convenable, sur un ou plusieurs étages d'arcades. Des portions d'aqueducs ainsi soutenus ont été construites à quatre lieues environ de Constantinople, aux environs du village de Pyrgos. Elles portent les noms d'*aqueduc Condé*, de *long aqueduc* et d'*aqueduc de Justinien*. Elles ont ensemble environ 1,300 mètres de développement.

Les Romains nous ont laissé des modèles de ces constructions monumentales en Italie et dans quelques provinces des Gaules. Mais ils ne paraissent pas avoir connu un moyen beaucoup moins dispendieux, usité dans le Levant, pour faire passer une conduite d'eau de l'un des côtés d'une vallée au côté opposé. M. le général Andréossy en a donné la description; voici en quoi il consiste :

On érige de 200 mètres en 200 mètres, à travers le vallon qu'il s'agit de franchir, des obélisques tronqués de maçonnerie, au sommet de chacun desquels on pratique une cuvette, destinée à contenir de l'eau. Cet appareil est désigné par la dénomination de *souterazi*. La conduite, composée de tuyaux de plomb à partir de l'un des bords de la vallée, est enterrée sous le sol, jusqu'à ce qu'elle soit parvenue au pied d'un premier *souterazi*. Elle se relève alors verticalement le long d'une de ses faces, et vient en se coudant déboucher dans la cuvette pratiquée à son sommet. A mesure que l'eau y arrive ainsi par un tuyau d'ascension, elle s'en écoule par un tuyau de descente qui est appliqué sur la face opposée de l'obélisque tronqué. Ce tuyau, descendu jusqu'au sol, y est enterré à son tour pour remonter au sommet du second *souterazi* et ainsi de suite. Il est utile d'observer que l'orifice du tuyau qui amène l'eau dans les cuvettes est d'environ deux décimètres plus élevé que l'orifice du tuyau par lequel elle en sort.

De la description des *souterazi*, notre auteur passe à celle des *takcim* ou chambres de distribution des eaux, puis à celle des procédés de jaugeage au moyen desquels on opère cette distribution, pour les besoins du sérail, de la ville de Constantinople et de ses faubourgs. D'après un tableau qui paraît dressé avec beaucoup de soin, et en estimant à vingt litres d'eau la consommation journalière de chaque individu, il faudrait porter à 600,000

habitants la population de cette capitale de l'empire ottoman. Quatre planches de l'Atlas qui fait partie de l'ouvrage sont consacrées à représenter les différentes constructions hydrauliques dont nous venons de faire mention.

Les fonctions de fontainiers, érigées en charges héréditaires, sont exercées exclusivement par quelques Turcs et surtout par des Grecs du canton d'*Argyro-Castron*. Ils forment la corporation des *sou-yoldji*, à laquelle les empereurs d'Orient accordèrent autrefois certains privilèges dont elle a continué de jouir sous le gouvernement turc. La description des anciennes citernes de Constantinople termine le troisième livre de l'ouvrage. L'auteur y a joint, comme aux premiers, une suite de notes où l'on trouve les extraits de diverses lois rendues par les empereurs grecs pour la conservation des aqueducs publics; on y trouve aussi des renseignements curieux sur les conduites d'eau d'Alep et de Saint-Jean-d'Acre, et sur les *souterazi* qu'on a retrouvés en Espagne. Cette partie de l'art des constructions hydrauliques, trop peu connue jusqu'à présent, méritait de fixer l'attention.

Sans partager toutes les opinions émises dans l'ouvrage dont nous venons de rendre compte, nous pensons que, par la variété des matières qui y sont traitées, il doit intéresser un grand nombre de lecteurs, et justifier la réputation d'observateur consciencieux et éclairé que les autres productions du général Andréossi lui avaient depuis longtemps méritée, quand une mort inattendue l'a enlevé aux sciences et à ses amis.

P. S. GIRARD.

SUPPLÉMENT à la notice donnée dans le Journal des Savants, cahier de février de cette année, de l'ouvrage intitulé: LE TEZKÉRET-ALWAKIAT, ou Mémoires privés de l'empereur mongol Houmayoun.

EN rendant compte dans ce journal du livre intitulé: *Tezkéret alwakiat*, تذكرة الواقعات, ou Mémoires privés de l'empereur mongol Houmayoun, traduits du persan en anglais par le major Charles Stewart, j'ai fait observer que je ne pouvais porter aucun jugement sur le mérite de la traduction, parce que le texte original m'était inconnu. Ayant appris postérieurement à l'impression de cet article, qu'il existe à la Bibliothèque du

Roi, sous le n° 23, parmi les manuscrits de Le Gentil, un exemplaire du texte persan de ces mémoires, j'ai dû éprouver le désir de le comparer avec la traduction anglaise, du moins en ce qui concerne certains passages qui m'avaient suggéré quelques doutes sur la fidélité de cette traduction.

La première chose qui m'a frappé, c'est que l'auteur de ces mémoires, dont le nom est écrit par M. Ch. Stewart *Jouher*, se nomme lui-même *Djéwahir*, ou, suivant l'orthographe anglaise, *Jéwahir*, جواهر. *Djéwahir* étant le pluriel de *Djauher*, جوهر, qui signifie pierre précieuse, bijou, et d'où nous viennent, je pense, les mots *joyau* et *joailler*, il pourrait paraître extraordinaire qu'un individu se nommât *Djéwahir*; mais on cessera d'en être surpris quand on saura qu'en hindoustani *djéwahir* s'emploie indifféremment comme singulier et pluriel, et qu'on en a même fait le pluriel *djéwahirat*, جواهرات. Cette anomalie n'est pas très-rare dans cette langue; elle a lieu, par exemple, dans les mots *أمرا* et *ابدال*, نواب, qui sont des pluriels arabes, et qu'on emploie comme singuliers.

J'ai dû naturellement, comme je l'ai dit, chercher dans le texte original les passages dans lesquels, en l'absence même du texte, la traduction m'avait paru laisser quelque chose à désirer. Ainsi, j'avais remarqué le passage suivant (page 76): « Houmayoun arriva au fort de *Kah* ou *Gah*, « lieu où a disparu l'un des douze saints imams. On prétend qu'encore « aujourd'hui on entend sortir de cette tombe le son des tambours et des « trompettes; et que toute personne qui a formé quelque souhait, lequel « n'a pas été accompli, n'a qu'à se rendre en ce lieu, et y présenter sa « demande avec piété et humilité, et que Dieu lui accordera l'objet de ses « désirs. » Deux choses m'avaient surpris dans ce passage, et m'avaient porté à soupçonner que la traduction pouvait n'être pas exacte. Je m'étonnais d'abord que l'auteur eût dit *l'un des douze imams*, et non pas *le douzième imam*, puisqu'il ne pouvait évidemment être question que du douzième et dernier imam, Mohammed, surnommé *Mehdi*, qui, suivant la croyance commune des musulmans, a disparu de dessus la terre, et doit réparaître un jour pour convertir tous les peuples à l'islamisme, raison pour laquelle on le nomme aussi *l'imam attendu*, الامام المنتظر. En second lieu, j'avais peine à croire que l'auteur eût parlé de la tombe de cet imam, puisqu'il doit non pas être mort, mais s'être soustrait à la vue des hommes.

La comparaison du texte avec la traduction m'a fait reconnaître que ma seconde critique était bien fondée, mais que, quant à la première, l'auteur s'était effectivement exprimé peu exactement, et avait dit *l'un des douze imams*. Mais cette même comparaison m'a mis à portée de juger que M. Ch.

Stewart a pris une extrême liberté dans son travail, si toutefois le manuscrit dont il a fait usage contient la même rédaction que nous offre celui que j'ai sous les yeux. Il peut être utile d'en donner la preuve, d'autant plus que M. Stewart a usé de bien des licences dans sa traduction des *Mémoires de Timour*, ouvrage d'une tout autre importance que celui dont il s'agit en ce moment. Ceci me détermine à transcrire ici le texte du passage où se trouve le récit qui avait été l'objet de ma critique. Je donnerai à cette citation une certaine étendue, parce que cela est indispensable pour remplir mon objet.

Le passage que je vais citer commence, dans la traduction de M. Ch. Stewart, page 76, ligne 20, à ces mots: *After this the king continued his march*, et finit à ces mots de la page 77, ligne 5: *After several marches entered Systan*. Voici le texte:

بعد از آن بسبزواری رسیدند و حکم کردند که مریم مکانی لا زال صیانتها
 مع لشکر بجانب طبرستان روانه شوند و خود بجهت طوای روضه و مطهره
 امام هردو سرا بصوب مشهد متوجه شدند دوازده کروزه او رسیده بودند
 که ماه عید رمضان نمایان شد از آنجا بسرعت متوجه شدند که ایام عید
 است نیم شب بود که بواسطه کوفت راه در چام فرود آمدند بامدادان
 طوی روضه و متبرکه کردند و می خواستند عرض حال خود کنند مکان تیره
 را گذاشته رفته بودند یاد آمد او را معه چله یافتند خوش حال شدند
 و فرمودند که بالیقین شاه دین در مدد ماست در آن مقام بواسطه بر
 بازیدن تا هفت روز مقام کردند چون بر طرف شده در ساعت متوجه
 شدند و در مقام رباط طرف فرود آمدند و از آنجا در مقام لنگر که در آنجا
 خورشید ابرار شاه قاسم انوار آسوده اند نزول فرمودند و از آنجا در قلعه
 گاه که در آن مقام یکی از امامان خود را چون اصحاب کهف پنهان ساخته
 است و هرکس از صمیم قلب بطلب حاجت خود متوجه آنجا میشود و علامت
 اجابت دعا تا غایت خارق عادت آن مقام با صفا اینست که آواز نقاره و نغمه
 آید از آنجا منزل بمنزل در مقام سیستان رسیدند

Maintenant, je vais donner la traduction littérale de ce passage :

« Après cela, le prince arriva (1) à Sebzwar, et il ordonna que l'impératrice (2) marchât avec l'armée vers *Tabasch-Zenghi* (3); quant à lui, il dirigea sa marche vers Meschhed, voulant faire un pèlerinage à la sainte sépulture de l'imam des deux mondes (4). Il n'en était plus qu'à douze milles (5), lorsque le mois de la fête (nommé) *ramazan* survint. Il partit donc de là et on marcha en grande hâte, à raison de la fête. Il arriva au milieu de la nuit, et à cause de la fatigue de la route, il se rendit aux bains. Le lendemain matin, le prince alla visiter la sainte sépulture, dans l'intention d'y présenter ses demandes. Il était parti de là en y laissant (par oubli) son arc (6). S'en étant souvenu, il retrouva l'arc avec sa corde. Cela lui causa une grande joie, et il dit : *Sans aucun doute le roi de la religion* (7) *nous accorde son assistance*. La neige qui survint le contraignit à demeurer sept jours dans ce lieu. Lorsqu'il eut cessé de neiger, il partit sur-le-champ, et vint camper au lieu nommé *Ribat-Taraf* (8); puis de là il se rendit à *Lanker*, où repose le soleil des justes, le roi *Kasimi-anwar* (9). De *Lanker*, le prince gagna la forteresse de *Ghâh*, lieu dans lequel s'est caché (et a disparu), comme les habitants de la caverne (10), un des imams, et où chacun vient, avec un cœur animé d'une foi vive, demander ce dont il a besoin. Le signe auquel une personne connaît que sa prière est exaucée, prodige surnaturel qui est propre à ce saint lieu, c'est un bruit de timbales et de trompettes. De là, marchant de station en station, l'empereur arriva à Sistan. »

En lisant le texte de ce passage, on reconnaît tout d'un coup que l'auteur écrit d'une manière très-incorrecte le persan, et qu'il néglige souvent les particules qui font la liaison du discours. Il en résulte quelque obscurité dans son style. Je dois ajouter à la traduction que je viens de donner diverses observations, correspondantes aux chiffres que j'ai placés dans cette traduction :

(1) L'auteur, en parlant de Houmayoun, emploie toujours le pluriel, c'est une formule de respect, d'un usage très-ordinaire.

(2) Au lieu de l'impératrice, il y a dans le texte : *celle qui tient le rang de Marie, que sa pureté demeure inviolable!* C'est ainsi qu'en parlant d'un prince mort, l'auteur dit : *فردوس مکانی*, celui dont le séjour est dans le paradis.

(3) Je soupçonne que, au lieu de *طیش*, il faut lire *طیس*. Il y a en Perse plusieurs villes du nom de *طیس*, et sans doute c'est pour distinguer des autres celle dont il est question ici, qu'on y ajoute le mot *زنگی*, c'est-à-dire, je pense, *Tabas de l'Éthiopien*, ou *fondé par l'Éthiopien*.

(4) L'auteur entend parler de l'imam Ali-Riza, dont la sépulture à Meschhed est un pèlerinage pour les Persans.

(5) Le texte étant mal construit, je doute si j'en ai bien saisi le sens; il serait possible que l'auteur eût voulu dire: *il avait parcouru douze milles en faisant route vers cette ville.*

(6) L'auteur veut dire, suivant toute apparence, que Houmayoun, qui avait déjà visité la sépulture d'Ali-Riza, lors de son entrée en Perse, y avait alors oublié son arc. L'expression گمان تیره, formée de گمان, arc, et تیره, flèche, ne se trouve point dans les dictionnaires, et je doute qu'elle soit usitée en Perse. Elle est analogue à گمان گروهه arbalète, et sans doute on l'emploie pour opposer un arc servant à tirer des flèches, à une arbalète.

(7) C'est encore l'imam Ali-Riza, que l'auteur appelle le *roi de la religion*. Cette expression serait mieux placée dans la bouche d'un schiite que dans celle d'un sunnite tel que Djéwahir.

(8) M. Stewart a écrit *Ravut Terk*; le mot رباط, peut signifier *caravanserai*.

(9) Dans l'Inde on donne le titre de *roi* شاه à tous les *sofis* ou spiritualistes, célèbres par leur sainteté. *Kasimi-anwar*, ou, suivant la forme arabe, *Kasimul-anwar*, كاسم الانوار, est un surnom qu'on donne à un célèbre sofî, dont le vrai nom est *Said*, et qui est auteur du livre intitulé انيس العاشقين.

(10) *Les habitants de la caverne sont les sept dormants* dont l'histoire est rapportée dans l'Alcoran, sur. 18.

Une autre observation que j'avais faite, c'est que Djéwahir a cru que *Bost*, ville capitale du Sistan, était la même que *Médain*, la capitale de l'empire de Perse, sous le règne de Nouschiréwan. Cette singulière bévue de l'auteur est confirmée par notre manuscrit, si ce n'est qu'on y lit بص au lieu de بست.

Un autre passage des Mémoires de Houmayoun, où il m'importait de comparer le texte avec la traduction de M. Stewart, est celui dans lequel l'auteur rend compte des motifs qui animaient le roi de Perse, Schah-Tahmasp, contre l'empereur détrôné. Un de ces motifs était que Houmayoun, revenu à Agra, après avoir conquis le Guzarate, s'étant amusé un jour au jeu des *flèches divinatoires*, prit douze flèches de première classe, sur lesquelles il écrivit son propre nom, et douze flèches de seconde classe, sur lesquelles il écrivit celui de Schah-Tahmasp. J'avais témoigné le regret que M. Stewart n'eût pas fait connaître ce que c'était que ce jeu des flèches divinatoires, et j'espérais que le texte pourrait me fournir quelques lumières de plus. Tout au contraire, le texte, qui contient toutefois des choses que le traducteur a omises, est bien plus concis sur le fait principal que la traduction anglaise. Je vais le transcrire, en corrigeant seulement quelques fautes évidentes du manuscrit :

دویم نکتہ در وقتی کہ بندگان حضرت از ولایت کجرات مراجعت نمودہ
بدار الخلافت آکرہ آمدہ بودند دوازده تیر اعلی بنام خود نوشتہ بودند

ویازده تیر ادنی بنام شاه روزی این معنی در مجلس شاه مذکور شد فرمودند
 بحاضر شریف نرسد که بتقریب ملک که چهار دانک هندوستان و دو دانک
 تمام خراسان شاه ازین سخن در هم آمد و گفت که این نوع ضبط ملک بود که
 از مردم قراباش رد کشت در جواب او غیرت خداوندی و واقعه شکست
 اسلام و شهادت یافتن دندان مبارک پیغمبر علیه الصلوات والسلام مذکور
 ساختند سرفرو کرد و تسکین یافت

« Voici l'autre motif (de la mauvaise volonté du roi de Perse). Lorsque
 « *les serviteurs de S. M.* (c'est-à-dire l'empereur *Houmayoun lui-même*)
 « fut revenu à Agra, siège de son empire, à son retour du Guzarate, il
 « inscrivit son propre nom sur douze flèches *supérieures*, et celui du roi
 « (Schah-Tahmasp) sur onze flèches *inférieures*. Un jour il fut question
 « de cela dans le cercle du roi. Ils dirent (c'est-à-dire *Houmayoun dit*) :
 « L'esprit auguste de S. M. ne fait pas attention que (j'ai fait cela), par une
 « appréciation approximative des états (respectifs) : car l'Hindoustan est à
 « la totalité du Khorasan, comme quatre *daneks* à deux *daneks*. Ce propos
 « mit le roi en colère, et il dit : C'est cette manière d'administrer le
 « royaume qui a été repoussée par des paysans (mot à mot, si le texte
 « n'est pas corrompu¹, *par des hommes à la tête noire*) ! Houmayoun, en
 « lui répondant, rappela la jalousie de Dieu (c'est-à-dire *les malheurs*
 « *que Dieu permet, pour faire connaître combien il est jaloux de son*
 « *autorité*), la défaite de l'islamisme, et le martyr d'une dent bénie du
 « prophète (c'est-à-dire *le combat où Mahomet perdit une dent*). Le roi
 « baissa la tête, et sa colère se calma. »

Si l'on compare ce texte et la traduction littérale que je viens d'en donner,
 avec le même passage, tel qu'on le lit dans la traduction de M. Stewart
 (page 68), on aura peine à croire qu'ils appartiennent au même ouvrage,
 ou du moins à la même rédaction. Je dois ajouter au reste que le manus-
 crit que j'ai sous les yeux est si fautif, que dans bien des endroits il est
 inintelligible. Aussi ne pousserai-je pas plus loin ces observations.

¹ Je soupçonne que, au lieu de قراباش, mot qui ne pourrait appartenir qu'à la
 langue turque, notre auteur a écrit اوباش, ce qui veut dire *canaille*.

SILVESTRE DE SACY.

QANOON-E-ISLAM, or the Customs of the Moosulmans of India; comprising a full and exact Account of their various Rites and Ceremonies, from the moment of Birth till the hour of Death; by Jaffar Shurreef (a native of the Deccan), composed under the direction of, and translated by G. A. Herklots, M. D. London, 1832. — Règles de l'islamisme, ou Usages des musulmans de l'Inde, comprenant un récit exact et détaillé de leurs différents rites et cérémonies, depuis le moment de la naissance jusqu'à l'heure de la mort, par Jafar Scharif, natif du Décan, ouvrage composé sous la direction de G. A. Herklots, docteur en médecine, et traduit (de l'hindoustani) par le même. Londres, 1832, royal in-8°, xxviii, 436, cxviii pag.

SECOND ARTICLE.

LES chapitres qui suivent ceux que j'ai fait connaître, c'est-à-dire le dix-huitième, le dix-neuvième et le vingtième, sont consacrés à la description des fêtes de trois grands saints du Décan musulman : *Pîr-i Dastguir* (c'est-à-dire le saint protecteur), *Schâh Madâr* et *Câdir Walî Sâhib*. L'expression *pîr-i dastguir* est le titre d'honneur du saïd Abd-ulcâdir Jilani, auquel j'ai consacré un chapitre de mon *Mémoire sur la religion musulmane dans l'Inde*. Sa fête a lieu le 11 de *rabî ussâni*, quatrième mois lunaire musulman. S'il faut en croire l'auteur du *Cânoun-i Islâm*, Abd-ulcâdir serait le même que Miran Mouhi-uddin, dont la fête se célèbre, selon l'auteur du *Bârah Mâça*, le 2 du même mois¹. Comme l'expression *mouhi-uddin* est un titre d'honneur qui signifie *celui qui vivifie la religion*, il est bien possible qu'on donne effectivement ce titre au personnage dont il s'agit; mais je doute que le Mouhi-uddin dont j'ai parlé dans mon *Mémoire* soit le même qu'Abd-ulcâdir, dont le tombeau est à Bagdad, tandis que, d'après la description de Jawan, celui de Mouhi-uddin est évidemment dans l'Inde. Ce qui paraît plus probable, c'est que *Mîrânjî*, autrement dit *Cheikh Saddou*, est un personnage distinct et ne mérite pas de compter parmi les saints de l'Inde musulmane : M^{me} Haçan-Ali et M. Herklots sont d'accord sur ce point. Cheik Saddou est considéré comme un mauvais génie qui peut posséder ceux qu'il veut; toutefois les

¹ Voyez mon *Mémoire sur les particularités de la religion musulmane dans l'Inde*, pages 46 et suivantes.

gens du bas peuple, et surtout parmi eux les femmes, que Jafar traite d'*impies*, lui rendent un véritable culte, et son tombeau attire un grand nombre de pèlerins.

L'article sur Schah Madar offre quelques renseignements nouveaux; ce saint est nommé *Zindah Scháh Madâr*, c'est-à-dire le vivant Schah Madar, parce que, tandis que *les plus raisonnables* d'entre ses dévots pensent qu'il a vécu 395 ans, les autres croient qu'il vit encore. Jafar prétend qu'il ne fut jamais marié et qu'il ne connut point de femme : alors les 1,442 fils que lui donne un autre écrivain¹ sont *tous* des enfants spirituels, comme je l'avais pensé². Sa fête a lieu le 16 et le 17 du mois de *joumâzi ul-awal*. Elle se compose de plusieurs cérémonies distinctes : le 16, on fait la procession du sandal, dont il a été parlé à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mahomet; le 17, on prépare du pilau et d'autres comestibles, sur lesquels on place dix-sept lampes; on récite ensuite le *fâtiha*; puis vient la cérémonie nommée *baddhi* (sorte de collier), cérémonie qui consiste à mettre aux enfants, en l'honneur du saint, l'ornement dont il s'agit. Cette pratique a généralement lieu par suite d'un vœu que font les parents que, s'ils obtiennent un fils ou une fille, ils le consacreront à Madar. Ce collier, ordinairement d'or ou d'argent, ou simplement en fleurs, indique cette consécration. J'ai dit ailleurs³ que les fakirs de l'ordre de Madar, nommés *Madâri* ou *Tabcâti*, traversent pieds nus des feux allumés exprès. Jafar nous apprend qu'on se fait un plaisir de préparer pour ces fakirs des monceaux de charbons allumés, et qu'on nomme cette cérémonie *dhammâl khoudânâ* (faire sauter dans le feu). On offre un présent à ces fakirs, et, la cérémonie terminée, on leur lave les pieds avec du lait et du sandal, et l'on n'aperçoit pas, dit-on, que le feu ait brûlé un seul poil. Quelques musulmans immolent le 17 du mois, au nom de Madar, une vache *noire*, soit dans un *âchour khânâ* ou *âstâna*, soit dans leur propre maison, et ils en distribuent la chair aux fakirs.

Le saint nommé *Câdir Walî Sâhib*, dont la fête se célèbre le 11 de *joumâzi us-sâni*, est, selon M. Herklots, le même dont il est parlé dans mon Mémoire, sous le nom de *Mouï'n ud-dîn Chischti*. Je ne le pense pas; Mouï'n-uddin est enseveli à Ajmir, et Câdir Walî à Nagore, près de Négapatam, que plus de 800 milles séparent d'Ajmir. Il n'y a rien d'étonnant que Jafar, habitant du Décan, n'ait pas parlé du Mouï'n-uddin célèbre dans le nord et l'est de l'Inde, et que les écrivains du nord et

¹ Karim-uddin, cité dans les voyages de Valentia, tom. I, p. 477. — ² Mémoire sur des particularités de la religion musulmane dans l'Inde, p. 57.

³ Ibid. p. 58.

de l'est que j'ai consultés ne disent rien de Câdir Walî. Il y a des saints qui sont très-célèbres dans une province de l'Inde et inconnus dans les autres parties de cette contrée.

Jafar décrit d'une manière très-circonstanciée les cérémonies ridicules qui signalent la fête du saint dont il s'agit; mais il ne donne malheureusement sur lui aucun détail biographique, si l'on excepte la narration de trois miracles absurdes, récit que M. Herklots a eu la bonté de traduire pour ne pas tronquer le texte. Ce saint est surtout honoré par les marins: les *nâkhoudâ*¹ et les *laskâr*, ou, pour mieux dire, les *khalâci* (matelots), font souvent vœu, dans un moment de péril, d'offrir en son honneur un *fatîha* ou un *ex-voto*.

Dans le chapitre XXI^e, il s'agit entre autres de *Rajab Salâr* (et non *Salars*), dont le tombeau est situé à Baraïch², dans le royaume d'Aoude. Ce saint martyr est invoqué pour les maux de jambe: ceux qui ont obtenu du soulagement par son intercession lui offrent, à l'époque de sa fête, des figures de cheval en pâtisserie, nommées *khoulé ghoré* (chevaux libres).

Il paraît que dans le Décan on célèbre une fête particulière en mémoire du *mirâj*, ou ascension de Mahomet. Elle a lieu le 15, le 16 ou le 27 de *rajaô*, selon les localités; mais Jafar nous avertit qu'il n'y a guère que les gens pieux et instruits qui prennent part à cette fête.

La commémoration des trépassés, nommée *Schab-i barât* (nuit de la délivrance), et qui est décrite dans le chapitre XXII, est une des deux fêtes musulmanes qui sont précédées d'une vigile; l'autre est le *bakar îd*, que des écrivains chrétiens ont comparé à la Pentecôte. Parmi les oblations faites pour le repos de l'âme des trépassés, je dois citer des éléphants en argile et des lampes de la même matière; ces objets sont posés sur des bancs et entourés de riz, de sucre, de dattes, d'amandes et d'autres sortes de fruits. Le jour qui précède la fête, il y a des illuminations, et M. Herklots remarque que cette fête est celle où l'on tire un plus grand nombre de feux d'artifice, que ceux qui les font se plaisent à diriger l'un contre l'autre, malgré les accidents fâcheux qui n'arrivent que trop souvent. On envoie même à cette occasion des pièces d'artifice en présent à ses amis.

Je ne dirai rien des chapitres XXIII et XXIV, c'est-à-dire du mois de *ramazân*, ni de la fête qui le termine. Dans le Décan on donne au mois de *chawal* le nom de *mois vide* (*khâlî mahîna*), parce qu'il n'y a point de fêtes pendant son cours; celle dont nous venons de parler, fête qu'on peut nommer la *pâque des musulmans*, étant censée appartenir au mois

¹ Capitaine; le mot *nâkhoudâ* est formé de *ndo*, navire, et de *khouâd*, dieu, seigneur, maître. — ² J'ignore pourquoi M. Herklots a toujours écrit Bharanch.

précédent. Dans le nord et l'est de l'Inde on donne au contraire le nom de *khâli* au mois suivant (*zi-cada*), parce que effectivement il est libre de solennités; ce qui n'est point le cas dans le Décan, où l'on célèbre le 16 la fête de *Banda-nawâz* (*patron*; à la lettre, *chérissant ses serviteurs*), titre honorifique de *Guéçou dirâz*¹. Cette fête est plus solennelle encore que celle de *Câdir Wali*. C'est surtout à Kalbargah, où est situé le tombeau du saint, que ses dévots aiment à aller la célébrer. On y exécute le 16 la cérémonie du sandal, et le 17 l'ours. D'après une vision qu'eut ce saint docteur, les musulmans du midi de l'Inde ont la confiance que ceux qui, par des raisons valables, se dispensent du pèlerinage de la Mecque, et vont visiter une fois en leur vie la châsse de Banda-nawâz, retireront de cette visite autant d'avantages que du pèlerinage prescrit par le Coran.

Le *bakar-îd* fait le sujet du chapitre suivant. Cette fête et celle de la rupture du jeûne du *ramazan* sont les deux seules véritables fêtes du culte musulman; les autres sont des solennités accessoires de surérogation plus ou moins entachées d'idolâtrie; elles varient selon les lieux: chaque province de l'Inde, que dis-je? chaque ville, chaque village a un ou plusieurs patrons dont on célèbre la fête. Ainsi Jafar nous apprend qu'on honore spécialement à Haïderabad, par exemple, un *maûla Ali*, dont la fête est fixée aux 16 et 17 du mois de *rajab*. « Il faut, dit-il, avoir été « témoin du concours de monde qu'elle attire et du bruit qui en résulte, « pour en avoir une juste idée. »

Notre auteur revient, dans le chapitre XXVIII, sur les vœux et les oblations (*nazr o nyâz*), dont il a parlé incidemment en traitant du *moharram* et d'autres fêtes. Une de ces oblations consiste à lancer sur la mer ou sur une rivière, au nom du *Khâja Khizr*, une sorte de bateau. M. Herklots en a donné le dessin à la planche 4. Les uns ont la forme d'un paon, et sont nommés *mohar pankhi* (ailes de paon); les autres, plus simples, portent le nom de *tachka* (bateau), ou de *béra* (radeau). Ils sont artistement faits en bois de bambou, et recouverts de papiers de couleur et de clinquant. On place au-dessus une espèce de *tâbout* où l'on met des bougies allumées; ce *tâbout* est fait avec du mica et nommé *kanwal* (lotus), parce qu'il est orné de fleurs de cette plante. On porte pompeusement ces bateaux sur des brancards jusqu'au bord d'une rivière

¹ *Guéçou dirâz* est un surnom qui signifie *longue chevelure*. Je pense qu'il s'agit ici d'Abd-allah ben Houçâini de Kalbargah, auteur d'un commentaire en dialecte dakhni du traité mystique des *plaisirs de l'amour (divin)*, écrit par le célèbre Abd-oul-câdir Jilâni. Voyez Stewart, *Catalogue of Tippoo's library*, p. 182.

ou de la mer : là ils sont lancés dans les flots au son de la musique et à la lueur des feux d'artifice ; et aussitôt après des enfants et même des hommes d'un âge mûr se précipitent dans l'eau, nagent à leur poursuite et s'en emparent avidement. D'autres personnes se contentent de placer sur le bord de l'eau des lampes en argile, posées sur des plats de terre et quelquefois de cuivre, où ils mettent des cauris et des *païça*¹. Les enfants s'emparent des pièces de monnaie ; mais si le vase est en cuivre, le propriétaire le reprend. Outre une grande quantité de lampes d'argiles qu'ils font voguer l'une après l'autre sur la rivière, les gens qui possèdent une fortune considérable mettent à flot un navire assez grand pour contenir quelques centaines de personnes. Ce navire est illuminé et décoré de *mohar-pankki*, et l'on tire des artifices à mesure qu'il s'avance au milieu de la rivière. Les pauvres gens livrent simplement aux flots des vases de terre, où ils mettent un paquet de feuilles de bétel, quelques *soupâri* (noix d'arêque), de petits gâteaux de sucre brut, pliés dans une feuille de bananier, et une lampe avec du *ghî* (beurre raffiné). Ils donnent aussi quelques cauris au moulla chargé du soin d'accompagner d'un *fatîha* cette singulière pratique de piété. Ils ne se retirent point sans emporter un *lotâ*² de l'eau où s'est faite la cérémonie ; ils rompent le jeûne en avalant une gorgée de cette eau et prennent ensuite leur repas.

Il est inutile de citer les autres saints personnages auxquels on fait des oblations par suite d'un vœu ; mais il en est un néanmoins que je dois nommer, parce qu'on sera probablement étonné de le voir placé dans les diptyques de l'Inde musulmane : ce saint est *Sikandar*, c'est-à-dire Alexandre-le-Grand, auquel de bons musulmans promettent d'offrir des chevaux d'argile, si par son intercession leurs désirs sont accomplis : ils font en conséquence exécuter des figures de chevaux avec leurs cavaliers, et les font porter en cérémonie à un endroit désigné, où sont amoncelées des centaines de figures de cette sorte ; la cérémonie est précédée de la récitation du *fatîha*. Les Hindous partagent la vénération des musulmans pour le héros de Macédoine.

Le chapitre suivant, un des plus intéressants de tout l'ouvrage, fait connaître les différentes classes de religieux musulmans ou fakirs qu'on voit dans l'Inde ; on y apprend qu'il y a des religieuses aussi bien que des religieux. Lorsqu'une personne, homme ou femme, désire entrer dans le noviciat d'un *silsila* (ordre), c'est-à-dire devenir *mourîd* (novice), elle va

¹ Monnaie de billon qui vaut la 64^e partie de la roupie, c'est-à-dire 3 centimes environ. — ² لوٹا, sorte de cruche en cuivre. On la nomme aussi *hândî*, هاندى, mot d'où vient, je pense, l'expression provençale *inde* qui a la même signification.

trouver le *pîr* ou *mourchid* (supérieur de l'ordre); celui-ci, après avoir fait l'*ouzou* (ablution), lui prend la main droite et la tient serrée dans la sienne; si c'est une femme, il ne lui prend pas la main, mais lui fait toucher le bout d'un mouchoir dont il tient l'autre extrémité. Le disciple récite dans cet intervalle une sorte de *confiteor*; puis le directeur lui fait connaître sa généalogie spirituelle, qui remonte toujours jusqu'au prophète, et lui demande s'il en reconnaît l'authenticité: sur sa réponse affirmative, le *mourchid* laisse aller la main du disciple et fait encore quelques cérémonies, après lesquelles le récipiendaire est définitivement déclaré novice, et reçoit une copie du *schajra* (arbre généalogique) de son maître spirituel, qui devient par conséquent sa propre généalogie. Ce *schajra* est considéré par quelques-uns de ces fanatiques comme plus sacré que le Coran lui-même: ils en font des amulettes qu'ils portent autour de leurs bras et de leur cou; et à leur mort on les enterre avec cette généalogie placée sur leur poitrine. Lorsqu'un novice est reçu profès, il y a encore une série de cérémonies après lesquelles le récipiendaire est revêtu de son nouvel habit et reçoit du *pîr* qui l'admet dans la communauté (*jam allah*, assemblée de Dieu) un nom toujours terminé par le mot *schâh* (*roi*), pour indiquer qu'il est désormais maître de ses passions.

Il y a quatre principaux pîrs et quatorze familles spirituelles auxquelles se rattachent tous les ordres des fakirs. Ces quatre pîrs sont Ali, qui investit du khalifat spirituel Khâja Haçan Basrî, lequel transmet son grade aux pîrs Khâja Habîb Ajmî, et Abd Oulwahîd bin Zaïd Koufi. Du troisième pîr descendent neuf familles spirituelles; et du quatrième, cinq familles, toujours spirituelles, tirent leur origine: on en trouve la liste exacte dans le *Cânoun-i Islâm*¹. Puis vient la notice des ordres religieux les plus répandus dans l'Inde: ils sont au nombre de dix; mais il m'est impossible de les faire tous connaître, parce qu'il faudrait entrer dans des détails que ne comportent pas les bornes de cet article.

Je me contenterai de dire que les *madâria*, qui reconnaissent Madar pour fondateur, sont plutôt des jongleurs que de véritables fakirs: ils élèvent entre autres des tigres qu'ils font voir par curiosité; ils font danser des ours et des singes dans les marchés, et exécutent mille tours d'adresse; ils sont toujours vêtus de noir; leur *pagri* (turban), *jâma* (robe), *dopatta* (châle), *loung* (sorte de caleçon), en un mot tout ce qu'ils mettent sur leur corps est noir. L'ordre des *malang* a pour fondateur un dis-

¹ Sur plusieurs des personnages cités ici et dans la liste dont il s'agit, on trouvera des renseignements dans un savant mémoire sur les vies des sofis par Jami, mémoire dont M. de Sacy a enrichi le tome XIII des Notices des manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

ciple de Madar : ce sont apparemment des *madâria* réformés. Ils vont nus, ou du moins ils n'ont qu'une pagne légère pour tout vêtement; leurs usages sont conformes à ceux des fakirs hindous, surtout de ceux qu'on nomme *Goçain*.

Les *rafai*, nommés aussi *gourz-mâr* (c'est-à-dire *frappe massue*, parce qu'ils se frappent la poitrine avec une massue), reconnaissent pour fondateur le saïd Ahmed Kabir. M^{me} Haçan-Ali en parle dans ses *Observations on the musulmanns of India*, et il en est quelquefois question dans les gazettes de l'Inde. Ils se livrent à des austérités révoltantes, comme de se donner des coups d'épée, de se tailler la langue ou de la brûler avec un fer chaud, de mettre un scorpion vivant dans leur bouche, etc. Ils se présentent souvent devant les boutiques, armés de leur *gourz* ou massue, et si le marchand ne leur fait pas une aumône conforme à ses moyens présumés, ils brandissent cette massue, comme pour le menacer. Le marchand, leur donne-t-il, par crainte, quelques *païça*, ils les jettent quelquefois avec dédain, parce qu'ils ne veulent pas qu'on puisse les accuser d'extorquer des aumônes. Les *jalâlia* ont pour fondateur le saïd Jalal uddin Bokhari. En les admettant dans l'ordre, on cautérise un endroit de leur bras gauche, au moyen d'un morceau d'étoffe qu'on y brûle : la cicatrice qui reste leur sert de marque distinctive.

Les *sohaguia* tirent leur nom de Mouça Sohag; ils se distinguent extérieurement des autres, par l'usage où ils sont de se vêtir comme des femmes. Ils portent généralement aux poignets des *chouri* et des *bangri* (sortes de bracelets en grains de verre, etc.) et reçoivent surtout l'aumône des *kanchani* (bayadères); lorsqu'on refuse de leur donner, ils brisent leurs bracelets et en avalent les grains. Ces fakirs jouent de différents instruments de musique, chantent et dansent, non-seulement entre eux, mais devant les curieux qui le désirent.

Tous ces fakirs sont ou *bâ-schara* (avec la loi), ou *bé-schara* (sans loi). Les premiers se conforment aux préceptes extérieurs de la religion musulmane; les seconds, qui sont les plus nombreux, n'en tiennent aucun compte: ils s'enivrent avec du *bhang*¹, de l'opium, du vin, de la bière et autres boissons fermentées; ils ne jeûnent pas, ne font pas les prières prescrites, et quelques-uns se livrent sans frein à leurs passions déréglées. Ces fakirs *bé-schara* ne sont point mariés; ils mènent une vie errante et vagabonde; ils dorment où ils se trouvent: si on leur donne à

¹ بنگ لiqueur extraite des feuilles du chanvre, qu'on nomme en arabe حشيش الغقرا *la feuille d'imagination*, c'est-à-dire pour l'exciter, et *شيش الغقرا* l'herbe des fakirs. Voyez un article intéressant sur cette feuille dans la Chrestomathie arabe de M. de Sacy, 2^e édit., tom. I, p. 210 et suiv.

manger, ils mangent, sinon ils jeûnent. Les musulmans les considèrent généralement comme de saints personnages et croient qu'ils ne se dispensent des devoirs auxquels les simples fidèles sont soumis, que parce qu'ils sont absorbés dans leurs méditations sur les doctrines intérieures. Il y en a qui sont réunis dans de vrais couvents nommés *takia*.

Je ne dirai rien des chapitres XXIX à XXXVII, qui traitent exclusivement des exorcismes, des amulettes, des charmes, et de tout ce qui concerne l'art prétendu de la magie; quoique dans ces chapitres il y ait sur ces matières une foule de documents fort curieux qu'on ne saurait trouver ailleurs. Les trois derniers chapitres du *Canoun-i Islam* concernent les cérémonies qui précèdent l'instant de la mort et celles qui le suivent, ainsi que toutes les pratiques de piété relatives aux trépassés. Dans l'Inde, les tombeaux ordinaires sont généralement de terre, larges du côté des pieds et étroits à l'autre extrémité; on y forme une rigole, où l'on a soin de répandre de l'eau. A la place de la tête, on pose un vase renversé, et tout auprès on plante un grenadier. Outre le service funèbre, qui a lieu le jour même de l'enterrement, on offre dans l'Inde de nouvelles prières spéciales pour le défunt, les troisième, dixième, vingtième, trentième et quarantième jours après la mort, et au bout du trimestre, du semestre et de l'année.

Il me reste à parler de l'appendice, qui à lui seul pourrait former un ouvrage important. On y trouve entre autres choses la nomenclature exacte et détaillée des noms hindoustanis des vêtements d'homme et de femme, des bijoux et de tout le *mundus muliebris*; la notice des instruments de musique connus dans l'Inde, accompagnée de leur figure, et celle des jeux, qui n'est pas la moins curieuse. Le glossaire se compose de plus de 150 mots, dont la signification précise est développée au long, quelquefois en plusieurs pages. L'article consacré à l'explication du mot *dargâh*, qui signifie *châsse*, contient la description d'un *dargah* célèbre dans le Décan, et situé au village de Cuddry, près de Mangalore. Il est placé au milieu d'une grotte immense dont l'entrée, élevée de six pieds au-dessus du niveau de la terre, est à peine assez large pour qu'une personne puisse s'y glisser. Ce *dargâh* contient les reliques d'un scheikh nommé *Farrîd*, qui vivait il y a un siècle environ. Il se retira en ce lieu, où il demeura pendant douze années; il y restait sans boire ni manger, et sans voir personne pendant quarante jours, austérité qu'on nomme *chillâ* (quarantaine). Les quarante jours finis, il sortait de son ermitage, mangeait des racines et des fruits sauvages, buvait de l'eau et s'entretenait avec ceux qui se présentaient à lui. Après quatre ou cinq jours il rentrait dans sa caverne, d'où il sortait encore lorsque 48 jours s'étaient écoulés, et ainsi de suite pendant

douze années, jusqu'au moment où il disparut, sans qu'on sût ce qu'il était devenu. Les musulmans vont visiter ce lieu les vendredis; ils offrent de l'encens au nom du saint et récitent des *fatîha* sur des comestibles qu'ils distribuent aux fakirs. Sous le règne du malheureux sultan Tippou, le gardien de ce *dargâh* recevait par navire qui entrait dans le port de la ville, une à trois roupies, selon le nombre des mâts; mais cet usage a cessé depuis que la compagnie des Indes s'est emparée de cette place.

L'explication du mot *khoutba*, qui signifie une sorte de sermon ou de prône qu'on fait le vendredi après la prière de midi, et où il est d'usage de réciter une oraison pour le souverain régnant, offre à l'auteur l'occasion de nous apprendre que, pour toute l'Inde britannique, ce souverain est actuellement *Akbar Schâh II*, fils de *Schâh Alam*, roi nominal de Delhi, au nom duquel les Anglais gouvernent et font battre la monnaie. A l'article *oud*, عود, M. Herklots nous apprend que dans le Décan on entend par ce mot le benjoin, que les Arabes nomment *بخور جاوی* ou *encens de Java*, et non le bois d'aloès, auquel les Arabes et les Persans donnent le nom de *oud*, et qui a celui d'*agar*, آگر, en hindoustani. Une bonne table de matières par ordre alphabétique et des planches lithographiées avec soin terminent le volume.

Je dois actuellement dire un mot de la part que M. Herklots a prise à l'ouvrage qui fait le sujet de cet article. D'abord sa traduction ne peut qu'être extrêmement fidèle, car il l'a faite sous les yeux de l'auteur, et a pu par conséquent le consulter toutes les fois qu'un passage lui paraissait obscur, ou nécessiter quelque explication. Mais, outre le rôle d'intelligent traducteur, M. Herklots a rempli celui d'érudit, en donnant des notes explicatives et philologiques et des additions au texte, tirées surtout d'un ouvrage extrêmement intéressant sur les musulmans de l'Inde¹, qu'une dame anglaise, épouse d'un musulman de Laknau, a publié en Angleterre peu de mois avant que celui dont je parle eût paru. Ces additions remplissent quelques lacunes de l'ouvrage original, ou en développent quelques passages trop concis. Le seul reproche qu'on ait à faire à M. Herklots, c'est d'avoir suivi, pour la transcription des mots hindoustanis, la prononciation vulgaire, au lieu de la prononciation normale, et d'avoir quelquefois mal orthographié les mots arabes. Ce dernier défaut provient de ce que plusieurs lettres arabes se confondent en hindoustani : ainsi les lettres ز ص et ظ se prononcent toutes les quatre comme notre z; le س le ص

¹ *Observations on the Musulmanns of India: descriptive of their Manners, Customs, Habits, and religious Opinions, made during a twelve years Residence in their immediate Society, by Mrs Meer-Hassan-Ali, 2 vol. in-8°. Londres 1832.*

et le ث comme *s* ou *c*; le ح et le ه comme *h*; le خ le ق et le ك comme *k*; le ت et le ط comme *t*, et de ce que le ع ne se prononce pas du tout. Il est donc impossible d'orthographier correctement les mots arabes, lorsqu'on suit la prononciation indienne, sans connaître les formes grammaticales.

Voici quelques-uns de ces mots écrits d'une manière incorrecte : page xxij de l'appendice, تاويز *amulette*, pour بعويذ page xcviij de la même partie, مانقه *embrasser*, pour معانقه; page xcix *ibid.*, تعوز *recours*, pour تعود page c *ibid.*, تواني *marcher autour*, pour تواني, page 171, *camat*, pour *icâmat* (sorte de prière), etc. La traduction de quelques mots arabes est peu exacte aussi : page 163, le titre *Rauzah ooch-chouhadâ* (*rowzut-oosh-Shohuda*) est traduit par *le Livre des martyrs*, tandis que cette expression signifie *le Jardin des martyrs*. Page 164, *zou-ljanâh* (et non *zool-junna*) est rendu par *le loup ailé*, tandis que ce mot signifie *ailé*, en parlant d'un animal quelconque; ici il s'agit d'un *cheval*. Malgré ces légères erreurs, cet ouvrage n'en est pas moins, je le répète en finissant, un des plus importants qu'on ait publiés jusqu'ici sur l'islamisme : aussi doit-on savoir beaucoup de gré à son laborieux traducteur de l'avoir fait connaître à l'Europe savante. Son travail devra être consulté, non-seulement par les orientalistes, mais encore par tous ceux à qui les doctrines religieuses et philosophiques des divers peuples ne sont pas indifférentes.

GARCIN DE TASSY.

THE Mahāvansi, the Rājāratnācari, and the Rājāvali, forming the sacred and historical books of Ceylan; also a collection of tracts illustrative of the doctrines and literature of Buddhism, translated from the singhalese, edited by Edward Upham, M. R. A. S. and F. S. A., author of the History and doctrines of Buddhism, the History of the ottoman empire, etc. etc. London, 1833, 3 vol. in-8°. C'est-à-dire: Le Mahāvansi, le Rājāratnākari et le Rājāvali, formant la collection des livres sacrés et historiques de Ceylan; avec un recueil de traités destinés à éclaircir les doctrines et la littérature du Bouddhisme, et traduits du singhalais, ouvrage publié par Edward Upham, membre de la société royale

asiatique, etc., auteur de l'Histoire et des doctrines du Bouddhisme, de l'Histoire de l'empire ottoman, etc., 3 vol. in-8°
Londres, 1833.

PREMIER ARTICLE.

LA collection que vient de publier M. Upham d'après les manuscrits appartenant à sir Alexandre Johnston, se compose de trois ouvrages historiques que l'éditeur pense avoir été originairement écrits en pâli. Ces traités, auxquels il donne les noms de *Makâvansi*, *Râdjâvali*, et *Râdjâratnâkari*, sont de véritables chroniques singhalaises, commençant aux temps les plus anciens, et se continuant jusqu'à l'expulsion des Portugais par les Hollandais en 1658¹. A l'histoire des rois de Ceylan, se trouve mêlée celle du Bouddhisme, qui fut de bonne heure introduit chez les Singhalais, et qui, malgré les nombreuses invasions des Hindous du Coromandel et du Malabar, et les persécutions violentes qui en furent la suite, s'est perpétué jusqu'à nos jours dans cette île, où il domine encore presque sans partage². Ces traités précieux occupent les deux premiers volumes de la collection de M. Upham. Le troisième se compose de fragments et d'extraits relatifs à la religion, aux usages et à la littérature des bouddhistes, traduits pour la plupart d'après les textes singhalais. L'intérêt qui s'attache à cette collection que l'éditeur nomme « le premier spécimen « d'une histoire originale du Bouddhisme, » est encore augmenté, si cela est possible, par les circonstances particulières auxquelles le monde savant en doit la communication. Quand bien même la critique n'aurait pas besoin de les connaître pour apprécier l'authenticité de ces documents, elles sont trop d'honneur aux lumières de sir Alexandre Johnston pour que nous ne les rappelions pas ici en peu de mots.

M. Upham, dans une introduction dont nous résumerons les faits principaux, a judicieusement reproduit la lettre que sir Alexandre Johnston adressa en 1826 au président de la Cour des Directeurs de la Compagnie des Indes, pour appeler l'attention de la Compagnie sur le projet qu'annonçait M. Upham de publier les traductions qu'il vient de faire paraître.

¹ Et non en 1522, comme l'imprime l'éditeur. Voyez Valentyn, *Beschr. von Ceylon*, tom. V, p. 141; Percival, *Account of Ceylon*, p. 36 et 37; Davis, *Account of the interior of Ceylon*, p. 307. La prise de Colombo par les Hollandais est de 1655, et celle de Jafnapatam de 1658. — ² On sait qu'il existe concurremment à Ceylan un culte plus grossier, celui des mauvais génies. Voy. *Journal des Savants*, octobre 1832, p. 585 et sqq.

Dans cette lettre, sir Alexandre expose en détail les circonstances qui le mirent en possession, non-seulement des traductions, mais des originaux eux-mêmes de ces ouvrages. Un long exercice des hautes fonctions de *chief justice* et de premier membre du conseil de sa Majesté britannique à Ceylan, les relations qu'il avait entretenues pendant plusieurs années avec des Singhalais de tout rang et de toute caste, et la connaissance profonde qu'il avait acquise de leurs coutumes, de leurs mœurs et de leurs préjugés, avaient inspiré à sir Alexandre Johnston cette conviction, que le plus sûr moyen de garantir aux habitans une administration de la justice à la fois libérale et populaire, était de rédiger un code spécial qui, basé sur les principes absolus et invariables de toute législation, conciliât ces règles éternelles du droit avec les institutions religieuses et civiles, les usages locaux, et les idées dont l'ensemble constitue l'état social de ce peuple. Le gouvernement donna son approbation à ces vues d'une haute politique, et sir Alexandre fut autorisé à prendre les mesures convenables pour mettre son projet à exécution. Sir Alexandre Johnston commença par rendre publiques les intentions libérales du gouvernement anglais. Il rassembla les prêtres les plus savants de l'île, consulta aussi ceux qui avaient été élevés chez les Barmans, et les invita tous à mettre à sa disposition les documents de quelque nature que ce fût, qui devaient contenir sur les lois et les coutumes du pays les renseignements les plus exacts et les plus nombreux. Les prêtres, après en avoir longtems conféré entre eux, et avec leurs adhérents dans toutes les parties de l'île, présentèrent à sir Alexandre une copie des trois ouvrages historiques connus sous le nom de *Mahāvansi*, *Rādjavali*, *Rādjaratnākari*, écrits sur feuilles de palmier, le premier en langue pâlie, les deux autres en singhalais. Ces livres furent donnés à sir Alexandre Johnston comme renfermant l'exposé le plus authentique et le plus complet du Bouddhisme, de son introduction dans l'île de Ceylan, et de l'influence qu'il a exercée sur le développement de la civilisation singhalaise. Sir Alexandre Johnston fit comparer les exemplaires qu'il avait reçus des prêtres bouddhistes avec les copies les plus estimées des mêmes ouvrages conservées dans les différents temples de Ceylan. Deux des prêtres les plus savants de l'île furent chargés de les collationner et de les corriger, et les interprètes officiels du gouvernement en firent, sous la surveillance d'un natif très-habile dans les langues singhalaise et pâlie¹, une traduction anglaise, revue depuis par le révérend M. Fox, qui a résidé longtems à Ceylan comme mission-

¹ Sir Alexandre Johnston nous apprend que ce Singhalais était « the native chief of the cinnamon department. »

naire Wesleyen, et qui est, dans l'opinion de sir Alexandre, le savant le plus habile en pâli et en singhalais qui existe actuellement en Europe.

Le lecteur n'a pas besoin des remarques que nous pourrions faire sur ces précieux renseignements pour en sentir toute l'importance. Ces détails n'intéressent pas moins la science de la politique et de la législation que la philologie et l'histoire, et leur mérite peut même paraître encore plus grand aux yeux du philosophe qu'à ceux de l'antiquaire. Certes il faut accorder au magistrat qui conçut ce plan une connaissance peu commune des hommes et des choses auxquels il voulait l'appliquer, et au pouvoir qui l'approuva, une intelligence bien nette de sa position au milieu d'une société si complètement différente des sociétés européennes. Imposer sans préparation à un peuple aussi impatient du joug étranger que les Singhalais, les institutions dont le progrès des idées a fait sentir le besoin et assuré le succès en Europe, c'est là une idée dont eût pu s'enorgueillir un philanthrope ordinaire. Seulement le résultat qu'elle aurait peut-être amené tôt ou tard eût été le soulèvement de l'île, et la nécessité pour le pouvoir de se maintenir par la guerre et par la force. Mais étudier avec une attention patiente le peuple qu'on est appelé à gouverner, reconnaître que ses lois et ses coutumes tiennent par les racines les plus profondes à ses mœurs et à ses idées, sentir qu'il est impossible de remplacer immédiatement les unes parce qu'on ne peut effacer les autres en un jour, enfin compter sur le temps pour le triomphe définitif de ce qui, dans les institutions européennes, est raisonnablement applicable aux nations de l'Asie, ce sont là des vues grandes, philosophiques, et, il faut le dire, salutaires pour le pouvoir qui les comprend. La gloire de l'Angleterre est de les entendre et de les pratiquer mieux qu'aucune autre nation européenne; et cette gloire lui vaut les colonies les plus florissantes qu'un peuple ait jamais possédées. Elle lui vaut surtout la reconnaissance de tous les hommes éclairés, quand la prudence, qui conserve les conquêtes, sert encore d'une manière aussi prompte et aussi heureuse les intérêts les plus élevés, ceux de la science et des lettres.

Quant à la valeur des renseignements dont nous venons de parler relativement à la question de l'importance et de l'authenticité des livres originaux eux-mêmes, la suite de notre analyse fera connaître notre opinion à cet égard. Nous devons auparavant suivre M. Upham dans l'exposé des faits qui garantissent à ses yeux la parfaite exactitude de la traduction qu'il en publie. Jaloux d'assurer à sa collection ce mérite qui est le premier de tous, l'éditeur obtint du Révérend M. Fox qu'il voulût bien comparer la traduction de ces trois histoires avec le texte pâli et singhalais. M. Fox se livra à cet examen, et en consigna le résultat dans deux lettres curieuses

où, non content d'affirmer d'une manière positive¹ que ces traductions reproduisent avec une grande fidélité le sens de l'original, il entre à l'occasion de ces trois ouvrages dans des détails auxquels son séjour prolongé parmi les Singhalais donne certainement un grand prix.

M. Fox expose d'abord qu'il était difficile de faire un choix plus heureux entre les nombreux ouvrages bouddhiques qui existent à Ceylan, et que peu de traités peuvent donner une vue plus juste de l'histoire civile et politique du Bouddhisme (singhalais). Le *Mahāvansi* est regardé comme une des autorités les plus imposantes, et il est sans contredit fort ancien. L'exemplaire d'après lequel la traduction a été faite est une de ces copies conservées dans les bibliothèques des temples, qui se distinguent des copies appartenant à des particuliers en ce que le texte y est pur des interpolations que le temps a introduites dans la rédaction de ces dernières. Tous les temples que visita M. Fox possèdent un exemplaire de cet ouvrage, qui est placé dans l'estime des prêtres immédiatement après le volumineux recueil des *Djātaka*, où des incarnations de Gāutama Bouddha.

Le *Rādjāratnākari* est également une compilation ancienne dont les documents les plus authentiques forment le fonds. On le range après le *Mahāvansi*; toutefois la rédaction en a été embellie dans le goût de l'Orient, et ces ornements étrangers ont pu quelquefois altérer et obscurcir des faits réels.

Enfin le *Rādjāvali*, quoique estimé comme livre historique, ne jouit pas d'une autorité égale à celle des deux traités précédents. Il n'en est pas moins généralement lu par les Singhalais, avantage qu'il doit à ce qu'il est plus facile à comprendre que le *Mahāvansi* et que le *Rādjāratnākari*. Cette histoire paraît avoir été compilée par quatre auteurs différents, dont chacun a successivement ajouté son travail à celui de son devancier. C'est une conjecture qui paraît à M. Fox confirmée par les changements de style de cet ouvrage. Il est bon de remarquer encore que les manuscrits ne s'étendent pas tous également jusqu'aux mêmes époques. Quelques copies en caractères anciens s'arrêtent aux deux règnes qui ont précédé l'arrivée des Portugais à Ceylan. D'autres au contraire, et ce sont les plus modernes, descendent jusqu'à l'époque de la conquête des provinces maritimes de l'île par les Hollandais. M. Fox a fait des recherches infructueuses pour découvrir l'auteur de cette continuation, qui est, selon lui, écrite avec une grande impartialité.

¹ Voici les propres paroles de M. Fox (introd. p. xj) : « Having very carefully compared the translations of the three singhalese books submitted to me with the originals, I can safely pronounce them to be correct translations, giving, with great fidelity, the sense of the original copies. »

Les détails que nous venons d'extraire des lettres de M. Fox sont reproduits dans la suite de l'introduction par l'éditeur, qui s'attache avec raison à en faire ressortir l'importance. Il se livre en même temps à une analyse rapide des trois ouvrages historiques qui occupent les deux premiers volumes de la collection, analyse que nous nous dispensons de répéter ici, parce que chacun de ces livres doit devenir pour nous l'objet d'un examen détaillé. Mais ce que nous ne devons pas omettre, ce sont les réflexions judicieuses de M. Upham sur le caractère général de ces ouvrages, et sur les lumières que l'on peut espérer d'en tirer pour la connaissance du Bouddhisme. L'éditeur a très-bien vu que le *Mahāvansi* et les deux autres chroniques singhalaises, quoique riches en documents nombreux sur la religion établie par Gâutama Bouddha, n'en exposaient à vrai dire que la partie extérieure, et ne faisaient à la doctrine ésotérique que de rares allusions.

Ce caractère, que l'éditeur a heureusement saisi, s'explique selon nous par la nature même des ouvrages où on le remarque. Il ne faut pas oublier que ce sont des histoires de Ceylan, et non des livres destinés à présenter l'ensemble du Bouddhisme, tel qu'il existe dans les volumineux traités que conservent les principaux temples de l'île. Lorsque sir Alexandre Johnston sollicita les prêtres singhalais de l'aider dans la rédaction d'un code qui fût en harmonie avec des usages et des coutumes dont quelques-unes pouvaient passer pour existantes depuis plus de vingt siècles, les Bouddhistes qu'il consultait durent lui présenter le corps des histoires nationales, et non la collection des livres philosophiques et religieux attribués à Shâkyamouni et à ses disciples. Ce fut de la part de ces prêtres une grande preuve de bon sens, que de comprendre la différence qu'il y avait entre le but tout pratique de l'histoire et la forme exclusivement spéculative des traités de métaphysique. Si la religion occupe une place considérable dans les trois ouvrages qu'ils choisirent, c'est qu'elle ne jouait pas un rôle moins important dans la société. Elle se montre dans ces chroniques, comme dans toutes les histoires orientales, à l'origine de la civilisation qu'elle fonde, et qu'elle n'abandonne à aucune époque de son développement. Le Bouddhisme d'ailleurs est, depuis plus de vingt siècles, national à Ceylan; et cette religion, dont la partie extérieure repose sur les principes de la morale la plus pure, a exercé de tout temps sur les destinées des Singhalais la plus heureuse influence. C'est même au Bouddhisme qu'ils durent la conservation de leur indépendance; car la position géographique de cette île la condamnait à n'être qu'une dépendance du continent indien, et la soumettait naturellement aux dynasties puissantes qui ont régné dans le Coromandel et dans le Malabar à des époques assez

anciennes. Dès que le Bouddhisme fut expulsé de l'Inde méridionale, les liens qui unissaient Ceylan à la presqu'île furent à jamais rompus, et la différence de religion perpétua une séparation que les ressources propres de cette île ne pouvaient ni fonder ni maintenir.

Il résulte de là que le Bouddhisme, dans les trois ouvrages que nous examinons, se montre moins sous le côté philosophique que sous un point de vue tout pratique, et dans son application au gouvernement et aux institutions du peuple singhalais. C'est là le caractère propre de ces ouvrages, et ce qui en fera le principal mérite aux yeux de l'historien. Si l'on n'y trouve pas une exposition complète et définitive du Bouddhisme en tant que système de philosophie, on y peut étudier, selon la remarque de l'éditeur, la part d'influence qu'il a eue, comme religion, sur l'histoire d'un peuple donné. Il était, ce me semble, indispensable d'insister sur ces réflexions, pour placer la publication de M. Upham sous son jour véritable, et pour qu'on ne fût pas tenté de lui demander plus qu'elle ne contient. Le titre de *livres sacrés et historiques de Ceylan* paraît en effet promettre la traduction des ouvrages religieux des Singhalais. Or s'il est vrai que l'histoire de cette île, telle qu'elle est présentée par le *Mahāvansi* surtout, soit intimement mêlée à celle du Bouddhisme, et que les annales de Ceylan soient conservées dans tous les temples au nombre des ouvrages réputés sacrés, il serait peu exact de dire que ce sont des livres sacrés au même titre que les traités qui passent pour recueillis de la bouche de Gâutama lui-même. Les ouvrages qui méritent véritablement ce nom sont ceux que comprennent les trois grandes divisions des écritures bouddhiques, c'est-à-dire le *Abhidharma* ou la métaphysique, le *Vinaya* ou la discipline, et les *Soutra* ou la morale. Une traduction de ces livres ferait connaître le Bouddhisme en lui-même; celle que vient de publier M. Upham le présente sous un point de vue plus borné, et dans son rapport avec l'histoire singhalaise.

Par tout ce qui précède, on voit que l'éditeur n'a pas eu à s'expliquer sur la partie ésotérique de la religion de Gâutama, puisque les histoires singhalaises se rapportent à peu près exclusivement à la partie extérieure de ce culte. Toutefois, s'appuyant sur les Mémoires de M. Hodgson, il pense qu'on ne peut refuser au Bouddhisme la croyance à un principe supérieur, unité abstraite qui se manifeste par une triple production, Bouddha, Dharma et Sangha. L'éditeur cite à cette occasion les recherches de feu M. Abel-Rémusat; recherches qui, si elles n'ont pas démontré définitivement, aux yeux de quelques personnes, l'existence dans le Bouddhisme primitif d'un Bouddha suprême, égal à peu près au Brahma de la mythologie indienne, ont, par la manière ingénieuse et savante dont elles sont

présentées, donné un haut degré de vraisemblance à cette opinion. Toutefois nos lecteurs nous permettront de ne pas suivre M. Upham dans cette partie de son introduction. Les matières qui y sont exposées sont en général connues des personnes qui se livrent à l'étude du Bouddhisme, et d'ailleurs nous avons hâte d'arriver à l'examen des livres eux-mêmes dont le monde savant lui est redevable.

Mais avant de commencer cet examen, nous devons exprimer nos regrets de ce que M. Upham n'ait pas essayé de présenter en un tableau chronologique la suite des principaux événements de l'histoire singhalaise. M. Fox a bien fait remarquer dans sa seconde lettre que cette entreprise offrait de grandes difficultés, et les essais que nous avons aussi tentés en ce genre nous ont mis à même de vérifier toute l'exactitude de cette opinion. Cependant on peut diminuer la difficulté en la divisant, et ramener, à l'aide de quelques distinctions, la chronologie singhalaise à des proportions véritablement historiques. Sans doute, si l'on ne sépare pas l'histoire de Ceylan de celle du Bouddhisme indien; si, non content d'embrasser la période comprise entre le commencement de l'ère de Gâutama, c'est-à-dire entre l'an 543 avant notre ère et l'époque de l'établissement des Portugais dans les premières années du XVI^e siècle, on fait rentrer dans l'histoire de cette île les dynasties qui ont précédé Gâutama Bouddha, et auxquelles se rattache la famille où il a pris naissance; il sera bien difficile d'arriver à un résultat positif, et les nombres gigantesques de ces premières dynasties ne se laisseront probablement jamais réduire à des chiffres réels. En ce sens la chronologie singhalaise est, actuellement du moins, à peu près impossible. Mais si l'on se contente de remonter jusqu'au milieu du VI^e siècle avant notre ère, si même, à partir de cette époque, on distingue ce qui appartient en propre au Bouddhisme de l'Inde septentrionale, des événements qui forment le fonds de l'histoire singhalaise (précaution indispensable, puisque ces deux ordres d'événements ne doivent pas être discutés par les mêmes moyens de critique); je me persuade que l'on pourra présenter une série de dates qui doit recevoir une grande valeur de l'état d'incertitude et d'obscurité où se trouve encore l'histoire de l'Inde. Ce n'est pas d'ailleurs un système de chronologie scientifique appliqué aux trois chroniques singhalaises que nous demandons à l'éditeur. Ce que nous désirerions qu'il eût essayé, et ce qu'il était bien en état de faire, c'est le classement des faits selon leur succession historique, avec l'indication des nombres que donne le texte pour le règne de chaque roi, en prenant pour base et pour mesure de ce classement le rapport de ce nombre avec le point fixe de l'ère de Gâutama. Or nous verrons dans la suite de notre examen que le texte des trois chro-

niques fournit plus d'une de ces indications utiles, à l'aide desquelles on peut dresser un tableau sommaire des événements de l'histoire singhalaise. Ou je me trompe, ou c'est une lacune qui sera remarquée par tous ceux qui voudront faire usage de cette publication, déjà si précieuse en elle-même.

Pour que l'examen que nous nous proposons d'en faire soit plus approfondi, nous croyons nécessaire de soumettre à une analyse spéciale chacune des trois parties dont cette collection se compose. Les deux premiers volumes, avons-nous dit, contiennent les annales de Ceylan. Mais entre ces annales, on doit distinguer celles qui sont écrites en pâli de celles dont la rédaction, selon toute apparence plus moderne, est en singhalais. Il est vrai que l'éditeur croit que les trois chroniques ont été toutes également, dans le principe, rédigées en pâli. Il en résulterait que nous ne possédons que des traductions du *Râdjâratnâkari* et du *Râdjâvali*, et que le *Mahâvansi* seul s'est conservé dans la langue originale. Mais ni la lettre de sir Alexandre Johnston, ni celles de M. Fox ne font mention de cette circonstance. Les détails dans lesquels est entré M. Fox sur la composition du *Râdjâvali* semblent même contraires à cette hypothèse. Quoi qu'il en soit, le *Mahâvansi* qui, dans l'opinion des Singhalais eux-mêmes, passe pour être une des sources auxquelles ont puisé les autres chroniques, s'en distingue par son antériorité reconnue, comme par la langue dans laquelle il est écrit.

Outre ces raisons qui m'engagent à le détacher des histoires qui y ont fait des emprunts plus ou moins considérables, il en est encore une autre de quelque importance : c'est que le texte même du *Mahâvansi*, copié sur le manuscrit original dont M. Upham livre en ce moment la traduction au public, se trouve entre mes mains. L'avantage que j'ai de pouvoir consulter le texte (avantage que je possède aussi pour le *Râdjâvali* singhalais, dont j'ai acquis récemment un exemplaire manuscrit sur feuilles de palmier), me fournira les éléments d'une critique approfondie, tandis que, sans ce secours, je n'eusse pu présenter qu'une analyse sommaire du *Mahâvansi*, tel qu'il est donné dans la collection de M. Upham. Mais ce que le lecteur ne doit pas ignorer, c'est que je dois la possession du texte à sir Alexandre Johnston lui-même et à M. Upham, qui, pendant un voyage qu'il fit à Paris, voulut bien me confier le beau manuscrit original, dont je tirai une copie aussi exacte que cela m'a été possible. Cette communication si libérale, dont j'ai déjà autre part remercié les auteurs, devait être rappelée ici, parce que si la comparaison du texte avec la traduction peut donner lieu à quelques observations utiles, c'est encore à sir Alexandre Johnston qu'il faudra en rapporter le mérite; car c'est à lui que les orientalistes devront de connaître, outre la traduction

complète de cet ouvrage, quelques fragments au moins extraits du texte original.

Nous commencerons notre analyse du *Mahāvansi* par une observation relative au titre que lui a donné l'éditeur. Cette observation est assez peu importante; cependant nous ne pouvons l'omettre, parce qu'il faut au moins avant tout connaître d'une manière positive le véritable nom de l'ouvrage. Sur le titre général de sa collection, et dans son discours préliminaire, M. Upham l'appelle *Mahāvansi*; il suit en cela l'exemple de sir Alexandre Johnston et de M. Fox, qui adoptent la même orthographe. Mais, dans le titre courant du premier volume ainsi que dans les sommaires des chapitres, on lit uniformément *Mahawanse*. D'où vient cette différence, dont n'avertit pas l'éditeur, et quel est le véritable nom de l'ouvrage? Je n'hésite pas à dire que ce n'est aucun de ceux qui sont donnés ici, mais que, dans le manuscrit de sir Alexandre Johnston, l'ouvrage porte celui de *Mahāvamsa*. On peut, je crois, concilier de la manière suivante ces différences légères, et sur lesquelles nous n'aurions pas arrêté l'attention du lecteur, s'il ne s'agissait pas d'un monument historique d'un aussi grand intérêt. L'orthographe suivie par l'éditeur dans le cours du *Mahāvamsa* même n'est qu'une variante de l'orthographe pâlie, tandis que celle de *Mahāvansi* est, sans aucun doute, une altération singhalaise, qui vient de ce que la plupart des mots sanscrits ou pâlis terminés par un *a* bref prennent, en singhalais, un *ya* final, et qu'ainsi *vamsa* devient *vamsaya*. Or c'est peut-être ce *ya* qui se contracte en *i* dans la prononciation. Je remarque en outre, dans divers manuscrits singhalais, des titres d'ouvrages avec l'addition non-seulement de cette syllabe *ya*, mais même de *yi*, de sorte que *Mahāvamsa* pourrait s'écrire, suivant cette orthographe, *Mahāvamsayayi*¹. Cependant le peu de secours qu'on a eu jusqu'ici en Europe pour étudier la langue singhalaise ne m'a pas permis de me former une opinion à cet égard, et c'est pour moi un nouveau motif de regretter que M. Upham n'ait pas cru devoir demander au Révérend M. Fox la raison de ces orthographe diverses. Il n'en est pas moins indispensable de rétablir la véritable lecture, celle de *Mahāvamsa* au lieu de *Mahāvansi*, que nous avons dû donner jusqu'ici avec l'éditeur, tant que nous n'avons fait que résumer les renseignements contenus dans son introduction.

Quant à la signification de ce titre, M. Upham paraît l'interpréter de la manière suivante: « la race et la descendance de Bouddha, » en rapportant

¹ Dans la collection des 550 naissances de Gâutama, dont je possède un exemplaire en singhalais, chacun des *Djâtaka* porte le titre de *Djâtakayayi*. Peut-être ce dernier *yi* représente-t-il le sanscrit *iti*.

ce mot, dont le sens est exactement « la grande famille », à la race de Gâutama. Il est vrai que le commencement de l'ouvrage s'occupe à peu près exclusivement des dynasties royales auxquelles se rattache celle de Gâutama Bouddha. Il ne serait cependant pas impossible que ce titre fit exclusivement allusion à la famille royale de Ceylan, qui a donné à cette île quatre-vingt-huit princes. Toutefois, comme l'éditeur reproduit vraisemblablement l'opinion des Singhalais, et que l'histoire du Bouddhisme occupe dans l'ouvrage une place considérable, on doit croire avec lui (quoiqu'il ne s'explique pas à cet égard d'une manière positive) que, par « la grande famille, » il faut entendre cette longue série de rois dont le commencement remonte au-delà des temps historiques jusqu'à Mahâsammata, et qui ne commence à prendre un caractère positif que vers le VI^e siècle avant notre ère.

Le *Mahâvamsa*, dont l'original est écrit en pâli et versifié en çlokas peu réguliers, se compose de quatre-vingt-dix chapitres d'inégale longueur, qui portent tous un titre placé à la fin, suivant la méthode indienne. Dans l'édition de M. Upham, l'ouvrage, qui n'a que quatre-vingt-huit chapitres, s'arrête au règne de Parakramabâhou, fils de Vidjayabâhou, c'est-à-dire à la fin du XIV^e siècle de notre ère. M. Upham n'avertit pas de cette différence dans le nombre des divisions de cette histoire; elle vient sans doute de ce qu'il a cru devoir disposer les matières autrement que dans l'original. Ce qu'il était, ce semble, important de remarquer, c'est que le quatre-vingt-huitième et dernier chapitre paraît incomplet, en ce qu'il ne porte pas, comme les autres, de titre final. Serait-ce que M. Upham aurait cru préférable de placer ce titre au commencement? Nous pensons que cette absence de titre ne vient pas de l'éditeur, car nous la remarquons également dans le texte du *Mahâvamsa*, dont le quatre-vingt-dixième chapitre se termine d'une manière aussi soudaine et par les mêmes détails que la traduction. Après avoir raconté que Parakramabâhou fonda une nouvelle ville dans le royaume de Mâyâdanou, et qu'il y éleva un temple, le texte ajoute, dans un distique exactement rendu par la version anglaise, qu'il y plaça la statue de Vichnou :

တတ္ထ ဥပ္ပလဝက္ကဿ ဒေဝရာဇဿ ဘာသုရံ ၊

ဂ္ဂုပံ ပတိဋ္ဌပေတွာန မဟာပူရံ ပဝတ္တယိ။

« Là ayant fait élever la statue brillante du roi des dieux, Vichnou (celui qui a la couleur du lotus), il fit célébrer la grande offrande¹. »

¹ *Mahâvamsa*, ms. de Sir Alex. Johnston, f^o 242 v^o fin, çlok. 100.

Il me semble résulter de là que le *Mahāvamsa*, tel que nous le possédons, ne doit pas être de beaucoup postérieur aux derniers événements qui y sont racontés, c'est-à-dire, à la fin du XIV^e siècle de notre ère. Cette observation doit servir à modifier l'assertion de l'éditeur relativement à l'antiquité de l'ouvrage et à l'impossibilité où l'on est d'en déterminer l'époque précise. Au reste, quand même la rédaction en serait encore plus moderne, ces annales n'en auraient pas moins une grande valeur intrinsèque, premièrement parce qu'elles nous donnent la suite non interrompue de l'histoire singhalaise; secondement parce que, pour les temps anciens, elles paraissent avoir été rédigées d'après des matériaux authentiques, et recueillis sous chaque règne par les prêtres des principaux temples.

Les cinq premiers chapitres de cet ouvrage, qui occupent dans l'édition de M. Upham de la page 1 à la page 68, et dans le manuscrit pâli de sir Alexandre Johnston du feuillet 1 au feuillet 16, comprennent, comme le fait remarquer l'éditeur dans une note, l'histoire du Bouddhisme de l'Inde septentrionale. Cette partie de l'ouvrage qui renferme des détails déjà connus d'ailleurs sur la famille de Gâutama Bouddha, et des renseignements, très-curieux et en général neufs, sur la rédaction des livres de la loi, ne se rattache à l'histoire singhalaise que par un lien qui paraît factice. La tradition suppose, en effet, que neuf mois après qu'il eut atteint la perfection de Bouddha, Gâutama vint à Ceylan et que, par de nombreux miracles, il en chassa ou y convertit les dragons (*nâga*) qui peuplaient l'île. Pour que ce récit merveilleux du voyage de Gâutama à Ceylan eût quelque vraisemblance, il faudrait qu'on en retrouvât l'indication dans la vie de Shâkhyamouni, telle que la racontent les Chinois, les Tibétains et les Mongols. Dans ce cas, le concours de tant d'autorités, également impartiales à l'égard de Ceylan, donnerait quelque authenticité à la narration du *Mahāvamsa*. Mais il n'en existe, à ma connaissance, aucune trace dans les vies de Bouddha publiées jusqu'ici; et j'ai lieu de conjecturer que la traduction des traités originaux attribués à Shâkyamouni, tels que les sermons où il paraît sous son caractère humain et comme fondateur d'une nouvelle doctrine, prouverait qu'il n'est pas sorti de l'Inde, et permettrait même de limiter le théâtre de ses prédications à la partie septentrionale et centrale de cette contrée. Nous pouvons donc, jusqu'à plus ample preuve du contraire, voir dans le récit de ce voyage de Gâutama l'invention d'un Singhalais qui, dans son zèle, religieux à la fois et patriotique, a essayé de faire croire que le Bouddhisme avait été introduit à Ceylan par le personnage divin lui-même qui l'avait fondé. Ce n'est pas du moins sur un document de cette espèce qu'il me semblerait prudent de

s'appuyer pour démontrer la haute antiquité du Bouddhisme dans cette ile¹.

Si maintenant nous examinons ces cinq premiers chapitres d'une manière plus attentive, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment d'étonnement, que quelques lecteurs partageront peut-être avec nous, à la vue du grand nombre de *et cætera* qui coupent le récit et presque chaque phrase, et qui semblent indiquer des suppressions faites par le traducteur ou par l'éditeur. Nous ne doutons pas que M. Upham ne sache à quoi s'en tenir à cet égard; mais il est fâcheux qu'il n'ait pas jugé à propos d'informer le lecteur de l'origine de ces *et cætera*, qui bigarrent si singulièrement le commencement de cet ouvrage. Dans un passage du premier chapitre, celui où la vie de Gâutama est racontée en abrégé et suivie de plusieurs des signes dont nous venons de parler (*Mahāvamsa*, tom. I, p. 3), l'éditeur avertit en note que cette légende sera terminée plus tard dans une autre histoire de *Budhu Guâdma* (sic). Nous ne prétendons pas contester à M. Upham le droit qu'il a cru avoir de faire subir des retranchements à l'original, ou d'en disposer les parties d'une manière différente dans sa traduction. Mais ce système a besoin, je ne dis pas pour être justifié, mais même pour être discuté, que l'éditeur qui l'adopte expose les motifs sur lesquels il se fonde.

Nous ferons encore ici une autre observation générale; elle portera sur l'orthographe des noms d'hommes et de lieux, d'origine indienne pour la plupart, qui figurent en grand nombre à chaque page de cette histoire. Comme la traduction est faite d'après un texte original en pâli, on devrait s'attendre à y voir les noms indiens sous la forme particulière que leur a donnée cette dernière langue. Il n'en est rien cependant, et l'on trouve à la fois dans cette traduction des mots de toutes les origines et de toutes les orthographe. A côté d'un terme purement sanscrit, on en rencontre un autre modifié par le génie particulier de la langue pâlie, puis un autre plus altéré encore par la prononciation singhalaise. Si l'on ajoute à ces variantes les fautes inévitables dans l'impression des noms orientaux en caractères européens, on comprendra sans peine la confusion que ces orthographe diverses, qui se combinent quelquefois entre elles, doivent introduire dans la lecture de mots qui paraissent ici presque tous pour la première fois. Le lecteur nous permettra d'en citer quelques exemples. Tout le monde sait qu'un des noms du quatrième Bouddha du *Kalpa* ou de l'âge actuel est en sanscrit *Gâutama*, et en pâli *Gôtama*, le pâli chan-

¹ Nous aurons occasion de faire une remarque analogue sur le commencement du *Râdjâratndkari*.

geant le *áu* du sanscrit en *ó*. Ce nom lui vient, selon les Singhalais, de ce qu'il eut pour précepteur un sage nommé *Gótama*. On sait encore quelles altérations ce nom a subies dans les idiomes de l'Inde transgangétique en s'alliant au mot *shrâmana* (changé en *Sâmana*), dans le titre composé *Somonacodom*. Or ce mot a été écrit de trois manières différentes par le traducteur ou l'éditeur, *Goutâma*, *Guâdma* et *Guadma*. Comment se fait-il que le traducteur, qui avait sous les yeux l'original pâli, où ce nom est uniformément écrit *Gótama*, n'ait pas adopté cette orthographe? Voulait-il s'en tenir à la lecture singhalaise, qui, la plupart du temps, est, à l'exception des finales, identique à celle du sanscrit? il devait écrire *Gâutama*; mais dans aucun cas, il n'avait d'autorité pour les orthographes diverses qu'il a adoptées.

On rencontre de même dans tout le cours de l'ouvrage le nom de Bouddha écrit selon la prononciation singhalaise *Budu* ou *Budhu* (prononcez *Boudhou*), ce qui est, sans contredit, une des modifications les moins élégantes qu'ait éprouvées le titre sanscrit, qui désigne l'être arrivé au plus haut degré de l'intelligence. Cependant le *Mahāvamsa* écrit régulièrement *Bouddha*, et l'on a peine à comprendre pourquoi le traducteur a renoncé à cette orthographe. Il arrive même quelquefois que le nom primitif est presque complètement défiguré. Ainsi on peut à peine reconnaître dans *Minnny-Phalange*, le *Mani-pallanka* du texte, pour le sanscrit *Mani-palyanka*, titre par lequel on désigne le trône ou la couche de diamant, sur laquelle on suppose que Shâkyamouni parvint au comble du *Bôdhi* ou à l'état d'un Bouddha parfait (*Samyaksambuddha*). Une autre source de confusion, c'est l'emploi du double *w* après la voyelle *a*, pour représenter l'*â* long, lorsqu'en même temps on indique dans d'autres mots l'allongement de cette voyelle par un signe spécial, celui qui est adopté dans la métrique classique, et que, d'un autre côté, le *w* conserve la plupart du temps sa valeur de *v*. Le lecteur, qui n'est pas averti de toutes ces distinctions, ne peut qu'éprouver un grand embarras au milieu de ces systèmes divergents. Par exemple, quand il rencontre le mot *Panâda*, écrit tantôt de cette manière, tantôt *Panawda*, il peut être tenté au premier abord de voir là deux noms différents, quoique ce ne soient que des orthographes diverses du même mot. Le nom que les Bouddhistes donnent à l'Inde, *Djambu-dvîpa*, est également écrit de plusieurs manières différentes, tantôt suivant l'orthographe sanscrite que nous venons de rappeler, tantôt *Jambud Dweepa* (Djamboud Dvîpa), tantôt *Dambedwîpa*, ce qui est sans doute une altération singhalaise. Le nom du ciel dans lequel le saint destiné à devenir Bouddha doit attendre l'heure de sa venue en ce monde est écrit tantôt *Toosepura* (Touse-

poura), tantôt *Toositepura*, ce qui se rapproche plus de la véritable orthographe Tousitapoura en pâli, et en sanscrit Touchitapoura (la ville des dieux Touchitas). Les Arhat, un des ordres les plus élevés parmi les prêtres bouddhistes, et qui doivent à leur sainteté la possession de certaines facultés surnaturelles, sont appelés quelquefois *Rahat*, quelquefois (et toujours au pluriel) *Rahatoons* et *Rahatans*. Le titre de la seconde division des écritures bouddhiques, le *Vinaya* ou la discipline, est abrégé fautivement en *Winna*. Le mot sanscrit *varcha* (année) qui, précédé de Bouddha, désigne l'ère de Gâutama, commençant en 540 ou 543 avant J. C. selon les Singhalais, est écrit *verouse*, par suite d'une altération qui vient probablement de la prononciation singhalaise. C'est sans doute une modification du même genre qui a changé le nom de la classe des Bouddhas qu'on nomme *Pratyêka*, et en pâli *Patchtchéka*, en *Pase*; nous savons d'après les *Djâtaka*, que cette catégorie de Bouddhas est appelée en singhalais *Pasê-Boudoun*. L'ancienne ville de Pâtalipoutra, que le texte du *Mahāvamsa* nomme *Pâtaliputta*, est devenue dans la traduction anglaise *Pellelup*, nom que l'éditeur indique en note comme le synonyme de *Pawtilicputra*; c'est *Pâtaliputra* qu'il faut lire. L'addition du *c* (ou *k*) dans l'orthographe choisie par l'éditeur paraît encore d'origine singhalaise, car on trouve autre part le sanscrit *parvata* (montagne) écrit *parkvata*. Le nom des montagnes qui sont supposées entourer le système du monde est devenu, comme en singhalais, *Sakwalla* (ou plutôt *Sakvala*), au lieu de *Tchakravâla* en sanscrit, et *Tchakkavâla* selon le texte pâli du *Mahāvamsa*. Enfin le nom des *Nâgas* a été traduit d'une manière bizarre par le mot *covercapelle*; et il en est résulté que le pâli *Nâgarâdja* (le roi des dragons) est devenu dans la traduction anglaise *king Covercapel*, et que ce titre s'est ajouté au nom même de ce roi des serpents, de cette manière: *Mahacale-covercapel*. On a peine à comprendre comment le traducteur, qui pouvait laisser subsister le nom original *Nâga*, ou le remplacer par le mot *snake*, a cru devoir s'adresser à un terme qui n'est qu'une altération presque barbare du nom par lequel les Portugais désignent le serpent à lunette, *cobra de capello*¹.

Je conviens que la plupart de ces inexactitudes doivent être mises sur le compte du traducteur, qui paraît avoir lu le texte pâli du *Mahāvamsa* avec les souvenirs de la prononciation et de l'idiome singhalais, et qui a dû rencontrer de grandes difficultés à concilier ses habitudes orthographiques avec celles de la langue anglaise. Nous devons toutefois présenter

¹ Ce serpent, qui est très-commun à Ceylan, est le *hooded snake* des Anglais; les Singhalais l'appellent, selon Davis, *noya*, ce qui n'est peut-être qu'une altération de *nâga* (Davis, *Account of the interior of Ceylon*, p. 83).

ces remarques, que l'on pourrait reproduire presque sur chaque mot, non pour faire parade d'un amour pédantesque de l'exactitude, mais pour avertir le lecteur de ne pas adopter avec une entière confiance les transcriptions de cet ouvrage. Si le texte original en était imprimé, si même l'étude de ce texte était plus facile, si les faits nombreux qu'il nous révèle étaient plus généralement connus, les inexactitudes orthographiques d'une traduction anglaise auraient assez peu d'importance. Mais la collection de M. Upham, avec les documents qu'elle contient, va entrer dans le domaine de l'histoire et de l'érudition. Le plus grand nombre des lecteurs qui en feront usage ne possèdent pas les connaissances philologiques nécessaires pour s'en servir avec discernement. Ces orthographes inexactes peuvent fournir, à des esprits plus pressés de conclure que d'observer, des arguments pour soutenir des opinions hasardées et systématiques. Aussi, quelque fastidieuse que soit la tâche de relever des fautes quelquefois légères en apparence, la critique doit savoir la remplir. Si elle a le devoir de reconnaître combien il est difficile d'arriver dans des études aussi nouvelles à toute l'exactitude désirable, elle doit dire sans détour qu'il n'y a pas en érudition de petites erreurs, parce que la faute qui, dans celui qui la commet, ne vient le plus souvent que d'un manque d'attention bien excusable, peut avoir, si elle est adoptée, des conséquences fâcheuses pour la science.

Après ces observations préliminaires, nous devons présenter quelques remarques que nous a suggérées la comparaison de la traduction et du texte. Ces remarques feront la matière d'un second article.

EUGÈNE BURNOUF.

HARIRIUS latinus, sive Abu Mohammedis Alcasemi, fil. Alii, fil. Mohammedis, fil. Osmani, Hariri Bazrensis, Haramensis, Narrationes, Consessuum nomine celebratæ, omnes et integræ, ex Arabum sermone in latinum translata, difficillimis locis illustratæ, et editæ studio Car. Rudolphi Sam. Peiperi, ædis graciosæ ad sanctam crucem ante Cervimontium diaconi. Cervimontii, 1832, 28, 152, et 38 pag. in-4°.

LE titre que nous venons de transcrire est destiné à réunir les différentes parties de l'ouvrage de Hariri, publiées successivement en latin par M. Peiper, en 1831 et 1832, et qui ont chacune leur frontispice particulier. Des cinquante séances dont se compose ce livre, dix seulement ont

été traduites d'abord et mises au jour en 1831 par M. Peiper. Ce ne sont pas, comme on pourrait le croire, les dix premières; le traducteur a choisi sans doute celles qui lui ont plu davantage: ce sont les 17^e, 18^e, 25^e, 27^e, 37^e, 33^e, 34^e, 35^e, 36^e, et 41^e, et l'on voit qu'il ne s'est pas même assujéti à observer l'ordre respectif dans lequel elles se trouvent dans l'original. Dans l'année suivante a paru une seconde partie, qui contient le reste de l'ouvrage, à l'exception pourtant des six premières séances, dont le texte avait été publié avec une version latine par le célèbre A. Schultens, et de la préface. Ici encore, on ne sait pourquoi, M. Peiper a interverti une seule fois l'ordre primitif du livre, en plaçant la 20^e séance entre la 36^e et la 37^e. Enfin une troisième partie, qui renferme la préface et les six premières séances, a paru dans la même année. Par la réunion de ces diverses publications, nous avons une traduction complète des séances, et on peut regretter que l'ordre dans lequel l'original nous les offre ait été interverti sans aucun motif plausible. On doit penser que M. Peiper n'avait eu d'abord intention de traduire que quelques morceaux choisis, et ne se proposait nullement de donner tant d'étendue à son travail. Au surplus, si le bouleversement que le traducteur a introduit ainsi dans l'ordre des séances n'a ni motif ni utilité, il faut reconnaître aussi qu'il n'a que bien peu d'inconvénients. Nous ne devons donc pas nous y arrêter plus longtemps.

M. Peiper ne paraît avoir consulté pour son travail aucun exemplaire manuscrit du texte original, et si l'on en excepte les six premières séances, c'est presque uniquement d'après notre édition du texte, et en s'aidant du commentaire arabe que nous y avons joint, qu'il a fait sa traduction latine. C'est donc sur la fidélité de la traduction que doit porter le compte que nous avons à rendre de son travail. Nous prendrons au hasard deux séances de celles qui présentent le moins de difficultés, pour les soumettre à un examen critique. Nous commencerons par la 7^e séance, dont nous avons donné le texte et la traduction dans notre Chrestomathie arabe.

Le récit commence ainsi dans la traduction: *Proposueram mihi proficisci Barcaïdo; at, cum fulgura venientis festi conspicerem, respui ab illâ urbe discedere, nisi testis fuissem diei ornatûs.* Cette traduction devant, dans l'intention de l'auteur, être littérale, il eût été plus exact de dire: *cum jamjam conspexissem festi venientis fulgura;* car c'est le sens qu'expriment ces mots du texte, وقد شمت.

Hariri, en faisant la peinture du vieillard aveugle qu'il met en scène, dit, qu'il s'arrêta et se tint debout, comme un homme qui a peine à se soutenir, et qu'il salua à la manière d'une personne qui ne peut pas élever

la voix; car c'est là ce que signifie خافت, et c'est ainsi que ce mot est expliqué dans le commentaire, ساكن الصوت لضعفه. Le traducteur latin, qui dit: *substititque ut collapsurus, ac salutavit ut pavidus*, paraît avoir confondu خافت avec خائف; mais une semblable confusion a droit de surprendre.

La phrase qui suit dans la traduction donne lieu à deux observations. M. Peiper fait dire à Hariri, toujours en parlant de ce vieillard: *tùm, precibus peractis, quinque suos (digitos) in perâ gyrando, schedulas protulit variis inscriptas coloribus, nitidis characteribus*. D'abord *precibus peractis* pour فلما فرغ من دعائه, est un contre-sens, car il s'agit dans le texte, non de prières, mais des vœux que le vieillard faisait pour l'assemblée dont il voulait exciter la commisération, et obtenir quelque aumône. En second lieu, il n'y a rien dans le texte qui réponde à *nitidis characteribus*: on y lit que ces papiers avaient été écrits dans un moment de loisir, في اوان الفراغ, en encre de diverses couleurs.

Le traducteur n'est pas plus exact dans les vers qui suivent. Ce qu'il traduit au hasard, par ces mots: *fratribus simulantibus, suadentibus detrimentum, adjutoribusque ad malum exitum*, sans vraisemblablement s'être rendu compte du sens de ce qu'il écrivait, signifie mot à mot: (j'ai été éprouvé) par un traître d'entre les frères, qui me hait à cause de ma pauvreté, et par les intrigues des gouverneurs, qui s'attachent à défigurer mes actions. La seule chose qu'on aperçoit à travers le nuage épais qui enveloppe la traduction latine, c'est qu'on a confondu قال odio habens, avec قائل *dicens*, ou قال *dixit*.

Le vieillard continue ainsi, si nous en croyons M. Peiper: *Quantùm passus sum ignibus odii, egestatis, itinerum, quotiesque incessi laciniis, memoria enarrando non sufficit*; mais au lieu de ces mots, *memoria enarrando non sufficit*, le texte dit, sans que personne fit la moindre attention à moi, mot à mot, et non *veni in ullius mentem*. Le texte a ici une métaphore et un jeu de mots qui n'auraient pas pu arrêter le traducteur, s'il eût consulté ou compris le commentaire.

Le personnage dans la bouche duquel Hariri met le récit de cette aventure dit que, se doutant que le vieillard aveugle et mendiant était Abou-Zeïd de Saroudj, il s'empressa, dès que la prière de la fête fut achevée, et que la foule, en se dispersant, lui permit de quitter sa place, de s'approcher de lui, et qu'il reconnut qu'il ne s'était point trompé dans sa conjecture; ce qu'il exprime ainsi: « Je courus légèrement vers lui, et je le
« reconnu, quoique ses paupières fussent rapprochées l'une de l'autre
« (c'est-à-dire, quoiqu'il eût les yeux cachés sous ses paupières, afin qu'on

« ie crût aveugle); ainsi je m'assurai que ma sagacité était égale à celle du « fils d'Abbas, et la justesse de ma conjecture, pareille à celle d'Iyyas. » On sent que ce passage a besoin de quelques notes, pour développer les allusions de l'auteur, et sans doute on doit regretter que M. Peiper ait privé les lecteurs de ce secours; mais ce n'est pas là ce que je veux faire observer: l'objet de mon observation est la traduction même, conçue en ces termes: *Ibi ad eum volavi, eum inspectu cum palpebris ei concretis*; traduction qui ne rend point le sens du texte, ou, pour mieux dire, qui n'offre aucun sens.

Le soi-disant aveugle, seul avec son ami, ouvre les yeux, et aux reproches que celui-ci lui fait, de gagner sa vie par l'imposture et en contrefaisant l'aveugle, il répond, suivant la version latine: *Cum tempus, quod pater est mortalium, cæcum se simulet, ita ut rectâ aberret viâ in felicitate avertendâ et donandâ, ego quoque cæcum me simulavi*, etc. Il est difficile de comprendre où le traducteur a pris l'idée de ces mots, *in felicitate avertendâ et donandâ*, les mots arabes *في استخائه ومقاصده* signifiant seulement *in suis viis et processibus*.

Le jongleur, après avoir satisfait son appétit aux dépens de son ami, voulant s'échapper sans qu'on sût ce qu'il devenait, pour aller jouer ailleurs quelque autre tour de son métier, prie son ami d'aller lui chercher des cendres de kali, ou de la potasse, pour se nettoyer les mains, et un cure-dent. Il exprime ces deux objets par une multitude de métaphores; il veut, entre autres choses, que les cendres de kali soient douces au toucher, fines comme la poussière de stibium qu'on emploie en collyre, et d'une odeur agréable comme celle du *camphre*, *كافور*. Au lieu de *camphre*, M. Peiper a traduit *flores palmæ*. Il est vrai que le même mot qui signifie le *camphre* veut dire aussi *flores palmæ* aut *involucrum eorum*; mais je ne pense pas qu'il puisse y avoir ici aucune amphibologie. Le pollen des fleurs de palmier mâle a, suivant Kœmpfer, une odeur forte spermatique; on le regarde comme un puissant aphrodisiaque, *quod*, dit cet écrivain, *vel ex seminali halitu conjicias, quem expirat prægravem* (*Amæn. exot. fascic. IV, p. 697*). Quant au cure-dent, Abou-Zeïd veut, entre autres qualités qu'il exige dans cet instrument *qu'il excite l'appétit*, *مدعاة الى الاكل*, c'est-à-dire, suivant le commentaire, qu'il soit fait d'un bois dont l'odeur et la saveur fortifient l'estomac, et facilitent la digestion. Le traducteur s'est imaginé que ce cure-dent devait être tel qu'on éprouvât le désir de l'avaler, *invitans ad ipsum devorandum*, sans doute comme nous disons quelquefois d'un enfant, dans le style familier, qu'il est *joli à croquer*.

Voilà dans une seule séance bien des méprises, encore n'ai-je relevé

que les principales. Je vais soumettre pareillement à un examen critique la 25^e séance.

Dans cette séance, Abou-Zeïd paraît dans une des plus froides journées d'un hiver rigoureux, presque nu, tremblant de froid, et sollicitant de la pitié de ceux qui l'écoutent quelques vêtements pour couvrir sa nudité. L'auteur du récit dit que la rigueur de la saison était telle qu'il demeurait enfermé chez lui, n'en sortant que pour une extrême nécessité, et qu'il se tenait constamment auprès de son foyer. M. Peiper lui fait dire : *Nec reliqui latibulum meum, nec desivi nutrire flammam, nisi ad necessarium officium compulsus*, etc. Il a cru apparemment que مستوقد ناری signifiait *entretenir le feu en lui fournissant des matières combustibles*; mais c'est une méprise évidente : مستوقد est ce que les grammairiens arabes nomment *nom de lieu*, et le sens est : *je ne quittais point mon repaire, ni mon foyer, à la lettre, ni le lieu où brûlait mon feu.*

Le vieillard, glacé de froid, pour toucher plus efficacement le cœur de ses auditeurs, leur rappelle l'inconstance de la fortune. Lui aussi, il fut un temps où il était riche et fort, où son or était prodigué aux malheureux, où sa lance donnait la mort à ses ennemis, où l'hospitalité qu'il exerçait coûtait la vie à ses chameaux, à la lettre, *où ses chameaux se plaignaient, lorsqu'il préparait au matin un repas pour ses hôtes*, تشتكى كومی غداة اقربى. Le traducteur, qui n'a point compris cette pensée, lui fait dire : *lamentabantur camelorum agmina cum manè proficiscerent.*

Dans le temps de son opulence, il se procurait à l'avance tout ce qui est nécessaire pour passer commodément l'hiver et ne point en ressentir la rigueur. Notre jongleur exprime cette pensée d'une manière énigmatique, en faisant allusion à certains vers d'un poète qui avait dit qu'il passait agréablement la mauvaise saison, au moyen de *sept choses*, dont les noms commencent tous par la lettre *caf* : ces sept choses sont un *abri* كفن, une *bourse* bien garnie كيس, une *braisière* كانون, un *verre de vin* كاس طلا, du *rôti* كباب, une *charmante compagne* كس ناعم, et des *habits* كسا. Notre drôle dit donc que, dans le temps où il était riche, il attendait de pied ferme la mauvaise saison, en se procurant d'avance les *caf* de l'hiver; c'est comme si, au lieu de dire que, pour passer commodément une journée d'hiver, il faut avoir du *feu*, des *fouitures*, une *femme* aimable, un *flacon* de bon vin, un *four* bien chauffé, des *fagots*, nous appellions toutes ces choses *les F de l'hiver*. Cette expression énigmatique revient trois fois dans cette séance; elle est même l'âme du récit, le mot sur lequel roule toute l'aventure. Le traducteur latin, qui ne s'en est

pas même douté, a traduit dans un endroit : *hiemi obviam ivi cum iis*, *QUÆ ei tolerandæ SUFFICERENT*; dans un autre, *ut mihi indices QUOMODO hiemem TOLERARE possim*; et dans le troisième, *necessaria ad TOLERANDAM hiemem*. Il a cru, contre toute analogie, que كافات

venait de كنى ou de كفف. Je soupçonne que M. Rückert, qui a imité les séances de Hariri en allemand, n'a pas non plus compris cet endroit.

Puisque la fortune se joue ainsi des mortels, continue le vieillard, que quiconque est sage apprenne donc à la connaître, par la conduite qu'elle a tenue envers moi, et qu'il se hâte de prévenir ses vicissitudes, en faisant de bonnes œuvres, tandis qu'il en a le pouvoir, وليبادر العاقل بحالى وليبادر, صرن اللبالي. Croirait-on que ce texte, qui est d'une clarté parfaite, ait pu être défiguré ainsi : *Prudens exemplum ab hoc meo statu sumito! Sanè festinat mutatio fortunæ?*

Le vieillard s'apercevant qu'un des auditeurs l'a reconnu, et a découvert son imposture, le prie, à mots couverts, de ne pas le trahir, et s'exprimant de manière à n'être compris que de lui, il dit : « Je jure « par la lune et par les discours qui se tiennent au clair de lune, par les « étoiles et par les fleurs, que celui-là seul me couvrira, dont le naturel « est bon, et dont le visage a été imbibé de l'eau de l'humanité. »

انه لن يسترنى إلا منى طاب خيمه واشرب ماء المروة اديمه. Le double sens du mot couvrir, qui peut signifier *vêtir* et *ne pas révéler un secret*, fait toute la finesse de cette phrase. M. Peiper, confondant خيم naturel avec خيمة tente, et choisissant mal entre les diverses significations du mot اديم, a traduit ainsi : *Juro per noctem et lunam, per stellas et flores! hodiè me non teget, nisi cujus bonum est tentorium, cujusque panis humanitatis aqua est conditus*, ce qui semble prouver qu'il n'a compris ni le texte, ni le commentaire.

Plus loin, le vieillard exprime sa reconnaissance envers celui qui lui a fait présent d'une fourrure qui va lui servir de bouclier contre le tremblement اضحت من الرعدة لى جنة; le traducteur latin lui fait dire : *Benedictus qui me vestivit veste pelliceâ, quæ ceu pluma me tutetur contra pluviam tonantis!* Il a confondu رعدة tremblement, avec رعد tonnerre, mais je ne sais où il a pris les idées de plume et de pluie.

L'effronté mendiant, après avoir si bien joué son rôle qu'il se retire accablé sous le poids des fourrures, et vêtu comme un oignon, se vante du succès de sa ruse, et jure par celui qui a fait blanchir sa chevelure, et qui a rendu bonne (ou sainte) la terre de Taïba فوالذى نور الشيبة وطيب تربة طيبة, c'est-à-dire de Médine où est la

sépulture du prophète, que, sans l'artifice dont il a usé, il n'aurait rien tiré de ses auditeurs. Que lit-on au lieu de cela dans la version latine? *Per illum qui nitere fecit canitiem, bonumque paret sepulcrum, ni nudassem me, frustratus abissem et vacuo cophino.* Le commentaire devait pourtant lui apprendre que *طيبة* est l'ancien nom de Médine.

Je me reprocherais de pousser plus loin l'examen de cette traduction. C'est à regret que j'en ai signalé les graves et nombreuses erreurs; mais c'est un devoir de prémunir les personnes qui se livrent à l'étude des textes originaux, contre les traductions qui, au lieu de leur être utiles, peuvent les égarer, et de leur faire voir aussi qu'avant de se hasarder à traduire un écrivain tel que Hariri, il faut s'être rendu maître de la langue et en connaître toutes les finesses. Je ne voudrais pas que les observations que je me suis cru obligé de faire, décourageassent M. Peiper et lui fissent abandonner la carrière dans laquelle il est entré. Son seul tort a été d'entreprendre trop tôt un travail qui, pour le moment, était au-dessus de ses forces, et dont peut-être deux ans plus tard il se serait acquitté avec un plein succès. Il ne faut pas trop en littérature se fier à cet axiôme : *Audaces fortuna juvat.*

SILVESTRE DE SACY.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE française a perdu un de ses membres (reçu en 1817), M. Laya, aux funérailles duquel M. de Jouy a prononcé le discours suivant : « En présence de la tombe qui va se fermer sur les restes mortels d'un homme de bien, vous n'attendez pas de moi l'éloge des talents et des travaux qui l'ont illustré dans la carrière des lettres, qu'il a si honorablement parcourue : dans ce dernier adieu que nous adressons à sa cendre, c'est à ses hautes vertus, à son noble caractère que nous réservons nos hommages. Je ne crois cependant pas m'écarter de la réserve que la sainteté de ce lieu m'impose, en parlant d'un des ouvrages de notre illustre confrère, car cet ouvrage est une action sublime, qui suffit seule pour recommander sa mémoire à la postérité. A l'époque à jamais déplorable où la France gémissait sous le joug de la plus sanglante tyrannie, Jean-Louis Laya ne craignit pas d'élever une voix solennelle et de vouer à l'exécration des siècles les hommes dont le plus grand crime, peut-être, est d'avoir souillé la liberté dans son berceau. La reconnaissance publique a payé sa généreuse audace. Honneur! éternel honneur à L'AMI DES LOIS! Adieu, sage et courageux Laya! tu fus bon citoyen, bon époux, bon ami, bon père. Dors en paix : tu laisses après toi deux tendres fils,

« et leurs gémissements, qui se mêlent si douloureusement à mes dernières paroles, annoncent en eux les dignes héritiers de ta belle âme et de tes nobles vertus. »

Jean-Louis Laya était né à Paris, le 2 décembre 1771; il est mort à Bellevue, le 25 août 1833. Une liste de ses ouvrages vient d'être publiée par M. Ravenel : elle comprend dix-huit articles. Le plus ancien est intitulé *Essais de deux amis* (Laya et Legouvé), Paris, Belin, 1833. Le plus célèbre est *l'Ami des lois*, comédie en cinq actes et en vers, représentée le 2 janvier 1793; ses autres pièces de théâtre sont : *les Dangers de l'opinion*, drame en cinq actes, en vers, 1790; *Jean Calas*, tragédie en cinq actes, 1790; *Falkland, ou la Conscience*, drame en cinq actes, en prose, 1821. Une comédie intitulée *Une journée de Néron*, représentée en 1799, n'a pas été imprimée. On a attribué à Laya la rédaction du rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre. . . . Il a coopéré à la Nouvelle Bibliothèque des Romans, et à la partie littéraire du Moniteur.

L'Académie française a publié les discours prononcés à la réception de M. Tissot, par le récipiendaire et par le directeur, M. de Jouy, 24 pages in-4°; le discours de M. de Jouy sur les prix de vertu, 14 pages; les rapports de M. Arnault sur les concours aux prix d'éloquence et de poésie, 10 pages in-4°; *la Mort de Bailly*, par M. Émile de Bonnechose, poème (de 202 vers) qui a obtenu le prix, 8 pages in-4°, de l'imprimerie de M. Firmin Didot.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a publié le rapport de M. de Laborde sur les mémoires concernant les antiquités nationales, qui ont été envoyés au concours; 9 pages in-4°. M. Firmin Didot a imprimé aussi la notice sur la vie et les ouvrages de M. Champollion le jeune, par M. Sylvestre de Sacy; 47 pages in-8°.

Un rapport fait à l'Académie des sciences par M. Costaz, sur l'ouvrage de M. de Tournon intitulé *Études statistiques sur Rome et la partie occidentale des états romains*, a été imprimé chez M. Paul Renouard; 27 pages in-8°.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Encyclopédie des gens du monde. Paris, presse mécanique de Duverger, librairie de Treuttel et Würtz, 1833; tome 1^{er}, 1^{re} et 2^e parties (A-Anquetil), in-8°, 823 pag. (xiv, 800 à 2 col. et ix à 3 col.). Prix, 10 fr. à Paris; 12 fr. dans les départements. — On avait des encyclopédies savantes : c'est une encyclopédie élémentaire qui s'offre aujourd'hui au public. Les Anglais ont un recueil de ce second genre sous le titre de *Conversation's lexicon*, et le recueil français en emprunte des articles qui sont désignés par les lettres C. L. ou C. L. m; mais en général, la rédaction des deux volumes que nous annonçons est nouvelle. Le prospectus contient une très-longue liste des collaborateurs dont plusieurs (MM. Berville, Fréd. Cuvier, Depping, de Fortia, Ganilh, Gence, Jouffroy, de Jouy, Klaproth, la Boderie, Orfila, Parisot, Reinaud, Villemain, Walckenaer.) ont en effet rédigé une grande partie des articles (au nombre de plus de 1,250) qui remplissent ici 1,600 colonnes (en petit caractère neuf dit gaillarde, sur papier grand raisin). — Le but qu'on s'est proposé et qu'on paraît avoir atteint, est de réunir et d'enchaîner des notions élémentaires,

recommandables à la fois par leur précision, par leur exactitude et par leur utilité. L'ouvrage embrasse réellement tout le système des connaissances humaines : grammaire, littérature, philosophie, sciences morales et politiques, sciences physiques et mathématiques, arts, médecine, jurisprudence, théologie; histoire ancienne et moderne (jusqu'en 1832), civile, ecclésiastique et littéraire. C'est un abrégé des grandes encyclopédies, des grands dictionnaires de sciences et d'histoire, de la Biographie universelle, et même de la Biographie des contemporains.

M. Accii Plauti Comœdiæ, cum selectis variorum notis et novis commentariis, curante J. Naudet, xlviro in regiâ inscriptionum academiâ, et humaniorum studiorum inspectore. Volumen tertium (Pœnulus, Pseudolus, Rudens, Stichus, Trinumus, Truculentus. — Fragmenta. — Querolus. — De Plauto testimonia. — Vita Plauti. — Index editionum et versionum). Parisiis, excudebat Firminus Didot, 1832, in-8°, 643 pages. — Volumen quartum: Index verborum universus. *Ibid.*, 615 pages in-8°, min. caract., 2 col. — Ces deux tomes sont le LXX^e et le LXXI^e de la collection des Classiques latins de feu M. Lemaire. — *Théâtre de Plaute*, traduction nouvelle, accompagnée (du texte latin et) de notes, par M. Naudet, membre de l'Institut (inscriptions et belles-lettres). Tome II: *la Marmite* (Aulularia), *les deux Bacchis*. Paris, C. L. F. Panckoucke, 1833, 420 pages in-8°, 95^e livraison de la Bibliothèque latine-française. Nous nous proposons de rendre compte de ces trois volumes dans l'un de nos prochains cahiers. Voyez sur les tomes précédents, *Journal des Savants*, mars 1830, page 196, et novembre, pag. 678-688.

On annonce la publication prochaine d'une traduction en vers français de la *Pharsale de Lucain*, par M. Lepernay, membre émérite de l'université: 2 volumes in-8°, avec le texte latin en regard de la version, et un portrait de Lucain. Prix, 15 francs, et pour les souscripteurs, 12 francs; on souscrit chez Pinard et Panseron, rue Saint-Denis, n° 308, passage Lemoine.

Pensées en vers, par M. C. L. Mollevault: seconde édition. Meudon, imprimerie de J. Delacour, et à Vaugirard, rue de l'École, n° 52, 1833; viij et 104 pages in-18, 847 distiques distribués en quatre livres: I. Ordre social. II. Sciences et arts. III. L'homme et la femme. IV. Sujets divers; outre la préface en quinze distiques sur la pensée, et l'épilogue en vingt-cinq sur la vie.

Comme la voix grandit dans le clairon pressé,

Les entraves du vers grandissent la pensée.....

Chez un peuple vieilli, par le vice abattu,

La bienséance est la vertu....

Muse, poursuis le vice et combats nos travers:

Ton indignation enfante les beaux vers....

Vouloir l'homme parfait est un enfantillage:

Prends-le, comme l'argent, avec son alliage....

Quand de ton entretien on sort content de soi,

On l'est de toi....

Un simple jeu demande une étude suivie,

A plus forte raison le grand jeu de la vie.

Véland le forgeron: Dissertation sur une tradition du moyen âge, avec les textes islandais, anglo-saxons, anglais, allemands et français; Romans qui la concernent; par M. G. B. Depping et M. Francisque Michel. Paris, Firmin Didot, 1833; viij et 99 pages. Veland, personnage de la mythologie scandinave,

a des traits de ressemblance avec le Vulcain et avec le Dédale des Grecs : il est le sujet d'un chant de l'Edda et de la Wilkina-saga, composition moins ancienne. Il est, dans les croyances populaires du moyen âge, surtout au nord de l'Europe, un habile orfèvre, armurier, forgeron, statuaire, ciseleur, fondeur, un peu magicien et fort malin. Après avoir suivi le cours de ces traditions, M. Depping conclut que leur origine grecque ne saurait être méconnue. Cette dissertation très-instructive est accompagnée de notes et de citations : M. Francisque Michel, qui les a rassemblées, vient d'être chargé par M. le ministre de l'instruction publique de visiter les archives et bibliothèques de l'Angleterre, pour y prendre des notices ou des copies de tout ce qui peut concerner l'histoire et l'ancienne littérature de la France.

De la littérature française au XIX^e siècle, considérée dans ses rapports avec les progrès de la civilisation et de l'esprit national, par M. Cyprien Desmarais. Paris, imprimerie de Bacquenois, librairie de Tenon, 1833, in-8°, 336 pages. Prix, 6 francs.

Histoire universelle de Justin, extraite de Trogue Pompée; traduction nouvelle par MM. Jules Pierrot et E. Boitard. Paris, Panckoucke, 1833, in-8°, 420 pages. Prix, 7 francs. Ce volume fait partie de la Bibliothèque latine-française : le suivant appartient à une collection purement latine qui aura 60 à 70 tomes.

Nova scriptorum latinorum collectio ad optimas editiones recensita (volumen primum). *C. J. Cæsaris opera*, cum lectissimis variorum notis, quibus suas adjecit Eligius Johanneau. Parisiis, Panckoucke, 1833, in-8°, 284 pages. Prix, 4 francs.

Histoire du progrès de la civilisation en Europe depuis l'ère chrétienne, par M. Roux Ferrand; 6 volumes in-8°, dont le premier est en vente; le second paraîtra au commencement de janvier 1834 : les autres se succéderont à des époques régulières et très-rapprochées. On souscrit chez les libraires Hachette et Paulin, à raison de 7 francs par volume; le prix sera de 8 francs pour les non-souscripteurs. Des fragments de cet ouvrage ont été insérés d'avance en certains recueils périodiques, spécialement dans le Journal de la Société de la morale chrétienne.

Collection de documents et témoignages tendant à établir la vérité dans l'histoire, ou *Mémoires de Tous*. On annonce sous ces titres dix tomes in-8° qui doivent paraître de mois en mois, à partir du 10 octobre prochain, chez Levavasseur, rue de Choiseul, n° 9. Prix de chaque volume, 7 fr. 50 c.

Histoire des Français, par M. Simonde de Sismondi, correspondant de l'Institut de France, tome XXII^e (Fin du règne de François I^{er}, années 1538-1547; règne de Henri II jusqu'à l'abdication de Charles-Quint, en 1555). Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, 1833, in-8°, 592 pages. Nous nous proposons de rendre compte de ce volume, ainsi que de l'article suivant.

Histoire des Français des divers états, aux cinq derniers siècles, par M. Amans-Alexis Monteil; tomes V et VI, xvi^e siècle. Paris, imprimerie de Duverger, librairie de Janet et Cotelle; 1832, 2 vol. in-8°, 504 et 628 pages.

Histoire de la ville de Théroüanne, ancienne capitale de la Morinie, et notices historiques sur Fauquemberg et Renti, par M. Piers, bibliothécaire de la ville de Saint-Omer : volume in-8° de 120 pages, imprimé à Saint-Omer, chez Lemaire. Prix, 2 francs. Théroüanne a été détruite en 1552 : il en subsiste

des ruines à trois lieues et demie au sud de Saint-Omer. L'histoire de cette ancienne ville est comprise dans l'ouvrage de Malbrancq de *Morinis*, et il existe, sur son désastre, un livre particulier intitulé : *Jacobi Marchesi*, dialogus de Morini, quod Teruanam vocant... expugnatione... Antuerpiæ, 1555, in-8°.

Histoire de la ville de Bergues-Saint-Winoc : Notices historiques sur Hondschoote, Wormhoudt, Gravelines, Mardick, Bourgbourg, Watten, &c., par M. H. Piers. Saint-Omer, imprimerie de Vanelslant, 1833, 160 pages in-8°.

Les recherches et antiquités de la province de Neustrie, à présent duché de Normandie, comme des villes remarquables d'icelle, mais plus spécialement de la ville et université de Caen; par Charles de Bourgueville, sieur de Bras; nouvelle édition publiée par les soins et aux frais de plusieurs habitants de Caen, ornée du plan de cette ville d'après Belleforest, et précédée d'une notice biographique. Caen, imprimerie de Chalopin; Rouen, librairie de Frère; Paris, librairie de Lance, 1833, 510 pages in-8°. Pr. 10 fr.; papier vélin, 15 fr.; grand papier, 24 francs. La première édition de ce livre est de 1588, à Caen, chez Lefevre, in-4°; il a été réimprimé, ou plutôt contrefait, en 1705 à Rouen, sous la date de 1588. (David Clement, Biblioth., tome V, page 167; Biblioth. histor. de la France, tome III, page 367, n° 34,930). On croit qu'il en existe une troisième édition, et que celle qui paraît aujourd'hui est la quatrième. « Ce livre, dit Huet (Origines de Caen, page 345), tout défectueux qu'il est, est « un trésor qui nous a conservé la connaissance d'une infinité de choses de notre « patrie, qui, sans ce travail, seraient demeurées dans l'oubli. Il ne faut que le « lire pour y reconnaître le caractère de l'auteur : un esprit naturel, franc, « simple et équitable, une morale douce, des maximes saines, etc. » Bourgueville, né le 6 mars 1504, mourut presque nonagénaire, en 1593.

Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne, par M. Jean Florimond Boudon de Saint-Amans, publiée par M. Casimir Boudon de Saint-Amans, son fils. Le prospectus, imprimé à Agen, chez A. P. Currius (8 pages in-8°), annonce cet ouvrage posthume comme un abrégé chronologique embrassant un espace d'à peu près vingt (dix-neuf) siècles, depuis l'an de Rome (698, 58 avant J. - C.) jusqu'à l'an 1814 de notre ère. L'auteur dit qu'il a suivi les traces du président Hénault; mais il avait, selon son éditeur, *autant de goût, plus de jugement, surtout plus de connaissances positives*. Cette histoire doit paraître incessamment en un seul gros volume in-8°, y compris une table analytique dressée, est-il dit, *dans l'intérêt de l'ouvrage*, et pour faciliter les recherches du lecteur. La souscription est ouverte à raison de 7 francs 50 cent. chez M. Currius, à Agen. Après le 1^{er} octobre prochain, le prix sera de 8 francs 50 centimes.

Dictionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne, par M. E. Garcin. Draguignan, Bernard, 1833, 2 vol. in-8° qui paraîtront par livraison de 80 à 100 pages. La première a été publiée, elle sera suivie de neuf autres au plus. Prix de chaque livraison, 1 fr.

C'est de Jehanne-la-pucelle, légende de la fin du xv^e siècle. Paris, impr. de Béthune, librairie de Guyot, 1833, 2 vol. in-8°, ensemble 532 pages, avec une planche lithographiée. Pr. 12 fr.

Histoire de la vie et des ouvrages de Raphaël, par M. Quatremère de Quincy, deuxième édition, revue et augmentée. Paris, impr. et librairie d'Adrien Leclerc, 1833, in-8°, 480 pages avec un portrait et un *fac-simile*. Prix, 10 fr.

Notice historique sur M. Sallier, ancien maire d'Aix, lue à la séance publique annuelle de l'Académie, du 8 juin 1833, par M. Rouard, bibliothécaire. Aix, impr. de Pontier fils: 20 pages in-8°. Né à Aix en 1767, François Sallier y est mort le 20 février 1831. Il avait rempli des fonctions administratives et cultivé les lettres et les arts; il possédait un cabinet d'antiquités.

De l'Ophiolatrie, ou culte du serpent, appliquée à l'explication des monuments de Carnac et des monuments de la Grèce et de Rome dans lesquels figure le serpent, par M. de Penhouet. Nantes, 1833, in-8°.

Notice sur un sarcophage royal nouvellement découvert en Égypte et transporté de Thèbes à Paris (avec l'obélisque de Louxor), par M. Champollion-Figeac. Paris, veuve Agasse, 6 pages in-8°, extraites du Moniteur du 25 juillet 1833.

Nouvel essai sur la philosophie de l'homme, où l'on fait dériver d'un principe unique le mouvement spontané, la vie, la sensibilité et la pensée, par M. de Nigris, réfugié italien. Dôle, impr. de Prudent, 1833, 60 pag. in-8°.

Principes d'économie politique et de finance, appliqués, dans l'intérêt de la science, aux fausses mesures des gouvernements, aux fausses spéculations du commerce, et aux fausses entreprises des particuliers, par M. Ganilh, ancien député. Le prospectus (Paris, Firmin Didot et Bossange père, 12 pag. in-8°) annonce que l'ouvrage se publiera par livraisons, qui formeront en chaque année un vol. in-8° de 500 pages au moins, dont le prix sera de 12 fr. à Paris, de 14 dans les départements.

Abrégé du grand dictionnaire de technologie, ou Nouveau dictionnaire universel des arts et métiers et de l'économie domestique, industrielle et commerciale, par MM. Francoeur, Robiquet, Payen et Pelouse; tome I^{er} (A-Bor). Paris, impr. de Bachelier, librairie de Thomine, 1833, in-8°, 460 pages et un cahier de 10 planches in-4°.

La Science de l'ingénieur, par M. Delaistre; deuxième édition, revue et augmentée par M. Lagueranne, 3 vol. in-4°. Prix, 40 fr.

Le Vitalisme expliqué, ou Nouvelle doctrine physiologique et médicale, parfaitement applicable à tous les faits et incomparablement plus favorable à la pratique, ainsi qu'à la théorie de l'art de guérir, que les vues étroites, extérieures, matérielles et mécaniques qui dominent si malheureusement aujourd'hui; par M. Alex. Surin; deuxième édition; Paris, impr. de Locquin, librairie de Bêchet jeune, 1833, 108 pag. in-8°.

Physiologie de l'homme aliéné, appliquée à l'analyse de l'homme social, par M. Scipion Pinel. Paris, impr. de Tilliard, libr. de Rouvier et E. Lebouvier, 1833, 448 pag. in-8°. Prix, 6 francs.

Nouveaux éléments de pathologie médico-chirurgicale, ou Traité théorique et pratique de médecine et de chirurgie, par M. L. Ch. Roché, D. M. P., et M. L. Sanson, chirurgien de l'Hôtel-Dieu; 3^e édit. revue et augmentée. Paris, impr. de Cosson, librairie de Baillièrre, 1833, 5 vol. in-8°. Pr. 36 fr.

Recherches sur la nature et la cause du choléra-morbus, par M. P. Ledeschault, docteur en médecine. Paris, 1832, in-8. L'auteur a cru reconnaître la cause du choléra dans la formation spontanée d'un poison très-actif, ayant, comme l'acide hydrocyanique, le cyanogène pour radical. Ce principe délétère, contenu dans le sang, envahit le système nerveux, entrave les mouvements de la circulation, et produit les effets qu'on a eu trop d'occasions de remarquer. — *Mémoire sur la formation et la contagion apparente des atmos-*

phères cholériques, présenté à l'Académie des sciences par M. le baron de Beaumont, lieutenant-colonel, ancien élève de l'école polytechnique. Paris, impr. de Lefebvre, librairie de Paulin, 1833, 120 pages in-8°. Ce mémoire est divisé en quinze sections : les huit premières contiennent des observations générales qui peuvent sembler un peu vagues. Les sept dernières offrent une instruction plus accessible, plus immédiatement applicable. L'auteur y distingue deux éléments d'infection, l'un matériel, et l'autre moral, savoir la peur, qui est contagieuse, et qui a plus qu'aucune autre cause multiplié les victimes.

Clinique médicale, suivie d'un *Traité des maladies cancéreuses*, par M. J.-B. Cayot, ancien professeur à la faculté de médecine de Paris, in-8° de près de 700 pag. Prix, 7 fr., chez Bleyne.

Études physiologiques et pathologiques sur les organes de la voix humaine, par M. Bennati. Paris, Baillière, 1833, in-8°, avec des planches.

Tableau synoptique et statistique de toutes les espèces de bégaiements, et des moyens curatifs qui conviennent à chaque variété en particulier, suivi de l'articulation artificielle de toutes les lettres et de tous les sons qui arrêtent le plus souvent les bégues ; par M. Colombat, de l'Isère. Paris, imprimerie de Marchand-Dubreuil, librairie de Mansut, 1833, 32 pages in-4°.

Traité pratique des actes privés, et Modèles de tous les actes tant civils que commerciaux que l'on peut faire sous signature privée, précédés ou accompagnés des dispositions des lois et des observations nécessaires à leur intelligence, avec le tarif des droits d'enregistrement et une table analytique et alphabétique, par M. J. Malpeyre. Paris, Dupont, 1833, 288 pages in-18. Prix, 2 francs. — *Nouveau formulaire d'actes sous seing-privé*, d'après les dispositions des Codes civil et de commerce et l'opinion des meilleurs commentateurs, avec l'indication des cas où le timbre et les droits d'enregistrement doivent être fixes et proportionnels, d'après les lois de la matière ; suivi du Pétitionnaire, donnant le modèle de toutes les demandes, pétitions, etc., par M. Paulin. Versailles, imprim. de Marlin ; Paris, librairie de Lebigre, 1833, 264 pag. in-12. Prix, 3 francs.

Traité des minorités, tutelles et curatelles, de la puissance paternelle, des émancipations, conseils de famille, interdictions, et généralement des capacités et incapacités qui naissent de ces diverses situations, suivant la nouvelle législation, par M. A. Magnin. Paris, impr. de Marchand-Dubreuil, librairies de Marnier, de Nève, de M^{me} Béchet, 1833, 2 vol. in-8°, ensemble de 1520 pag. Pr. 16 fr.

Des qualités et des devoirs d'un président de cour d'assises, et des améliorations à introduire dans l'administration de la justice criminelle, par M. Gaillard, conseiller honoraire à la cour de cassation. Paris, Pihan Delaforest, 1833, in-8°, 313 pages. Les observations dont ce volume se compose sont les fruits d'une longue et honorable pratique.

Traité complet de diplomatie, ou Théorie générale des relations extérieures des puissances de l'Europe, d'après les plus célèbres autorités, par un ancien ministre. Paris, impr. de Gratiot, librairie de Treuttel et Würtz, 1833, 3 vol. in-8°. Pr. 34 fr. ; papier vélin, 36 fr.

Herméneutique sacrée, ou Introduction à l'écriture sainte en général, et en particulier à chacun des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, par M. Hermann Janssens, prêtre du diocèse de Liège (revue, corrigée et augmentée par M. l'abbé Glaire, professeur d'hébreu à la faculté de théologie de Paris). Paris, Blaise, 1833, 3 vol. in-12.

*Codex de Advocatis seculi XIII, de Imitatione Christi et contemptu mundi omniumque ejus vanitatum lib. iv, fideliter expressus, cum notis et variis editionibus, curante equite G. de Gregory, editio princeps. Parisiis, Firm. Didot, 1833, in-8°, 448 pages et 6 tableaux. Pr. 20 fr. — De Imitatione Christi. . . libri iv. Codex de Advocatis seculi XIII, cum notis et var. lectionibus, curante (eodem) *ibid.*, 1833, in-8°, 444 pag., cum quinque fac sim., et unâ tab. Le but de cette publication est de soutenir qu'il existe un manuscrit du XIII^e siècle des 4 livres de l'Imitation, et d'attribuer cet ouvrage à J. Gersen. Voy. *Journal des Savants*, octobre et novembre 1827.*

Méditations religieuses en forme de discours, pour toutes les époques, circonstances et situations de la vie domestique et civile, traduites par MM. Monnard et Gence, d'après l'ouvrage allemand intitulé *Stunden der Andacht*, tom. V; 1^{re} partie. Paris, impr. de Marchand-Dubreuil, librairie de Treuttel et Würtz, 1833, 344 pages. Cet ouvrage, dont nous avons annoncé les tomes précédents, continue d'obtenir un honorable succès. Le volume qui vient d'être publié contient vingt-six discours entre lesquels nous indiquerons ceux qui sont intitulés : *Religiosité et jeunesse*. . . Empire sur soi-même; *Activité utile*. . . Dangers des plaisirs de la société; de l'éducation des femmes. . . Excuses du vice. . . Petites causes, grands effets, etc. On a pu remarquer dans le premier de ces titres un mot qui n'est pas français : mais les traducteurs ont été obligés de l'employer, parce que l'auteur allemand distingue expressément la religion de la *religiosité*. « L'union de l'âme avec Dieu, dit-il, c'est la religion qu'il nous a révélée : le saint zèle qui réalise et accomplit cette union, c'est la *religiosité*. » L'expression française serait plutôt sentiment religieux. En latin, Apulée a écrit *religiositas*.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le *Journal des Savants*. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Roman de Garin le Loherain, par M. Paris. (Second article de M. Raynouard.)	Pag. 513.
Constantinople et le Bosphore de Thrace, par M. le comte Andréossy. (Article de M. Girard)	525.
Supplément à l'ouvrage intitulé le <i>Tezkéret-awakiat</i> . (Article de M. Silvestre de Sacy.)	532.
Règles de l'islamisme, ou Usages des musulmans de l'Inde, par M. G. A. Herklotz. (Second article de M. Garcin de Tassy.)	539.
Le Mahāvansi, le Rādjaratnākari, et le Rādjavāli, par M. Edward Upham. (Article de M. Eugène Burnouf.)	549.
Haririus latinus, par M. Rudolphe Sam. Peiper. (Article de M. Silvestre de Sacy.)	564.
Nouvelles littéraires	570.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA du cahier d'août. Pag. 579, l. 28, réunis, *lis.* réunies; 481, not. I. 2, on le, *lis.* on la; lig. 30-32, 3, 4, 5, *lis.* 2, 3, 4; 482, lig. 8, un talent, *lis.* deux talents; 484, supprimez *mais il paraît*, etc.; 485, not. 2, 35, *lis.* 25; 512, lig. 23, ἑλεφας, ρινοκερωσ, *lis.* ἑλέφας, ῥινόκερωσ; ligne dernière, effacez *Faver*.

JOURNAL DES SAVANTS.

OCTOBRE 1833.

*DE L'ASIE, ou Considérations religieuses, philosophiques et littéraires sur l'Asie; ouvrage composé et dédié à M. le baron Silvestre de Sacy, par M^{me} V^{***} de Ch^{***}. Paris, 1832, 4 vol. in-8°.*

LA lecture seule de ce titre, que j'ai transcrit exprès en entier, indique assez le point de vue auquel je dois me borner en rendant compte d'un ouvrage que l'auteur a bien voulu me dédier, me donnant ainsi publiquement un témoignage d'estime auquel j'attache le plus grand prix.

L'ouvrage dont je vais indiquer le sujet et les principales divisions, fruit de beaucoup de lectures et de méditations, n'est à proprement parler que le développement de cette unique pensée, que c'est à l'Asie, et à l'Asie seule, qu'il faut rapporter les éléments de toute civilisation; que c'est dans l'Asie que les facultés de l'homme se sont primitivement développées; enfin que, si la société, et la religion qui est la base nécessaire de toute société, tiennent à la nature même de l'homme, et sont nées avec le genre humain, c'est en Asie qu'on doit chercher l'origine des institutions diverses qui, modifiées par les temps et par les lieux, ont fait apparaître les nations qui se sont succédé depuis l'origine de toutes choses, sous une multitude d'aspects et de formes variés, dont l'effet a pu être de dérober à des yeux peu attentifs ou prévenus l'unité et l'identité d'origine; car, comme le dit élégamment M^{me} V. de Ch., « ces institutions dont l'histoire atteste l'existence, et dont les matériaux cent fois brisés servent à recréer presque nécessairement des combinaisons toutes semblables, nous les retrouvons en Asie. »

Dans un sujet aussi vaste, et dans le développement d'une idée qui embrasse un si grand nombre de considérations, il était indispensable de se tracer un plan, et d'indiquer l'ordre suivant lequel viendraient se présenter et se grouper les faits nombreux dont la réunion devait servir de preuves et de démonstration au théorème principal et même unique qui forme le sujet de l'ouvrage. Voici en quels termes M^{me} V. de Ch. expose la marche qu'elle se propose de suivre : « J'entreprends, dit-elle, d'étudier « l'état et les destinées de l'Asie : je me propose d'y suivre la trace des « systèmes religieux que le temps y a développés, et d'en indiquer l'en- « chainement, ainsi que les modifications ; je présenterai dans le même « ordre les considérations que m'aura suggérées l'étude de la philosophie, « des arts, des sciences, dans l'Orient ; je finirai par l'exposé rapide des « faits de son histoire. Je ne me flatte pas d'offrir dans toute son étendue « l'histoire religieuse, littéraire et philosophique de l'Asie ; il suffira à mes « efforts d'en préparer une sorte d'introduction, et d'appeler sur ce grand « sujet des travaux qui en soient plus dignes. »

Le premier volume se divise en deux parties. Dans la première l'auteur s'occupe de la religion. Les considérations relatives à ce sujet sont subdivisées en cinq époques : 1^o depuis les premiers temps connus jusqu'au XVI^e siècle avant notre ère ; 2^o depuis le XVI^e jusqu'au VI^e siècle avant l'ère chrétienne ; 3^o depuis le VI^e siècle avant l'ère chrétienne jusqu'au commencement de cette ère ; 4^o depuis l'ère chrétienne jusqu'au VII^e siècle ; 5^o depuis le VII^e siècle jusqu'à nos jours.

La seconde partie est consacrée à la philosophie, à la littérature et aux arts. Trois époques seulement fournissent ici trois subdivisions : la première est conforme à la première subdivision relative à la religion ; la seconde s'étend du XVI^e au IV^e siècle avant l'ère chrétienne ; la troisième, partant du point où se termine la précédente, nous conduit jusqu'au commencement de l'ère chrétienne ; elle est rejetée en partie dans le second volume, où elle est suivie de trois autres subdivisions : la quatrième, commençant avec l'ère chrétienne, s'étend jusqu'à l'hégire ; la cinquième, à partir de l'hégire ou du VII^e siècle, nous conduit jusqu'au XVI^e ; enfin la sixième et dernière continue le même sujet jusqu'au temps actuel. La Chine et le Japon sont l'objet d'un chapitre particulier, qui n'offre aucune subdivision.

Sous le rapport religieux, peu de personnes sans doute seront disposées à contester à l'Asie son influence sur les doctrines, les traditions et les pratiques qui se retrouvent partout, dans les premières pages de l'histoire de la civilisation. « Trente-quatre siècles, dit notre auteur, séparent les « temps de Moïse et ceux où nous vivons, et la Genèse qu'il a écrite est « le monument incomparable de la plus haute sagesse humaine, et la

« philosophie y retrouve les archives du genre humain. Moïse expose la
 « création, toutes les traditions en retentissent; il expose le déluge, tout
 « l'atteste dans les souvenirs dont les hommes composent leur histoire; il
 « peint la noble vie des pasteurs sur la terre et les relations intimes de
 « leurs pensées avec l'inspiration de Dieu, les fictions mêmes en font foi.
 « Il peint les sociétés des hommes comme il les a vues de son temps; celui
 « qui sonde l'antiquité y retrouve tous les traits de ses tableaux. Je n'es-
 « saierai pas de marquer à quelle époque les castes se distinguèrent dans
 « l'Inde, et jusqu'à quel degré l'hérédité des professions imposa son joug
 « à l'Égypte, mais je ne puis douter que ce système n'existât au temps de
 « Moïse, quand je le vois, au sortir de l'Égypte, consacrer spécialement
 « une tribu d'Israël au soin des sacrifices de toutes les tribus; les lévites
 « portent témoignage, et des brames du Gange, et des hiérophantes de
 « Memphis. »

Le sacrifice partout est l'acte solennel par lequel l'homme reconnaît sa dépendance de la divinité, soit que, fidèle aux premières traditions, il n'offre le tribut de sa gratitude, l'hommage de sa soumission, sa prière, l'expression de ses vœux et de ses espérances, qu'au Dieu unique, auteur de son être, créateur de tout ce qui existe, arbitre souverain de ses destinées; soit que, séduit par les formes de ce qui se passe sous ses yeux, et succombant sous l'idée d'un être dont la science embrasse en même temps toutes les époques et tous les lieux, dont la puissance s'étend à tout, dont la sagesse gouverne tout, et fait servir les intelligences et les volontés, comme la matière et les formes qu'elle revêt, à l'exécution de ses décrets, il partage les attributs du souverain modérateur entre une multitude d'agens invisibles. Or le sacrifice, n'est-ce pas dans l'Asie que nous le voyons commencer avec l'origine des choses? « Si les pasteurs de l'Asie (ici je laisse
 « parler l'auteur) ignoraient la structure des temples, le sacrifice, l'obla-
 « tion ne leur étaient point étrangers. Abel, avant le déluge, offrait à
 « Dieu les prémices de ses troupeaux; Caïn, les prémices de sa culture;
 « à la sortie de l'arche, Noë immola des victimes, choisies entre les animaux
 « échappés comme lui au déluge; Melchisédech, roi de Salem et prêtre du
 « Très-Haut, offrit le pain et le vin après la victoire d'Abraham, et bénit
 « le vainqueur. »

Si le sacrifice dégénéra, chez tant de nations, en un acte qui outrage l'humanité; si l'homme crut honorer la divinité, s'assurer ses faveurs, et éloigner les effets de sa vengeance en versant sur les autels de ses dieux le sang de son semblable, on peut penser que cette erreur lui fut suggérée par l'obéissance d'Abraham à une voix céleste qui n'avait pour but que de mettre à l'épreuve la foi et la confiance du patriarche. « Le sacrifice

« d'Abraham, dit M^{me} V. de Ch., est une de ces grandes traditions consacrées
 « à jamais dans la mémoire des hommes : le temple est un désert, mais
 « illimité, comme la mer dont le soleil parcourt en silence l'immensité.
 « Deux seuls êtres s'y agrandissent de leur rapport unique et intime avec
 « le Très-Haut ; Dieu commande, et la créature obéit. . . . Le sentiment
 « qui détermina l'obéissance d'Abraham fut sans doute celui qui immola
 « des enfants à Moloch, à Saturne, ensanglanta les autels des dieux, et fit,
 « au nom de la patrie, étouffer le cri de la nature, et dévouer même par
 « leurs pères des fils ou des filles en victimes ; mais ici, le vrai Dieu créa-
 « teur, content d'avoir élevé jusqu'à lui les pensées de ses deux serviteurs,
 « confirma les lois de la nature que lui-même avait dictées, et le bras
 « d'Abraham fut retenu. »

En parcourant de la sorte les points les plus saillants des doctrines, des pratiques, des sentiments, des préjugés même et des erreurs qui se rattachent à la religion, et se reproduisent chez toutes les nations où l'humanité n'est pas complètement dégradée, on en trouve le type ou le modèle primitif chez les Hébreux, la nation, entre toutes celles de l'Asie, dont les monuments historiques remontent à la plus haute antiquité.

Je ne suivrai point l'auteur dans le développement de ces idées, et le rapprochement de tant d'objets et de systèmes divers. J'indiquerai seulement aux lecteurs, comme dignes de leur attention, les dernières pages de cette première partie, où M^{me} V. de Ch. institue une sorte de parallèle entre la religion naturelle et les systèmes opposés auxquels elle a donné naissance : d'un côté le spiritualisme porté au plus haut degré, de l'autre le panthéisme ; la religion judaïque, le christianisme qui a élevé l'homme à des idées plus nobles et plus dignes de lui-même et de son auteur, et le mahométisme qui l'a fait rétrograder vers la matière et les idées grossières, sans cependant l'avilir comme le paganisme par un culte aussi contraire à la raison qu'outrageant pour la morale. Ce parallèle aurait pu sans doute être présenté en traits plus forts, et sous une forme plus sévère, et par cela même plus propre à en faire ressortir les conséquences ; mais je ne m'arrête pas à cette observation, qui peut s'appliquer à d'autres parties de l'ouvrage. Je veux seulement, avant de passer à un autre sujet, faire observer ce que l'auteur, à l'occasion des persécutions auxquelles ont été exposés les disciples de Zoroastre, de la part des musulmans, d'abord dans la Perse, et ensuite dans l'Inde, dit de certaines communications supposées entre l'Asie et l'Amérique. « On a lieu de conjecturer que ce fut
 « à une seconde persécution que le Pérou dut ses Incas, ses dieux et ses
 « instituteurs terrestres. Le soleil fut le dieu d'une contrée qu'il ne cesse de
 « parcourir, et sa lumière, interprétée par le sage Mango-Capac, civilisa en

« peu d'instants le peuple qui se la rendit propre. L'empreinte de l'Asie se
« trouve dans le Nouveau-Monde, et au Mexique, et parmi les Incas, et
« jusque dans les forêts. » Je ne pense pas qu'on ait fait jusqu'ici de grands
progrès vers la solution de ce problème, auquel notre auteur revient encore
dans son troisième volume, et je crois en général qu'on est trop prompt à
expliquer par des communications entre des nations fort éloignées, et par
un contact admis sans preuves historiques, des faits qui tiennent à la
nature et à la tendance de l'esprit humain, lesquelles sont les mêmes sous
tous les climats, quoique diversement modifiées.

Après avoir considéré les rapports de l'Asie avec les autres régions où
s'est successivement étendue la race humaine, sous le point de vue des
doctrines et des pratiques religieuses, l'auteur reprend de nouveau le
même parallèle, en l'appliquant à la philosophie, à la littérature et aux
arts. Les langues et les divers systèmes d'écriture, la musique et la poésie
qui appartiennent au langage, la peinture et la sculpture qui se lient
naturellement à l'écriture, attirent d'abord son attention. L'Égypte,
Moïse, ses écrits, le livre de Job, occupent, dans le premier chapitre de
ce second livre, une place importante. A ces premières époques de l'his-
toire des connaissances humaines, il est difficile d'établir des limites entre
les diverses parties qui forment leur ensemble, et quand on recherche
leur naissance, leurs premiers développements, et leurs progrès pendant
les siècles qui ont précédé la civilisation de la Grèce, on est contraint à
réunir, pour ainsi dire, en une seule masse les traditions relatives aux
sciences, à la littérature et aux arts, quoiqu'elles aient des objets assez
divers. Par là, ces traditions s'éclairent réciproquement. Il n'est pas moins
nécessaire de rapprocher les traditions ou les faits qui appartiennent à des
contrées fort éloignées l'une de l'autre. On ne doit donc pas être surpris
de voir figurer ici, auprès de l'Égypte et du berceau du peuple hébreu, la
Phénicie et ses colonies, la Perse, la Chaldée, l'Inde, la Chine. On peut
espérer aujourd'hui que, quand M. Champollion aura trouvé un successeur
qui développe et féconde ses découvertes, ces temps anciens, recouverts
pour le domaine de l'histoire, en recevront une nouvelle lumière, et que
bien des conjectures et des systèmes seront remplacés par des faits.

« Douze siècles, dit notre auteur, en commençant à traiter de la
« deuxième époque, qui s'étend depuis le XVI^e jusqu'au IV^e siècle avant
« notre ère, douze siècles ou environ séparent les temps de Moïse, de
« Cécrops, de Cadmus peut-être, et ceux d'Alexandre le Grand; dans
« un intervalle si long, l'Asie paraît avoir ajouté peu aux édifices que ses
« travaux indestructibles avaient proportionnés à la durée des temps. Rien
« ne porte à croire qu'aucune émulation ait résulté chez elle de l'admira-

« tion qu'il leur appartenait d'inspirer; l'accomplissement, et non pas
« l'exercice, fut le but unique des efforts de l'Asie. Ses monuments litté-
« raires peu nombreux ont déjà occupé notre première étude; la religion,
« la morale en sont le seul objet; la poésie en est l'expression, et quelque-
« fois les lois en sont le résultat. »

Je ne sais si je comprends bien la pensée de l'auteur. Cet état stationnaire de l'Asie pendant douze siècles me semblerait une illusion, fondée bien moins sur les faits que sur l'absence des monuments historiques, si l'on prenait ses expressions à la rigueur. L'histoire et la littérature de la Chine, celles de l'Inde, les traditions de cet ancien empire de Perse qui ne nous apparaissent aujourd'hui que comme une mythologie, les monuments gigantesques des diverses contrées de l'Inde, ceux de Persépolis, ces inscriptions écrites en tant de systèmes différents d'écriture, qui, malgré leur extrême diversité, semblent tous nés d'un seul et unique élément primitif; les prodigieuses constructions de Babylone dont les ruines nous inspirent encore après tant de siècles une profonde admiration, rien de tout cela ne vient-il donc interrompre le silence de ces douze siècles? Est-il d'ailleurs nécessaire que des témoignages contemporains nous attestent l'existence d'une écriture quelconque, dans des empires florissants où il n'a, ce semble, rien manqué aux développements de la civilisation, aux raffinements du luxe et à la magnificence des cours? Croira-t-on que, chez les Assyriens, les Babyloniens, les Perses, l'esprit humain fût tellement différent de ce qu'il est de nos jours, de ce qu'il était en Égypte, dans la Grèce et dans Rome, que personne ne songeât à conserver la mémoire du passé, ou à transmettre à l'avenir le souvenir du présent? Ne voyons-nous pas que chez le peuple hébreu, qui ne joua jamais dans le monde un rôle pareil à celui de ces nations, chaque règne a eu ses annales auxquelles se réfèrent nos écrivains sacrés? Aucune de ces annales particulières n'est parvenue jusqu'à nous, pas plus que les écrits du plus puissant des rois de Juda. Et sans l'intérêt de la religion, et la merveilleuse conservation de la nation juive qui s'est mêlée parmi toutes les nations sans jamais se confondre avec aucune d'elles, il ne nous serait resté, selon toute apparence, aucun fragment de sa littérature. Certes la nation qui a couvert la pierre et le marbre, à Persépolis, à Hamadan et ailleurs, de tant d'inscriptions, en tant d'écritures différentes, et celle qui prodiguait des légendes de toute sorte sur les briques mêmes dont elle formait les fondations et les murailles de ses édifices, n'étaient pas étrangères à l'art d'écrire, et elles éprouvaient le besoin de communiquer leurs pensées; de constater et de conserver leurs découvertes, leurs progrès dans la culture des sciences et des arts; de transmettre à la postérité le souvenir de leurs conquêtes et de

leurs institutions. Il est douloureux sans doute et pénible à l'orgueil de l'homme, de penser que les travaux de tant de siècles sont perdus sans ressource, et que tant d'efforts ont totalement manqué leur but; mais si l'on se refusait à le croire, il faudrait admettre une chose bien plus incroyable, c'est que les hommes de ces siècles antiques auraient été animés d'un esprit tout différent de celui des générations qui leur ont succédé. Ce sont donc les révolutions politiques qui ont détruit les monuments écrits, et nous pouvons, sans crainte de nous tromper, tenir pour certain que, partout où la civilisation a été portée à un haut degré, les historiens n'ont pas plus manqué aux faits que les faits n'ont manqué à l'histoire, et que nous ne devons imputer l'ignorance où nous laisse le défaut de documents écrits, qu'aux ravages du temps, et à l'homme lui-même, le plus puissant auxiliaire du temps pour l'œuvre de la destruction. Nous ne dirons donc point, avec notre auteur, que *la science antique orientale s'est rarement étendue au-delà des leçons qu'un homme peut recevoir ou donner par l'audition et la parole.*

Je ne chercherai point à analyser ni même à indiquer les divers extraits ou fragments des littératures des Hébreux, des Indiens, des Chinois, et de plusieurs autres nations de l'Asie, dont se compose ce chapitre, et qui prouvent que l'auteur n'a négligé aucune des sources qui pouvaient lui fournir quelques traits pour enrichir son tableau. Sans doute il est difficile, souvent même impossible d'assigner une date à ces anciens monuments de la littérature asiatique; il serait donc téméraire, du moins dans l'état actuel de nos connaissances, d'essayer à distribuer ces monuments dans un ordre chronologique, à l'aide duquel on pût suivre la marche successive de certaines traditions mythologiques ou allégoriques qu'on retrouve chez diverses nations dont les antiques communications ne nous ont pas été conservées par l'histoire, ou sont restées enveloppées de beaucoup d'obscurité. Toutefois, il ne saurait être indifférent de faire remarquer ces rapprochements et d'en tenir compte. Peut-être un jour quelque lumière inattendue viendra-t-elle éclairer ces régions obscures de l'histoire de l'Asie, et fournir un fil conducteur pour coordonner ces traditions. Peut-être alors on pourra savoir si les aventures d'Orphée et d'Euridice ne sont qu'une imitation de celles de Rourou et de Pramadvira, ou si la Grèce a fourni à l'Inde le type primitif de ce récit du Mahabharata, récit qui pourrait bien n'être dans son origine qu'une allégorie.

La troisième époque, qui nous conduit jusqu'au commencement de l'ère chrétienne, s'attache tout entière à Alexandre et aux royaumes formés par la division de l'empire fondé en peu d'années par l'ambition du conquérant macédonien. Ici l'Asie occidentale ne fournit que bien peu de chose à la

littérature; et les révolutions politiques paraissent seules occuper la scène, dans tous les pays que les armes d'Alexandre avaient plutôt dépouillés de leur ancienne civilisation, que dotés d'une civilisation nouvelle. La Chine, et surtout l'Inde, dont la littérature a depuis quelques années pris tant d'extension parmi nous, ont fourni à l'auteur de l'Asie plusieurs pages d'un grand intérêt, et des sujets gracieux auxquels son style a prêté de nouveaux charmes.

L'intervalle qui sépare le commencement de l'ère chrétienne de celui de l'ère musulmane, forme la quatrième époque, dans la division adoptée par notre auteur. « Ce ne sera guère, dit M^{me} V. de Ch., que sous des « rapports de religion et de philosophie que l'Asie, dans cet intervalle, « pourra fournir matière aux recherches littéraires dont nous voulons nous « occuper. » L'auteur, qui annonce plus d'une fois l'intention de consacrer un autre ouvrage aux productions religieuses ou philosophiques de cette contrée, envisagées sous le point de vue littéraire, n'a fait, pour ainsi dire, qu'indiquer les monuments que l'esprit humain a produits pendant les six siècles dont il s'agit ici, et qui pour la plupart appartiennent au christianisme, ou du moins portent les traces irrécusables de l'influence de ses doctrines. On peut observer au surplus que cette partie de l'histoire des doctrines et des lettres, ne rentre que d'une manière indirecte dans l'objet et le plan de l'ouvrage que nous faisons connaître, et qu'envisagée dans ses rapports avec la religion chrétienne, elle pourrait conduire à rattacher aussi bien l'occident que l'orient à des recherches qui semblent devoir se borner à la question plus spéciale que nous avons indiquée au commencement de cet article.

Nous allons laisser notre auteur exposer elle-même l'objet auquel est consacrée la partie de son travail qui se présente sous le titre de *cinquième époque, depuis le VII^e siècle jusqu'au XVI^e de l'ère chrétienne.*

« Les siècles qui vont faire l'objet de notre étude comprennent, dit « M^{me} V. de Ch., l'intervalle écoulé entre l'apparition de Mahomet dans « le Hedjaz, et celle de Gama et de ses navigateurs sur les rivages de « Mélinde. Dans les six siècles précédents, l'Asie avait vu la lumière « s'élever, pour le salut du monde, derrière les cèdres du Liban. Aucune « révolution pourtant n'avait changé le sort ni les limites des empires « politiques de l'Asie. Les neuf siècles à parcourir vont nous montrer « l'étroite liaison d'un prosélytisme armé de fer, et des plus grands boule- « versements dont l'Asie, depuis Cyrus, ait souffert la secousse.

« A la révolution morale et politique que ces siècles virent opérer, il « faut joindre dans toute l'Asie, hors peut-être à la Chine et aux îles du

« Japon, une révolution littéraire. Une écriture, créée à l'époque où
« l'esprit humain semblait se plaire à multiplier les signes qui peignent les
« sons, l'écriture arabe, en un mot, acquit alors une influence que
« l'Europe ressentit bientôt, et dont l'Europe aussi a reçu quelque avan-
« tage. »

En traitant de cette cinquième époque qui renferme tout ce que les sciences et la littérature ont produit chez les Arabes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Espagne, dans la Perse musulmane, et même au-delà de l'Oxus, et où les deux siècles des croisades forment une sorte d'épisode plutôt historique que littéraire, M^{me} V. de Ch. fait passer sous les yeux des lecteurs, sans s'attacher rigoureusement à l'ordre chronologique ou à un système quelconque, tout ce que les études orientales, depuis un demi-siècle surtout, ont fait connaître à l'Europe, des trésors littéraires dont jusque là, à quelques exceptions près, on soupçonnait à peine l'existence, ou qu'on ne connaissait que par le travail imparfait du célèbre auteur de la Bibliothèque orientale, travail plus propre à exciter la curiosité qu'à la satisfaire. Les Tartares et les Mongols du farouche Djenghiz-khan, et du redoutable Timour que nous connaissons davantage sous le nom de *Tamerlan*, et les conquêtes de ces princes dont l'ambition et les dévastations embrassèrent et mirent en communication entre elles les extrémités opposées de l'Asie, et retentirent jusque dans l'Europe chrétienne, entrent aussi pour quelque chose dans l'ensemble historique qui sert de cadre aux recherches littéraires. Tout ce tableau, qui se compose essentiellement de nombreux extraits d'ouvrages auxquels peu de lecteurs ont l'accès, et qu'on ne peut se procurer qu'à grands frais, aura l'avantage d'initier beaucoup de personnes à la connaissance des littératures de l'Asie, et peut-être d'inspirer à quelques esprits portés à une noble curiosité, le désir de pénétrer plus avant dans ce sanctuaire. Mais il serait impossible, et d'ailleurs peu utile, de concentrer ici en quelques pages, en les dépouillant de tout ce qui peut en faire apprécier les mérites et les imperfections, les nombreux fragments dont l'auteur a formé cette espèce de mosaïque, dans laquelle la littérature hébraïque occupe aussi une place. Nous nous bornerons donc à renvoyer nos lecteurs à l'ouvrage, en faisant toutefois observer qu'il est quelquefois échappé à l'auteur, relativement aux noms propres, aux titres des livres ou à leur importance et à leur étendue, des erreurs, faciles au surplus à corriger, et de plus que, n'ayant pu faire usage que des ouvrages qui ont été traduits dans les langues de l'Europe, M^{me} V. de Ch. pourrait trouver matière à de nombreuses et importantes additions, peut-être même se croire autorisée à modifier quelques-uns de ses jugements, si par la suite on donnait au public des traductions complètes du *Hamasa*, du *Kitab-*

elagâni, des *Proverbes de Meïdani*, des ouvrages du célèbre Ebn-Arabschah, des travaux historiques du judicieux Ebn-Khaldoun, du *Schah-namèh*, des recueils poétiques de Hafiz, de Nizami, de Djami, etc.

En commençant à traiter de la sixième époque, qui s'étend depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours, et dont la première période est signalée par les découvertes des Vasco de Gama, des Colomb et de leurs successeurs, et par la chute de l'empire byzantin, et qui comprend les époques les plus brillantes de la puissance ottomane, et celles de sa décadence progressive, notre auteur signale, comme un fait caractéristique de l'influence que l'Europe allait exercer sur l'univers entier, le partage fait par une bulle pontificale entre l'Espagne et le Portugal, des régions nouvellement découvertes. « La bulle d'un pontife, dit M^{me} V. de Ch., telle qu'un oracle de la divinité, partage entre les deux puissances, rivales alors d'audace et de gloire, l'univers qui s'ouvre devant elles. Monument merveilleux de la supériorité acquise par l'Europe sur tout le globe, cette bulle de partage et de paix doit être à jamais célébrée dans les fastes de l'esprit humain. » Si cet acte d'intervention du pouvoir spirituel dans des intérêts tout à fait étrangers à une religion dont l'auteur avait si positivement déclaré que son règne n'est point de ce monde, est évidemment frappé de nullité aux yeux d'un siècle plus éclairé, il ne faut pas en conclure que, dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, l'humanité n'ait pas eu à s'applaudir des erreurs que consacraient les préjugés contemporains, et contre lesquelles ne s'élevait le plus souvent aucune réclamation.

A peine entrée dans cette sixième époque, notre auteur consacre plusieurs divisions spéciales de son travail à la Chine et au Japon, puis à l'Inde, et justifie ainsi cette déviation de la marche qu'elle avait suivie jusqu'ici.

« L'incertitude des époques auxquelles plusieurs productions de l'Inde doivent spécialement se rattacher, nous autorise à en faire l'examen dans la période moderne où, presque de nos jours seulement, l'Europe en a eu connaissance. L'Inde, d'ailleurs, depuis long-temps, avait comme épuisé sa verve, et la langue sanscrite, telle qu'une lyre dont le temps brise ou détend les cordes, avait graduellement cessé d'être en usage dans la patrie si justement célèbre de Valmiki et de Kalidasa.

« Au contraire, la Chine avait eu constamment, et continuait d'avoir des lettrés et des sages; mais on peut dire aussi que leurs productions semblent se succéder sans date, tant elles ont d'uniformité, selon leurs genres respectifs. En fait de philosophie, ce sont des commentaires des *Kings*, des annales décolorées en fait d'histoire, et les ouvrages qui

« doivent peindre les mœurs en gardent la monotonie, et montrent par-
 « tout les entraves des plus vaines formalités; la poésie, plutôt descriptive
 « que tendre, est constamment parée des fleurs du même parterre, qui se
 « cultivent les mêmes tous les ans. A quelque époque qu'aient été com-
 « posés les ouvrages dont nous parlerons, dans la période que nous entre-
 « prenons de parcourir, la nuance des siècles échappera souvent, et nous
 « pourrons sans disparate y rappeler et y réunir plusieurs productions
 « des époques antérieures. »

La liberté prise ici par notre auteur, qui pourrait être déplacée dans un travail d'un genre plus sévère où il s'agirait de comparer et de juger les textes originaux eux mêmes, paraîtra sans doute avoir peu d'inconvénients pour la classe de lecteurs à laquelle M^{me} V. de Ch. a destiné son ouvrage. Nos connaissances sur la Chine et le Japon remontant presque toutes aux missionnaires qu'un zèle religieux a entraînés vers ces contrées lointaines, depuis la découverte du passage dans l'Inde par le cap de Bonne-Espérance, et l'établissement des Portugais dans la presqu'île, notre auteur a saisi cette occasion de faire le tableau de ces missions, et des services qu'elles ont rendus à la religion, aux lettres et aux sciences. Quelques lecteurs pourraient bien ne pas partager la tolérance avec laquelle elle justifie la complaisance de certains missionnaires à l'égard des cérémonies chinoises: ils pourraient penser que ces cérémonies superstitieuses se lient trop intimement aux croyances, pour être vues avec une entière indifférence par un zèle vraiment éclairé, zèle qui, exempt de tout intérêt temporel et se reposant entièrement du succès sur le pouvoir de la vérité, ne saurait admettre aucune transaction avec l'erreur.

Je n'ai encore parcouru que la moitié de l'ouvrage de M^{me} V. de Ch.; les deux volumes dont il me resterait à rendre compte se composent presque entièrement d'extraits plus ou moins longs d'ouvrages de toute sorte, la plupart assez modernes, qui ont trait aux diverses contrées de l'Asie, ou même des pays qui appartiennent à d'autres parties du globe, mais qui, du moins on est autorisé à le penser, ont pu recevoir leur population primitive, ou une portion de leur civilisation, des parties septentrionales ou méridionales de l'Asie orientale. Ces ouvrages, soit Relations de voyages, Mémoires biographiques, Descriptions géographiques, Dissertations critiques et philologiques, fragments de littérature et de poésie, forment toute une bibliothèque dont bien peu de personnes auraient le loisir de faire l'objet d'une étude approfondie, ou même d'une lecture d'amusement. L'ouvrage que M^{me} V. de Ch. a consacré à l'Asie leur épargnera une peine qui a été pour elle un plaisir, et même une sorte de passion. On sent partout qu'elle a écrit sous le charme d'une inspiration,

qu'elle désire faire partager à ses lecteurs. Sans doute, dans les parties de son ouvrage où elle peint l'Asie moderne, elle a dû perdre souvent de vue la proposition qui lui a servi de point de départ, et à la démonstration de laquelle elle avait d'abord destiné ses recherches. Elle ne l'a cependant jamais entièrement oubliée, puisqu'en terminant la deuxième partie de son ouvrage, avant de passer au tableau abrégé de l'histoire de l'Asie, tableau qui en forme comme un appendice, elle s'exprime ainsi : « L'Asie est comme la mère des dieux, à laquelle la mythologie ne prêta jamais de jeunesse ; l'Asie a tout produit, tout vu naître en elle-même. » Il ne faut pas oublier que l'Égypte a été comprise par notre auteur dans les contrées qui devaient être le sujet de son travail. Au reste si M^{me} V. de Ch. a renfermé dans ses tableaux des objets qui semblaient ne devoir pas entrer dans le cadre qu'elle s'était d'abord tracé, le lecteur ne se plaindra point des excursions où elle s'est laissé entraîner, et dans lesquelles il trouvera toujours quelque chose à apprendre, et bien des faits curieux, relevés par un style brillant, et où l'on distingue fréquemment des endroits aussi remarquables par la noblesse des expressions que par l'élévation des pensées.

Nous devons d'autant plus nous borner à cette indication générale, que l'auteur a souvent fait usage de nos propres travaux, et des articles nombreux que nous avons fournis au *Journal des Savants*.

SILVESTRE DE SACY.

VERGLEICHENDE Grammatik des Sanscrit, Zend, Griechischen, Lateinischen, Lithauischen, Gothischen und Deutschen, etc.; Grammaire comparative des langues sanscrite, zende, grecque, latine, lithuanienne, gothique et allemande, par Fr. Bopp, 1^{re} livraison. Berlin, 1833, in-4°.

TROISIÈME ARTICLE.

LES deux chapitres de l'ouvrage de M. Bopp qui nous restent à examiner sont sans contredit les plus importants et les plus riches en théories nouvelles et en rapprochements ingénieux, et c'est pour nous un vif sujet de regret de ne pouvoir faire connaître en détail ni discuter d'une manière

approfondie tous les points intéressants de cet ouvrage. Mais nous sommes obligé de nous borner à quelques questions choisies, sur lesquelles il est quelquefois permis de signaler des lacunes ou d'avoir une opinion différente de celle de l'auteur.

M. Bopp, dans la seconde division de sa grammaire, examine d'une manière générale quel est le caractère des racines dans les langues de la famille sanscritique, et traite sommairement de la division de ces racines en conjugaisons. Ce sujet doit être repris par l'auteur dans la seconde livraison de son traité, et le lecteur est renvoyé plus d'une fois à la partie de la grammaire où le verbe sera examiné *ex professo*. Nous ne signalerons donc pas toutes les omissions qu'on peut remarquer dans l'exposition des radicaux de la langue zende, parce que nous pensons avec l'auteur qu'une comparaison suivie des racines verbales qui sont communes à la famille des langues à laquelle appartiennent le zend et le sanscrit formerait à elle seule un ouvrage considérable. Mais une remarque que nous devons faire, c'est qu'on eût désiré plus d'uniformité dans la manière dont l'auteur a présenté les résultats de la lecture qu'il a dû faire du Vendidad. Il y a des classes de radicaux ou qui sont à peu près omises, ou dont l'existence n'est appuyée d'aucun exemple, tandis que d'autres fournissent à l'auteur l'occasion de citer des phrases ou fragments de phrase plus ou moins nombreux. La citation des textes auxquels l'auteur emprunte les racines dont il donne la liste, est une précaution dont aucun lecteur ne pourra se plaindre, et on saura gré à M. Bopp d'avoir quelquefois fourni les preuves à l'appui de ses assertions. Ce système nous paraît si louable que nous regrettons qu'il ne l'ait pas plus généralement et plus uniformément suivi. Déjà, dans un précédent article, on a pu remarquer quelques faits que l'auteur eût, selon toute apparence, envisagés d'une manière différente, s'il eût adopté une méthode dont on trouve heureusement plus d'exemples à mesure qu'on avance davantage dans la lecture de son ouvrage. Il arrive aussi quelquefois que, pour prouver l'existence d'un radical, l'auteur n'a pas choisi soit le texte, soit la forme la plus propre à le faire comprendre du lecteur. Cette observation paraîtra peut-être minutieuse; mais nous ne pouvons oublier que cet ouvrage porte le titre de grammaire comparative, et qu'une grammaire est un traité dont les divers matériaux doivent être classés d'après un plan uniforme et systématique. Quelque savantes que soient les notes qu'un philologue comme M. Bopp peut extraire de la lecture d'un texte de l'étendue du Vendidad-sadé, et quelque satisfaisantes que soient les explications qu'elles lui fournissent, il est parmi ces précieux matériaux un choix à faire; c'est ce choix qu'eût peut-être dû entreprendre M. Bopp, car il faudra le faire après lui, et il n'est pas certain qu'il se trouve un

tant à remarquer qu'on peut être tenté de le confondre avec une autre orthographe du radical *vatch* (parler), dont le Yaçna nous donne quelques temps dérivés, c'est-à-dire avec *vakhch*¹. Quoi qu'il en soit de cette confusion, que favorise l'orthographe incertaine des manuscrits, le rapprochement du zend *vakhch* (dans le sens de *eroître*), du gothique *vahsja* et de l'allemand *wachsen*, est mis à l'abri de toute contestation; on peut même rattacher au zend le sanscrit *vakhch* (accumuler).

Dans la liste, déjà curieuse quoiqu'un peu courte, de radicaux comparés dans toutes les langues de la famille sanscritique, nous signalerons encore ou des opinions qui peuvent être controversées, ou des omissions qui nous paraissent regrettables. Après avoir parfaitement reconnu l'identité du zend *histēnti* (et l'auteur eût pu ajouter *histāmaidhē*, gr. *ιστάμεθα*) avec le grec *ιστανν*, identité qui, nous ne craignons pas de le dire, frappe d'évidence à la première vue², M. Bopp cite le nom du guerrier, en zend *rathaēstāo*, « celui qui se tient sur un char. » Le nominatif de ce mot paraît à l'auteur formé d'un *o* remplaçant le *s*, signe de ce cas. Cette explication est vraie, si on la prend dans toute sa généralité; mais il était peut-être utile de remarquer que le nom du guerrier a, dans les cas indirects, une forme qui doit, selon nous, introduire un élément nouveau dans l'analyse de *rathaēstāo*³. On trouve entre autres à l'accusatif singulier *rathaēstārem*, qui nous annonce un nom de la déclinaison en *ri*, comme *dātri* (dator), etc. On le voit également au nominatif pluriel masculin au commencement du troisième chapitre de l'esch, de Mithra encore inédit⁴:

¹ Ce radical, qui est d'un usage bien moins fréquent que *vatch*, n'en est peut-être qu'une modification opérée par l'addition d'une sifflante finale. Il donne également naissance à un substantif qui est aussi moins usité que *vatch* et que *vachas*. — ² Quoique le radical *sthā* soit d'ordinaire en zend *ctā*, les meilleurs manuscrits écrivent avec un *s* dental *histāiti* (dor. *ισταν*), *hista* (*ιστα*), *histēnti* (*ιστανν*), *histi* (*ιστη*), *histōis* (*ισταις*), *histmaidhē* (*ιστάμεθα*). Voici comment je crois pouvoir concilier cette contradiction apparente. On sait que le *s* dental sanscrit est remplacé d'ordinaire par le *ç* palatal zend. Mais il est bon de remarquer que ce remplacement a lieu surtout lorsque la sifflante est initiale, le zend ne paraissant pas rechercher le *s* au commencement d'un mot, si ce n'est dans le groupe *sk*. Mais quand le mot commençant par *ç* devient médial, quand surtout il est suivi de la dentale *t*, le *s* dental reparaît dans un assez grand nombre de manuscrits pour qu'on puisse croire qu'il est régulier. Ainsi les mêmes manuscrits qui donnent uniformément avec un *ç* le participe *ctāta*, pour (le sanscrit *sthita*) et le substantif *ctāna*, écrivent avec un *s*, *paiti-stāiti*.

³ Je n'ignore pas qu'on trouve au pluriel *rathaēstāo*, ce qui prouve l'existence d'un thème en *ās*. Mais le thème en *ar* que nous citons dans le texte n'en existe pas moins; et le cas que nous cherchons à expliquer peut également s'y rapporter. — ⁴ Mss. Anq. n° 3 Suppl., p. 517. Anquetil traduit ce texte d'une manière inexacte: « je prie cet Ized soldat élevé. » *Zend-Avesta*, tome II, p. 206. On

que l'on remarque également dans le grec *μάρτυς* pour *μάρτυρ-ς*. La caractéristique du nominatif s'est combinée avec l'*â* final du thème, selon le génie particulier de la langue zende, de sorte que nous retrouvons ici la trace d'une désinence qui a complètement disparu en sanscrit, pour cette classe de substantifs, et qui n'a peut-être subsisté en zend que dans ce mot. Quand j'avance que la caractéristique *s* du nominatif a été primitivement postposée à la racine terminée par *r*, je m'appuie sur l'analogie du mot *âtars* (le feu), où le signe du nominatif s'est joint à la liquide finale du radical.

M. Bopp a ingénieusement conjecturé que la consonne qui termine en zend certains radicaux sanscrits en *â* long n'était pas organique, d'autant plus qu'on ne la remarque pas dans tous les temps. Il a cité entre autres *snâ* (laver), qui en zend devient *çnâdh*, et *dhâ* (poser), en zend *dâth*. Mais nous devons dire que les exemples choisis par M. Bopp pour établir ce fait à l'égard du radical *dhâ* ne sont pas concluants, puisque, premièrement, le subjonctif *nidaithyân* (deponant) a un *a* bref, et qu'on peut croire qu'il existe en zend un radical *dath*, différent du sanscrit *dhâ*, et que, secondement, l'impératif *nidâthâma*, cité par M. Bopp, n'est pas écrit de cette manière, mais bien par un *a* bref dans les deux seuls passages du Vendidad-sadé où il se trouve¹. Il n'était pas besoin de changer la leçon du manuscrit, puisqu'on trouve *uzdâthayân* (efférant), avec l'*â* long du radical *dhâ*². La détermination des circonstances dans lesquelles cette dentale aspirée s'ajoute au radical terminé par un *â* long, appartient certainement à la théorie du verbe, et nous ne doutons pas que M. Bopp ne s'occupe de cette question dans la seconde partie de sa grammaire. Nous remarquerons, quant à présent, que l'on trouve un fait analogue en grec, où les désinences du futur et de l'aoriste passif se joignent au radical par l'intermédiaire d'un *θ* (*th*). C'est vraisemblablement une addition du même genre que l'on trouve dans les verbes zends *dâth* (qui s'abrège en *dath*) et *çnâdh*. La différence, déjà si peu sensible, de *dh* et de *th* disparaît tout à fait, si l'on se rappelle que le *θ* grec remplace d'ordinaire le *dh* sanscrit et zend.

Nous signalerons encore à l'attention de l'auteur une addition d'un genre analogue, celle d'un *tch* au radical *mêrê* en sanscrit *mri* (mourir), radical qui existe, comme on sait, dans d'autres langues européennes. Le zend le possède sous une forme aussi pure que le sanscrit, dans le participe parfait passif *mêrêta*, sanscrit *mrita* (mort), et dans le substantif *mêrêtyu*, sanscrit *mrityu* (la mort). Mais on rencontre quelques dérivés de cette racine qui sont augmentés d'une palatale ou d'une gutturale, et qui n'en

¹ Voy. *Vendidad-sadé*, p. 208, 209. Tous les manuscrits lisent ce mot de la même manière. — ² Voy. *Vendidad-sadé*, pag. 252, 253.

gutturale ne me paraît pas non plus radicale dans le pronom *khchmat* pour *yuchmat* et ses dérivés, pronom qui forme la transition entre le sanscrit et le persan, et qui en même temps montre avec quelle facilité la sifflante reçoit l'addition d'une consonne inorganique¹.

Au reste la langue zende fournit plus d'un élément pour l'examen de cette question curieuse, et déjà nous avons constaté dans un précédent article que la lettre *s* attirait devant elle, soit au commencement, soit au milieu d'un mot, une labiale aspirée. Si l'explication que je viens de donner de *mêrêch* est fondée, et si M. Bopp a raison, comme tout me porte à le croire, de regarder le *th* de *dâth*, comme une addition à un radical qui est primitivement *dhâ*, il résultera de ces faits qu'en zend certains radicaux ont la faculté d'ajouter soit avant leur initiale, soit après leur finale, une gutturale, une labiale ou une dentale, qui ne paraît pas appartenir à la racine, telle que les autres langues de la même famille nous l'ont conservée. Il restera encore à préciser les limites de ces additions singulières, ce que le nombre peu considérable de mots que nous possédons rend, quant à présent, assez difficile.

Ce serait dépasser les bornes de cette critique que de compléter ce qui manque à la liste des radicaux recueillis par M. Bopp. Nous remarquerons cependant que l'on peut rapprocher du sanscrit *djñâ*, qui est le latin et le grec *gna* et *γνω*, le zend *jnâ* qui se trouve dans le dérivé *jnâtâ* (connaisseur)². De même *çî* (être couché), d'où *çété*, en grec *κείται*, existe dans le zend *çâété* (jacet), et dans le dérivé *çayanêm* (sanscrit *çayanam*). L'auteur eût pu trouver plus directement l'analogue du sanscrit *çru*, entendre, dans le participe parfait passif du zend *çrûta* (entendu, célèbre) que dans la forme causale *çrâvayémi* (je prononce), qu'il rattache au reste très-justement à cette racine³.

Mais un fait que nous ne pouvons passer sous silence, c'est l'omission d'une classe entière de radicaux zends, celle qui répond aux radicaux sanscrits dont la voyelle initiale, médiale ou finale est le *ri*. Nous savons bien que M. Bopp, dans sa théorie des sons, n'a pas tenu compte de la manière dont le zend remplace cette voyelle, propre à l'alphabet indien; il n'en était pas moins nécessaire d'indiquer ce que deviennent en zend les racines sanscrites

¹ On trouve dans le Zend Avesta quelques pronoms de ce genre, comme *khchmâkêm* (gén. plur.), et d'autres qui seront expliqués plus tard. — ² Ce mot se trouve dans l'esché d'Ormuzd; il fait partie de l'énumération des noms d'Ahura: *Pâyuctcha ahmi dâdtcha thrâtâtcha ahmi jnâtâtcha*, « je suis le nourricier et le créateur, je suis le protecteur et le savant. » (Ms. Anquetil, n° 3, S. p. 448). — ³ Le zend *çrûta* ne diffère du sanscrit *çrûta* que par l'allongement anomal de la voyelle.

qui nous présentent cette voyelle. Ces racines sont assez nombreuses pour qu'il soit possible d'arriver à cet égard à des règles précises, et plus nous examinons la conjugaison du zend, plus nous trouvons de motifs d'admettre que, dans cette langue, la liquide *r* précédée et suivie du son très-bref *ē*, répond exactement à la voyelle sanscrite *rī*. Il arrive en effet que, partout où une règle grammaticale conserve en sanscrit cette voyelle, on retrouve en zend *ērē*, tandis qu'au contraire, là où la loi du *guna* et du *vridhhi* veut en sanscrit *ar* et *ār*, ce sont ces syllabes qui sont employées en zend. Il nous semble que la conséquence qui résulte de ces rapprochements est inévitable; nous ne voyons pas du moins comment il serait possible d'y échapper. Quelques exemples suffiront pour établir ces faits.

La voyelle *rī* est initiale dans le sanscrit *ridju* (droit), mot à la racine duquel se rattache l'allemand *recht*, et le latin *rectus*; cet adjectif s'écrit en zend *ērēzu*¹. Le radical sanscrit *strī* (répandre), qui fait à la cinquième classe *strinómi* (en latin *sterno* et en grec *στέρνωμι*), conserve au participe parfait passif sa voyelle non altérée et fait *strīta*, de même en zend on a *čtērēta*². Mais quand notre radical sanscrit passe à la forme causale, comme alors il se change en *stār*, de même il devient *čtār* en zend, modifiant sa voyelle exactement dans les mêmes circonstances que le sanscrit. Ainsi, l'on a *áčtārayēiti* (il répand) pour le sanscrit *ástārayati*. Le radical sanscrit *bhri* (porter), le *fero* grec et latin, à quelque conjugaison qu'il appartienne, garde sa voyelle au participe parfait passif, et fait en sanscrit *bhrita*. Il en est exactement de même en zend, où nous trouvons *bērēta*. Mais quand ce radical se conjugue suivant le thème de la première classe (ce qui est peu commun dans le sanscrit classique, mais ce qui a lieu dans le style des Védas), alors il change sa voyelle en *ar*. Ainsi, l'on a dans les textes les formes suivantes :

¹ Le représentant zend de la voyelle sanscrite dont nous nous occupons en ce moment se trouve encore à la troisième personne de l'aoriste passif *ērēnāvi*, formé d'une manière anormale en ce que la caractéristique de la huitième classe *vi* a persisté dans un temps où le sanscrit la supprime. L'absence de l'augment, si fréquente en zend, a conservé la voyelle, qui appartient au radical sanscrit *rīn* (zend *ērēn*). — ² Les syllabes *ērē* remplacent encore la voyelle sanscrite *rī* dans la troisième personne du subjonctif moyen *čtērēnāta*, formé d'une manière bien remarquable, avec une désinence de la première classe, et par le retranchement de la voyelle *u*, appartenant à la syllabe caractéristique de la cinquième classe, de manière que ce verbe se trouve marqué du double caractère de deux conjugaisons. Ces faits sont très-communs en zend, et nous ne doutons pas que M. Bopp, lorsqu'il traitera de la conjugaison, n'en fasse l'objet de ses recherches. Toutefois il était peut-être convenable de les indiquer par quelques exemples dans le chapitre que nous examinons. On eût aimé à y trouver une

ZEND.	SANSKRIT.	LATIN.	GREC.	
𐬀𐬀𐬎𐬌𐬎𐬎𐬀	भरसि	bharasi	fers	φέρεις.
𐬀𐬀𐬎𐬌𐬎𐬎𐬀	भरति	bharati	fert	φέρει.
𐬀𐬀𐬎𐬌𐬎𐬎𐬀𐬀	भरामसि	bharāmasi	ferimus	φέρουμες.
𐬀𐬀𐬎𐬌𐬎𐬎𐬀𐬀	भरन्ति	bharanti	ferunt	φέρουσι dor.
𐬀𐬀𐬎𐬌𐬎𐬎	भर	bhara	fer	φέρει.
𐬀𐬀𐬎𐬌𐬎𐬎𐬀	भरतु	bharatu	ferto	φέρητω.
𐬀𐬀𐬎𐬌𐬎𐬎𐬀	भराम	bharāma	feramus	φέρουμεν.
𐬀𐬀𐬎𐬌𐬎𐬎𐬀𐬀	भरन्तु	bharantu	ferunto	φέρουτων.
𐬀𐬀𐬎𐬌𐬎𐬎𐬀	भरैस्	bharês	feras	φέρης, φέροις.
𐬀𐬀𐬎𐬌𐬎𐬎𐬀	भरैत्	bharêt	ferat	φέρει dor.
𐬀𐬀𐬎𐬌𐬎𐬎𐬀𐬀	भरैता	bharêta	ferat	φέρηται.
𐬀𐬀𐬎𐬌𐬎𐬎𐬀𐬀	भरैयुस्	bhareyus	ferant.	φέρουεν.
𐬀𐬀𐬎𐬌𐬎𐬎𐬀	अभरत्	abharat	ferebat	ἔφερε.
𐬀𐬀𐬎𐬌𐬎𐬎𐬀	अभरन्	abharan	ferebant	ἔφερον.
𐬀𐬀𐬎𐬌𐬎𐬎𐬀	भरत्	bharât	ferat	φέρει.

Je pourrais, d'après ces exemples qui se trouvent tous dans les textes, compléter d'une manière presque certaine le paradigme de la conjugaison de ce verbe; mais j'aime mieux en ce moment ne citer que des formes sur l'existence et la valeur desquelles il ne peut s'élever le moindre doute. On remarquera que la forme sanscrite correspondante ne diffère guère du zend que par l'aspiration du *b*, laquelle a passé en grec et en latin, et qui manque en zend, comme j'ai eu occasion de le montrer ailleurs. Enfin parmi

comparaison suivie, non pas tant de radicaux sanscrits et zends pris au hasard, que de ceux de ces radicaux qui éclairent la distinction des verbes en conjugaisons.

les radicaux terminés par la voyelle *ri*, je ne citerai plus que *kri* (faire), en latin *creare*, et en grec *κείνω*, qui, en zend, prend la caractéristique de la cinquième classe, ainsi qu'on l'a remarqué pour le dialecte des Védas. Comme, dans cette conjugaison, c'est la caractéristique seule qui subit les modifications indispensables pour que la désinence se joigne au thème, il arrive que la voyelle radicale doit rester sans changement. Or cette règle, qui est d'obligation en sanscrit, est aussi appliquée en zend, où nous avons les formes suivantes :

ZEND		SANSKRIT		
کړنوم	<i>kērēnaomi</i>	कृणामि	<i>krinōmi</i>	je fais.
کړنویچی	<i>kērēnūichi</i>	कृणोषि	<i>krinōchi</i>	tu fais.
کړنومویتی	<i>kērēnaoiti</i>	कृणोति	<i>krinōti</i>	il fait.
کړنومووانی	<i>kērēnavāni</i>	कृणवामि	<i>krinavāni</i>	que je fasse.
کړنومویدھی	<i>kērēnūidhi</i>	कृणुधि	<i>krinudhi</i>	fais.
کړنوما	<i>kērēnava</i>	"	"	fais.
کړنوماوت	<i>kērēnaot</i>	अकृणोत्	<i>akrinót</i>	il faisait.
کړنوموویات	<i>kērēnuyāt</i>	कृणुयात्	<i>krinuyāt</i>	qu'il fasse.
کړنومویتی	<i>kērēnoit</i>	"	"	qu'il fasse.
کړنومووان	<i>kērēnavān</i>	कृणुयुस्	<i>krinuyus</i>	qu'ils fassent.
کړیتا	<i>kērēta</i>	कृत	<i>krīta</i>	fait ¹ .

Mais s'il arrive que ce radical passe à la forme causale, alors au lieu de

¹ Les formes de ce verbe, qui sont ici rassemblées pour la première fois, présentent quelques preuves à l'appui de l'observation que nous faisons dans la note précédente, sur la facilité avec laquelle les verbes zends passent d'une conjugaison dans une autre. Ainsi *kērēnava* est un impératif qui suit le thème de *bhū* (*bhava*). De même *kērēndit* et aussi *kērēndita* sont des subjonctifs qui suivent le thème de la première classe. Mais il y a, si je ne me trompe, cette différence, que la voyelle *u* de la syllabe caractéristique a disparu, et que le thème conjugué est devenu *kērēn*, au lieu de *kērēnu*. Ce thème subsiste au contraire entier dans le conjonctif védique *kērēnavāt*.

garder sa voyelle *ri*, il la change en *âr*, et fait en sanscrit *kārayāmi*. Or, c'est exactement ce qui arrive en zend, où *kārayēmi* est la forme causale de ce même verbe. L'adjectif *kriça*, qui en sanscrit signifie *maigre*, existe également en zend, écrit *kērēca*, et il forme, avec le mot *açpa*, le composé *Kērēçāçpa*, dont les Persans ont fait le nom propre Guerchasp, et qui signifie primitivement, « celui qui a des chevaux maigres. » Ce qui est digne de remarque, c'est que ce nom est également celui d'un ancien sage indien, dont la mention se trouve dans le Vichnou-pourāna. Le radical sanscrit *vriḍh*, se conjuguant à la première classe, prend un *guna* et devient *vardhati*. Or, en zend on trouve de même *varēdaiti* (il croit), dans lequel la syllabe *var* est bien le *guna* de *vērē*, lequel se trouve sans aucune altération dans le composé *vērēdatha*, selon Nériosengh, « qui donne l'abondance, » mot qui n'est peut-être qu'une contraction de *vērēda-dath*. Le radical sanscrit *vri*, qui se conjugue selon le thème de la cinquième classe, existe aussi en zend, où il est invariablement écrit *vērē*. Cette orthographe est établie de la manière la plus positive par tous les manuscrits et par le grand nombre des formes de ce verbe, qui est presque aussi fréquemment employé que le radical *kri* (faire.) Il me serait facile de multiplier les exemples et les citations; mais des faits aussi caractéristiques que ceux que je viens de mentionner me paraissent suffire pour donner un haut degré de vraisemblance à cette opinion que j'ai avancée déjà dans mon premier article, mais sans la prouver, savoir que la modification particulière de la liquide *r*, modification qui la fait passer dans l'Inde pour une voyelle, n'a pas été inconnue dans l'ancienne langue de l'Asie, qu'elle y est soumise aux mêmes changements que dans l'idiome savant des Brahmanes, et que *ar* et *âr* viennent de *ērē* zend, comme du *ri* indien.

Cette théorie jette beaucoup de jour sur un grand nombre de mots zends difficiles, et notamment sur *bērēz*, un des radicaux les plus féconds de la langue et l'un de ceux dont l'analyse exacte prouve le plus clairement jusqu'à quel point sont intimes les rapports qui unissent le zend au sanscrit. L'importance de ce mot n'a pas échappé à M. Bopp, et il s'est hâté de le faire rentrer dans sa liste des racines terminées par une consonne. L'auteur l'écrit *bērēz* ou *barēz*, le compare au sanscrit *bhrādj* (briller), et cite entre autres dérivés *bērēzāç* qu'il traduit par *splendens*, *altus*. Selon cette hypothèse, le sens d'*élevé* n'est que secondaire; il vient de celui de *brillant*. Mais, dans notre opinion, le contraire est plus exact, et, si le participe *bērēzai* a quelquefois la signification de *brillant* (ce qui d'ailleurs nous paraît douteux), ce n'est, selon toute vraisemblance, que par extension. L'interprétation que nous proposons repose sur une double preuve, le témoignage de la traduction de Nériosengh, et la comparaison de chacun des éléments

qui composent ce mot avec les éléments sanscrits correspondants. Or, d'une part, Nériosengh remplace toujours l'adjectif *bērēzaŋ* par le sanscrit *mahat* (grand) ou *vrihat* (large, étendu). Ce mot se joint comme qualificatif à plusieurs objets révéés par les Parses, et entre autres au nom des montagnes, et on en forme à l'accusatif گایریم بیرهزانتم *gairim bērezañtēm*, « la montagne élevée, » dont les Parses, en supprimant le mot *montagne*, ont fait le nom propre *Bordj*, et avec l'article arabe *Albordj*. D'une autre part, si nous nous rappelons que le *z* zend représente aussi souvent un *h* sanscrit qu'un *dj*, si nous acceptons comme un des faits les mieux constatés de la théorie des lettres le changement de *v* en *b*, si enfin nous admettons que *ērē* zend représente le sanscrit *ri*, il sera à peu près démontré que le zend *bērēz-aŋ* est le sanscrit *vrih-at*. Le mot *vrihat* (large) n'est pas, il est vrai, écrit *brihat*, comme cela serait nécessaire pour que les deux mots fussent parfaitement identiques; mais le radical *vrih*, qui signifie *croître* et *augmenter*, devient *brah* dans le mot *Brahma*, qui, selon les Indiens, signifie « celui qui augmente le genre humain, » mais dont le sens propre doit être « l'être qui croît et s'étend. »

En poursuivant cette comparaison, nous trouvons encore en sanscrit une seconde forme du mot *vrihat*, à laquelle correspond également en zend un autre dérivé du radical *bērēz*. C'est le nom de la planète de Jupiter, dont le génie est, dans la mythologie indienne, le précepteur des Dieux. Ce nom, qui est en sanscrit *Vrihaspati*, est expliqué par les lexicographes comme un composé de dépendance, वृहतां पतिः « le maître des grands, » pour dire « des Dieux; » et *vrihas*, qui en forme la première partie, passe pour une modification de l'adjectif vulgairement employé, *vrihat*. Nous n'aurions pas d'objection à faire contre cette explication, qui repose sur le changement de la dentale *t* en la sifflante (changement qui du reste n'est pas commun en sanscrit), si nous ne voyions la possibilité d'admettre l'existence d'un adjectif dérivé du même radical que *vrihat*, mais avec un autre suffixe, savoir *as*. Or, cette supposition se change en certitude, lorsque l'on voit en zend cet adjectif même qui, par suite du changement de *as* en *ō*, s'écrit *bērēzō*. Ainsi la langue zende a conservé, pour en faire un usage assez fréquent, un mot qui n'a subsisté en sanscrit que dans un nom propre. Ainsi se trouvent rattachées au même radical des dénominations importantes dans la religion des Brahmanes et dans celle des Parses, les mots de *Brahma*, de *Vrihaspati*, et de *Bordj*. Ce fait est à ajouter aux nombreuses preuves qui démontrent la communauté d'origine de ces deux idiomes, et qui nous permettent de remonter presque à l'époque qui a précédé leur séparation. En effet il faut admettre que le radical que nous venons d'exa-

avec une orthographe qui rapproche plus ce verbe de la modification qu'il a subie en sanscrit. Il en est de même du présent *hadaiti*, qui est quelquefois écrit *hidaiti*. J'en conclus que deux formes de ce mot existent concurremment dans la langue, l'une qui a conservé sans altération le radical, l'autre qui en a changé la voyelle ¹.

A l'égard du radical *kri* que l'auteur écrit *kar*, et que, comme tel, il range au nombre des radicaux terminés par une consonne, il a justement remarqué que ce radical suivait le thème de la cinquième classe selon la division des racines sanscrites, et il en a cité trois formes, dont la première a besoin d'une légère correction. Nous ne reviendrons pas sur ce verbe, dont nous avons donné tout à l'heure la conjugaison à peu près complète. Nous remarquerons toutefois que l'auteur a cité de ce même radical une autre forme, *karóiti*, que j'ai fait de vains efforts pour trouver dans le texte. Il est à regretter que M. Bopp n'ait pas renvoyé au passage du *Vendidad-sadé* qui la lui a fournie; car je ne puis penser qu'ayant sous les yeux la conjugaison complète de *kéré* (avec l'insertion de *nu*), il ait cru nécessaire de créer un mot qui n'existe pas dans la langue: j'aime mieux supposer que ce mot m'a jusqu'à présent échappé. Le radical *zan* est très-bien comparé au sanscrit *djan* (naître); mais il était peut-être utile d'avertir que cette racine, par suite des modifications de lettres propres à la langue zende, représentait aussi le radical sanscrit *han* (tuer.) M. Bopp, dans les additions dont il a enrichi la seconde édition de sa grammaire sanscrite ², a expliqué d'une manière fort heureuse le subjonctif (troisième personne singulier) de ce radical, *upazóit* (plus souvent *upázóit*) en admettant le retranchement de la nasale finale. Il était bon de rapprocher de ce mot le pluriel *zanân* ³, et d'autres formes encore, pour prouver que le *n* ne disparaît pas toujours. Au reste l'examen détaillé de ces faits appartient à vrai dire à la conjugaison, et l'auteur ne peut manquer de les constater tous et de les expliquer avec la plus grande facilité. Ce que nous regrettons seulement, c'est qu'il n'ait pas indiqué qu'il existe en zend deux radicaux *zan*, radicaux que nous savons d'ailleurs être connus tous deux de M. Bopp. L'auteur a également très-bien vu le rapport du zend *gërépta* (part. parf. passif) et de *grah* (saisir), dans les *Védas grabh*. Nous nous dispensons d'indiquer ici ce que nous croyons nécessaire d'ajouter à ces observations,

¹ Comparez, *Vendidad-sadé*, p. 52, *hidhaiti* lu de même dans le n° 2 Fonds, et le n° 3 Suppl., avec *hadhaiti* du n° 6 Suppl. L'aspiration du *dh* est du fait des copistes. Voyez encore *hidhaéta* (*Vendidad-sadé*, p. 443), tandis que le n° 1 Fonds et le n° 2 Suppl. lisent *hadhaéta*, et le n° 5 Suppl. *hadhaiti*. — ² *Grammaire sanscrite*, p. 320. — ³ Voyez *Vendidad-sadé*, p. 258.

parce que ce mot est devenu ailleurs pour nous l'objet d'un examen spécial¹.

M. Bopp cite encore le radical sanscrit *ás* (être assis), auquel il rattache le grec ἄστει (sanscrit *ásté*), mais il ne donne pas la forme zende de ce radical. On la trouve toutefois dans le dérivé *âonghana*, pour le sanscrit *āsana* (siège), et à la troisième personne plurielle de l'indicatif présent *âonghēnti*, qui représente le sanscrit *āsanté* (sedent.) Ce mot ne se rencontre à ma connaissance qu'une seule fois dans le Vendidad-sadé, au IX^e chapitre du Yaçna, où il est dit que « Hom donne l'excellence et la grandeur à ceux qui « prononcent les Nosks². » M. Bopp a déjà cité ce texte dans les additions à sa grammaire sanscrite; mais il regarde le verbe *aôghēnti* comme l'imparfait du verbe auxiliaire avec désinence du présent, et il en fait la base d'une théorie qui n'a pas, selon nous, besoin de l'appui d'un fait peut-être douteux, mais certainement unique. Il nous paraît beaucoup plus naturel de voir dans ce mot le radical *être assis*, et je suis confirmé dans cette opinion par la version de Nériosengh, qui entend le texte zend en ce sens. J'aurai autre part occasion d'expliquer ce texte en détail et d'y comparer la traduction sanscrite que nous en possédons; je me contente en ce moment de dire que Nériosengh remplace par *nichidanti* le zend *âonghēnti*, que deux autres manuscrits, le n^o 2 Fonds et le n^o 3 Suppl., écrivent, plus régulièrement sans doute, au moyen *âonghēnté*³.

Il ne nous reste plus à examiner que la partie de l'ouvrage de M. Bopp relative à la déclinaison. Nous reprendrons plus tard l'analyse de cette portion de son travail. Nous craindrions, en la continuant en ce moment, de fatiguer le lecteur par une trop longue suite de détails spéciaux sur une matière encore peu connue⁴.

¹ Voyez *Comment. sur le Yaçna*, notes et éclaircissements, lxiv sqq.

² Voyez *Vendidad-sadé*, p. 45. — ³ Ms. Anquetil, n^o 2 Fonds, p. 95; n^o 3 Suppl., p. 59. — ⁴ Le lecteur est prié de corriger dans le premier article (Juillet, p. 426) la phrase « Les labiales et les dentales douces, etc. » de la manière suivante : « Les labiales refusant d'ordinaire d'admettre les dentales devant elles dans un groupe initial. »

EUGÈNE BURNOUF.

RECHERCHES sur les véritables noms des vases grecs et sur leurs différents usages, d'après les auteurs et les monuments anciens, par M. Théodore Panofka, secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique, etc.; 1 vol. in-fol. de 64 pages, avec 8 planches.

TROISIÈME ARTICLE.

ON a vu, par l'examen des textes relatifs à une certaine classe de vases, que, si l'auteur a cru possible de dire à quelle forme particulière se rapporte telle ou telle dénomination, c'est qu'il a confondu des notions qui devaient être distinguées, et qu'il s'est mépris sur la nature des renseignements que nous fournissent les anciens.

Si j'étendais cet examen aux autres classes, on verrait partout le même genre d'erreurs; mais il faudrait faire un livre plus gros que celui dont je donne l'analyse : je dois me borner à un certain nombre d'observations générales, appuyées de quelques discussions de détail qui auront pour objet, non de montrer les fautes d'un savant estimable, mais d'éclaircir des textes obscurs et qui n'ont point été bien compris.

M. Panofka, comme on l'a vu à la fin du premier article, reproche à Athénée de n'avoir pas toujours entendu les auteurs qu'il cite, à l'occasion des noms de certains vases. Le reproche est assez grave, et tombe probablement sur d'autres que sur Athénée, puisque le plus souvent il ne fait que transcrire des écrivains plus anciens, et, en ce qui concerne ce sujet, surtout le Lexique de Pamphile; avancer que ces auteurs n'ont pas compris les passages des poètes dont ils donnent le commentaire est un peu hardi de la part de nous autres modernes, qui n'avons sous les yeux que les très-courts fragments qu'il leur a plu de citer, tandis qu'ils possédaient les ouvrages mêmes d'où ces textes sont tirés. En pareil cas, il faut y regarder de près, et prendre garde de céder au penchant assez ordinaire aux érudits, de trouver une erreur dans chaque passage qu'ils n'entendent pas ou qui contrarie leurs idées.

C'est là ce qui est arrivé à M. Panofka, du moins pour les exemples qu'il cite des méprises d'Athénée en ce genre : il s'agit des vases dits *oxybaphon*, *oxybaphion*, *cymbé* et *cymbion*.

1° Par exemple, dit M. Panofka à l'article *Kymbia*, Athénée cite « en même temps Dorothee, qui en fait un genre de *vases profonds et hauts*, et aussitôt après, Didyme, selon lequel ces vases sont, au

« contraire, *longs et droits*. Tout autre qu'Athénée se serait aperçu qu'il s'agit de deux sortes de vases, et aurait appliqué l'assertion de Dorothee au vase appelé *kymbé*, dont il fait lui-même un article à part. »

Tout autre qu'Athénée! cela veut dire, j'imagine, tout homme ayant le sens commun. Or, je pense qu'Athénée s'en serait montré dépourvu, s'il avait compris les paroles de Dorothee comme on voudrait qu'il l'eût fait; car ces paroles, les voici : γένος ποτηρίων βαθέων τὰ κυμβία καὶ ὀρθῶν, πυθμένα μὴ ἔχόντων, μηδὲ ὠτα¹. « Les *cymbia* sont un genre de vases à boire, *profonds et droits*, n'ayant ni base², ni oreilles. » D'après ces paroles formelles, comment Athénée aurait-il pu appliquer l'assertion à la *cymbé*, lorsque cet auteur lui-même parle du *cymbion*. Remarquons de plus que cette forme de vase *profond et droit* revient à la définition κωαθῶδες ἀγγεῖον, d'où il résulte qu'Ératosthène donnait au *cymbion* la forme du *cyathos*, qui était un vase *profond et droit*; et enfin à l'opinion de Simaristos, l'auteur d'un livre sur les synonymes, qui définit les *cymbia*, τὰ κώλα ποτήρια καὶ μικρά.

Les trois auteurs sont donc du même avis sur la forme du *cymbion*, sans compter Athénée qui partage leur opinion; en quoi M. P. fait-il donc consister la méprise de celui-ci? En ce que Didyme qualifiait le *cymbion* de vase *long et étroit*, ἐπιμήκης εἶναι τὸ ποτήριον καὶ στενὸν τῷ σχήματι, expressions que M. P. entend d'un vase bas, allongé dans le sens horizontal, analogue à une lampe (Notre pl. n° 14). Mais la phrase n'a pas le sens qu'il lui attribue; elle revient précisément à la description des trois autres auteurs. Le mot ἐπιμήκης s'entend d'un vase *haut et droit*. Ainsi Callixène dit du *carchesion*, vase élevé, qu'il était ἐπιμήκης³; le même sens est donné à πορομήκης⁴, et Macrobe, qui définit le *cymbion* d'après le même passage de Didyme, l'entend ainsi, puisqu'il le traduit par les mots *cymbia, pocula procera*⁵; or, il attache à *procerus* le sens de *haut et droit*, car il l'oppose à *planus* et *patens*; ainsi: *Patera enim . . . planum ac patens est; carchesium verò PROCERUM, et circà mediam partem compressum*⁶. On voit donc que Didyme et Macrobe s'accordent pleinement avec les trois autres; qu'Athénée n'a point fait la méprise qu'on lui attribue, et que l'opinion de M. Panofka

¹ *Ap. Athen.* xi, 481, d. — ² Dans ces descriptions de vases, le mot πυθμὴν est souvent équivoque; car il signifie tantôt le fond même du vase, ἕδραφος, ce qu'Athénée appelle πυθμὴν φυσικός καὶ (αὐτῷ) συγκεκριμένον, tantôt le pied ou la base ajoutée au fond, πυθμὴν προσθετός (*Athen.* xi, 488, f). Ici l'acception est claire; ailleurs elle est douteuse. — ³ *Ap. Athen.* xi, 474, e. — ⁴ Hesych. v. Γόρτυρα [Γόρτυρα] τῶν κωαθῶδων πορομήκης πυθμὴν. — ⁵ *Saturn.* v, 21, p. 563, Zeun. — ⁶ *Id.* p. 561, *ibique* Zeun.

sur la forme du *cymbion* est contredite par tous les auteurs qui en ont parlé.

L'application que M. Panofka fait du passage de Dorothee à la *cymbé* est complètement fautive; il se trompe encore quand il applique au même vase un passage d'Ératosthène qui concerne les *cymbia*, et quand il dit que, selon Hésychius, ce mot signifie un *petit scyphus*, *κύβια*¹, *σκυφία*, *μικρολογία*, puisqu'il s'agit du *κυβίον*, non de la *κύβη*. On peut voir à ce sujet la note érudite d'Hemsterhuis sur le scoliaste du Plutus (v. 590). Au reste, le mot *κύβη*, outre la signification de vaisseau et de vase², en avait reçu d'autres de quelques écrivains, probablement des poètes, par suite d'une analogie de forme, ce qui résulte des gloses de Suidas et d'Hésychius; on voit qu'il avait été employé pour dire une besace (*πήρα*), une baie enfoncée dans les terres (*κοίλος μυζός*), un trou en terre (*ξύθος*), et même *κεφαλή*, acception comique, analogue à nos expressions populaires *boule*, *coloquinte*, pour dire *tête*. M. Panofka n'entend rien à tous ces passages. À l'article *cymbion*, il cite dix-sept textes: un seul, celui de Dorothee, se rapporte à la forme. Le vase est nommé dans deux seulement; les quatorze autres n'ont aucun rapport avec le *cymbion*.

Il y a cependant une circonstance qui semble favoriser cette opinion sur la figure du *cymbion*: c'est la ressemblance avec un bateau attribuée à ce vase, *παρόμοιον πλοίου*, *navibus similia*, dit Macrobe. Mais cette prétendue ressemblance n'est pas un caractère propre au *cymbion*; elle lui est commune avec plusieurs autres, tels que la *cymbé*, le *gaulos*, l'*acantos*, la *scaphé*, le *cantharos*, le *carchésion*, dont les noms ont servi également à désigner un *bateau*. Les grammairiens ont conclu de cette double signification une similitude de forme qui n'a pu exister; la première condition de cette ressemblance serait que les vases fussent plus ou moins ovales, puisqu'aucun vaisseau ou bateau n'est rond³. À la rigueur, on pourrait trouver quelque analogie avec un bateau à certains vases faits comme nos sèbilles, tels que la *cymbé*, la *scaphé*, et ceux de l'espèce de la *cylix* et de la *phiale*, vus géométriquement; mais la ressemblance était nulle pour le *cymbion*, vase *profond et droit*,

¹ La leçon *κύβια* a été corrigée par tous les commentateurs. — ² Hésych. *Κύβιας... ὄρνιθας καὶ κοίλας καὶ περιφερεις καὶ εἶδη ποτηρίων*; lisez K. ὁ. καὶ κοίλας καὶ περιφερεις, εἶδη ποτ., ce qui résulte des gloses de Suidas. — ³ Les vaisseaux que les Grecs appelaient *τρογγύλαι* n'étaient ainsi nommés que par opposition aux *μακράναῶς*, *naves longæ*, qui étaient des *vaisseaux de guerre*. Les premiers étaient moins allongés et voilà tout.

et surtout pour le *carchésion* et le *cantharos*¹, dont la forme générale est bien connue : assurément, rien ne pourrait différer davantage d'un bateau quelconque². Je ne vois guère qu'un moyen d'expliquer cette difficulté; c'est d'admettre que, comme cette double signification de mots est très-ancienne dans la langue, elle date d'une époque où tous ces noms ne s'appliquaient pas, chez les poètes, à des vases d'une forme déterminée, mais n'étaient que des expressions différentes des vases à boire, *ἐκπίσματα*, dont plusieurs avaient une forme évasée comparable à celle des bateaux. Lorsque ces noms furent ensuite employés pour désigner des vases d'une forme précise et fort différents les uns des autres, les grammairiens continuèrent à conclure de l'identité des noms une similitude qui n'existait plus; c'est à cause de cette ressemblance, qui était seulement dans les termes, que les poètes comiques se plaisaient à comparer ces

¹ M. Panofka dit du *cantharos* : « Ce vase doit sa forme et son nom à l'espèce de vaisseau appelé *cantharos*. » Un vaisseau de cette forme, s'il avait existé, n'aurait pu servir à rien. Le passage d'Épigène d'où il tire la preuve que les *cantharos* ont eu plus tard une forme basse et élégante, n'a pas été entendu; c'est une boutade de buveur, qu'il a prise pour un renseignement historique. Le dernier vers qui commence par *οὐ τὸν οἶνον πόμενοι*, que Schweighäuser lit *τὸν δ' αὐτὸν οἶνον π.*, sera rétabli plus simplement ainsi : [*ἀλλ'*] *οὐ τὸν οἶνον π.* Dans le vers de Phrynichus (*Athen.* 474, b.), il est question d'un potier qui, en travaillant assidûment, confectionnait cent canthares par jour : . . . *ἑκατὸν ἀν' ἡμέρας ἔκλαεν οἶνον καιθάρους*. On ne comprend pas *ἔκλαεν* (*plorabat*) en cet endroit : M. Panofka lit *ἐκλείνειν*, ce qui est bon pour le sens, mais inadmissible; outre que la mesure s'y refuse, il faudrait *ἐξείλεινειν*; si l'on devait changer quelque chose, on pourrait lire *ἐκαίειν*; ce verbe indiquerait la dernière des opérations du potier, celle de *mettre les vases au feu*, après qu'on les a peints; expression probablement technique.

Ce passage d'Épigène n'est pas le seul des comiques grecs où M. Panofka cherche une ressemblance de forme, lorsqu'il n'y a qu'une analogie d'idées (plus haut, p. 310). Par exemple (p. 14), dans le dialogue plaisant entre Lamachus et Dicoépolis (*Ἀχαρν.* 1131-1134), le premier parle en militaire, l'autre en buveur, l'un demande sa cuirasse pour résister à l'ennemi, l'autre son broc de vin, *χόα*, pour tenir tête à ses compagnons de débauche. M. Panofka cherche là une allusion tirée de la forme du chou, analogue à celle de la cuirasse: il reproche au scolaste et aux philologues modernes de *n'avoir pas saisi l'ingénieuse comparaison du poète, faute d'avoir une idée de la forme du chou*, laquelle réellement n'a rien à faire ici. Cette connaissance de la forme des choux, il la puise dans trois passages, d'où il conclut que la circonférence et chaque anse de ce vase avait la forme d'un cube (*fiat lux!*), et qu'on peut le comparer avec un *cados* et un *stamnos*; mais il n'y a pas et ne peut y avoir un mot de tout cela dans les passages cités. Ailleurs (p. 15), il dit que la chytre a été comparée au casque appelé *πρικεφαλαία*. Cette comparaison n'existe point, comme il le croit, dans le passage des Oiseaux d'Aristophane (v. 42; — cf. v. 354, sq.).

grands vases à boire à des vaisseaux, principalement à des bateaux de charge. Par exemple, Phécrate, parlant des femmes aimant fort à boire, dit qu'elles demandent au potier pour leurs maris, les plus petits gobelets possible, tandis que, pour elles, il leur faut « des cylix profondes comme des *bâtiments de transport* chargés de vin, ronds¹, « minces, au large ventre, » φασὶ δ' αὐταῖς βαθείας κύλικας, ὡσπερ ὈΛΚΑΔΑΣ οἴναρωρούς, περιφερῆς, λεπτάς, μέσας ἐγγάστρειδας². Ces *ὀλκάδες* sont de ces *bâtiments de charge* dits φορητοῖ, auxquels on donnait l'épithète de σταρωτοῖ, οἴναρωτοῖ, etc., selon la nature de leur cargaison. M. Panofka ôte tout le sel au passage en prenant ces *ὀλκάδες* pour un autre nom de vase appelé ὀλκίον, ὀλκεῖον ou ὀλκεῖον (trois formes différentes du même mot, quoiqu'il établisse entre eux une distinction qui est imaginaire), et il en conclut que l'*holkion* avait la forme d'une *cylix profonde* (Pl. IV. 92. — La nôtre, n° 15); mais cette conclusion repose sur un texte mal entendu; il n'y avait point de vase appelé *holcas*: et si l'on sait quelque chose de l'*holcion*, c'est qu'il était fort différent de la *cylix*. Hésychius donne pour synonyme de ce mot ceux de κροτήρ, νιπτῆρ, λέβης, λεκάνη³. C'était donc plutôt un grand vase *bas et ouvert* qui n'a pu rien avoir de commun avec la figure que M. Panofka attribue à l'*holcion*, tandis qu'il donne à l'*holceion* une forme entièrement différente. Au reste, on ne sait pas plus la forme particulière de l'*holkion*⁴, ou *holceion*⁵, ou *holceon*, que celles de la *lécané*, du *louter*, du *nipter*, dénominations employées pour désigner des vases à laver les pieds ou les mains, espèces de bassins plus ou moins profonds, avec ou sans base; c'est là tout ce qu'on en peut dire. La petite *soupière* que M. Panofka donne (III, 42. — La nôtre, n° 16) comme étant la *lécané* (avec ses dérivés *lécanis* et *lécanion*), ne peut absolument nous représenter ce grand vase *large et creux*,

¹ Περιφερῆς, mot qui répond à στρογγύλος, terme technique. — ² Ce dernier mot est une correction de Porson, au lieu de γαστροείδας que le mètre repousse. — ³ La forme que lui donne M. Ed. Gerhard (*Mon. dell' Inst.* pl. xxviii, n° 37), différente de celle qu'adopte M. Panofka, n'est pas moins arbitraire. — ⁴ Hésych. Ὀλκίον, μέσας κροτήρ, λουτήρ, et ὀλκεῖον, λεκάνη, νιπτῆρ, κροτήρ. — Ὀλκεῖον, γαλλοῦς λέβης, τρεῖς ποδας ἔχων. — Photius, γαλλοῦς λέβης, τρεῖς ποδας ἔχων. — Cf. Ranke de *Lex. Hesych. vera origine*, p. 93. — ⁵ A cette occasion (p. 52), il cite ces vers d'Alcée, dont le premier a embarrassé les critiques :

Κάδδ' ἄσιρε κυλίχωναι μεγάλας, αἴτια, ποίχωναι
 Οἶνον γὰρ Σεμέλας καὶ Διὸς υἱὸς λαδικαδέα
 Ἀνθρώποισιν ἔδωκεν (*Ap. Athen.* xi, 481, a.)

La difficulté du premier vers consiste dans l'absence d'un régime pour le verbe

appelé aussi *scaphé* (plus haut, page 401). J'en dirai autant du λέβης τειπυς, appelé *holcion* par Photius; ce ne peut être le vase n° 17, qui n'est point un *lebès*; c'est bien plutôt le vase n° 18, que M. P. a pu voir représenté dans plusieurs peintures antiques ¹.

2° L'autre reproche qu'il fait à l'auteur des *Dipnosophistes* n'est pas mieux fondé : « Dans l'article *oxybaphon*, dit-il, Athénée nous avertit que « ce vase, selon Antiphane, est une *petite cylix*. Cependant les vers de « ce poète ne parlent pas de l'*oxybaphon*, vase d'une dimension considé-
« rable; mais bien de l'*oxybaphion*, qui est réellement un petit vase d'une

αίρι, et dans la leçon ΑΙΤΑ. De là, diverses corrections proposées par Rutgers, MM. Grotefend, Meineke, Blomfield, etc. La leçon αἶσα (proposée dans le *Deutsche Litterat. Zeitung*, 1806, n° 249) est à présent admise, quoique Théocrite (xii, 14, 20, 23; xxiii, 63) fasse longue la pénultième du mot. Quant au régime, M. Panofka le trouve dans κάδδ' dont il fait κάδδους, par élision, et il traduit *deprôme cados*, ce qui est impossible; outre que le sens s'y oppose; car que peut signifier κάδδους αἶρι κυλίγγαις? Les mots κυλίγγαις μεγάλας... πικίλας, sont tout simplement des accusatifs doriques et le régime du verbe. C'est ainsi que Rufinus a entendu ce passage d'Alcée en l'imitant dans une de ses épigrammes : καὶ τὸν ἄκρατον ἔλκωμεν, κυλίκαε μείζονας αἰρόμενοι (*Ep.* 16, *Anal.* II, 394; *Anth. Pal.* p. 86, n° 12). On peut encore rappeler ce passage d'Épicrate (*Ap. Athen.* xi, 782, f.) : κυλίκα αἶρου πᾶ μείζω. La même construction est dans un fragment d'Antiphane, μεγάλην Διὸς σπῆτρος ἀκατὸν ἤρ᾽ τις (*Ap. Athen.* xv, 692, f.). Horace a dit de même *capaciores affer huc, puer, scyphos* (*Epod.* ix, 33). Le sens est : « Apportez, ô mon ami, de grandes coupes, ornées de peintures; « car le fils de Sémélé et de Jupiter a donné le vin aux hommes pour leur faire « oublier leurs maux. » Dans ce passage d'Alcée, le diminutif κυλίγγη est pris pour le positif κύλιξ, comme Acheus d'Érétrie avait employé l'autre diminutif κυλίγγις (*Athén.* I. I.); cela ne signifie rien qu'un *ποτήριον*, sans égard à la forme. Au reste, les auteurs avaient pris ce mot dans bien des sens différents, d'après cette glose d'Hésychius : Κυλίγγιδες, πυξίδες, ἄλλοι λιβανωτρίδες (I. λιβανωτρίδας), ἑπι-
οδοι ἀγγλία κεράμια, ἄλλοι κύλικας, ἄλλοι πυξίδας ἰατρικὰς; et celle-ci de Suidas : Κυλίγγαι, λικανίδες, πρυβλία, ἢ φιαλαί. Très-probablement de tous ces vases il n'en est pas un qui fût le vase (pl. iv, la nôtre n° 19) que M. Panofka croit être la *cylichné*, la *cylichnide* ou le *cylichnion*. La κυλίγγη, πυξίς, devait être un vase en forme de coupe, avec anse et base (notre pl. n° 20), mais avec un *couvercle*, qui en faisait un *πυξίς* ou *πυξίδιον*, où les femmes mettaient des odeurs, et les médecins leurs médicaments. M. P. cite la glose de Suidas : ὄπλαί αἱ πυξί-
δες, qu'il n'a évidemment pas comprise, puisqu'elle n'a rien à faire ici : ὄπλαί doit être un mot que quelque poète aura employé pour désigner une *boîte de corne*, d'où la glose αἱ πυξίδες. C'est une acception du mot ὄπλαί qui n'a point encore été remarquée et qu'on peut, je crois, recevoir maintenant dans les lexiques. Quand les historiens d'Alexandre (*Arr. Anab.* vii. 27, v; *Q. Curt.* x, 10; *Justin*, xii, 14; *Plut. Alex.* §. 77, etc.), parlent de l'*ungula* ou de l'*ὄπλη* de cheval, de mulet ou d'âne, où l'on avait mis le poison destiné à ce prince, ils entendent parler sans doute d'une *boîte* faite avec la corne du sabot d'un de ces solipèdes. — ¹ Entre autres sur un vase de Canosa, pl. vii.

« forme analogue à celle de la cylix. » Comme M. Panofka croit que *Γoxybaphon* est uniquement un vase d'une grandeur et d'une forme toutes différentes de celles de l'*oxybaphion*, il trouve qu'Athénée, qui n'admet pas cette différence, n'a pas compris Antiphane. Je pense le contraire. Il s'agit d'une vieille femme, aimant à boire, qui vante une grande cylix comme lui convenant fort, tandis que l'*oxybaphon*, vase plus petit, ne mérite que mépris de sa part¹; elle le rabaisse par un diminutif, en l'appelant *ὄξυβάφιον*, ce qu'Athénée explique très-bien (*ἐξευτελιζουσα τὸ ὄξυβάφον, ὡς βραχύ.*) En effet, la vieille, après avoir vanté la grande coupe, ajoute d'un ton méprisant : « . . . et pour nous, n'avons-nous pas été récemment réduits à boire dans de misérables petits oxybaphons de terre » (*οὐ μὲν ἄρτι γὰρ ἔξ ὄξυβαφίων κεραμέων ἐπινομεν*)? C'est là simplement un de ces diminutifs de dépréciation qui abondent dans les comiques.

Le sens d'Antiphane est donc clair, et l'interprétation d'Athénée incontestable. Le poète a réellement eu l'intention de parler de l'*oxybaphon*, non de l'*oxybaphion*. Ce qu'Athénée savait fort bien (et que M. Panofka semble avoir ignoré), c'est que le mot *ὄξυβάφον*, comme une multitude d'autres, a désigné plusieurs ustensiles et vases très-différents de forme et d'usage. Ce mot indiquait principalement une espèce de vase à boire; c'est le sens qu'il a dans le passage d'Athénée : c'était, comme il le dit, *ποτειῖου εἴδους*, distingué par Cratinus, sous le nom de *ὄξυβάφον οἰνηρόν*, analogue à la cylix, comme dit Athénée² (*τὸ ὄξυβάφον, εἶδος κύλικος μικρᾶς*); ce qui résulte d'ailleurs de l'emploi de *Γoxybaphon* dans le jeu du *cottabus*; il y remplissait l'office de la *cylix cottabide*, où l'on jetait le reste du vin des coupes (*λαπάγη*); d'où il résulte que cet *oxybaphon* était un vase plat et ouvert, *ἐκπέταλον*³; cela résulte encore d'une autre espèce de jeu du *cottabus*, décrit ailleurs par Athénée en ces termes : « On remplissait la *lecané* d'eau⁴; on faisait nager dessus des oxybaphons vides, sur lesquels on jetait, du carchésion, le reste du vin, en essayant de les submerger; celui qui en enfonçait le plus avait le prix⁵. » Le même fait résulte encore du passage du scoliate d'Aristophane, d'après lequel les *lecania* ou *lecanides* (petites *lecanés*) sont de grands *oxybaphôn*⁶. 2° Le cornet d'osier

¹ Γραῦς ἐσπί φίλοις ἐπαινοῦσα κύλικα μεγάλην, καὶ ἐξευτελιζουσα τὸ ὄξυβάφον, ὡς βραχύ, xi, 494, d. — ² *Ap. Athen.* xi, 494, c. — ³ Καὶ τὸ πῖς ἀποκοτταβίζουσι δὲ ὄξυβάφον (leg. ἀποκοτταβίζουσι ὄξυβ.) εἰς ὃ πᾶς λαπάγας ἐγχέουσι, οὐκ ἄλλα πᾶν εἴη ἢ ἐκπέταλον ποτειῖον (xi, 494, e.). Il y a une faute dans la phrase du scol. d'Aristophane: Κότταβος δὲ λέγεται τὸ λῆμμα (l. λείμμα) τοῦ ποτειῖου ὃ ἐπέταλλον εἰς πᾶς λαπάγας (Eip. 342). — ⁴ C'était donc en effet, comme on l'a vu, une espèce de bassin. — ⁵ *Athen.* xv, 667, e. — ⁶ *Ad Δραμ.* 1109: Τα μεῖζονα τῶν ὄξυβάφων καὶ ἐκπέταλα.

(πλεκτόν) pour agiter les dés¹; on le nommait aussi χήπον ou κήδιον, κηδάειον². 3° Un vase assez plat pour y mettre des aliments³; en ce sens, Aristophane prend le mot comme synonyme de τρυβλίον⁴; et de ce τρυβλίον, il fait un plat à mettre des anchois⁵: aussi Arcestrate met l'oxybaphon au rang des *paropsides* ou plats⁶. Les lexicographes n'ont donc pas eu tort de donner τρυβλίον, ὀξύβαφον, ὀξύβάφιον, ἰμβάφιον comme des synonymes, ainsi que παροψίς qui désignait un plat à mettre des ragoûts, plus grand que les τρυβλία ordinaires⁷; dans ce cas, le *tryblion*, contenant 20 artabes, dont parlait Ptolémée Évergète, devait être une *paropsis*⁸. 4° Une mesure de capacité répondant à l'*acetabulum* des Romains (environ 7 décilitres). 5° Un assez grand vase à mettre de la farine et d'autres substances alimentaires⁹, pouvant contenir 2 à 3 chénices (2 à 3 litres), et c'est peut-être sous un vase de ce genre que l'on a lu le mot ΟΞΥΒΑΦΛ, cité par M. Panofka (pl. I, 38, la nôtre n° 21), forme qui ne répond point aux autres descriptions de ce vase. Quoi qu'il en soit, on voit que le mot *oxybaphon* désignait bien des vases différents, et pour ma part, j'ignore absolument la figure de chacun d'eux, de même que celle du *tryblion*¹⁰, dont M. Panofka nous donne aussi la forme bien arrêtée (notre pl. n° II), qui n'a jamais pu être celle de ce vase. La plus ordinaire était celle d'une espèce de plat, qui tenait de la *phiale*; cela n'empêchait pas qu'on ne prit son nom pour synonyme de κανάστρον, et de χυτοῦν, ustensiles d'une forme entièrement différente. Je pense que l'auteur aura maintenant quelques doutes sur tout cela, et qu'il sera convaincu du moins qu'Athénée ne mérite pas les reproches qu'il lui adresse.

¹ *Schol. Arist. ad Σφήκ.*, 672. — ² Faute de rapprocher ces dénominations, M. Panofka imagine qu'au lieu de *cetharia* (κηθάεια), il faut lire *acetaria* (p. 20), ce qui est impossible. *Acetaria* ne peut être qu'un mot latin. — ³ Pollux, x, 86. — ⁴ *Οριζ.*, 350, 387. — ⁵ v. 77; *Ιππ.*, 650. — ⁶ *Ap. Athen.*, II, 64, a. — ⁷ *παροψίδες, πὲ μεγάλα τρυβλία*. — Cf. Epiphan. *de mens.* p. 542. Bas. Alberti, *Gloss. in N. T.* p. 206. — ⁸ *Ap. Athen.*, XII, 549, f. — ⁹ Poll. l. l. — ¹⁰ Plusieurs passages d'Hésychius relatifs à ce vase paraissent avoir subi une altération commune. *Τρυβλίον, ὀξύβάφιον, ἢ ποπίεον μυστηρίου*. Ce dernier mot ne pourrait guère se rapporter à la célébration de la messe (Suicer. *Thes. Eccl.* II, 333, col. 1). M. Panofka lit *ἀλυστήριον*, sans nous dire ce qu'il entend par un tel mot. Je lis *ποπίεον μυστηρίου*. Le sens du passage sera : *Tryblion, oxybaphion*, ou vase à boire de la contenance d'un *mystrium*. *Μύστρον* ou *μώστειον* était un ustensile de cuisine, qui servait à prendre le bouillon dans la marmite, comme une cuiller à pot, ou bien encore une grande cuiller avec laquelle les convives prenaient au plat pour mettre dans leurs assiettes (Hippolochus *ap. Athen.* IV, 129, c.). Mais c'était en outre une petite mesure d'un demi-cyathe (2 décilitres). Un autre article d'Hésychius porte : *Ἄλυστρον, τρυβλίον*, lisez : *Μύστρον τρυβλίον*, non *Ἄλυστρον*, comme veut M. Panofka (p. 51, col. 2). Je ne sais d'où il tire tous ces mots, qui ne sont pas et ne peuvent pas être grecs.

Cette diversité de signification, pour un même mot n'est pas propre à ceux que je viens de citer. Elle existe pour une multitude d'autres, comme il serait facile de le prouver. Je n'en citerai plus qu'un exemple, relatif au vase dit *psycter*, ψυκτήρ, nom qu'on peut traduire par celui de *vase réfrigérant*. M. Panofka¹, selon sa méthode, assigne précisément la forme qu'il a dû avoir. Or, la plus simple réflexion suffit pour montrer que l'on a dû désigner par ce nom des vases de formes très-diverses. Son nom prouve qu'il était destiné à rafraîchir le vin, et des textes positifs le disent clairement. Or, cette qualité réfrigérante devait dépendre, soit de quelque appareil particulier, pour mettre le vin en contact avec une surface refroidie, soit d'une forme qui permettait de le placer dans l'eau froide, sans altérer le vin qu'il contenait. La figure qu'il lui assigne, par pure hypothèse (pl. IV, n° 10), pourrait convenir à cette destination si l'orifice n'en était pas si évasé.

Il faut observer que les anciens avaient plusieurs moyens de rafraîchir le vin : ou bien ils jetaient de la neige ou de la glace dans le vase même, contenant le vin pur², ou bien ils descendaient dans le puits³ le vase, qui alors devait avoir la figure d'un seau⁴, fermé par un couvercle. Je pense que le nom de *psycter* convient au vase (notre pl. n° 12) qu'on voit si souvent représenté dans les anciennes peintures; c'est une espèce de seau avec anse et couvercle, que des personnages, presque toujours bachiques, tiennent d'une main, ayant dans l'autre un vase à verser le vin⁵; ce qui me le fait croire, indépendamment de sa forme, c'est qu'il n'a jamais ni pied ni base⁶, mais qu'il repose sur des boules de métal, qui doivent être ce que Pollux désigne par le mot ἀστραγάλισκοι⁷, lorsqu'il dit du *psycter* qu'il n'avait pas de base, mais des *astragaliques* (οὐ μὴν ἔχει πύθμένα, ἀλλ' ἀστραγάλισκους). Indépen-

¹ Il voit encore dans un fragment d'Antiphane la preuve que le *psycter* a été appelé aussi *pilos*. Erreur : le poëte fait parler des militaires qui se plaignent des privations qu'ils éprouvent : « Comment, disent-ils, passons-nous donc la vie ? Nous n'avons d'autre lit que la housse de notre cheval, et le beau casque remplace pour nous le beau *psycter* (πὸ μὲν ἐφίππιον στρώμι' ἐστὶν ἡμῶν ὁ δὲ καλὸς πῖλος, καλὸς ψυκτήρ). Ce καλὸς πῖλος est le πῖλος χαλκοῦς (Hésych.), casque sans cimier ni nigrette ; le soldat, en campagne, était obligé de s'en servir pour boire de l'eau claire quand il avait soif, au lieu du *psycter* de bon vin qu'il sablerait s'il était chez lui. Voilà le sens. Dans le vers de Ménandre que M. Panofka cite à cette occasion, il joint μεγάλην avec ψυκτήρα, quoique ce substantif soit masculin. Bentley a depuis longtemps donné la vraie construction du passage. — ² Simonid. *ap. Athen.* III, 125, d.; Diphil. *ap. cumd.* XIII, 579, f. — ³ Strattis et Lysipp. *ap. Athen.* III, 224, d. — ⁴ De là cette glose : ψυκτήρα κάδ' ὄν. Suidas.

⁵ Celui que M. Panofka appelle ὑπαντλήσιον (ci-dessus, p. 405). — ⁶ *Vases d'Hamilton*, I, 55; II, 45, 121; IV, 100. — *Mon. inéd.* publiés par l'Inst. archéol. pl. IV, etc. — Clément d'Alexandrie joint ensemble le *psycter* et le vase à verser le vin ; ψυκτήρες καὶ οἰνοχέαι (*Pædagog.* II, 3, p. 188). — ⁷ VI, 16, 99.

damment de ce *psycter*, il a dû en exister un autre disposé de telle sorte qu'on pût y introduire un récipient, soit fixe, soit postiche, dans lequel se plaçait la neige destinée à rafraîchir le vin ¹, sans en diminuer la force ni la pureté ². Or, un tel *psycter* pouvait avoir toutes les formes compatibles avec sa destination : de là les synonymes divers, par lesquels les anciens le désignent, tels que ceux de *cadus*, *calathos*, *dinos*, etc. Au reste, le mot *psycter* désignait aussi un vase à boire. Tel est le *psycter* de sept cotyles (un litre et 1/2) qu'Alcibiade, dans le banquet de Platon, fait remplir et vide jusqu'à la dernière goutte ³. Il est pris dans le même sens par Antiphane et Ménandre. C'est comme *ποπίετον* que le *psycter* figure dans la liste d'Athénée. Timée, sur le passage de Platon, dit que le *ψυκτήρ* est un vase *grand et large*, disposé pour boire frais ⁴. Pour lui, c'est une espèce de coupe.

J'en dirai autant du *dinos* (*Δῖνος* ou *Δείνος*) que je viens de nommer. Selon M. Panofka, c'était un vase d'une énorme grandeur, de *forme sphérique, sans base* (pl. 1, 15; notre pl. n° 23), qu'on plaçait sur un pied postiche ⁵; il se fonde sur deux vers de Strattis le comique,

¹ Je crois que c'est un *psycter* de ce genre qui est désigné par l'expression *χάρος προχους*, dans un fragment d'Anaxandride (v. 25, ap. Athen. iv, 131, c.)—² Cette conjecture a été vérifiée par un monument dont M. Brøndsted m'a fait connaître l'existence dans la lettre suivante, que je transcris, parce qu'elle renferme de très-intéressants détails : « Lorsque vous m'avez communiqué votre idée sur une disposition propre au *psycter*, je vous ai dit que je connaissais un monument qui la confirme tout à fait. En voici la description sommaire : c'est un vase provenant des fouilles entreprises à Volci par MM. Campanari et Fossati, et acquis par moi à Londres l'année dernière, et cédé à S. A. R. le prince de Danemarck (v. notre pl. n° 22). Ce vase est double. La coupe ci-contre vous donnera une idée exacte, non de sa forme précise (car je ne l'ai pas sous les yeux), mais de sa disposition. A est le vase intérieur, réceptacle de la neige ou de la glace. B, B est le vase extérieur, contenant le vin ou toute autre liqueur. C, l'embouchure pour l'y introduire avec un entonnoir. D, l'ouverture inférieure par où sortait le liquide; elle était sans doute bouchée facilement, ou l'on y adaptait une canelle. E F est une ligne tirée avec précision autour du vase, un peu au-dessous de la plus grande périphérie; elle me semble indiquer que le *ψυκτήρ*, car c'en est bien un (et vous l'avez deviné sans le connaître), se plaçait, pour l'ordinaire, non pas sur la table, mais à part sur un trépied, comme on le voit en effet sur plusieurs peintures; il était ainsi disposé de manière qu'on pût se servir de l'orifice en plaçant dessous un vase de grandeur suffisante pour contenir le liquide. Je publierai ce beau vase avec le soin qu'il mérite. »

³ Pag. 214, Serran, p. 201. Rückert. — ⁴ *Ποπίετον μέγα καὶ πλατὸν, εἰς ψυχροποσίαν παρεσκευασμένον*, p. 278. C'est à la grandeur de ce vase que se rapporte le mot d'Alexis : *Δουτῶν ἐσπιν οὐ πόπης, ψυκτήρ πίνειν καὶ κάδοις* (Ap. Athen. x, 431, f.). Il est question d'un *ψυκτηίδιον* d'argent bien petit, puisqu'il ne pesait que deux oboles (Alexis, Ap. Athen. xi, 502, f.). — ⁵ *Mon. inéd. de l'Inst. arch. pl. xxvii, n° 29.*

dans lesquels un personnage dit à un autre que sa tête *ressemble à un dinos renversé*¹; mais cela veut dire que la tête du personnage est aussi *vide qu'un vase placé sens dessus dessous*, et en d'autres termes, que *c'est une tête sans cervelle*². L'autre sens est froid et forcé. M. Ed. Gerhard fait, au contraire, de ce même vase une *scaphe*, ce qui est plus vraisemblable (plus haut, p. 400): en réalité personne ne peut savoir la figure du vase que désignait le mot *δείνος*. Les Cyréniens nommaient ainsi le vase à laver les pieds (*ποδονιπτήρ*); pour eux c'était un *bassin*; mais il désignait plus ordinairement un *vase à boire*, *ποτήριον* ou *ἔκπομα*, et c'est à ce titre qu'il figure dans liste d'Athénée. Quand on prendrait à la lettre le vers de Denys de Sinope, où il est parlé d'un *grand dinos* contenant un *métrètès*³ (en supposant que ce n'est pas une de ces exagérations si communes dans les poètes comiques, qui comparent des coupes à des bateaux), il s'ensuivrait encore qu'un *dinos* ordinaire pouvait n'être pas fort grand. M. Panofka paraît avoir conclu de son nom, *δείνος*, qu'il était d'une *énorme grandeur*: mais ce nom était, selon Cléanthe, celui du potier qui avait tourné le premier ce vase, ainsi que la *cylix Diniás* (*τὴν [κύλικα] Δεινιάδα*). M. P. dit encore que *c'était le même vase que le manès*; il m'est impossible de deviner où il a trouvé ce fait, non plus que celui de l'*énorme grandeur* qu'il lui attribue également. Si l'on sait quelque chose à l'égard de ce *manès*, c'est qu'il était au contraire d'une grandeur *médiocre*, puisque le poète Micon parle d'un *manès fort grand* (*ἀδρὸν*), qui ne contenait que cinq cotyles (*χειροῦντα κοτύλας πέντ' ἴσως*), c'est-à-dire seulement un peu plus d'un litre. Bien loin d'avoir la forme que lui donne M. P., c'était un vase *plat* servant dans le jeu du *cottabus*.

D'après ces observations, il est clair que notre auteurs'est fait une illusion

¹ *Ap. Athen.* xi, 467, e. . . . *δείνω περὶ κατῶ πετραμμένῳ*. — ² Schweigh. ad h. l. — ³ Je trouve une difficulté dans ces vers qui contiennent, comme dit Athénée, une liste de vases :

Ὅσα δ' ἐστὶν εἶδη Θηρακτικῶν τῶν καλῶν,
ΓΥΝΑΙ, Δικότυλοι, τελοτύλοι, δείνος μέγας
Χαράν μετρητήν.

Γυναί est là sans nécessité; d'ailleurs *Δικότυλοι*, *τελοτύλοι* sont des adjectifs qui ne peuvent se passer d'un nom de vase; ce nom doit être caché dans le mot *ΓΥΝΑΙ*. L'article qui précède immédiatement celui-ci dans Athénée concerne le vase appelé doriquement *χάλα* ou *χάλας*. Je suis donc persuadé qu'on doit lire :

ΓΥΛΑΔΙ Δικότυλοι, τελοτύλοι, δείνος μέγας
Χαράν μετρητήν.

« Des *gyales* contenant deux, trois cotyles, un *grand dinos* contenant un *métrètès*. » Tous ces vases étaient de la fabrique *théricléenne*, célèbre dans l'antiquité; des vases de toute espèce sortirent de cette fabrique, dont on imita sans doute les produits dans d'autres manufactures. Elle se distinguait, soit par des formes plus

complète quand il a cru pouvoir déterminer la forme précise de ces noms de vase. Il en est de même de presque tous les autres, et principalement d'une classe de noms sur laquelle il s'est mépris de tout point. Je veux parler des dénominations employées par les anciens poètes. Ouvrons son livre, nous y apprendrons comment étaient faits le *dépas*, le *dépastron*, le *cissybion*, le *cypellon*, l'*amphicypellon*, l'*aleison*; c'est-à-dire que nous en saurons beaucoup plus que les anciens eux-mêmes. Tous ces mots, en effet, chez les anciens poètes, n'ont qu'une signification générale de *vase à boire*, sans notion de forme précise : ils n'y songeaient pas. Ces expressions restèrent dans le langage poétique; et ceux qui les employèrent ensuite ne s'occupèrent pas davantage de l'espèce particulière de vase qu'ils désignaient. Quand les grammairiens grecs, qui méconnaissaient fréquemment le caractère de la poésie antique, s'avisèrent de rechercher quel vase désignait chacun de ces termes, ils se trouvèrent fort embarrassés; car il n'existait pas de vase *usuel* qui eût conservé aucun de ces noms; il y eût alors autant d'avis que de commentateurs, comme on peut le voir par les disputes dont Athénée nous a conservé le résultat¹; les plus habiles convenaient franchement qu'ils ignoraient à quels vases rapporter ces noms. Tous ces mots de la langue d'Homère restèrent exclusivement *poétiques*², et il est impossible aux modernes de dire ce qu'Homère a précisément entendu par ces mots, attendu que lui-même les employait d'une manière générale : c'étaient pour lui des *ἐκπώματα*, des *vases à boire*, et rien de plus.

Le *κισσύβιον* était à ses yeux un *vase rustique*, très-probablement en bois, dont la forme précise ne l'occupait pas plus que les autres poètes³ qui s'en servirent après lui : et de là vient qu'ils les employaient indifféremment les uns pour les autres, comme on l'a vu. Le *δέπας*, pour Homère, était le vase à boire par excellence, et en même temps le vase aux libations; d'où l'expression *σπένδειν δέπαι* ou *δέπασσι*, qui revient dans ses poèmes aussi souvent que *σπένδειν φιάλη* dans les auteurs d'une époque plus récente : aussi Asclépiade de Myrlée croyait (car il n'en était pas sûr) que le *δέπας* homérique avait la forme d'une

élégante, soit par une finesse et une légèreté plus grande dans la pâte, soit par des dessins, des ornements d'un goût plus pur. Mais la prétention de connaître la forme *particulière* de quelques-uns de ces vases, tels que la *cylix*, le *cratère théricléens*, est évidemment chimérique.

¹ XI, 783, et passim. — ² Pollux, VI, 95 : Δέπας, κύπελλον, ποικιλιά.

³ Posidippus, dans une épigramme sur Doricha, prend *κισσύβιον*, comme synonyme de *κύλιξ*, avec le sens générique de *vase à boire* (*Ap. Athen.* XIII, 596 d.) *σύγχρους ὀρθειῶν ἢ ψαο κισσύβιον*.

phiale (φιαλῶδης)¹. Peut-être lui avait-on dit que telle était la forme du *dépas* qui se voyait encore à Lacédémone au temps de Charon de Lampsaque et qu'on prétendait être celui dont Jupiter avait fait présent à Alcmène². Il est vrai que, selon d'autres, ce vase était un *carchesion*. Peu importe; tout ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on employait alors le mot *δέπας* tout juste dans les mêmes cas où plus tard on se servit du mot *phiale*; et c'est sans doute sur l'idée de forme *hémisphérique* attribuée en général aux vases à boire que reposent la comparaison du ciel à un *dépas*, dans un fragment d'Euripide³, et la double signification de certains mots qui désignent à la fois des *barques* et des vases (ci-dessus, p. 607 et 608). J'ai déjà dit combien il est douteux que la φιάλη ἀμφίδειτος d'Homère fût la *phiale* des temps postérieurs; et il est fort probable qu'il n'a voulu désigner par là qu'un vase à boire quelconque, qui se plaçait à la fois sur l'embouchure et le fond, ἐπὶ στόμα καὶ ἐπὶ πυθμένα, selon l'idée d'Aristarque⁴, qui sera expliquée dans l'article suivant. Au reste, la preuve que le *δέπας*⁵ était pour Homère un vase à boire *quelconque*, c'est qu'il donne ce nom même à la *Nestoris*, ou coupe de Nestor, ce vase d'une forme toute particulière, dont les deux fonds ou bases, et les quatre oreilles firent le désespoir des anciens grammairiens; chacun l'expliqua à sa manière dans son école, plusieurs cherchèrent à la représenter par le dessin, ou même en firent des modèles⁶; mais en vain. Ce vase si singulier, qui ne ressemblait à aucun autre, n'en était pas moins nommé *δέπας*, parce que ce mot désignait simplement un vase à boire, et tenait lieu de κολιξ, de κύαδος, de κάδων et d'autres noms que ne connaît pas la langue homérique. Remarquez que les mots *δέπας*, κύπελλον, ἀμφικύπελλον, ἀλεισον, κισσύριον restèrent poétiques, et même ne furent admis que dans le style épique et élégiaque. La poésie lyrique n'en fit que peu ou point d'usage, et ils demeurèrent à peu près étrangers à la langue des Attiques⁷; car ce n'est pas sans doute par un pur hasard qu'ils ne se

¹ *Ap. Athen. xi, 783.* — ² *Ap. Ath. xi, 475, c.* — ³ *Sisypht. fragm. I, 33: ἀσπερωπὸν οὐρανοῦ δέπας.* — ⁴ Le sens général et incertain du mot *δέπας* chez les anciens poètes se retrouve dans l'expression *σκύπτειον δέπας* dont se sert Stésichore pour dire *σκύφος* (*Ap. Athen. xi, 499, b.*) et dans la confusion des mots *σκύφος*, *δέπας*, *φιάλη* employés par les poètes pour désigner le vase dans lequel Hercule avait passé le détroit des colonnes. — ⁵ *Ap. Athen. xi, 501, a. Schol. Venet. ad Il. v. 240.* — ⁶ *Athen. xi, 781, d.* — ⁷ Il est remarquable qu'Euripide, qui, dans le Cyclope, a souvent besoin du mot *κισσύριον*, semble éviter de s'en servir, et le remplace par des équivalents. Le mot *δέπας* est dans un fragment d'Eschyle (*Ap. Athen. xi, 469, f.*), mais pour un fait consacré par la poésie antique: j'en dirai autant du passage d'Euripide cité n. 3 de cette page.

rencontrent pas une seule fois dans Aristophane, ni dans les Fragments de Ménandre et de Philémon, et qu'à l'exception d'un vers d'Antiphane¹, il n'y en a peut-être pas un seul exemple dans tout ce qui nous reste des comiques grecs, qui citent tant de noms de vases usuels.

C'est que réellement ils n'ont jamais eu de sens technique; c'est qu'ils n'ont jamais été appliqués à une forme particulière de vase, et qu'ils n'ont été qu'une expression générale. De là les disputes des anciens grammairiens sur leur signification, dès le temps d'Ératosthène; disputes qui certainement n'auraient pas eu lieu s'ils avaient désigné des ustensiles en usage.

On voit par là combien est chimérique la prétention d'un moderne à connaître ce que les anciens eux-mêmes ont toujours ignoré, et quel fonds il est possible de faire sur les attributions que M. Panofka croit pouvoir fixer à cet égard, non-seulement pour le *dépas*, le *dépastron*, le *cypellon*, l'*amphicypellon*, le *cissybion*, mais même pour la *nestoris*, ce vase qui probablement n'a jamais existé que dans les vers homériques. Il ne nous en donne pas moins la forme, celle d'un grand vase, espèce d'amphore d'une figure assez étrange², qui n'a certainement rien de commun avec une *coupe*, et ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il fait de ce vase unique et peut-être imaginaire une classe sous le nom de *Nestorides*!

Bien d'autres noms encore n'ont été qu'une expression générale de l'idée de *vase à boire*. Je ne citerai que celui de la *kélébé*, parce que c'est un de ceux que M. Panofka et les antiquaires qui admettent sa nomenclature citent le plus souvent et avec le plus de confiance. Ils l'appliquent sans hésiter à une espèce d'amphore connue en Italie sous le nom de *vaso a colonnette*. Je suis étonné qu'ils n'aient pas fait une remarque qui aurait beaucoup diminué leur assurance; c'est que ce terme n'existe dans aucun auteur en prose: dérivé à ce qu'on croit de *λείω*, comme *λέλις*, c'est un mot éolien³ qui est resté *exclusivement poétique*, et n'a jamais été de la langue usuelle; de là vient que les scolastes et les grammairiens anciens n'ont point su ce qu'il fallait entendre par le mot *kélébé*. Anacréon⁴ l'emploie pour indiquer un *vase à boire* *ἀμυστή*, c'est-à-dire *tout d'une haleine*. Athénée, à propos de ce passage, dit « qu'on est incertain quelle forme de vase ce mot désigne, ou si toute espèce de vase à boire a été appelée *kélébé*, ce mot étant dérivé de ce qu'on y verse le liquide (*ἀπὸ τοῦ χεῖν εἰς αὐτὸ τὴν λοιπὴν*) ou du verbe « *λείειν*....., d'où dérive aussi *λέλις*⁵. » Pamphile croyait que la *kélébé*

¹ *Ap. Athen.* xi, 781, e. — ² On en trouve encore la forme dans Millingen, *Peint. de vases grecs*, pl. lIII. — Raoul-Rochette, *Mon. inédit.*, pl. xxxvii. — ³ Silen. et Clit. *ap. Athen.* p. 475, d. — ⁴ *Od.* 57, 2: *Fragm.* 19, 122. — ⁵ *Τὸ ποτόσιον δεκροποπίδα καλούμενη* (i. καλούμενον) *τὴν κελέβην εἶναι*, p. 475, e.

était le vase appelé *thermopotis*. Selon Clitarque et Silène, c'était, chez les Éoliens, le nom générique de *vase à boire*. Pour Euphorion, c'était un vase d'argent¹. Nicandre et Antimaque, tous deux de Colophon employent ce mot (du moins son équivalent *κελέβιον*), pour désigner un vase de berger à mettre du miel (*πιμενικὸν ἀγγεῖον μελιπέτρην*). C'est encore dans un sens général que Théocrite l'emploie, lorsqu'il fait dire à Simaëthe²: « Couronne la kélébé d'une laine teinte en pourpre. » Le scoliaste prétend que cette *kélébé* est un vase de bois ayant la *forme d'une cylix*; d'autres disaient que *κελέβιον* est ici pour *κεφαλή*; et Denys le Petit faisait de la *kélébé* un vase *droit* et élevé; ce qui est tout juste le contraire de l'opinion du scoliaste de Théocrite; enfin Suidas dit que la *kélébé* est une *conque*, une *lécané*, ou tout *vase propre à laver les pieds*. Il y a de quoi choisir. Par le fait, tous ces commentateurs perdaient leur temps à chercher le sens précis d'un mot qui n'avait jamais été employé que par les poètes, et dans une acception générale, sans rapport à une forme déterminée; s'ils y ont réellement attaché une idée précise, ce n'est certainement pas celle du *vaso a colonnette*, dans lequel il n'est guère possible de boire *ἀμυστή*.

Il y aurait bien des observations de ce genre à faire sur l'emploi des mots poétiques, et sur la nécessité de les distinguer (comme je l'ai dit plus haut) des termes techniques et usuels qu'on trouve, soit dans les proseurs, soit dans les listes d'offrandes conservées par certaines inscriptions. Cette distinction importante a malheureusement été négligée dans l'ouvrage de M. Panofka, où tout est confondu. Il n'a pas non plus fait attention aux équivalents dont se servent les poètes à la place du mot propre. Cela est pourtant de l'essence de tout langage poétique. Tels sont, par exemple, ceux qui dérivent du verbe *ἀρύω* ou *ἀρύτω*: c'est ainsi qu'au lieu du terme usuel et technique *κύαδος*, Sophocle avait employé *ἀρυσις*, Simonide *ἀρυστήρ*, Timon *ἀρυσάνα*³, d'autres *ἀρύσπηχος*, comme Aristophane dans les *Guêpes*⁴. Je me sens donc fort peu disposé à admettre l'existence d'un vase distinct, avec une forme caractéristique, nommé *ἀρύσπηχος*; car ce mot, simplement diminutif de *ἀρυσις*, n'est qu'un équivalent poétique des termes *κύαδος*, *πέσχος*, *οἰνοχόη*, *κοτύλη* (Hesych.), employé même comme adjectif par le poète Phrynichus, *κύλικ' ἀρύσπηχοι*. M. Panofka nous donne la forme bien précise de cet *ἀρύσπηχος* (notre pl. n° 24), qu'il croit être celle de l'*ampulla* des Romains. Il se fonde sur ce que l'*aryballos* avait cette forme, ce qui est vrai⁵, et sur ce qu'Athénée dit que *celle de l'arystichos en était voisine*; ce qui n'est point exact; car c'est à propos de l'*aryballos* qu'Athénée parle

¹ Euphor. *fragm.* LXXII, p. 140, ed. Méméke. — ² *Idyll.* II, 2. — ³ *Athen.* X, p. 424, b. c. — ⁴ V. 874. — ⁵ Ci-dessus, p. 477.

des autres noms, dérivés, comme celui-là, de ἀρύω ou ἀρύτω, et il ajoute : « [le mot] ἀρύβαλλος n'est pas loin (οὐ πῶρον) d'ἀρύσπηρος, étant formé de ἀρύπτειν et de βάλλειν ; on appelle aussi le πρόχους, ἄρυσπες, etc. » Ce n'est là évidemment qu'une remarque grammaticale, qui s'applique non à la similitude de forme, mais à l'identité d'origine. M. Panofka commet ici la même erreur que pour le λέγυθος, croyant qu'Ératosthènes en décrivait la figure semblable au pétase, quand il ne faisait qu'une remarque sur le genre des mots ¹.

Je termine par une observation sur une des classes de vases les mieux connues, celle des λέκυθος, parce qu'on achèvera de voir combien est chimérique la prétention d'assigner la forme et la destination précises des variétés d'une même classe. Si le mot λήκωδος vient, comme on le croit, de λακείν, λακάζειν, crepare, clamare, il a dû désigner principalement les vases à col étroit, dont le liquide s'échappait avec murmure ; conséquemment les vases de petite ou de médiocre grandeur, avec ou sans anse, le col étroit, le ventre plus ou moins bombé, dont le nombre est si grand et les formes si variées. Mais qui pourrait se flatter de dire à laquelle de ces formes s'applique chacun des noms qui rentrent dans cette classe, excepté l'alabastron, dont les anciens décrivent la figure avec précision ² ? Il est même sûr que très-peu de ces variétés ont eu des noms distincts. M. Panofka donne exclusivement au λέκυθος la forme du n° 25 de notre pl. ; mais il y en a vingt autres qui lui conviennent autant. C'est encore une erreur de croire que le λέκυθος n'était qu'un vase à mettre des parfums ou de l'huile. C'était bien son usage habituel, mais il servait encore à autre chose. Dans le dialecte thessalien ³ on employait ce nom au lieu de celui de πρόχους, désignant le vase à verser l'eau ou le vin. Le λέκυθος de 7 cotyles (1 litre 1/2) dont parle Pollux était un vase à vin ⁴. L'aryballos, qu'Athénée cite comme vase à boire, était un λέκυθος, dont on se servait aussi pour les parfums ⁵ ; on employait ce nom, ainsi que ses dérivés, ἀρυβαλίδας chez les Doriens ⁶ et ἀρυβλίδας chez les Laconiens ⁷, comme synonymes de λήκωδος. Il n'y avait pas jusqu'à l'alabastron (par excellence la μυροθήκη, le vase à parfums), dont le nom ne fût pris pour celui d'une bouteille,

¹ Ci-dessus, p. 480. — ² Voir les textes rassemblés par M. Creuzer, dans sa dissertation intitulée *Ein alt. Athen. Gefäss.*, S. 20. — ³ Clitarch. *ap. Athen.* xi, 495, c. — ⁴ x, 67. — ⁵ Aristoph. *Ἰππ.* 1093. — ⁶ Hesych. *Ἀρυβαλίδας*, λήκωδος Δωριεῖς. — ⁷ *Ἀρυβλίδας*, λήκωδος Λακωνεῖς. L'accusatif *Ἀρυβλίδας* ne peut être grec : d'ailleurs ce mot, comme *ἀρυβαλίδας*, ne peut venir que de ἀρύω, mais il doit en différer légèrement, puisqu'il est donné comme une forme particulière au dialecte laconien ; il y a eu, je crois, transposition de l'Υ et la confusion si ordinaire de ΔΙ et de Ν. Je lis ΑΡΥΒΑΙΔΑ au lieu de ΑΡΥΒΝΔΑ. La seule différence

comme on le voit par un passage de Clément d'Alexandrie, qui peint avec de vives couleurs des femmes buvant à même l'alabastron¹.

Ὀλπη était un autre synonyme de λήκυθος, et l'on ignore à quelle figure particulière de vase il se rapportait; celle que lui assigne M. P. (n° 26) ne repose sur aucun fondement; j'en dirai autant de celle que lui attribue M. Ed. Gerhard dans son *Rapport sur les vases de Volci*²; il en fait un vase à verser le vin, une *œnochoë* comme ils disent, avec plusieurs goulots. Ni l'un ni l'autre n'ont remarqué que l'*olpé* était principalement un *vase à parfums*. Excepté le passage de Cratès, d'où il résulte que les Attiques désignaient ainsi un vase à verser le vin³, tous les autres textes le représentent comme une *μυροθήκη*. Pour Théocrite, c'est l'*ampulla*, où se mettaient de l'huile⁴ ou des parfums⁵, sens que donnent aussi au mot Ὀλπη Crinagoras⁶, Léonidas de Tarente⁷, et Achæus d'Erétrie⁸. Dans l'usage ordinaire de la langue, c'est Ὀλπις, non Ὀλπη, qui désigne un vase à boire. Hésychius le remarque⁹, ayant en vue, je pense, les deux vers de Théocrite où cette distinction est marquée¹⁰, ou bien celui de Sapho¹¹, dans lequel Ὀλπις a évidemment cette signification. Nicandre paraît ne donner à Ὀλπη qu'un sens général¹². Si quelque particularité distinguait l'*olpé* des autres lécythus, c'est qu'on le faisait principalement en *cuir*, comme dit le scoliasse de Théocrite, Ὀλπη, κυρίως ἢ δερματίνη λήκυθος¹³; tandis

entre les deux mots consiste dans le retranchement de l'*a*, qui a lieu en diverses formes du verbe βάλλω. Le premier mot de cette autre glose d'Hésychius est corrompu: Ἀρυβάσαστον κοτύλη, ἢ φάσκων φάσκων δὲ ἔσπιν εἶδος πιπτηρίου. M. Panofka lit ἀρυβάσαστον, βάσασσα, κοτύλη, ce qui est impossible, le premier mot étant à l'accusatif et les autres au nominatif. La vraie leçon doit être Ἀρυβάλλιον, κοτύλη, ἢ φάσκων; le mot est un diminutif, comme ἀρυβαλίς, qu'on prenait pour synonyme de κοτύλη ou de φάσκων, lequel a dû être un *lécythus*, ou bouteille en cuir, qu'on portait en route; car ce mot a certainement la même origine que φάσκωλος, φάσκωλον, ou φασκώλιον, qui a désigné divers ustensiles en cuir, soit une *besace*, πῖρα, un porte-manteau, ἱμαποφόρον, une bourse, βαλάντιον δερμάτινον, une enveloppe ou un étui pour les livres, βιβλιοφόρον (Harpor. Hésych. Suid. Lexic. Bekk. Pollux, etc.); de là le *phascolus*, ou *phasceolus* des Romains, qui était un petit sac en cuir: l'origine commune de ces mots doit être *άσκος* avec l'aspiration. Le vase de M. Durand, sur lequel on lit les lettres ΩΦΛΙΣΚ n'a pas plus de rapport que son inscription, avec le φάσκων d'Hésychius.

¹ Ὡς μὴ ταῖς πλαπιάς κύλιξι διαχέουσαι τὰ χεῖλη περὶ ἀραγῆς γένωνται πλατυμένον πῦ σπύματος, σπιναῖς (l. σπνοῖς) κομδὴ κατὰ τὸ σπύμον ΑΛΑΒΑΣΤΡΟΙΣ ἀσχημένως πίνουσαι. . . *Padaq.* II, 2, 33, p. 186. Pott. Delà, cette glose: Ἀλαβαστρον, ἀγγεῖον σπινόμηκες πρὸς πολυποσίαν ἐπιπίδειον. . . *Ranke de Lexic. Hésych.* p. 90. — ² *Annali dell' Inst. arch.* pl. xxii, 30-33. — ³ *Ap. Athen.* xi, 495, a. — ⁴ *Idyll.* II, 156. — ⁵ *Idyll.* xviii, 46. — ⁶ Suidas, v. Ὀλπη. *Analecta.* II, 142, *ibique* Jacobs. — ⁷ *Ep.* 10 et II. — ⁸ *Ap. Athen.* x, 451, b. — ⁹ Ὀλπη, λήκυθος Ὀλπις, οἶνον. — ¹⁰ *Idyll.* xviii, 45. — ¹¹ *Ap. Athen.* x, 425, d. — ¹² *Theriac.* 80, 98. — ¹³ *Ad Idyll.* II, 156.

que les autres étaient en verre, en terre cuite ou métal. Ce sont probablement des *lécythus* de cette espèce qui, pendus à la ceinture¹, servaient aux gens du peuple à mettre leur argent; par là s'explique encore le passage où Plutarque rapporte que, lors du siège d'Athènes par Sylla, les Athéniens pressés par la famine mangèrent des chaussures et des *lécythus bouillis*².

Je remarquerai de plus, sur cet article, que M. Panofka a cité confusément des textes qui n'ont aucun rapport les uns avec les autres. Sur dix qu'il a rapportés et presque toujours mal appliqués³, il n'y en a que deux qui se rapportent à l'olpé.

Une autre espèce de lécythus était le *ἔψα* ou *ἔισσα*, servant à désigner une phiale à mettre de l'huile⁴. A ce nom d'origine égyptienne correspondait le nom grec *βομβυλιός* ou *βομβύλη*⁵, exprimant le bruit que faisait le liquide au sortir de ce vase au col étroit⁶, *στενόστομον* ou *στενοτράχηλον*; *βομβυλιός* était également le nom du *bourdon* (n° 27). M. Panofka conclut la forme du vase de celle de l'insecte auquel il ressemble d'une manière frappante, les ailes exceptées; mais personne ne parle de cette ressemblance de forme; il se trompe encore quand il assure qu'Hésychius donne le nom de *bombylios* à l'*aryballos*. Hésychius n'en parle pas, et Suidas prend *βησίον*, et non pas *ἀρύβαλλος*, pour synonyme de ce nom⁷.

Le mot *lagynos* (d'où les Latins ont tiré leur *lagena*) devait désigner un vase analogue, d'autant plus qu'on le prenait aussi pour *λήκυθος*. J'ai déjà fait voir que la ressemblance avec le *pétase*, admise par M. Panofka, repose sur une erreur d'interprétation qui lui a fait prendre une remarque grammaticale sur le genre du mot pour une indication de la forme. C'est par suite d'une autre erreur qu'il avance que, selon Hésychius, le *lagynos* était une *bouteille de cuir*. Le texte de cet auteur (*Ἐυπύνη, λάγυνος ἢ ἀμύς· Ταραντῖνοι*) nous montre seulement que *Ἐυπύνη* appartenait au dialecte tarentin, et désignait le *lagynos* ou le vase de nuit; mais c'était si peu une *bouteille de*

¹ Harpoer. v. ἀνὸ πλῆκ. — ² In *Syllá*, § 13: ὑποδήματα καὶ ληκύθους ἐφθάρεις ἐσθιόντων. — ³ Par exemple, celui-ci. M. Panofka cite un passage d'Hésychius en ces termes: « Hésychius: Γηλέχες (lege πελέχες) ἐμβασκοῖται. » Je ne puis deviner ce qu'il entend par *πελέχες* qu'il veut introduire dans le texte d'Hésychius; ce mot me semble un barbarisme dénué de sens. Je ne sais pas davantage où il a pris la leçon *ἐμβασκοῖται*: il y a dans Hésychius *χαιμακοῖται*, et son article, parfaitement clair, a pour objet d'expliquer le mot rare *γηλέχες* (composé de *γη* et de *λέχος*), employé par Callimaque (*in Del.* 286) pour désigner les prêtres de Dodone, qui couchaient sur la terre; ce mot est synonyme de *χαιμακοῖται*, employé par Homère (*Il.* II, 235), et de *χαιμακοῖται*, dont se sert Sophocle (*Trachin.* 1166). — ⁴ Ci-dessus, p. 478. — ⁵ *Schol. Apoll. Rhod.* II, 569. — ⁶ Ὅθεν, διὰ τὴν ἡχοῦ οὕτω κεκλήσθαι. — ⁷ Βομβυλιός, ζῶον ἢ τὸ ἔψαιον λεγόμενον.

cuir, qu'on le disait *πλεκτὴ*, *tissu en osier*; c'était probablement une bouteille de verre ou de terre cuite, garnie d'osier à sa partie inférieure, comme les bouteilles en Italie. Je ne vois donc pas où M. Panofka a trouvé que le *lagynos* était en cuir, à moins que ce ne soit dans le composé *ἀσκοπιπνὴ*, mot dont s'étaient servis Antiphane¹ pour désigner un vase à l'eau, et l'auteur de la version grecque du livre de Judith², pour exprimer l'outre à contenir le vin (*ἀσκοπιπνὴ οἴνου*): mais ces deux passages n'ont rien de commun avec ceux qui concernent le *lagynos*, sur la forme duquel on ne sait rien, excepté qu'elle n'était pas celle que lui attribue M. Panofka.

Dans un dernier article, je résumerai la discussion, après avoir expliqué plusieurs textes obscurs relatifs à la *phiale*, à la *cylix* et au *rhyton*, trois des vases dont il est le plus souvent question dans les anciens auteurs.

LETRONNE.

M. ACCII PLAUTI comædiæ, cum selectis variorum notis et novis commentariis, curante J. Naudet. Parisiis, excudebat Firminus Didot, colligebat Nic. Elig. Lemaire, 1830, 1832, 4 vol. in-8°, vij, 655, 652, 642, et (Index verborum universus) 615 pag. — Théâtre de Plaute (texte latin et) traduction nouvelle, accompagnée de notes, par M. J. Naudet, membre de l'Institut (Acad. des Inscriptions et belles-lettres). Paris, C. L. F. Panckoucke, 1831, 1833; tomes I et II, in-8°, xviii, 392 et 420 pages.

NOUS avons exposé en 1830³ le plan général de cette nouvelle édition de Plaute, et rendu compte du premier tome, qui contient les six comédies intitulées *Amphitryo*, *Asinaria*, *Aulularia*, *Bacchides*, *Captivi*, *Casina*. On sait avec quel soin le texte a été revu sur les meilleures éditions et sur le manuscrit du Roi, 5568. On a pu juger aussi, par les exemples que nous avons cités, de l'heureux choix que M. Naudet a su faire entre les anciens

¹ Ap. Polluc. x, 73. — ² x, 5. — ³ Cahier de nov. p. 678-688.

commentaires, et du prix des observations grammaticales, littéraires, historiques qu'il y a jointes.

Le tome second s'ouvre par la *Cistellaria*, qui, malgré la faiblesse de la composition, intéresse par la vivacité du dialogue et par de piquants détails. Les mœurs des courtisanes de la Grèce, ou plutôt de Rome, selon le nouvel éditeur, sont peintes dans la première scène. Le *Curculion* a fourni quelques traits comiques à Beaumarchais : M. Naudet rapproche du vers de Plaute, *Dives sum si non reddo eis quibus debeo*, ces mots de *Figaro* : « Monsieur voit donc que, si je ne paye pas, c'est comme si je ne devais rien. »

L'écuyer Thesprion ne paraît que dans la première scène de l'*Épidicus* ; c'est un de ces personnages prototypiques qui ne servent qu'à l'exposition du sujet, et dont M. Naudet fait remarquer d'autres exemples dans Plaute et dans Térence. Mais plusieurs passages difficiles, et peut-être altérés, de l'*Épidicus* ont donné lieu à de nouvelles notes philologiques, dignes, à tout égard, de l'attention de ceux qui étudient profondément la langue latine. Le vers, *Qui invident, omnes inimicos mihi isthoc facto repperi*, a été le plus souvent interprété comme si *inimicos* n'était qu'une seconde expression de l'idée énoncée par *qui invident* : on a traduit : « Mes envieux, mes ennemis jettent les hauts cris. » Nous croyons avec M. Naudet qu'*invident* a ici le même sens que dans le vers de Virgile, *Non equidem invideo*, etc., et qu'on aurait pu traduire : « Ceux qui me portent envie, ou a qui mon succès fait envie, deviennent tous pour cela ou par cela même, mes ennemis. » Les deux vers :

*Plerique homines, quos, quom nihil refert, pudet; ubi pudendum'st
Ibi eos deserit pudor, quom usus est ut pudeat,*

ne présentent pas sans doute une construction très-régulière : était-ce une raison de les défigurer, comme on l'a fait, par des corrections plus ou moins forcées ? La nouvelle édition les maintient tels qu'on vient de les lire. Nous avons eu occasion¹ de remarquer une construction semblable dans une autre comédie de Plaute : « *Mulier* quæ se suamque ætatem spernit, speculo *ei* « usus est²; » et l'on trouve dans les *Captifs* du même poëte³ : « *Nam piscatores* qui præbent populo pisceis fœtidos., *eis* ego ora verberabo, etc. » S'il reste quelque embarras dans les deux vers de l'*Épidicus*, c'est, à notre avis, parce que les mots *quom usus est ut pudeat* semblent une répétition assez inutile de *ubi pudendum'st*; « ceux qui rougissent quand ils n'en ont aucun « sujet, au moment où ils devraient rougir la pudeur les abandonne : »

¹ *Ibid.* 683. — ² *Mostell.* act. 1, sc. 3, v. 9. — ³ Act. IV, sc. 2, v. 33-36.

pourquoi ajouter, « quand ils ont besoin d'elle ? » Le commentaire ne donne aucun éclaircissement sur ce point.

Les *Ménechmes* de Plaute sont universellement connus par ceux de Regnard : ils avaient été auparavant imités par le Trissin, par Shakespeare et par Rotrou, dont la pièce est réimprimée à la fin du volume que nous annonçons. L'ouvrage latin, quoique la scène soit à Épidamne, est rempli de détails qui tiennent aux mœurs, aux institutions et à l'histoire des Romains : il y est parlé du Capitole, de la couronne d'or de Jupiter, des patrons et des clients, etc. Que Plaute ait voulu peindre et jouer ses propres spectateurs sous des noms grecs, c'est un genre de remarque qui n'a été nulle part négligé par M. Naudet, et dont il a fait peut-être quelques applications contestables. Nous reviendrons sur cette question dans notre cahier prochain.

Le texte du *Mercator* a été fort altéré. Le plus utile commentaire qu'on en pouvait faire était d'indiquer les interpolations, les transpositions, les lacunes : la nouvelle édition rend autant qu'il se peut ce service, en s'abstenant toutefois d'introduire des leçons purement conjecturales. Les copistes et les éditeurs ont quelquefois coupé à contre-sens le dialogue, et attribué à un personnage les paroles qui doivent appartenir à son interlocuteur. Ce désordre est réparé pour la première fois à la fin du second acte de cette comédie : la liaison des idées y devient plus sensible, sans être encore aussi parfaite qu'on le voudrait. Plus loin², on ne sait trop ce que signifient les mots *ni metuis tu isthanc* : les uns écrivent *ne*, les autres maintiennent *ni* en soutenant qu'il remplit la même fonction interrogative ; des deux parts on veut que *ni metuis* équivaille à *metuisne*. On traduit : « auriez-vous peur de cette femme ? » et l'on prend pour la réponse à cette question le mot *sapio*, qui voudrait dire, « j'ai raison de la redouter. » M. Naudet soupçonne ici quelque lacune : il voudrait qu'on pût lire : *At tu hercle ! verò cœnatum ibis si sapis, ni metuis tu isthanc* ; « si vous êtes sage, vous irez souper, à moins que vous n'ayez peur d'elle ; » ce qui s'accorderait beaucoup mieux avec la grammaire et avec le cours du dialogue.

Corneille et tous ceux qui ont mis des soldats fanfarons sur la scène moderne, ont profité du *Miles gloriosus*, l'une des meilleures productions de Plaute. Le texte nous en a été assez fidèlement transmis pour ne donner lieu qu'à un petit nombre de discussions critiques. Mais les observations historiques qui s'y peuvent rattacher ne sont pas sans importance. Nous n'en citerons qu'un exemple. Pyrgopolinices² dit :

¹ Act. iv, sc. 14, v. 28. — ² Qui turres urbium evicit : πυργος, πόλις, γίγνη. N.

Videtur tempus esse ut eamus ad forum,
 Ut in tabellis, quos consignavi heic heri
 Latrones, ibus dinumerem stipendium :
 Nam rex Seleucus me opere oravit maximo,
 Ut sibi latrones cogere et conscriberem.

Sans nous arrêter à l'ancien mot *ibus* pour *iis*, ni à *latrones* originairement synonyme de *militēs*¹, nous transcrivons textuellement la note du nouvel éditeur, afin qu'on prenne une idée du fonds et des formes de son travail : « Postquam, devictâ bello Græciâ, arma civitatibus imperari
 « à regibus macedonicis cœperunt, militia civile officium esse desuit, quæstus
 « fuit. Alexandro autem mortuo, qui regnum illius dividerunt, reges, præ-
 « cipuè asiatici, non posse subditas gentes contineri nisi externorum
 « militum ope rati, conductitios exercitus sibi pararunt. Itaque novus
 « quæstus exortus eorum qui operam militarem regibus locabant ipsi suam,
 « immò eorum qui alios mercede conducebant militaturos, et præbendis
 « legionibus negotiabantur, quibus ipsi præessent. Hujus modi fuere, medii
 « ævi temporibus, quos vocavere *condottieri*. »

Dans la *Mostellaria*, un jeune homme dit que les maîtres enseignent *litteras, jura, leges* ; c'étaient là, selon la remarque de M. Naudet, les trois genres ou degrés d'instruction usités chez les Romains ; la jeunesse étudiait d'abord la grammaire et la littérature, puis le droit civil pour se préparer aux fonctions d'avocat, ensuite les lois de la république pour se mettre en état d'aspirer un jour aux magistratures. Nous ignorons si cette distinction ingénieuse entre *jura* et *leges* est assez établie par d'autres documents. Quoi qu'il en soit, afin de montrer à quel point différait de cette éducation celle que recevaient les jeunes Athéniens, le nouveau commentateur renvoie ses lecteurs aux Nuées d'Aristophane.

Voici des observations purement philologiques. Quand l'esclave Tranion s'écrie : « Peris, illisce hodiè hanc conturbabunt *fabulam* ; » M. Naudet pense que *fabula* doit s'entendre non du mensonge imaginé pour tromper un vieillard, mais de la pièce même qu'on représente. En effet, ce n'est pas la seule fois que Plaute avertit les spectateurs qu'ils n'assistent qu'à des jeux scéniques. Plus loin, ce Tranion, à qui son maître a dit : *Exempla, ædepol, faciam ego in te*, répond : « Quia
 « placeo, *exemplum expetis*. » Il se peut que *placeo* signifie : « Je plais au public comme bon comédien, et c'est pour cela que vous me demandez des exemples ; » mais il est possible aussi que l'esclave ait voulu dire : « Comme mon service vous plaît, vous voulez me donner pour exemple

¹ Selon Varron, *latrones* représenterait *laterones*, assistentes *lateri* regis.

« à mes camarades. » A l'endroit de cette pièce où on lit *Nunquam... desitum'st esse et bibi*, « on n'a pas cessé de manger et de boire, » Lambin propose de substituer à *esse, essi*, qui cadrerait mieux avec *bibi*, « il n'a pas cessé d'être mangé et d'être bu. » Cette correction, que M. Naudet n'approuve pas, nous semblerait justifiée par ce vers du premier acte de la même comédie : « Jam ista quidem absumpta res erit, diesque noctesque *estur*. » Lorsque *estur* signifie *on mange*, *essi* peut bien être l'infinif passif, *être mangé*.

Le *Persa* paraît avoir été mis au théâtre après la réduction de l'Afrique, le savant éditeur en juge ainsi par les mots, *isthuc marinus passer per circum solet* : avant cette époque il n'avait point paru d'oiseau de mer aux fêtes publiques. Du reste, la pièce a peu d'intérêt, et l'on ne pourrait guère y remarquer que des jeux de mots et des expressions inusitées, comme *amicibor gloriosè*, « je ferai l'ami d'importance. »

Le troisième volume de la nouvelle édition de Plaute contient ses six dernières pièces, *Pænulus*, *Pseudolus*, *Rudens*, *Stichus*, *Trinummus* et *Truculentus*. La première scène de l'acte v du *Pænulus* a été l'objet de beaucoup de recherches et de dissertations¹ ; elle se compose de dix vers en langue punique, six en langue libyque et onze en latin. M. Naudet s'est contenté de reproduire la version latine que Samuel Petit a donnée des seize premiers. Si l'on en juge par cette version, Plaute les a lui-même traduits, quoique plus librement, dans les vers 17-26 de la scène : *Deos deasque veneror*, etc. On a dit que les six vers libyques n'étaient qu'une traduction des dix puniques. Le nouvel éditeur ne s'est engagé dans aucune de ces discussions.

Cicéron a cité le *Pseudolus* comme une production dont Plaute avait lieu de s'enorgueillir. Les nouvelles notes qui accompagnent cette comédie sont très-variées et toutes instructives. Les deux vers :

Quasi solstitialis herba, paulispèr fui ;

Repentè exortus sum, repentino occidi,

sont rapprochés de ces paroles de Bossuet : « Madame a passé du matin au soir, comme l'herbe des champs. Le matin elle fleurissait ;... le soir nous la vîmes séchée. » — *Ætatem benè curant* : *curare ætatem* a ici le même sens que *vitam* ou *cutem curare* ; c'est l'idée que Catulle et Horace

¹ Jos. Scaliger, ep. 362. Sam. Petit, *Miscell.* l. II, c. 1, 2, 3. Salmas. ep. 18. Bochart, *Phaleg.* II, 2. *Chanaan* II, 5. Biblioth. univ. de Le Clerc, IX, 253. Acta erudit. Lips. Suppl. v, 425. Soldanis, Dissert. 1759, in-4°. Bellermann, Vallencey, etc.

expriment quand ils disent *Vivamus, mea Lesbia, ... Me pinguem et nitidum in benè curatâ cute vises.*

En commentant le *Rudens*, dont l'intérêt peut sembler médiocre, malgré le caractère romanesque de la composition, M. Naudet saisit les occasions de présenter des observations grammaticales dont il sera facile de reconnaître la parfaite justesse. *Ut se æquom' sit* équivaut à *ut illo dignum est*, « comme il est digne de lui : » *se* a déjà été employé pour *illo* par Plaute¹, et pour *illum* par un ancien poète que cite Nonius : *Pater mihi est iratus quia se... tetigi.* — Qu'est-ce que *legirupionem cum dis facere*? Au lieu de corriger ce passage, ou de prendre l'expression *cum dis facere* pour équivalente à *sacrificare*, le savant commentateur obtient un sens plus naturel en traduisant *legirupionem*, par « infraction ou infracteur des lois. » Les deux vers :

Omnia isthæc ego facillè patior, dum hic hinc à me sentiat ;

Atqui nunc *abs te* stat ; verùm hinc ibit testimonium,

sont, à notre avis, fort obscurs. M^{me} Dacier les explique en supposant que *à me* signifie contre moi, et *abs te* pour toi. M. Naudet a peine à croire que *à* et *abs* puissent avoir deux sens si contraires ; et voici l'interprétation, peut-être un peu forcée, mais la seule admissible, qu'il propose : « Utique, « fateor, hic judex à te stat, verùm hinc (ex me) veniet testimonium quod te damnet. »

On a révoqué en doute l'authenticité du *Stichus* ; Limiers a traduit cette comédie en vers français, et il s'en faut qu'elle en ait paru plus digne de Plaute. Les notes nouvelles qui la concernent ne sont pas nombreuses : nous n'en citerons qu'une seule. L'esclave *Stichus* annonce qu'on a de l'or à dépenser en bonne chère ; son interlocuteur lui répond : *Quis somniavit aurum?* Les interprètes veulent qu'au lieu de *somniavit* on écrive *summanavit*, ou bien *opsonavit* ; d'autres, en maintenant *somniavit*, prétendent que ce mot doit signifier ici *furatus est*. M. Naudet s'étonne avec raison de ces difficultés imaginaires, et conclut que *Stichus* a dit simplement : « Qui donc a fait ce beau rêve d'or? »

Ce savant académicien a publié en 1829 une édition particulière du *Trinumus*, qui a été alors annoncée dans ce journal². Le texte y est accompagné d'un commentaire succinct et suivi de tables des archaïsmes et des hellénismes, des locutions propres au genre comique, et des auteurs cités dans les notes. Les mêmes remarques se reproduisent ici sous d'autres

¹ Mil. glorios. act. II, sc. 2, v. 26. — ² Mars 1829, p. 187.

formes et avec plus de développements. *Si quid eo fuerit*, veut dire « s'il vient à mourir », comme *si quid me fuerit humanitùs*, dans Ennius. — *Sciunt id quod in aurem rex reginæ dixerit* : ce vers pourrait être traduit de Philémon, de qui cette pièce est empruntée, et qui écrivait en un temps où les Grecs avaient souvent affaire à des rois ; peut-être aussi n'est-ce qu'une glose ajoutée pour expliquer le vers suivant, *Sciunt quod Juno fabulata est cum Jove*. — On a traduit *ista pendentem ferit* par cette phrase : « C'est une maîtresse qui porte les derniers coups à la « vertu mourante, » comme si *pendentem* et *ferit* n'étaient pris qu'en un sens moral. M. Naudet propose une interprétation plus naturelle, et qui donne une couleur plus poétique aux expressions de Plaute : « Ut servi ad « trabem alligati et pendentes verberabantur neque reluctari poterant, ita « amatorem quasi vinctum multat. » — Dans le vers *Pol! pudere quàm pigere præstat totidem literis*, ces deux derniers mots disent, suivant Lambin, qu'il y a précisément le même nombre de lettres en *pudere* et en *pigere*; selon d'autres, qu'un peu de honte vaut mieux en toutes lettres, c'est-à-dire à tous égards, qu'un long repentir. M. Naudet paraît incliner pour la première explication : la seconde nous semblerait plus juste. Ce qui n'est pas douteux, c'est que le *Trinumus* mérite, à plusieurs titres, d'être soigneusement étudié : il donne des leçons de bonnes mœurs et il est écrit avec une élégance remarquable¹; il a suggéré à Andrieux l'idée de sa comédie du *Trésor*.

Le *Truculentus*, honorablement cité par Cicéron, ne nous est parvenu que fort altéré ou défiguré par les copistes : il a exigé des éditeurs et des

¹ On en peut juger par le prologue, où paraissent la Luxure et l'Indigence. La première dit aux spectateurs :

Nunc primùm igitur, quæ ego sim, et quæ illa hæc siet,
 Huc quæ abiit intrò, dicam, si animum advortitis.
 Primùm mihi Plautus nomen Luxuriæ indidit,
 Tum hanc mihi gnatam esse voluit Inopiam.
 Sed ea huc quid introierit impulsu meo,
 Accipite et date vacivas aureis dum eloquar.
 Adolescens quidam est qui in istis habitat ædibus:
 Is rem paternam me adfutrice perdidit.
 Quoniam ei, qui me aleret, nihil video esse reliqui,
 Dedi meam gnatam, quicum ætatem exigat.
 Sed de argumento ne expectetis fabulæ,
 Senes qui huc venient, hi rem vobis aperient.
 Huic nomen græcè est Thesaurò fabulæ.
 Philemo scripsit, Plautus vertit barbare (latinè).
 Nomen Trinumo fecit : nunc hoc vos rogat,
 Ut liceat possidere hanc nomen fabulam.
 Tantum est : valete, adeste cum silentio.

commentateurs un travail pénible et souvent ingrat. Le dernier vers du prologue est : *Is cum anima ad eam habentiam everrerit*, ou, en quelques manuscrits, *erceteritur*, ou *erteteritur*. Cela signifie, dit-on, que le personnage dont il s'agit aura épuisé sa propre maison, qu'une courtisane l'aura dépouillé de son avoir; qu'il n'aura pas su non plus garder son âme. C'est bien le sens que la composition de la pièce indique; mais est-il exprimé par un tel vers? Nous oserions en douter. *Habentiam* ne se rencontre que cette unique fois dans tout Plaute; il sera dit au second acte¹ : *Domī quidquid habet verritur* ξξω : « Tout ce qu'il a dans sa maison est balayé dehors. » Ne serait-ce pas une sorte de traduction de ces mots qu'on aurait voulu mettre à la fin du prologue? Cependant nous trouvons le mot *habentia* cité par Nonius (c. 2, n° 393) comme ayant été employé par Claudius Quadrigarius : *Animas eorum habentia inflarat*.

Il se présenterait beaucoup d'autres occasions d'applaudir à la sagacité du nouvel éditeur si nous pouvions rendre compte de tous les efforts qu'il a faits pour donner un sens raisonnable ou ingénieux à un grand nombre de passages du *Truculentus*, dont l'incorrection et l'obscurité demeurent peut-être irremédiables. Mais il faudrait entrer en de trop longs détails pour montrer que cette pièce n'avait jamais été aussi habilement commentée.

Les vingt comédies qui nous restent de Plaute sont suivies dans cette édition, comme en quelques-unes des précédentes, des fragments de plus de trente autres et d'environ soixante-dix vers ou hémistiches cités par d'anciens grammairiens, comme extraits de l'*Amphytrion*, de l'*Asinaria*, de l'*Aulularia*, des *Captifs*, de la *Casina*, des *Bacchis*, du *Miles gloriosus*, de la *Mostellaria*, du *Pœnulus*, du *Pseudolus*, du *Rudens*, du *Stichus* et du *Truculentus*, mais qui ne se lisent point dans les copies manuscrites et imprimées de ces pièces. Nous ignorons pourquoi l'on a omis ici deux cents autres vers ou débris de vers du même poète, que M. Mai a tirés d'un palimpseste de la bibliothèque ambrosienne², et parmi lesquels se trouvent de nouvelles leçons de la première scène de l'acte v du *Pœnulus*. Du reste, l'utilité de tous ces fragments n'est guère que grammaticale; et en ce qui les concerne, M. Naudet a cru ne devoir joindre qu'un fort petit nombre de remarques nouvelles à celles de ses prédécesseurs. Il n'en a fait aucune sur le *Querolus*, qu'on a réimprimé, comme un ouvrage en prose, à la fin de ce tome III³. Il est depuis long-

¹ Sc. vii, v. 7. — ² Publiés à Milan (in-fol.) et réimprimés à Leipzig, ils ont été depuis insérés dans le Théâtre complet des Latins, tom. XV, p. 443-460.

³ L'avis qui précède ici le *Querolus* se termine par ces mots : « Quod si doctas de hoc opusculo commentationes lector desideraverit, voti compotem fecerit ornatus adolescentis Klinkhamer (vid. Index bibliogr. in fine), ill. Lennepii

temps bien reconnu que cette pièce, où Cicéron est cité, n'est pas de Plaute; elle n'est pas non plus de Gildas le sage, quoiqu'on le répète quelquefois encore: c'est une méprise occasionnée par le titre de *Liber Querolus* qu'on lisait à la tête de certaines copies de la lettre de ce Gildas, sur les malheurs de la Grande-Bretagne au v^e siècle.

Les dernières pages du volume que nous venons de parcourir contiennent 1^o les *Testimonia*, c'est-à-dire les jugements qu'ont portés sur Plaute Cicéron, Volcatius Sedigitus, Pline-le-Jeune, Quintilien, Aulugelle, Macrobe, saint Jérôme, Rufin, saint Augustin, Sidoine-Apollinaire, Servius; et parmi les modernes, Jean-Gérard Vossius; 2^o la vie de Plaute, telle qu'elle se lit dans l'édition particulière du Trinumus publiée en 1829; 3^o sous le titre de *Notitia literaria*, un catalogue des éditions et des versions, copié sur celui de Deux-Ponts, avec addition des articles imprimés depuis 1788. La principale omission est celle de la version italienne de Nic.-Eug. Argelio, mise au jour à Naples, en 1783, en 10 vol. in-8^o, y compris le texte latin ¹.

Le tome IV de la nouvelle édition de Paris est rempli tout entier par l'*Index verborum universus*. Une table de tous les mots employés par un auteur classique, avec des renvois précis aux endroits où il s'en est servi, est un travail long et pénible, mais utile à tous les hommes de lettres, et spécialement aux grammairiens. Ce sont les tables de ce genre qui recommandent encore les éditions *ad usum delphini*. Mais les services qu'un tel *Index* doit rendre supposent une très-scrupuleuse exactitude; on a besoin d'apporter un grand soin tant à la rédaction qu'à l'exécution typographique, pour se préserver, dans cette innombrable multitude de chiffres et d'autres détails, des erreurs qui déconcerteraient ou prolongeraient les recherches. Nous croyons que la table que nous avons sous les yeux mérite une pleine confiance. Toutefois, dans le petit nombre de vérifications que nous avons pu faire, nous avons remarqué une de ces erreurs légères qu'il faudrait pouvoir partout éviter. Au mot grec *ἔξω*, on renvoie au *Truculentus*, acte II, scène 4, vers 7; et c'est dans la 7^e scène de cet acte, non dans la 4^e, que ce mot se rencontre. Il n'y a point d'errata, et il est difficile qu'un volume de cette espèce puisse s'en passer.

C'est après avoir étudié et commenté Plaute, après l'avoir expliqué durant plusieurs années au collège royal de France, que M. Naudet a

« *discipulus; ejus recensione usus sum laudesque persolvo l. m. (Lemaire).* »
 Mais l'*Index bibliogr.* auquel cet avis renvoie n'indique nulle part ce travail de M. Klinkhamer.

¹ Il n'est pas fait mention non plus de la traduction française de l'*Amphytrion* et de l'*Aulularia* par Girault.

entrepris de le traduire en français. Cette tâche exigeait en effet de pareils préparatifs : on convenait assez généralement qu'elle n'avait point encore été remplie, et nous essaierons de montrer, dans un second article, avec quel succès elle vient de l'être.

DAUNOU.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE, ACADÉMIES.

L'ACADÉMIE royale des beaux-arts a tenu sa séance publique, le samedi 13 octobre 1833, sous la présidence de M. le chevalier BERTON. La séance a commencé par une ouverture du même M. Berton. On a entendu la lecture d'une Notice sur la vie et les ouvrages de M. Guérin, par M. QUATREMÈRE DE QUINCY, secrétaire perpétuel; et d'un Rapport sur les ouvrages des pensionnaires du Roi à l'Académie de France à Rome. La distribution des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de paysage historique et de composition musicale, a eu lieu dans l'ordre suivant :

I. GRANDS PRIX DE PEINTURE. Le sujet était : *Le serpent d'airain* (d'après les versets 4-9 du chapitre XXI du livre des *Nombres*). Le premier grand prix a été remporté par M. Eugène ROGER, natif de Sens, âgé de vingt-six ans, élève de MM. Hersent et Ingres, membres de l'Institut, officiers de l'ordre de la Légion d'honneur. Le second grand prix a été remporté par M. Philippe COMAIRAS, natif de Saint-Germain-en-Laye, âgé de trente ans, élève de M. Ingres; et le deuxième second grand prix par M. Louis-Victor LAVOINE, natif de Soissons, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Ingres.

II. GRANDS PRIX DE SCULPTURE. L'Académie avait donné pour sujet du concours : *Le vieillard et ses enfants* : « Un vieillard près de mourir assembla ses enfants pour leur recommander la concorde; il leur présenta un faisceau de dards et leur dit: Voyez si vous rompez ce faisceau? Chacun essaie, mais en vain. Le père alors prend chaque dard l'un après l'autre et les rompt facilement. » *Vous voyez, leur dit-il, l'effet de la concorde. Le moment est celui où l'un des fils fait des efforts inutiles pour rompre le faisceau de dards.* » Le premier grand prix a été remporté par M. Pierre Charles SIMART, natif de Troyes, âgé de vingt-sept ans, élève de M. Pradier, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, et de M. Ingres. Le second grand prix a été remporté par M. Auguste-Louis-Marie OTTIN, de Paris, âgé de vingt-deux ans, élève de M. David, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur; et le deuxième second grand prix par M. François-Théodore DEVAULX, de Paris, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Ramey fils, membre de l'Institut.

V. GRANDS PRIX DE COMPOSITION MUSICALE. Le sujet du concours a été, conformément aux règlements de l'Académie : 1° Un contre-point à la douzième, à deux ou quatre parties; 2° un contre-point quadruple à l'octave; 3° une fugue à trois sujets et à quatre voix; 4° une cantate composée d'un récitatif obligé, d'un *cantabile*, d'un récitatif simple, et terminée par un air de mouvement: LE CONTREBANDIER ESPAGNOL, *scène lyrique*. Le premier grand prix a été remporté par M. Alphonse THYS, de Paris, âgé de vingt-six ans, élève de M. Berton, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, et de M. Bienaimé pour le contre-point; le second grand prix, par M. Adolphe-Claire LECHARPENTIER, de Paris, âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Lesueur, membre de l'Institut, chevalier de la Légion d'honneur, et, pour le contre-point, de M. Fétis, chevalier de la Légion d'honneur.

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms de MM. les élèves de l'École royale et spéciale des beaux-arts qui auront, dans l'année, remporté les prix fondés par M. le comte de Caylus et par M. de Latour, et les médailles dites autrefois du prix *départemental* et de paysage historique, seront proclamés annuellement à la suite des grands prix, dans la séance publique. Le prix de la tête d'expression a été remporté pour 1833, *pour la tête peinte*, par M. Hugues FOUREAU, de Paris, âgé de 30 ans, élève de M. le baron Gros, membre de l'Institut, officier de l'ordre de la Légion d'honneur. Une mention honorable a été accordée à M. Pierre-Charles SIMART, déjà nommé comme ayant remporté le premier grand prix de sculpture.

Le prix de la demi-figure peinte a été remporté par M. Hugues FOUREAU, de Paris, déjà nommé. Une mention honorable a été accordée à M. Antoine-Placide GIBERT, natif de Bordeaux, département de la Gironde, âgé de 27 ans, élève de M. Picot.

La grande médaille d'émulation de 1833, accordée au plus grand nombre de succès dans l'École d'Architecture, a été remportée par M. Paul-Eugène LEQUEUX, de Paris, âgé de 27 ans, élève de M. Guénepin, membre de l'Institut.

La séance s'est terminée par l'exécution de la scène musicale qui a obtenu le premier grand prix.

Les tableaux, les sujets de bas-reliefs, les plans d'architecture, les paysages historiques qui ont remporté les grands prix, ont été exposés publiquement dans les salles de l'École royale des beaux-arts, les vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 octobre, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Sujets de prix, mis au concours par l'Académie des sciences morales et politiques.

(PHILOSOPHIE.) « *Examen critique de l'ouvrage d'Aristote intitulé: MÉTA-PHYSIQUE.* 1° Faire connaître cet ouvrage par une analyse étendue, et en déterminer le plan; 2° En faire l'histoire, en signaler l'influence sur les systèmes ultérieurs dans l'antiquité et les temps modernes; 3° Rechercher et discuter la part d'erreur et la part de vérité qui s'y trouvent, et quelles y sont les idées qui subsistent encore aujourd'hui, ou qui pourraient entrer utilement dans la philosophie de notre siècle. Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires destinés à concourir devront être remis au secrétariat de l'Institut, francs de port, le 31 septembre 1834. Ce terme est de rigueur. »

(MORALE.) « *Rechercher, d'après les observations positives, quels sont les éléments dont se compose, à Paris, ou dans toute autre grande ville, cette partie*

« de la population qui forme une classe dangereuse par ses vices, son ignorance
 « et sa misère. Indiquer les moyens que l'administration, les hommes riches ou
 « aisés, les ouvriers intelligents et laborieux, peuvent employer pour améliorer
 « cette classe dépravée et malheureuse. L'Académie ne demande pas des ren-
 « seignements sur toute la classe pauvre. Cette classe est généralement composée
 « d'hommes probes, et souvent on en voit sortir des exemples de vertu. Aucun mé-
 « tier, quelque peu lucratif et quelque peu honoré qu'il soit, ne place tous ceux qui
 « l'exercent dans la classe vicieuse. Cette dernière est formée de gens appartenant
 « à diverses professions, ou n'en ayant aucune, et que des habitudes de fainéantise,
 « d'ivrognerie, etc. etc., ont dépravés. Répandus sur le sol d'un état, c'est
 « surtout dans les grandes villes que diverses causes les attirent, et qu'ils forment
 « une agglomération dangereuse. Si un concurrent a observé plusieurs villes,
 « il pourra faire des rapprochements importants; mais, comme on lui demande
 « des renseignements positifs, par conséquent détaillés, il devra choisir une de
 « ces villes pour principal objet de son travail. L'auteur donnera d'abord une
 « statistique des individus appartenant à la classe dont il est question. Après les
 « avoir divisés en autant de catégories que l'exigera l'observation des faits, l'auteur
 « fera connaître leurs habitudes, leurs genres de vie, et indiquera les causes de
 « leurs vices.

« Le sujet proposé se divise naturellement en deux parties: l'une doit indiquer
 « les maux; l'autre les préservatifs et les remèdes. La première demande des
 « observations exactes, la seconde exige les méditations d'un administrateur et
 « d'un philanthrope. Sans entrer ici dans aucun détail sur cette seconde partie, on
 « se borne à une seule remarque. La manière dont la question est posée annonce
 « que l'Académie pense que les ouvriers intelligents et laborieux peuvent être
 « d'un grand secours pour opérer des améliorations dans les mœurs. Le parti
 « qu'on peut tirer de cette classe estimable, pour réaliser des vues de bienfaisance,
 « n'a pas encore été assez examiné: on appelle sur ce point l'attention des con-
 « currentes. Ce prix est de la somme de 3,000 francs.» Terme du concours, le
 31 décembre 1835.

(LÉGISLATION.) « Quelle est l'utilité de la contrainte par corps, en matière
 « civile et de commerce? Cette question sera examinée dans ses rapports: avec
 « la morale publique, avec les intérêts du commerce, avec ceux de la société et
 « des familles. Les concurrentes devront s'autoriser de l'expérience des faits
 « recueillis dans les temps anciens et modernes, soit en France, soit chez les
 « autres peuples. Ce prix est de la somme de 1,500 francs.» Terme du concours,
 le 31 décembre 1834.

(ÉCONOMIE POLITIQUE.) « Lorsqu'une nation se propose d'établir la liberté du
 « commerce, ou de modifier sa législation sur les douanes, quels sont les faits
 « qu'elle doit prendre en considération pour concilier, de la manière la plus
 « équitable, les intérêts des producteurs nationaux et ceux de la masse des
 « consommateurs? Les faits sur lesquels l'Académie désire obtenir des documents
 « positifs sont particulièrement ceux qui, chez les nations unies par des relations
 « de commerce, influent sur le prix des choses qui sont ou peuvent devenir l'objet
 « de leurs échanges. Parmi ces faits, les concurrentes distingueront ceux qui sont
 « inhérents à la nature des choses, ceux qui tiennent aux habitudes des diverses
 « populations, et ceux qui résultent de mesures administratives. Ils auront à exa-
 « miner, de plus, quelle est la direction que ces faits ont donnée à l'emploi des

« capitaux, et quelle est l'influence qu'ils ont exercée sur le développement des
 « diverses branches d'industrie et de commerce. En donnant ces indications aux
 « concurrents, l'Académie n'entend ni mettre des limites à leurs recherches, ni
 « leur tracer la marche qu'ils auront à suivre dans l'exposition des faits : elle veut
 « leur faire connaître que plus les vérités qu'ils démontreront seront susceptibles
 « d'être mises en pratique, plus ils entreront dans ses vues. Ce prix est de la somme
 « de 3,000 francs. » Terme du concours, le 31 décembre 1835.

(HISTOIRE GÉNÉRALE.) « Indiquer l'origine du mouvement intellectuel qui se
 « manifesta pendant les XII^e et XIII^e siècles ; caractériser ce mouvement ; en
 « signaler les causes, et en énoncer les résultats. Pour satisfaire au vœu de
 « l'Académie, les concurrents apprécieront ce mouvement intellectuel dans les
 « divers pays de l'Europe qui y ont pris part. Ils feront connaître l'époque et le
 « pays où ce mouvement a commencé, et les diverses causes qui l'ont produit. Ils
 « suivront dans la formation des langues et dans les productions des littératures
 « originales, dans les systèmes de philosophie scolastique, dans les sciences
 « physiques et mathématiques, dans les travaux de la jurisprudence et dans leur
 « influence sur la législation, et dans les monuments des arts ; et ils lui assigneront
 « son caractère, d'après ses effets. Enfin, ils détermineront quelle a été la durée
 « de ce grand mouvement de l'esprit humain. Ce prix est de la somme de 1,500 fr. »
 Terme du concours, le 31 décembre 1834.

CONDITIONS COMMUNES À CES CONCOURS : « Les manuscrits porteront chacun
 « une épigraphe ou devise, qui sera répétée sur un billet cacheté joint à l'ouvrage
 « et contenant le nom de l'auteur, qui ne devra pas se faire connaître, à peine
 « d'être exclus du concours. Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne
 « rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours ; mais les auteurs
 « auront la liberté d'en prendre des copies, s'ils en ont besoin. »

La classe de philosophie et d'histoire de l'Académie royale des sciences de
 Berlin a publié en latin et en Français le programme suivant. Le musée que
 « Ptolémée le Lagide et son fils Philadelphie fondèrent dans Alexandrie, capitale
 « de leur empire, et qui à travers les vicissitudes de plusieurs siècles semble avoir
 « prolongé son existence jusqu'à l'invasion de l'Égypte par les Arabes, est unanime-
 « nement désigné dans l'histoire de la littérature comme une institution qui donna
 « naissance à plusieurs rameaux de l'arbre encyclopédique entièrement nouveaux
 « pour les Grecs, et qui imprima à tous les autres un renouvellement d'énergie et
 « d'activité. Mais s'il y a unanimité en faveur de cet institut académique, le plus
 « ancien qui nous soit connu, il y a doute et incertitude sur le mode essentiel de
 « son organisation. Tout ce que les écrivains grecs et romains en disent dans des
 « passages isolés et incohérents, est peu satisfaisant et ouvre un vaste champ aux
 « conjectures de la critique. Il serait intéressant de faire une nouvelle tentative,
 « pour porter sur cet objet plus de lumières que n'en ont donné jusqu'ici les
 « recherches des divers auteurs dont la *Bibliothèque historique* de Meusel (vol. III,
 « Part. 1., p. 16) fait l'énumération, et celles plus récentes de M. Matter (*Essai*
 « sur l'école d'Alexandrie, Paris, 1820, 2 vol. in-8°). La classe de philosophie et
 « d'histoire de l'Académie propose la question suivante pour le concours auquel
 « elle invite les savants : *Combiner toutes les notions fragmentaires qui nous*
 « *sont parvenues touchant le musée d'Alexandrie, tellement que de ce rappro-*
 « *chement il résulte un aperçu net du but, de l'organisation, des travaux et des*

« destinées de cet illustre institut scientifique¹. Il va sans dire que celles des sciences
 « qui durent au musée leur origine ou du moins une impulsion éminemment
 « fécondante seront en première ligne dans ce tableau, entourées des détails
 « individuellement relatifs aux savants qui se vouèrent à ces travaux : mais une
 « simple histoire littéraire des temps postérieurs de la Grèce, une simple com-
 « pilation itérative de détails biographiques et bibliographiques relatifs à cette
 « époque n'est point ce que l'Académie demande. Il existe tant de collections
 « pareilles des matériaux qui doivent être ici mis en œuvre, que ce serait perdre
 « son temps que les reproduire sans leur donner la convergence requise vers la
 « solution du problème. Il est également évident que les destinées de la fameuse
 « bibliothèque d'Alexandrie et la prétendue catastrophe sous Omar doivent trouver
 « place dans l'histoire du musée ; mais il s'agirait d'ajouter quelques traits nouveaux
 « aux détails déjà fournis par Bonamy, Dedel, Reinhard et Auguis. Les mémoires
 « envoyés au concours devront porter chacun une épigraphe ou devise, qui sera
 « répétée dans un billet cacheté joint au mémoire, et contenant le nom de l'auteur,
 « et ne seront reçus que jusqu'au 31 mars 1835 ; ils devront être écrits, d'après
 « le choix des auteurs, en allemand, ou en français, ou en anglais, ou en italien,
 « ou en latin. Le prix sera de 58 ducats, dont l'adjudication se fera dans la séance
 « publique, anniversaire de Leibnitz, au mois de juillet 1835. »

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Sur les trois systèmes d'écriture des Égyptiens, par M. le marquis de Fortia, membre de l'Institut. Paris, imprimerie de H. Fournier jeune, 1833, 16 pages in-8°. C'est une nouvelle explication du passage des Stromates de Clément d'Alexandrie (L. V. § 9), concernant ces trois écritures. On sait que ce texte a été fort diversement interprété : il a été dernièrement le sujet d'une dissertation de M. Dulaurier, annoncée dans notre cahier de juin, page 376. M. de Fortia réimprime le texte grec, et la version latine de Potter ; il y joint une traduction française. Il conclut que « les Égyptiens sont le seul peuple de l'antiquité qui ait
 « possédé à la fois les trois écritures, savoir : celle des Mexicains, celle des Chinois
 « et la nôtre (écriture des sons ou alfabétique). — Il y a donc eu un temps, poursuit
 « l'auteur, où l'Afrique a communiqué avec l'Amérique ; et les monuments
 « récemment découverts à Palimbran, à quelque distance de Mexico, prouvent
 « en effet que cette ville avait des monuments analogues à ceux de l'Égypte. Il
 « y a peut-être eu aussi un temps où l'Égypte a donné son écriture hiératique à
 « la Chine. . . » Ce mémoire a été lu à l'Académie des inscriptions, le 5 juillet dernier.

ΘΕΟΚΡΙΤΟΥ ΕΙΔΥΛΛΙΑ. *Les Idylles de Théocrite*, suivies de ses inscriptions, traduites en vers français, par M. Firmin Didot (avec le texte grec et des notes). Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1833, in-8°, XLVII et 501 pages.

¹ « Ad nobilissimum Musæum Alexandrinum, iis quæ de eo tradita sunt in unum
 « coactis, singula per se manca aptè conjungendo, totum ita informare possint, ut quo
 « consilio et quâ ratione institutum atque instructum fuerit, quid præstiterit, quæ
 « subierit fata, clarè intelligatur. »

Le Discours préliminaire comprend une vie de Théocrite, et des observations sur la difficulté de traduire les poètes en vers, et sur les difficultés spéciales que présente Théocrite : il se termine par un poème du traducteur, intitulé *la Promenade pastorale*. M. Firmin Didot, qui a publié en 1823 une traduction en vers des Bucoliques de Virgile, l'avait revue sur les bords du Mincius, aux champs où naquit Virgile, à Rome où il vécut, auprès de son tombeau, sur le penchant du Pausilype : « C'est, dit-il, dans la plaine où fut autrefois Sybaris, c'est auprès de la « fontaine Aréthuse, tantôt aux bords de l'Anapus ou de l'Acis, tantôt sur le mont « et dans les forêts de l'Etna, que j'ai revu la traduction des idylles du poète de « Syracuse. » Le corps du volume contient le texte grec des trente idylles en regard de la traduction. Suivent en vers grecs et en vers français, vingt-six inscriptions (ἐπιγράμματα) ou fragments, dont treize ne sont pas, non plus que la trentième idylle, des productions bien authentiques de Théocrite. Les pages 363-413 du volume sont remplies par une version latine littérale des cinquante-six articles qui portent le nom de ce poète; les pages 415-497, par des notes sur les trente idylles. Le poème nuptial de Catulle, accompagné d'une traduction en vers français, par M. Firmin Didot, est inséré dans la note relative à l'idylle XVIII du poète grec. L'ode d'Anacréon, Ἔρως παρ' ἐν πόσδοις est pareillement transcrite et traduite dans la note sur l'idylle XIX. On lit, pages 491-495, une traduction de l'idylle XXVII, en vers latins hexamètres, par M. Bertholon du Pollet. Ce volume est digne, à tous égards, de l'attention des hommes de lettres. Il en sera rendu compte dans l'un de nos prochains cahiers : nous n'en faisons ici qu'une annonce bibliographique. Il est superflu d'avertir que toutes les parties de ce livre sont imprimées avec une correction parfaite, avec une extrême élégance : ce sont des conditions assez garanties par le nom seul de M. Firmin Didot. On remarquera sans doute qu'il ne met point de petites capitales au commencement des vers grecs, français et latins; il les réserve aux initiales des phrases. Ce n'est pas le premier exemple de cette réforme : elle a été pratiquée pour les vers grecs, dans les *Analecta* de Brunck...; pour les vers français dans les *Almanachs des Muses* de 1765-1789, etc. etc.

Leçons de philosophie, sur les principes de l'intelligence ou sur les causes et les origines des idées, par M. Laromiguière, membre de l'Institut, professeur de philosophie à la faculté des lettres de l'Académie de Paris, 5^e édition, revue par l'auteur. Paris, imprimerie de Casimir, librairie de Brunot-Labbe, 1833, 2 vol. in-8°. Tome I^{er}, IV et 435 pages. Avertissement. Discours d'ouverture. 1^{re} partie : de l'activité de l'âme ou des facultés de l'âme, et particulièrement des facultés relatives à la connaissance; quinze leçons. — Tome II, 487 pages. Seconde partie : de la sensibilité et de l'intelligence, treize leçons et conclusion. Cet ouvrage est connu depuis vingt ans : le succès qu'il a obtenu est assez constaté par le nombre des éditions. Cependant l'avertissement qui précède la cinquième se termine par ces réflexions de l'auteur : « Quel que soit « à nos yeux le prix de ces divers encouragements, et quoiqu'ils aient passé nos « espérances, le sentiment qu'ils nous inspirent ne saurait aller au-delà d'une « confiance modeste. Le jugement des contemporains n'est pas toujours celui des « âges suivants. Combien de fois on a vu la louange se changer en critique, l'indulgence en sévérité! Combien de systèmes furent d'abord reçus avec faveur, « qu'aujourd'hui l'on dédaigne ou qui ne sont plus! La durée n'est promise qu'à « la vérité! Heureux celui qui l'aurait trouvée! Heureux surtout, après l'avoir « trouvée, s'il avait su l'exprimer dignement et la faire aimer! »

Lettre sur Gualtercourt ou Wahiercourt, ancien village du Cambrésis (entre Ribécourt et Marcoing), adressée à M. B. Guérard, membre de l'Institut, par M. Leglay. Cambrai, Lesne-Daloin; 1833, 7 pages in-8°.

ALLEMAGNE.

Lexicon bibliographicum, sive Index editionum et interpretationum scriptorum græcorum tum sacrorum, tum profanorum, curâ et studio G. Hoffmanni. Tome I (A-C). Lipsiæ, Weigel, 1832, in-8°. Prix, 3 rxd. — *Bibliographisches lexikon*, etc. Dictionnaire bibliographique de la littérature des Grecs et des Romains, par M. W. Hoffmann. Leipsic, Hartmann, 1833. Tome I; livr. I-II (A.-Euclide), in-8°.

Literatura medica externa, seu enumeratio librorum plerorumque et commentariorum singularium ad doctrinas medicas facientium, qui extra Germaniam ab anno 1750 impressi sunt, edita à Curtio Sprengel. Lipsiæ, in-8°.

Lexicon arabico-latinum, præsertim ex Djeuhanii Firozabadique et aliorum Arabum operibus, adhibitis Golii quoque et aliorum libris, confectum. Accedit index vocum latinarum locupletissimus. Halis, Schwetschke, 1833, 3 vol. gr. in-4°.

Suidæ lexicon, græcè et latinè, ad fidem editionis mediolanensis exactum, annotatione criticâ instructum à Godofr. Bernhardy. Halis, Schwetschke, 1833, 2 vol. in-4°. Le premier cahier a été publié.

Geschichte der Beredsamkeit, etc. Histoire de l'éloquence chez les Grecs et chez les Romains, par M. A. Westermann. Leipsic, Barth, 1833. Tome I, in-8°, Pr., 2 rxd.

Chrestomathia Schanahmiana: in usum prælectionum edidit, annotationibus et glossario instruxit J. Aug. Vullers. Bonnæ, Habicht, in-8°.

Goethe's Briefe an Lavater. Lettres de Goethe à Lavater, dans les années 1774-1783, publiées par M. H. Hirzel. Leipsic, Weidmann, 1833, in-8°, avec deux fac-simile. Prix, 1 rxd.

Der Stern von Sevilla. L'Étoile de Séville, tragédie en cinq actes, d'après Lope de Vega, par M. de Zedlitz. Stuttgart. Cotta, 1833. Pr., 1 fl. 12 kr.

Corpus geographorum græcorum et latinorum, sive Geographiæ, chorographiæ et topographiæ orbis antiqui fontes, nunc primùm in unum corpus congesti; è recensionibus criticis optimis, codicibusque manuscriptis ad textuum integritatem revocati; versione græcorum latinâ instructi; selectis variorum animadversionibus, prolegomenis, tabulis, mappisque geographicis illustrati; indice rerum verborumque locupletissimo aucti; atque eorum in gratiam qui subscribendo opus adjuvant, modico pretio divulgandi. Curabunt Sickler, Schertitz, Braunhard. Hildburghausæ, in-8°. — Cette collection des anciens géographes grecs et latins doit paraître en 12 livraisons.

Atlas von Asia. Atlas de l'Asie, par M. H. Berghaus. Première livraison, contenant l'Inde transgangétique, le golfe Persique, les îles Philippines; avec des Mémoires relatifs à la composition de ces cartes. Gotha, Perthes, in-4°. — Le second volume de la *Géographie de l'Asie* (en allemand), par M. C. Ritter, a été publié à Berlin, chez Reimer, in-8°; ainsi que la *Relation* (dans la même langue) d'un voyage à travers l'Asie septentrionale et les deux Océans, dans les années 1828, 1829, 1830, par M. Hermann, avec un Atlas gr. in-8°.

Meine Reisetage, etc. Journal de mes voyages en Allemagne, en France, en

Italie et en Suisse, par M. Woldemar Seyffarth. Leipsic, Hartmann, 1833, in-8°.

Histoire de l'ancienne Grèce, par M. G. Pluss. Leipsic, Hartmann, 1832, in-8°. Tomes I et II.—*Histoire de la Grèce*, depuis le commencement des temps historiques jusqu'à nos jours, par M. J. G. Zinkeisen, professeur d'histoire. Leipsic, Barth, 1832; première partie, 896 pages gr. in-8°. Prix, 16 francs. Ces deux histoires de la Grèce sont en langue allemande.

Cornelii Taciti opera; recensuit et commentarios suos adiecit H. Walther. Halis, Schwetschke, 1831-1833. 4 tom. in-8°.

Der orden der Trappisten. . . Histoire de l'ordre des Trappistes, par M. Ritfert. Darmstadt, 1833, in-8°. Prix, 2 fl. 24 kr.

Untersuchungen, etc.. . . Recherches sur la nature de l'homme, des animaux et des plantes, par MM. Fr. Tiedemann et Treviranus. Heidelberg, Groos, 1832, 4 tomes in-4°, avec des planches.

Specielle Pathologie und Therapie. . . Pathologie et Thérapentique spéciales, ou instructions pour guérir les maladies des animaux domestiques mammifères, par M. Waldinger; 3^e édition, avec des remarques et additions, par M. d'Edelyi. Vienne, Gerold, 1833, 2 vol. in-8°.

Theorie der Parallellien. . . Théorie des lignes parallèles complètement démontrée, . . . avec un examen critique de plusieurs théories publiées jusqu'à ce jour, et des observations sur d'autres sujets de géométrie, par M. P. Bürger. Heidelberg, Reschard, 1833, in-8°, avec 2 planches. Prix, 1 fl. 35 kr.

HOLLANDE. — *Rapport sur les recherches relatives à l'invention première et à l'usage le plus ancien de l'imprimerie stéréotype*, faites à la demande du gouvernement par M. Westvienen de Tiellandt (en hollandais et en français). La Haye, imprimerie d'État, 1833, gr. in-8° de 61 pages, avec des *fac-simile*. — Des exemplaires de ce volume se trouvent à Paris, chez Mercklein, rue des Beaux-Arts, n° 11. Prix, 4 fr. 50 centimes.

Commentatio in libellum de vitâ et morte prophetarum, qui græcè circumfertur, sive disputatio historico-chorographica de locis ubi prophetæ Hebræorum nati et sepulti esse dicuntur, auctore Hamakero. Amstelodami, 1833. in-4°.

ANGLETERRE.

Lectures on poetry, etc. Cours de poésie et de littérature, en 1830 et 1831, par M. James Montgomery; recueil de morceaux en prose et en vers. Londres, Longman, 1833. in-8°.

An investigation of the currents of the Atlantic Ocean, etc. Recherches sur les courants de l'Océan atlantique et sur ceux qui règnent entre l'Océan de l'Inde et l'Atlantique, par feu le major Rennel. Londres, Rivington, 1833, in-8°.

Records of a voyage to the Western coast of Africa. Relation d'un voyage à la côte occidentale de l'Afrique, à bord du vaisseau *la Dryade*, pour la suppression du commerce des esclaves, fait dans les années 1830, 1831 et 1832, par M. Peter Leonard. Édimbourg, Tait, 1833, in-12.

Nubia and Abyssinia. Histoire, antiquités, arts, religion, littérature et histoire naturelle de la Nubie et de l'Abyssinie, par le rév. Michel Russell. Édimbourg, Oliver et Boyd, 1833, in-12, avec une carte et 12 gravures en bois. Prix de l'exemplaire cartonné, 5 sh.

Tours in Upper India. Voyages dans la haute Inde et dans les montagnes de

Himalaya, avec une description des cours des princes de ce pays, etc., par le major Archer. Londres, Bentley, 1833, in-8°.

Trans-atlantic Sketches. Esquisses trans-atlantiques, ou Visites aux lieux les plus intéressants des Indes Occidentales, avec des notes sur l'esclavage des nègres et sur l'émigration des Canadiens, par M. E. Alexander. Londres, Bentley, 1833, in-8°, avec figures.

Three years in North-America. Trois ans dans l'Amérique du Nord, par M. James Stuart. Édimbourg, 1833, 2 vol. in-8°.

Three months in Jamaica. Trois mois dans la Jamaïque en 1832, et une résidence de sept semaines dans une plantation de sucre, par M. Henri Whiteley. Londres, Bayster 1833, in-12.

Narrative of a voyage to Patagonia. Récit d'un voyage en Patagonie et à la Terre de Feu, sur les vaisseaux *Adventure* et *Beagle*, en 1826 et 1827, par M. J. Macdonall. Londres, Renshaw, 1833, in-12.

Phœnician Ireland L'Irlande phénicienne (Traces de l'établissement d'une colonie de Phéniciens en Irlande), par L. Villanara; trad. par M. H. O'Brien. Londres, Longman, 1833, in-8°.

England, etc. L'Angleterre et les Anglais, par M. Bulwer. Londres, Bentley, 1833, 2 vol. in-12. — M. J. Cohen en publie une traduction française, dont le tome I^{er} vient de paraître. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Fournier; sept. 1833, 404 pag. in-8°. Prix, 7 fr. 50 centimes.

Life of sir Walter Raleigh. Vie de Walter Raleigh d'après des monuments authentiques, avec un aperçu des règnes d'Élisabeth et de Jacques I^{er}, par M. Fraser Tytler. Édimbourg, Oliver et Boyd, 1833, in-12. Pr. 5 sh. cartonné.

Flowers of the East. Fleurs de l'Orient; esquisses de la poésie et de la musique orientales, par Ebenezer. Pocock. Londres, Hamilton, 1833, in-12.

ITALIE. *Poesie bibliche.* Poésies bibliques, traduites en italien, avec les versions et paraphrases latines de Mussi, Rossi, Buchanan, Vavasseur, etc., des notes, des dissertations, et le traité de Lowth sur la poésie des Hébreux. Milan, société typographique, in-8°. Le tome I^{er} de ce recueil a paru en 1832.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

De l'Asie, ou Considérations religieuses, philosophiques et littéraires sur l'Asie, par M ^{me} V**** de Ch***. (Article de M. Silvestre de Sacy.).....	Pag. 577.
Grammaire comparative des langues sanscrite, etc., par M. Fr. Bopp. (Article de M. Eugène Burnouf.).....	588.
Recherches sur les véritables noms des vases grecs, par M. Théodore Panofka. (Troisième article de M. Letronne.).....	604.
Théâtre de Plaute, édition et traduction de M. J. Naudet. (Article de M. Daunou.).....	622.
Nouvelles littéraires.....	631.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1833.

A NARRATIVE of a visit to the court of Sinde; a sketch of the history of Cutch from its first connexion with the british Government in India, till the conclusion of the treaty of 1819; and some remarks on the medical topography of Bhooj, by James Burnes, surgeon to the residency at Bhooj. Edinburgh, 1831, in-8°. C'est-à-dire : Relation d'un voyage à la cour du Sinde, avec un Essai de l'histoire du Catch depuis l'époque des premiers rapports de ce pays avec le Gouvernement anglais de l'Inde, jusqu'à la conclusion du traité de 1819; suivie de remarques sur la topographie médicale de Bhoudj, par Jacques Burnes, chirurgien attaché à la résidence de Bhoudj. Édinbourg, 1831, 1 vol. grand in-8°, pag. 253.

L'OUVRAGE que nous nous proposons de faire connaître dans cet article se compose de deux parties distinctes : 1° d'un voyage à Hyderabad, capitale du Sinde; 2° d'une esquisse de l'histoire moderne du Catch, province dans laquelle l'auteur a longtemps exercé les fonctions de médecin attaché à la résidence de Bhoudj. Les faits qui forment le fonds de ces deux morceaux paraissent presque tous pour la première fois, et ceux même dont on devait la connaissance aux voyageurs qui avaient eu occasion, soit de visiter ces contrées, soit de traiter de leur état politique, ont

reçu des observations de l'auteur une confirmation nouvelle¹. La profession de M. Burnes, et les circonstances qui lui ouvrirent la capitale du Sindé, lui fournissaient d'ailleurs des moyens d'observation qui seront pour longtemps peut-être refusés à d'autres voyageurs, et dont M. Burnes a su profiter avec habileté et bon sens.

Depuis 1819, époque à laquelle les troupes anglaises occupèrent définitivement la province de Catch, la Présidence de Bombay se trouvait en contact avec les Émirs qui gouvernent le Sindé, et plus d'une tentative avait été faite par les Anglais pour établir avec ce pays des communications amicales; mais les chefs du Sindé, qui voyaient avec crainte et défiance les progrès de la puissance britannique dans les pays voisins de l'Indus, avaient toujours repoussé les avances du gouvernement de Bombay. Aucun officier européen ne pouvait obtenir la permission de dépasser les limites du Catch, et même un envoyé qui, sur la demande du ministre des Émirs, était parti en 1820 de Bombay pour Hyderabad, avait été froidement reçu à la cour, et traité, au moment de son départ, d'une manière peu honorable. Aussi les Anglais résidant à Boudj, capitale du Catch, eurent-ils lieu d'être surpris lorsqu'ils reçurent, en octobre 1828, une lettre amicale des Émirs du Sindé, qui demandaient que M. Burnes fût autorisé à se rendre sans délai à Hyderabad, pour donner ses soins à Mir Mourad Ali, l'un des Émirs. M. Burnes, qui désirait depuis longtemps visiter le Sindé, témoigna le plus grand empressement pour se rendre à l'invitation des Émirs, et il partit à la fin d'octobre avec une escorte formée de détachements d'infanterie et de cavalerie, qui offraient un total d'environ cent personnes. Après un court voyage, il atteignit Hyderabad au milieu de novembre 1827, et revint sur le territoire du Catch le 28 janvier 1828. C'est à la relation de ce voyage et au récit des faits qu'il put observer pendant son séjour auprès des Émirs que sont consacrées les 145 premières pages de ce volume.

L'auteur commence par résumer en peu de mots les événements qui ont donné l'empire du Sindé aux Émirs actuels, et il fait précéder cet exposé de détails sur l'état ancien de cette province, détails que l'on trouve déjà et avec plus de développements dans le récit de Pottinger². Nous croyons devoir ne prendre le récit de M. Burnes qu'à l'époque où le Sindé cessa de faire partie de l'empire mongol, et fut cédé par

¹ Nous voulons parler de la relation si intéressante de l'ambassade de 1809, par Pottinger, et du chapitre que le célèbre Elphinstone, dans son ouvrage sur le Caboul, a consacré à la province du Sindé. — ² *Voyages dans le Bélou-tchistan*, etc.; tom. II, p. 254 sqq., traduction française.

Mohammed II à Nadir Schah. Le chef réel de cette province était alors Mir Nour Mohammed, de la maison de Calora, qui prétendait descendre d'Abbas, l'oncle du prophète, mais qui devait sa célébrité à un Beloutch, nommé Adam Schah, qui s'acquit un grand renom de sainteté comme disciple et successeur d'un fameux prédicateur musulman du XV^e siècle. Nour Mohammed avait déjà été élevé par Aurengzeb à la dignité de vice-roi de Tatta, et lorsque le Sindé fut cédé à la Perse en 1739, il sut obtenir de Nadir Schah la confirmation de ses privilèges. Quand, après la mort de Nadir, Ahmed-Schah fut définitivement établi sur le trône des Afghans, il exigea le tribut du vice-roi du Sindé, Mourad Yab Khan, fils de Nour Mohammed. Mourad se soumit; mais il fut bientôt après déposé par Ahmed Schah, qui donna le titre de vice-roi à un des frères de Mourad, Mian Gholam Schah, homme actif et courageux, dont l'administration dura quinze ans.

Ce prince, zélé musulman comme tous ceux de sa race, se mit à la tête de deux expéditions religieuses contre les infidèles, c'est-à-dire contre les Hindous du Catch, et il défit les troupes du Rao indien à la grande bataille de Djharrah, bataille mémorable par la barbarie des Radjpoutes, qui, ayant perdu tout espoir, massacrèrent leurs femmes et leurs enfants pour les soustraire aux outrages du vainqueur. Ce triomphe ne satisfit pas la haine de Gholam Schah, qui, furieux contre un ennemi qui défendait si obstinément son territoire, et désespérant d'ajouter à son domaine une province qu'il ne pouvait conquérir qu'en la dépeuplant, résolut de lui porter un coup dont la trace restât comme un témoignage de la colère et de la vengeance du vainqueur. Dans ce dessein, il fit construire à Mora une digue sur la branche la plus orientale de l'Indus, qui, en cet endroit, porte le nom de Pharraun; en même temps il fit ouvrir de nombreuses tranchées pour recevoir les eaux du fleuve, et pour les détourner de la province de Catch. Cette digue, sans changer complètement le cours du Pharraun, priva immédiatement les plaines du Catch de la fécondité qu'elles devaient à ses eaux, et depuis, la mer, en couvrant cette étendue de terrain qu'il n'était plus possible de cultiver, la changea en un marais salé et rendit le désastre irréparable. Cet homme vindicatif, qui, avec des moyens bornés, s'est acquis le triste honneur d'avoir fait à l'humanité autant de mal que de plus glorieux conquérants, mourut presque subitement en 1771 et laissa le trône à son fils Mian Serefrás Khan, prince cruel, qui fut remplacé par son frère, Mohammed Khan, et ensuite par son cousin, Sadik Ali Khan, qui ne gardèrent chacun le pouvoir que douze mois, et qui expièrent leurs crimes par la captivité et par une mort violente.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans le détail des événements qui amenèrent la chute de la famille des Caloras, dont le dernier chef, Abdoul Nebbi, mourut pauvre et méprisé : il nous suffira de dire que le pouvoir tomba aux mains des Talpours, tribu puissante du Béloutchistan, dont les derniers Caloras avaient fait successivement assassiner les principaux membres. Futteh Ali Khan, le chef des Talpours, dont la persévérance et la bravoure avaient principalement contribué au renversement des Caloras, fut appelé d'une voix unanime à la direction des affaires, et bientôt après confirmé par Timour Schah. Au moment de son élévation, ce prince voulut partager le pouvoir avec ses trois frères, Gholam Ali, Kerim Ali et Mourad Ali, et il fut résolu qu'ils régneraient conjointement sous le titre d'Émirs du Sind. L'attachement inaltérable qu'ils se témoignèrent depuis cette époque leur a valu le nom honorable de *Tchar Yar*, ou les quatre amis; et quoique la mort de Futteh Ali, arrivée en 1801, et celle de Gholam Ali en 1811, dussent, selon toute probabilité, dissoudre cette association, ce gouvernement, qui peut passer pour un phénomène dans l'histoire, s'est maintenu sans altération jusqu'à ce jour, fondé sur la base trop souvent si fragile de l'amitié fraternelle. Depuis le voyage de l'auteur, la mort de Kerim Ali, qui partageait le pouvoir avec Mourad Ali, a laissé ce dernier souverain maître du Sind.

Tel était l'état du gouvernement de cette province au moment où M. Burnes fut invité par les deux Émirs à se rendre à Hyderabad, pour y donner les secours de l'art à Mourad Ali; Kerim Ali vivait encore, et toute la famille témoignait pour la santé de Mourad les inquiétudes les plus vives. M. Burnes traversa la branche orientale de l'Indus à Lakpat, et se dirigea vers le nord-ouest au travers des vastes déserts qui forment la continuation du grand Rann. De Kotri à Rari, c'est-à-dire dans un espace de plus de quarante-neuf milles anglais, il ne trouva que de faibles traces de végétation et presque pas d'eau. Au près de Rari, le voyageur vit plusieurs marais d'eau douce, qui lui parurent alimentés par des rivières que nos cartes représentent comme des branches de l'Indus, et auxquelles elles donnent les noms de *Sankra* et de *Mitra*. L'auteur remarque à cette occasion que ces dénominations sont inconnues dans le pays. La rivière *Sankra* est mentionnée, il est vrai, dans le traité de partage qui eut lieu entre Nadir Schah et l'empereur Mohammed II, et elle est désignée comme la limite des provinces persanes et de l'Hindoustan; mais, suivant l'auteur, on ne doit pas en conclure avec le major Rennel que ce soit là le nom de la branche orientale de l'Indus, au moins dans sa partie inférieure. M. Burnes établit que cette branche se nomme vers son embouchure *Kori* et plus haut *Pharraun*, ainsi que nous

l'avons indiqué tout à l'heure. Le mot *sankra*, dit-il, signifie *étroit*, et peut-être que, par les termes du traité *Nalla sankra*, on doit entendre une petite rivière qui était connue d'ailleurs des parties contractantes. Mais nous devons dire (et l'auteur l'avoue lui-même) que cette supposition est peu probable; car comment croire que des souverains, voulant fixer avec précision les limites respectives de deux grands empires, se soient servis d'une dénomination aussi vague que celle de *la rivière étroite*, si ces mots n'étaient pas la désignation réelle d'une rivière connue dans le pays? M. Burnes ajoute que les habitants d'Hyderabad n'ont pas d'autre nom pour l'Indus que celui de *Derya*, mot persan qui signifie *mer*, et que, pour distinguer ce fleuve de l'Océan, nommé *Derya Shor*, ou mer salée, ils disent *Derya Shiün*, ou *Mêta Derya*, c'est-à-dire mer d'eau douce. Mais nous ferons observer que la dénomination de *Daria*, pour désigner un fleuve, est très-commune dans d'autres parties de l'Asie musulmane, et qu'elle explique jusqu'à un certain point celle de *Sankra*; car si le lit principal du fleuve se nomme *mer*, une de ses branches peut s'appeler « rivière étroite ». Ainsi, de ce que la branche orientale de l'Indus porte dans les localités visitées par M. Burnes les deux noms de *Kori* et de *Pharraun*, et que celui de *Sankra* y est inconnu, il ne faut pas conclure que ce nom n'ait pu être appliqué à cette branche ou à une branche voisine de l'Indus, au temps du traité où l'on en trouve la mention. Il est sans doute digne de remarque que le nom de *Nalla Sankra* ait déjà disparu de la carte de Pottinger, qui nomme la branche orientale de l'Indus *Gouni*, et à son embouchure *Louni*¹, et cela prouve que Pottinger n'a pas plus que M. Burnes entendu parler du *Nalla Sankra*; mais on doit dire en même temps que le nom de *Sankra* se retrouve sur la carte du premier de ces voyageurs comme désignant un district situé, selon W. Hamilton², à l'extrémité sud-est de la province du *Sinde*, et séparé de celle de *Catch* par la rivière *Gouni*, nommée en cet endroit *Louni*, ou la rivière salée. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette dénomination; il nous suffit en ce moment de faire remarquer que la branche de l'Indus que Pottinger appelle *Gouni* dans son cours supérieur et *Louni* près de son embouchure, est la même que celle qui, sur la carte de M. Burnes, a le nom de *Pharraun*, et, près de la mer, de *Kori*. Ce rapprochement, fondé sur la comparaison

¹ *Voyages dans le Bélouchistan*, tom. II, p. 212, trad. franç. Selon ce voyageur, c'est au-dessous d'Aly-Bender que la *Gouni* prend le nom de *Loni* (salée); on la nomme ainsi, dit-il, par opposition à *Gouni*, qui signifie *efficace, utile*. — ² *Descript. of Hindoustan*, tom. I, p. 579.

que le lecteur peut faire de la description du Sindh d'après Pottinger, et de celle qu'en a donnée le dernier voyageur, aidé des recherches de son frère le lieutenant Burnes, me paraît démontrer que le Nalla Sankra du traité de 1739 et des cartes modernes, y compris celle de M. Tod, est le *Pharraun* et le *Kori* de M. Burnes.

De Rari jusqu'à la ville de Hyderabad, M. Burnes suivit une route presque partout parallèle à la branche principale de l'Indus, à travers un pays dont la fertilité naturelle, produite par les inondations périodiques du fleuve, est encore augmentée par un système d'irrigation assez perfectionné. Le 10 novembre, le voyageur fit son entrée dans Hyderabad, au milieu d'un nombreux concours de peuple, et il fut immédiatement conduit dans le palais des Émirs et introduit en leur présence. M. Burnes n'avait pas eu le temps de se recueillir et de se préparer à la scène qui devait s'offrir à ses regards; aussi fut-il vivement frappé à la vue d'une assemblée brillante, formée des deux Émirs, des membres de leur famille, et d'un nombre considérable d'officiers attachés à leur service, tous vêtus avec une élégance et une simplicité dont aucune cour indienne ne lui avait jusqu'alors offert l'image. La naïveté avec laquelle il exprime son étonnement et son admiration ajoute un mérite particulier à son récit; mais ce mérite même est de ceux dont nous ne pourrions donner une idée au lecteur qu'en traduisant de longs passages; et comme cette partie du livre, malgré son intérêt, ne fait guère connaître que l'extérieur de ces princes, dans l'intimité desquels M. Burnes fit plus tard d'assez grands progrès, nous nous abstiendrons d'en parler plus longuement, pour passer à des détails qui intéressent plus directement les sciences historiques, ou qui jettent plus de jour sur les habitudes et les idées des chefs du Sindh.

La maladie de Mourad Ali, auquel M. Burnes était appelé à donner ses soins, ne présentait aucun caractère grave, et l'inquiétude qu'elle excitait venait surtout de ce que les deux Émirs Futteh et Gholam Ali, dont la famille regrettait la perte, s'étaient souvent plaints d'une affection semblable. Le seul obstacle que rencontra M. Burnes, fut la défiance du malade, qui refusa obstinément de prendre aucun remède avant que le médecin en eût fait l'essai sur lui-même. M. Burnes se soumit une ou deux fois à cette dure condition; mais comme il ne se sentait pas le courage de continuer, il obtint qu'un pauvre domestique fût substitué à sa place, et qu'il subit seul les conséquences désagréables de la défiance de l'Émir. En dix jours le malade fut hors de danger, et dès ce moment M. Burnes vit s'augmenter les marques d'amitié dont il avait été l'objet. Une guérison aussi rapide, et, d'après les idées de la cour, aussi peu

attendue, acquit bientôt à M. Burnes une immense réputation, dont il attribue modestement une bonne part à l'emploi du sulfate de quinine, médicament qui était jusqu'alors inconnu dans le Sindh. L'auteur s'en servit plusieurs fois avec le plus grand succès, et il aurait dû à ce médicament des guérisons aussi sûres que nombreuses, si les Émirs, aussitôt qu'ils reconnurent les effets de la quinine, ne se fussent emparés sans cérémonie du flacon qui en contenait sans doute une dissolution, et ne l'eussent fait cacheter et renfermer pour leur propre usage. En vain M. Burnes fit tous ses efforts pour recouvrer son précieux médicament : attaqué lui-même d'une fièvre dangereuse, il ne put en obtenir une seule goutte, et lorsque, au moment de son départ, il offrit un autre flacon en échange de celui qu'on lui avait enlevé, cette proposition fut également rejetée, parce qu'on supposait que le contenant participait des propriétés surnaturelles du contenu.

Un observateur aussi attentif que paraît l'être M. Burnes ne pouvait négliger les avantages que lui offrait sa position pour étudier les hommes et les choses au milieu desquels le hasard l'avait placé. Les portraits qu'il trace des deux Émirs et des principaux membres de leur famille offrent le caractère de la vérité et de la bonne foi, et il rapporte avec soin les divers faits qui lui paraissent prouver que l'amitié des quatre frères les uns pour les autres s'est, dans toutes les circonstances, conservée inaltérable. Du reste, le gouvernement qui a résulté de ce bon accord est un despotisme militaire qui pèse presque exclusivement sur les hommes de race hindoue, les premiers habitants du pays. L'unique but des Émirs est d'accumuler le plus de richesses qu'ils peuvent, et ils ne négligent, pour y parvenir, aucun des moyens que la force met dans les mains des princes absolus. Les impôts et les taxes sont si exagérés que le commerce et l'industrie en sont à peu près complètement détruits. Pour suffire à l'avidité des collecteurs auxquels sont affermés les revenus publics, le peuple trouve dans la richesse du sol et dans la fertilité qu'y répand le grand fleuve qui le traverse des ressources abondantes. Le Sindh est en effet un des pays les plus favorisés de la nature : les récoltes n'y dépendent pas, comme dans les contrées voisines, des pluies périodiques¹, et le laboureur peut compter sans crainte sur une riche récolte, en même temps que l'Indus assure à ses produits un débouché facile. Le despotisme d'ailleurs a ses bornes, et il semble que les Émirs soient plutôt aveuglés

¹ Les anciens avaient déjà remarqué qu'il tombait peu ou presque point d'eau dans la partie la plus méridionale du pays arrosé par l'Indus, c'est-à-dire dans le Sindh actuel (Strabon, liv. xv, c. 17).

par les préjugés communs à presque tous les souverains orientaux, que poussés par une méchanceté réfléchie.

Aussi doit-on reconnaître, au tableau tracé par M. Burnes, que le Sindé n'a pas, depuis un grand nombre d'années, présenté un aspect aussi florissant, ni joui d'une aussi grande importance politique que sous le gouvernement des Émirs. Depuis environ trente ans, le pays se repose à l'ombre d'une administration dure, mais assez régulière, du trouble des dissensions civiles. Le démembrement de la monarchie afghane, en assurant d'une manière complète l'indépendance des Émirs, les a rendus maîtres du riche district de Shikarpour, et les a exemptés du tribut annuel de quinze lacks de roupies qu'ils étaient obligés de payer aux Afghans. Leur gouvernement a d'ailleurs un solide appui dans le fanatisme des Musulmans, dont l'ardeur guerrière est entretenue par la haine violente que leur inspirent les Hindous. M. Burnes cite plusieurs traits qui prouvent l'état d'avilissement dans lequel gémit cette dernière partie du peuple; les avanies dont elle est continuellement l'objet sont si nombreuses, qu'on s'explique difficilement comment les Hindous peuvent habiter le Sindé : leur séjour dans ce pays est une nouvelle preuve de l'attachement que cette race d'hommes éprouve pour le sol qui l'a vue naître. Aussi l'auteur pense-t-il que les Anglais, dans le cas d'une guerre avec le Sindé, trouveraient des alliés empressés dans la population hindoue, qui est à peu près aussi nombreuse que les Musulmans. Parmi les sujets qui revenaient le plus souvent dans les entretiens des Émirs et de M. Burnes, les conquêtes et la puissance des Anglais dans l'Inde étaient celui qui excitait le plus leur intérêt; et, quoique leur conversation fût d'ordinaire amicale et même affectueuse, l'auteur remarqua qu'ils ne purent dissimuler leur déplaisir à la vue d'une carte anglaise du Sindé, sur laquelle M. Burnes leur marquait les routes diverses qui traversent ce pays, et celles qui conduisent dans les provinces de Lahore et de Djesseliner.

Nous ne le suivrons pas dans l'énumération des preuves qu'il donne de la facilité avec laquelle réussirait une attaque contre le Sindé, ainsi que des avantages qui en résulteraient pour la Compagnie; c'est un sujet qui intéresse surtout la politique anglaise, et nous trouvons que l'auteur l'a traité avec une réserve et une mesure que la critique doit imiter. Il n'a pas même développé une des causes générales qui doivent, sinon ouvrir aux Anglais les provinces arrosées par l'Indus, du moins en rendre l'attaque plus aisée : c'est la rivalité qui existe entre les chefs musulmans de ce pays, et le seul souverain de race hindoue qui ait jusqu'à présent échappé à la domination anglaise. Le mépris avec lequel les

Émirs s'exprimèrent plusieurs fois sur le Râdja Randjit Singh n'a cependant pas échappé à l'auteur, et quoiqu'il ne s'occupe pas d'en tirer la conséquence, le lecteur peut hardiment en inférer que les Émirs ne seraient pas plus empressés de secourir le Râdja des Sikhs contre la Compagnie, que celui-ci de prêter l'appui de ses troupes aux chefs musulmans du Sinde.

Cependant depuis l'époque de la guérison complète de l'Émir Mourad, M. Burnes avait plusieurs fois sollicité des princes la permission de quitter le Sinde; après de vives instances pour le retenir à leur cour, les Émirs lui laissèrent la faculté de se retirer par la route qu'il préférerait. M. Burnes voulut profiter de l'occasion qui lui était offerte de descendre l'Indus, et il s'embarqua sur ce fleuve le 21 janvier 1828. Après un voyage de huit jours, il atteignit Lakpat, sur la frontière du Catch. Quoique l'auteur n'ait eu que peu de temps pour observer les localités intéressantes qu'il parcourait, il a rassemblé sur le cours de l'Indus des observations nouvelles, qu'il a placées à la suite de sa relation, pour appeler sur ce sujet l'attention des voyageurs que leur curiosité ou leur intérêt pourrait conduire dans ce pays. L'auteur cherche à établir quelques comparaisons entre le cours de l'Indus tel qu'Arrien le décrit et le cours de ce même fleuve tel que ses observations personnelles lui ont permis de le reconnaître; mais il convient avec une grande franchise que rien n'est moins solide que l'hypothèse sur laquelle reposent ces rapprochements. Il faut admettre en effet que le cours de l'Indus n'a presque pas changé depuis plus de deux mille ans, supposition que contredisent les renseignements que M. Burnes lui-même a recueillis pendant et depuis son séjour dans le Sinde. Un jeune Khorasani, que l'auteur ramena de Hyderabad où il avait résidé plusieurs années, lui assura positivement qu'un voyageur qui s'embarquerait dans la partie supérieure du Sinde avec l'intention d'arriver à la mer par un bras déterminé du fleuve, ne serait pas certain de trouver au-dessous de Tatta le canal qu'il aurait désigné, et dont l'existence lui aurait été affirmée peu de temps avant son départ.

Après cet aveu de l'auteur, il pourrait sembler inutile de nous arrêter sur cette partie de l'ouvrage; cependant il faut y distinguer ce qui résulte des observations du voyageur d'avec les conséquences qu'il s'est cru en droit d'en tirer, quant à l'état ancien du cours de l'Indus. M. Burnes avance qu'au-dessous de Tatta le fleuve se divise en deux larges bras, appelés *Meyraun* et *Bagghaur*. Nous remarquerons d'abord que le premier de ces noms, *Meyraun*, comme l'écrivit l'auteur, rappelle celui que le Boundehesch donne au fleuve qui traverse le Sinde, et qu'Anquetil

du Perron transcrit *Mehrà*¹. Cette dénomination a été adoptée par les géographes arabes; car le مهران *Mihran* du texte d'Ibn Haukal désigne évidemment l'Indus². On sait d'ailleurs qu'Aboulfeda nomme le Sinde مهران السند *Mehrán al Sind*, et l'auteur de l'*Ayin Akberi* dit positivement que dans le district de Tatta l'Indus se nomme *Mehrán*³. M. Burnes suivit le cours de la seconde branche, qui porte aussi le nom de *Sitah*, et qui, au point de partage, est la plus large des deux. Rien, dans les cartes d'Arrowsmith et de Carey, n'indique l'existence de ces deux branches, que M. Burnes trouva exactement marquées sur une carte manuscrite, dressée en 1810 d'après des documents recueillis dans le Sinde. Il est également digne d'attention que cette description de la partie inférieure du cours de l'Indus s'accorde presque complètement avec celle d'Arrien, qui affirme qu'auprès de Patala, l'Indus se divise en deux vastes branches, et qui, conséquemment, appelle ce fleuve *δίστομος*⁴. Pour expliquer cette assertion, et surtout le fait qu'Alexandre, dans son second voyage sur l'Indus, descendit la branche orientale du fleuve, les géographes modernes ont eu recours au Nalla Sankra, dont M. Burnes, ainsi qu'on l'a dit plus haut, n'a pu reconnaître l'existence, et qui est selon toute apparence le Pharraun de notre auteur et le Gouni de W. Pottinger. Mais M. Burnes pense que les difficultés que fait naître le texte d'Arrien, comparé à ce que la géographie nous apprend du cours du Nalla Sankra, sont levées en partie si l'on adopte la conjecture qu'Alexandre suivit la branche appelée *Sitah*; car, après être parvenu, dit Arrien, à l'embouchure du bras gauche, il y trouva un lac étendu qui formait comme une baie dans la mer⁵. Or, M. Burnes pense que cette description s'applique assez bien à la baie de Lakpat, qui s'avance dans les terres à une distance de dix milles anglais à partir de la mer.

¹ *Zend-Avesta*, tom. II, p. 392. — ² Ouseley, *Orient. Geogr. of Ebn Haukal*, p. 155. — ³ Gladwin, *Ayeen Akbery*, tom. II, p. 121. — ⁴ Καὶ ὅτι δίστομος ἔστιν ὁ Ἰνδός, καὶ ἀπὸ ἐκβολῶν αὐτοῦ ἀμφότεροι πεναγώδεις. *Exped. Alex.*, l. v. c. 3. — ⁵ Le texte d'Arrien est trop remarquable pour que nous ne le citions pas ici : Ἐν δὲ τῷ καταπλῶ ἀφίκετο τῆς ἐκβολῆς τοῦ ποταμοῦ εἰς λίμνην μεγάλην, ἣν πᾶσα ἀναχέομενος ὁ ποταμός, πυχρὸν δὲ καὶ ἐκ τῶν πέραξ ὑδάτων ἐμβαλόντων εἰς αὐτὴν, μεγάλην τε ποιεῖ καὶ κόλπῳ θαλάσσης μάλιστα ἐοικῆσαν. l. vi, c. 20. Ce grand lac paraît n'être autre chose que le débouché du grand Rann, qui vient aboutir au Pharraun de M. Burnes et à la Gouni de Pottinger. Si les renseignements si détaillés que la carte de M. Burnes donne sur ce lac singulier eussent été connus du docteur Vincent, il n'eût pas été si convaincu de l'inutilité des efforts qu'on pourrait tenter pour concilier le texte d'Arrien avec l'état actuel de ces localités. (*Voy. Voyage de Néarque*, p. 176, in-4°, trad. franç.)

Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'examen des preuves qu'il donne à l'appui de l'opinion des géographes qui placent l'ancienne Patala dans le voisinage de la moderne Tatta, ou de la ville indienne nommée *Brâhminabad*, dont il n'existe plus que des ruines non loin de Tatta. La preuve la plus décisive en faveur de cette opinion nous paraît être le fait que c'est là surtout que l'Indus se divise en deux branches principales pour former un delta. Il serait peut-être à désirer que l'auteur, dans la discussion relative aux diverses branches de l'Indus, eût tenu compte de l'opinion de Ptolémée relative aux sept embouchures de ce fleuve. Sur la petite carte qui accompagne la relation de M. Burnes, on trouve certainement plus de sept branches qui paraissent assez considérables, et le nombre de *sept* n'a peut-être été appliqué à l'Indus qu'à l'imitation du Nil, fleuve avec lequel l'Indus offre des rapports qui n'ont pas échappé aux anciens. Ptolémée nous a conservé les noms des sept embouchures de l'Indus, dont la seconde à partir de l'occident portait seule celui de *Sinthus*, le *Σίθος* du Périples de la mer Érythrée, le *Sindus* de Plin, et le *Sindhou* indien; et quoique ces dénominations ne se retrouvent pas dans celles que M. Burnes a recueillies de la bouche des habitants, il est remarquable que celle de *Lonibare* présente une ressemblance frappante avec le mot *lona* (sel), que quelques dialectes vulgaires de l'Inde ont dérivé du sanscrit *lavana*. Il y a plus, les cartes modernes attribuent le nom de *Louni* à la rivière par laquelle se décharge le grand Rann, rivière à laquelle le Nalla Sankra passe pour se joindre à peu de distance de son embouchure, de sorte que l'une des branches de l'Indus se trouve avoir réellement le nom de *Louni*, qui n'a pas été inconnu de l'antiquité¹. La carte de M. Burnes ne mentionne, il est vrai, que celui de *Kori*, et l'on peut se demander la cause de cette substitution; mais sa carte elle-même, comparée aux documents rassemblés dans le grand ouvrage de M. le colonel Tod, cette mine féconde de renseignements précieux sur l'ouest de l'Inde, fournit les moyens de résoudre la difficulté.

¹ Cette opinion me paraît beaucoup plus probable que celle du docteur Vincent qui conjecture que le *Lonibare* de Ptolémée n'est que la transposition des mots *Lahri Bender*, nom par lequel on désigne une ville de quelque importance sur l'embouchure principale de l'Indus. De *Lahri Bender*, on aurait fait, selon ce savant, *Lare-boni*, qu'il propose de lire au lieu de *Lonibare*. Mais il me paraît évident que *Lonibare* est composé de deux parties, *Loni*, nom d'une rivière suffisamment connue depuis Pottinger, et de *bar*, désinence que l'on retrouve fréquemment dans les noms géographiques de ces localités, et notamment dans celui de la branche principale appelée *Sendhy-bar*. (Voy. *Voyage de Néarque*, p. 34, in-4°, trad. franç.)

La Louni est en effet une rivière célèbre pour ses dépôts salins, qui arrose une partie considérable du Marwar, et qui va se jeter dans le grand Rann. On suppose qu'elle traverse ce vaste marais¹, et, comme il n'a vers l'ouest qu'une issue par la branche de l'Indus que M. Burnes appelle *Kori*, on est naturellement conduit à regarder cette branche comme la Louni elle-même, qui, après s'être répandue dans le Rann, reprend et resserre ses eaux pour les verser dans l'Océan. Voilà pourquoi M. Tod remarque que la Louni reparait à l'extrémité occidentale du Rann, et que cette rivière a un temple à son embouchure comme à sa source²; et c'est sans contredit cette opinion, d'ailleurs vraisemblable, du passage de la Louni à travers ce marais salé dans lequel elle se décharge, qui a fait donner le nom de *Louni* à l'issue même de ce marais³. Mais pourquoi M. Burnes n'a-t-il pas retrouvé sur les lieux cette dénomination, qui, si le rapprochement que nous avons fait tout à l'heure est fondé, aurait été en usage au commencement de notre ère? D'où peut venir celle de *Kori* qu'il donne à l'extrémité de la branche de l'Indus appelée par lui *Pharraun* dans son cours supérieur? Le mot *Kori* n'est, selon nous, qu'une altération du nom de *Khari*, sous lequel est également connue, suivant M. Tod, la rivière Louni³. *Khari*, pour désigner une rivière, signifie « celle qui est piquante, salée, » de sorte que c'est un synonyme de *Loni* (salée). Or si, dans son cours supérieur, la Louni s'appelle indifféremment de ce nom ou de celui de *Khari*, il en peut être de même de son embouchure, et en nommant *Kori* (pour *Khari*) un fleuve que d'autres géographes appellent *Loni*, M. Burnes n'a fait que se servir d'un synonyme qui avait pu très-naturellement remplacer le nom de *Loni*.

La seconde partie de l'ouvrage de M. Burnes se compose d'un essai sur l'histoire moderne de la province de Catch, depuis 1813, époque à laquelle les Anglais intervinrent comme médiateurs entre les partis qui se disputaient le pouvoir, jusqu'au traité de 1819, qui le mit entre leurs mains. C'est un morceau intéressant, écrit d'une manière rapide et claire. L'auteur l'a fait précéder d'une très-courte esquisse de l'histoire du Catch, qu'il commence vers le IX^e siècle, au temps où une famille, qui passe pour avoir été musulmane dans l'origine, quitta le Sind et vint s'établir dans le Catch, dont elle soumit, dans l'espace de quatre

¹ *Annals of Rddjasthan*, tom. II, p. 295. — ² M. Tod a donné la véritable étymologie du nom de *Rann* ou *Rinn*, qui est le sanscrit *aranya* (désert). L'auteur du *Périple* l'a également connue sous le nom de *Εἰρηόν*, et il en parle en des termes qui se rapportent à l'état actuel du Rann, que l'on distingue en grand et en petit Rann (*Peripl. Mar. Erythr.* Huds. I, p. 23). — ³ *Annals of Rddjasthan*, tom. II, p. 304.

ou cinq générations, les habitants primitifs, qui étaient alors divisés en trois classes. Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'exposé des événements dont le Catch fut le théâtre pendant les six années dont il a voulu écrire l'histoire; il nous suffira de dire que peu d'époques offrent, en un aussi court espace de temps, le spectacle d'autant de crimes et de misères que les annales de cette province. Il y a, selon nous, bien peu d'instruction à puiser dans le récit des scènes de meurtre et de débauche qui déshonorèrent les derniers Râdjas du Catch, et la seule conséquence que l'histoire générale puisse en tirer, c'est que l'intervention du gouvernement anglais a été aussi inévitable qu'elle promet d'être salutaire. Nous aimons mieux terminer cet article par quelques détails sur la population du Catch, contrée que l'on connaît déjà, selon la remarque de l'auteur, par le capitaine Mac Murdo, dont le talent et le courage servirent d'une manière si efficace à l'établissement de la puissance anglaise dans cette province. Le travail de M. Mac Murdo a été inséré dans le second volume des Mémoires de la société de Bombay.

La population du Catch ne dépasse pas actuellement trois cent cinquante mille âmes, dont un tiers professe le mahométisme, et dont le reste se compose d'Hindous de différentes castes; elle est répandue sur un territoire qui a une longueur de 165 milles anglais de l'est à l'ouest, et une largeur de 52 milles du nord au sud, dans sa plus grande étendue, et seulement de quinze entre le golfe de Catch et le grand Rann. La population a été anciennement beaucoup plus considérable, mais des causes nombreuses ont, depuis un demi-siècle, contribué à l'affaiblir. La famine et la peste, qui ont ravagé en 1812 le nord du Guzarate et le Kattiwâr, ont enlevé au Catch la moitié de ses habitants, et les guerres qui ont accablé ce pays depuis le milieu du dernier siècle jusqu'en 1819, jointes à une suite d'années stériles, ont forcé un grand nombre de cultivateurs d'émigrer dans les contrées voisines. Une des causes dont il faut aussi tenir compte, c'est la coutume où sont les Radjpoutes Djharedja de mettre à mort toutes leurs filles. Cette coutume barbare vient, dit-on, de l'orgueil de leurs familles qui, n'espérant pas trouver pour elles des partis assez honorables, craignent de les laisser dans le célibat, et de les exposer au déshonneur et à la dissolution, qui souvent dans l'Inde en sont la suite. Les Anglais ont fait de grands efforts pour abolir cette coutume désastreuse, mais il ne paraît pas que ces efforts aient été jusqu'à présent couronnés d'un plein succès.

EUGÈNE BURNOUF.

*RECUEIL des Historiens des Gaules et de la France ,
tome XIX, etc.*

SECOND ARTICLE.

J'AVAIS annoncé dans le numéro de mai dernier que je consacrerai un article spécial aux documents historiques relatifs aux guerres contre les Albigeois. Depuis, il a paru un ouvrage intitulé : *Histoire de la guerre des Albigeois*, par M. Q. de Porcelaine; Paris, à la librairie universelle, 1833, 8°. L'auteur y résume avec exactitude et talent les faits contenus dans les divers ouvrages antérieurement publiés sur ces tristes et fatales expéditions, et, sans s'abandonner à des déclamations, il réussit, par une exposition impartiale, à exciter un juste intérêt en faveur des victimes et une sage et noble indignation contre les persécuteurs fanatiques, mais il n'a pu profiter de divers documents qui lui auraient fourni des notions utiles et donné le moyen d'ajouter diverses circonstances à ses récits; le tome XIX des *Historiens de France* n'était pas encore publié quand il a livré son ouvrage à l'impression.

On y trouve toutefois, comme dans toute histoire bien composée, un genre de mérite qu'il n'est guère possible de rencontrer dans un recueil rédigé d'après le plan adopté pour celui des *Historiens de France*; M. de Porcelaine a pu remonter aux causes qui ont graduellement amené et consommé la terrible catastrophe du comte de Toulouse et de ses partisans; il a pu se livrer à des discussions critiques, tandis que la collection des matériaux classés successivement et par ordre, dans les volumes du recueil des *Historiens de France*, ne peut pas offrir un pareil développement, et il faut avouer qu'on n'est pas en droit de l'exiger ni de l'attendre de la part des rédacteurs; tout ce qu'ils doivent faire, c'est de coordonner habilement dans une préface les principaux faits historiques épars dans le recueil, et il paraît qu'en général et par système, ils se sont interdit les discussions approfondies, les critiques longuement motivées auxquelles un historien spécial est souvent obligé.

Je dois avertir ici que, dans le tome XVII de l'*Histoire littéraire de la France*, les principaux auteurs dont les récits sont rapportés en entier, ou par extrait dans le tome XIX de la collection des *historiens*, ont été sagement analysés et appréciés; j'ai eu occasion de rendre justice à ce

travail intéressant¹. Je n'entreprendrai point moi-même d'analyser ou d'indiquer les récits des faits les plus remarquables, et malheureusement trop connus, que fournissent les divers écrivains recueillis dans ce tome XIX; je crois plus convenable et plus utile de présenter quelques observations que l'examen m'a suggérées. Sans remonter à l'origine de la secte des Albigeois, je me bornerai à dire que, vers le milieu du XII^e siècle, un hérétique, appelé Henri, avait donné son nom à ses sectateurs, désignés par celui d'Henriciens; mais lui-même reconnaissait pour maître et pour chef Pierre de Bruys. Instruit de leurs erreurs et des succès qui les propageaient, Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni, s'était adressé aux évêques pour exciter leur zèle; Pierre de Bruys, saisi sans forme de procès, fut brûlé vif à Saint-Gilles; les habitants l'accusaient d'avoir incendié un grand nombre de croix, et d'avoir mangé de la viande le vendredi; Henri, s'étant dérobé au danger, dogmatisa à Toulouse et aux environs.

Le pape Eugène III, arrivé en France pour prêcher la croisade, fut alarmé des progrès de la secte. Il confia au cardinal Albéric, évêque d'Ostie, légat du Saint-Siège, le soin de se rendre sur les lieux pour réfuter les hérétiques. Le légat s'adjoignit l'évêque de Chartres et saint Bernard, abbé de Clairvaux. Saint Bernard avait précédemment écrit à Alphonse, comte de Toulouse, pour se plaindre de ce que l'hérésie infectait ses états: « Les églises, disait-il, sont sans peuple, le peuple sans prêtres, les prêtres sans ministère; on ne célèbre pas les fêtes, les hommes meurent sans sacrements, on refuse aux enfants le baptême. »

Saint Bernard fut reçu à Toulouse avec respect; il prêcha tous les jours contre la secte; Henri et ses fauteurs, ayant été cités devant le tribunal du légat, prirent la fuite; alors le légat fulmina contre eux l'excommunication. Le légat et saint Bernard continuèrent la mission dans le Toulousain, et furent bien accueillis; cependant à Verfeuil, où il existait cent maisons de chevaliers qui favorisaient l'hérésie, quand saint Bernard commença sa prédication dans l'église, tous les assistants en sortirent; il vint prêcher sur la place publique, et chacun s'éloigna; il n'y demeura, dit l'historien, que le petit peuple, et bientôt, troublé par les cris de diverses personnes qui accouraient, le prédicateur fut réduit au parti de se retirer, ce qu'il fit après avoir secoué la poussière de ses souliers, et lancé sur le château sa malédiction. Le légat entrant dans l'Albigeois, dont les habitants avaient embrassé l'hérésie, le peuple, pour se moquer de lui, alla à sa rencontre monté sur des ânes; le prélat voulut célébrer la messe, on eut peine à rassembler trente personnes pour y assister. Saint Bernard arriva trois jours après, il fut mieux reçu; il prêcha et demanda aux assistants de lever la main droite

¹ *Journal des Savants* de novembre 1832.

en signe d'adhésion à l'église, et tous la levèrent. Fleury ¹ fait remonter à cette époque et à ces circonstances l'origine et la cause de la dénomination d'Albigeois, donnée aux sectaires contre lesquels se déchainèrent ensuite les croisades; mais Dom Vaissète a cru qu'on ne devait rapporter l'origine de ce nom qu'à la sentence de condamnation prononcée quelques années après, dans le concile assemblé à Lombers, en Albigeois, contre les sectaires qui avaient renouvelé les erreurs d'Henri.

L'ouvrage le plus important sur la guerre contre les Albigeois, c'est celui de Pierre de Vaux-Sernay; pour juger de l'esprit dans lequel cet écrivain a composé son histoire et du degré de confiance qu'il mérite, je présenterai quelques rapprochements de ses opinions et de ses sentiments. Son ouvrage commence à l'année 1206, et finit à l'année 1218. S'agit-il d'un événement favorable aux croisés? c'est la main de Dieu qui a combattu pour eux, c'est le ciel qui s'est armé pour la cause sainte; mais quand de funestes revers frappent les persécuteurs, il s'abstient de réflexions: ainsi la mort violente du fils du comte de Montfort, la mort même de ce comte ne donnent lieu à aucune explication. Si, pour mettre leur ville en état de défense et repousser les attaques des assiégeants, les habitants de Carcassonne détruisent des murs appartenant aux chanoines, et emploient le bois de leurs stalles, l'auteur se livre à des exclamations, à des déclamations furibondes: *quod est execrabilius*, etc. S'agit-il des meurtres vraiment exécrables commis à Béziers, où, à toutes les atrocités que des vainqueurs effrénés et fanatiques pouvaient commettre au moment de la prise d'une ville, se joignit celle d'égorger dans l'église même les prêtres, les vieillards, les femmes, les enfants qui s'y étaient réfugiés? l'historien garde un profond silence; il semble mentionner cet horrible événement comme un juste et inévitable effet de la victoire des croisés et de la justice céleste. Il suppose une convention qui permettait à des habitants de sortir nus de la ville, mais il se garde d'avouer que ce fut par une trahison que le comte fut arrêté. Parle-t-il de ce Folquet qui, de troubadour galant, mais malheureux dans ses choix, et chagrin à la suite de quelques revers, se fit moine, par désespoir, et devint évêque de Toulouse? il appelle ce cruel et impitoyable persécuteur *vir bonus et mitis*. Une circonstance grave, qui décèle l'extrême et coupable partialité de Pierre de Vaux-Sernay en faveur du comte de Montfort, c'est la manière dont il raconte la querelle qu'eut celui-ci avec Arnaud, archevêque de Narbonne, et les violences auxquelles il se livra contre le prélat. Il s'agissait des droits respectifs de l'archevêque et du comte sur le duché et la cité de Narbonne; d'abord le comte voulait en faire abattre les

¹ *Histoire ecclésiastique*, liv. LXIX, n° 35.

fortifications, et l'archevêque demandait qu'elles fussent conservées, etc. etc.; les deux adversaires étaient également redoutables par leur puissance, également fameux par leurs hostilités fanatiques contre le comte de Toulouse et ses partisans. Aux armes guerrières de Simon de Montfort, le prélat opposa les armes spirituelles, et il excommunia le comte. Celui-ci, qui savait si bien se servir des foudres de l'excommunication pour frapper ses propres ennemis, se moqua insolemment de celles qui étaient dirigées contre lui. L'archevêque l'excommunia jusqu'à trois fois; bien que ce prélat eût jeté un interdit sur toutes les églises de Narbonne, et spécialement sur la chapelle du palais, le comte, au mépris de la sentence, fit célébrer le service divin dans cette chapelle, après l'avoir fait annoncer au son des cloches. Il y assista en personne, malgré une nouvelle prohibition expresse du prélat, à laquelle il ne répondit que par de nouvelles railleries. Les détails de cette conduite du comte sont constatés notamment par une lettre que l'archevêque adressa au pape; elle se trouve dans ce tome XIX, pages 621, 622. Pierre de Vaux-Sernay a grand soin de taire la vérité de ces circonstances, notoirement publiques; il se contente de parler vaguement du commencement du débat entre l'archevêque et le comte, et surtout il passe sous silence les excommunications lancées contre lui.

« A cause de ces contestations, dit-il, et de *certaines autres choses* qu'il n'est pas nécessaire de répéter, il exista un TANT SOIT PEU de *discordie* entre l'archevêque et le comte ¹. »

Malgré ces observations, je regarde comme un monument précieux cette histoire de Pierre de Vaux-Sernay, et j'aime à répéter le passage suivant, tiré du tome XVII de l'Histoire littéraire de la France, page 248: « Son ouvrage est néanmoins curieux, car il contient beaucoup de faits et de particularités qui ne pouvaient être transmis que par un témoin. »

Un autre ouvrage important inséré en très-grande partie dans ce XIX^e volume, et qui donne aussi beaucoup de renseignements sur la guerre et les persécutions des croisés et du comte de Montfort contre les Albigeois, c'est celui de Guillaume de Puy-Laurens; chapelain de Raymond VII, mais attaché aux anciens dogmes de l'église, il a été moins partial que Pierre de Vaux-Sernay, et on trouve dans son histoire abrégée divers détails ignorés ou omis par les autres historiens.

Pour la première fois un ouvrage en langage moderne autre que le français est admis dans le Recueil des Historiens de France; c'est une

¹ Propter hæc et alia quædam quæ non est necessarium replicare, ALIQUANTULUM discordiæ intervenerat inter archiepiscopum et comitem (tom. XIX, p. 103).

chronique languedocienne qui traite de la guerre des Albigeois. Il est évident que l'auteur de cette chronique n'a pas été contemporain des événements qu'il raconte, comme l'avait été Pierre de Vaux-Sernay et même Guillaume de Puy-Laurens. Il faut pourtant admettre que, si l'auteur de la chronique a écrit postérieurement aux deux historiens, il a eu pour composer son ouvrage des mémoires contemporains; quand il rapporte les événements qui sont déjà loin de lui, il paraît exempt des préjugés et surtout des sentiments passionnés qui avaient préoccupé Pierre de Vaux-Sernay. Plus d'une fois il déclare rédiger son ouvrage d'après les mémoires qu'il a sous les yeux: *So dis l'istoria e'l libre*, etc.; mais ce qui me permet de penser que la rédaction n'a été faite qu'après le XIII^e siècle, c'est la manière dont il s'exprime à l'égard de Folquet, évêque de Toulouse: en parlant de ce fanatique, il dit qu'à Toulouse, IL Y AVAIT un évêque appelé Folquet, lequel était un très-mauvais homme. Cette expression *il y avait* ne peut guère avoir été employée qu'après une certaine succession d'évêques; or, Folquet n'était mort que depuis 1231.

On sait qu'un exemplaire de cette chronique se trouvait parmi les manuscrits de Peiresc, sous le n^o 59: d'après la note de M. de Mazaugues, elle commence en 1206, au meurtre de Pierre de Castelnau, et finit en 1228, à l'accord fait entre le roi de France et le comte de Toulouse¹. Cette note porte encore: « L'auteur était catholique, mais très-affectionné à ses comtes de Toulouse. » Tous ces détails prouvent que le manuscrit de Peiresc contenait le même ouvrage que celui qui a été imprimé dans l'Histoire générale de Languedoc et dans le Recueil des Historiens de France. Catel, dans son *Histoire des comtes de Tolose*, cite une histoire du comte Raimond en gascon, et l'on reconnaît à quelques passages qu'il rapporte que ce sont des fragments du même ouvrage. En général le style de cette chronique, telle qu'elle a été publiée, me paraît avoir été corrompu dans les copies qui en ont été faites en des temps modernes assez éloignés de l'époque de la composition, et desquelles une a servi à l'impression. Je me suis convaincu que les fragments publiés par Catel auraient pu fournir à dom Vaissette et à dom Brial quelques variantes², cependant le texte imprimé

¹ Le Long, *Bibl. hist. de la France*, tom. I, n^o 8747.

² Le texte du manuscrit dont Catel a publié un fragment diffère essentiellement du texte imprimé par dom Vaissette et par dom Brial. Voici le premier article de la sentence prononcée par le légat dans le concile d'Arles:

Texte de Catel.

Texte de dom Vaissette et de dom Brial.

Que le comte cessario et donnario Que lodit comte cessaria e donnaria
conget tout incontinent a toutis les congié tout incontinent a tous los que

dans le Recueil des Historiens de France est beaucoup moins altéré que le texte tiré du manuscrit que Catel avait sous les yeux, et dont il a publié le fragment qui contient les décisions du concile tenu à Arles en 1211, lesquelles ne se trouvent ni dans Pierre de Vaux-Sernay ni dans Guillaume de Puy-Laurens. Jusqu'à présent la chronique languedocienne a été regardée comme le principal document où les décisions de ce concile aient été rapportées; on ignorait que Guillaume de Tudela, auteur contemporain qui commença son poëme de la guerre des Albigeois au mois de mai 1210, y avait consigné, aussi textuellement que la rédaction en vers pouvait le permettre, les principales dispositions de la sentence de condamnation prononcée dans le concile d'Arles contre l'infortuné comte de Toulouse.

Les continuateurs du Recueil des Historiens de France ont reconnu qu'il manque à la collection la chronique rimée ou poëme de Guillaume de Tudela, qui a célébré la guerre des Albigeois; il est probable qu'ils feront connaître ce monument important pour l'histoire des croisades contre les Albigeois. J'ai eu plus d'une fois occasion de parler de ce poëme, qui se chantait, et l'on m'a assuré que dans les campagnes du midi on en chante encore des fragments; on n'en connaît qu'un seul manuscrit, appartenant à la bibliothèque du Roi, mais je possède quelques vers d'un passage important, puisque c'est celui qui rapporte la condamnation prononcée dans le concile d'Arles; il m'a fourni des variantes assez heureuses pour me faire vivement désirer la découverte de quelque autre manuscrit contenant le poëme entier. M. Fauriel, dans son travail sur la littérature des troubadours, a donné une exacte analyse du poëme et

que li eron bengutz donar ayde ni li era vengutz donar ayda ni secours
secours sen ne reteni un tant sola- ni per donar li vendrian sans ne retenir
ment. un tant solamen.

Les personnes qui connaissent les règles de la grammaire provençale et de la langue des troubadours reconnaîtront aisément que le texte inséré dans le Recueil des Historiens de France est tiré d'un manuscrit plus ancien, quoiqu'il paraisse déjà altéré. Voici comment a dû être le texte primitif :

Que lodit comte cessaria e donaria comiat tot incontinent a tots los que li eran vengutz donar ajuda ni secors ni per donar li vendrian sens ne retenir un tant solamen.

On voit que dans le texte publié par Catel *Lo*, *Los* sont dégénérés en *Le*, *Les*, l'inflexion *aria* en *ario*, *ner* en *nir*, etc.

Toutefois, ce fragment de Catel offre des variantes heureuses telles que *costs* dépenses au lieu de *cops*, *carns* au lieu de *cars*, etc. etc.; il serait donc utile de découvrir et de consulter le manuscrit dont il s'est servi.

en a traduit en prose divers passages qui font regretter qu'il n'en ait pas traduit et publié un plus grand nombre.

Les nouveaux continuateurs du Recueil des Historiens de France ont ajouté à la publication faite par dom Brial de la chronique languedocienne, un fragment qu'il avait rejeté; il est intitulé: « Coma lo comte Ramon lo jove volguet faire l'aponctament de son paire. » Il me paraît très-probable que cette fin de la chronique a été insérée quelque temps après la rédaction de ce qui précède; car on y lit que, l'an 1228, le jeune comte Raymond, fils et héritier du comte excommunié, voulant terminer les débats que son père et lui-même avaient eus avec l'église, consentit à se présenter devant une assemblée respectable tenue à Lyon, et à y demander pardon; qu'il fut condamné à recevoir, dans deux ans, de la main du légat, par manière de pénitence, la croix et l'absolution, pour aller combattre contre les Turcs au-delà de la mer en Rhodes, où il demeurerait cinq ans entiers, et qu'en retournant il apporterait un certificat du grand-maître de Rhodes.

Or, ce n'est qu'en 1309 que les chevaliers de Saint-Jean conquièrent l'île de Rhodes, et certes ce fragment de chronique a été écrit assez tard, puisque lors de sa rédaction le service avec les chevaliers de Rhodes contre les Turcs pouvait remplacer le service à la croisade.

Quoiqu'il soit de principe parmi les rédacteurs du Recueil des Historiens de France de n'y admettre que les ouvrages des écrivains à peu près contemporains des règnes auxquels ces ouvrages se rapportent, il me semble qu'on aurait pu du moins indiquer quelques fragments d'auteurs postérieurs qui eussent servi à l'éclaircissement des textes imprimés, ou auraient fourni les moyens d'une utile comparaison. On ne trouve pas dans ce volume, au sujet du sac de Béziers, le mot féroce attribué à Arnault, abbé de Cîteaux: *Cædite eos, novit enim Dominus qui sunt ejus*. Comme ce mot a été souvent répété, et qu'il a donné même lieu à des discussions animées, n'eût-il pas été convenable de placer, soit dans un texte du Recueil, soit du moins en note, au bas du récit de la prise de Béziers, le passage qu'on trouve dans les *Excerpta Casarii Heisterbac*, tome II, page 5, *inter scriptores Brunswicenses Leibnitzii*?

J'ose inviter les continuateurs du Recueil des Historiens de France à fouiller dans la vaste collection des copies que Colbert fit prendre dans les archives des évêchés, monastères et villes, etc., du midi de la France, d'une immense quantité de pièces anciennes, sous l'inspection du président Doat, qui les collationna, recueil qui contient des titres et documents, soit en latin, soit en langue française et provençale; il s'y

trouve beaucoup de pièces intéressantes pour l'histoire : pour en donner un exemple, j'annoncerai qu'un titre de 1190, tome CXIV, page 242, porte que, si les possesseurs de certaines maisons devenaient hérétiques, on pourrait les en expulser.

Je terminerai mes observations par celle que me fournit Pierre de Vaux-Sernay, au sujet du récit qu'il fait de la manière dont Amalric, fils du comte de Montfort, fut armé chevalier. L'an 1213, le jour de la fête de la nativité de saint Jean, le comte Simon pria l'évêque d'Orléans de créer Amalric chevalier, et de lui donner la ceinture militaire; le prélat y consentit : plusieurs pavillons furent dressés au milieu de la campagne. Il se para de ses habits pontificaux pour dire la messe dans l'un de ces pavillons. Pendant la célébration, le comte prenant son fils de la main droite et la comtesse son épouse le prenant de la main gauche, l'amènèrent au pied de l'autel et l'offrirent au Seigneur, priant l'évêque de le créer chevalier au service du Christ. Aussitôt l'évêque d'Orléans et celui d'Auxerre ceignirent à l'enfant le baudrier militaire, entonnant avec grande dévotion le *Veni Creator*; l'historien s'écrie : *O novus et inexpertus militiæ modus!*

J'ai remarqué dans le volume XII^e de la collection qui contient l'extrait de l'histoire de Geoffroi, duc de Normandie, par Jean, moine de Marmoutier, les détails plus spéciaux de la cérémonie qui eut lieu quand Henri I^{er}, roi d'Angleterre, conféra dans la ville de Rouen la chevalerie à Geoffroi, fils de Foulques d'Anjou, en 1128. Je suis étonné que, dans les savantes préfaces où les habiles rédacteurs du Recueil des Historiens de France ont traité tour à tour de divers points de notre histoire nationale, tels que les communes, la pairie, etc.; il n'ait jamais été question de la chevalerie; c'est une tâche qu'ils ont léguée aux continuateurs actuels, qui sans doute s'empresseront de donner à ce sujet des renseignements positifs, non d'après l'imagination des romanciers, comme l'a fait M. de Sainte-Palaye, avec une érudition très-agréable, mais d'après les seuls monuments historiques qui permettront de désigner précisément ce que c'était que cette chevalerie si vantée, dont on a tant relevé les exploits. Les continuateurs de dom Brial nous apprendront s'il a existé véritablement une institution religieuse ou politique, si cette institution avait des chefs et une sorte de hiérarchie; mais qu'ils ne perdent pas de vue que l'immortel Cervantes, dans son ingénieuse satire de Dom Quixotte, a plus d'une fois exprimé son opinion contre l'existence des chevaliers errants et redresseurs de torts, et que son ouvrage, si justement célèbre, n'a pas été conçu et exécuté dans l'intention de décréditer la chevalerie errante, qui n'a jamais guère existé que dans

des romans, mais pour livrer au sarcasme et aux railleries des lecteurs les écrivains extravagants qui s'amusaient à composer des romans contenant les prétendus exploits, les prouesses imaginaires des chevaliers errants.

RAYNOUARD.

THE TRAVELS of Macarius, patriarch of Antioch, written by his attendant archdeacon Paul of Aleppo, in arabic; part the third: the Cossack country, and Moscovy; translated by F. C. Belfour, A. M. Oxon. London, 1832. — Les Voyages de Macaire, patriarche d'Antioche, mis par écrit en arabe, par l'archidiacre Paul d'Alep attaché à son service; 3^e partie, contenant le pays des Cosaques et la Moscovie; traduits par F. C. Belfour, etc. Londres, 1832, in-4°, p. 229 à 326.

LA troisième livraison des voyages du patriarche Macaire, qui a paru dans le courant de 1832 et dont nous allons rendre compte, peut se diviser en deux parties; la première termine le récit du séjour du patriarche à Kiow et la suite de son voyage jusqu'à Potiblia, dernière place du pays des Cosaques; la seconde nous offre les détails de sa route à travers la Moscovie, depuis Potiblia jusqu'à Kalomna, ville fortifiée et siège d'un évêché, située sur la Moskwa. Dans cette troisième partie encore plus que dans les précédentes, l'auteur décrit, sans faire grâce à ses lecteurs d'aucun détail, les monastères, les églises, les tableaux sans nombre qui ont fixé son attention, les offices et les cérémonies ecclésiastiques, et surtout les hommages rendus au patriarche par les princes, les grands, le clergé et toute la population. Ici encore, comme dans les deux premières livraisons, il se rencontre assez souvent dans le texte arabe des expressions dont le traducteur n'a pu découvrir le sens. Comme les lecteurs de ce journal connaissent la tendance du récit de l'archidiacre Paul, sa manière de voir, ses préjugés, et son goût pour les détails propres à relever l'importance du patriarche, nous serons beaucoup plus court dans le compte que nous rendrons de cette troisième livraison.

De Kiow à la frontière de la Moscovie, nos voyageurs trouvèrent

encore, dans plusieurs des villes qu'ils visitèrent, des traces de la guerre acharnée que les Cosaques avaient faite aux Polonais, et c'est toujours avec une satisfaction qu'il ne dissimule point, que l'archidiacre raconte les cruautés exercées par les vainqueurs contre cette nation à laquelle, comme on l'a vu précédemment, son fanatisme religieux avait voué une haine implacable.

Le 10 de *canoun premier*, le lundi de la huitième semaine après la Pentecôte, le patriarche quitta Kiow, où il avait célébré la messe la veille dans l'église de l'Assomption de la Sainte-Vierge. La date qu'on lit ici est évidemment fautive, car *canoun premier* répond au mois de décembre, et quelques pages plus loin, on lit que les voyageurs partirent de *Brilmeloka* le 17 de *tamouz*, ou juillet, qui était le lendemain du neuvième dimanche après la Pentecôte: il faut donc lire *le 10 de tamouz*, au lieu de *le 10 de canoun premier*.

Le jeudi suivant, 20 de *tamouz*, fête du saint prophète Élie, le patriarche entra sur les terres des Moscovites et fut reçu avec les plus grands honneurs par le vaivode ou gouverneur de Potiblia, qu'il nomme *Kyr Nikita Alexio*; l'auteur observe qu'*Alexio* signifie *fils d'Alexis*, « car, ajoute-t-il, les Moscovites ne se contentent pas d'appeler un homme ou une femme par son propre nom, ils y ajoutent encore le nom de son père: cet usage est observé même parmi les ouvriers de la dernière classe. Peut-être pourrait-on aussi rendre le surnom d'*Alexio* par *magistrat nouvellement nommé à ce poste par l'empereur Alexis*. » Il revient encore là-dessus, répète que le sens d'*Alexio* est *fils d'Alexis*, et remarque que l'empereur lui-même ajoute à son nom celui de son père, et est en conséquence appelé *Alexis Michaelowitz*.

L'archidiacre Paul ne se lasse pas de vanter la piété, l'humilité des Moscovites, et leur exactitude scrupuleuse à toutes les pratiques extérieures de la religion, mais il ne dissimule pas combien il lui en coûtait, ainsi qu'à ses compagnons de voyage, de se conformer aux jeûnes rigoureux des Moscovites et à la longueur de leurs offices de nuit et de jour: il avoue même que, s'ils se soumettaient patiemment à tout cela, c'était par crainte et parce qu'on les avait avertis de l'extrême rigueur que les Russes exerçaient envers les étrangers dont la conduite leur donnait quelque sujet de mécontentement. Non-seulement il fallait, pour leur plaire, ruiner sa santé par le jeûne, l'abstinence, les exercices de dévotion; mais il fallait renoncer à rire, à prendre quelque divertissement, à faire usage d'opium. Les ecclésiastiques et les moines surtout étaient surveillés et épiés, même dans l'intérieur des chambres où ils logeaient; on s'assurait, en regardant par les fentes des portes, s'ils observaient,

hors de la vue des hommes, le silence, la dévotion, le jeûne, la prière; s'ils ne se livraient pas à la boisson, au jeu, à des plaisanteries grossières ou à des actions criminelles. Ceux qui donnaient lieu à des plaintes de cette nature étaient envoyés en Sibérie, où on les employait à la chasse des martres et autres animaux dont la dépouille entre dans le commerce des fourrures. La sévérité envers les moines étrangers, surtout envers ceux qui fumaient du tabac, allait quelquefois jusqu'à les condamner à la peine capitale. « Tout cela, dit-il, nous inspirait de grandes craintes « pour notre propre compte; mais nous prions Dieu sans relâche de « venir à notre secours et de nous donner la patience de souffrir jusqu'à « la fin, tranquillement et en silence, afin que, par sa permission, nous « réussissions à obtenir ce que nous sommes venus chercher, et que « tant de fatigues et de peines que nous avons endurées ne soient pas « perdues pour nous. »

Les villes ou bourgs par lesquels passèrent les voyageurs entre Kiow et Potiblia ou *Poutyvl*, ville située sur la rivière de Sem, que Paul appelle *Saymi*, sont nommés par l'archidiacre *Brobari* (*Brovari* des cartes modernes), *Hokhola* (*Gogolev*), *Yadloka* (*Jaroslavka*), *Barani* (*Novaja-Baran*), *Bakomi* (*Bikov*), *Barsodi*, *Brilmeloka*, ou *Braloka* (*Priuki*), *Olicham*, *Yolobivnètza* (peut-être *Pera-voltchna*), *Krobirna* (*Romen*), *Krasna* et *Karabota* (*Karaboutav*).

Il paraît par le récit de nos voyageurs que les Moscovites, à cette époque, ne laissaient pas volontiers pénétrer dans leur pays les étrangers qui venaient de l'Orient, et qui ne pouvaient y entrer que par la voie de Potiblia. Le seul moyen d'y être admis était de profiter du voyage de quelque patriarche ou métropolitain bien connu, et de se faire comprendre parmi les personnes de sa suite et les gens attachés à son service. Plusieurs de ceux qui avaient suivi le patriarche depuis la Valachie dans l'espérance d'entrer avec lui dans l'empire moscovite, ne purent obtenir cette permission du vaivode de Potiblia et furent obligés à s'en retourner dans leur pays.

La vénération des Moscovites pour les images qu'on trouvait partout, dans les maisons particulières comme dans les lieux publics, faisait une grande impression sur l'archidiacre, qui ne peut se lasser d'exprimer son admiration pour une contrée où tout respirait le respect pour la religion et où l'on ne rencontrait que des chrétiens, sans aucun mélange de juifs, d'arméniens, ni d'infidèles d'aucune sorte.

Je remarque dans le récit de notre auteur un article sur les monnaies qui avaient cours en Russie à cette époque, et, quoique n'ayant pas sous les yeux les termes de l'original, je soupçonne qu'il peut s'être glissé

quelques inexactitudes dans la traduction : je vais cependant la transcrire :

« Le moyen d'échanges qui sert au commerce dans la Moscovie, ce
 « sont les piastres que l'empereur fait frapper : on les nomme *kopeks*,
 « et cinquante de ces pièces valent un écu d'Espagne. De tous les pays
 « où diverses sortes d'écus ont cours, on les apporte ici; elles sont
 « cassées à la monnaie, et on en fabrique des *kopeks*. Il n'est permis
 « à personne de donner en paiement un écu qui n'ait point été converti
 « en *kopeks* : s'agit-il même d'une transaction commerciale de la valeur
 « de mille écus, le paiement doit être fait en *kopeks*, et cela à cause
 « du bénéfice immense qui en revient au trésor impérial. Toute l'argen-
 « terie des Moscovites, leurs vases, les bijoux en argent qu'ils portent
 « au bras et les décorations de leurs images, sont faits avec des écus
 « d'Espagne et des écus au lion de Venise; ces derniers sont à bon
 « marché, et on a quelquefois trois écus de Venise pour deux écus
 « d'Espagne. Ils ne connaissent pas les *écus au chien*, parce qu'ils occa-
 « sionneraient de la perte. Les monnaies d'or de tous pays sont reçues
 « parmi eux, excepté les *dinars* de Turquie, dont ils ne se soucient point;
 « ils appellent leurs propres dinars des *roubles*. Toutes leurs ventes et
 « leurs achats se font en *kopeks*; comme monnaie de compte, ils disent
 « 20, *altoun*, cent, mille *altouns*; dans leur langage, le mot *altoun*
 « désigne une monnaie idéale de trois *kopeks*. » *Altoun* est un mot turc
 qui signifie de l'or; quant à *dinar*, les Orientaux entendent toujours
 par là une monnaie d'or; j'ignore si le mot que M. Belfour a rendu par
piastre est dans l'original *پيال*, ou *درشم*. Il me paraît singulier que
 notre auteur donne le nom de *kopek* à la monnaie d'argent, et de *rouble*
 à la monnaie d'or; il avait déjà parlé ailleurs des monnaies *au chien*,
 et j'avais soupçonné qu'il s'agissait de monnaies de Venise, où le *lion*
 avait peut-être été méconnu et pris pour un *chien*¹. Ce passage
 détruit cette conjecture, et je ne sais quelle est la monnaie désignée sous
 le nom d'*écus au chien*.

La description que fait notre auteur de sa route depuis Poutyvl,
 ou Potiblia, jusqu'à Moscou, mérite d'être mise sous les yeux des
 lecteurs.

« Je dois remarquer, dit-il, que depuis Potiblia jusqu'à Moscou,
 « capitale de ce pays, on monte considérablement; car, de jour comme
 « de nuit, nous n'avons cessé de gravir de grandes collines; en même
 « temps, la route que nous suivions était environnée d'une épaisse forêt
 « qui nous dérobaient la vue du soleil et du ciel. . . Dieu seul sait à quel

¹ *Journal des Savants*, année 1832, p. 102.

« point ces chemins sont roides et étroits; certes, depuis que nous avons
 « quitté notre pays jusqu'ici, nous avons parcouru une bien longue
 « suite de routes diverses, mais nous n'avions rien vu qui pût être com-
 « paré à celles-ci pour la pente et pour la dureté. Un voyage par de
 « tels chemins aurait suffi pour faire blanchir les cheveux d'un jeune
 « homme; à peine le voyageur pouvait-il faire usage de ses yeux pour
 « se guider et faciliter sa marche, car partout les arbres de la forêt étaient
 « si touffus, que les rayons du soleil, interceptés par leur feuillage, ne
 « parvenaient point jusqu'à terre. Pendant ces deux mois de *tamouz* et
 « *âb* (juillet et août), nous eûmes constamment de la pluie; en consé-
 « quence, les routes furent couvertes d'eau, et quand elles n'étaient pas
 « inondées par des torrents qui se précipitaient des montagnes, ou par
 « des rivières sorties de leur lit, elles offraient un bourbier si profond
 « qu'on pouvait à grande peine le traverser; ajoutez à cela qu'on rencon-
 « trait parfois, renversés et couchés de travers, dans ces étroits défilés,
 « des arbres d'un trop gros volume pour qu'un seul homme pût les
 « couper ou les déplacer. Lorsque la voiture rencontrait ces arbres,
 « il fallait que les roues s'élevassent au-dessus; puis, en retombant, elles
 « nous faisaient éprouver une secousse qui nous déchirait les entrailles.
 « Aussi, quand nous arrivions le soir à notre destination, nous étions,
 « pour ainsi dire, morts de lassitude; car, soit en voiture, soit à cheval,
 « ou à pied, il n'y avait pas moyen de faire sa route d'une manière tant
 « soit peu commode.

« Depuis Potiblia jusqu'à Moscou, nous avons à droite, à la distance
 « d'un mois de marche, le pays des Tartares; à gauche, nous avons la
 « partie de leur pays qui est encore soumise à la Pologne et qui renferme
 « la province de Smolensk: je ne saurais dire à quelle distance.»

En deux jours, les voyageurs se rendirent de Potiblia à une ville
 considérable que notre auteur nomme *Schifshkâ*, et plus loin *Sifska*,
 et qui n'est autre que Sjevsk ou Sevsk, comme l'a bien vu M. Belfour;
 ils avaient passé par divers lieux plus ou moins considérables, que leur
 récit désigne sous les noms d'*Imadinika*, *Karoba*, *Babók*, *Barotiki*
 et *Izminikor*, mais que je ne reconnais point sur les cartes.

Après Sjevsk, la première ville où le patriarche arriva est nommée
Zakharobi; notre auteur dit qu'il y a là cinq ou six lacs, élevés comme
 en gradins l'un au-dessus de l'autre, en sorte que les eaux descendent
 successivement de l'un à l'autre, jusqu'à ce qu'elles parviennent au plus bas.

L'archidiaire Paul ayant observé la manière de labourer la terre usitée
 dans ce pays, en prend occasion d'entrer dans quelques détails sur les
 procédés de l'agriculture, et sur les céréales et autres plantes usuelles

qu'on y cultive. Parmi les céréales, il fait mention d'une espèce dont il a déjà parlé ailleurs¹, et qu'il appelle فريزا. M. Belfour, qui avait d'abord traduit ce mot par *oats* (avoine), le rend ici par *rye* (seigle). Notre auteur dit : « C'est une espèce de blé que nous nommons رنوانه et que les *cribleurs*, مغربلين² arrachent du milieu du vrai blé; c'est un blé sauvage, et le pain qu'on en fait ici est noir. Ils préfèrent ce pain noir au pain blanc, et quand les vaivodes envoyaient des présents au patriarche, ils présentaient toujours le pain noir le premier, à cause de la préférence qu'on lui donne chez eux, et ensuite le pain blanc. Cette espèce de céréale s'élève beaucoup, à peu près comme le blé, ayant environ une longueur de trois coudées; des animaux de la hauteur d'un cheval y peuvent être complètement cachés. Cette sorte de grain est extrêmement abondante dans le pays des Cosaques; nous y marchions souvent dans des campagnes qui en étaient couvertes dans une étendue de deux ou trois journées de marche, en longueur et en largeur : on eût dit une mer couverte de vagues. On fait macérer et fermenter ce seigle dans de l'eau, et on en tire une boisson spiritueuse, en le faisant bouillir avec la fleur que nous nommons نهرة البنات, et qu'ils appellent *ichmil*, ou *chmiel* (le houblon), du nom de leur héros qui la cultive beaucoup. C'est à cause de cela que l'eau-de-vie (*spirits*) est à bon marché et aussi abondante que l'eau, dans le pays des Cosaques : elle est au contraire fort chère en Moscovie. »

Le mot arabe رنوانه est certainement le même que زوان ou زوان qui signifie l'ivraie : un des noms de cette plante en polonais est *przepad*, ce qui a quelque rapport avec فريزا.

Au reste, à moins de connaître bien la flore et la faune de la Russie, il est impossible d'établir aucune synonymie entre les productions végétales de cette contrée et celles de la Syrie dont notre auteur leur applique les noms, ou auxquelles il les compare : la même difficulté se présente relativement aux habillements, à la coiffure, aux maladies, etc.

Suivant le récit de l'archidiacre, les voyageurs, après avoir traversé une rivière nommée *Nadros*, arrivèrent à une ville appelée *Horodisch*; puis, six milles plus loin, à une autre petite ville du nom de *Janka*, qui était encore en cours de construction; à peu de distance de là, ils

¹ Voyez le *Journal des Savants*, année 1831, p. 101. — ² M. Belfour n'a point traduit le mot مغربلين, sans doute parce qu'il a trouvé qu'il n'y a point d'analogie entre l'action de *cribler* et celle de *sarcler* ou *éherber*. Je soupçonne que le terme de l'original qu'il a traduit par *weed out* (sarcler) peut signifier, rejeter en criblant.

traversèrent encore une rivière considérable nommée *Nafsa*, près d'une petite ville qui semble n'être destinée qu'à donner asile aux propriétaires des barques qui servent à passer la rivière. Cette ville, que l'auteur nomme *Samoh*, est celle dont le nom sur les cartes est *Samovo*. Six milles plus loin est *Karatchew*, grande ville, dont le nom est écrit ici *Crajava*; de là, après une route de quatorze milles, on arriva à *Bolkhofa* (Bolchow), où il y a, dit notre auteur, vingt églises et deux couvents, l'un d'hommes, l'autre de femmes; puis, huit milles plus loin, à *Behlofi* (Bielev), grande ville fortifiée, située sur la rivière d'*Oka*. Les villes que les voyageurs visitèrent ensuite sont *Lifin* (*Likhwin*), puis *Kaloka* (*Kalouga*), où ils traversèrent pour la troisième fois l'*Oka*.

Les voyageurs devaient prendre ici les troisièmes relais pour les conduire à Moscou, les premiers les ayant menés de Poutyvl à Sjevsk, et les seconds de Sjevsk à Kalouga. Ils apprirent avec douleur que la peste était à Moscou et y faisait beaucoup de ravages; ils avaient encore à parcourir 180 wersts ou 36 milles pour se rendre à cette capitale, par des chemins très-mauvais. A cette occasion, notre auteur parle des voyages qui se font commodément et avec une grande vitesse, dans la saison où la terre est couverte de neige, sur des traîneaux qu'il appelle *sanit*; c'est le mot russe *sani*.

Par bonheur pour les voyageurs, des ordres supérieurs arrivèrent de Moscou pour les faire conduire par eau, sur l'*Oka*, de Kalouga à Kalomna, ville qui est le siège d'un évêché, et où il était ordonné qu'ils resteraient jusqu'à ce que la peste eût cessé à Moscou. Le voyage par eau de Kalouga à Kalomna était estimé à 190 wersts.

L'archidiacre parle avec admiration du degré d'instruction qu'on observait en général dans les vaivodes, et de leur goût pour la lecture. Dans les maisons de quelques-uns d'entre eux, il avait vu des milliers de gros volumes, et il fait observer que ce goût pour les livres et la lecture se remarquait déjà à Kiow, quoique dans une moindre proportion.

Les villes que les voyageurs traversèrent ou cotoyèrent dans leur navigation, sont *Aleksivka* (*Aleksin*), *Tarosa* (*Tarousa*), et *Kaschira*; ici l'archidiacre raconte les aventures d'un Arabe de Damas que les voyageurs connurent à Moscou. Après avoir été successivement esclave dans le palais du Grand-Seigneur, à la cour du roi de Perse, puis dans la maison du roi de Pologne, s'être enfui à Kiow, puis enfin être venu à Moscou chercher du service auprès du grand-duc Michel, il avait été fait vaivode de Kaschira, Kalomna et *Sarbsaho* (*Serpouchow*).

A l'occasion de la ville de Kalomna, dont notre auteur décrit longuement les murailles avec leurs tours, les fortifications, les églises, le

palais épiscopal, il remarque que dans ce palais il y a une prison dépendante de la justice de l'évêque, qui a seul la juridiction criminelle sur les gens de son palais et sur les paysans qui habitent les fermes et cultivent les terres appartenant à l'évêché. Ce droit de juridiction appartient aussi aux monastères sur les gens de service et les paysans de leurs domaines, et dans chaque monastère il y a une prison. L'évêque de Kalomna avait toujours sur pied un corps de troupes de 300 hommes pour sa garde, et pour la défense de ses propriétés et de son palais; toutes les fois qu'il montait à cheval, une partie d'entre eux formaient pour lui une escorte de cavalerie. Tout cela devait sans doute paraître fort extraordinaire à des prêtres et à des religieux accoutumés à vivre sous l'oppression des musulmans, et à s'estimer heureux quand ils étaient exempts d'avaries extraordinaires.

Une circonstance assez digne de remarque, c'est que tous les domaines appartenant aux églises et aux couvents restaient sous la main du souverain, et étaient administrés en son nom par des officiers à sa nomination. Les monastères étaient obligés à tenir des états exacts de leurs revenus, et à verser ces revenus au trésor, pour subvenir quand il y avait lieu aux dépenses de la guerre; ils ne pouvaient ni bâtir, ni disposer de quoi que ce soit, sans que le czar en fût informé et y donnât son consentement.

L'évêché de Kalomna était l'un des plus pauvres de la Moscovie, quoiqu'il étendit sa juridiction sur quinze villes, résidences de vaivodes, comme Kalomna, Kaschira, Sarbaskho (Serpouchow), Toula, etc., et comprenant ensemble plus de vingt mille villages. L'évêque de Kalomna était alors exilé en Sibérie, ayant attiré sur lui la colère de l'empereur, en refusant de souscrire aux actes d'un concile, et de se soumettre à quelques réglemens qui y avaient été adoptés en conséquence d'une lettre du patriarche de Constantinople. Notre auteur, parlant de la Sibérie, dit que ce pays est à la distance de 1,500 wersts de Moscou, sur les bords de la grande mer nommée Océan, qui entoure le globe. La rigueur du monarque à l'égard de l'évêque de Kalomna est hautement approuvée par l'archidiacre Paul.

Ce volume se termine par le récit des aspersions d'eau bénite, des prières, des jeûnes, des processions et autres cérémonies ecclésiastiques qui furent pratiquées pendant le séjour des voyageurs à Kalomna, pour solliciter de la miséricorde divine la cessation de la peste. Il est assez singulier que, dans une liste que donne notre auteur des reliques vénérées à Kalomna, M. Belfour n'ait pas reconnu dans les mots *أفرام السرياني* le nom de saint Éphrem, si célèbre dans l'église syriaque.

Je terminerai cette notice par le passage suivant, relatif au titre de *Kniaz*: « Quant à ce titre bien connu de *kniaz*, que porte la famille « impériale, on nous a raconté qu'il tire son origine de Rome. Il y a « environ sept cents ans qu'un des ancêtres de cette famille vint par mer « de Rome en Moscovie, et de grand *archon* qu'il était d'abord, il devint « ensuite souverain de toute la contrée; depuis ce temps, tous les « princes qui se sont succédé dans la ligne de ces monarques ont été « appelés *kniaz*. On donnait aussi ce titre à Zenobius Chmiel, » le chef des Cosaques.

Nous pensons que la quatrième partie de cette relation ne tardera pas à être mise au jour.

SILVESTRE DE SACY.

THÉÂTRE DE PLAUTE, traduction nouvelle, accompagnée (du texte latin et) de notes, par M. Naudet, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Paris, Panckoucke; t. I^{er} (Amphitruo, Asinaria), 1831, xviii et 397 pag.; tom. II (Aulularia, Bacchides), 1833, 418 pag. Pr. 14 fr.¹.

SECOND ARTICLE.

DANS l'édition latine de Plaute, dont nous avons rendu compte², M. Naudet n'a joint à la vie de ce poète, et au catalogue des éditions et versions de ses œuvres, aucune observation générale sur les caractères et la direction de son talent. Il s'était réservé de remplir cette tâche en publiant la traduction française, dont le premier tome s'ouvre en effet par un excellent morceau d'histoire et de critique *sur la vie et les ouvrages de Plaute*. La partie biographique de ce discours préliminaire est fort courte, les anciens ne nous ayant transmis à cet égard qu'un très-petit nombre de notions, déjà recueillies par M. Naudet, en 1829, à la tête de l'édition particulière de *Trinumus*. Il ajoute ici la mention d'un texte de Cicéron

¹ Ces deux volumes font partie de la Bibliothèque latine-française, ou Collection des classiques latins avec traduction, publiée par M. Panckoucke.

² *Journal des Savants*, novembre 1829, p. 678-688; octobre 1833, pag. 622-631.

où Plaute est compté parmi les hommes qui ont conservé dans la vieillesse la force de leur esprit, et il en conclut que ce poète n'est pas mort à 40 ou 43 ans, comme la plupart des savants l'ont supposé. On n'avait encore exprimé que des doutes sur cette tradition : maintenant elle peut sembler expressément démentie par le témoignage de Cicéron¹.

Mais le soin principal du nouveau traducteur est de faire sentir le mérite et l'utilité des compositions dramatiques de l'auteur qu'il a si profondément étudié. On sait que La Harpe les a jugées comme si elles eussent été composées pour être jouées à Paris en 1780, sans tenir le moindre compte de la différence des institutions ni des mœurs. « Certes, dit « M. Naudet, ce n'est pas un objet indigne de curiosité que le théâtre qui « nous retrace les formes d'une vie sociale si éloignée de la nôtre : la reléga- « tion des filles et des femmes des citoyens dans l'ombre du gynécée, et la « grave et froide monotonie des foyers domestiques, interrompue seulement « par des querelles de ménage et de famille ; nulle idée de nos cercles, de nos « assemblées, de nos réunions de convives, où la présence d'un sexe à qui « l'on veut plaire en le respectant, aiguise l'esprit et polit les manières des « hommes ; tout le mouvement et l'éclat de ce qu'on appelle le monde et « le tourbillon des plaisirs, transportés chez les courtisanes ; les liaisons « d'amour avec ces maîtresses mercenaires avouées sans honte, publique- « ment tolérées parmi les honnêtes gens ; et la débauche et l'ivrognerie « crapuleuse dans les lieux de prostitution converties en habitudes de « bonne compagnie, et favorisées même par les mères indulgentes pour « leurs fils ; d'un autre côté, les contradictions perpétuelles de l'existence « des esclaves, la licence moqueuse et provoquante de leurs procédés et de « leurs propos envers leurs maîtres mêmes, avec l'idée toujours présente « de leur misérable condition ; leurs facéties empreintes de la férocité des « lois qui les opprimaient, et au milieu de leur jactance bouffonne, des énu- « mération de supplices à faire frémir ; en même temps l'éducation de « de l'enfance, la conduite de la jeunesse, abandonnée à ces êtres dégradés

¹ *De Senectute*, xiv. « Si verò habet aliquod tanquam pabulum studii atque « doctrinæ, nihil est otiosâ senectute jucundius. Mori penè videbamus in studio « dimetiundi cœli C. Gallum... Quid in levioribus studiis sed tamen acutis? « Quàm gaudebat bello suo punico Nævius! Quàm *Truculento* Plautus! quàm « *Pseudolo*! Vidi etiam senem Livium... Quid de P. Licinii Crassi studio loquar? « ... Atqui eos omnes quos commemoravi his studiis flagrantem senes vidimus. » Cicéron n'a point vu Plaute, mais le nom de ce poète serait, à ce qu'il semble, fort déplacé dans une telle énumération s'il n'avait vécu que 40 ans, à moins pourtant qu'on ne dise qu'il s'agit seulement du charme que répandait sur les derniers jours de sa vie (quel que fût son âge) la composition de ses dernières comédies; explication peu conciliable avec le but et le plan du livre de *Senectute*.

« des droits de l'humanité; inconséquence d'où il arrivait de voir tantôt le
 « fils du citoyen frappé par l'esclave; tantôt l'instituteur battu par son dis-
 « ciple; presque toujours l'adolescent corrompu par celui qui devait le
 « surveiller. »

Voilà les mœurs que Plaute a dû mettre en scène : après lui, Térence n'a été, selon M. Naudet, que le copiste élégant et poli de la comédie grecque; Plaute avait *latinisé* ses imitations, et représenté aux Romains le miroir de la société romaine. Si nous ne lisons que les historiens, ajoute le savant académicien, nous verrons les Romains dans le Forum, les jours de comices, ou dans les camps, les jours de bataille; le sénat dans l'appareil de sa majesté, recevant les ambassadeurs des peuples ou des rois qu'il a vaincus ou qu'il s'appête à vaincre. Mais si nous voulons surprendre les Romains, non plus sous les armes, non plus sous la prétexte, mais en négligé, en déshabillé, le théâtre de Plaute nous est recommandé par son traducteur comme le supplément nécessaire des livres historiques, comme l'histoire secrète et anecdotique de la vie romaine, comme les mémoires des hommes vulgaires qui ne sont pas nommés dans les annales, mais qui donnent la mesure commune du caractère national, dont les personnages illustres ne sont que les exceptions.

On remarque en effet chez Plaute certains détails purement romains. Il retrace des coutumes, il nomme des magistratures et même des localités tout à fait propres à la ville de Rome : de telles particularités entraînent ou du moins autorisent à penser que ce sont les travers et les vices de ses propres spectateurs qu'il a voulu peindre. On serait plus sûr qu'il a eu cette intention et qu'il l'a réalisée, si l'on avait conservé les comédies grecques qui ont servi de modèles aux siennes et en ont même fourni le sujet : l'*Onagos* de Démophile, le *Phasma* de Ménandre, l'*Emporos* et le *Trésor de Philémon*, etc. On saurait s'il n'est, comme Térence, qu'un traducteur, qu'un copiste; s'il emprunte les situations et les caractères de ses personnages, ou s'il en modifie assez le tableau pour qu'il ne convienne plus qu'aux Romains. Ceux-ci tenaient déjà des Grecs beaucoup de traditions religieuses, quelques pratiques civiles et même des usages domestiques : ne pourraient-ils pas avoir puisé aux mêmes sources quelques-unes de leurs habitudes morales? Tant de vices devenaient communs aux deux peuples, qu'il doit être difficile de discerner ceux qui appartiennent à l'un ou à l'autre, dans des comédies latines imitées de pièces grecques. Cette ancienne *vie sociale* que M. Naudet vient de nous décrire n'était-elle pas celle d'Athènes avant d'être celle de Rome?

Ce discours préliminaire se continue par des réflexions pleines de justesse et de sagacité sur la composition, le style et les intentions morales

des comédies de Plaute. Térence est à la vérité un bien meilleur écrivain, et l'on est étonné des progrès qu'ont faits à Rome, en moins de vingt-cinq ans, le langage, le bon goût et l'art d'exprimer de nobles pensées et de généreux sentiments. Mais que Plaute soit un plus grand poète comique, il nous semble impossible d'en disconvenir. Sa diction même n'est pas toujours indigne d'éloges : on est souvent forcé d'admirer sa dextérité à manier une langue neuve et peu cultivée encore, le parti qu'il en sait tirer, les expressions vives et les tours énergiques dont il l'enrichit.

Nous pourrions extraire de cet excellent avant-propos plusieurs autres considérations générales d'une grande importance, si nous ne devions faire principalement connaître la nouvelle traduction. On sait qu'il en existait quatre complètes dans notre langue, celles de Marolles, de Gueudeville, de Limiers, et celle qui fait partie du Théâtre complet des Latins¹. On avait en outre les versions de l'*Amphitryon*, de l'*Epidicus* et du *Rudens*, par M^{me} Dacier, des *Captifs* par Coste, de l'*Amphitryon* et de l'*Aulularia* par Girault, de la *Mostellaria* par Dotteville. Mais malgré le mérite de quelques-uns de ces essais, on convenait généralement que Plaute n'avait point encore été traduit. Nous croyons qu'il vient de l'être, et nous espérons que nos lecteurs en jugeront de même, s'ils rapprochent du texte latin et comparent aux anciennes versions les morceaux que nous allons mettre sous leurs yeux.

Le premier sera le prologue de l'*Amphitryon*, récité, comme on sait, par Mercure. « Vous voulez, n'est-ce pas? que je vous favorise dans votre
« commerce, soit pour les ventes, soit pour les achats, et que mon secours
« assure vos gains en toute occasion; que, grâce à moi, les affaires de
« tous ceux qui vous touchent s'arrangent bien chez vous et au dehors;
« que d'amples profits couronnent toujours vos entreprises présentes et
« futures? Vous voulez encore que je ne cesse de vous réjouir, vous et les
« vôtres, par de bonnes nouvelles, et que je vous apporte et vous annonce
« les succès les plus fortunés pour la république; car, vous le savez, les
« autres dieux m'ont commis l'emploi de présider aux messages et au com-
« merce. Eh bien, si vous voulez que je m'en acquitte à votre satisfaction,
« et que mes soins tendent constamment à vous enrichir, il vous faut tous
« écouter cette comédie en silence et nous juger aujourd'hui avec une
« parfaite équité. Maintenant je vais expliquer de quelle part je viens et
« l'objet de ma venue; je vous dirai aussi mon nom. C'est Jupiter qui
« m'envoie; je m'appelle Mercure. Mon père m'a chargé d'une requête

¹ Voyez *Journal des Savants*, février et mars 1821, p. 111-123, 149-157; février et août 1822, p. 117-122, 479-487; juin 1823, p. 378-386.

« auprès de vous, quoiqu'il pensât bien qu'il n'avait qu'à commander et que
 « vous obéiriez : il sait que vous lui rendez l'hommage de respect et de
 « crainte que l'on doit à Jupiter. Toutefois il m'a bien recommandé de vous
 « faire cette demande humblement, en termes fort polis et fort doux ; car
 « le Jupiter qui m'envoie craint autant que pas un de vous, pour son dos,
 « les mésaventures. Né de la race humaine tant du côté de sa mère que du
 « chef de son père, faut-il s'étonner qu'il soit timide ? Et moi aussi, moi,
 « le fils de Jupiter, je me sens de la condition de mon père, je ne suis pas
 « non plus très-rassuré. Je viens donc pacifiquement, porteur de paroles
 « de paix, vous demander une chose honnête et facile. On m'envoie par
 « un honnête motif solliciter honnêtement une honnête assemblée. En
 « effet, obtenir d'honnêtes gens une chose déshonnête ne se doit pas, et
 « faire à des gens déshonnêtes une honnête demande, c'est folie. Savent-ils
 « seulement, comprennent-ils ce que c'est qu'honnêteté ? Or prêtez atten-
 « tion à mes discours. Vous devez vouloir ce que nous voulons, mon père
 « et moi ; c'est bien le moins, après tout ce que nous avons fait pour
 « vous et pour la république. Mais que sert de nous en vanter, comme
 « d'autres font dans les tragédies, comme j'ai vu Neptune, la Valeur, la
 « Victoire, Mars, Bellone, se vanter de leurs bienfaits envers vous ? Et
 « tous ces bienfaits, mon père, souverain des dieux, en est le premier au-
 « teur. Mais ce n'est pas son habitude de reprocher aux gens de bien le
 « bien qu'il leur fait. Il est persuadé qu'il n'oblige pas des ingrats, et que
 « vous êtes dignes de ses bienfaits. Or ça, je vais vous dire d'abord l'objet
 « de mon ambassade ; je vous expliquerai ensuite le sujet de la tragédie.
 « Pourquoi froncer le sourcil parce que je vous annonce une tragédie ? Je
 « suis dieu : il m'est possible de la transformer, si vous le souhaitez. D'une
 « tragédie je ferai une comédie, sans y changer un seul vers. Le voulez-
 « vous, ou ne le voulez-vous pas ? Sotte question ! Comme si je ne le sa-
 « vais pas par ma science divine ! Oui, je connais votre désir à cet égard.
 « Faisons un mélange, une tragi-comédie. Car, qu'une pièce où figurent
 « des princes et des dieux soit tout à fait une comédie, c'est ce qui ne me
 « paraît pas convenable. Eh bien donc ! puisqu'un esclave y joue son rôle,
 « je la convertirai, comme je viens de vous le promettre, en une tragi-
 « comédie. »

Ce morceau présentait d'autant plus de difficultés, que le traducteur s'est prescrit d'en rendre tous les détails et presque toutes les formes avec la plus scrupuleuse fidélité. Il a préféré quelquefois l'expression qui répondait plus exactement au texte latin, à celle qui aurait mieux convenu dans notre langue. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, qu'il écrit *gens déshonnêtes* au lieu de *malhonnêtes gens*, parce que le texte latin emploie

ici le même terme pour les hommes et pour les choses. Il a fallu conserver toutes les répétitions que le poète avait accumulées à dessein dans ces quatre vers :

Justam rem et facilem esse oratum à vobis volo :
 Nam justè ab justis justus sum orator datus.
 Nam *injusta* ab justis impetrare non decet;
 Justa autem ab *injustis* petere, insipientia 'st.

Il serait possible, en ne tenant pas compte du texte, de critiquer quelques mots de la version ; mais nous doutons qu'on en pût changer un seul sans s'exposer à commettre quelque infidélité. Il est cependant un article assez grave à l'égard duquel M. Naudet a cru devoir prendre plus de liberté ; nous voulons parler de la première phrase, qui remplit seize vers : *Ut vos in vostris voltis mercimoniis.... Hæc ut me voltis..... Ita et vos facietis....* C'est une de ces périodes par lesquelles les anciens commençaient volontiers leurs oraisons ; or les prologues dramatiques étaient des oraisons adressées aux spectateurs, *Pater huc me misit ad vos oratum meus* ; et la solennité du style périodique semblait particulièrement convenir au début d'un discours prononcé par le dieu de l'éloquence. Peut-être est-il à regretter que les traducteurs n'aient pu conserver cette forme ; mais en effet il serait difficile d'adapter à une si longue phrase les constructions françaises *De même que*, *Comme*, ou *Puisque vous voulez*, etc. *Si vous voulez*, qui serait moins pénible, s'écarterait un peu plus du texte. Quoi qu'il en soit, M. Naudet a jugé à propos de couper cette période ; il a même introduit les mots *n'est-ce pas ?* qui la rompent de plus en plus, et qui sont d'ailleurs d'un ton familier que le personnage *Prologus*, fût-il un dieu, devrait peut-être s'interdire.

Le premier des deux volumes que nous annonçons contient ; avec l'*Amphitryon*, l'*Asinaria*. Le jeune Argyrippe, chassé de la maison d'une infâme, s'exprime en ces termes : « Est-ce ainsi qu'on agit ? Me mettre à la « porte ! Voilà comme on me récompense du bien que j'ai fait ! Bonne avec « les méchants, méchante avec les bons ! Tu t'en repentiras. Je cours de ce « pas vous dénoncer aux triumvirs, toi et ta fille ; je veux vous faire con- « damner, vous perdre, séductrices funestes, fléaux de la jeunesse. Les « gouffres dévorants de la mer sont moins dévorants que vous (*Nam mare « haud est mare, vos mare acerrimum*¹) ; car la mer m'avait enrichi, et « j'ai noyé chez vous mon bien. Tous mes dons, tous mes bienfaits sont en

¹ Præ vobis mare non est mare, i. e. vorago æstuosa et rapax. *Lamb.*

« pure perte, sans aucun retour de votre part. Désormais je te ferai tout le
 « mal que je pourrai, autant que tu le mérites. Oui, je veux te réduire à
 « l'état d'où je t'avais tirée; tu seras dans la misère. Alors tu feras la diffé-
 « rence de ta fortune présente et de ta première condition. Avant que
 « j'eusse connu ta fille, et que l'amour lui eût asservi mon âme, tu vivais
 « dans la détresse, vêtue de haillons, faisant tes délices d'un pain grossier,
 « encore lorsqu'il ne te manquait pas, et tu remerciais tous les dieux. Et
 « à présent que ton sort est devenu meilleur par mes dons, tu me mécon-
 « nais, indigne! La faim te rendra moins farouche et plus douce. Tu verras!
 « Elle, je ne puis lui en vouloir, elle n'est point coupable. C'est toi qui la
 « fais agir; tu commandes, elle obéit; tu es sa mère, elle est en ta puis-
 « sance. Je te punirai comme tu le mérites. Je te perdrai, puisque tu te
 « conduis ainsi envers moi..... La malheureuse! voyez si elle daigne
 « seulement venir me parler, apaiser mon courroux par des prières! La
 « voici enfin qui sort, cette corruptrice. Je vais lui dire son fait, ici à sa
 « porte, puisqu'elle ne me le permet pas chez elle. » Ce monologue est
 écrit en français avec tant de naturel et d'aisance, qu'on ne soupçonnerait
 pas, si l'on ne recourait au texte latin, que c'est une version littérale, qui
 n'affaiblit rien sans doute, mais qui n'ajoute rien, qui ne fait que repro-
 duire les idées et les sentiments que Plaute a exprimés, et les mouve-
 ments de son style. On lisait dans les anciennes traductions: « Ma généro-
 « sité vous fit oublier la honte de votre premier état; mais je promets que
 « la faim vous rendra plus traitable et vous en rappellera bientôt le triste
 « souvenir..... C'est de vous seule que je me vengerai..... Je pourrai donc
 « lui dire devant sa porte tout ce qu'il ne m'était pas permis de dire quand
 « j'étais encore chez elle. » Ces derniers mots sont un contre-sens: *quoniam*
intus non licitum est mihi, veut dire qu'Argyrippe, chassé de la maison de
 Cléérete, ne peut plus lui parler chez elle. Ce qui précède manque de
 convenance et quelquefois de correction: ce n'était pas du tout le style de
 Plaute, le langage d'Argyrippe.

Le tome II de la traduction comprend les deux comédies intitulées: *Aulu-
 laria* et *Bacchides*. M. Naudet traduit le premier de ces titres par *la Mar-
 mite*. Il se peut qu'avant d'écrire *Olla*, les Latins aient dit *Aula*; Varron
 et Verrius Flaccus le supposent. Il serait possible aussi que d'*Aula* on
 eût fait le diminutif *Aulularia*. Cependant c'est en des cassettes que les
 avares ont coutume de déposer leurs trésors; et il n'est pas dit dans la
 pièce de Plaute, qu'Euclion ait employé un meuble de cuisine à cet
 usage. Au contraire, *Arca* s'y rencontre comme synonyme d'*Aula*¹. Le

¹ *Aulam auri plenam. — Quomodo fassus es esse (aurum) in arca? acte v,*

titre de *Marmite* n'indique aucunement le sujet de cette comédie; il annoncerait plutôt un tout autre spectacle. Les traducteurs précédents avaient conservé le titre d'*Aululaire*, qui sans doute n'a par lui-même aucun sens, ainsi que M. Naudet l'observe, mais qui du moins ne suggère pas une idée fautive. *L'Asinaire*, la *Mostellaire* ne sont pas non plus des mots français, et le second surtout a besoin d'être expliqué. Il nous semble qu'à l'égard de ces titres il n'y a que deux partis à prendre, ou de les laisser tels qu'ils sont, sauf quelque changement de terminaison, ou de les remplacer par des mots français qui exprimeraient clairement le sujet de la pièce, tels que seraient ici l'*avare* ou plutôt la *cassette*. Nous insistons d'autant plus sur cette observation critique, que c'est la seule que nous aurions à soumettre à M. Naudet, relativement à sa version de l'*Aulularia*. Il y a bien peu d'exemples dans notre langue, d'une si heureuse reproduction de tous les traits originaux d'un ancien poëme. Voici le monologue d'*Euclion volé*; celui qu'on lit dans Molière, bien moins littéralement traduit, n'est pas plus animé: « Je suis mort, je suis égorgé, je suis assassiné. Où
 « courir? où ne pas courir? Arrêtez! arrêtez! Qui? lequel? je ne sais,
 « je ne vois plus! je marche dans les ténèbres. Où vais-je? où suis-je?
 « Qui suis-je? je ne sais; je n'ai plus ma tête. Ah! je vous prie, je vous
 « conjure, secourez-moi. Montrez-moi celui qui me l'a ravie, . . . ? Vous
 « autres, cachés sous vos robes blanches, et assis comme des honnêtes gens..
 « Parle, toi, je veux t'en croire: ta figure annonce un homme de bien. . . .
 « Qu'est-ce? Pourquoi riez-vous? on vous connaît tous: certainement
 « il y a ici plus d'un voleur. . . Eh bien, dis: aucun d'eux ne l'a prise?
 « Tu me donnes le coup de la mort. Dis-moi donc qui est-ce qui l'a? Tu
 « l'ignores. Ah! malheureux! malheureux! C'est fait de moi; plus de
 « ressources, dépouillé de tout! Jour déplorable, jour funeste qui m'apporte
 « la misère et la faim! Il n'y a pas de mortel sur la terre qui ait éprouvé
 « un pareil désastre. Et qu'ai-je à faire de la vie à présent que j'ai perdu
 « un si beau trésor que je gardais avec tant de soin? Pour lui je me dérobaï
 « le nécessaire, je me refusais toute satisfaction, tout plaisir; et il fait la
 « joie d'un autre qui me ruine et qui me tue. Non, je n'y survivrai pas. »

Le nouveau traducteur a placé à la tête de chaque comédie un avant-propos qui en explique le sujet, en caractérise la composition, et en indique les plus piquants détails. Ces introductions instructives et ingénieuses sont très-élégamment écrites, et il ne leur manque rien de ce qui doit appeler sur elles l'attention des lecteurs. Dans celle qui précède les *Bacchides*,

scène 1, v. 14 et 22. Cette scène est la seule du 5^e acte qui soit de Plaute; les suivantes sont d'*Urcæus Codrus*.

M. Naudet traduit : « Appelle-moi ton agneau ou bien *ton petit chat*. » Il espère qu'on lui pardonnera cette inexactitude. « Le moyen de dire, entre autres douceurs, *mon petit veau* ! Cela n'était pas ridicule en latin, pas plus que ces deux petits veaux que Polyphème donne en présent à sa Galatée et dont le galant Fontenelle s'est tant moqué . . . Les mœurs agricoles des anciens leur faisaient admettre des idées et des locutions différentes des nôtres. La même raison de l'influence des coutumes domestiques sur le langage rendait le mot *anaticula* (v. 673) fort gracieux chez les anciens, qui donnaient comme jouets à leurs enfants toutes sortes d'oiseaux, perdrix, oies, canards. Une charmante statue antique représente un enfant jouant avec une oie. » (*Museo Pio-Clementino*, tab. 36.)

Au vers 724 de la même pièce, le traducteur est obligé de paraphraser un peu le mot *Benedicite* : « Ah ! des paroles de meilleur augure ! » sur quoi il fait observer que les anciens redoutaient les paroles funestes, et priaient ceux à qui il en échappait de donner au discours un tour plus heureux : *Bona verba, benedicite, εὐφημίῃτε*. Des séditeux ayant mis à leur tête un homme appelé Atrius, Scipion leur demanda comment ils avaient pris un chef d'un nom si malencontreux, *abominandi nominis ducem*.

Les noms propres que Plaute impose à ses personnages sont souvent significatifs, comme en beaucoup d'autres comédies anciennes et modernes. Le sont-ils toujours dans les siennes ? M. Naudet incline à le croire ; nous oserions en douter. L'avare n'aurait pu être appelé *Euclion*, *εὐκλειῆς*, l'homme honorable ; que par antiphrase, et l'on conviendra qu'il a été bien mieux annoncé depuis par le nom d'Harpagon. Sa vieille servante, nommée *Staphyla*, de *σταφυλή*, dit-on, *grappe de raisin*, ne joue point du tout dans la pièce le rôle d'une ivrognesse. Si, voyant les préparatifs d'un festin de noces, elle s'aperçoit que le vin y manque¹, le simple avis qu'elle en donne suffit-il pour l'accuser d'un penchant auquel son maître Euclion l'eût certes ! bien empêchée de se livrer ? Les noms d'Eunomias, de Strobile, de Lyconide ne nous paraissent pas mieux justifiés : le seul qui le soit pleinement est celui du généreux Mégadore.

Les mots *Cereris vigiliis*, dans le prologue de l'*Aulularia*, portent visiblement l'empreinte de l'original grec ; car, ainsi que M. Naudet ne manque pas de l'observer, les fêtes nocturnes de Cérès ne s'étaient pas introduites chez les Romains ; ils avaient sagement modifié le culte de cette déesse. Plaute, en d'autres endroits, a bien pu substituer des coutumes et des institutions romaines à celles de la Grèce, moins peut-être pour

¹ Cererine . . . has sunt facturæ nuptias ? Quia temeti nihil allatum intellego, v. 310, 311.

adresser des leçons plus directes à ses propres spectateurs que pour leur être plus immédiatement intelligible; mais, à prendre l'ensemble de ses comédies, leur origine grecque resterait presque partout reconnaissable, quand même les prologues ne l'auraient pas expressément indiquée.

Résolu à épouser sans dot la fille d'Euclion, Mégadore explique pourquoi il la préfère à une riche épouse:

Ego virtute deùm et majorum nostrorum dives sum satis :
 Ista magnas *factiones*, animos, dotes dapsiles,
 Clamores, inperia, eburata vehicula, pallas, purpuram,
 Nil moror, quæ in servitum sumptibus redigunt viros (v. 123-126).

« Grâce à la bonté des dieux et à la prudence de nos ancêtres, j'ai assez de bien. Je n'aime pas vos femmes de haut parage, avec leurs dots magnifiques, et leur orgueil, et leurs criailleries, et leurs airs hautains, et leurs chars d'ivoire et leurs robes de pourpre; c'est une ruine, un esclavage, pour le mari. » A l'appui de cette version, une note expose d'après Festus et Nonius Marcellus comment, dans le vieux langage des Latins, les mots *factio*, *factiosus* ne signifiaient que l'opulence et le crédit d'un citoyen: ils exprimaient la puissance et en quelque sorte l'empire qu'une grande clientèle assurait aux riches patrons. Les fréquents abus d'un tel pouvoir, et les périls dont ils menaçaient l'état, changèrent peu à peu le sens de ces anciens mots, qui finirent par prendre celui que nous attachons aujourd'hui, dans notre langue, aux termes de *faction* et de *factieux*.

Les remarques sur le texte et la traduction de l'*Aulularia* sont suivies d'une notice très-détaillée et très-bien écrite, de la comédie chinoise intitulée Khan-Thsian-non, *l'esclave des richesses qu'il garde*; production curieuse dont M. Naudet a dû la connaissance à M. Stanislas Julien.

Dans la première scène des deux Bacchis, l'une de ces courtisanes dit à l'autre: *Ubi me fugiet memoria, ibi tu facito ut subvenias, soror.* « Quand je n'aurai pas l'esprit assez présent, tu m'aideras, ma sœur. » *Memoria* prend ici une signification particulière: il ne s'agit point d'un effort de mémoire, la Bacchis n'a point appris par cœur ce qu'elle doit dire au jeune homme; c'est de présence d'esprit, c'est d'à-propos qu'elle aura besoin. *Memoriter* a été employé en ce sens, « avec esprit, avec adresse ou sagacité. » Nous citons cette note comme un exemple de celles qui ne tiennent qu'à la grammaire ou à la philologie, et qui s'entremêlent à des observations historiques et morales d'une plus haute importance, mais aussi d'une plus grande étendue. Nous regrettons de ne pouvoir transcrire celles qui concernent l'état des courtisanes chez les anciens, l'éméritat militaire

et civil chez les anciens Romains; la condition des instituteurs ou précepteurs; les rôles d'esclaves sur la scène antique et des valets sur les théâtres modernes; les symboles, cachets et lettres de crédit; les dépôts de sommes d'argent ou d'effets précieux dans les temples.

D'autres notes sont destinées à rapprocher de quelques textes de Plaute les morceaux qui leur correspondent dans notre moderne littérature dramatique. Le jeune Pistoclère, un des personnages de la comédie des *Bacchis*, se dit trahi, dépouillé, immolé par celui qu'il croyait son ami le plus fidèle: pressé par Ménésiloque de nommer le perfide, il tarde à répondre et finit par dire: « C'est vous-même. » Dans les *Vêpres Siciliennes* (act. II, scène IV), Lorédan demande à Montfort *Qui lui a fait outrage?* et Montfort répond: *Un perfide, un parjure,*

Un infidèle ami que j'avais mal jugé,
Qui déchire la main dont il fut protégé,
Qui sous de faux dehors à mes yeux se déguise,
Abuse des secrets surpris à ma franchise,
Qui me perce le sein des plus sensibles coups,
Qui me trahit, me tue;... et cet ami, c'est vous.

Voilà, dit M. Naudet, une rencontre singulière; car on ne peut soupçonner l'imitation. Mais Mascarille a sans doute quelque réminiscence des paroles de Chrysale: *huic decet statuam statui ex auro*, lorsqu'il s'écrie:

Après ce rare exploit, je veux que l'on s'apprête
A me peindre en héros, un laurier sur la tête,
Et qu'au bas du portrait on mette en lettres d'or:
*Vivat Mascarillus fourbûm imperator!*¹

On reconnaît encore mieux la scène VIII de l'acte IV des deux *Bacchis* dans celle où Scapin se fait aider d'un prétendu spadassin pour effrayer le vieil Argante², quoique ici la copie puisse sembler fort inférieure à l'original. Le Cléomaque de Plaute n'est pas un complice de Chrysale, et ne vient point jouer un rôle concerté avec lui; il ne se doute pas qu'il lui sert d'instrument: Chrysale sait profiter d'une rencontre inattendue, qui serait un contre-temps pour un intrigant moins habile; seul, il se suffit contre tous; seul, il trompe deux ennemis à la fois et s'amuse à les duper l'un par l'autre. Le complot de deux fripons contre un vieillard est une invention plus commune et moins heureuse. Le long et ingénieux monologue ou *Can-*

¹ Molière, *l'Étourdi*, acte II, sc. II. — ² *Fourberies de Scapin*, acte II, sc. IX.

ticum du même Chrysale : *Atridæ duo fratres cluent fecisse facinus maximum, etc.* peut avoir suggéré à Regnard l'idée de l'allégorie militaire que débite le Crispin des *Folies amoureuses* (act. I, scène VIII) :

Il faut savoir d'abord si dans la forteresse

Nous nous introduirons par force ou par adresse, etc.

Des notes riches d'une instruction si saine et si variée sont le digne complément d'une élégante et fidèle traduction. Les deux volumes qui viennent de nous occuper ne correspondent qu'à la cinquième partie du théâtre de Plaute; mais ils offrent les plus sûrs gages des soins et du succès avec lesquels la tâche difficile que M. Naudet a entreprise sera remplie tout entière.

DAUNOU.

RECHERCHES sur les véritables noms des vases grecs et sur leurs différents usages, d'après les auteurs et les monuments anciens, par M. Théodore Panofka, secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique, etc ; 1 vol. in-fol. de 64 pages, avec 8 planches.

QUATRIÈME ARTICLE.

ON a vu dans les articles précédents combien de difficultés s'opposent à ce que les modernes puissent connaître les véritables noms des vases antiques. A toutes ces difficultés, il se joint une autre cause d'incertitude sur laquelle je n'ai point encore insisté; elle tient à ce que plusieurs noms avaient un double sens, l'un général, l'autre spécial et particulier. Je n'en citerai que deux exemples, qui s'appliquent à la *cylix* et à la *phiale*, vases dont les anciens ont beaucoup parlé, qu'on voit représentés sur une multitude de monuments, et qui abondent dans nos cabinets.

Ces deux dénominations, comme celles d'un grand nombre d'autres vases¹, annoncent par leur origine qu'elles ont eu primitivement un sens très-général, puisque *κύλιξ* vient de *κυλιάω* (je tourne), et *φιάλη*, pour *πιάλη*, de *πίνειν* (boire); l'un a dû se dire de tout vase à boire fabriqué au tour; l'autre a dû être un synonyme de *ποτήριον*.

¹ Une remarque à faire, et qui explique bien la confusion des noms entre eux, c'est que beaucoup de ces noms, tels que *ἀμφορεύς*, *ἀμφωπίς*, *σπάμιος*, *χοῦς*,

Quant au sens technique et usuel de ces deux mots, il résulte de plusieurs textes précis d'Athénée et d'autres auteurs; on y voit que ces termes désignaient des vases du genre de ceux qu'on appelait ἐκπέταλα, *ouverts*, *évasés*, avec cette différence que la *cylix* était une *coupe* plus ou moins profonde, ayant base et anses (pl. n° 28); tandis que la phiale était faite le plus souvent comme une *soucoupe*¹, tantôt plate, tantôt à bords plus relevés, sans anse ni base², servant principalement pour les libations (pl. n° 29), d'où l'expression si ordinaire φιάλη σπένδειν. Mais il s'en faut beaucoup que les auteurs aient toujours donné à ces deux mots une signification aussi précise. On les prenait souvent, tant en vers qu'en prose, dans une acception générale qui se ressentait de leur origine.

Il est certain, par exemple, que les poètes, dans un très-grand nombre de passages, ont employé κύλιξ comme une désignation générique de *vase à boire*, ni plus ni moins que ποτήριον³, et les expressions proverbiales ἐπὶ τῇ κύλικι λέγειν, κυλικηγορεῖν (comme nous dirions *parler le verre à la main*), et κυλικαίοι λόγῳ (*propos de table*), attestent cette signification, qu'on trouve aussi dans une phrase d'Hellanicus⁴: « Les nomades Libyens ne possèdent qu'une *cylix*, qu'un poignard et qu'une *hydrie* (ὕδριαν, non ὑδρείαν), » où le mot κύλιξ ne signifie qu'un vase à boire, comme *hydrie* qu'une *jarre*, sans rapport à une forme quelconque⁵. La

πρόχους, χύτρα, ῥυτίον, ἀρύταινα, ὑδρία, ἀντλείον, κρατήρ, κώμην, λήκυθος, λουτήρ, οἰνοχόη, ψυκτήρ, σκάφη, etc., sont tirés soit d'une forme générale, soit d'un usage étendu, et par conséquent ont commencé par avoir toute la signification qui résultait de cette forme ou de cet usage.

¹ Wyttenb. *ad Eclog. histor.* p. 374. — Schneid. *ad Xenoph. Cyrop.* 1, 3, 8. — ² V. surtout *Athen.* xi, 488 f. — ³ *Ap. Athen.* xi, 462 b. — Cf. *Xenoph. Symp.* II, 26, 27.; *ibique* Bornem. — ⁴ *Ap. Athen.* xi, 462. b. — *Fragm.* 31, éd. Sturz. — ⁵ On voit par cet exemple que le mot ὑδρία était pris aussi, en général, pour un vase à mettre l'eau, n'importe la forme. Les antiquaires, et M. P. entre autres, qui veulent que ce mot exprime *uniquement* une espèce d'amphore, se trompent sans aucun doute; ὑδρία s'appliquait tout aussi bien au pot à l'eau ou vase à une anse, appelé proprement πρόχους. Ainsi, Hésychius: πρόχοι ὑδρίαί, et le scoliaste d'Aristophane explique le πρόχοισιν du poète (οἷς ἀρέσται τὸ ὕδωρ) par ὑδρείαίς (l. ὑδρίαίς, *ad Neφ.* 273, Hermann). Dans la glose d'Hésychius: ὑδρίακη, ὑδρεία (ὑδρία), le mot ὑδρία est certainement pris en général pour un *petit pot à l'eau*, sens de ὑδρίακη (plus haut, p. 399). Ainsi, il n'y a réellement nulle difficulté à voir des *Métèques hydriaphores* dans les six femmes de la procession des Panathénées, représentées sur la frise du Parthénon. Ces femmes portent des *vases à l'eau* (πρόχους). Visconti rejetait cette attribution, à cause de la forme des vases qu'elles portent (*Mém. sur les sculpt. du Parth.* p. 50). Je ne crois pas que cette raison paraisse maintenant suffisante. La présence des Métèques *scaphéphores* appelle nécessairement

qu'Athénée explique par εἰς ὄξυ ἀνηγμένη, οἷοί εἰσιν οἱ ἄμβικες, « terminées « en pointe par en haut, comme sont les ambix¹; » ce qui ne peut s'entendre que d'un vase droit et long, à embouchure étroite, c'est-à-dire entièrement différent de la *cylix* ordinaire; d'où il suit que Simonide a pris le mot κύλιξ dans le sens général de πότηριον.

Il y a d'autres *cylix*, telles que la *mathalide*, la *kottabide*, la *cononienne*, l'*ancylé* et la *théricléenne*, dont M. P. connaît parfaitement la forme, bien qu'il soit impossible de la connaître. D'autres sont désignées par des caractères distinctifs qui suffisent, sinon pour indiquer leur forme d'une manière précise, du moins pour montrer que M. P. leur en suppose une qu'elles n'ont pu avoir; ce sont les *cylix naucraticite* et *lépasté*². « La première avait la forme d'une phiale, quatre oreilles et un *large fond*. » Cette dernière circonstance a été interprétée par M. P. d'un *large pied* (pl. n° 30); mais πυθμὴν signifie ici, non un *pied* ou une *base*, mais le *fond* du vase: ailleurs, en parlant du vase *pella*³, Athénée dit de même qu'il avait πυθμῆνα πλατύτερον, ce que M. P. a entendu, comme il le fallait, d'un *fond plus plat* que le *scyphus*. La *cylix naucraticite* devait donc ressembler au n° 31. Le dernier trait, εἰσπντοται εἰς τὸ δοκεῖν ἀργυραὶ, littéralement: « elles sont teintes de manière à paraître d'argent », quoique fort remarquable, n'a point été remarqué. Il faut entendre par là, je crois, que ces vases avaient une *couverte* blanche à laquelle un vernis donnait un éclat métallique analogue à celui de quelques poteries modernes. Une *couverte* d'un jaune doré *métallique* était appliquée à d'autres vases, qu'on nommait χολόβαφα, χολοβαφῆ ou χρυσόβαφα⁴, χρυσοβαφῆ, et, de leur apparence, χρυσοειδῆ, expressions synonymes qui s'appliquaient également aux étoffes teintes en jaune d'or⁵, et aux figurines⁶ peintes de même couleur. C'est ainsi que j'entends un autre terme, selon moi, synonyme, χρυσοκλύστος, adjectif qu'on trouve joint à des noms de vases, χρυσοκλύστον πότηριον⁷, et χρυσοκλύστον θηρικλείων ζεύγος⁸; car κλύζω était aussi employé en ce sens comme un synonyme de εἰσπνω; ainsi, dans

¹ *Ap. Athen.* xi, 481 d. — ² Εἰσὶ φιαλόεις μὲν, οὐ κατὰ πύρον, ἀλλ' ὡσπερ δακτύλιω πιπινημένοι, καὶ ἔχουσι ὡπὶ πύσσασα, πυθμῆνα [π] εἰς πλάτος ἐκπεταμένοι, καὶ εἰσπντοται εἰς τὸ δοκεῖν ἀργυραὶ. *Ath.* 480, e. — ³ xi, 495, e. — ⁴ *Pollux*, vii, 163. — ⁵ πὰ χρυσῷ ἐμφερῶς βεβαμμένα, *Pollux*, l. l. — ⁶ Κόρηι, δ'οὐ κοροπλάθοι et κοροπλάστοι, ceux qui les fabriquaient. — ⁷ *Phlegon. Trall. Mirab.* c. 1, p. 18, Franz. — ⁸ *Ister ap. Athen.* xi, 478, b., et non χρυσοκλείστον, que Schweighauser a conservé, et que M. Dindorf a corrigé avec raison. Dans un fragment de Nicomaque, on trouve ἄ χρυσοκλαῦστα (*ap. Athen.* xi, 781 f.), adjectif qui paraît se rapporter à πότηρια: les commentateurs se seraient épargné beaucoup de peine, si, au lieu de vouloir expliquer ce mot imaginaire, ils avaient lu χρυσοκλύστα.

garnis de clous, moins comme ornement que pour en rendre les coups plus meurtriers. La *cylix rhopalote* était donc, autant qu'on en peut juger, un vase de métal, parsemé de têtes de clous d'or ou d'argent.

Telles sont les diverses *cylix* dont nous parlent les anciens. Il y avait aussi plusieurs espèces de *phiales*, dont les formes se rapprochaient plus ou moins les unes des autres et des *cylix*; de là cette perpétuelle confusion des deux termes.

D'abord que le mot *φιάλη*, comme celui de *κύλιξ*, ait été employé pour dire en général un *vase à boire*, c'est ce qui résulte de plusieurs textes. Le mot *φιάλη* [*ἀμφίθετος*] dans Homère n'avait probablement pas d'autre sens. Il paraît bien difficile qu'Hérodote ne lui ait pas donné celui de *vase à boire* en général, quand il parle de la *phiale d'or* suspendue au baudrier d'Hercule, et de l'usage, emprunté par les Scythes à ce héros, d'en suspendre une à leur baudrier¹; et, comme les vases que les Grecs suspendaient à leur ceinture étaient du genre des *lécythus*, ou semblables à nos *gourdes*², on ne saurait guère douter qu'Hérodote n'ait eu en vue un ustensile de cette sorte. J'en dis autant des *phiales d'ivoire* dont se servaient les Éthiopiens de Cerné, selon le Périple dit de Scylax³; et de la *phiale* avec laquelle les femmes de Darius puisèrent dans le coffre aux statères d'or (*ἐς τοῦ χρυσοῦ τὴν θήκην*), pour la donner pleine au médecin Démocède⁴; cette *phiale* n'est rien autre chose qu'un *ποτήριον*, n'importe la forme, de même que la *phiale d'or* dont parle Pindare, « remplie de la rosée écumieuse de la vigne, et ornement de la table des festins⁵. » Je crois que ce poète emploie encore ailleurs ce mot dans le sens général de *cylix* et de *ποτήριον*⁶.

Quoique le caractère technique de la *phiale* fût de n'avoir ni base ni anses, ce nom fut souvent donné à des vases qui en étaient pourvus. Cela est prouvé par les commentaires des Alexandrins sur la *φιάλη ἀμφίθετος*; car ils fondaient certainement leurs explications sur l'idée que de leur temps on attachait au mot *φιάλη*. Ainsi quand Hézychius, sans doute d'après Diogénianus, explique la *φιάλη ἀμφίθετος* par les mots *κύκλον*⁷ ἔχουσα ἢ πυθμένα ἀνευ ὠτῶν « ayant un *cercle* ou une *base* sans oreilles, » il dé-

¹ iv, 10. — ² Plus haut, p. 620. — ³ Pag. 54, Huds. — ⁴ Herod. iii, 130. — ⁵ *Olymp.* vii, 1. — ⁶ Notamment *Isthm.* v, 37; *Nem.* x, 43, Böckh. — ⁷ M. P. propose de lire *κύκλον* ἔ. *πυθμένα*, correction inadmissible. Est-ce que le fond d'un vase rond n'est pas nécessairement *circulaire*? D'ailleurs, en ce sens, c'est *κυκλοπερῆ*, *κυκλοειδῆ* qu'il faudrait, non *κύκλον*, expression poétique très-rare, dont il n'y a peut-être, outre *κύκλιος χορός*, qu'un exemple, *κυκλία ἀσπίς* (*Archestr. ap. Athen.* vii, 320, s.); la leçon *κύκλιος ὕδωρ* dans Euripide (*Iph. Taur.* 1078) n'étant qu'une correction de Seidler (Cf. Hermann *ad h. l.*).

signe une phiale ayant, soit une base ou un pied (*πυθμὴν* ne peut signifier ici simplement fond), soit un cercle, c'est-à-dire une espèce de gorge très-basse qu'on trouve souvent au-dessous des phiales ou des patères; car c'est là ce que j'entends par κύκλος. Mais que l'on donnât aussi le nom de phiale à des vases avec oreilles ou anses, comme les cylix, c'est ce que prouvent les explications de quelques anciens commentateurs d'Homère, qui définissent la phiale homérique « un vase de forme analogue au lébès, avec deux oreilles, » ἀγγεῖον λεβητώδες, δύο ἔχον ὅσα ἀμφοτέρωθεν¹, ce qui revient à l'explication de Didyme dans Athénée: ἔστι δὲ χαλκείον ἐκπέταλον λεβητώδες².

Il paraît qu'à la place du κύκλος, il y avait quelquefois au-dessous de certaines phiales de bronze ou d'argent plusieurs boules d'or, soudées au fond, et qui lui servaient de base. C'est du moins ainsi qu'on doit, ce me semble, entendre une explication très-obscurc d'Athénée. Selon lui, il y avait une phiale dite καλανωτή, à glands ou à noix, le mot κάλανος signifiant l'un et l'autre fruits. Athénée l'explique en disant: ἢς τῷ πυθμένι χρυσοὶ ὑπέκειντο ἀστράγαλοι « au-dessous du fond de laquelle (phiale) sont placés des astragales d'or³. » D'après cette explication, il paraît clair que le mot ἀστράγαλοι est ici pris dans un sens analogue à celui de κάλανοι, compris dans le mot καλανωτή; et que ces astragales ou glands doivent être de petits morceaux d'or, ronds ou ovoïdes, disposés en cercle, soudés au fond d'une phiale de cuivre ou d'argent (pl. n° 33), sorte d'appendice qu'on trouve en effet sur plusieurs vases, tels que le lécythus et le psycter⁴. C'est sans doute une phiale de ce genre que désignait Sappho par l'expression χρυσαστράγαλοι φιάλαι⁵. Athénée lui-même semble avoir considéré l'épithète καλανωτή comme synonyme de celle de καρυωτή, formée du mot κάρυον, comme καλανωτή de κάλανος; et nous devons y attacher la même idée; puisque κάρυον et κάλανος signifient également amandes, noix, glands, châtaignes et dattes⁶. Dans le trésor des Naxiens, à Délos, il y avait des καρυωταὶ φιάλαι; et les offrandes du roi Séleucus au temple d'Apollon Didyméen consistaient principalement dans cette espèce de vase⁷. On conçoit que ces ornements, appelés κάρυα, κάλανοι, ἀστράγαλοι ou ἀστραγαλίσκοι, étant soudés au fond du vase, pouvaient s'en détacher et se perdre; ce qui explique un passage jugé fort difficile et non compris par

¹ Schol. ad *Il.* Ψ. 270. Probablement, il manque φερόμενον après ἀμφ. (Cf. *Athen.* xi, 501, a.). — ² xi, 468, e. — ³ L'astragale, comme nom du dé à jouer ou de l'osselet, devait être un petit corps plus ou moins anguleux; mais on voit, par cet exemple, que le mot a pu s'appliquer aussi à de petits corps de forme ronde ou ovoïde (pl. n° 33). — ⁴ Ci-dessus, p. 612. — ⁵ Ap. Poll. vi, 98. — ⁶ Cf. *Athen.* ii, 52, b; 54, c. — ⁷ Ap. Chishull. *Antiq. asiat.* p. 69, 70.

Chishull, dans l'inscription de Séleucus: ψυκτήρ βαρβαρικὸς λιδοκόλλητος.... ἔχων ἀποπιπτηκότα κάρυα ἑπτὰ «... un psycter de fabrique barbare, incrusté « de pierres précieuses... ayant sept noix de tombées. » On voit que ce psycter était χρυωτός, c'est-à-dire qu'il avait sous le fond un chapelet de noix d'or (κάρυα, βάλανοι ou ἀστράγαλοι) qui lui tenait lieu de base; ce qui doit avoir été une disposition, sinon constante, du moins principalement appliquée aux psycters, puisque Pollux leur a donné en général ce caractère (ci-dessus, p. 612). Il est évident que tous ces vases *caryotes* étaient en métal, ce qui explique pourquoi aucun d'eux n'a encore été retrouvé jusqu'ici.

La même raison sert à expliquer pourquoi nos cabinets ne renferment aucun exemplaire d'un autre genre de phiale, outre qu'elle était sans doute comparativement plus rare que les autres. Je veux parler de celle que quelques textes anciens désignent par les épithètes synonymes de ὀμφαλωτῆι, μεσόμφαλοι et βαλανιόμφαλοι, dont il ne me paraît pas que les philologues aient cherché à expliquer le sens. Traduits littéralement, ces mots signifient *avec un omphalos au milieu, avec un omphalos de baignoire*. Ce détail est bien obscur, il en faut convenir. M. Panofka pense que cet *omphalos* ou *ombilic* est une sorte de *renflement intérieur* qu'on trouve en dedans de quelques phiales. Cette explication ingénieuse, adoptée par plusieurs antiquaires, ne me paraît cependant pas être la véritable. En premier lieu, les phiales de cette espèce ont dû être assez communes; on les trouve fréquemment dans les anciennes peintures¹, et nos cabinets en renferment de nombreux exemplaires qui appartiennent à diverses époques². Cette circonstance se retrouve encore dans d'autres vases que la phiale³; il n'y a rien de moins rare. Or, les phiales *omphalotes* ou *mésomphalotes* ont dû être au contraire d'une excessive rareté; leur fabrication avait cessé de bonne heure, et ce nom ne se trouvait que dans un bien petit nombre de passages de poètes; on en juge au soin qu'Ératosthène, deux cent cinquante ans avant Jésus-Christ, prend d'expliquer le μεσόμφαλος et le βαλανιόμφαλος de Cratinus, et par la peine que se donne Timarque de commenter le commentaire d'Ératosthène, dans la crainte assez fondée qu'il ne fût pas assez clair. Certes, ils n'auraient pas pris tant de soins s'il eût été question d'une espèce de vase que tout le monde devait connaître et avoir sous les yeux; ou d'une particularité commune à plusieurs espèces de vases. En second lieu, je doute que les Grecs eussent donné le nom d'*omphalos* à ce renfle-

¹ Notamment *Vases d'Hamilton*, tom. I, pl. LV. Millingen, *Peint. ant.* pl. XI. — ² Il y en a plusieurs dans le seul cabinet de M. Durand. — ³ Ainsi, *Vases d'Hamilton*, tom. II, pl. 67 (notre pl. n. 37).

terminait à la partie supérieure les édifices du genre de ceux qu'on appelle les *trésors d'Atrée et de Minyas*. Cette explication du mot *εαλανιόμφαλος* détermine le sens des épithètes *ὀμφαλωπὸς* ou *μισόμφαλος* appliquées à la phiale; il est d'ailleurs confirmé par ce que deux auteurs, Apollodore et Apion, disaient de la phiale *balaniomphale*, « dont l'*omphalos* ressemble à une « passoire¹. » Ce passage s'explique par deux vases de la collection de M. Durand, ayant la figure d'une coupe, l'un sans anse, l'autre avec anse, et un ἰθὺς ou *passoire* au-dessous (pl. n° 38), formant un *omphalos*, précisément comme dans la *phiale omphalote*. Cette phiale ne pouvait évidemment se placer que ἐπὶ στίμα, c'est-à-dire dans une situation renversée : il en était de même de celles qui, sans avoir d'*omphalos*, avaient le fond bombé (pl. n° 39), telles qu'on en voit beaucoup dans les anciennes peintures. Selon Athénée, les Ioniens avaient l'usage de ces *phiales* (qui se plaçaient ἐπὶ πρέσωπον), de même que les Marseillais, sans doute par souvenir de l'Ionie. Au reste, il faut se représenter cet *omphalos*, tantôt comme un bouton, une rosette, le pédoncule d'une rose², ou même une tête, et les phiales qui l'avaient sont très-probablement celles que Sappho désigne par les mots χρυσόμφαλοι φιάλαι³; car l'*omphalos*, comme les *κάρυα*, devait être le plus souvent en or.

On donnait le nom de φδοῖς à une de ces phiales omphalotes, mais plus large que les autres (πλατεῖαι φιάλαι ὀμφαλωπὸι). Ce nom de *phthois* se trouve aussi dans une inscription athénienne : πῦ χρυσοῦ φδοῖδες⁴ : M. Böckh a vu dans ces *phthoides*, conformément à l'explication d'Hésychius, des *pépites d'or*, ψήγματα πῦ χρυσοῦ⁵. M. Panofka croit que ce pro-

par M. Blomfield, M. Raoul-Rochette l'a adopté (*Mon. inéd.* p. 144); sur quoi il a été repris mal à propos par M. P. (*Ann. de l'Institut. arch.* II, p. 142).

¹ Φιάλαι πιαί, ἃν ὁ ὀμφαλὸς παρεπλήσιος ἦμῶν, ap. Athen. 501, e. — ² Il est à remarquer qu'Aristote (*Probl.* XII) appelle le pédoncule de la rose, ὀμφαλὸς ῥόδου; ce qui est conforme à l'idée que les anciens attachaient au mot ὀμφαλός. Théophraste dit simplement πὸ κάτω πῦ ῥόδου (*Hist. pl.* VI, 6, 4. Schn.). — ³ Ap. Poll. VI, 98. Il est possible que l'épithète *εὐόμφαλον*, donnée par les Arcadiens à la rose, se rapporte autant à ce que cette fleur a pour pédoncule un ὀμφαλός, qu'à son parfum (εὐοσμον), interprétation de Timachidas (ap. Athen. XV, 682, c.). — ⁴ *Corp. inscr.* n. 146, p. 219. M. P. attribue à la *phiale omphalote*, ou *mésomphale*, spécialement le nom d'*acatos*, d'après un passage de Théopompe : la conclusion à tirer de ce passage, c'est au contraire que le nom d'*acatos* donné à cette phiale n'était qu'un caprice du poète dithyrambique Téléstès. Autrement le passage de Théopompe n'aurait pas de sens. Téléstès la nommait ἀκατος, la comparant au vaisseau de ce nom, à cause de sa grandeur; comme Phérécrate compare une *cylix* profonde à un *vaisseau de charge*, ὀκλᾶς οἰναγωγός (plus haut, p. 608). C'est ainsi que Magnus Troil, dans le *Pirate* de Walter Scott (ch. XIII), appelle son grand bowl de punch le *bon navire*, le *joyeux marinier de Canton*. — ⁵ Hesych. h. v. Les médecins appelaient φδοῖδες et φδοῖσκι des pilules, plus ou moins grosses. (*Erotian. Expos.* p. 388. Franz).

fond critique s'est trompé, et qu'il s'agit des *phiales d'or* dites *phthoides*; mais il n'a pas fait attention que, dans cette inscription, il est question principalement du produit des mines d'or de *Scapté Hylé*, en Thrace, et que, s'il s'était agi de *phiales d'or*, on aurait dit *φθῶιδες χρυσαί*, et non τῷ χρυσίου φθῶιδες. Un helléniste comme M. Böckh ne pouvait s'y tromper.

Il est à remarquer que ces phiales avec omphalos ressemblaient beaucoup aux boucliers, dont le centre était occupé par un *umbo*. C'est probablement à celles-là que se rapporte la comparaison qui est faite souvent du bouclier avec la *phiale*, et même la confusion des deux mots. Ainsi, sur le bouclier d'or, orné d'une tête de Méduse, qui accompagnait la statue de la Victoire, placée au milieu du fronton du temple de Jupiter, à Olympie, on lisait une inscription où ce bouclier est appelé une *phiale d'or*, *ναὸς μὲν φιάλαν χρυσεάν ἔχει*¹: ce qui explique l'expression conservée par Aristote²: « La phiale est le bouclier de Bacchus, et le bouclier la « phiale de Mars³. » Images parfaitement justes, appliquées, soit à la phiale dont le fond était bombé, soit à celle qui avait un omphalos proéminent. La ressemblance de ces phiales avec un bouclier est en effet complète.

Ce sont, je pense, des vases de cette espèce que désignaient les poètes Aristophane et Eubulus lorsqu'ils donnaient à des *théricléens*, l'un le nom de *εὐκύκλωτος ἀσπίς*⁴, l'autre, indépendamment de l'épithète *εὐκύκλωτος*, celle de *ἄξυπύνδαξ*⁵, *au fond pointu*, qui me semble ne pouvoir s'entendre que de cette forme; ni les unes ni les autres ne sauraient du moins s'appliquer à la figure que l'on assigne exclusivement à la *cylix*. Au reste, j'ai déjà fait observer que nous ignorons complètement ce qui distinguait les vases de la fabrique de Théricles.

Il y a lieu de présumer que, quand l'*omphalos* d'une de ces phiales était un de ces ornements appelés *κάρυον*, elle se nommait *κάρυον*, tout aussi bien que celle qui avait pour base un chapelet formé de cette espèce d'ornement. C'est ce qui semble résulter d'une expression citée par Athénée: « Anaxandride, « dit-il, appelle ces vases (*caryotes*) *phiales de Mars*⁶. » Il n'a pu donner à la phiale caryote un tel nom que parce qu'il entendait par là une phiale avec omphalos.

¹ Pausan. v, 10, 3. — ² *Rhetor.* III, 4 et 11, *Poetic.* XXI, 12. — ³ La dernière avait été employée par Timothée, selon Antiphane, *ap. Athen.* x, 433, c. — ⁴ *Ap. Athen.* xi, 472, d. — ⁵ 471, d. Une autre épithète fort remarquable, dans ce même passage, est le mot fictivement composé *πειληφοβομητεια*, que M. P. explique ingénieusement, en l'appliquant à des vases dans l'intérieur desquels on a placé de petits cailloux qui retentissent quand on agite le vase. On connaît plusieurs vases de cette espèce. — ⁶ *Ἀναξανδρίδης δὲ φιάλας ἄραιος καλεῖ τὰ ποτήρια πάντα*. M. P. s'est interdit tout moyen d'expliquer ce passage, en le traduisant: « Anaxandride appelle les *phiales vases de Mars*; » il fait une chose générale de ce qui n'est qu'une particularité. Il faudrait pour ce sens qu'il y eût: *ἄραξ. δὲ ποτήρια ἄραιος καλεῖ τὰς φιάλας*.

Le sens que j'assigne à l'épithète ὀμφαλωτός peut servir à déterminer le nom de l'objet contenu dans une corbeille d'offrande portée par un éphèbe, sur une peinture¹ des vases de Canosa (pl. n° 40). Millin² le prend pour un de ces pains appelés à Athènes *pyramous*, nom qu'il croit provenir du mot *pyramide*; mais cette étymologie est fautive³, puisque *πυραμοῦς* (contraction de *πυραμοῦς*) vient de *πυρῶς*, *froment*⁴. Je ne doute pas que l'objet en question ne soit l'espèce de gâteau, dite *πόπανον ὀμφαλωτόν*, qu'on apportait dans les sacrifices, que Polybe compare aux boucliers de cuir des Romains⁵, et qui se nommait *φδοῖς* à Athènes⁶; de là sans doute avait pris son nom la large phiale avec omphalos; ce qui confirme pleinement la forme que nous lui avons attribuée; c'était le *μεσόμφαλος πλακοῦς* de Pollux⁷, qu'une inscription attique désigne par les mots *πόπανον ὀρδομφαλον*⁸, qui rendent bien l'*omphalos* proéminent de ce gâteau. J'entends encore dans un sens analogue le passage où Diodore⁹ dit des rois éthiopiens qu'ils avaient de *longs bonnets avec un omphalos à leur extrémité* (*χρησθαι πίοις μακροῖς ἐπὶ τοῦ πέρατος ὀμφαλὸν ἔχουσι*). D'après le sens constamment attaché à ce mot grec, il faut se représenter cet omphalos comme un appendice en saillie, qu'on trouve non-seulement aux bonnets dits *πίλοι*, comme celui d'Ulysse (pl. n° 41), sur la belle pierre du cabinet des antiques¹⁰, ou de Vulcain, sur les médailles d'Homolium¹¹, mais encore au *petasus* de Mercure, terminé à la partie supérieure par une espèce de bouton, sur plusieurs médailles¹². Les Grecs devaient les appeler *πίλοι* ou *πίτασοι ὀμφαλωτοί*.

Tous ces exemples, dans lesquels les mots ὀμφαλός et ὀμφαλωτός présentent toujours la même idée, celle d'une proéminence extérieure sur une surface convexe, confirment le sens que je leur ai donné, appliqués à la phiale. J'ai fait voir que le mot *φιάλη* avait d'abord eu le sens général de *vase à boire*; dans les auteurs des bas temps, il paraît l'avoir repris, comme l'a remarqué Paulmier: en effet la glose *ῥυτόν, εἶδος φιαλῶν*¹³ ne peut signifier que « *rhyton*, espèce de vase à boire; » car le *rhyton* n'a nul rapport avec la phiale telle que l'entendaient les anciens. C'est par là qu'on peut expliquer comment on en est venu à donner au mot *fiolle*, dérivé certainement de *φιάλη*, le sens de *bouteille*, si éloigné de celui de *coupe*. D'autres

¹ Pl. IV. — ² P. 24. — ³ Iatrocles *ap. Athen.* XIV, 647, b. c. — ⁴ *Schol. Pind. ad Olymp.* IX, 1, avec la correction de M. Lobeck (*Aglaoph.* p. 1078). — ⁵ Polyb. VI, 25, 6. — ⁶ Thom. Mag. p. 381. Ritsch. =⁷ II, 169. — ⁸ Böckh. *Corp. inscr.* n. 523. — Cf. Lobeck, l. I. Il y en avait à plusieurs *omphalos*, appelés *δωδεκάμφαλα* (*ead. inscr.*). Peut-être est-ce un de ces *πόπανα πλυμόμφαλα* qu'on voit sur un vase de Canosa (pl. XII). — ⁹ II, 3. — ¹⁰ Millin, *Mon. inéd.* I, 200. Sur un vase dans Millingen (*Peint. ant.* pl. VI). — ¹¹ *Cat. d'Allier d'Hauter.* pl. V, n. 13. Ces bonnets étaient sans doute de ceux qu'on disait, *εἰς ὅξυ ἀπολήγοντες* ou *συντηγμένοι*. — ¹² Notamment sur celle des Frentani (cf. S. Clem. *Num. Sel.* I, p. 188, 189; pl. VII, n° 29. *Cat. d'Allier d'Haut.* pl. XV, n. 18. — ¹³ Hesych. v. *ῥυτόν*.

pourraient penser que c'est ῥυτόν au contraire qui a été pris en un sens général; mais la glose, plus complète dans les λέξεις ῥητοικαί¹, ne permet pas de doute à ce sujet.

La forme des *rhytons* est bien connue : ce sont des vases oblongs, recourbés, ordinairement terminés par une tête d'animal; d'où se tirait le nom particulier de chacun d'eux. On ne trouve dans les anciens auteurs que les noms d'*éléphant*, de *pégase*, de *gryphon*², de *tragélaphe*; mais nos cabinets renferment de ces vases avec des têtes de *porc*, de *sanglier*, de *loup*, de *chien*, de *veau*, de *bœuf*, de *panthère*, de *cerf*, de *biche*, de *cheval*, etc., qui ont dû porter également le nom de ces animaux, quoiqu'il n'y en ait pas d'exemple. La *περομή*, ou partie antérieure de l'animal qui terminait le *rhyton*, était tantôt seulement la tête, tantôt tout le devant de l'animal. Ce vase ne pouvait se placer que ἐπὶ στόμα, dans une position renversée, ou bien tout droit sur un pied, qui doit être le *πρισκαλῆς* ou plutôt la *πρισκαλῆς*³ dont parle Athénée⁴, comme accompagnant un *rhyton* ou plutôt un *céras*, et que M. Böckh a trouvé

¹ *Lexic. Bekk.* p. 299, 31, ῥυτόν, εἶδος φιαλῶν, ἢ καταῤῥύτων, ἢ συναγωγῆν ἐχουῶν, glose obscure que j'entends ainsi : « *Rhyton*, espèce de phiale, ayant une ouverture à la partie inférieure, et allant en diminuant. » Ce qui exprime assez bien la forme des *rhytons*, Ἐπιμήκη ποτήρια, dit Ulpian, κεραπειδῶν, ἀνω μὲν εὐρυτόμενα, εἰς ὅξυ δὲ ληζοντα (in *Demosth. c. Mid.*, p. 189, B); ce dernier membre exprime la même idée que *συναγωγῆν ἐχουῶν*, qu'on dirait encore εἰς στέον κάτωθεν συνηγμένων. L'adjectif *καταῤῥύτων* doit exprimer qu'on buvait le liquide par l'orifice inférieur ἐξ οὗ κάτωθεν πίνουσι, comme disait Dorothee de Sidon (ap. *Athen.* xi, 497 e.). Selon Théodore, cité par Athénée, le mot ῥυαῖς désignait une *phiale d'or* (xi, 497, e.). C'est un terme poétique dont s'était servi Cratinus : ῥυαῖσι σπένδειν. On a proposé de lire *χρυσῆσι σπένδειν* (Schweigh. *ad. h. l.*); mais l'ordre alphabétique, suivi exactement dans cette liste d'Athénée (Ranke, *de lex. Hesych.* p. 85 sq.), s'y oppose. Ce mot est analogue à *ρύτιν* et *ρέον*, son synonyme (Astydamas ap. *Athen.* i. I.), ayant pour racine commune *ρέω*. Cela n'empêche pas que Cratinus n'ait pu se servir également de *χρυσῆς* dans le même sens de *χρυσῆ φιάλη* (p. 502, a. b.). Quoique Athénée dise que les Athéniens appelaient les phiales d'or *χρυσῆς*, et celles d'argent *ἀργυρεῖδες*, il faut pourtant qu'ils aient mis une différence entre *χρυσῆ φιάλη* et *χρυσῆς*, puisque, dans deux inscriptions athéniennes contenant des listes d'offrandes (ap. Böckh. *Corp. inscr.*, n° 141, 142), on a distingué constamment les *φιάλαι χρυσαῖ* et *ἀργυραῖ* des *χρυσῆς* et des *ἀργυρεῖδες*. Il est remarquable qu'un auteur du II^e siècle, Athenagore, a fait aussi la distinction (*pro Christ.* p. 54, 16). — ² Le vase appelé *gryphon*, γρύψ, avait tantôt une tête de *gryphon*, et tantôt une tête de *lion*; ce fait singulier résulte de ce passage d'une inscription contenant une liste d'offrandes : Γρύψ, γρυπὸς περομή, γρύψ, λέοντος περομή. (*Corp. inscr.* n° 139 I. 11). — ³ Raoul-Rochette, dans le *Journal des Savants*, 1830, p. 672. La leçon *πρισκαλῆς*, proposée par Schweighauser, me paraît la seule vraie, puisque *πρισκαλῆς* ne peut être qu'un adjectif. — ⁴ *Athen.* xi, 477, c. — *Corp. inscr.* n° 151.

dans une inscription athénienne. Cet ustensile est plusieurs fois figuré, entre autres, sur un des vases de Bernay : on y voit que chaque rhyton reposait sur deux supports fixés sur la table ; l'un portait la partie supérieure du vase, l'autre enveloppait le rhyton au-dessus des jambes de l'animal (v. notre pl. n° 47). Ces *rhytons* dérivent primitivement des *cornes*, κέρατα, surtout de bœuf, dont on fit, dès l'origine, des vases à boire, et qui furent plus tard imités tant en terre qu'en métal : leur nom ῥυτὸν (de ῥέω ou ῥύω) venait de ce que souvent ils étaient percés à la partie inférieure d'un orifice par où le liquide coulait plus ou moins lentement, ἐξ ἂν κρογνιζόντων λεπτῶς κάτωθεν πίνουσιν, selon l'expression de Dorothee de Sidon¹ ; car cet orifice était dit proprement κερύνος². Les deux termes ῥυτὸν et κέρατα sont des synonymes, en ce sens que le premier s'appliquait à toute *corne* qui servait de *vase* à boire : il n'est pas sûr que les anciens aient admis d'autre distinction entre ces mots. On a pensé que le mot ῥυτὸν était principalement donné aux κέρατα terminés par une tête d'animal : cependant ceux-là même étaient aussi nommés κέρατα³. Il est toutefois vraisemblable que cette différence était souvent observée dans l'usage.

Pollux fait mention d'un vase qu'il appelle δίκρατος ἢ δίκρανον ῥυτὸν (passage où ῥυτὸν et κέρατα sont pris pour synonymes⁴). A ce sujet, M. Panofka dit : « On donnait le nom de δίκρατος à la corne dont la pointe était percée, « de manière à laisser boire le vin goutte à goutte. » Mais cette définition, qui convient en général aux ῥυτὰ et aux κέρατα, n'a rien qui s'applique en particulier au δίκρατος ; M. P. n'a pas fait attention au sens du mot et à la glose explicative ἢ δίκρανον ῥυτὸν. Cette glose prouve qu'il faut entendre par δι-

¹ Selon M. P. « les éphèbes qui présentaient des rhytons aux convives, « comme les *Camilli* en bronze (?), se nommaient ῥυτῆρες (p. 32). » Ce fait étrange, il le tire d'une glose obscure d'Hésychius sur laquelle les commentateurs n'ont rien dit, mais qui certainement n'y a aucun rapport : ῥυτῆρες, χυτῆρες. Je lis ῥυτῆρες, χυτῆρες. Autant qu'on en peut juger, le premier mot est un adjectif poétique dont le second est une explication. En effet ῥυτῆρες et χυτῆρες sont des synonymes, employés tous deux dans le sens de *liquide* : Eschyle dit des fleuves : ῥυτῆρες ποταμοί (Eumen. 430), et de la mer : ῥυτῆρες ἐξ ἀλός (Agam. 1382) ; et Pindare : ῥυτῆρες χυτῆρες (Olymp. VII, 16, ibique Böckh) ; on trouve aussi χυτῆρες θαλάσσης, ἀλός (Tafel. ad. h. l. Pind.). Mais, en tout cas, il est bon de prévenir les archéologues que le mot ῥυτῆρες n'a jamais eu le sens que lui prête M. P. ; et cela, pour empêcher que, dans quelque dissertation sortie de la nouvelle école, si amoureuse de mots techniques, on ne nous dise un jour cette phrase : « là sont des éphèbes « rhytères présentant le rhyton rempli du vin qu'ils ont tiré du cratère avec « Parytæna. » — ² Ap. Athen. XI, 497, e. — ³ C'est pourquoi le terme κερύνοιον, employé par le poète Épigène (ap. Athen. 480, a.) dans une énumération de vases (κερατῆρες, κάδοι, ὀλκεία, κερύνοια), me paraît n'être qu'un équivalent ou synonyme de ῥυτὸν ou de κέρατα. — ⁴ Ap. Athen. 476, e... ἐν χρυσαῖς προσημαῖς τῶν μεγάλων κερύτων. — ⁴ VI, 97.

κέρας un κέρας double, ou deux céras unis ensemble, avec deux orifices distincts (δικερονον); ce qui donnait le moyen d'avoir dans le même vase deux vins différents dont chacun sortait séparément, avantage précieux pour un vrai buveur. On en peut connaître la forme par analogie. En effet, dans la description de la pompe de Ptolémée Philadelphie¹, il est question de plusieurs trônes d'or et d'ivoire sur lesquels on avait placé des objets de grand prix; sur l'un une stéphané d'or², sur un autre une couronne d'or, sur un troisième un dicéras d'or (δικερας χρυσῶν), sur un quatrième un céras d'or massif (κέρας ὀλόχρυσον). Ces ornements n'étaient pas des vases; c'étaient des cornes d'abondance; et le δικερας est certainement la double corne d'abondance représentée sur toutes les médailles³ d'Arsinoé, femme de Ptolémée Philadelphie, et qui paraît avoir été le symbole favori de cette princesse, sans doute comme emblème de fécondité (v. notre pl. n° 49). Barthélemy ne voit dans ce symbole autre chose qu'un rhyton ou vase à boire⁴. Ce n'est pas plus un rhyton que le δικερας des médailles d'Athènes (v. notre pl. n° 48), grandeur double de l'original). Seulement la forme des céras étant exactement la même que celle des cornes d'abondance, on pouvait toujours convertir tel de ces vases en corne d'abondance; il n'y avait qu'à le remplir de fruits. Tel était le rhyton ou céras que Ptolémée Philadelphie avait fait mettre dans la main de toutes les statues d'Arsinoé⁵, et qui, rempli de fleurs et de fruits, devenait une véritable corne d'Amalthée⁶. C'est à la même intention, je crois, que se rapporte le δικερας des médailles de cette princesse, et sans doute aussi le δικερας et le κέρας qui figuraient, pompeusement placés sur des trônes, dans la procession de Philadelphie; aussi je crois que le vase à boire (ποτήριον) appelé par Athénée⁷ corne d'Amalthée, Ἀμαλθείας κέρας, ou année, ἐνιαυτός, était un rhyton⁸, avec un couvercle sur lequel on avait sculpté en relief des fruits de toutes saisons⁹, ce qui lui donnait l'aspect d'une corne d'abondance. Tout rhyton pouvait être ainsi, à volonté, converti en Ἀμαλθείας κέρας.

¹ Callixen. *ap. Athen.* v, 202, a. b. c. M. P. dit: «Malè Schweigh. vertit «δικερας, duplex cornu.» Il n'y a cependant pas moyen de traduire autrement. — ² Sur la différence de σπῆραν et de σπέφανος, v. Böckh. *Staatshaush.* II, 291; et *Corp. inscr.* n° 150, p. 235. — ³ On le trouve aussi sur celles de Cléopâtre, et sur quelques-unes de Ptolémée Soter II. — ⁴ *Acad. Inscr.* xxx, 510. — Cf. Eckhel, *D. N.* IV, 13. — ⁵ *Ath.* XI, 497, b. c. — ⁶ Les rhytons que tenaient les statues de Clino, une des maîtresses de Philadelphie, qui lui avait servi d'échanson, étaient bien des vases, non des cornes d'abondance (Polyb. *ap. Athen.* XIII, 576 f.). Schweighauser, qui, dans son édition de Polybe (XIV, II, 2), avait traduit par le mot *poculum*, a eu tort plus tard dans son édition d'Athénée, de le traduire par *cornucopia*. — ⁷ *Athen.* XI, 783, c. — ⁸ C'est ainsi que j'entends le mot ἐνιαυτός. L'explication que donne Eustathe (*ad Odys.* N. 883, II) me paraît forcée. — ⁹ *Ap. Athen.* 468, f.

La double corne d'abondance (*δίκερας*) figurée sur les médailles nous donne donc l'idée du vase à boire portant ce nom; seulement il faut comprendre qu'il était percé de deux orifices (*δίκερυνος*). Quand il se terminait non-seulement en pointe, mais en tête d'animal, les deux orifices correspondaient probablement aux deux narines, ou bien à l'extrémité des pieds de devant lorsque l'extrémité était formée par la partie antérieure de l'animal. Au *rhyton* dit *éléphant*, dont parle le poète Damoxène¹, et qui était *dicrounos* (*ῥυτὸν δίκρουνον*), le liquide devait sortir, soit par l'extrémité de chaque défense, soit par deux orifices pratiqués au bout de la trompe, qui était partagée en deux dans sa longueur. Selon toute apparence, c'est encore un *δίκερας* que le *rhyton* qui, dans la liste des offrandes de Séleucus Callinicus, est appelé *παλίμποτον, τραγάφου περτομή*². Le mot *παλίμποτον* (littéralement, où l'on boit deux fois) me semble naturellement s'appliquer à un *δίκερας* qui, nous l'avons vu, a dû contenir deux vins différents et séparés; et le mot *τραγάφος*, qui se trouve comme nom de vase dans les comiques³ et dans une inscription athénienne, doit désigner la *περτομή*, tête ou partie antérieure, d'un animal fictif⁴ tenant du cerf et du bouc, ou bien de l'animal caucasien appelé *ἰππέλαφος* par Aristote⁵, *tragelaphus*⁶ par Pline, et que Schneider pense être l'*antilope strepsiceros* de Pallas⁷.

Le défaut d'espace nous force de renvoyer la fin au numéro prochain.

LETRONNE.

¹ *Antiq. asiat.* p. 70. Παλίμποτων τραγάφων περτομῶν... ζεύγος ἐν. Ces deux *tragelaphes* portaient inscrit le nom d'Apollon. Un autre *παλίμποτον*, dédié à Diane, n'avait qu'une tête de cerf (l. 6). Le *κέρας* dont il est question l. 7 n'avait point de tête. — ² *Ap. Athen.* xi, 488, f. — ³ Alexis, Menand. Antiphan. Eubul. *ap. Ath.* 500, e. f. — ⁴ Böckh. *Staatshaushalt.* II, 305. *Corp. inscr.* n° 150, l. 37. — ⁵ *Hist. anim.* II, 2, 3. Schn. — ⁶ VIII, 33, p. 458, 23. — ⁷ *Anmerk. über die Ecl. phys.* S. 18.

Errata du précédent article. P. 606, n. 1. La correction de Suidas est inutile. — 609, n. l. 8, doriques, *lis.* éoliques; 18 Acheaus, *lis.* Achæus. — 610, n. l. 5, la correction de la scolie a déjà été faite par d'autres. — 614, l. 18 : πῆν [κύλικα] δειπάδα, *lis.* πῆν δειπάδα [κύλικα]; l. 22, Micon, *lis.* Nicon; l. 24, supprimez la phrase bien loin d'avoir, etc. — 617, n. l. 4, la correction καλούμενον n'est pas nécessaire. — 619, l. 27, Pollux, *lis.* Aristophane.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

L'ACADÉMIE royale des sciences a tenu, le lundi 18 novembre, une séance publique, qui s'est ouverte par l'annonce des prix, décernés dans l'ordre suivant :

1. GRAND PRIX DES SCIENCES PHYSIQUES. L'Académie avait proposé les questions ainsi conçues : « *Les organes creux que M. Shultz a désignés sous le nom de vaisseaux du latex, existent-ils dans le plus grand nombre des végétaux, et quelle place y occupent-ils? Sont-ils séparés les uns des autres ou réunis en un réseau par de fréquentes anastomoses? Quelles sont l'origine, la nature et la destination des sucs qu'ils contiennent? Ces sucs ont-ils un mouvement de translocation, et à quelle cause, soit interne, soit externe, faut-il attribuer ce mouvement? Enfin, jusqu'à quel point est-on en droit d'adopter ou de rejeter l'opinion de quelques physiologistes modernes qui admettent dans les végétaux une circulation de sucs comparable à celle du sang dans les animaux?* » Le prix a été décerné au mémoire de M. Schultz. « Si dans ce mémoire il se trouve des idées hypothétiques que ne justifient pas suffisamment les faits allégués par l'auteur lui-même, et des omissions qui quelquefois affaiblissent la valeur des preuves qu'il produit, il n'en est pas moins vrai que ce travail, soit par le grand nombre de bonnes observations, soit par l'importance des résultats, marche de pair avec tout ce qui a paru de plus beau en physiologie végétale dans ces derniers temps, et qu'il répond d'une manière très-satisfaisante à la plupart des questions posées par l'Académie. »

2. MÉDAILLE FONDÉE PAR LALANDE. L'Académie a décerné cette année, sur les fonds provenant de la rente que Lalande lui a léguée, une médaille d'or de la valeur de 635 francs, à M. Herschel fils, pour l'ensemble de ses travaux sur les étoiles doubles.

3. PRIX DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE, fondé par M. de Montyon. L'Académie accorde, à titre d'encouragement, une médaille de 300 francs à chacun des auteurs dont les noms suivent : MM. Breschet, pour ses recherches sur l'œuf de l'espèce humaine; Meyen, pour ses travaux de phytotomie; Purkinje, pour son travail sur les cellules fibreuses des anthères; Velpeau pour son travail sur l'embryologie ou ovologie humaine.

4. PRIX DE MÉCANIQUE, fondé par M. de Montyon. Deux mémoires ont été présentés cette année au concours et sont arrivés en temps utile; l'un a pour objet la construction d'une chaudière destinée à prévenir les explosions. Il offre une idée neuve qui consiste à envelopper les tubes bouilleurs où la vapeur se forme, d'un liquide qui ne bout qu'à 150° environ. Toutefois, l'expérience n'a point encore prononcé sur les différentes dispositions que l'auteur emploie pour réaliser l'application du principe qu'il a conçu. L'autre mémoire offre pour la première fois l'application en grand d'un principe indiqué par Coulomb, et relatif à l'élevation des fardeaux. C'est en faisant servir le poids des hommes à cette élévation,

qu'on emploie leur force de la manière la plus avantageuse. L'économie s'élève à plus de la moitié de la dépense qu'auraient nécessitée les moyens les plus avantageux. L'auteur de ce second mémoire ayant eu des déblais considérables à faire exécuter, a réalisé cette économie; et son exemple ne manquera pas d'être suivi par les ingénieurs et les architectes qui auront à diriger des travaux du même genre. L'Académie, sans décerner de prix, accorde à chacun des auteurs de ces mémoires, MM. Galy Cazalat et Coignet, une mention honorable et une médaille de la valeur de 500 francs, réservant d'ailleurs à l'auteur du premier mémoire, à M. Galy Cazalat, tous ses droits au concours de l'année prochaine.

5. PRIX fondé par M. de Montyon, en faveur de celui qui aura découvert les moyens de rendre un métier moins insalubre. L'Académie n'ayant reçu aucune pièce qui remplit les intentions du donateur, ce prix n'a pu être décerné cette année.

6. PRIX DE MÉDECINE, fondé par M. de Montyon, en faveur de ceux qui auront perfectionné l'art de guérir. L'Académie a décidé qu'il serait accordé cette année, à titre d'encouragement: 1° Une somme de 3,000 francs à M. Forget pour les perfectionnements qu'il a apportés à son ouvrage, à l'hygiène et à la médecine navales. 2° Une somme de 5,000 francs à M. Colombat pour les travaux qu'il a publiés sur le mécanisme de la prononciation, et pour les succès qu'il a obtenus dans le traitement de quelques vices de prononciation et en particulier du bégaiement. 3° Une somme de 3,000 francs à M. Baudelocque neveu pour l'invention d'un forceps, applicable aux cas très-rare où l'accouchement est rendu impossible par la déformation du bassin, et applicable seulement après que la mort de l'enfant a été constatée par des gens de l'art. 4° Une somme de 1,500 fr. à M. Scipion Pinel pour ses observations manuscrites d'anatomie pathologique relatives à l'encéphale. 5° Un prix de 6,000 fr. à M. le docteur baron Heurteloup pour l'invention et l'application qu'il a faite avec succès de l'écrasement par percussion à la destruction de la pierre dans la vessie. 6° Une somme de 4,000 francs à M. le docteur Jacobson, de Copenhague, pour l'application qu'il a faite avec succès de l'écrasement par pression à la destruction de la pierre dans la vessie. 7° A M. Sirhenri, coutelier, une somme de 2,000 francs pour la part qu'il a prise à l'invention et à la confection des instruments destinés à écraser par pression la pierre dans la vessie.

7. Médailles d'encouragement de la valeur de 1,000 francs chacune pour les travaux sur le choléra. Depuis que le choléra s'est étendu de l'Inde aux diverses parties du globe, l'Académie des sciences est devenue le point où aboutissent la plupart des travaux qui sont publiés sur cette maladie. La haute importance qui se rattache à ces communications, a été accrue encore par l'invasion de cette maladie en France et par les recherches nombreuses dont elle a été l'objet parmi nous. Bien que ces travaux laissent beaucoup à désirer, principalement en ce qui concerne les causes et le traitement, néanmoins comme des résultats utiles ont été la suite des recherches savantes et des efforts faits par des médecins sur les diverses parties du globe où le choléra a régné, l'Académie a cru devoir accorder une médaille en or de la valeur de 1,000 francs à chacun des auteurs dont les noms suivent: 1° A M. le docteur Anthesley (Anglais) pour les observations qu'il a recueillies dans l'Inde sur le choléra. 2° A MM. les docteurs Marcus et Jachnichien (Russes) pour leur relation du choléra-morbus à Moscou, une médaille à chacun. 3° A M. le docteur Diffembach (Prussien) pour ses expériences et ses travaux relatifs au choléra-morbus de Berlin. 4° A M. le docteur

Marcin-Kowski (Polonais) pour les faits et les renseignements qu'il a fournis sur le choléra-morbus de Varsovie. 5° A. MM. les docteurs Gaynard et Gérardin (une médaille à chacun), pour leur relation du choléra-morbus en Russie, en Prusse et en Autriche, pendant les années 1831 et 1832. 6° A. M. le docteur Foy, pour sa relation du choléra-morbus en Pologne. 7° A. M. le docteur Brière de Boismont, pour sa relation historique et médicale du choléra en Pologne. 8° A. MM. les docteurs Bouillaud, Fabre et Guérin, pour leurs ouvrages sur le choléra-morbus de Paris, et pour les services rendus par les publications périodiques faites sous leur direction pendant la durée de l'épidémie (une médaille à chacun). 9° A. M. le docteur Rayet pour ses recherches sur le choléra, et pour ses expériences sur les fluides rendus par les cholériques. 10° A. M. le docteur Scoutetten pour sa relation historique et médicale de l'épidémie du choléra qui a régné à Berlin en 1831. 11° A. M. le docteur Lassis pour les recherches et les efforts qu'il n'a cessé de faire dans la vue de prouver la non-contagion du choléra.

8° PRIX DE STATISTIQUE, fondé par M. de Montyon. Ce prix, consistant en une médaille d'or de la valeur de 530 francs, a été décerné à l'*Essai sur la statistique morale de la France*, de M. Guerry, avocat à la cour royale de Paris. L'Académie accorde une première mention honorable à la *Statistique de la vigne dans le département de la Côte-d'Or*, par M. le docteur Morelot. Une seconde mention honorable est décernée à la *Carte de la navigation de la France, de la Belgique et de la Hollande*, dressée à l'administration générale des ponts et chaussées d'après les documents les plus authentiques, par M. Dubrena.

PROGRAMME des prix proposés par l'Académie des sciences pour les années 1834 et 1835.

I. GRAND PRIX DES SCIENCES MATHÉMATIQUES. L'Académie rappelle qu'elle a publié le programme suivant, concernant le grand prix de mathématiques qu'elle doit décerner en 1834: Ce prix sera décerné, dans la séance publique de 1834, au mémoire soit manuscrit, soit imprimé depuis le commencement de 1832, adressé directement à l'Académie, et qui contiendra une découverte importante pour l'analyse, ou une nouvelle application du calcul à l'astronomie ou à la physique. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les ouvrages ou mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} mars 1834. *Ce terme est de rigueur.* Les auteurs pourront faire connaître leur nom ou l'inscrire dans un billet cacheté. Dans ce dernier cas, le billet, suivant l'usage, ne sera ouvert que si la pièce est couronnée.

II. GRAND PRIX DES SCIENCES PHYSIQUES, pour 1835. L'Académie propose pour le grand prix des sciences physiques qu'elle distribuera, s'il y a lieu, dans sa séance publique de 1835, le sujet suivant: *Examiner si le mode de développement des tissus organiques chez les animaux, peut être comparé à la manière dont se développent les tissus des végétaux.* Rappeler à cette occasion les divers systèmes des physiologistes, répéter leurs expériences et voir jusqu'à quel point elles s'accordent avec les règles du raisonnement et les lois générales de l'organisation. S'assurer surtout si les animaux d'un ordre inférieur se développent d'une autre manière que ceux d'un ordre supérieur; s'il existe aussi dans l'accroissement des acotylédones, monocotylédones et dicotylédones, autant de différences que l'ont cru quelques auteurs; enfin si chez les dicotylédones il y a à la fois plusieurs modes d'accroissement. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de

l'Académie avant le 1^{er} avril 1835. Les auteurs devront inscrire leur nom dans un billet cacheté, qui ne sera ouvert que si la pièce est couronnée.

III. GRAND PRIX DES SCIENCES MATHÉMATIQUES, remis au concours pour l'année 1834. L'Académie reproduit ici le programme du grand prix de mathématiques qu'elle devait décerner en 1832. La question ayant été remise au concours, le prix sera décerné, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1834. Les explications plus ou moins ingénieuses que les physiciens ont données du phénomène de la grêle laissent encore beaucoup à désirer. L'Académie a pensé que cette question pourrait aujourd'hui être étudiée avec succès; que les connaissances exactes qu'on a déjà acquises sur le rayonnement de la chaleur, sur la température de l'atmosphère à différentes élévations, sur le froid qu'engendre l'évaporation, sur l'électricité, etc. etc., conduiront peut-être à une solution complète de cet important problème météorologique. Les concurrents sont invités à se bien pénétrer des vues de l'Académie: ce qu'elle demande, c'est une théorie appuyée sur des expériences positives, sur des observations variées, faites, s'il est possible, dans les régions même où naît la grêle, et qui puisse remplacer les aperçus vagues dont on a été forcé de se contenter jusqu'ici. En traitant de la formation des grêlons, quant à leur constitution physique, quant à l'énorme volume qu'ils acquièrent quelquefois, quant aux saisons de l'année et aux époques du jour dans lesquelles on les observe ordinairement, il sera donc indispensable de suivre les conséquences de la théorie qu'on aura adoptée, jusqu'aux applications numériques, soit que cette théorie mette seulement en œuvre les propriétés déjà connues de la chaleur et de l'électricité, soit qu'elle se fonde sur des propriétés nouvelles, résultant d'expériences incontestables. Les conditions du programme n'ayant été remplies par aucun des concurrents, l'Académie remet la question au concours. Les prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 3,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1^{er} mars 1834.

IV. PRIX D'ASTRONOMIE. La médaille fondée par M. de Lalande, pour être donnée annuellement à la personne qui, en France ou ailleurs (les membres de l'Institut exceptés), aura fait l'observation la plus intéressante, ou le mémoire le plus utile aux progrès de l'astronomie, sera décernée dans la séance publique de 1834. La médaille est ordinairement de 635 francs; mais en 1834 l'Académie, s'il y a lieu, pourra en augmenter la valeur de toutes les sommes qui sont restées disponibles dans les années 1831, 1832 et 1833.

V. PRIX DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE, fondé par M. de Montyon. L'Académie adjugera une médaille d'or de la valeur de 895 francs à l'ouvrage, imprimé ou manuscrit, qui lui paraîtra avoir le plus contribué aux progrès de la physiologie expérimentale. Le prix sera décerné dans la séance publique de 1834. Les ouvrages ou mémoires présentés par les auteurs devront être envoyés francs de port au secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} avril 1834.

VI. PRIX DE MÉCANIQUE, fondé par M. de Montyon, en faveur de celui qui, au jugement de l'Académie royale des sciences, s'en sera rendu le plus digne en inventant ou en perfectionnant des instruments utiles aux progrès de l'agriculture, des arts mécaniques et des sciences. Ce prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs. Les ouvrages ou mémoires adressés par les auteurs, ou, s'il y a lieu, les modèles des machines ou des appareils, devront être envoyés francs de port au secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} avril 1834.

VII. PRIX DIVERS DU LEGS MONTYON. Conformément au testament de feu

M. le baron Auget de Montyon, et aux ordonnances royales du 29 juillet 1821, du 2 juin 1824 et du 23 août 1829, il sera décerné un ou plusieurs prix aux auteurs des ouvrages ou des découvertes qui seront jugés les plus utiles à l'art de guérir, et à ceux qui auront trouvé les moyens de rendre un art ou un métier moins insalubre. L'Académie a jugé nécessaire de faire remarquer que les prix dont il s'agit ont expressément pour objet des découvertes et inventions propres à perfectionner la médecine ou la chirurgie, ou qui diminueraient les dangers des diverses professions ou arts mécaniques. Les pièces admises au concours n'auront droit au prix qu'autant qu'elles contiendront une découverte parfaitement déterminée. Si la pièce a été produite par l'auteur, il devra indiquer la partie de son travail où cette découverte se trouve exprimée : dans tous les cas, la commission chargée de l'examen du concours fera connaître que c'est à la découverte dont il s'agit que le prix est donné. Les sommes qui seront mises à la disposition des auteurs des découvertes ou des ouvrages couronnés ne peuvent être indiquées d'avance avec précision, parce que le nombre des prix n'est pas déterminé ; mais les libéralités du fondateur et les ordres du Roi ont donné à l'Académie les moyens d'élever ces prix à une valeur considérable ; en sorte que les auteurs soient dédommagés des expériences ou recherches dispendieuses qu'ils auraient entreprises, et reçoivent des récompenses proportionnées aux services qu'ils auraient rendus, soit en prévenant ou diminuant beaucoup l'insalubrité de certaines professions, soit en perfectionnant les sciences médicales.

VIII. QUESTION DE MÉDECINE. L'Académie avait proposé, pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1832, de *déterminer quelles sont les altérations physiques et chimiques des organes et des fluides dans les maladies désignées sous le nom de fièvres continues ? Quels sont les rapports qui existent entre les symptômes de ces maladies et les altérations observées ?* L'importance de cette question détermine l'Académie à la remettre au concours ; et, pour en faciliter la solution complète, elle l'a divisée en deux questions distinctes, qui pourront être traitées séparément, l'une purement médicale, et l'autre entièrement chimique. QUESTION DE MÉDECINE. *Déterminer quelles sont les altérations des organes dans les maladies désignées sous le nom de fièvres continues ? Quels sont les rapports qui existent entre les symptômes de ces maladies et les altérations observées ? Insister sur les vues thérapeutiques qui se déduisent de ces rapports ?* — QUESTION DE CHIMIE MÉDICALE. *Déterminer quelles sont les altérations physiques et chimiques des solides et des liquides dans les maladies désignées sous le nom de fièvres continues ?* Les prix consisteront, pour chacun de ces deux sujets, en une médaille d'or de la valeur de 5,000 francs. Les mémoires devront être remis francs de port au secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1834.

IX. QUESTION DE CHIRURGIE. L'Académie avait proposé la question suivante pour sujet du prix qu'elle devait décerner en 1832 : *Déterminer, par une série de faits et d'observations authentiques, quels sont les avantages et les inconvénients des moyens mécaniques et gymnastiques appliqués à la cure des difformités du système osseux ?* L'Académie a décidé que la même question serait remise au concours ; elle engage les concurrents à se rappeler que l'on demande : 1^o la description générale et anatomique des principales difformités qui peuvent affecter la colonne vertébrale, le thorax, le bassin et les membres ; 2^o les causes connues ou probables de ces infirmités, le mécanisme suivant lequel elles sont produites, ainsi que l'influence qu'elles exercent sur les fonctions et particulièrement sur la circulation du sang, la respiration, la digestion et les fonctions du

système nerveux; 3° désigner d'une manière précise celles qui peuvent être combattues avec espoir de succès par l'emploi des moyens mécaniques; celles qui doivent l'être par d'autres moyens; enfin celles qu'il serait inutile ou dangereux de soumettre à aucun genre de traitement; 4° faire connaître avec soin les moyens mécaniques qui ont été employés jusqu'ici pour traiter les difformités, soit du tronc, soit des membres, en insistant davantage sur ceux auxquels la préférence doit être accordée. La description de ces derniers sera accompagnée de dessins détaillés ou de modèles, et leur manière d'agir devra être démontrée sur des personnes atteintes de difformités. Les concurrents devront aussi établir par des faits les améliorations obtenues par les moyens mécaniques, non-seulement sur les os déformés, mais sur les autres organes et sur leurs fonctions, et en premier lieu sur le cœur, le poumon, les organes digestifs et le système nerveux. Ils distingueront, parmi les cas qu'ils citeront, ceux dans lesquels les améliorations ont persisté, ceux où elles n'ont été que temporaires, et ceux dans lesquels on a été obligé de suspendre le traitement ou d'y renoncer à raison des accidents plus ou moins graves qui sont survenus. Enfin la réponse à la question devra mettre l'Académie dans le cas d'apprécier à sa juste valeur l'emploi des moyens mécaniques et gymnastiques proposés pour combattre et guérir les diverses difformités du système osseux. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 10,000 francs. Les mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1834.

X. PRIX DE STATISTIQUE, fondé par M. de Montyon. Parmi les ouvrages qui auront pour objet une ou plusieurs questions relatives à la statistique de la France, celui qui, au jugement de l'Académie, contiendra les recherches les plus utiles, sera couronné dans la première séance publique. On considère comme admis à ce concours les mémoires envoyés en manuscrit, et ceux qui, ayant été imprimés et publiés, seront parvenus à la connaissance de l'Académie; sont seuls exceptés les ouvrages de ses membres résidants. Les mémoires manuscrits ou imprimés, adressés par les auteurs, doivent être envoyés au secrétariat de l'Institut, francs de port, et remis avant le 1^{er} avril 1834; ils peuvent porter le nom de l'auteur; ce nom peut aussi être écrit dans un billet cacheté joint au mémoire. Le prix consistera en une médaille d'or de 530 francs, et sera décerné dans la séance publique de 1834. — Les concurrents pour tous les prix sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours.

Après ces annonces, le public a entendu la lecture des éloges historiques de Fourier, par M. Arago; de Percy, par M. Flourens.

L'Académie des sciences vient de perdre deux de ses membres, MM. Desfontaines et Boyer. — L'Académie française a élu M. Ch. Nodier en remplacement de feu M. Laya.

LIVRES NOUVEAUX.

Alfiyya, ou la Quintessence de la grammaire arabe, ouvrage de Djémal-eddin Mohammed, connu sous le nom d'*Ebn-Malec*, publié en original avec un commentaire, par M. le baron Silvestre de Sacy; Paris, Imprimerie royale, 1833, in-8; 408 pag.

La Statue vocale de Memnon, considérée dans ses rapports avec l'Égypte et la Grèce: étude historique faisant suite aux *Recherches pour servir à l'histoire*

de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains, par M. Letronne. Paris, Imprimerie royale, 1833, in-4°, xij et 274 pages, avec 3 planches. M. Letronne annonce en ces termes les deux parties de son ouvrage. « Dans la première, qui est historique, je me suis proposé de discuter tous les faits relatifs à la statue vocale de Memnon, et d'en faire sortir une théorie qui embrasse et explique tous les détails de ce curieux problème, dont la solution, inconnue des anciens eux-mêmes, était à peu près désespérée des modernes. La seconde, qui est épigraphique et philologique, contient le texte restitué et l'explication de toutes les inscriptions grecques et latines qu'on lit encore sur les jambes et sur le socle de la statue vocale.... A la suite, j'ai placé, en appendice, les inscriptions que d'anciens voyageurs... ont déposées dans les syringes ou tombes royales de Thèbes. » — Les recherches auxquelles ce volume fait suite, et que M. Letronne se propose de reproduire sous une nouvelle forme, ont été publiées en 1823 (Voy. *Journal des Savants*, février 1823, p. 128; avril, 193-205; juin, 344-358).

Jupiter; Recherches sur ce dieu, sur son culte, et sur les monuments qui le représentent; ouvrage précédé d'un essai sur l'esprit de la religion grecque, par M. Émeric David, membre de l'Institut. Paris, Imprimerie royale, 1833, 2 vol. in-8°, cxcxvj, 349 et 642 pages, avec 3 planches. Pr. 16 fr.; chez MM. Debure, Firm. Didot, Renouard, Treuttel et Würtz. L'auteur pense « que les divinités mythologiques n'étaient que des êtres fictifs et symboliques, sous les formes desquels les anciens avaient caché volontairement leurs dieux réels; que les légendes poétiques offraient une image des actes opérés dans la nature par les véritables dieux; que les fables étaient l'enveloppe de la religion. » Ce système, exposé dans les cxcxvj pages préliminaires, est particulièrement appliqué à Jupiter dans le cours de l'ouvrage.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le *Journal des Savants*. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Relation d'un voyage à la cour de Sinde, par M. James Burnes. (Article de M. Eugène Burnouf).....	Pag. 641.
Recueil des Historiens des Gaules et de la France, tome XIX. (Second article de M. Raynouard).....	654
Les Voyages de Macaire, patriarche d'Antioche, traduits par M. F. C. Belfour. (Article de M. Silvestre de Sacy).....	662.
Théâtre de Plaute, édition et traduction de M. J. Naudet. (Second article de M. Daunou).....	670.
Recherches sur les véritables noms des vases grecs, par M. Théodore Panofka. (Quatrième article de M. Letronne).....	682.
Nouvelles littéraires.....	698.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA, cahier d'octobre. Pag. 591, notes l. 6, ἰσταντα, lis. ἰσταντα. Pag. 597, l. 11, effacez dor. Pag. 603, l. 11, abghènti, lis. donghènti.

JOURNAL DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1833.

ORNITHOLOGICAL BIOGRAPHY, or an Account of the habits of the birds,.... by John James Audubon; grand in-8° de 512 pag. et 100 planches in-fol.

IL y a bien longtemps que l'histoire naturelle ne s'était enrichie d'un ouvrage de la nature de celui que nous nous proposons de faire connaître aujourd'hui. Je crois même qu'aucune partie de la zoologie, à l'exception de celle des insectes, ne possède un travail de cette nature aussi étendu.

Les oiseaux dans tous les pays ont donné lieu à de nombreuses observations isolées : les uns ont étudié les différents moyens auxquels ces animaux ont recours pour se procurer leur nourriture, pour échapper à leurs ennemis ou pour atteindre une proie qui peut se défendre; les autres se sont plus particulièrement attachés à observer la construction des nids, ou les soins que les parents prennent de leur progéniture; ici, on a noté leur chant; là, on a suivi leur migration, etc., et c'est de la réunion de ces faits partiels, plus ou moins fidèlement recueillis et rapprochés, qu'on a composé l'histoire, bien imparfaite encore, des espèces auxquelles ils se rapportent.

Jamais on n'avait consacré plusieurs années à vivre dans les bois pour étudier les oiseaux, jamais on n'avait mis une persévérance de tous les instants à observer leurs actions, à découvrir les ressources que la prévoyante nature a données à chaque espèce pour sa propre conservation et celle de sa famille; car, à l'exception de l'homme, c'est exclusivement là le but direct de la vie de tous les animaux. Or, c'est à ces recherches

que s'est livré M. Audubon, en passant les jours et les nuits au sein des forêts de l'Amérique septentrionale, sans demeure fixe, sans moyens assurés d'existence, vivant, comme les sauvages de ces contrées, de ce que lui offrait le hasard, ou, à défaut, des provisions en bien petite quantité qu'il portait avec lui; mais, soutenu par son zèle et par l'intérêt toujours croissant de ses observations, il a supporté tous les genres de privations et a conduit jusqu'à la fin sa noble entreprise.

Cette entreprise n'avait qu'un but : l'histoire naturelle des oiseaux qui se présenteraient fortuitement à ses observations; ses vues ne s'étendaient point au-delà. Dessiner et peindre avec exactitude chaque espèce dans la situation qui lui est le plus habituelle, près de la plante où elle se rencontre ordinairement, ou bien dont elle se nourrit, et souvent avec le nid qu'elle construit et les œufs qu'elle pond; décrire cette espèce et faire l'exposé des observations auxquelles ses actions de toute nature donnent lieu : telle a été la tâche que s'était proposée M. Audubon, et qu'il a remplie comme elle ne l'avait, je crois, jamais été jusqu'à lui.

M. Audubon n'est cependant point un naturaliste : c'est un peintre habile et un observateur intelligent; mais c'est peut-être précisément parce qu'il était étranger à l'étude de la nature, qu'il doit d'avoir fait un ouvrage d'histoire naturelle original, qu'aucun naturaliste de profession n'aurait probablement eu l'idée d'entreprendre; car l'impulsion que la science a reçue, et à laquelle obéissent plus ou moins tous ceux qui s'occupent aujourd'hui de l'étude des êtres naturels, ne porte pas aux recherches auxquelles M. Audubon s'est livré.

Si cet observateur habile ne dut qu'à lui-même son penchant à l'étude de la nature, son éducation vint ensuite donner à ce penchant la force qu'il a acquise, et engager l'auteur dans la direction particulière que nous le voyons suivre.

Né en Amérique, aux États-Unis, M. Audubon éprouva, tout enfant, le charme que répand autour d'elle la solitude silencieuse des forêts qui couvrent encore une partie de ces vastes contrées; et les instructions d'un père religieux le portèrent de bonne heure à ne voir dans les productions de la nature que les œuvres d'une providence infinie en sagesse comme en puissance. Le besoin de rapprocher de lui des objets auxquels se rattachaient tant de douces émotions, tant de nobles pensées, le porta à cultiver des fleurs et à élever des oiseaux; mais les fleurs et les oiseaux mouraient, et l'empaillage de ceux-ci ne le dédommageait qu'imparfaitement de ses pertes et le consolait mal de la tristesse qu'elles lui faisaient éprouver. Alors il eut l'idée de représenter par un dessin et une peinture fidèles les objets qu'il ne pouvait conserver autrement. Sans

maître, livré entièrement à lui-même, ses premiers essais furent bien imparfaits, mais son talent pour l'art qu'il cultivait ainsi sans conseil s'étant fortement prononcé, il vint en France à dix-sept ans, et les savantes leçons de David achevèrent ce que la nature avait si heureusement commencé: sous un aussi grand maître, M. Audubon devint un peintre habile, et les preuves qu'il en a données ne laissent aucun doute sur la vocation qu'à cet égard il avait reçue de la nature.

Une des preuves de cette vocation, du moins quant à la peinture des êtres naturels, est la persévérance avec laquelle il a surmonté des obstacles qui auraient été bien propres à plonger dans le découragement une autre volonté que la sienne; outre les privations sans nombre qu'il supporta courageusement, nous le voyons, après la perte de deux cents de ses dessins confiés à un ami négligent, et entièrement détruits par les rats, recommencer avec la même résolution et au prix des mêmes peines un travail auquel, par ce malheureux événement, il se trouvait avoir perdu plusieurs des plus belles années de sa vie.

Le talent de l'observation ne lui était pas moins naturel que celui de la peinture. On le voit suivre les espèces qu'il veut connaître dans les plus petites circonstances de leur vie: dans leurs jeux, dans leurs amours, dans leurs combats, dans l'ingénieuse sollicitude qu'ils montrent pour leurs petits; dans la tyrannie des uns, dans la soumission des autres: en un mot dans ces faits nombreux dont la dépendance mutuelle constitue l'admirable économie de la nature; et de tous ces détails naît quelquefois un intérêt que ne surpasse guère celui de l'événement dramatique le plus habilement conçu et le mieux raconté.

Jusqu'à présent cet intérêt, qui n'est presque que de curiosité, est à peu près le seul que l'on ait porté à ce genre de recherches, et il a suffi pour qu'on se soit livré quelquefois avec ardeur aux travaux qui pouvaient l'accroître. Un intérêt plus puissant cependant devrait y attacher les esprits. Ces actions en effet, tout extérieures, ne sont encore que des faits matériels, dont d'autres faits également matériels ont pu être l'occasion; mais dont les véritables causes ne se dévoilent point à la vue. Or sous ces actions, sous ces faits matériels, se trouvent cachés des faits d'une autre nature; des faits psychologiques, causes véritables des premiers, non moins nombreux que ceux-ci, non moins variés et plus importants; car sans les seconds les premiers n'existeraient pas; ce sont eux qui les produisent, qui les déterminent, qui en font le véritable caractère. Il est donc à regretter que cet ordre de faits tout intérieurs, qui constitue la science de l'intelligence générale, la psychologie de la nature, dont la psychologie de l'homme n'est qu'une simple fraction, ne soit encore

devenue l'objet d'aucune étude spéciale et ne constitue pas, comme les faits extérieurs, une des branches de la science de la nature; car sans elle nous ne voyons les êtres animés que sous une seule de leurs faces; et assurément sous la moins importante et la moins belle. Éclairée par ces lumières nouvelles, l'observation des faits matériels en deviendrait plus exacte et plus fidèle. Comme elle expliquerait naturellement ces faits, elle empêcherait de se livrer à des suppositions sur leurs motifs, à des conjectures sur leurs causes; elle écarterait toute conception hypothétique, tout travail d'imagination; elle les montrerait enfin dans toute leur nudité, et comme la vérité demande à être vue.

Les faits nombreux rapportés par M. Audubon seraient sans doute pour cette science nouvelle une source de vérités importantes, car, outre leur nombre et leur variété, ils ont en eux-mêmes une importance incontestable. Quelques exemples, en faisant sentir l'intérêt qui accompagne ces faits, montreront en même temps le talent de l'observateur à qui nous en devons la connaissance.

Toutefois nous ne nous astreindrons pas à traduire littéralement M. Audubon; notre fidélité devra se borner à rapporter exactement ce qu'il a vu; car il trahit trop souvent son ignorance des causes dont je parlais plus haut, et dont il observait les résultats. Si nous rendions toutes ses paroles, si nous n'élaguions pas des articles que nous citerons le faux ou le superflu pour mettre le vrai à découvert, si nous ne substituions pas à son langage toujours métaphorique et souvent exagéré, un langage plus simple, plus précis, nous nous ôterions peut-être les moyens de faire sentir tout ce que son ouvrage contient de richesses, tout ce qu'il y a de lumières à acquérir en le lisant. Seulement, en terminant cet article, nous pourrions donner une traduction textuelle de quelques morceaux de cet ouvrage: par là, en faisant connaître l'esprit dans lequel M. Audubon l'a écrit, nous justifierons le point de vue, moins littéraire peut-être, mais plus scientifique, sous lequel nous l'avons envisagé.

Nous nous arrêterons d'abord à l'histoire de l'aigle à tête blanche: «Lorsqu'on observe cet aigle sur les bords du Mississipi, nous dit M. Audubon, à l'époque où des milliers de palmipèdes, chassés par l'hiver des contrées du nord, viennent chercher dans le voisinage de ce fleuve un climat plus tempéré, on le voit perché silencieusement au sommet des plus grands arbres, parcourant de son regard vif et dur la vaste étendue qui se déploie devant lui; il écoute attentivement les sons qui arrivent de loin à son oreille exercée, et abaisse de temps en temps sa vue sur la terre, comme s'il craignait que les pas légers du faon ne lui révélassent point l'approche de cette timide proie. Sa femelle, perchée du côté opposé,

semble l'encourager à la patience par un cri particulier, poussé à des intervalles plus ou moins éloignés l'un de l'autre. Le mâle répond par un autre cri assez semblable au rire d'un maniaque, et en l'accompagnant d'un déploiement partiel de ses ailes et d'un mouvement en avant de la partie antérieure de son corps. Cependant des canards de toute espèce suivent avec rapidité le courant du fleuve; mais ce ne sont pas eux qu'en ce moment l'aigle a choisis pour sa proie; il est secrètement averti qu'une plus noble victime s'avance. Bientôt on entend distinctement dans le lointain comme le son d'une trompette: c'est la voix du cygne. La femelle, par un cri perçant, donne le signal de l'approche de cet oiseau, et à voir le mâle secouer vivement ses plumes, et les lustrer de quelques coups de bec, on dirait qu'il s'apprête au combat. Dès que le cygne est à sa portée, il se précipite sur lui en poussant un cri sauvage. Celui-ci, à la vue de son ennemi, cherche à plonger avec rapidité dans les flots, mais l'aigle qui suit tous ses mouvements, l'en empêche, en volant au-dessous de lui, et, ôtant ainsi toute voie de salut à sa victime, la force de se jeter au rivage, où elle devient à l'instant sa facile proie. La femelle, qui a suivi tous les mouvements de cette lutte inégale, accourt partager le fruit de la victoire. Plus loin, c'est lorsque le cygne ou d'autres espèces de palmipèdes s'avancent en nageant sur l'élément dans le sein duquel ils peuvent se cacher, que M. Audubon nous présente l'aigle attaché à la poursuite de ces oiseaux. Dans ce cas l'aigle mâle et l'aigle femelle s'unissent et planent menaçants, comme s'ils s'occupaient du choix de leur proie. C'est encore un cygne qu'ils désignent à la mort. A l'instant l'un des deux se précipite comme pour saisir l'oiseau, qui lui échappe en plongeant; mais en même temps que ce premier aigle reprend son vol élevé, le second se précipite à son tour. En ce moment le cygne qui reparaissait sur les flots se trouve forcé d'y rechercher de nouveau son salut. Il plonge ainsi une troisième, une quatrième fois; mais c'est en vain: les serres d'un aigle sont toujours là ouvertes pour le saisir chaque fois qu'il est obligé de venir respirer à la surface des eaux. Fatigué d'une lutte inutile, et désespérant de sauver sa vie en se cachant sous les flots, ce pauvre oiseau cherche une retraite dans les joncs du rivage; mais sa perte n'en est que plus assurée; l'aigle, de sa force prodigieuse, écarte tous les obstacles, saisit sa victime en jetant un cri de joie, la frappe de son bec, lui enfonce ses serres dans le cœur et l'emporte pour la dévorer plus librement avec sa femelle qui le suit.

« Au printemps et en été, continue M. Audubon, cet aigle a recours à
« d'autres moyens pour se nourrir. A cette époque le balbuzard paraît sur
« nos rivages, ou remonte nos larges et nombreuses rivières. L'aigle, qui
« connaît l'habileté de cet oiseau pour la pêche, le suit partout, afin de lui

« arracher par force une nourriture qu'il ne pourrait pas comme lui se
 « procurer par adresse. Pour cet effet, perché sur quelque grande élévation
 « voisine de la mer ou des fleuves, il surveille tous les mouvements du
 « balbuzard, et lorsque cet habile pêcheur s'élève au-dessus des eaux, en
 « tenant un poisson dans ses serres, il le poursuit jusqu'à ce qu'il ait lâché sa
 « proie : alors mesurant d'un œil assuré le temps de sa chute, il atteint et
 « saisit le poisson avant que celui-ci ait pu lui échapper, avant qu'il soit
 « rendu à son élément. »

Les vautours deviennent aussi, comme les balbuzards, les victimes de
 l'aigle à tête blanche ; car souvent il les poursuit pour les forcer à lui
 livrer, en les dégorgeant, les aliments qu'ils se sont procurés. « J'ai eu, dit
 « M. Audubon, un exemple curieux de ce genre. Près de la ville de
 « Natchez, sur le Mississipi, plusieurs vautours étaient occupés à dévorer
 « un cheval mort, lorsqu'un aigle à tête blanche passant auprès d'eux les
 « fit tous voler. Un de ceux-ci s'enfuit en laissant pendre hors de son bec
 « l'extrémité d'un intestin dont l'autre extrémité avait déjà pénétré dans
 « son estomac. C'est ce vautour que l'aigle poursuivit : en vain le fuyard
 « voulait-il jeter la portion d'intestin qu'il avait avalée, tous les efforts
 « furent inutiles et bientôt il fut atteint. L'aigle, saisissant alors de son
 « bec l'intestin libre, entraîna le vautour après lui pendant l'espace de vingt
 « ou 30 mètres ; ils s'abattirent ensuite tous deux, et le vautour, toujours
 « dans l'impossibilité de se débarrasser du fatal intestin, finit à force de
 « coups par être tué. »

Cette lutte de la faiblesse contre la force, l'une ne cherchant qu'à
 échapper ou à se soumettre, l'autre assurée d'avance de sa victoire,
 obéissant toutes deux à cette loi impérieuse et fatale qui condamne une
 moitié de la nature vivante à devenir la proie de l'autre moitié, offre sans
 doute un spectacle plein d'intérêt ; mais il lui manque, pour nous faire
 apprécier toute sa grandeur, de nous montrer les ressorts cachés qui font
 agir les machines intelligentes auxquelles nous le devons, et qui les
 guident dans l'étroite carrière irrévocablement tracée pour elles.

Le dindon sauvage nous présentera des faits non moins intéressants
 que ceux qui viennent de nous occuper, quoique d'un genre tout différent.

Cet oiseau, qui se rencontrait fréquemment autrefois à l'est des Alé-
 ganis, ne se trouve plus en abondance aujourd'hui qu'à l'ouest de ces
 montagnes, au midi des lacs, dans les provinces qu'arrose l'Alabama et
 dans celles qui avoisinent l'embouchure du Mississipi.

Vers le commencement d'octobre, lorsque les graines et les fruits
 commencent à se détacher des arbres, on voit les dindons, divisés en
 troupes de dix à cent individus, les mâles d'un côté, les femelles de

l'autre avec leurs petits, s'avancer vers les riches contrées de l'Ohio et du Mississipi, où une nourriture abondante les appelle. Cette migration se fait toujours à pied, et si ces oiseaux ont recours au vol, ce n'est que quand un danger les menace, ou qu'une rivière leur barre le chemin. Dans ce dernier cas, ils se rassemblent sur les éminences les plus élevées du voisinage, et ils y restent un ou deux jours, comme pour mesurer leurs forces avec l'obstacle qu'ils ont à vaincre. Pendant ce temps, les mâles vont et viennent avec gravité, se rengorgeant et semblant par leurs cris s'exciter mutuellement à élever leur courage à la hauteur des circonstances difficiles où ils se trouvent. Les femelles et les jeunes imitent aussi quelquefois la démarche solennelle des mâles : ils épanouissent leur queue, courent autour les uns des autres en gloussant avec force et en faisant des sauts qu'on dirait extravagants, tant ils paraissent désordonnés. Enfin, lorsque l'air est calme, que tout aux environs paraît tranquille, la troupe gagne le sommet des arbres les plus élevés ; et de là, au signal donné par l'un des mâles, tous prennent ensemble leur volée pour le rivage opposé. Dès qu'ils l'ont atteint, ils se mettent à courir confusément dans tous les sens comme s'ils étaient hors d'eux-mêmes, comme si l'effort qu'ils viennent de faire avait altéré leur prudence habituelle ; car alors ils deviennent aisément la proie des chasseurs.

Dès le milieu de février, ils commencent à sentir les besoins de la reproduction. Si alors deux mâles se rencontrent en cherchant une femelle, ils se livrent des combats acharnés. J'ai, dit M. Audubon, plusieurs fois assisté au spectacle de cette violente rivalité. Ces deux oiseaux, tantôt reculant, tantôt avançant, suivant qu'ils avaient perdu ou repris l'avantage, les ailes tombantes, la queue à demi relevée, les plumes en désordre, se frappaient à coups redoublés des ongles et des ailes ; et si, au milieu du combat, l'un des deux lâchait pied, il était perdu, son adversaire ne le quittait que bien rarement sans l'avoir tué.

C'est vers le milieu d'avril que les femelles s'occupent de leur nid. Il consiste en un creux léger, formé à côté de quelques troncs d'arbres, ou sous des touffes de sumac ou de ronces, dans un lieu exempt d'humidité, et où se trouvent en abondance des feuilles desséchées. Au moment de pondre, la femelle gagne son nid avec une extrême précaution ; il est rare qu'elle y arrive deux fois de suite par le même chemin, et quand elle doit le quitter elle le recouvre de feuilles avec un tel soin qu'il est impossible de le découvrir. Si quelque ennemi passe auprès de cette femelle occupée à couvrir, quand elle croit ne pas être découverte elle se tapit jusqu'à ce que le danger soit éloigné ; elle fuit au contraire si elle croit être vue. Sa sécurité va même, quand elle pense être ignorée, jusqu'à voir

tranquillement élever des barrières autour d'elle, surtout si ses petits sont au moment d'éclorre. « J'ai été une fois témoin, dit M. Audubon, de la naissance d'une couvée de dindons, que je surveillais, dans l'intention de les prendre tous avec leur mère. Pour cet effet, je m'étendis avec précaution par terre, et m'avançais en me traînant lentement jusqu'à quelques pieds du nid. Quoique la mère, au bruit que j'avais fait, sans doute eût éprouvé quelque inquiétude, elle ne s'enfuit point. Je la vis se redresser un moment à demi sur ses jambes, regarder ses œufs non encore éclos avec une apparence de sollicitude, et glousser d'une manière propre aux femelles dans ces occasions. Quelque temps après, se relevant de nouveau, je la vis, les petits étant éclos, écarter avec soin les fragments des coquilles, caresser les petits de son bec, et comme les aider à se soutenir dans les mouvements chancelants qu'ils faisaient pour sortir du nid. Voilà le spectacle touchant dont j'ai un jour été témoin; aussi, renonçant à mon projet, je laissai la mère et ses petits à des soins meilleurs que n'auraient été les miens, aux soins de notre créateur commun. Au moment d'abandonner son nid avec sa couvée, la dinde, après s'être secouée fortement et avoir nettoyé et relustré ses plumes, étendit son cou et tourna sa tête dans tous les sens pour s'assurer qu'elle n'avait à craindre aucun ennemi, et c'est après ces précautions qu'elle se hasarda à faire quelque pas, en gloussant doucement pour maintenir sa jeune famille à la portée de ses ailes et de son regard. »

Ne pouvant rapporter ici toutes les observations intéressantes offertes par ces oiseaux à M. Audubon, nous terminerons celles qui les concernent par l'histoire d'un dindon qu'il avait apprivoisé :

« Quand j'étais à Henderson, sur l'Ohio, dit-il, j'avais, parmi beaucoup d'oiseaux sauvages, un beau dindon mâle que j'avais fait élever sous mes yeux dès son enfance; car je l'avais pris lorsqu'il n'avait encore que deux ou trois jours d'existence. Il était devenu si familier qu'il suivait ceux qui l'appelaient, ce qui l'avait rendu cher à tout le village. A l'âge de deux ans il commença à voler vers la forêt, où il passait la plus grande partie du jour, pour revenir à son gîte à la nuit tombante. Un matin, je le vis s'envoler de fort bonne heure vers les bois, et dès ce jour il ne reparut plus. Allant à quelque temps de là chasser vers les lacs situés dans le voisinage de la rivière Verte, je vis, après avoir marché environ cinq milles, un beau coq d'Inde se placer en avant sur mon chemin, et régler en quelque sorte sa marche sur la mienne : c'était le temps où les dindons sont plus estimés pour la table; j'ordonnai à mon chien de le chasser : celui-ci s'élança plein d'ardeur; mais le dindon eut à peine fait d'y faire attention, et mon chien lui-même, prêt à le saisir, s'arrêta tout à coup, et, tournant vers moi des yeux suppliants, il semblait me demander grâce

« pour un ami. C'était en effet mon oiseau favori, qui m'avait reconnu ainsi que mon chien, et que mon chien lui-même avait reconnu. »

Si l'on cherche dans ces faits, fidèlement observés, mais souvent mal interprétés, à retrouver ces causes d'un ordre supérieur auxquelles nous avons dit qu'il faudrait les ramener, on parviendra peut-être à en découvrir quelques-unes.

Dans les actions auxquelles l'aigle à tête blanche a donné lieu, malgré tout ce qu'elles ont de remarquable, nous ne voyons guère que les effets de quelques-uns de ces penchants primitifs que l'on trouve plus ou moins nombreux chez tous les animaux, et qui pour se satisfaire ont peu besoin des secours de l'intelligence quand ils peuvent recourir à ceux de la force physique. Si cet aigle fait entendre sa voix, c'est pour exprimer des sentiments et non pour provoquer directement à des actions; si nous le voyons vaincre sa proie par des manœuvres habiles, s'il poursuit le balbuzard qui vient de saisir un poisson, et le vautour dont l'estomac est rempli, il ne fait qu'obéir à cette voix de l'instinct qui est en lui et qui joue un si grand rôle dans la psychologie générale; car ces actions ne sont point contingentes ni le résultat de son expérience: il les accomplit dès qu'il commence à agir par lui-même, comme il les accomplira à la fin d'une longue carrière.

Le dindon sauvage, qui se nourrit principalement de graines, doué de penchants aussi nombreux peut-être, et d'instincts aussi variés que ceux de l'aigle, ne nous présente plus ces penchants et ces instincts dans leur nudité première; ils sont en quelque sorte chez lui revêtus d'intelligence; car cet oiseau ne pouvant recourir à la force pour les satisfaire, des moyens particuliers lui étaient indispensables, et il les trouve dans les facultés spéciales dont nous lui voyons faire usage. A l'aide de ces facultés en effet, il peut toujours modifier ses actions conformément aux circonstances où il se trouve fortuitement placé pour les accomplir; et par le rôle que dans ces circonstances elles sont appelées à jouer, elles ne peuvent qu'être intelligentes.

La voix dans cette espèce ne sert pas seulement à provoquer à des actions indéterminées, comme le fait le cri d'effroi qui, après avoir donné le signal de la présence d'un danger à toute une troupe, laisse chaque individu fuir dans la direction qui convient à sa situation du moment. Nous voyons au contraire, dans ce que nous avons rapporté du passage des fleuves, que la voix peut être pour le dindon le signal d'une action qu'elle-même détermine, qui est tout entière dans ce signal, qui pour s'accomplir ne semble avoir besoin d'être précédée par aucun sentiment.

Le combat des dindons mâles, bien différent de celui de l'aigle et du

cygne, n'est pas celui de la force contre la ruse, du courage contre la peur : c'est celui de deux forces égales, dont l'une ne parviendra à l'emporter sur l'autre qu'autant qu'elle saura profiter des avantages qui se présenteront à elle fortuitement dans le cours de la lutte. Aussi quelle attention de la part des combattants soit pour attaquer, soit pour se défendre ! Avec quelle pénétration et quelle promptitude chacun d'eux saisit les fautes de son adversaire ! comme ils savent profiter des moindres circonstances du hasard pour porter des coups plus décisifs ! En effet, la plus violente des passions, la colère portée jusqu'à la fureur, laisse encore assez de liberté d'intelligence à ces oiseaux, pour que, dans leurs combats, le succès soit plus assuré à l'étendue des facultés qui dirigent l'emploi des forces qu'à l'étendue des forces elles-mêmes.

Chez tous les oiseaux, l'instinct, cette intelligence de la Providence, prend une si grande part à tous les actes de la reproduction, à la formation des nids, aux soins qu'exigent l'entretien et la conservation de la famille, depuis le moment de la ponte jusqu'à celui où les jeunes sont de force à être livrés à eux-mêmes, qu'il n'est pas toujours facile de distinguer dans ces actes ce qui est instinctif de ce qui est intelligent. Nous ne chercherons donc point à apprécier les soins de la dinde pour ses petits ; mais tout est volontaire, et par conséquent intelligent, dans la conduite d'un animal apprivoisé envers ceux qu'il connaît et auxquels il est attaché. On ne peut donc dans le jeune dindon qui vient rejoindre son maître au milieu des bois, après une longue absence, méconnaître des actes spontanés de mémoire, d'association, de jugement, de volonté, et les sentiments de confiance et d'affection qu'ont fait naître en lui les bons traitements qu'il a reçus, et la vue habituelle de ceux qui les lui ont fait éprouver.

Parmi les oiseaux, c'est surtout chez les espèces soumises à l'instinct de la sociabilité que la nature a ordinairement multiplié les moyens de communication par les modifications de la voix. Les observations de M. Audubon sur le collin de Virginie nous font connaître à cet égard des détails curieux.

Quand les individus de cette espèce, qu'on trouve toujours réunis en troupe, prennent spontanément leur vol, ils suivent tous la même direction, et ne se séparent que, quand surpris par un ennemi, ils se dispersent pour lui échapper ; mais dès que le danger s'est éloigné et qu'ils ont repris terre, obéissant à la voix bien connue de leur chef, ils se dirigent vers lui, et la troupe est bientôt reformée. Les individus égarés poussent deux sons forts, le premier plus court et plus bas que le second : ceux de la troupe répondent, et ils ne tardent pas à se réunir les uns aux autres. Lorsque la vue d'un objet inquiète ces oiseaux, ils s'en éloignent en faisant entendre

un bruit sourd et en courant de branche en branche; si l'inquiétude devient plus grande, ce bruit se transforme en un grasseyement répété à de très-courts intervalles; et ils fuient la queue étalée, la crête relevée et les ailes pendantes, cherchant un asile dans quelque buisson, ou sous le feuillage de quelque arbre déraciné. Le cri d'amour, plus fort et plus net que tous les autres, qui se distingue à une grande distance, consiste, chez les mâles, en trois sons dont les deux derniers sont les plus élevés et qui réunis peuvent être rendus par les syllabes *ah bob ouaïte*. Le chant ordinaire de cette espèce, celui qu'elle fait entendre comme tant d'autres oiseaux font entendre le leur, sans qu'aucune cause extérieure paraisse le provoquer, est un sifflement clair, composé de trois sons, le premier et le dernier d'égale longueur, et celui-ci moins fort que l'autre, mais plus élevé que le moyen, qui a le moins d'étendue.

L'instinct, considéré comme une force aveugle qui pousse les animaux à agir constamment de la même manière dans un cercle rigoureusement tracé, ne semblerait devoir être exposé à des aberrations que dans le cas d'altération des organes; car, d'après l'idée qu'on a communément de l'instinct, on ne peut guère en attribuer les effets qu'aux fonctions d'un organe qui, comme ceux de la vie végétative, ne dépend pour leur exercice que de la santé du corps. A en juger cependant par des faits assez nombreux, on serait conduit à penser qu'il n'en est point à beaucoup près ainsi, et que l'instinct est susceptible de modifications très-profondes par des causes tout à fait étrangères aux causes organiques. Nous trouvons, dans celles des observations de notre auteur qui se rapportent à cet ordre des phénomènes, un fait que nous citerons, parce qu'il en est peu qui montrent la corruption de l'instinct portée à un aussi haut degré, sans le concours d'aucune action sur les organes.

Une espèce de troupiale, que les Américains nomment *purple-grakle* ou *crow-black-birds*, est naturellement porté à vivre en société. En automne, ces oiseaux se réunissent pour passer des provinces du nord dans celles du sud. M. Audubon nous dit qu'alors ils forment des troupes innombrables, lesquelles couvrent jusqu'aux plus petites branches des arbres qui ceignent les vastes forêts de ces contrées, se nourrissant des graines et des fruits sauvages dont la terre à cette époque est abondamment couverte, et vivant en paix les uns avec les autres. « Dans l'hiver de 1821, « ajoute-t-il, je pris un grand nombre de ces oiseaux, ainsi que beaucoup « d'autres espèces, pour les envoyer vivants en Europe. Je réunis tous mes « prisonniers dans une vaste cage où je les nourris avec beaucoup de soin. « Pendant plusieurs jours rien ne troubla l'harmonie qui régnait entre eux; « mais bientôt la scène changea; un beau matin les purple-grakle se jetèrent

« sur les autres oiseaux avec tant de violence que je fus obligé de les retirer
 « et de leur donner une cage où ils se trouvassent seuls. Ce changement
 « ne suffit cependant pas pour les rendre à leurs penchans naturels, à leur
 « attachement réciproque ; quoique tous de la même race, les plus forts s'en
 « prirent aux plus faibles, qui furent impitoyablement tués, et jamais dans
 « l'état de liberté je n'avais vu les grakles attaquer même des oiseaux d'autres
 « espèces que la leur, et à plus forte raison leur donner la mort. »

Les détails nombreux dans lesquels entre M. Audubon sur les oiseaux qu'il observe et dont il décrit les actions, en nous faisant connaître une foule de faits propres à confirmer ou à rectifier les idées qu'on a pu se faire sur les causes efficientes de ces actions, nous rappellent un autre ordre ou une autre série de faits dont il n'est pas encore possible d'assigner la raison, et dont les causes par conséquent restent enveloppées d'un voile épais. Nous en avons déjà eu un exemple dans ces mouvements irréguliers du dindon, dans cette agitation tantôt grave, tantôt vive sans motifs apparents, à laquelle il se livre avant et après le passage des rivières.

Les observations de M. Audubon nous offriraient encore beaucoup de faits du même ordre ; mais il en est un plus singulier que tous les autres, que nous ne pouvons nous défendre de rapporter ici, quoique nous ne le devions pas à notre auteur ; c'est qu'il nous montre encore mieux que ceux que nous pourrions tirer de l'*Ornithological Biography*, un exemple de ces faits sans but concevable et sans cause apparente, qui exerceront peut-être longtemps en vain la perspicacité des psychologues. Ce fait remarquable se trouve dans l'ornithologie de Wilson, et c'est au savant et exact Mitchill qu'on en doit l'observation. Le coq de bruyères à ailerons forme en automne et en hiver des troupes de dix à vingt individus ; mais dès les premières influences du printemps, ces troupes se divisent ; les individus de sexe semblable se séparent, un mâle s'associe à une femelle, et ils restent ainsi unis deux à deux jusqu'à ce que leurs petits n'aient plus besoin de secours. Pendant que les femelles couvent et que les mâles attendent que les petits soient éclos pour aider à les nourrir, on voit de temps en temps ceux de tout un canton, au nombre de quarante à cinquante, se rassembler dans un lieu uni et découvert, mais caché, dans une espèce de champ clos que les Anglo-Américains nomment *scratching-places* (place de l'égratignement), à cause des résultats du spectacle dont il doit être le témoin. Dès la pointe du jour, ces coqs, qui paraissent être venus pendant la nuit, descendent dans l'arène qu'ils ont choisie et commencent par passer et repasser en se pavanant les uns devant les autres ; leur cou est relevé, ils en redressent les plumes ; leur queue s'étale en éventail, leur démarche devient lente et apprêtée comme celle du dindon : on dirait qu'ils s'excitent

et se défont au combat. En effet bientôt la lutte commence, la voix, d'abord faible, est devenue aiguë et discordante, chaque individu choisit un adversaire, les coups d'ailes, de bec, d'éperons, sont portés et rendus, de nombreuses égratignures en résultent, et il vient un moment où l'agitation et le désordre sont à leur comble; cependant le soleil s'est élevé sur l'horizon, et ses rayons ont pénétré jusqu'au théâtre de ce singulier combat. A la vue de cette lumière, les combattants semblent éprouver l'effet d'une pluie abondante et glacée, leur colère s'apaise aussitôt, chacun d'eux quitte son rival, et tous après avoir secoué leurs plumes s'en retournent paisiblement à leur famille pour venir quelques jours plus tard se livrer de nouveau à un exercice semblable, c'est-à-dire tout aussi cruel, et en apparence tout aussi vain.

En multipliant les faits on pourrait peut-être faire ressortir des observations de M. Audubon une psychologie animale presque tout entière, ou du moins telle qu'elle peut être déduite aujourd'hui des connaissances qu'on possède sur l'histoire naturelle des animaux; mais nous bornerons nos citations, sous ce point de vue, à ce qui précède. Nous pensons que ce que nous venons de rapporter suffira pour faire comprendre l'importance du travail de M. Audubon, et l'intérêt qui s'attache à ses observations de mœurs chez les oiseaux. Il nous reste cependant, pour faire complètement connaître l'esprit dans lequel a été conçue l'*Ornithological Biography*, à donner la traduction littérale d'un morceau de cet ouvrage. Nous tirerons notre citation des premières pages de l'article qui a pour objet l'oiseau moqueur. C'est un de ceux où M. Audubon s'est complu davantage à exercer de toutes les manières son talent de peindre :

« C'est dans les lieux où le magnolia élève son tronc majestueux couronné
 « de feuilles toujours vertes, et décoré de milliers de fleurs odoriférantes;
 « c'est dans les lieux où les forêts et les prairies sont ornées de fleurs qui
 « réfléchissent toutes les couleurs et toutes les teintes, où l'oranger embellit
 « de ses fruits dorés les jardins et les bosquets, où des bignonias variés
 « entrelacent leurs tiges grimpantes autour du *stuartia* à fleurs blanches et,
 « s'élevant encore au-delà, enveloppent le sommet des plus grands arbres,
 « accompagnés par les branches innombrables de la vigne qui pendent en
 « festons sous le feuillage épais des bois; c'est dans les lieux où règne un
 « éternel printemps, où se rencontrent à chaque pas des fruits de toute
 « espèce, où en un mot il semble que la nature se soit arrêtée, lorsqu'elle
 « parcourait la terre, pour répandre d'une main libérale les germes d'une
 « si grande richesse et d'une si admirable beauté, que j'essaierais en
 « vain de les décrire; c'est dans ces lieux que l'oiseau moqueur a dû fixer
 « son séjour pour y faire entendre ses chants. Mais où rencontrer cette

« terre fortunée ? sur le rivage de ce grand continent, où l'Europe envoya
 « ses fils aventureux pour en dépouiller les sauvages habitants, et trans-
 « former en champs fertiles un sol négligé; dans la Louisiane enfin, où la
 « nature semble avoir réuni avec prodigalité ses productions les plus parfaites:
 « c'est là qu'il faut venir comme moi pour entendre les chants d'amour de
 « l'oiseau moqueur. Voyez-le voltiger autour de sa femelle avec la légèreté
 « d'un papillon: sa queue est légèrement épanouie, il s'élève dans l'air,
 « décrit un cercle, et, s'abaissant de nouveau, s'approche de celle qu'il aime,
 « les yeux brillants de plaisir; car elle vient de lui promettre d'être à lui
 « et de n'être qu'à lui; remontant alors de nouveau plein d'orgueil et de
 « joie, il célèbre sa conquête par ses chants les plus variés et les plus
 « mélodieux. »

Ce morceau, qu'il n'a fallu pour le rendre en français que traduire mot à mot, fait voir que M. Audubon a non-seulement voulu instruire ses lecteurs; mais de plus qu'il a voulu leur faire partager les sentiments divers qu'il éprouvait à la vue du spectacle de la nature, sentiments où dominent toujours ceux de l'admiration et de la reconnaissance, mais qui le portent trop souvent à identifier la nature avec lui-même, et à voir sous les actions qu'il décrit les mobiles qui, dans des situations analogues, le feraient agir lui-même. Une fois cependant qu'on est prévenu de cette disposition de son esprit, la lecture de son ouvrage devient aussi instructive qu'agréable.

Quant à la connaissance des espèces, il n'est assurément aucun ouvrage qui soit plus propre que celui de M. Audubon à en donner une idée complète; car non-seulement il décrit fidèlement et avec méthode ses oiseaux, mais de plus il les représente de grandeur naturelle avec leurs couleurs imitées autant que l'art le plus parfait peut le faire, et si minutieusement qu'il a compté leurs plumes. Sous ce rapport son ouvrage a atteint un degré de perfection qui ne sera jamais surpassé, et que même on cherchera bien rarement à atteindre; car cette perfection en élève le prix au point que les grandes bibliothèques seules peuvent l'acquérir.

C'est cette perfection qu'il a surtout eue en vue dans son travail de pure ornithologie, c'est-à-dire celui qui n'avait pour objet que la connaissance des oiseaux et non point celle des rapports qu'ils ont entre eux. Ces rapports n'ont été en effet pour lui le sujet d'aucune recherche. Il a laissé le soin de leur appréciation aux naturalistes qui étaient plus à portée que lui d'embrasser l'ensemble de la classe des oiseaux, et en cela il a encore montré cette rectitude d'esprit, cette droiture de jugement qui se manifestent de tant de manières dans tout le cours de son bel ouvrage.

Nous ne devons point oublier d'ajouter que notre auteur ne s'est pas absolument borné à parler des oiseaux. Sa vie aventureuse l'a mis en

présence d'une foule de faits ou d'événements étrangers à ceux qui faisaient l'objet principal de ses recherches, et son goût de naturaliste, comme son imagination de poète, ont dû le porter à les décrire ou à les peindre. En effet nous trouvons dans son ouvrage la description sommaire de quelques mammifères et de quelques plantes, le tableau d'un ouragan, celui d'une prairie, celui de l'Ohio, etc. etc., et chacun de ces tableaux étrangers à ceux de la vie des oiseaux se trouve placé parmi ceux-ci de manière à les diviser en groupes composés de cinq histoires d'oiseaux, M. Audubon ayant voulu soutenir l'attention de ses lecteurs en la partageant sur des peintures d'objets de natures différentes.

FRÉDÉRIC CUVIER.

CHRESTOMATHIA Schahnamiãna : in usum scholarum edidit, annotationibus et glossario locupletè instruxit Joann.-Aug. Vullers, philol. doctor., etc. Bonnæ, 1833, xij et 267 pag. in-8°.

ON ne peut assurément qu'applaudir à l'idée qu'a eue M. Vullers, aujourd'hui professeur à l'université de Giessen, de réunir dans un seul volume divers fragments du célèbre poème de Ferdousi, connu sous le nom de *Schah-naméh*. Quoique nous possédions aujourd'hui une édition complète de ce poème, cette édition est d'un prix beaucoup trop élevé pour que les jeunes gens qui suivent les écoles puissent se la procurer; elle n'est d'ailleurs accompagnée d'aucun des secours nécessaires à une semblable étude. M. Vullers, en joignant aux textes qu'il publie un dictionnaire, où tous les mots qui se rencontrent dans ces mêmes textes sont expliqués, fournit aux étudiants un moyen de parvenir à l'intelligence de ces textes, moyen qui, sous certains points de vue, est préférable à une traduction, parce qu'il exerce utilement leur mémoire et leur jugement. D'ailleurs, ce n'est point ici un livre destiné aux commençants, et l'on doit supposer qu'avant de s'exercer sur les vers de Ferdousi, ceux qui feront usage de ce recueil auront déjà acquis une connaissance suffisante de la langue persane, par la lecture de quelques ouvrages en prose, tels que les fragments de l'histoire de Mirkhond publiés jusqu'ici, et l'*Anthologia persica*, et par celle du Gulistan, livre mêlé de prose et de vers, mais dont la poésie offre peu de difficultés. Peut-être aurait-on désiré qu'au lieu de réimprimer des morceaux qui ont déjà été publiés, et même l'ont

été avec des versions écrites en latin, en français ou en eût choisi d'autres portions du même poëme. Mais c lui a été impossible, à l'époque où il a conçu l'idée procurer aucun exemplaire manuscrit du *Schah-namèh*, les fragments qu'il a réunis dans ce volume, et d'une manière tellement fautive qu'il était difficile de se trouvaient que dans des collections, telles que les et les *Notices et extraits des manuscrits*, et par point à la portée de la jeunesse des universités. Il n'avait pas non plus à sa disposition l'édition de M. Turner Macan.

Parmi les morceaux réunis dans ce volume, il s'étranger à Ferdousi : c'est un fragment d'un poëme le *zou-namèh*, poëme qui est écrit dans un style semblable au *namèh*, et qui contient les aventures romanesques de *Barzou*, petit-fils de Roustam. Ce fragment, tiré d'un manuscrit de la bibliothèque royale de Paris, avait été publié par M. Koseg des *Mines de l'Orient*.

M. Vullers a appliqué à la critique des textes persans le moyen de la prosodie, moyen qui avait été négligé par les précédents auteurs de fragments; il a cependant laissé encore, à cet égard, à corriger, comme je le montrerai plus loin. Dans ce volume, il a rangé les mots persans sous leurs racines, ce qu'on ne fait pas, et de plus il a fréquemment indiqué les analogies avec le sanscrit. Il y a aussi compris tous les mots qui se trouvent dans le *Schah-namèh*, laquelle fait partie des *Fragments de Zoroastre*, publiés à Paris en 1829, par M. Meunier. Les fragments publiés sont accompagnés de quelques observations. Dans ce volume on trouve un très-petit nombre de notes et de quelques passages obscurs ou difficiles. Nous regrettons que ces notes ne soient pas un peu plus nombreuses; car il est certain que dans les passages où le Glossaire ne suffira pas pour faire saisir la pensée du poëte, quelques-uns même où les traductions exercées peuvent conserver des doutes sur le véritable sens, dans ces endroits qui sont en petit nombre, M. Vullers a eu recours aux secours des lecteurs, en leur offrant ou une traduction ou des notes sur leur interprétation. Les étudiants qui se sentent une difficulté réelle aiment à savoir qu'il y a effectivement une difficulté réelle qu'ils ont peine à comprendre un nœud difficile à délié, est réduite à trancher.

Je vais maintenant parcourir les divers fragments que réunit ce volume, et indiquer un petit nombre de corrections qui me semblent indispensables : je pourrai aussi y joindre quelques observations d'une autre nature, à mesure que l'occasion s'en présentera.

Le premier fragment, qui avait été publié d'une manière très-incorrecte par M. Wilken, dans la Chrestomathie qu'il a jointe à ses *Institutiones ad fundamenta linguæ persicæ*, concerne d'abord l'entrevue de Darius et d'Alexandre, qui, sous le déguisement d'un ambassadeur, s'était rendu au camp du monarque persan, afin de connaître par lui-même la force de l'armée ennemie ; puis, le récit des deux batailles où l'armée de Darius fut défaite par celle d'Alexandre. Ce fragment est celui pour l'édition duquel M. Vullers a eu le plus de secours.

Le poète, dépeignant la surprise et l'admiration que causa aux seigneurs qui entouraient Darius, l'aspect du prince macédonien qui se présentait comme ambassadeur d'Alexandre, s'exprime ainsi :

همه نامداران فرو ماندند — برو در نهان آفرین خواندند

ز دیدار واز فر و فرهنهنگ اوی زبالای وزشاه و آهننگ اوی

« Tous ces hommes illustres furent stupéfaits, ils lui donnèrent tout
« bas des louanges, à cause de son aspect, de son air majestueux, et de sa
« belle prestance, à cause de sa haute taille, de ses bras, et de son
« déportement. »

Si l'on en croit M. Vullers, dans son Glossaire, فرو ماندن signifie ici non pas *demeurer stupéfait* متخیر شدن, mais *se tenir dans une place inférieure*. Le poète aurait dit là sans doute une chose bien inutile, puisque, dans le vers précédent, il avait dit que Darius, ayant fait introduire le soi-disant ambassadeur, l'avait fait asseoir auprès de son trône. D'ailleurs, l'éditeur n'a pas fait attention que le vers suivant, à cause de son aspect, etc. exprime le motif de l'étonnement des seigneurs persans, et des éloges qu'ils faisaient en eux-mêmes de toute la personne d'Alexandre, et que ز دیدار dépend aussi bien et même effectivement plus de فرو ماندند, que de آفرین خواندند. Mais une chose plus surprenante, c'est qu'il ait préféré dans le dernier hémistiche وزشاه زبالای, à cause du cheval de main et du roi, à la vraie leçon qu'avait donnée M. Wilken, et qui signifie à cause de sa haute taille, de ses bras, c'est-à-dire de son encolure. Assurément le poète n'a pas supposé qu'Alexandre fût entré à cheval dans la tente du roi des rois.

Le 32^e distique de ce fragment se lit dans les divers exemplaires venus

à la connaissance de M. Vullers, avec beaucoup de variantes n'est satisfaisante. M. Vullers, par conjecture, en rétablit ain hémistiche :

که با فرو بخت نشان تو کیست

en sorte que le distique entier signifie : « Darius lui dit : Quel « et de quelle famille descends-tu ? car quel est l'homme qui « en majesté et en bonne fortune ? »

Je doute que le mot *bonne fortune*, soit effectivement faut lire ; mais ce que je veux faire observer, c'est qu'en ad leçon, il est nécessaire de lire *و بختت* ou bien *وبا بخت*. Je m'ar plus volontiers sur cette observation, qu'elle s'applique à plusi où l'on retrouve la même faute contre la prosodie. Sans doute qui doit avoir prononcé, pour avoir le nombre nécessaire de syl *wébakhti*, a cru, ou que la voyelle accidentelle qui termine ce être longue ou brève au gré du poète, ou qu'on pouvait subsi irrégulier *فاعول faoulo* au pied régulier *فاعولن* ; mais ces deux sont fausses : aucun pied irrégulier ne peut être admis ici, et qui est douteuse quand elle exprime un rapport d'annexion noms, comme dans *نامر نوشیروان nami Nouschiréwan* (*Nouschiréwan*), ou l'union d'un nom avec un adjectif qui l diatement, comme dans *نامر نیکو nami nicou* (*la bonne* est invariablement brève lorsqu'elle est purement accidentel ainsi dire euphonique, étant substituée au *djezma*, et n'exer fonction grammaticale.

Ainsi, p. 6, l. 13, au lieu de *پیامر*, il faut lire *پیامرا*, ou, ce q *پیامم* ; p. 20, l. 6, au lieu de *سپاه شد آراسته*, pour rétabli qui manque, il faut lire *شد بر آراسته* ou bien *شد آراسته* *هش* l. 2, on n'aura point la mesure exacte, si, au lieu de *ز آهرمین* *ز آهرمین* et la même correction est nécessaire p. 38, l. 4 et *رسان* p. 65, l. 15, laissera aussi la mesure défectueuse, si l'on r avec l'édition de M. Turner Macan, *رسان تا بمن* à *رسان بمن* ; pareille observation doit faire lire *بختت و بختت*, au lieu de *ت* p. 98, l. 2, par la même raison, et de plus pour que la rime soit e de *کامگار* on lira *کامگاری*, ou mieux encore *کامگاری بود*. J encore la même observation critique à la p. 5, l. 9, *فرو بالای او* *سخن گفتی فرو بالای او*, et où il faut certainement lire *او* *فرو بالای او* si je ne regardais l'omission du *و* comme une simple faute typ

Je ne sais par quelle raison l'éditeur a préféré, en deux endroits de la p. 11, une mauvaise leçon à celle que lui offraient quelques exemplaires. Le poète, après avoir raconté qu'Alexandre, se voyant reconnu, sortit de la salle du festin, monta incontinent à cheval, et s'enfuit à toute bride, ajoute que Darius, ne voyant plus l'étranger, envoya sur-le-champ quelqu'un pour veiller auprès de la tente d'Alexandre, mais qu'il était trop tard. M. Vullers a imprimé ainsi :

چو دارا سر افسر او ندید

et sans doute il a prononcé : *tchou Dārā sērī ēf-sēr ou ō nēdīd* (quand Darius ne vit plus l'extrémité de la couronne, ni lui). La leçon de l'un des manuscrits de Paris, citée en note par l'éditeur, چو دارا سر و افسر او ندید, quand Darius ne vit plus sa tête et sa couronne, et que, à la faveur des ténèbres, il eut disparu, etc., me paraît beaucoup meilleure, et elle est encore autorisée par la mauvaise leçon qu'a suivie M. Wilken, chez lequel on lit سر او افسر او. Faisons observer que, par *couronne* افسر, il ne faut pas entendre exclusivement la couronne ou le diadème royal : il est évident qu'Alexandre, déguisé en ambassadeur, n'avait pas pris les insignes de la royauté.

L'autre réforme que je propose s'applique à la *lig. 13*, où, sans aucun doute, il faut lire avec M. Wilken

شب تیره بد راه نشناختند

il était nuit obscure, ils ne reconnurent pas le chemin, et non pas, comme M. Vullers, *بر راه*, parce que le verbe *شناختن* ne régit point son complément par la préposition *بر*. M. Vullers a cru que *شب تیره* était employé adverbiallement. Je pense que la construction persane est analogue à cette construction allemande : *es war die finsterste Nacht*, ou à cette tournure française, *il était nuit fermée*.

Je trouve à la p. 13 un passage où les exemplaires du *Schah-namèh* sont très-peu d'accord entre eux. Les chefs de l'armée des Grecs protestant de leur dévouement à la cause d'Alexandre, qui ne peut manquer de triompher de son adversaire, lui adressent ces paroles :

ز شاهان که یار بدین یار تو بمردی و بالا و دیدار تو

« Entre les rois quel est celui qui soit doué de la même force que toi, de cette bravoure, de cette taille, d'un aspect tel que le tien ? »

Au lieu de *یار* quelques manuscrits portent *بار*, leçon que M. Vullers a

admise, mais à laquelle on ne saurait donner un sens convenable. Sans doute il n'a pas fait attention que *يار* répond parfaitement à *يارد*, et il ne s'est pas souvenu que *يار* qui signifie *ami*, *compagnon*, signifie aussi *force*, *puissance*, et en effet il a omis cette dernière acception dans son Glossaire.

La page 15 m'offre encore un distique où le nouvel éditeur s'est mal à propos écarté de la leçon de M. Wilken. Le poète, décrivant l'ordre de bataille de l'armée de Darius, dit que *la cavalerie était placée en arrière, et les éléphants en avant* :

سواران جنگی پس و پیل پیش

Au lieu de cela M. Vullers lui fait dire que *la cavalerie était en avant, derrière les éléphants* :

سواران جنگ از پس پیل پیش

ce qui me semble moins naturel, et donne à la construction persane une tournure gênée.

La page 20 me paraît exiger trois corrections; j'en ai déjà indiqué une que réclame la mesure du vers; la seconde a pour objet cet hémistiche, ligne 7 :

ببود اندر آن بومر بر چار ماه

M. Vullers n'a pas reconnu ici le mot composé *وبومر* qu'on écrit aussi *بومبر*, comme on écrit *مرزوبومر* et *مرزوبومر* et *خا نومان* et *خاتمان*; il a cru que *بر* était une préposition, et, se fondant sur ce seul passage, il a dit dans son Glossaire, que cette préposition servait à indiquer la durée, *tempori notando*, ce qui est, je crois, sans exemple. Ma troisième observation tombe sur la l. 11, où le nouvel éditeur a substitué, par conjecture, *بیش باز آمدند* à *بیش باز آمدند*. *Scripsi*, dit-il, *بار*, *ex conjecturâ, nam vulgaris lectio* *باز mihi suspecta est*. Puisqu'il s'agit ici des grands, qui, après avoir pris la fuite dans la première bataille, *revinrent* se réunir auprès de Darius, rien n'est mieux placé que *باز آمدند*, *redierunt*.

Je ne sais pourquoi, p. 21, M. Vullers a écrit le nom de Persépolis *اصطخر*, au lieu de *صطخر* ou *سطخر*, qu'exigent la mesure et la rime; sans doute, il a prononcé *estakhar* *اصطخر*; mais il est évident qu'il faut prononcer *sétakhr* *صطخر*, puisque, dans l'autre hémistiche, la rime est *fakhr* *فخر* et non pas *fakhar* *فخر*.

Le distique suivant, p. 21, donne lieu à une observation importante pour la grammaire et la prosodie. On le lit ainsi :

فرستاده رفت بر هر سوی بهر نامداری و هر بهلوی

Puisque le mot نامدار a pris le *ی* d'*unité*, il est évident qu'il en doit être de même de بهلو, et, par une conséquence nécessaire, qu'il faut écrire بهلوی. Le premier hémistiche doit donc aussi, pour la rime, se terminer par سوی. Les deux syllabes سو و سوو sont douteuses, de leur nature, comme, چو, تو, etc.; ici, elles sont brèves. Si l'on voulait écrire سوی و بهلوی, la dernière syllabe serait nécessairement brève, ce qui serait contraire à la mesure, qui exige ici une syllabe longue.

Le second fragment du *Schah-namèh* que nous offre le recueil de M. Vullers avait été publié, avec une traduction allemande, par M. Sam. Günther Wahl, dans le tome V des *Mines de l'Orient*. Il contient les aventures de l'enfance de Salser, fils de Sam. Salser étant venu au monde avec des cheveux blancs, Sam, son père, l'avait fait exposer dans un lieu désert; mais, par une disposition toute particulière de la Providence, l'oiseau gigantesque Simorg l'avait recueilli et élevé dans son nid, avec ses petits. Quand Salser fut devenu grand, Sam, instruit en songe que ce fils qu'il avait dévoué à la mort existait, se mit à sa recherche, et la même puissance qui avait sauvé la vie à cet enfant le rendit au repentir et aux vœux ardents de son père.

En divers endroits de ce fragment, M. Vullers a rectifié les erreurs de la traduction de M. Wahl. Souvent aussi, il a corrigé le texte donné par ce savant, en se servant de l'édition *in-folio* de Calcutta. M. Vullers cependant me paraît s'être trompé parfois dans le choix qu'il a fait entre diverses leçons, ou dans les corrections qu'il a hasardées par conjecture. Ainsi, p. 29, l. 12, au lieu de بیشی, il faut absolument lire بیشی; p. 30, l. 2, M. Wahl et les éditeurs de Calcutta avaient eu raison d'écrire وز آهر چمن, et c'est à tort que le nouvel éditeur critique cette leçon comme contraire à la mesure, tandis qu'il pêche lui-même contre la mesure en écrivant بهشمشیر بهشمشیر باریم, *ib.* l. 5, comme on lit dans les *Mines de l'Orient*, dans l'édition *in-fol.* de Calcutta et dans celle de M. Turner Macan; il n'a pas fait attention que le verbe یازیدن *manum porrigere extenso brachio*, est précisément le mot propre qui convient ici, et il a eu tort de ne pas le comprendre dans son Glossaire; p. 31, l. 15, au lieu de کی il fallait écrire کئی, comme l'a fait M. Turner Macan. Il ne fallait pas, p. 39, l. 2, substituer بخندید à بخندند; car, en supposant, comme le fait M. Vullers, que le singulier ici fût préférable au pluriel, il faudrait lire بخندد et non بخندید.

puisqu'il s'agit d'une chose future, *irridebunt me magnates orbis*; mais alors la mesure serait altérée. Je ne crains point d'affirmer que la leçon de l'édition de Calcutta, یا نهنگ, était préférable à celle de M. Wahf با نهنگ, adoptée par cet éditeur dans ces vers, p. 46, ligne dernière, et p. 47, l. 1^{re} et suivantes :

که برخاک و بر سنک شیر و پلنگ چه ماهی بآب اندرون یا نهنگ
 چه بچه را پروراننده اند ستایش بیزدان رساننده اند

« Car, sur la terre et sur les rochers, le lion et le tigre; dans l'eau, soit le poisson, soit le crocodile, tous nourrissent leurs petits, et font parvenir jusqu'à Dieu le tribut de leur reconnaissance. »

C'est contre l'analogie que M. Vullers écrit, p. 69, l. 13, et dans son Glossaire, بنوی de nouveau : le mot nouveauté étant l'abstrait de nouveau qui se prononce نو, et non pas نُو, l'analogie exige qu'on prononce et qu'on écrive, comme l'a fait M. Turner Macan, نُوِي, et non pas نُوِي.

J'ajouterai encore, relativement à ce même fragment, quelques observations d'un autre genre.

Le poète, après avoir raconté le trait barbare de Sam, qui avait fait exposer son fils dans un lieu désert, loin de la vue des humains, s'exprime ainsi :

بدر مهر بپرید و افگند خوار جفا کرد بر کودک شیر خوار
 یکی داستان زد برین شیر پیر کجا کرده بود بچه از شیر سیر
 که گرمی ترا خون دل دادی سپاس ایچ بر سرت نهاده
 که تو خود مرا زنده همچون دلی دلم بگسلد گرزمن بگسلی
 دد و دام بر چینه از آدی بسی مهربانتر بروی زی

M. Vullers a rejeté le dernier distique, comme interpolé. Je ne puis être de son avis, et je le conserve, en adoptant la leçon de M. Turner Macan. Voici maintenant la traduction de ces cinq distiques :

« Le père, renonçant à tout amour paternel, a usé d'une brutale cruauté envers l'enfant à la mamelle. Un vieux lion qui avait un petit, sevré du lait de sa mère¹, a dit à cette occasion les paroles que voici : Quand

¹ Le texte dit seulement, qui avait rassasié de lait son petit. Je crois que le poète a voulu dire qu'il l'avait sevré, parce qu'il opposait l'état de ce lionceau à celui de Salsar, qui était encore شیر خوار, c'est-à-dire à la mamelle.

« même je te nourrerais du sang de mon cœur, je n'exigerais de toi pour
 « cela aucune reconnaissance; car, vivant, tu es toi-même pour moi
 « comme mon cœur, et si je venais à être séparé de toi, mon cœur serait
 « déchiré. Sur toute la face de la terre, les animaux, soit domestiques,
 « soit sauvages, sont bien plus tendres envers leurs petits que ne l'est
 « l'homme envers sa progéniture. »

Ce passage peut, ce me semble, arrêter un étudiant, auquel il devra paraître singulier que le poète introduise ici un lion, adressant des paroles de tendresse à son lionceau, et j'aurais désiré qu'une courte note, en développant la pensée du poète, indiquât la liaison des idées. Sans doute, le poète veut dire que les animaux les plus sauvages n'auraient pas commis une atrocité pareille à celle de Sam, et qu'il était bien éloigné d'une pareille barbarie ce lion qui, ayant un lionceau déjà assez grand pour se passer du lait de sa mère, lui continuait encore ses soins paternels, tandis que Sam abandonnait un enfant nouveau-né, et dont l'existence dépendait du lait de sa nourrice: tant il est vrai, conclut le poète, que les bêtes féroces sont plus fidèles que l'homme aux sentiments de la nature!

L'observation que je fais ici s'applique à plus d'un passage, et il est bon de remarquer que, dans le poème de Ferdousi, il n'est pas rare que, pour bien saisir l'ensemble du sens, il faille suppléer les idées intermédiaires.

M. Vullers, à l'occasion d'un vers de ce même fragment, p. 42, remarque que l'affixe de la 3^e personne, *ش*, fait aussi la fonction de nominatif ou sujet du verbe, ce que j'ai fait observer ailleurs dans ce journal, en rendant compte d'un ouvrage de M. Vullers lui-même; il ajoute qu'il en est de même des affixes de la 1^e et de la 2^e personne, *ت* et *م*. Je suis assez porté à le penser, et je crois même en avoir trouvé un exemple, en ce qui concerne l'affixe de la 1^e personne, dans l'épisode de *Sohrab*; je n'en ai encore trouvé aucun quant à l'affixe de la 2^e personne, et je me garderais bien de donner cela pour une chose certaine.

Dans la dernière partie de ce fragment, le poète raconte que *Minotchêhr* qui régnait alors sur l'empire de Perse, instruit que *Sam* avait retrouvé son fils *Salsar*, les appela l'un et l'autre à sa cour. Ici, p. 59, M. Vullers rejette comme une interpolation deux distiques, qui me semblent au contraire devoir être admis pour mieux lier le récit, et dont le second même, ayant pour rimes le nom d'un héros nommé *Zérasp* *زر اسپ* (car c'est ainsi qu'il faut lire et non *زرشپ*) et celui du feu ou pyrée *Adher Gushasp* *آذر کشسپ*, me paraît ne pouvoir guère appartenir qu'à Ferdousi. C'est certes une chose bien difficile que d'appliquer la critique au *Schah-namèh*; mais, par cela même, on ne saurait y apporter trop de réserve.

Je pourrais encore indiquer quelques critiques de M. Vullers auxquelles j'accéderais difficilement.

Sam expose à Minotchèhr toute l'histoire de Salsar; il lui dit que la montagne sur laquelle réside le Simorg, ce que cet oiseau a fait pour et comment ce fils, *si digne d'estime, avait d'abord été traité avec mépris par son père* :

از کار سمرغ و گوه بلند وز آن تا چرا خوار شد ارجمند

یک بد و سامر یل باز گفت

M. Vullers s'est complètement trompé ici, en réunissant en un mot *چرا خوار*, et croyant, comme on le voit par son Glossaire, qu'il devait être traduit par *pascens* : le sens est *quarè despectus fuit*.

Le 3^e et dernier fragment du *Schah-namèh* contient la commission du médecin Barzoui ou Barzouyèh dans l'Inde, et de la date qu'il fit du livre de Calila. J'ai publié le premier ce morceau, dans le X des *Notices et extraits des manuscrits*, et c'est de là que M. Vullers a tiré son passage. La collation du texte, tel que je l'ai fait imprimer dans l'édition de M. Turner Macan, donnerait lieu à un assez grand nombre de remarques critiques; mais M. Vullers n'ayant point eu cette dernière à sa disposition, quoiqu'il la cite quelquefois, je me bornerai à de légères variations.

La première concerne le 1^{er} distique de ce fragment, qui, comme on l'a dit avec raison M. Vullers, appartient au récit précédent, dont elle est la clôture. La seconde est relative au 168^e hémistiche (*p. 81*), où M. Vullers a cru nécessaire pour la mesure, d'écrire *دیگ نوشین روان* au lieu de *بی‌آورد بنزدیک* que portait mon édition. Mais, en cela M. Vullers est trompé : quelle que soit celle des deux leçons qu'on adopte, la seconde est exacte. En adoptant celle que j'ai suivie, on doit prononcer *bēnzēdi-ki nōuschīn rēwān*. Dans l'édition de M. Turner Macan on a écrit *بی‌آمد بر شاه نوشیروان*, ce qui donne aussi la mesure.

Le dernier des fragments de poésie contenus dans ce recueil se rapporte au *Schah-namèh*, j'en renvoie l'examen à un second article.

SILVESTRE DE SACY

RECHERCHES sur les véritables noms des vases grecs et sur leurs différents usages, d'après les auteurs et les monuments anciens, par M. Théodore Panofka, secrétaire de l'Institut de correspondance archéologique, etc.; 1 vol. in-fol. de 64 pages, avec 8 planches.

DERNIER ARTICLE.

Je terminerai par ces observations sur la *cylix*, la *phiale* et le *rhyton* la revue que j'ai entreprise de cet ouvrage. J'ai tâché de montrer, par l'examen des passages relatifs à trois vases seulement, combien de textes restent à éclaircir, et quels secours peuvent se prêter mutuellement la philologie et l'archéologie. Je désire que le grand nombre de notions obscures et de termes difficiles qui ont été examinés à propos de cet ouvrage donne à quelques-uns de nos antiquaires, qui sont en même temps philologues, l'idée de reprendre un à un les noms des vases, et de discuter comparativement tous les textes qui s'y rapportent.

Je vais maintenant résumer cette discussion et en indiquer le résultat final. Parmi les noms des vases, on ne peut guère appliquer, avec une certitude suffisante, à des vases d'une forme connue, que les noms qui se rapportent à une même forme générale; la plupart des variétés nous échappent et se confondent entre elles, tant par le grand nombre d'expressions synonymes employées, soit à diverses époques, soit à la même époque, mais en des pays différents, que par les changements arrivés dans la signification des mots. Telle est la difficulté du sujet, difficulté insurmontable, à mon sens, et dont l'auteur de ce livre paraît ne s'être pas douté.

Ainsi, l'on sait parfaitement la forme générale de l'*amphore* ou *diota*; on reconnaît même celle qui s'appelait *panathénaique*; mais il est impossible de dire ce qui distinguait, et par conséquent d'appliquer avec certitude les termes dont les anciens se sont quelquefois servis comme équivalents du mot *amphore*, tels que *crossos*, *hyrcé*, *calpis*, *hydrie*, *cados*, *stamnos* (et leurs diminutifs), *antlia*, *antléter*, *antlétérion*, *hypantlion*, *bicos*, *ampotis*, etc., noms qui désignent tantôt des espèces d'*amphore*, tantôt des vases entièrement différents.

On en peut dire autant de *pithos* et de ses dérivés *pitharion*, *pithacné*, *pithacnion*. On connaît une des formes du *pithos*; mais ces mots ont été employés pour des vases fort différents de figure et de grandeur.

Ceux qui servaient à verser le vin ou l'eau s'appelaient *chous*, *choïdion*, *prochous*, *prochytes*, *prochoé*, *prochoïs*, *prochoidion*, *œnochoé*, *épi-*

le *scyphus*¹, le *bromias*², le *cyathus* et la *cyathis*³; la *scaphe*⁴ et le *scaphion*, étaient au contraire des vases droits et plus ou moins profonds; mais les distinguer est à peu près impossible.

Il l'est tout autant de savoir quels étaient les vases appelés *manès*, *dinos*, *mastos*, *kylindros*, *hyrcé*, *plemochoé*, *prosoputta*, *canastron*,

¹ L'auteur cite le passage de Didyme d'où il résulte que les vases de l'espèce du *scyphus* allaient en se rétrécissant par en bas (κάτωθεν εἰς στενὸν συνήχθαι), et cependant il prend pour le *scyphus* le vase n° 42, qui est au contraire fort large par en bas; d'après ces paroles, il est évident que Didyme croyait que le *scyphus*, comme le *ciborium*, avait une forme analogue aux n°s 43, 34 et 45, auxquels M. Ed. Gerhard applique en effet le mot de *scyphus* (*Mon. dell' inst. arch.* pl. xxvii, n°s 46, 48). M. P. assigne également une forme précise au *scyphus* *héracléotique*, celle d'un vase à base large. On ne saurait dire quelle forme avait ce vase, mais on sait qu'il n'a pas pu avoir une base large, quoique un peu différent des autres (ἔχουσι μὲν πρὸς πύξ ἄλλους διαφορὰν). Selon Athénée (p. 500 a), quelques-uns reportaient l'origine de son nom à Hercule. Ils ont fait là quelque confusion: car Ἡρακλεωπῶς est l'adjectif dérivé de Ἡρακλεώτης, ethnique de la ville d'Héraclée, et doit indiquer un vase fabriqué dans cette ville (cf. Bentei, *Resp. ad Boyl.* p. 64 Lennep.); dans l'autre cas, il faudrait Ἡρακλειος. On connaît l'épigraphe d'un de ces vases (*Athen.* p. 782, b.), représentant la prise de Troie:

Γεθμίματα Παρράσιου, πύγα Μυός ἐμμί δὲ ἔργον
 Ἰλίου αἰπινᾶς, ἀν' ἔλον Διάκιδαι.

M. P. veut qu'on mette une virgule après πύγα, qu'on joigne Μυός avec ἐμμί; cela ne peut être, car alors le génitif Ἰλίου αἰπινᾶς ne tiendrait à rien. ἔργον, comme l'ont déjà remarqué (Schweighæuser ad h. l. Ath. — Jacobs, *Anthol.* tom. XIII, p. 764), signifie le *sujet* de la représentation. Le sens est: «J'ai été dessiné par Parrhasius, et ciselé par Mys; mon sujet est la prise de la haute Ilion par les Æacides.» — ² De ce *bromias*, on ne sait rien, sinon qu'il était semblable aux plus longs *scyphus* (ὅμοιον πῶς μακροτέρους σκύφοις), désignation tout à fait contraire à la forme que lui assigne M. P. Je ne vois pas non plus sur quelle autorité il avance que le *bromias* était consacré à Hercule; il a voulu dire apparemment à Bacchus, puisque le nom de βρομιάς n'est qu'un dérivé de βρόμος, épithète de ce dieu. — ³ Le vase appelé *cyathis* par M. Panofka ne répond en rien au texte d'Athénée. Pour la forme du *cyathus*, il renvoie à sa pl. vii, n° 5: mais là il n'y a ni *cyathus*, ni n° 5. M. Ed. Gerhard donne à la *cyathis* les formes entièrement différentes n°s 46, 47, qui conviennent à un vase à boire beaucoup mieux que celle qui lui est attribuée par M. P., laquelle n'y convient pas du tout. Mais pourquoi ne serait-ce pas un *scyphus* aussi bien qu'un *cyathus* ou une *cyathis*? — ⁴ M. Ed. Gerhard attribue au vase n° 23, que M. P. a appelé *dinos* sans raison (plus haut, p. 614), le nom de *scaphé*, ce qui s'accorde parfaitement avec nos observations (p. 400, 401) sur le sens le plus ordinaire de ce mot; car il en avait plusieurs, ce qu'il ne faut pas perdre de vue. Il y avait des *scaphés* hautes et droites, μακράς; il y en avait d'évasées et grosses, ερηγύλαι (*Pollux*, x, 103).

canoun¹, holmos², pella, pellis, pelike, therron³. Toutes les attributions que fait à cet égard ou moins chimériques; et il en est qui sont entières que les textes, sans nous mettre en état de dire certains vases, nous montrent clairement qu'ils ont l'usage qu'il leur assigne. Tels sont l'isthmion, l'holcion, le lébès à trois pieds, la scaphion, le tryblion, la cōnis, le dinos, le maïades, les cylix argienne, naucratite, lépaste, therron.

¹ Ces deux noms sont donnés comme synonymes du nom d'un vase plat (Hésych. et Glos. vet.). De la basse latinité, d'où vient le mot populaire petite mesure de vin. — ² Rien ne prouve mieux la forme de ce vase que de voir M. P. lui donner la figure. M. Ed. Gerhard la forme sphérique du n^o 23. Ici M. P. de la vérité, puisque le vase est donné comme ayant la forme d'un petit céras. Or il n'y a rien de moins sphérique que le céras chez les Lacédémoniens, était un vase militaire, comme le céras à boire. Celui que M. P. prend pour le cothon, d'après Athénée et de Plutarque, serait au contraire entièrement d'un autre usage. Au reste, ce mot, comme celui de cothon, un vase à boire, n'importe quelle forme (Archilochus, ce que prouvent suffisamment l'expression ἐλθεῖν ἐπί τῳ, XIII, 583 b.), les verbes κωθωνίζειν et συγκωθωνίζειν κωθωνοποιός, φιλοκωθωνιστής, πολυκωθων, etc. — ³ Ce mot est chez les Attiques, où il désignait un vase rustique. Πρόαρον est un composé de προ et αρον, et se explique par τρυβλίον μέγα. Selon M. P. on a confondu ce qui n'est pas et ne peut pas être, et il n'est aucunement la forme d'une grande χύτρα. Le mot αρον, probablement un verbe ἀρω, αρω, et que l'adjectif αρος qui signifie utilis est sans doute, comme d'autres de même espèce, un mot qui a commencé par avoir un sens général. M. P. cite à l'article Ἀράκων, φιάλην καὶ ἀράκην, qui se rapporte à φιάλη, et ἀράκη ont pour origine ἀράσσω, dont un des sens est de là ἀρακτῆρ, ἀμικτῆρ, glose du même Hésychius, donc dans quelque dialecte de la Grèce un vase rustique, il faut corriger d'après cela cette glose d'Hésychius: ἀράκων ne tient à rien; les copistes ont transposé l'I et le T; lisez donc ἐξ ἀρακτῶν ἐκ φιαλῶν. Le mot ἀράκη (783 a.), donne comme synonyme de φιάλη, Schweighæuser doute avec raison que ce soit un autre vase, ἀλάστρον (de lex. Hesych. p. 90), correction forcée, puisque φιάλη et ἀλάστρον désignaient deux vases différents. APOKALON, je lis, avec un faible changement, APAKION ou APAKION, diminutif de ἀράκη. Si le mot appartenait

phiales *omphalote*, *acatos*, *phthois*, les *scyphus*, le *bromias*, le *cyathus*, la *cyathis*, l'*épascion*.

Certains vases, dont M. P. croit connaître parfaitement la forme, n'ont jamais existé; tels sont *isthmos*, *isthmion* (amphore), *hydrisque panathénaique*, *hydrisque corinthiaque*, *ascos*, *choné cothonides*¹.

Quant aux termes tout poétiques, tels que *dépas*, *dépastron*, *cypellon*, *amphicypellon*, *aleison*, *cissybion*, *kélébé*, et à la *nestoris*, on a vu que les anciens grammairiens eux-mêmes n'ont jamais su quels vases ils représentaient.

Ainsi, après comme avant le livre de M. P., il n'y a encore qu'un fort petit nombre de noms qu'on puisse appliquer avec quelque certitude: ce sont les termes généraux d'*amphore*, de *lécythus*, de *cylix*, de *phiale* et de *rhyton* ou *cérasa* (ainsi que les noms tirés des têtes d'animaux qui terminent cette espèce de vase), outre les dénominations particulières d'*amphore panathénaique*, d'*alabastron*, de *cantharos*, de *lébès*; encore ne faut-il pas perdre de vue que les deux derniers noms¹, comme celui de *cratère*², ont été appliqués à des vases fort différents.

Or, les archéologues connaissaient depuis longtemps la valeur de tous ces mots; et ils s'en servaient pour désigner les mêmes vases. Parmi ceux que M. P. a cités, je n'en vois que deux dont l'attribution certaine lui soit due: ce sont l'*hémitomos*, vase presque sphérique, se séparant par la moitié, et formant deux portions de dimension égale et de forme semblable (pl. n° 49), et le *kernos*, décrit par Athénée³ comme se composant de *cotylisques* soudés ensemble. M. P. en donne le dessin. Encore doit-on remarquer qu'il y en a de plusieurs espèces⁴, où les petits vases affectent des formes très-différentes: tantôt ils ont des anses, une base

admettre l'o et lire ἀργύρον ou ἀρόριον, puisqu'ils changeaient fréquemment l'α en ο.

¹ Je ne sais où M. P. a pris ce nom. Il cite le passage de Suidas: προχέω τῆ ἐπιχύσει, ἢ ἀγγεῖον πρὶ εἰς πύρον ἐπιπέθειω καὶ σωροῖδεσσι, où il n'est et ne peut être question de χύμη, qui désigne un entonnoir ou un creuset; ἐπίχυσσις signifie à la fois l'action de verser et le vase même. On en a la preuve dans l'expression de Phylarque: ἢ δὲ ἐπίχυσσις χαλκῆν (Athen. iv, 142, d.), où ἐπίχυσσις signifie προχέω, sur quoi M. P. reprend mal à propos Casaubon et Schweighæuser. Il en est de même du mot οἰνοχέον, d'après Héychius: οἰνοχέον (lis. οἰνοχέν), τὴν κατάχυσσιν, τὸ ἀγγεῖον. — ² Cela est prouvé, pour le *cantharos*, par le passage d'Amipsias, d'où il résulte que le vase servait dans le jeu du cottabus (ap. Athen. xi, 493; d.); sur quoi M. P. dit: Quomodò autem cantharis ancylarum vice ad cottabum usi fuerint non perspicio. Tout simplement Amipsias avait en vue un vase d'une autre forme. — ³ Je ne serais pas surpris que ce vase eût été celui auquel Aristarque rapportait la φιάλη ἀμφίθετος d'Homère. Il est en effet parfaitement ἀμφίθετος, puisque, de quelcôté qu'on le pose, il présente le même aspect. — ⁴ xi, p. 477, f.

au véritable sens de ces textes, qui le plus souvent ne peuvent être compris, on l'a vu, qu'au moyen de rapprochements pris dans les auteurs des diverses époques de la grécité. Or, cette opération exige une lecture très-étendue, une grande habitude de la critique verbale, et une connaissance approfondie des variations d'une langue qui a été parlée et écrite pendant tant de siècles, et qui a subi l'influence de tant de causes diverses. L'auteur s'est fié à ses connaissances archéologiques, qui, en matière de vases grecs, sont des plus recommandables; mais il a trop négligé ce qui, en pareil sujet, devait en être la base essentielle, la critique philologique; du moins il s'y est montré fort inhabile, ce qui m'a surpris d'autant plus que, dans sa préface, il paraît y prétendre, et déclare y attacher une grande importance. En effet plus de sept cents textes qu'il a pris la peine de citer au long, de corriger et d'expliquer, prouvent qu'il reconnaît toute l'utilité de la philologie, mais on ne peut lui savoir gré que de l'intention; car s'il existe peu de livres où l'on ait cité tant de passages grecs, il n'en existe pas non plus où l'on en ait tant cité sans les comprendre, et tant corrigé contre les principes de la langue et de la versification grecques. Mon but, dans cette analyse, étant d'éclaircir des points obscurs et de fixer l'état d'une question curieuse, et non pas de relever inutilement des fautes, ce qui n'apprend rien à personne, je n'ai indiqué que celles qui, se rencontrant sur mon chemin, me paraissaient avoir de l'importance pour l'archéologie, et me fournissaient l'occasion d'expliquer ou de corriger des passages difficiles ou corrompus; mais j'aurais pu faire de semblables remarques sur presque tout le reste. Si j'en avertis, bien à regret, les savants qui citent ce livre sans l'avoir étudié, c'est qu'il leur importe de se tenir en garde contre des erreurs qui pourraient se propager, par suite de l'estime, méritée à beaucoup d'égards, dont jouit l'auteur auprès des archéologues; surtout quand ils voient des hommes, comme M. Ed. Gerhard, profonds hellénistes et archéologues habiles, traiter son livre de *fondamental*¹. N'a-t-on pas été jusqu'à faire un reproche aux savants éditeurs du nouveau *Thesaurus linguæ græcæ* de n'avoir pas su profiter des richesses philologiques contenues dans le livre de M. Panofka? Bien leur a pris pourtant de ne s'en pas servir. L'intérêt de la science exigeait réellement qu'on opposât des observations motivées à tous ces éloges dictés par l'amitié ou par la prévention.

L'auteur de ce livre a tout ce qu'il faut pour prendre une revanche signalée, et il la prendra dès qu'il voudra soumettre son érudition

¹ « L'opera applaudita, l'opera *fondamentale* del signor Panofka, » expressions de M. Ed. Gerhard dans les *Annali dell' Instit.* III, p. 223. On a vu que, sauf quelques points de détail, il suit en général les principes de ce livre.

étendue, son imagination active et son esprit pénétrant à une méthode régulière et analytique, seul moyen de diminuer les chances d'erreur, puisqu'il est impossible de s'y soustraire entièrement. C'est alors que ses facultés et ses talents tourneront à l'avantage réel de l'archéologie, qu'il aime et qui attend beaucoup de ses travaux ultérieurs. Remuer une science est chose facile et sans utilité : l'important est de la faire marcher ; et pour cela il ne suffit pas de mettre en avant ces aperçus brillants et hasardés qu'un homme d'esprit a toujours à son service ; il faut *établir des idées justes et vraies* ; car, quelque peu importante que soit une idée, une fois acquise elle sert à en acquérir d'autres. Un seul texte bien éclairci ou corrigé d'une manière indubitable, un seul monument bien expliqué, un seul détail du vaste édifice de l'antiquité bien restauré, exige plus de connaissances réelles, et profite plus à la science que tel gros livre, dans lequel on touche à tout pour montrer une érudition oiseuse et banale, mais où l'on n'établit aucune vue nouvelle et utile par des recherches originales ; ou que tel autre dans lequel vous ne trouvez que des résultats fantastiques, propres seulement à séduire ceux dont l'imagination est vive, le jugement faible et le savoir léger.

LETRONNE.

HISTOIRE des Français, par M. G. C. L. Sismondi de Sismondi, correspondant de l'Institut de France, etc. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Treuttel et Würtz, 1833, tome XVII (François I^{er} et Henri II, années 1538-1555), 592 pages in-8°. Pr. 8 fr.

M. de Sismondi, dans le sixième tome de son ouvrage¹, a conduit l'histoire du règne de François I^{er} jusqu'au milieu de l'an 1538 : le volume que nous annonçons embrasse les neuf dernières années de ce règne et les huit premières de celui de Henri II. Les récits y sont distribués en six grands chapitres. Le premier raconte l'entrevue de François I^{er} et de Charles-Quint à Aiguemortes, le voyage de l'empereur traversant la France pour aller réprimer la rébellion des Gantois, le procès de l'amiral Chabot, les disgrâces du connétable de Montmorency et du chancelier Poyet, l'établissement des jésuites, l'assassinat des agents français Frégosse et Rincon en 1541, et la rupture des négociations avec Charles-Quint. Il s'agit dans le deuxième de l'entrée de Tavannes à La Rochelle et du jugement

¹ *Journal des Savants*, juin, 1833, p. 350-360.

prononcé contre les habitants de cette ville, de l'alliance entre l'empereur et le roi d'Angleterre, des nouvelles charges créées et vendues par François I^{er}, de la victoire de son armée à Cérisoles, de l'invasion de la Champagne par Charles-Quint, de la terreur que son approche inspirait aux Parisiens, et de la paix signée à Crépy le 18 septembre 1544. La ville de Boulogne livrée par Coucy-Vervins aux Anglais, la Picardie et la Champagne ravagées par les ennemis, les premières séances du concile de Trente, le renouvellement des persécutions religieuses en Allemagne et en France, les massacres exécutés à Cabrières et à Mérindol, la mort de Luther, celle de Henri VIII et celle de François I^{er} à Rambouillet le 31 mars 1547, tels sont les principaux événements que le troisième chapitre expose.

Les trois suivants concernent Henri II. Entre les matières traitées dans le premier, on distingue le crédit qu'obtinent le connétable de Montmorency et Diane de Poitiers, l'abus qu'ils en firent, le duel de Jarnac et de La Chataigneraie, les négociations avec la Turquie, l'ambition des Guise, la translation du concile général à Bologne, l'*Intérim* de Charles-Quint, la proscription des huguenots en France, la révolte de la Guienne, les rigueurs exercés contre les Bordelais, l'énergique réclamation d'Estienne de la Boétie, la reprise des hostilités autour de Boulogne-sur-Mer, et la restitution de cette place à la France par le traité de 1550. L'avant-dernier chapitre du volume offre surtout le tableau de l'incapacité de Henri II, et du progrès de la puissance des Guise : le président Liset et le chancelier Olivier sont disgraciés ; les intrigues en Turquie recommencent ; le concile revient à Trente ; Henri achève d'abolir la liberté d'écrire et d'imprimer. La trahison lui livre Metz : il tente vainement de s'emparer de Strasbourg. Un traité qui se conclut à Passaw en 1552 sous le nom de *paix publique* promet des droits égaux aux deux religions qui divisent l'Allemagne.

A l'exception de la prise et de la ruine de Téroüanne, les faits que retrace le dernier chapitre appartiennent plus aux annales de l'empire et de la Grande-Bretagne qu'à notre histoire. Ce sont en effet les tentatives de l'empereur pour reprendre Metz, la révolution opérée contre lui à Sienne en 1552, la mort du roi d'Angleterre Édouard VI, la déposition de Jeanne Grey et sa fin tragique, l'avènement de Marie Tudor et ses premières fureurs, le supplice de Servet à Genève, l'affaiblissement extrême de Charles-Quint et son abdication en 1556.

Tous ces faits sont trop généralement connus pour qu'il y ait lieu d'en faire ici de plus longues mentions. M. de Sismondi en a puisé les détails aux véritables sources, c'est-à-dire dans les actes authentiques et dans les relations des témoins. Il n'indique aucun document jusqu'à présent ignoré ; mais il fait un judicieux usage de tous ceux que Ribier, Rymer, Dumont,

Fontanon, Léonard, MM. Flassan, Isumbert et plus
 dans leurs recueils de lettres, de traités, de lois et de
 avec autant de soin et plus de précaution les
 Bellay, de Vieille-Ville, de François de Rabutin, de
 Villars, de Gaspard de Tavanès, de Michel Castel
 en appréciant ces divers témoignages avec une équité
 historien y recherche les éléments de ses propres
 « mémoires, dit-il, Vincent Carloix, secrétaire de
 « Rabutin, homme d'armes dans la compagnie du
 « suivi Henri II dans la campagne d'Alsace : deux ans
 « et François de Boivin, baron du Villars, secré-
 « combattu en Italie. Carloix est un bas flatteur
 « d'autre pensée que de faire valoir la noblesse
 « crédit à la cour, le bon conseil et la vaillance d
 « sont souvent fausses, ses faits quelquefois con-
 « permet pas de lui accorder une entière confia-
 « mieux connaître la cour et les mœurs du te-
 « piquantes et souvent dramatiques. François de R
 « qui non-seulement n'a pas la prétention de com-
 « cabinets, mais qui même ne cherche point à co-
 « paigne de ses chefs ou la conduite de la guerre
 « observateur, il regarde le pays qu'il traverse, et
 « lui : il est modeste et de bonne foi, il ne cher-
 « lui-même et n'altère point la vérité pour relever
 « duc de Nevers. Blaise de Montluc, qui dans sa
 « moires d'après ses souvenirs, avec toute la ro-
 « mais avec la naïveté et l'originalité d'un homme
 « même de grandes choses, prétend avoir voulu
 « jeunes guerriers par son expérience, tandis qu'il s
 « de la scène et qu'il s'attribue tout l'honneur de
 « baron du Villars enfin est plus homme d'état qu'
 « quoiqu'il ne perde aucune occasion de faire val
 « réchal auquel il était attaché ou ses propres
 « intéressant par les lumières qu'il jette sur les fac-
 « l'incapacité de la cour. »

M. de Sismondi a consulté non moins utiles
 riques plus étendus publiés au XVI^e siècle par Arn
 Beaucaire; au XVII^e par de Thou et Mézerai, et
 Garnier; il a étendu cet examen à ce qu'ont écrit s
 et M. Rœderer, et à tout ce qui concerne ce monar

dans les annales particulières de l'Aquitaine par Bouchet, de la Provence par Nostradamus et par Bouche, de la Bretagne par Dom Taillandier, de la Savoie par Guichenon. Sleidan, Théodore de Bèze, Fra-Paolo, Rinaldi lui ont fourni des éclaircissements sur les querelles religieuses, sur les affaires ecclésiastiques. Il a mis à contribution beaucoup d'autres écrivains étrangers à la France, ou d'historiens des contrées voisines, Paul Jove, Marco Guazzo, Bernard Segni, Adriani, Paul Paruta, Scipione Ammirato, Bizari, Malavolti, Giannonc, Muratori, chez les Italiens; Alfonso de Ulloa, Sandoval, Mariana, Miniana, Ferreras, chez les Espagnols; les histoires de Charles-Quint et de l'Écosse par Robertson; celles des îles Britanniques par Buchanan, Rapin Thoyras, Hume et Makintosh; de Genève par Jacob Spon, du Danemarck par Henri Mallet. Les auteurs cités dans ce volume sont au nombre de plus de soixante, y compris ceux dont les ouvrages tiennent moins directement au genre historique, comme la République de Bodin et quelques pages d'Estienne de la Boétie.

Pour l'ordinaire, M. de Sismondi se contente de citer ces divers livres, de renvoyer aux récits qu'ils contiennent et d'en recueillir la substance; mais il copie quelquefois des pages entières de certains mémoires du temps; et ces transcriptions textuelles, entremêlées à ses propres récits, remplissent plus d'un huitième du volume qu'il vient de publier. Peut-être n'y a-t-il point là d'excès; car on aime à retrouver de temps en temps des expressions originales qui perdraient à être traduites en un langage plus moderne. Cependant lorsque ces vieux textes se multiplient, et surtout quand ils occupent chaque fois de longs espaces, ils peuvent nuire à l'unité de la composition où ils s'introduisent, en rompre le cours, y jeter plus de disparates que de lumière et d'intérêt. Sans doute ils sont les matériaux primitifs d'un grand corps d'annales; mais le but d'une histoire de France ou des Français est précisément d'offrir au lecteur les résultats des recherches auxquelles ils ne sauraient se livrer eux-mêmes. Telle est la nature de l'instruction historique, qu'elle ne peut se propager que par les soins de ceux qui, après l'avoir péniblement acquise, consacrent d'autres veilles à la revêtir des formes élégantes et pures qui la doivent rendre universellement accessible. Les ouvrages de M. de Sismondi sont du nombre de ceux qui rendent le plus honorablement ce service: il serait à regretter qu'ils parussent autoriser par quelques exemples certaines méthodes nouvelles qui ne sont pas les siennes, et qui, plus commodes aux auteurs que profitables au public, rabaisseraient de plus en plus parmi nous ce genre important de littérature.

Si nous entreprenions l'examen des détails que ce volume rassemble, nous aurions à rendre de fréquents hommages à l'exactitude des récits, à

l'équité des jugements, à la profondeur et à la justesse des observations. François I^{er} y est un peu moins durement traité que dans le tome XVI : il est représenté pourtant comme un indolent et capricieux despote, déjà vieillard à 44 ans, atteint de la maladie honteuse qui durant les neuf années suivantes devait lui ravir par degrés ce qui lui restait de facultés morales et de forces physiques. Il élève et disgracie ses ministres, abandonne les plans qu'il vient d'adopter, brise les instruments dont il s'est servi; toute cette partie de son règne se passe en alternatives d'alliances et de guerres avec Charles-Quint, avec Henri VIII. Il n'y a de constant dans sa politique intérieure et extérieure que l'imprudence et l'infidélité. Les Gantois lui firent en 1539 des propositions qu'il avait provoquées en se déclarant, dans un lit de justice, résolu à soutenir ses droits sur leur ville. Non-seulement il rejeta leurs offres, mais il s'empressa de révéler à l'empereur ce que, sous le sceau du secret, ils lui avaient appris de leurs projets et de leurs espérances. M. de Sismondi approuve le refus de seconder leur entreprise, et condamne le déloyal abus de leur confiance, sans dissimuler pourtant que cette délation a été célébrée comme un trait magnanime par quelques historiens. Il aurait pu faire une mention particulière de Gaillard¹, qui s'épuise en éloges d'une trahison si lâche et la trouve plus héroïque, plus admirable que la conduite de Camille à l'égard du maître d'école des Falisques, et de Fabricius avertissant le roi d'Épire des coupables desseins du médecin Timocharès.

François I^{er} continuait d'être le violent persécuteur des protestants de France et le fauteur de ceux d'Allemagne. On a cru voir de la contradiction entre ces deux iniquités : le nouvel historien montre qu'elles procédaient d'une même erreur. Persuadé que la religion réformée était l'ennemie des gouvernements, il la voulait à la fois extirper de ses propres états, et propager dans ceux d'un rival avec lequel il ne s'est jamais réconcilié de bonne foi, lors même qu'il lui livrait les secrets des Belges, et qu'il lui faisait en France le plus magnifique accueil. Cette conduite n'est insensée que parce que la perfidie et la déloyauté sont en effet de bien faux calculs, qui amènent presque toujours des malheurs : toute l'histoire de François I^{er} en offre la preuve.

L'un des effets de sa fausse politique fut d'opérer une alliance entre ses deux plus redoutables ennemis, Charles-Quint et Henri VIII. Celui-ci vint en 1544 assiéger Boulogne, dont le gouverneur, Jacques de Coucy, sieur de Vervins, gendre du maréchal de Biez, capitula, malgré les habitants, le 14 septembre, quatre jours avant la signature du traité de Crépy. Ver-

¹ *Hist. de François I^{er}*, tome III, in-8°, page 278, 279, 280.

gratuitement élevé au rang des *grands rois* par Brantôme, est relégué parmi les mauvais et faibles princes, au-dessous même de son père. François avait du moins quelque goût pour les beaux-arts, quelque sentiment de leur importance : il ambitionnait les louanges des écrivains ; et quoiqu'ils fussent trop disposés à les lui prodiguer, le désir de les mériter pouvait influencer sur sa conduite, tempérer ses vices, et parfois lui inspirer des résolutions généreuses. Henri n'aspirait qu'à obtenir, à bien plus bas prix, les compliments des seigneurs et des dames de sa cour : ses talents étaient de monter à cheval, de jouter, de chasser, de jouer à la paume ; il brillait dans ces futiles exercices par la force ou l'adresse, et dans sa frivole société par des attitudes ou manières gracieuses. Son incapacité politique était si profonde qu'il paraît en avoir eu la conscience. Il laissait Montmorency, Diane de Poitiers, les Guise, régir ou troubler son royaume. Son habile épouse, Catherine de Médicis, se tenait encore dans l'ombre, supportait sans murmure le crédit d'une rivale indigne de sa colère, se réservait pour d'autres époques, et loin de compromettre par des essais prématurés sa puissance future, n'en jetait qu'en secret les trop solides fondements. Ce fut le connétable qui en 1548 sévit avec une horrible cruauté contre les malheureux Bordelais ; il en fit pendre, brûler, rompre vifs, cent quarante. De Thou, après avoir raconté ces exécutions révoltantes, ajoute qu'Estienne de la Boétie en prit occasion de composer l'opuscule intitulé : *le Contr' un ou de la servitude volontaire*. Cet écrit d'un jeune homme de dix-huit à dix-neuf ans est si remarquable, que M. de Sismondi a cru devoir en donner des extraits que nous ne transcrivons point : le livre entier a été plusieurs fois imprimé à la suite des *Essais de Montaigne*¹.

La Guienne, où le sel semblait être un présent de la nature, repoussait comme illégal un impôt dont l'avaient affranchie d'anciens privilèges solennellement jurés ; elle réclamait énergiquement le maintien d'une franchise qu'une longue habitude rendait nécessaire à l'industrie du pays. C'était donc une révolte contre les agents de la gabelle que la ville de Bordeaux expiait par d'affreux supplices. Mais ailleurs les proscriptions les plus fréquentes et les plus vastes continuaient d'atteindre les protestants. L'intolérance religieuse fut jusqu'en 1555 la seule pensée constante du gouvernement français : sa politique vacillait sur toute autre matière, au lieu qu'en ce point le monarque partageait pleinement les idées et les sentiments des dépositaires de son pouvoir. En 1549, à la suite de fêtes dispendieuses et d'un tournoi dont il avait eu tous les honneurs, il vint renouveler dans l'église de Notre-Dame le vœu de poursuivre et d'extirper l'hérésie. Après

¹ Édition de M. Amaury Duval, tom. VI, p. 239-306.

la messe et un dîner splendide à l'évêché, il vint prendre place aux fenêtres des Tournelles pour assister au supplice de quatre luthériens. Il en connaissait un, nommé Hubert Burré, pauvre ouvrier, qui, en travaillant dans les appartements royaux, avait eu l'audace d'y confesser sa croyance, et de résister aux arguments du prince, même à ceux de la favorite, Diane de Poitiers. Henri voulut le voir mourir : Burré le reconnut, fixa les yeux sur lui, et ne les détourna qu'en expirant. « Ce regard, empreint de
 « tant de de souffrance et de tant de courage, dit M. de Sismondi, fit sur
 « Henri II une impression d'effroi qui ne s'effaça jamais de sa pensée. Il
 « continua toutefois d'ordonner des supplices cruels, mais il ne voulut
 « plus y assister. »

Un édit de 1551, en quarante-six articles, attribue aux cours souveraines et aux présidiaux le pouvoir de prononcer contre les hérétiques des sentences qui seront exécutées nonobstant appel, et prohibe l'introduction des livres venant de pays suspects, particulièrement de Genève. Tous les livres imprimés sont soumis à la censure de la Sorbonne. Une copie authentique de tout manuscrit destiné à l'impression doit rester entre les mains du censeur, auquel il appartiendra aussi d'examiner tous les livres provenant d'un héritage, d'en interdire ou d'en autoriser la vente, et d'assister à l'ouverture de tout ballot de librairie. Les imprimeries et les magasins des libraires seront visités partout deux fois par an, et trois fois à Lyon. Les libraires tiendront exposés dans leurs boutiques deux catalogues, l'un des livres prohibés qu'on ne peut vendre ni acheter sans crime, l'autre de ceux qu'ils offrent au public. A l'avenir nul ne pourra être admis aux fonctions de judicature, ni à celles de l'enseignement, sans une attestation de sa parfaite orthodoxie. Les articles suivants portent des peines rigoureuses contre ceux qui intercéderont auprès des tribunaux en faveur des réformés ; contre quiconque enverra de l'argent ou des lettres aux réfugiés à Genève ou en d'autres villes non catholiques. Les biens de ces réfugiés sont confisqués au profit du Roi ; le tiers des biens meubles et immeubles des condamnés est promis comme récompense à ceux qui les auront dénoncés¹. La publi-

¹ *Recueil général des anciennes lois françaises*, tom. XIII, p. 155-208. Le parlement de Paris enregistra cet édit le 3 septembre 1551, en citant pour le justifier les historiens qui ont parlé des institutions religieuses de Numa. « Et « dient Tite-Live et Plutarque *quod Numa primus condidit templum fidei, primus « fidei solemne instituit* . . . Les exemples sont fréquents, *De neglectâ religione* « par Valère, et autres. » Voilà pourquoi il est fort à propos, selon le parlement, de brûler les hérétiques, de confisquer leurs biens, et de prohiber les livres où ils exposent les motifs de leur croyance.

rendre encore de nombreux et signalés services. Placé, depuis la mort de l'illustre abbé Lanzi, à la tête de la galerie de Florence, d'une des plus belles collections d'antiquités de l'Europe, M. Zannoni s'était voué tout entier au soin de publier de nouveau d'une manière plus propre à en faire apprécier le style et le caractère, et avec des explications plus conformes aux progrès de la science, tous les monuments déjà connus, mais trop imparfaitement représentés dans le grand ouvrage de Gori, avec d'autres monuments, récemment ajoutés à cette collection et la plupart encore inédits. Trois volumes de *Statues* et de *Bas-reliefs*; un premier volume de *Pierres gravées*, auquel était venu se joindre ce second volume dont nous allons rendre compte, attestaient le zèle et la persévérance apportés à cette utile publication par M. Zannoni, en même temps qu'ils témoignaient des profondes connaissances de l'auteur, d'une érudition variée, d'une critique sûre et d'un goût éclairé. Mais il restait beaucoup à faire à ce savant antiquaire, pour accomplir en entier l'honorable tâche qu'il s'était imposée, et qu'il était mieux que personne capable de remplir. Tant de rares et curieux monuments de l'art étrusque, que possédait depuis longtemps la galerie de Florence, ou qui viennent d'y être réunis, par suite des découvertes nouvelles faites dans les territoires de Volterra, de Fiesole, d'Arezzo, de Chiusi; tant d'objets et ustensiles divers, de bronze, de marbre ou de terre cuite, parmi lesquels se font surtout remarquer ces vases d'argile noire, avec bas-reliefs estampés, sortis en si grand nombre des fouilles de Chiusi, dans le cours des dernières années, et qui doivent être des monuments du premier âge de la civilisation étrusque, les plus directement produits sous l'influence des idées asiatiques que dut apporter en Italie la colonie tyrrhénienne; tous ces monuments, qui attendent encore une publication digne de l'intérêt qu'ils excitent, et qui auraient obtenu par les travaux de M. Zannoni l'interprétation qu'ils réclament, et la place qui leur convient, dans l'état actuel de nos connaissances; ce sont là autant de motifs qui doivent faire regretter vivement au monde savant la perte d'un antiquaire aussi habile et aussi exercé que M. Zannoni.

Le volume dont nous allons présenter l'analyse renferme *quatre-vingt-dix* pierres gravées, tant *camées* qu'*intailles*, distribuées sur un certain nombre de planches, de manière à réunir les objets qui avaient entre eux des rapports, soit de sujet, soit de composition. C'est le seul ordre qu'avait adopté l'auteur, dès le commencement de sa publication, au lieu d'une classification scientifique, qu'il serait peut-être convenable de suivre d'après l'exemple qu'en avait donné l'illustre Visconti, dans sa Description des empreintes de la collection Chigi, et dans celle du musée Poniatowsky; maintenant surtout que cette classe de monuments antiques, déjà si im-

portante du temps de Winckelmann, et si nombreuse dans le catalogue de Tassie, s'est si considérablement accrue dans tous les genres, et en toutes les manières. Quoi qu'il en soit, M. Zannoni n'ayant pas eu le soin de se prescrire d'avance une distribution fondée sur des considérations de méthode et de goût, ou sur des données mythologiques, nous devons nous en tenir à rendre compte des monuments qu'il publie, dans l'ordre même qu'il expose.

La première planche offre cinq pierres relatives à des personnages, *Satyres*, *Silènes* ou *Pans*, sur le véritable caractère de ces figures resterait encore, après les travaux de Heyne et de Lanzi, sans compter de quelques antiquaires de nos jours, tels que M. Gerhard¹, et M. Zannoni lui-même, qui s'était déjà exercé sur ce sujet dans les précédents volumes de la galerie de Florence; il resterait, dis-je, à faire plus d'une mention importante, en ce qui concerne les idées particulières qu'exhibent ces êtres mythologiques, et les formes diverses qui les représentent, sans entrer dans cette discussion, qui pourrait être longue et délicate. M. Zannoni s'est contenté de faire, relativement à *Pan*, deux observations qui ne manquent ni d'intérêt, ni de nouveauté. La première tend à culper l'ancienne Égypte de l'infamie qui lui a été si gratuitement attribuée dans le culte du bouc de Mendès, symbole de la puissance génésiaque du dieu Amon-Rhé, sur la foi de quelques témoignages antiques présumés, notamment d'un texte d'Hérodote, qui devait s'entendre d'une manière unique et accidentel, et non pas d'une coutume générale et constante. On regrette que les nouveaux éditeurs d'Hérodote, MM. Bähr et Niebuhr, n'aient pas pris en considération les doutes exprimés ici par l'auteur florentin, surtout quand ils croyaient pouvoir autoriser une traduction un peu digne de foi de l'assentiment d'un autre antiquaire de notre temps, Richard Payne Knight². M. Zannoni ne me semble pas avoir réussi, dans l'explication qu'il propose de cet autre témoignage d'Hérodote concernant la figure de *Pan*, à tête de chèvre et à jambes de bouc, *πρόσωπον και τετρασκελέα*, figure qui aurait été empruntée à l'Égypte par la Grèce, s'il en fallait croire l'historien d'Halicarnasse. Il est certain que ce témoignage se trouve contredit par tous les monuments que nous possédons aujourd'hui, tant de l'Égypte que de la Grèce; car les images du dieu égyptien à tête de bouc, sur un corps humain, et celles du dieu grec *Pan*, avec une tête humaine et des jambes de bouc, ne répondent

¹ Voy. Popsicule intitulé : *del Dio Fauno e de' suoi Segnaci*, osi *del Dio Pan*, par M. Gerhard, Napoli, 1825, in-8°. — ² *Inquiry on symbolik Language*, § 33. — ³ Herodot. II, 46.

blement à la description d'Hérodote, ni pour l'Égypte, ni pour la Grèce. A cet égard, l'objection proposée d'abord par Zoëga¹, et reproduite par M. Hirt², conserve encore de nos jours toute sa valeur, malgré les nombreuses acquisitions que nous avons faites en monuments égyptiens et grecs; et le seul exemple qu'on pourrait citer, sur la foi d'un voyageur moderne, M. le général Minutoli, d'une figure de *Pan*, conforme au modèle décrit par Hérodote, et trouvée dans une grotte ouverte par Belzoni³, cet exemple, unique encore, fût-il réel, autant qu'il me paraît problématique, ne pourrait être considéré que comme une exception au système général de l'Égypte. Dans cette contradiction positive entre les monuments de l'antiquité et le texte d'Hérodote, M. Zannoni suppose que l'historien ayant vu en Égypte un *dieu à tête de bouc avec jambes humaines*, et chez les Grecs une figure de *Pan, à tête humaine avec jambes de bouc*, a pu réunir ces deux combinaisons distinctes dans un même simulacre qu'il attribuait à la fois à l'Égypte et à la Grèce, sans manquer d'exactitude. C'est à nos lecteurs à juger du mérite de cette supposition, qui ne nous paraît pas, à dire vrai, complètement satisfaisante.

Des cinq pierres représentées sur la planche suivante, trois avec une *tête de Méduse*, et deux avec une *Vénus anadyomène*, aucune ne donne lieu à des observations particulières, si ce n'est celle qui est placée sous le n° 4, et que je serais disposé à regarder, avec M. Zannoni, comme une gravure moderne, production du XVI^e siècle. Une figure de *Philosophe*, tenant en main un *bâton recourbé*, et accompagnée du mot ΦΥΛΑΣΑΙ, offre une image neuve et remarquable, dont je ne sais si notre antiquaire a bien saisi le véritable sens. Il y voit, sous les traits d'un *personnage comique*, un gage amoureux, un présent d'un amant à sa maîtresse, et dans ce mot *φύλασαι*, pour *φύλαξαι*, une recommandation de *garder soigneusement ce don*. On pourrait expliquer ce sujet d'une manière plus conforme au caractère du personnage représenté, et à la signification habituelle du verbe grec, en y voyant une exhortation philosophique, telle que celle-ci : *prends garde à toi; veille sur toi*; mais une conjecture fort heureuse de M. Zannoni, est celle par laquelle il explique les quatre lettres ΦΥΛΑ, gravées sur une pierre du recueil de

¹ Zoëga, *Num. Ægypt. in Marc. Aurel.* n. 11, p. 117. — ² Hirt, *über die Gegenst. d. Kunst*, etc. S. 124; et *über die Bild. d. Ægypt. Gottheit.*, n. 12. — ³ *Reise zum Tempel des Jupiter Ammon*, p. 283. Ce témoignage est cité par le nouvel éditeur d'Hérodote, *ad lib.* II, c. 46, I, 590; mais le monument même, publié par le général Minutoli, *taf. XXI, fig. 2*, n'offre qu'une figure à *tête de bouc* avec le corps et les jambes humaines.

avis, une méprise du même genre que notre antiquaire a commise en expliquant la seconde pierre indiquée plus haut par un *Acteur tragique assis*, dans une attitude sérieuse et pensive, avec un *glaive dans le fourreau* qu'il tient de la main droite, devant un *masque tragique*, dressé sur un cippe. Je verrais bien plutôt dans cette représentation un *philosophe* qui réfléchit sur les accidents ordinaires de la vie et sur le terme inévitable de l'humanité. C'est là, en effet, ce qu'exprime d'une manière symbolique le *masque tragique*, employé si souvent à cette intention sur les sarcophages des anciens, et sur beaucoup de pierres gravées. L'objet que M. Zannoni a pris pour un *glaive dans le fourreau*, et qu'il a regardé comme un *symbole de la tragédie*, ou comme une manière d'indiquer que l'acteur est représenté dans l'attitude de se donner la mort, est tout simplement un *rouleau, volumen*, attribut ordinaire des philosophes; et cette explication me semble, s'il faut le dire, bien plus naturelle et bien plus plausible que celle de M. Zannoni.

En publiant, dans l'une des planches qui suivent, deux pierres représentant un *Guerrier à cheval en course*, l'une et l'autre de travail romain, sur l'une desquelles est gravé le nom ΑΥΛΟΥ (ouvrage) d'*Aulus*, M. Zannoni avait une occasion toute naturelle de se prononcer sur le mérite des opinions diverses auxquelles ont donné lieu les nombreuses pierres qui portent le nom du même graveur, et nous regrettons qu'un antiquaire aussi habile se soit borné à une simple indication de ces opinions, sans y ajouter la sienne, qui n'eût pu manquer d'être d'un grand poids dans cette question difficile. Du reste, l'exécution de cette gravure avec le nom d'*Aulus* ne pourrait que justifier la manière dont Visconti expliquait la diversité et l'inégalité des travaux de cet artiste, en supposant que c'étaient, pour la plupart, des copies de diverses époques et de différentes mains, auxquelles on aurait ajouté le nom de l'auteur original pour en rehausser la valeur¹. Il est certain du moins que la pierre en question ne saurait passer pour une œuvre originale, digne de l'artiste auquel on doit la superbe *tête d'Esculape* de la collection Strozzi²; et l'idée proposée par Visconti me paraît, sous tous les rapports, bien plus propre à rendre compte de cette diversité de styles et de manières, que la supposition de Bracci, qui créait de sa propre autorité jusqu'à six graveurs du nom d'*Aulus*, entre lesquels il distribuait arbitrairement tous les travaux qui portent ce nom.

¹ Voy. à ce sujet, ma *Lettre à M. Schorn*, au mot *Aulus*; p. 33, 34.

² Aujourd'hui, dans le musée Blacas; voy. Bracci, *Memor. degli Incisori*, t. I, tav. xxxiv.

Deux belles pierres gravées en creux, représentant *Jupiter qui foudroie un Géant*, et une troisième, où le *Géant* seul est figuré, fournissent à M. Zannoni l'occasion de faire de judicieuses remarques sur les divers monuments relatifs à la *gigantomachie*, qui nous sont restés de l'antiquité; et parmi ces remarques, je citerai particulièrement celle qui a pour objet la manière dont les anciens artistes, d'accord avec les poètes primitifs, représentaient les *Géants*, sous la forme humaine, et non avec les *jambes de serpents*, qui ne leur sont données que sur des monuments d'un âge plus récent. Toutefois, cette règle ou cette tradition de l'art antique n'était par tellement absolue, qu'elle ne comportât quelques exceptions; et c'est ce qu'est venu nous apprendre un des vases découverts en dernier lieu dans les fouilles du prince de Canino, où le *géant foudroyé par Jupiter* apparaît avec un *corps ailé, couvert d'écailles, et terminé en une double queue de serpent*¹: exemple rare et curieux, qui semble s'être produit tout exprès pour démentir l'assertion contraire exprimée par l'interprète du musée Bartholdy², et qui prouve avec quelle réserve il convient de prononcer ces opinions tranchantes, plus ou moins fondées sur des faits connus, et toujours exposées à se trouver en contradiction avec des monuments nouveaux.

Des dix pierres représentées sur les deux planches suivantes, 45 et 46, c'est à savoir, une *tête d'Auguste en Apollon*, trois *têtes de Méduse*, l'une desquelles avec le nom du propriétaire, MARI PRVTAN (*sic*), et non *Marius Prutanes*; deux *figures de Cérès*, un *masque de Gorgone*, tel que celui qui sert de type à quelques monnaies de la famille Plautia, avec le même nom L. PLAVTIUS, ouvrage qui me paraît moderne; une demi-figure de *Femme romaine, en costume de Diane*, ou de ses nymphes; une *figure de Cybèle assise*, et une autre de *Vénus, assise* aussi, celle-ci serait la seule qui pourrait donner lieu à quelques difficultés. Notre antiquaire se fonde, pour cette explication, sur la célèbre pierre de Vettori, où se voyait représentée, dans une attitude à peu près pareille, une *Vénus jouant avec Cupidon*. Mais d'abord, la présence de l'*Amour ailé* ajoute à la détermination de *Vénus*, sur la pierre de Vettori, un motif qui manque ici; et, de plus, les doutes très-légitimes qui existent sur l'authenticité de cette pierre même, en rendent le témoignage de bien peu de valeur pour l'opinion de notre antiquaire. J'observe d'ailleurs que cette prétendue *Vénus* tient de la main droite un *vase* dont elle épanche l'eau sur un de ses pieds, motif caractéristique qui a échappé

¹ *Catalogo di scelte Antichità*, etc. n. 530, pag. 59. — ² *Mus. Bartoldian.* p. 88.

à l'attention de M. Zannoni, aussi bien que le vase même, dont il n'a rien dit, et qui ne peut réellement servir qu'à indiquer ici, soit une *nymphe*, soit une *femme au bain*.

Une belle intaille, d'excellent travail, où *Pallas* est figurée debout, dans l'attitude de *Promachos*, sur une espèce d'autel ou de base triangulaire qui sert de piédestal à la statue, a suggéré à notre antiquaire une observation que je ne saurais me dispenser de relever. Après avoir reconnu, avec la sagacité qui le distinguait, le groupe de *Diomède et d'Ulysse*, ravisseurs du Palladium, figurés sur cette base triangulaire, M. Zannoni a cru pouvoir citer à l'appui de son explication, d'ailleurs indubitable, un scarabée, de travail étrusque, offrant le même sujet, avec le nom TITE, écrit en lettres étrusques près de la figure de Diomède; et ce mot TITE lui a paru une abréviation du nom TVTITE, qui aurait été la forme étrusque du nom grec de *Diomède*, *Τυδείδης*¹. Il faut croire que M. Zannoni avait regardé cette explication comme très-heureuse, puisqu'après l'avoir communiquée par écrit à l'auteur de cet article, il a persisté à la soutenir, malgré les graves objections dont elle était susceptible. Mais la plus forte de toutes ces difficultés, c'est que le scarabée en question, avec l'inscription qui s'y lit, est l'œuvre d'un faussaire moderne, qui n'aurait pas dû tromper l'œil exercé d'un antiquaire tel que M. Zannoni; et j'en parle d'autant plus sûrement, que cette pierre, acquise pour moi à Florence par M. Inghirami, se trouve en ma possession. Il m'en coûte d'avoir à dire que je reconnus sans peine ce prétendu scarabée antique pour une de ces nombreuses impostures dont nos dactylothèques sont malheureusement trop infestées; et je n'avais pas négligé d'en prévenir M. Zannoni; mais puisqu'il a cru pouvoir se dispenser d'avoir égard à cet avertissement, c'est un devoir pour moi de le consigner ici, dans le seul intérêt de la science, et pour empêcher qu'une erreur autorisée d'un nom aussi recommandable ne s'accrédite dans le domaine de l'antiquité.

Je n'ai rien à dire sur les pierres gravées qui forment le sujet de deux planches entières, et qui ont rapport au dieu *Mars*, seul ou groupé avec *Vénus*, motif de tant de représentations de l'art, toutes d'époque

¹ Cette supposition même était bien peu probable; les héros grecs n'étant jamais désignés, sur les monuments grecs ou étrusques, que par leur nom propre, et non par des adjectifs patronymiques, tels que celui-là. L'exemple de la pierre gravée du recueil de Gorfæus, II, 522, où *Thétis* est désignée de cette manière, ΜΗΤΡΟΣ ΠΗΛΕΙΔΟΥ, ne pourrait être allégué à l'appui d'une pareille idée; car cette pierre est évidemment l'œuvre d'un faussaire; et il y a lieu d'être surpris que Wernsdorf l'ait admise parmi les ornements de son recueil, *Poët. latin. minor.* t. IV, p. 425.

romaine. Parmi les pierres qui offrent l'image de guère moins communes à cette époque, il en est un nu et ailé, les mains liées derrière le dos, assis, tesse et de confusion, devant un petit simulacre à notre antiquaire la matière d'observations sur *Némésis*, son attitude, ses symboles, et l'intent les anciens. Mais au sujet d'une autre pierre, où accompagnée du nom grec ΒΕΙCITΑΑOC, M. Zjecture que je ne saurais admettre; c'est que ce ne réunis ensemble, le premier, sous une forme ab ΒΕΙCINIOC, et le second, en entier, ITΑΑOC; et noms *Bisius* ou *Bisinius Italus*. J'avoue que c séparer un mot en deux, pour aboutir à un p tout à fait contraire aux règles d'une saine critiq deux noms qu'on obtient par ce procédé ne se que le seul nom ΒΕΙCITΑΑOC. La question la p ce nom pût donner lieu, c'eût été de savoir si de la pierre, comme le pensaient Bracci et Gori lieu M. Sillig², ou bien au *propriétaire*; mais mérite assez médiocre de la gravure, et la fo lettres grecques, qui ne me semblent pas antiq perd beaucoup à mes yeux de son importance

Il n'en serait pas ainsi de quelques autres ne sieurs pierres de la collection publiée par M. Z généralement attribués à des graveurs. Deux de ce de l'importance et de la célébrité des travaux a que nous en disions ici quelques mots. Le premi ONHCAC ΕΠΟΙΕΙ, sur une pâte antique repré le même sujet, avec quelques variantes, s'est r antiques qui portent les noms de *Cronius* et d' toutes ces inscriptions soient authentiques, il f cette diversité de noms d'auteurs pour un même veurs n'ont fait que copier un original célèbre, ou à leur manière quelque composition d'un grand *Cronius* doit être retranché de la liste des grav possédons des ouvrages; car ce nom, un des q

¹ Bracci, *Memor. degli Incisori*, t. I, p. 232; t. I, tab. v, n. 2, p. LVI. — ² *Catalog. vet. Artific.*

³ Voy. ce que j'ai dit à ce sujet dans ma *Lettre à*

reconnu, de l'aveu de Bracci lui-même¹, pour une imposture récente sur l'unique pierre qui le porte, et qui est l'œuvre de Flavio Sirletti, l'un des graveurs romains du dernier siècle qui se sont le plus distingués par cette coupable industrie². Ce fait est depuis longtemps admis par les antiquaires³, malgré l'opinion contraire de Millin et de Visconti, qui avaient cru pouvoir conserver encore le nom de *Cronius*, sur la foi de cette inscription moderne; et l'on a lieu d'être surpris que M. Zannoni ait partagé cette manière de voir. Quant au nom d'*Allion*, qui se trouve sur une pierre de la galerie de Florence, M. Zannoni, adoptant la leçon proposée en dernier lieu par M. de Koehler, lit ce nom ΔΑΛΙΟΝ⁴, et il l'explique, avec l'antiquaire de Saint-Petersbourg⁵, comme un *hommage au dieu de Délos*. Je me suis prononcé ailleurs contre cette explication⁶, qui n'est appuyée d'aucun motif tant soit peu spécieux; et je n'ai trouvé depuis aucune raison de changer de sentiment. Mais je dois dire qu'après avoir examiné, avec toute l'attention possible, la pierre de la galerie de Florence, dont je possède une empreinte excellente, je conçois que M. Zannoni ait vu dans la première lettre un Δ; d'où résulterait en effet le nom de ΔΑΛΙΟΝ, tel qu'il se retrouve sur une pierre gravée du cabinet de la Haye, publiée par Hemsterhuis⁷; en sorte que le nom de *Dalion* et celui d'*Allion*, si faciles du reste à confondre d'après la similitude presque absolue des caractères dont ils se composent, devraient être admis conjointement dans la liste des graveurs antiques, ainsi que l'a fait M. Sillig. C'est un point sur lequel je n'ai pas le loisir de m'arrêter davantage.

Mais pour en revenir au nom d'*Onésas*, qui a donné lieu à cette petite digression, je dois observer que la forme des lettres de l'inscription ΟΝΗCΑC ΕΠΟΙΕΙ ne vient pas à l'appui de l'opinion de Bracci, adoptée par M. Zannoni, suivant laquelle ce graveur appartiendrait à la période antérieure à Auguste; car il est sensible, pour quiconque est tant soit peu versé dans la paléographie, que ces caractères sont d'une forme plus récente, d'accord avec la gravure elle-même, qui paraît être d'un style d'imitation. J'ajouterai qu'on connaît un camée, représentant une *Vénus victorieuse*, et portant l'inscription: ΟΝΕCΑC (sic) ΕΠΟ⁸, camée cer-

¹ *Memor. degli Incisor.* tom. II, tav. LVI, p. 13. — ² Il mourut, à Rome, en 1737; voy. à son sujet Koehler, *Einleitung über die Gemmen mit den Namen der Künstler*, p. 21. — ³ Sillig, *Catal. veter. Artific. v. Cronius*, p. 164. — ⁴ Voy. à la fin du volume de M. Zannoni, les *Correzion. ed. Agg.* p. 212. — ⁵ Koehler, *Einleitung*, etc. p. 26-28. — ⁶ Voy. ma *Lettre à M. Schorn*, au mot *Allion*, p. 24-26. — ⁷ *Œuvr. philosoph.* tom. I, p. 341-348. La pierre, qui se voit actuellement encore au cabinet de la Haye, est décrite par M. de Jonge, *Noties*, etc., p. 153, n. 18. — ⁸ La pierre est fracturée à l'endroit où se trouve l'inscription, de manière que les deux premières lettres du nom ΟΝΕCΑC ont un peu souffert.

tainement antique, et d'un bon travail romain, preinte tirée de la collection de Cadés; et cette conserve une œuvre originale du maître, avec le nom, qui diffère de la façon gravée sur les deux Florence¹. Je ne parle pas du nom ωNHOC (sur la pierre de la collection de Federico Dolce, dont la preinte dans le choix de celles qu'il avait réunies sous ce nom, s'il a été bien lu, ne doit avoir aucun rapport avec Onésas; et je serais disposé à le croire de main d'œuvre moderne, dont j'ai parlé, et qui est encore inédit, méritait d'être mentionné dans la discussion qu'il avait élevée au sujet de ce monument le plus propre à faire apprécier le talent de ce graveur, et à déterminer avec tant soit peu de précision l'âge où il a vécu.

L'autre nom de graveur qui peut donner lieu à une discussion est celui du prétendu *Pergamos*, qui se lit sur la pierre d'améthyste, représentant un jeune Satyre, dans une attitude très-véhémentes et frénétiques, consacrées pour servir de modèle à la sculpture. Cette pâte est certainement antique, et l'original de l'empreinte, comme celui dont elle était la copie, est un ouvrage de la glyptique grecque; car le même sujet se trouve sur d'autres pierres antiques que nous possédons, et dont la plus connue est celle par Bracci², avec le nom KOIMOIY , qui prouve l'existence d'un effet des copies d'un même original dues à des graveurs différents. M. Millingen possède une très-belle pierre d'améthyste, qui représente ce sujet, sans nom gravé, et qui ne donne encore une présomption nouvelle que le prétendu *Pergamos* est l'auteur de la gravure originale. Quoi qu'il en soit, le nom de *Pergamos*, gravé sur la pâte de la galerie de la Bibliothèque nationale, a donné lieu à une discussion entre les antiquaires des contrariétés d'opinion, et qui n'a tenu trop peu de compte. A la manière dont il est gravé sur sa gravure et dans son texte³, ΠΕΡΓΑΜΟ , on peut dire que la lecture n'en est sujette à aucune difficulté; et l'on peut dire qu'avec de bons yeux, aidés d'une loupe excellente, on peut lire que Stosch et Bracci aient lu de cette manière, et que Lanzi lisaient, l'un ΠΕΙΓΜΟ , l'autre ΠΥΓΜΩΝ ;

¹ L'autre pierre offre une tête d'Hercule, et elle est gravée sur une pierre d'améthyste. — ² Volume de M. Zanponi, pl. XI, n. 3, p. 89. — ³ Viscorini, n. 243. — ⁴ *Memor. degl. Incisor.* t. II, tav. LV. — ⁵

tion de deux graveurs différents, *Pigmo* ou *Pygmon*, et *Pergamos*, fondée sur une seule et même pierre : notion nécessairement fautive, quelle que soit la leçon qu'on adopte¹. Le fait est qu'à en juger d'après l'empreinte que je possède de la pâte antique de Florence, les caractères en sont tellement effacés qu'il serait bien difficile de se prononcer entre des leçons aussi contradictoires. La question me semble donc encore au même point où l'avaient laissée les prédécesseurs de M. Zannoni, les deux célèbres antiquaires de la galerie de Florence, Gori et Lanzi; la notion du graveur *Pygmon* ou *Pergamos* reste encore sujette à une grande incertitude; et le seul monument, d'une antiquité non suspecte, qui nous ait fait connaître le nom et le travail d'un graveur Pergamos, est un *portrait de Nicomède IV*, roi de Bithynie, avec l'inscription ΠΕΡΓΑΜ, qui se trouve sur une pâte antique, provenant de la collection Bartholdy, et passée depuis dans celle du prince Poniatowsky².

S'il me restait plus d'espace, je reprendrais l'analyse des pierres gravées comprises dans ce second volume de la galerie de Florence, à partir de la planche 50, où je me suis arrêté, pour la continuer jusqu'à la planche 54 et dernière; et je pourrais y trouver, dans les représentations relatives à *Apollon*, à *Mercur*e et à *Hercule*, plusieurs desquelles appartiennent aux plus rares et aux plus belles qui nous restent de la gravure antique, le sujet de quelques observations à ajouter à celles de M. Zannoni, ainsi que de nombreux motifs d'applaudir au bonheur et à la sagacité de ses explications. Sur une seule de ces explications, je me permettrais cependant d'énoncer une opinion différente; c'est au sujet de la pierre, pl. 53, n. 3, qui représente *Hercule debout*, vis-à-vis d'un *jeune Héros*, l'un et l'autre dans l'attitude d'un entretien paisible. Notre antiquaire y voit *Hercule* devant *Eurysthée*, rendant compte au tyran de Mycènes des travaux qu'il a accomplis d'après ses ordres. Mais, indépendamment des raisons tirées de l'observation des monuments, qu'il serait facile d'alléguer contre cette manière de représenter *Eurysthée*, dans un *entretien paisible avec Hercule*, il y avait ici un élément caractéristique du sujet dont M. Zannoni devait tenir compte, et dont il n'a pourtant fait aucun usage; c'est la *colonne* dressée entre les deux héros. Il y avait lieu aussi, de la part de notre antiquaire, à rappeler le beau médaillon de marbre antique, publié par l'illustre Buonarotti³, représentant *Ulysse* et un de ses compa-

¹ Voy. à ce sujet ma *Lettre à M. Schorn*, p. 48, n. 55, et 47, n. 51.

— ² Visconti, *Oper. var.* t. II, p. 360, n. 54. — ³ Ce bas-relief est gravé sur le frontispice de ses *Osservazioni istoriche sopra alcuni medaglioni antichi*, et expliqué dans la *préface* du même ouvrage, p. viij-jx. Mais cette explication, bien qu'admise par Venuti, *Favola di Circe*, p. 4, et récemment encore par

« époque que nous voyons M. Desfontaines, par des ouvrages qui embrassent un
 « cercle plus étendu, s'élever aux premiers rangs et se faire un nom qui ne
 « passera point. Il nous semble en effet que, parmi ses titres, il y en a deux
 « que reconnaîtra à coup sûr la postérité : sa Flore atlantique et son Mé-
 « moire sur les tiges des monocotylédonées. La première fut le résultat d'un
 « voyage en Barbarie, dont il conçut, proposa à l'Académie et exécuta le plan.
 « Plus de deux années y furent consacrées : il visita des régions peu connues des
 « savants avant lui, il pénétra jusque sur le revers méridional de l'Atlas, recueil-
 « lant et étudiant toutes les productions végétales de ce pays ; et, de retour en
 « France, il publia cette Flore, modèle classique d'exactitude et d'élégance,
 « qu'attendait un bonheur rare pour les ouvrages de ce genre, celui de gagner
 « du prix au lieu d'en perdre avec le temps. En effet, depuis que les progrès de la
 « géographie botanique ont fait reconnaître l'analogie des plantes qui couvrent toute
 « la zone littorale de la Méditerranée, la Flore partielle de M. Desfontaines est
 « devenue l'une des bases de cette autre Flore plus générale ; et maintenant on doit
 « l'avoir à la main pour étudier les plantes de l'Espagne, de l'Italie, de la Grèce,
 « de l'Asie-Mineure et de la Syrie ; et sans doute elle acquerra encore un surcroît
 « d'intérêt par les rapports nouveaux de l'Europe avec la contrée qui est son
 « théâtre. Les palmiers dont M. Desfontaines vivait sans cesse entouré pendant
 « son voyage lui ont fourni l'une des découvertes les plus heureusement célèbres
 « dans les fastes de la botanique. Frappé de la différence que leurs tiges pré-
 « sentent à l'intérieur avec celles des arbres de nos climats, il sut soupçonner
 « une loi générale dans ce fait particulier ; il dirigea avec sagacité son attention
 « sur tous ceux du même ordre qui pouvaient l'éclairer, et, appuyé enfin sur un
 « nombre suffisant d'observations, il proclama cette vérité fondamentale, qu'il
 « existe deux grandes classes de végétaux ligneux distinctes par la structure et le
 « développement de leurs organes intérieurs, et que la solidité décroît, dans les
 « uns, de la circonférence au centre, dans les autres, du centre à la circonférence.
 « Il se trouvait un parfait accord entre la division des plantes ainsi basée, et celle
 « que l'auteur des familles naturelles avait établie d'après l'organisation des graines
 « et leur mode de germination, et il en résultait ce degré d'évidence qui commande
 « la conviction. M. Desfontaines, en liant ainsi l'étude des organes de la végétation
 « avec celle des organes de la fructification, jusqu'alors presque exclusivement
 « employée, avait ouvert une voie nouvelle, et avait pris place parmi les fondateurs
 « de la théorie des rapports naturels, théorie qui a fécondé la science, et que
 « notre patrie peut revendiquer comme un de ses titres de gloire. »

« L'administration du Muséum d'histoire naturelle et la Faculté des sciences
 « de Paris, a dit M. de Mirbel, ressentent vivement la perte irréparable qu'elles
 « viennent de faire dans la personne de M. Desfontaines. Permettez donc que je
 « sois l'interprète de leur douleur avant que cette terre de deuil se referme sur
 « les restes inanimés du meilleur des hommes. Dire sa philosophie toute pratique,
 « l'élevation de son caractère, la bonté de son cœur, son amour si désintéressé
 « pour la science, les services qu'il lui a rendus, c'est associer à nos regrets tous
 « les esprits élevés, tous les gens de bien. . . . On conçoit qu'avec ses goûts, au
 « milieu de ses amis, de ses élèves, dans ce beau jardin des Plantes, qui lui
 « devait une si grande partie de ses richesses, il ne sentit aucun besoin de
 « fréquenter la haute société. Cependant, à toutes les époques, des personnes consi-
 « dérables le recherchèrent : il garda dans leur intimité son indépendance, son
 « désintéressement et la simplicité de ses mœurs ; il y acquit, en échange du

est né à Boulogne-sur-Mer. Guillaume de Tyr dit en effet : « Godefridus oriundus... fuit de regno Franciæ, de remensi provinciâ, civitate Boloniensi quæ est secus mare anglicum sita. » On a lieu de croire que ce fait était énoncé plus expressément encore dans les registres de la ville de Boulogne, qui ne subsistent plus. Cependant quelques écrivains font naître Godefroy à Bayli, près de Fleurus, ou à Bezy, près de Nivelles; et Malbrancq lui donne pour patrie Wasta ou Wastemie, près de Saint-Omer. Il y a là peut-être quelque confusion de noms : Ide, mère de Godefroi, avait un château dans un bourg du Boulonnais nommé *le Wast*. L'opinion soutenue par M. Hédouin nous paraît la plus probable.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Catalogue de la bibliothèque de la ville de Rouen, par M. T. Licquet, terminé et mis au jour par M. André Pottier, conservateur. Tome II, *Sciences et arts*. Rouen, Périaux, 1833, in-8°, 548 pages, 3,219 articles. Le volume *Belles-lettres* a paru en 1830. M. Isidore Licquet, principal rédacteur de ce catalogue, et littérateur fort instruit, est mort à Rouen, en 1832; il était né à Caudebec, en 1787.

Arabica chrestomathia facilior, quam partim ex profanis libris, partim à sacro codice collegit, in ordinem digessit, ac notis et glossario locupletis auxit J. Humbert. Volumen primum, arabicum textum complectens. Parisiis, Typ. reg., 1833, in-8°, 350 pages.

Grammaire arabe vulgaire, pour les dialectes d'Orient et de Barbarie; par M. A. P. Caussin de Perceval. Paris, Dondey-Dupré, 1833, in-8°, 200 pages. Prix, 13 francs.

Servantois et sottes chansons couronnées à Valenciennes, tirées des manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Valenciennes, Prignet, 1833, in-8°, 120 pages. Seconde édition; la première est de 1827.

Œuvres choisies de Volney: les Ruines; la Loi naturelle; Histoire de Samuel; Lettre au docteur Priestley. Paris, imprimerie d'Everat, librairie de Lebigre, 1833, in-18, 228 pages, avec un frontispice gravé et une planche.

Leçons de littérature allemande; nouveau choix de morceaux en prose et en vers, extraits des meilleurs auteurs allemands; par M. C. F. Ermeler; 3^e édition. Paris, imprimerie de Renouard, librairie de Baudry, 1833, in-12, 424 pag. Prix, 4 francs.

Voyage pittoresque autour du monde; Résumé général des voyages de découvertes de Byron, Wallis, Carteret, Bougainville, Cook, La Pérouse, Vancouver, d'Entrecasteaux, Baudin, Freycinet, Duperrey, Krusenstern, Kotzebue, Breehey, Dumont d'Urville, Laplace, etc; rédigé par une société de voyageurs et d'hommes de lettres sous la direction de M. Dumont d'Urville. Le *Prospectus* (2 pages in-4°) annonce que l'ouvrage paraîtra en 100 à 120 livraisons, formant 2 vol. in-4°. Chaque livraison consistera en une feuille de texte à deux colonnes et trois ou quatre gravures. Prix de la livraison, 20 cent., et de tout l'ouvrage 24 ou 25 francs, y compris 4 grandes cartes. On souscrit chez Dupuy, rue de la Monnaie, n° 11; chez Tenré, rue du Paon, n° 1.

Correspondance de Victor Jacquemont avec sa famille et plusieurs de ses amis, pendant son voyage dans l'Inde (1828-1832). Paris, Fournier, 1833, 2 vol in-8°; ensemble 772 pages et une carte. Prix, 15 francs.

Suétone : (Vies des douze empereurs, des grammairiens et rhéteurs célèbres; notices sur Térence, Horace, Lucain, Pline, Juvénal, Perse). Traduction nouvelle par M. de Golbéry; avec le texte latin et une notice sur Suétone par le traducteur. Paris, Panckoucke, 1833, 3 vol. in-8°, faisant partie de la Bibliothèque latine-française.

Études ou discours historiques sur la chute de l'Empire romain, la naissance et les progrès du christianisme, et l'invasion des barbares, suivies d'une analyse raisonnée de l'histoire de France; par M. le vicomte de Châteaubriand. Paris, imprimerie de Casimir, librairie de le Dentu, 1833, 4 vol. in-18. Prix, 12 francs.

Gaule et France, par M. Alex. Dumas. Paris, impr. d'Auffray, libr. d'Urbain Canel, 1833, in-8°, 380 pages. Prix, 7 fr. 50 centimes.

Histoire de France, par M. Michelet, professeur suppléant à la faculté des lettres, professeur à l'école normale, etc. Paris; imprimerie de Ducessois, librairie classique de L. Hachette, 1833, in-8°. Tomes I et II. VIII, 513 et 719 pages. Livre I. Les Celtes, les Ibères...et les Romains. La Gaule sous l'empire; la Gaule chrétienne. — Livre II. Le monde germanique; l'invasion Franque; les Mérovingiens; les Carolingiens : Charlemagne, dissolution de son empire... Avènement de Hugues-Capet. Le tome I^{er} contient ces 2 livres, et se termine par des éclaircissements sur les traditions irlandaises et galloises, sur les pierres celtiques, sur les bardes, sur la légende de Saint-Martin, etc. — Le livre III, qui occupe les 130 premières pages du second volume, est intitulé : Tableau de la France; l'auteur entreprend d'y montrer que « les divisions féodales répondent « aux divisions naturelles et physiques; que l'histoire de la féodalité doit donc « sortir d'une caractérisation géographique et physiologique de la France. » Le livre IV, qui se compose de 8 chapitres, conduit l'histoire de France de l'an 1000 à l'an 1270, époque de la mort de saint Louis. — L'ouvrage aura trois autres tomes, qui sont annoncés en ces termes : « Au 3^e volume, *les Institutions*, leur « origine, leurs emprunts aux institutions étrangères. Détermination de la nationnalité française. Aux 4^e et 5^e volumes, le progrès de cette nationalité depuis le « XIV^e siècle jusqu'à nos jours; le grand ouvrage de l'égalité et de l'ordre civil, « lentement préparé par la monarchie, consommé par la république, couronné « et proclamé dans l'Europe par les victoires de Bonaparte. Je viens (ajoute l'auteur) « de résumer l'histoire politique, l'histoire extérieure. Mais, dans mon livre, elle « est éclairée par l'histoire intérieure, par celle de la philosophie et de la religion, « du droit et de la littérature. L'effort est grand, si l'œuvre ne l'est pas. Ce n'est « pas moins qu'un récit et un système, une formule de la France considérée « d'une part dans sa diversité de races et de provinces, dans son extension géographique; d'autre part, dans son développement chronologique, dans l'unité « croissante du drame national. C'est un tissu dont la trame est l'espace et la « matière, dont la chaîne est le temps et la pensée. Tel est du moins l'idéal que « nous avons poursuivi. »

Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en juillet 1830, par les principaux historiens et d'après les plans de MM. Guizot, Thierry et de Barante. Le prospectus, imprimé chez Lachevardière, publié chez Mame (4 pag. in-8°), annonce que l'ouvrage formera 12 vol. in-8°; que chaque volume paraîtra en 7 livraisons de 4 feuilles; qu'il y aura 100 gravures imprimées séparément du texte; que le prix du volume sera de 3 fr. 50 c. à Paris, de 5 fr. par la poste. — Il se publie plusieurs autres histoires de France, que nous indiquerons dans

nos prochains cahiers. Celle d'Anquetil depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI, se réimprime avec continuation jusqu'à nos jours par M. F. Fayot, et paraît aussi par livraisons de 5 feuilles in-8° au prix de 50 c. Paris, impr. de Moquet, libr. de Krabbe. — Nous avons rendu compte, dans ce cahier même, du tome XVII de M. de Sismondi, où l'histoire des Français est conduite jusqu'à l'an 1555; et nous ne tarderons point à faire connaître les tomes V et VI de M. Monteil, qui correspondent à tout le xvi^e siècle. — Jamais peut-être nos annales n'ont été présentées à la fois sous des aspects si divers. Les écrits qui concernent particulièrement certains faits, certaines époques, ou des provinces françaises, se sont aussi fort multipliés : nous allons en indiquer quelques-uns.

Examen d'un diplôme attribué à Louis-le-Bègue, roi de France; suivi d'un traité sur saint Denis, 1^{er} évêque de Paris; par M. le marquis de Fortia d'Urban. Paris, Fournier, 1833, 2 vol. in-8°, ensemble 572 pages.

Histoire de Godefroi de Bouillon, par M. H. Prévault. Lille, imprimerie et librairie de Lefort; Paris, librairie de Leclère, 1832, 2 volumes in-18.

Jacques II à Saint-Germain, par M. Capefigue. Paris, imprimerie de Lenormant, librairie de Dufey, 1833, 2 vol. in-8°, ensemble 632 pages. Prix, 15 francs.

Histoire de la ville d'Amiens, depuis les Gaulois jusqu'en 1830, par M. H. Dusevel, 8^e et dernière livraison. Amiens, imprimerie de Machart, 1833, in-8°, 104 pag. et un plan. Le prix de l'ouvrage entier (avec lithographies) est de 12 fr.

Histoire de Bretagne, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans cette contrée sous ses rois et ses ducs, par M. l'abbé Brouster. Saint-Brieux, 1833, in-12, 244 pages.

Histoire de la ville de Vienne, de l'an 458 à 1039, contenant un précis historique sur les Bourguignons, une chronique de Vienne sous les rois de France, et l'histoire du second royaume de Bourgogne; par M. Mermet aîné. Lyon, imprimerie de Perrin, 1833, in-8°, 408 pages et une planche.

L'histoire de Palanus, comte de Lyon, mise en lumière, juxta le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, par M. Alfred de Terrebasse; Lyon, imprimerie de Perrin; Paris, librairie de Crozat, 114 pages in-8°, tiré à 120 exemplaires.

Correspondance d'Orient, 1830, 1831, par M. Michaud et M. Poujoulat. Paris, imprimerie de Ducassois, librairie de Ducollet, 1833. Tomes I^{er} et II in-8°. L'ouvrage aura six volumes. Le 1^{er} contient des lettres écrites depuis le départ de Toulon en 1830 jusqu'à l'arrivée aux champs où fut Troye; et le second les lettres datées des rives de l'Hellespont, et de Constantinople. Le troisième doit correspondre à la route de Constantinople à Jérusalem, et les trois suivants au voyage en Palestine, en Syrie et en Égypte. Prix de chaque vol. 7 fr. 50 cent.

Précis historique sur le Moristan, par M. Marcel, Paris, 1833, in-8°.

L'art égyptien, considéré dans toutes ses productions, temples, palais, colonnes, obélisques, pyramides, colosses, statues, figurines, pierres gravées, peintures et manuscrits; réduits géométriquement, publiés d'après les recherches des voyageurs, les monuments originaux ou des dessins inédits; par M. F. Tremblay. Paris, Treuttel et Wurtz, 1833, grand in-folio, prix 20 francs, sur papier fin; 30 francs sur papier vélin. La 1^{re} livraison a paru, elle sera suivie de cinq autres, composées, comme la 1^{re}, de feuilles de texte et de planches.

Monuments inédits d'antiquité figurée, grecque, étrusque et romaine, recueillis pendant un voyage en Italie et en Sicile, dans les années 1826 et 1827, par M. Raoul-Rochette. Paris, Imprimerie royale, librairie de Treuttel et Wurtz,

1833. Six livraisons, déjà publiées (texte et planches), forment in-folio, dont le prix est de 100 francs.

Traité sur l'économie des machines et des manufactures, par professeur à l'université de Cambridge, traduit de l'anglais, sur M. Ed. Biot, fils. Paris, Bachelier, 1833, in-8°, 536 pages. Prix

TABLE

DES ARTICLES et des principales notices ou contiennent les douze cahiers de 1833 du Journal

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

The Schah-Named illustrated by, M. Turner Macan. Calcul in-8° : article de M. *Silvestre de Sacy*; janvier, 34-47.

Chrestomathia Schahnamiana, studio Joannis Fullers. Bon article de M. *Silvestre de Sacy*; décembre, 719-728.

Haririus latinus, studio Lud. Sam. Peiperi, Cervimontii, 1833. M. *Silvestre de Sacy*; septembre, 563-569.

The Tezkereh al Vakiat. Mémoires privés de l'empereur mort traduits par le major Ch. Stewart. Londres, 1822, in-4° : article de *Sacy*; février, 92-99; supplément à cet article, septembre, 53.

La vie de Sheikh Mohammed Hali-Hazin, en persan, et traduite avec notes, par M. Belfour. Londres, 1830 et 1831, 2 vol. M. *Silvestre de Sacy*, mars, 160-174.

Les Voyages de Macaire, patriarche de Constantinople, traduits par M. Belfour : article de M. *Silvestre de Sacy*; novembre, 663.

La Quintessence de la grammaire arabe, par Djémas-Ed-Din, publiée avec un commentaire par M. *Silvestre de Sacy*; novembre, 663.

Contes arabes de Cheykh-él-Mohdi, traduits par M. Marcel;

Miscellaneous translations from oriental languages. London article de M. *Eugène Burnouf*; avril, 232-242.

Livres sacrés et historiques de Ceylan, publiés par M. Upham 3 vol. in-8° : article de M. *Eugène Burnouf*; septembre, 548-566.

Grammaire comparative des langues sanscrite, zende, etc Berlin, 1833, in-8° : trois articles de M. *Eugène Burnouf*; août, 491-503; octobre, 588-603.

Avant-propos du commentaire sur le Yaçna, par M. *Eug. Burnouf*.

Qanoon-e-Islam, règles de l'islamisme, ou usages des musulmans traduits de l'Indoustan, par M. Herklots. Londres, 1832, in-8° : M. *Garcin de Tassy*; août, 449-458; septembre, 539-548.

Essais sur la philosophie des Hindous, par M. Colebrooke et M. Pauthier; mai, 318.

Lois de Manou, traduites par M. Loiseleur-Deslongs-champs;

Notice d'une mappemonde et d'une cosmographie chinoises, par M. Pauthier; mai, 314.

La Bible avec une traduction française, par M. Cahen; février, 125, 126.
 Histoire du Prix-Volney, pour la transcription universelle des langues européennes, par M. de Brière. Paris, 1833, in-4°; juillet, 443.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

Scriptores græci minores, Oxonii, 2 vol. in-8°; juin, 380.
 Odes d'Anacréon, traduites en vers français, par M. d'Atte de Lutanges; juillet, 444.

Euripide a-t-il fait une tragédie intitulée *les Phrygiens*? article de M. Rossignol; mars, 174-178.

Les Idylles de Théocrite, texte et traduction en vers français, par M. Firmin Didot, avec des notes. Paris, 1833, in-8°; octobre, 636-637.

Manethonis apotelesmaticorum libri sex; mars, 191.

Codex apocryphus novi testamenti, recensitus curâ J. Caroli Philo. Lipsiæ, 1832, in-8°; article de M. Hase; juin, 341-350.

Thesaurus linguæ græcæ, ab Henrico Stephano. Editio nova. Parisiis, Firmin Didot, in-folio. Extrait du rapport de feu M. Thurot sur cette édition; juin, 373, 374.

Collectio latinorum scriptorum cum notis. Augustæ Taurinorum, in-8°; février, 127.

Oratorum romanorum fragmenta; mars, 191.

M. Accii Plauti comœdiæ, curante Jos.-Naudet. Parisiis, 1830-33, 4 vol. in-8°; Traduction de Plaute, par M. Naudet, tome I^{er} et II. Paris, Panckoucke, 1832, 2 vol. in-8°; mai, 313; juillet, 444; septembre, 571; deux articles de M. Daunou; octobre, 622-631; novembre, 670-682.

Lucrèce, de la nature des choses, traduction en prose, par M. de Pongerville. Paris, 1829, 1832, 2 vol. in-8°; article de M. Raynouard; mars, 140-147.

Œuvres complètes d'Horace en 6 langues; juillet, 444.

Poésies gothiques françaises. Paris, Crapelet, 1832, in-8°; article de M. Raynouard; juillet, 385-396.

III. LITTÉRATURE MODERNE.

1° *Belles-lettres*. Poésie, Romans, Mélanges.

Rivista delle varie lezioni della Divina Commedia. Padova; 1832, in-8°; février, 127.

Lai d'Havelok le Danois, publié par M. Francisque Michel, février, 120-121.

Lai d'Ignaurès, de Mélior et du Trot, publiés par MM. Monmerqué et Francisque Michel. Paris, 1832, in-8°.—Du Baron mors et vis, etc. Contes des XI^e et XII^e siècles, publiés par M. Ch. J. Richelet. Au Mans, 1832, in-8°; article de M. Raynouard; janvier, p. 5-18.

Le roman de Garin le Loherain, publié par M. Paulin Paris. Paris, 1833, in-8°; mars, 179; deux articles de M. Raynouard; août, 459-468, septembre, 513-525.

Le Roman du Renard; mars, 191.

Les vingt-trois manières de Villains (en prose et en vers, XIII^e siècle); juin, 375.

De l'Oustillement au Villain (XIII^e siècle), publié par M. Monmerqué; août, 510.

Anciens monuments de l'histoire de la langue française; tableau des mœurs au X^e siècle, etc. Paris, Crapelet, 1833, in-8°; mars, 180.

Pensées en vers, par M. Mollevault; septembre, 571.

Nouveau Dictionnaire topographique des Iles-Britanniques, par M. Gorton; mars, 188, 189.

Recherches sur les véritables noms des vases grecs, par M. Panofka : cinq articles de M. Letronne; mai, 298-312; juillet, 396-412; octobre, 604-622; novembre, 682-697; décembre, 728-736.

La statue vocale de Memnon, étude historique par M. Letronne. Paris, 1833, in-4°; novembre, 703, 704.

Matériaux pour l'histoire du christianisme en Égypte, en Arabie et en Abyssinie, par M. Letronne; février, 122, 123.

Papyrus grec du règne d'Évergète II; mémoire de M. Letronne; juin, 329-341; août, 477-486 et 512.

Examen d'un passage de Clément d'Alexandrie, relatif aux écritures égyptiennes; juin, 376, 377.

Sur les trois systèmes d'écriture des Égyptiens, par M. de Fortia; octobre, 636.

I monumenti dell'Égitto..dal dottor Rosellini. Pisa, in-f°; février, 128.

Jupiter, par M. Émeric David. Paris, 1833, 2 vol. in-8°; novembre, 704.

Mithriaca, mémoire académique de M. Jos. de Hammer; juin, 377.

Lettre de M. Berger de Xivrey à M. Hase, sur une inscription latine du second siècle; juillet, 446.

Tombeaux de la cathédrale de Rouen, par M. Deville; mai, 314.

Histoire littéraire de la France, tome XVII (par M. Daunou, Amaury Duval, Petit-Radel, Émeric David). Paris, 1832, in-4°: article de M. Raynouard; février, 65-74.

Notice sur S. B. Carpentier, historiographe du Cambrésis, par M. Leglay; février, 124.

Éloge historique de Volta; par M. Arago, août, 509, 510.

Della Vita di Giov. Damasceno Bragaldi. Forli, 1832, in-8°; février, 128.

Mémoires du docteur Burney, publiés par sa fille. Londres, 2 vol. in-8°; juin, 382.

Portraits et histoire des hommes utiles; août, 510.

Nécrologe de 1832; par M. F. Desrochers; juillet, 442, 443.

Notices et extraits des manuscrits. Paris, 1832; tome XII; in-4°: article de M. Daunou; février, 108-177.

Catalogue des manuscrits italiens de la Bibliothèque du Roi, par M. Marsand; août, 508, 509.

Catalogue de la bibliothèque de Rouen; décembre, 759.

Conseils pour former une bibliothèque, par M. Rolland. Lyon, 1833; février, 120.

Manuel de bibliographie classique, par M. Schweiger; mars, 190.

A View on the Early parisian press, by W. Parr Greswell; juin, 381.

Catalogue des livres de M. Dacier; juillet, 442.

3° Philosophie; Sciences morales et politiques. — Législation. — Religion.

Leçons de philosophie, par M. Laromiguière. 5° édit. Paris, 1833, 2 vol. in-8°; octobre, 637, 638.

Cours d'explication universelle, par M. Azaïs; février, 124; mars, 184, 185; mai, 315.

Mélanges de philosophie, par M. Jouffroy. Paris, 1833, in-8°. — Esquisses de philosophie morale, par Dugald Stewart, traduites par M. Jouffroy; juin, 377, 378.

Essais philosophiques de M. Gruyer, Bruxelles, 1832, 4 vol. in-8°; mars, 187, 188; juillet, 447, 448.

Conjectures philosophiques, religieuses et politiques, par M. Albert Fr. de la Salle; Metz, 1833, in-8°; mars, 185, 186.

Machiavel, son génie et ses erreurs, par M. Artaud. Paris, 1833, 2 vol. in-8°; juillet, 446, 447.

Observations de M. Pinheyro-Ferreira, sur le Guide diplomatique de M. de Martens; mai, 317, 318.

Éléments de droit politique, par M. Macarel. Paris, 1833, in-12; mai, 318.

Code pénal progressif, par M. Chauveau; février, 125.

Du système pénitentiaire aux États-Unis, par MM. de Beaumont et Tocqueville. Paris, 1833, in-8° : deux articles de M. P. S. Girard; avril, 219-232; mai, 276-286.

Sur la possibilité de mesurer l'influence des causes qui modifient les éléments sociaux, par M. Quetelet; février, 126.

Recherches sur la population du globe terrestre, par M. Eyriès; mars, 186.

Essai sur les salaires et les prix de consommation de 1802 à 1830, par M. Duchâtellier; août, 411.

Exposé des principes élémentaire sur le meilleur système d'emprunts publics; par M. Juvigny; mai, 315, 316.

Méditations religieuses, traduites de l'allemand, par MM. Monnard et Gence; février, 126; septembre, 576.

La religion constatée, par M. de la Marne, Reims, 1833, 2 vol. in-8°; juillet, 447.

4° *Sciences physiques et mathématiques.* — Arts.

Exposition élémentaire des principes qui servent de base à la théorie de la chaleur rayonnante, par M. P. Prevost; février, 126, 127.

Rapport de MM. Héricart de Thury et Brongniart à l'académie des sciences, sur le mémoire de M. Texier, concernant la géologie des environs de Fréjus; mai, 316.

Manuel de la métallurgie du fer, par M. C. J. B. Karsten : article de M. Chevreul; avril, 193-210.

Lettre de M. Chevreul à M. Ampère, sur une classe particulière de mouvements musculaires; mai, 316.

Rapport sur le bouillon de la compagnie hollandaise, par M. Chevreul; mars, 186.

Cours de botanique, par M. Decandolle. Paris, 1827-1832, 5 vol in-8° : article de M. Biot; avril, 243-250.

Ornithological Biography, by Audubon : article de M. Fréd. Cuvier; décembre; 705-719.

Pièce d'anatomie élastique de M. Auzoux; août, 511.

Exposition du système naturel des nerfs du corps humain, par M. Ch. Bell. Texte anglais. Londres, 1825, in-4°, et traduction française, par M. J. Genet. Paris, 1830, in-8° : article de M. Flourens; mai, 257-269.

Recherches sur le choléra-morbus, par M. Ledeschault. — Mémoire sur la formation et la contagion apparente des atmosphères cholériques, par M. de Beaumont; septembre, 574, 575.

Tableau graphique des ravages du choléra dans le 8^e arrondissement de Paris, par M. L. Ch. Prevost; juin, 379.

Expériences hydrauliques sur les lois de l'écoulement de l'eau à travers des orifices rectangulaires verticaux, par MM. Poncelet et Lesbros. Paris, 1831: article de M. P. S. Girard; janvier, 47-61.

Notizie intorno al canale naviglio di Bologna, da G. B. Masetti. Bologna, 1828: article de M. P. S. Girard; août, 468-477.

Histoire de la navigation intérieure de la France, par M. Jos. Dutens. Paris, 1829, 2 vol. in-4^o: article de M. P. S. Girard; février, 100-108.

Mémoire explicatif des phénomènes de l'aiguille aimantée, par M. Demouville (à l'appui de son système du monde, où la terre est immobile, etc.); juin, 378.

Découverte du calendrier perpétuel, par M. l'abbé Lachèvre; mai, 317.

— Le dessin d'après nature, même sans maître, par M^{me} Jarry de Mancy, née le Breton; février, 125. — Cours de dessin industriel, par M. Normand, etc., *ibid.*

Dictionnaire historique d'architecture, par M. Quatremère de Quincy; février, 125.

Monuments inédits d'antiquité figurée, publiés par M. Raoul-Rochette, décembre, 759.

Dissertazione intorno all' origine ed al sistema della sacra architettura presso i Greci. Napoli 1831, in-fol.: article de M. Raoul-Rochette; mars, 148-159.

De la peinture sur verre chez les anciens: Mémoire de M. Raoul-Rochette; juin, 361-371; juillet, 429-440, et août, 486-491.

Quadro in mosaico scoperto in Pompei, descritto dal Caval. Nicolini. Napoli, 1832, in-4^o. — Gran mosaico di Pompei, descritto da C. Bonucci. Napoli, 1832: article de M. Raoul-Rochette; mai, 286-298.

La Galerie de Florencæ: article de M. Raoul-Rochette: déc., 744-756.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE. — Académies, sociétés littéraires. — Journaux. Séance générale des cinq Académies; mai, 313.

Académie française. Élection de M. Tissot; mars, 178. Mort de M. Andrieux, mai, 313; discours prononcés à ses funérailles; juin, 371, 372. (Notice sur sa vie et ses ouvrages, par M. Berville; août, 509.) Élection de M. Thiers; juin, 372. — Séance publique de l'Académie: prix décernés et proposés; août, 507, 508. Mort de M. Laya; discours de M. de Jouy; septembre, 569, 570. Élection de M. Ch. Nodier; novembre, 703.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Mort de M. Cousinery; discours prononcé à ses funérailles par M. Naudet; janvier, 63, 64. Élection de M. Guérard, p. 64. Élection de six correspondants: MM. Jouannet, Caumont, Labus, Quaranta, Millingen et Hermann, *ibid.* Mort de M. Dacier; discours de M. Naudet; février, 117, 118. Élection de M. Stanislas Julien; mars, 178. M. Monmerqué élu académicien libre, *ibid.* Élection de M. Guizot; avril, 251. Séance publique, prix décernés et proposés; août, 504-507.

Académie des Sciences. Mort de M. Legendre; discours prononcé à ses funérailles par M. Poisson; janvier, 61-63. Mort de M. Latreille; discours de M. Geoffroy-Saint-Hilaire; février, 118, 119. Élection de M. Libri; mars, 178. M. Brown élu associé étranger; MM. Walz et Struve nommés correspondants, *ibid.* Élection de M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire fils; avril, 251. Nomination

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



de MM. Vicat et Astley Cooper à des places de correspondants. Séance publique de l'Académie: prix décernés et proposés; novembre, 697-703. — Mort de MM. Desfontaines et Boyer, *ibid.* — Discours de M. Adrien de Jussieu et de M. Mirbel aux funérailles de M. Desfontaines; décembre, 754-756.

Académie des Beaux-arts. Élection de M. Paul de la Roche et de deux associés étrangers, MM. Alvarès et Longhi; mars, 178. Mort de M. de Labarre, architecte; discours de M. Lebas à ses funérailles. Élection de M. Guenepin; juillet, 441, 442. Séance publique de l'Académie: distribution de prix; octobre, 631-633.

Académie des Sciences morales et politiques. Élection de MM. Jouffroy, Feuillet, de Broglie, Brougham et Ancillon; mars, 251. Propositions de sujets de prix; octobre, 633-635.

Société asiatique: sa séance publique; avril, 251. Discours prononcé dans cette séance, par M. Silvestre de Sacy; août, 509.

Société d'agriculture, du commerce et des arts, de Boulogne-sur-mer: sa séance publique; décembre, 756.

Société d'émulation de Cambrai: prix qu'elle propose; avril, 261.

Académie du Gard: prix qu'elle propose; janvier, 64.

Académie de Turin: sujet d'un prix qu'elle décernera en 1835; juin, 372, 373.

Atti della reale Accademia Lucchese; février, 128.

Académie de Berlin: sujet de prix d'histoire qu'elle propose; octobre, 635, 636.

Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg: programme qu'elle publie; avril, 251-256.

— Tables du Journal général de la librairie, etc., en 1832, par M. Beuchot; juillet, 442.

Le Siècle, revue critique de la littérature, etc.; mars, 187.

Revue étrangère de législation; novembre, 704.

Suppression de l'*Antologia* de Florence; juin, 380.

NOTA. On peut s'adresser à la librairie de M. LEVRAULT, à Paris, rue de la Harpe, n° 81, et à Strasbourg, rue des Juifs, pour se procurer les divers ouvrages annoncés dans le Journal des Savants. Il faut affranchir les lettres et le prix présumé des ouvrages.

TABLE.

Ornithological biography, by Audubon. (Article de M. Fréd. Cuvier.)... Pag.	705.
Chrestomathia Schahnamiana, par M. Jean-Auguste Vullers. (Article de M. Silvestre de Sacy.).....	718.
Recherches sur les véritables noms des vases grecs, par M. Théodore Panofka. (Dernier Article de M. Letronne.).....	728.
Histoire des Français, par M. Simonde de Sismondi. (Article de M. Daunou.).....	736.
La Galerie de Florence. (Article de M. Raoul-Rochette.).....	744.
Nouvelles littéraires.....	754.
Table des douze cahiers.....	762.

FIN DE LA TABLE.

